









TRANSFER



ANNALES
CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

I

JANVIER-MARS

1887

528

H1

46

59

MR

CONSTITUTION

OF THE

STATE OF

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS ÉMINENCES M^{SE} LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. M^{SE} L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE,
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIER, DE SAINT-CLAUDE,
DE SAINT-DIÉ, DE TARENTEISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON,
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

P. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

TOME PREMIER

JANVIER-MARS

1887

(TOME LIX DE LA COLLECTION)



PARIS

114, RUE BLOMET, 114.



ANNALS OF THE ROYAL SOCIETY OF LONDON

NEW SERIES

CONTENTS

1891

1. On the Theory of the Motion of a Particle in a Medium of Varying Density, by G. G. STOKES, Esq., F.R.S.

2. On the Motion of a Particle in a Medium of Varying Density, by G. G. STOKES, Esq., F.R.S.

3. On the Motion of a Particle in a Medium of Varying Density, by G. G. STOKES, Esq., F.R.S.

4. On the Motion of a Particle in a Medium of Varying Density, by G. G. STOKES, Esq., F.R.S.

5. On the Motion of a Particle in a Medium of Varying Density, by G. G. STOKES, Esq., F.R.S.

6. On the Motion of a Particle in a Medium of Varying Density, by G. G. STOKES, Esq., F.R.S.

7. On the Motion of a Particle in a Medium of Varying Density, by G. G. STOKES, Esq., F.R.S.

8. On the Motion of a Particle in a Medium of Varying Density, by G. G. STOKES, Esq., F.R.S.

9. On the Motion of a Particle in a Medium of Varying Density, by G. G. STOKES, Esq., F.R.S.

10. On the Motion of a Particle in a Medium of Varying Density, by G. G. STOKES, Esq., F.R.S.

PARIS. — IMP. G. PICQUOIN, 51, RUE DE LILLE, 51

1891

1891

1891

1891

ANNALES CATHOLIQUES

DISCOURS DE N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII

AU SACRÉ-COLLÈGE DES CARDINAUX

A l'occasion des fêtes de Noël, le Sacré-Collège des cardinaux s'est rendu au Vatican, dans l'après-midi du 23 décembre, pour offrir au Souverain Pontife ses hommages et ses vœux. Le cardinal Sacconi, doyen, a donné lecture d'une très belle Adresse, à laquelle Sa Sainteté a répondu par le discours suivant (1) :

La part que le Sacré-Collège, par l'organe de son doyen, prend à Nos amertumes, et les souhaits de bonheur qu'il Nous adresse dans l'heureuse circonstance des fêtes de Noël Nous sont tout particulièrement agréables ; et, en retour, Nous formons Nous aussi, pour tous les membres du Sacré-Collège, les vœux les plus ardents de vraie prospérité. Puisse la joie qui émane du berceau du Rédempteur divin pénétrer tous les cœurs, les soutenir au milieu des angoisses et des craintes qu'inspire l'époque présente, si bouleversée, et les reconforter par l'abondance des consolations célestes !

Nous aussi, en vérité, Nous en sentons vivement le besoin. — Ce n'est pas, comme Nous avons eu d'autres fois occasion de le dire, que Nous éprouvions de l'affliction et de l'amertume pour ce qui est commis contre Notre personne, attaquée tous les jours par les offenses et les outrages les plus sanglants. Quand on les souffre pour l'Eglise et pour la justice, ils ont en eux-mêmes de puissants motifs de consolation surnaturelle. Ce qui Nous contriste le plus vivement, c'est la guerre chaque jour plus violente qui est dirigée contre l'Eglise catholique et contre la divine institution de la Papauté. — Nous déplorons amèrement comme de juste, tout ce qui est entrepris à leur détriment au sein même d'autres nations catholiques, et Nous n'omettons pas

(1) Traduction donnée par le *Moniteur de Rome*.

de faire ce que le devoir apostolique Nous impose pour défendre et sauvegarder partout les droits de Dieu et de l'Église. Mais Nous sommes plus profondément touché et affligé de ce qui arrive en Italie et à Rome, centre du catholicisme et siège privilégié du Vicaire de Jésus-Christ, ici où les attaques ennemies sont d'autant plus graves, qu'elles viennent atteindre plus directement le pouvoir suprême auquel sont étroitement unis le bien, la vie et l'action sociale de l'église dans le monde.

Or les motifs que Nous avons toujours eus ici de Nous plaindre amèrement se sont accrus depuis quelque temps au delà de toute mesure, et ils révèlent mieux que jamais quels desseins, sous le couvert de prétextes inventés et de vaines distinctions, se cachent contre l'Église. Ses institutions les plus bienfaisantes, ses doctrines et ses ministres, ses droits, rien n'est épargné ; on menace d'édicter de nouvelles lois qui, d'après ce qu'en dit la rumeur publique, visent à atteindre le peu de ressources qui sont encore laissées en propriété à l'Église, pendant qu'elles tendent aussi à favoriser l'ingérence des laïques dans les choses ecclésiastiques, avec tous les effets désastreux qui en dérivent toujours. — On aiguise maintenant toutes les armes contre l'enseignement et l'éducation chrétienne de la jeunesse, et selon les aspirations des sectes, on veut aujourd'hui plus que jamais que cette éducation ne se base pas sur les principes catholiques ; il en est même qui la réclament ouvertement anti-catholique.

Elles sont aussi un effet d'hostilité croissante, ces mesures odieuses prises récemment contre de pauvres et inoffensives religieuses dignes de toute compassion, auxquelles on enlève la compagnie et l'aide de personnes chères, qui avaient librement préféré vivre avec elles dans leurs modestes retraites. — Mais les assauts les plus furieux et les haines les plus implacables des sectes et de ceux qui les secondent sont dirigés de préférence contre le Souverain Pontife, pierre fondamentale sur laquelle repose le sublime édifice de l'Église. Qu'il suffise de dire qu'on a osé

le dénoncer publiquement comme l'ennemi de l'Italie dans tous les temps et le désigner par de tels noms d'opprobre et de mépris que la langue a horreur de les répéter.

Quoi d'étonnant après cela si dans les réunions populaires, dans les comices publics, dans la presse, on a lancé contre le Pape les outrages les plus vils, les injures les plus indignes ? Quoi d'étonnant qu'une fois les haines ainsi attisées, on ait commis dans diverses villes d'Italie d'horribles affronts à la dignité pontificale ? Et, en venant aux plus féroces desseins, quoi d'étonnant qu'on ait menacé de se livrer contre Nous et contre Notre demeure pacifique aux dernières violences ? Le pis est que ces manifestations de haine et de fureur contre la plus bienfaisante institution qui ait jamais existé, pour l'avantage commun du monde, et tout particulièrement de l'Italie, ont pu s'accomplir librement, sans qu'on ait fait quoi que ce soit pour les empêcher d'une manière efficace.

En un pareil état de choses, chacun voit de quelle façon est respectée la dignité et sauvegardé l'honneur de Notre personne ; on comprend quelle sécurité, quelle sorte de liberté Nous est laissée dans l'exercice du ministère apostolique ! — On dit, il est vrai, et l'on répète continuellement que, dans les conditions actuelles, Nous ne sommes pas entravé dans le gouvernement de l'Eglise. Mais qu'est-ce à dire ? Les Papes ont gouverné l'Eglise, pendant les premiers siècles, au milieu même des persécutions. Ils l'ont gouvernée le mieux qu'ils ont pu, même du fond de la prison et dans l'exil ; et cela prouve la divine vertu de l'Eglise, non la liberté dont auraient joui les Pontifes de ce temps-là. — Au reste, si on ne l'entrave pas complètement, est-ce qu'on ne rend pas ce gouvernement de plus en plus malaisé ? Est-ce qu'il ne dépend pas de l'arbitre de ceux qui ont en main le pouvoir d'en accroître et d'en aggraver les obstacles ?

Aussi Nous est-il évidemment impossible de Nous accommoder du présent état de choses. Et puisque les ennemis, forts du soutien de la puissance humaine, n'omettent rien

de ce qui peut perpétuer cette situation, Nous sentons, de Notre côté, le devoir de renouveler contre les anciens et les nouveaux attentats les protestations les plus formelles, et de revendiquer pour la sauvegarde de Notre indépendance les droits sacrés de l'Eglise et du Siège Apostolique. — Notre confiance est placée en Dieu, de qui relèvent tous les évènements humains. Daigne-t-il accueillir avec bonté Nos humbles prières et celles de toute l'Eglise, en ces jours de grâces et de miséricorde et exaucer Nos vœux ardents !

Dans cette espérance, Nous renouvelons au Sacré-Colège Nos souhaits de tous les biens, et, comme gage de Notre affection toute spéciale, Nous accordons avec effusion de cœur la bénédiction apostolique à tous et à chacun de ses membres, comme aussi aux archevêques, aux évêques et à tous ceux qui sont ici présents.

LA LIGUE ANTI-MAÇONNIQUE

Les récentes publications parues en France et en Belgique ont dévoilé complètement les origines, l'organisation, le but, le secret et les mystères de la Franc-Maçonnerie et fait connaître les rites et les adhérents de cette vaste association internationale de conspiration révolutionnaire, antichrétienne et anti-sociale.

Le moment est donc bien choisi pour appeler de nouveau l'attention sur la *Ligue antimaçonnique*, encouragée directement par S. S. Léon XIII et que le dernier Congrès des œuvres sociales de Liège a recommandée si vivement.

L'œuvre de la Ligue antimaçonnique, c'est-à-dire de la lutte effective, générale, organisée contre la Franc-Maçonnerie n'est que le corollaire pratique de l'Encyclique *Humanum genus*. Elle a eu verbalement et par un bref spécial les approbations les plus expresses de N. S. P. le Pape Léon XIII.

Aussi, quoique de date récente, la Ligue antimaçonnique a-t-elle déjà trouvé de l'écho dans tous les pays, en France, en Belgique, en Hollande, en Espagne, en Italie, en Portugal, etc.

Partout le *Manuel*, organe de la Ligue, a été traduit, imprimé, distribué.

La *Civiltà Cattolica*, l'importante revue romaine, consacre à la *Ligue antimaçonnique* une suite d'articles du plus haut intérêt. Voici la traduction des principaux passages du premier de ces articles :

I

L'Encyclique *Humanum genus* du Souverain Pontife Léon XIII, qui condamne la Franc-Maçonnerie, a déjà produit beaucoup de bons effets. Elle a, entre autres, inspiré la formation d'une *Ligue* qui est la contre-partie exacte de la secte maudite. Le Saint-Père dans ce grave document s'exprimait en ces termes : *Boni omnes amplissimam quamdam coent opus est et agendi societatem et precandi*. Il est nécessaire que tous les gens de bien forment une vaste association d'action et de prière contre la société satanique qui enveloppe aujourd'hui le monde entier dans les mailles de ses filets. Ce projet fut soumis à une étude sérieuse par des hommes actifs, pleins de cœur et de zèle, et il reçut aussitôt un commencement d'exécution dans des pays où la Franc-maçonnerie inspire et gouverne, pour ainsi dire, le gouvernement même.

Le 4 novembre de l'année dernière, on présenta donc au Souverain-Pontife le plan et les statuts d'une Ligue qui répondit exactement à cette vaste association dont lui-même avait donné l'idée. Ce plan se développait dans un opuscule écrit en français, et portant pour titre : *Manuel de la Ligue antimaçonnique*. Le Saint-Père en prit connaissance et l'approuva chaudement, exhortant les fidèles à répandre par milliers cet opuscule et à lui donner la plus grande diffusion possible. Peu de jours après, il daigna honorer d'un Bref et le projet et le but que la Ligue se propose. Le Bref était adressé au R. P. Regnault.

Après avoir reproduit ce bref que nous avons publié, la *Civiltà cattolica* ajoute :

Forte de l'approbation apostolique, la Ligue se répandit avec une rapidité merveilleuse. Le *Manuel* fut aussitôt traduit en hollandais, en allemand, en anglais, en espagnol et en portugais.

Au mois de mai dernier, l'assemblée générale des comités catholiques de France, à la lecture d'un rapport succinct sur la formation de la Ligue, l'acclama et la recommanda aux catholiques, ainsi que le *Manuel*. Déjà précédemment, le *Convent* maçonnique de Bruxelles, où se trouvaient rassemblés les délégués de toutes les Loges de Belgique, s'en était tellement préoccupé, qu'il traita la question des mesures à prendre pour la combattre et la détruire. Enfin, le mois dernier, le Congrès catholique des œuvres sociales de Liège émit

avec chaleur le vœu de voir cette Ligue se propager le plus possible.

Mais s'il est un pays où il soit opportun de la faire parfaitement connaître et de répandre le *Manuel*, c'est assurément l'Italie. Des pieds à la tête, elle est tout infectée de la lèpre maçonnique. Qui pourrait y compter le nombre des adeptes? Et comment nier le pouvoir que les Loges exercent même sur la politique de la Péninsule?

La revue romaine étudie ensuite à fond et la *Ligue antimaçonnique* et son excellent *Manuel* que nous avons déjà signalé maintes fois à nos lecteurs (1).

Après avoir rappelé dans quels termes Léon XIII a dépeint la puissance néfaste des Loges maçonniques, qui sont criminelles dans leur organisation, impies dans leurs principes et leurs actes contre la religion, immorales dans leurs principes et leurs actes contre la loi naturelle, destructives de la famille, révolutionnaires dans leurs principes et leurs actes, remplies enfin d'hypocrisie et de mensonge, la *Civiltà* ajoute :

Cette prescription de la perversité maçonnique s'est éclairée d'un nouveau jour en Italie dans ces derniers temps. Une véritable tempête vient d'éclater avec fureur (et elle n'est pas encore apaisée) contre le Pape, le clergé, les religieux, et, cela va sans dire, contre les jésuites. On a vu les chefs connus de la Franc-Maçonnerie, à Florence, à Sienne, à Livourne, à Turin, publier des manifestes et présider des assemblées où l'on vomissait les plus affreux blasphèmes contre l'Eglise, pendant que les journaux affiliés à la secte souillaient de leurs outrages et de leurs calomnies tout ce que le catholicisme entoure de respect et de vénération. Vraiment, si aujourd'hui l'on ne voit pas clairement la nature et le but de la Maçonnerie, on doit s'estimer profondément aveugle, et aveugle incurable. Sous ce rapport, les libéraux modérés ont eu raison d'affirmer que les *comédies anticléricales* de la Franc-Maçonnerie ont fait plus de bien que de mal aux catholiques, en ce sens qu'elles n'ont abouti qu'à démontrer jusqu'à l'évidence l'esprit d'impiété qui anime les francs-maçons, et à mettre à découvert la griffe de Satan cachée sous le voile du patriotisme et de l'amour national.

La Franc-Maçonnerie se propose de renverser de fond en comble toute l'organisation religieuse et sociale établie par le christianisme *disciplinam religionis reique publicæ*. Et l'uniformité des moyens qu'elle emploie, quand elle parvient à s'emparer du pouvoir et à servir ses propres intérêts, en est une preuve manifeste; car alors elle s'acharne à bannir la religion et son influence salutaire de la

(1) Lille, Bruxelles. Louvain, chez M. Peeters.

société, de l'école et de la famille. Toute l'histoire de la Révolution, opérée par la secte dans notre pauvre Italie, peut se résumer en quelques mots : appauvrir l'Eglise, enchaîner le Pape et le tenir enchaîné, persécuter les prêtres, les religieux et les religieuses, enfin, déchristianiser le peuple. Or, c'est précisément ce qui s'est fait et se poursuit en France, en Espagne, en Belgique et ailleurs : à l'identité de la fin répond partout l'identité des moyens ; et s'il y a parfois quelque diversité dans la forme, cela ne tient qu'à la diversité des circonstances.

Au dire des Maçons, la foi catholique, la pratique de la vie chrétienne n'est que superstition, fanatisme, intolérance, ignorance, ténèbres, ancien régime. Pour eux, le Pape est le *cancer*, le *vampire* de l'Italie ; les ordres religieux et les prêtres en sont la *lèpre* ; les vierges consacrées à Jésus-Christ sont les victimes de *la traite des blanches* de nos temps ; mais en revanche, les dames de renom, production naturelle de la morale sectaire sont honnêtes par excellence. Qui ne connaît le cri de guerre de Gambetta : « Le cléricalisme voilà l'ennemi ! » Le F. : Conrad parle plus clairement encore dans la *Bauhütte*, journal maçonnique de Leipzig : « Notre ennemi, » dit-il, c'est l'Eglise catholique romaine, papale, infaillible, avec « son organisation compacte et universelle. Voilà notre ennemi héréditaire, implacable... »

Ce but final de la Franc-Maçonnerie, Léon XIII le dénonce et le qualifie en ces termes : « Vouloir détruire la religion et l'Eglise que Dieu lui-même a fondées, et dont il garantit la perpétuelle durée, pour ramener parmi nous, après dix-huit siècles, les mœurs et les institutions des païens, c'est le comble de la folie et de la plus audacieuse impiété... Dans ce plan si insensé et si criminel, il est permis de reconnaître la haine implacable dont Satan est animé à l'égard de Jésus-Christ, et sa soif de vengeance. »

Et de fait, considérant combien il leur importe de retenir en mains la Rome du Pape, les sectaires parlent ouvertement de leur projet infernal d'anéantir s'ils le peuvent, et l'Eglise et la Papauté. Ainsi, le F. : Mario écrit que la Maçonnerie veut, dans Rome même, décapiter l'Eglise ; le F. : *Arbib*, un juif, imprime dans la *Capitale*, qu'il veut lui enfoncer le poignard dans le cœur ; le F. : *Julius*, qu'il lui arrachera du sein la prêtraille, un autre F. : qui a récité l'éloge de Satan, qu'il s'apprête à « chanter la déroute du Christ ! »

Un récent auteur chrétien, dans un opuscule qui vaut son poids d'or, et qu'on devrait répandre à profusion dans toute l'Italie, ajoute à ce propos : « L'inspiration satanique qui dirige les Loges est claire comme le jour. La Franc-Maçonnerie est la contre-Eglise par excellence ; c'est l'église de Satan, en contradiction directe avec celle du Christ ; jamais on ne rencontrera sur terre une secte plus diabolique. C'est la négation universelle, c'est la révolte contre toute autorité,

c'est la rage de nuire à l'homme et de lui ravir, avec les dons surnaturels, les biens même de l'ordre purement naturel. Elle est donc comme Satan, son véritable père, l'ennemie de la nature humaine.

Sa haine pour le Christ n'a rien d'humain : c'est une haine de démon. Pour l'expliquer et la concevoir, il faut remonter jusqu'à Satan, dont elle est l'organe et le bras pour empêcher les hommes de jouir des bienfaits de la Rédemption. »

Un grand nombre d'adeptes, il est vrai, ignorent le but final de la Franc-maçonnerie ; on leur cache le côté impie et antisocial de l'œuvre ils la croient tout au contraire inoffensive, et s'étonnent des censures que lui infligent avec l'Eglise les hommes les plus distingués par leur science et par leurs vertus.

« Ce sont de bonnes gens, disait le F. Weishaupt, le grand organisateur des sociétés secrètes : sans avoir de l'esprit ils ont du moins des écus. Ces gens-là, il nous en faut. Ce sont eux qui remplissent la caisse. Servons-nous en. Mais devant eux, pas un mot de nos secrets ! »

La *Civiltà cattolica*, après avoir expliqué la nature et la fin de la Franc-Maçonnerie et par suite celle de la Ligue antimaçonnique analyse le *Manuel*, qui montre la nécessité de combattre directement l'une par l'autre, et d'opposer force à force, union à union, activité à activité.

Elle constate que la Franc-Maçonnerie est d'origine presque entièrement judaïque. Elle profite aux juifs plus qu'à tout autre ; elle leur sert de puissant instrument pour sucer le sang des chrétiens et voler leur or, pour éteindre ou affaiblir la foi de Jésus-Christ. Le *Manuel* ne traite pas ce point. Mais avec la revue romaine nous estimons qu'il faut le mettre en évidence, pour éclairer enfin tant d'esprits aveuglés qui, croyant servir la patrie et la civilisation, s'affilient aux Loges, sans remarquer qu'ils ne font qu'accroître les trésors et la puissance des juifs, et qu'ils courent ainsi à la ruine de leur nation. Il serait à souhaiter que cette union de la Maçonnerie et du judaïsme, cette subordination de l'une à l'autre fût prouvée chaque jour davantage par des arguments et des faits nouveaux.

Notons à ce sujet les citations suivantes :

J'ai toujours soupçonné, dit l'auteur italien dont j'ai parlé plus haut, que tous les fils et les ressorts cachés des sociétés secrètes sont entre les mains des Juifs. Jamais, en effet, je ne pourrai me persuader qu'une nation qui a reçu le baptême puisse nourrir une haine si implacable contre notre divin Sauveur et contre son Eglise, et s'acharne à détruire la religion de ses pères et de la patrie. Pour

moi, plus je sonde la profondeur de la perversité maçonnique, plus je distingue au fond de cet abîme la perfidie et la ruse des Juifs : les sectaires chrétiens leur servent de jouet.

M. Edouard Drumont, dans sa *France juive*, a fait la même remarque : « Ce déchaînement d'invectives, de grossièretés, de violences contre le Christ, la Vierge, l'Eglise, le clergé, ne répond effectivement à aucun sentiment réel de la population ; il est absolument factice ; il est organisé par les Juifs avec l'habileté qu'ils mettent à organiser autour d'une affaire financière, grâce à leurs journaux, un courant de fausse opinion publique. J'ajoute que, si elle était l'expression sincère de l'état d'esprit général, une telle explosion de haine serait un fait, qui se produirait pour la première fois dans l'histoire, dans de telles conditions. Les peuples, même devenus indifférents, tiennent à la religion de leurs ancêtres par les liens du souvenir. Longtemps après la venue du Christ, les Romains restaient encore attachés à leurs Pénates, à leur dieu Terme, aux Génies du lieu qui avaient été associés à l'existence de la famille. Le baptême, la première communion, le mariage à l'église, sont des dates chères encore à l'immense majorité des Parisiens eux-mêmes, de ceux-là dont la foi est la plus tiède.

M. Drumont signale aussi la *haine du crucifix* que la Maçonnerie inspire à ses adeptes comme un effet de *l'esprit judaïcotalmudique* qui l'anime. Elle est tristement célèbre la guerre au *crucifix* des écoles et des hôpitaux en France, et l'on connaît les profanations sacrilèges dont ils ont été l'objet de la part des francs-maçons. On sait de plus qu'outrager le crucifix et le fouler aux pieds est une des cérémonies secrètes de l'admission aux grades supérieurs de la secte.

Nous renvoyons pour le surplus aux ouvrages de MM. Drumont et L. Taxil. Ils établissent d'une façon complète, avec documents à l'appui, les origines judaïques de la Loge, comme le dit la *Civiltà* :

On peut donc dire sans craindre de se tromper, que tout le symbolisme maçonnique est tiré des livres juifs, comme on peut dire que toute la vie de la Franc-Maçonnerie réside dans le judaïsme moderne. C'est lui qui la dirige, qui la soutient, et la mène à ses fins de domination et de haine antichrétienne.

Or, un homme honnête, à qui tiennent à cœur les intérêts temporels et politiques de son pays, peut-il en vouloir ainsi l'asservissement ? Peut-il lui-même se forger des fers, et se résoudre à satisfaire de gaîté de cœur l'ambition vorace de la coterie juive ? Et voilà pourtant où aboutit la *liberté* du chrétien affilié aux sociétés secrètes ; être livré corps et âme en esclavage aux juifs !

En ce qui concerne l'Italie, la *Civiltà* dit avec raison :

Pour les Italiens, un motif plus spécial s'ajoute aux précédents. C'est au centre même de la Péninsule, à Rome, que la secte cosmopolite livre aujourd'hui son plus furieux assaut. Le sort de cette dernière bataille décidera de son avenir. Rome est là devant eux. Ils la veulent non par amour de l'Italie, comme ils la prétendent, mais par haine de la Papauté. C'est la remarque de Maximo d'Azeglio, chez qui l'amour du bien public faisait taire un moment les passions du sectaire : « La question romaine, disait-il, n'est pas du tout une question de civilisation, de nationalité, de politique ou de stratégie; c'est une question de haine. » Il est certain que le dénouement final sera tôt ou tard le triomphe de la Papauté. On n'en peut douter. Mais comment prévenir les malheurs et les hontes que l'Italie aura à dévorer, avant de goûter les douceurs de l'ordre et de la paix, fruits inséparables du triomphe des droits du Pape ? Aussi les Italiens qui aiment leur patrie, qui veulent la délivrer enfin des maux présents et à venir, doivent s'opposer avec vigueur à la tyrannie maçonnique. C'est cette tyrannie qui nous a réduits à la condition humiliante où nous nous trouvons maintenant ; c'est elle qui, si on la laisse faire, nous entraînera aux abîmes.

Ce résultat sera efficacement obtenu par la Ligue que nous proposons. Unissons nos forces. L'action individuelle et isolée n'aboutit à rien contre un ennemi qui, lui, est organisé et constitué sous des chefs visibles et invisibles, un ennemi qui prend tous les moyens, licites et illicites, pour arriver à ses fins, et qui pratique sans honte cette maxime qu'il attribue faussement aux jésuites : la fin justifie les moyens. Devant cette armée du mal, sans foi ni loi, sans patrie ni religion, qui ne vit que de haine et de mensonge, il ne suffit pas de gémir et de déplorer, dans l'isolement, les défaites de l'armée chrétienne. A la ligue de Satan, opposons la ligue de Jésus-Christ, ligue d'action, ligue de prière, comme l'a définie Léon XIII, *et agendi societas et precandi*.

Cette Ligue atteindra certainement son but, car les francs-maçons ne sont en définitive, même dans les pays qu'ils gouvernent, qu'une infinie minorité. Leur force est dans notre faiblesse et dans notre insouciance. Ils règnent et s'imposent, non par le nombre, mais par l'audace, la ruse et l'hypocrisie. Disons-le franchement : c'est dans nos fautes que ces nouveaux *barbares* puisent leurs forces, comme le disait saint Jérôme des barbares de son temps : « *peccatis nostris barbari fortes sunt.* » Ces fautes ce sont la timidité, le respect humain, l'amour des aises, la molle inertie. Interrogez la majorité dans toutes les nations, elle vous répondra qu'elle déteste les doctrines, les hypocrisies et les méchancetés du maçonnisme judaïque. Et puis?... On en reste à ces bons sentiments. Et pourtant, si l'on ne

passé du sentiment à l'acte, il sera bien difficile d'éviter le cataclysme.

Au récent Congrès catholique social de Belgique, Sa Grandeur Mgr Doutreloux, évêque de Liège, parlant précisément de cette faiblesse qu'on remarque dans des hommes prétendus bien pensants, eut raison de dire : Les hommes qui *voudraient* le bien sont nombreux ; ceux qui le *veulent* le sont moins. La *velléité*, on la rencontre partout : la *volonté*, où la trouver ?

Et la *Civiltà* conclut en démontrant que c'est maintenant ou jamais le moment d'organiser la Ligue antimaçonnique.

Nous signalons cet important article aux méditations des catholiques de tous les pays.

LES NOCES D'OR DE S. S. LÉON XIII

Léon XIII a été ordonné prêtre le 31 décembre 1837. A cette époque, il était déjà marqué par la Providence pour le pontificat suprême.

S'il est d'usage, pour les noces terrestres, d'assembler, après 50 ans, les enfants et les arrière petits-enfants, pour rendre grâces à Dieu, ceci convient merveilleusement pour le sacerdoce, qui confère à un homme la véritable paternité sur des générations d'âmes.

Que sera-ce s'il s'agit du Père commun des fidèles ?

Plusieurs évêques ont signalé ce joyeux anniversaire dans des mandements, et, à peine monté sur le siège de Paris, Mgr Richard veut achever « l'année remplie d'impérissables souvenirs pour son diocèse, » en saluant l'aurore de l'année du jubilé sacerdotal de Léon XIII.

Voici la lettre pastorale qu'adresse à cette occasion au clergé et aux fidèles de son diocèse le vénérable archevêque :

Nos très chers Frères,

L'année qui va bientôt s'achever laissera dans l'Eglise de Paris d'impérissables souvenirs. Le Père bien-aimé et vénéré qui la gouvernait avec tant de sagesse depuis quinze ans, nous a quittés ; mais sa mort a été environnée de circonstances qui l'ont rendue précieuse devant Dieu. En vous invitant, il y a un mois, à lui rendre un nouvel hommage, je disais avec nos Saints Livres que sa mémoire demeurerait en bénédiction. Ce que nous avons vu le 17, le 18 et le 19

novembre à Notre-Dame, à l'Institut catholique, au sanctuaire du Vœu national, a montré que je ne m'étais pas trompé en parlant de la sorte. Votre Archevêque vous exprime de nouveau toute la joie que vous lui apportez, au milieu des difficultés de l'heure présente, en demeurant fidèles aux traditions de foi, de charité et de générosité qui nous ont été léguées par le vénéré Cardinal; comme l'héritage inaliénable de sa famille diocésaine.

Or, dans cet héritage, nous ne saurions oublier, vous et moi, N. T. C. F., les exemples de filial dévouement et d'entière soumission au Saint-Siège apostolique que le Cardinal a donnés jusqu'aux derniers jours de sa vie.

Il nous tardait d'avoir occasion de vous entretenir du Souverain Pontife. « Notre-Seigneur, en établissant Pierre à la tête des autres Apôtres, a mis en lui le principe perpétuel et le fondement visible de l'unité de foi et de communion pour la multitude des fidèles (1). » Quand Dieu appelle un évêque à recueillir sa part de l'héritage des Apôtres, il sent que son autorité repose sur l'autorité du Pasteur suprême et universel. C'est la belle parole de saint Grégoire-le-Grand rappelée dans le Concile du Vatican : « Mon honneur, dit Pie IX après saint Grégoire, est l'honneur de l'Eglise toute entière; mon honneur, fait la force de mes Frères; car je me crois vraiment honoré quand on rend à chaque évêque l'honneur qui lui est dû (2). » Le sentiment profond de cette vérité, que nous avons toujours eu depuis que Dieu nous a imposé le fardeau redoutable de l'épiscopat, nous l'avons plus profond encore depuis que la Providence nous a chargé du gouvernement de l'Eglise de Paris. Aussi, N. T. C. F., nous ne voulions pas différer à vous dire où nous chercherons toujours notre force et notre lumière dans les combats que nous pourrions avoir à soutenir pour la cause de l'Eglise; dans la direction que nous aurons à vous donner pour l'accomplissement des devoirs de la vie catholique, devoirs plus pressants, plus difficiles parfois au sein de la capitale de la France, dont l'influence est si puissante pour le bien ou pour le mal.

Nous vous expliquerons mieux notre pensée en ne nous renfermant pas dans des considérations générales sur nos devoirs envers la Papauté, mais en vous entretenant d'un fait qui attire déjà l'attention du monde catholique depuis plusieurs mois : la célébration du jubilé sacerdotal de Léon XIII, en 1887. C'est le 31 décembre 1837 que ce grand Pape a été ordonné prêtre; le dernier jour de l'année prochaine verra donc s'accomplir pour lui, nous l'espérons de la bonté divine, la période jubilaire qui marque toujours une date importante dans nos existences humaines, si fragiles et si fugitives.

Ce n'est pas sans quelque secret dessein de la Providence que Dieu

(1) Concile du Vatican, Const. *Pastor æternus*.

(2) *Ibidem*, C. III.

nous permet de voir deux Pontifes qui se succèdent sur la chaire de saint Pierre obtenir l'un après l'autre, le privilège, accordé à bien peu de prêtres, de célébrer la cinquantième anniversaire de leur sacerdoce.

Il y aura dix-huit ans le 11 avril prochain, l'Eglise toute entière fut en fête pour le jubilé sacerdotal de Pie IX. « Plus d'une fois, disait alors un pieux évêque dont la mémoire est demeurée pour moi celle d'un Père, plus d'une fois nous avons vu dans de religieuses contrées une paroisse s'unir comme une seule famille pour fêter la cinquantaine d'un pasteur à cheveux blancs qui lui a consacré toute sa vie. A peine se trouve-t-il dans son petit bercail un fidèle qu'il n'ait baptisé, qu'il n'ait préparé et admis à la première communion, dont plus tard il n'ait béni le mariage, dont il n'ait consolé les peines. Il est le père spirituel de tous; il les connaît et il en est connu. On comprend que cette paroisse, qui a l'intelligence des choses de la foi, choisisse un jour, après cinquante ans, pour rendre grâces à son pasteur de tous les biens qu'elle en a reçus. »

« Mais, n'admirez-vous pas comme moi, ajoutait excellemment cet évêque, que le nom de Pie IX, et nous pouvons dire aujourd'hui de Léon XIII, soit devenu aussi populaire dans le monde entier que le nom d'un simple pasteur dans la petite paroisse des champs? Il est connu de tous; tous se sentent redevables à sa sollicitude et à son courage. La foi respire librement à l'abri de sa vigilance cent fois éprouvée; la vie circule avec une nouvelle énergie dans le corps de l'Eglise. Malgré la perturbation générale, les catholiques, sous sa garde, se sentent tranquilles sur la conservation de leur indépendance spirituelle : *In pace sunt ea quæ possidet* (3).

« Cherchez avec moi une situation sensible dans les siècles écoulés; vous ne la trouverez pas. Les plus glorieux pontificats n'ont pas vu le monde s'ébranler ainsi pour le retour d'un anniversaire qui semble appartenir à la piété secrète et privée des Pontifes (4). »

Puis ce même évêque, qui était à la veille de descendre dans la tombe, comme s'il eût été éclairé d'une lumière plus vive à l'approche de l'éternité, écrivait ces paroles, qui se réaliseront au jubilé sacerdotal de Léon XIII : « Croyez-moi, cette situation générale de la Papauté est désormais permanente. Nos successeurs verront les successeurs de Pie IX, quel que puisse être l'avenir temporel, en possession de la même puissance. L'unité de l'Eglise par le Pape, la primauté romaine demeureront dans leur force décuplée ».

Nous ne pouvons, N. T. C. F., relire avec vous ces paroles sans être pénétré d'admiration et de reconnaissance envers Dieu, qui fait éclater ainsi les merveilles de sa sagesse et de sa puissance dans la

(3) Lucæ, XI, 21.

(4) Mgr Jaquet, évêque de Nantes : *Lettre circulaire aux curés de son diocèse*, 18 mars 1869.

conduite de son Eglise. A aucune époque l'attaque contre le Saint-Siège n'a été organisée par l'impiété avec plus d'habileté et avec plus de haine, et à aucune époque, la puissance spirituelle du Pape n'est arrivée à un pareil degré.

Le Concile du Vatican a éclairé d'une lumière nouvelle la tradition catholique sur la suprême puissance et sur le magistère infallible de Pierre, dans la personne des Pontifes romains, ses successeurs. Aussi, bien que le Pape soit aujourd'hui captif, la parole de Dieu n'est pas enchaînée : *Verbum Dei non est alligatum* (5).

La voix de Léon XIII n'a pas cessé de se faire entendre au monde depuis neuf ans. L'anarchie règne dans les intelligences ; les esprits flottent à tout vent de doctrine et se laissent entraîner de négation en négation dans le découragement du doute et les abîmes de l'erreur. Le Souverain Pontife, dans son Encyclique sur l'enseignement de la philosophie chrétienne, a indiqué aux intelligences la route sûre qui conduit à la vérité. Pendant que les écoles qui ont secoué le joug de cette autorité salutaire s'agitent vainement dans la discussion de leurs doctrines, les écoles catholiques reprennent une vigueur nouvelle dans l'étude de la philosophie traditionnelle de l'Eglise. Elles se livrent aux recherches de la science ou de l'histoire avec une activité d'autant plus grande qu'elles sont préservées par l'autorité de l'Eglise, des erreurs où vont se heurter les intelligences qui en repoussent la bienfaisante tutelle.

Les fondements mêmes de la société sont ébranlés par les attaques dont le mariage chrétien est l'objet, puisque la société toute entière repose sur la sécurité et la sainteté de la famille. Là encore, nous trouvons Léon XIII, dans une admirable Encyclique, défendant le mariage contre les doctrines subversives du divorce et du naturalisme, qui enlèvent tout caractère sacré au contrat conjugal et le rabaisent aux proportions d'un contrat vulgaire que la passion ou le caprice peut dissoudre.

Le souvenir de l'Encyclique plus admirable peut être encore par laquelle Léon XIII a si nettement défini la constitution chrétienne des Etats est présent à tous les esprits. Des opinions audacieuses tendent au bouleversement complet des institutions sociales et des gouvernements ; des esprits timides cherchent dans des doctrines affaiblies un fondement ruineux pour la société ; le Souverain Pontife rappelle l'enseignement de l'Eglise, qui maintient à travers les siècles les principes fondateurs de l'ordre social, et qui laisse l'essor libre à l'activité humaine, dans les changements qu'amène forcément le cours des âges. L'Eglise ne repousse aucune forme politique dès que l'on reconnaît les droits de Dieu dans le gouvernement des sociétés humaines, et elle tempère avec une condescendance maternelle sa

(5) II, Tim. II, 9.

discipline pour l'accommoder aux nécessités des lieux et des temps, toujours attentive à poursuivre le but que lui a assigné son divin Fondateur, le salut éternel des âmes.

N'est-il pas vrai, N. T. C. F., que tout homme qui réfléchit au spectacle que nous avons sous les yeux reconnaît la nécessité de se rapprocher de cette chaire de Pierre sur laquelle s'appuie l'Eglise toute entière? C'est là ce que nous ferons en célébrant le jubilé sacerdotal de Léon XIII. Autant que nous pouvons juger des desseins de la Providence, ce sera une manifestation nouvelle de la vie de l'Eglise, destinée à exercer une influence salutaire sur la société contemporaine.

Le premier hommage que nous offrirons au Souverain Pontife sera celui de la prière. Lorsqu'à la naissance du christianisme, Pierre était captif, la prière de l'Eglise pour lui était incessante: *Oratio fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo* (6). Les impies écoutent avec une secrète irritation, les sages du monde avec un sourire dédaigneux, cette voix de la prière qui ne cesse de monter vers Dieu de tous les points de l'Eglise. Nous savons, nous, que, suivant la pensée de nos Livres Saints, l'Eglise est cette Mère destituée des secours humains dont les larmes montent jusqu'au ciel et sont exaucées par le Très-Haut (7).

A l'hommage de la prière, nous joindrons l'hommage de la charité. Nous verserons dans le sein de notre Père nos dons et nos aumônes. Ces dons et ces aumônes se répandent par ses mains dans le monde entier. Plus d'une fois, en voyant le Pape dépouillé de ses Etats envoyer des secours à toutes les infortunes, nous nous sommes rappelé la parole de l'Apôtre : sa pauvreté abonde en largesse (8).

Les fidèles se renouvelleront dans le sentiment de piété filiale qui leur a inspiré la création du Denier de Saint-Pierre. Nous n'avons pas à vous y exhorter, N. T. C. F., mais bien plutôt à vous remercier de la générosité persévérante avec laquelle vous avez payé ce tribut volontaire à la Papauté depuis un quart de siècle.

Aux offrandes du Denier de Saint-Pierre s'ajouteront, dans le courant de l'année prochaine, nous en avons la confiance, quelques-unes de ces délicates inspirations qui naissent spontanément dans le cœur des fidèles. Plusieurs comités ont déjà commencé à recueillir de très modestes aumônes et inscrivent les noms des donateurs sur un livre destiné à être déposé entre les mains du Saint-Père, afin qu'au jour anniversaire de sa première messe, le Prince des pasteurs, en montant à l'autel, y porte le souvenir de ces milliers de fidèles dont les noms ignorés des hommes sont connus et honorés devant Dieu.

L'Eglise a toujours encouragé les arts. Le Pape a désiré qu'à

(6) Actus Ap., XII, 5.

(7) Eccli., XXXV, 18, 19.

(8) II, Cor., VIII, 2.

l'occasion de son jubilé sacerdotal, on réunisse dans une exposition catholique, comme on le fit à l'époque du Concile du Vatican, les objets que la piété des fidèles voudra lui offrir. Nul doute en effet que des diverses contrées du monde catholique, on n'apporte au Pape des objets d'art et spécialement ceux destinés au culte divin. Les calices, les ornements sacrés deviendront entre ses mains la richesse des missions et des églises pauvres.

Une pensée touchante s'est produite dans plusieurs lieux, celle d'offrir au Pape des vêtements dont il puisse couvrir l'indigence des familles pauvres, en particulier dans la ville de Rome. Nous lisons dans les *Actes des Apôtres* que saint Pierre appelé près de la pieuse et charitable Tabitha, vit venir à lui les veuves pauvres qui lui montraient en pleurant les vêtements confectionnés par cette sainte femme. Quelque chose de semblable se passera au Vatican l'année prochaine. Ce seront nos ouvrières des œuvres charitables, les enfants de nos orphelinats, qui viendront offrir au Saint-Père les objets qu'elles auront confectionnés pour les pauvres de Jésus-Christ.

A notre époque, où l'éducation chrétienne est si violemment attaquée, nous serions heureux que les élèves de nos écoles, depuis les classes primaires jusqu'aux établissements de l'enseignement secondaire et supérieur, pussent offrir au Pape le témoignage de leur instruction scolaire et religieuse. Rien, ce me semble, ne réjouirait davantage le cœur du Pasteur des agneaux et des brebis.

Sous l'inspiration d'une pensée de foi, plusieurs fidèles de la ville et du diocèse de Paris veulent offrir une tiare au Souverain Pontife, comme l'hommage spécial de la capitale de la France. Nous approuvons cette pensée de foi. N'est-il pas juste que la France, fille aînée de l'Eglise, témoigne par cet hommage qu'elle adhère à l'enseignement du Pape sur la constitution chrétienne des Etats? Quand le Sauveur entra triomphant à Jérusalem, il accomplissait la prophétie qui avait annoncé la venue d'un Roi pacifique et sauveur. Jésus-Christ est toujours pour le monde le Prince de la paix. Nous appellerons de tous nos vœux son règne dans les âmes, afin qu'il n'y ait parmi nous, qu'un seul troupeau et un seul pasteur.

On lit dans l'*Exode* et le *Livre des Nombres* que les princes du peuple hébreu firent une offrande particulière au Seigneur au jour de l'érection du tabernacle. Les femmes qui possédaient des bijoux d'or et d'argent, des étoffes de pourpre et de fin lin, les offrirent aussi pour la décoration de la maison de Dieu. Que ceux à qui Dieu a donné la richesse se souviennent de cet exemple! Que les objets de luxe qui demeurent inutiles au soulagement des pauvres et ne servent peut-être qu'à nourrir une vanité dangereuse reçoivent un noble usage en ornant la tiare du Souverain Pontife!

Saint Paul disait aux fidèles de l'Eglise de Corinthe, en les invitant à remplir le ministère de la charité envers l'Eglise de Jérusalem :

« Ce serait un soin superflu de vous exhorter ; je connais vos dispositions et je m'en fais un sujet de gloire : *Scio promptum animum vestrum, pro quo de vobis glorior.* » Nous vous adressons, N. T. C. F., les mêmes paroles. La générosité des fidèles de l'Eglise de Paris a toujours été la joie et la gloire de leurs archevêques. Dieu fera abonder en vous sa grâce durant l'année du jubilé sacerdotal de Léon XIII, et vous abonderez dans vos bonnes œuvres. *Potens est autem Deus omnem gratiam abundare facere in vobis, ut... abundetis in omne opus bonum.*

A ces causes :

Après en avoir conféré avec nos vénérables frères les doyen, chanoines et chapitre de notre église métropolitaine.

Le saint nom de Dieu invoqué ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier.

La prochaine année 1887 sera consacrée spécialement à prier pour le Souverain Pontife.

Tous les prêtres réciteront à la sainte messe, à partir du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre, les collectes, secrètes et postcommunions *pro Papa.*

Nous exhortons les fidèles à réciter chaque jour un *Pater* et un *Ave* pour le Pape, en ajoutant : *O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous !*

Art. 2.

Un ou plusieurs comités seront formés sous notre direction pour préparer la célébration du jubilé sacerdotal de Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII.

Art. 3.

La présente Lettre pastorale sera lue au trône de la messe paroissiale, le quatrième dimanche de l'Avent, et dans les chapelles et établissements religieux du diocèse.

Donné à Paris, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du chancelier de notre archevêché, le 15 décembre 1886, en l'octave de la fête de l'Immaculée-Conception.

† FRANÇOIS,
archevêque de Paris.

Par mandement de Monseigneur :

E. PETIT.
vicaire général, chancelier.

LES COMBATS DE L'ÉGLISE

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

L'ardeur des combattants va sans cesse grandissant; sur ces nouveaux champs de bataille, la lutte n'épuise pas, elle enflamme; et novembre nous donne trois congrès à la fois : Nantes, Lille et Pau.

A Nantes, c'est le grand *Congrès des catholiques de l'Ouest*, accourus de la Bretagne, de l'Anjou, de la Vendée pour se compter, retremper leur foi, lutter de concert, et espérer ensemble. Quels noms citer parmi tant de noms illustres? Quel choix faire parmi ces apôtres infatigables toujours sur la brèche? Mgr Le Coq, Chesnelong, Harmel, de Cazenove de Pradines, Hervé-Bazin, de Lamarzelle, etc., etc.

Le Congrès des Jurisconsultes d'octobre est à peine clôturé que Lille convoque pour novembre l'*Assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais*. Les travaux se prolongent du 23 au 28. Toutes les œuvres figurent au programme, parce que dans le Nord toutes les œuvres fonctionnent avec une vigueur et une fécondité de jeunesse que rien ne tarit : œuvres de foi et de prière (catéchismes, sanctification du Dimanche, pèlerinages, etc.), œuvres d'enseignement et de propagande (facultés catholiques, écoles libres et professionnelles, presse, conférences, etc.) œuvres de charité (conférences de saint Vincent de Paul, cercles, patronages, associations ouvrières, économiques, etc.).

C'est, après Mgr Dannel d'Arras qui présidait, Mgr d'Hulst, le baron de Ravignan, le P. Clair, M. de Margerie; puis M. Chesnelong, qui trace un émouvant tableau de la persécution, démasque le plan infernal dont l'exécution se poursuit avec une habileté consommée, ruinant la foi pour asservir les âmes, et proclame la résistance un devoir sacré; enfin M. le comte de Caulaincourt qui, au milieu des dangers de l'heure présente, montre un rayon d'espérance : « Si, en parcourant l'Europe, dit-il, je voyais une nation capable de prendre la place de la Fille aînée de l'Église, je tremblerais pour mon pays; mais je n'en vois aucune et je me rassure. »

L'*Assemblée régionale de l'Œuvre des Cercles* acclame à Pau M. de Mun et M. Harmel, qui se multiplient, se dépensent,

entraînent tout, animent tout et à eux seuls, comme ces héros fameux du moyen-âge, valent tout un corps d'armée. Ils amènent à Lourdes les 1200 membres du Congrès, pour que Marie bénisse et féconde les fortes convictions et les généreuses résolutions qu'ils ont su leur inspirer.

En novembre, ce n'est plus par-delà les mers, mais au delà des monts que nous cherchons un écho à nos congrès de France; à Milan, les catholiques italiens tiennent un imposant meeting qui résume ses travaux en un ordre du jour ferme et noble, à la fois revendication superbe des droits de la religion et programme complet de l'action catholique à exercer par un peuple chrétien.

« Les catholiques italiens, est-il dit dans le dernier article, tous unis au nom de Dieu, du Christ, du Pape, de la science, de la civilisation, de la patrie et de la famille, doivent défendre partout et toujours leurs droits inaliénables. Ils doivent les défendre par la presse, par les conférences, par les associations, par les manifestations publiques, par une conduite irréprochable, par la pratique constante de la religion, au foyer, à l'église, dans les écoles, dans les casernes, dans les affaires, dans l'étude et le travail, dans la vie privée et dans les charges publiques. »

Décembre, lui aussi, aura son congrès; la petite armée de Dieu promène son action d'un bout de la France à l'autre parce que partout il y a des timides à réveiller et des bonnes volontés à guider; partout il y a de fausses influences à combattre, des obstacles à renverser, partout enfin c'est la même cause, la sainte cause de la France chrétienne et de l'Église catholique.

L'Œuvre des Cercles tient à Limoges une *Assemblée régionale* pour la zone du Centre, sous la présidence de Mgr Blanger. On y voit réunis le Limousin, le Berry, la Touraine, l'Auvergne, l'Orléanais et le Poitou catholiques.

M. de Mun et M. Harmel sont encore là, leur zèle patriotique et leur foi religieuse semblent les rendre réfractaires à toute fatigue; dès qu'un corps d'armée a donné sur un point et garde ses positions, ils le laissent et volent à la tête des troupes fraîches qu'ils ramènent au combat.

Action sur la classe aisée et sur la classe ouvrière, syndicats agricoles, corporations industrielles, d'arts et métiers, enseignement, presse, etc., etc., voilà les points saillants du programme.

Enfin l'année 1887, qui n'est pas née, a déjà des projets :

Mgr d'Hulst organise à Paris pour le mois d'avril (1) un *Congrès international des savants catholiques*. Il a parlé longuement de cette grande entreprise au Congrès de Lille ; sa parole a trouvé de l'écho, les sympathies lui sont acquises et tout fait espérer qu'un éclatant succès couronnera ses efforts pour la gloire de Dieu et la consolation des catholiques. Déjà les noms les plus illustres s'alignent sur les listes du comité d'organisation, les adhésions du monde savant arrivent en grand nombre ; huit cardinaux, dont cinq résidant à Rome, dix-sept archevêques et évêques acceptent le haut patronage de ce merveilleux congrès qui fait appel à trois catégories de personnes : 1° aux hommes de sciences qui peuvent envoyer des mémoires ; 2° aux personnes instruites, capables de s'intéresser à ces communications et d'intervenir dans les discussions ; 3° aux catholiques qui, comprenant l'importance d'une telle œuvre, voudront bien y contribuer par leur souscription.

Nous n'avons fait qu'esquisser cette courte phase de la campagne catholique ; nous avons nommé rapidement les principaux points stratégiques, indiqué à peine les résultats, comme on le fait, dans le feu de l'action, du style laconique et pressé des ordres du jour aux troupes ou des dépêches au pays, mais cette simple vue d'ensemble suffit pour affirmer que l'Eglise combat, que ses soldats sont vaillants et ses luttes glorieuses.

On riait il y a quinze ans, dix ans, des modestes débuts de ce mouvement religieux qu'on appelait avec dédain *les œuvres* ! faible grain de sénévé que le premier coup de vent devait emporter. Mais ce germe a grandi sans bruit, doucement, mais sûrement ; il a enfoncé de puissantes racines dans le sol français, et aujourd'hui l'arbre donne, sinon des fruits, déjà du moins des fleurs pleines d'espérance ; il étale sans ostentation comme sans crainte sa vigoureuse ramure et force la tempête à compter avec lui.

Aujourd'hui, on peut dire des œuvres en général du mouve-

(1) Dans une de ces dernières réunions, le comité a jugé qu'un délai de trois mois était insuffisant pour préparer sérieusement un congrès de ce genre. En conséquence, voulant assurer le succès de l'entreprise et lui donner les plus vastes proportions possibles, il a décidé que le congrès n'aurait pas lieu à la date fixée dès le début. Comme d'autre part l'époque des vacances de Pâques est la plus convenable pour une œuvre de ce genre, le congrès est définitivement fixé au mois d'avril 1887.

ment catholique ce que les *Débats* disaient naguère de l'Œuvre des cercles : « Quand on suit avec un peu d'attention les travaux de l'Œuvre des cercles, on est surtout frappé du ton de modération et de l'esprit pratique qui dominent dans toutes les discussions. Le parti catholique a su fort habilement profiter de la liberté pour s'organiser et créer une foule d'institutions populaires dont il peut revendiquer les résultats avec une fierté très légitime. Ce qu'il faut aussi remarquer, c'est la persévérance imperturbable avec laquelle le parti catholique suit le programme qu'il s'est tracé. »

Donc, quels que soient les projets hostiles et les menaces bruyantes des sectaires ; quels que soient les luttes, les violences, les abus et les iniquités sans nom que chaque jour renouvelle contre nous, les catholiques français peuvent encore lever la tête et regarder en avant avec espérance : *un pays qui fait preuve encore d'une telle vitalité n'a pas mérité qu'on désespère de lui.*

LIVRES À L'INDEX

Un décret de la congrégation de l'Index, en date du 14 décembre, approuvé par Sa Sainteté, qui a donné l'ordre de le publier, condamne, proscrit et déclare qu'il faut inscrire au catalogue des livres prohibés les ouvrages suivants :

L'Église et l'État dans la seconde moitié du III^e siècle (249-284), par B. Aubé. Paris, 1885. Decr. 25 junii 1886.

Le Syllabus sans parti pris, par l'abbé L.-A. Bossebœuf, du diocèse de Tours. Paris, 1885, 1 volume in-12, pag. XIII, 363.

L'Encyclique IMMORTALE DEI, le Syllabus et la société moderne, par l'abbé L.-A. Bossebœuf, du diocèse de Tours. Tours, 1886, 1 vol. in-12, pag. LVI, 365.

Le Diable — La Personne du Diable — Le Personnel du Diable, par Jules Baissac. Paris. Maurice Dreyfus, éditeur.

Jesus Christus und die Essener, Nach den Visionem der Augustiner Nonne Anna Catharina Emmèrich von Carl Buddeus. Meran, 1886. — Latine : *Jesus Christus et Esseni iuxta visiones Annae Catharinæ Emmerich monialis Ordinis S. Augustini*; Auctore Carolo Buddeus, Merani, 1886. *Opus prædamnatum ex II Regula Ind. Trid.*

Memoria lida perante o consellio superior de instrucção publica na sessão annual ordinaria de 1885, pe le vogal do mesmo conselho

Dr Damazio Jacintho Fragoso, Lente de vespera da faculdade de theologia na Universidade de Coimbra, antiga professor proprietario no lyceu nacional d'Evora, socio effectivo do instituto, ex-governador do Bispado de Aveiro, examinador pro-synodal, etc. Coimbra, imprensa da Universidade, 1885. *Decr. S. Off. Feria IV die 1 Septembris* 1886.

Giacomo Barzellotti. David Lazzaretti di Arcidosso detto il Santo, suoi seguacie la sua leggenda, Bologna, Nicola Zanichelli 1885. *Decr. S. Off. Feria IV die 1 Septembris* 1886.

Opus : La vita di G. C. — Essame critico sulle parabole, e sui miracoli per David Strauss, confutata e completata nel N. e V. testamento, del P. Carlo Maria Curci : « *quod falso attribuitur P. Carolo Maria Curci* », stampata in Roma 1886, tipografia editrice via del Nazareno 14. *Decr. S. Off. Feria V die 9 Decembris* 1886.

Auctor (G. B. Savarese) opusculi cuius titulus : La Scomunica di un tdea — Risposta al Card. Vicario di Roma : prohib. *Decr. S. Off. Feria IV die 26 Decembris* 1884, *laudabiliter se cubiecit et illud. reprohavit.*

ORAISON FUNÈBRE DE MGR LACHAT

L'oraison funèbre de Mgr Lachat, archevêque de Damiette, administrateur apostolique du Tessin, prononcée le 10 novembre dernier en l'église Saint-Laurent de Lugano, par Mgr Mermillod, évêque de Lausanne et Genève, vient d'être publiée.

Nul n'était plus capable de rendre au pontife défunt le magnifique hommage du tableau de son courage et de ses vertus, que son illustre frère dans l'épiscopat et dans la persécution.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier cette œuvre magistrale.

Les extraits que nous en donnons ont un intérêt particulier pour notre pays. L'Eglise de France n'est-elle pas menacée d'un sort analogue à celui contre lequel les évêques de la Suisse ont si intrépidement combattu?

Mgr Mermillod débute ainsi :

Votre doux et invincible évêque ne semble-t-il pas revivre dans ce portrait du Sauveur tracé par l'apôtre saint Paul? *Il a aimé l'Eglise... ; il s'est livré pour elle, afin de la conserver glorieuse et sans tache.*

Ne vous étonnez donc pas que je lui attribue ces paroles saintes; entre le Maître et le serviteur n'y a-t-il pas des simili-

tudes qui me permettent ce rapprochement? Les contrastes éclatent aussi dans sa vie; des phases de joie, de souffrance et de gloire, comme les mystères joyeux, douloureux et glorieux de Jésus, se partagent ses jours. Sa mémoire est en bénédiction. La grâce l'a rendu doux et fort; sa devise *suaviter et fortiter* est bien la peinture de cette existence agitée au dehors et toujours sereine au dedans de son âme.

Après avoir raconté les premières années de la vie d'Eugène Lachat dans sa paisible demeure de sa famille, établie dans le Jura bernois, l'éminent orateur retrace les premiers deuils du futur évêque de Bâle.

Hélas! l'épreuve ne tarda pas, la mort frappa au foyer hospitalier de ses parents, son père et sa mère furent rapidement emportés dans la tombe. L'enfant orphelin court se jeter au pied du tabernacle, il trouve dans sa foi naïve la prière du psalmiste : O Jésus, vous serez mon soutien. *Orphano tu eris adjutor.*

Le Dieu des petits, l'hôte du ciboire, répond à l'appel de l'orphelin, il lui envoie un ange visible, un vénérable prêtre qui, dans le ministère sacerdotal de la paroisse, ne connaît pas de plus doux repos que d'étudier les vocations religieuses et de se faire l'instituteur des futurs ministres du Seigneur... Le petit élève, comme saint Martin, trouvait des joies enfantines dans le service divin, le goût des choses saintes était né avec lui.

Son protecteur l'ayant envoyé à Besançon pour achever son instruction, le jeune Lachat y étudia plusieurs années jusqu'au jour où il conçut le désir d'aller à Rome.

... Mais, c'est vers Rome qu'il aspire; son instinct catholique le presse de courir vers le centre de l'unité du monde, auprès de cette chaire de Pierre, gardienne des doctrines révélées, et de la civilisation. Il va frapper un coup décisif; sans ressources, à dix-sept ans, il a l'audace d'une de ces témérités sublimes qui décèlent la piété et l'énergie d'un saint; il entreprend à pied le voyage de la cité éternelle, sans préoccupation des obstacles qui l'attendent, sans souci de la demeure qui l'accueillera; confiant à la Providence, il répond naïvement aux voyageurs qui le questionnent sur son chemin : *Je vais à Rome pour être prêtre.* L'orphelin à qui manquent les appuis terrestres se sent pressé de recourir aux puissances du ciel. Il va s'agenouiller dans l'antique sanctuaire national d'Einsideln et placer sous le

doux et clément patronage de Notre-Dame des Ermites ses religieuses espérances et sa vocation apostolique. Il se relève du pied de cet autel plus fort et plus généreux encore, il reprend sa route, guidé par l'étoile du matin. Parvenu sur les cimes du Splügen, son cœur s'attendrit, ses yeux s'emplissent de larmes; c'est au déclin du jour, il s'arrête, se retourne vers les merveilleux horizons de notre cher pays, de cette patrie qu'il a tant aimée, il salue d'un dernier regard ces montagnes parées de nos sombres et verts sapins, ces sommets des Alpes neigeuses empourprés des rayons du soleil couchant; il tombe à genoux et s'écrie avec une pénétrante émotion : « Si ma mère vivait encore, je ne serais pas ici seul et errant. » Pleurs et attendrissement légitimes qu'il domine bien vite au souvenir de la patrie des âmes et du service de l'Eglise qui réclame tous les battements de son cœur.

Devenu prêtre, puis évêque lors de la vacance du siège de Bâle, Mgr Lachat, après avoir gouverné dans la paix son diocèse, alla prendre part aux travaux du Concile du Vatican, pendant lesquels il fut honoré de l'amitié particulière du cardinal Pecci, qui règne glorieusement aujourd'hui sur l'Eglise.

Puis il commença à connaître la persécution qui devait se terminer par la proscription du pasteur arraché à son troupeau.

Votre évêque aimait votre patrie; son sincère patriotisme éclatait jusque dans ses discours religieux : il parlait des beautés de ses sites, des glorieux faits de son histoire, de sa fière indépendance au centre de l'Europe. Aussi, quelles épines perçaient son cœur, lorsqu'il était appelé le fougueux ennemi de son pays et un perturbateur public. Son âme troublée ne retrouvait la sérénité que lorsqu'il songeait que son maître fut aussi traité d'ennemi de sa nation et d'agitateur des foules : *seduci turbas... commovet populum.*

Tout n'est pas épuisé dans son calice d'amertume. Assister impuissant à la ruine de ses œuvres, au dépouillement et à l'expulsion de ses prêtres; à la profanation des églises dont il a la garde, ne chercher sous le poids de ces indicibles tortures que la consolation d'être le mendiant pour donner du pain à son clergé en détresse et des tabernacles de planches à Jésus outragé, voilà bien l'immolation pour la liberté des âmes : *seipsum tradidit.*

Mgr Lachat fut enfin appelé par le Souverain-Pontife à l'adminis-

tration apostolique du Tessin. C'est pendant une visite pastorale, au milieu de la joie de tout un peuple saluant celui qui renouvelait la venue de saint Charles Borromée, que la mort le saisit :

Pourquoi vous rappeler ces fêtes quand le crêpe de la mort les a voilées ? Les sources de la vie sont atteintes dans votre Archevêque ; malgré l'épuisement de ses forces, il refuse de suspendre son travail apostolique : moissonneur brisé par la fatigue et par le poids de la moisson, il tombe sur la gerbe que sa faucille vient de cueillir : *Ingredieris in abundantia sepulchrum sicut infertur acervus tritici in tempore suo.*

L'agonie se prolonge trois jours encore ; elle fut douce et sublime par sa résignation. Vers l'aube de la fête de tous les Saints, l'âme du confesseur brise les liens qui la retiennent à la terre ; elle s'envole dans l'éternelle cité. Les paroles de saint Bernard seules exprimeront notre brisement et nos espérances. Nous chantons la fête des Saints et nous pleurons... A nous qu'il laisse ici-bas, le deuil et les larmes restent : à lui, l'immortelle fête.

..... Défunt, parlez encore..... Que votre souvenir nous inspire l'amour de la sainte Eglise, l'attrait des immolations qui la défendent et qui l'honorent ; que nos sacrifices, unis aux vôtres, écartent les erreurs qui la blessent, les servitudes qui l'oppriment, les divisions qui la désolent.

« O épouse immaculée, ô Eglise immortelle de Jésus-Christ ; restez dans notre patrie ; vous avez béni ses origines, vous avez formé les vaillants de Sempach et le pacificateur, le B. Nicolas de Flüe ; restez-nous toujours, glorieuse de la vérité sans ombre, de notre liberté respectée, de notre unité féconde, pour rendre à Dieu la gloire et la paix à la terre.

Mgr MERMILLOD.

ACADÉMIE FRANÇAISE

Séance du 16 décembre. — Discours de M. Léon Say :

Messieurs,

Vous m'avez fait l'honneur de m'admettre dans votre compagnie, sans autre bagage que des discours ; cet honneur m'im-

pose une lourde tâche : il me faut parler encore, et parler devant vous.

L'habitude de la tribune ne m'est ici d'aucun secours ; je crains de balbutier comme si je parlais pour la première fois. Il y a, en effet, pour les orateurs du Parlement, comme une grâce d'État qui les rend, beaucoup du moins se l'imaginent, compétents en politique, et surtout en finance, tandis qu'elle n'existe pas dans la république des lettres ; du moins, je ne m'en suis pas encore aperçu. On ne s'y fait pas d'illusions ; on n'y rencontre pas de réformateurs se disant capables de résoudre en quelques minutes, tous les problèmes moraux, sociaux ou politiques ; on n'y dit que ce qu'on pense ; on n'y parle que de ce qu'on sait. En changeant de république, je suis donc obligé de changer la plupart de mes habitudes, ce qui m'ôte toute confiance et m'oblige à ne compter que sur votre indulgence.

J'ai entendu, il y a bien des années, — c'était en 1849, — un ministre du commerce répondre à une députation : « Comptez sur mon impartialité, car je ne sais pas le premier mot de la question des sucres. » J'ai bien peur de n'avoir que ce genre d'impartialité pour parler du génie littéraire de mes deux prédécesseurs. Ils ont passé devant moi dans la vie en me charmant, et m'ont fait éprouver des sensations, plus qu'ils n'ont sollicité mon jugement, car mon esprit était ailleurs. Je ne les connais que pour avoir souvent rencontré, salué, arrêté au passage cette foule d'êtres aimables, spirituels, originaux, enfants de leur cœur et de leur esprit, dont ils ont peuplé le monde depuis cinquante ans.

Aussi vous parlerai-je d'eux simplement, comme on parle de ceux qu'on aime quand on les aime naturellement, pour ainsi dire d'instinct, et sans les avoir soumis à aucune analyse.

J'ai relu les œuvres de Jules Sandeau, et, en les relisant, j'ai été frappé de me sentir comme enveloppé d'une atmosphère qui, sans m'être habituelle, ne m'était pas inconnue.

Il m'a semblé entendre ce qu'on disait autour de moi dans mon enfance, à une époque où les paroles frappaient mes oreilles sans qu'il me fût encore possible de les comprendre, ou plus tard dans ma jeunesse, quand, sur les bancs du collège ou de l'école, je me laissais aller aux passions politiques et littéraires de mes jeunes amis et de mes maîtres. En un mot, je me sentais revivre sous le gouvernement de Juillet.

Jules Sandeau n'était pourtant pas un homme politique, et son nom n'a jamais été prononcé dans les Chambres; mais il était de son temps; il en subissait autant et plus que personne l'influence. Ceux qui le lisent ou le relisent, et il y en a beaucoup, ne comprendraient donc pas son œuvre s'ils ignoraient l'état d'esprit de la génération dont il faisait partie et à laquelle il s'est adressé d'abord.

Jules Sandeau est né en 1811 : en 1830, il n'avait que dix-neuf ans. Quand il écrivit ce qu'on peut appeler son premier ouvrage, il dépassait de très peu sa vingtième année. C'était en 1834, et le roman qui parut alors, signé, non pas d'une partie de son nom, mais de son nom tout entier, avait pour titre : *Madame de Sommerville*. Quatorze années plus tard, il publiait son chef-d'œuvre; je veux parler de *Mademoiselle de la Seiglière*. *Madame de Sommerville* au commencement du règne, *Mademoiselle de la Seiglière* à la fin, c'est une période littéraire qui se confond, comme vous voyez, avec la période politique qui porte le nom de régime de Juillet.

Quand Jules Sandeau prit pour la première fois la plume, le Romantisme était dans tout son éclat et la Révolution de Juillet donnait un tour socialiste aux aspirations littéraires, artistiques et politiques d'une jeunesse qui se croyait émancipée à la fois par le Romantisme et par la Révolution.

Sandeau n'a pas assisté, avec les chefs du Romantisme à la première représentation d'*Hernani*; il n'a pas signé, avec Thiers et Mignet, la protestation des journalistes au *National*, mais il vivait dans un monde qui ressentait vivement les révolutions de l'art et de la politique. Il n'a pas été un des héros de Juillet, mais il en voyait. La jeune France ne le traitait pas toujours comme un des siens, mais elle ne l'appelait pas philistin. Peut-être même faisait-il partie de la bande des Berrichons dont a parlé l'auteur d'*Indiana* dans ses mémoires, bande mêlée de politiques et de romantiques qui, dans ses promenades nocturnes au quartier Latin, chantait à la porte des boutiquiers endormis des refrains sur les épiciers.

Le Romantisme, si je l'ai bien compris, c'est la liberté des hommes de génie; c'est-à-dire de ceux qui n'ont pas besoin de règles, parce qu'ils sont la règle des autres et qu'ils peuvent se tenir au-dessus ou au-dessous de ce que le public considère généralement comme le terrain solide des conceptions littéraires.

Ceux qui imitent la liberté des hommes de génie, sans avoir leur génie, tombent dans la trivialité ou se perdent dans des rêveries oiseuses. Aussi le Romantisme a-t-il été fatal à beaucoup de disciples et n'a-t-il réussi qu'à un petit nombre de maîtres :

Quelle émotion ne devait pas produire la révolution de Juillet sur une jeunesse préparée par le Romantisme ! Et quelle impulsion ne devaient pas donner à l'esprit des jeunes poètes, des jeunes artistes et des jeunes littérateurs de 1830, de grands événements politiques, se produisant à la suite d'événements littéraires qui leur avaient semblé plus grands encore !

Leur imagination ne pouvait que s'exalter au lieu de se contenir. Ils se croyaient appelés à jouer un rôle dans l'histoire de leur temps, et l'idée qu'ils se faisaient de ce rôle ne devait pas avoir pour conséquence de leur inspirer beaucoup de défiance de leurs propres forces. Ils étaient disposés à mépriser ce qui n'était pas né du choc même de cette double révolution à laquelle ils avaient pris part, et se plaisaient dans la proclamation de leur foi littéraire, artistique ou politique. Confiants et sincères, ils se croyaient forts, parce qu'ils étaient confiants et vertueux parce qu'ils étaient sincères.

Sandeau avait autant d'enthousiasme et plus de finesse, de bonhomie, de scrupule que la plupart de ceux qui l'entouraient. Il détestait et méprisait l'hypocrisie. Le jour où tout le monde voulait que la Charte fût une vérité, ne lui était-il pas permis de demander que l'amour et l'amitié ne fussent pas un mensonge ?

Au moment où il écrivait *Madame de Sommerville*, Sandeau venait de laisser la moitié de son nom dans les liaisons heureuses, mais agitées, des premières années de sa jeunesse. Je ne connais pas bien ces premières années. Je sais qu'elles ont été troublées ; peut-être y trouverait-on la source de cette mélancolie qui étend comme un charme voilé sur toute son œuvre.

Il était très doux, très aimant, trop doux peut-être, disons le mot, trop faible pour n'avoir pas été opprimé dans toutes les associations littéraires, amicales ou autres. On abusait de sa candeur, de son amitié, de son amour ! L'histoire de son manteau mérite d'être connue ; elle le montre bien dans l'aimable naïveté de son dévouement. Le manteau est un vêtement qui marque son époque et qui avait en 1830 un prestige aujourd'hui

disparu. Il y a encore de l'autre côté des Pyrénées et des Alpes des gens heureux de se draper dans une cape bordée de velours rouge et de satin vert. Nous ne connaissons plus ce bonheur-là.

Balzac, ayant besoin d'argent, s'adresse un jour à son ami qui, sans rien dire, met tout de suite en gage son manteau pour un louis. Quelques jours plus tard, Balzac qui aimait à faire des effets de costume, dit à Sandeau : « Prête-moi ton manteau. » « Non, je ne te prêterai pas mon manteau. » Balzac allait commencer une litanie de reproches quand il rencontra le regard attendri du bon Sandeau. Il se rappelle les vingt francs, se jette à son cou et lui dit les yeux pleins de larmes : « Ah ! mon pauvre enfant, je suis une brute, et je te demande pardon. »

Sandeau a toujours été dominé par ceux qui l'entouraient ; il se laissait faire, mais il en souffrait. On reconnaît d'ailleurs facilement les traces de cette souffrance dans *Madame de Sommerville*, dans *Mariana* et dans les autres ouvrages de sa jeunesse.

Madame de Sommerville est une femme encore jeune ; elle a passé les premières années de sa vie on ne sait où ; et, dans les pays ignorés où elle a vécu, elle a fait on ne sait quoi. Elle revient au bout d'un long temps dans une charmante campagne, et elle rentre, on ne sait comment, dans un vieux château qu'elle a quitté jadis, on ne sait pas pourquoi, s'appelant mademoiselle de Sommerville au départ et madame de Sommerville au retour. Elle a souffert par l'amour, et elle dit ses souffrances avec grâce.

Elle se laisse aimer par un jeune homme sans famille qui s'appelle Albert tout court ; elle en est sincèrement heureuse parce qu'elle aime qu'on l'aime ; elle en a sincèrement du chagrin parce qu'elle éprouve la plus vive affection pour la jeune fiancée qu'on lui sacrifie. Pour rendre Albert à la pauvre Nancy, elle fait croire à son jeune amoureux qu'elle est sa mère. Cet aveu était un mensonge, et ce mensonge lui a coûté un effort si douloureux qu'elle en meurt. La jeune fiancée, devenue l'épouse d'Albert meurt, quelques jours après, des doutes dont son cœur n'a cessé d'être agité.

Il n'y a que le style, l'art et le charme des descriptions qui puissent faire accepter une combinaison aussi étrange d'événements aussi bizarres, car la sincérité qui est la seule vertu de l'héroïne ne peut intéresser le lecteur que pour bien peu de temps.

L'auteur de *Madame de Sommerville* avait déjà entrevu le personnage de Marianna pendant qu'il écrivait son premier ouvrage; il fait dire à madame de Sommerville dans la confession qu'elle laisse pour Albert : « J'avais tant souffert! et s'il est vrai que nous nous vengions sur ceux qui nous aiment de ceux que nous avons aimés, que de maux n'eussé-je pas amassés sur votre tête! » L'histoire de Marianna n'est que le développement de cette idée. Le public a accueilli ce nouveau roman, quand il a paru, avec la plus grande faveur. Lorsqu'on parlait de Sandeau, à cette époque, on ne l'appelait jamais autrement que l'auteur de *Marianna*. Il est difficile de comprendre aujourd'hui un pareil succès; le livre a vieilli.

Les deux premiers ouvrages de Sandeau sont, en réalité, loin d'avoir la même valeur que le reste de son œuvre. Ils sont écrits dans un style simple et vrai, mais le style même fait ressortir par le contraste ce qu'il y a de factice dans l'originalité des personnages et ce qu'il y a de fatigant dans la naïveté de leur orgueil; comme on se plaît cependant à les lire, il faut bien qu'il y ait en eux quelque chose de supérieur; ce qui est supérieur : c'est Sandeau.

Il ne lui manque, en effet, pour faire des ouvrages achevés, que de rencontrer une veine heureuse; cette veine heureuse il l'a bientôt trouvée, et il l'a exploitée avec un si rare bonheur que ses derniers ouvrages marquent définitivement sa place auprès des écrivains qui ont le plus honoré notre époque littéraire. Cette voie ou cette veine, le régime de Juillet la lui ouvre; c'est encore dans le mouvement des esprits en 1830 qu'il l'a découverte.

L'histoire de la Révolution de 1789 et les événements qui ont suivi est l'histoire des pères de la génération de 1830 et Sandeau a dû rencontrer, au moment où il commençait à penser et à écrire, les survivants des grandes luttes, des grandes choses et des grands crimes de la fin du XVIII^e siècle. Il a vécu nécessairement dans la familiarité d'une foule d'hommes qui avaient connu les libéraux de 1789, les girondins, les jacobins et les terroristes de la Convention, et qui, peut-être, avaient joué eux-mêmes un rôle sous le Directoire, le Consulat et l'Empire.

Il a donc pu se faire une théorie de la révolution de Juillet, en la comparant au passé. Je ne mets pas en doute qu'il n'y ait vu un renouveau des idées libérales de 1789, et que le roi des Français n'ait été pour lui que le roi de la Révolution.

Ceux qui, depuis 1830, se sont repentis d'avoir renversé la monarchie légitime ont pu se former et produire des opinions différentes sur les origines, les causes et les effets de la révolution de Juillet; mais les libéraux de 1830 n'avaient aucune hésitation. Ils voyaient entre la France d'autrefois et la France moderne ce que beaucoup de nos contemporains y voient encore aujourd'hui: un fossé que les politiques ont souvent cherché à dissimuler par des procédés plus ou moins habiles, mais qu'ils n'ont jamais réussi à combler.

Jules Sandeau a essayé de déterminer les conditions d'une réconciliation définitive; et quoique son essai ait été surtout et avant tout littéraire, peut-être même à cause de cette particularité, mérite-t-il d'être apprécié sérieusement.

La lutte personnelle, violente, sans merci, engagée pendant les années sanglantes de la Révolution, et poursuivie plus tard sans relâche entre ceux qui ont souffert et ceux qui ont fait souffrir, lui était apparue dans toute sa cruelle réalité.

Il avait étudié les passions et les caractères des uns et des autres, et il les avait trouvés si différents, si contradictoires, si opposés dans le fond comme à la surface, qu'un rapprochement lui avait paru impossible, soit alors, soit après, entre de si cruels ennemis. Les crimes de 93, les confiscations et le reste, rien ne lui avait semblé pouvoir être oublié par ceux qui en avaient été les auteurs ou les victimes. Mais il a espéré que la lutte qui s'était continuée avec une sorte de rage entre les combattants pouvait ne pas leur survivre. Il a pensé que la paix, impossible pour les pères, ne l'était pas pour les enfants. De ces réflexions sont nés *Sacs et Parchemins*, *Mademoiselle de la Seiglière* et les deux belles comédies qui sont sorties des deux romans.

Sandeau a peint l'émigré et le bourgeois sous les noms du marquis de la Seiglière et de M. Poirier. Le marquis de la Seiglière est le type des émigrés qui n'ont rien appris ni rien oublié; c'est le XVIII^e siècle transplanté dans le XIX^e, avec toute la légèreté qu'on lui a reprochée, et aussi avec toute la grâce et tout l'esprit qu'on se plaît à lui reconnaître. M. Poirier, de son côté, est le bourgeois du régime de Juillet, retiré des affaires et bien renté, qui veut s'élever et devenir homme d'Etat et qui, plein de raison quand il s'agit de ses affaires, est emporté par la vanité au point de ne plus savoir ce qu'il fait quand il n'est plus à son comptoir.

Les deux mères, la baronne de Vaubert, dans *Mademoiselle de la Seiglière*, et la marquise de la Rochelandier dans *Sacs et Parchemins*, sont deux femmes d'intrigue qui cherchent à réparer, par toutes sortes de moyens, dont quelques-uns fort blâmables, les désastres de leur fortune.

En recevant Sandeau en votre nom dans cette même salle, et en l'invitant à prendre le fauteuil auquel vous veniez de l'appeler, M. Vitet lui a reproché d'avoir traité un peu légèrement les représentants de l'ancien régime, d'avoir fait rire de leurs travers, de n'avoir pas, en un mot, « laissé en paix ces cœurs fidèles. »

Peut-être aurait-il pu remarquer, en même temps, que la bourgeoisie de 1830 n'était pas beaucoup mieux traitée que la noblesse du XVIII^e siècle. M. Levraut est le plus souvent odieux; et dans la pièce, après avoir pris le nom de M. Poirier, quoiqu'il soit moins grotesque que sous le nom de Levraut, il n'en reste pas moins un bourgeois extrêmement ridicule.

Il est vrai que le jeune Bernard, fils du fermier Stamply, a trouvé grâce devant Sandeau. L'amoureux plébéien de mademoiselle de la Seiglière est parfait. Mais il est de la nouvelle génération, de la même génération qu'Antoinette Poirier, que Laure Levraut et que cette adorable Hélène de la Seiglière dont il est éperdument épris.

(A suivre.)

LA MORT DE P. BERT.

On lit dans le *Constitutionnel* :

En réponse à la lettre que nous avons eu l'honneur d'adresser à Son Excellence Mgr Vannutelli, auteur présumé de la dépêche relative aux derniers moments de M. Paul Bert, ce prélat a daigné nous envoyer le télégramme suivant :

Paris, Lisboa, 27 décembre, midi.

Je ne suis absolument pour rien dans la communication que vous me dites avoir reçue.

† VINCENT, archevêque de Sardes,
nonce apostolique à Lisbonne.

Nous avons confronté notre dépêche manuscrite avec des billets

que nous avons eu jadis l'honneur de recevoir de l'illustre prélat. Nous avons trouvé une conformité d'écriture telle que nous avons cru pouvoir rapporter à Mgr Vincent Vannutelli, nonce à Lisbonne, la signature — Vannutelli — qui se trouvait clore les lignes précédant la citation de la lettre de Mgr l'évêque de Késo.

Cette similitude nous a induits en erreur. La dépêche de Son Excellence ne nous laisse aucun doute à cet égard, et, comme nous nous y sommes engagé, nous le reconnaissons sans aucun embarras.

On connaît donc maintenant la vérité sur les derniers moments de M. Paul Bert. Il n'a pas reçu les secours de la religion. Nous ne pouvons que le regretter pour lui.

Ce persécuteur de l'Eglise n'aura donc pas eu le bonheur d'une bonne mort : c'est un exemple de plus ajouté à bien d'autres.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le discours du Pape au Sacré-Collège, la veille de Noël, a produit une profonde impression, non seulement parmi les catholiques, qui ont vu dans cet exposé saisissant de la situation du Saint-Siège la condamnation de l'anti-cléricalisme et de ses excès, mais aussi parmi les libéraux sur lesquels repose tout le poids de cette condamnation et qui en ressentiront les effets par le contre-coup qu'elle est destinée à produire dans le monde entier. Ce qui se dégage tout particulièrement du discours, c'est la coupable connivence des autorités italiennes avec les pires radicaux dans cette guerre contre la Papauté et contre l'Eglise.

On lit dans le *Moniteur de Rome* du 19 décembre :

La S. Congrégation des Rites a tenu, ce matin, au Vatican, une séance dite ordinaire, dans laquelle elle a examiné et résolu plusieurs questions se rapportant notamment à des préliminaires des causes de saints. Nous pouvons signaler, entre autres, la décision favorable sur l'observance du décret d'Urbain VIII (*de non cultu*), concernant l'abstention de tout culte prématuré et abusif, pour le vénérable Liebermann, fondateur de la congrégation du Très Saint Cœur de Marie. Aussi rien ne s'oppose, de ce chef, à la marche régulière de la cause du vénérable Liebermann, qui est la première cause de béatification d'un juif converti qui soit introduite en cour de Rome.

La Sacrée-Congrégation des Rites a exprimé le désir que rien de ce qui touche au procès en canonisation des martyrs anglais fût rendu public pour le moment. Toutefois, sans contrevenir à cette prescription, nous pouvons faire connaître que les Pères de l'Oratoire de Londres, entre les mains de qui ont été déposées les archives de l'archidiocèse de Westminster, avec tous les précieux documents qu'elles contiennent relativement à cette importante question, s'occupent activement en ce moment d'écrire la vie des martyrs qui ont souffert sous le règne de Henry VIII et durant les premières années de celui d'Elisabeth. On espère que l'ouvrage sera prêt à l'époque où le décret de béatification sera promulgué. Ajoutons que ce travail se poursuit sous la direction du cardinal Manning.

Par billet de la secrétairerie d'État en date du 20 décembre, le Saint-Père a appelé S. Em. le cardinal Mazzella à faire partie de la Sacrée-Congrégation de Propagande pour les affaires de rite oriental.

— Par billet de la secrétairerie d'État en date du 21 décembre, le R. P. Joachim-Marie Corrado, procureur général de la congrégation de la Mère de Dieu, de Sainte-Marie in-Campitelli, a été nommé consultant adjoint de la Sacrée-Congrégation du Concile.

A l'occasion de la Noël, le Pape a fait distribuer 12.000 fr. aux pauvres et 160 lits neufs à autant de familles indigentes de Rome.

France.

AIRE. — Mgr Delannoy, évêque d'Aire, vient d'adresser à son clergé une Lettre-circulaire relative au programme des conférences ecclésiastiques pour les années 1887 et 1888.

LIMOGES. — L'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers vient de tenir, à Limoges, pour le centre, sa septième Assemblée régionale de l'année. Le succès a été le même qu'à Lille, à Troyes, à Saint-Etienne, à Marseille, à Angers et à Pau. Il était admirablement préparé par les sept retraites qui ont eu lieu dans le courant de cette année dans la seule zone du centre, et n'ont pas réuni moins de deux cents hommes du monde.

Mgr l'évêque de Limoges a été empêché par sa santé de présider l'Assemblée ; mais il s'y est fait représenter, ainsi que NN. SS. les Archevêques et Evêques de Bourges, Angoulême, Poitiers, Clermont-Ferrand, Saint-Flour, Tulle et Cahors.

A la clôture, M. le comte de Mun a prononcé un discours qui a enthousiasmé un auditoire de plus de trois mille personnes.

L'assemblée a de nouveau justifié la parole de Mgr Freppel : « L'avenir est au régime corporatif. »

La région compte déjà une dizaine de syndicats agricoles, qui ont pour but, non seulement de procurer aux propriétaires et fermiers des engrais à prix réduit, mais de venir en aide aux ouvriers de l'agriculture au point de vue moral et matériel.

Pour les arts et métiers, à Poitiers, une corporation du bâtiment, comptant deux cents membres, fonctionne dès maintenant régulièrement ; elle a sa Confrérie et ses institutions économiques ; plusieurs autres sont à l'étude et seront prochainement établies. A Tours, quatre associations analogues prennent des développements ; quatre autres sont établies à Blois ; Bourges a également son organisation.

Plusieurs patrons de l'industrie ont promis à M. Léon Harmel de réaliser ses institutions corporatives du Val-des-Bois.

M. Harmel a demandé qu'on se préoccupât aussi du groupement des professions libérales pour constituer des corporations spéciales d'avocats, de journalistes, de médecins, d'ingénieurs, etc...

Enfin, les étudiants catholiques de Limoges, qui ont adhéré à l'Association de la jeunesse française, se préparent à devenir eux-mêmes des propagateurs dévoués du régime corporatif.

LUÇON. — On écrit de La Roche-sur-Yon, le 20 décembre :

Une grande assemblée des catholiques vendéens s'est réunie ici tantôt, pour entendre M. de Lamarzelle, député du Morbihan. Une foule considérable comprenant toute les notabilités du pays remplissait la salle.

M. Halgan, sénateur, présidait, entouré de M. de Béjarry, sénateur ; de MM. de la Bassetière, Bourgeois, Maynard de la Claye, de Baudry d'Asson, de la Riboullerie, de Cazenove et Le Cour, députés.

Dans le langage le plus élevé, M. de Lamarzelle a exposé la situation faite actuellement aux catholiques et leurs devoirs en face des difficultés qui leur sont créées. De chaleureux applaudissements ont acclamé l'orateur, que M. Halgan a vivement remercié au nom de la Vendée.

LYON. — Une tentative criminelle qui, pour une cause toute fortuite, n'a pu arriver à complète exécution, a eu lieu dans une des églises de Lyon.

L'église Saint-Nizier était remplie de fidèles venus pour assister à la messe de minuit.

Un individu inconnu avait placé près de l'entrée, sous un bénitier, une bombe explosible d'une puissance considérable, garnie de clous, de ferraille et de plomb.

Cette bombe était armée de deux mèches enduites d'un mélange phosphorescent, prenant feu au contact de l'air.

Un des gardiens de la paix, chargés du service de l'ordre, nommé Blanc, remarqua ces flammes et, prenant vivement l'engin, l'emporta rapidement hors de l'église et vint le noyer dans le ruisseau.

Le secrétaire général pour la police, aussitôt averti, fit transporter la bombe chez l'expert chimiste, qui l'a examinée ce matin.

Il résulte de cet examen que la bombe, douée d'une puissance destructive considérable, aurait pu causer les plus grands malheurs.

Le chef de la police lyonnaise a vivement félicité l'agent Blanc, dont la présence d'esprit avait su écarter tout danger.

L'enquête ouverte par le parquet se poursuit avec une grande vigueur, et déjà l'on apprend que la justice est sur une bonne piste.

NIMES. — La ville de Nîmes donne en ce moment le spectacle le plus grandiose, qui témoigne de son zèle pour la Religion catholique.

Douze missionnaires, Jésuites, Dominicains, Carmes, Capucins, Lazaristes et Gardistes, viennent de prêcher la station du Jubilé dans les six paroisses de la ville.

L'enthousiasme a été grand; les sermons et les conférences, répétés jusqu'à trois fois par jour, ont toujours eu un nombre d'auditeurs considérable; les églises étaient toujours combles. Mgr l'Evêque a souvent assisté à ces solennités, et les a plusieurs fois relevées par la puissante influence de sa parole. Tous les prédicateurs ont rivalisé d'éloquence et de dévouement.

Les résultats de cette mission, qui restera comme un des beaux souvenirs de Nîmes, sont déjà manifestes. Les communions du matin et de la nuit pour la Noël ont été plus nom-

breuses que jamais dans toutes les paroisses et dans toutes les chapelles de la ville.

— Mgr Besson vient d'adresser aux curés de son diocèse une lettre pour remercier Dieu des résultats de la quête prescrite en faveur des inondés.

POITIERS. — Les dames de la Halle de Poitiers, qui sont constituées en association, avaient naguère envoyé une adresse à M. Harmel pour le remercier de l'apostolat qu'il exerce en faveur de l'idée corporative. M. Harmel a répondu :

Du Val-des-Bois, par Varméreville (Marne).

Mesdames, c'est avec un vif plaisir que j'ai reçu votre lettre du 3 décembre, avec vos signatures. Je suis très touché du témoignage de votre reconnaissance, car j'y vois la preuve que votre association va naître et sera solide avec de si excellents éléments. Or, l'association chrétienne, c'est le principe de la régénération de la famille et de la société; c'est Dieu régissant non plus seulement au fond des cœurs, mais au foyer domestique, dans les affaires, dans toutes les réunions humaines. Dieu est le Maître, partout et toujours; c'est lui qui est la source de tous les biens, c'est lui qui a fait de notre grande famille ouvrière, du Val-des-Bois tout entier, un petit Paradis.

Avec Lui, tout est bon; sans Lui tout est effrolement, misère et chagrin. Du courage donc, mesdames, que votre association en fasse naître beaucoup d'autres, afin que le peuple redevienne heureux.

Veuillez me croire votre bien dévoué en Notre-Seigneur.

LÉON HARMEL.

Aux Dames de la Halle Notre-Dame, Poitiers.

REIMS. — S. E. Mgr le Cardinal-archevêque de Reims, sur la demande de S. G. Mgr l'Évêque de Saint-Dié, a constitué un tribunal ecclésiastique à l'effet de faire les informations juridiques sur la réputation de sainteté de la MÈRE ALIX LE CLERC, fondatrice de l'Ordre de la Congrégation de Notre-Dame.

Le tribunal nommé à Reims a tenu huit séances successives. Mgr le Cardinal a daigné ouvrir tout spontanément la série des témoins. Le procès clos et scellé a été remis à M. le comte Gandelet, camérier de cape et d'épée de Sa Sainteté Léon XIII et promoteur de la cause, pour être remis au tribunal constitué par l'Ordinaire de Saint-Dié.

ROUEN. — Le mardi 14 décembre, une très belle fête a eu lieu dans la grande salle de l'archevêché, à Rouen. C'était une réunion solennelle de l'*Union catholique*, cette excellente Société dont le but est le progrès de toutes les œuvres chrétiennes. La séance était présidée par S. G. Mgr Thomas.

La lettre suivante du Saint-Père a été lue pendant le cours de la réunion par Mgr l'Archevêque de Rouen :

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Lorsque, sous vos auspices et votre direction, un grand nombre de catholiques de Normandie se sont réunis en congrès, Nous n'avons pas manqué d'être avec vous d'esprit et de cœur.

La lettre que vous Nous avez adressée et dans laquelle Nous avons, avec d'autres choses très dignes de louange, recueilli un nouveau témoignage de votre amour et de votre dévouement déjà bien anciens a augmenté encore nos sentiments d'affection envers vous.

Ce qui Nous réjouit grandement, non pas tant pour Nous que pour le bien général, c'est que tout congrès des catholiques est appelé à porter non des fruits d'un jour, mais des fruits vrais et durables, lorsqu'avant tout il s'appuie sur l'autorité du Siège Apostolique et lui demande, comme c'est son devoir, la règle de ses jugements et de ses actes.

Il y a donc lieu, vénérable Frère, de bien augurer de votre œuvre commune; car, si l'on tient compte des nécessités du temps présent, il est difficile de rien concevoir de plus opportun que votre entreprise, dont le but est d'employer toutes vos forces et tout votre zèle pour assurer l'accord de la Société avec l'Eglise et de la science avec la foi.

Sans doute, il faut faire face à de nombreuses et graves difficultés; mais, en songeant à la cause que vous avez prise en mains, ayez courage et confiance.

Il vous sera très précieux d'avoir travaillé, autant qu'il était en vous, au bien du plus grand nombre, et principalement au salut de vos populations. Pour Nous, Nous demandons instamment à Dieu de faire prospérer vos desseins et de répandre sur vous une telle abondance de grâces, que vous puissiez arriver au plein succès de vos efforts.

Comme gage des dons célestes, et en témoignage de Notre bienveillance paternelle. Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur, à vous, vénérable Frère, et à tous les membres du congrès, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 19 novembre 1886, l'an IX de notre Pontificat.

LEON XIII, PAPE.

TARBES. — Le docteur E. du Defaix a fait le voyage de l'île de Cuba à Lourdes tout exprès pour faire célébrer une messe solennelle.

La cérémonie a eu lieu en grande pompe, le mardi 14 décembre. Le pèlerin d'outre-mer y assistait au nom de beaucoup

de compatriotes, dont les intentions avaient été déposées sur l'autel.

TOURS. — On lit dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Tours :

Au moment où nous nous disposions à publier dans la *Semaine religieuse* un acte pur et simple de soumission de M. l'abbé Bosseboeuf, nous recevons communication de la lettre suivante adressée directement au *Journal d'Indre-et-Loire*. Nous sommes prié de l'insérer textuellement sans autre explication :

Tours, 21 décembre 1886.

Monsieur le rédacteur en chef,

Dans votre numéro de mardi, vous avez bien voulu prendre soin d'avertir vos lecteurs de la mise à l'index de mon travail sur le *Syllabus*. Je vous remercie de me fournir l'occasion de m'acquitter envers ma conscience en leur faisant savoir, également par votre organe, que ma soumission au décret est entière, et cela d'autant mieux qu'elle a été formulée à l'avance dans l'ouvrage lui-même.

Vous me permettrez bien de profiter de la circonstance que vous m'offrez pour rectifier une assertion inexacte.

On n'a point eu à proscrire le livre du *secrétaire* de Mgr l'Archevêque. Ce titre ne m'a été conféré par Mgr Meignan que dans le cours de novembre dernier, après le décès du titulaire, alors que Monseigneur ignorait absolument d'ailleurs que le livre fût déferé à l'Index. Or, mon *Essai de philosophie religieuse* remonte en substance à quelque dix années, aux loisirs de mon ministère vicarial. Il y a deux ans, quand je songeai à le publier, Mgr l'archevêque, selon la coutume ecclésiastique, renvoya le manuscrit à l'examen de M. le docteur Pouan, chanoine théologal.

Celui-ci, après un contrôle consciencieux, présenta un rapport renfermant une série de critiques sur le fond et sur la forme, et concluant à la revision et à l'amendement du travail. Ici s'arrête son rôle.

On me remit alors manuscrit et mémoire pour me permettre de procéder à cette correction. Soit inexpérience, soit illusion d'auteur, la suite a démontré qu'elle n'avait pas été suffisante. Finalement, en présence de la demande d'autorisation d'imprimer, Mgr l'archevêque s'enquit formellement si les corrections avaient été faites et bien faites ; et ce n'est que sur ma réponse affirmative, itérativement renouvelée, qu'il se décida à accorder l'autorisation.

A cet égard, il est à propos de noter que Mgr l'archevêque, d'une part, a déconseillé à plusieurs reprises cette publication, et, d'autre part, a concédé non pas l'approbation, mais l'*imprimatur*, qui est purement négatif et n'implique aucun jugement favorable sur la valeur d'un livre.

Telle est, monsieur le rédacteur en chef, la réalité de la première partie de cette affaire, connue de bien peu de personnes et que, pour cela, j'ai cru devoir rétracter publiquement.

Il est vrai que, par un fâcheux retour, il est une phase que je sais moins et que vous paraissez mieux connaître. Tandis que, comme vous l'avez écrit, vous saviez depuis plusieurs mois que le livre était aux mains des consultants de l'Index, je vivais dans l'ignorance absolue de la procédure; je n'ai appris l'affaire que par la publication dans les journaux du décret prohibitif. Pourquoi, hélas! ne m'a-t-il pas été donné d'avoir la même bonne fortune que d'autres, pourtant moins intéressés dans la question?

Merci d'avance, monsieur le rédacteur en chef, de l'hospitalité que vous ne refuserez pas à ces quelques explications devenues nécessaires.

Recevez, s'il vous plaît mes sentiments les plus respectueux.

L. BOSSEBŒUF.

La *Semaine religieuse* ajoute :

Nous ne saurions trop féliciter M. l'abbé Bossebœuf de son entière soumission à l'autorité de la sainte Église. Tout motif et tout danger de scandale se trouvent ainsi écartés. Nous le félicitons également de la loyauté avec laquelle il dégage de hautes et savantes personnalités, qu'on incriminait dans l'affaire d'une autorisation qui n'a été que le résultat d'un malentendu.

Etranger.

ALLEMAGNE. — Mgr Herzog, évêque de Breslau, est mort dans la nuit du 25 au 26 décembre.

Il était âgé de soixante-trois ans. Il n'occupait le siège de Breslau que depuis quatre ans.

— Deux membres de la haute aristocratie austro-allemande, le prince Charles de Hohenlohe-Langenbourg, et le jeune comte Paul d'Huyn, viennent d'entrer dans la Compagnie de Jésus.

Le prince Charles de Hohenlohe-Langenbourg est fils du prince Louis et de la comtesse Gabrielle de Trautmannsdorf; le comte Paul d'Huyn est fils du comte d'Huyn-Sarntheim.

BELGIQUE. — Le prince Edmond Radziwill a reçu au couvent de Maredsous, des mains du vénérable abbé de Beuron, l'habit des fils de saint Benoît. Il était député au Reichstag.

Les Radziwill sont des princes polonais, proches parents de l'Empereur Guillaume. Leur famille donna une reine à la Pologne et une à la Prusse. L'abbé Edmond Radziwill a quarante-quatre ans.

Le même jour que le prince abbé Radziwill revêtait la robe de saint Benoît, sa sœur Elisabeth se consacrait à Dieu et aux malades dans l'ordre des Sœurs hospitalières de la Croix. Une autre de ses sœurs a voué sa vie, il y a déjà quelque temps, au soin des hôpitaux. Leur frère, Ladislas Radziwill, appartient depuis quelques années à la Compagnie de Jésus.

Heureux exemples, qui nous rappellent les âges de foi.

TURQUIE. — L'un des signes de l'influence grandissante de la Russie sur la sublime Porte, c'est la série de mesures annoncées contre les Jésuites, les seuls qui entretiennent dans l'empire ottoman, des écoles d'après le modèle européen.

On dit que le gouvernement turc a décidé que :

1° Il est interdit aux Jésuites d'ouvrir de nouvelles écoles dans l'empire ottoman;

2° Les Jésuites ne sont autorisés à faire des cours que dans les écoles placées sous la surveillance des autorités turques;

3° Toutes les écoles actuellement dirigées par les Jésuites seront placées sous le contrôle de l'État.

4° Il sera pris des dispositions sévères au sujet de l'inspection de ces écoles.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Bruits de guerre. — Un discours du général Boulanger. — Deux actes du ministre de l'Instruction publique. — La donation de Chantilly. — Finances républicaines. — Une élection précipitée. — Affaires bulgares.

30 décembre 1886.

Depuis un certain nombre d'années, il est de mode d'annoncer la guerre pour le printemps. Jusqu'ici, les prophètes de malheur ont été de faux prophètes. Aujourd'hui, les mêmes prédictions reviennent, plus nombreuses, plus précises, et en apparence plus justifiées. « N'entendez-vous pas sonner les armes ? » a dit M. Clémenceau à la tribune, il y a quelques jours. Et un grand silence s'est fait tout à coup dans la Chambre tumultueuse, car ces paroles répondaient au sentiment intime de chacun. La préoccupation du moment est en effet cette terrible éventualité.

Y a-t-il lieu de s'émouvoir de ces sinistres prédictions ? Un point peut nous rassurer, c'est qu'elles ont déjà été faites fréquemment et qu'elles ne se sont pas réalisées. Pour leur

accorder, cette fois, plus de crédit, on se base sur les préparatifs militaires de l'Allemagne et sur le langage de ses journaux. Que la presse allemande ait son accès annuel de gallophobie, cela n'a rien qui doive nous surprendre : les attaques contre la France font partie de toute discussion du budget de la guerre. Il faut bien justifier les demandes d'augmentation d'effectif par la dénonciation d'un danger, fût-il imaginaire, et si l'on parvient à provoquer dans la presse française des réponses menaçantes, on se sera ainsi procuré de nouveaux arguments pour agir sur l'esprit des membres du Reichstag. Ce ne sont donc pas ces attaques contre la France qui peuvent inspirer tant d'inquiétudes. Reste le projet d'augmentation d'effectif lui-même. Il révèle chez le gouvernement de Berlin un sentiment exact de notre puissance militaire. L'Allemagne sait que le nombre a fait jadis sa force, elle veut encore avoir le nombre pour elle. Il y a, de l'autre côté des Vosges, une véritable peur de la revanche, et les Allemands y pensent peut-être plus que nous. De plus, le péril est pour elle à droite et à gauche, à l'ouest et à l'est, et sans vouloir se résoudre à croire qu'elle aurait à se défendre à la fois contre l'empire du czar et la république française, elle ne veut pas être surprise si cette alliance s'accomplissait.

Après ces réflexions, il ne semble donc pas que « l'inévitable », comme dit le *Rappel*, soit aussi près de nous que l'on serait porté à le croire. Le vieil empereur Guillaume ne voudrait certainement pas, à quatre-vingt-dix ans, courir le terrible *alea* d'une lutte avec la France. Quoi qu'il en soit, il est du devoir le plus absolu, le plus sacré, de nos gouvernants, de suivre une ligne de conduite des plus prudentes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et, dans de si graves moments, il est à souhaiter que le général Boulanger suspende l'application de son projet de réformes ; il ne faut pas que nous soyons surpris au milieu du désordre qu'entraîne une réorganisation complète de notre armée : il ne faut pas tenter l'Allemand. Quant à l'extérieur, nous ne pouvons que regretter de voir M. Flourens chargé d'une mission pour laquelle il se reconnaît lui-même incapable.

Quoi qu'il en soit, et en attendant mieux, le ministre de la guerre de la République française a dû, sur les instances de ses collègues, choisir une occasion de prononcer une parole capable

sinon de rassurer le public, du moins de prouver au dehors que la France n'était pas à la veille de chercher querelle à ses voisins.

Cette occasion, il l'a trouvée à la réunion de la Société de sauvetage, qui a eu lieu dimanche à la Sorbonne. Le général Boulanger, appelé à l'honneur de présider la réunion, y a tenu un langage digne et correct. Après un parallèle plus ou moins bien tourné entre le « sauveteur et le soldat, » le ministre de la guerre a proclamé que le soldat avait pour devoir de ne pas désirer la guerre, à moins que l'honneur et la sécurité du pays ne fussent en jeu. Ce langage a été naturellement couvert d'applaudissements par les « sauveteurs de la Société française », qui sont une Société éminemment démocratique. Il faudrait les louer s'ils n'applaudissaient jamais de choses moins sensées.

En somme, le général Boulanger paraît entré maintenant dans le second *avatar* du rôle ambitieux qu'il s'est attribué. Il a fait du bruit pour attirer l'attention du public et du radicalisme, pour mériter la faveur des radicaux. Maintenant qu'il est arrivé au pouvoir et à la célébrité, il met de l'eau dans son vin et fait l'homme sage et circonspect pour rattraper la confiance des gens rassis. Le système lui a d'ailleurs réussi. La chose paraîtra incroyable, mais il recrute des partisans à droite comme à gauche, et, dans l'armée, il y a des officiers d'opinion conservatrice et de famille catholique pour lesquels le général cher à M. Clémenceau est à la tête de l'armée le meilleur des ministres possible. La chose s'explique d'une certaine façon parce que le général, assuré aujourd'hui de l'appui de la fraction radicale du Parlement, ne se croit plus obligé d'être grossier envers la droite en général et les conservateurs en particulier. On cite même des cas où le général, en dépit des dénonciations des feuilles radicales, a protégé certains officiers persécutés par les républicains pour cause d'opinion réactionnaire : *Omnia « suaviter » pro dominatione*, dirons-nous après Tacite et avec une variante. Au fond le général Boulanger est un ambitieux qui n'a aucune opinion ni en politique, ni en religion, et qui est prêt à tout pour jouer un rôle important dans les affaires de son pays. Son rêve est d'attacher son nom d'une manière quelconque à la guerre de revanche contre l'Allemagne. Evidemment, il n'est pas assez fou pour provoquer ouvertement une pareille guerre. Il serait sûr d'être désavoué

et renversé sur l'heure. Mais il la désire, et s'il peut quelque chose pour la hâter, cette chose sera dite ou faite par lui avec empressement.

M. Berthelot, digne successeur de M. Goblet au ministère de l'instruction publique, vient d'inaugurer son règne éphémère par une circulaire qui, si elle n'aggrave pas l'abominable loi du 30 octobre contre la liberté de l'enseignement primaire, en fait bien ressortir, par une application rigoureuse, le caractère inique et odieux.

Voici cette circulaire :

Monsieur le recteur, quelques-uns de vos collègues m'ont consulté sur la question de savoir si, en présence de la disposition de l'article 66 de la nouvelle loi sur l'organisation de l'enseignement primaire, aux termes duquel les engagements décennaux ne peuvent être désormais réalisés que dans les établissements d'enseignement primaire public, les membres ou novices des associations religieuses vouées à l'enseignement et autorisées par la loi ou reconnues d'utilité publique étaient encore aptes à contracter l'engagement décennal.

Il convient tout d'abord de remarquer que l'article 79 (titre IV) de la loi du 15 mars 1850, qui a conféré aux membres et novices des dites congrégations le bénéfice de la dispense conditionnelle du service militaire, n'a pas été abrogé. Le mode de réalisation de l'engagement contracté ou à contracter en vue de cette dispense a seul été modifié.

Conséquemment, les congréganistes pourvus du brevet de capacité et exerçant actuellement dans une école publique en vertu d'une nomination préfectorale peuvent toujours contracter l'engagement dont il s'agit. Ils ne pourront, il est vrai, le réaliser complètement, la laïcisation devant être achevée dans le délai de cinq ans, que s'ils rentrent avant cette époque dans la vie civile et poursuivent leur carrière dans l'enseignement public.

Mais cette situation ne saurait autoriser l'administration de l'instruction publique à refuser aujourd'hui l'engagement prévu par la loi.

C'est à l'autorité militaire qu'il appartiendra, le cas échéant, d'en déterminer les conséquences.

Il en est de même des simples novices. La législation, non encore abrogée, les autorise à contracter l'engagement décennal en cette qualité et sans justifier d'une nomination préalable impliquant aujourd'hui la possession du brevet de capacité. Pour éviter les abus et empêcher qu'il pût être excipé du titre de novice pendant toute la

durée de l'engagement, un de mes prédécesseurs a pris, à la date du 16 février 1869, un arrêté imposant l'obligation à tout novice âgé de vingt-trois ans, pour conserver ses droits à l'exemption du service militaire, de justifier du titre d'instituteur ou d'adjoint. Vous ne sauriez donc refuser de recevoir l'engagement que demanderaient à contracter aujourd'hui les novices âgés de vingt ans et qui font partie de la prochaine classe. Mais ils ne pourront, à partir de vingt-trois ans, conserver le bénéfice de la dispense que si, munis du brevet de capacité, ils sont employés dans l'enseignement public.

—

A l'occasion de l'ouverture de la session du Conseil supérieur le même M. Berthelot a prononcé, il y a deux jours, un discours qui est certainement destiné à gagner à son auteur les bonnes grâces des plus acharnés partisans de la laïcisation. En voici le principal passage :

Cette année, l'enseignement supérieur n'appellera point spécialement notre attention.

Dans l'enseignement secondaire, nous nous occuperons de nos auxiliaires les plus modestes, les maîtres répétiteurs.

.....

Vous leur accorderez ces libertés qu'ils réclament, je veux dire toutes celles qui sont compatibles avec le bon ordre intérieur, la discipline des lycées et aussi, hélas ! avec l'exiguïté de nos ressources financières qui nous interdisent toute augmentation du nombre des maîtres.

Vous savez que la loi du 30 octobre 1886 a transformé la situation en ce qui touche l'instruction populaire. Par suite d'un accord constant du gouvernement et des Chambres, la loi réactionnaire de 1850, après avoir pesé pendant un quart de siècle sur notre instruction publique, a disparu de nos codes. Nous avons obtenu successivement que l'instruction devînt obligatoire et que tous les membres du corps enseignant fussent tenus de faire les mêmes preuves de capacité.

Nous venons d'obtenir qu'ils appartenissent tous à la société civile et, par là, que tous ils fussent animés de son esprit moderne et de sa foi républicaine. De plus, les instituteurs primaires vont être mis en situation d'exercer leur légitime influence et de faire prévaloir leur amour du progrès dans les conseils départementaux. Leur entrée dans ces conseils leur assure en même temps les garanties les plus expresses dans les affaires disciplinaires.

On le voit M. Berthelot ne veut pas rester en arrière de son prédécesseur.

—

La donation de Chantilly est enfin autorisée, acceptée et régularisée. Voici le texte du décret inséré à l'*Officiel* :

Le président de la république française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu l'acte reçu en la chancellerie du consulat général de France, à Londres, le 21 octobre 1886, par lequel M. le duc d'Aumale constitue pour ses mandataires MM. Bocher et Denormandie, sénateurs; Rousse, de l'Académie française, en leur donnant pouvoir de faire conjointement, pour lui et en son nom, donation irrévocable à l'Institut de France, sous la réserve d'usufruit :

1^o Du domaine de Chantilly;

2^o Des objets mobiliers ayant un caractère historique ou artistique, des livres et des collections rassemblés par le donateur dans le château de Chantilly;

Vu l'acte de donation passé à Paris, le 25 octobre 1886, en conséquence dudit mandat, par devant M^{es} Fontana et Lanquest, notaires;

Vu l'extrait du procès-verbal de la séance des cinq académies de l'Institut, du 27 octobre 1886;

Vu la lettre du président de l'Institut, datée du même jour;

Vu l'acte notarié du 3 décembre, par lequel MM. Bocher, Denormandie et Rousse renouvellent et font en tant que de besoin, au nom de leur mandant, la donation des biens meubles désignés dans un état estimatif annexé audit acte;

Vu le plan certifié du domaine de Chantilly, portant désignation des parties inaliénables, aliénables ou réservées, ledit plan annexé au présent décret :

Le Conseil d'Etat entendu.

Décète :

Art. 1^{er}. — L'Institut de France est autorisé à accepter aux clauses, charges et conditions imposées, la donation entre vifs et irrévocable, à lui faite par Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, suivant actes des 25 octobre et 3 décembre 1886 sus-visés, de la nue-propriété du domaine de Chantilly, des livres, collections, objets d'art et objets mobiliers, rassemblés dans le château de Chantilly.

A l'expiration de l'usufruit, et après réserve, faite annuellement, des sommes nécessaires à l'acquittement des fondations instituées par le donateur, les revenus du domaine devront être consacrés, notamment : à l'entretien des bâtiments, parcs, jardins et collections; au développement de la bibliothèque et des galeries; à la création de pensions et d'allocations viagères, en faveur des savants, hommes de lettres et artistes indigents; à la fondation de prix destinés à encourager ceux qui se vouent à la carrière des sciences, des lettres ou des arts; enfin aux dépenses spéciales qui pourront résulter de l'ouverture au public des parcs et jardins, et de la fréquentation

des galeries et collections, qui devront prendre le nom de « Musée Condé. »

Art. 2. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 20 décembre 1886.

Jules GRÉVY.

Par le président de la république :

*Le ministre de l'instruction publique
et des beaux-arts,*

BERTHELOT.

Le mauvais état des finances républicaines continue à effrayer même les plus sincères républicains.

La vérité est, dit un des plus sérieux organes de ce parti, que, depuis quelques années, tandis que toutes les recettes ont fléchi, les dépenses n'ont fait qu'augmenter. Et la cause de cette aggravation, aussi imprévoyante qu'onéreuse, est dans la politique par laquelle les républicains maîtres du pouvoir, ont cru assurer leur domination. On a voulu épurer à outrance, et le chiffre des pensions civiles, qui était, il y a quinze ans, de trente millions, est aujourd'hui de soixante millions.

Il a fallu assouvir de convoitises, récompenser ou encourager toute une clientèle de parti; on a multiplié les emplois de tous les degrés et le chiffre des traitements s'est accru, en quelques années, de plus de cent vingt millions.

Les fonctionnaires, qui coûtaient, en 1875, 270 millions, coûtent maintenant 400 millions.

Il est vrai que le règne de la bureaucratie est plus florissant que jamais et que la lenteur légendaire de nos administrations décourage les plus patients des administrés.

On a voulu satisfaire les passions anticléricales par la propagation de l'enseignement populaire; par des constructions d'écoles en tout genre, et on a engagé l'État, les départements, les communes, dans une dépense de plus d'un milliard, non pas pour le développement de l'instruction publique qui n'eût pas été contesté, mais pour payer les frais d'une guerre de religion, ce qu'on a appelé la « laïcisation ».

On a cru se populariser par des travaux de toute sorte, et on a démesurément grossi la dette publique dans un moment où la France a besoin de garder toute l'élasticité de son crédit et de ses finances. Le résultat est bien clair; c'est que, depuis 1877, les dépenses ordinaires se sont accrues de plus de 500 millions.

Et cependant il a fallu abandonner la plupart de ces travaux commencés dans un intérêt purement électoral; et nous lisons ces

jours derniers avec une profonde stupéfaction qu'on avait dû interrompre, faute d'argent, la construction des forts excentriques de Belfort, c'est-à-dire laisser notre frontière de l'est ouverte à l'Allemagne.

Il n'y a pas de commentaires à ajouter à de pareils faits.

Le *Journal officiel* vient de publier un décret convoquant, pour le 16 janvier prochain, les électeurs du département de la Manche afin d'élire un député en remplacement de M. le contre-amiral de Gueydon, décédé.

Si ce décret est inattaquable au point de vue légal, il donne prise sur lui au point de vue des convenances.

Ainsi, voilà le gouvernement qui, depuis plus d'un mois retardé à une époque indéterminée l'élection du successeur à la Chambre de M. Paul Bert, et cela au nom des convenances, voilà le même gouvernement qui précipite l'élection de la Manche.

La raison de cet empressement est bien facile à découvrir. Cela tient à l'intérêt de la coterie républicaine.

En effet, M. l'amiral de Gueydon siégeait dans les rangs des conservateurs et on veut surprendre ses électeurs de la Manche, comme on a surpris récemment ceux du Nord, et donner en Normandie un pendant au succès de M. Trystram.

On vient de publier le texte d'une circulaire adressée par M. de Giers aux grandes puissances, à la date du 23 novembre dernier, au sujet de la Bulgarie. On connaissait la substance de ce document et sa communication officielle n'apporte aucune lumière nouvelle. La chancellerie russe relate ses griefs contre la Régence, ainsi que la mission Kaulbars, et confirme les bonnes dispositions du czar pour la Bulgarie qu'il « a créée. »

Tout cela est déjà loin de nous, et, ce qui intéresse aujourd'hui l'Europe, c'est moins la révélation de la pensée impériale que de celle des gouvernements dont l'assentiment est nécessaire au czar pour faire une douce violence au traité de Berlin. Les accusations de la Russie contre les départements de la Régence, longtemps mise en quarantaine, ont fini par trouver de l'écho, et la Porte se montre disposée à faire, comme puissance suzeraine, une enquête, afin de donner satisfaction aux plaintes des Bulgares réfugiés à Constantinople.

PETITE CHRONIQUE

Les électeurs sénatoriaux de la Loire sont convoqués pour le 2 janvier à l'effet d'élire un sénateur en remplacement de M. de Carayon La Tour, sénateur inamovible, décédé.

Le parti conservateur du département a choisi pour son candidat à cette élection M. de Vital de Rochetaillée, membre du conseil général.

Le parti républicain a désigné le maire radical de Saint-Etienne.

M. de Rochetaillée n'est pas un inconnu pour les délégués sénatoriaux du département de la Loire. Depuis plus de quinze ans, ils le voient sur la brèche, à la tête des plus vaillants, partageant avec la masse du parti conservateur la bonne comme la mauvaise fortune, toujours tenace, toujours persévérant, toujours dévoué.

Le parti conservateur ne pouvait pas choisir un meilleur candidat.

— Monsieur le Comte de Paris a adressé à M. Lambert de Sainte-Croix, après son discours de Lyon, un télégramme où il lui exprime ses félicitations sincères et sa cordiale approbation.

Nous croyons savoir que, dans une lettre particulière, le Prince a remercié M. Lambert de Sainte-Croix d'avoir tracé, à côté du tableau des maux dont souffre la France, quelques-uns des caractères principaux du gouvernement qui peut les réparer.

— M. Arthur Loth, rédacteur à l'*Univers*, auteur de la *Vie de Saint Vincent de Paul*, vient d'avoir la douleur de perdre, à Dieppe, sa sœur, des suites de couches, compliquées d'accès de fièvre typhoïde, que tous les soins ont été impuissants à conjurer.

— Il résulte des tableaux publiés par le *Journal officiel*, sur le produit des revenus indirects en France, que le Trésor a perçu de ce chef trente cinq millions de moins, au cours des onze premiers mois qui viennent de s'écouler, qu'en 1885. Le chiffre du déficit ne pourra être inférieur à soixante-trois millions pour l'exercice 1886. Comment le comblera-t-on? Nécessairement par l'emprunt, de même qu'on équilibrera celui de 1887 par l'impôt. C'est ainsi que la République sait prouver aux moins éclairés, qu'elle est de tous les gouvernements celui qui coûte le moins cher à la France.

— Le corps de Rossini va quitter le Père-Lachaise.

Le Sénat italien a approuvé hier le projet de translation des cendres. Aucun obstacle ne se rencontre.

Une dépêche du général Manebrea a informé le Sénat que M. Flourens, instruit du désir de l'Italie, a donné des ordres au préfet de police pour que son vœu soit réalisé.

— Le Conseil municipal d'Angers, pour faire pièce à Mgr Freppel, vient de donner à la rue de l'Evêché, le nom de rue Paul Bert.

— Sait-on combien les sept chambres civiles de la cour d'appel de

Paris, ont prononcé de divorces dans la seule journée de lundi 13 décembre ? **330!**

Quel triste symptôme d'un état moral, que l'introduction du divorce doit empirer encore !

— Il s'est rarement vu, dans les prisons de France, un aussi grand nombre de misérables destinés à la guillotine, et, attendant, avec une horrible anxiété, ou leur grâce, ou la chute fatale du couperet.

Cette liste lugubre monte à *vingt-deux* assassins, hommes ou femmes, condamnés par tous les jurys de la province.

— Le paquebot le *Melbourne*, à bord duquel se trouve la famille de Paul Bert, traverse en ce moment la mer Rouge ; il arrivera à Marseille vers la fin de la semaine prochaine.

Quant au transport l'*Annamite*, qui ramène le corps du résident général, il est actuellement entré Colombo et Aden.

— M. Marcel Deprez, directeur de la Compagnie des Forces motrices créée sous le patronage de M. de Rothschild, vient d'assigner M. Edouard Drumont devant la neuvième chambre du tribunal de la Seine.

Il demande la saisie et la destruction de tous les exemplaires de la *France juive devant l'opinion*.

L'affaire est fixée au 5 janvier.

M. Edouard Drumont, étant résolu à faire la preuve des faits qu'il a avancés, réunit à cet effet des documents décisifs.

Le délai de cinq jours fixé par la loi du 29 juillet 1881 pour la notification des éléments de preuve étant insuffisant, M. Drumont fera défaut le 5 janvier pour sauvegarder son droit de faire cette preuve sur son opposition.

— M. de Robilant, ministre des affaires étrangères d'Italie, le plus germanophile des ministres italiens, est le cousin de l'empereur Guillaume.

Son père, le comte de Robilant, major-général sarde, épousa en 1822 la fille de la princesse Marie-Antoinette de Hohenzollern-Heschingen, cousine des Hohenzollern de Prusse. M. de Robilant, fils du général italien, est donc par sa mère le cousin de l'empereur Guillaume et du roi de Roumanie.

— M. de Coligny, chef de gare à Chagny (Saône-et-Loire) est nommé aux mêmes fonctions à la gare de Lyon-Perrache.

M. le vicomte Oscar de Rivoire de Coligny descend en droite ligne de l'amiral de Coligny. Or, en 1583, la fille de l'amiral, Louise de Coligny, épousa le duc Guillaume de Nassau-Orange, stathouder des Pays-Bas.

La petite-fille de Louise de Coligny, Mme Louise-Henriette, épousa Frédéric-Guillaume de Brandebourg, surnommé le Grand Electeur, qui, lui, fut le père du premier roi de Prusse, et, par con-

séquent, l'aïeul de l'empereur Guillaume I^{er}, actuellement souverain de l'Allemagne.

M. de Coligny, le nouveau chef de gare de Lyon est donc parent à la fois de l'empereur d'Allemagne et du roi de Hollande.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. — **L'oraison mentale** expliquée et mise à la portée de tous, ou le guide de l'âme dans sa pratique, par un curé du diocèse de Langres. — Opuscule in-18 de 180 pages, 2^e édition, — 1886. — Prix franco : 65 centimes; édition sur papier bulle, 80 centimes.

Ce petit livre, modeste en apparence, mais plein des meilleurs enseignements, sera d'un grand secours aux ecclésiastiques, aux séminaristes, aux religieux, aux religieuses, aux fidèles, à tous ceux en un mot qui veulent pratiquer l'oraison mentale.

L'auteur a divisé son travail en deux parties : la première, plutôt théorique traite de la nature de l'oraison mentale et de sa nécessité. La seconde, concernant plus spécialement la pratique de l'Oraison traite des difficultés qui se présentent ordinairement dans l'oraison, de sa préparation, des diverses manières de la faire.

On ne pouvait mieux exposer les merveilleux effets et l'excellence de l'oraison mentale; on ne pouvait plus heureusement la rendre facile à tous.

Puisse ce petit manuel deve-

nir le *vade-mecum* habituel de tous ceux qui désirent avancer dans la voie de la piété.

2. — **La terre des vivants**, par Mme Napoléon Peyrat, avec une lettre approbative de Mgr Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française. — Un vol. in-18 de XII-320 pages. Paris, 1886, chez Plon.

Cette terre des vivants, c'est, on le comprend facilement, la vie future. Ce n'est pas sans raison que la sainte Ecriture la nomme ainsi; puisque c'est pour naître à la vie véritable que nous entrons dans la mort. Notre existence ici-bas n'est, à proprement parler, qu'un passage. Qu'est-ce donc que la contrée qu'il nous sera donné d'habiter un jour, mais jour dont il nous est impossible de prévoir la venue? Et comment se peut-il que non seulement nous ne pensions pas plus souvent à ce ciel pour lequel nous éprouvons comme un instinctif désir, mais encore que nous ayons une réelle répugnance à parler de la mort et, passant par delà le temps, à regarder l'éternité?

C'est incompréhensible au point de vue de la raison comme au point de vue de la foi; mais cela est, et c'est pour combattre ce

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les auditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

sentiment et cette tendance que Mme Napoléon Peyrat a écrit son livre.

Nous n'entreprendrons pas de l'analyser. Il suffira, pour le faire apprécier, de redire avec Mgr Perraud dans la longue lettre qu'il a adressée à l'auteur de ce « voyage » à la terre des vivants : « Quelle salutaire excursion ! Qu'il fait bon gravir ces cimes que l'Esprit-Saint appelle les collines ou les montagnes éternelles ! Quel air vivifiant on y respire ! quels magnifiques horizons se déroulent devant le regard ébloui et reposé !... S'agit-il donc d'un voyage imaginaire au pays des rêves et des fantaisies ? En aucune façon. Je ne sache rien de plus exact et de plus substantiel que le *travelling book*. Grâce à lui, on ne quitte pas un instant le terrain inébranlable de la divine parole. On n'y entrevoit aucun point de vue dont les éléments ne soient empruntés à ces maîtres de vérité qui s'appellent Moïse, David, Isaïe, Paul, Jean, — et le plus grand de tous, parce qu'il est lui-même la *Vérité*, Notre-Seigneur Jésus-Christ... Je m'inspire de la métaphore qui préside à tout ce travail pour traduire les impressions fortifiantes dont je lui suis redevable, et que beaucoup d'autres, après moi, auront le bonheur d'éprouver. »

Il nous semble impossible de rien ajouter à un semblable témoignage.

3. — **Grand almanach de Notre-Dame de Lour-**

des. Riche in-8° de 80 pages, orné de belles illustrations, eucadrements, etc. — Paris, 1887, chez Palmé. — Prix *francé* : 70 centimes.

Nous recevons de M. Victor Palmé, directeur de la Société générale de librairie catholique, un exemplaire du *Grand almanach de Notre-Dame de Lourdes*, publication vraiment pleine d'intérêt et à laquelle nous prédisons un grand succès. Le *Grand almanach de Notre-Dame de Lourdes* paraît pour la première fois. Il donne, comme première article, un intéressant et rapide résumé des apparitions. Il relate les derniers et principaux faits surnaturels, les miracles accomplis à la Grotte bénie. Il fait connaître, par des faits et des rapports éclatants, comment le culte de Notre-Dame de Lourdes, s'épanchant, ainsi qu'une immense source du ciel, du haut de la montagne pyrénéenne, s'est répandu en ruisseaux sanctifiants et vivificateurs dans toutes les parties du monde chrétien : de la France d'abord, dans les pays circonvoisins : Espagne, Suisse, Belgique, Italie ; puis Jérusalem et Constantinople, puis nos colonies et encore l'Amérique, le Canada, le Brésil, le Pérou, le Chili, le Japon, la Chine ! Pour que l'intérêt de cette publication soit complet, de très belles gravures en accompagnent le texte et le sèment de portraits, de scènes, de descriptions qui en doublent et triplent le charme.

Le gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LE JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII.

LETTRE ET MANDEMENT DE L'ÉPISCOPAT BELGE.

Nos Très Chers Frères,

Divinement instituée pour tenir sur la terre la place de Jésus-Christ et continuer sa mission rédemptrice, l'Eglise catholique, par les luttes qu'elle soutient et les épreuves qu'elle subit, perpétue ici-bas le règne des souffrances et des humiliations de l'Homme-Dieu. Pour elle, comme pour chacun de ses enfants, la félicité suprême ne s'achète qu'au prix des tribulations : voyageuse souvent méconnue et persécutée, elle s'achemine vers le terme de ses glorieuses destinées à travers des obstacles innombrables et des hostilités sans cesse renaissantes.

Mais, bien que l'Eglise militante doive vérifier son nom jusqu'à la fin, elle a connu, à toutes les époques de son existence, des moments de repos et des heures de consolation. Celui qui régit l'univers par des voies de sagesse, de bonté et de miséricorde, ne pouvait refuser à la royale épouse de son Fils ce qu'il accorde si bénévolement aux plus humbles créatures. Il se lève donc, dans la vie de l'Eglise, des jours bénis où l'épreuve et la douleur lui donnent trêve, où la main toute-puissante de Dieu, dissipant la tempête, fait luire un rayon de soleil dans le ciel rasséréné.

Le Père céleste se prépare à donner bientôt à tous ses enfants de la terre une de ces joies qui reposent les cœurs, relèvent les courages, et laissent dans les esprits une impression plus profonde de l'infailible vérité des promesses divines.

Le 31 décembre 1887, le Souverain Pontife, glorieusement régnant, célébrera son jubilé sacerdotal. Par une disposition maternelle de la Providence, Léon XIII, plein de vie et de vigueur, voit arriver l'anniversaire semi-séculaire du saint jour où, devenu prêtre pour l'éternité, il gravit pour la première fois les degrés de l'autel « du Dieu qui réjouit sa jeunesse » (1). L'attente de ce grand et joyeux événement a fait tressaillir tous les cœurs et de tous les points du monde les mem-

(1) Ps. XLII, 4.

bres de l'immense famille catholique rivalisent d'ardeur et de zèle pour solenniser avec éclat cette mémorable journée.

Notre religieuse patrie, si dévouée au Siège apostolique, si indissolublement attachée, par toutes les traditions de son passé, à la personne du successeur de Pierre, ne peut manquer de fournir une large part dans le tribut d'hommages, de félicitations et de respect que la piété filiale de l'univers chrétien va déposer aux pieds du Père commun des fidèles.

La fête qui s'approche est, en effet, la fête du Chef suprême de la grande société chrétienne; c'est la fête de l'unique Vicaire visible de Jésus-Christ, du dépositaire de toute puissance spirituelle, de l'héritier des immuables promesses faites au Prince des apôtres, du distributeur souverain des biens de l'ordre surnaturel.

Elle est la fête du Docteur de toutes les nations, de l'infaillible héraut des enseignements révélés, divinement établi et divinement assisté à l'effet de donner à nos âmes l'éternel aliment de la vérité et de la justice.

Elle est, encore et surtout, la fête de S. S. Léon XIII, le Pontife providentiellement préparé et choisi en rapport avec les exigences et les difficultés des temps présents. Une vie sainte et laborieuse, une haute et vaste intelligence, servie par de riches trésors de science sacrée et de doctrine, une douceur calme et pleine de fermeté, une sagesse supérieure qui semble recevoir d'en haut toutes ses inspirations — tant ses desseins sont profonds et ses volontés élevées au-dessus de la terre, — une soif immense de la gloire de Dieu et de l'honneur de l'Eglise, tels sont les titres qui assurent à Léon XIII la vénération, la reconnaissance et la confiance de tous les catholiques du monde. On peut le prédire déjà : son pontificat marquera parmi les plus glorieux et les plus féconds, et son nom, immortalisé par ses écrits et les actes de son gouvernement sera cité à l'égal des plus grands noms qui ont illustré la chaire de Pierre. L'histoire dira avec quel courage et quel succès il a dénoncé et combattu les ennemis de la Religion et de l'ordre social, portant le flambeau de la plus haute raison chrétienne sur toutes les questions qui intéressent le salut des individus et des nations, des princes et des sujets. Elle ajoutera que, sous son règne, le prestige extérieur du Siège apostolique n'a cessé de grandir, et que la puissance pontificale a paru reconquérir cet ascendant moral connu et admiré des siècles passés. La postérité recon-

naissante le louera et le bénira plus encore d'avoir ramené la société aux sources de la résurrection et de la vie, quand, par ses pressants et réitérés appels, il a réveillé en elle l'esprit de prière, de charité et de pénitence.

« *Gloria hominis ex honore patris sui* (1). Telle est la loi dans l'ordre naturel et humain : le fils se glorifie, comme d'un patri-moine sacré, de l'honneur qui s'attache au nom de son père. Et nous, N. T. C. F., nous n'aurions pas quelque fierté à posséder un père si docte, si pieux, si noble, si grand, si universellement respecté, et nous ne laisserions pas échapper de nos cœurs ce cri de reconnaissance : « Grâces immortelles soient rendues à Dieu pour l'inestimable don qu'il nous a fait : » *Gratias Deo super inenarrabili dono ejus* (2)!

Remarquez-le toutefois, N. T. C. F., cette manifestation de notre amour filial n'a pas seulement pour but d'exalter l'auguste personnalité qui en est l'occasion première et l'objet immédiat. Elle a une portée plus haute encore : car elle apparaît aux yeux du monde entier comme un témoignage éclatant de la vitalité dont l'Église est douée, et comme une preuve évidente de la merveilleuse unité d'esprit et de cœur qui règne parmi tous ses vrais enfants.

L'impiété, qui se croit triomphante, aura beau publier partout, dans ses chaires d'enseignement, dans ses livres, ses revues, ses écrits périodiques, que la foi est vaincue, que la Papauté se meurt, que l'Église a fait son temps. Nous en appellerons pour toute réponse, au seul témoignage des faits, et nous dirons aux esprits non prévenus :

N'est-elle pas vivante et puissante cette foi catholique, qui a traversé plus de dix-huit siècles, toujours immuable, toujours semblable à elle-même, malgré les assauts de l'enfer, les vains discours des philosophes, les subtilités des hérétiques, malgré l'épée des persécuteurs? Elles sont aujourd'hui délaissées et ensevelies dans un profond oubli toutes les doctrines fameuses, enseignées par les plus beaux génies de l'Orient, de la Grèce et de Rome. Seule, la doctrine évangélique nous arrive, à dix-huit cents ans de distance, dans sa virginale intégrité; n'ayant cédé aux coups du temps ni la moindre parcelle de ses droits ni une syllabe de son *Credo!*

(1) Eccli. III, 13.

(2) II Cor. IX, 15.

Et d'autre part, au milieu des désolantes divisions qui déchirent le monde, n'est-ce pas un fait manifestement surhumain que cette admirable unité qui rassemble tous les esprits dans l'adhésion à une même croyance, fait circuler dans les âmes, par la participation aux Sacrements, une même sève divine, incline toutes les volontés vers la soumission à une même loi et à un même chef : unité, qui triomphe du temps et de l'espace, qui, de tous les fidèles, quels que soient leurs noms, leurs langues, leurs lieux, ne forme vraiment qu'un seul corps, *multi unum corpus sumus* (1), le corps du Christ, corps unique et admirablement beau !

Et cette incomparable dynastie pontificale est-elle donc si près de mourir, elle, qui, au milieu du bouleversement de tous les trônes, s'est perpétuée par la voie la plus tranquille et la plus régulière, depuis saint Pierre jusqu'à Léon XIII, en passant par des Papes, tels que saint Léon, saint Grégoire-le-Grand, saint Grégoire VII, Innocent III, saint Pie IV, Sixte V, Innocent XI, Benoît XIV, Pie VII, Grégoire XVI et Pie IX ? Où trouver, fût-ce sur le trône le plus illustre de l'univers, une lignée aussi nombreuse de grands esprits, de grands savants, de grands souverains, de grands saints ? Appuyé sur la promesse de Celui qui a dit : *Le ciel et la terre passeront, mais ma parole ne passera pas* (2), la Papauté peut souffrir ; elle ne saurait mourir, et tôt ou tard elle conduit les funérailles de tous ceux qui se sont raillés de sa caducité et ont prophétisé sa ruine.

En attendant, elle répond aux calomnies par des bienfaits. En prenant possession du Siège immortel de Pierre, Léon XIII a pu dire avec raison : « Qui oserait nier, sans une souveraine
« injustice, que les Papes aient bien mérité, dans le monde
« entier, de la société civile, et lui aient rendu les plus grands
« services ? Dans l'intérêt des peuples, ils ont, sans hésiter,
« soutenu toutes sortes de luttes, accompli de grands travaux,
« affronté de graves difficultés. Les yeux attachés au ciel, ils
« n'ont jamais ni courbé la tête devant les menaces des mé-
« chants, ni trahi leur devoir en faisant d'indignes concessions
« aux promesses et aux flatteries. C'est ce siège apostolique qui
« a recueilli et rassemblé les débris épars de l'ancienne société ;
« c'est encore sa lumière amie qui a fait briller la civilisation

(1) Rom. XII, 5.

(2) Matth. XXIV, 35.

« des siècles chrétiens ; il a été une ancre de salut au milieu des
 « tempêtes dont l'humanité a subi la violence ; il a été le lien
 « sacré qui a uni entre elles des nations éloignées les unes des
 « autres, et que séparait la diversité de leurs mœurs ; il a été
 « enfin le centre commun où l'on allait chercher non seulement
 « l'enseignement de la foi et de la religion, mais encore conseil
 « et direction pour la paix et la conduite des affaires. (1) »
 Nous nous écrierons avec Bossuet : « Que vous rendrons-nous,
 « ô Seigneur, pour toutes les grâces que vous avez faites à
 « votre Église par ce Siège ? C'est là que la vraie foi a toujours
 « été confirmée... La chaire de Pierre a été la chaire d'unité,
 « dans laquelle tous les évêques et tous les fidèles, tous les pas-
 « teurs et tous les troupeaux se sont unis... La foi romaine
 « a toujours été la foi de l'Église, et jamais elle ne s'est
 « démentie (2). »

Actions de grâces à la Providence divine, universelles suppli-
 cations, protestations de fidélité et de respect, sont-ce là nos
 seuls devoirs de l'heure présente ? Non, N. T. C. F., assurément
 non. L'Apôtre veut que notre foi opère par la charité (3),
 qu'elle se prouve par des œuvres, qu'elle s'affirme par des actes
 de désintéressement et de générosité. Or, si la religion nous
 fait un devoir de l'aumône, jamais cette obligation ne sera plus
 étroite et plus sacrée que le jour où elle aura pour objet de
 subvenir à la détresse du Saint-Père. C'est plus qu'une
 aumône, c'est un acte d'amour filial et de dévouement catho-
 lique.

Oui, secourir le Pape, c'est, pour nous, secourir notre Père
 dans l'ordre surnaturel, celui qui donne vie à notre esprit et à
 notre cœur en nous dispensant la vérité et la grâce. « Le Pape
 et l'Église, c'est tout un, » selon une belle et juste parole de
 saint François de Sales : il suit donc de là qu'en donnant au
 Pape, N. T. C. F., vous donnez à l'Église. Il n'est pas question
 ici, vous le comprenez, de la pauvreté personnelle de Léon XIII.
 En ce qui le concerne, cette âme si haute sait dire avec
 l'apôtre : « J'ai appris à me contenter de l'état où je me
 trouve (4). » Mais il s'agit des charges immenses qui pèsent sur
 lui comme Pontife. Il a la sollicitude de toutes les Églises ; il

(1) *Encycl. Inscrutabili Dei.*

(2) Médit. pour l'Évang. LXXII jour.

(3) Gal. V, 6.

(4) Philip. IV, 11.

doit pourvoir à une administration qui embrasse le monde, envoyer des nonces, des légats auprès de toutes les puissances, entretenir le Sacré-Collège des Cardinaux, ainsi que de nombreuses congrégations auxquelles ressortissent les affaires de la catholicité tout entière; il doit soutenir les missionnaires dans les pays infidèles pour la propagation de la foi.

Voilà quelques-unes des nécessités qui pressent le Saint-Père. A nous, N. T. C. F., d'y pourvoir par la contribution spontanée de notre foi et de notre amour. Nous sommes plus de deux cents millions de catholiques répandus sur le globe : élevons nos âmes et ne donnons pas aux ennemis de notre sainte religion le droit de sourire de notre impuissance.

Le Denier de Saint-Pierre, cette admirable institution, sortie du cœur des fidèles, il y a 25 ans, tel est le moyen facile et efficace d'assurer au Vicaire de Jésus-Christ un modeste apavage. Œuvre essentiellement catholique, puisque tous y peuvent prendre part, petits et grands, pauvres et riches, elle ne doit connaître ni vicissitude, ni défaillance : elle doit être stable et toujours prospère. Nous en avons la confiance, en cette année du jubilé de Léon XIII elle recevra une nouvelle impulsion. Oui, que les dévouements se multiplient, que les dons affluent; que notre amour généreux et empressé console et secoure le Souverain Pontife en proportion de ses douleurs et de ses besoins!

Le jour n'est pas éloigné où la liturgie nous rappellera, dans une touchante solennité, le souvenir des rois mages en adoration devant l'Enfant-Dieu. Elle nous les montrera déposant à Bethléem, aux pieds du Messie, avec les prémices de la conversion de l'univers, de riches et mystérieux présents. Imitons ces bienheureux rois. Allons, nous, à Rome, à cette Rome, cité sainte et impérissable, où réside le ministre du Christ et sa vivante image, et prosternés devant lui, disons-lui dans toute l'énergie de notre foi et toute la tendresse de notre cœur : « Pontife vénéré, vous êtes le père de nos âmes, la tête et le cœur de l'Église, le centre de la vie catholique : à vous, au Siège de Pierre notre inviolable attachement; à tous vos enseignements notre absolue et entière soumission. Père bien-aimé, les méchants vous affligent, mais vos enfants veulent compatir à vos douleurs, vous assister, vous donner, vous donner beaucoup

jusqu'à ce que se lève enfin l'aurore du triomphe pour la cause de Dieu et de son Église. »

(Suit le dispositif.)

En la fête de l'Immaculée-Conception de la très sainte Vierge Marie, 1886.

† PIERRE-LAMBERT, archevêque de Malines.

† JEAN-JOSEPH, évêque de Bruges.

† HENRI, évêque de Gand.

† VICTOR-JOSEPH, évêque de Liège.

† ISIDORE-JOSEPH, évêque de Tournai.

† ÉDOUARD-JOSEPH, évêque de Namur.

LA FRANCE EN 1886 (1)

Nous reproduisons l'admirable discours, prononcé par M. Chesnelong, au dernier Congrès catholique de Lille. Sa longueur nous force de le donner en fragments. Jamais la situation douloureuse où se débat la France, n'a été exposée avec autant de force et de logique. Nos lecteurs nous sauront gré de mettre cette page éloquente sous leurs yeux :

Messieurs, au terme de ce congrès, où tant de questions ont été abordées, où tant de travaux remarquables ont été produits, où toutes les œuvres chrétiennes ont été passées en revue, où vous avez fait appel pour toutes à l'esprit de foi qui ne connaît pas les obstacles, à l'esprit de dévouement qui les surmonte, à l'esprit de sacrifice qui en fait sortir des résultats d'autant plus magnifiques qu'ils sont le prix d'efforts plus méritoires, ce que vous attendez de moi, ce me semble c'est un coup d'œil d'ensemble sur la situation de nos grands intérêts catholiques qui sont aussi les premiers des intérêts sociaux.

J'essaierai de vous montrer cette situation dans sa trop réelle gravité; nous rechercherons ensuite les devoirs qu'elle nous impose.

Nous sommes à une heure solennelle autant que douloureuse. Jamais peut-être, depuis 1793, la lutte contre les intérêts religieux n'eut un caractère plus radical et plus implacable.

Au point de vue doctrinal, elle s'attaque à la racine même des

(1) Discours prononcé par M. Ch. Chesnelong, sénateur, à la séance solennelle de clôture de l'Assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, le 28 novembre 1886.

choses. La secte franc-maçonnique, jacobine, anti-chrétienne, révolutionnaire, — appelez-la comme voudrez, toutes ces dénominations sont synonymes, — en est arrivée à ses formules suprêmes : Le ciel vide, la terre désenchantée, l'homme matérialisé, l'âme sans avenir, la vie sans espérance, et, par des déductions rigoureuses, la famille sans Dieu, l'école sans Dieu, l'Etat sans Dieu, en attendant qu'on rétrograde par delà l'antique paganisme et qu'on essaie de nous courber sous l'idolâtrique conception de l'Etat-Dieu. Voilà ce qu'on entend substituer aux nobles et grandes vérités de la foi chrétienne, au noble et grand idéal de beauté morale, de stabilité sociale, de civilisation élevée et progressive, vers lequel, depuis dix-huit siècles, le christianisme a conduit le monde.

On parle de je ne sais quel antagonisme entre la Religion et la société, comme si la société pouvait se passer de la Religion, comme si l'homme pouvait se passer de Dieu dans le gouvernement des hommes ! Savez-vous où est le véritable antagonisme ? Il est sans doute entre le christianisme et son contraire ; mais il est aussi entre la société elle-même et les doctrines de négation à outrance qui la minent et qui la dissolvent.

Et pourtant, il ne faut pas se le dissimuler, l'antichristianisme est aujourd'hui une puissance. Il n'a pas seulement ses savants, ses écrivains et ses orateurs ; il n'a pas seulement ses livres et ses journaux, ses sociétés publiques et ses sociétés secrètes, la ligue de l'enseignement et la franc-maçonnerie ; il ne chemine pas seulement en s'appuyant sur ses forces propres. Il a pénétré dans les pouvoirs publics et dans les lois ; il semble avoir les forces officielles à sa disposition ; il nous ravit nos droits en même temps qu'il opprime nos âmes.

Je vous le disais il y a cinq ans, s'il m'en souvient, et je vous le répète aujourd'hui avec d'autant plus de vérité que les desseins de l'antichristianisme se sont plus complètement dévoilés : la question se pose entre le salut de la civilisation chrétienne par le triomphe des grandes affirmations catholiques, ou l'avènement d'une barbarie nouvelle par le succès des grandes destructions radicales. Là est la question, la grande question, la question qui domine toutes les autres.

Extirper le christianisme de la Société française, tel est le dessein qu'on poursuit. Parmi nos adversaires, les violents ne le dissimulent pas ; les habiles eux-mêmes en laissent souvent échapper l'aveu dans des formules dont l'hypocrisie ne réussit pas à voiler l'arrogante infatuation.

L'antichristianisme sait pourtant, quand il le faut, prendre un langage d'emprunt. A entendre certains de ses représentants, il n'est pas la négation, il est la recherche ; il n'est pas un système, il est une méthode, et il s'appelle la science. Il ne veut pas porter atteinte

à la liberté de la religion, il veut simplement supprimer ses privilèges et se défendre contre ses usurpations.

Eh bien, puisqu'il s'enveloppe d'obscurités, arrachons-lui son masque. Sans nous arrêter à ce qu'il dit, recherchons ce qu'il fait. Laissons de côté ses ruses doctrinales et ses raisonnements sophistiques; montrons par ses actes, qu'au point de vue de la religion et de ses droits, il atteint l'Église dans ses prérogatives les plus essentielles, dans son action la plus légitime et la plus bienfaisante, et jusque dans les conditions de son indépendance et de sa libre existence dans notre pays.

La constatation sera douloureuse, mais j'estime quelle est nécessaire, et j'ose dire que, pour tout esprit sincère, elle sera décisive.

Voici d'abord une série d'atteintes contre diverses institutions chrétiennes que je me bornerai à mentionner.

Une loi de 1814 dont les dispositions, d'ailleurs très douces, n'étaient appliquées qu'avec une très large tolérance, interdisait le travail du dimanche dans les lieux publics.

Elle attestait qu'au point de vue social comme au point de vue religieux, il doit y avoir, chaque semaine, un jour, consacré par la religion, où l'homme suspend son labeur quotidien pour élever sa pensée et son cœur vers le Maître de la vie, pour respirer, au-dessus des orages de la terre, l'atmosphère sereine de l'éternité. Cette loi a été abrogée.

Abrogée aussi, la loi qui consacrait le caractère religieux de nos cimetières. Désormais le champ des morts ne sera plus un champ sacré; la police pourra en exclure la religion; les sépultures chrétiennes seront en quelque sorte laïcisées.

En revanche, dans les rues de nos grandes villes, où le Dieu de l'Eucharistie ne peut plus se montrer, la pompe des enterrements civils s'étale, avec une ostentation impie, dans des obsèques dites nationales où l'idée de Dieu n'apparaît pas; et n'avons-nous pas eu la douleur de voir naguère la douce et sainte patronne de Paris expulsée, en quelque sorte, par une profanation sacrilège d'une église dédiée à son culte, pour y faire place à je ne sais quelle apothéose païenne qui n'a rien ajouté à la gloire d'un beau génie, égaré par un grand orgueil, mais qui a été un outrage à ce qui est plus haut que le génie, à la majesté de la religion et à la dignité de la conscience nationale!

Avant même la désaffectation de l'église, les chapelines de Sainte-Geneviève avaient été supprimées, comme l'ont été depuis le chapitre de Saint-Denis, les Facultés de théologie catholique et les bourses des grands séminaires.

La loi sur le divorce est venue à son tour enlever au mariage, avec l'unité qui en est la force, l'indissolubilité qui en fait la sécurité et qui en est l'honneur.

A un autre point de vue, les processions ont été interdites sur beaucoup de points et il n'est plus permis, entendez bien ceci, aux troupes françaises de franchir, en corps, le seuil de nos temples, même pour escorter les dépouilles mortelles de leurs glorieux chefs.

Vous savez d'ailleurs que la constitution a aboli les prières publiques, et qu'officiellement, nous sommes devenus une nation qui ne prie pas.

Enfin, si des projets de loi en cours d'élaboration sont définitivement votés, le serment judiciaire sera abaissé à un acte d'athéisme; la croix sera arrachée de nos tribunaux; la franc-maçonnerie pourra disputer aux familles la sépulture de parents aimés et infliger, dans certains cas, à ces chers morts, même après une fin chrétienne, l'ignominie d'un enterrement civil.

Tout cela, Messieurs, est d'une gravité considérable; tout cela a le caractère d'une persécution mesquine et odieuse. Je ne m'y arrête pas cependant; le temps me manque et je passe.

Mais il y a quatre libertés qui auraient semblé devoir être protégées par leur nature propre : la liberté du pauvre dans les hôpitaux, la liberté du soldat dans l'armée, la liberté des congrégations religieuses dans l'église, la liberté de l'enseignement chrétien dans l'école. Toucher à ces libertés, c'est outrager soit le malheur dans ce qu'il a de plus touchant, soit le dévouement dans ce qu'il a de plus fier, soit le sacrifice dans ce qu'il a de plus noble, soit les saintes tendresses du foyer dans ce qu'elles ont de plus cher et la dignité morale de la société dans ce qu'elle a de plus vital. Eh bien, qu'a-t-on fait de ces quatre libertés?

Et d'abord, la liberté du pauvre dans les hôpitaux. Jusqu'ici la charité chrétienne en était, on vous l'a dit, la sauvegarde. Ah! la charité chrétienne, on vous en parlait tout à l'heure en termes éloquents, quelle grande chose! Au monde antique qui ne comprenait que la notion de justice et qui, la comprenant mal, en avait fait sortir l'oppression des faibles sous des dominations égoïstes, le Christianisme avait apporté le complément et le rehaussement de la justice en promulguant la grande loi de la charité. C'est par là surtout qu'il avait assuré la régénération de l'humanité dans l'harmonie et dans la paix. L'Eglise avait été plus loin encore; elle avait institué la grande armée du renoncement volontaire pour relever la pauvreté par une sorte de consécration religieuse et l'honorer en la servant. La bienfaisance officielle n'a pu supporter le voisinage de la charité chrétienne.

Le malade pauvre, dont l'hôpital était le dernier asile, y rencontrait, comme deux apparitions de Dieu, la sœur de charité qui, en pansant ses plaies avec amour fortifiait son âme par des paroles de doux encouragement et de sainte espérance; l'aumônier qui lui apportait, avec la bénédiction de Dieu, le pardon miséricordieux dont

elle est le gage. Ah ! grâce pour ce pauvre, laissez-lui la sœur qui est l'ange de son agonie, et qui l'aide à souffrir sans murmure et à aller à Dieu avec la paix dans le cœur ! Laissez-lui le prêtre qui, dans l'abîme de sa misère, lui ouvre, comme une compensation sublime, les horizons de l'éternel avenir ! Qui que vous soyez, quelle que soit votre foi ou votre incrédulité, respectez l'âme de ce pauvre ! Elle est sacrée ; le malheur l'a touchée, et Dieu est là qui l'attend.

Eh bien, messieurs, vous le savez, à Paris, sœurs et aumôniers ont été expulsés des hôpitaux. Les sollicitudes si dévouées, si désintéressées, si touchantes, des sœurs de charité ont été remplacées par les offices mercenaires d'infirmières gagées. Et, chose plus odieuse encore, l'administration semble s'être donné la tâche, — le mot est du Père Félix, je l'aperçois dans cette enceinte, et je suis heureux de m'incliner avec respect devant ses grands services et devant sa gloire — l'administration, dis-je, semble s'être donné la tâche, « de faire la garde de « l'athéisme auprès de la couche des mourants » et sinon d'intercepter le passage, du moins de rendre plus difficile l'approche du prêtre, c'est-à-dire l'approche de la prière, du pardon, de la résignation, de l'espérance, l'approche de Dieu lui-même !

Ah ! je ne veux pas accuser ces hommes de manquer de pitié pour le pauvre ; mais je les accuse, et j'en ai le droit, de lui ravir, avec la liberté de son âme, les meilleures consolations de son malheur.

Et la liberté de l'âme du soldat, comment l'a-t-on traitée ?

L'armée, c'est la fleur du pays, c'est sa jeunesse, c'est sa force. Il y a là plusieurs centaines de mille hommes réunis autour du drapeau de la patrie et s'exerçant tous ensemble à le porter dans l'intégrité de son honneur. Est-ce que l'armée peut se passer de Dieu ? Est-ce qu'il n'y a pas un lien étroit entre le prêtre et le soldat ? Est-ce que la foi et la vaillance ne sont pas deux vertus jumelles, qui se fortifient l'une par l'autre et qu'on ne saurait séparer sans les affaiblir ?

Et puis, à ce jeune homme qui a quitté le toit paternel pour venir sur l'appel de la loi, faire dans nos casernes le noble apprentissage de la vie militaire, l'Etat peut demander, au nom de la sécurité et de la dignité nationale, son temps, son repos, le sang de ses veines, les derniers battements de son cœur ; il n'a pas le droit de lui prendre son Dieu ; le corps du soldat est serf de cette glorieuse servitude qui naît du sacrifice noblement accepté pour le devoir ; son âme immortelle est libre et elle a le droit d'être respectée dans sa foi !

C'est pour cela, messieurs, que l'Assemblée nationale avait fait la loi sur l'aumônerie militaire. Pères de famille, cette loi répondait à vos sentiments les plus chers ; l'armée elle-même, je le dis à son honneur, l'avait accueillie avec un grand et sympathique respect. Cette loi a été abrogée ; il n'en reste plus rien. Les aumôniers ont

été chassés de nos casernes ; on est en train de les chasser des hôpitaux militaires ; il n'y en aura plus en temps de paix et en temps de guerre tout sera livré aux hasards d'une organisation hâtivement improvisée et fatalement incomplète.

Entendez ce cri de l'illustre et héroïque amiral Courbet :

« Mes marins sont des Bretons, écrivait-il au ministre de la marine, et par conséquent des catholiques. On ne peut pas les condamner à mourir comme des hommes sans foi. Il me faut des aumôniers, envoyez-m'en ; Le respect de la conscience des soldats l'exige, le moral des troupes le réclame.

Belle et noble sollicitude, Messieurs, bien digne de ce grand homme de guerre, qui, aux prises avec des difficultés inextricables, semblait avoir fait un pacte avec la victoire, et qui sut tour à tour combattre en héros et mourir en chrétien !

Ces paroles sont la condamnation la plus formelle et la plus autorisée de l'abrogation de la loi sur l'aumônerie militaire ; je me garderai d'y rien ajouter.

(A suivre)

C. CHESNELONG.

MINGHETTI

La mort a frappé à Rome l'une des illustrations du parti libéral en Italie. Avec M. Minghetti, disparaît un des rares survivants de l'ancienne droite historique qui a fait tant de mal et empêché tant de bien, malgré ses talents, ses lumières et ses capacités politiques. A la fois littérateur, orateur, penseur et homme d'Etat, le noble défunt incarne dans sa vie l'histoire de cette élite d'italiens qui, placés entre la Papauté et la Révolution, ont cédé devant celle-ci, en sacrifiant celle-là, moins peut-être par conviction que par complicité. Leur œuvre est diverse : l'histoire seule démêlera un jour leur part de connivence et de pusillanimité dans l'installation à Rome du gouvernement piémontais.

Tour à tour ministre de Pie IX en 1848 ; collègue de Cavour en 1861 ; président du Conseil en 1864, lors de la Convention de septembre et de la translation de la capitale à Florence ; ministre de Victor-Emmanuel en 1869, président du Conseil à Rome de 1873 à 1876, l'année de l'avènement de la gauche ; enfin, simple député, conseiller de la Cour, exerçant une influence intime dans les coulisses gouvernementales ; ami de

M. Gladstone et du prince impérial d'Allemagne ; écrivain à ses heures de loisir ; auteur fécond et divers, alliant le pur culte de l'art et des belles-lettres aux méditations du penseur, aux calculs de l'économiste et à la stratégie politique : M. Minghetti, dit le *Moniteur de Rome*, a joué un rôle dans l'histoire si tourmentée de la Péninsule, qui va de 1846, de l'avènement de Pie IX, à 1886, au moment où l'anti-cléricalisme jette une lumière sombre sur les résultats de l'occupation de Rome et la guerre sourde faite à l'église par lui et ses amis.

Il est assez difficile de saisir le caractère précis de M. Minghetti ainsi que de la droite historique en Italie. On se figure aisément, à l'étranger, que cette appellation est synonyme de modération dans la forme et dans le fond. Cette impression serait fautive. La droite historique a joué en Italie le même rôle que les centres gauches en France et ailleurs : *le rôle de préparateur du radicalisme*. Elle a compté des hommes éminents, pas un génie ; elle a eu des hommes politiques, mais aucun grand homme d'État ; elle a eu le bonheur même d'avoir des hommes religieux, mais aucun qui ait saisi la mission providentielle de la Papauté, ni la place immense qu'occupe l'Église dans la vie nationale et morale d'un pays. Modérée dans la forme, elle a été révolutionnaire dans le fond, au moins par faiblesse. Elle a été plus l'exécuteur testamentaire de Mazzini que de Cavour.

Eh bien, tel est Minghetti. Avec de hautes pensées et un esprit pondéré, il a servi les principes violents de la Révolution.

Son éducation politique s'épanouit dans le culte de l'école anglaise. Il lui ravit l'idole de sa vie : la liberté, sans s'apercevoir que, féconde avec les institutions et les mœurs britanniques, la liberté n'était qu'une forme vide sur le continent, un leurre, un trompe-l'œil ; car, au lieu de la faire reposer sur le respect d'autrui et le culte des droits, on l'a fondée sur les instincts mobiles d'une majorité et du suffrage de la multitude.

Parlementaire libéral, M. Minghetti l'a été, avec toutes les déceptions et les naïvetés du doctrinaire, se confiant dans le jeu des formules abstraites, croyant avoir servi son pays en invoquant ou en appliquant ces systèmes mécaniques auxquels il n'était pas loin d'attribuer une vertu native et magique. Rien de plus curieux, sous ce rapport, que ces ouvrages sur les *Partis politiques* et *Politique et administration*. C'est le doctrinarisme de 1814 ou de 1830, pardonnable alors, au moment de l'illusion et de l'entraînement, mais dangereux après les expé-

riences douloureuses de la seconde moitié du siècle. M. Minghetti meurt au moment où cette école fait banqueroute sur tout le continent.

Economiste, M. Minghetti appartient aussi à l'école anglaise. Son livre sur l'*Economie politique, en rapport avec le Droit et la Morale*, témoigne de l'étendue de ses connaissances positives. Ses études étaient variées. Il connaissait l'Europe, privilège rare parmi les écrivains de la Péninsule. Mais comme ses amis en Italie, il a commencé à s'engouer du *Laisser-faire et du Laisser-passer*, au moment où le libéralisme économique s'en allait par lambeaux, au sein de l'universelle révolution sociale, dont il est le fait générateur par excellence.

Il est vrai que M. Minghetti a adouci ce système, où plutôt cette méthode par des nuances nées du spectacle des choses, à la dernière heure. Son livre, ses brochures et ses discours révèlent la préoccupation du bien, mais quel doctrinarisme factice ! Quelle méconnaissance des conditions actuelles de la société ! Quel engouement pour ce système des abstractions sociales, engouement d'autant plus dangereux qu'on croyait avoir tout fait, quand on avait prononcé les grands mots élastiques de liberté, de droit, de constitution ! Le tort impardonnable de toute cette école, c'a été d'attribuer aux constitutions une force innée, oubliant que la loi politique et le mécanisme général doivent être l'épanouissement naturel et progressif des mœurs, des traditions et de la conscience des peuples. M. Minghetti a été le Bastiat de l'Italie : de belles phrases et de belles doctrines, mais sans la vue claire des réalités tangibles du corps social.

En politique religieuse, M. Minghetti a une terrible responsabilité. Son école et son programme ont dépassé les fautes du radicalisme qui est plus négatif que positif en Italie, combattant moins pharisaïquement que les *modérés* les derniers restes de l'Eglise et de la Papauté, comme on l'a vu dans l'affaire de la Propagande. Sur ce terrain, lui et ses amis ont été les pires ennemis de l'Eglise. Dans son livre *Eglise et Etat*, M. Minghetti est le philosophe de la séparation des deux pouvoirs. Hypocrite ou naïf, il invoque la sécularisation de la société avec la formule de la liberté religieuse.

Ce livre a eu, on le sait, du retentissement. Dans ce domaine, M. Minghetti appartient aux gauches radicales de tous les pays, avec cette différence qu'ailleurs, comme en Allemagne par exemple, le parti progressiste, malgré sa théorie de la sépara-

tion, vote quelquefois en faveur de la liberté de l'Eglise catholique. Homme d'Etat, il a été un démolisseur. L'histoire dira un jour que toutes les ruines religieuses en Italie sont l'œuvre de son parti. La gauche n'a pas fait la millième partie du mal dont la droite libérale est responsable. C'est celle-ci qui a ravi les biens ecclésiastiques, avec le pouvoir temporel; c'est elle qui a sanctionné l'occupation de Rome, qui a fait la chinoiserie de la loi des garanties, qui a fermé les couvents, spolié la Propagande et prêté la main à la mise en scène de l'anti-cléricalisme. C'est l'école qui préconise en théorie et qui applique de fait la thèse de la servitude de l'Eglise à l'Etat. M. Minghetti a été à la fois le prophète et l'exécuteur de cette méthode.

La responsabilité historique de ce parti s'accroît avec la question romaine. On assure que M. Minghetti n'a pas approuvé la venue à Rome. Mais il y est venu. Son école a joué le rôle le plus perfide dans cet épisode dramatique. Sous prétexte de s'incliner devant l'irrévocable, elle a suivi la Révolution triomphante, elle a jeté sur son œuvre le manteau de pourpre de sa prétendue modération, le simulacre de son respect. Prisonnière du radicalisme, elle a accompli les destructions sous le couvert du modérantisme. C'est ainsi que M. Minghetti et ses collègues sont peut-être parvenus à faire illusion sur la gravité de Rome capitale. Ne se déclaraient-ils pas les amants passionnés d'une réconciliation, quand un Pape pacifique serait monté sur le trône? Léon XIII venu, ils ont spolié la Propagande et mis en scène l'anti-cléricalisme. Ils ont jeté leurs masques devant la parole éblouissante de précision de Léon XIII.

Le Pontife les a démasqués. Ils ne lui ont pas pardonné. Irrité, déçu dans ses calculs machiavéliques, M. Bonghi a enfin appelé la Papauté, *le cancer de l'Italie*. Modérés par tempérament, prudents par faiblesse, violents dans leurs doctrines, ils ont combattu le plus aigrement la politique réparatrice du Pape actuel. Ils sont à la fois les Pilate et les Caïphe de la Papauté. Eux qui connaissaient les gloires de la Papauté, qui savaient la vertu morale de l'Eglise et son influence salutaire sur les peuples, eux qui, à certains moments, ont salué dans le Saint-Siège, l'inspirateur des grandes choses en Italie, ils ont mis cette institution dans les fers.

Ils ont arrêté l'œuvre des réparations, ils ont empêché le bien quand ils n'ont pas fait le mal : terrible responsabilité devant Dieu et l'histoire ! M. Minghetti, il est vrai, a refusé de

déshonorer sa verte et belle vieillesse dans la fameuse Donquichotterie de l'anti-cléricalisme. Il a décliné l'honneur de prendre part au congrès de Bologne. Respect à sa mémoire ! Paix à sa tombe ! Mais l'heure semble venue de lever un coin du voile qui recouvre toutes les faiblesses, toutes les destructions de son école. Reconnaître le mal, c'est le principe de la guérison.

M. Minghetti n'a pas joué un rôle direct dans les questions de politique étrangère, mais son influence a été d'autant plus profonde qu'elle a été plus discrète et qu'elle s'est dérobée au contrôle des Chambres et du public. Professeur et conseiller de la Reine, admirateur passionné de l'Angleterre et de l'Allemagne, ami de M. Gladstone et du prince impérial d'Allemagne chez lequel il passait chaque année quelques jours, il a préconisé l'alliance allemande et anglaise avec la tenacité de l'affection à la fois et de la conviction politique. Les générations de demain diront si cette intimité a servi la cause de l'Italie, s'il n'eût pas été plus habile et plus sage de garder une indépendance digne et recueillie, au lieu de lier son avenir et de sacrifier sa liberté, dans le tourbillonnement poussiéreux des passions internationales du jour.

Tel a été M. Minghetti. — Caractère honnête et ondoyant, pondéré à la fois et ardent ; écrivain de race ; économiste de nom, mais en retard sur le mouvement du siècle ; parlementaire à l'anglaise, *débater* froid et orateur sympathique ; homme d'Etat qui a laissé des traces peu glorieuses dans les fastes de l'histoire religieuse et dans les annales de la Papauté ; doctrinaire entêté, mais intelligence supérieure ; fort contre le Vatican et faible en face de la Révolution ; adversaire d'une bonne politique religieuse, sous le manteau de la liberté ; responsable avec son école des destructions accomplies contre la Papauté : voilà la physionomie un peu fuyante du défunt.

Ah ! lui qui est allé rejoindre les Cavour, les Ricasoli, les Lanza, tous ces chefs de la Droite historique, aurait-il vu, au moment du passage à l'autre vie, le spectacle douloureux qu'offre l'Italie : désordre moral ; misère dans les campagnes ; radicalisme dans les villes ; divorce de la société civile et de la société religieuse ; antagonisme entre la Papauté et le pays légal ; écœurement profond dans les masses, en face des orgies de l'anti-cléricalisme ; provisoire constitutionnel ; à la surface, les menées de la tourbe des *politicianti* ; au sein du pays, l'indifférence et la mauvaise humeur des parties saines et éclairées ; et

par-dessus tout ce tableau le lendemain avec son inconnu et la question romaine avec son caractère inquiétant? N'est-ce pas là en partie l'œuvre du parti de M. Minghetti? N'aurait-il pas été plus grand, si, au lieu de combattre la Papauté et l'Église, il avait uni leurs glorieuses et fécondes destinées au développement historique de sa patrie; si de l'alliée naturelle il n'avait pas fait l'adversaire forcée...

AUTOUR DU CONCILE (1)

Voilà certes un titre qui doit piquer la curiosité, et le livre est d'un vif intérêt. L'auteur, M. Yriarte, en donnant les *Croquis et souvenirs d'un artiste à Rome*, a voulu conserver le souvenir de la Rome pontificale, qui disparaît chaque jour devant la capitale de l'Italie-une; il le fait d'une manière fort intéressante, mais il ne faut pas lui demander plus qu'il ne promet par le titre et le sous-titre. Nous sommes « autour du Concile, » non dans le Concile, et nous avons les *Croquis et souvenirs d'un artiste* doublé d'un reporter érudit. En artiste et en reporter, il est surtout frappé du côté extérieur, pittoresque des choses, et il s'efforce, généralement avec succès, de le rendre, par la plume, comme par le crayon, qui s'unissent et se complètent.

Ainsi, comme préliminaire du Concile du Vatican, M. Yriarte nous donne un tableau rapide, enlevé, du Concile de Trente vu de dehors. A Rome il nous peint, toujours par le côté extérieur, pittoresque, l'illustration et le texte s'appuyant même merveilleusement, et les monuments de la Rome pontificale, qui vont disparaissant devant l'occupation piémontaise, et les mœurs du vrai peuple romain, dont l'originalité va chaque jour s'effaçant. Naturellement une grande place est faite au Concile du Vatican; mais nous sommes bien « autour du Concile »; les hommes et les choses sont vus et peints du dehors. Il est vrai que M. Yriarte

(1) *Autour du Concile*. — Croquis et Souvenirs d'un artiste à Rome, par Charles Yriarte. Un volume avec eaux fortes par Wallet, d'après Heilbuth, et illustrations de Detaille, Godefroid, Durand, Lix, Bocourt, Wallet, de Liphart, Charles Yriarte, etc.

n'a pas pu pénétrer dans l'intérieur du Concile ; mais, sans avoir été témoin oculaire, le peintre, l'historien peut deviner et mettre en lumière le côté philosophique des faits, et sous ce rapport, le Concile du Vatican aurait fourni ample matière ; M. Yriarte n'y songe pas.

Dans le chapitre le plus important : *Ce qui se passe au Vatican*, il ne donne guère que les souvenirs d'un reporter qui a noté soigneusement tous les bruits du dehors. Certes, ce reporter, sans laisser voir s'il est ou non croyant, se montre respectueux des hommes et des choses ; il s'efforce même d'être impartial et de tenir la balance égale entre les partisans et les adversaires de la proclamation de l'infaillibilité ; mais il n'y parvient pas, et il est visible que ses préférences vont aux adversaires, quoiqu'il sache, à l'occasion, rendre un juste hommage à des partisans de l'infaillibilité comme Mgr Deschamps ou comme le R. P. Franzelin, « une des lumières du Concile, » qui est devenu le cardinal Franzelin et qui est mort tout récemment. Ainsi, on pourrait conclure de son récit, que tous les évêques français de haute réputation étaient contre la proclamation ; il n'en était pas ainsi, et, pour ne citer que deux noms, on peut opposer à Mgr Dupanloup, Mgr Pie. Il n'y a sans doute pas là parti pris, mais au moins connaissance insuffisante des hommes et des choses de l'Eglise. De là aussi certaines fausses notes qui déparent le chapitre sur la statue de Pasquier, œuvre curieuse d'un reporter érudit.

Nous ne saurions du reste mieux faire comprendre tout l'intérêt du livre de M. Yriarte, que par une citation que nous ferons à dessein un peu longue ; nous la prenons justement dans le chapitre : *Ce qui se passe au Concile* ; mais, écartant les débats sur l'infaillibilité, nous choisirons les pages où l'auteur raconte de *visu* une revue des troupes pontificales, passée le 15 décembre 1869. C'est un terrain qui convient mieux à l'écrivain, heureux de rendre hommage à des soldats vaillants et dévoués dont beaucoup ont ensuite versé leur sang pour la France.

«... Nous sommes en face de cette petite armée pontificale qui, depuis neuf ans, a soutenu la lutte contre les efforts successifs de ceux qui revendiquent Rome pour capitale. Il y a deux ans les forces ici réunies ont combattu à Mentana.

L'ensemble des troupes sous nos yeux doit s'élever à dix ou douze mille hommes ; il représenterait l'armée toute entière,

sauf quelques garnisons laissées dans les provinces. C'est une armée complète en miniature ; infanterie, cavalerie, artillerie, génie, intendance, administration, infirmiers, troupes de maintien et de discipline, bataillons sédentaires. Le commandement en chef est dévolu depuis longtemps déjà au général Hermann Kanzler, de nationalité suisse, qui, depuis 1860, figure comme officier supérieur dans l'armée pontificale. Au siège d'Ancône, le lieutenant colonel Kanzler commandait les forts extérieurs, il a repoussé les dernières attaques de l'ennemi, En 1867, il commandait à Mentana comme général.

Le général passe devant nous à la tête d'un très nombreux et très brillant état-major, auquel se sont joints les princes présents à Rome, et des officiers portant les uniformes de toutes les nations. Ce sont les gendarmes pontificaux qui ouvrent la marche.

L'armée pontificale, au moment où elle évolue devant nos yeux, est formée d'éléments empruntés à toutes les nationalités de l'Europe. La tradition s'est perpétuée depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours, mais l'élan de la foi et le dévouement individuel qu'elle inspire ont eu la plus grande part dans cette agrégation de forces empruntées à toutes les nationalités de l'Europe. La noblesse romaine, en dehors de la garde noble qui lui appartient presque entière, a fourni aussi des éléments à tous les corps.

Dans les rangs des dragons, on compte des Lepri, des Borghèse, des Carpegna et un prince de Bourbon ; dans l'artillerie, sont enrôlés des Rospigliosi ; des Macchi, des Theodoli ; dans les volontaires de la réserve, on constate aussi la présence de quelques noms illustres, un Salviati, un Patrizzi, un Lancilotti, un Sarsina, des Anticci, des Théodoli, des Bernardini. Les généraux s'appellent de Courten, marquis Zappi. Un Lopez commande la place de Rome, un Caïmi est à la tête de l'artillerie, un lieutenant colonel Lana dirige le génie.

Les zouaves pontificaux et surtout le bataillon des *squadri-glieri*, venu pour la première fois à Rome depuis sa formation, attirent le plus l'attention. Les zouaves pontificaux ne comptent peut-être plus aujourd'hui sous les armes tous les noms célèbres qui ont pris part aux journées de Castelfidardo et aux luttes plus récentes qui ont signalé le mouvement de 1867 ; car, une fois le danger passé, beaucoup de volontaires ont regagné leur pays. Depuis le 18 mai 1850, où le général [Lamoricière fit

appel au monde catholique et où le promistre des armées, Mgr de Mérode, a créé le corps franco-belge, qui est l'origine des zouaves, la compagnie est devenue bataillon, et le bataillon régiment.

Les noms de de Becdelièvre, de de Chyllas, de Cordas d'Yvonne, d'O'Reilly qui avait groupé autour de lui les Irlandais, se retrouvent à la fondation. Ceux qui le composaient alors ont fait leur devoir aux Crocette, à l'affaire de Cascine, à Castelfiordo, et les troupes qu'ils ont rencontrées leur ont rendu justice. En temps de paix, on les a vus, dans la province de Velletri, purger la campagne des brigands qui la désolaient; et le 1^{er} janvier 1867, le bataillon bien instruit, aguerri, prêt à la lutte, s'est dédoublé pour faire le régiment définitif aux ordres du colonel Allei, du lieutenant colonel de Charette, des commandants de Lambilly et Troussures.

La composition du corps, à l'heure qu'il est, offre encore quelques particularités. Jamais troupe étrangère n'a réuni d'éléments plus divers fondus dans une plus sévère discipline. Les Français et les Belges sont venus à l'appel de Lamoricière et de Charette. Les Irlandais, dont on sait l'exaltation religieuse, se sont groupés au nombre de 350 autour du major O'Reilly, formant le bataillon de Saint-Patrick, licencié aussitôt après 1860, mais dont les éléments sont allés se fondre dans les autres corps. Les anglais et les Écossais, les Suisses, les Allemands du Nord et du Midi (les Autrichiens groupés autour du major Tuchman), les Italiens avec une batterie tout entière fournie par la ville de Parme, des Espagnols, des Américains du Sud, et enfin jusqu'à des volontaires de l'Océanie, de l'Asie et de l'Afrique ont contribué à la formation. La fusion de tant d'éléments divers s'est faite par la création des cercles nationaux sous la direction d'un aumônier de la région, avec Mgr Daniel pour aumônier en chef du régiment à Rome.

Dans la totalité du régiment, les Canadiens sont entrés pour une proportion de 250 individus, venus à Rome sous la conduite d'un aumônier, abrité sous un drapeau blanc à la devise « Aime Dieu et va ton chemin, » avec le castor pour emblème national. M. de Charette a raconté qu'à leur passage à Rouen, où le cardinal de Bonnechose les avait généreusement hébergés, ils avaient pris congé de lui en entonnant comme hymne national la douce chanson devenue populaire de Frédéric Berat : « Je vais revoir ma Normandie, » qu'ils ont adoptée chez eux

comme une sorte d'hymne national. Il paraît en effet qu'un grand nombre de ces Canadiens portaient des noms normands, et tiraient leur origine de cette plantureuse partie de la patrie française.

L'état-major général, composé d'officiers généraux et d'officiers supérieurs auxquels se sont joints les attachés militaires et un grand nombre d'amateurs de toutes les nations, défilent devant nous avec le général Kanzler à sa tête, ayant pour avant-garde un détachement de gendarmes pontificaux. Pour cette grande revue on n'a point assigné de place officielle aux Pères du concile; ils se sont placés à leur guise sur les terrasses. Dans une sorte de tribune qui ressemble à celle réservée aux préteurs dans les amphithéâtres antiques, ont pris place l'impératrice d'Autriche, la reine du Wurtemberg, la famille royale de Naples, avec le duc de Parme et les autres princes présents à Rome...

Tous les pères orientaux, primats, patriarches, archevêques du Pérou, avec leurs grands chapeaux doublés de soie verte, sont accoudés aux balcons des terrasses à balustres butés à l'angle par un beau lion antique et couronnés par de grands ombrages, et sur ces fonds sombres jouent les mille couleurs des costumes étrangers des prélats. A leurs pieds défilent les troupes, qui les acclament, et quand passent le drapeau blanc et jaune des zouaves et le bataillon des squadriglieri, l'enthousiasme est à son comble.

M. LÉON PAGÈS.

A peu près ignoré du monde, mais bien connu de toutes les personnes qui s'occupent du règne de Jésus-Christ et de l'exaltation de la sainte Église, M. Léon Pagès rendit sa belle âme à Dieu, le 26 novembre dernier.

Chrétien vaillant, cet homme ferme et à des idées élevées, noble autant que modeste, d'une charité et d'un zèle sans bornes, a suscité chez les catholiques des regrets unanimes. Notre ami méritait cette marque suprême de sympathie, lui qui se dévoua sans cesse au bien avec la plus entière abnégation et

dont l'unique préoccupation fut de faire l'œuvre de Dieu sûrement, fortement et sans vaine gloire.

Durant sa maladie, il a été un modèle de patience, de courage et de résignation à la volonté divine. Il eut jusqu'au bout la douceur et la fermeté qui furent toujours le propre de son caractère, plus aimant et plus aimable que ne sauraient le supposer ceux qui n'en pénétrèrent point les secrets.

Il reçut, en pleine connaissance, les derniers sacrements, quelques jours avant de mourir. Dès que cette grâce lui eut été faite, la pensée de sa mort prochaine ne le quitta plus. Cependant il dit encore à un ami dévoué, son confident jusqu'au dernier instant : « Si le bon Dieu veut me rappeler à Lui, que sa sainte volonté soit faite... S'il lui plaît de me conserver la vie afin de travailler à sa gloire, je suis prêt. »

Les souffrances continuelles ne l'empêchaient pas de s'occuper des œuvres qui lui étaient chères. Il offrait ses peines à Dieu en esprit de pénitence, en union avec ses chers confrères, les adorateurs de Montmartre, et il ne cessait de songer au prochain, pour lequel sa charité désintéressée ne connut jamais de bornes et lui inspira toujours un zèle à toute épreuve, qu'aucun obstacle n'arrêtait. « La veille de sa mort, nous a dit un de ses amis, alors que déjà il ne parlait qu'avec peine, M. Pagès me recommandait une orpheline en termes à peu près inarticulés et avec l'insistance que nous lui avons tous connue. » Ainsi il oubliait ses douleurs pour donner à l'ardeur de son zèle charitable les dernières heures de sa vie.

La nuit du jeudi au vendredi avait été plus particulièrement douloureuse. Notre saint ami ne cessa de répéter les invocations qui lui étaient familières : « *Soyez béni, mon Dieu! Mon Dieu, soyez béni!... Ayez pitié de moi, mon Dieu!... Que le bon Dieu est bon!...* » Une seule fois on l'entendit dire en soupirant : « *Mon Dieu que c'est long!* » Et aussitôt il reprenait : « *Que le bon Dieu est bon!... Je ne souffre pas... Mon Dieu vous ne me faites pas souffrir... Mon Dieu ayez pitié de moi.* » Bientôt expirèrent sur ses lèvres ses dernières paroles : « *Soyez béni, mon Dieu! Mon Dieu, soyez béni!* »

Le vendredi, jour consacré au Sacré-Cœur pour lequel il avait une dévotion particulière, vers 7 heures du matin, le malade cessait de donner des signes de connaissance; ses yeux demeuraient grandement ouverts et fixement dirigés vers le ciel. C'est dans cette attitude qu'il avait passé une grande

partie de la nuit, et c'est ainsi qu'il demeura jusqu'à son dernier soupir. Ce regard fixe respirait l'intelligence, la foi et la charité; il avait une douceur surprenante et une pénétration qui allait droit au cœur.

Malgré des accès continuels de toux et de suffocation, le pauvre patient ne perdait point son calme et sa sérénité. Il ne prononça plus aucune parole; ses lèvres étaient muettes, mais sa physionomie rappelait la vaillance de son âme généreuse. Il quittait ce monde comme un chevalier du Christ, sans peur et sans reproche. Vers onze heures la dernière agonie commençait. Elle n'eut rien de ce qu'offre de particulièrement effrayant le suprême combat de la douloureuse séparation de l'âme d'un mourant. Les dernières prières des agonisants étaient récitées par un prêtre de ses amis et à midi trois quarts ce fidèle chrétien nous quittait pour aller à son Dieu, qu'il avait noblement servi jusqu'au dernier soupir.

M. Léon Pagès, malgré ses 72 ans, semblait devoir longtemps encore servir l'Eglise, lorsque l'heure de la récompense a sonné pour lui. Si, durant sa vie, son cœur aimant eut à subir de longues et douloureuses séparations, sa suprême consolation a été d'être assisté, à ses derniers moments, par des amis dévoués et de quitter ce monde après avoir reçu tous les secours de la religion et les précieuses bénédictions de sa Sainteté le pape Léon XIII, de son Excellence le Nonce apostolique, de Monseigneur l'Archevêque de Paris et de Monseigneur Gay, évêque d'Anthédon.

Le corps du défunt resta exposé jusqu'au soir du dimanche, sans répandre d'odeur et sans subir d'altération. Le visage de cet homme de bien a conservé jusqu'au dernier moment une saisissante expression de noblesse, de douceur et de paix, qui faisait dire à ceux qui le voyaient: « Quelle est précieuse la mort des justes... Vraiment on lit sur son visage que cet homme est entré dans la joie du Seigneur. Bienheureux, il s'est présenté au juge suprême les mains pleines des fruits excellents de ses œuvres. »

Comme les saints, M. Léon Pagès faisait l'œuvre de Dieu en évitant ce qui flatte la vanité personnelle; il aurait voulu demeurer oublié. Et, ainsi qu'il arrive toujours à de pareils caractères, ses œuvres ont trahi sa modestie. Il n'est point de catholique employé aux œuvres qui n'ait été en contact avec lui au fort de la lutte. On le rencontrait partout où il y avait

quelque effort généreux à tenter, quelque mesure sérieuse à prendre. Aussi tous lui ont rendu le plus éclatant témoignage le jour des funérailles. Il n'est point d'œuvre qui n'y fût représentée par les plus vaillants. La presse, les œuvres de foi et de prière, de charité, de patriotisme, etc., y avaient leurs membres principaux. La messe a été célébrée par M. le Curé de la paroisse Saint-François-Xavier et l'absoute donnée par sa Grandeur Mgr l'Evêque d'Anthédon. La famille du défunt était heureuse de voir, par cette manifestation spontanée, la place qu'occupait leur parent dans l'héroïque légion des catholiques militants.

Nous connaissions beaucoup l'ami dont nous sentons vivement la perte, mais, malgré la connaissance que nous avions des nombreuses œuvres auxquelles nous l'avions vu mêlé, il nous a été donné de le connaître mieux et d'apprendre, en ces jours de deuil, qu'il n'avait été étranger à aucune œuvre catholique et qu'il avait été l'inspirateur et, pour ainsi parler, la cheville ouvrière d'un grand nombre.

Sans parler des grandes œuvres de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance, de Saint-François de Sales, des Conférences de Saint-Vincent de Paul et des comités catholiques auxquelles il prêta généreusement son concours, il se dévoua d'une façon toute spéciale à celles du Denier de Saint-Pierre, de Saint-François-Régis, de Saint-Michel, etc., etc. L'*Union de prières* en faveur de la ville et du diocèse de Paris fut une de ses fondations personnelles et il en composa jusqu'à la fin la *feuille mensuelle* si précieuse aux âmes pieuses par les sages inspirations et les nombreux renseignements qu'elle contient. L'avant-veille de sa mort il dictait la dernière (celle du mois de décembre), à l'ami dévoué qui l'assistait.

Le Règne de Jésus-Christ dans le monde fut sa pensée principale. Aussi eut-il en vue de propager le plus possible la dévotion au Sacré-Cœur, qu'il regardait comme la plus propre à gagner les âmes et à ramener la paix parmi les hommes qu'égarait l'indifférence et la soif des jouissances. Les œuvres de foi, de pénitence et de prières le comptèrent parmi un de leurs membres les plus zélés.

On n'oubliera jamais le dévouement qu'il a mis à fonder et à faire vivre l'Œuvre par excellence de l'Adoration du très Saint-Sacrement à Montmartre. Depuis quatre ans qu'elle existe, il était l'un des plus assidus à passer les nuits entières aux pieds de Jésus, suppliant le divin Sauveur de faire sentir à tous les

ineffables tendresses de son adorable Cœur. Il ne cessait de recommander toutes les œuvres de la Basilique du Vœu national.

Je ne saurais dire quelle fut sa joie, le jour où il lui fut donné de voir accompli un de ses désirs les plus ardents : la consécration de tous les diocèses de France au Sacré-Cœur.

Les patronages catholiques des Alsaciens-Lorrains, les bureaux catholiques de bienfaisance, les comités divers pour l'enseignement catholique et la diffusion des bons livres l'ont vu à l'œuvre et ont profité de son activité inépuisable.

Il lui suffisait qu'une œuvre fût catholique pour y être de suite gagné. Mais, par contre, tout ce qui n'était pas catholique, tout ce qui se présentait sous le couvert de la *prétendue neutralité*, dont on abuse tant aujourd'hui, trouvait en lui sinon un ennemi déclaré, du moins un indifférent, plus prêt à l'attaque qu'à la défense. Cependant, en homme sage, il n'engageait jamais la lutte sans l'avoir préparée par une étude sérieuse et par la prière. Aussi ne savait-il point reculer.

Chez lui le caprice n'avait aucun rôle ; il était un homme à convictions arrêtées mais sages autant que fermes, et ne se laissant guider que par son grand amour de la vérité.

On le trouvait toujours prêt à se dévouer sans réserve. Survenait-il une difficulté nouvelle, une attaque imprévue, athlète infatigable, il avisait de suite au meilleur moyen de déjouer les complots de l'ennemi.

Son corps repose à côté de celui de sa mère dans le tombeau de la famille Jacquemart, au cimetière du père La Chaise.

A. C.

PROTESTATION DE L'ÉPISCOPAT ESPAGNOL

CONTRE LES INJUSTICES DONT LE PAPE EST L'OBJET.

Les journaux espagnols nous apportent le texte d'un document des plus importants, délibéré et signé par tous les évêques de ce pays le 8 décembre dernier, en la fête de l'Immaculée Conception.

En voici la traduction :

Jamais les nations n'ont eu, dans la suite des siècles, le spectacle d'un Pape régissant et gouvernant l'univers aux applau-

dissements des hérauts de la sagesse et de la politique, ayant des représentants apostoliques répandus sur toute la terre et en même temps qu'il était attaqué, maltraité par un grand nombre d'hommes ne visant qu'à insulter dans sa vénérable vieillesse la majesté du Pontificat. En sorte qu'il est démontré qu'en plein dix-neuvième siècle il est possible de fouler aux pieds tout sentiment de justice et de loyauté, au mépris des plus vulgaires notions d'égards publics et de respect. Or, cela s'est passé, à la stupeur universelle, depuis que le Pape s'est vu réduit à se confiner entre les murs de son auguste demeure et renoncer à la juste liberté d'en sortir, fût-ce même pour l'accomplissement des saints devoirs de son auguste mission.

Publiques et notoires sont les injustices inouïes dont il a été constamment l'objet et qui se sont aggravées indiciblement dans la triste époque où nous vivons. Il ne suffisait pas de l'avoir injustement dépouillé de sa souveraineté temporelle en même temps que de l'indépendance et de la liberté dont elle était la garantie; c'était peu de l'obliger moralement à ne jamais sortir de sa demeure; c'était peu de lui avoir enlevé tous les moyens et tous les éléments nécessaires pour régir l'Eglise universelle; on est allé jusqu'à censurer publiquement et itérativement ses actes de Pontife, jusqu'à défigurer ses intentions, jusqu'à lancer des injures et des menaces contre sa personne sacrée, jusqu'à fouler aux pieds impunément, et même avec la complicité et la connivence des autorités, sa sublime et incomparable dignité. On a même fait plus : on est allé jusqu'à qualifier d'intangible le déplorable état actuel des choses à Rome.

A la vue d'un tableau si noir et si horrible, qui soulève tous les sentiments de délicatesse, de droiture et de justice du cœur humain, l'épiscopat espagnol, qui a toujours eu souci de travailler à justifier son renom de piété caractéristique et son catholicisme proverbial, n'a pu manquer de se sentir blessé au plus vif de son cœur et de sa conscience. C'est pourquoi il s'empresse de protester publiquement et solennellement contre de pareilles offenses, et de déclarer que jamais il ne cessera de le faire et de contribuer de toutes ses forces à ce que jamais on n'enlève à Rome son caractère, son sceau indélébile de ville essentiellement pontificale, centre du catholicisme et siège principal de la religion, consacrée qu'elle est par le sang des princes des apôtres et d'innombrables martyrs, fondée sur les

plus légitimes de tous les droits et sanctionnée par l'incalculable suffrage de dix-neuf siècles. Ce qui fait que tout l'épiscopat catholique et les fidèles du monde entier la réclament avec tout le patrimoine de Saint-Pierre et ne cesseront de la réclamer en se basant sur un droit incontestable et imprescriptible, antérieur et supérieur à tout autre, convaincus d'ailleurs que c'est la garantie indispensable de la liberté et de l'indépendance du Vicaire de Jésus-Christ, de la paix du monde, de la tranquillité et du soulagement des consciences. C'est pour ces puissants motifs qu'ils élèvent la voix, qu'ils continueront à l'élever et ne cesseront jamais de protester.

Ils espèrent avec conviction que les peuples et les gouvernements, ouvrant leurs yeux à la lumière, travailleront unanimement, au nom des intérêts les plus sacrés communs à tous, au nom des principes de tout droit, des institutions les plus dignes d'un profond respect, et aussi de la conservation de la société elle-même, qu'ils travailleront, disons-nous, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu, avec la paix de l'Italie, de voir le chef de l'Eglise replacé dans la situation à laquelle il a droit et qui lui assure d'une manière efficace et durable l'indépendance et la liberté qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de sa mission, en faisant disparaître d'un coup la situation actuelle uniquement fondée sur la grossière et barbare brutalité de la force.

En attendant, nous aurons soin de resserrer de plus en plus les liens de foi et de charité qui nous unissent à l'Eglise répandue par le monde entier et aux fidèles enfants de Notre-Seigneur Jésus-Christ; et nous persévérons dans la prière et la supplication pour obtenir ce résultat.

Tolède, le 8 décembre 1886, en la fête de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge Marie.

(*Suivent les noms de tous les cardinaux, archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Tolède, de Saragosse, de Valence, de Séville, de Burgos, de Compostelle, de Tarragone, de Valladolid, au nombre de soixante-deux.*)

ACADÉMIE FRANÇAISE

DISCOURS DE M. LÉON SAY

(Suite. — V. le numéro précédent.)

Il fallait rendre les pères excessifs, ardents jusqu'à l'absurde, odieux même dans une certaine mesure, pour pouvoir conclure que la fusion des races était impossible dans l'ancienne génération. Il fallait montrer, au contraire, les enfants avec l'exquise fraîcheur d'une âme pure et sensible, pour en faire les ouvriers du grand œuvre que les parents ne pouvaient accomplir.

Mlle de la Seiglière et Mlle Poirier sont de délicieuses jeunes filles. L'ancien et le nouveau régime peuvent être fiers d'être représentés par l'une et par l'autre. Mais ce charme même que Sandeau a su répandre sur elles, il n'a pu le trouver que dans l'ignorance où il les a laissées des deux grandes idées, des deux grandes époques qu'elles sont censées représenter. Ni l'une ni l'autre ne savent le premier mot de la politique. Elles ignorent qu'il existe un problème qu'elles sont cependant chargées de résoudre. Aussi Sandeau n'a-t-il pas réconcilié deux politiques, il n'a réconcilié que deux amoureux. Il a confondu les sentiments et les convictions, choses bien différentes.

Cette erreur est d'ailleurs très répandue. Que de gens s'imaginent qu'en établissant de bons rapports entre les hommes, on peut opérer un rapprochement entre leur politique !

S'il en était ainsi, une liste de ministres dressée dans le cabinet d'un homme d'Etat ressemblerait à une liste de convives dressée dans la salle à manger d'un homme du monde. De même que des convives aimables peuvent s'asseoir à une même table, couverte de bonnes choses, pour parler agréablement en dînant, de même, des hommes politiques bien élevés pourraient s'asseoir à une même table, couverte de moins bonnes choses, c'est-à-dire de programmes et de projets de lois pour gouverner ensemble en causant. Les hommes d'Etat, dans cette hypothèse, n'auraient qu'un mot à dire à leurs comités électoraux : « Établissez entre nous de bonnes relations et nous vous ferons de bonne politique. » La réalité est malheureusement moins aimable. Il ne suffit pas d'être bien élevé pour attirer à soi ses adversaires politiques ; les bons sentiments et l'estime réciproque ne sont pas suffisants pour former un parti.

Mademoiselle de la Seiglière n'est donc point une œuvre qui puisse avoir d'action politique; mais peut-on reprocher à Sandeau de n'avoir écrit qu'un chef-d'œuvre littéraire?

Mademoiselle de la Seiglière, Sacs et parchemins ont été mis au théâtre et les comédies me paraissent tout à fait supérieures aux romans. Dans les romans, dans *Sacs et Parchemins* surtout, les portraits tournent à la caricature. Dans les comédies, les caractères sont moins forcés et le langage est plus fin; les ridicules sont présentés avec une naïveté voulue qui permet de ne pas aller au fond des choses, et on rit, sans leur en vouloir, d'originaux si amusants.

Il faut bien dire que le *Gendre de M. Poirier* a été fait en collaboration et que le collaborateur de Sandeau est un maître charmant, plein de tact et de mesure, un observateur sagace qui sait à merveille où cesse le ridicule, où commence l'odieux, un poète très fin qui dit les choses sans appuyer, laissant ainsi à l'auditoire le plaisir de croire qu'il collabore, en l'écoutant, avec l'homme d'esprit qui a écrit la pièce.

Si mon goût ne m'entraînait vers ce collaborateur que j'admire et avec lequel je suis si honoré d'avoir été uni par un lien de confraternité, je ne dirais rien de la collaboration. Je ne la comprends pas. J'en ai entendu parler souvent et longuement, quelquefois avec beaucoup d'autorité et de grâce, sans avoir pu jamais en pénétrer le mystère. Quand j'écoute une pièce écrite en collaboration, j'attribue tout ce qui me plaît à celui des auteurs que j'aime le plus et tout ce qui me paraît plus faible à celui des auteurs que j'aime le moins.

Ce procédé très empirique, je ne puis l'employer avec le *Gendre de M. Poirier*, parce que j'ai le cœur partagé; et puis, si j'avais la tentation d'attribuer une pensée, une phrase, un mot, à cause de son charme ou de son esprit, au collaborateur de Sandeau, je m'arrêterais pour ne pas l'affliger. Je me reporterai alors à la comédie de *Mademoiselle de la Seiglière*, et je me dirais que j'y retrouve, après tout, les heureuses qualités qui m'enchantent quand j'écoute le *Gendre de M. Poirier*.

Mais ces réflexions m'entraînent, et je dois me rappeler que je suis ici, parce que vous croyez que j'ai appris à me borner. J'aurais cependant bien des choses à vous dire encore sur l'œuvre de Sandeau; j'aimerais à vous parler de *Fernand*, de *Catherine*, de *Madeleine*, du *Docteur Herbeau*, de la *Maison de Penarvan*, de *Jean de Thommeray*, d'un grand nombre de

jolies nouvelles, sans oublier le *Concert des Pauvres*. Je suis obligé de faire un grand effort sur moi-même pour m'arrêter.

Pendant les dernières années de sa vie, Sandeau a peu produit. La mélancolie native de son âme s'était changée en tristesse; la mort de son fils unique l'avait frappé au cœur. Ce fils était plein d'avenir. Il avait embrassé le noble métier de marin, et, un des premiers, il avait été envoyé en Cochinchine, il en a fait une description pleine d'enseignements, que la *Revue des Deux Mondes* a publiée en 1872 et qui serait bonne à relire aujourd'hui.

Pendant la guerre de 1870, le jeune officier se préparait à combattre avec courage et simplicité, et un de vos confrères a lu, sur la tombe du père, une lettre admirable écrite la veille d'un jour de bataille.

Ce n'est pas devant l'ennemi qu'il a trouvé la mort; le climat l'a terrassé. Il est venu s'éteindre dans le midi de la France. Son père l'a soigné et l'a vu mourir dans ses bras.

C'est un terrible combat que celui qui se livre dans l'âme et le cœur d'un père, quand il doit faire l'effort de travailler après avoir perdu ses enfants. Sandeau n'en a pas toujours eu la force, personne ne le lui reprochera.

Son dernier ouvrage, *Jean de Thommeray*, est pourtant plein de vigueur et de vie. Il respire le plus pur patriotisme. En parlant de ceux qui sont morts pour la patrie devant l'ennemi, il pensait sans doute à ce fils que la maladie avait éloigné du champ de bataille.

L'auteur de tant d'œuvres délicates a survécu de plusieurs années à son dernier ouvrage.

Il vous a souvent encore charmés par sa conversation aimable et fine, et vous a touchés par sa douce tristesse; mais il se réservait pour vous, et ne se montrait plus à toute une génération qui l'aimait, ni à ce grand public qui l'avait adopté comme un de ses maîtres.

Vous lui avez donné un successeur qui aurait pu parler dignement de lui; le malheur a voulu que le discours que vous attendiez n'ait pu être prononcé: Edmond About est mort avant de s'être assis sur ce fauteuil.

Je ne puis faire de parallèle entre lui et Sandeau; ils ne se ressemblent par aucun côté. Sandeau était la mélancolie, About la verve. Sandeau a choisi avec soin des caractères comme sujet de ses études. About n'a pas choisi; tout est à lui. Son regard se

porte sur tout; son esprit jaillit à tous propos; son entrain est universel. Il est conteur, agronome, pamphlétaire, économiste, savant; journaliste, voyageur, artiste. Il sait tout, voit tout, entend tout; mais il n'est pas solitaire, car il entraîne à sa suite tout un public dont la bouche est toujours béante et l'oreille toujours tendue. Ses moindres productions se répandent sur tous les points du globe où l'on parle, lit et traduit le français on compte par milliers les exemplaires de ses œuvres. On vendait, l'an passé, le trente-troisième mille du *Roman d'un brave homme*, le trente neuvième de *l'Homme à l'oreille cassée*, le quarante et unième de *Trente et Quarante*, le cinquante-sixième de *Germaine*, le soixante-cinquième du *Roi des Montagnes*. C'est par un véritable plébiscite qu'il a été porté au premier rang de nos écrivains.

Je ne prétends pas vous énumérer tout ce qu'il a fait; le temps, sinon votre patience, me manquerait. Je puis bien vous parler de son esprit en une demi-heure, mais il me faudrait des journées pour vous dire ce qu'il en a tiré.

Je pourrais vous faire son portrait; j'aime mieux vous lire celui que je trouve dans son roman de *Madelon*, et qui reproduit inconsciemment quelques-uns des traits les plus frappants de son caractère. Il rappelle cette admirable petite toile où notre grand maître Baudry l'a peint avec un bonnet de fourrure, en nous faisant pénétrer par des yeux malicieux jusqu'au fond du cœur et de l'âme de son modèle.

Voici ce portrait :

« Il causait agréablement, sans jamais écouter ce qu'il disait; il avait dans l'esprit quelque chose de soudain et d'imprévu comme des fusées qui s'allumaient à tort et à travers sans que personne eût conscience d'y avoir mis le feu... On trouvait en lui plus de chaleur que de passion, plus de vivacité fébrile que d'aptitude à être ému, un scepticisme animé et bruyant, une indifférence un peu fanfaronne qui badinait, non sans grâce, avec le bien et le mal... Mais, avant tout, il était superlativement français. »

Ces fusées qui s'allumaient chez About sans que personne eût conscience d'y avoir mis le feu, et qui donnent par l'imprévu tant d'agrément à son style, on les lui avait toujours connues, même à Dieuze, au séminaire où il avait été élevé. Il avait, tout enfant, une mémoire prodigieuse, une malice d'où son esprit devait sortir, et un goût de critique incrédule et railleuse, qui

en ont fait plus tard un des adversaires les plus redoutables de l'Eglise de Rome. « Tu ne seras jamais qu'un petit Voltaire », lui dit un jour un de ses maîtres furieux ; que d'efforts n'a-t-il pas faits pour que son maître ne mentît pas !

Comme il avait les plus heureuses dispositions, un des professeurs proposa à sa mère de l'envoyer à Paris, au lycée Charlemagne, pour achever ses études.

En 1848, il entra, à l'âge de vingt ans, à l'Ecole normale ; et, trois ans après, reçu le premier à l'agrégation des lettres, il partit pour l'Ecole d'Athènes.

Il en rapporta un livre qui le rendit célèbre en quelques jours : *la Grèce contemporaine* ; bientôt après parurent *Tolla* et le *Roi des Montagnes*. Ces trois ouvrages, dont le succès fut si prompt et si vif, et qui sont depuis trente ans dans la main de tous ceux qui lisent, contiennent pour ainsi dire About tout entier.

Il y a mis non seulement tout son talent, mais aussi le germe de la plupart de ses autres productions.

La *Grèce contemporaine* est un récit de voyage achevé, un conte humoristique et pétillant de gaieté, et un redoutable pamphlet.

En trente pages, About fait d'abord, dans une sorte de préface, un tableau ravissant de la nature grecque. Les fleuves d'Arcadie sont pour lui les plus beaux fleuves du monde, et le Ladon est le plus beau des fleuves d'Arcadie. Il jouit de l'air délicieux qu'on y respire sous des platanes, des saules, des chênes verts, et toutes sortes d'autres arbres où grimpent les clématites, les vignes et les lianes, et on croit qu'il ne s'arrachera pas à un si doux endroit ; mais son cheval, le grand Epaminondas, — n'est-ce pas la fusée allumée on ne sait comment ? — lui fait prendre un bain dans l'Erymanthe. « Cet animal, dit-il, a la même passion que M. de Chateaubriand, il veut emporter de l'eau de tous les fleuves qu'il traverse. »

Il ne s'intéresse pas seulement à la nature ; l'état économique de la Grèce le passionne autant que ses fleuves et ses lianes. On dirait qu'il est agriculteur. Il sait quelles sont et où sont les ressources du pays ; il sait comment on pourrait les développer et combien de temps il faudrait pour les doubler. On présente déjà ce que j'appellerai ses romans de culture, c'est-à-dire l'histoire de la transformation des landes par maître Pierre, et les grandes spéculations agricoles de Madelon à Frauenbourg.

Les romans d'affaires tiennent une très grande place dans l'œuvre d'About. Il croyait quelquefois sincèrement qu'il aurait dû renoncer aux lettres pour les affaires et se figurait qu'il aurait été un Richard Lenoir ou un Oberkampf.

Sa mémoire était précise, et sa facilité à tout s'assimiler si extraordinaire, qu'après avoir visité une usine il en connaissait à fond l'installation, les procédés, les débouchés, en un mot, tous les avantages et toutes les imperfections.

Quand il voulait parler d'une invention, d'un procédé nouveau, il étudiait tout ce qui s'y rattachait; il allait jusqu'au fond des théories les plus abstraites de la physique, de la chimie, de la mécanique, pour les expliquer, et il s'en rendait maître comme s'il n'avait jamais eu d'autre préoccupation que la science.

Les grandes affaires d'industrie, d'agriculture, de travaux publics ou de transport, qui paraissent tant le séduire, sont, en effet, pour ceux qui les conçoivent et qui les dirigent, une occasion de développer, quand ils en sont capables, les qualités les plus rares et les plus élevées.

On y apprend à connaître les hommes et les choses, à savoir le prix de l'initiative et de la temporisation, à tracer une limite entre la chimère et la réalité, tâche fort difficile dans un siècle où la science s'évertue à rendre cette limite indécise en la reculant toujours plus loin.

Les affaires sont comme des êtres vivants et organisés, mais les ressorts qui les font agir ne sont pas les passions. Aussi ne se prêtent-elles pas aux romans. On peut bien mettre dans un roman les passions d'un homme d'affaires, on ne peut pas y mettre ses affaires. About lui-même, qui pourtant y a réussi plus que personne, n'a pu avoir complètement raison de cette difficulté. Peut-être aurait-il dû s'en tenir à cet adage : que les affaires sont les affaires et les romans sont les plaisirs. Il en avait d'ailleurs jusqu'à un certain point conscience, car il a traité la question sociale sans le secours de la fiction, en savant, en philosophe et en économiste, d'abord dans son livre du *Progrès*, ensuite dans son *A, B, C* du travailleur.

Un des hommes qui ont été la gloire de cette Académie, un grand citoyen dont j'ai eu l'insigne honneur d'être l'élève, et sous l'autorité duquel j'ai traité les plus graves questions de finances publiques, a dit un jour que l'économie politique était l'autre nom de la littérature ennuyeuse. C'était une boutade

bien injuste, d'autant plus impardonnable, que celui auquel elle est échappée a fait aussi à sa manière de l'économie politique, et qu'il n'a jamais ennuyé personne.

Il prétendait que, pour répondre à cette critique, on lui citait toujours le même nom : celui de Frédéric Bastiat.

Les économistes ne sont pourtant pas si pauvres... d'esprit qu'il affectait de le croire. Ils auraient eu, s'il leur avait fallu composer une liste d'écrivains de verve et de style, bien d'autres noms à y porter, tout en mettant celui de Bastiat en tête, sans compter About, qui n'est certainement pas à placer parmi les ennuyeux.

Un de vos doyens, que son grand âge et la faiblesse de sa vue tiennent malheureusement trop souvent éloigné de vous, un des maîtres de la critique moderne, un littérateur qui ne dédaigne pas l'économie politique et qui en parle admirablement, parce qu'il la sait bien, a dit de l'auteur du *Progrès* :

« M. Edmond About a la prétention de vous apprendre quelque chose parce qu'il sait beaucoup, mais il a surtout celle de vous amuser. Eh ! ma foi, si vous ne lui en savez pas quelque gré, vous êtes bien difficiles ; n'y réussit pas qui veut. »

Au surplus, j'admets que l'économie politique n'est pas faite pour amuser. Ce n'est pas là son objet ; elle est une des sciences de la vie, et la vie n'est pas toujours amusante ; je suis tout prêt à reconnaître qu'About est moins drôle quand il discute l'étalon monétaire que quand il écrit ses romans de haute fantaisie : *Trente et Quarante*, le *Nez du Notaire* ou l'*Homme à l'oreille cassée*. Bitterlin, dans *Trente et Quarante*, a d'ailleurs une façon à lui de parler de l'étalon d'or. Ce magnifique grognon est à Bade ; il tonne contre les joueurs ; il regarde avec mépris l'or flétri par le jeu : « Quelle différence, dit-il, entre les jetons d'immoralité que voici et ces respectables médailles que ma mère avait sanctifiées par le travail et l'épargne ! » Mais pendant qu'il raisonne sur les tristes effets de la passion du jeu, l'or flétri, les jetons d'immoralité s'entassent devant lui, il gagne, il fait sauter la banque, et il promène dans les salons sa grotesque colère contre la fatalité qui l'a rendu joueur en dépit de sa haine du jeu.

La momie du colonel Fougas dans l'*Homme à l'oreille cassée* est certainement plus divertissante que tout un traité sur la production des richesses, quand on la voit s'animer petit à petit sous l'influence de l'humidité qui pénètre ses organes et que, se

réveillant tout à fait, on l'entend adresser ce mémorable appel à ceux qui lui rendent la vie : « Où suis-je ? Garçon, l'Annuaire ! »

Quelle merveilleuse agilité que celle d'un esprit qui peut ainsi passer de la question des salaires et des grèves à l'oreille cassée d'un colonel ou au nez perdu par un notaire !

(A suivre.)

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Notre Très Saint-Père le Pape vient d'assigner une somme de cinq cent mille francs à la Propagande. On sait qu'une égale somme avait été donnée à la même fin par le Souverain-Pontife, à l'époque de la spoliation de cet Institut.

Cette munificence royale de Léon XIII vient au moment où la Propagande, ce grand service public des missions, prend une importance plus haute que jamais, en face de la politique coloniale des puissances. Léon XIII ne se borne pas à organiser les œuvres d'apostolat sur une base plus large et plus féconde, dans toutes les colonies ; il fournit sur son budget de nouvelles ressources pour le développement de l'apostolat catholique.

L'Italie officielle a frappé la Propagande dans la libre disposition de ses biens : Le Pape la dote et l'enrichit. Ces largesses encourageront l'univers catholique à suivre ce noble et généreux exemple.

On télégraphie de Rome, 31 décembre, à l'*Univers* :

S. Em. le cardinal Jacobini a subi hier une douloureuse opération, qui a été faite par le docteur Ceccarelli, médecin du Pape. L'opération a très bien réussi, mais la maladie est toujours grave, ce qui donne quelque consistance aux bruits d'après lesquels, dans un délai plus ou moins long, le Souverain-Pontife sera amené à accepter la démission du cardinal secrétaire d'Etat.

Toutefois on assure que Sa Sainteté désirerait maintenir le *statu quo* jusqu'au consistoire cardinalice annoncé comme devant avoir lieu en mars prochain. Ce consistoire sera précédé d'un autre consistoire dont la date paraît fixée au 21 janvier et qui serait consacré à l'institution de nouveaux évêques en France et dans d'autres pays.

Le Vatican a reçu communication du projet de loi espagnol sur le mariage civil, portant que le représentant de la municipalité assistera désormais à chaque mariage. Le projet sera soumis à l'examen de deux congrégations.

La congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires se réunira prochainement pour délibérer sur les dernières propositions du gouvernement allemand; on croit que les négociations avec la Prusse sont près d'aboutir, le projet de communiqué au Vatican devant, dit-on, donner satisfaction au Pape sur les points qui restent encore à régler. La paix semble ainsi complètement assurée.

Dans les hautes sphères, on considère la situation générale comme étant le motif principal de l'empressement que met la Prusse à terminer le conflit ecclésiastique. On en conclut que par suite le Centre pourrait être amené à donner son concours pour le vote de la loi militaire.

Il est faux que lord Hartington ait négocié avec le Vatican au sujet de l'établissement d'une légation anglaise et de la question irlandaise. Le Vatican, tout en gardant ses bons rapports avec le gouvernement britannique, paraît décidé à garder une réserve absolue jusqu'à ce qu'ait triomphé la cause de l'indépendance de l'Irlande.

Les évêques de Richmond et de Minnesota négocient avec la Propagande au sujet des privilèges de l'Université catholique qui doit être fondée à Washington, au printemps prochain. Cette université, qui sera dirigée par les prêtres sulpiciens, commencera par la faculté de théologie; les autres facultés viendront après. Les professeurs seront choisis parmi les religieux et les membres les plus distingués du clergé séculier.

Sa Grandeur Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, au Canada vient d'être nommé comte romain, assistant au trône pontifical.

Par décret de la Sacrée-Congrégation de la Propagande

M. l'abbé Santenac, curé de Roxton *au Canada* vient d'être nommé missionnaire apostolique.

M. l'abbé Santenac, a été dernièrement nommé chanoine d'honneur du diocèse de Constantine et d'Hippone *en Algérie*.

France.

PARIS. — A la date du 27 décembre, Mgr l'Archevêque a adressé aux curés de son diocèse une lettre annonçant la quête pour les aumôniers volontaires des hôpitaux et la célébration solennelle de la neuvaine de sainte Geneviève.

ANGERS. — En recevant son clergé à l'occasion de la nouvelle année, Mgr l'évêque d'Angers a prononcé l'allocution suivante :

L'année qui va s'ouvrir, messieurs, est pleine d'incertitudes et d'obscurités; il n'est personne qui n'en convienne. Est-elle destinée à ramener au milieu de nous l'un de ces redoutables événements dont l'annonce ou la crainte semble préoccuper les esprits? Je l'ignore; et d'ailleurs il m'est impossible d'apercevoir ce qui, de notre part, aurait pu fournir un prétexte quelconque au retour d'un pareil fléau. La France, j'entends ses pouvoirs publics et l'ensemble de la nation, la France peut se rendre le témoignage qu'elle n'a rien fait, depuis seize ans pour provoquer qui que ce soit, pour éveiller n'importe où jusqu'à l'ombre d'une susceptibilité. Uniquement occupés à guérir les plaies saignantes de la patrie, nous nous sommes constamment attachés, nous surtout dont le deuil était plus grand, à refouler au fond de nous-mêmes des sentiments dont l'expression eût été pourtant bien naturelle. Jamais, à aucune autre époque, ce pays justement fier de son passé et si jaloux de son honneur, n'a fait autant de sacrifices au maintien de la paix publique. Si donc, malgré de telles dispositions, si, en face des souffrances universelles de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, il venait à l'idée d'un homme ou d'une nation de déchaîner sur l'Europe de pareilles calamités, j'ose dire qu'il n'y aurait pas dans l'univers entier assez de malédictions pour une aussi criminelle initiative. Voilà pourquoi nous devons et nous pouvons espérer que l'année 1887 épargnera au monde civilisé un spectacle aussi humiliant pour la civilisation chrétienne.

Que si cependant, ce qu'à Dieu ne plaise! il devait en être autrement par la faute des uns ou des autres, il ne faudrait pas qu'à l'étranger on pût compter sur nos querelles intérieures pour croire à une diminution quelconque du sentiment patriotique. De tels calculs tromperaient absolument ceux qui seraient tentés de les faire. Certes, nous catholiques, nous avons bien des griefs contre ceux qui gouvernent le pays; ils nous ont cruellement blessés dans nos

intérêts les plus chers et dans nos droits les plus sacrés. Mais, qu'on le sache bien au dehors comme au dedans, si l'heure du péril venait à sonner pour la France, tous ces griefs s'écarteraient d'eux-mêmes devant le salut de la patrie. Vainqueurs ou vaincus de la veille dans nos luttes intestines, nous nous rallierions tous le lendemain, et sans exception, autour de ceux qui tiendraient en main le drapeau de la France. Et je connais trop les sentiments qui animent le clergé français pour ne pas savoir que rien n'aura été capable de décourager son patriotisme, et que les événements le trouveraient à la hauteur de tous les sacrifices compatibles avec son caractère et sa sainte mission.

Mais écartons ces pressentiments, qui n'ont sans doute aucune raison d'être. Car, je le répète, malgré tout ce qui se dit et s'écrit depuis quelque temps, il me paraît impossible que, devant le jugement de l'opinion publique, en présence de Dieu et au regard de la postérité, un souverain ou un homme d'Etat quelconque puisse même songer à vouloir assumer de si terribles responsabilités. Tout ce que je veux retenir de ces bruits plus ou moins inquiétants par où s'ouvre l'année 1887, c'est la nécessité pour tous les enfants d'une même patrie de se rapprocher, de s'unir dans un même sentiment de fraternité et d'amour pour le pays. Peut-être aussi les adversaires de l'Eglise finiront-ils par comprendre, devant ces éventualités, si peu probables soient-elles, que ce n'est pas le moment de déclarer la guerre au clergé, de couper la nation en deux, et de se lancer, en matière religieuse, dans des aventures sans profit et sans issue. Quant à nous, messieurs, fidèles à notre ministère de paix et de charité, nous prions le Seigneur d'inspirer la sagesse à ceux qui président aux destinées des peuples, de faire prévaloir partout les idées de droit, de justice, de vraie liberté; et, quoi qu'il puisse arriver, nous ne cesserons de confondre dans un même dévouement les intérêts de la religion et ceux de la patrie.

LE MANS. — Dom Couturier, abbé de Solesmes, vient d'être invité par le gouvernement à faire à ses frais les réparations indispensables dans l'abbaye qui tombe en ruines. On sait que, depuis les décrets, des gendarmes sont installés dans un des bâtiments pour empêcher les religieux d'y pénétrer. On laissera pénétrer les ouvriers que paieront les religieux, mais on consignera les propriétaires à la porte. C'est ce qu'on appelle respecter le droit et la logique.

NANTES. — M. de Cazenove de Pradine, président du Congrès des catholiques de l'Ouest, vient de recevoir, par l'entremise de S. Gr. Mgr Le Coq, évêque de Nantes, le Bref suivant que N. T. S. P. le Pape Léon XIII a daigné lui adresser et que nous

avons eu le regret de ne pouvoir, faute de place, publier plus tôt :

LEON XIII, PAPE

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

L'amour des Vendéens et des Bretons pour le nom catholique est ancien et célèbre ; cependant, Nous avons été grandement réjoui par cette magnifique déclaration de vos sentiments que vous et les autres catholiques réunis avec vous au récent Congrès de Nantes, sous les auspices de Notre Vénérable Frère l'évêque de cette ville, avez voulu consigner dans une lettre commune et Nous faire parvenir. Nous attachons d'autant plus de prix à votre constance sincère et manifeste dans la religion de vos pères, qu'elle est un enseignement utile peut-être pour plusieurs, lesquels sont, eux aussi, convaincus des vérités religieuses, mais qui n'osent faire une profession ouverte de leurs croyances, soit par un désir désordonné de popularité, soit par une lâche timidité.

Si, dans les déterminations que vous avez prises, vous avez eu en vue, comme on n'en peut douter, le salut des âmes non moins que les prospérités de la vie présente, unissant ainsi le sentiment patriotique à l'amour de l'Eglise, on peut avoir pleine confiance, et c'est Notre plus vif désir, que votre œuvre aura d'heureux résultats. Car les conseils inspirés par la sagesse chrétienne sont assurément conformes à la raison et à l'équité, et de plus utiles aux intérêts publics et privés. Efforcez-vous donc, chers Fils, d'affermir dans vos esprits et de nourrir autant que vous le pouvez dans l'esprit des autres ces grandes vertus de foi, de piété, d'espérance et de courage, dont votre lettre Nous a fourni d'abondants témoignages. Nous en avons la confiance, Dieu sera en aide à chacun de vous ; il sera en aide à votre France tout entière, la France à laquelle il a prodigué dans tous les siècles des marques si nombreuses et si éclatantes de sa particulière bonté. Cependant, comme gage des bienfaits célestes, et comme témoignage de Notre paternelle bienveillance, recevez la bénédiction apostolique que Nous vous donnons à tous avec affection dans le Seigneur.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le XIII^e jour de décembre de l'année MDCCCLXXXVI, l'an neuvième de Notre Pontificat.

LEON XIII, PAPE.

NEVERS. — Mgr Lelong adresse au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale pour annoncer le jubilé sacerdotal de S. S. le Pape Léon XIII.

RODEZ. — Les honorables représentants du département de l'Aveyron, adressent un chaleureux appel à leurs concitoyens pour la fondation d'écoles libres catholiques. Ils font plus que

de parler : ils se mettent à l'œuvre. Les neuf signataires du manifeste se constituent en comité de souscription et d'organisation ; ils se font les agents de l'œuvre nouvelle. Eux-mêmes sont les premiers souscripteurs, les premiers fondateurs.

Grâce à cette noble et généreuse initiative, des écoles catholiques vont s'élever dans tout le département en face des écoles publiques d'irrégion. Les populations répondront à l'appel de leurs représentants ; elles voudront contribuer à une œuvre d'utilité publique, à laquelle sont également intéressées et les libertés domestiques et les libertés religieuses.

Que l'exemple des sénateurs et députés de l'Aveyron soit suivi ailleurs ; qu'il suscite de généreuses imitations, et la France catholique aura réparé d'elle-même le mal que la secte maçonnique et républicaine a voulu lui faire.

A la suite de leur appel, les signataires ouvrent la souscription par les généreuses offrandes suivantes :

MM. Delsol, sénateur, 2.000 fr. ; Mayran, sénateur, 10.000 fr. ; Lacombe, sénateur, 1.000 fr. ; Cibiel, député, 40.000 fr. ; Barascud, député, 500 fr. ; Calvet-Rogniat, député, 1.000 fr. ; Roques, député, 1.200 fr. ; de Montéty, député, 1.000 fr. ; de Benoit, député, 1.000 fr.

Ce qui donne un total de 57.700 fr.

La population a déjà répondu à cet appel par un premier envoi de 20.000 fr.

ROUEN. — Il y a eu six mois le 24 décembre que Monsieur le Comte de Paris, contraint de quitter le sol natal, s'embarquait au Tréport au milieu d'une population dont la sympathie adoucissait pour lui la première amertume de l'exil. Le Prince n'a pas voulu terminer cette douloureuse année sans laisser un témoignage particulier de son souvenir à la ville dont le clocher est le dernier point de la côte française qui lui ait été donné de contempler.

Estimant que l'occasion se présenterait sans doute bientôt pour lui de contribuer largement à quelque œuvre spéciale d'une utilité incontestée pour cette ville, il a mis, à cette intention, la somme de vingt mille francs à la disposition de M. le curé du Tréport. Se réservant de s'entendre avec lui, lorsque le moment sera venu, sur l'emploi de ce capital, il a annoncé au curé que les intérêts, soit une somme de mille francs, lui seraient servis annuellement, et l'a prié d'employer cette

somme à soulager en son nom une partie des misères de ses paroissiens.

SOISSONS. — On a signalé avec raison la clause du testament de Mgr le duc d'Aumale qui alloue au sanctuaire de N.-D. de Liesse un revenu annuel de 593 francs.

Cette donation remonte à plus de deux cents ans : elle a été faite par Mgr le duc de Guise et confirmée, le 19 juillet 1680, par Mlle de Guise, la noble donatrice qui, en 1644, avait fait bâtir et avait doté l'hôpital de Liesse. En revanche, l'église devait faire dire chaque jour une messe pour les membres vivants et décédés de la famille.

La donation fut reconnue le 25 février 1740, par le conseil de Mgr le prince de Condé, qui en accepta les charges et les transmit à ses héritiers.

Le 10 septembre 1816, le vénérable abbé de Billandel, alors curé de N.-D. de Liesse, adressa une lettre à Mgr le prince de Condé pour lui rappeler la fondation, et le prier de continuer à l'acquitter. Le 30 octobre de la même année, le prince répondait à M. le curé que sa demande était agréée, il autorisait son intendant à verser désormais la somme indiquée dans les actes publics, et même à indemniser la fabrique, si déjà les messes de fondations avaient été acquittées depuis le retour des princes en France. Depuis lors, l'église de N.-D. de Liesse n'a point cessé de toucher la somme de 593 fr.; et d'acquitter chaque jour la messe de fondation pour les familles de Guise et de Condé.

C'est en sa qualité d'héritier du prince de Condé, que Mgr le duc d'Aumale a confirmé cette vieille donation des Guise.

Etranger.

ALLEMAGNE. — L'élection d'un nouvel évêque de Breslau, et le remplacement de Mgr Herzog, aura lieu bientôt. Cette élection doit se faire de la manière suivante : Le chapitre proposera trois candidats au gouvernement, qui en choisira un. S'il n'y a aucune *persona regi grata* parmi ces trois candidats, le gouvernement entrera directement en négociations avec le Saint-Siège, comme cela s'est fait déjà plusieurs fois.

Le prince évêque de Breslau occupe une position particulièrement importante, parce que la ville de Berlin se trouve dans son évêché.

Une grande partie de l'évêché se trouve en Autriche et le

prince évêque de Breslau est toujours membre de la « Chambre des seigneurs » d'Autriche.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

A la paix. — Réceptions et harangues. — A propos de la note du comte de Paris. — Elections sénatoriales. — La rentrée des Chambres. — Les commandants des places fortes. — L'avenir.

6 janvier 1887.

« Au gui, l'an neuf » disaient nos pères, « A la paix, l'année nouvelle ! » s'écrie-t-on actuellement. Dans les discours échangés pendant les réceptions officielles du jour de l'An, il faut surtout relever les déclarations pacifiques : « Nous voulons la paix, » a dit à deux reprises M. le président du conseil. « Depuis quinze ans, a dit M. le président de la République, nous vivons en bonnes relations avec toutes les puissances, et j'ai la confiance que cet état sera maintenu par la sagesse des gouvernements. » A la même heure, à Berlin, le prince impérial, présentant les chefs de l'armée à l'empereur Guillaume, disait que le peuple allemand se confiait en son empereur et chef militaire, et le regardait avec une joyeuse confiance comme le défenseur de la paix. » Il faut espérer que toutes ces déclarations ne sont pas seulement *verba et voces*, et que dans cette Europe si formidablement armée, aucune botte de soldat ne viendra enflammer l'allumette en marchant dessus.

Les discours et harangues de nos personnages officiels fournissent toujours matière à des réflexions gaies.

Commençons par la réception du corps diplomatique. C'est Son Excellence Mgr le nonce qui, au nom de ses collègues, a dû, suivant l'étiquette, complimenter le président de la République. Mgr di Rende a fait la chose dans les règles. Sa petite harangue, qui est un modèle de clarté et de sobriété, accable M. Grévy de tous les compliments que la politesse demande et que la diplomatie impose. Mais le président Grévy a pris les choses au sérieux, et c'est avec une grande dignité de maintien qu'il les a reçus et a remercié. Et comme le président était de belle humeur, il s'est lancé dans une citation de Tacite, qu'il a tant soit peu estropiée. Faisant un retour sur les quinze années d'existence que la République vient de traverser, M. Grévy a dit : *Quindecim annos, grande HOMINIS ævi spatium*. Il est probable que Mgr di Rende, qui est très ferré sur ses classiques,

a dû rire de ce croc-en-jambes donné à Tacite qui avait dit : *Mortalis ævi spatium*. Mais ce qui a dû amuser davantage tout le corps diplomatique, c'est la fierté avec laquelle M. Grévy parlait de ces quinze années comme d'un brevet d'éternité décerné à la République. Jusqu'à l'avènement de M. Grévy, la République avait existé contre les républicains. Elle pouvait alors se vanter d'être un régime « habitable ». Depuis 1877, c'est-à-dire depuis M. Grévy, la République est devenue jacobine, persécutrice, ruineuse. Et au lieu de s'amender, elle empire. Elle semble aujourd'hui à deux pas de l'anarchie et du déficit. Et en entendant M. Grévy, les diplomates devaient se dire par un de ces coups d'œil où l'habitude du métier peut mettre tant de choses : « Oui, la République a vécu quinze ans, mais il ne lui reste plus tant que cela à vivre. »

La seconde réception de l'Elysée a eu un caractère encore plus comique que celle des diplomates. Nous voulons parler de celle du conseil municipal. Le président de l'Hôtel de Ville, M. Mesureur, ne pouvait manquer de profiter d'une si belle occasion pour signifier au président de l'Elysée les volontés du peuple souverain. Il a donc, en offrant ses vœux à M. Grévy, rappelé que Paris attendait encore du gouvernement de M. Grévy l'extension de ses libertés municipales. C'était courtis, mais sec comme une déclaration de guerre. M. Grévy, avec moins de courtoisie et plus de sécheresse, a répondu à M. Mesureur qu'il avait raison de compter sur le gouvernement de la République « pour l'*extension peut-être*, pour le maintien surtout des libertés municipales de Paris. » Voilà assurément des paroles et une attitude qui ne marquent pas une chaude cordialité.

Les discussions soulevées par la publication de la dernière note du comte de Paris ne sont pas encore calmées. Il serait temps cependant que, sous prétexte de nous ne savons quels principes à sauvegarder, on ne vînt pas encore jeter la division parmi nous. Et nous ne voyons guère quelle solution peuvent espérer certains esprits intransigeants, dont nous partageons les principes de toute la force de notre âme, mais dont nous ne pouvons accepter la mauvaise humeur et la défiance irréconciliable.

Il faut voir très froidement les choses comme elles sont. On

est trop porté à confondre les principes avec les caprices des gouvernants.

Ce qui fait la sécurité de la monarchie, dirons-nous avec la *Gazette de France*, c'est justement que les droits de la royauté légitime sont la garantie forcée, obligatoire, logique, de tous les autres droits, dont la couronne n'est, pour ainsi dire, que la résultante. Le roi n'est pas plus le dispensateur de nos libertés et de nos droits que le peuple n'est le maître des conditions de l'autorité royale, des assises du pouvoir suprême.

Quand les légitimistes combattent pour rétablir la monarchie ils travaillent à la restauration de tous les droits légitimes, de toutes les libertés nationales.

Jamais les choses n'ont pu être autrement entendues. Aussi, de tout temps, n'a-t-on compris que deux termes au problème politique et social : république ou monarchie.

La république, portant toutes les conséquences logiques du principe du nombre qui crée le droit et décide souverainement de nos libertés nationales.

La monarchie, restaurant tous les droits légitimes des citoyens et toutes les libertés nationales.

L'histoire nous montre que tout ce qu'on a tenté, sous les noms les plus différents, pour atténuer ou amalgamer ces principes, n'a produit que ruine et confusion.

Les monarchies démocratiques, les royautés qui devaient être les meilleures des républiques, les républiques qui devaient être des monarchies déguisées et mises au goût du jour, — tout cela a accéléré la décadence du pays.

On ne fait rien de bon quand on agit contre la nature des choses.

Qu'on se rappelle ce qui est advenu lorsque ce que l'on nomme encore, paraît-il, le « parti catholique » a voulu croire que les promesses d'un prince pouvaient tenir lieu de principe de gouvernement légitime.

On est allé à l'Empire, on a ratifié ce pouvoir d'origine ultra-révolutionnaire et, de fait, franc-maçon : l'Empire a détruit la Papauté, a rétabli la Franc-Maçonnerie, a supprimé la société de Saint-Vincent de Paul, persécuté les évêques, supprimé les feuilles catholiques !

Et c'est pour avoir cru que l'on pouvait, comme « parti catholique », traiter avec qui plaisait, contrairement aux principes politiques, que l'on a soutenu Napoléon, combattu Mon-

sieur le comte de Chambord, le *seul* prince qui eût donné ce « pouvoir chrétien » qu'on déclare cependant préférer à tout. On a vu là combien était dangereuse la doctrine en vertu de laquelle on croit pouvoir faire abstraction du droit légitime, politique et national, dans le but apparent de donner des satisfactions du moment au « parti catholique ».

Ces erreurs ont coûté trop cher à l'Eglise pour que les catholiques y retombent une seconde fois. Ils comprennent certainement, après ces douloureuses expériences, que leur sauvegarde est tout entière dans le triomphe du droit national et des franchises politiques.

C'est par la revendication de *tous* nos droits politiques, de *toutes* nos libertés politiques, que nous nous affranchirons de l'arbitraire qui nous écrase et dont la république ne peut plus ne pas être l'incarnation.

Donc, restaurer la monarchie est l'œuvre pratique, utile, saine, intelligente.

Quant à se demander ce que sera sur le trône le prince *légitime* ; quant à croire qu'étant issu d'un principe qui l'a fait roi légitime, il voudra affaiblir, altérer, détruire son autorité en se déclarant pour le principe révolutionnaire, il faut supposer la démence.

Et d'ailleurs, que feraient aux chrétiens, jouissant de la totalité de leurs libertés et de leurs droits, les sentiments du roi ?

Conquérir nos libertés : tout est là.

Ou autrement dit : travailler à restaurer la monarchie.

Le temps que nous perdons à chercher autre chose, les radicaux l'emploient à détruire l'Eglise, à nous enlever nos enfants à nous réduire à l'esclavage.

Assez de disputes ! A l'action.

Nous avons dimanche deux élections sénatoriales, l'une dans la Loire, l'autre à Belfort. Dans la Loire, où les républicains ont encore triomphé, les conservateurs ont gagné environ une centaine de voix, ce qui surprend désagréablement l'ennemi.

A Belfort, les conservateurs perdent un siège qui n'était conservé à la droite que par la grande popularité de son ex-titulaire, M. Viellard-Migeon. La victoire est remportée par le radical M. Fréry, qui l'emporte sur le candidat conservateur et sur un opportuniste, M. Japy. Ce M. Japy est, paraît-il, le

beau-père de M. de Douville-Maillefeu qui, malgré ses opinions d'extrême gauche, a beaucoup travaillé pour la candidature de son beau-père, mais qui n'a pu l'empêcher d'échouer. Les radicaux de Belfort sont très montés contre ce *traître* qui, il faut bien l'avouer, ne répond pas brillamment aux reproches qu'on lui adresse publiquement dans les feuilles radicales.

C'est mardi de la semaine prochaine que rentrent nos Chambres, et avec elles nous allons retrouver les embarras politiques, l'agitation et l'impuissance parlementaires dont la République de M. Grévy donne au monde le triste spectacle.

Il s'est passé pendant ces huit jours de fête et d'oubli un incident politique dont la nature montre clairement les espérances et les plans de M. Grévy. On sait que notre Président a été extrêmement marri de la chute de son ami Freycinet. Il avait tout de suite compris qu'il était impossible d'imposer cet ami comme premier ministre à une Chambre qui n'en voulait pas. Mais tout en mettant à la place de M. de Freycinet le digne M. Goblet comme premier ministre *ad interim*, n'y avait-il pas moyen de constituer une majorité de conciliation contre l'extrême gauche, dont M. Grévy a peur? M. Grévy a donc cherché. Il croit avoir trouvé. Il a profité de la détente officielle qui s'impose à tout le monde pour la trêve des étrennes, et il a habilement ménagé une rencontre à l'Élysée entre M. Jules Ferry et M. de Freycinet. Ces deux grands personnages se sont revus dans l'intimité du Président, et ont pu causer sans embarras des problèmes de la situation. Ce qui est sorti de cette rencontre, on le devine sans peine. C'est la combinaison d'un ministère Ferry-Freycinet qui, appuyé sur ce qu'on pourra recruter de fidèles de M. Raoul Duval, déclarera la guerre aux radicaux et gouvernera dans un sens opportuniste. Sinon, on se résoudra à dissoudre la Chambre et à faire appel aux électeurs. La combinaison n'a qu'un défaut, c'est d'être à peu de chose près irréalisable. Sans doute elle aurait quelque chance sérieuse de réussir si le parti républicain pouvait reculer sur la pente où il est engagé. Mais cela n'est pas possible. On n'aime pas tout le programme des radicaux qu'on juge désastreux pour les propriétaires d'immeubles et les boursiers. Au fond, on partage leurs principes et leurs aspirations politiques. Et pour le reste du parti, on sera obligé d'aller dans cette voie aussi loin que la chose est possible sans faire de l'anarchie en grand.

Alors on s'aliène forcément toute la droite qui, à la première occasion, votera avec l'extrême gauche et culbutera M. Ferry sur M. de Freycinet.

Dans tous les cas, cette lutte qui s'annonce si nettement sur le programme ministériel entre les opportunistes, menés par M. Grévy, et les radicaux, conduits par M. Clémenceau, ne manquera pas d'être intéressante. En attendant, il faudra déblayer le terrain parlementaire en se débarrassant du ministère Goblet. L'opération ne sera pas bien longue, à moins que M. Clémenceau, pour faire pièce à M. Grévy, ne s'amuse à soutenir M. Goblet. La chose sera pourtant difficile, car M. Goblet vient de se brouiller gravement avec l'extrême gauche sur la question de la mairie centrale de Paris.

Avant de nous enfoncer définitivement dans cette année nouvelle, il convient de noter le scandale politico-financier sur lequel l'année 1886 s'est terminée. Nous voulons parler d'un procès intenté par un républicain mécontent à un citoyen qui, conjointement avec M. Avenel, avait eu la haute main sur les « grandes loteries nationales » si fréquentes depuis quelques années. Ce procès intenté pour *chantage* par un des exploiters de ces loteries a précisément tourné contre les exploiters. Les dépositions de certains témoins ont jeté un jour singulier et fâcheux sur les agissements incorrects de M. Avenel et de ses collaborateurs. M. Avenel, ancien commis-voyageur, avait été l'organisateur en titre des banquets offerts par les commis-voyageurs à feu Gambetta. C'est ce qui lui avait mérité la bonne aubaine, aujourd'hui compromise, de ces fameuses loteries.

L'*Officiel* publie un décret portant réorganisation du commandement des places fortes et des forts-frontières.

Au terme de ce décret, les places fortes frontières sont réparties en groupes correspondant aux régions de corps d'armée. Certaines régions contiennent plusieurs de ces groupes.

Chacun des groupes de la première ligne est placé sous le commandement supérieur d'un général de division ou d'un général de brigade en faisant les fonctions et qui prend le titre de commandant supérieur du groupe. Il a sous son autorité tous les services de forteresses, ainsi que le commandement de la subdivision de la région, dont la place principale du groupe est le chef-lieu.

Les groupes de 2^e ligne sont commandés par des généraux de brigade.

Chacun des généraux de division, commandants supérieurs des groupes, ont pour adjoint un général de brigade qui commande la place principale.

Tous les commandants de groupes sont placés sous la haute autorité du général commandant le corps d'armée.

A Paris, est créé, près du gouvernement de la place, un poste de commandant supérieur de défense. Le général de division titulaire de ce poste est spécialement chargé, sous l'autorité du gouvernement, de tout ce qui, comme personnel ou matériel, regarde la défense du camp retranché. Il est, en même temps, en temps de paix, commandant de la place de Paris.

Ce poste est confié au général de division Thibaudin dont la nomination n'est point faite pour donner à notre armée le prestige dont elle aurait besoin dans les circonstances actuelles. Un journal conservateur accuse le général Thibaudin d'être choisi pour enlever à l'armée le sentiment religieux et les notions élevées du spiritualisme chrétien. Ajoutons que le ministère semble vouloir jeter un défi à l'Allemagne, en donnant le commandement de la capitale à l'officier dont on n'a point oublié le triste rôle pendant la campagne de 1870.

A l'occasion de la nouvelle année, signalons les faits importants qui dorés et déjà sont annoncés en Europe.

Samedi, 1^{er} janvier, a été célébré à Berlin le jubilé militaire de l'empereur Guillaume. Il y a quatre-vingts ans, sous le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, il revêtait pour la première fois l'uniforme de l'armée prussienne. Cet anniversaire, assurément unique dans l'histoire, a été fêté sans grand éclat, l'âge et la santé du vieux monarque ayant fait renoncer à toute manifestation publique. Tout s'est borné à une réception des commandants de corps et des colonels de tous les régiments de l'armée prussienne. Les journaux allemands nous disent que la mine excellente et le maintien du souverain ont surpris tous ceux qui ont assisté à cette fête.

En mars, ou au plus tard en octobre, il y aura de nouvelles élections pour le Reichstag allemand. En juin, élections en Bavière, élections qui décideront du sort du parti libéral et pourraient bien ramener les catholiques au pouvoir. Ce sera la première manifestation politique du peuple bavarois depuis

la mort du roi Louis II. En juillet, nouveau jubilé universitaire : l'université de Gottingue, la célèbre Georgia Augusta, célébrera le 150^e anniversaire de sa fondation.

En Angleterre, la reine Victoria célébrera le cinquantième anniversaire de son avènement, et l'on verra réunis autour de l'impératrice des Indes ses vingt-six petits enfants qui se rencontreront à Londres. L'Angleterre se prépare de toutes les façons pour ce grand jour. L'exposition de Manchester sera la plus importante des fêtes données à cette occasion.

En Autriche, l'archiduc Albert, généralissime de l'armée, le vainqueur de Custoza, entrera, le 3 août, dans sa soixante-dixième année. L'armée tout entière se prépare déjà à fêter ce jour.

Dans l'univers entier, on célébrera le jubilé de Sa Sainteté le Pape Léon XIII.

Enfin, l'année 1887 verra le commencement d'un travail qui marquera une nouvelle étape dans les progrès de la science. On donnera les premiers coups de pioche pour la construction du tunnel qui reliera Copenhague et Malmœ, en passant sous le détroit du Sund. Le monde scandinave attend avec anxiété le commencement de ces travaux, qui dureront cinq ans.

Voilà ce que l'on annonce pour 1887.

PETITE CHRONIQUE

Un jugement important vient d'être rendu par la 1^{re} chambre civile du tribunal de la Seine.

Un malheureux prêtre apostat, marié civilement en Angleterre, ayant surpris sa femme en adultère, avait intenté de ce chef, contre elle, une poursuite correctionnelle. La femme excipa de la qualité de prêtre de son conjoint pour soutenir qu'il n'y avait pas mariage, ni adultère par conséquent.

La décision au correctionnel fut suspendue jusqu'à ce qu'il eût été statué sur la question du mariage.

La première chambre du tribunal civil, statuant sur la question d'état des personnes en cause, a déclaré qu'en raison de la qualité de prêtre du poursuivant, le mariage était nul et non avenu.

Ce jugement conforme à la jurisprudence de la cour de cassation, corrige heureusement l'arrêt récent de la Cour d'Amiens.

— M. Chailley, gendre de M. Paul Bert, arrivé jeudi à Marseille,

sur le *Melbourne*, avec Mme Paul Bert, a adressé à la *République française* la dépêche suivante :

J'apprends en arrivant à Marseille la nouvelle répandue de la conversion *in extremis* de M. Paul Bert. Cette nouvelle est absolument fausse. Jamais, pendant sa maladie, M. Paul Bert n'a manifesté le désir de voir un prêtre ou de faire un acte religieux quelconque. Mgr Puginier a demandé à le voir l'avant-veille de sa mort. Cette demande se produisit quand déjà l'agonie commençait, et se fût-elle produite plus tôt que ni Mme Bert ni moi n'aurions cru devoir en faire part à M. Paul Bert, sûrs d'avance d'un refus catégorique.

Ajoutons qu'un rédacteur du *Gaulois* qui, au cours d'une conversation avec M. Chailley, l'interrogeait sur les relations de M. Paul Bert avec l'élément religieux, en a obtenu la déclaration suivante :

« — Mon beau-père, pendant toute la durée de sa résidence, a vécu en excellents termes avec les missionnaires. Il répétait souvent qu'au Tonkin il n'y avait pas de question cléricale, mais seulement une question française; et que, quant à lui, il soutiendrait tous ceux qui travailleraient pour la France, quels qu'ils fussent. »

— C'est à Auxerre qu'auront lieu les obsèques de M. Paul Bert. Cette décision a été prise hier, au conseil des ministres, sur la demande de la veuve du député de l'Yonne.

— Décidément, M. Dauphin tient à se faire un renom de son économie. Il vient encore d'adresser aux préfets et aux trésoriers-payeurs généraux une circulaire les invitant à étudier de concert, dans le plus bref délai, une révision générale des circonscriptions de perception, en vue d'en réduire le nombre.

— Les amis de feu Gambetta ne peuvent décidément pas se résoudre à laisser reposer en paix sa dépouille mortelle.

On se souvient à quelles sollicitations M. Gambetta père fut en butte, lors des funérailles du tribun et quelle somme de volonté il lui fallut développer, pour que les restes de son fils fussent inhumés à Nice, où il réside.

Aujourd'hui les opportunistes reviennent à la charge, et, pour vaincre les résistances de M. Gambetta père, on va jusqu'à lui promettre que le cercueil de son fils sera déposé au Panthéon à côté de celui de Victor Hugo. Le père aurait cédé à cette condition.

Mais, cette insistance d'étrangers auprès d'un père pour lui arracher le corps de son enfant n'est-elle pas au moins inconvenante?

— Le *Journal officiel* publie un décret convoquant le collège électoral du département de l'Yonne pour le dimanche 23 janvier courant, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Paul Bert.

— Parmi les décorations distribuées par le ministère des affaires étrangères à l'occasion du Jour de l'An, nous relevons la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de Mme Claudine Gélas, Fille de la Charité.

Cette sainte Sœur a passé quarante années en Syrie; elle a contribué à la fondation et à l'organisation de nombreux établissements scolaires et hospitaliers à Beyrouth et dirigé quatre écoles dans le Liban.

Cette croix est la récompense bien méritée d'éminents services rendus à la cause française en Orient.

— Les radicaux révolutionnaires ont célébré, dimanche, l'anniversaire de la mort de Blanqui.

A deux heures, environ mille citoyens et citoyennes se sont rendus au cimetière du Père-Lachaise, près de la tombe du socialiste fameux et y ont entendu quelques discours.

Ces discours n'ont provoqué aucune manifestation bruyante.

— La droite de la Chambre vient encore de perdre un de ses membres; un député vient encore de mourir subitement. M. Destandeu, représentant des Basses-Pyrénées, a été trouvé inanimé dans son lit, à Orthez, le 31 décembre; il était décédé durant la nuit, sans qu'aucun indice eût fait prévoir à ses parents et amis ce fatal dénouement.

Agé d'une cinquantaine d'années seulement, M. Destandeu n'était entré dans la vie politique que l'année dernière.

— M. le marquis Gabriel de Roys de Ledignan de Saint-Michel vient de mourir subitement. Il était fils d'un pair de France et de la fille unique du général Hoche. Député de la Seine-Inférieure en 1872, il fut, aux dernières élections, élu député de l'Aube. M. de Roys siégeait à gauche. Il était colonel du 47^e régiment territorial d'infanterie et maire de Saint-Michel.

— Le général Boulanger vient de créer un corps spécial d'interprètes de réserve.

Pour faire partie du corps des interprètes de réserve, il faut être Français, ou naturalisé français; justifier d'une moralité irréprochable et appartenir à une classe passée dans la réserve de l'armée active.

Les interprètes de réserve sont choisis soit parmi les officiers de réserve ou de l'armée territoriale, soit parmi les professeurs de langues étrangères, dépendant de l'université, soit parmi les autres personnes remplissant les conditions voulues.

Ils sont nommés par décret du président de la république, sur la proposition du ministre de la guerre, à la suite d'épreuves subies dans des conditions qui seront déterminées par un règlement ministériel.

Les interprètes de réserve ont rang d'officier de réserve sans assimilation. Ils sont soumis aux lois et règlements militaires qui régissent l'état des officiers de réserve.

Avant leur entrée en fonction, ils sont tenus de prêter le serment de fidélité prescrit pour les interprètes de l'armée d'Afrique. En cas

de guerre, ils ont droit à la solde des interprètes de 3^e classe de l'armée d'Afrique dont du reste ils portent l'uniforme.

— On sait que MM. les libres-penseurs se moquent des saints de la Religion catholique; mais ils vont en *pèlerinage (sic)* à la maison où le F. Gambetta est mort.

L'Union républicaine et le sous-comité de la Ligue des patriotes se sont rendus le 1^{er} janvier à Ville-d'Avray, à la maison en question.

Parmi les FF. MM. qui ont pris part à cette manifestation, nous citerons : MM. Ranc, Spuller, Tolain, sénateur; Joseph Reinach, Métivier, etc.

Quatre discours ont été prononcés, sur le seuil de la maison, par les FF. Métivier, Tolain, Spuller et Siebecker.

UNE LETTRE D'UN MISSIONNAIRE BELGE AU CONGO

Un missionnaire flamand établi au Congo envoie une correspondance à un de ses amis en Belgique, dont nous extrayons les intéressants passages suivants :

M. l'administrateur général Janssens, dont vous me demandez des nouvelles, comprend l'importance des missions catholiques, que les protestants anglais et américains cherchent à imiter ici, mais avec peu de succès. M. Janssens est estimé ici de tout le monde; même les négociants, qui ont des préjugés contre l'État indépendant, parlent de lui avec éloge et disent que le roi des Belges a choisi en lui l'homme de la situation, capable, par sa prudence, sa connaissance des affaires et surtout par son grand dévouement, d'organiser et de développer l'État naissant et de mener tout à bonne fin.

M. Janssens a passé quelques semaines à Bruxelles; il partira d'ici en décembre. Son absence se fera sentir d'une manière défavorable parmi les fonctionnaires qui dépendent de lui et qui reconnaissent avoir besoin de ses conseils, que tous cependant n'apprécient pas assez en pratique.

L'an passé, on espérait beaucoup pouvoir faire venir des Sœurs à Boma, comme il en existe dans d'autres missions. M. Winton lui-même les désirait et se proposait de les charger du soin du Sanatorium. Mais malheureusement les négociations n'ont pas abouti pour le moment; la mission de Boma étant déjà en dette ne peut en aucune manière couvrir les frais que nécessitent un hospice et un orphelinat pour filles. Si on pouvait réussir, ce serait un grand bienfait pour les femmes congolaises, qu'on tirerait ainsi de leur profond avilissement, qui est pire que l'esclavage proprement dit, à cause

des incroyables superstitions dont elles sont victimes. Loango sera doté cette année même de ce bienfait. Les constructions pour l'orphelinat sont déjà faites, et l'on attend l'arrivée de quatre Sœurs.

Les noirs de cette mission demandent depuis longtemps quand viendront enfin ces femmes de Dieu, comme ils les appellent, pour instruire leurs filles. Leur désir n'est pas précisément d'avoir des filles chrétiennes ; mais ils commencent à comprendre que l'instruction a quelque valeur et que la morale chrétienne est supérieure à celle de leurs féticheurs.

C'est là un symptôme d'un meilleur avenir pour ce peuple gangrené par la plus affreuse dégradation sociale.

On s'en aperçoit même à Boma (ou Mboma), qui au point de vue de la population n'a rien d'important. Il n'y a guère qu'une soixantaine de blancs et quelques centaines de noirs, les *boys* de factoreries. Il y a en tout 13 maisons de commerce, les constructions de l'Etat et la mission. Cependant la ville naissante présente parfois quelque aspect d'importance. A certaines époques de l'année on voit arriver de nombreuses caravanes qui viennent de très loin avec leurs produits. Puis il n'est pas rare de rencontrer ici plusieurs vapeurs, même de grands navires marchands. Il y a à peine un mois que le *Barbot*, steamer de 1,800 tonnes, était à Boma avec un chargement pour l'Etat. Celui-ci a quatre vapeurs dans le bas Congo ; les 7 ou 8 autres steamers qui circulent ici appartiennent à diverses compagnies de négociants. Outre ces vapeurs un grand nombre d'embarcations à voiles sillonnent le fleuve.

Les produits qui sortent le plus sont la noix et l'huile de palme, les arachides, le caoutchouc et l'ivoire du haut Congo. Aux environs de Boma, la population est très peu dense et très ennemie du travail. Aussi la culture des terres est complètement négligée ; mais on ne peut pas trop en vouloir à ces pauvres nègres. Le pays est très impropre à l'agriculture. Ce ne sont que montagnes et collines entrecoupées de ravins profonds et rocailleux. Quelques vallées cependant ne demanderaient qu'à être cultivées pour donner de beaux produits. Elles seraient même très fertiles, d'après une étude que nous avons faite des ressources du pays, grâce aux cendres que les pluies déchargent chaque année des coteaux d'après l'incendie des herbes.

On espère voir en peu de temps une colonie agricole très florissante dans l'île de Matera, la plus grande du bas fleuve. Cette île a été achetée par un négociant d'Anvers, qui fait de grandes dépenses pour son exploitation. Il a fait parvenir à son représentant, par le *Brabo*, une chaloupé à vapeur, un chaland, des instruments aratoires, des animaux de basse-cour, etc. Il a fait construire un kilomètre de chemin de fer, avec 20 wagonnets pour faire surtout le comblement des marais. Il a envoyé ici plusieurs blancs qui ont quelques centaines de noirs sous leurs ordres. Ces indigènes viennent, pour la

plupart, du Loango. C'est dans ce pays que les commerçants et les explorateurs recrutent presque tous leurs porteurs. Cependant le gouvernement n'a plus recours aux indigènes étrangers à l'État pour le recrutement de ses soldats et de ses travailleurs, on les cherche tous à l'intérieur, chez les Bangalas.

On voit d'après cela qu'une nouvelle ère de civilisation est ouverte pour le Congo, personne n'en doute ici.

Le missionnaire dit à la fin de sa lettre qu'il « admire comme Belge et comme chrétien » l'entreprise du Congo et qu'il espère que la nation belge saura en tirer profit en s'intéressant à « cette grande œuvre civilisatrice pour laquelle le souverain du Congo a fait tant de sacrifices. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

4. — **Sententiæ et exempla biblica** e veteri et novo testamento excerpta et ordinata ad usum concionatorum moderatorumque animarum et præsertim juniorum clericorum seminariorumque alumnorum, par P. J. Berthier, missionnaire de la Salette. — Un vol. in-32 de XII-375 pages, 2 colonnes. — 1886, chez M. Ploussu, Grenoble. — Prix franco : 1 fr. 50.

C'est une œuvre vraiment utile de mettre à la portée des prédicateurs et des confesseurs les plus beaux, les plus clairs passages des Saints Livres, disposés en tel ordre qu'on puisse les trouver adaptés à chaque sujet de la morale Chrétienne. C'est ce

que fait le nouvel ouvrage de M. l'Abbé Berthier, missionnaire de la Salette, dans le livre que nous annonçons. Ce livre qui est comme un dictionnaire de textes par ordre alphabétique, donne sous chaque titre les versets de la Bible qui s'y rapportent naturellement; et dans les sujets les plus importants ces textes sont si nombreux, si bien choisis et ordonnés, qu'avec ce seul livre, on pourrait exposer la vérité de la manière la plus complète et la plus saisissante.

Ce livre sera plus utile peut-être encore aux élèves des grands et des petits séminaires qu'aux prédicateurs et aux confesseurs. C'est dans la jeunesse que l'esprit doit se meubler des saintes maximes de la foi. Rollin lui-

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les auditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

même l'avait compris, aussi avait-il porté un décret obligeant tous les professeurs des collèges de l'Université, à faire apprendre tous les jours, par cœur, à leurs élèves quelques pages des Saints Livres, de l'Évangile en particulier, et lui-même avait fait un recueil de ces passages. Hélas! ce n'est guère que dans les séminaires que subsiste aujourd'hui ce saint usage. Là, on fait apprendre avec profit l'Évangile. Toutefois, il est dans d'autres livres de la Bible des passages qui ne sont jamais appris et qui ont plus d'utilité pratique que certains autres passages de l'Évangile même. Les SENTENTIE ET EXEMPLA BIBLICA pourraient donc, avec grand fruit, être remis entre les mains des élèves et confiés à leur mémoire. Au grand séminaire surtout, les élèves qui ont le goût de la Sainte Ecriture (et quel lévite fervent ne l'aurait pas?) pourraient apprendre ce volume en entier pendant les années de leur philosophie et de leur théologie. Par là, quelle facilité, on pourrait acquérir pour annoncer la vérité divine.

Les laïques liront et méditeront avec grand fruit ce petit volume que nous nous plaisons à recommander.

5. — **Bibliothèque à cinq centimes**, petits traités religieux. — Brochures in-32 de 64 pages. — Paris, Œuvre de la propagande catholique, 77, rue Violet.

L'instruction religieuse, voilà l'immense besoin de notre temps. Ce besoin se fait bien plus vivement sentir en ces jours malheureux que nous traversons, durant lesquels l'instruction religieuse, proscrite de l'école, fait place, dans l'esprit des générations qui surgissent, à une science sans Dieu, c'est-à-dire à la science du mal, puisque Dieu est le bien absolu. Il faut désespérer du salut

de notre pauvre pays si les catholiques français ne trouvent pas, dans leur zèle, un moyen d'enseigner à tout prix la religion, seule libératrice des passions, seule éducatrice des âmes, des individus et des peuples. L'Œuvre de la *Propagande catholique* est née pour répondre à ce besoin pressant et particulier d'instruction religieuse dans lequel se trouvent aujourd'hui et se trouveront demain des milliers d'âmes forcément éloignées du temple, du prêtre, de la bienfaisante influence de l'Église et, par suite, privées des moyens d'arriver au salut éternel.

Elle cherche des âmes! des âmes d'enfants aimés de Jésus-Christ! des âmes retenues captives loin de Dieu sous le joug de la plus funeste des lois que jamais législateur ait conçue, si tant est qu'un homme a pu la concevoir le premier!

On a parlé de ligue catholique, la ligue la voici! C'est la ligue du bien public, la ligue des enfants de Dieu pour faire pénétrer la vérité et la vertu dans les esprits et les cœurs des petits et des grands : par l'enfant la vérité entrera dans la famille.

En répandant à foison ces opuscules, d'un bon marché sans exemple, et même *gratuitement*, au fur et à mesure de ses ressources futures, l'Œuvre de la *Propagande catholique* produira un bien inconnu mais immense.

Trois opuscules ont déjà paru : le premier a pour titre : *Jésus-Christ est Dieu. Preuves de sa divinité*; le second, qui est, comme le premier, de M. l'abbé Bonnot, est consacré aux *Sept Sacrements*. Enfin, il y a un petit *Almanach des écoles*, qui ne manquera pas d'intéresser les enfants en les instruisant.

Il n'est pas douteux que si l'œuvre se poursuit conformément à ces débuts, elle sera des plus utiles et méritera les éloges que lui donne Mgr l'évêque d'Arras,

qui la considère comme « œuvre de propagande catholique par excellence, particulièrement opportune en ces temps où l'instruction religieuse est si négligée dans nos écoles », d'où la nouvelle loi entend même la proscrire entièrement.

G. — La franc-maçonnerie dévoilée et expliquée par Léo Taxil. — Un fort vol. in-18 de 320 pages. — Paris, 1886, chez Letouzey. — Prix franco : 2 francs.

Jusqu'à présent, M. Léo Taxil avait plus spécialement écrit pour les adversaires de la Franc-Maçonnerie; son but était, par ses révélations, de leur fournir des armes contre la secte. Aujourd'hui, l'ex-libre penseur résume ses volumes de documents et s'adresse directement au peuple

abusé. Il s'agit donc, cette fois, d'une édition à bon marché, aussi complète que possible, et destinée à la propagande.

Cette édition populaire était demandée de toutes parts; on ne saurait trop la répandre, car elle ouvrira sans doute les yeux à bien des pauvres aveugles. Par son prix modeste, elle est à la portée de toutes les bourses. Néanmoins, les éditeurs, sacrifiant volontiers leurs intérêts particuliers à l'intérêt général, ont tenu à donner au public un joli volume, très coquet, bourré littéralement de texte, contenant la matière d'un ouvrage de prix plus élevé. Leur but, avant tout, en créant cette édition, a été de vulgariser; par un résumé bien clair, bien explicite et d'une réelle importance, toutes les révélations de Léo Taxil.

Nous prions instamment tous ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement a cessé fin décembre de vouloir bien le renouveler aussitôt que possible soit en nous en envoyant le montant, soit en nous indiquant simplement vers quelle époque ils désirent le faire.

Ils faciliteront ainsi le travail de notre Administration, particulièrement surchargée en ce moment; et nous les en remercions d'avance.

Le mode le plus simple de paiement est d'envoyer par la poste un mandat contenant le prix de l'abonnement.

Afin de rendre le paiement de l'abonnement moins lourd à ceux des souscripteurs pour qui il serait difficile de verser d'un seul coup une somme de 133 fr., quelque minime qu'elle soit, l'Administration des ANNALES CATHOLIQUES a pris en faveur de ceux de ses abonnés qui le désirent, une mesure qui, sans doute, sera agréable à beaucoup.

Tout abonné d'un an (France, Corse, Algérie) n'a qu'à s'engager, en souscrivant, à payer chaque trimestre le quart de son abonnement, augmenté des frais de recouvrement par la poste, et, sans autre dérangement, il n'aura qu'à remettre trimestriellement la petite somme de 4 fr. 20 (5 fr. pour l'édition sur beau papier), au facteur qui viendra la toucher à domicile.

La faveur des abonnements payables par quarts s'étend aux pays étrangers ci-après : Alsace-Lorraine, Allemagne, Belgique, Suisse. Pour les abonnés de ces pays, la quittance trimestrielle est de 5 francs pour l'édition ordinaire, et de 6 francs pour l'édition sur beau papier.

Le gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE POLITIQUE DE 1886

En tête de la rapide revue de l'année écoulée, il convient de rappeler la publication de l'encyclique de S. S. Léon XIII sur la *Constitution chrétienne des États*. Elle a été un événement d'une immense portée, dont les effets se feront sentir dans un avenir qui n'est peut-être pas bien éloigné.

Pendant que, d'un côté, la politique et la diplomatie des puissances créaient une situation qui pouvait se dénouer par une guerre mettant aux prises plusieurs nations et des millions de soldats — et que, d'un autre côté, la poussée de plus en plus formidable du prolétariat ébranlait toujours davantage l'édifice social, le Pape est venu en aide à cette société moderne qu'on l'accuse sottement de méconnaître et de combattre. Parlant avec toute l'autorité de son caractère auguste, de sa dignité suprême, il a tracé les règles immuables d'un gouvernement appuyé sur la base du christianisme, s'inspirant de sa doctrine et se faisant l'instrument éclairé de la Providence pour le bien des nations et des individus.

Signalons encore un autre acte, d'une haute importance, du Souverain-Pontife : la constitution de la hiérarchie catholique aux Indes accomplie à la grande satisfaction des gouvernements de Portugal et d'Angleterre.

La campagne anti-cléricale, menée en Italie par les radicaux, sous les auspices des Loges et avec la complicité du gouvernement du roi Humbert, a apporté des preuves toujours plus frappantes à l'appui des protestations du Pape contre l'usurpation italienne. Plus que jamais le successeur de Pie IX apparaît « placé sous la domination de ses ennemis, » et quand il fait dire par ses nonces aux gouvernements des pays catholiques que sa situation est intolérable, le « roi anti-cléricale » lui sert lui-même de témoin par ses coupables faiblesses devant la Révolution.

*
*
*

Au commencement de cette année, la République venait de

donner comme étrennes à la France une nouvelle crise ministérielle : le cabinet Brisson était tombé. Le cabinet de Freycinet lui succéda. Présidé par un acrobate politique d'une grande habileté, il a néanmoins usé ses forces et perdu son temps dans les luttes stériles qu'imposent au Parlement français sa composition même et l'esprit d'anarchie dont les républicains sont possédés.

Ceux-ci ont cependant réuni leurs efforts pour une œuvre néfaste et leur concentration s'est opérée, comme toujours, pour opprimer la conscience catholique du pays. Le vote de la loi Goblet contre l'enseignement primaire chrétien est le grand fait de cette session législative si mal remplie.

Les débats de la Chambre et les démonstrations lumineuses de la presse, ainsi que de nombreux aveux de source non suspecte, ont fait entrevoir à la France, à travers un régime de gaspillages et de dilapidation incroyables, l'abîme de la banqueroute nationale, abîme qu'il est impossible d'éviter sans opérer des réformes, impossibles sous un pareil régime. Le budget n'a pas été voté ; on a jeté un voile sur le gâchis financier en accordant au gouvernement un crédit provisoire de plus de six cent millions, pour deux mois.

Par l'avènement du cabinet Goblet, la République a fait un pas de plus vers le radicalisme, et l'on peut craindre que le gouvernement n'achète l'appui toujours douteux de l'extrême gauche par de nouveaux attentats contre la religion et la propriété.

A l'extérieur, la politique indécise et timide de M. de Freycinet a laissé les chrétientés du Tonkin et surtout de l'Annam, compromises par l'expédition française, exposées à une destruction totale, pendant que les attaques sans cesse renouvelées des rebelles, l'inclémence du climat, le nombre trop restreint des troupes et l'attitude toujours suspecte de la Chine mettaient en doute la possibilité d'une occupation définitive.

Si, à Madagascar, les affaires françaises sont maintenant en meilleur état, après des péripéties qui ont mis en lumière le manque absolu d'amour-propre national du gouvernement de la République, la situation présente est due en grande partie à l'énergie et au savoir-faire d'un résident qui a fait ses preuves ailleurs.

Toute la politique intérieure de l'Angleterre s'est résumée dans la redoutable question irlandaise. C'est sur cette question que se sont faites, d'après une nouvelle loi électorale, des élections où les votes se sont partagés presque également entre whigs et tories. L'appui donné au marquis de Salisbury par des libéraux sécessionnistes à la suite de lord Hartington et par les radicaux du groupe Chamberlain, hostiles les uns et les autres au *home rule*, c'est-à-dire à l'autonomie de l'Irlande, a entraîné la chute de M. Gladstone et de son cabinet.

A peine le cabinet Salisbury avait-il inauguré en Irlande, par quelques mesures rigoureuses, une nouvelle ère de coercition, dont l'insuccès était déjà considéré comme probable, même par une partie de la presse anglaise, qu'un accident grave se produisait, détraquant toute la machine gouvernementale. La bruyante retraite de lord R. Churchill qui vient d'avoir lieu, crée une crise ministérielle d'une gravité particulière. C'était surtout sa présence dans le cabinet qui avait valu à celui-ci l'appui des libéraux sécessionnistes et des radicaux. Quel que soit son successeur — lord Hartington refusant — il est probable qu'ils se reprendront et retourneront renforcer le parti encore puissant de M. Gladstone. En ce cas, une dissolution est tout au moins possible.

Après avoir eu à lutter dans la Haute-Birmanie contre d'énormes difficultés, analogues à celles que l'armée française a rencontrées dans l'Indo-Chine, les troupes anglaises ont remporté dans ces derniers temps des succès assez importants, d'où il est permis de conclure que la partie la plus difficile de l'entreprise est terminée.

En Allemagne, les négociations engagées entre le gouvernement (le prince de Bismarck) et le Saint-Siège ont abouti, vers le mois de mai, à un accord d'après lequel le Pape permettait aux évêques, par mesure provisoire, de soumettre à l'approbation du gouvernement les nominations aux postes ecclésiastiques.

Des centaines de paroisses ont pu ainsi être fournies de ministres du culte catholique, après en avoir été privées pendant de longues années. Les sièges épiscopaux ont reçu des titulaires, il n'y en a plus un seul vacant. LL. EE. Mgrs Melchers et Ledochowski ont des successeurs à Cologne et à Posen.

Deux ou trois séminaires ont été autorisés à ouvrir leurs portes, après treize ans d'interdiction. Les négociations conti-

nuent entre Rome et Berlin, pour en finir avec ce qui subsiste encore des lois de mai. Mais les catholiques allemands ne sont pas hors d'inquiétude. Ils assistent à une alliance des libéraux-nationaux et des ultra-protestants, conclue en vue de leur ravir les fruits d'une victoire définitive. Ils voient que tous leurs adversaires, le gouvernement en tête, n'ont pas de plus vif désir que celui de la dissolution ou du moins de l'affaiblissement du Centre à la Chambre. Or, le Centre est leur principal rempart ; bien que par voie détournée, c'est au Centre, et non aux évêques, que les concessions sont faites et que justice est rendue. Les catholiques allemands sont sur leurs gardes.

S'il est un motif capable de déterminer un véritable homme d'État, même protestant, à laisser le champ libre à l'action pacificatrice de l'Église catholique, ce sont les progrès des doctrines antisociales. Ce motif est puissant en Allemagne où, en dépit de toutes les rigueurs déployées par l'État, qui a la notion de ses droits et n'est pas tout à fait dépourvu du sentiment de ses devoirs, le socialisme fait chaque année des progrès plus marquants. Plusieurs villes de l'Empire sont pour le moment sous le régime du petit état de siège, et d'autres auront à le subir bientôt. Cela n'est pas étonnant, le nombre des électeurs socialistes ayant *doublé* en Allemagne en peu d'années, en dépit des lois draconiennes et des casques à pointe.

Les dernières sessions du Reichstag ont fort mécontenté le gouvernement, et peu s'en est fallu que le vieil empereur ne lui envoyât un message irrité. C'est que les progressistes et les membres du Centre sont d'accord pour repousser le projet de loi relatif à une augmentation de 41.000 hommes pour l'armée active et surtout — ceci est le point principal — accordant au gouvernement le septennat militaire, c'est-à-dire le vote du contingent et du budget de la guerre pour sept ans. Les deux groupes opposants forment la majorité, et il est encore douteux qu'ils cèdent. Le Centre a là une belle occasion de se faire rendre justice entière dans la question religieuse. Il saura en profiter, nous pouvons nous en rapporter pour cela à M. de Windthorst, son chef, qui est un de Moltke dans la stratégie parlementaire.

La mort tragique du roi Louis de Bavière a remis le pouvoir aux mains d'un régent, le prince Luitpold, qui, sans doute obéissant en cette matière comme en d'autres à des influences prussiennes, a maintenu au pouvoir le ministère de Lutz,

si odieux à la majorité catholique du peuple bavarois. Espérons que les prochaines élections lui donneront du moins le courage de remplir tardivement son devoir de prince catholique.

La décomposition sociale a marché bon train en Italie. Il y a quelques mois, des électeurs allaient chercher en prison le professeur Sbarbaro pour en faire un député. Tout récemment, les corps électoraux de Ravenne et de Forli se prononçaient, pour la troisième fois, en faveur du forçat Cipriani, condamné au bagne pour des crimes de droit commun.

La campagne anticléricale, dont nous avons parlé plus haut, ne menace pas moins le Quirinal que le Vatican. Ce sont, le plus souvent, des manifestations républicaines sous le couvert de la politique irrégieuse. En haut lieu on fait semblant, par lâcheté, de ne pas s'en apercevoir.

Le gouvernement dépense une grande partie des revenus du pays, maintenant si misérable, en armements considérables qui semblent viser spécialement la France.

En attendant que l'occasion de batailler lui soit donnée, il part en guerre contre les religieuses, qu'il expulse de leurs couvents déjà confisqués par des « lois » antérieures, et dont la jouissance leur avait été laissée temporairement.

En Espagne, il arrive au cabinet de M. Sagasta ce qu'on pouvait prévoir, étant donnée l'étroite parenté des théories soi-disant libérales avec le mouvement républicain si audacieux dans la péninsule. Le pronunciamiento avorté du général Villacampa à Madrid n'a fait qu'irriter les appétits de ses amis politiques, et il ne se passe guère une semaine sans qu'une dépêche nous annonce que des mesures de surveillance étroite sont prises contre les républicains, surtout dans le Midi. Il est certain que le cabinet Sagasta, suspect à bon droit aux députés conservateurs dont il a besoin, aura fort à faire pour tenir en respect ses trop compromettants amis de la veille, lesquels réclament de leurs frères en maçonnerie, outre la panacée du suffrage universel, toutes les soi-disant réformes dont se compose le programme des Loges en tous pays.

Une des étapes de la question d'Orient a tenu pendant toute cette année l'Europe attentive, inquiète des conflagrations qui pouvaient en sortir.

En décembre dernier, après la victoire des Bulgares à Slivitz et leur entrée triomphale dans la ville serbe de Pirot, un armistice était survenu, qui aboutit bientôt à la conclusion de la paix entre les deux nations belligérantes. Mais cette paix était à peine conclue que la Grèce se mit à mobiliser son armée et à armer des navires, estimant que l'extension de la domination bulgare à la Roumélie orientale menaçait d'englober à bref délai la Macédoine, pays sur lequel les Hellènes élèvent des prétentions, en cas d'une dissolution définitive de la Turquie. Des navires de guerre anglais, italiens, autrichiens et russes bloquèrent les côtes de la Grèce et pendant trois mois on redouta quelque complication.

Ce danger était à peine écarté qu'une révolution éclatait en Bulgarie où quelques conspirateurs, partisans déclarés de la Russie, s'emparaient nuitamment du prince Alexandre et, à l'insu de son peuple lui-même, l'expédiaient à la frontière. En vain le prince de Battenberg est-il revenu, quelques jours après, pour recueillir les ovations enthousiastes de ses fidèles sujets; le gouvernement russe l'avait condamné, et il a dû quitter immédiatement la principauté, confiant le gouvernement à un conseil de régence. Ce conseil a ordonné de nouvelles élections et convoqué à Tirnova l'Assemblée nationale.

Pendant que celle-ci était en séances, un envoyé spécial du czar, le baron de Kaulbars, parcourait la Bulgarie, encourageant les mécontents, sollicitant les défections et dirigeant ostensiblement une enquête contre le gouvernement du pays. L'Assemblée offrit la succession du prince Alexandre au prince Waldemar de Danemark, qui refusa. Le gouvernement russe a persisté à considérer les régents comme des usurpateurs, réclamant leur retraite et de nouvelles élections; en attendant, il a rappelé le général de Kaulbars et retiré ses consuls.

Ces agissements de la Russie ont causé en Autriche, et surtout en Hongrie, une certaine irritation, dont on a trouvé la trace dans les déclarations faites par les premiers ministres de ces deux pays devant les Délégations. La presse de Bude, de Vienne et même de Berlin, a pris un ton belliqueux et comminatoire; il est venu des ripostes plus belliqueuses encore de Saint-Pétersbourg et de Moscou. De Londres, on soufflait sur le feu. Par suite de l'alliance réputée intime entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, on a pu craindre un instant de voir les trois empires aux prises.

Mais un rapprochement s'est opéré tout à coup entre la Russie et l'Allemagne, des protestations chaleureuses d'amitié ont été échangées, et le prince de Bismarck a déclaré que l'Allemagne se désintéressait de la question bulgare.

L'Autriche-Hongrie se trouve donc seule en présence de la Russie, laquelle a désormais les coudées franches pour agir à son gré en Bulgarie, soit qu'elle amène les Bulgares, réduits à une impuissance absolue, à se plier à ses volontés, soit qu'elle se trouve obligée d'occuper leur territoire.

La candidature du prince de Mingrèlie, général russe, est posée avec plus d'insistance que jamais par le Czar. La Russie semble à la veille de faire un nouveau pas en avant sur la voie de Constantinople, et il ne semble pas que l'Autriche-Hongrie, même avec le concours problématique et inefficace de l'Angleterre, puisse s'y opposer.

L'éventualité d'une conflagration européenne a attiré l'attention sur la situation militaire et les préparatifs des différentes puissances. On s'est avisé tout à coup, en Allemagne, que la France méditait une guerre de revanche, et que le général Boulanger en faisait son affaire. C'est ce qui a donné cours à des bruits d'après lesquels l'Allemagne prendrait les devants, aidée cette fois par l'Italie, impatiente de courir à la curée. Nous avons rapporté tous ces bruits ces temps derniers avec toutes les réserves que la chose comporte. Il est plus probable que le gouvernement de Berlin aura joué encore une fois du spectre français pour enlever le vote du septennat et de l'augmentation du contingent demandé au Reichstag.

Quoi qu'il en soit, en Occident comme en Orient, la situation n'est pas sans péril, les haines nationales sont excitées, les armements sont poussés avec une précipitation inquiétante, et un incident peu important en lui-même peut entraîner de terribles conséquences.

Tel est, dans ses grandes lignes, l'état des choses au commencement de l'année 1887.

LA FRANCE EN 1886

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Messieurs, le jacobinisme ne s'est pas borné à rôder autour de l'Église, et à démanteler en quelque sorte ses positions avancées; il a pénétré au cœur de la place et s'est attaqué aux congrégations religieuses.

A l'époque où l'Église était encore socialement un pouvoir dominant et respecté, elle avait ouvert des écoles pour l'enfance, des universités pour la jeunesse, des académies pour la science, des associations pour le travail, des asiles pour le malheur. Et pour ces œuvres multiples; œuvres de civilisation et de progrès, d'évangélisation et d'enseignement, d'éducation et de charité, comme le clergé séculier, si digne d'ailleurs et si respectable, si grand par son mérite et par ses services, plus grand encore par son abnégation, mais absorbé par les devoirs du ministère pastoral, ne suffisait pas toujours, l'Église avait institué des corps auxiliaires dont la multiplicité et la diversité répondait à la variété des immenses tâches qu'ils étaient appelés à remplir.

Après l'invasion des barbares, on avait vu les moines, constitués en armée sous la bannière de saint Benoît, défricher le sol, sauver la science, défendre la liberté des faibles contre la brutalité de la violence, faire sortir un ordre social nouveau de la confusion la plus épouvantable que le monde eût jamais connue.

Au moyen âge, pour faire germer les éléments de la civilisation qui fermentaient dans les nations, laborieusement sorties du chaos du X^e siècle, auxquelles l'action incessante du christianisme avait donné conscience d'elles-mêmes, saint Dominique et saint François d'Assise suscitèrent leurs vaillantes milices qui versèrent dans ces jeunes sociétés de vastes infusions de foi, de science et d'amour; et le XIII^e siècle se leva dans son glorieux épanouissement.

Trois cents ans plus tard, — je n'indique que les grandes lignes, — pour défendre contre les assauts du protestantisme l'unité catholique, fondée sur la vérité et par la charité, la flamme de l'apostolat traversa le cœur de saint Ignace; et on vit se former cette nouvelle légion de soldats du Christ, qui

depuis sa création, a eu toujours le triple honneur d'être redoutée pour sa vaillance, admirée et aimée pour les triomphes de son dévouement, persécutée pour l'indomptable énergie de sa fidélité.

Enfin, dans notre grand dix-septième siècle, pour organiser en quelque sorte la pacification après la lutte, la charité apparut sous les traits de plusieurs saints tout français, puis-je dire, par la netteté de l'esprit, le courage du cœur, la générosité de l'âme; et sous l'impression de saint Vincent de Paul et du bienheureux abbé de La Salle, pour ne parler que des plus populaires, on vit surgir ces deux créations si admirablement originales et si merveilleusement fécondes, les Filles de la Charité et les Frères des Ecoles chrétiennes; créations éminemment françaises, messieurs, que l'ingratitude de nos proscriptionnaires peut bien répudier, mais qui trouveront toujours des admirateurs et des soutiens chez tous les hommes qui gardent au cœur, comme des hôtes sacrés, le sentiment de la beauté morale, le respect de la grandeur dans l'humilité, le véritable amour de Dieu et du pauvre!

Voilà, messieurs, les congrégations religieuses, voilà leur histoire, voilà leurs œuvres! Que les passions antisociales leur fassent la guerre, cela se comprend, mais que les pouvoirs publics, dont ce serait la charge de guider le pays dans les voies de l'ordre, de la justice, de la paix, que les pouvoirs publics, dis-je, les traitent en ennemies, en vérité, c'est ce qui ne se comprend pas, ou du moins, cela ne s'explique que par je ne sais quelle perversion de la notion du devoir social, sous l'influence de l'esprit sectaire, à défaut même de convictions religieuses, le simple sentiment de l'intérêt social devrait porter les gouvernants, quand ils sont vraiment des hommes d'Etat, à une bienveillance généreuse vis-à-vis d'institutions qui, comme l'a dit M. Taine, « répondent à des besoins profonds de conscience, d'activité, de discipline morale, qui pour le culte, les recherches scientifiques, l'enseignement, l'assistance des pauvres, le soin des malades, rendent d'immenses services; » services pour lesquels, c'est moi qui l'y ajoute, elles ne sauraient, à coup sûr, être remplacées.

Et pourtant, messieurs, qu'avons-nous vu? que voyons-nous?

Nous avons vu des décrets iniques ressusciter, contre les congrégations religieuses non autorisées, des lois révolution-

naires qui, depuis longtemps, étaient tombées en désuétude et frappées de réprobation; nous avons vu ces religieux chassés de leurs collèges, après l'avoir été de leurs résidences, par ce motif, étrangement tyrannique, que l'exercice du droit d'enseigner, reconnu par la loi à tous les citoyens français, pouvait être pour ces nouveaux parias assimilé à une immoralité professionnelle. On a fait mentir, en quelque sorte, la loi de 1850, qui était une loi de justice et de liberté pour jeter ce défi à la justice et cette insulte à la liberté. Voilà comment on a traité les congrégations religieuses non autorisées.

Et quant aux congrégations autorisées, quant à celles du moins qui sont vouées à l'enseignement, quant à ces Frères et à ces Sœurs qui ont fondé, à vrai dire, l'éducation populaire en France, on les a, par des mesures administratives, dont l'arbitraire égalait l'iniquité, chassés des écoles publiques partout où il s'est trouvé des conseils municipaux pour se prêter à cette besogne de persécution. Et comme, sur beaucoup de points, les conseils municipaux étaient réfractaires, voici qu'une nouvelle loi vient d'ordonner la laïcisation à bref délai de toutes les écoles congréganistes officielles en même temps qu'elle prive les maîtres libres de toute participation aux dispensés du service militaire, et qu'elle frappe ainsi l'avenir des congrégations enseignantes en portant un coup mortel à leur recrutement.

Et je ne vous parle pas, messieurs, de la loi fiscale qui, pour toutes les congrégations, autorisées ou non autorisées, prélève un impôt sur leurs revenus, même lorsque ces revenus n'existent pas, et sur leurs accroissements, même lorsque ces accroissements ne se produisent pas. Je ne vous parle pas davantage du projet de loi sur les associations qui dort, pour le moment, dans une commission du Sénat, mais qui, en ce qui concerne les congrégations religieuses, se résume dans ces deux mots : Proscription contre les personnes, spoliation des biens.

Voilà où en est, en France la liberté des congrégations religieuses, cette liberté qui est intimement liée à la liberté de l'Eglise, qui touche à un de ses droits les plus essentiels, à une de ses prérogatives les plus glorieuses et les plus nécessaires. On cherche à déraciner ces institutions bienfaisantes du sol de notre patrie. Mais y songe-t-on bien? On s'attaque là à ce qu'il y a de plus grand, de plus noble, de plus méritoire dans la nature humaine, au dévouement transfiguré par la foi et grandissant jusqu'à la magnanimité du sacrifice! Mais l'une des

gloires de notre pays, c'est d'avoir été, c'est d'être toujours, plus que tout autre, la terre privilégiée de ces sacrifices héroïques. On ne détruit pas ces choses; les destructeurs passent, et ces choses restent. Le Père Lacordaire le disait un jour avec sa fière éloquence: « Les moines sont comme les chênes, ils sont éternels. »

Et maintenant la liberté d'enseignement! Elle est, elle aussi, une partie intégrante de la liberté de l'Eglise. L'Eglise, aux yeux de tous ceux qui sont des croyants possède en effet, en matière d'éducation, un droit supérieur qui lui vient de sa mission divine et qui dès lors, rentre dans l'ordre éternel contre lequel aucune législation humaine ne saurait prescrire. Voilà notre foi, je l'affirme sans périphrases; car plus les droits de l'Eglise sont attaqués, plus c'est notre devoir de les attester tels qu'ils sont, sans diminution et sans partage.

Mais je laisse cela; je me place au point de vue du droit public actuel. J'admets, si l'on veut, que les non-croyants sont autorisés à repousser l'ingérence de la religion dans l'éducation de leurs pauvres enfants. Mais à quel titre peuvent-ils refuser à l'Eglise le droit de donner une éducation chrétienne à ceux qui la réclament? A quel titre peuvent-ils nous refuser, à nous, fils de l'Eglise, le droit d'exiger et d'obtenir cette éducation pour nos enfants?

J'entends bien la réponse qui nous est faite. On nous dit: L'Eglise a ses temples, qu'elle les garde; nous gardons nos écoles.

L'école, c'est le domaine de l'Etat laïque et nous ne permettons pas à la religion d'y pénétrer. C'est la doctrine de la séparation de la religion et de l'école. Eh bien, messieurs, je dis que cette doctrine est une impossibilité et une monstruosité.

La religion ne peut pas, d'abord, être séparée de l'école, parce que, aimée ou détestée, la religion se mêle à toutes les spéculations de l'intelligence. On peut nier Dieu, on peut nier l'âme humaine; Dieu et l'âme humaine subsistent toujours en dépit de ces négations superbes. On retrouve toujours Dieu au bout de toute science: on retrouve toujours l'âme, ses droits, ses devoirs, ses passions, sa liberté, mêlés à la trame de toute vie d'homme et même de toute vie d'enfant. La science peut s'accorder avec la foi elle peut se révolter contre la foi; elle ne peut pas être neutre. Toute science qui se dit neutre est par la force des choses une science hostile. Il en résulte, messieurs, que l'éducation sera

contre Dieu, en fait, la religion ne sera pas exclue de l'école. On l'y gardera : mais au lieu d'en inculquer le respect, l'école en enseignera le mépris. Voilà la vérité ; quant à la séparation proprement dite, elle est une impossibilité.

Et puis, messieurs, savez-vous la prétention qui se cache sous cette théorie de la séparation de la Religion et de l'Ecole? La voici dans toute sa crudité : L'Etat ne serait plus seulement le gardien de l'ordre et le protecteur des droits individuels ou collectifs, il serait en outre le régulateur des idées, le dispensateur suprême de la vie intellectuelle et morale. Il marquerait la science à son empreinte ou tout au moins, il arrêterait à la porte de l'enseignement toute science dont il n'aurait pas en quelque sorte autorisé le cours légal. Il n'y aurait pour nos enfants d'autre doctrine que la doctrine d'Etat, pas d'autre morale que la morale d'Etat. N'avais-je pas raison de vous dire que c'est là une monstruosité? Se courbe qui voudra devant cette servitude. Chrétien, je la repousse au nom de ma foi et de ses droits ; père de famille, je la repousse aussi au nom de mon droit propre et au nom de mes devoirs les plus sacrés.

Naguère au Sénat, Monsieur le Ministre de l'Instruction publique déclarait, en me faisant l'honneur de me répondre, que si l'école primaire avait été d'abord une école familiale, et était devenue une école communale, les temps ont marché, et qu'elle doit être désormais une école d'Etat, une école où l'Etat sera le maître ; ce qui veut dire, si je comprends bien, que le droit de l'Etat doit en matière d'éducation, primer le droit du père de famille. Je proteste, messieurs, au nom de la dignité paternelle aussi bien qu'au nom de l'ordre providentiel des choses. Le droit du père de famille est d'origine divine ; il est antérieur à toute institution d'Etat ; il est irrévocable comme la nature, immuable comme la loi éternelle d'où il émane. Que nous veulent les politiciens de nos jours avec leur prétention de substituer à la paternité que Dieu a faite je ne sais quelle paternité d'Etat qui, je le reconnais, du reste, n'est pas de leur invention? Elle est en effet d'origine révolutionnaire, et Danton, en 1793, l'avait proclamée avant eux.

Ah ! Messieurs, il y a des pères de famille dans cette enceinte ; qu'ils descendent dans leur cœur ; j'en appelle à leur témoignage!

Quand l'homme devient père, quand le sentiment paternel pénètre dans son cœur, n'est-ce pas qu'il sent s'opérer en lui

une transformation radieuse? A partir de cette heure, il vit pour son enfant plus que pour lui-même. Le travail lui est plus doux, parce qu'il s'y livre pour son enfant; le devoir lui est plus cher, parce qu'il le remplit pour son enfant; le sacrifice ne lui coûte pas, parce qu'il l'accepte pour son enfant. Et comme il respecte cet enfant en l'aimant! Avec quelle sollicitude il écarte tout ce qui pourrait altérer la pureté de cette jeune âme ou en ternir l'innocence! Si le doute travaille son esprit, si son cœur a des défaillances, il garde pour lui-même le secret douloureux de ses propres faiblesses. Mais tout ce qu'il y a de foi, de générosité, de tendresse, d'amour du vrai et du bien, il l'épure au creuset de l'affection paternelle; il le dégage des scories que la rouille de la vie a pu y attacher; il verse le meilleur de son âme dans l'âme de son enfant.

Voilà le père, messieurs. Et la mère! Qui pourrait dire les liens qui la rivent à l'enfant que ses entrailles ont porté et qui est comme un prolongement de sa vie et une continuation de son cœur? Un amour qui se donne sans cesse, une abnégation qui s'oublie, une grâce qui se répand, une piété qui s'exhale comme un parfum, une bonté qui est faite de tendresse, une puissance qui s'exerce par la douceur, la prière, et quelquefois par des larmes, n'est-ce pas la mère?

Et dans cette première éclosion de la vie, sous les purifiantes influences du foyer, l'âme de l'enfant se forme; son esprit s'ouvre, son cœur se dilate et monte vers Dieu. Le père et la mère veillent sur lui.

Mais où est l'Etat? que fait-il? que peut-il faire? Quel part peut-il revendiquer dans la première formation de l'enfant? Il est absent, il n'apparaît pas.

Et plus tard, lorsque l'enfant sera devenu un homme, s'il accroît l'honneur de son nom ou si seulement il le porte avec dignité, le père et la mère sont là pour recueillir leur part de satisfactions et de fierté. Avec quelle amère désolation, ils sont là aussi, si l'héritier de leur sang et de leur nom disperse et jette au vent le patrimoine moral du foyer, la première de toutes les richesses, celle qu'on est tenu de garder intacte dans la mauvaise comme dans la bonne fortune et qu'on ne saurait perdre sans honte! Mais dans ces joies et ces douleurs qui sont comme l'expression touchante de cette solidarité qui unit, par des liens que Dieu a créés, le père et la mère à leurs enfants, où est l'Etat? Sort-il de son indifférence hautaine pour prendre sa

part dans cette solidarité qui fait le bonheur ou le malheur des familles, qui les élève dans l'honneur ou les abîme dans l'opprobre ?

Non, vous ne trouvez l'Etat ni à l'origine de l'éducation, ni à son terme.

Et, entre ces deux moments, entre celui où l'enfant naît à la vie et celui où il devient un homme, pendant cette période intermédiaire de la jeunesse où les germes de la première éducation se développent ou sont étouffés, lorsque des maîtres étrangers continuent l'éducation commencée dans le foyer et peuvent la perfectionner ou la défigurer, vous, Etat, vous viendrez dire au père de famille : cette âme d'enfant, elle a été à vous jusqu'à ce jour ; elle sera encore à vous plus tard et elle fera rejaillir sur vous l'honneur ou la honte qui viendra d'elle ; mais, pour toute la durée de l'éducation scolaire, elle est à moi, ou, ce qui est la même chose, elle est aux maîtres que je lui imposerai. Ils la façonneront à leur gré, ils la transformeront à leur guise ; ils l'élèveront sans vous et au besoin contre vous. Je la prends et je vous l'arrache pour en disposer selon mon caprice. Messieurs, contre une pareille prétention, la nature se révolte, la raison proteste, le cœur s'indigne ; cela est contraire au sens humain et au sens chrétien.

Je n'ai pu qu'effleurer la thèse des droits de la religion et des droits de la famille en matière d'éducation. Je crois cependant en avoir dit assez pour dégager cette double conclusion. Non, les droits de la religion ne sont pas respectés, là où la liberté de l'enseignement chrétien, corollaire nécessaire de la liberté de l'Eglise, n'est pas assurée ! Non, les droits de la famille ne sont pas garantis dans un pays où le père peut être obligé d'accepter pour son enfant une éducation et un enseignement contraires aux croyances et aux traditions du foyer.

Et pourtant, messieurs, voyez toutes les lois d'enseignement qui se sont succédé depuis sept ans ; elles ont toutes eu pour but manifeste soit de déchristianiser l'enseignement officiel soit de garrotter l'enseignement libre et de lui rendre la vie, sinon impossible, du moins très difficile.

En doutez-vous ? Voici les faits.

Je ne parlerai pas de l'enseignement supérieur libre. La loi de 1875 lui avait ouvert la carrière. Cette loi a été mutilée, il est vrai, mais enfin le fond en subsiste encore dans une assez large mesure.

Mais voyez ce qu'on a fait de l'enseignement secondaire libre ! Les décrets du 29 mars ont dispersé les congrégations religieuses qui en étaient la principale force ; la jurisprudence de l'immoralité professionnelle l'a privé d'un personnel d'élite, en brisant le droit individuel des religieux, en dépit et au mépris de la loi qui le consacre. Grâce à Dieu et à la fidélité des catholiques, l'enseignement secondaire libre a pu résister à cette double épreuve. Et alors, on a présenté un projet de loi, déjà voté par la Chambre des députés, qui impose des grades à tous les professeurs et même à tous les surveillants, et qui par surcroît met le directeur à la merci de l'Etat, en exigeant de lui un certificat d'aptitude pédagogique qu'un jury d'examen, où l'Etat sera le maître, pourra seul lui décerner.

C'est surtout contre l'enseignement primaire qu'on s'est acharné. Des lois plus meurtrières les unes que les autres se sont succédé ; loi sur les brevets de capacité, loi sur la gratuité, loi de 1882 sur l'obligation et la laïcité, enfin loi d'hier dite d'organisation de l'enseignement primaire et qui devrait être appelée loi de destruction contre l'enseignement chrétien et loi d'asservissement contre l'enseignement libre.

Cet ensemble de lois aboutit, Messieurs, à une tentative de démolition de l'enseignement chrétien en quatre actes.

Empêcher le recrutement du personnel par la double entrave des brevets de capacité et du service militaire ; accroître les charges de l'enseignement libre et les élever si haut par la concurrence de la gratuité absolue que ses ressources, on l'espère, ne pourront pas y correspondre ; réduire, par ce double procédé l'enseignement libre à un état précaire en attendant qu'on puisse l'anéantir, voilà le premier acte.

Placer l'enseignement libre sous la dépendance des conseils départementaux qui disposeront selon leur gré, de sa naissance, de sa vie et de sa mort, où ses défenseurs ne seront qu'une minorité impuissante, où il sera à la merci des décisions d'une majorité composée d'ennemis, voilà le deuxième acte.

Exclure les congrégations religieuses des écoles officielles, et la religion elle-même de leur enseignement, c'est-à-dire faire des écoles publiques où le nom de Dieu ne sera plus prononcé, où la prière ne sera plus dite, où le catéchisme et l'histoire sainte ne seront plus enseignés, d'où la croix sera arrachée, d'où les frères et les sœurs seront chassés s'ils ne le sont déjà, où le prêtre ne pourra plus pénétrer ; en un mot faire des écoles pu-

bliques qui se diront neutres et qui, par la force des choses, seront pratiquement athées, voilà le troisième acte.

Rendre enfin l'enseignement obligatoire après avoir préparé la ruine ou empêché l'expansion de l'enseignement libre et après avoir déchristianisé l'enseignement officiel, c'est-à-dire contraindre les parents chrétiens, surtout s'ils sont pauvres, — c'est une indignité de plus, — à livrer à un enseignement qui pourra être athée et qui, en tous cas, sera antichrétien, l'âme de leurs enfants. Voilà le quatrième acte.

Comprenez-vous, messieurs, la redoutable efficacité de ce plan? Moi je m'en indigne. La sophistication des mots vient s'ajouter à la perversion des choses. L'oppression des consciences s'appelle la liberté. La dénaturation de l'enseignement chrétien s'appelle la neutralité. Le budget de l'instruction publique quintuplé s'appelle la gratuité.

Une gratuité qui a remplacé vingt millions de rétributions scolaires par cent millions de contributions forcées, quelle immense mystification! Et une liberté qui aboutit à la conscription des âmes des enfants pour les livrer, comme des victimes, à une apostasie imposée, quelle cruelle dérision! Arrière toutes ces hypocrisies sophistiques!

Si, n'ayant pas d'école libre à sa portée, un père chrétien est forcé d'envoyer ses enfants dans une école publique où leur foi sera en péril; cela n'a qu'un nom : c'est de la tyrannie pure. Et le père qui bravera toutes les pénalités des nouvelles lois plutôt que de livrer l'âme de ses enfants, je l'ai dit à la tribune du Sénat et je le répète bien haut ici, ce père ne sera pas un rebelle, ce sera un persécuté.

(*A suivre.*)

C. CHESNELONG.

TROP DE PÉDAGOGUES

Le *Journal officiel* vient de publier un document des plus significatifs et que l'on fera bien de méditer. Il s'agit d'une note sur la pléthore effrayante des déclassés scolaires. En voici les principaux passages :

Le ministre de l'instruction publique reçoit chaque jour une quan-

tité considérable de demandes *d'emplois d'instituteur et d'institutrice* pour la France, l'Algérie, les colonies et les pays de protectorat.

Le personnel enseignant primaire est actuellement au complet partout, et l'administration centrale se trouve dans l'impossibilité absolue d'accueillir ces demandes.....

On croit utile de joindre à cet avis le relevé du nombre des postulants inscrits, dans les divers départements, à l'inspection académique. A la date du 31 octobre dernier (après déduction des doubles emplois résultant de l'inscription simultanée d'un même candidat dans plusieurs départements), on comptait :

Suit une statistique d'où il résulte que la France est inondée d'aspirants instituteurs et d'aspirantes institutrices. Il y a 6,428 *aspirants instituteurs* et 12,741 *aspirantes institutrices*, pour 8 ou 900 vacances qui peuvent exister. Le stock des pédagogues en quête d'emploi augmente considérablement ; il était au 31 octobre 1886, de 19,169 *individus* des deux sexes, tandis qu'il ne montait qu'à 14,722 le 31 octobre 1885.

Ces chiffres ne comprennent pas le département de la Seine, où, suivant la déclaration du directeur de l'enseignement primaire, il y a 7,000 postulants ou postulantes pour 55 *places d'adjoints*, 60 *d'adjointes* et 20 *de sous-directrices* d'écoles maternelles à pourvoir en 1887.

Les journaux républicains, peu suspects de cléricisme, sont littéralement ahuris de ces chiffres. Et il y a de quoi !

Le *Temps* s'écrie :

Ces chiffres sont effrayants ; quand y aura-t-il assez de vacances pour permettre de caser tout ce monde ? La plupart des instituteurs et des institutrices nommés dans ces dernières années sont jeunes. Ils occuperont longtemps leurs fonctions, selon toutes les vraisemblances. Qu'adviendra-t-il donc des malheureux candidats qui escomptent l'avenir ? Pour le moment, ils espèrent ; mais à force d'espérer, ils désespéreront. Et alors ?

Il n'y a, malheureusement, rien à faire pour eux ; mais que du moins leur exemple serve à d'autres !

Il s'est produit une poussée extraordinaire vers les brevets de l'enseignement primaire : la situation d'instituteur ou d'institutrice étant devenue moralement et même matériellement bien plus enviable que par le passé. En outre, la *laïcisation a allumé d'immenses convoitises* : puisque les congréganistes allaient être remplacés, il y aurait de la place pour tout le monde. Voilà ce qu'on s'est dit dans les familles, et voilà pourquoi aspirants et aspirantes brevetés foisonnent. *N'est-il pas grand temps de réagir ?* Mais, dira-t-on, les jeunes gens et les jeunes filles qui prennent leurs brevets pour s'ou-

vrir l'accès de l'enseignement public savent très bien à quoi s'en tenir. Ils savent que l'administration ne leur doit pas une place en échange de leur diplôme, qu'ils l'ont pris à leurs risques et périls et que, s'il leur faut attendre longtemps la situation convoitée, ce n'est la faute de personne, pas même celle du gouvernement. S'il en était ainsi, en effet, le mal, quoique grand encore, serait moindre. Mais en ce beau pays de budgétivores, les choses prennent un autre tour. Les familles considèrent un diplôme, quel qu'il soit, comme une lettre de change sur l'Etat. L'Etat doit caser leurs enfants, et s'il ne les case pas, il ne fait pas honneur à sa signature. *De là des griefs qui peuvent devenir dangereux* ; mais de là surtout *une sorte de prime à ce qui est la plaie de notre société, les déclassés*. Les déclassés ne sortent pas tous, comme on le dit d'ordinaire, du collège ou du lycée; *l'enseignement primaire fournit aussi son contingent*, et qui sera de plus en plus considérable si l'on ne prend des mesures pour l'enrayer.

Nous entendons d'ici la clameur : mais alors, vous poussez à la désertion des écoles ? — Pourquoi donc ! L'enseignement primaire, même avec tous les perfectionnements qu'il a reçus, ne s'adresse-t-il qu'aux futurs instituteurs ou institutrices ? Sont-ce là les seuls produits qu'il peut et doit donner ? Quand on a suivi cet enseignement, faut-il de toute nécessité conquérir un brevet ? — En aucune manière. L'enseignement primaire est fait pour ouvrir les intelligences, toutes les intelligences, celle de l'ouvrier comme celle de l'instituteur. *Il ne doit pas dégoûter du travail manuel, ni du négoce, ni d'aucune profession honorable*. L'instruction n'est pas un moyen en vue d'une fin : le brevet et la place ; elle est une fin en elle-même. L'ouvrier sera meilleur ouvrier, citoyen plus éclairé, homme plus vraiment homme, s'il s'est instruit ; et là est le prix de ses efforts. Quand donc ces idées pénétreront-elles dans notre démocratie ? A coup sûr, c'est faire une campagne utile que d'essayer de les y introduire. Il ne faut pas que le grand essor de l'enseignement primaire tourne au dommage public, *comme il en est arrivé à certains égards du développement de l'enseignement secondaire*. Il ne faut pas que la chasse au brevet prenne les mêmes caractères que la chasse au baccalauréat, développe le même appétit de fonctions publiques et finisse par faire, lui aussi, *des ratés qui seront encore pires que les autres*.

La Liberté dit de son côté :

Dans tous les pays et dans tous les temps, on a considéré l'existence des *déclassés* dans la société comme une calamité publique. La république est le premier gouvernement qui ait travaillé à en augmenter le nombre. C'est même, paraît-il, un principe ; car, dans un rapport adressé au ministre de l'instruction publique, un inspecteur

général constate avec amertume que les écoles normales n'ont pas encore créé assez d'institutrices !

N'oublions pas que la République est aux mains des Loges, surtout au point de vue de l'enseignement. Ce sont les Loges qui ont décrété la laïcisation à outrance. Ce sont les Loges qui ont produit cette « poussée » d'anticurés dont se plaint le *Temps*. Les Loges sont donc responsables des légions de « déclassés » et de « ratés » qui assiègent le ministère de l'instruction publique.

L'*Univers* fait à ce propos les réflexions que voici :

C'est en vain que le *Temps* se lamente et qu'aux appétits aiguisés des faméliques de l'instruction primaire il oppose des considérations platoniques sur la nécessité de ne pas se dégoûter, pour cause d'instruction plus développée, soit du travail manuel, soit du négoce ou de toute autre profession honorable. Ces considérations sont sans valeur pour arrêter les conséquences inévitables d'un état de choses qu'il n'était pas malaisé de prévoir. Ici même, dès le début, nous avons dit qu'en dehors de son caractère antireligieux, qui était une offense aux sentiments des familles chrétiennes, la nouvelle loi scolaire jetterait dans les jeunes cerveaux, sur lesquels on opérait de la sorte des ferments d'ambition qui seraient à bref délai un danger pour la société.

Nous y voilà déjà et c'est avec une sorte de stupeur que le *Temps* enregistrera le grand nombre des « ratés, pires que les autres » déversés dans la masse populaire par l'entreprise de la laïcisation. Mais ce n'est rien encore. Attendons l'enseignement intégral promis par M. Clémenceau, et les bourgeois du *Temps* en verront de belles !

Nous lisons, d'autre part, dans le *Monde* :

A ce jeu, si la République continue de produire 5,000 déclassés par an, la France possédera vers la fin du siècle une armée de 90,000 à 100,000 meurt-de-faim. Arrachés à l'atelier et aux champs, bourrés d'une science inutile, incapables de s'assujettir à une profession technique, que feront ces cent mille diplômés sans argent et sans espérances ? A la fin de l'Empire romain, les curiales affamés sortirent des villes et allèrent sur les grandes routes rançonner les voyageurs. Verrons-nous se former de nouvelles bandes de Bagaudes et la République sera-t-elle obligée de diminuer à coups de mélinite l'effectif des postulants et des postulantes ? Problème terrible et que la Révolution dénouera, selon son habitude, par la violence, si un gouvernement réparateur ne vient pas enrayer la crise et rassurer les intérêts et les consciences.

ROME INTANGIBLE

Nous lisons dans le *Moniteur de Rome* :

Nous avons déjà signalé la noble et courageuse conduite de quelques conseillers municipaux de Modène, qui n'ont pas craint de manifester leurs sentiments au sujet de la question romaine. On sait à quelle occasion. Le 27 novembre dernier, on décida au conseil municipal de Modène d'envoyer au roi Humbert un télégramme de félicitations et de remerciements pour la fameuse parole de « Rome intangible. » Sept conseillers présents au vote, non seulement refusèrent de s'associer à cette délibération, mais firent entendre une protestation énergique, à laquelle adhérèrent cinq conseillers absents. Cet acte de courage a eu, dans toute l'Italie, un certain retentissement.

L'incident de Modène a, en effet, dans les circonstances actuelles, une importance et une gravité sur laquelle il est à peine besoin d'insister. C'est la première fois, depuis 1870, que, dans une assemblée élue par le suffrage populaire, une protestation officielle se fait entendre contre les faits accomplis en 1870. Et cette protestation, chose plus significative encore, se produit au moment même où les plus hautes autorités de l'Etat se font responsables et solidaires de l'agitation anti-cléricale ! N'est-ce pas la preuve vivante, indéniable de la distinction que nous avons toujours établie entre l'Italie *officielle et gouvernementale* et l'Italie *réelle*. Oui, cette distinction, cet antagonisme existe, et c'est précisément sur le terrain le plus brûlant, sur la question la plus vitale pour l'avenir du pays, qu'il se creuse plus profond tous les jours, et se manifeste avec le plus de retentissement et d'éclat.

Que l'on y réfléchisse bien. Voilà douze conseillers municipaux d'une ville aussi importante que Modène — presque le tiers de l'assemblée — douze personnes jouissant de l'estime et de la confiance publique, librement élues par le suffrage de leurs concitoyens, et parmi lesquelles se trouvaient deux syndics en fonctions, et ces douze personnes osent déclarer publiquement qu'elles ne partagent pas l'opinion du gouvernement sur la question romaine. Nous comprenons, certes, que l'on s'en soit ému dans les régions officielles. L'incident en vaut la peine.

Qu'arriverait-il, en effet, si ce mouvement de protestation

allait se propager, si la majorité du pays, sortant de son silence et secouant la pression officielle, pouvait exprimer ses opinions et ses sentiments avec vraie et entière liberté ? On s'apercevrait alors que les douze conseillers municipaux de Modène sont légion. Derrière l'Italie gouvernementale, qui s'agite bruyamment, on verrait apparaître la véritable Italie, silencieuse encore, mais restée profondément conservatrice et catholique en dépit du travail démolisseur de la franc-maçonnerie révolutionnaire. Derrière le petit groupe de politiciens qui exploite et opprime le pays, surgirait la grande masse des populations italiennes ; or ces populations, bien loin de voir dans la Papauté une ennemie, l'acclament en secret comme leur bienfaitrice née et leur libératrice séculaire.

L'Italie est une population essentiellement agricole et maritime. La population des campagnes, celle qui peine et travaille, n'a guère le temps de s'occuper de politique, elle laisse ce soin aux *politicianti* de profession, mais on aurait grand tort de croire que, dans ces couches laborieuses du peuple italien, règne une hostilité quelconque contre l'Eglise et la Papauté : tout au contraire, le sentiment religieux y est vraiment vivace et profondément enraciné.

Quant à la petite et grande bourgeoisie, adonnée aux professions libérales ou industrielles, là aussi le nombre est considérable de ceux qui voient dans la Papauté la plus pure des gloires italiennes, un élément incomparable de prospérité et d'éclat pour l'Italie, de ceux qui sont intimement convaincus que l'amour du Saint-Siège peut s'allier avec un souci passionné de la grandeur de leur pays et que c'est précisément dans l'alliance féconde de la nationalité italienne avec la Papauté vraiment libre, indépendante et respectée, que réside l'avenir de la Péninsule.

Ces Italiens-là connaissent l'histoire ; ils n'ignorent pas que ce sont les Pontifes qui, pendant les périodes troublées du moyen-âge, n'ont cessé d'entretenir en Italie la flamme sacrée du patriotisme et transmis intact aux générations le dépôt de la conscience nationale. Ils savent que, c'est grâce à la Papauté que l'Italie a été une des premières initiatrices du progrès et qu'elle a conservé cette fleur de civilisation qui en a toujours fait une des nations les plus policées. Ils savent aussi que c'est la Papauté et l'Eglise qui leur ont appris, non pas à maudire,

mais à aimer passionnément leur pays, et à en apprécier toutes les grandeurs et toutes les gloires; à en vouloir le vrai bien. Et voilà pourquoi, au lieu de répondre aux excitations officielles, aux cris de guerre poussés d'en haut contre le Saint-Siège, ils font entendre, comme nous l'avons vu à Modène, de courageuses et patriotiques protestations; voilà pourquoi ils appellent de tous leurs vœux une solution qui délivre l'Italie du poids étouffant de la question romaine et lui permette de marcher librement vers les glorieuses destinées qui l'attendent, si elle sait rester fidèle à sa mission providentielle et à ses traditions historiques.

Quant à nos gouvernants officiels, ils pourront, tant qu'il leur plaira, sévir contre les conseillers municipaux et les deux syndics de Modène; ils nous montreront une fois de plus comment ils entendent le respect des convictions d'autrui et avec quel sans gêne ils traitent les fonctionnaires indépendants; mais ils n'arriveront pas à effacer la grande et salutaire leçon qui se dégage de l'incident de Modène: c'est que, à côté de l'Italie officielle qui déclare au Pape et à l'Eglise une guerre inepte et sacrilège, il y a une Italie profondément dévouée au Saint-Siège par sentiment patriotique non moins que par conviction religieuse. Quand cette Italie-là pourra librement s'affirmer, on verra alors quelle est la plus nombreuse des deux, c'est-à-dire la vraie.

HYPOCRISIE SCOLAIRE

Maintenant que le coup est porté et que « la loi scélérate » sur l'enseignement primaire reçoit son exécution dans la France entière, les promoteurs de la législation nouvelle se décident à reconnaître sans ambages le véritable but de cette conspiration gouvernementale et maçonnique, dirigée contre la religion de l'immense majorité de la nation française.

Rien n'est changé, disaient cafardement les gueux de Belgique, après le vote de la loi de malheur de 1879 et pour mieux tromper la conscience publique alarmée et indignée.

Les républicains n'en sont plus là: ils avouent que le but de leur réforme scolaire est de déraciner « la secte chrétienne. »

C'est à nos yeux, écrit un publiciste libre-penseur, M. John Lemoinne, dans le *Matin*, *la plus grande révolution sociale qui se soit effectuée en France depuis 1789...* On le verra dans sept ans, dans quatorze ans, dans vingt et un ans, quand deux ou trois générations en seront sorties. Peut-être ceux là mêmes qui ont fait ces lois ne se doutent-ils pas de l'immense portée qu'elles doivent avoir; *mais l'Eglise le comprend et le sent avant tout le monde et plus que tout le monde.*

Il nous a semblé utile de reproduire ces aveux et de les signaler à toute l'attention de nos lecteurs.

N'en résulte-t-il pas, à la dernière évidence, que le but véritable de la politique scolaire de la Franc-maçonnerie est « d'arracher des âmes à l'Eglise » et de déchristianiser les jeunes générations?

Dès lors n'est-il pas également clair que les protestations des catholiques, les avertissements de l'épiscopat et du clergé, la résistance des familles chrétiennes s'expliquent et se justifient de la manière la plus irrécusable? Un croyant qui défend sa foi, un évêque qui éclaire ses ouailles, un père qui défend l'âme de ses enfants n'accomplissent-ils pas le plus sacré de leurs devoirs?...

Une dernière conséquence ressort des aveux de M. John Lemoinne : ils mettent en pleine lumière la profonde hypocrisie des promoteurs de la sécularisation scolaire.

A les entendre au début de leur entreprise, ils n'en voulaient pas à la religion, ils étaient partisans scrupuleux de la liberté de conscience, ils ne songeaient qu'à la diffusion de la lumière et au progrès de la science. Mais si tout cela est vrai, comment une réforme purement pédagogique, pourrait-elle donc constituer, au bout de deux ou trois générations, la transformation sociale la plus profonde qui se soit accomplie, en France, depuis 1789? Evidemment — et les libres-penseurs doivent finir par le reconnaître — nous sommes en présence d'une réforme scolaire qui affecte le fond même de l'éducation. Ce qu'on poursuit systématiquement, sous prétexte de sécularisation et de neutralité, c'est l'anesthésie morale et religieuse de la jeunesse. A des générations qui croyaient en Dieu et qui conservaient des traditions et des habitudes chrétiennes, on veut substituer des générations matérialistes, voltairiennes, athées, qui regarderont le christianisme comme une mythologie décrépite et Dieu lui-

même, selon l'expression de M. Renan, comme « un vieux mot, un peu lourd peut-être. »

— Voilà où l'on espère en arriver dans sept, dans quatorze, tout au plus dans vingt-et-un ans!...

Ce n'est plus nous, « cléricaux, » qui le disons, c'est un des coryphées de la libre-pensée contemporaine qui le proclame, en prenant ainsi place dans la galerie, déjà fort peuplée, des apologistes involontaires.

QUE FAUT-IL PENSER DE L'HYPNOTISME ?

Nous sommes à même de donner aujourd'hui la suite et les conclusions de la remarquable étude de la *Civiltà Cattolica* sur l'Hypnotisme. Nous croyons rendre un véritable service à nos lecteurs en en publiant l'analyse résumée, car il est bon que les catholiques pratiquants et, en général, tous ceux qui ont souci de la santé et de l'honnêteté publiques, se mettent en garde contre des pratiques aujourd'hui à la mode et d'autant plus dangereuses qu'elles se cachent sous des apparences scientifiques ou intéressantes.

I. — *L'hypnotisme nuit à la santé, au témoignage des médecins.*

Ce que nous avons dit jusqu'ici des faits hypnotiques suffirait pour montrer clairement qu'ils sont nuisibles à la santé, mais afin que notre thèse repose sur l'autorité de juges compétents, nous allons interroger les médecins.

Déjà, au temps de Mesmer, les suites funestes des cures magnétiques, alors en vogue, amenèrent l'intervention de la Faculté de médecine de Paris, qui prohiba ces pratiques dangereuses par un acte resté célèbre, en date du 11 août 1784. On y lisait ces mots : « *Civium saluti, bonis moribus et fortunis abstrusas molitur insidias* (1). » Dans le rapport des médecins, au nombre desquels se trouvaient Benjamin Franklin et

(1) Ces pratiques mystérieuses sont un véritable piège à la santé et aux mœurs publiques aussi bien qu'à la fortune des particuliers.

Cf. Figuier. Histoire du merveilleux, tome III, p. 239.

Lavoisier, rapport sur lequel s'appuya la Faculté médicale pour prononcer son arrêt, on notait spécialement le danger provenant des spectacles publics de mesmérisme, comme produisant facilement de semblables effets chez les spectateurs, surtout chez les femmes (1). Ils ajoutent dans leur relation au Roi : « Rien n'empêche que les convulsions ne deviennent
« habituelles, qu'elles ne s'étendent comme une épidémie dans
« la ville et ne se transmettent aux générations futures. »

Or, il est très certain que les cures hypnotiques actuelles sont en tout semblables et même identiques à celles de Mesmer, quant aux phénomènes publics qu'elles présentent, James Braid qui est l'inventeur du mot, sinon de la chose, parle ainsi de l'hypnotisme. « On ne doit pas le laisser entre les mains des
« ignorants désireux de satisfaire leur curiosité. Celui qui a des
« dispositions à l'apoplexie ou qui souffre d'anévrisme ou
« d'affection du cœur, ne doit s'en servir qu'avec de grandes
« précautions et uniquement dans le but de diminuer la force
« de l'action cardiaque » (2).

Paul Richer qui admet l'hypnotisme comme étude médicale sur les personnes hystériques, convient que « les expériences
« faites sur des personnes jeunes et saines, mais opérées sans
« mesure, peuvent favoriser l'éveil de dispositions névropa-
« thiques latentes, et que l'état de désordre mental momentané,
« propre à l'hypnotisme, pourrait facilement continuer après
« une épreuve quelconque et rester permanent. »

Le docteur Charcot qui passe pour le restaurateur moderne de l'hypnotisme désapprouve également les spectacles publics d'hypnotisme. Il envoya naguère au conseil supérieur de salubrité publique à Rome, ses félicitations, parce que ce conseil les avait prohibés dans toute l'Italie.

Le docteur Grasset, célèbre professeur de clinique et de névrologie à l'Université de Montpellier, enseigne que « si on prend
« un individu de bonne santé qui soit susceptible d'hypnotisme
« et qu'on l'endorme plusieurs fois de suite, on en fera de
« nerveux qu'il était, un névropathe, un hystérique et souvent
« un aliéné. »

Ce dernier cas a été constaté par le docteur Vizioli chez un jeune homme de Montpellier que Verbeck avait hypnotisé, à son passage en cette ville.

(1) Ibid. pp. 250, 251.

(2) James Braid, Neurypnologie, p. 52

Récueillons encore les aveux des auteurs d'hypnotisme eux-mêmes. Dans l'opuscule intitulé : *L'hypnotisme dévoilé* (1), tout en faveur des pratiques de Donato, nous lisons ce qui suit : « ... Il peut se faire que l'esprit d'une personne hypnotisée
« s'affaiblisse temporairement et même pour toujours... bien
« des accidents, par exemple des congestions cérébrales, sont
« causés par l'inexpérience du magnétiseur. »

Zanardelli lui-même qui parcourut un grand nombre des théâtres de l'Europe, hypnotisant des savants, des princes, des députés, a écrit dans un de ses livres, un chapitre entier sur « les dangers de l'hypnotisme (2). »

II. — *L'hypnotisme nuit à la santé, preuves par les faits.*

Sans vouloir rappeler ici tous les faits constatés par les médecins, soit dans leurs ouvrages sur l'hypnotisme, soit dans les feuilles publiques, qu'il nous suffise d'en rapporter quelques-uns cités par le professeur César Lombros, au Conseil supérieur de salubrité publique à Rome.

« Nous avons à Turin, dit-il, plusieurs cas d'épilepsie,
« d'hystérie, de somnambulisme, d'amnésie, développés ou
« réveillés depuis que ces manœuvres hypnotiques se sont
« répandues sans les précautions que doivent observer les
« aliénistes. Griv.... procureur du roi et écrivain renommé,
« après trois quarts d'heure d'assistance à un spectacle donné
« par Donato, fut pris de parésie (3). Il ne guérit que grâce
« aux soins du docteur Bellostà. — Une femme fut prise de
« sommeil hypnotique avec catalepsie pendant un spectacle du
« même genre. — Une hystérique se croit, sans l'être en
« réalité, continuellement hypnotisée et se trouve dans un
« véritable délire. — Une autre eut des convulsions épilepti-
« formes en sortant d'une séance donnée par Donato. — C... étu-
« diant, guéri de somnambulisme, retomba dans son mal,
« après avoir été hypnotisé par le même opérateur. — L...
« retomba plusieurs fois hypnotisé rien qu'à la vue d'objets
« brillants. Bien plus, il n'a pu résister à l'invitation de Donato
« de se présenter au théâtre à heure fixe, malgré son opposi-
« tion et celle de ses compagnons. — R... étudiant en mathé-

(1) Turin, 1886, p. 19.

(2) La vérité sur l'hypnotisme. Révélations. Rome, 1886, pp. 28 et 199.

(3) Espèce de paralysie légère et passagère.

« matiques, se réhypnotisait lui-même, chaque fois qu'il fixait
 « son compas. Il dut abandonner le dessin pendant quelque
 « temps. — G... lieutenant d'artillerie, hypnotisé par Donato, se
 « moquait de l'ordre reçu de lui de se trouver au théâtre et de
 « s'y donner en spectacle; mais, à l'heure dite, il se sentit
 « pris d'une telle démangeaison d'y aller, qu'il se révoltait
 « avec violence contre ses compagnons et ses supérieurs qui le
 « retenaient. Forcément empêché de partir, il s'endormit du
 « sommeil hypnotique, après un accès de fureur, et oublia,
 « au réveil, tout ce qui lui était arrivé. — R... marchand de
 « vin, perdit la mémoire après avoir été soumis à ces pratiques
 « et fut couvert la nuit suivante, au cou et à la poitrine, d'un
 « eczéma qui dura huit jours. — X... lieutenant, se sentait
 « attiré, sur les rues, après toute voiture dont il voyait les
 « lanternes allumées. — Y... dont quelques élèves de Donato,
 « avaient abusé par leurs manœuvres, fut saisi de somnambu-
 « lisme, d'une espèce de Miriachit (1) et d'idées lipémania-
 « ques (2) comme par exemple, de devoir mourir bientôt, etc...
 « — Cott..., jeune homme frêle et délicat, fut en démen-
 « ce pendant un mois, à la suite de deux épreuves d'hypnotisation
 « exercée sur lui par le même Donato. D... T... jeune homme
 « de 18 ans et de famille aisée, d'abord très honnête et intelli-
 « gent, se laissa un jour hypnotiser. Il en recueillit une agita-
 « tion nerveuse, des insomnies, des cris nocturnes, la perte de
 « la mémoire et une mauvaise humeur qui plongèrent sa
 « famille dans de mortelles inquiétudes. Il voulut à la fin se
 « venger lui-même sur Donato en réclamant de lui une certaine
 « somme, s'il ne lui livrait son secret. Ce n'était là naturelle-
 « ment qu'une espèce de folie morale. »

Concluons avec le docteur Lambroso (3) que les conséquences
 les plus ordinaires de l'hypnotisme, ce sont : « la continuation
 atténuée du grand accès provoqué de névrose hypnotique; un
 état de somnambulisme ou de demi-somnambulisme plus ou
 moins prolongé; la facilité de retomber dans l'hypnose pour les
 moindres causes; l'exagération des idées réflexes jusqu'au
 Miriachit, aux convulsions, à l'aliénation, à l'affaiblissement

(1) Espèce de névrose fréquente en Russie, qui force le patient à
 imiter les gestes et les actes des personnes présentes.

(2) Manie mélancolique.

(3) César Lambroso, *Étude sur l'hypnotisme*, Turin 1886,
 pp. 20, 21.

mental, à l'amnésie (1) et quelquefois jusqu'à l'eczéma, ce qui ne paraîtra pas étrange à ceux qui connaissent les liens étroits qui existent entre les affections cutanées et les affections nerveuses. »

III. — *L'Hypnotisme nuit à la santé, preuves tirées des sentences des collèges sanitaires.*

Nous avons déjà vu l'Hypnotisme condamné par la Faculté médicale de Paris en 1784. Qu'en pensent les Facultés modernes ? La questure de Milan, sur l'avis de la Société royale d'hygiène, interrogeait naguère le Conseil sanitaire de la province et voici la réponse qu'elle en reçut : « Le Conseil émet le « vœu qu'on interdise au sieur Donato et éventuellement aux « soi-disant hypnotiseurs, magnétiseurs, fascinateurs, toute « expérience sur les théâtres et dans les lieux publics et qu'on « demande au Gouvernement de pourvoir par une défense générale à la santé des habitants du Royaume entier. »

Là-dessus, le gouvernement italien assembla à Rome le conseil supérieur de salubrité publique, présidé par le doct. Guid. Baccelli. Sans vouloir vanter la doctrine médicale de cette assemblée, voici en résumé l'avis qu'elle émit en date du 27 juin 1886. Nous le citons à titre de témoignage pratique dans la question qui nous occupe.

« Le conseil supérieur de salubrité du Royaume, examinant « objectivement l'Hypnotisme, les suggestions hypnotiques et « spécialement les spectacles donnés récemment en Italie, à « Milan, à Turin, etc., affirme qu'il n'est plus nécessaire de « discuter le côté scientifique et technique du somnambulisme « provoqué et de la suggestion hypnotique, l'un et l'autre étant « actuellement partie intégrante des doctrines névropathologiques. »

« Mais considérant que les spectacles d'hypnotisation peuvent « amener de profondes perturbations dans l'impressionabilité « du public, suivant les preuves scientifiques fournies par la « clinique et la physiologie et au témoignage formel des corps « savants qui se sont particulièrement occupés de ce problème ; « Considérant que ce tort peut être plus grand chez les adolescents, chez les névropathes ou les personnes affaiblies par « des travaux d'esprit excessifs, lesquels ont droit à la plus « grande sollicitude de la société ;

(1) Perte de la mémoire.

« Considérant, au point de vue éthico-juridique que la sau-
« vegarde nécessaire de la liberté personnelle ne peut per-
« mettre que la conscience humaine soit détruite par des pra-
« tiques génératrices de maladies cérébrales chez les personnes
« prédisposées, au point de rendre un homme l'esclave d'un
« autre homme, sans que le premier ait conscience des dom-
« mages qu'il peut subir ou causer ;

« Le Conseil émet l'avis que les spectacles d'hypnotisme
« doivent être défendus dans les réunions publiques. »

Ce n'est pas seulement en Italie que les conseils médicaux se prononcent contre l'Hypnotisme. A Vienne, en 1880, une commission de la faculté médicale dont était rapporteur le professeur Hoffmann, fut amenée à se prononcer sur les conséquences possibles des représentations données par Hansen, célèbre magnétiseur danois. Elle répondit que « l'état d'inconscience et
« de contracture tétanique pouvait amener de sérieux inconvé-
« nients ; qu'il s'agissait là d'un état anormal dont personne ne
« peut dire jusqu'à quel point il pourrait être poussé sans dom-
« mage pour les individus... sans parler de l'influence funeste
« que de semblables spectacles exercent sur le public... »

Pour confirmer cet avis, citons le témoignage de Zanardelli lui-même : « Plus d'une fois, dit-il, il m'est arrivé d'être
« appelé, en toute hâte, dans une famille pour y réveiller des
« somnambules endormis par quelque magnétiseur imprudent :
« je me tirais d'affaire avec la plaque de Fechner. Ainsi, par
« exemple, à Madrid, chez le général Echevarria, je dus rap-
« peler un jour à la vie une dame tombée en catalepsie à la
« suite des manœuvres d'un amateur de magnétisme. La famille
« était épouvantée à la vue de cette espèce de cadavre froid et
« rigide qui gisait sur le sol ; je dus employer tout mon art pour
« rendre le mouvement et la santé à cette malheureuse (1). »

(A suivre).

(1) Zanardelli. La vérité sur l'Hypnotisme.

ACADEMIE FRANÇAISE

(Suite et fin. — V. les numéros précédents.)

DISCOURS DE M. LÉON SAY

Le jeune auteur de la *Grèce contemporaine* n'a pas seulement, dans son premier livre, fait deviner le savant du *Progrès* ou de l'*A, B, C*, et l'auteur de *Maître Pierre* ou de *Madelon*, il a montré à chaque page sa qualité maîtresse.

Il est polémiste, il a le génie du pamphlet. On lui a reproché de s'être exercé sur les Grecs, sur leur administration et leur gouvernement, sans souci de l'hospitalité qu'il avait trouvée à Athènes. Ce reproche est bien effacé par les années; après trente-cinq ans, il touche fort peu le grand public. Et d'ailleurs quelle injustice About avait-il donc commise, quand il disait des Grecs que la vivacité de leur intelligence et leur aptitude à tout apprendre n'empêchaient pas qu'ils fussent un peuple dans l'enfance, très peu préparé, par conséquent, à marcher tout seul, très peu expérimenté en politique et très inhabile à trouver les conditions d'un bon gouvernement? L'Europe a ramené la Grèce du fond de la barbarie à la surface d'une civilisation dont elle n'avait aucune idée, et on lui a donné, à titre d'instituteurs, des Bavarois fort capables d'organiser savamment une Pinacothèque ou une Glyptothèque à Munich, mais tout à fait étrangers au génie hellénique.

Tout le crime d'About est d'avoir prévu, dès 1855, la révolution qui devait éclater sept ans plus tard.

Vous m'avez fait asseoir auprès d'un de vos confrères dont on peut dire, sans offenser la mémoire d'About, qu'il est un bien plus grand journaliste que lui, et vous avez ajouté un lien de confraternité au lien de tendre amitié qui m'unit à lui depuis un grand nombre d'années.

Vous vous rappelez sans doute comment ce confrère appréciait, au moment même où elle se produisait, la révolution grecque de 1862, quand la cour bavaroise, au retour d'une promenade en mer, s'aperçut qu'elle n'avait que le temps de passer de son yacht grec sur un navire anglais.

« Le roi, nous dit-il, avait fait régner dans son petit Etat une corruption administrative digne des plus grands royaumes. Cela dura près de vingt ans et vient de finir par une révolution

qui est une des plus naturelles, une des plus sincères et une des plus irrémédiables qu'on ait jamais vues dans l'histoire. »

« C'est encore ce même confrère qui disait, en parlant de l'établissement des Bava-rois en Grèce : « Les Allemands envahirent toutes les fonctions, toute l'administration, et étendirent comme une couche de choucroute sur la tête de Périclès. »

About savait bien qu'il écrivait un pamphlet, et il s'en repentait si peu qu'il a recommencé. Le *Roi des Montagnes* est aussi un pamphlet, et comme la suite et le couronnement du premier.

Rien n'est plus originale, ni plus amusant que le *Roi des Montagnes*. Les personnages qu'About a mis en présence sont devenus immortels : d'un côté, une vieille Anglaise imperturbable, qui croit que l'Angleterre et la maison Barley veillent toujours sur elle jusqu'au fond des ravins et des montagnes de l'Attique, et, de l'autre côté, un bandit qui lutte contre la civilisation moderne, dont il apprécie pourtant les banques de dépôts, et qui ne sait pas ou ne veut pas distinguer entre la guerre et le brigandage.

Pourquoi la Grèce se serait-elle offensée qu'About ait parlé d'une de ses maladies ? S'il a exagéré l'importance du mal, il n'a pas conté une méchante et chimérique histoire ; il n'a pas calomnié ; il n'a pas inventé le brigandage. Il a cru qu'il était bon de mettre à nu ces sortes de plaies, parce que c'était le seul moyen d'obtenir qu'on les pansât. Le brigandage n'a-t-il pas d'ailleurs, sous des noms et des formes diverses, sa place partout en Europe ?

Il n'est pas mauvais d'en parler quelquefois. On a dit d'une grande nation qu'en grattant un peu, on trouverait le sauvage. Je voudrais bien savoir s'il y a dans le monde occidental une seule nation qui soit à l'abri d'un retour à la sauvagerie et dans laquelle la barbarie ne soit pas à fleur de peau.

Dans le courant de cette année, une bande de scélérats, prenant, dans les plus beaux quartiers de Londres, la tête d'une manifestation, lui ouvrait un chemin, comme des sapeurs, brisant et pillant tout sur son passage.

Les bourgeois de Londres et leur police ont été surpris ; ils se sont réveillés un peu tard et ils ont crié absolument comme Mme Simons, du *Roi des Montagnes* : « Voilà qui est trop fort sans avoir déjeuné ! » Ils ont ajouté gravement que les boutiques anglaises étaient inviolables, ce qui n'a pas empêché qu'on les violât. Les boutiquiers ont bien failli être forcés de

signer un chèque sur une maison Barley quelconque, tout comme l'Anglaise du *Roi des Montagnes*. Et nous-mêmes, sous prétexte qu'il s'est écoulé cinquante-six ans depuis qu'un de vos confrères a dit que nous dansions sur un volcan, ne croyons-nous pas trop aisément que les feux souterrains sont éteints? Quand nous avons joui pendant dix ans d'une certaine tranquillité, nous méprisons les coins du globe où le brigandage vit côte à côte avec la civilisation, comme si les périodes de dix ans, en se suivant, se ressemblaient toujours même chez nous. About a eu raison de dire à la Grèce les choses toutes crues. Il a montré de jolis messieurs, filleuls de brigands, dansant à la cour, dans un pays où la désorganisation politique ne laissait d'autre moyen aux honnêtes gens, pour se défendre, que d'être leurs propres gendarmes. Qu'ont fait les Grecs? Ils se sont dégoûtés de ce qui excitait la verve indignée d'About, et ils ont répondu par la révolution de 1862 au pamphlet de 1855.

Si de semblables misères morales et sociales se produisaient chez un autre peuple de l'occident, il faudrait souhaiter à ce peuple un autre About, qui pût les étaler au grand jour avec assez de talent, de vigueur et d'esprit pour attirer les regards de la société tout entière.

Après la Grèce, c'est l'Italie qui a inspiré le second ouvrage d'About.

Le roman de *Tolla* est un livre aimable et des plus touchants; c'est l'histoire d'une jeune fille qui meurt de chagrin. Victoria Feraldi est une jeune Romaine qu'on appelle familièrement Tolla. Sa famille est noble, honorée et riche. Elle s'éprend d'un jeune homme, Manuel Coromila, fils du prince Coromila, que tout le monde appelle Lello. Lello aime Tolla, mais c'est un prince, beau, nul, insouciant, dont le caractère est si faible et si indécis qu'il n'ose prendre aucun parti. Il est finalement, emmené à Paris, distrait et détourné de son amour, et Tolla, qui l'attend en vain, meurt dans un couvent de Rome. C'est un récit très simple; mais About a mis tant de charme dans toute la personne de la jeune fille, il a mis tant de grâce dans tout ce qu'il lui fait dire, que la lecture de ce petit récit est extrêmement attachante.

Le fond de l'histoire est vrai. About l'a apprise à Rome; il a même eu dans les mains un livre imprimé qui contenait les lettres des deux jeunes gens, lettres que la famille de la jeune fille avait publiées pour se venger du jeune prince.

On a dit, quand *Tolla* parut, que c'était un plagiat. Aujourd'hui l'accusation paraît ridicule. La marque d'About est à toutes les pages.

Tolla, avec toutes les grâces du style et tout le charme de la jeune héroïne, n'est pourtant, sous la forme d'un simple conte, que le premier chapitre d'un pamphlet qui se poursuivra plus tard dans la *Question romaine* et dans la *Rome contemporaine*.

Lello est pour About la personnification de la noblesse papale. « Ce n'est pas, dit-il dans la *Question romaine* en parlant des princes romains, qu'ils manquent tous d'esprit et d'intelligence ; mais quelle mauvaise éducation le gouvernement leur a donnée ! on s'est appliqué surtout à ne leur rien apprendre. »

Aussi s'est-il attaché à mettre en relief les défauts du jeune prince romain Lello. C'est le vide absolu du cœur, de l'esprit et de l'âme. Il lui fait écrire très simplement et très naturellement les plus pauvres lettres du monde, lettres envoyées à sa fiancée en temps de choléra, pendant qu'il est à Rome et elle à Laricia, avec des recettes en cas d'accidents prémonitoires, comme disent les médecins, lui conseillant la pulpe de tamarin et de l'eau de riz. C'est qu'About a la dent dure, comme il le dit lui-même dans la préface de *Gaëtana*, et il a voulu que le portrait de la noblesse restée fidèle au pape fût un pamphlet.

Entre le pamphlet et le journal, il y a peu de distance, et on pouvait croire que cette distance About la franchirait aisément.

Il l'a franchie d'abord pour répondre à la critique par la critique, et pour régler ses comptes, comme il le disait lui-même, avec ceux qui l'avaient attaqué.

Les lettres au *Figaro*, signées Valentin de Quévilly, ont eu beaucoup de retentissement ; d'autres lettres, des causeries, des chroniques, ont paru successivement dans le *Moniteur* dans l'*Opinion nationale* et dans le *Constitutionnel* ; mais si c'était le journal, ce n'était pas encore le journal politique, cette œuvre quotidienne à laquelle il faut se donner tout entier, où on s'acharne, on s'use, on triomphe ou on périt. About était d'ailleurs retenu par une sorte de scepticisme politique qui le rapprochait de beaucoup de partis et l'éloignait de tous.

Ce n'est qu'après 1870 qu'il est entré dans la politique. C'est son patriotisme blessé, meurtri par la perte de l'Alsace et de la Lorraine, qui l'y a jeté. Quelle plus noble raison pouvait l'y décider ? Les lettres ont pu s'en affliger, elles n'ont pas le droit

de s'en plaindre. Ce n'est certainement pas de propos délibéré qu'il l'a fait, c'est bien un entraînement qu'il a subi. On lui avait demandé très souvent de mettre au service d'un parti sa verve inépuisable et son amour de la lutte; il s'y était toujours refusé. Dans une lettre écrite à un de ses amis quelques années avant la guerre, je rencontre le passage suivant :

« Je ne laisserai pas chômer ma plume pour le stérile et médiocre plaisir de crier dans une Chambre entre MM. Glais-Bizoin et Granier de Cassagnac. Non, non, je n'irai pas me fourvoyer dans cette galère. Mes années ne seraient plus que de cinq à six mois, et douze sont sitôt passés! Et la vieillesse vient si vite! Et il y a si peu de temps ici-bas pour tout le bien qui est à faire! »

About, né en Lorraine, s'était fait de l'Alsace une seconde patrie.

Avec le produit de ses premiers ouvrages, il avait acheté, près de Saverne, une habitation charmante, la Schlittembach, où il se réfugiait pour écrire loin du bruit. C'est à la Schlittembach qu'il avait élevé sa nombreuse famille, c'est là qu'il avait écrit ses ravissantes nouvelles, *Germaine*, les *Mariages de province* et tant d'autres dont le succès a été si grand.

C'est à la Schlittembach qu'About vivait heureux en écrivant, quand la guerre de 1870 éclata; c'est de là qu'il partit pour suivre nos armées et parler de leur courage, en s'exposant à tous les dangers. On se rappelle qu'il faillit deux fois être fusillé. Quelle douleur ne dut-il pas éprouver quand il vit sa Lorraine et son Alsace passer aux mains de l'étranger! Il lui fallut quitter cette campagne chérie, où il avait passé de longues années heureuses, où il avait vu ses enfants grandir. La Schlittembach et les enfants étaient unis dans son cœur. Il était, personne ne l'a ignoré, le plus tendre des pères. Quand il parle de ses enfants dans ses ouvrages, ce qui lui est arrivé quelquefois, il y met toute son âme. Un jour, après la guerre, il voulut les amuser avec des œufs de Pâques; comme il avait coutume de le faire à Saverne. Il raconte que les petits cœurs battirent alors au souvenir de leur ancienne demeure. « Quand retournerons-nous là-bas? disait le petit Pierre. Nous y sommes nés; c'est chez nous. » Mais le petit Pierre n'y est pas retourné et n'y retournera plus. Il n'atteignit l'âge d'homme, le pauvre enfant, que pour mourir dix-neuf mois après son père. Si on avait pu sauver About de la maladie à

laquelle il a succombé, il aurait éprouvé, en perdant son fils aîné, le plus grand des chagrins. La mort, bienfaisante en cela, lui a épargné cette douleur, dont Sandeau a tant souffert.

About revint donc à Paris pour se servir de sa plume et se laisser aller aux inspirations de sa passion patriotique. A partir de ce moment, il appartient tout entier à la politique.

A-t-il désiré jouer un rôle actif dans la grande administration de son pays, étudier l'Europe en diplomate après l'avoir racontée en voyageur? Je ne sais, il plaisantait quelquefois lui-même sur les offres qu'on avait eu bien des fois envie de lui faire. Peut-être est-il vrai qu'on lui eût tout offert? Je ne jurerais pas qu'il n'eût pas tout accepté. Toujours est-il qu'il n'a rien obtenu.

Ce n'est ni dans la diplomatie, ni dans les Chambres, c'est dans la presse seulement qu'il a fait de la politique. Il devint rédacteur en chef du journal le *XIX^e Siècle*, et soutint avec une grande vigueur la politique républicaine.

Il était libre-penseur et sa politique était fort agressive. Il ne voulut pas distinguer la politique catholique de la religion catholique. Le *XIX^e Siècle* ouvrit une campagne personnelle et d'une extrême violence contre les ministres de la religion.

C'était méconnaître une distinction essentielle et se refuser à comprendre les rapports nécessaires du gouvernement et de la religion, car s'il est vrai de dire qu'on ne peut plus aujourd'hui gouverner avec la foi, il faut bien reconnaître qu'on ne peut pas davantage gouverner contre elle. Les gouvernements modernes ne peuvent pas plus s'accommoder de l'irrégion d'Etat que de la religion d'Etat. La politique libérale, celle de 1789, qui protège la société civile et cherche à la rendre maîtresse de ses destinées, est et veut être indépendante du pouvoir religieux. Elle peut y réussir sans s'attaquer aux croyances ni aux ministres du culte.

J'aime mieux About dans d'autres campagnes, où sa plume a jeté plus utilement un si vif éclat, comme par exemple en 1877, quand il s'est engagé avec tous les républicains dans la lutte électorale. Il y a joué un grand rôle et a pu revendiquer avec raison sa part du succès. Malheureusement, l'armée dans laquelle il était enrôlé se composait de corps très différents. Il a dû faire un jour son choix, et il s'est décidé pour les libéraux. Le programme de ceux dont il s'est séparé ne donnait satisfaction ni à ses idées politiques, ni à ses idées économiques.

Il a entrepris, dès lors, une nouvelle campagne, non moins brillante et non moins fougueuse que celle de 1877, en faveur du régime parlementaire et de la République libérale. La mort l'a surpris au plus fort de la mêlée.

« La République, disait-il le 20 novembre 1884, moins de
« deux mois avant sa mort, peut être bonne ou mauvaise, géné-
« reuse comme la nuit du 4 août 1789 ou implacable comme la
« matinée du 21 janvier, 1793 ; elle peut être oligarchique,
« monarchique, aristocratique, cléricale et même effrontément
« despotique, sans quitter ce beau nom de République cher aux
« petits, aux pauvres et aux opprimés de toute la terre.

« Mais, sous quelques espèces qu'elle se présente devant
« nous, la République est assurée d'une certaine estime et
« peut compter sur quelque sympathie chaque fois qu'elle sera
« loyalement parlementaire, c'est-à-dire lorsqu'elle respectera
« les libertés nécessaires du pays. »

Et il ajoutait : « Nous ne nous consolerions point de voir
« fouler dans cette bagarre aux pieds des chevaux, des ânes ou
« des messieurs, les principes et les traditions parlementaires
« qui ont toujours été la force et l'honneur du pays. »

La santé d'About s'était altérée dans les agitations de la vie parisienne et dans l'ardeur des luttes politiques. Le calme de la Schlittembach lui avait manqué au moment même où il lui aurait été le plus salutaire. Sa fiévreuse activité l'empêcha de s'arrêter à temps. Un voyage qu'il fit en Algérie hâta les progrès de son mal et il mourut le 17 janvier 1885, au moment où il commençait à écrire le discours qu'il devait prononcer en prenant séance au milieu de vous.

Le 10 janvier, sept jours auparavant, il faisait paraître, dans le *XIX^e Siècle*, les dernières lignes qu'il ait écrites et par lesquelles je termine : « Appelez-moi, disait-il, chauvin, si bon vous semble, mais parmi les refrains qui m'ont bercé, il y en a un qui hante ma mémoire : Je suis Français, mon pays avant tout » (1).

(1) Nous croyons devoir rappeler ici les réserves que nous avons déjà faites (numéro du 25 décembre) sur le discours de M. Léon Say. — NOTE DE LA RÉDACTION.

TRIBUNAUX

Le mariage des prêtres.

Voici le texte du jugement rendu par le tribunal civil de la Seine (1^{re} chambre) dans son audience du 29 décembre dernier et proclamant la nullité du mariage d'un prêtre :

Attendu qu'à l'appui de sa demande en nullité de mariage, la dame Rouet invoque deux moyens : le premier résultant à la fois de la clandestinité de son union avec Rouet, en dédain du consentement de ses père et mère et de l'inobservation des exigences de la loi anglaise ; l'autre tiré de la qualité de prêtre catholique de Rouet ;

Sur le premier moyen : Attendu que s'il est établi, par toutes les circonstances de la cause, qu'en faisant célébrer leur mariage à Londres, le 24 juin 1882, sans publication préalable en France et sans que le consentement des ascendants de la dame Rouet ait été requis, les époux Rouet ont eu l'intention de faire fraude à la loi française ; il est constant, en fait, qu'après leur retour en France, l'acte de mariage a été transcrit sur les registres de l'état civil de la mairie du 7^e arrondissement de Paris, et que pendant plus d'un an ils ont vécu publiquement comme mari et femme.

Qu'il est également constant que le mariage a été connu des père et mère de la dame Rouet ; que ce fait résulte de la délibération prise par le conseil de famille des enfants Loisellier, enfants nés d'un premier lit de la dame Rouet, laquelle délibération maintient la demanderesse en ses fonctions de tutrice et nomme Rouet, son second mari, cotuteur desdits enfants ;

Qu'il suit de là que, par application des articles 163 et 196 du code civil, le mariage ne peut plus être attaqué soit pour cause de clandestinité, soit pour défaut de consentement des ascendants ;

Qu'en ce qui concerne les formalités prescrites par la loi anglaise, la demanderesse n'en spécifie aucune qui n'aurait pas été observée ;

Sur le deuxième moyen : Attendu qu'il résulte des articles 6 et 26 de la loi organique du Concordat du 18 germinal an X, que les prêtres catholiques sont soumis aux canons qui étaient alors reçus en France et par conséquent à ceux qui prohibaient le mariage aux ecclésiastiques engagés dans les ordres sacrés et prononçaient la nullité du mariage contracté au mépris de cette prohibition ;

Attendu que la loi organique du Concordat de germinal an X, n'a jamais cessé d'être considérée comme loi de l'Etat et que le code civil ne renferme aucune dérogation à cette législation spéciale ;

Par ces motifs, déclare nul et de non effet le mariage célébré à Londres, le 24 juin 1882, entre Isabelle Doucet, veuve Loisellier, et Paul-André Rouet ;

Ordonne que le présent jugement sera transcrit en marge de la transcription qui a été faite à l'acte du dit mariage sur les registres de l'état civil de la mairie du 8^e arrondissement de la ville de Paris pour l'année 1882 ;

Comme conséquence de la nullité du dit mariage dit que la qualité de cotuteur des mineurs Loissellier cessera d'appartenir à Rouet ;

Et attendu les circonstances de la cause, compense les dépens.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La S. Congrégation des Rites, particulièrement occupée, cette année, par le dernier examen des causes des Bienheureux et des Vénérables qui seront canonisés ou béatifiés à l'occasion du jubilé sacerdotal de Léon XIII, a tenu le 30 décembre, une séance dite anté-préparatoire sur les miracles attribués à l'intercession du Bienheureux Berckmans et dont l'approbation définitive exige encore deux autres séances plénières, la préparatoire et la générale. Le même examen va commencer en février pour les miracles du Bienheureux Rodrigues qui comme le précédent et le Bienheureux Claver, a appartenu à la Compagnie de Jésus. On espère qu'ils pourront être canonisés aux fêtes du jubilé papal, en même temps que les sept Bienheureux fondateurs de l'ordre des Servites de Marie, et peut-être aussi le B. Umile, de Bisignano, dont nous parlons plus loin. Plusieurs béatifications de serviteurs de Dieu auront lieu à cette date.

Les questions préliminaires des causes des saints dont le procès de l'Ordinaire a déjà eu lieu, dans les diocèses respectifs, continuent d'être étudiées activement par la Sacrée-Congrégation des Rites. Nous avons déjà signalé sommairement l'une des causes (celle du vénérable Lieberman) qu'elle a traitées dans la séance du 18 décembre. Voici l'indication des diverses causes examinées et résolues dans cette même séance :

Dans la cause d'Otrante, *super revisione scriptorum* du vénérable Vincent-Marie Morelli, des Théatins, la Sacrée-Congrégation a répondu *nihil obstare quominus procedi possit ad ulteriora*.

Dans la cause de Paris, concernant le vénérable Lieberman,

elle a reconnu que les décrets d'Urbain VIII *super cultu non exhibito* ont été suffisamment observés.

Elle s'est prononcée de même dans la cause analogue de Cosenza sur le vénérable Bernard-Marie Clausi, de l'ordre des Minimes de Saint-François.

Elle a répondu affirmativement : *Affirmative si SSmo placuerit*, au sujet de la reprise (*reassumptio*) de la cause de canonisation du Bienheureux Umile de Bisignano, des Mineurs-réformés.

Elle a déclaré *nihil ob stare* quant aux écrits du serviteur de Dieu le frère Modestino di Gesù, des Alcantarin, au diocèse de Naples.

Enfin, la Sacrée-Congrégation a reconnu en ces termes : *Affirmative, seu signandam esse commissionem introductionis causæ, si SSmo placuerit*, qu'il y avait lieu de nommer la commission pour l'introduction régulière en Cour de Rome de la cause de béatification et canonisation du fondateur de la Société des Missions, le serviteur de Dieu Vincent Pallotti, prêtre romain, qui recevra par le fait même le titre de Vénérable dès que la décision précitée aura été ratifiée par le Souverain Pontife.

Ainsi l'Eglise catholique, au plus fort des attaques et des persécutions qui sembleraient devoir l'abattre, apparaît toujours ornée du caractère de la sainteté, l'une de ses plus glorieuses marques distinctives.

France.

Le *Journal officiel* annule les élections congréganistes suivantes faites au Conseils départementaux de l'instruction publique :

Considérant que M. l'abbé Melin, ancien instituteur à Moulins, n'est attaché actuellement à aucune école privée comme chargé de classes ; que, pour ce motif, il ne figure pas sur la liste des électeurs, et qu'il était en conséquence, inéligible,

Arrête :

Art. 1^{er}. — L'élection de M. l'abbé Melin est annulée.

Considérant que M. Pelatan, frère Namasius, n'est attaché à aucune école privée, comme chargé de classe, et qu'il ne figure même pas sur la liste des électeurs.

Arrête :

Art. 1^{er}. — L'élection de M. Pelatan, frère Namasius, est annulée.

Le président de la République vient de signer un décret aux termes duquel sont déclarés exécutoires en Algérie les articles 3 et 4 de la loi de finances du 29 décembre 1883, relatifs à l'obligation pour les congrégations et associations religieuses de payer l'impôt de 3 0/0 sur le revenu des valeurs mobilières, les droits de mutation par décès ou donation.

PARIS. — Sa Grandeur Mgr Richard avait annoncé son prochain départ pour Rome *ad limina*, selon la règle qui conduit les nouveaux évêques vers saint Pierre.

Les lourdes obligations du diocèse rendaient ce voyage difficile en ce moment, mais Sa Grandeur n'a pas voulu tarder et a préféré s'imposer les fatigues d'un voyage rapide; son absence ne sera que de quinze jours.

Mgr Richard est parti avec son secrétaire particulier, M. l'abbé Martin de Gibergue.

— On lit dans l'*Univers* :

Une infamie a été, dimanche, commise publiquement à l'hôpital Necker.

A quatre heures, dans la cour de cet hôpital, une pauvre femme, toute en larmes, demandait avec instance un prêtre pour son mari, qui, mourant, réclamait les suprêmes secours de la religion.

On lui a opposé un refus brutal et absolu; on ne lui a même pas permis de remonter auprès de son mari, dans la salle Saint-Ferdinand, sous prétexte que l'heure du parloir était passée.

Le fait nous a été raconté, à nous, trois quarts d'heures après, par un témoin oculaire de cette scène affreuse, un Frère qui venait afin de voir un malade (qu'on ne lui a point laissé voir, du reste), et auquel la malheureuse femme s'était adressée, le prenant, à cause de son habit religieux, pour un prêtre.

Les misérables qui ont chassé de l'hôpital le ministre de Dieu avaient bien promis, pourtant, que la volonté des moribonds ferait loi, que les secours de la religion seraient librement donnés à ceux qui les réclameraient.

Voilà comme ils tiennent leur promesse, voilà ce qui se passe.

Il faut qu'on le sache, il faut que ces attentats odieux soient dénoncés à l'indignation publique.

— L'achèvement de la crypte et l'inauguration récente du pourtour du chœur de l'église votive, à Montmartre, marquent la première période des travaux de la future basilique, il n'est pas sans intérêt de faire connaître la situation actuelle de cette vaste entreprise. Depuis le 15 décembre, le pourtour du chœur

dans l'église supérieure et la partie correspondante de la crypte sont clos, couverts et chauffés. Douze autels sont déjà dressés et livrés à l'exercice du culte dans ces deux quartiers de la basilique.

Tous les murs atteignent maintenant la hauteur voulue ; dès la reprise des travaux, on commencera la construction des voûtes de la nef.

Le côté financier de l'entreprise révèle des détails non moins intéressants : Cinq millions vingt-deux mille souscripteurs ont participé à la construction de l'église votive, ils ont offert une somme totale de 17,240,000 fr. On compte des souscripteurs dans toutes les parties du monde : au Brésil et à la Plata : aux Indes et en Australie.

Tous les diocèses de France, sans exception, sont au nombre des souscripteurs.

Les souscriptions affectées exclusivement à la chapelle de la marine atteignent aujourd'hui la somme de 81,000 fr.

BAYONNE. — Mgr de Bayonne a béni dernièrement à Biarritz l'hospice de vieillards dirigé par les Petites-Sœurs des Pauvres.

La maison de Biarritz est la 223^e de l'Ordre des Petites-Sœurs.

VALENCE. — Une grosse question, celle de la *désaffectation* du presbytère de Châteauneuf-d'Isère (Drôme), était pendante devant le conseil d'Etat.

Celui-ci vient de condamner le projet du maire de cette commune, le citoyen Apostoly, qui tendait à prendre une partie de la cure pour y installer la mairie. Le digne curé de Châteauneuf et son vicaire auraient conservé le premier étage du presbytère, et la mairie aurait occupé les pièces du rez-de-chaussée !

La décision du conseil d'Etat intéresse tous les curés de France que des maires francs-maçons voudraient tracasser.

La population de Châteauneuf-d'Isère a accueilli la nouvelle comme un triomphe ; c'est elle, d'ailleurs, qui l'a mérité par son dévouement infatigable et éclairé à la religion et à la justice.

VANNES. — S. G. Mgr l'évêque de Vannes, répondant aux désirs qui étaient exprimés ici même il y a quelques jours, sur la nécessité de recourir aux lumières de l'Esprit-Saint au moment de la rentrée des Chambres, vient d'ordonner par une lettre pastorale que dans toutes les églises et chapelles de son diocèse, le dimanche qui suivra l'ouverture de la session légis-

lative, on chante le *Veni Creator* et le *Sub tuum*, avec les versets et oraisons correspondants, « pour appeler le secours du ciel sur les travaux des sénateurs et des députés. »

Etranger.

ALLEMAGNE. — On écrit d'Allemagne :

Le chapitre de la cathédrale de Breslau a élu vicaire capitulaire Mgr Gleich, évêque auxiliaire de Mgr Robert Herzog récemment décédé. C'est pour la seconde fois que Mgr Gleich se trouve investi de ces hautes fonctions d'administrateur du diocèse. Le 26 octobre 1881, après la mort du prince-évêque Heinrich, le chapitre en effet l'avait déjà choisi. Les « lois de mai » prescrivant la prestation d'un serment incompatible avec les devoirs d'un prêtre catholique, il avait fallu alors et il faudra de même aujourd'hui une dispense ministérielle. Il n'y a point de doute qu'elle ne soit accordée sans difficultés cette fois, comme elle le fut la première.

Des feuilles libérales se préoccupent de la succession de Mgr Herzog. Elles attendent, disent-elles, de l'esprit éclairé du Pape qu'il oblige le chapitre à se désister de son droit à l'élection, et qu'il nomme lui-même un successeur agréable au gouvernement, après entente avec celui-ci. De quoi se mêlent-elles ?

Le nouvel évêque de Culm, Mgr Redner, a été consacré dimanche dernier, 9 janvier, en la cathédrale de Pelplin.

LES CHAMBRES

Sénat.

Mardi 11 janvier 1887. — M. CARNOT, doyen d'âge, préside.

M. LE PRÉSIDENT déclare la session ouverte.

Les plus jeunes sénateurs sont appelés à prendre place au bureau.

Ce sont MM. Pénicaud, Séblin, Georges Martin, Fréry, Pradal, Isaac.

M. LE PRÉSIDENT dit que pendant l'année 1886 l'horizon politique s'est parfois assombri; mais sans inspirer d'inquiétude aux citoyens qui ont confiance dans la vitalité des institutions républicaines.

La raison de cette sécurité vient de ce qu'on ne sent plus chez nous deux principes en présence; celui de 89 a définitivement triomphé de l'ancien régime; même dans la raison des hommes, que leurs traditions attachent au passé, nul ne songe à rétrograder.

Le Sénat, où règne l'expérience de la vie publique, juge sagement cette situation; il n'a pas cru qu'il lui fut permis de dérober une minute de son temps à l'étude des affaires générales.

L'orateur examine les diverses lois votées par le Sénat, il parle en particulier de la loi d'enseignement primaire dont l'application serait moins rigoureuse si le principe en avait été moins contesté.

Passant à la crise ministérielle, l'orateur dit qu'elle a rendu impossible le vote du budget et qu'on a dû recourir à l'expédient fâcheux des douzièmes provisoires, mais ce vote a du moins donné l'occasion de mettre mieux en évidence le principe constitutionnel que des lois ne sauraient être abrogées ni réformées que par d'autres lois et non par des votes budgétaires.

M. Carnot remercie les hommes qui ont accepté la difficile mission de diriger les affaires; il assure le concours du Sénat et les félicite d'avoir écarté de leur déclaration les questions qui ne pourraient que diviser le parti républicain.

Du reste si l'on est divisé en certaines questions tout le monde s'accorde sur l'urgence de faire cesser un malaise qui est le résultat d'une concurrence souvent déloyale de la part de l'industrie étrangère.

Le mal est universel, tout le monde le sent; c'est la conséquence de progrès accomplis dans l'industrie pendant de longues années.

Il faut donner une direction à ce mouvement; nous avons déjà commencé en portant notre civilisation dans un autre monde qui semblait l'appeler. C'est ce qui explique la fièvre de politique coloniale qui s'empare de tous les peuples à l'heure actuelle.

Quant à la France, en se constituant un empire colonial elle est fidèle à ses traditions. Elle cède non à l'ambition mais à un besoin irrésistible d'expansion laborieuse.

L'orateur espère que le courage des pionniers de l'industrie sera à la hauteur de la vaillance de nos soldats.

L'orateur pour la prospérité de la France, souhaite la stabilité au dedans, la paix au dehors.

La stabilité? Elle dépend de votre résolution et de votre prudence.

La paix? Elle est nécessaire; la guerre n'atténuerait pas les souffrances des peuples. Les nations et les rois le comprennent.

Les gouvernements monarchiques n'abuseront pas les peuples en leur montrant la France impatiente d'une lutte? Cet artifice peut servir à triompher de quelques hésitations parlementaires.

La France n'a pas besoin d'être ravivée par la crainte de l'étranger. Son armée ne constitue pas un parti militaire, c'est un corps essentiellement civique; elle fait des vœux pour ne point devenir nécessaire.

Si toutefois l'événement trompait ses vœux, elle saurait prouver que son temps n'a pas été perdu depuis quinze ans, qu'elle peut tenir tête aux plus puissants adversaires.

Nous savons aussi que la nation d'où elle émerge pour y rentrer avec une expérience acquise saurait enfanter des légions républi-

caines pareilles à celles qui ont sauvé la France il y a bientôt un siècle.

Le Sénat s'ajourne à jeudi pour l'élection de son bureau.

Chambre des députés.

Mardi 11 janvier. — M. PIERRE BLANC, doyen d'âge, préside.

MM. Gaudin, Cordier, Millerand, Laguerre, Jaurès, Le Hérissé, sont assis au banc des secrétaires.

On remarque au banc des ministres M. Goblet.

M. Pierre Blanc déclare la session ouverte.

Le président exprime le souhait que la nouvelle session réalise des réformes. Ces réformes sont nécessaires.

L'orateur prêche l'union et la déclare indispensable au bien du pays. (Applaudissements).

La majorité doit comprendre que le premier de ses devoirs doit être de constituer une majorité de gouvernement.

Il appelle l'attention de la Gauche sur les aspirations des classes laborieuses et ajoute que la question agricole doit primer nos préoccupations.

Il demande qu'on supprime les sinécures (bravos à droite) sans toutefois porter atteinte au bon fonctionnement des services publics.

Le président parle de la prise de la Bastille (rires).

Ce discours est absolument grotesque.

M. BLANC termine en disant :

« A l'œuvre et en avant.

M. JOLIBOIS : « M. Pierre Blanc a déjà dit cela à l'empereur !

On procède au scrutin pour la nomination du président.

A trois heures et demie, le scrutin pour l'élection du président est clos.

M. Floquet est réélu par 329 voix sur 334 suffrages exprimés.

Il en a été de même pour les vice-présidents, les secrétaires et les questeurs. L'ancien bureau de la Chambre a été réélu.

M. Anatole de La Forge demeure vice-président avec 287 voix ; M. E. Lefèvre avec 226 voix ; M. Buyat avec 224 voix et M. Casimir Périer avec 217 voix.

Les secrétaires sont toujours MM. Arnous et Le Cour pour la droite, Bovier-Lapierre, Brousse, Dutailly, Compayré, Etienne et Thévenet pour la gauche.

Enfin, les trois anciens questeurs, MM. Madier de Montjau, Margaine et Martin Nadaud sont également réélus.

M. Pierre Blanc déclare le bureau constitué définitivement, et la prochaine séance est fixée à jeudi.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Nouveaux déboires au Tonkin. — Le nouveau budget. — L'élection conservatrice de Tannay. — Concentration républicaine. — Résultats du recensement. — Les délégués bulgares à Paris. — Le projet militaire au Reichstag.

13 janvier 1887.

L'événement de la semaine n'est pas l'ouverture des Chambres, c'est la nouvelle, communiquée au conseil des ministres par le général Boulanger, d'un échec éprouvé par nos troupes en Annam. Nous avons eu treize soldats tués et quarante-six blessés, dont quatre officiers. Les rebelles s'étaient fortifiés dans la ville de Than-Hoa (à deux cents kilomètres environ au sud d'Hanoï) et nos soldats ont essayé par deux fois de les en déloger, sans y réussir. Voilà tout ce que nous apprend la dépêche, mais, d'après une lettre antérieure d'un officier, nous savons que nos troupes occupaient alors Than-Hoa. Il faut donc qu'elles aient été forcées de l'évacuer devant les rebelles qui s'y seraient installés.

Je suis resté quelques jours à Than-Hoa, qui est en pleine insurrection, écrivait cet officier. Je fais une ou deux sorties tous les jours, habituellement une de toute la matinée et une autre de quelques heures. Il faut que nous nous montrions souvent et partout, car les rebelles sont partout. Ils cherchent à prendre ou du moins à brûler Than-Hoa depuis des mois. Il n'y a pas de semaine où la ville ne soit attaquée. Ils viennent 2 ou 3,000, tirent des coups de canon pendant la nuit et se sauvent lorsqu'une troupe quelconque leur tombe dessus. Ce qui fait leur force, c'est qu'ils sont insaisissables... Avec tout cela, le pays est ruiné, mais pas pacifié, et comme les troupes ont marché tout l'été absolument comme l'hiver, il s'ensuit que l'on est fatigué et que les renforts seront les bienvenus..., s'ils viennent! S'ils ne viennent pas, il faudra abandonner l'Annam, ou du moins n'y occuper que quelques points. Tels que nous voilà, nous sommes bloqués dans tous nos postes; si on ne nous envoie pas de renforts, je ne sais pas trop ce qui arrivera.

Ainsi, la situation périlleuse de nos troupes était connue, on savait que des renforts étaient nécessaires. Ces renforts, on les enverra aujourd'hui, et pour qu'on se décide à le faire, il aura fallu que nous éprouvions un échec, que cinquante de nos soldats aient été blessés. Quand le Tonkin et l'Annam seront-ils

pacifiés? Quand se résoudra-t-on à faire connaître au pays la véritable situation, et prendra-t-on un parti, soit de restreindre l'occupation, soit d'envoyer là-bas le nombre d'hommes nécessaires pour en finir une bonne fois? Mais pouvons-nous, en ce moment, détacher de notre armée les forces qui seraient indispensables sans compromettre la mobilisation?

L'année 1887 s'ouvre donc encore, comme les deux précédentes, par de mauvaises nouvelles du Tonkin. Il faut espérer que les détails qui nous parviendront sur l'affaire de Than-Hoa la réduiront à des proportions peu alarmantes mais on se demande comment sont renseignés nos gouvernants pour nous affirmer que le Tonkin et l'Annam sont pacifiés, ou, s'ils savent l'état de la conquête de M. Ferry, quel intérêt les porte à continuer la politique de duplicité qui avait été pratiquée avec tant d'audace par l'ancien président du conseil.

Le projet de loi (rectifié) du budget de 1887 maintient provisoirement les chiffres adoptés par la Chambre des Députés pour tous les chapitres qu'elle a votés, en annonçant que le gouvernement demandera au Sénat et ensuite à la Chambre de rétablir ou relever certains d'entre eux et d'en réduire certains autres.

Pour les chapitres non votés, des modifications sont proposées, réduisant quelques-uns des crédits demandés par les premiers projets du gouvernement.

Le projet rectifié supprime les augmentations d'impôt, tant celles proposées originellement par le gouvernement que celles que la commission du budget y avait substituées.

La conséquence de cette suppression est de réduire à 25 millions le crédit d'amortissement destiné à rembourser les obligations à court terme (100 millions) échéant en 1887.

Pour rembourser les 75 millions de surplus, le projet propose d'émettre des obligations amortissables en soixante-six ans et remboursables à 500 fr., avec intérêt de 15 fr. par an.

En ce qui concerne le budget sur ressources extraordinaires, le projet propose de réduire à 55 millions les crédits du ministère des travaux publics, précédemment fixés à 69 millions, et, d'autre part, d'augmenter ceux de la guerre de 86 millions destinés à commencer la transformation des armes de guerre et à continuer l'organisation du système défensif de la France.

Pour faire face à ces dépenses des ministères des travaux publics et de la guerre formant ensemble un total de 141 millions,

il serait créé des obligations pareilles à celles qui sont proposées pour le remboursement des 75 millions d'obligations à court terme échéant en 1887 et non payées sur le fond d'amortissement.

Enfin le projet demande l'autorisation d'émettre des obligations du même type pour acquitter les 63 millions à fournir au compte d'avance des garanties de chemins de fer pour l'exercice 1885, que la loi de finances de l'exercice 1886 avait gagées par des obligations non encore émises à l'échéance 1892; et les 104 millions dus au même titre pour l'exercice 1886 que le projet primitif du budget de 1887 proposait de payer avec des obligations à l'échéance de 1893.

Les obligations amortissables en soixante-six ans ne seraient pas émises par souscription publique et immédiate, mais au guichet du Trésor, au fur et à mesure des besoins.

En dehors de ces propositions budgétaires, le gouvernement présentera à la Chambre un projet de loi spécial ayant pour objet de demander une augmentation temporaire pendant l'année 1887 de 20 0/0 sur les droits acquittés par les sucres raffinés, afin de compenser pour partie la moins value que les prévisions du rendement effectif de la campagne 1886-1887 font pressentir sur l'évaluation de la recette de l'impôt des sucres fixée au projet de budget de 1887 conformément à la règle de la pénultième année.

Une élection au conseil général a eu lieu, dimanche, dans le canton de Tannay (Nièvre). M. Jourdan, conservateur, a été élu par 1.372 voix contre 1.157 données à son concurrent républicain.

Les conservateurs de la Nièvre ont droit d'être fiers de ce succès. Malgré l'intimidation, la pression et les menaces dont ils ont été victimes, les électeurs du canton de Tannay n'ont pas hésité à donner au gouvernement et au parti radical une leçon significative entre toutes.

On remarquera, en effet, que le siège de conseiller général de Tannay est le quatrième gagné par les conservateurs de la Nièvre depuis le mois d'août dernier.

Aujourd'hui, par suite de l'élection de dimanche, la majorité du conseil général se trouve déplacée et est passée de gauche à droite.

C'est ainsi que par leur cohésion et leur sévère discipline, les

conservateurs de la Nièvre ont pu vaincre l'administration et ses candidats. C'est là un exemple à suivre.

La polémique des journaux, surexcitée par la nouvelle d'une alliance entre MM. de Freycinet et Jules Ferry dont nous disions l'autre jour quelques mots, creuse de plus en plus l'abîme qui existe entre les deux principales nuances du parti républicain. Le *Temps* perd décidément courage et, en face de la dissolution si redoutée, il dit :

Si les choses suivent le cours que nous avons supposé, et auquel nous ne voulons pas nous résigner, connaît-on une puissance au monde pour arrêter ce dénouement? L'avenir reste toujours l'inconnu; on ne le provoque jamais sans péril; nous ignorons ce que seraient des *élections nouvelles faites après le spectacle d'un long gâchis politique*. Mais, si la dissolution devient inévitable, qui devra en porter la responsabilité devant le pays, sinon ceux dont l'intransigeance fanatique aura rendu tout accommodement impossible?

La *Justice*, organe de M. Clémenceau, exige que le gouvernement donne quelque satisfaction au programme de l'extrême-gauche, s'il veut jouir de l'appui de ce groupe. On lui répond, du côté opportuniste, que les ministères républicains successifs, depuis sept ans, n'ont fait que trop de concessions à l'extrême-gauche, que toute leur politique a consisté en cela, et qu'il est temps d'en finir avec ce régime.

La concentration républicaine en est là.

Les résultats du recensement de 1886 sont enfin connus.

La population de la France, s'élève à 38,218,903 individus; c'est une augmentation de 546,855 personnes depuis le recensement de 1881.

58 départements sont en progression, tandis que dans 29 autres il y a décroissance. Parmi les premiers, il faut citer le Finistère, la Gironde, la Loire-Inférieure, le Nord, le Pas-de-Calais, le Rhône, la Seine et le département de Seine-et-Oise. Quant aux diminutions elles sont surtout sensibles dans les départements de l'Eure, du Gers, du Lot, de la Haute-Marne et de l'Orne.

En 1881, 53 départements étaient en augmentation et 34 en décroissance; la proportion est donc restée à peu près la même. Le déplacement s'opère surtout au profit des grands centres; c'est là une loi d'attraction qu'explique aisément le plus de

facilité des conditions d'existence dans les grandes agglomérations.

On constate, en effet, que les 54 villes de France ayant une population de plus de trente mille âmes représentent un accroissement de population de 309,126 habitants. Il est à remarquer, cependant que la ville de Saint-Etienne, qui avait déjà perdu 2,206 habitants de 1876 à 1881, est de nouveau en décroissance de 5,938, et que, pour Paris, l'augmentation n'est que de 75,527 habitants, alors qu'elle était, en 1881, de 280,217.

Il est certain que la population de quelques grandes villes a une tendance marquée à se répandre dans la banlieue, afin de pouvoir ainsi participer aux avantages qu'offre le voisinage de la cité sans subir les charges équivalentes, et peut-être est-ce là une des causes pour lesquelles le mouvement ascensionnel de la population se ralentit.

L'accueil fait à Paris aux délégués bulgares n'aura pas différé beaucoup de la réception qui leur a été faite dans les autres capitales qu'ils viennent de visiter. Comme à Berlin et à Londres le conseil leur a été donné de ne pas résister ouvertement à la Russie et de chercher à s'entendre avec elle.

La candidature du prince de Mingrèlie paraît malheureusement un obstacle invincible à un accord entre le Czar et ses « anciens protégés. » Les délégués ont tenté d'obtenir de M. Flourens une parole encourageante en faveur d'une autre combinaison, probablement la candidature du prince de Leuchtenberg lancée depuis quelques jours, mais le ministre a fait la sourde oreille et s'est borné strictement au conseil d'une entente directe avec la Russie. Les délégués bulgares, dans ces conditions, ne feront probablement pas un long séjour à Paris, où il n'y a à recueillir aucun appui pour leur cause. De Paris ils se rendront à Rome et à Constantinople et de là ils rentreront dans leur pays. En attendant, la question bulgare reste en suspens, sans qu'il soit possible de pressentir de quel côté viendra la solution pacifique que les puissances désirent.

La discussion du projet de loi militaire a repris au Reichstag allemand. M. de Bismark et le maréchal de Moltke ont pris la parole pour défendre leur projet. (1) Le vote reste cependant

(1) Nous reviendrons sur ces discours dont l'importance est capitale.

douteux, le centre, M. Vindthorst en tête, se refusant à voter les crédits pour plus de trois années, alors que M. de Bismark demande un septennat.

Dans le cas où le parlement se rangerait à l'avis de l'éminent chef du centre, une dissolution serait certainement prononcée immédiatement.

VARIÉTÉS

Deux vertus.

Voici une légende russe qui a été remise en circulation à l'occasion des fêtes de Noël :

Deux ou trois jours avant Noël, le Père Éternel donnait une fête dans son palais de nuages et d'azur.

Toutes les Vertus y furent invitées, les Vertus seules ; pas les messieurs, rien que les dames.

Il vint beaucoup de Vertus, des grandes et des petites ; les petites étaient plus agréables que les grandes, mais toutes semblaient s'entendre à merveille et se connaître intimement.

Mais voilà que le Père Éternel remarqua deux belles dames qui semblaient ne pas se connaître. Le maître de la maison prit une de ces dames par la main et la mena vers l'autre :

— La Bienfaisance, dit-il en désignant la première.

— La Reconnaissance, ajouta-t-il en montrant l'autre.

Les deux Vertus furent bien étonnées. Depuis le commencement du monde, elles se rencontraient pour la première fois.

Cette spirituelle trouvaille d'un vieux misanthrope russe ne peut manquer de faire la joie de nos jeunes pessimistes.

M. le comte de Paris et les jésuites.

Un journal catholique de Bruxelles, le *Patriote*, a parlé d'une visite faite tout récemment par Monsieur le comte de Paris, ayant avec lui le duc d'Orléans, au collège français des jésuites à Cantorbéry. Le duc d'Alençon, établi à Cantorbéry, et dont le fils est l'un des élèves du collège, accompagnait le comte de Paris. Divers journaux républicains ont extrait avec indignation des détails donnés par le *Patriote* les lignes suivantes :

Le comte de Paris, lors de la récente visite qu'il a faite au collège des jésuites à Cantorbéry, a déclaré que, s'il montait sur le trône de France, il ouvrirait toutes larges les portes de France aux jésuites, malgré certaines préventions qu'il avait jusqu'à présent nourries contre eux.

Informations prises, dit à ce sujet l'*Univers*, nous pouvons dire que le comte de Paris a vraiment tenu ce langage, et nous l'en félicitons. Dans l'état présent des choses il y a, en effet, quelque mérite pour un prétendant à reconnaître que le droit de tous, le droit commun, existe et doit être respecté dans la personne des religieux, fussent-ils jésuites, comme chez les autres citoyens.

PETITE CHRONIQUE

Le radical Laffon, directeur au ministère de l'intérieur, candidat du gouvernement pour le siège de député laissé vacant par la mort de Paul Bert, rencontre de nombreux concurrents. Outre M. Richard, le gendre et l'héritier du résident général, dont il a organisé l'enfouissement civil, se met sur rang; enfin un conseiller général, M. Romand, ancien radical devenu presque conservateur depuis un récent échec aux élections législatives, réclame sa part au gâteau.

La lutte promet d'être vive, et si M. Garnier ou M. le baron Brincard se mettaient sur les rangs, ils auraient beaucoup de chances de mettre d'accord opportunistes et radicaux qui se disputent si avidement la succession de Paul Bert.

— L'année 1886 n'a pas mieux fini qu'elle n'avait commencé pour les finances de la France.

Le rendement des impôts indirects pendant le mois de décembre, est inférieur de huit millions aux prévisions budgétaires, ce qui porte le déficit de l'année 1886 à soixante-dix millions.

— Les « fêtes du soleil » organisées à Paris sous prétexte de venir en aide aux inondés du midi, ont rapporté 150,000 francs. Il y a 140,000 francs de frais. Donc, bénéfice total et maigre : 10,000 francs.

— L'ancien proconsul qui terrorisa le Sud-Ouest pendant la guerre M. Duportal, député radical de la Haute-Garonne, nommé aux dernières élections à 16 voix de majorité sur plus de cent mille votants, vient de mourir à Toulouse, à l'âge de 72 ans.

Révolutionnaire ardent, il fut déporté après le coup d'Etat, au bagne de Lambessa. Gracié vers la fin de l'empire, il fonda le journal *l'Emancipation*, et après le 4 septembre s'installa en maître à la préfecture de Toulouse.

Brutal et emporté, il se livra à de tels excès de pouvoir, que Gambetta lui-même dut lui intimer l'ordre de se retirer. Mais le proconsul, bravant l'autorité du dictateur, refusa d'obéir et, depuis ce moment, une guerre à mort s'engagea entre ces deux hommes. Gambetta le réduisit au silence en publiant une lettre que le proscrit de Lambessa avait envoyée à l'empereur pour lui demander sa grâce.

Atterré par ce coup, M. Duportal avait, depuis ce moment, renoncé au journalisme et, bien qu'élu à plusieurs reprises par les radicaux de Toulouse, il osait à peine siéger à la Chambre, où on ne le vit jamais aborder la tribune.

— On annonce la mort, à Bordeaux, de Mme de Montholon, veuve du général comte de Montholon, l'ami et le confident de Napoléon I^{er} et son compagnon de captivité à Sainte Hélène.

Mme de Montholon s'est éteinte à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

— A propos du projet de translation des restes de Gambetta au Panthéon, le *Cri du peuple* dit : « Mettre au Panthéon l'homme qui a si indignement insulté Paris, voilà un coup d'audace que les opportunistes ne tenteront pas. Et vérité, on ne sait si c'est de l'impudence ou de l'imprudence de ces gens qu'il faut s'étonner. »

— Il paraît que le général Boulanger n'était pas assez répandu : il lui manquait d'être président d'une académie d'escrime. Il vient d'accepter ce titre. Qu'est-ce qu'on pourrait bien lui offrir encore avant la dictature ? Il dément qu'il ait fait expédier des circulaires pour afficher son portrait dans toutes les mairies ; mais on n'entend que lui et on ne voit que lui. Il se fait acclamer en militaire et en civil. Par opposition avec M. Grévy, le général Boulanger bavarde et se remue sans cesse. Il réussit aussi bien que l'autre. En ce moment, un homme qui se contenterait d'avoir du mérite et de la dignité serait voué à l'insuccès.

— M. Chevreul vient de donner sa démission au Muséum d'histoire naturelle et à la Société nationale d'agriculture ; il est sur le point également de faire ses adieux à ses confrères de l'Académie des sciences.

L'illustre centenaire se propose de se retirer à Dijon, où habite son fils.

— L'actualité, c'est le froid. Voici quelques notes qui doivent fixer en ce moment notre attention :

Jusqu'à quel degré doit-on chauffer ses appartements ? Peu de personnes le savent. Un médecin nous a renseigné à ce sujet.

Quand l'air est peu renouvelé dans les appartements où les allées et venues ne sont pas fréquentes, où les portes sont toujours fermées, il ne faut guère dépasser 15 degrés.

Quand la ventilation est, au contraire, abondante, on peut aller jusqu'à 18 ou 20 degrés.

Mais il ne faut jamais dépasser 20 degrés.

Une condition indispensable : maintenir l'air suffisamment humide pour éviter une irritation des muqueuses et une impression pénible sur les voies respiratoires ; placer dans le voisinage de la cheminée, sur le poêle ou sur le parcours du calorifère, un vase rempli d'eau : la quantité d'eau à fournir par jour à l'air chaud est d'environ un litre pour 50 mètres cubes d'air.

— Les écoles de Saint-Maixent et de Joinville-le-Pont vont être appelées à procéder aux épreuves d'un modèle de vélocipède qu'on se propose, d'appliquer au service de l'armée.

L'appareil est aménagé de manière à pouvoir porter un fardeau assez volumineux et assez lourd à la fois.

Le porte-charge recevra des appareils de topographie ou de télégraphie optique ainsi que des lots de pigeons.

Le poids total du tricycle ne dépassera pas 32 kilog.

— La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest vient de soumettre au ministre des travaux publics un projet des plus intéressants. Il s'agit de l'organisation de trains-tramways, à titre d'essai, sur certains embranchements.

Ces trains desserviront les villes importantes les jours de marché ; ils comporteront une machine légère et deux voitures de quatre-vingts places chacune ; ils s'arrêteront aux passages à niveau pour y prendre et y laisser des voyageurs.

Félicitations à la Compagnie de l'Ouest.

— La faculté de médecine de Paris compte en ce moment 108 étudiantes. Il y a 83 étudiantes russes, 11 anglaises, 7 françaises, 3 américaines, 2 autrichiennes, 1 roumaine et 1 turque.

Il n'y a pas une seule étudiante en pharmacie.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

7. — **Tableaux synoptiques et chronologiques** extraits de l'Histoire de l'Eglise, par M. l'abbé Richou. Grand in-4° composé de 19 tableaux. — Paris et Tulle, 1885, chez P. Letheilleux et J. Mazeyrie.

Ces tableaux synoptiques et chronologiques qui embrassent chacun la durée d'un siècle sont tous conçus sur le même plan.

Tous les faits y sont groupés sous huit chefs principaux. La première place est réservée aux *Souverains Pontifes*, le Pape étant le centre de l'unité catholique, le principe de l'action et du mouvement dans l'Eglise. — Viennent ensuite les *hommes apostoliques*, messagers de la bonne nouvelle ; puis les évêques, enfin les pieux personnages qui ont illustré l'Eglise.

Suivent les ennemis de la

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les auditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

sainte Eglise : les persécuteurs, les hérétiques et schismatiques ; ensuite les Conciles auxquels donnèrent lieu le plus souvent les hérésies et les schismes, ou les circonstances particulières des événements contemporains.

La naissance et le but des divers ordres religieux, les changements notables dans la discipline, les prescriptions liturgiques sont groupées dans leur ordre chronologique sous le titre : *discipline, culte, genre de vie.*

La septième colonne est consacrée aux *Ecrivains ecclésiastiques* et à l'énumération de leurs principaux ouvrages.

Enfin une dernière colonne donne la succession des *faits principaux* synchroniques de l'histoire profane et de l'histoire de l'Eglise qui n'ont pu trouver place dans les colonnes précédentes.

Admirables d'ordre logique, les tableaux de M. l'abbé Richou complètent admirablement le plan et la méthode de l'histoire dont ils ne sont, au fond qu'un extrait. Ils peuvent également servir de complément à tous les Manuels d'histoire ecclésiastique. Ils ont de plus ce grand mérite que l'auteur ne s'est pas borné à une simple exposition de noms, de faits et de dates. On y trouve, bien que dans les termes les plus concis, tout ce qui a été accompli de plus remarquable par les Souverains Pontifes ; l'histoire de la propagation de la foi, la liste des persécutions sanglantes, des plus illustres martyrs ; les principales erreurs qui caractérisent chaque hérésie ; les funestes conséquences des schismes ; les motifs des conciles ; leurs plus importantes décisions ; le mouvement intellectuel de chaque époque, etc., etc.

Nous ne saurions donc trop recommander ce remarquable travail aux élèves des séminaires, comme un auxiliaire précieux de leurs études historiques, —

comme un mémorial et un répertoire, indispensable à tous ceux qui s'occupent de cette branche si utile et si intéressante des sciences ecclésiastiques.

C'est ce qu'a très bien compris S. G. Mgr l'évêque de Rodez dans la lettre qu'il a adressée à l'auteur et qui constitue la meilleure et la plus autorisée des recommandations.

8. — **La Franc-Maçonnerie sous la 3^e République**, d'après les discours maçonniques prononcés dans les Loges par les FF. : Brisson, Ferry, Le Royer, Floquet, Andrieux, etc., par Adrien Leroux, ex-33^e, Souverain Grand Inspecteur Général. — 2 forts vol. in-12 de plus de 500 pages chacun. — Paris, 1886, chez Letouzey. Prix *franco* : 7 fr.

Jusqu'à ce jour nous n'avons pas eu encore entre les mains des preuves matérielles ne laissant aucun doute sur les effroyables doctrines qu'on professe dans les Loges. Maintenant *la Franc-Maçonnerie sous la 3^e République* nous en offre un nombre plus que suffisant.

Les orateurs qui ont, en cent occasions diverses, prononcé ces allocutions, dont beaucoup sont parfaitement littéraires, ont tous des noms fort connus en Politique ou en Maçonnerie, ce sont évidemment des Maîtres dont nul ne saurait contester la compétence, ou l'autorité. Le premier volume contient les discours ayant pour objet la campagne religieuse, le second ceux ayant trait à la campagne politique, que mène la Maçonnerie contre la société.

L'œuvre religieuse, ou pour dire plus vrai, l'œuvre anti-religieuse s'ouvre, comme il convient, par des proclamations ou *appels* contre le cléricalisme ; on montre ensuite sa mission, sa philosophie, sa théorie, sa morale et son culte ; puis enfin on

s'étend sur l'enseignement dont elle entend se servir pour propager ses doctrines.

L'œuvre politique est également complète. Le premier chapitre présente d'abord au lecteur la Loge en grande tenue de cérémonie; puis, après connaissance faite, on entend développer le programme politique que doivent suivre les Enfants de la Veuve, raconter l'histoire des temps modernes comme la comprennent les Franc-Maçons; expliquer les principes politiques et les principes sociaux qui dirigent la Maçonnerie; et on la voit enfin joindre la pratique à la théorie et travailler, avec une ardeur et une persévérance dignes d'une meilleure cause, à la réalisation effective du plan qu'ils ont rêvé.

On voit venir l'un après l'autre chacun de ces austères Maçons, équerre et truelle en main et tablier sur le ventre, apposer, comme témoin irrécusable, leur signature authentique au bas de ces documents qui constatent l'œuvre fatale qu'ils exécutent sans le savoir peut-être.

La Franc-Maçonnerie sous la 3^e République, se recommande surtout aux conservateurs militants, aux hommes d'action, à quiconque se sent l'énergie nécessaire pour la propagande, à tous les honnêtes gens qui ont à cœur de désabuser le peuple, victime aveugle de la plus abominable des sociétés secrètes.

9. — **Cours de maçonnerie pratique**, enseignement supérieur de la Franc-Maçonnerie (rite écossais ancien et accepté), par le Très Puissant Souverain grand commandeur d'un des suprêmes conseils confédérés à Lausanne (1875). — 2 forts vol. in-12 de 530 et 475 pages. — Paris 1886, chez Letouzey. — Prix franco : 7 francs.

Les publications de Léo Taxil nous ont déjà montré tout le ridicule dont s'affublent les Maçons. Le *Cours de Maçonnerie*

pratique ne laisse plus aucun doute sur les abominables mystères des Loges, et jette des clartés terribles sur les sociétés contemporaines que ravage la Franc-Maçonnerie. Cet ouvrage, publié avec la plus scrupuleuse fidélité, était primitivement destiné à rester un livre secret à l'usage des Maçons des hauts grades. Il est dû à la plume la plus forte peut-être et à coup sûr l'une des plus autorisées que possède la secte dans tout l'univers. Deux choses frappent d'une égale terreur l'esprit loyal qui étudie ces pages, la profondeur du secret que n'enveloppent jamais assez de précautions et le cynisme avec lequel on livre à l'Initié la doctrine qui sape jusque dans leurs fondements toute religion surnaturelle et toute société civilisée. Il n'est assurément personne parmi les *profanes* et presque personne parmi les plus hauts dignitaires de la Maçonnerie qui puisse soupçonner, même de très loin, tout ce qu'il y a de malice, de haine et d'hypocrisie dans ces effroyables révélations. C'est à croire qu'elles ont été dictées par l'enfer. Aussi maintenant il est impossible aux habiles du parti de nier avec leur impudence ordinaire, le fond anarchique, impie, ordurier, absolument satanique, de la conspiration franc-maçonne qui partout enveloppe le monde civilisé pour l'amener à une barbarie que le paganisme grec ou romain n'a jamais connu.

Nous ne pouvons donc qu'engager nos lecteurs à lire cet ouvrage, qui ne saurait assurément être mis dans toutes les mains. Ils en tireront cette persuasion que le but de la Maçonnerie est bien celui que l'auteur nous donne en ces quelques mots : « Le but réel de la Franc-Maçonnerie est double. Elle se propose de renverser partout, d'une manière définitive et sans possibilité de retour, le régime monarchique, qui est la négation

odieuse de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité. Elle se propose d'écraser et d'anéantir partout le catholicisme, seul soutien véritable et seule raison d'être de la Royauté. Et, adoptant pour les combattre les maximes fondamentales de ses ennemis mortels, la Franc-Maçonnerie dit, comme l'infâme Loyola : *La fin justifie les moyens*. Le véritable triangle suprême, emblème souverain de la Franc-Maçonnerie, synthèse précieuse de ses aspirations et formule unique du bonheur réel de l'humanité, est : *Guerre à mort à la Royauté, guerre à mort au catholicisme PAR TOUS LES MOYENS POSSIBLES!* »

10. — **La Première Communiant à l'Ecole du Divin Maître**, lettres sur la vie chrétienne, par M. l'abbé Paulin Moniquet, directeur du catéchisme de Saint-Germain des Prés. Ouvrage approuvé par NN. SS. les Archevêques et Evêques de Besançon, de Rodez et d'Anthédon. — 1 volume in-18 de XII-517 pages, deuxième édition. — Paris 1886, chez Palmé — Prix : broché 2 fr. 50 c., relié en toile percaline noire, 3 francs.

Ce livre est le résumé des avis qu'un directeur de catéchisme adresse aux enfants qu'il prépare à la première communion. Il est écrit sous forme de lettres. Chaque lettre est une étape vers le but à atteindre. L'enfant est saisi au vif avec ses défauts, ses élans généreux, son besoin irrésistible de connaître, de s'élever vers Dieu et de s'unir à Lui. L'auteur et l'enfant semblent causer en tête à tête comme deux vrais amis. Cette forme d'instruire et de toucher est remarquablement heureuse sous la plume de M. l'abbé Moniquet. Le style est noble, simple, vivant. C'est bien ainsi

qu'il faut parler aux enfants pour s'en faire écouter.

Ses conseils « pleins de sagesse et de piété » révèlent une profonde connaissance de leurs besoins, et il les leur donne avec un charme et une délicatesse bien propres à les leur faire accepter. Ces lettres sont d'ailleurs des instructions approfondies sur tous les sujets de piété et pourraient être lues avec intérêt et avec fruit, non pas seulement par des enfants, mais aussi par des jeunes filles désireuses de persévérer. « Vous éclairerez l'esprit sur les sujets que vous traitez, écrit à l'auteur Mgr Gay, Evêque d'Anthédon, et vous touchez le cœur par l'onction et la piété que vous avez su joindre partout aux leçons dogmatiques. On sent dans vos pages cette science de l'enseignement catéchistique et cette connaissance de l'enfant que l'expérience seule peut donner. »

L'auteur a divisé son œuvre en trois parties. Dans la première, il montre à l'enfant ce qu'il doit faire pour se corriger de ses défauts et se préparer à une sainte première communion. Dans la seconde, il lui montre la voie du progrès dans la pratique des vertus chrétiennes. La troisième est consacrée aux exercices immédiatement préparatoires et aux grands jours de la première communion et de la confirmation.

Un travail de ce genre n'existait pas, que nous sachions. Il sera le bienvenu. Il comble une lacune réelle. Volontiers, nous appellerons ce livre le *Petit Rodriguez* de la jeune fille. Il sera son manuel *hors du catéchisme* comme le manuel excellent de Mgr Dupanloup est son livre *au catéchisme*. Nous formons le vœu que Dieu fasse fructifier le travail de l'auteur en permettant que ce livre se répande partout.

Le gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LA GUERRE CONTRE LE PAPE

Il grande Oriente d'Italia a Roma a adressé le 25 octobre 1886, aux sociétés secrètes d'Allemagne un manifeste de guerre internationale contre la Papauté. La *Bauhütte*, l'organe des Loges de l'empire, publie ce document dans son numéro de janvier. Elle ne nous dit pas si cet appel est parvenu aux sociétés des autres pays. Voici les passages caractéristiques de ce programme de combat :

Chers et vénérables Frères ! Vous avez, sans doute, pris connaissance du réveil de la guerre que notre pays, l'Italie, poursuit de temps en temps, d'une manière glorieuse, contre le cléricalisme de la Rome papale. Bien qu'elle soit restée fidèle à son programme de non-intervention dans la religion et la politique, la maçonnerie italienne n'a cessé de combattre scientifiquement et moralement la *superstition* catholique, de diriger cette guerre sainte et nécessaire pour les intérêts les plus élevés de la liberté de conscience et de l'humanité ; et c'est pourquoi elle a eu la *première part* au réveil actuel de la lutte.

Mais comme il s'agit d'un ennemi puissant, cette guerre dégènerait en une simple agitation nationale, *sans aucune garantie* de succès, si elle n'était appuyée par l'*action commune de toute la franc-maçonnerie du globe entier*.

En nous adressant à vous pour implorer votre concours puissant, l'appui de votre expérience indiscutable et de la force formidable de votre presse, nous sommes sûrs qu'ainsi nous remporterons plus facilement et plus sûrement la victoire.

L'appel poursuit sur ce ton et s'adresse, à la fin, à la « haine » du protestantisme allemand contre la *superstition* de Rome et du catholicisme.

Ce document fait tomber les derniers masques, dans cette tragi-comédie de l'anticléricalisme en Italie. C'est la guerre ouverte, non contre un cléricalisme politique imaginaire, mais contre Rome, le Pape, la *superstition*, c'est-à-dire, la religion catholique.

Désireux de remporter la victoire, *le grand Orient d'Italie a Rome* essaie d'imprimer un caractère *international* à cette levée de boucliers contre les derniers lambeaux de l'indépendance de la Papauté et de l'Eglise.

L'appel convient que, sans l'appui de l'étranger, l'anticléricisme ne l'emportera pas. Aveu d'autant plus précieux que M. Depretis a, raconte-t-on, prétendu, dès l'ouverture de la comédie, que la Papauté « n'avait pas de base en Italie. » Ce qui est vrai, c'est que les populations ont protesté contre le scandale des derniers jours, par leur attitude paisible et indifférente, et par le dégoût qu'elles ont témoigné, c'est que toute cette campagne a été montée comme un coup de tête par une agitation factice, et grâce à la connivence des autorités.

Ce *testimonium paupertatis* n'empêche pas la gravité du document actuel. Comme nous le disons plus haut, il ne serait pas sans intérêt de savoir si le même cri au secours a été communiqué aux Loges des autres pays. Il paraît que oui, car le manifeste insinue clairement que c'est l'*action commune de toute la maçonnerie* qu'il faut diriger contre « le cléricisme de la Rome papale. »

Cet appel semble expliquer le réveil de certaines passions protestantes en Allemagne contre l'Eglise et le Saint-Siège. On l'a vu dans nos comptes-rendus, malgré le rapprochement de la Prusse et du Vatican, une campagne *anti-romaine* et *anti-catholique* a éclaté dans ces derniers temps. *Guerre au Pape, lutte du protestantisme contre Rome, remplacement de la lutte législative par le combat des idées et du progrès*, ces mots d'ordre ont circulé comme un feu roulant à travers l'Allemagne protestante. Est-ce là un des premiers fruits de l'appel du Grand-Orient ? La coïncidence est, dans tous les cas, frappante, d'autant plus que la même *Bauhütte* annonce que la « Loge de Hambourg a promis au Grand Orient d'Italie tout son concours, avec toutes ses armes. »

Dans les autres pays, ces symptômes n'apparaissent pas encore, mais il est probable que cette guerre s'étendra et revêtra, comme le désire le Grand Orient, un caractère général et universel.

Nous eussions été très-reconnaissant ensuite, au Grand Orient à Rome, s'il avait bien voulu nous révéler la part que le gouvernement italien a prise dans ce mouvement. La Loge convient qu'elle a joué le premier rôle ; mais on sait qu'elle a des ramifications nombreuses, avec toute une hiérarchie de responsabilités et une organisation savamment variée.

Eh bien, cet acte de la franc-maçonnerie italienne contient des enseignements aussi graves que multiples. Il vient confirmer

l'opportune vérité de l'Encyclique *Humanum genus* et justifier les nobles revendications du dernier discours pontifical. Il vient ensuite jeter une lumière sombre sur la situation faite au Pape à Rome et en Italie. Ce n'est plus une guerre restreinte et nationale, c'est la concentration de toutes les troupes maçonniques autour du Vatican pour l'assiéger et l'emporter d'assaut. Ces fiers paladins de *la cause nationale*, ces hypocrites de la conspiration et ces pharisiens de la liberté, eux qui, tous les jours, reprochent injustement aux catholiques d'invoquer *l'intervention de l'étranger* en faveur de la Papauté; ces héros des guerres civiles et ces arrangeurs de guet-apens vont, eux, implorer « l'expérience indiscutable » des Loges allemandes contre la religion et le Pape. C'est la haine envenimée de tartuferie.

— Nous le demandons, est-ce là le sort que l'Italie officielle réserve à la Papauté? Est-ce là la guerre que l'on va rendre permanente en Italie et ailleurs; guerre à l'ombre, dans l'obscurité des Loges, guerre de guérillas, où les cris : *A bas le Vatican, Mort au Pape*, etc., se mêlent aux blasphèmes des clubs et aux discours anti-cléricaux de la Chambre? La guerre loyale et franche, la discussion sérieuse et intellectuelle, les catholiques l'acceptent et la comprennent encore, mais ces guets-apens et ces rassemblements de *meetings*, ces menaces de mort et ces violences de la rue, comment les justifier? Quelles armes y opposer? Le Pape est traité en victime; il n'a pas même la possibilité de se défendre, et quand il élève sa voix contre ces hontes et ces attaques, tous nos adversaires, depuis l'*Opinione* jusqu'au *Messaggero*, dénoncent la *violence* du langage pontifical!....

Voilà l'hypocrisie de la guerre actuelle, son acuité et son vrai caractère.

— Les masques tombent, les voiles se déchirent; c'est la réalité qui apparaît de plus en plus dans sa honte à la fois brutale et pharisaïque. (Moniteur de Rome.)

LE TRAFIC DES AMES EN ANGLETERRE

Il y a quelques jours, Mgr Vaughan, évêque de Salford, vient de publier un opuscule appelé à faire sensation en Angleterre. — C'est un cri d'alarme, poussé par un pasteur soucieux de l'intérêt de son peuple et qui franchira les limites du diocèse pour trouver un écho dans le cœur de tout catholique : un immense réseau d'associations protestantes, dont le but est de

contrecarrer les efforts de l'Eglise romaine, enlève chaque année des milliers d'enfants aux catholiques. Le mobile qu'elles prétextent est la philanthropie, mais ce but humanitaire qu'elles affichent n'est fait que pour aveugler la générosité des habitants de Salford et de Manchester qui seule peut les soutenir. Dans le cours de l'année dernière, le prélat a organisé un comité d'enquête dont le rapport a donné le jour à des révélations incroyables. Voici entre autres certains faits irrécusables et éclatants. On a découvert dans le seul district de Salford et de Manchester pas moins de 75 de ces institutions — 37 d'entre elles poursuivent quasi ouvertement leur œuvre infernale avec une impunité qui n'est surpassée que par leur audace — tandis que les autres arrivent à la même fin par des voies détournées.

Etablie avec plus de soin dans les 5 associations principales, l'enquête a trouvé, qu'il y avait là 155 enfants de catholiques, tant de Manchester que du reste du royaume, élevés en protestants, la plupart à l'insu de leurs parents — et tout porte à croire qu'en réalité leur nombre est plus grand encore.

On a découvert une foule de moyens, en effet, par lesquels les enfants des catholiques sont pour ainsi dire ravis à leur famille. A des malheureux qui ne savent ni lire ni écrire, on a arraché une signature qui leur enlevait tout droit sur le corps et l'âme de leurs enfants. Une fois entrés dans les mailles de ces institutions — qui couvrent le pays de distance en distance, les enfants n'en sortent plus d'ordinaire. Le plus souvent on les envoie d'un établissement à l'autre — les parents les perdent de vue et après quelque temps on leur enlève jusqu'à leur nom — dernière preuve de leur identité. C'est ainsi que sous prétexte de pourvoir au bonheur matériel, on fait la guerre à la religion et aux âmes. « On peut dire, déclare Mgr Vaughan, que des milliers d'enfants catholiques sont perdus chaque année à notre Eglise par les agences et les sociétés philanthropiques et on peut prouver que dans ce but 6 compagnies différentes ont fait émigrer une foule d'enfants en Amérique. »

D'ailleurs ces quelques remarques sont pleinement justifiées par les rapports de la commission et les procédés habituels dont on se sert dans les agences. Les voici en quelques mots — on verra que le système en vigueur fonctionne avec un raffinement de fourberie et une perfection d'organisation qu'on pourrait difficilement surpasser : la classe, où ces trafiqueurs d'âmes vont chercher leur proie, est la plus pauvre parmi les pauvres,

29 écoles gratuites et plus de 600 instituteurs les mettent en contact avec toutes les familles indigentes. Aussitôt qu'ils savent que la misère a franchi le seuil d'un ménage catholique, ils s'empressent de diriger contre lui toutes les ressources de leur infernale tactique : des bons de charbon, de diner, de vêtements, en hiver (*coal tickets breakfast and cloth tickets*), des cartes d'excursions en été, habilement distribués à la famille, leur ménagent l'accès de la maison. Quelques paroles discrètes — prononcées tout bas — laissent entendre au père qu'on n'ignore pas que la misère habite sous son toit. On y joint des preuves de sympathie et de piété. — Eventuellement, on lui propose de le débarrasser pendant quelques semaines d'un de ses enfants — on lui parle du plus chétif : un court séjour au bord de la mer suffirait pour lui rendre la santé.

Trop souvent, hélas ! le pauvre père consent — la voix de son cœur étouffe le scrupule de sa conscience et le mensonge achève de le séduire : car la question de religion n'est pas passée sous silence, et on présente à sa foi alarmée toutes les garanties désirables : plusieurs enfants sont dans le même cas et chaque semaine un prêtre catholique vient leur enseigner le catéchisme. — Mais ils mentent en parlant ainsi ; ils mentent effrontément, car le prêtre catholique est leur ennemi mortel.

Si le pauvre père résiste, ils ne s'en tiennent pas pour battus. Comme des fauves, qui rodent autour de leur proie, ils viendront au chevet du malade, à la couche du mourant renouveler leurs instances et invoquer les difficultés du moment — ils guetteront l'instant où la mort aura fait son œuvre pour disputer les pauvres enfants. — On retrouve ces agents jusque dans les bureaux de police — ils présentent leurs établissements aux magistrats chargés de décider du sort de certains enfants pauvres.

La question de religion reste intacte, mais religion pour eux veut dire une secte du protestantisme. Quelquefois le père, un moment distrait, apprend que son fils a été conduit au bureau du magistrat et demande des détails à ce sujet : on l'éloigne, on le repousse, on lui dit de remercier Dieu qu'un chrétien charitable entretienne et éduque son enfant. Quelquefois il insiste ; il se rend au refuge — mais là une fourberie nouvelle l'attend — et dès qu'il demande son fils, on s'empresse de lui mettre sous les yeux la longue liste des dépenses qu'on a faites pour lui — et on lui conseille de se tenir bien tranquille, s'il ne veut

pas qu'on le poursuive. Trop tard, hélas ! le malheureux voit qu'on s'est joué de lui — un moment l'indécision le torture... il hésite — mais une année de travail suffirait à peine pour combler la somme. Dans la lutte qu'il soutient il est inévitablement vaincu et la peur le réduit au silence.

« Voilà, dit le rapport, l'histoire de bien des catholiques ; voilà des faits qui se passent tous les jours au milieu de nous, malgré les magistrats, malgré les lois. Si la justice parfois poursuit, les accusés argumentent des bienfaits qu'ils prodiguent à leurs misérables victimes et ils nient énergiquement le prosélytisme qu'on leur reproche. Malgré cela tous les honnêtes gens savent qu'ils mettent entre les enfants et les parents une barrière infranchissable — que le prêtre catholique est exclu de leurs établissements et qu'un jour ces infortunés, lancés dans une secte protestante ou autre — peu importe — iront grossir les rangs des classes dangereuses.

Ce monstrueux trafic est immoral et contre-nature — mais il ne date pas d'aujourd'hui. Une feuille parlementaire rapportait il y a quelques années que les séducteurs des enfants catholiques irlandais « non seulement coupent court à toute communication entre les parents et les enfants, mais qu'ils placent ceux-ci dans les écoles qui ruinent leur religion, et qu'ils enjoignent au maître de défendre l'accès à tout prêtre catholique, à tout ami et même à tout inconnu. »

Ces organisations se sont accrues depuis lors dans des proportions gigantesques, et si dans le reste de l'Angleterre ce commerce diabolique se pratique sur le même pied qu'à Salford et Manchester, il est certain qu'il y a là un danger épouvantable avec lequel le catholicisme aura à compter.

D. O. G.

LES SAINTS MARTYRS ANGLAIS

DÉCRET.

Cause de Westminster : sur la confirmation du culte des bienheureux Jean, cardinal Fischer, Thomas Moore et leurs compagnons, tués en haine de la foi, en Angleterre, de 1535 à 1583.

De même que l'Angleterre, appelée autrefois l'île des Saints et la dot de la Vierge Mère de Dieu, a été illustrée dès les premiers siècles de l'Église, par les souffrances d'un grand nombre de martyrs, ainsi, après avoir été arrachée, au seizième siècle, par un schisme cruel, de l'obédience et de la communion du siège de Rome, elle n'a pas manqué non plus du témoignage de confesseurs qui n'hésitèrent pas à donner leur vie avec leur sang pour la suprématie de ce Siège et la vérité de la foi orthodoxe. » (Grég. IX, constit. *Quos, divinæ bonitati*, 1^{er} mai 1579.) A cette illustre phalange il ne manque rien, ni pour le nombre ni pour l'éclat; elle a la majesté de la pourpre romaine, l'insigne dignité de l'épiscopat, la force de l'un et l'autre clergé, et l'invincible constance du sexe faible.

A sa tête brille Jean Fischer, évêque de Rochester, et cardinal de la sainte Eglise romaine, que Paul III a appelé dans sa lettre : « un homme remarquable par sa sainteté, illustre par la doctrine, vénérable par l'âge, et l'honneur et l'ornement de ce royaume et de tout le clergé. » On ne peut séparer de lui un personnage séculier, Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, que le même Pontife exalte justement comme « éminent en science sacrée et intrépide dans la défense de la vérité. » C'est pourquoi les plus illustres historiens ecclésiastiques ont été unanimes à penser que tous avaient versé leur sang pour la défense, le rétablissement et le maintien de la foi catholique. Bien plus, Grégoire XIII a permis de leur rendre des honneurs qui appartiennent au culte public ecclésiastique, et notamment de se servir de leurs reliques pour la consécration des autels; à défaut des reliques d'anciens martyrs.

En outre, après avoir fait peindre à fresques, par Nicolas Circiniani, dans l'église de Saint-Etienne du Mont-Celius les passions des martyrs du Christ, il permit au même peintre de représenter aussi et de la même manière, dans l'église de la Très Sainte Trinité des Anglais, les martyrs de l'Église d'Angleterre, tant anciens que modernes, et parmi ces derniers ceux qui avaient souffert la mort pour la foi catholique et la primauté du Pontife romain, de 1535 à 1583, sous le règne de Henri et d'Elisabeth. Ces représentations de martyrs, peintes dans cette église, y ont été conservées pendant deux siècles, sous les yeux et avec l'autorisation des Pontifes romains, successeurs de Grégoire, jusqu'à la fin du siècle dernier, où elles ont été détruites par la main d'hommes impies.

On a conservé cependant des copies de ces peintures, qui ont été gravées sur cuivre, à Rome, en 1584, avec privilège du même Grégoire XIII, sous ce titre : « Passions des saints-martyrs qui ont souffert la mort en Angleterre, dans les persécutions anciennes et modernes, pour Jésus-Christ et pour la confession de la foi catholique. » A l'aide de ce document, soit d'après la légende qui y est inscrite, soit d'après d'autres données certaines, on a pu reconnaître les noms de cinquante-quatre de ces martyrs, que voici :

1. Ceux qui ont souffert sous le roi Henri VIII : Jean Fischer, évêque de Rochester, cardinal de la sainte Eglise romaine; Thomas Morus, chancelier d'Angleterre; Marguerite Pole, comtesse de Salisbury, mère du cardinal Pole; Richard Reynolds, de Sainte-Brigitte; Jean Haile, prêtre; 18 chartreux, à savoir; Jean Houghton, Augustin Webster, Robert Laurence, Guillaume Exmew, Humphrey, Middlemore, Sébastien Newdgate, Jean Rochester, Jacques Walworth, Guillaume Greenwood, Jean Davy, Robert Salt, Walther Pierson, Green, Thomas Seryven, Thomas Redyng, Thomas Johnson, Richard Bere et Guillaume Horne; ensuite Jean Forest, prêtre de l'ordre de Saint-François; Jean Stone, de l'ordre de Saint-Augustin : 4 prêtres séculiers : Thomas Abel, Edouard Power, Richard Fetherston, Jean Larke; Germain Gardinier, séculier.

Sous la reine Elisabeth ont souffert : les prêtres séculiers Guthbert Mayne, Jean Nelson, Eberhard Hanse, Rodolphe Shervin, Jean Payne, Thomas Ford, Jean Shert, Robert Johnson, Guillaume Kirkman, Jacques Hudson ou Thompson, Guillaume Hart, Richard Thirbeld, Thomas Woodhouse et Plumtrée : trois prêtres de la compagnie de Jésus : Edmond Campian, Alexandre Briant et Thomas Cottam; enfin Jean Storey, docteur *utroque jure*, Jean Felton et Thomas Sherwood, laïques.

Outre les sus-nommés, on voit encore sur ces images des groupes parmi lesquels trois abbés de l'ordre de Saint-Benoit et beaucoup d'autres qui ont souffert les tourments de la prison et la mort pour la défense de la foi.

Jusqu'ici, néanmoins, on n'avait pas encore poursuivi le procès de canonisation de ces martyrs. Naguère, il est vrai, en 1860, le cardinal Nicolas Wiseman, archevêque de Westminster, et les autres évêques d'Angleterre, avaient demandé au Souverain-Pontife Pie XI, de sainte mémoire, d'instituer, pour toute

l'Angleterre, une fête en l'honneur de tous les saints martyrs, même des derniers « dont le culte n'avait pas été approuvé, mais qui avaient succombé sous la violence d'hommes impies, en résistant jusqu'au sang pour la défense de la religion catholique et surtout pour la confession de l'autorité du Siège apostolique. »

Mais comme, selon la pratique constante de la Congrégation des saints Rites, aucune fête ne peut être autorisée, si ce n'est en l'honneur des serviteurs de Dieu pour qui le culte ecclésiastique a déjà été décerné par le Siège apostolique, et régulièrement reconnu, cette demande n'obtint aucun effet. C'est pourquoi en ces derniers temps, l'E^me et R^me cardinal Henri Manning, aujourd'hui de Westminster, et les autres évêques d'Angleterre, ont adressé une nouvelle supplique à Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, avec le procès de l'Ordinaire en Angleterre, et les autres documents authentiques, contenant à la fois les preuves du martyre de ceux qui ont souffert de l'an 1535 à 1583, et les indults précédemment rappelés des Souverains-Pontifes pour les premiers de ces martyrs.

Il a plu à Notre Saint-Père le Pape de confier l'examen de toute cette affaire à une commission particulière de plusieurs cardinaux et officiaux de la Sacrée-Congrégation des Rites, après le rapport préalable du R. P. Augustin Caprara, promoteur de la Sainte-Foi. Dans la réunion particulière de cette commission, tenue au Vatican le 4 décembre de l'année présente, le soussigné, cardinal Dominique Bartolini, préfet de la même Congrégation, a proposé le doute suivant : « Si en raison des indults particuliers des Pontifes romains, au sujet des anciens martyrs anglais qui ont souffert de 1535 à 1583 pour la foi catholique et la primauté du Pontife romain, et dont les tourments ont été représentés à Rome dans l'église de la Sainte-Trinité des Anglais, avec l'approbation du Pape Grégoire XIII et ont été gravés en 1584, avec privilège du même Pape, le fait d'un culte public ecclésiastique peut être admis, et si l'on se trouvait en présence des exceptions prévues par les décrets du Pape Urbain VIII, pour le cas et l'effet dont s'agit. »

En conséquence, les révérendissimes cardinaux et officiaux, après avoir entendu le rapport écrit et les conclusions du promoteur de la Sainte-Foi, et après avoir longuement délibéré au sujet des cinquante-quatre martyrs reconnus, ont été d'avis de

répondre : « *affirmativement* », ou, « qu'il constait d'un cas exceptionnel. » Et de toutes ces choses un rapport fidèle ayant été fait à Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, par son secrétaire sous-signé, Notre Saint-Père a daigné approuver la sentence de la Sacrée-Congrégation particulière le 9 décembre 1886.

Le présent décret a été expédié le 29 décembre, en la fête de saint Thomas, évêque de Cantorbéry en martyr, dont ces bienheureux martyrs ont si courageusement imité la foi et la constance.

Di. card. BARTOLINI,
Préf. de la S. Congr. des Rites.

(Place du sceau.)

Laurent SALVATI,
Secrét. de la S. C. des Rites.

LE BILAN GÉOGRAPHIQUE

DE L'ANNÉE 1886

I. — Europe.

L'année 1886 s'est terminée sans remaniement de la carte de l'Europe, ce qui est heureux pour les géographes, et sans guerre à coups de canon, ce qui est plus heureux encore pour tout le monde.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de guerre diplomatique un peu partout, et que 1887 se terminera aussi paisiblement que son aînée. Notre siècle de science a fait des merveilles de tout genre; il a créé, pour nous en tenir à notre sujet, des engins destructeurs tellement perfectionnés que tôt ou tard les canons et les fusils partiront tout seuls...; à plus forte raison partiront-ils si quelque puissance y met de la bonne volonté, comme la Russie vient de le faire pour cette malheureuse Bulgarie. Il y avait là un pauvre prince couvert de lauriers cueillis bien légitimement en défendant son trône et son pays d'adoption. Par calcul politique, on est parvenu à jeter ce brave pilote à la mer, et le vaisseau va à la dérive; l'équipage fait ce qu'il peut pour éviter le courant qui l'attire vers la mer Noire, où il perdrait toute lumière comme toute indépendance.

La Russie a d'abord triomphé, et il a paru un instant que les grandes puissances lui pardonneraient ce joli coup de maître, tandis que les petits Etats comme la Belgique, la Suisse s'en effrayaient et se demandaient déjà ce qui les garantit désormais contre pareille aventure. Heureusement qu'il y a six grandes puissances en Europe; chacune d'elles étant plus ou moins jalouse de sa voisine, il résulte du choc de leurs intérêts propres la neutralité, l'indépendance relative des petits pays interposés entre elles.

De ces six éléments de guerre générale, il peut sortir plusieurs combinaisons pour la lutte prochaine : Russie, Turquie et France contre l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre et l'Italie, ou bien plus simplement Russie contre l'Autriche et Angleterre avec la France et l'Allemagne en expectative, la Turquie, l'Italie et les petits États voltigeant à droite ou à gauche. Qui sait? la combinaison d'aujourd'hui n'est pas celle de demain, et chaque jour amène la sienne. Ce qu'il y a de plus tristement certain, c'est que l'Europe produit aujourd'hui plus d'armes et de projectiles que de blé, et il faut bien que tôt ou tard les quatre millions de fusils russes, les dix millions de fusils français, allemands, autrichiens et autres servent à quelque chose. Que Dieu nous en préserve! Si la guerre est toujours possible, espérons du moins qu'elle n'est pas probable.

Sortons vite de cette immense caserne qui sent trop la poudre et voyons au dehors.

L'année qui vient de finir a été beaucoup moins fertile que les deux précédentes en faits géographiques, notamment en découvertes de pays inconnus comme en annexions coloniales. On pourrait presque dire que la *chasse aux colonies* s'est ralentie pour deux causes : l'une, la fatigue des chasseurs préoccupés d'autre chose, l'autre, la rareté du gibier. Cela va de soi, à force d'en prendre il n'en reste guère qui vaille la peine de s'en occuper, étant donné les épines diplomatiques et autres qui se rencontrent dans les broussailles des déserts à conquérir.

Aussi bien, la France, par la bouche même de son premier ministre, déclare qu'elle en a pris assez, et qu'il lui reste plutôt à consolider ce qu'elle a, qu'à acquérir du nouveau.

La pauvre Angleterre, embarrassée dans ses richesses, semble dire qu'elle en a déjà de trop, parce que c'est trop difficile à conserver, et elle laisse prendre par d'autres une foule de positions que ses enfants avaient déjà occupées.

L'Allemagne cherche toujours et recueille les épaves des autres. L'Italie a eu peu de chance dans ses premières tentatives. L'Espagne, le Portugal, la Hollande se contentent de ce qu'elles ont, et s'occupent à le faire profiter le moins mal possible.

La situation respective des puissances coloniales à l'étranger a donc peu changé, et le tableau que nous faisons l'an dernier du « gâteau africain » par exemple, reste vrai. C'est pourquoi, au lieu de procéder comme les années précédentes en faisant le tour des continents, nous établirons cette fois une sorte de récapitulation sommaire qui résumera la situation actuelle de chacun des empires coloniaux.

II. — Afrique.

Ce vaste et massif continent Noir, si longtemps dédaigné pour les Indes ou l'Amérique, a été dans ces derniers temps l'objectif principal des puissances envahissantes qui y cherchent des débouchés, sinon pour leur trop plein de population, du moins pour leurs produits commerciaux, des points d'appui et de ravitaillement pour leurs flottes, etc.

Comme telles, il faut citer la France, l'Angleterre, l'Allemagne, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Turquie, nous allions ajouter la Belgique, à propos de l'État du Congo, dont le roi des Belges est le chef.

Afrique française. — A tout seigneur, tout honneur. Commençons par la France, car c'est elle qui, en ce moment, paraît tenir le haut du pavé en Afrique. Par l'Algérie et la Tunisie, qui lui assurent une population de plus de 5,000,000 d'habitants, sur un territoire équivalent à une fois et demie celui de la métropole, elle domine tout le nord du continent; son influence s'étend à l'ouest sur le Maroc qui vient d'être obligé de céder l'oasis de *Figuig*; au sud, sur le Sahara central, où elle projette d'établir un jour une ligne ferrée qui la conduirait au Soudan, et la relierait par Tombouctou et le Niger avec le Sénégal.

Le *Sénégal français*, bien que troublé par des révoltes incessantes, s'est agrandi militairement de tout le territoire de la *Sénégalie*, depuis le cap Vert jusque près de Tombouctou, avec une ligne de côtes de 1,300 kilomètres et une population de 3 à 4,000,000 d'indigènes. De Tunis et Alger à Saint-Louis et Tombouctou, la France rêve de se créer « un empire africain ».

six ou huit fois plus grand que la métropole, mais comprenant beaucoup de déserts.

Ce n'est pas tout. Dans le golfe de Guinée, aux comptoirs de *Bassam* et d'*Assinie* (côte d'Ivoire) à ceux de *Popo* et de *Porto Novo* (côte des Esclaves) elle a ajouté le *Gabon* agrandi par découvertes géographiques ; bien plus, elle a acquis par exploration ou par diplomatie au Congrès de Berlin, tout le Congo du nord-ouest découvert par Stanlay, de Brazza et les agents de l'Association internationale. Le *Congo français*, plus vaste que la métropole compte de 3 à 6,000,000 d'habitants, à l'état de nature, il est vrai, mais qui apprendront à connaître plus ou moins les raffinements de notre vie civilisée.

Dans la mer des Indes, la France maîtresse de l'île *Bourbon* et de *Moyotte* vient de s'annexer les autres îles *Comores*. Elle a fini par mettre la main sur la magnifique île de *Madagascar*, plus grande, elle aussi, que la métropole, et peuplée de 3 à 4,000,000 d'habitants, dont la partie dirigeante, les *Hovas*, jouit d'une certaine civilisation.

Enfin, par son territoire d'*Obock* et de *Tadjourah*, peut-être même par celui de *Cheik Süd*, elle gêne considérablement les postes anglais de *Périm* et d'*Aden* qui gardent la route des Indes.

En somme l'Afrique française forme actuellement un ensemble de territoires de plus de deux millions de kilomètres carrés, c'est-à-dire, quatre fois grand comme la France, et peuplé d'environ 15,000,000 d'habitants.

Afrique anglaise. — Sans compter l'Égypte, qu'elle occupe militairement et qui, si elle doit lui rester un jour, la dédommagera du recul qu'elle a fait ailleurs, l'Angleterre possède dans l'Afrique occidentale les comptoirs de la *Gambie* et de *Sierra Leone*, la *Côte-d'Or*, une grande partie de la *Côte des Esclaves* (Lagos), mais surtout l'important bassin du *Niger*. Le *Niger* est pour cette puissance, ce que le *Congo* est pour d'autres, le moyen de pénétrer au cœur du continent mystérieux ; elle s'en est assuré adroitement la possession exclusive dans tout son cours inférieur. Ses négociants explorent activement ce fleuve qu'ils remontent dans son cours moyen, ainsi que son puissant affluent, le *Binoué*. Son influence s'avance jusqu'à *Socoto Sakatou*, l'un des capitales de l'empire des *Fellatas* qui règnent dans le Soudan central. Rien n'empêchera les Anglais d'agir jusque dans le bassin du lac *Tchad*, d'une part, et d'autre

part jusque vers *Tombouctou* ou apparemment ils rencontreront les Français, qui les auront précédés par le haut Niger. Dans l'Afrique centrale et méridionale, l'Angleterre s'est laissé déloger par les Allemands des côtes de la Hottentotie, où il ne lui reste que *Walfish Bay*, et de celles de Zanguebar et des territoires des grands lacs, que les Anglais avaient cependant les premiers découverts et parcourus.

En revanche, ses colonies du *Cap de Bonne-Espérance* et de *Natal* s'étendent de plus en plus vers le Nord et toucheront bientôt peut-être au cours du *Zambèze*. Ces territoires, deux fois plus étendus que la Grande Bretagne n'ont toutefois que 2,000,000 d'habitants; ils sont interceptés par les républiques d'Orange et de Transwaal, qu'ils enferment comme des esclaves gênantes.

Dans la mer des Indes, les Anglais ont l'île *Maurice* (850,000 habitants), l'île *Rodriguez*, les *Seychelles*, les *Amirantes*, voire même la grande mais stérile île *Socotora*; qu'ils viennent, dit-on, de s'annexer, et qui a tout au moins une valeur stratégique. Dans la mer Rouge, ils ont *Pénim* et ils occupent *Zeila* et *Berbéra*, qu'ils n'ont pas trop l'air toutefois de vouloir conserver, vu qu'ils ont permis à l'Italie de s'établir sur la côte abyssinienne.

Les possessions anglaises en Afrique peuvent être évaluées à deux millions de kilomètres carrés, avec une population plus ou moins assujettie de 10,000,000 d'habitants.

L'Afrique turque se confond en partie avec l'Afrique anglaise. En effet, à part la régence de *Tripoli*, possession incontestée, elle se compose de l'Égypte, possession douteuse, puisque l'Angleterre, sinon l'Europe, la détient comme gage financier, et l'empire égyptien lui-même, un instant très considérable, a perdu tout le Soudan nilien. Toutefois, l'héroïque *Emin-bey*, gouverneur du Haut-Nil, imitant les exploits de *Gordon-Pacha*, maintient les droits du Khédive sur les territoires voisins des lacs *Albert* et *Victoria*. L'Angleterre cherche en ce moment les moyens de le dégager, et elle invite *Stanley* lui-même à se mettre à la tête d'une expédition.

Afrique allemande. — Ce titre n'a plus rien qui doive étonner, car si l'Allemagne n'avait aucune colonie il y a quatre ans, elle possède déjà, rien qu'en Afrique, un ensemble de territoires, vaguement limités, il est vrai, deux fois plus vastes

que la métropole, soit un million de kilomètres carrés, sur lesquels vivent plusieurs millions de nègres.

Sans parler de ses tentatives au Maroc, elle a acquis :

- 1° Le *Togo* sur la Côte des Esclaves ;
- 2° Le *Cameron*, position importante d'où elle a délogé les Anglais, mais qui gêne aussi les Français au fond du golfe de Guinée.
- 3° La *Hottentotie maritime* qu'on avait un moment appelée le *Luderitzland*, du nom d'un citoyen allemand Luderitz qui s'y était établi ; ce qui a été l'occasion de la première prise de possession germanique ;
- 4° Une grande partie de l'Afrique orientale, c'est-à-dire le *Zanguebar* et une partie du *Somaul*, comprenant la rive nord du lac Nyassa, l'*Ousagara*, sur la route des grands lacs, le *Wittou*, le territoire du *Kilimandjaro*, enfin le Côté d'Ajan jusque vers le cap *Guardafui*.

Le sultanat de *Zanzibar* est ainsi presque entièrement confisqué et ne se soutiendra que par sa soumission à l'Allemagne, dont il a accepté le protectorat.

L'*Afrique portugaise*, la plus anciennement établie, comprend près d'un million de kilomètres carrés, avec 6 ou 8,000,000 d'habitants plus ou moins soumis. Citons les îles *Açores*, *Madère* et du *Cap Vert*, les comptoirs de *Cacheo* et les îles *Bisagos*, en Sénégambie, la Côte de *Dahomey* avec le protectorat établi récemment sur ce royaume de réputation sanguinaire ; les îlots *Principe* et *San-Tomas* dans le golfe de Guinée, le territoire de *Kabinda*, l'*Angola*, le *Beuguéla*, anciennes possessions, et le *Congo* du sud-ouest, dont le Portugal s'est fait reconnaître possesseur par le Congrès de Berlin ; enfin sur la mer des Indes, le *Mozambique* et le *Sofala*, autres territoires très vastes.

En réunissant ces dernières par l'acquisition de tout le haut *Zambèze*, le Portugal pourrait légitimement se créer dans l'Afrique australe un grand empire rival de l'État libre du Congo.

L'*Afrique espagnole*, à part les *Canaries* qui font partie intégrante du royaume, n'est que rudimentaire, bien que de date ancienne ; elle comprend : 1° *Couta* et quelques présides ou forteresses dans le Maroc ; 2° la côte du *Sahara* dans la partie récemment annexée entre les caps *Blanco* et *Bojador* ; 3° les îles *Fernando-Po* et *Annobon*, dans le golfe de Guinée ; et 4° le

territoire de *Corisco* enclavé dans le Congo français. En tout 3 à 4,000,000 d'habitants.

L'Afrique italienne, de fraîche date, est assez mal implantée à *Massaouah*, *Beiloul* et *Assab* sur la côte d'Abyssinie. Mieux vaudrait pour l'Italie la régence de *Tripoli* qu'elle convoite, et dont les complications politiques lui assureront peut-être un jour la possession.

État libre du Congo. — Il nous reste à parler de l'œuvre du roi des Belges, ratifiée par le Congrès de Berlin et constituant le magnifique État libre du Congo. Vaste de deux millions de kilomètres carrés, peuplé de 15 à 20,000,000 de nègres, il prend une place spéciale par son caractère de neutralité et la pure philanthropie de son fondateur.

Malgré des obstacles de tout genre, grâce à la vigoureuse impulsion de son généreux souverain, Léopold II, nulle partie de l'Afrique n'a fourni en si peu d'années plus de découvertes géographiques intéressantes, opérées par les agents de l'État qui, à l'aide de légers steamers, ont remonté le Congo et ses grands affluents, le *Kassai*, le *Sankourou*, le *Lomami*, l'*Ubangi*, etc. De nombreuses stations commerciales, des missions chrétiennes et civilisatrices se sont établies en divers lieux; elles sont en voie de progrès nonobstant le récent incident qui a fait évacuer les *Stanley-Falls*. Un chemin de fer projeté reliera, il faut l'espérer, dans quelques années, le plateau central avec la côte, *Léopoldville* avec *Boma* et *Banana*, que des services de paquebots rattachent déjà à Anvers et aux autres ports européens.

ALEXIS M. G.

(La fin au prochain numéro).

QUE FAUT-IL PENSER DE L'HYPNOTISME

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

IV. — *L'hypnotisme est profondément immoral.*

Autant il importe de faire le bien et de fuir le mal, autant il importe de ne pas se rendre impuissant à pratiquer l'un et à éviter l'autre. De là la condamnation universelle de l'ivresse, de l'opium, de l'haschic et de tout ce qui empêche, même tempo-

rairement, la liberté morale. Il n'y a pas d'homme, si sauvage qu'on le suppose, qui ne sente la culpabilité de celui qui volontairement se défait du libre-arbitre, s'expose à mille dangers matériels et devient capable de tous les crimes, comme s'il n'y avait plus pour lui aucune loi et qu'il fût transformé en brute.

On objectera l'usage du chloroforme. Mais l'usage du chloroforme est illicite pour la raison susmentionnée, sauf dans le cas de grave nécessité et toujours avec les précautions voulues. Dans ce cas le bien durable qu'on obtient compense le mal momentané qui consiste dans la suspension de la liberté morale. D'ailleurs, le chloroforme n'expose pas le patient à la millième partie des périls qui menacent l'hypnotisé, parce qu'il ne produit qu'un sommeil tenace, une anesthésie bienfaisante durant laquelle le malade est insensible à la douleur et incapable de toute action mauvaise. C'est le contraire pour l'hypnotisme. Là, l'activité de l'individu croît démesurément; au milieu de l'hallucination et du délire, il agit aveuglément d'après une suggestion externe. Il n'y a pas de crime qu'il ne puisse commettre si on le lui commande. C'est ce que le conseil sanitaire de Rome avait compris, quand il disait : « Qu'on ne pouvait abolir la conscience humaine, de façon à rendre un homme l'esclave d'un autre homme » (1).

Les hypnophiles diront encore que ce péril est écarté par la raison qu'on n'est hypnotisé que quand on le veut bien. C'est ce que James Braid disait déjà (2); c'est ce que Donato répète avec beaucoup d'autres auteurs d'hypnotisme. Mais d'autres magnétiseurs prétendent le contraire. Husson dans son célèbre rapport à la Faculté médicale de Paris (3), Lafontaine, Bertrand, nient la nécessité du consentement. Ce dernier dit expressément que « les phénomènes magnétiques peuvent s'obtenir avec la volonté, sans la volonté, contre la volonté. » Nous avons cité des faits de ce genre. Parmi beaucoup d'autres que nous connaissons, rappelons seulement le cas d'un malade de l'Hôtel-Dieu à Paris et d'une femme âgée que le docteur Roboam magnétisa malgré tous les efforts qu'ils faisaient pour lui échapper. Bernheim, Richer, et un grand nombre d'autres

(1) On pourrait ajouter que le chloroforme est un remède naturel et palpable, tandis que les manœuvres hypnotiques sont mystérieuses, insaisissables et suspectes.

(2) *Neurypnologie*, p. 28.

(3) Figuiet, *Hist. du merveilleux*, vol. III, p. 450.

médecins citent une multitude de faits d'hypnotisme obtenus par surprise et même pendant le sommeil naturel des individus. Mais supposons qu'il faille le consentement préalable pour être hypnotisé. Est-ce là un rempart suffisant aux abus de l'hypnotisme ? Tout le monde sait combien il est facile d'obtenir un consentement. Nous avons vu, lors des séances hypnotiques de Turin, Milan, Rome, Naples, Sassari, etc..., y courir à l'envi des jeunes gens, des hommes faits, des étudiants, des savants, des militaires, des princes Romains. Et dans les réunions mondaines, avec quelle facilité se laissent hypnotiser souvent les femmes et les jeunes filles, toujours si avides de nouveauté ! Les médecins, grâce à la confiance des familles et au prestige de leur art, n'éprouveront non plus aucune peine à imposer à leurs malades un traitement hypnotique ; et combien d'autres cas pourrions-nous citer que le lecteur trouvera de lui-même ?

Les hypnotistes diront encore que, durant le sommeil provoqué, la lumière de la raison ne reste pas toujours voilée et que la conscience n'est pas toujours enlevée. C'est là une autre opinion qui a cours parmi les hypnotistes et qui permet de ranger ceux-ci en trois classes. Les uns nient que la conscience reste libre durant l'état hypnotique ; les autres affirment le contraire ; les troisièmes concèdent à l'hypnotisé un rayon de lumière en vertu duquel il pourrait, jusqu'à un certain point, rejeter une suggestion externe, si elle était immorale. La vérité, selon nous, c'est qu'il y a des gradations possibles, mais quand l'hypnotisation est complète, l'inconscience l'est aussi.

Ainsi pensent Paul Richer, le docteur Vizioli et d'autres célébrités médicales. D'ailleurs, quand même il resterait parfois une lueur de raison à l'hypnotisé, il cède toujours à la suggestion. Il donnera peut-être quelques signes de répugnance, mais il finira par se plier à la volonté du maître. Voilà un fait certain. En voici un second. Quand l'hypnose est complète, l'aveuglement de la conscience l'est aussi, et non seulement il dure pendant l'expérience, mais il peut se reproduire à échéance fixe, sans qu'on se souvienne après coup de ce qu'on a fait. En un mot, l'hypnotisé n'est plus qu'un automate doué de raison, une machine vivante.

Or, nous demandons si l'honnêteté naturelle (nous ne parlons pas de la morale chrétienne), peut tolérer qu'un homme

devienne l'esclave d'un autre, qu'il en devienne le sujet, la proie, comme dit Lombroso? L'homme ne doit se soumettre à son semblable que quand celui-ci possède sur lui une autorité légitime, parce que alors l'homme obéit à Dieu de qui vient toute autorité. Quel spectacle ridicule et répugnant à la fois que de voir sur un théâtre public une troupe de jeunes gens bien élevés, d'hommes honorables, de militaires, de magistrats, réduits à la condition d'idiots volontaires, suivant le magnétiseur comme des chiens et lui obéissant comme des singes dressés pour la foire. Ajoutons qu'un des effets physiologiques de l'hypnotisme, c'est d'énerver la vigueur de l'âme, de disposer au vice les facultés corporelles, d'accroître matériellement les inclinations mauvaises. Mais que dirons-nous au point de vue social? Qui ne voit que tout malfaiteur peut user de l'hypnotisme déjà si connu, pour nuire à son prochain? Et, sans parler des malfaiteurs de profession, tout homme en proie à une passion quelconque ne pourra-t-il se servir de ce moyen imoral pour arriver à ses fins? Ne pourra-t-on, pendant le sommeil hypnotique, arracher au sujet des secrets de famille ou des secrets d'état? souiller l'honneur d'une femme imprudente? faire signer de fausses obligations? de fausses lettres de change? de faux testaments? de faux consentements de mariage? Et ces tristes effets ne vont-ils pas se multiplier et s'aggraver encore, si on se sert de la suggestion à échéance déterminée?

Il faut l'avouer, l'hypnotisme est une nouvelle source d'immoralité.

V. — *L'hypnotisme est plus immoral encore chez les jeunes gens et chez les femmes.*

Les jeunes gens et les femmes sont plus faciles à hypnotiser, c'est un fait reconnu; mais il est aussi vrai que quand ils sont pris de ce mal, ils sont bien plus exposés que d'autres à en ressentir les effets désastreux. Qui ne sait que la jeunesse a le défaut de se laisser vaincre volontiers par l'attrait de la nouveauté quelle qu'elle soit? Malheur, si les spectacles hypnotiques tentaient les jeunes gens? Ce serait une épidémie inévitable et ruineuse, surtout chez les jeunes filles et chez les femmes. Il y a quarante ans déjà, on parlait avec horreur du malheur arrivé au conservatoire de Glasgow, en Ecosse, où les élèves se firent toutes ou hypnotiseuses ou hypnotisées, au grand détriment des études et de la morale.

Nous l'avons dit, l'hypnotisme avec ses funestes suites ; n'est pas chose nouvelle. Déjà, en 1778, alors qu'il s'appelait encore magnétisme au mesmérisme, il remplit de scandale les familles de Paris et de la France entière. Sans parler du Miriachit, qui envahit parfois certaines régions de la Russie et de la Sibérie, et qui n'est peut-être qu'une simple épidémie nerveuse, les médecins citent comme une variante d'hypnotisme le *Jumping* des Etats-Unis, lequel fait danser comme des fous ceux qui en sont atteints. Les *Jumpers* comptent parmi leurs confrères d'autres méthodistes appelés *Barkers*, c'est-à-dire aboyeurs, miauleurs, grogneurs, etc..., puis les *Jerkers* qui se démènent comme des disloqués.

Il y a aussi dans les îles Malaises, une maladie indigène du nom de *Latah*, fréquente chez les femmes âgées. Un mot, un signe, un regard peut pousser une femme de soixante-cinq ans à imiter la conduite d'une aventurière de vingt ans.

Qu'on ne dise pas que ces horreurs sont impossibles dans les pays civilisés. Trop de faits déjà prouvent le contraire. Les docteurs les plus célèbres et les moins suspects de cléricalisme sont d'accord avec nous pour le constater. Voici comment Vizioli, après de longues considérations, finissait son rapport au Conseil sanitaire de Rome : « Conseillerez-vous enfin ces « spectacles (d'hypnotisme) au nom de la civilisation, de la « liberté et du progrès, pour le plaisir de voir des jeunes gens « inconscients de leur état et de leur personnalité, transformés « en Indiens, en Malais, en Jumpers, en sauvages descendus au « dernier degré de l'abaissement moral ? A votre science et à « votre conscience de répondre. »

(A suivre).

LA FRANCE EN 1886

(Suite. — V. les numéros précédents.)

Vous le voyez donc, Messieurs, toutes nos libertés religieuses, à part celle du culte dans nos temples, ont été outrageusement saccagées.

Il ne restait, après cela, qu'à s'attaquer à l'indépendance et aux conditions d'existence du sacerdoce catholique. On l'a fait ou on se prépare à le faire.

Contre l'indépendance du clergé, on a inventé la suspension de traitement.

C'est là de la mesquinerie s'ajoutant à l'iniquité.

Lorsque ce système fut inauguré, un député de gauche, qui se piquait alors de générosité et de libéralisme, trouva, pour flétrir ce système, des paroles justement vengeresses. Malheureusement, quand ce même député est devenu ministre, il a appliqué ce même système sur une très large échelle ; jusqu'à lui on n'y avait eu recours que dans des cas rares et isolés ; il a jugé bon, quant à lui, de procéder par fournées ? Les diocèses de Cambrai et d'Arras ont-ils eu leurs fournées ? Je n'en sais rien, mais je n'en serais pas étonné ; le sentiment catholique est assez vivace parmi vous pour qu'ils eussent mérité cette distinction.

Ah ! messieurs, je ne crains rien pour la légitime indépendance de notre clergé. Il en puise le sentiment à une source trop haute pour qu'elle puisse être à la merci de quelques mois de traitements. Elle est d'ailleurs, grâce à Dieu, sous la garde de ce grand épiscopat français qui, quoi qu'il arrive, ne laissera entamer ni l'autorité de ses prérogatives, ni la dignité de ses prêtres.

Il n'y en pas moins là une misérable tentative d'oppression contre l'indépendance du ministère sacerdotal. Je la dénonce à l'indignation de tous ceux qui ont l'âme un peu fière et le cœur un peu haut !

Est-ce tout ? Non, Messieurs. De nouvelles iniquités se préparent pour demain. Restreindre l'action de l'Eglise, ce n'est pas assez pour ces sectaires. Ils veulent la détruire et ils tiennent en réserve deux mesures pour arriver à leurs fins.

La première, c'est d'entraver les vocations ecclésiastiques en imposant l'obligation du service militaire aux séminaristes comme aux prêtres eux-mêmes. La jeunesse sacerdotale serait ainsi arrachée aux asiles où elle se prépare à sa sainte mission, et jetée, pendant trois ans, dans des milieux où, vous le comprenez, sa vocation serait inévitablement compromise. Et le prêtre lui-même devrait, en cas de guerre, aller, le sac au dos et le fusil au bras, répandre le sang et lancer la mort de cette main qui a été consacrée pour pardonner et pour bénir.

Cette extravagance sacrilège révolte, j'en suis sûr, votre bon sens et votre bon cœur. Elle est pourtant à la veille d'être consommée ; c'est le coup le plus mortel qui puisse être porté à

l'Eglise ; car ce serait le moyen le plus efficace d'entraver et même, — sauf la grâce de Dieu qui veillera toujours à la vie de son Eglise, — d'arrêter radicalement le recrutement du sacerdoce catholique.

La seconde mesure qui s'annonce, bien que peut-être elle soit moins prochaine, c'est la suppression du budget des cultes.

Ce budget est une dette nationale, comme le reconnaissait la Constitution de 1792 elle-même, parce qu'il n'est qu'une indemnité très parcimonieuse d'une inique spoliation. Ce budget est une dette contractuelle, parce qu'il repose sur un engagement, pris envers le chef de l'Eglise, par un concordat solennel, en échange de sa renonciation à toute revendication des biens dont l'Eglise avait été injustement dépouillée. Ce budget répond au premier de tous les services sociaux ; car enfin, chez toutes les nations civilisées et même chez les peuples sauvages, la religion est considérée comme le plus important de tous les services sociaux. On ne saurait donc supprimer le budget des cultes sans faillir à la probité, sans manquer à la foi des contracts, sans trahir le premier devoir de tout gouvernement envers son pays ! Une pareille mesure serait à la fois deshonorante, spoliatrice et tyrannique !

Pour dire ma vraie pensée, je ne crois pas qu'on en soit encore là ! On n'ose pas encore jeter ce défi à la droiture et à la générosité de la nation, on craindrait de la révolter par cette suprême iniquité ! On n'en est pas là, mais on est sur la pente ; déjà on a présumé par des spoliations partielles à la suppression totale. On a diminué le nombre des vicariats et on ne crée plus de succursales, on a réduit les traitements des évêques et on a supprimé celui des cardinaux ; demain peut-être, on supprimera celui des chanoines. Vous savez d'ailleurs que les communes ont été affranchies de toutes participations obligatoires aux frais du culte.

Enfin, dans un document qui emprunte à son origine une importance particulière, il a été déclaré que si la question de la suppression du budget des cultes n'est pas encore mûre, le rayonnement des idées ne tardera pas à l'imposer avec une nécessité irrésistible.

Et c'est à la France qu'on ose tenir ce langage ; c'est à elle qu'on ose dire que le jour est proche où on lui fera accepter l'apostasie de sa foi et le reniement de sa probité traditionnelle !

A la France, messieurs, d'aviser et d'arrêter des desseins qui la perdraient en la déshonorant.

J'ai accompli la partie pénible de ma tâche. Je crois vous avoir montré que nous sommes en face d'un plan de guerre contre la religion, savamment et froidement conçu, poursuivi avec un implacable acharnement et tendant, par des moyens systématiquement combinés, à un but prémédité d'oppression et de destruction de toute croyance chrétienne.

Oui, le péril religieux est immense; aveugle qui ne le voit pas! Et j'ajoute que le péril religieux est aussi un péril social et national. Car si la France cessait d'être chrétienne, si sa foi et le courage chrétiens cessaient de l'animer, elle perdrait toute force morale; les gouvernants oseraient tout et les gouvernés ne s'opposeraient à rien. Le despotisme des uns serait fait du servilisme des autres; toutes les énergies morales seraient brisées par l'action énervante d'un matérialisme qui tuerait le devoir; ce qui sortirait de là, ce ne serait pas, comme on le dit, le progrès social par la liberté; ce serait une décadence honteuse dans la servitude la plus dégradante.

Devant ce péril, quels sont nos devoirs? Ici messieurs, ma tâche sera plus douce. Pour indiquer les devoirs que nous avons à remplir, je n'ai qu'à rappeler les grands exemples que les catholiques du Nord donnent au pays tout entier. Ce ne sont donc pas des conseils que je me permettrai de vous apporter; c'est un hommage que je tiens à vous rendre.

Aux abus de la force, vous opposez la résistance du droit; à la propagande incessante du mal, vous opposez l'action dévouée et persévérante de la vérité qui s'affirme et du bien qui se répand; aux destructions dont le budget officiel est l'instrument vous opposez les glorieuses réparations dont les sacrifices volontaires sont le gage; enfin, à la coalition discordante des passions antichrétiennes, vous opposez l'union cordiale et féconde de tous les dévouements catholiques.

Résistance, action, sacrifice, union, ces quatre mots résument vos œuvres de chaque jour comme ils résument, à mon sens, le devoir social des catholiques.

Résistance d'abord! Résistance régulière et pacifique, cela va sans dire. Nous ne sommes pas, nous catholiques, des hommes de conspiration et de violence; mais nous sommes, nous devons être des hommes de résistance obstinée sur le terrain du droit et du devoir. Nous devons aller jusqu'à l'épuis-

sement de notre droit ; et si notre droit est méconnu, nous devons aller, si je puis ainsi dire, jusqu'à l'extrémité de notre devoir, nous rappelant cette parole qui est la charte de l'affranchissement des âmes :

« Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. »

Vous avez donné, vous donnerez toujours l'exemple de cette résistance.

Donc, si on veut contraindre les pères de famille à envoyer leurs enfants dans des écoles où, à raison de l'enseignement du maître, leur foi serait notoirement en péril, si ces pères protestent et refusent de livrer leurs enfants, vous devez les appuyer dans cette légitime résistance.

Responsables de l'âme de leurs enfants, c'est leur devoir de la préserver à tout risque.

Si vous faites élever vos enfants dans vos familles et si on veut, par un examen inquisitorial, s'ingérer dans l'éducation que vous leur donnez, vous ne livrez pas le droit de votre paternité, vous résisterez sans fléchir au nom de ce droit. Gardiens et en quelque sorte ministres de cette autorité paternelle que vous ne tenez pas de vous, que vous ne pouvez pas abdiquer que vous ne pouvez pas laisser confisquer, vous avez le droit et le devoir d'en maintenir l'inviolable intégrité.

A un point de vue plus général, les lois sur l'enseignement, que nous subissons, sont attentatoires aux droits de la religion, aux droits des familles, aux droits des enfants, à nos devoirs envers eux. Parce que ces lois ont été votées entre elles et la conscience chrétienne, ce n'est pas une lutte qui finit, c'est une lutte qui commence.

Nous avons combattu pour en empêcher le vote ; nous devons combattre [aujourd'hui pour en poursuivre l'abrogation.

Et nous combattons, n'est-ce pas, jusqu'à ce que ces lois que je ne veux pas qualifier aient succombé en France, comme elles sont tombées en Belgique, sous la réprobation de la conscience nationale indignée.

C. CHESNELONG.

(A suivre.)

ACADÉMIE FRANÇAISE.

RÉCEPTION DE M. LÉON SAY. — RÉPONSE DE M. ROUSSE

(Voir les numéros précédents.)

Monsieur,

Vous vous excusez de n'apporter ici « que des discours. » Si c'est un tort, rassurez-vous. Tous ceux qui vous écoutent vous le pardonnent du fond du cœur. Des orateurs tels que vous sont les bienvenus partout où la clarté de la pensée, la vivacité de l'esprit et la parfaite justesse du langage sont considérées comme les dons les plus rares de l'éloquence. L'Académie française, en vous nommant, savait quel honneur lui feraient vos discours et quel plaisir elle prendrait à les entendre.

Vous nous parliez tout à l'heure de *grâces d'état*... Il en est une que je vous souhaite sincèrement en vous accueillant parmi nous : c'est que vous puissiez trouver dans notre paisible immortalité l'oubli des désenchantements dont vous venez de nous faire la confidence.

Vous arrivez d'un pays, à vous en croire, bien étrange ; où vous devez être acclimaté depuis longtemps, et où, cependant, vous paraissez éprouver chaque jour de singulières surprises.

On y rencontre, dites-vous, des politiques, des hommes d'Etat, des financiers qui, sans avoir rien appris, auraient la prétention fâcheuse de tout savoir. Vous assurez même avoir entendu — est-ce possible ? — des orateurs qui ne disent pas toujours ce qu'ils pensent, et d'autres qui ne pensent pas toujours ce qu'ils disent. Vous venez chez nous chercher un air plus pur, des mœurs plus candides, des âmes plus naïves ; et vous appelez cela *changer de République* !...

Ah ! ne nous brouillez pas avec la République (1).

monsieur, et laissez-nous croire, pour ne pas trop enfler notre vanité, qu'ailleurs comme ici, l'on trouve des hommes laborieux, résolus et modestes, qui savent toujours avant de parler ce qu'ils veulent dire, et avant d'agir ce qu'ils veulent faire.

Dans les grandes Assemblées où s'est passée votre vie et où vous siégez avec tant d'éclat, d'illustres témoins attestent — avec vous — que ce ne sont pas là, comme vous semblez le

(1) Corneille, *Nicomède*, acte II, scène III.

croire, des habitudes ou des vertus académiques dont seule, aujourd'hui, « la république des lettres » ait gardé le privilège.

Quant à ces esprits bornés et superbes qui se vantent, selon vous, de résoudre en quelques minutes tous les « problèmes politiques » et de décréter, en quelques phrases, toutes les réformes sociales, je comprends que vous parliez d'eux avec amertume ; car personne n'a fait plus que vous pour les éclairer et pour les instruire.

Ayant de mettre la main aux affaires l'Etat et au gouvernement de la République, vous avez cherché pendant longtemps ce que ces grands mots voulaient dire : — ce que c'est qu'un Etat ; ce que c'est qu'une nation ; les conventions ou les hasards qui les ont formés ; sur quels fondements ils se soutiennent, comment un peuple découvre et développe ses richesses ; par quelles lois il les doit régler, et par quelles fautes il les peut perdre.

L'agriculture, le commerce, l'industrie, la finance, les impôts, les échanges, vous avez d'une main patiente démonté pièce à pièce tous les ressorts de ces formidables machines. Vous en avez étudié le jeu compliqué, les accidents sans nombre ; et dans le mouvement prodigieux d'une grande société en travail, vous avez cherché quel rôle jouent l'argent et l'or, serviteurs infatigables de cette activité sans repos.

L'erreur des économistes, — les économistes eux-mêmes se trompent quelquefois, — c'est de croire que ces belles études sont une nouveauté dans le monde. Elles font partie d'une science plus vaste, que bien peu de gens connaissent comme vous aujourd'hui ; que la plupart envisagent comme un art d'agrément assez profitable, et dont le vieux nom a seul gardé tout son prestige ; elle s'appelle la Politique... Les grands hommes d'Etat de tous les pays et de tous les temps y ont employé leur talent ou leur génie. Avant que l'économie politique existât, Sully et Colbert ont été d'admirables économistes... Economistes sans le savoir, qui n'ont fait ni livres, ni conférences, ni discours, mais de merveilleux coups d'Etat dans les affaires de la France (1).

Au milieu des splendeurs de Versailles, détournant les yeux des magnificences ruineuses dont tout le siècle était ébloui, La Bruyère observait en silence ces citoyens obscurs et modestes « qui s'instruisent du dedans et du dehors d'un royaume, étu-

(1) *Économies royales*, Mémoires de Sully.

« dient le gouvernement, savent le fort et le faible de tout un « Etat... » Vauban écrivait la *Dime royale* sous le regard irrité du grand roi, et Fénelon, aidé du sage Mentor, bouleversait de fond en comble les finances du royaume d'Idoménée...

Au XVIII^e siècle, l'économie politique, ou, comme on disait alors, l'*économie publique* (1), est partout. Dans les livres, dans les pamphlets au théâtre, depuis Jean-Jacques Rousseau et Voltaire jusqu'à Diderot et Beaumarchais, depuis le *Contrat social* jusqu'à l'*Homme aux quarante écus*; ce ne sont que systèmes de gouvernement; programmes d'administration, projets de finance, utopies et chimères sur le partage équitable des richesses. Les *Philosophes*, drapés dans le manteau un peu large de Platon et d'Aristote, s'inquiétaient bien moins de la logique d'Aristote et de la métaphysique de Platon que des octrois, des tailles et des gabelles. Si les encyclopédistes revenaient au monde, ils feraient, comme vous, de belles conférences sur l'*impôt progressif* et sur la *Captation*. Ils exposeraient comme vous, dans nos écoles, la théorie de *protection* et du *libre échange*. Ils siègeraient auprès de vous, dans une Académie voisine de la nôtre, et depuis dix ans ils auraient donné à la République, pour diriger les finances, le commerce, les grands travaux et les chemins de fer de l'Etat, vingt ministres aussi compétents, mais peut-être moins sincères, — que celui dont vous nous avez raconté l'histoire.

Voilà quelques-uns de vos ancêtres, Monsieur. Vous ne les auriez peut-être pas tous choisis, mais vous ne pouviez en avoir de plus illustres. Il en est un pourtant dont la mémoire vous est plus chère et dont la renommée touche de plus près à la vôtre.

Jean-Baptiste Say, votre aïeul, a été en toutes choses votre modèle et votre maître. C'était un grand homme de bien et un serviteur courageux de la liberté. Ami de La Fayette, il a été en politique ce que vous êtes aujourd'hui, je crois, un libéral et un modéré. C'est-à-dire qu'en l'an II il était inscrit sur la liste des suspects parce qu'il n'aimait pas assez la liberté, et qu'en l'an VIII il était expulsé du Tribunal parce qu'il l'aimait trop. Je ne crois pas vous déplaire en disant que, dans ce temps-là, c'est sans doute ce qui vous serait arrivé à vous-même, comme à la plupart d'entre nous.

(1) Voyez l'*Encyclopédie*, v^o Economie publique.

J'ai lu partout que Jean-Baptiste Say a été le fondateur de l'économie politique dans notre pays. Il a été, dans tous les cas, le fondateur de votre savante dynastie, un des patriarches de votre maison, j'allais dire un des Pères de votre Eglise. Il a été dans votre famille, le précurseur vénéré de celui qui devait l'illustrer un jour.

Je n'ai pas lu, je l'avoue, tous les ouvrages de votre aïeul; mais j'ai lu les vôtres, Monsieur; et bien que, — pour parler comme vous, — « pendant la plus grande partie de ma vie mon esprit ait été ailleurs », je conçois sans peine le juste renom qu'ils vous ont acquis.

Deux d'entre eux m'ont vivement frappé : dans l'un, vous parlez du *Socialisme d'Etat*; dans l'autre, de la *Démocratie et des Impôts*.

Faut-il, dans une nation, laisser à chacun la libre chance de ses penchants, le mérite de ses vertus, le profit de son travail, la peine de ses fautes et tout le poids de sa destinée? Ou bien, doit-on convenir que l'Etat, mandataire abstrait de toutes les volontés, propriétaire absolu de tous les biens, unique héritier de tous les patrimoines, sera désormais le seul être vivant et libre de nos sociétés asservies? et à cette idole laïque, seule debout au-dessus d'une démocratie prosternée, faudra-t-il immoler sans regret ces deux biens qu'autrefois les hommes ne se laissaient arracher qu'avec la vie : j'entends la justice et la liberté?

L'Etat partageant, à son gré, l'argent et la terre, exploitant toutes les industries, réglant tous les contrats, débarrassant les citoyens de toutes leurs affaires et de toutes leurs vertus, se chargeant seul d'agir, de prévoir et de penser pour tout le monde, — c'est là ce que la science appelle, à ce qu'il paraît, le *socialisme d'Etat*. Mais vous avez rendu à cette doctrine — nouvelle — ses titres et son nom. Elle remonte à l'enfance des sociétés humaines. Elle se retrouve au déclin de toutes les civilisations qui vont périr, et elle se nomme le despotisme.

Le despotisme est partout un grand malheur, même dans ces vieilles monarchies où d'antiques traditions ont formé entre le souverain et les sujets une familiarité séculaire qui en adoucit les rigueurs et en allège le poids. Mais vous nous montrez ce que péseraient ces lois de fer dans une démocratie flottante et inquiète, agitée par toutes les passions, livrée à toutes les violences, bouleversée et soumise tour à tour par tous les partis.

On y connaîtrait alors la dernière des servitudes, — celle qui change de maîtres chaque jour sans jamais cesser d'obéir.

En lisant vos conférences sur la *Démocratie et les Impôts*, j'ai cru comprendre clairement deux choses, qui ne sont guère consolantes : la première, c'est que, République ou Monarchie, l'État a besoin de beaucoup d'argent, et qu'il le prend où il le trouve, sans s'inquiéter beaucoup des discours des économistes ni des conférences des savants ; — la seconde, c'est que de tous les impôts, le moins désagréable pour chacun de nous et le plus juste, c'est celui que paie notre voisin ; le meilleur impôt, c'est celui des autres.

C'est merveille, d'ailleurs, de voir la variété prodigieuse des expédients auxquels les gouvernements s'ingénient pour faire entrer dans leur caisse l'argent du public, et les stratagèmes sans nombre que le public imagine pour leur échapper. Taxe personnelle, taxe foncière, octrois, patentes, impôt sur les *plébéiens gras* et sur les *plébéiens maigres*, depuis les subtilités florentines des Médicis jusqu'aux exactions des « bureaux d'anthropophages » dont a parlé Saint-Simon, tous les systèmes ont eu leur jour dans l'histoire du monde et dans l'imagination fertile des savants. La science en dispute, la nécessité en décide ; et bienheureux encore les docteurs qui s'y évertuent, si les politiques ne se moquent pas trop ouvertement de leurs théories.

Il y a vingt ans, à la Chambre des communes, M. Gladstone s'est permis, à ce sujet, des plaisanteries qui sont demeurées célèbres et que, dans une de vos leçons, vous rappelez avec infiniment d'esprit et de bonne grâce.

M. Thiers, à son tour, a pris avec l'économie politique quelques licences. Vous vous plaignez de lui doucement, avec l'amertume mélancolique d'un ami froissé dans sa tendresse, avec le dépit respectueux d'un disciple dont le maître a raillé les innocentes amours, et vous vous vengez en disant que « lui aussi a été un économiste à sa manière... » Vous pourriez même ajouter que sa manière n'était pas toujours la meilleure ; car, sur plus d'une question, ce grand esprit s'est manifestement fourvoyé. Mais, M. Thiers, qu'à mon sens vous avez bien raison d'admirer ; qui, malgré ses défauts et ses fautes, a été non pas peut-être le *grand Français*, mais certainement le Français le plus achevé de notre temps et ressemblant le plus à la France, avait, comme elle, la passion et le génie de la clarté. Convenez-

en, monsieur, avant que vous n'en eussiez débrouillé les ténèbres, il ne faisait pas bien clair dans vos écoles. Dans quelques-unes, même aujourd'hui, il règne encore comme un demi-jour de pagode où les initiés savent seuls se reconnaître. Les routes d'alentour sont mal sûres et encombrées de bien des broussailles; vous-même vous avouez que parfois « en cherchant à y pénétrer, on s'y empêtre ». M. Thiers n'aimait pas à s'empêtrer...

Et puis, il avait la haine des grands mots et des petits dictionnaires. Il aimait, il parlait mieux que personne la langue de tout le monde et quand il trouvait dans vos livres sacrés quelque barbarisme inutile, quelque un de ces mots... qui ont trop de syllabes, quelque formule d'algèbre sociale ou quelque idiotisme géométrique qui ne sonnait pas bien le français à son oreille, ce gallican farouche ne pouvait pas se défendre d'un petit frisson d'impatience. L'*impôt compensateur*, l'*impôt d'incidence*, la *péréquation des impôts*, le *mono-métallisme* et le *bi-métallisme*, la *sociologie* — l'*interventionisme de l'État*, — devaient, j'imagine, lui sembler un peu rudes, même les jours où il ne venait pas à l'Académie; et, toute proportion gardée, les *physiocrates* du docteur Quesnay pouvaient bien être pour lui des esprits aussi chimériques que les *idéologues* et les *théophilanthropes* l'étaient aux yeux de Napoléon.

Enfin, — et cela doit vous rendre indulgent pour ses boutades, — au temps de sa jeunesse parlementaire, il y avait, dit-on, dans nos Assemblées des économistes très savants, mais un peu prolixes, qui parlaient souvent et beaucoup chaque fois. Je ne dis pas qu'il les écoutait, mais il était bien obligé de les entendre; et comme il avait l'horreur des longs propos... quand il n'était pas à la tribune, il se dédommageait par les malices de ses causeries des longueurs de leurs discours.

Quoi qu'il en soit, si M. Thiers s'est « ennuyé » quelquefois, j'affirme que ce n'est ni en vous écoutant, ni en lisant vos ouvrages. Il est impossible, en effet, de prêter plus d'attraits à des études plus sévères, de les élargir davantage et d'y faire paraître, en même temps, plus d'agrément et de bonne humeur.

Vous parlez quelque part « des liens étroits qui unissent la finance à la politique ». Mais l'histoire vous fournit aussi des rapprochements bien curieux et de bien frappantes leçons.

Je ne parle pas seulement de l'histoire contemporaine, de ces illustres débats du Parlement d'Angleterre où vous nous montrez, luttant d'éloquence et de patriotisme, enflammés, parfois

égarés par les plus véhémentes passions, les Pitt, les Brougham, les Cobden, les Peel, les Gladstone ; tous ces vieux champions de la grandeur britannique dont le dernier survivant semble entré déjà dans la postérité au milieu des tempêtes qu'il a soulevées...

Mais quoi de plus émouvant que vos conférences célèbres sur les finances des républiques italiennes ? Quel roman, quel drame vaudra jamais ces registres vieux de quatre siècles où, comme si c'était hier et comme si les plaies des misérables y saignaient encore, vous nous montrez sur le vif les brigandages financiers des factions et les tortures fiscales de la *seigneurie* ?

Quant à l'originalité si flexible de votre esprit et de votre style, je voudrais bien en donner quelque exemple, mais je n'ose... Pour citer un de ceux qui m'ont le plus vivement frappé, il faudrait prononcer ici des mots qu'on n'y a jamais ouïs et dont s'étonneraient trop les grandes ombres qui nous écoutent. Qui croirait... oui, qui croirait que la *comptabilité en partie double* — grands dieux !... — ait pu jamais inspirer une page comme celle-ci ?

Nous sommes dans une ruelle sombre de Vérone ou de Venise, dans un coin sordide de la *Merceria*, il y a deux cents ans. Derrière son comptoir, à la lueur d'une lampe fumeuse, un marchand — quelque juif Lombard — est enfoncé, jusqu'à la barbe, dans ses livres de commerce... « Il a — c'est vous qui parlez — un compte appelé Soie de Chine ; un autre appelé Poivre de Goa, ou Cannelle de Malabar, ou Fève d'Égypte, ou Participation à Smyrne. D'autres portent les noms de ses facteurs : Barbaro, Rinucci, Marco ; ou bien d'une localité : Almeria, Tabarca, Famagouste, Soie de Chine doit à Tabarca ; Tabarca doit à Fève d'Égypte ; Poivre de Goa doit à Marco ; Famagouste doit à Cannelle de Malabar. Toutes ces personnes mènent une vie fort agitée, mais elles se balancent les unes par les autres ; et en se balançant, elles se contrôlent. »

« Les pâtres de l'ancienne Grèce, en se désaltérant à l'eau d'une fontaine, croyaient voir la nymphe des eaux ; ils peuplaient la nature d'une foule d'êtres au milieu desquels ils vivaient dans une société supérieure à la société humaine... Quand la race des pâtres est devenue marchande, elle s'est fait une nouvelle société d'êtres imaginaires... La caisse et le magasin sont devenus des personnages mythologiques, — dieux roturiers qui n'ont, d'ailleurs, pas manqué d'autels !! »

Quel esprit ! quelle verve ! quel tableau charmant ! C'est à croire qu'en écrivant cette page poétique, vous étiez hanté, à votre insu, par les vers immortels de Musset :

Regrettez-vous le temps où le ciel sur la terre
Marchait et respirait dans un peuple de dieux...

Vous savez le reste... Et voilà bien, Monsieur, le triomphe de votre talent !... Nous avoir fait penser à Musset à propos de ce poivre de Goa et de cette cannelle de Malabar ! Nous avoir fait entrevoir la muse d'octobre souriant dans l'ombre enfumée de cette salle basse et caressant du bout de son aile le grand livre de ce droguiste !... (A suivre).

LES ZOUAVES PONTIFICAUX ET CHARETTE

Les lettres qui suivent ont été échangées au sujet de la donation de la propriété de la Basse-Motte, habitée actuellement, comme on sait, par le général de Charette et que ses anciens compagnons d'armes lui ont offerte par souscription, en souvenir des noces d'argent du régiment, célébrées dans cette habitation en 1885. Les titres de propriété ont été envoyés au général le 29 décembre dernier, anniversaire de la mort de son fils Athanase. Cette donation vient affirmer une fois de plus la respectueuse affection que tous les zouaves pontificaux portent toujours à leur glorieux chef.

AU GÉNÉRAL BARON DE CHARETTE

A MADAME LA BARONNE DE CHARETTE

Mon général,

Madame la baronne,

Au nom du régiment, j'ai l'honneur de vous remettre les titres de propriété du domaine de la Basse-Motte.

Ces titres sont pour vous, mon général, un juste témoignage de reconnaissance de la part de ceux que vous avez tant aimés et toujours si bien conduits.

Ces titres vous sont acquis, madame, par l'éclat donné par vous et par Mlle de Charette à la célébration des noces d'argent des volontaires pontificaux ; ils vous sont acquis par les soins maternels que vous avez prodigués à votre fils d'adoption parti pour le ciel dans les plis de notre bannière.

Jouissez donc avec un noble et légitime orgueil de ce domaine ; il a peu d'étendue, mais la destination pieuse que vous lui donnez vous assure, mon général, un domaine moral sans limites.

Oui, il y a des zouaves pontificaux partout ; de partout les esprits et les cœurs se tourneront vers cette terre où sera plantée désormais notre bannière du Sacré-Cœur, signe de ralliement et gage de salut pour tous ceux qui aiment la France !

Je suis avec respect,

Mon général,

Madame la baronne,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

COMTE D'ALBIOUSSE,

Lieutenant-colonel des Volontaires de l'Ouest,

Uzès, 29 décembre 1886.

18 octobre 1886.

Mes chers amis,

Je sais que vous êtes chargés, au nom du Régiment, de nous offrir la Basse-Motte qui nous rappelle à tous les souvenirs de nos noces d'argent, et à moi, d'autres souvenirs bien tristes, hélas !

Que puis-je faire, si ce n'est de m'incliner devant un si merveilleux témoignage de votre affection ? J'accepte donc, mais à la condition de rester fidèle à notre devise : « Un pour tous, tous pour un. »

Quel est l'avenir que Dieu nous réserve ?

Nous ne le savons pas ; mais moi qui ai l'insigne honneur d'être votre chef, j'ai un devoir à remplir : c'est de prendre les mesures nécessaires pour que nos enfants et tous ceux qui s'enrôleront sous le drapeau du Sacré-Cœur, puissent conserver intacte la légende du régiment.

Je compte vous soumettre sous peu les statuts d'une association de secours mutuels. Je m'engage à verser dans la caisse de cette association l'intérêt de la somme affectée à l'achat de la Basse-Motte qui en sera le siège, une sorte de commanderie où seront recueillies les archives du Régiment.

Sans prétendre vouloir ressusciter un ordre de chevalerie quelconque, bornons-nous simplement à rester groupés autour du drapeau.

De tout mon cœur de zouave et de camarade, merci !

CHARETTE.

A M. LE COLONEL COMTE D'ALBIOUSSE,

ET A MM. LES MEMBRES DU COMITÉ.

Ce 29 décembre 1886.

Un rayon de soleil est venu éclairer ce triste anniversaire, mon cher d'Albiousse, et ce rayon est parti de votre cœur.

Si j'ai pu faire quelque chose de bien en ce monde, c'est en me donnant tout entier au régiment, et je reçois aujourd'hui la plus belle des récompenses.

Il a fallu cette délicatesse exquise dont vous avez le secret, et toute la force du lien qui m'attache au régiment pour qu'il me fût permis d'accepter, même dans les termes de ma lettre du 18 octobre, un pareil témoignage de votre affection.

Comme je vous l'ai toujours dit, il est de mon devoir de conserver intacte la légende du régiment. Je veux que nos enfants puissent en tout temps consulter ses annales et y raviver leur foi!

« Où le père a passé, passera bien l'enfant. »

Je vais donc réunir à la Basse-Motte toutes les archives, recueillir tous les souvenirs et bâtir une chapelle où nous déposerons notre bannière du Sacré-Cœur jusqu'au jour où l'Eglise et la France auront besoin de nous.

Et maintenant, soyez mon interprète auprès de tous nos camarades, mon cher colonel. — Dites-leur que, Dieu aidant, le gardien du drapeau, si jamais il devait faillir, se souviendra de ce jour où joies et douleurs sont venues se fondre dans ce merveilleux sentiment : la reconnaissance.

CHARÊTTE.

NÉCROLOGIE

S. E. le cardinal FERRIERI a succombé, à Rome, à la douloureuse maladie qui depuis longtemps ne laissait plus d'espoir. Né en 1810, le cardinal Ferrieri, d'abord chapelain pontifical sous Grégoire XVI, avait rempli plusieurs fonctions importantes sous Pie IX. Successivement internonce en Hollande, envoyé extraordinaire à Constantinople, nonce à Naples et à Lisbonne, il avait été revêtu de la pourpre cardinalice en 1868. Préfet de la Congrégation des Evêques et Réguliers et de la Discipline régulière, il venait de recevoir comme adjoint, en qualité de pro-préfet, S. E. le cardinal Masotti.

De Marseille on annonce que Mgr COLDEFY, évêque de Saint-Denis de la Réunion, vient de mourir en cette ville. Ce prélat, revenu en France en 1884, pour tâcher de remettre sa santé fortement ébranlée, voulut, après quelque amélioration dans son état, aller reprendre son poste de dévouement. Mais, hélas! sa maladie, un instant enrayée, n'a pas tardé à faire de nouveaux

et rapides progrès, et à rendre nécessaire un nouveau retour en France.

Arrivé à Marseille le 9 janvier, après une traversée très pénible, et n'ayant plus la force de continuer son voyage, il dut se faire transporter dans un établissement hospitalier, où il a reçu des soins aussi pieux que dévoués. Le mal était arrivé à son dernier terme, et le pieux évêque, après avoir reçu les derniers sacrements, s'est éteint en bénissant ses chers diocésains de Saint-Denis.

Mgr Coldefy était né à Montfaucon, diocèse de Cahors, le 10 décembre 1826. Préconisé dans le consistoire du 13 mai 1881, Mgr Coldefy, qui était curé-doyen de Thivières, diocèse de Périgueux, fut sacré le 3 juillet suivant, dans l'église de cette paroisse.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Les rapports entre la Prusse et le Saint-Siège sont de plus en plus favorables à la révision complète des lois hostiles à la liberté religieuse.

La secrétairerie d'Etat vient d'envoyer aux nonces de Paris, de Madrid, de Vienne et à Mgr Aloïsi Masella, ancien nonce à Lisbonne, les billets leur annonçant qu'ils seront créés cardinaux dans le consistoire qui se tiendra au commencement de mars.

L'état de santé de S. Em. le cardinal Jacobini, quoique ne laissant guère d'espoir de guérison, est depuis quelque temps stationnaire. Le Souverain-Pontife, voulant assurer à son fidèle secrétaire d'Etat le repos dont il a absolument besoin, mais n'ayant pas, d'autre part, de poste disponible de *cardinal palatin* à lui assigner en ce moment, inclinerait de plus en plus, dit-on, à lui donner, en qualité de pro-secrétaire d'Etat un aide qui serait choisi dans le Sacré-Collège, ainsi que cela a eu lieu, dans des circonstances analogues pour d'autres secrétaireries ou congrégations pontificales. Il pourrait même se faire,

qu'après avoir créé cardinaux les titulaires des quatre grandes nonciatures, le Saint-Père choisit l'un deux pour remplir les fonctions de pro-secrétaire d'Etat. On parlerait de Mgr Rappoldi, nonce à Madrid, ou de Mgr Vincent Vannutelli, nonce à Lisbonne.

France.

S. G. Mgr l'archevêque de Paris vient de publier deux Mandements concernant la recherche des écrits de la « servante de Dieu Pauline de Pinczon » et du « serviteur de Dieu Mgr François de Montmorency-Laval, évêque de Québec ».

Mgr Richard dit de la première :

La Congrégation des Rites fait faire en ce moment les premières procédures relatives à la cause de la béatification de la Mère Pauline de Pinczon, fondatrice de l'institut des Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, dit de Notre-Dame-de Grâce. La R. Mère de Pinczon ayant appartenu pendant un certain temps à la congrégation des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve de Paris, un décret apostolique nous enjoint de rechercher dans notre diocèse tous les écrits de la servante de Dieu. En conséquence, nous ordonnons sous peine des censures de l'Eglise, à tous ceux qui posséderaient quelques lettres, opuscules, méditations, traités, notes, mémoires et autres œuvres écrites de sa main, ou sous sa dictée, ou composées par son ordre, de nous les communiquer. Ceux qui, sans posséder eux-mêmes ces écrits, connaîtraient des personnes qui les ont en leur possession doivent, sous les mêmes peines, nous en donner avis.

Pour Mgr de Montmorency-Laval, Mgr l'Archevêque donne les mêmes prescriptions, en rappelant que Mgr de Montmorency « a passé à différentes reprises plusieurs années à Paris, « où il fut ordonné prêtre en 1648 et sacré évêque dans l'église « Saint-Germain-des-Prés dix ans après. »

CAMBRAI. — Un professeur du collège universitaire de Bailleur a pris pour femme, à la mairie, pendant les vacances, une personne séparée, par sentence de divorce, de son mari légitime.

Toute la population s'est émue à la pensée qu'un tel scandale pouvait être donné, à la rentrée, aux enfants du collège ; et la municipalité, interprète de ce sentiment, demanda à l'autorité académique le déplacement de ce professeur. Le recteur refusa de donner à l'opinion publique, au respect dû aux enfants et à la religion, cette si légitime satisfaction.

Se voyant impuissant à l'obtenir, M. le maire voulut donner sa démission. Mais, dans sa séance du 12 octobre, le conseil municipal prit à la majorité de 19 voix sur 20, une délibération « approuvant pleinement la conduite de M. le maire, le félicitant sur l'énergie qu'il avait déployée en cette circonstance, » et « déclarant estimer que la responsabilité du conflit qui venait de surgir entre la municipalité de Bailleul et le rectorat de Douai, ne saurait être imputée en quoi que ce soit à M. le maire qui n'a été dans cette regrettable affaire, que le fidèle interprète de ses concitoyens. »

Dans cette même délibération, le conseil municipal « demandait instamment à M. le préfet du Nord de vouloir bien obtenir de M. le recteur le changement immédiat du professeur de mathématiques et le choix d'un successeur remplissant toutes les garanties désirables que l'on est en droit d'attendre d'un professeur. »

La prière du conseil municipal ne fut pas mieux écoutée que celle du maire. Le divorce et l'adultère légal peuvent-ils rester dans la loi à l'état de lettre morte ? Ne faut-il pas les faire entrer dans les mœurs ? Et quel moyen pour les faire entrer dans les mœurs que de les donner en spectacle aux populations les plus chrétiennes, entourés de toutes les considérations officielles ? Quel moyen plus assuré que de les faire donner en exemple à l'enfance et à la jeunesse dans la personne même de ceux à qui ils doivent naturellement respect et obéissance. L'intérêt des sectaires juifs et francs-maçons qui ont fait la loi du divorce était trop évident pour que l'administration pût songer un instant à éloigner de Bailleul la femme à deux maris et son soutien actuel.

La municipalité décida alors de refuser tout subside au collège universitaire et résolut en même temps de subventionner un collège libre ecclésiastique.

Le collège universitaire fut donc fermé le 31 décembre. Mais le collège libre ne put être ouvert dans les bâtiments de la ville : l'administration n'ayant pu réussir à imposer ses volontés scandaleuses, réussit à mettre des entraves à l'exercice de la liberté la plus respectable et la plus légale.

Un bon chrétien, M. Stanislas Dumez, a abandonné sa maison pour y établir les cours jusqu'à ce que les tribunaux aient statué. Pour lui, il est allé demeurer chez ses parents, avec sa femme et ses enfants.

NANCY. — On lit dans la *Semaine religieuse* de la Lorraine :

Mgr l'évêque de Nancy a écrit à Notre Saint-Père le Pape pour lui offrir l'hommage de ses sentiments et de ses vœux à l'occasion de la fête de Noël, selon l'usage de Rome. Sa Grandeur a reçu de Sa Sainteté une réponse datée du 27 décembre 1886. Les termes de cette réponse et la promptitude avec laquelle elle a été faite sont de précieux témoignages de l'estime et de l'affection de Léon XIII à l'égard de l'évêque de Nancy.

Etranger.

SUISSE. — Plusieurs hommes catholiques de diverses nations se sont réunis à Fribourg pour étudier la question ouvrière et travailler de concert à la solution chrétienne de ce redoutable problème de notre temps. Le Saint-Père a daigné les encourager à persévérer dans ces études sociales, et il a adressé le Bref suivant à Sa Grandeur Mgr Mermillod :

*A Notre vénérable frère Gaspard, évêque de Lausanne et Genève,
à Fribourg, en Suisse.*

LÉON XIII, PAPE

Notre paternel intérêt a été vivement excité par les lettres que vous Nous avez adressées en votre nom et au nom de plusieurs de nos fils bien-aimés. Ces illustres personnages, de diverses nations de l'Europe, ont tenu, sous votre présidence, une réunion dans votre ville de Fribourg. Ils veulent mettre en commun leurs vues et leurs études, afin de travailler de concert au bien de la société civile en face des orages qui la tourmentent. Pour ce qui Nous concerne, Nous voyons avec évidence et Nous n'avons cessé de signaler dans Nos Lettres les périls que font courir aux peuples la puissance et la propagation des erreurs de l'impiété. Aussi rien de plus opportun ni de plus important à Nos yeux, vénérable frère, que ce concours que veulent bien Nous prêter de nombreux auxiliaires dans la diffusion des vraies et salutaires doctrines pour le service de l'Eglise et la défense de la société contre les malheurs qui la menacent.

En effet, tout esprit sensé constate que l'oubli de la justice et de la vérité et le mépris de la religion ont soulevé, au sein de la société humaine, cette tempête qui l'agite depuis longtemps. Le corps social est pénétré d'un venin qui ne manquera pas d'y produire les plus pernicious effets, si les intelligences soumises aux enseignements de la vérité divine, qui est le Christ, et si les cœurs épris de l'amour de la justice et de la religion ne viennent enfin se reposer dans le port du salut. C'est à ce prix seulement que la société pourra s'asseoir sur des bases solides, et que les souffrances et les maux inséparables de l'humanité trouveront à la fois et des barrières et des consolations. Notre plus grand désir est donc de voir les catholiques travailler avec

zèle, par leurs études et par leurs œuvres, sous la direction de leurs pasteurs, au bien de la religion et de la société. Nous aimons surtout à les voir prodiguer les sollicitudes de leur intelligence, de leur charité et les généreuses ressources de leur activité pour améliorer la condition des classes laborieuses qui gagnent leur vie par le travail de chaque jour.

Tels sont, Nous le constatons avec joie, le but qui inspire vos efforts et les sentiments élevés qui vous animent, vénérable frère, vous et les chers fils qui se sont associés à vos travaux; et comme vous n'avez rien de plus à cœur que de suivre l'autorité et les enseignements de ce siège apostolique, Nous concevons le ferme espoir que des fruits excellents vont commencer vos communes études. En attendant, Nous prions Dieu de disposer les esprits égarés à accueillir les saines notions du droit et du devoir, et de fortifier de plus en plus le courage dans le cœur des gens de bien. Comme gage de tous les dons célestes et surtout comme témoignage de notre affection toute spéciale dans le Seigneur, Nous accordons de tout notre cœur, à vous, vénérable Frère, et à tous nos bien-aimés, Fils qui font partie de la réunion de Fribourg, Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le XII avril de l'an mil huit cent quatre-vingt-six, de notre Pontificat le neuvième.

LEON XIII, PAPE.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 13 janvier. — L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du bureau.

M. Le Royer, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé président du Sénat pour l'année 1887.

MM. Magnin, par 145 voix, Teisserenc de Bort, par 142, Humbert, par 141 et Peytral, par 132 sont élus vice-présidents du Sénat pour l'année 1887.

MM. G. Denis, Loubet, de Verninac, Frezoul, Guyot-Lavaline et Clément, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés secrétaires pour l'année 1887.

Sont élus questeurs : M. le général Pélissier, par 162 voix; M. Caron, par 141, et M. Rampont par 140.

M. LE ROYER prend place au fauteuil du président et remercie le Sénat de l'avoir élu président pour la sixième fois. Il constate le zèle, le dévouement et la dignité des délibérations du Sénat, et remercie M. Carnot et le bureau provisoire d'avoir ouvert la session.

Lundi 17 janvier. — M. l'amiral VÉRON interpelle le ministre des affaires étrangères au sujet des pêcheries de Terre-Neuve.

L'orateur demande pourquoi un officier de la station a enjoint au capitaine d'un navire de Saint-Malo de suspendre sa pêche et la préparation des produits, pendant que dans des baies voisines des Anglais pêchaient au mépris des droits exclusifs que la France y possède.

Il demande aussi si M. le ministre accordera l'indemnité réclamée par l'armateur pour le préjudice qui lui a été causé.

M. FLOURENS dit qu'il ne peut répondre au sujet de la réclamation d'indemnité faite par l'armateur; elle sera examinée avec soin, et si celui-ci n'est pas satisfait de la décision du ministre, il pourra se pourvoir devant le conseil d'Etat.

Le ministre dit que le traité d'Utrecht accorde exclusivement aux Français le droit de pêche et que le gouvernement saura le faire respecter d'autant plus rigoureusement que la population de Terre-Neuve a montré peu de bonne volonté dans ses rapports avec la France.

M. L'AMIRAL VÉRON croit qu'il est bon d'affirmer que les marins français ont le droit de préparer à terre les produits de leur pêche.

M. FLOURENS: Pourvu qu'ils se conforment au traité d'Utrecht.

M. AUDREN DE KERDREL fait remarquer que le traité d'Utrecht n'a pas pu prévoir les conserves que l'on fait actuellement et les installations nécessaires pour les préparer, il demande si le gouvernement les autorisera à le faire.

M. FLOURENS ne peut pas violer les dispositions formelles du traité d'Utrecht dont il réclame l'application, des négociations sont en cours, il ne faut pas en compromettre le succès par des explications prématurées.

L'incident est clos.

L'ordre du jour appelle la seconde délibération sur le projet de résolution de M. Morellet ayant pour objet l'abrogation de l'article 56 du règlement du Sénat, relatif au scrutin secret. — Adopté.

Mardi 18 janvier. — Le Sénat valide l'élection de M. Fréry, nommé dans le territoire de Belfort.

L'ordre du jour appelle la seconde délibération sur la proposition de loi ayant pour objet les nullités de mariage et des modifications au régime de la séparation de corps.

M. ALLOU, rapporteur, rappelle que le Conseil d'Etat a écarté tout d'abord la question des nullités de mariage comme trop délicate, et la commission s'est ralliée à cette opinion. Il reste à rendre le régime de la séparation de corps plus facile et plus supportable à côté de la liberté absolue donnée par le divorce.

L'article relatif aux nullités de mariage est repoussé conformément aux conclusions de la commission.

L'article 1^{er} nouveau est réservé.

M. BOULANGER, discutant l'article 2, demande que les tribunaux, soient autorisés à accorder à la femme divorcée, tenant un commerce, le droit de poursuivre les opérations commerciales sous le nom de son mari.

M. ALLOU combat cet amendement qui pourrait avoir pour conséquence de faire déclarer la faillite du mari par la faute de sa femme divorcée.

L'article 2 est adopté sans modification.

M. PARIS présente un amendement à l'article 3. Il demande que la séparation de corps rende à la femme le plein exercice de la capacité civile sans qu'elle ait besoin, en aucun cas, de recourir à l'autorisation de son mari ou de la justice.

M. DENORMANDIE combat cet amendement qui aurait pour effet d'accorder à la femme séparée l'entière disposition de sa fortune sans contrôle.

Chambre des députés.

Jeudi 13 janvier. — M. LE PRÉSIDENT appelle M. Floquet au siège de la présidence où vient de le placer de nouveau la confiance de ses collègues.

M. FLOQUET prend place au fauteuil et prononce une allocution de remerciements.

M. DAUPHIN dépose un projet de loi rectificatif du budget de 1887, et demande que la discussion de ce budget soit reprise à la prochaine séance. Le projet est renvoyé à la commission du budget.

M. LOCKROY dépose divers projets de loi concernant l'hygiène publique et les établissements insalubres, ainsi que la protection des travailleurs contre les accidents dans les établissements industriels.

M. DE SOUBEYRAN demande si le budget rectificatif qui vient d'être déposé comprend une demande de 86 millions pour le ministre de la guerre.

M. DAUPHIN répond que le projet comprend en effet ce crédit pour la modification de l'armement.

M. DE SOUBEYRAN estime que ce crédit ne doit pas être renvoyé à la commission du budget. La commission du budget a déjà repoussé une demande de crédits de 200 millions présentée par M. le ministre de la marine. Il demande le renvoi à une commission spéciale.

La proposition de M. de Soubeyran est repoussée. Le projet est renvoyé à la commission du budget.

La suite de la discussion du budget est mise à l'ordre du jour de lundi.

M. LE PRÉSIDENT propose de mettre, après la loi sur les céréales, la suite de l'ordre du jour tel qu'il avait été réglé à la dernière session. (Adopté.)

M. LE PRÉSIDENT annonce que M. Antide Boyer a déposé un projet de résolution tendant à la réunion d'une conférence internationale pour étudier les moyens d'arriver au désarmement général et à l'institution d'un tribunal arbitral pour régler les différends entre nations.

M. ANTIDE BOYER demande la déclaration d'urgence et donne lecture de l'exposé des motifs de sa proposition.

L'urgence n'est pas déclarée.

Lundi 17 janvier. — M. GOBLET dépose un projet de loi ayant pour objet la suppression d'un certain nombre de sous-préfectures et l'extension des attributions des sous-préfets.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1887; la Chambre s'était arrêtée à un amendement de M. DUPUY, tendant à élever de 300,000 fr. le crédit destiné au traitement des conseillers de préfecture.

L'amendement de M. Dupuy n'est pas adopté.

Le chapitre 3 est adopté.

M. GAUSSORGUES maintient son amendement au chapitre 4, tendant à une réduction de 1,064,088 fr. 24. Ce sont les chiffres qui figuraient au budget de 1884.

L'amendement n'est pas pris en considération.

Sur le chapitre 6, M. GALPIN demande une réduction légère de crédit, réduction entraînant la suppression d'un certain nombre d'inspecteurs.

M. GOBLET se prononce contre toute réduction proposée.

M. MAURICE FAURE réplique en proposant une réduction de 40,000 fr. (Mouvements d'impatience).

M. GALPIN se rallie à l'amendement de M. Maurice Faure.

Cet amendement est adopté par 316 voix contre 225, et renvoyé à la commission.

Sur le chapitre 14 (traitements des commissaires de police), M. DE LANJUNAIS propose une réduction de 200,000 fr. portant sur les commissaires spéciaux.

M. GOBLET démontre la nécessité du maintien de ces fonctionnaires et se prononce contre l'amendement.

L'amendement de M. de Lanjuinais est rejeté par 361 voix contre 161.

Sur le chapitre 17 (fonds secrets), M. ACHARD propose de réduire le crédit à 700,000 fr. en lui enlevant le caractère de dépenses secrètes.

M. GOBLET défend le crédit qui n'est pas supérieur aux besoins; il ajoute qu'une police occulte est nécessaire sous un gouvernement de liberté, qui laisse le champ plus libre à ses adversaires. Il y a de ces adversaires qui ne circulent pas en France, d'où ils sont exclus, mais leur argente y entre...

Le gouvernement ne saurait accepter sur ce chapitre un contrôle qui n'aurait aucune sanction. C'est une question de confiance personnelle.

Après les déclarations de MM. PELLETAN, ANDRIEUX et DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE, l'amendement de M. Achard est repoussé par 273 voix contre 220.

Mardi 18 janvier. — La Chambre reprend la discussion du budget du ministère de l'intérieur arrêtée au chapitre 18.

M. LE PRÉSIDENT. — Les chapitres 6 et 12 ayant été réservés, M. le rapporteur de la commission du budget a la parole.

M. SAINT-PRIX déclare que la commission conclut au maintien du chapitre 6.

L'amendement de M. Maurice Faure tendant à réduire de 200,000 francs à 160,000 fr. le chiffre du chapitre 6, est adopté.

M. SAINT-PRIX, au nom de la commission, demande à la Chambre de maintenir le crédit du chapitre 18 (dépenses d'exploitation des journaux officiels).

Le chapitre 12 est adopté.

M. MAURICE FAURE sur le chapitre 12 (personnel du service pénitentiaire), développe un amendement tendant à supprimer un crédit de 200,000 fr. destiné à accorder des indemnités aux ministres des divers cultes, chargés du service religieux dans des maisons d'arrêt.

L'amendement n'est pas pris en considération.

Le chapitre 18 est adopté.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE développe un amendement tendant à réduire de 266,520 fr. le crédit du chapitre 19. (Entretien des détenus). L'orateur voudrait remplacer surtout le système de l'entreprise par le système de la régie.

L'orateur demande le renvoi de son amendement à la commission.

Le renvoi n'est pas prononcé.

Les chapitres 19 à 32 sont adoptés sans modification.

On renvoie à la commission un amendement de M. BOURNEVILLE demandant la suppression du traitement des aumôniers de Charenton et de Vincennes.

Les chapitres 33 et 34 sont réservés. Le chapitre 35 est adopté ainsi que les chapitres 36 à 44 (subventions et secours aux établissements de bienfaisance), et les chapitres 45 et 59.

Sur le chapitre 60, la Chambre rejette, par 304 voix contre 249, un amendement de M. Saint-Martin, combattu par MM. SAINT-PRIX et GOBLET, et tendant au rétablissement du crédit de huit millions (subventions aux chemins vicinaux).

Les chapitres 61 et 62 sont adoptés sans modification.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le rejet du septennat militaire à Berlin. — Funérailles civiles de P. Bert.
— Les élections du 16 janvier. — Attentats de Grenoble. — Etranger.

20 janvier 1887.

La discussion militaire au Parlement de Berlin s'est terminée par le vote de la proposition Stauffenberg, qui admet pour trois années seulement l'effectif de paix, alors que le gouvernement le demandait pour sept ans. La proposition, adoptée par 186 voix contre 154, a eu contre elle, les membres du parti conservateur, du parti de l'Empire et les nationaux libéraux. Les socialistes et la plupart des Alsaciens et des Danois se sont abstenus.

A ce vote, le chancelier a immédiatement répondu par un décret de dissolution qu'il avait fait signer au préalable par l'empereur. Les élections du nouveau Parlement ont été fixées au 21 février.

Quelques journaux républicains se félicitent de ce résultat. Nous n'y trouvons quant à nous aucun sujet de joie, nous ne dirons pas seulement pour la France mais pour la République, à moins que cette République n'ait eu l'intention de terminer par un désastre public sa néfaste carrière.

Que va-t-il résulter de cette dissolution — qui prouve, par parenthèse, que le chancelier allemand n'a pas perdu une parcelle de son influence sur l'empereur? C'est que, pendant toute la période électorale au moins, pour arriver à ses fins et obtenir un nouveau Reichstag qui lui donne intégralement ce que l'ancien ne lui voulait accorder que parcimonieusement, toute la presse officieuse allemande va amenter l'opinion contre la France, agiter incessamment le spectre de la guerre; c'est qu'on ne laissera pas passer une imprudence, un vote de crédits militaires du gouvernement et du Parlement français sans l'exploiter au bénéfice de cette guerre éventuelle auprès de laquelle, suivant M. de Bismarck, la guerre de 1870 n'aura été qu'un jeu d'enfant; c'est que l'incertitude du lendemain et l'anxiété vont peser de plus belle sur notre pays.

On objectera que la nation allemande qui, en grande majorité, nous en sommes convaincus, ne désire pas la guerre, résistera à la pression de M. de Bismarck? Hélas! les précédents ne permettent pas cette espérance. On a vu M. de Bismarck avant Sa-

dowa — il était alors moins affermi qu'aujourd'hui, — triompher de résistances beaucoup plus accusées.

Ah! si nous avions un gouvernement stable, uni; si nous pouvions espérer que les dirigeants missent l'avenir de la France au-dessus de leurs intérêts d'un jour; si nous avions la moindre raison d'avoir confiance dans leur désintéressement, dans leur prudence, dans leur réserve de langage et d'action, nous serions moins inquiets, mais là encore la base nous manque pour établir la moindre espérance, et nous ne voyons dans tout cela aucun sujet de nous réjouir.

Les obsèques civiles de M. Paul Bert ont eu lieu samedi dernier, 15 janvier, à Auxerre. Le train amenant le cercueil était arrivé vendredi à huit heures dix minutes du soir. Le fourgon, conduit le long du quai, a été ouvert aussitôt et les membres de la famille, ainsi que les amis personnels, ont défilé devant le cercueil.

Samedi, à une heure, le cortège s'est formé; Mme Paul Bert avait tenu à conduire elle-même le deuil de son mari.

Au boulevard Vauban, où le catafalque avait été dressé, les discours ont été prononcés avant le départ du cortège pour le cimetière.

Pour l'honneur du renom français, nous voudrions pouvoir détourner nos regards de la parade officielle qui s'est faite autour de ce pauvre cadavre. Mais, outre les démonstrations bruyantes qui ont solennisé ces funérailles impies, il y a eu des déclarations qui ne sauraient passer inaperçues.

C'est M. Flourens, bien que dernier venu dans le gouvernement, qui a le premier porté la parole en sa qualité de ministre des affaires étrangères, chargé de la direction du service colonial. Il a dit entre autres choses.

La paix signée, Paul Bert sentit qu'il ne s'était pas acquitté de tous ses devoirs envers la patrie (1). Cette grande affligée occupait tout son cœur. Il lui voua toute sa vie. Il voulut la relever. Il comprit, avec un grand sentiment de la vérité, qu'elle ne pouvait être relevée que par l'instruction. La République de 1848 nous avait donné le suffrage universel, *elle ne nous avait pas donné* ce qui constitue le corollaire indispensable du suffrage universel, ce qui

(1) En 1870, alors que ses contemporains prenaient les armes, Paul Bert s'était fait donner une grasse position qui le tenait à l'abri des obus prussiens. (Note des *Annales catholiques*).

seul peut en assurer la sincérité et la moralité, *l'affranchissement intellectuel du peuple.*

A partir de 1870, Paul Bert ne s'appartient plus. Il est votre homme, électeurs de l'Yonne. Il est l'homme de la démocratie marchant à la conquête du progrès, Toujours sur la brèche, *il lutte pour cette délivrance de l'esprit humain dont je parlais tout à l'heure, avec un zèle qui ne comprend pas les retards, qui ne connaît pas les obstacles.*

Cet amour qu'il portait à la démocratie, la démocratie le lui rendait. Il avait une situation qui aurait satisfait son ambition, si l'ambition avait été son guide. Il avait dans le pays l'autorité que donne *une conviction sincère toujours au service d'une cause vraie.*

Ces éloges donnés à la campagne furibonde poursuivie par Paul Bert contre l'enseignement religieux, dit à ce propos *l'Univers*, sont déjà tristement significatifs. Toutefois ils paraissent presque anodins à côté du langage dont s'est servi M. Berthelot pour glorifier en Paul Bert l'implacable sectaire qui s'était donné pour tâche le triomphe de l'enseignement athée obligatoire. C'est cette entreprise satanique qui est l'objet principal des effusions oratoires du ministre de l'instruction publique. Après avoir dit que Paul Bert avait « lutté pour le triomphe de l'esprit moderne dans l'Etat, lutté pour constituer définitivement dans l'instruction nationale la tradition de la science et de la raison, » il s'est écrié :

En 1872, Paul Bert fut élu membre de l'Assemblée nationale ; il se rangea aussitôt dans cette phalange d'élite groupée autour de Gambetta. Les vigoureux accents de sa parole sincère, la verve ironique, l'esprit âpre et mordant de ce robuste Bourguignon ont été bien des fois admirés à la tribune et sur la place publique. Il prit une part énergique et ardente aux luttes politiques et religieuses de notre temps. Son rôle fut surtout éclatant dans les discussions qui préparèrent l'organisation nouvelle de l'instruction publique, et principalement celle de l'enseignement primaire, à laquelle il s'est attaché par-dessus tout ; *convaincu qu'il faut d'abord affranchir le peuple des servitudes séculaires de l'ignorance et de la superstition, il vit que la grande œuvre de la république, c'était de former des générations nouvelles, imbues de l'esprit moderne, oubliées des vieux préjugés du trône et de l'autel, et armées pour soutenir les luttes de la vie par la science et par la liberté.*

C'est là *le bon combat* que Paul Bert a combattu pendant quinze ans avec Gambetta, avec Jules Ferry, avec Goblet, avec tant d'autres, parmi lesquels je me fais gloire d'avoir marché. *Son orientation était bonne, son amour des instituteurs du peuple sincère, son*

dévouement à la démocratie sans limite. Lorsqu'il a quitté la France pour la dernière fois, les causes qu'il avait défendues étaient triomphantes; il a pu voir l'instruction populaire *marquée de ce triple sacrement qu'il avait rêvé pour elle : la gratuité, l'obligation, la laïcité*; l'instruction moderne commençait à associer la femme à ses bienfaits et l'arrachait enfin à ces influences rétrogrades que son éducation traditionnelle perpétuait dans la famille, et qui ont paralysé si longtemps l'essor et l'application définitifs de la démocratie et de la philosophie françaises.

Voilà l'œuvre fondamentale de notre temps. C'est là peut-être ce qui donnera à la société qui va sortir de tant d'efforts sa physionomie originale.

Paul Bert a été l'un des promoteurs de cette grande rénovation : cela suffirait à sa gloire.

Là-dessus, et comme dernier éloge, M. Berthelot se lance en une prosopopée qui lui fournit cette péroraison :

Adieu, Paul Bert; adieu mon ami! Je te salue au nom de la France, je te salue au nom de l'humanité! Elle n'oubliera jamais que tu as été un grand initiateur de vérité, de liberté, de civilisation!

L'on ne peut s'y tromper. L'œuvre que loue dans Paul Bert le ministre de l'instruction chargé en France de la direction morale de l'enseignement, c'est précisément celle qui, sous les noms de « servitudes séculaires de l'ignorance et de la superstition », de « vieux préjugés du trône et de l'autel » ou « d'influences rétrogrades », entend supprimer dans l'éducation de la femme comme dans celle de l'homme toute idée de religion; c'est là ce qu'en un langage blasphématoire on nomme le « triple sacrement » de la gratuité, de l'obligation, de la laïcité!

Qu'ajouter à ces paroles monstrueuses pour en faire ressortir toute l'horreur? L'épouvante vous saisit quand on songe que les mêmes hommes qui parlent de la sorte sont ceux qui, se targuant d'un patriotisme dont ils méconnaissent la première notion, aspirent à des revanches qu'ils font tout pour rendre à jamais impossibles.

M. Riotteau, candidat républicain, a été élu, le 16 janvier, dans la Manche contre M. le vice-amiral Roussin. Nous avions prévu ce résultat, qui ne saurait avoir l'importance que ne manquent pas de lui attribuer les républicains, et ce qu'ils ne peuvent faire, du reste, qu'à l'aide d'une confusion de chiffres. M. Riotteau obtient 10,000 voix de plus que M. Roussin, disent-

ils. Soit, mais combien M. Riotteau a-t-il gagné de suffrages depuis 1885? Il en a gagné 1,700. On conviendra bien que ce chiffre est insuffisant pour indiquer un revirement d'opinion dans ce département.

Il y a 1,700 voix de plus en faveur du gouvernement, soit! mais qui peut dire combien nous les aurons payées? Que de promesses, de compromis et de marchandages! Et préfet, sous-préfets, maires, agents-voyers, fonctionnaires de tout ordre et de tout rang, l'administration entière mise en mouvement, n'a pu faire varier le nombre des partisans de M. Riotteau que de 53,287 à 54,982! C'est presque une voix par agent du gouvernement.

Quant aux conservateurs de la Manche, ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux de l'échec qu'ils viennent de subir. Au 4 octobre 1885, ils s'étaient trouvés 58,288 pour soutenir leur liste. 13,000 d'entre eux ont fait défaut dimanche dernier. S'ils avaient, comme au 4 octobre, défendu leurs intérêts, ils eussent laissé M. Riotteau à ses chères études.

Vaincus dans la Manche, grâce à la pression officielle la plus scandaleuse et aux manœuvres les plus... républicaines, les conservateurs ont remporté, dès dimanche, une éclatante revanche dans la Haute-Marne et dans le département de la Seine aux portes mêmes de Paris.

Dans la Haute-Marne, le candidat conservateur à l'élection d'un conseiller général pour le canton de Saint-Blin, l'a emporté à une écrasante majorité sur son concurrent républicain. M. Magnin a, en effet, été élu par 876 voix contre 408 données au candidat républicain.

Il s'agissait de remplacer M. Demôle, sénateur républicain, récemment démissionnaire.

C'est donc un siège gagné.

La majorité du Conseil de la Haute-Marne devient conservatrice. C'est le second fait de ce genre qui se produit depuis le commencement du mois.

A Neuilly-sur-Seine, le succès a été plus significatif encore. Il s'agissait, d'élire treize conseillers municipaux.

La liste conservatrice a passé tout entière.

La stupéfaction des républicains, en présence de ce résultat, n'a eu d'égale que leur dépit. A peine quelques voix timides ont-elles risqué un « *vive la république* » mal articulé au

moment où ces heureux résultats étaient proclamés à la mairie de Neuilly et pendant que le cri mille fois répété de « Vive la France » était poussé par les conservateurs victorieux.

L'élection du dimanche a cet immense avantage de rendre conservatrice la municipalité de Neuilly-sur-Seine qui, depuis 1871, était républicaine. En effet, les treize conseillers conservateurs élus dimanche vont former la droite de l'assemblée municipale avec l'honorable M. Berthaut, l'unique conseiller conservateur de l'ancien conseil.

—

On a inauguré dimanche à Paris une statue de Papin au Conservatoire des arts et métiers, et M. Lockroy a fait un discours en rapport avec la circonstance. Il a dit entre autres choses :

La vapeur n'emporte pas seulement à travers les mers et les continents des colis et des voyageurs, elle sème encore sur son passage des idées civilisatrices de solidarité, de liberté, de justice et de progrès.

Denis Papin s'empara de cette force incomparable pour la mettre au service de l'humanité, et il fut chassé de son pays !

Ah ! Messieurs, qu'elles sont horribles ces haines religieuses qui ne pardonnent ni à l'honnêteté ni au génie ! Qu'elles ouvrent de hideuses parenthèses dans l'histoire ! Maintenant encore nous souffrons de la révocation de l'Edit de Nantes : ces proscrits de Louis XIV, nous retrouvons leurs noms jusque dans les armées étrangères !

C'est en Angleterre, en Italie, en Allemagne que Denis Papin dut *traîner* sa conscience et sa misère ; c'est hors de son pays qu'il a été condamné à immortaliser ses découvertes ! Il nous est resté malgré tout. Et nous pouvons aujourd'hui, reniant le passé, maudissant le fanatisme qui l'expatriait, saluer en lui une gloire française !

M. Lockroy, qu'on dit être un plaisantin de marque, nous paraît avoir par contre, singulièrement négligé les études historiques. Parlant de l'invention de la vapeur, il dit : « Denis Papin s'empara de cette force incomparable pour la mettre au service de l'humanité, et il fut chassé de son pays. » D'où l'on doit conclure que Denis Papin dut quitter la France après avoir découvert la force de la vapeur. Or, cette découverte date de 1690 et la révocation de l'édit de Nantes de 1685. On voit, par suite, ce que vaut à ce point de vue l'assertion de M. le Ministre.

—

Le 9 janvier, au moment de la fermeture des portes de la cathédrale de Grenoble, deux formidables détonations retentirent près de la porte communiquant avec l'évêché. L'église fut tout à coup remplie par une épaisse fumée.

Aussitôt l'on accourut, et l'on remarqua la trace de la poudre sur la porte.

Dès que la détonation fut entendue à l'évêché, M. Neresse, chanoine, secrétaire intime de Mgr Fava, descendit pour voir ce qui s'était passé; il ne constata aucun dégât matériel.

Le commissaire de police est venu dans la journée constater l'attentat. Une enquête est ouverte.

Dans la nuit de dimanche à lundi, des affiches contenant des menaces de mort contre Mgr Fava avaient été placardées sur la devanture des bureaux du *Petit Dauphinois*.

Elles étaient ainsi conçues :

Au nom du peuple et de la liberté,

Le tribunal secret a condamné, en audience privée, le 2 janvier, M. Amand-Joseph Fava, ci-devant évêque de Grenoble, à la peine de mort!

En conséquence, le président du tribunal secret mande et ordonne à tous les dépositaires de la justice de mettre le présent jugement à exécution.

A savoir, que M. Amand-Joseph Fava, ci-devant évêque de Grenoble, doit mourir dans les quinze jours qui suivent le jugement.

Fait à Vienne, le 8 janvier 1837.

Le Trésorier,

R. L. W. †

Le Président,

D. T. P. V. A †

La deuxième affiche était écrite à l'encre rouge et portait :

En conséquence,

Moi, dépositaire des glaives de la justice du tribunal secret, je donne avis à M. Fava, évêque de Grenoble, que quand un despote persécute le peuple, le peuple supprime le despote!

Vous êtes un despote religieux; — le Christ pardonne à ses bourreaux; vous, vous lancez vos foudres épiscopales sur ceux que vous devriez respecter, sur ceux qui vous nourrissent et qui daignent avoir l'indulgence de vous laisser remplir votre saint ministère.

Drôle de ministère! qui consiste à faire aimer le roi et haïr la République!

En voilà assez, n'est-ce pas, monsieur Fava, ou bien Amand-Joseph pour ces dames... les bigotes ou les béates?

Fougueux évêque, vous avez presque fait trembler la République sur son trône! c'est parfait, plus que parfait; tout ceci éclipe le verbe, qui n'est qu'un pleutre auprès de vous.

— Vous avez bien rempli votre devoir de prélat, mes compliments.

Mais en voilà assez, le peuple se lasse; vous nous gênez, nous vous supprimons; vous devez mourir, mourez.

Vous avez trop longtemps prié Dieu, priez le diable, car lui seul peut vous tirer de nos griffes ; priez-le, monsieur Faya, il vous donnera la vie en échange de votre âme. Ainsi soit-il !

Le tribunal des vengeurs vous a désigné à sa justice, vous subirez la sentence.

L'exécuteur du tribunal secret,

L. W. V. †

Une circonstance inattendue a permis à la police de découvrir l'auteur de ces placards. Elle avait arrêté un nommé Lucien Morelle, âgé de 22 ans, pour vol de timbres-poste, et en faisant une perquisition au domicile de ce malfaiteur, elle a trouvé des placards conformes à ceux que nous venons d'indiquer, et surtout des lettres d'anarchistes lyonnais établissant les relations étroites qui existent entre Morelle et les auteurs de l'attentat de l'église Saint-Nizier, à Lyon.

Deux faits politiques importants sont à signaler en Angleterre : la mort inopinée de lord Iddesleigh, si longtemps leader du parti tory à la Chambre, et une grande réunion libérale qui a eu lieu au Saint-James Hall de Londres, sous la présidence de M. John Morley, et à laquelle assistaient 3,000 délégués des associations libérales de la province. Il s'agissait, dans ce meeting, de rattacher aux associations libérales de la province une grande association centrale, chargée de lutter dans la capitale contre le parti conservateur dont la ville de Londres est devenue une des forteresses.

Après un éloquent discours de M. John Morley, et malgré quelques protestations isolées, la réunion a convenu, à une majorité énorme, que les libéraux de toute nuance, radicaux et modérés, seront désormais associés et organisés pour essayer, dans un effort commun, d'enlever sa citadelle au parti tory.

La crise agraire en Irlande est marquée depuis quelques jours par des scènes épouvantables. M. Rowland Winn, un des grands propriétaires fonciers de Glenbeigh, dans le comté de Kerry, ne pouvant se faire payer par ses fermiers, presque tous insolvables, a fait hypothéquer ses biens par des usuriers de Londres qui, pour tirer parti du domaine, font expulser tous les fermiers en retard de paiement. Ceux-ci ayant refusé de quitter leurs habitations, la police, sur l'ordre de M. Roc, agent de M. Row-

land Winn, y a mis le feu. C'est ainsi qu'on a chassé de leurs demeures une foule de malheureux, des vieillards et des enfants en bas âge. Le député parnelliste, M. Harrington, qui assistait à ces scènes, a voué les incendiaires « à la haine éternelle du peuple irlandais ».

Ces scènes se sont renouvelées ces derniers jours. Les fermiers, décidés à résister aux décrets de déguerpissement, ont fait pleuvoir sur les agents de l'autorité des mottes de terre rougies au feu. La police a riposté par des coups de revolver. La femme d'un des fermiers expulsés a été arrachée, mourante, de sa demeure. La population, prenant fait et cause pour les fermiers, a lutté à coups de bâton contre la police. Le député Harrington s'est interposé pour rétablir l'ordre, en promettant aux paysans qu'ils seraient vengés plus tard. Vingt-six paysans ont été arrêtés et conduits à la prison de Traler, les menottes aux mains. Une foule énorme les escortait en les acclamant.

L'Economist publie une statistique d'où il résulte que les fermiers irlandais sont véritablement incapables de payer, comme ils l'affirment. Le prix de vente de leurs produits, céréales, bestiaux, etc., a subi en 1886 une baisse presque aussi considérable qu'en 1885, si bien que le rendement de la terre est devenu presque nul.

Il semble de plus en plus certain que, malgré ses résistances aux mesures de secours présentées il y a quatre mois par M. Parnell, le cabinet Salisbury sera obligé dès la rentrée des Chambres, à présenter un projet de loi tendant à soulager la misère des paysans irlandais.

—

La mort de Mgr Lachat, administrateur apostolique du Tessin, vient de remettre en question l'accord qui s'était fait entre le Conseil fédéral et le Saint-Siège en 1884 au sujet des intérêts religieux de cette partie de la Suisse. Le Tessin dépendait jusqu'à cette date de l'évêché de Côme. Le gouvernement de Berne désirait rattacher ce canton à un diocèse helvétique ; d'autre part, le Saint-Siège tenait à pourvoir Mgr Lachat, qui venait d'être chassé par les francs-maçons de Bâle et de Soleure ; de là une convention aux termes de laquelle le Tessin fut distrait de l'évêché de Côme et placé sous l'autorité de Mgr Lachat, qui reçut le titre d'administrateur apostolique. Mais cette convention ne devait avoir qu'un caractère transitoire ; elle était limitée à la vie de Mgr Lachat, et le Conseil fédéral entend aujour-

d'hui que le Tessin soit définitivement placé sous l'autorité de l'un des évêques suisses. C'est là la demande qu'il vient de signifier au Saint-Siège, malgré l'opposition d'une partie de la population tessinoise, qui demande le maintien du *statu quo* ou le retour à l'ancien état de choses. Les négociations vont s'engager sur ce différend, qui provient encore de l'époque du Kulturkampf en Suisse.

PETITE CHRONIQUE

Les dimanches 19 et 26 décembre dernier, ont eu lieu dans le Gers, deux élections pour le conseil d'arrondissement.

A Mauvezin, arrondissement de Lectoure, M. Cyprien Daguzan, conservateur, a été élu, le 19, avec 111 voix de majorité sur son concurrent, M. Pouydebat, républicain. Sièges gagnés.

A Condom, M. Georges Duran, conservateur, a été réélu le 26, avec une majorité de 155 voix sur son concurrent, M. Frédéric Boué, avoué, adjoint au maire de Condom. Sièges gagnés.

M. Georges Duran avait été élu le 12 septembre dernier, par 1575 voix contre 1536 données à son adversaire. Il avait alors 39 voix de majorité sur son concurrent, et 15 voix de majorité absolue. Cette élection fut invalidée comme entachée de pression de la part de quelques maîtres et propriétaires à l'égard de leurs domestiques et ouvriers. M. Georges Duran dut donc se représenter devant ses électeurs. Le 26 décembre, il a été réélu par près de 1850 voix, l'emportant de 155 voix sur son concurrent, M. Frédéric Boué.

Dans l'intervalle de ces deux élections, les conservateurs eurent deux procès à soutenir, et dirigés l'un contre l'honorable M. Rizon, adjoint au maire de La Romieu, et l'autre contre l'honorable M. Albert Toulan, de Blaziert. Les deux inculpés furent renvoyés des fins des poursuites sans frais ni dépens. Inutile de dire que ces deux procès avaient pour but d'intimider les conservateurs. Si l'on ajoute à cela la pression administrative qui a pesé de tout son poids sur les élections et tous les autres moyens d'intimidation que le parti a dû employer, l'on comprendra combien la victoire des conservateurs est superbe.

Cette élection donne aux conservateurs la majorité au conseil d'arrondissement de Condom. Ils sont 5 contre 4, y compris le sous-préfet.

Les conservateurs tiennent maintenant 20 cantons sur 29 qu'en a le département du Gers.

— Mgr le duc d'Aumale vient d'adresser la lettre suivante aux membres du bureau de l'Institut. On sait qu'à l'issue de la séance où l'acceptation officielle avait été notifiée, les cinq sections avaient remercié le généreux donateur par une lettre collective envoyée à Bruxelles. Voici la réponse du prince :

« Monsieur le président,
« Messieurs et chers confrères,

« Je suis heureux d'avoir pu contribuer à augmenter la grandeur et l'éclat de l'Institut de France.

« Touché et reconnaissant des termes dans lesquels vous m'annoncez la réalisation d'un de mes vœux les plus chers, je vous prie d'offrir à toute la Compagnie l'assurance de mes plus affectueux sentiments, et de me croire toujours

« Votre dévoué confrère,
« Signé : H. D'ORLÉANS. »

Cette lettre, lue samedi par M. Jules Simon à l'Académie des sciences morales et politiques, a été également communiquée aux autres sections de l'Institut de France.

— Voici, quelles sont les sous-préfectures dont la suppression est demandée par le projet de M. Goblet :

Belley, Gannat, Rocroi, Vouziers, Arcis-sur-Aube, Castelnaudary, Millau, Pont-l'Évêque, Muret, Barbezieux, Marennes, Semur, Bous-sac, Bourgueuf, Ribérac, Baume-les-Dames, Die, Nogent-le-Rotrou, Quimperlé, Villefranche, Lombez, Bazas, Lesparre, Saint-Pons, Montfort, Issoudun, Loches, Chinon, La Tour-du-Pin, Poligny, Saint-Sever, Romorantin, Ancenis, Gien, Figeac, Nérac, Marvejols, Segré, Valognes, Vitry-le-François, Sainte-Ménéhould, Montmédy, Cosne, Argentan, Thiers, Orthez, Bagnères-de-Bigorre, Argelès, Céret, Villefranche, Louhans, Saint-Calais, Yvetot, Fontainebleau, Rambouillet, Melle, Doullens, Lavaur, Caslelsarrazin, Brignoles, Carpentras, Orange, Civray, Saint-Yrieix, Mirecourt, Joigny.

— Mme la Comtesse de Paris, avec ses plus jeunes enfants et avec Mme la princesse Hélène, est partie le 14 au matin, de Londres, via Folkestone, directement pour Madrid. Mgr le duc de Chartres était venu la chercher à Londres et l'accompagna jusqu'à la frontière espagnole. M. le Comte de Paris, avec M. Aubry-Vitét, l'a conduite jusqu'à bord du bateau, à Folkestone.

Mme la Comtesse de Paris, sans entrer dans Paris, a gagné de la gare du Nord celle d'Orléans, par le chemin de ceinture. A la gare d'Orléans, Madame a trouvé les personnes qui doivent faire avec elle le voyage de l'Espagne, la vicomtesse de Butler, M. Emmanuel Boucher, le docteur et Mme de Mussy.

D'après son désir formel, personne n'est venu la saluer à son pas-

sage à Paris. Madame est entrée en Espagne le 15 à une heure, et était hier matin à Madrid.

— Les assises de la Seine avaient à juger, ces jours-ci, un voleur, incendiaire et assassin, qui se targuait du titre d'anarchiste et de délégué de la *Panthère des Batignolles*, logé d'anarchistes.

Il s'est placé au point de vue de l'anarchie et de la doctrine du droit au vol, et il a traité la Cour avec une telle hauteur, qu'on a dû l'expulser de l'audience ; mais les anarchistes, qui remplissaient la salle, ont protesté avec menaces et le tribunal a failli être enlevé. C'est une répétition pour une prochaine circonstance.

Les anarchistes le regardent comme un martyr et le prochain conseil municipal lui élèvera une statue. Il a été condamné à mort.

— Des Allemands habitant la Bohême ont fêté le 60^e anniversaire de la naissance du docteur Schmeykal, qui est le chef du parti antitchèque, et lui ont remis une adresse couverte de plus de 100,000 signatures, parmi lesquelles celles des autorités de plus de 1,500 communes. Ce n'est pas cette fête qui fera disparaître l'opposition, de plus en plus vive, qui existe entre Tchèques et Allemands en Bohême.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

11. — **Confessions d'un ex-libre-penseur**, par Léo Taxil. In-12 de 416 pages. Paris, 1887, chez Letouzey. Prix franco : 3 fr. 50.

Nous n'aimons pas, en général que les conversions fassent du bruit. Celle de Léo Taxil en a fait beaucoup. Son impiété avait été telle que bien des personnes ne purent y croire, et, maintenant encore, beaucoup y ajoutent peu de foi. Cependant, le fait est là, et les preuves de sincérité ne manquent pas. Ce sont ces preuves que l'on trouve à chaque pas dans ses *Confessions d'un ex-libre-penseur*. En effet, un

homme qui entre dans la voie des aveux, qui met son âme à nu devant le public, comme Léo Taxil le fait dans tout ce volume pourrait-il garder la moindre arrière-pensée ? Nous ne le croyons pas.

Léo Taxil raconte toute sa vie dans ce volume, condamnant et déplorant ce qui doit être condamné et déploré. Il attribue la grâce de sa conversion à sa première communion, qu'il avait faite dans les meilleures conditions chez les Jésuites de Mongré, en 1865, la cérémonie étant présidée par Mgr de Bonald, assisté de Mgr Mermillod. Le

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les auditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

jeune Jogand, égaré par la franc-maçonnerie, écrivit toutes les infamies que l'on connaît. Ses calomnies lui attirèrent des procès, et, pour se soustraire à la prison qu'il n'aurait pas manqué de se faire infliger par les tribunaux, il se réfugia à Genève, où il passa les années 1875-1876, quelquefois dans la plus profonde misère, ne vivant, lui et sa famille, que de pain et d'eau, et étant restés même une fois, lui et sa femme, trois jours pleins sans manger, le dernier morceau de pain ayant été donné aux enfants. Jules Klein, compositeur de musique, devina sa misère et lui apporta discrètement quelques secours. On voit que l'impiété n'engendre pas le bonheur. L'auteur proteste néanmoins contre ceux qui voudraient attribuer sa conversion à un motif d'intérêt. Il en confirme l'absolue sincérité et l'attribue aux prières et à l'héroïque dévouement d'une pieuse tante. « Joséphine Jogand, sœur de mon père écrit-il, m'avait tenu sur les fonts baptismaux. Lorsque je fus enfermé à Mettray, à la suite des incartades que j'ai racontées, elle eut le cœur déchiré. Elle se disait que les enfants prodigues ne reviennent que par la grâce de Dieu, et que cette grâce, c'est la prière qui l'obtient.

« Elle pleura donc et pria. Sa pensée ne me quittait plus.

« Il était écrit que mon impiété n'épouvanterait pas sa foi, ne laisserait pas son espérance, n'entraînerait pas sa charité.

« Un jour pourtant la mesure fut comble. Je venais d'entre-

prendre la campagne calomnieuse contre la mémoire vénérée de Pie IX. Non content de mentir moi-même je faisais mentir les autres.

« Devant Dieu, ma marraine prit une résolution héroïque. — Puisque mes prières ne suffisaient pas, dit-elle, je me sacrifierai tout entière. Elle se dépouilla de tout ; elle distribua ses biens aux pauvres. Bref, elle abandonna le monde, ne se réservant pas un centime, et entra en religion. Le nom qu'elle adopta est celui de Sœur Marie des Sept Douleurs.

« Dieu, que je bravais, ne devait pas rester sourd à un aussi sublime appel. »

Voilà en quels termes et par quels moyens ce coupable a retrouvé le chemin du repentir.

Repentant, Léo Taxil sent le besoin de réparer le mal qu'il a fait par la création de la librairie anticléricale de la rue des Ecoles et par les écrits qui en sortirent :

« Le mal qu'a accompli cette maison d'édition satanique, dit-il humblement, ne saurait se mesurer. Mais je le déclare, je suis seul responsable de tout ce mal. Responsable aussi de la plupart des sociétés de libre-pensée fondées de 1880 à 1885 en France et en Algérie.

«... Que les catholiques, dont la foi sait apprécier les splendeurs de la miséricorde céleste, unissent leurs prières aux miennes pour demander pour moi la grâce de la persévérance ! Qu'ils prient pour tous les malheureux que mes mauvais écrits ont trompés ou détournés de la religion ! »

Le gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LAICISATION MAÇONNIQUE

La *Revue générale* publie, dans son dernier numéro de janvier, un remarquable et très lumineux article de M. Ch. Woeste, sur la *laïcisation du personnel enseignant en France*.

C'est la loi du 28 mars 1882 qui a laïcisé en France le programme de l'enseignement, comme l'avait fait en Belgique la loi de 1879, mais en France on va plus vite; en Belgique, le génie doctrinaire procède *piano, piano*, espérant tromper le pays catholique en immense majorité.

En France, la Loge, en même temps qu'elle décrétait l'instruction primaire *laïque*, c'est-à-dire sans Dieu, l'a rendue obligatoire.

Et cependant les auteurs de la sécularisation scolaire reconnaissent qu'il fallait pour réussir violenter les mœurs.

Le ministre Goblet s'écriait au Sénat en 1886 : « Est-il douteux que nous ayons eu quelque peine à faire passer dans les masses et dans la pratique la loi sur l'obligation de l'école?... N'avons-nous pas eu quelque peine, à l'heure qu'il est, à faire pénétrer dans les mœurs et dans la pratique l'application de la loi de 1882? »

Pour réussir il fallait encore autre chose. Non seulement, il fallait tyranniser les familles, mais il fallait encore tyranniser les communes en leur interdisant de confier l'enseignement communal à des religieux ou des religieuses ! C'est là ce qu'on appela laïciser le personnel.

Les loges comprenaient que même en laïcisant le programme scolaire, là où le maître resterait un religieux, l'école ne deviendrait pas *antireligieuse*. Et c'est l'école antireligieuse qu'elles veulent.

La loi de sécularisation empêchait de donner l'enseignement religieux pendant la classe, mais elle n'osait pas interdire l'enseignement religieux hors de la classe. Les religieux donnaient l'enseignement dans ces tristes conditions. C'était encore trop !

Le F. . Paul Bert, qui vient de mourir au Tonkin, prit l'ini-

tiative d'une proposition de laïcisation du personnel enseignant.

Ici nous citons le travail de M. Woeste :

On ne se préoccupa pas du tout de ce qu'allaient devenir les 16,000 congréganistes en fonctions, bien qu'ils eussent dix, douze, quinze et parfois vingt-cinq années d'enseignement : auraient-ils un refuge et des ressources pour vivre? Les gouvernements précédents les avaient accueillis à bras ouverts, le gouvernement actuel les repoussait : n'était-ce pas le moins qu'on leur assurât l'existence? L'équité répondait affirmativement, MM. Fresnau et Bardoux le firent tous deux remarquer : on ne daigna même pas relever leurs paroles. En Belgique, les conservateurs, en faisant la loi du 20 septembre 1884, ont procuré des traitements d'attente aux instituteurs, la plupart sans élèves qui devaient perdre leur position; et cependant de quelques attaques n'ont-ils pas été l'objet! En France, les radicaux jetaient sur le pavé sans indemnité plus de 16,000 congréganistes : qui donc parmi eux consentit à prendre en considération le tort qu'ils leur causaient?

A toutes les objections, on répondit par ce texte de loi dur et péremptoire : « Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque (art. 17.) »

Que devenaient dans ces conditions les vœux des populations? On n'en eut cure. Un ancien ministre républicain, M. Bardoux, membre du centre gauche, demanda qu'on ajoutât au texte ces mots : « A moins que les conseils municipaux qui seront préalablement consultés ne soient d'un avis contraire. » Rien n'était plus juste, et l'auteur de l'amendement le justifiait par des considérations décisives.

... M. Lacaze insista ; il fit remarquer qu'il y a des pères de famille qui « demandent de garder ces hommes et ces femmes parce qu'ils « les aiment, parce qu'ils leur ont donné leur confiance, et puis, « parce que leur habit les rassure contre certaines nouveautés qui « leur font peur. Ces pères de famille, ajouta-t-il, ce sont des « humbles et des petits; ils ne peuvent pas comme vous aller chercher « au loin l'enseignement de leur choix ; ils sont rivés à leur hameau, à « la métairie, à la pauvreté. » La voix de M. Lacaze ne fut pas plus écoutée que celle de M. Bardoux : « Nous déclarons *avec la Révolution française*, dit M. Dide, que dans le présent et l'avenir, *l'enseignement doit relever de la nation, c'est-à-dire du gouvernement* « qu'elle s'est donné. » « L'ÉTAT A CHARGE D'ÂMES, déclara à son « tour le ministre de l'instruction publique, il doit refaire l'unité « morale de la France. » On retrouve ici la doctrine que l'on appelle tantôt césarienne, tantôt jacobine, suivant qu'elle est appliquée par un souverain ou par un parti, doctrine qui, sans souci des répugnances individuelles, veut façonner les jeunes générations à l'image de ce souverain ou de ce parti.

... Plus tard, le ministre revint sur la même idée, et déclara que dans les écoles publiques il ne devait y avoir que « des instituteurs formés par l'Etat et qui « *appliquent ses doctrines et ses principes* » ; « Nous avons demandé, dit-il, qu'on enseignât dans l'école les idées « mêmes qui dirigent notre société moderne, c'est-à-dire la liberté, « l'égalité, la fraternité, *les principes de la Révolution.* »

Il n'est pas nécessaire de s'attarder plus longtemps dans ces citations. La vérité est que le radicalisme n'est pas seulement une doctrine politique, mais une doctrine religieuse ou plutôt antireligieuse, et surtout anticatholique.

Cette doctrine est celle de la Franc-Maçonnerie même. Elle est parvenue à saisir le pouvoir en France et pour y rester elle comprend qu'il faut déchristianiser la nation par l'école. C'est pourquoi la Loge, convaincue de ne pas trouver dans les religieux et dans les maîtres chrétiens des agents obéissants, n'a rien trouvé de mieux que de les expulser de l'école, à peu près comme elle avait expulsé les religieux de leurs couvents, toujours en haine de la religion catholique.

Au Sénat il y eut sous ce rapport des aveux éclatants. On croirait assister à une séance secrète de la Loge.

Voici une seule citation :

M. Ferrouillat affirma l'antagonisme qui devait exister entre l'enseignement public et l'enseignement catholique. M. Chesnelong ayant observé que Dieu n'était pas exclu des programmes, « la vérité, « répondit le rapporteur, c'est que le Dieu des programmes n'est pas « le Dieu des congréganistes ; c'est le Dieu de la philosophie, le Dieu « de la raison, et pourquoi ne le dirais-je pas, le Dieu des braves « gens, le Dieu de la religion naturelle, ce n'est pas le Dieu de la « révélation. Et comment nous ferez-vous croire que les congréga- « nistes restent dans nos écoles pour y enseigner le Dieu du Vicaire « savoyard ? N'est-il pas évident qu'ils voudront compléter cette théo- « dicée imparfaite et qu'ils regarderont comme un devoir d'y ajouter « les enseignements de la Révélation ? »

A prendre cette théorie à la lettre, on dirait qu'il y a deux Dieux, en lutte l'un contre l'autre. Mais qui ne voit qu'en parlant de Dieux contraires, M. Ferrouillat a entendu caractériser deux doctrines, et qu'il a opposé au catholicisme le rationalisme qui, pour lui, doit être la base de l'enseignement public en France ?

M. Woeste analyse avec précision les discussions de la Chambre et du Sénat français. Il réfute à merveille les cyniques sophismes des Ferrouillat et des Goblet, comme il réfutait

devant la Chambre belge ceux des Frères de Vanhumbéeck, des Janson et *tutti quanti*.

Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à cet intéressant travail, plein d'actualité pour nous.

En voici les conclusions :

La loi nouvelle (30 octobre 1886) n'est qu'un épisode de la campagne ouverte dans maints États et qui poursuit la sécularisation complète de la société. On cherche à faire oublier le christianisme aux populations; on veut qu'elles vivent comme s'il n'existait pas; on détourne autant que possible leurs regards du ciel. Un sénateur qui avait été le rapporteur de la loi de 1882, M. Guiffrey, n'a pas dissimulé ce but. Il a dit, au cours de la discussion de la loi : « Depuis
« longtemps déjà la société civile lutte pour s'affranchir des ingé-
« rences religieuses, et si chacun de ses efforts a été marqué par un
« pas en avant, chacune de ses conséquences a provoqué des cris et
« des grincements de dents; il en est de même aujourd'hui. Mais de
« même que nous avons réussi à affranchir la société civile, de même,
« par la loi que nous discutons en ce moment, nous réussirons à
« affranchir l'école. » Affranchir l'école, c'est briser son alliance avec
la religion, c'est déchristianiser les masses; mais les déchristianiser, c'est concentrer toutes leurs espérances et toutes leurs aspirations sur la vie présente; c'est leur faire désirer passionnément, impérieusement toutes les jouissances terrestres. Il n'est pas de dessein plus antisocial; n'importe : après la gratuité et l'obligation on voulait la laïcisation; la voilà complète; la formule fatidique est devenue une vérité.

Déjà la première Révolution avait causé des ravages qui ont inoculé à la France une sorte de fièvre d'agitation, de bouleversement et de désorganisation. Le radicalisme estime que ce n'est pas assez. Son but est clairement accusé : c'est la rupture définitive et totale de la France avec la religion. L'œuvre de la Convention est reprise et poursuivie avec acharnement : « Est-ce que la Convention n'a pas écarté les congréganistes des écoles ? » s'est écrié le 23 octobre le rapporteur à la Chambre des députés, M. Steeg. En invoquant l'exemple de la Convention, il croyait tout dire; il disait tout en effet.

Je ne sais si le radicalisme réussira. M. Chesnelong a fait entendre, vers la fin de la discussion, des paroles de confiance : « Je ne déses-
« père pas de mon pays, a-t-il dit, comme la religion, le patriotisme
« a sa foi. Eh bien, oui, je crois à la France. Toutes ces lois ne sont
« pas viables. Un jour ou l'autre la France s'en affranchira; elle
« retrouvera sa vieille foi, son vieil honneur et son grand cœur.
« Elle ne voudra pas périr. » De son côté, M. de Mun a poussé un
cri de guerre qui n'était pas exempt d'espérance : « Et puisque vous

« voulez la guerre, s'est-il écrié, vous l'aurez, et ce sera une grande guerre, car elle mettra aux prises d'un côté la force et le despotisme de l'État, et de l'autre la conscience encore désarmée, mais forte de son droit qui la rend toute puissante et qui lui assure enfin la victoire parce qu'il y a, vous le savez bien, il y a des lois qui ne sont pas écrites, qui sommeillent au fond des cœurs où la tyrannie les réveille un jour et les dresse tout à coup, pour une suprême expiation, contre ceux qui ont osé les violer. »

Je comprends de la part de patriotes comme MM. Chesnelong et de Mun, ce fier et noble langage. Il me semble cependant que le radicalisme est occupé, avec le concours de la loi et des autorités à tous les degrés, à semer partout en France de nouveaux germes de maladie, si pas de mort. Le terrain n'est que trop préparé à les recevoir. *Je crains fort que, dans cette circonstance, ce malheureux pays ne marche de chute en chute, de cataclysme en cataclysme vers un abîme où sombrera irrémédiablement sa fortune.*

Si quelque chose peut le sauver, c'est le dévouement et la générosité des catholiques. A cet égard M. de Mun a fait remarquer qu'en dépit de la campagne de laïcisation poursuivie depuis 1832, l'enseignement catholique n'avait perdu que 7,000 élèves; la laïcisation en a enlevé 94,000 à l'enseignement public congréganiste; l'enseignement libre en a retrouvé 87,000 par les seuls efforts des croyants. Ce dernier chiffre est consolant; s'il grossissait de plus en plus, *peut-être le salut de la France ne serait-il pas une chimère.*

Ces derniers mots paraîtront peut-être un peu pessimistes.

La France passe par l'épreuve de la persécution maçonnique, comme elle a passé par le feu des hérésies, comme elle a subi la persécution de la Révolution, parce qu'elle a apostasié. Mais il y a encore chez nous des germes de vie chrétienne qui permettent d'espérer que notre chère patrie redéviendra un jour la fille aînée de l'Église.

Dieu a fait les nations guérissables.

LA FRANCE EN 1886

(Suite et fin. — V. les numéros précédents.)

Enfin, au moment même où la dernière de ces lois, la plus violente et la plus indigne peut-être, vient d'être votée par les Chambres et promulguée par le chef de l'Etat, on ose exprimer la pensée que le pays, est, par ses idées et par ses sentiments, avec cette politique anti-chrétienne dont cette loi a été la plus radicale expression.

Cette politique, il ne m'appartient d'en parler ici qu'en restant exclusivement sur le terrain de la défense des intérêts chrétiens, les seuls dont nous nous occupions dans nos réunions catholiques. Je n'en parle d'ailleurs qu'en mon nom et pour mon compte; je n'engage que ma responsabilité personnelle d'homme public et de citoyen, mais je l'engage volontiers et tout entière. Ces réserves étant bien faites et bien entendues, je crois avoir le droit de vous dire et je vous dis : La politique qui a fait ces lois opprime nos consciences, blesse nos croyances, et par cela même met en péril tous nos intérêts; — car, ne vous y trompez pas, l'ordre matériel ne peut pas sortir du désordre moral, et la perturbation des intérêts est toujours, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, la conséquence forcée de la perversion des idées et de la dévastation des consciences; — donc, restez fidèles à vous-mêmes, à votre foi, à vos convictions; résistez à cette politique par toutes les voies légales; ne vous laissez pas décourager par un échec transitoire, et préparez-vous au contraire à reprendre bien vite les positions que vous aviez noblement conquises par une première victoire, et que, je l'espère, vous ne tarderez pas à retrouver!

L'oppression sectaire ne peut rencontrer chez les catholiques du Nord, que des adversaires résolus, sur toute la ligne. J'affirme, et vous ne me démentirez pas, qu'elle ne recrutera jamais parmi eux ni des indifférents, ni des dupes, encore moins des complices.

Vous êtes la résistance tenace, vous êtes aussi l'action vigilante et dévouée. Vous avez le privilège des nobles initiatives, c'est votre honneur que les œuvres catholiques, quand elles ne partent pas du Nord, s'y épanouissent dans une grandeur qui ailleurs est rarement égale.

Quel essor vous avez su donner aux œuvres de prière? Quand le présent est triste, quand l'avenir est incertain, quand la prévoyance humaine est déconcertée, le chrétien éprouve le besoin de chercher en Dieu sa force et son espoir. Il les y cherche et il les y trouve. Mais si toute prière sincère trouve toujours accès auprès de Dieu, c'est surtout la prière commune de tous les cœurs chrétiens, unis entre eux dans le cœur du divin Maître, que Dieu se plaît à récompenser par les plus larges effusions de sa lumière, de sa bonté, de sa grâce miséricordieuse et toute puissante. Vous l'avez merveilleusement compris; plusieurs associations de prières ont ici leur centre; et avant tout le Dieu de l'Eucharistie, en l'honneur de qui vous avez fondé, il y a peu d'années une œuvre destinée à multiplier les adorateurs, a le premier rang dans les élans de votre foi et dans les ardeurs de votre piété: Restez toujours dévoués à ces œuvres; elles doivent passer avant toutes les autres. Elles sont comme ces paratonnerres mystérieux dont parlait le comte de Maistre, et qui ont la puissance de dissoudre les orages.

Les œuvres de charité sociale ont trouvé aussi dans vos catholiques régions une terre propice à leur expansion. Vous avez partout des conférences de Saint-Vincent de Paul et des patronages pour la jeunesse. Naguère l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, cette œuvre qui travaille si généreusement à reconstituer sur des bases chrétiennes, ces deux grandes forces sociales: le patronage chrétien et le travail chrétien, en les unissant par la communauté de la foi, l'harmonie des devoirs et la réciprocité du dévouement, cette œuvre qui s'approprie si merveilleusement aux besoins permanents de toute société et plus encore aux besoins particuliers de notre société actuelle si douloureusement tourmentée, cette œuvre, dis-je, tenait ses assises au milieu de vous, et il lui était donné de constater les résultats pratiquement remarquables qu'au point de vue des pensées qui l'animent vous avez déjà obtenus dans ce pays de foi robuste et de puissante industrie.

Tout à l'heure, M. l'abbé Fichaux précisait vos idées sur ces questions, avec une ferme et pénétrante éloquence, et j'étais heureux d'applaudir à la justesse de ses idées et à l'efficacité généreuse de ses conclusions. J'y retrouvais à la fois l'esprit de dévouement et le sens pratique qui ne vous abandonnent jamais.

Les œuvres de défense religieuse n'ont pas une moindre part dans votre action. Vous vous y livrez en partant de cette pensée

que la vérité religieuse, parce qu'elle vient de Dieu, est universelle et que, de même qu'elle est la garantie du salut des âmes, elle est aussi la condition nécessaire du relèvement des sociétés. Je suis trop mêlé à l'œuvre des comités catholiques pour n'en pas parler avec modestie; il m'est permis cependant de saluer avec fierté les développements que vous avez su lui donner et dont vos congrès de chaque année sont l'imposant témoignage. C'est surtout pour les œuvres d'enseignement que vous avez fait des merveilles.

Votre université catholique est incomparable. Magnifiquement installée, pourvue de tous les instruments d'étude, comprenant toutes les branches de l'enseignement supérieur, depuis la théologie qui élève et agrandit les âmes jusqu'à la médecine qui est la science appliquée au soulagement des corps, depuis le droit qui doit être l'interprète du juste jusqu'aux lettres et aux sciences qui, dans leur union, représentent cette alliance du vrai et du beau d'où sort, quand elle est illuminée par un rayon de Dieu, la splendeur du bien. Votre université a à son service, sous une direction éminente, des professeurs qui tous sont de vrais maîtres et dont quelques-uns sont des maîtres illustres.

Je ne veux en nommer aucun; mais il en est un que je distingue dans mon cœur parce que, après l'avoir beaucoup admiré en le lisant, je n'ai pas pu me défendre, en m'approchant de lui, d'une sympathie très affectueuse pour sa personne. Si vous devinez son nom, ce sera la faute de sa gloire.

En dix ans, vous avez improvisé cette œuvre, et vous lui avez donné une consistance qui fait partie de son éclat et qui garantit sa durée. Il y a fallu un effort plus que surhumain; vous l'avez fait. Il y a fallu des millions; vous les avez trouvés. Il s'agit aujourd'hui, je crois, de la consolider dans une stabilité définitive; et si de nouveaux sacrifices sont nécessaires, je ne suis pas inquiet pour elle. Quand une grande œuvre sollicite votre générosité, qui ne sait que vous êtes capables de tout et que vous ne reculez devant rien?

Pour l'enseignement secondaire, vous n'êtes en arrière de personne; pour l'enseignement professionnel, vous êtes en avant de tout le monde. Enfin quand on a voulu arracher au peuple l'âme de ses enfants, pour que Dieu n'y entrât pas, vous avez fondé partout, à Lille, vous aviez fondé d'avance, des écoles où Dieu est adoré, où la foi des enfants est préservée, où l'éduca-

tion chrétienne qui a fait la France et qui seule, peut lui rendre son honneur et sa grandeur, trouve un asile sûr et respecté.

La tâche n'est pas achevée, le plus difficile reste à faire. Demain, la dernière loi s'appliquera et la laïcisation, je devrais dire la proscription, atteindra les écoles congréganistes de nos campagnes, comme elle a déjà frappé celles de nos villes. L'effort ne sera pas au-dessus de votre dévouement. Pour cette seconde partie de la tâche comme pour la première, vous serez les premiers à l'œuvre, vous donnerez l'exemple et partout, j'y compte bien, il sera suivi.

Il y va de l'avenir de l'Eglise en France; il y va de l'avenir de la France elle-même, de sa dignité morale aussi bien que de son ascendant civilisateur. A un si noble but, quel est donc le chrétien, quel est le Français, homme de cœur, qui pourrait refuser son concours?

Et voilà pourquoi à l'action il faut joindre le sacrifice. Oui, le sacrifice pour nos écoles, pour nos collèges, pour nos facultés, demain peut-être pour notre clergé dépouillé; en un mot pour tous les besoins, pour tous les devoirs de la lutte catholique! L'Etat s'attaque à nos libertés, non seulement par la force dont il dispose et par les lois dont on l'arme, mais aussi par la toute-puissance de son budget. Les finances du pays, fort mal conduites, d'ailleurs, comme chacun sait se sont faites révolutionnaires; on s'en sert comme d'une machine de guerre contre nos institutions chrétiennes. Il faut créer le budget du sacrifice volontaire pour le rachat de nos libertés religieuses.

Il se crée, Messieurs, et à cet égard, il s'est fait, vous avez fait ici plus qu'ailleurs des choses admirables. Laissez-moi vous le dire, c'est le côté lumineux et consolant de notre époque; et malgré les tristesses de l'heure présente, j'y puise l'espérance que Dieu ne l'abandonnera pas, parce qu'à travers ses écarts et ses défaillances, elle aura été touchée par un grand souffle de charité!

Enfin, Messieurs, pour que la résistance soit efficace, pour que l'action soit féconde, pour que le sacrifice soit à la hauteur de ce que les circonstances exigent de nous, il faut, par dessus tout, une union sincère et cordiale entre tous les catholiques. Cette union est faite, et vous la garderez.

Ah! la division, messieurs, quelle infortune et quelle impuissance! Quand je songe à ce que la France pourrait être et à ce

qu'elle est, je me demande par suite de quelle fatalité elle en est réduite aujourd'hui à se débattre sous les étreintes d'une secte qui méconnaît sa vocation, insulte à ses traditions, s'attaque à sa foi et fait litière de ses droits; et en me reportant à l'histoire de notre temps, je suis bien obligé de reconnaître que nous avons été conduits là, moins encore par la force propre de la Révolution que par la division des gens de bien. Donc de l'union, Messieurs, encore de l'union; et toujours l'union! C'est par là qu'il vous sera donné de reconquérir, au profit de la religion et de la patrie, ce que la division nous a fait perdre!

Messieurs, lorsqu'en 1872, nous inaugurons à Paris l'œuvre des congrès catholiques, nous étions au lendemain d'une grande épreuve nationale. Mais à la lumière des événements, la France avait compris tout ce qu'il y a de vain et de fragile dans les sociétés mêmes les plus brillantes, et combien il est nécessaire qu'elles fassent à Dieu, dans leur foi et dans leurs mœurs, la place qui lui appartient.

L'Eglise, qui avait fourni sa noble moisson de victimes pendant la guerre et qui avait ensuite donné généreusement ses martyrs pour Dieu et pour le pays, n'était pas seulement respectée, elle était populaire. C'était le moment où nous réclamions, non sans succès, l'extension de la liberté chrétienne.

Quelques années plus tard, la situation était changée; la liberté chrétienne était devenue suspecte et on lui disputait le prix de ses plus récentes victoires. Nous luttâmes alors pour la défense de la liberté chrétienne menacée.

Aujourd'hui, Messieurs, la plupart de vos libertés religieuses sont détruites et celles qui nous restent sont attaquées chaque jour. Le succès a trahi nos efforts; nous avons succombé sous la coalition des audaces arrogantes et des timidités défailiantes.

Mais votre dévouement n'est pas de ceux que l'épreuve décourage; abandonner d'ailleurs la défense de l'Eglise, ou seulement affirmer avec moins d'énergie notre foi et notre amour pour elle, lorsque sa doctrine est méconnue, lorsque ses droits sont outragés, ce ne serait une façon ni chrétienne ni française de comprendre l'honneur. Ce n'est pas la vôtre, Messieurs; et voilà pourquoi vous êtes ici, tristes mais fermes, soucieux mais résolus, et il me semble entendre sortir de vos cœurs ce cri de foi, de courage et d'espérance;

Oh! sainte Eglise du Christ, que nos pères étaient fiers de

marcher sous votre noble drapeau, lorsqu'il était pour tous un objet de vénération et de respect!

Mais parce que ce drapeau est déchiré par la haine, terni par l'ingratitude, nous ne le désertons pas. Plus dévoués que jamais, nous ferons autour de lui une garde de fidélité et d'amour. Nous vous suivrons dans toutes vos épreuves, et quel que soit l'avenir, nous serons toujours à vos côtés croyant en vous, luttant pour vous, espérant en vous, attendant de vous le salut de cette France que nous aimons et qui vous reviendra.

C. CHESNELONG.

SAINT MARTIN

Nous sommes heureux de pouvoir enfin enrichir les *Annales catholiques* du magnifique panégyrique prononcé aux dernières fêtes de Saint Martin, à Tours, par l'éloquent évêque de Nîmes, Mgr Besson. Nous devons seulement demander pardon à nos lecteurs de leur avoir fait attendre trop longtemps la publication de cette belle page d'éloquence:

O beatum virum, cujus anima paradisum possidet : unde exultant angeli, lætantur archangeli, chorus sanctorum proclamât, turba virginum invitât : Mane nobiscum in æternum.

Heureux le saint dont l'âme entre en possession du paradis. Les anges tressaillent d'allégresse, les archanges triomphent, tous les chœurs célestes proclament sa gloire, et la foule des vierges l'accueille en lui disant : Demeure avec nous pour l'éternité.

(Office de S. Martin, antienne des 1^{res} Vêpres.)

MESSEIGNEURS (1),

Il y a bientôt quinze siècles, saint Martin quittait la terre, et son âme allait prendre possession du ciel. Tous les bienheureux se lèvent et se portent à sa rencontre : les moines se mêlent aux pontifes, les vierges aux martyrs, et les neuf chœurs des anges

(1) Mgr Meignan, archevêque de Tours, NN. SS. Bécél, évêque de Vannes, Le Coq, évêque de Nantes, Ardin, évêque de La Rochelle, Labouré, évêque du Mans.

donnent, en se répondant d'un bout à l'autre des sphères éternelles, le signal de la joie, de l'enthousiasme et des sacrés ravissements. Martin est placé à la tête des pontifes, mais Jésus-Christ l'élève plus haut encore : il le fait asseoir, à peine au-dessous des douze apôtres, sur un siège rayonnant de clarté, et de tous les points de la lumière et de la gloire s'élèvent mille et mille voix pour lui dire : « Demeure avec nous pour l'éternité » : *Mane nobiscum in æternum*.

Nous venons, après quinze siècles, vous redire du haut de cette chaire cette antienne du Paradis. Mais je ne sais quel souffle nouveau la fait passer, plus étincelante que jamais, sur les lèvres du clergé et du peuple. Les grands jours du moyen âge sont revenus avec leur foi populaire, leur immense concours, leurs prières ardentes, leur ferme espoir de nouvelles grâces et de nouveaux bienfaits. Voici le vénérable successeur de saint Martin rapportant de Rome, avec les paroles les plus encourageantes pour son ministère, les bénédictions du Père commun des fidèles pour les pèlerins venus au saint tombeau. Ses frères dans l'épiscopat l'entourent comme d'une couronne d'honneur ; les Églises de Nantes, de Vannes, de La Rochelle, de Nîmes et du Mans sont représentées par leurs pontifes dans cette assemblée sainte. Voici les abbés à côté des évêques ; l'antique chapite de Tours tressaille et se rajeunit dans l'expression des divines louanges ; tout le clergé est dans la joie, tout le peuple la partage, et pendant que l'Église du Ciel redit à Martin : *Mane nobiscum in æternum* : « Demeure avec nous pour l'éternité », l'Église de la terre, se tournant vers ses reliques et son tombeau, dit au saint thaumaturge : « Vous êtes notre héritage, notre gloire, notre espérance ; vous serez notre part jusqu'à la fin des siècles » : *Mane nobiscum*.

Pourquoi les anges et les saints ont-ils accueilli saint Martin dans les cieux avec tant de magnificence et de joie ? Ecoutez-le : c'est un soldat, c'est un moine, c'est un évêque, c'est un apôtre ; mais quelque habit qu'il porte, en quelque lieu qu'il se trouve, le miracle a partout signalé sa présence, confirmé sa doctrine, et fait reconnaître la divinité de Jésus-Christ.

Pourquoi son tombeau est-il devenu si sacré à la chrétienté tout entière ? Les reliques qui l'ont habité sont devenues la proie de l'hérésie, et il en reste à peine quelques débris ; les pierres qui ont scellé cette tombe ont été dispersées ; la basilique où elle avait été déposée a péri trois ou quatre fois. N'importe, la tombe

de saint Martin est encore féconde en miracles. Vivant ou mort, sur la terre ou dans le ciel, Martin est encore avec nous, et les hommes comme les anges sont exaucés quand ils lui disent : *Mane nobiscum*.

Telle est l'histoire de saint Martin, tel doit être son panégyrique. C'est par la rapide simplicité d'un récit fidèle que j'essayerai de répondre à votre attente, en vous retraçant quinze siècles de prodiges et de bienfaits. La double vie de saint Martin est comme l'apologie permanente du christianisme; mais cette apologie appartient aux annales mêmes de la France. A ce double titre, vous l'écouferez avec l'attention, le respect et la reconnaissance que commande aux fils la gloire de leur père, et nous nous écrierons d'une commune voix : « O Martin, priez pour l'Église, priez pour la patrie, priez pour cette cité » : *Sancte Martine, ora pro nobis*.

I

Après trois siècles de persécution, la croix victorieuse sortait du monde inondé par le sang des martyrs, comme le soleil sort des ombres de la nuit. Des bords du Rhin où elle s'était levée, elle mena Constantin jusqu'aux portes de Rome, lui donna la victoire sur Maxence, l'éleva à l'empire, et assura la paix à tout l'univers. Ce n'était pas seulement la paix, mais la gloire, avec toutes les palmes de l'histoire, de l'éloquence et de la poésie. La langue grecque refleurit sur les lèvres des Basile, des Grégoire de Nazianze, des Chrysostome; on croit entendre Homère et Démosthène. La langue latine a ses Ambroise, ses Jérôme et ses Augustin, qui égalent Cicéron par le génie et qui le dépassent par la doctrine de toute la hauteur qui sépare l'erreur de la vérité. C'est le siècle des grands poètes et des grands orateurs chrétiens; c'est, avec les siècles d'Auguste et de Périclès chez les anciens, de Léon X et de Louis le Grand chez les modernes, celui qui a fait le plus d'honneur à l'humanité.

Ajoutons sans crainte d'être démenti par l'histoire : c'est aussi le siècle des grandes conversions, car les Gaules jusque-là incertaines vont passer définitivement des ténèbres du paganisme à la lumière de l'Évangile, et de la corruption de tous les vices à la pratique de toutes les vertus. Voici l'homme qui opérera ce grand miracle. Quatre mots suffisent à son éloge : il a la charité du soldat, l'austérité du moine, la vigilance de l'évêque, le zèle de l'apôtre. Sous ces titres divers, il a rempli tout son

siècle; il l'a comblé de ses bienfaits, il l'a étonné par ses prodiges, il l'a mené et enchaîné aux pieds de Jésus-Christ. Ce siècle mérite de porter son nom : appelons-le donc le siècle de saint Martin.

La Pannonie fut le berceau de ce héros chrétien, et la profession des armes son premier état. Martin était le fils d'un vétérân qui avait conquis ses grades dans les légions, et qui était retourné dans sa terre natale pour y goûter le repos dû à ses campagnes. Le nom qu'on lui donne est tout païen : « Il sera un jour un petit Mars », disait son père. Son père ne se trompe pas. Mais laissez-le croître; sous ce nom qui appartient à la religion des faux dieux, il deviendra le champion du Dieu véritable : *Bellator Christi*.

C'est à Pavie qu'il est élevé. Là son père l'amène à l'âge de sept ans, en prenant possession d'une terre dont Constantin, vainqueur de Licinius, a voulu doter ce vétérân en souvenir de ses services. Il allait, sans le savoir, doter l'Église d'un grand saint, et les Gaules d'un grand apôtre. L'Italie, arrosée par le sang des martyrs, se couvrait de monuments chrétiens. Pavie étalait au grand jour la pompe de l'Église affranchie; l'évêque prêchait librement la doctrine du Christ, et ses prêtres allaient recruter pour l'entendre des catéchumènes qui mettaient des années à conquérir la robe blanche du baptême. Martin vient trouver l'évêque; il l'écoute, il compte parmi les plus assidus de son auditoire, il se fait inscrire et enrôler parmi les conscrits du Seigneur.

Mais son père avait rêvé pour lui une autre milice. Il le dénonce aux agents du recrutement; on le saisit, on le charge de chaînes, on le conduit en prison, on l'y abandonne jusqu'à ce qu'il ait consenti à endosser l'uniforme militaire. Lève-toi, Martin, n'hésite pas, revêt la chlamyde et va suivre les Césars. Le Christ sait que tu lui appartiens, et que ton cœur ne bat plus que pour lui. Va, sois soldat; c'est sous le manteau de soldat que ton nom t'immortalisera au ciel et sur la terre. Ce manteau, un pauvre l'attend; le Christ le revêtira lui-même pour apparaître à tes regards et te récompenser par un premier miracle.

Il s'enrôle donc dans la légion, il part pour les Gaules, et c'est dans les murs d'Amiens qu'il tient garnison. Un serviteur l'accompagne; mais, bien loin de l'humilier, il lui rend à tour de rôle les services qu'il reçoit de lui, nettoyant ses chaussures, le faisant manger à sa table, et le servant plus souvent encore

qu'il n'est servi par lui. Sa bonté, sa patience, sa modestie sont au-dessus de tout éloge. On s'étonne; les uns le raillent, d'autres l'admirent. Est-ce donc là un soldat? Oui, c'est un soldat, mais un soldat qui attend le baptême et qui déjà l'a mille fois mérité. Mais il va le mériter mieux encore. Un matin, en plein hiver, dans l'hiver le plus rigoureux du siècle, il rencontre aux portes d'Amiens un malheureux à demi nu qui tremble de froid. Il s'est déjà dépouillé de tous ses vêtements intérieurs, il ne lui reste que sa chlamyde. Eh bien ! il n'hésite pas, et, tirant son glaive, il en fait deux morceaux, jette l'un au mendiant, se couvre de l'autre et regagne sa demeure, aussi insensible aux éloges qu'aux railleries qui partagent les sentiments de la multitude assemblée autour de lui. O jour glorieux pour le soldat ! ô nuit plus glorieuse encore ? A peine s'est-il endormi, que Jésus-Christ lui apparaît en songe, vêtu de cette moitié de manteau qu'il a jetée sur les épaules d'un inconnu : « Regarde, lui dit-il, voilà ta chlamyde » ; et, s'adressant aux anges qui l'entourent, il prononce à haute voix ces paroles : « Martin, encore catéchumène, m'a revêtu de cet habit. » Quelle apparition ! quel miracle ! Martin n'est encore que catéchumène, et il est déjà récompensé par des prodiges. Mais quelle charité et quelle perfection ! Jésus avait dit à ses disciples de ne posséder qu'un seul vêtement. C'est encore trop pour le soldat. Le soldat partage avec le pauvre le seul vêtement qu'il possède. Ainsi les Gaules sont élevées d'un seul coup, par cet exemple, au sommet de la perfection évangélique. Cet exemple, c'est un soldat qui le donne. O Martin ! à quelle école de générosité, d'abnégation et de sacrifices vas-tu mettre les soldats qui naîtront dans ces lieux devenus ta patrie ! O France ! je sens tes entrailles palpiter et tressaillir, tu seras la terre des braves, la terre des croisés, la terre de saint Louis et de saint Vincent de Paul ! C'est sous le manteau de saint Martin qu'elle va naître, croître et grandir de siècle en siècle, sans cesser d'enfanter dans les deux sexes, et pour le service des deux mondes, les héros du courage, de l'aumône et de la charité.

Ai-je besoin de vous dire que le catéchumène qui s'était ainsi dépouillé de sa chlamyde ne tarda pas à revêtir la robe blanche du baptisé ? La ville d'Amiens, qui fut aux fêtes de Pâques le témoin de cette cérémonie, perdit bientôt son glorieux neophyte. Martin demande son congé, car il brûlait d'embrasser la vie religieuse pour laquelle il était né. Mais l'armée à laquelle il

appartenait se dirigeait vers le Rhin, menacé par les ennemis de l'empire. Constant veut le voir, et la demande qu'il lui fait de quitter l'armée est traitée de lâcheté et de rébellion. Martin ne s'émeut pas. C'était la veille d'une bataille. Il obtient qu'on le mette en face des Germains, debout, sans armes, en avant de l'armée. Là, muni du signe de la croix au lieu de casque et de bouclier, il pénétrera sans peur dans les rangs ennemis. L'empereur accepte, et le soldat s'avance. O prodige! les barbares mettent bas les armes et se rendent à discrétion. C'est la victoire de la prière et de la foi. Qu'ont-ils donc vu, ces barbares, dans l'ambassade pacifique dont s'est chargé le soldat d'Amiens? Admirez la profondeur des desseins de Dieu. Ces barbares sont des Francs qui doivent partager les Gaules avec les Romains. Ces Francs, qui reculent sans savoir pourquoi devant ce légionnaire désarmé, ont entrevu je ne sais quel signe divin sur son visage. Ce sont les aïeux des Clovis, des Clotaire et des Dagobert, qui couvriront un jour de présents le tombeau de ce soldat, inconnu alors, mais déjà marqué par la main de Dieu pour tenir dans le monde une place glorieuse. Aujourd'hui c'est un soldat obscur qui veut se faire moine, demain ce moine sera le grand évêque de Tours et le grand apôtre de toutes les Gaules.

(A suivre.)

Mgr Besson.

LE BILAN GÉOGRAPHIQUE

DE L'ANNÉE 1886

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

III. — Asie.

Pas plus que l'Afrique, le grand continent asiatique ne s'appartient entièrement à lui-même. Les seuls États importants qui restent en dehors de l'ingérence européenne sont la Chine et le Japon.

L'immense *empire chinois* est plus étendu et plus peuplé que l'Europe, puisque sur un territoire de 11,000,000 de kmq. il compte 400,000,000 d'habitants, dont la civilisation tout originale et l'importance politique n'ont pas dit leur dernier mot.

Le Japon forme, à l'autre pôle du continent, une contre-

partie de l'Archipel britannique, avec même étendue approximative et même population de 35,000,000 d'habitants, lesquels s'initient activement au génie civilisateur de l'Europe même.

Ce sont là les seules parties vives de l'Asie indépendante, à moins qu'on ne veuille y ajouter les petites souverainetés de l'Arabie, perdues dans leurs déserts, la monarchie de Perse, ballottée entre les influences russe et anglaise, le royaume de Siam, qui deviendra anglais ou français, et le royaume de Corée, qui tend au contraire à se détacher de la Chine.

L'autre moitié de l'Asie est soumise à 4 ou 5 puissances européennes, savoir : la Russie, l'Angleterre, la France, le Portugal, et la Turquie dont la capitale, Constantinople, est en Europe.

L'Asie Turque ou Turquie d'Asie compte 15,000,000 d'habitants sur plus d'un million de kmq. de territoire. C'est aujourd'hui la partie centrale, et ce sera demain peut-être, l'unique partie de l'empire ottoman, vieille machine dont les rouages sont usés et que la Russie voudrait remonter à son profit.

L'Asie Portugaise avec Goa, Diu, dans l'Hindoustan, et Macao, sur la côte chinoise, n'est que le dernier souvenir de l'empire d'Albuquerque, si florissant au xvi^e siècle.

Asie Anglaise. Par contre, l'empire anglais des Indes est un splendide morceau, par sa nature le plus beau, le plus riche des empires du monde et qui serait le plus enviable si sa stabilité était bien assurée, 250,000,000 habitants sur un territoire de 4 millions de kmq., obéissant à une poignée d'Anglais, c'est un prodigieux résultat, digne de toute la jalousie russe qui convoite le joyau et s'en approche tant qu'elle peut.

Outre l'Hindoustan propre, le Dékan, le Bengale, le bassin de l'Indus, l'empire des Indes comprend le royaume de Birmanie, conquis l'an dernier, et l'on peut considérer comme ses satellites le Beloutchistan et l'Afghanistan lui-même, tirailé par le voisin du Nord.

En dehors de cet empire, les Anglais possèdent Aden et quelques îlots de la mer Rouge, les îles Ceylan, Andaman, Nicobar, et les importantes positions commerciales de Poulo Pinang, Singapour et Hong kong, situé sur le chemin ou sur les côtes de la Chine.

Asie Française. La France qui n'avait conservé que cinq lambeaux : Pondichéry, Chandernagor et autres, de son empire indien du siècle dernier, s'en est refait un d'une grande impor-

tance dans l'Indochine. La *Cochinchine* et le *Cambodge*, l'*Annam* et le *Tonkin* lui donnent un territoire vaste comme la métropole, peuplé de 15,000,000 d'habitants, et dont la position est exceptionnellement bien choisie entre les empires anglais et chinois. Si les circonstances la favorisent une fois de plus, le royaume de Siam doublera peut-être un jour en superficie cette importante possession. Mais qui peut dire ce que l'avenir nous réserve?

Asie Russè. — C'est le plus grand, sinon le plus riche morceau de l'Asie, puisqu'il mesure plus de 16 millions de kmq, avec 15,000,000 d'habitants. La glacée *Sibérie*, conquise en premier lieu, a servi de première tranchée parallèle pour pousser en avant, à travers la *Mantchourie*, le *Turkestan*, la *Caucasie*, les travaux de siège dont l'objectif est la prise de l'empire des Indes, vulnérable par sa richesse même. A quand le choc qui mettra aux prises les colosses russe, anglais et peut-être chinois?

IV. — Océanie.

L'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, la France et l'Allemagne se partagent très inégalement le Monde Océanien.

Océanie Anglaise. — Les Anglais ont pris pour eux tout un continent, l'*Australie*, vaste de 8 millions kmq, et dont ils peuplent même les déserts. — *Victoria*, la *Nouvelle Galles du sud*, le *Queensland*, l'*Australie du Sud* et l'*Australie de l'Ouest*, sont avec la *Tasmanie* et la *Nouvelle-Zélande*, autant de républiques riches et prospères qui jouissent d'une complète autonomie sous la couronne britannique; elles tentent même de se constituer en fédération pour leur défense commune. Leurs 3,000,000 d'habitants de race européenne forment la partie vive de tout ce monde océanien qu'ils finiront peut-être un jour par dominer entièrement, car c'est déjà avec répugnance qu'ils voient s'établir auprès d'eux des rivalités française et allemande.

D'autres possessions anglaises, savoir : la partie nord de *Bornéo*, le S.-E. de la *Nouvelle-Guinée*, les îles *Fidji*, etc., gravitent autour de ce noyau d'un nouveau monde anglo-saxon.

L'*Océanie Hollandaise* ou la *Malaisie* comprenant *Java*, *Sumatra*, les *Moluques*, etc., a plus de richesses naturelles et beaucoup plus d'habitants que la partie anglaise. Mais ses

27,000,000 d'indigènes gouvernés par 20,000 Hollandais à peine sont inférieurs en activité, en productivité industrielle et commerciale aux trois millions d'Australiens.

Océanie Espagnole. — Même observation pour les possessions de l'Espagne qui comprennent la plupart des îles *Phillippines, Luçon, Mindanao, Soulou, Carolines* et *Mariannes*, dont la population dépasse 5,000,000 d'habitants, sur un territoire de 300 mille kmq.

L'*Océanie Portugaise* se réduit à une partie de l'île *Timor*, autre reste de l'empire du xvi^e siècle.

L'*Océanie française* est plus prospère. Elle comprend la *Nouvelle-Calédonie*, les îles *Taïti, Touamotou, Marquises*, et elle s'annexera probablement les *Nouvelles-Hébrides*, que lâchera l'Angleterre pour avoir la paix, bien qu'un contrat stipule la neutralité de ces îles.

Enfin, l'*Océanie Allemande*, dernière née, comprend déjà le territoire de *Willemsland*, ou partie N.-E. de la *Nouvelle-Guinée*, l'archipel *Bismarck* et les îles *Marshall*, auxquels on vient d'ajouter les îles *Bougainville, Choiseul* et *Isabelle*, par suite d'un accord avec l'Angleterre. Cet ensemble peut avoir 300 mille kmq. avec un égal nombre d'habitants peut-être; mais tout y est à coloniser et à organiser pour acquérir quelque valeur dans l'avenir.

V. — Amérique.

Politiquement parlant, l'Amérique est la seconde partie du monde. Ethnographiquement, ce n'est qu'un rejeton de l'Europe; mais ce rejeton est devenu un grand arbre, ou plutôt une puissante forêt, composée de plusieurs troncs anglais, français, espagnols, portugais, allemands, au-dessus desquels domine le géant anglo-saxon des Etats-Unis. La colossale statue de la *Liberté éclairant le monde* qu'on vient d'inaugurer à New-York, dit assez que le Nouveau Monde ne demande plus rien à l'Ancien, il voit même avec une certaine impatience les Européens venir percer l'isthme de Panama, sous la conduite du « grand français » de Lesseps, qui en promet toujours l'achèvement pour 1889.

Contentons-nous d'énumérer les grands Etats Américains.

D'abord les *Etats-Unis*, qui comptent en ce moment près de 60,000,000 d'âmes sur un territoire aussi étendu que l'Europe,

et dont la puissance militaire serait au besoin à la hauteur de son incomparable activité industrielle et commerciale.

Puis le *Mexique*, république formée de 10,000,000 d'habitants de sang espagnol, sur un territoire de 2 millions de kmq.; ensuite les autres républiques, également espagnoles, de l'Amérique du Sud : *Vénézuéla*, *Colombie*, *Équateur*, *Pérou*, *Bolivie*, *Chili*, *Argentine*, dont la valeur oscille entre un et trois millions d'habitants sur autant de kmq.; en outre le *Paraguay*, *Uruguay* et dans l'Amérique centrale, *Guatémala*, *Costa-Rica*, etc., dont l'importance est beaucoup moindre. L'île de *Haïti* comprend deux républiques de nègres.

Reste une monarchie considérable de plus de 8 millions de kmq., l'empire portugais mais indépendant du *Brésil*, qui compte 10 à 12,000,000 d'habitants.

Après ces Etats libres, arrivons aux possessions européennes lesquelles, sauf le Canada, sont confinées dans l'Amérique centrale.

La reine d'*Angleterre* est toujours souveraine de la grande confédération Canadienne, le *Dominion of Canada*, dont l'étendue égale l'Europe, mais qui n'a que 5,000,000 d'habitants. Le Canada se divise en sept Etats autonomes : *Haut et Bas Canada*, *Nouveau-Brunswick*, *Nouvelle-Ecosse*, *Prince Edouard*, *Manitoba* et *Colombie Britannique*.

L'Angleterre possède en outre la plupart des îles *Antilles* : les *Lucayes*, la *Jamaïque*, la *Dominique*, la *Trinité*, etc.; la colonie de *Balize*, dans l'Amérique centrale, la *Guyane* anglaise, les îles *Falkland*, etc.

L'Espagne conserve aux Antilles, dans *Cuba* et *Porto-Rico*, des possessions plus riches qu'étendues, et peuplées de 2,000,000 d'habitants. Puis viennent les colonies françaises des Antilles, *Martinique* et *Guadeloupe* et de la *Guyane*, contenant en tout 350,000 habitants; les colonies Hollandaises, savoir : *Surinam*, en Guyane, et les îles *Curaçao*, avec 100,000 habitants : — enfin les colonies Danoises : île *Saint-Thomas* et deux autres avec 40,000 habitants.

Toutes ces possessions n'ont pas grande importance politique, mais elles rappellent le rôle que chacune de ces puissances a joué dans l'histoire de la colonisation américaine.

TABLEAU RÉCAPITULATIF.

Malgré toute la concision que nous avons pu apporter dans

cette revue générale, nos lecteurs la trouveront peut-être déjà un peu étendue et cependant nous croyons utile d'y ajouter encore un tableau comparatif de l'importance des possessions de l'Europe dans les autres parties du monde.

Aux chiffres de la *population* et de la *superficie*, donnés sommairement pour chacun des groupes, nous joindrons le chiffre du *commerce extérieur général* qui eût été trop long de faire intervenir dans les détails ci-dessus.

COLONIES.	POPULATION.	SUPERFICIE.	COMMERCE.
	HABITANTS.	KILOM. CARRÉS.	FRANCS.
Anglaises . .	260,000,000	22,000,000	8,000,000,000
Françaises . .	30,000,000	3,000,000	1,200,000,000
Hollandaises . .	28,000,000	2,000,000	750,000,000
Russes . . .	15,000,000	17,000,000	150,000,000
Espagnoles . .	9,000,000	350,000	1,500,000,000
Portugaises . .	4,000,000	2,000,000	200,000,000
Allemandes . .	2,000,000	1,000,000	20,000,000
Danoises . . .	120,000	200,000	80,000,000
Etat du Congo.	15,000,000	2,000,000	40,000,000

Une réflexion pour terminer. L'Europe, la plus chétive géographiquement parlant des cinq parties du monde, domine toutes les autres. Comment ces peuples auraient-ils pu arriver à un tel résultat, sans la civilisation qu'ils doivent à l'influence du christianisme ?

ALEXIS M. G.

QUE FAUT-IL PENSER DE L'HYPNOTISME

(Suite. — Voir les numéros précédents).

VI. — *Certaines pratiques d'Hypnotisme sont certainement impies.*

Nous avons suffisamment prouvé jusqu'ici que l'Hypnotisme est en soi une maladie fort mystérieuse, ne ressemblant en rien aux maladies naturelles connues de la science et qu'il est aussi nuisible à la santé du corps qu'aux bonnes mœurs. Cela doit suffire aux incrédules pour s'en éloigner à jamais.

Examinons-le maintenant au point de vue chrétien. L'Hypnotisme est-il diabolique ? Oui. Mais pas au même degré dans tous ses phénomènes. Il y en a de trois sortes.

Parmi les pratiques les plus irrégulières, il y a d'abord la pénétration des pensées cachées d'autrui et la communication d'idées entre l'hypnotisé et l'hypnotisant ou d'autres, sans aucun signe extérieur. Puis, la manifestation d'idées que l'hypnotisé ne peut former de lui-même, comme de parler des langues inconnues, par la seule vertu de l'hypnotisme ; enfin la divination de l'avenir et la perception d'objets ou de faits dans des lieux éloignés. Ce sont là des faits dits *supérieurs*. Nous prétendons qu'ils sont *préternaturels*. En effet, le moyen infallible que nous fournissent les philosophes et les théologiens pour distinguer un fait préternaturel d'un fait naturel, c'est la disproportion qu'il a avec les forces naturelles. Or, les faits susdits sont impossibles aux seules forces naturelles. Tout homme sait, de par le sens intime, et à tout évidence, qu'il ne peut pénétrer les pensées d'autrui. L'expérience de tous les siècles témoigne que jamais cela n'a été possible. Les théologiens catholiques, d'accord avec le genre humain tout entier en se basant sur les Saintes Écritures, regardent comme un attribut divin de pouvoir lire les pensées secrètes de l'homme. *Scrutans corda et renes Deus* (1). — *Ego Dominus scrutans cor et probans renes* (2). *Ego sum scrutans renes et corda* (3).

Il faut en dire autant de la divination des choses futures ou éloignées. Le nom lui-même de *divination* atteste l'idée qu'on s'en fait, d'une œuvre *divine*. Et de fait, comment l'homme pourrait-il connaître les futurs contingents, quand il ne peut pas même découvrir dans le présent les actes internes d'un autre homme ? — Le même raisonnement s'applique à l'usage des langues ignorées. Un esprit qui les ignore ne peut les trouver de lui-même ; il faut qu'un autre qui les connaît les lui suggère. L'Église d'ailleurs a toujours regardé le fait de parler des langues inconnues comme préternaturel.

Les hypnotistes nous opposeront peut-être l'objection surannée dont on a essayé pour combattre la possibilité du miracle. Ils nous diront : que nous ne connaissons pas toutes les forces de la nature, ni même les limites de celles que nous avons découvertes. Cela ne prouve rien, hormis qu'il est parfois difficile et même impossible de distinguer avec certitude une œuvre surnaturelle d'une œuvre naturelle. Mais cela ne prouve pas

(1) Ps. VII, 10.

(2) Jérém. XVII, 10.

(3) Apoc. II, 23.

qu'on ne puisse jamais faire cette distinction. Il y a des cas dans lesquels les lois de la nature connues, universelles, certaines, sont violées d'une façon si claire et dans des circonstances telles, que l'intervention préternaturelle et même surnaturelle et divine, y brille avec une évidence absolue. Tout homme qui voit un aveugle guéri ou un mort ressuscité sur un simple signe de croix ou sur une simple parole, a beau vouloir sophistiquer; s'il est de bonne foi, il doit reconnaître le miracle. Jésus-Christ donnait ses miracles comme preuves de la vérité de sa doctrine, ce qu'il n'aurait pu faire, si les miracles n'existaient pas ou n'étaient pas cognoscibles (1).

Il y a de même certains phénomènes hypnotiques tellement contraires aux lois ordinaires de la nature, qu'il serait absurde de les lui attribuer. Telles sont, par exemple, la pénétration des pensées d'autrui; la divination de l'avenir... etc. Tout homme de bon sens se sent-il l'envie d'attribuer à Dieu ces faits préternaturels provoqués sur les tréteaux d'un théâtre ou par un médecin hypnotiste? La conscience raisonnable répond: impossible.

Certains savants matérialistes prétendent nous expliquer la transmission de la pensée au moyen d'effluves très subtiles qui la transporteraient d'un cerveau à l'autre. La pensée n'est pour eux qu'un mouvement moléculaire spécial dans l'encéphale. D'autres réduisent l'acte mental à une combinaison chimique, à un oxyde cérébral, à une sécrétion de phosphorescence. Mais revenons au mouvement moléculaire. Comment se fait-il que ce mouvement ne se produise que dans l'hypnotisé et nullement dans les autres personnes présentes comme lui à la séance? La raison en est simple, disent les hypnotistes. C'est que le sujet seul est hyperesthétique, c'est-à-dire doué d'une extrême sensibilité.

Remarquons d'abord à quel degré on veut faire descendre l'homme en réduisant le plus noble de ses actes, la pensée, à un vulgaire mouvement d'horlogerie produit dans la boîte cérébrale. Et cela en dépit du sens intime, en dépit des merveilleuses productions que nous ont laissées les génies de tout genre; en dépit de l'Église qui condamne cette philosophie brutale comme une hérésie contraire à la Révélation.

(1) Si, non facio, opera Patris mei, nolite credere mihi. Si autem facio, et si mihi non vultus credere, operibus credite ut cognoscatis et credatis quia Pater in me est et ego in Patre. Joan: X: 37-38.

La raison condamne également cette théorie. La pensée ne peut être matérielle. Car tout mouvement d'une molécule ne peut être autre chose qu'un changement de place. Or, un changement local et non substantiel d'un morceau de matière ne peut le transformer de son état infime de matière, jusqu'à le douer de la connaissance d'aucune chose, jusqu'à lui communiquer l'acte supérieur de la pensée. Il y a entre un mouvement mécanique et la pensée une disproportion infranchissable.

Et puis, si la pensée n'était qu'une oscillation matérielle, comment expliquer que l'homme est libre de la sentir ou de ne pas la sentir, de penser à une chose ou de n'y pas penser? Et de même pour la volonté. Chacun sent qu'il est libre d'aimer ou de ne pas aimer telle ou telle chose, etc. Or, le mouvement mécanique répugne souverainement à la volonté.

De plus, si la pensée passe mécaniquement du cerveau d'un individu à celui d'un autre, à travers un voyage aussi laborieux qu'imaginaire, pourquoi toutes les pensées du premier ne passent-elles pas au second? Pourquoi encore les pensées des assistants qui évoluent comme celles de l'opérateur et qui toutes aussi, d'après la théorie d'Huxley, doivent décrire leur sphère de vibrations, ne vont-elles pas mécaniquement se ficher dans le cerveau de l'hypnotisé?

On le voit, l'hypnotisme qui voudrait emprunter les dehors de la science ne renferme pas un brin de physiologie, ni de physique expérimentale, ni de médecine, ni de philosophie, ni de simple bon sens, c'est une science de petites maisons ou même de camisole de force.

Sans aller jusqu'au matérialisme, le docteur catholique Gorres semble avoir tenu comme possible la transmission de la pensée quand il imagina la réverbération c'est-à-dire la communication des idées et des volitions de l'âme à l'âme. C'est là une hypothèse qui s'attaque à toutes les doctrines des idéologues et des logiciens sur l'acte de l'idée et de la pensée. Sans entrer de nouveau dans le vif de la question, qu'il nous suffise du sens intime pour prouver la fausseté de cette supposition. Chacun sait que tous les efforts faits pour transmettre une pensée, un commandement, restent vains sans le moyen des signes extérieurs. S'ils réussissaient dans l'hypnotisme, on devrait dire que cette maladie étrange, produite par le regard d'un médecin ou d'un charlatan, a la vertu de changer la nature de l'homme et de lui infuser une faculté supérieure :

celle de communiquer les idées sans signes matériels. Mais nul ne croira à une pareille absurdité.

Un autre catholique, Pierre Chiaf, cherche à expliquer la suggestion par le fluide magnétique ; mais cette théorie ne soutient pas l'examen. Tous les savants et surtout les hypnotistes relèguent aujourd'hui ce fluide parmi les chimères. D'ailleurs, en supposant qu'il existât, les mouvements qu'il produirait ne seraient jamais que des mouvements mécaniques. Or, il répugne qu'un mouvement mécanique devienne un acte simple et spirituel, il répugne qu'il devienne une idée.

Quant à la divination des choses futures, les hypnotistes se partagent en deux camps. Les uns la nient, ce qui est fort commode. Les autres, forcés de l'admettre en présence de faits incontestables, pataugent dans des explications qui font pitié. Campili en vient à dire : « Pour pouvoir affirmer qu'on connaît l'avenir, il faut non seulement le *prévoir*, mais le *déterminer*. » La belle affaire ! Tout le monde sait que si quelqu'un se propose d'aller demain à la campagne, il peut, sans aucune intervention préternaturelle, prédire : « demain j'irai à la campagne. » C'est là quelque chose de naturel, d'archinaturel. Mais il ne s'agit pas de cela. Il faut prouver que l'homme puisse, par ses seules forces naturelles, connaître les actions que lui ou que d'autres poseront dans l'avenir. C'est ce que Campili n'essaye pas même, non plus que les hypnotistes dont il cite les textes. Leurs raisonnements n'en sont pas. C'est un fatras d'idées nébuleuses et insaisissables qui finissent par des affirmations et rien que des affirmations. L'argument le plus fort qu'on y démêle en faveur de la thèse hypnotiste, se réduit à exagérer les privilèges de l'état hypéresthétique, c'est-à-dire de l'excitabilité et de la subtilité extrême qu'acquiert le cerveau de l'hypnotisé. Mais il reste toujours, on le voit, un abîme à franchir pour arriver de la vivacité de la pensée à la vision de l'avenir. En un mot, pour pouvoir échapper à la nécessité de reconnaître des forces surnaturelles, il n'y a pas de sophisme, d'enfantillage, ni d'absurdité qu'on n'admette volontiers.

Nous restons donc en droit d'affirmer que les faits hypnotiques dits supérieurs, sont préternaturels c'est-à-dire produits entièrement ou partiellement par des agents qui sont en dehors de la nature.

D'où vient ce nouveau mode d'activité ? L'opération immé-

diatè de Dieu, qui produit des effets contraires aux lois constantes de la nature est ce qu'on appelle le miracle. L'acte miraculeux répond à la majesté et aux attributs de Dieu. Mais il se produit toujours dans un but élevé de glorification divine ou pour l'avantage du genre humain. Il est constant dans sa durée, digne dans sa manière d'être, comme on peut le voir dans les miracles du Vieux et du Nouveau Testament et comme le démontre la philosophie et la théologie. Or, il répugne que le Saint-Esprit vienne obéir au premier signe d'un médecin ou d'un jongleur et s'abaisse jusqu'à se prêter bénévolement à ses manœuvres, chaque fois qu'il aura l'envie d'hypnotiser un client, lequel, par-dessus le marché, peut fort bien être un ennemi de Dieu comme les médecins et l'hypnotiseur lui-même.

Il faut donc que, dans le cas dont il s'agit, ce soit le démon ou quelqu'un de ses anges mauvais qui intervienne : qui contrefasse le miracle pour tromper les imprudents ; qui se serve de son intelligence supérieure pour suggérer des choses qu'il connaît naturellement et facilement, mais que jamais notre nature n'arriverait à saisir par elle-même ; comme par exemple une langue étrangère inconnue ou des faits se passant dans des contrées éloignées. Il est d'ailleurs coutumier du fait ; il y a longtemps au témoignage de l'Écriture, qu'il se sert de prétendus prestiges pour tromper les hommes.

ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. LÉON SAY. — RÉPONSE DE M. ROUSSE

(Voir les numéros précédents.)

J'ai tant de peine à quitter vos ouvrages que je n'ai rien dit de votre carrière politique. Chez vous, — et c'est là votre honneur, — l'écrivain, l'orateur et l'homme d'État se confondent dans un accord habile, dans une heureuse harmonie de nuances tempérées et discrètes. En politique plus qu'ailleurs, vous nous l'avez laissé clairement entendre, c'est un bonheur assez rare de pouvoir mettre parfaitement d'accord ses actions avec ses discours, — ce qu'on écrivait la veille avec ce qu'on fait le lendemain. — Vous avez eu souvent cette bonne fortune.

Mais le confrère que nous accueillons aujourd'hui, ce n'est

pas le politique avisé, le diplomate habile, l'administrateur intègre et prudent dont l'éloge est partout. Ce n'est pas même le ministre courageux qui, au lendemain de nos désastres, a été le trésorier de notre rançon, l'économiste de notre ruine, et qui, lorsque tout semblait perdu sans retour, a sauvé ce qui se pouvait sauver encore, — la parole et le crédit de la France.

C'est l'écrivain, c'est l'orateur que nous avons appelé parmi nous ; et ici comme partout, Monsieur, vous prenez la place qui vous appartient entre vos égaux.

L'éloquence parlementaire compte dans nos rangs des représentants illustres d'un grand art qui est le contemporain de tous les pays et de tous les temps, où la fougue du mouvement, l'élan de la passion, la hauteur de la pensée, l'ampleur et la pureté de la forme sont à la fois la puissance et l'honneur de la parole humaine.

Vous, Monsieur, vous nous apportez le type accompli d'un art nouveau, alerte et facile, clair et précis, savant et concis ; qui semble avoir plus de prise sur les intelligences que sur les âmes, qui sied mieux, dit-on, à l'état modeste de nos esprits et à l'expédition rapide de nos affaires. Vous nous rappelez ainsi, par ses côtés les plus brillants, l'un des deux écrivains que la France a perdus naguère et dont vous recueillez ici le double héritage.

Edmond About, c'est le mouvement, l'activité et la vie. « Il sait tout, voit tout, entend tout, » disiez-vous tout à l'heure. Ajoutez qu'il est partout. On le croit à Paris, il est à Rome. On le cherche à Athènes, il arrive de Londres ou de Constantinople.

Il marche d'un tel pas qu'on a peine à le suivre

On ne se lasse jamais de lire ses ouvrages, mais on se fatiguerait inutilement à compter ses succès.

Ses succès, on les pouvait déjà prévoir lorsque, dans cette grande école où les élèves sont des maîtres, — où il a trouvé le meilleur et le plus fidèle des amis, — il achevait d'apprendre, avec les antiques philosophies de l'humanité, les littératures nourricières de la Grèce et de Rome. On croyait alors, sur la foi de trois siècles glorieux, que les lettres étaient le foyer maternel où l'intelligence et l'âme de la jeunesse devaient, d'abord, s'essayer à la lumière, s'acclimater à la vie. Et on les appelait encore de leur vrai nom « les lettres humaines, » parce que l'homme n'a rien pensé, rien inventé, rien fait de grand dans le

monde dont elles n'aient reçu et transmis d'âge en âge, depuis trois mille ans, l'immortelle confiance.

Bientôt après, comme ces jeunes Romains des derniers temps de la République qui, après avoir suivi à Rome les leçons de Philon de Larisse, s'en allaient étudier Platon de plus près dans les académies de Corinthe ou d'Athènes, il avait été continuer en Grèce les fortes études qui l'avaient ici tant charmé. Il en est revenu avec un livre où il n'est pas du tout question de Platon, et dont la « *Grèce contemporaine* » lui a gardé longtemps rancune. Vous trouvez que la Grèce a eu tort, Monsieur !... Si vous descendiez de Miltiade ou de Thémistocle, vous en jugeriez peut-être autrement. Mais je vais vous dire le secret de votre indulgence : c'est que, dans ce livre charmant, About montrait pour la première fois, son penchant vers des sciences qui vous sont chères, et qui sont restées la tentation périlleuse de toute sa vie.

Il avait, comme vous, la passion de la politique, des finances, des affaires et des chiffres. Rien ne l'en a pu complètement distraire, ni la vue de l'Acropole, ni l'ombre dorée du Parthénon, ni même les histoires merveilleuses qu'il se racontait à lui-même sur la route de l'Hymette et du Pentélique.

Dans le sentier sacré que jadis les Muses montaient en chantant sans toucher la terre, il s'arrête pour quereller... le cantonnier qui laisse à l'abandon les chemins poudreux du Parnasse. Tandis que nous écoutons, en retenant notre souffle, les entretiens surprenants d'Hadgy-Havros et du capitaine Périclès, il les interrompt tout à coup ; et avec la gravité d'un teneur de livres, — comme l'aurait pu faire votre petit Juif de Venise, — il suppute, en drachmes, le budget besoigneux de la Grèce ou la liste civile affamée du roi des Montagnes. C'est ainsi que plus tard, sur l'escalier du Vatican, derrière la porte de la chapelle Sixtine, à deux pas du Jugement dernier de Michel-Ange, on le trouve calculant, à une indulgence près, les revenus du Pape et les annuités du Denier de Saint-Pierre !...

L'inconvénient de ces sortes d'ouvrages, — et vous en convenez vous-même, — c'est qu'on ne sait jamais exactement où finit le conte et où commence l'histoire. C'est trop sérieux pour l'un, c'est trop plaisant pour l'autre. Je dirais volontiers avec Agnès :

Je ne reconnais pas, pour moi, quand on se moque.

Et lorsque, au détour d'une page qui m'a fait rire, jè rer-

contre des calculs qui me font trembler, le texte qui les accompagne me les rend, malgré moi, suspects. Je crains que les chiffres de l'économiste n'aient trop de déférence pour les idées du romancier. Ce sont des serviteurs qui ont trop de zèle. About a beau dire, son esprit fera toujours bien du tort à ses statistiques.

C'est la passion de l'art et des lettres qui l'avait conduit en Grèce. C'est elle qui l'a conduit à Rome, dans cette noble maison des Médicis qui s'appelle maintenant l'Académie de France. Illustre demeure fondée par un de nos rois, habitée tour à tour, depuis plus de deux cents ans, par les plus grands artistes de notre pays, et qui, aujourd'hui encore, s'élève sur la terre étrangère comme un témoin fidèle de notre ancienne splendeur.

Là, devant cet horizon silencieux « qui s'étend de Saint-Jean de Latran au dôme de Saint-Pierre », qu'il a décrit avec tant d'amour, dont il a senti si profondément la mélancolique poésie, il semblait que son intelligence d'artiste se fût laissé gagner par l'enivrante tranquillité du passé.

Mais bientôt son esprit mobile s'ennuie de ces immobiles loisirs. Il n'est pas né pour contempler, mais pour voir. Il regarde le gouvernement du Pape, et il est scandalisé de ses abus. Il vit avec les Romains, et il est choqué de leurs travers. Il lui arrive là ce qui lui est advenu en Grèce. Il était parti pour Athènes en compagnie de Platon et de Phidias, il est revenu avec le *Roi des Montagnes*. A Rome, il est reçu par Michel-Ange et par Raphaël; en les quittant, il emporte avec lui la *Question romaine* et l'histoire du petit Mortara... C'était vraiment un hôte terrible et un dangereux voyageur!...

Si, pour l'honneur des lettres, il avait plus longtemps vécu, About serait devenu moins sévère. En regardant plus près de lui, — ses derniers écrits en font foi, — il commençait à sentir que, religieux ou laïques, tous les fanatismes se valent et ne font, avec le temps, que changer de pays et de nom. Ce n'est plus en Turquie qu'on violente les chrétiens. Ce n'est plus au Vatican qu'on persécute les Juifs, — et tous les petits Mortara ne sont pas à Rome!...

Mais laissons cela; et voyez, Monsieur, quels changements légitimes les années apportent avec elles dans ces grands esprits ardents et sincères. Il y a vingt ans, Edmond About publiait la *Question romaine*, et se moquait sans pitié des

princes de l'Eglise. C'est aussi le temps où il écrivait que, s'il était le maître, « il n'hésiterait pas à raser l'Institut et à décapiter son horrible dôme ». Eh bien ! vu de plus près, l'Institut lui a semblé moins choquant, et le dôme lui-même moins horrible. Lorsque la mort nous l'a pris, ce terrible railleur allait occuper sa place dans le palais du cardinal Mazarin, au-dessous du portrait du cardinal de Richelieu. C'est un évêque qui, le jour de son élection, a proclamé son nom parmi nous ; et il aurait été harangué, à la place où vous êtes, par un pauvre avocat qui a eu cette rare fortune de défendre un jour les Jésuites — au nom de la liberté!... le hasard a parfois des passe-temps bien singuliers et d'assez étranges retours.

Est-ce à Rome, ou à Paris — je ne sais — qu'About a trouvé cette admirable histoire de *Tolla* qui, à mon avis, est la plus parfaite de ses œuvres ? C'est du moins à Rome et à la société romaine qu'il a emprunté la scène et les personnages de son roman ; pour écrire ces pages touchantes, il n'a eu — dit-on — qu'à laisser parler ses souvenirs... Ici, c'est la *place du Peuple*, où, comme Léopold Robert dans ses tableaux, il nous montre cette race familière et superbe, emphatique et naïve, dont les types sont si fortement gravés dans sa mémoire ; ces robustes paysans de Frascati et d'Albano ; « ces belles et « massives créatures parmi lesquelles le vieux Caton choisissait la gardienne de son foyer et la mère de ses enfants ».

Là, c'est un palais magnifique et démeublé, où il nous présente à des marquis délabrés qui descendent en droite ligne de Mutius Scævola, ou qui remontent tout le long des siècles jusqu'à Fabius Cunctator et à Valerius Publicola... Jamais, je crois, on n'a peint avec une vérité plus poignante, d'une main plus légère et plus sûre les tristesses et les misères de la vie romaine d'aujourd'hui. Ce sont, à mon sens, des merveilles que ces petites vues de Rome, flottant dans le cadre démesuré de son antique grandeur.

Mais vous avez si bien parlé de ce beau livre et de tous les autres, Monsieur, que je suis réduit à les admirer en silence.

On dit que lorsqu'un écrivain ou un artiste a produit un chef-d'œuvre, il en est l'éternelle victime ; que ce sonnet sans défaut, ce drame sans rival, ce roman merveilleux ou cet incomparable tableau, qui finit par donner son nom à celui qui l'a fait, lui devient, à la longue, un insupportable supplice. Je n'en sais rien, hélas ! et je n'en ai jamais fait l'épreuve ; mais il

me semble que je me consolerais aisément d'un si glorieux malheur; et eussé-je écrit de ma main *l'Homme à l'oreille cassée*, le *Progrès*, l'*A B C du Travailleur*, le *Cas de Monsieur Guérin* et le *XIX^e Siècle* tout entier, je ne me lasserais jamais de m'entendre appeler par mes ennemis l'auteur de *Germaine* et de *Tolla*.

Pour vous, Monsieur, je crois bien qu'au fond si touchantes ou si amusantes qu'elles soient, toutes ces fictions vous paraissent un peu frivoles. Ce qui vous plaît dans les œuvres d'About, ce n'est pas même ce que vous appelez des « *romans de culture* et des *romans d'affaires*, » où les *affaires* et la *culture* ne sont que les comparses de la scène dont elles suivent lourdement l'intrigue légère. Ce qui vous charme, ce sont les ouvrages où, sans fable gênante, sans noms de romans et sans pseudonymes de théâtre, il aborde de front les grandes questions qui ont été l'attrait invincible de votre haute intelligence et le sujet heureux de toutes vos études.

Il m'a semblé — je me suis trompé peut-être — que vous évitiez de vous prononcer nettement sur les essais économiques de notre éminent confrère, et qu'en l'appelant « un savant, » vous vous teniez quitte envers sa science.

Deux mots seulement, que nous venons d'entendre, m'inquiètent un peu et paraissent, dans votre bouche, une critique plutôt qu'un éloge :

« On dirait qu'il est agriculteur, » dites-vous en parlant des théories d'About sur le labourage... Et en parlant de ses idées sur une de nos plus belles industries : « Il se figurait sincèrement qu'il aurait été un Richard Lenoir ou un Oberkampf. »

Combien de gens, dans notre pays, se figurent ainsi qu'ils sont ce qu'ils voudraient être ! « On dirait » qu'ils sont agriculteurs ; « on dirait » qu'ils sont financiers ; « on dirait » qu'ils sont hommes d'Etat... Ils ne sont rien de tout cela, pas plus qu'About n'était Lenoir ou Oberkampf... Seulement, avec des livres, de la mémoire et du sang-froid, ces gens-là peuvent disserter agréablement sur l'agriculture, sur la politique et sur les finances. Ils sont le dehors, l'à peu près et le fantôme de ce qu'ils pensent être. Si on les prenait au mot, Monsieur, ce serait une terrible aventure ! On verrait — ce qui ne s'est jamais vu — des avocats commander des armées, des médecins administrer des finances, des romanciers ou des musiciens gouverner au hasard tout l'Etat. Que voulez-vous ! tout le monde n'a pas la

franchise de votre ministre « qui ne savait pas le premier mot de la question des sucres, » — et qui d'ailleurs, j'en suis sûr, en a bientôt discouru à merveille... comme les autres.

Dans les ouvrages scientifiques d'About, il y a quelque chose que j'estime beaucoup plus que sa science : c'est la sincérité des efforts qu'il a faits pour l'acquérir. Il a beaucoup lu, beaucoup étudié ; il s'est beaucoup rappelé, et il a été plein de reconnaissance envers ses maîtres. Est-ce par modestie de famille, monsieur, que vous n'avez rien dit de l'hommage éclatant rendu à votre illustre aïeul par votre célèbre devancier ? « Le catéchisme économique de J.-B. Say est un chef-d'œuvre de bon sens et de bonne foi, » a écrit Edmond About. Et pour témoigner à J.-B. Say toute sa gratitude, ce catéchumène pieux lui a emprunté, en le citant et en le récitant dévotement presque à chaque page, le titre — laïcisé — de son livre. Le *Catéchisme de l'économiste* est devenu, sous sa plume, l'*ABC du travailleur*.

Vous avez dit comment, après quelques escarmouches rapides, About s'était jeté résolument dans la vie politique. Et vous ajoutez que si les « lettres ont pu s'en affliger, elles n'ont pas le droit de s'en plaindre. »

Hélas ! monsieur, si les lettres devaient pleurer toutes les infidélités qu'on leur a faites, notre littérature serait depuis bien longtemps réduite à l'élégie... Mais, sans demeurer inconsolables d'un abandon si cruel, les lettres ont bien le droit pourtant d'en témoigner quelque regret.

About a dédaigné, dit-il, la tribune, et il a préféré aux « criaileries d'une assemblée » la solitude — auguste — d'un journal... Soit ! Je ne parle ni des opinions politiques qu'il y a défendues, ni de celles qu'il a combattues avec plus d'ardeur que de justice, ni même des croyances religieuses qu'il a si durement froissées. Sur ce point, comme sur tant d'autres, vous ne m'avez laissé rien à dire. Mais ici, c'est le talent de l'écrivain, c'est la gloire de l'artiste qui me touchent. Certes, si jamais homme a paru bien trempé pour les polémiques de la presse, c'est l'auteur de la *Question romaine* et du *Roi des Montagnes*. Ce sont d'admirables pamphlets ; et c'est vous qui l'avez dit, Monsieur, sous votre responsabilité politique : « Du pamphlet au journal, il n'y a qu'un pas. »

Mais lorsqu'About s'est laissé prendre tout entier par la presse, il était jeune encore et, pardonnez-moi cette variante

d'un mot célèbre : « Il n'avait pas rempli tout son talent !... » Il devait encore aux écrivains de notre temps de salutaires exemples, et aux lettres beaucoup de belles œuvres, — sans compter ce drame qu'il n'a jamais pu faire et qu'à travers tant d'orages il a pendant si longtemps cherché.

Si, au lieu d'éparpiller ses forces, d'émietter ses idées dans cent articles applaudis le matin et oubliés le soir, il eût condensé dans un seul rayon cette éblouissante poussière ; si, à l'heure de la maturité, il eût rassemblé son talent tout entier dans une œuvre dont il eût été le seul maître, je suis sûr que, parmi tant de livres charmants, *Tolla* ne serait pas demeuré son unique chef-d'œuvre.

« Vous avez quarante journaux et pas un bon ouvrage, disait « Voltaire ; la barbarie est venue par trop d'esprit... » Certes, Voltaire ne parlerait plus ainsi maintenant. Nous avons beaucoup plus de quarante journaux ; nous avons une quantité de bons ouvrages ; et peut-être ne nous trouverait-il plus « trop d'esprit. » Mais n'importe, il est sage, bien souvent, de méditer les boutades de Voltaire.

Ce qu'il faut admirer avec vous, Monsieur, sans se lasser jamais, c'est la langue merveilleuse qu'Edmond About a mise au service de sa merveilleuse intelligence, et qui se retrouve toujours la même, avec des surprises toujours nouvelles, dans la diversité prodigieuse de ses œuvres. Autant que j'en puis juger, personne, dans notre temps, n'a écrit mieux que lui, avec plus de naturel et de simplicité, avec plus d'art et moins d'artifice, avec un esprit plus vif, plus pénétrant, plus clair, et qui soit plus vraiment français. C'est là une des formes les plus heureuses de son ardent patriotisme.

Ce grand écrivain a fait assez de bruit dans le monde pour avoir eu beaucoup de flatteurs et beaucoup d'ennemis. Ses flatteurs l'ont comparé souvent à Voltaire ; les autres chuchotaient derrière lui le nom de Beaumarchais.

(A suivre).

NÉCROLOGIE

Le cardinal Caverot, doyen des cardinaux français — le cardinal Pitra est plus ancien que lui, mais il est en résidence à Rome — et archevêque de Lyon, est décédé dimanche dernier, 23 janvier, à six heures du soir, dans son palais archiépiscopal, après deux heures d'une agonie sans souffrances.

Louis-Marie-Joseph-Eusèbe CAVEROT était né à Joinville, diocèse de Langres, le 26 mai 1806. Après qu'il eut fait ses études de droit à Paris, il fut admis comme employé au ministère de la guerre. Mais bientôt après il se démit de son emploi pour obéir à la vocation ecclésiastique.

Ordonné prêtre en 1831, Eusèbe Caverot fut d'abord vicaire à l'église métropolitaine de Besançon; puis, en 1835, il en fut nommé archiprêtre. Appelé un peu plus tard par le cardinal Mathieu, qui avait en lui une grande confiance, à le seconder en qualité de vicaire général, il remplit ces fonctions jusqu'en 1849, où, le 20 avril, Pie IX le préconisa évêque de Saint-Dié. En 1876, il fut transféré au siège primatial de Lyon et un an plus tard, le 12 mars 1877, il fut créé et publié cardinal du titre de Saint-Sylvestre *in capite*. Dans le consistoire du 24 mars 1884, le cardinal Caverot se démit de ce titre et opta pour celui de la Trinité-des-Monts, église française près de laquelle les Dames du Sacré-Cœur ont établi un pensionnat français.

Pendant les longues années de son administration en qualité de curé, de vicaire général ou d'évêque, Mgr Caverot se fit toujours remarquer par un grand tact et une parfaite prudence.

Le cardinal Caverot faisait partie de SS. Congrégations des Evêques et Réguliers, de la Propagande, des Rites, des Indulgences et des Saintes-Reliques.

Le cardinal Caverot était de haute et forte stature, avec une belle et noble physionomie. Il était, en même temps, d'une bonté et d'une douceur vraiment évangéliques, tout en sachant inspirer le respect dû à son autorité. Il se tenait à l'écart de la politique.

Mgr Caverot était officier de la Légion-d'Honneur.

LES PREMIERS MARTYRS NÈGRES

Nous lisons dans les *Missions catholiques*.

Lettre de Mgr Livinhac, vicaire apostolique du Victoria Nyanza.

Notre-Dame-de-Kamoga (Boukoubli)

31 juillet 1886.

Je me suis rendu dans notre chère mission de Bouganda, pour en faire la visite et dans l'espoir d'y travailler au salut des âmes, tant que les devoirs de ma charge ne m'appelleraient pas ailleurs. Mon espoir a été trompé. À peine posions-nous les pieds sur le sol du Bouganda, que la persécution recommençait avec un redoublement de violence.

Défense a été faite, sous peine de mort, de pratiquer notre sainte religion. Il ne nous est donc plus permis de parcourir les villages pour y faire la mission; et il est impossible à nos néophytes et catéchumènes de se rendre près de nous, si ce n'est à la faveur des ténèbres; encore courent-ils le danger d'être pris par les espions du roi.

Durant le mois que j'ai passé à Sainte-Marie de Roubaga, un grand nombre d'entre eux n'ont pas craint de s'exposer à ce danger pour venir me voir, et j'ai pu donner la confirmation à quatre-vingt-dix-sept des mieux préparés. Il m'est arrivé de me lever quatre et cinq fois dans la même nuit pour recevoir quelqu'un de ces chers visiteurs. Je ne saurais dire combien j'ai été touché des merveilleux effets que la grâce a produits dans ces chrétiens d'un jour. Ils voient la cruelle mort qui les menace avec ce courage calme que donne une foi inébranlable :

« Les bourreaux, disent-ils souvent, tuent le corps, mais ils ne peuvent tuer l'âme; ils font souffrir durant quelques moments, mais l'âme leur échappe et s'en va chez le bon Dieu, qui la rend éternellement heureuse. »

Bon nombre nous demandent si se cacher n'est pas une sorte d'apostasie et s'il ne serait pas mieux d'aller se déclarer chrétien devant le roi.

Au dire des Bagandas, le nombre des victimes dépasserait la centaine; cependant nous n'avons pu connaître jusqu'ici que les noms de vingt-deux martyrs. La force d'âme qu'ils ont tous montrée au milieu des plus horribles supplices a fait croire aux païens, comme aux premiers siècles du christianisme, que nous avons un philtre mystérieux qui rend les tortures douces et fait mépriser la mort.

Quels seront les résultats de cette persécution pour cette partie de notre Eglise naissante; car le Bouganda n'est qu'une portion minime

de notre grande mission et partout ailleurs nous sommes en paix et en progrès? A considérer les choses humainement, cette Eglise devrait être étouffée dans son berceau, car Mwanga a déclaré qu'il voulait exterminer tous les chrétiens de son royaume, ce qui lui est facile. Pour moi, j'espère qu'ici comme ailleurs, le sang des martyrs deviendra *semen christianorum*; je suis tout plein de confiance et je remercie Dieu d'avoir daigné choisir nos chrétiens pour en faire les premiers témoins de la foi parmi les nègres.

Dès mon arrivée dans le Bouganda, les prédicants anglais me proposèrent d'aller avec eux trouver le roi pour lui dire ou de cesser la persécution, ou de nous permettre de nous éloigner de ses Etats. Je ne crus pas devoir accepter cette proposition. De l'avis de tous mes confrères et des néophytes que j'ai consultés elle aurait eu pour effet de rendre les chrétiens plus odieux et les missionnaires plus suspects.

Très probablement Mwanga nous aurait tous retenus prisonniers, ou, s'il nous avait permis de partir, il nous aurait fait massacrer sur le lac. Supposé même que nous eussions pu nous retirer sans danger, c'eût été une lâcheté d'abandonner nos néophytes au moment où ils ont le plus besoin de nos exemples. J'ai donc répondu à ces messieurs qu'ils n'avaient qu'à faire ce qu'ils jugeraient à propos, que, de notre côté, nous nous tirerions d'affaire comme nous pourrions. Il est possible que, dans leurs lettres, ils me blâment de n'avoir pas voulu agir de concert avec eux et m'accusent de fanatisme. Je dois dire que, dans le Bouganda, ils ont été très polis à mon égard, me faisant visite les premiers et allant jusqu'à m'assurer qu'ils étaient très heureux de me voir arriver, dans l'espoir que ma présence contribuerait au bien de la religion.

On parle d'une intervention européenne. La chose ne serait pas impossible en ce moment. Emin-Bey, gouverneur des provinces équatoriales égyptiennes, se trouve avec deux ou trois mille soldats au nord du Bouganda. Depuis trois ans il ne peut communiquer avec l'Egypte, et il a été sur le point de tout abandonner et de prendre le chemin de Zanzibar avec les hommes qui voudraient le suivre; mais il a tout à coup changé d'avis, attendant des ordres de son gouvernement. Peut-être l'Angleterre, qui a pris à sa charge de pacifier l'Egypte, enverra-t-elle, par la voie de Zanzibar, les secours nécessaires pour commencer une guerre en règle contre le Bouganda. Elle vengerait ainsi la mort du pseudo-évêque Hannington, massacré par l'ordre de Mwanga, et maintiendrait la puissance égypto-britannique dans la magnifique région du Haut-Nil. Cette intervention créerait aux missionnaires une position des plus critiques et ils devraient, s'ils le pouvaient, s'éloigner du théâtre de la guerre. A la garde de Dieu!

En présence de la situation qui nous est faite dans le Bouganda, situation qui menace de durer longtemps et même de s'aggraver, j'ai

crû prudent de ne laisser au nord du Nyanza que trois missionnaires, et de me retirer moi-même dans le Sud pour y veiller à tout le reste de mon immense vicariat. Nous avons donc, le P. Giraud et moi, pris le chemin du Bou-Koumbi, où nous sommes arrivés avant-hier. Les P. Lourdel et Denoit et le F. Amance restent au Bouganda, avec l'intrépidité la plus généreuse, pour soutenir nos néophytes et partager leurs périls. Si les circonstances nous le permettent, je me propose de visiter, avec le P. Giraud, une grande tribu dont on nous a dit beaucoup de bien et où je désire fonder une mission qui remplacera momentanément celle du Bouganda.

La congrégation de la Propagande vient d'autoriser Mgr Livinhac, vicaire apostolique du Victoria-Nyanza, dans les missions de S. Em. le cardinal Lavignerie, à recueillir avec soin les actes des martyrs nègres, pour les faire parvenir au plus tôt à la S. Congrégation des Rites.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On donne comme certaine la nomination de Mgr Rampolla aux fonctions de secrétaire d'État en remplacement de S. Em. le cardinal Jacobini.

On ne connaît pas encore au juste les intentions du Saint-Père sur le mouvement qui aura lieu dans le haut personnel des nonciatures par suite de l'élévation à la pourpre des nonces actuels de Paris, de Vienne et de Madrid. On sait seulement que Mgr Rotelli, délégué apostolique à Constantinople, sera promu à la nonciature de Vienne, et que Mgr Di Pietro, nonce à Munich, sera compris dans le mouvement dont il s'agit.

Des négociations spéciales avec le gouvernement portugais ont assuré la pleine exécution de la Constitution pontificale sur l'exercice du patronat de la couronne de Portugal aux Indes orientales.

Le désir évident de M. de Bismarck de se concilier l'appui des catholiques allemands pour les besoins de sa politique géné-

rale a puissamment contribué à donner une impulsion décisive à la dernière phase des négociations sur la paix religieuse. Ces négociations ont désormais abouti à fixer, d'accord avec le Saint-Siège, tous les points sur lesquels doit porter la révision des lois de mai, révision qui sera aussi satisfaisante que possible et abolira même les mesures contraires jusqu'ici à la rentrée des ordres religieux.

Le gouvernement italien, alarmé du contraste entre ces mesures conciliantes et son attitude vis-à-vis du Saint-Siège, aurait décidé de surseoir à son projet sur la *réorganisation* de la propriété ecclésiastique.

Le 26 décembre, M. le général de Courten, au nom des anciens officiers et sous-officiers suisses de l'armée pontificale, a fait parvenir au Saint-Père l'adresse ci-après :

Très Saint-Père,

Plus le pouvoir ennemi détenteur pour un temps de la Ville sainte, siège prédestiné des successeurs de saint Pierre, met d'acharnement à anéantir, si possible, ce qu'il appelle hypocritement le cléricisme et ce que nous savons être l'Eglise de Jésus-Christ, plus aussi les catholiques du monde entier se serrent avec empressement autour de votre Chaire infallible, flétrissant les attentats dirigés depuis plus d'un quart de siècle contre l'autorité temporelle et spirituelle du Père commun des fidèles.

Comment dès lors les catholiques privilégiés qui, un jour ont eu l'honneur de revêtir l'uniforme pontifical, comment en particulier les anciens officiers et sous-officiers suisses au service de votre glorieux prédécesseur pourraient-ils rester étrangers à cet élan universel de foi et d'amour? Daigne Votre Sainteté agréer un nouvel hommage de leur dévouement sans bornes et de leurs vœux ardents pour que, par l'intervention divine, l'année qui va s'ouvrir apporte enfin un terme à vos longues épreuves, en même temps que le triomphe stable de l'Eglise sur les portes de l'enfer.

Humblement prosternés aux pieds sacrés de Votre Sainteté, nous implorons la bénédiction apostolique sur nous, nos familles et notre patrie.

A la date du 30 décembre, S. Em. le cardinal-secrétaire d'Etat a répondu à l'adresse qui précède par la lettre dont voici la traduction :

A Monsieur le général Raphaël de Courten.

Très illustre monsieur,

L'adresse que les anciens officiers suisses au service du Saint-Siège

ont bien voulu déposer aux pieds du Saint-Père, à l'occasion de la nouvelle année, a été pour Lui un sujet de vive satisfaction et de complaisance paternelle. Tandis que d'ignominieuses défections se produisent et que l'autorité et la dignité du Pontife sont en butte à des attaques et à des injures inqualifiables, il est doux au cœur du Souverain et du Pontife de voir que ni le temps, ni les menaces et les embûches n'ont pu ni ne peuvent diminuer le dévouement et l'amour dont ses fils de la Suisse avaient donné des preuves indubitables en des temps prospères et heureux.

Au nom du Souverain-Pontife et en suite du mandat spécial reçu de Sa Sainteté, je dois les remercier pour la consolation apportée à son âme, au milieu des présentes amertumes, donner de grands éloges à la fermeté dans les nobles résolutions qui est manifestée dans l'adresse, et enfin leur donner l'assurance de la bienveillance souveraine dont sera le gage la bénédiction apostolique qui est accordée de cœur à eux et à leurs familles.

Je prie votre S. Ill^{me} de porter à la connaissance des signataires de l'adresse les sentiments à leur égard du bien-aimé Souverain, et en vous renouvelant les sentiments de ma considération, je me dis

Votre tout dévoué,

L. CARD. JACOBINI.

France.

Plusieurs journaux ont annoncé que le mouvement épiscopal rendu nécessaire par la vacance de plusieurs sièges et qui est en préparation au ministère des cultes était définitivement arrêté. On a même cité quelques ecclésiastiques comme devant occuper ces sièges.

Le *Temps* affirme que les nominations ne sont pas encore faites. Les négociations continuent entre le ministre des cultes et la nonciature; l'accord, qui est du reste prochain, n'est pas encore complètement fait sur tous les noms. Il est donc prématuré de désigner des titulaires à l'archevêché et aux évêchés vacants.

PARIS. — On lit dans la *Semaine religieuse* de Paris :

ACTE DE SOUMISSION. — Le quarantième et dernier volume de l'*Histoire de l'Eglise*, commencée par M. Darras, vient de paraître. Il contenait une note finale où étaient renouvelées toutes les accusations contre la Compagnie de Saint-Sulpice et son supérieur.

Cette note a été enlevée et à la place on lit l'acte suivant :

*Note proposée à la signature de Mgr Fèvre par
l'Archevêque de Paris.*

Nous avons achevé le XL^e et dernier volume de l'*Histoire de*

l'Eglise, commencée par M. l'abbé Darras et publiée à Paris, chez M. Vivès, libraire-éditeur, lorsque nous avons été appelé par Mgr l'Archevêque de Paris. Ce prélat était chargé par Son Eminence le cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, de nous faire savoir que Notre Saint-Père le Pape Léon XIII avait éprouvé un vif déplaisir de la manière dont nous avions parlé de la Compagnie de Saint-Sulpice dans le tome XXXVII de *l'Histoire de l'Eglise*, et que, pour apporter au mal le remède convenable, il avait adressé un Bref à M. l'abbé Icard, supérieur des sulpiciens.

D'après les instructions qui nous étaient données, Mgr l'Archevêque de Paris devait nous appeler près de lui, nous remettre une copie authentique du Bref et nous amener à le faire imprimer dans le premier volume de notre *Histoire* que nous viendrions à publier, en y joignant notre acte de soumission aux jugements de Sa Sainteté et en rétractant tout ce que nous avons avancé d'excessif et d'inconsidéré dans notre ouvrage.

Désireux d'obéir en tout aux volontés du Saint-Père et de nous conformer aux instructions qui nous ont été transmises de sa part, nous faisons imprimer à la fin de ce XI^e et dernier volume le Bref donné à la Compagnie de Saint-Sulpice. Nous déclarons adhérer avec une soumission filiale aux jugements de Sa Sainteté et nous rétractons tout ce qui, dans notre *Histoire*, peut être en contradiction, avec le Bref susmentionné du 10 juillet 1886.

Nous sommes heureux, en terminant *l'Histoire de l'Eglise*, de clore notre travail par un acte personnel de soumission au Saint-Siège, dont nous nous sommes efforcé constamment d'affirmer l'autorité.

A la suite de cette note, est publié le texte latin du Bref que nous avons donné dans le numéro du 4 septembre 1886, page 312.

— La place destinée à recevoir, dans l'église Notre-Dame, l'inscription commémorative de la mort du cardinal Guibert, est encore vide. Une décision devait être prise, à ce sujet, ces jours derniers; mais à cause de l'absence de Mgr Richard, cette décision a été ajournée. On n'a pas oublié que, bien avant sa mort, le cardinal avait exprimé le désir d'être inhumé dans la crypte de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre. Or, cette église n'est pas terminée, et l'autorisation d'y transférer les restes de Mgr Guibert n'a même pas encore été demandée.

Le cardinal n'en aura pas moins prochainement, à Notre-Dame, une inscription; mais celle-ci rappellera seulement ses titres et la date de sa mort, sans indiquer que son corps repose dans les caveaux de la vieille basilique.

L'inscription du cardinal Guibert fera suite à celles des autres

archevêques de Paris, dont l'énumération commence par le nom de Mgr Otto de Sully, troisième archevêque de la capitale, et se termine actuellement au nom de Mgr Darboy, dont la mort tragique est rappelée par la ligne suivante : *Atroci martyrio evolavit ad Dominum.*

L'inscription réservée au cardinal Guibert occupera, à droite, le deuxième des panneaux, placés contre les murs ornés de bas-reliefs qui clôturent le chœur. Il restera encore dix-sept panneaux destinés à recevoir de nouvelles inscriptions.

ALGÉRIE. — On sait les difficultés sans nombre et les discussions sans fin que la Chambre soulève, chaque année, avec une joie mal dissimulée, quand il s'agit de voter une subvention, quelconque pour le clergé. Tout récemment encore, la commission du budget a refusé les cent mille francs destinés aux évêques de l'Afrique française, et que ces derniers appliquent à l'entretien du clergé français en Algérie et en Tunisie, de façon à lutter, autant que faire se peut, contre l'influence du clergé italien et à assurer notre prépondérance sur le sol africain.

Mgr le cardinal Lavignerie, archevêque d'Algérie et de Tunisie, les évêques d'Oran et de Constantine et le coadjuteur d'Alger, n'ont pas voulu prolonger ces débats humiliants pour leur pays. Ils ont adressé au ministre des cultes une éloquente protestation qui aura certainement un grand retentissement dans le clergé.

Dans cette lettre, ils remercient d'abord le gouvernement qui s'était proposé de défendre à la tribune de la Chambre cette subvention, qu'il jugeait nécessaire. Ils déclarent ensuite que « dans un sentiment de dignité et de patriotisme, ils ne peuvent accepter un crédit qui donne lieu chaque année à des manifestations incompatibles avec l'honneur de leur ministère et l'intérêt même de la France. »

Ils ajoutent que, dans la situation spéciale qui leur est faite aux yeux des étrangers, ils préfèrent recourir de nouveau à la charité, « mais ils ne peuvent accepter de telles amertumes. » Ils terminent en priant M. Goblet de renoncer à les soutenir devant la Chambre, ce serait une pensée « bienveillante sans doute, » mais qui ne leur vaudrait que des embarras nouveaux. « Ils craindraient, en effet, que le vote de ce faible crédit ne laissât supposer aux catholiques que tous les anciens crédits

« leur sont maintenus, ce qui est faux, les cent mille francs n'en représentant qu'une faible partie. »

Devant cette déclaration formelle, le conseil des ministres a décidé de rayer désormais ce chapitre du budget des cultes.

CARCASSONNE. — Le 11 janvier dans la soirée, vers neuf heures, le couvent de Fontfroide, situé à quatorze kilomètres de Narbonne, a été l'objet d'une attaque à main armée par une bande de dix à douze brigands de nationalité étrangère, Italiens ou Espagnols, armés de revolvers, qui ont pénétré, en escaladant une muraille, dans l'appartement du père supérieur et l'ont sommé de leur donner de l'argent.

Le supérieur, alors, ouvrant son secrétaire, leur montra qu'il était vide. Les bandits ne se tenant pas pour battus, exigèrent 10,000 francs sous menace de mort. Le supérieur ne perdant pas la tête, répondit : « Vous n'êtes que dix et nous sommes soixante ! » Puis, avec l'aide du frère portier, il se précipita sur la corde de la cloche, qu'il se mit à sonner à toute volée pour appeler les autres frères. Ceux-ci sortirent en masse de leurs cellules, bien que l'entrée de quelques-unes fût gardée par les bandits. Les voleurs firent feu. Trois moines furent blessés, l'un d'une balle dans le ventre, les deux autres légèrement. Enfin les bandits, se voyant inférieur en nombre, prirent la fuite sans pouvoir rien emporter. Le parquet de Narbonne, prévenu, a envoyé aussitôt des brigades de gendarmerie à la recherche des malfaiteurs et s'est transporté au couvent pour ouvrir une enquête.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 20 janvier. — Le Sénat continue à discuter le projet relatif au régime de la séparation de corps.

Mardi 25 janvier. — Suite de la même discussion.

Chambre des députés.

Jeudi 20 janvier. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget pour l'exercice 1887. (Ministère de l'intérieur).

M. SAINT-PRIX, rapporteur, expose que la commission du budget ne s'est prononcée ni pour le maintien ni pour la suppression des crédits affectés aux aumôniers de Charenton, du Vésinet, de Vincennes, qui ont été de nouveau soumis à son examen.

La commission estime que la question doit être résolue par interpellation.

M. BOURNEVILLE, auteur d'un amendement tendant à cette suppression, demande le vote immédiat. Il insiste pour la suppression de l'aumônier et du chapelain de Charenton. (Très bien! à gauche).

M. GOBLET répond que le vote ne peut avoir aucune conséquence au point de vue de la laïcisation du personnel et déclare que, pour sa part, il a toujours admiré le dévouement des Sœurs de Charité assistant les malades. (Mouvements divers).

M. LE PRINCE DE LÉON, qui interrompt à plusieurs reprises, est rappelé à l'ordre. (Bruit à droite).

M. LE PRÉSIDENT invite M. le prince de Léon à garder le silence, ajoutant qu'il dédaigne toutes les allégations qui ont rapport à sa personne.

M. GOBLET dit que la suppression des crédits n'entraînera pas la suppression des aumôniers, qui ont des ressources particulières dans les hospices. Le ministre poursuivra les négociations en vue d'arriver à la laïcisation complète.

L'amendement est rejeté par 332 voix contre 178.

Le budget de l'Algérie est ensuite abordé.

Un député de la droite, M. ARNOUS, signale judicieusement les nombreux gaspillages dont on découvre la trace dans ce budget. Bien que les ressources de l'Algérie aient augmenté dans des proportions considérables, les services civils de la colonie grèvent de 20 millions le budget de la métropole; en comptant les dépenses de l'escadre, le chiffre monte à 80 millions. Par contre, le budget des cultes a été fort diminué; il montait à 1.116.300 fr. en 1876, il est descendu à 1.008.400 fr. cette année et encore la commission du budget trouvant ce chiffre trop élevé réclame une réduction de 50.000 fr. Il est vrai que pendant que l'on rogne le traitement des prêtres catholiques qui soutiennent notre influence, on augmente celui des marabouts, nos pires ennemis. Le culte de Mahomet recueille des faveurs inattendues, les chapitres qui le concernent montent de 67.500 fr. à 216.340. Votre gouvernement, ajoute M. Arnous, a bien mérité d'Allah et de son prophète.

Le budget de l'Algérie est voté.

On arrive au budget de la marine.

M. BURDEAU demande à l'amiral Aube de régler la situation de certains élèves de l'École navale élevés à l'étranger par des congréganistes expulsés.

Les religieux reçoivent beaucoup d'élèves, et ils ont le tort grave de faire recevoir un grand nombre des leurs à l'École navale. C'est là un scandale qu'il ne lui est pas permis de tolérer et il signale les élèves des Jésuites à l'attention du ministre de la marine. On ne peut, dit-il, « confier nos forces à des personnes qui emploient ce

moyen détourné de frauder nos lois (sic), et de recevoir l'éducation que peuvent donner des révoltés et des émigrés. »

Cette monstrueuse proposition fait bondir M. DE CASSAGNAC, qui s'élançe à la tribune, et après avoir stigmatisé l'intolérance de nos prétendus libéraux, s'écrie d'une voix vibrante d'indignation :

Ayez donc le courage, ayez l'audace de déclarer que, du moment où l'on est catholique, on n'a plus le droit d'occuper aucune fonction publique. (Vifs applaudissements à droite).

Venez le dire, et il y aura peut-être plus de fierté pour vous à poser la question ainsi qu'à venir sournoisement, subrepticement... (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs) demander au ministre de la marine de faire une déclaration que son honneur de soldat et de marin lui interdit. (Applaudissements à droite).

Nous sommes dans un moment... (Rumeurs sur plusieurs bancs).

Je n'irai pas plus loin que je ne veux et que je ne dois, messieurs, soyez tranquille, rassurez-vous : nous sommes dans un moment redoutable... il y a des bruits menaçants à la frontière... (Nouvelles rumeurs). Vous avez entendu des discours qui ont été publiés et auxquels j'ai le droit et le devoir de faire allusion ici. (Mouvements).

N'ayez pas peur, mon patriotisme vaut le vôtre, et je ne dirai que ce qu'il faut dire. Donc, il est possible, il est à craindre que, dans un moment donné, on puisse avoir besoin — quelque espoir qu'on puisse avoir de maintenir la paix, que nous voulons tous, à droite comme à gauche, républicains ou conservateurs, — on puisse avoir besoin d'épuiser tous les sacrifices, et nous sommes tous disposés à les faire pour maintenir la paix en Europe.

Mais il est bien évident qu'il peut surgir des complications, des accidents, de ces choses auxquelles on ne s'attend pas, la guerre enfin, appelons-la par son nom, et qui serait un malheur et une catastrophe, quelle qu'en soit l'issue!

Et c'est ce moment de cruelle angoisse pour tous ceux qui aiment la patrie que vous venez choisir pour demander... (Très bien ! très bien ! à droite) qu'une grande partie de la nation, que la majorité de la nation qui est catholique, chrétienne, vous le savez bien, n'ait pas le droit de commander un navire, pas plus qu'elle n'aurait le droit le lendemain, de commander un régiment en face de l'ennemi ! (Applaudissements à droite).

C'est ce moment que vous choisissez pour sonner ici le clairon de la guerre civile ! (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs).

C'est ce moment où nous avons tous besoin de nous unir et de nous tenir compacts, dans la fraternité du patriotisme, que vous choisissez pour porter ici des paroles de haine et semer la division ! Et cela, pour empêcher des Français, parce qu'ils ne pensent pas comme vous, parce qu'ils ont leurs traditions, leurs croyances, leur

foi, de pouvoir vivre et mourir pour la France! (Nouveaux applaudissements).

Je le déclare ici, messieurs, et sans pouvoir maîtriser ma véhémence indignant, je ne crois pas qu'on puisse tolérer à la tribune française un pareil langage et je viens ici protester, non pas seulement au nom de tous les catholiques, mais au nom de tous les bons Français, quelle que soit leur opinion politique, et je vous dis hautement : le langage que vous venez de faire entendre est un crime national, monsieur! (Triple salve d'applaudissements à droite. — L'orateur en descendant de la tribune est entouré et félicité par un grand nombre de ses collègues).

M. BURDEAU balbutie quelques mots embarrassés pour expliquer sa proposition et M. GOBLET lui-même, dont les sympathies sont loin d'être pour les Jésuites (il le déclare hautement), hésite à s'associer à ce monstrueux attentat contre la conscience des catholiques. Il ne veut pas se charger de présenter à la Chambre la loi de Burdeau. Si ce dernier persiste dans son intention qu'il saisisse le Parlement par son initiative personnelle.

Vendredi 21 janvier. — Suite de la discussion du budget de la marine.

Samedi 22 janvier. — M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de M. Roques, député de l'Aveyron. Il avait consacré toute sa vie au service de son pays, il a su mériter l'estime de tous et emporte les regrets de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1887 (Service colonial).

MGR FREPPEL appelle l'attention de la Chambre sur quelques unes de nos possessions coloniales, qui ne lui semblent pas avoir suffisamment attiré la sollicitude de la mère-patrie.

L'orateur parle des Nouvelles Hébrides et de nos autres établissements français de l'Océanie. La France y possède plus de cent îles agglomérées sur une étendue de 400 lieues de l'est à l'ouest et de 300 lieues du sud au nord; il importe de ne perdre aucune parcelle de notre domaine colonial et de ne pas laisser le champ libre à certaines convoitises.

M. DE MAHY propose une augmentation de 18,000 fr. portant sur le personnel des cultes. Il s'agit d'une population nombreuse et républicaine qui demande la réinstallation des vicaires.

L'amendement est rejeté par 296 voix contre 228.

Lundi 24 janvier. — On arrive au budget de l'instruction publique, au nom de la droite, M. DE MACKAU proteste contre l'accroissement scandaleux de ce budget, que l'on n'a augmenté que pour faire la guerre à l'Eglise. Le budget de l'instruction publique s'élevait à peine à 27 millions en 1869, il était déjà à 63 millions en 1881, dans ces six dernières années il a monté au chiffre fabuleux de 133 millions.

La laïcisation de l'enseignement primaire est une des causes de cette augmentation exorbitante : en 6 ans, les dépenses de cet enseignement ont augmenté de 51 millions.

La loi néfaste que vous avez votée, entraîne de nouvelles charges. La substitution des laïques aux congréganistes augmente la dépense de 8 millions et demi par an, le remboursement à un certain nombre de communes de donations faites à un certain nombre d'écoles congréganistes, occasionne une nouvelle dépense de 30 millions.

Et ce ne sont pas les seules charges qu'impose l'instruction laïque et obligatoire.

Les villes, les bourgs, les moindres villages se sont endettés pour soutenir la guerre désastreuse dans laquelle on les a jetés.

Chartres qui doit 5 millions emprunte 80,000 francs pour un collège de filles. Versailles doit 2 millions, et l'embellissement de son lycée entraîne un emprunt de 240,000 francs. Les petites communes participent à ce mouvement et elles se livrent à des dépenses exorbitantes.

Au moins l'enseignement donne-t-il de meilleurs résultats ? le chiffre de la population scolaire augmente-t-il ? Le nombre des enfants qui fréquentaient les écoles primaires dépassait 4 millions en 1881, il est tombé à 3 millions sept cent mille aujourd'hui.

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. — Il y en a 5 millions.

M. LE BARON DE MACKAU. — Inscrits oui, mais non pas présents. (Applaudissements à droite).

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Ces chiffres sont constatés dans les rapports des inspecteurs primaires.

On dépense donc 51 millions de plus pour élever 300 mille enfants de moins.

Pourquoi donc ces folies ? C'est que vos lois d'enseignement sont des lois de combat contre l'Eglise. Vos instituteurs deviennent des agents électoraux.

Je prends vos chiffres officiels eux-mêmes ; ils correspondent avec ceux qui résultent de mon enquête personnelle. Il y a donc aujourd'hui 325,000 enfants de moins qu'en 1881 dans vos écoles primaires. L'intérêt de l'enseignement n'est donc pas en jeu, il ne l'est pas davantage lorsque, malgré les promesses les plus solennelles, malgré les engagements pris par vous dans tous vos discours, vous avez maintenu la nomination des instituteurs par le préfet, (les transformant ainsi en véritables fonctionnaires (Très bien ! très bien ! à droite), disons mieux, en en faisant des agents électoraux (Applaudissements à droite).)

Et alors nous avons un triste spectacle ; lorsqu'une commune élit un conseil municipal qui ne plaît pas à la coterie, lorsqu'il y a une élection départementale ou autre qui n'a pas son agrément, on

s'inquiète peu de savoir comment l'école est tenue, quels sont les intérêts de famille de l'instituteur, quels sont les services qu'il a rendus à l'enseignement, on l'envoie à l'autre bout du département, au mépris de tous ses intérêts, de tous ceux du service. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Les intérêts de l'enseignement ne sont pas plus en jeu lorsque, comme le constate M. le rapporteur dans son rapport, on supprime les écoles maternelles dans les communes de moins de 400 habitants, parce qu'elles sont tenues par des Sœurs; ils ne sont pas en jeu non plus lorsqu'on supprime les écoles de filles dans les mêmes communes, parce que, comme vous le dites vous-mêmes dans votre rapport, elles ne sont pas tenues par des institutrices laïques.

Non, il faut voir les choses comme elles sont : tout ce mouvement ruineux, tout ce bruit que vous avez fait d'un bout de la France à l'autre, vous ne pouvez pas invoquer les intérêts de l'enseignement pour les justifier. Tout cela n'est pas une œuvre scolaire, c'est une œuvre politique et antireligieuse, ce n'est pas autre chose ! (Applaudissements à droite.)

M. DE MACKAU dénonce avec éloquence le caractère antireligieux des nouvelles lois scolaires. Ceux qui ont défendu autrefois la gratuité de l'enseignement pour imposer la laïcité, renoncent aujourd'hui au principe de la gratuité. Ils créent des inscriptions, des droits de diplôme, et le jour n'est pas éloigné où ils réclameront la rétribution scolaire.

Dans une belle péroraison, après avoir protesté avec une patriotique indignation contre les sectaires qui accusent les catholiques de vouloir faire deux Frances, M. de Mackau flétrit les persécuteurs dont les mesures attentatoires à la conscience des catholiques mettent en péril la sécurité de la patrie.

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE dénonce les bizarres procédés du gouvernement, qui n'accorde de subvention aux communes que sur l'intervention des candidats officiels, et il cite un certain nombre d'anecdotes piquantes.

Un député de la gauche, M. VIGER, signale les virements scandaleux qui s'accomplissent dans ce budget énorme. Les virements, qui étaient de 200 mille francs en 1880, alors que le budget était de 58 millions, s'élèvent aujourd'hui à 600 mille francs quand le budget monte à 135 millions. M. Viger demande de sévir contre les employés coupables en réduisant de 1,040,000 francs à 948,150 le chapitre de l'administration centrale.

M. D'AILLIÈRES est venu confirmer par des chiffres officiels les observations de M. Viger. Le ministre a trouvé moyen d'augmenter son personnel de 141 employés sans l'agrément de la Chambre. Il y a toute une armée de directeurs, de chefs de bureau, d'employés de tout rang, qui ne figurent pas sur les tableaux du budget.

Pour toute réponse, M. BERTHELOT dit que ces fonctionnaires qui coûtent si cher, se signalent par leur dévouement à la République.

Cela suffit pour entraîner la Chambre, qui autorise les virements scandaleux signalés par MM. Viger et d'Aillières en votant la somme réclamée par le ministre pour le personnel de son administration centrale.

Le chapitre 2, Matériel de l'administration centrale, est voté sans débat.

Un autre député de la Gauche, M. PROAL, demande avec beaucoup de bon sens la suppression des fonctionnaires sans fonction que l'on appelle les inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur. L'amendement de M. Proal est repoussé par 258 voix contre 222.

A son tour, M. GANIVET réclame la suppression des huit inspecteurs généraux de l'enseignement primaire dont la seule fonction consiste à toucher 80,000 francs dans les caisses de l'Etat. Il y avait là une économie toute trouvée, mais les habiles administrateurs qui forment la majorité de la Chambre ont décidé, par 326 voix contre 167, de respecter cette coûteuse sinécure.

Mardi 25 janvier. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1887. — Ministère de l'instruction publique.

M. PAULMIER sur le chapitre 5 (Administration [académique]) 1,810,000 francs, propose une réduction de 15,600 francs.

Si la Chambre veut des économies, il faut qu'elle commence par ne pas voter des augmentations de dépenses. (Très bien ! à droite).

L'amendement, combattu par M. BURDEAU, est rejeté.

M. DUPUY adresse une question au ministre sur le transfert des facultés d'Aix à Marseille et des facultés de Douai à Lille. La question est à l'étude depuis longtemps déjà. Quelle suite le ministre entend-il y donner ?

M. BERTHELOT répond que ce transfert a été demandé par les conseils généraux des facultés de Douai et d'Aix. Ces vœux seront soumis au conseil supérieur dans sa prochaine session, qui donnera son avis. Ce sont les Chambres qui décideront en dernier ressort sur un projet de loi qui leur sera présenté.

M. DUPUY espère que le conseil supérieur trouvera la solution la plus digne des intérêts de l'enseignement supérieur, qui sont des intérêts nationaux.

M. LEFÈVRE-PONTALIS demande une réduction de 10,000 francs par la suppression de la chaire de la théorie des nombres.

L'amendement de M. Lefèvre-Pontalis est rejeté.

Sur le chapitre 43 (recueil et publication de documents inédits de l'histoire de France 145,000 francs). M. DE LANJUNAIS demande une réduction de 95,000 francs. Quand une publication est vraiment utile, elle se vend.

L'amendement est rejeté.

M. COMPAYRÉ, sur le chapitre 45 (lycées de garçons), demande une augmentation de 650,000 francs pour rétablir le crédit des fonds et remises de frais d'études. Le système de la remise des frais d'études est préférable même au système des bourses. Quand on augmente le nombre des bourses, ajoute M. Compayré, il ne faut pas diminuer le nombre des écoles. Le ministre dit qu'il acceptera l'augmentation proposée avec reconnaissance.

L'amendement de M. Compayré est adopté par 335 voix contre 181.

M. LEFÈVRE-PONTALIS avait proposé sur le chapitre 45 le rétablissement de la somme de 60,000 francs retranchée par la commission sur le traitement des aumôniers des lycées. Mais le ministre se proposant de combattre l'amendement qui demande la suppression des aumôniers, l'orateur retire le sien et exprime l'espoir que la Chambre n'ira pas plus loin dans la guerre religieuse où elle s'est déjà trop engagée.

M. MILLERAND soutient un amendement tendant à supprimer le traitement des aumôniers catholiques, pasteurs et rabbins des lycées de garçons. L'école, dit-il, doit être l'asile de la science; la religion a sa place à l'église et pas ailleurs.

La gauche applaudit M. Millerand.

Le député de l'extrême-gauche termine. Il prétend que la mesure qu'il propose n'a rien de vexatoire. Elle est la continuation de la politique qui s'est affirmée par le vote de la loi sur l'enseignement primaire.

Le MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE répond que la suppression des aumôniers risquerait d'amener la ruine des établissements d'enseignement secondaire... L'Etat doit donner à l'enfant l'éducation demandée par les parents. En suivant le système de l'exclusion, on ferait violence aux convictions d'un grand nombre de pères de famille.

M. MILLERAND insiste en vain pour l'adoption de son amendement. Il est rejeté par 330 voix contre 210.

Un M. RIGAUT veut alors protester contre les paroles prononcées par le ministre. L'expérience, s'écrie cet énergumène, montre qu'il y aurait deux fois plus d'élèves dans les lycées si les aumôniers étaient supprimés. Il n'est pas besoin de dire que cette opinion est accueillie par un rire général.

Sur le même chapitre, M. JAURÈS fait adopter une augmentation de 10,000 francs pour créer un corps de préparation à l'école navale dans un lycée de Paris.

M. DE LANJUNAIS, sur le chapitre 45, demande une réduction de 10,000 francs. Les bourses ont pour effet de multiplier les candidats aux fonctions publiques et d'augmenter ainsi le nombre des déclassés. Il faudrait donc supprimer graduellement les crédits qui leur

sont affectés et créer des cours gratuits mis à la disposition de ceux qui veulent les suivre.

Le rapporteur réplique que l'amendement se rapporte au chapitre 48.

Le chapitre 45 est voté.

Amendement de M. BOREAU-LAJANADIE sur le chapitre 46, tendant à une réduction de 68,750 francs de l'augmentation demandée pour le traitement des professeurs.

Le rapporteur dit que la commission n'a point proposé d'augmentation, mais seulement un meilleur emploi des crédits déjà existants.

L'amendement est repoussé.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Ni emprunts, ni impôts, ni budget. — La commission du Concordat. — Défaite des opportunistes dans l'Yonne. — L'agitation électorale en Allemagne. — Bulgarie.

27 janvier 1887.

Il y a un an, on disait : « Ni emprunts ni impôts. » Il faut ajouter aujourd'hui : « Ni budget. » Notre gouvernement gère nos finances avec les procédés qu'emploie un commerçant peu scrupuleux pour retarder sa banqueroute. On déclare le budget de 1887 impossible à équilibrer et l'on remet les réformes, les impôts, les emprunts et les déficits au budget de 1888. M. Dauphin n'en conservera pas moins son portefeuille, ce qui paraîtra extraordinaire, étant donné que M. Sadi Carnot est tombé sur cette même question, avec des torts beaucoup moins graves. Le ministère Goblet présente, du reste, sur deux points, cette particularité de se maintenir au pouvoir tout en suivant la ligne de conduite qui a provoqué la chute de deux des membres du cabinet précédent et du cabinet tout entier.

Quoi qu'il en soit, tout sera remis en question pour le prochain budget. A l'heure actuelle, le pays est suffisamment édifié sur la compétence financière de la majorité pour ne pas avoir beaucoup de confiance dans le succès de cette future tentative. Nous vivrons, probablement toute l'année, avec des douzièmes provisoires. Il n'y a, comme on le voit, que le premier pas qui coûte. Cette situation, qui doit apparaître comme profondément comique aux yeux de l'étranger, n'en est pas moins lamentable.

pour nous autres Français. Elle n'a pas de précédent dans toute notre histoire.

Il est certain, dès maintenant, que la Chambre n'aura pas terminé la discussion du budget assez tôt pour éviter le vote d'un troisième douzième, quoiqu'elle ait décidé de renoncer à son congé habituel du vendredi. On n'a examiné jusqu'ici que quelques budgets et nous sommes à la fin de janvier. La loi de finances devra aller encore au Sénat et revenir au Palais-Bourbon. Comme il est probable que le Sénat la renverra avec des modifications, il lui faudra faire un nouveau voyage au Luxembourg. Ce qui peut nous conduire à Pâques... ou à la Trinité. Et cela sans autre raison que le désordre parlementaire et l'incapacité de nos gouvernants!

M. Goblet, président du conseil, a été entendu, par la commission parlementaire chargée d'examiner la proposition de MM. Michelin et Planteau, tendant à l'abrogation de la loi du 18 germinal an X, c'est-à-dire à l'abrogation du Concordat, entraînant la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. Boysset, président de la commission, ayant donné la parole à M. Goblet, le président du conseil s'est exprimé en ces termes :

Je regrette de n'avoir à vous faire, au nom du gouvernement, que les déclarations que j'ai déjà faites souvent. Je persiste à penser, pour ma part, que la séparation des églises et de l'Etat s'imposera un jour, et j'ajoute qu'elle me paraît désirable, parce que, à mon sens, c'est la solution libérale. Mais je ne prendrai pas l'initiative de cette mesure, car je pense qu'il n'y a aucune majorité dans la Chambre ni dans le pays en ce moment pour accepter la séparation. Dans la Chambre, 200 à 220 voix au plus se prononceront en faveur du principe. La minorité serait moindre encore pour les mesures préparatoires.

Je pense de plus qu'il serait nécessaire d'assurer la liberté des cultes par un droit d'association et par un droit de possession.

Il faudrait, en outre, prendre des mesures pour assurer la situation du clergé, mesures transitoires qui prépareraient la dénonciation du Concordat.

Dans une pareille question, qui touche aux sentiments les plus délicats, je ne pense pas que le gouvernement doive devancer l'opinion publique. Or, dans la Chambre, je suis convaincu qu'il n'y a de majorité ni pour accepter le principe de la séparation, ni pour voter des mesures destinées à la préparer.

Puisque dans la commission il y a une majorité favorable à la sépa-

ration, que la commission propose à la Chambre une résolution invitant le gouvernement à étudier la séparation. Dans ce cas, je dirai à la Chambre que je ne crois pas que la majorité du pays désire la dénonciation du Concordat mais je ne poserai pas la question de confiance, et si une majorité — ce que je ne crois pas — se rencontrerait pour voter cette résolution, je consentirais à étudier la question de la séparation. »

Après ces déclarations du ministre, Mgr Freppel qui, seul de la droite, fait partie de la commission, a fait observer que la procédure que l'on entendait suivre était absolument « anti-constitutionnelle. »

— Il existe un traité avec le Saint-Siège, dit l'évêque d'Angers c'est au gouvernement qu'il appartient de le dénoncer, si tel est son désir.

Le président du conseil. — Sans doute, c'est le gouvernement qui doit, en principe, dénoncer les traités existants. Mais, il appartient aussi aux Chambres d'inviter le gouvernement à dénoncer le Concordat. Par conséquent, le procédé indiqué sera d'une correction absolue.

M. Pichon. — M. le président du conseil voudrait-il nous dire sur quels indices il se fonde pour penser qu'il n'y a pas, actuellement, de majorité pour voter l'abrogation ? Quant à moi, j'estime qu'il se rencontrerait certainement dans la Chambre une majorité pour les mesures préparatoires.

Le président du conseil. — J'ai fait connaître mon sentiment ; c'est une appréciation personnelle, basée sur les dernières manifestations du suffrage universel, depuis les élections générales d'octobre 1885. Le pays a bien montré, dans ces élections, qu'il était opposé à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. Sigismond Lacroix. — M. le président du conseil nous a dit qu'il avait une opinion personnelle favorable à la séparation. S'il se trouvait, dans la Chambre, une majorité favorable également, le président du conseil ne s'opposerait donc pas à la mesure ?

Le président du conseil. — Il est évident que, dans ce cas, j'accepterais de procéder à la séparation.

M. Sigismond Lacroix. — M. le président du conseil pense-t-il qu'il y ait danger pour la république à voter l'abrogation du Concordat à bref délai ?

Le président du conseil. — Oui, en ce moment, l'abrogation serait dangereuse pour la république, précisément parce qu'il n'existe pas de majorité dans le pays en faveur de cette réforme.

M. Yves Guyot. — Mais M. le président du conseil ne croit-il pas qu'en faisant cette déclaration, il peut influencer sur l'opinion de la Chambre ?

Le président du conseil. — Je croirais manquer à mon devoir de chef du gouvernement, si je ne faisais pas connaître mon sentiment sur une question aussi grave.

Mais je ne pense pas avoir sur le Parlement une influence aussi grande que le suppose l'honorable M. Yves Guyot — assez grande au moins pour que ma seule parole créât, sur ce point, une majorité qui n'existe pas encore.

Je n'entends pas imposer au pays une solution dont j'estime qu'il ne veut pas.

Et, dans une occasion semblable, je dois considérer tout le pays, tous les Français sans distinguer entre nos amis et nos adversaires.

M. Millerand. — Le gouvernement pourrait s'abstenir dans cette question.

Le président du conseil. — C'est une abdication que vous demandez : le gouvernement ne croit pas pouvoir vous suivre sur ce terrain.

Le ministre s'est alors retiré et la commission a renvoyé sa décision à un autre jour.

L'opportunisme vient d'éprouver une défaite complète dans le département de l'Yonne : le candidat radical, M. Laffon, a été élu dimanche, député par 34,142 voix, en remplacement de M. Paul Bert, contre M. Richard, opportuniste, qui a eu 29,012 voix.

Par suite de l'abstention regrettable des conservateurs, la lutte s'était circonscrite entre les deux fractions du parti républicain et, comme il arrive souvent, c'est à la plus avancée qu'est resté l'avantage.

Aux élections générales du 4 octobre 1885, trois listes se trouvaient en présence dans l'Yonne, la liste opportuniste, la liste radicale et la liste conservatrice. La première réunissait 30,000 voix en chiffre rond, la seconde 18,000 et la troisième 26,000.

M. Laffon, alors candidat, n'obtenait que 18,986 voix, lorsque le premier de la liste conservatrice, M. Brincard, en réunissait 30,622.

Par la comparaison de scrutin du 4 octobre 1885 avec celui du 23 janvier 1887, on peut juger du terrain gagné dans l'Yonne par le radicalisme.

M. Laffon occupait, il y a huit jours encore, un poste qui a dû lui être d'une certaine utilité dans la campagne électorale : il était directeur des affaires communales et départementales au ministère de l'intérieur.

L'agitation électorale est déjà fort vive en Allemagne. Le gouvernement espère sans doute que l'opposition ne pourra pas soutenir la lutte avec la même intensité pendant les quatre semaines qui doivent s'écouler encore jusqu'aux élections. Ce calcul ne manque pas d'habileté. Il ne faut pas oublier que les élections au Reichstag sont directes et se font au moyen du suffrage universel, sans autre restriction que la limite d'âge de 25 ans, à la différence des élections aux Chambres des différents Etats de l'Empire qui ont lieu au moyen du suffrage à deux degrés.

Comme on le prévoyait, les nouvelles pessimistes remplissent les journaux allemands. A les lire, on croirait que la France est à la veille de déclarer la guerre à l'ennemi héréditaire et d'envahir l'Alsace-Lorraine. Les faits les plus insignifiants deviennent des symptômes menaçants. Un entrepreneur fait-il des achats de bois, c'est pour élever des baraquements sur la frontière, afin d'y mettre les troupes, parce que les casernes ne suffisent plus à les loger; un chimiste fait-il des commandes d'un acide quelconque, c'est pour fabriquer la nouvelle poudre; les Juifs exportent-ils des chevaux de Westphalie, c'est pour l'armée française. Nous n'en finirions pas de recueillir ainsi les petits faits, absolument insignifiants, qui prennent la proportion de gros événements, afin de peser sur l'opinion des électeurs de l'Empire et leur persuader de voter pour les partisans du septennat militaire.

Partout, les partis qui ont voté pour le gouvernement, se concertent en vue de l'action électorale, et élaborent leurs listes en commun. A Berlin, par exemple, les délégués des conservateurs, des libéraux-conservateurs et des libéraux-nationaux, se sont réunis jeudi et ont constitué un seul comité électoral central. Le comité a équitablement réparti entre les trois partis les six sièges de la capitale de l'Empire. Les candidats sont MM. de Levetzow, de Moltke, Miquel, Bædiker, Cremer et Holz. Le pasteur de la cour Stocker, qui doit sa célébrité au mouvement antisémitique, se retire pour faire place au feldmarchal de Moltke.

Malgré tous ces efforts, l'on ne croit pas que le parti du Centre sorte notablement affaibli de la lutte. Les positions qu'il occupe sont trop solidement acquises pour pouvoir lui être enlevées. Il en est autrement peut-être du parti progressiste, dont quel-

ques sièges pourraient bien être repris par les nationaux-libéraux.

La solution de la question bulgare ayant une importance capitale au point de vue du maintien de la paix européenne, il faut, plus que jamais surveiller les différentes phases traversées par elle et surtout celle par laquelle elle passe aujourd'hui. D'après des avis de Londres, les régents auraient réussi à contracter un emprunt de 22 millions avec la maison Baring frères, en donnant comme gage une somme égale en billets de la Banque nationale bulgare. Comme les difficultés financières avec lesquelles les régents se trouvaient aux prises étaient considérées comme la principale, pour ne pas dire l'unique chance que l'on eût de les voir abandonner la partie, il est bien invraisemblable, si cette nouvelle est exacte, qu'ils se retirent au moment où ils vont être en mesure de raffermir le dévouement de leurs partisans militaires en payant les arriérés de solde.

Par suite, il faudrait s'attendre à voir la question bulgare se compliquer au lieu de se résoudre aussi promptement qu'on l'espère à Vienne, à Berlin, à Saint-Petersbourg et à Constantinople. Que les régents gagnent seulement le printemps et, grâce aux incitations et aux subsides de l'Angleterre, la presqu'île des Balkans sera un véritable brasier et bon gré mal gré, M. de Bismark devra enrayer ses visées belliqueuses.

L'Angleterre aurait ainsi prouvé une fois de plus cette vérité émise par l'un de ses plus grands orateurs M. Canning; qu'elle détient comme Eole, l'outre des vents, qu'elle peut, à son gré, déchaîner sur le monde entier.

PETITE CHRONIQUE

Les conseils municipaux des communes comprises dans les départements de la Haute-Marne et de Saône-et-Loire sont convoqués pour le dimanche 13 février prochain, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants en vue de l'élection d'un sénateur.

Les collèges électoraux sénatoriaux des départements se réuniront aux chefs-lieux le dimanche 13 mars suivant.

Il s'agit de remplacer dans la Haute-Marne M. Donnot, démissionnaire, et dans Saône-et-Loire M. le général Guillemaut, décédé.

— Le collège électoral du département de l'Aube est convoqué pour le dimanche 20 février prochain, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. le marquis de Roys, décédé.

— Il y a une semaine environ, trois étrangers qui s'étaient fait inscrire sous le nom de Audenoy frères, s'étaient installés dans un hôtel non loin de la caserne du 28^e chasseurs à pied, à Lyon. Ils ne tardèrent pas à lier conversation avec les soldats, et ils cherchèrent plus particulièrement à capter la confiance d'un jeune conscrit. Après l'avoir invité à dîner, ils lui demandèrent de leur livrer un fusil nouveau modèle, avec ses cartouches; ils promettaient d'être généreux et offraient en échange 20,000 francs.

Le soldat feignit d'accepter la proposition, mais en sortant de l'entrevue, il se hâta d'aller avertir la police.

Celle-ci arrêta les espions au moment où ils sortaient d'une brasserie de la place Perrache; l'un d'entre eux parvint cependant à s'échapper.

Conduits devant le commissaire de police, les deux espions restés entre les mains de la police prétendirent être des sujets anglais. Bien que leur identité n'ait pu encore être établie d'une manière complète, on croit avoir affaire à des officiers allemands.

— Les manœuvres d'ensemble auront lieu, en 1887, dans le 9^e corps d'armée, général Carrey de Bellemare et le 16^e corps, général Berge.

Des manœuvres de division, d'une durée de quinze jours, auront lieu dans les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 6^e, 7^e, 8^e, 10^e, 11^e, 13^e et 17^e corps d'armées.

Des manœuvres de brigade, de même durée, auront lieu dans les 5^e, 12^e, 14^e, 15^e et 18^e corps.

Les divisions en garnison à Paris ne manœuvreront pas.

Des manœuvres de défense des côtes sont décidées pour les 11^e et 16^e corps (à Nantes et à Marseille).

Les 1^{re} et 4^e divisions de cavalerie exécuteront des manœuvres de 12 jours, au camp de Châlons, sous la direction du général Lhôte.

Enfin, toutes les brigades de cavalerie de corps d'armées, indépendamment des manœuvres auxquelles elles prendront part avec leurs corps respectifs, exécuteront des évolutions de huit jours.

Le ministre de la guerre n'a pas renoncé au projet, conçu l'an dernier, de faire procéder par un corps d'armée, à un exercice complet, et si important, de mobilisation rapide, et il est bien possible qu'une désignation ait lieu prochainement dans ce but.

Les expériences de mobilisation auront probablement lieu dans le 17^e ou le 8^e corps d'armée.

Le gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

QUE FAUT-IL PENSER DE L'HYPNOTISME

(Suite et fin. — Voir les numéros précédents).

VII. — *De quelques autres pratiques hypnotiques probablement impies.*

Nous rangeons sous ce titre quelques phénomènes merveilleux ayant de l'affinité avec les précédents, mais moins évidemment diaboliques. Tels sont 1°) la vision au travers des corps opaques; 2°) la transposition des sens; 3°) la suggestion à échéance; 4°) certaines hallucinations que nous indiquerons plus loin.

1° *La vision au travers des corps opaques.*

Quelques hypnotistes comme Richer et Morselli nient tout simplement le phénomène. D'autres, comme Campili, l'expliquent comme une chose naturelle. Quant à nous, nous donnons comme certain le fait de connaître des choses éloignées ou cachées au moyen de l'hypnotisme; témoin, entre mille autres, la femme de Zanardelli, à Rome, laquelle lisait l'heure au travers d'une montre renversée et voyait les plus petits objets que les assistants tenaient serrés dans leurs portefeuilles. Mais nous ajoutons que ce n'est pas par la vue qu'on connaît ces objets cachés. Les corps opaques en effet, comme une table, un mur, etc., interceptent la lumière et par conséquent aussi tout rayon qui puisse porter l'image d'un objet à la rétine de l'œil; et quand aucun objet ne vient se réfléchir sur la rétine, celle-ci ne saurait transmettre au cerveau une impression qu'elle ne perçoit pas.

Admettons pour un instant, suivant l'hypothèse gratuite de Campili, que certains rayons de lumière passent quand même au travers des corps opaques et vont frapper l'œil hyperesthétique de l'hypnotisé. Ces rayons, brisés par l'obstacle qu'ils rencontrent ne pourraient en tout cas conserver qu'une force d'excitation infinitésimale, ce qui en mathématique, en physique, en physiologie, se réduit pour les savants à zéro. Quelle hyperesthésie serait capable de percevoir une sensation équivalente à zéro. Il faudrait qu'elle procurât une sensibilité

développée à l'infini, ce qui est absurde. Notons en passant que la Sacrée Pénitencerie condamne cette pratique comme illicite.

2^o *Transposition des sens.*

Ce prestige est connu depuis Mesmer et très usité chez les spirites, de même que la vision au travers des corps opaques. Selon les hypnotistes modernes, les cinq sens peuvent changer de siège et se transporter sur toutes les parties du corps. Lombroso explique ce phénomène naturellement en disant qu'il s'agit de la transposition proprement dite et non pas de la création d'une nouvelle faculté. « On peut voir sans les yeux, dit-il, à peu près comme les oursins, chez lesquels la vision se confond avec le toucher... le phénomène ne nous élève pas au-dessus de la nature d'Adam, il nous fait descendre au-dessous de la nôtre... »

Il est vrai que la transposition des sens n'exige pas la création, mais elle exige la production d'un acte de la part d'une faculté impuissante à le produire, ce qui revient à créer une faculté efficiente, là où il n'existait qu'une faculté inepte. Prenons la vue, par exemple. Il faut, pour voir, que l'image de l'objet visible et éclairé se peigne sur la rétine, comme nous disions plus haut; rétine vivante et communiquant par la voie du nerf optique avec le centre des sensations où l'homme lit, c'est-à-dire comprend au moyen de la faculté spirituelle de l'intelligence, l'objet proposé à ses regards. Or la rétine ne se transporte ni à l'occiput, ni à l'épigastre, ni aux talons. Donc là est impossible le travail de la faculté visuelle de l'homme. Et quel que soit le degré de sensibilité donné à ces parties du corps, toujours le talon restera talon et le genou, genou; sensibles tant qu'on voudra aux impressions tactiles du chaud ou du froid, du dur ou du mou, du solide ou du liquide, mais jamais capables de devenir le miroir réflecteur d'une image quelconque.

De plus, voir est un acte vital et spécifique, déterminé par l'objet propre et de la manière d'action spéciale dont la faculté use pour percevoir cet objet, au moyen de l'organe que la nature a approprié à cet effet. Et l'on voudrait que l'œil, cette merveille incomparable qui laisse les savants ébahis devant sa structure divine, ait été construit par Dieu inutilement, puisqu'il lui suffisait d'accroître quelque peu la sensibilité d'un centre nerveux sous-cutané? Que ne nous a-t-il alors faits tout oreille, tout odorat, tout œil ou tout goût? Et cependant

il est admis chez les savants que la nature ne fait rien d'inutile!

Quant à l'exemple tiré de l'oursin, c'est là une chicane de mot. Lombroso ne peut dire que chez cet animal la vue se *confond* avec le toucher; il aurait dû dire pour parler scientifiquement que le toucher *supplée* à la vue, comme la main de l'aveugle supplée à ses yeux.

Campili prétend expliquer la transposition des sens en disant que l'hypnose concentre toutes les puissances vives de l'homme dans une partie donnée de son corps. C'est ainsi, dit-il, que dans la cellule primitive, les facultés humaines étant encore indivisibles, pourraient exercer aussi des fonctions non divisées; par exemple, voir, toucher, flairer, entendre ou goûter avec un seul organe. Ainsi, Lombroso nous rabaisse à la condition d'animaux imparfaits et Campili *suppose* que l'hypnose nous ramène à l'état embryonnaire! Ce dernier appelle au secours de son hypothèse : Brown-Sequard, Müller, Büchner, Clausius, tous matérialistes qui enseignent que la cellule première contient en germe non seulement les facultés matérielles, mais encore la volonté humaine. Mais où sont les preuves? Campili devrait savoir, comme l'avoue son vénéré maître Lombroso, que l'hypnose est une maladie. Or, comment une maladie aurait-elle la vertu infinie de libérer le patient de toutes les lois naturelles qui existent pour lui, de le réduire à l'état d'embryon cellulaire, et, dans ce nouvel état, de séquestrer toutes les sensitives en un seul point pour les mettre en action suivant la fantaisie de l'hypnotiseur?

Et même, en admettant, par impossible, cette vertu absurde de l'Hypnotisme, comment Campili pourrait-il expliquer que la main, rendue capable de voir, ne pût en même temps entendre, goûter, flairer? comment ne pourrait-elle aussi jouir de la force vive d'imaginer, de comprendre, de vouloir, de parler? Allons plus loin. Admettons encore la possibilité de cette concentration absurde des facultés en un même point. Quand ces facultés devront agir, ne leur faudra-t-il pas un organe spécial à leur action? Le muet, avec toute la puissance de parler qu'il a reçue de la nature, en tant qu'homme, ne parle pas parce qu'il lui manque l'organe de la parole. Il faut donc conclure que la transposition des sens ne peut s'opérer par les forces de la nature.

- Des phénomènes à échéance et autres. — Nous avons déjà

démontré plus haut qu'on ne peut assigner de cause naturelle aux phénomènes commandés pendant l'hypnose et exécutés après. Si tous les autres sont suspects, ceux-ci sont si clairement préternaturels, qu'on doit les regarder comme très probablement diaboliques. On en peut dire autant des excès d'aliénation mentale qui varient indéfiniment suivant le bon plaisir de l'opérateur et portent les traces des idées que celui-ci infuse au sujet, sans les signes extérieurs aptes à les communiquer. Témoin la femme dont le docteur Féré rapporte qu'elle représentait en un moment cinq personnages successifs, avec les idées et les paroles qui convenaient à chacun.

4°) *Conclusion pratique.*

Il ressort de ce que nous venons de dire sur la vision au travers des opaques, sur la transposition des sens, les suggestions à échéance et l'aliénation mentale excessive, que nous regardons la production de ces phénomènes comme illicite. Si on ne peut licitement entrer en communication avec l'ennemi de Dieu, on ne peut licitement non plus s'exposer au danger manifeste de cette communication, d'autant plus que ni la nécessité, ni aucun véritable avantage n'autorise de telles pratiques. La Sacrée Pénitence d'ailleurs a déjà condamné en 1841, même quand on protesterait d'avance qu'on ne veut faire aucun pacte avec le démon, les tentatives de communication de pensées, les diagnostics médicaux faits par des gens ignorant la médecine, la lecture d'un livre fermé, la vue transférée sur la tête ou à l'épigastre.

VIII. — *Tous les phénomènes hypnotiques, même les plus innocents en apparence, sont suspects.*

En dehors des faits supérieurs ou des prodiges dont nous venons de parler immédiatement, restent les expériences académiques et celles des cliniques médicales : la léthargie ou sommeil hypnotique ; l'épilepsie et la catalepsie qui abolissent en tout ou en partie le mouvement et la sensibilité ; l'état de somnambulisme dans lequel croît l'énergie musculaire et l'imaginative sous l'action d'un agent externe ; tous phénomènes accompagnés de désordres dans le système musculaire, comme immobilité, rigidité, sauts, contractions, mouvements de toute sorte ; de désordres dans le système nerveux et dans les sens, comme l'anesthésie et l'hyperesthésie de la vue, du goût, de l'odorat, etc. ; les sensations fausses de froid, de chaud, de sa-

veur, etc.; de désordres dans l'imagination et les facultés mentales, comme hallucinations, délire, perte de la mémoire, de la volonté, etc.

Tout ces faits sont naturels dans leur substance, puisqu'on les rencontre dans certaines maladies et chez certains individus affaiblis et rendus sensibles à l'extrême devant des causes naturelles très minimes. Mais, produits par voie d'hypnotisme, ces faits ne sont pas clairement à l'abri de tout soupçon d'intervention diabolique. Voici les raisons de notre manière de voir.

Première raison. — C'est une raison historique. Le Mesmérisme commencé en 1779, devint peu après Magnétisme; le spiritisme américain ne tarda pas non plus à venir se greffer dessus et tous deux ne cessèrent de présenter, dès leur origine, les phénomènes qu'on nomme aujourd'hui hypnotiques. Il n'y a aucun de ceux-ci qui ne soit commun au Magnétisme et au Spiritisme. L'Hypnotisme est plus mesquin, si on veut, dans ses allures; le Spiritisme et le Magnétisme plus luxueux dans leur appareil: voilà toute la différence. On peut dire qu'au fond ils sont identiques dans leurs phénomènes car quoi qu'on ait voulu les séparer pour ne laisser à l'Hypnotisme que la production de phénomènes naturels, les hypnotistes eux-mêmes sont forcés de reconnaître comme produits de cet art suspect, la communication des idées, la divination, etc., sauf à tenter de les expliquer naturellement.

Deuxième raison. — Tous les phénomènes dépendent d'une même cause préternaturelle. Prenons, par exemple, une société où, avec les intentions les plus innocentes, on s'amuse, non pas à faire prédire l'avenir à une dame, mais à lui faire boire à petits coups un verre d'eau fraîche comme si c'était un verre de muscat délicieux; ou bien où l'on s'amuse à lui arranger sur la tête un chapeau d'homme tandis qu'elle croit ne porter que le sien. Prenons encore un médecin qui, désespérant de calmer par le chloroforme, les douleurs atroces de son malade, l'endort du sommeil hypnotique. Nous disons que ces pratiques sont suspectes; car, malgré la bonne intention des opérateurs, il reste toujours vrai que la cause productrice de l'hypnotisme est une cause préternaturelle, dans ces faits de minime apparence, comme dans les faits dont nous avons parlé (clairvoyance, divination, etc.).

Le médecin que nous prenons pour exemple, pourrait, s'il le voulait, obtenir aussi bien des effets transcendentaux que des

effets vulgaires. L'hypnotisé est donc placé sous l'influence d'un pouvoir nouveau lequel pourrait produire des phénomènes certainement diaboliques. Or, peut-on, en conscience, accepter l'influence d'un tel pouvoir? A nos lecteurs, de répondre. Demander au démon peu ou beaucoup, ne change pas la malice de l'acte. Il faudrait, pour être à l'abri de tout grief, faire produire les effets voulus par une cause étrangère à l'Hypnotisme.

Troisième raison. — Les plus simples phénomènes portent la trace du préternaturel.

Tout phénomène hypnotique si simple et si bénin qu'il paraisse, fait partie de tout ce que nous avons appelé à juste titre la maladie hypnotique et qui engendre des effets variés à l'infini, de tout genre et de toute gravité. On peut donc dire de chacun d'eux en particulier ce que nous avons dit du tout, car la partie tient de la nature du tout. Du reste, de quel phénomène hypnotique peut-on dire qu'il ne soit pas disproportionné avec sa cause? Le sommeil hypnotique, si léger qu'il soit, est déjà par lui-même inexplicable naturellement. Les moindres phénomènes ont contre eux l'instantanéité avec laquelle ils se produisent contrairement à la marche ordinaire de la nature; la mutabilité qui fait succéder si rapidement les effets contraires, chose inouïe dans les maladies ordinaires; la dépendance absolue d'une volonté étrangère, chose qui répugne aux actes physiques et naturels; et la facilité avec laquelle ils croissent, décroissent, changent ou cessent contrairement aux conditions d'une maladie naturelle.

Quatrième raison. — Ces simples phénomènes renferment de plus deux signes d'intervention diabolique, nous voulons dire la cruauté et la luxure. Le dommage physique et le dommage moral produits par l'hypnotisme sont reconnus par les autorités médicales les plus irréfragables. Qu'on veuille se rappeler ce que nous en avons dit plus haut. De loin ou de près, l'hypnotisme conduit là. Or, partout où le démon peut agir, le sang et la chair sont le but qu'il poursuit. Témoin l'histoire de toutes les superstitions depuis les mystères d'Eleusis et les possessions diaboliques des temps antérieurs jusqu'aux sacrifices humains en honneur, encore aujourd'hui, chez les sauvages; depuis les sorcelleries antiques et celles du moyen-âge jusqu'aux modernes *Flagellants* et aux *Victimes* qu'on rencontre de nos jours en Russie.

Ce ne sont pas là, si on veut, des raisons démonstratives, ce

ne sont que des indices, mais pour quiconque connaît l'histoire des commerces diaboliques et a examiné un peu intimement les phénomènes hypnotiques et leurs résultats, ces indices s'éclaircissent d'une lumière effrayante.

Cinquième raison. — L'hostilité de l'hypnotisme contre la religion. À entendre les hypnotistes de quelque autorité, tous les maléfica, les sorcelleries, les sortilèges que l'Église défendait aux temps passés, n'étaient que des phénomènes hypnotiques très naturels qu'elle ne comprenait pas. Phénomènes hypnotiques, les prétendues obsessions que l'Église transformait en invasions diaboliques ; phénomènes hypnotiques les révélations, les visions, les extases, les stigmates et tous les dons surnaturels que nous admirons chez les saints ; phénomènes hypnotiques non seulement les miracles des saints, les prophéties, les guérisons, les résurrections de morts, etc., mais même les miracles rapportés dans les saintes Écritures et opérés par Notre-Seigneur Jésus-Christ. En un mot, pour eux, l'hypnotisme n'est que la révélation de la nature destinée à détruire toute idée de relations avec des êtres surnaturels, à dissiper en même temps toute crainte du préternaturel diabolique et tout respect du surnaturel divin, deux fins clairement sataniques. Telles sont les idées et les doctrines de Braid, de Richer, de Figuier, de Seppeli, de Cullero (1), de Donato, de Bourneville, de Regnard, de Bochut, de Campili, de Morselli et de beaucoup d'autres.

Sixième raison. — Supposé l'intervention diabolique, tout l'hypnotisme s'explique clairement. Quand une clef tourne bien dans la serrure, qu'elle ouvre et ferme à volonté, c'est signe qu'elle répond bien à l'idée du serrurier. De même, quand une hypothèse physique, mathématique ou autre, explique parfaitement les cas et les problèmes d'un certain ordre de faits, c'est signe que l'hypothèse est fondée. Il en est ainsi de l'hypnotisme. Qu'on admette l'intervention diabolique et tout cet ensemble de phénomènes jusqu'alors obscurs et mystérieux, s'explique clairement.

Résumons-nous. Il y a trois classes de phénomènes hypnotiques. Ceux qui sont certainement impies ; ceux qui le sont

(1) Nous mettons donc nos lecteurs en garde contre l'ouvrage de cet auteur « Magnétisme et Hypnotisme » que nous avons vu annoncer, sans doute par méprise, chez des libraires catholiques.

très probablement ; ceux qui ne sont que suspects. C'est une faute de pratiquer les deux premières espèces. Quant à la troisième, la question en revient aux principes généraux sur l'usage des moyens dont l'honnêteté est douteuse. Dans ce cas, la liberté humaine n'est asservie à aucune loi certaine qui l'oblige à s'abstenir ; car des raisons également solides militent pour et contre. Appliquons la doctrine. Nous ne voyons aucune raison sérieuse favorable à l'usage de l'hypnotisme, mais nous en voyons beaucoup qui s'y opposent, ne fût-ce que l'ensemble des indices diaboliques que nous avons énumérés plus haut. Mais, en même temps, comme il s'agit ici d'une question non encore définie, nous ne voulons pas blâmer les théologiens, les médecins ou les fidèles qui, peu convaincus de nos raisons, ou en trouvant d'autres qui nous échappent favorables à la thèse contraire, permettraient l'usage des phénomènes de la troisième espèce.

Nous plaçons ici une espèce de catéchisme hypnotique à l'usage des catholiques, pour résumer toute notre pensée, d'une façon pratique.

— Qui peut licitement porter un jugement sur cette matière ?

R. — Seulement ceux qui ont les connaissances, et la sagacité voulues, c'est-à-dire ceux qui sont suffisamment instruits de la théologie, de la philosophie, des sciences physiques et naturelles.

— Quels sont les phénomènes tout à fait inexcusables ?

R. — Le somnambulisme lucide, la claire-vue (intuition des pensées, usage de langues inconnues... la vision de choses ignorées, l'évocation des esprits, les réponses qu'on en reçoit, la découverte des choses cachées et lointaines et d'autres choses superstitieuses du même genre. Tout cela a été condamné par l'Encyclique du 4 août 1856.

Ont été aussi défendues par la Sacrée-Pénitencerie, en 1841, la vision au travers des corps opaques, la lecture de livres fermés, la transposition des sens.

Nous regardons encore comme illicites les faits suivants qui ont trop d'affinité avec les précédents pour être excusables. Les hallucinations diverses et subites produites par l'hypnotisme avec infusion d'idées nouvelles, comme celles qu'ont rapportées les docteurs Féré (1), Bernheim, Morselli, Lombroso ; les ordres

(1) *Bien public* du 12 août 1886.

forcément exécutoires, longtemps après l'expérience subie par le sujet.

Nous n'oserions pas non plus excuser les spectacles d'hypnotisme publics ou privés dans lesquels se produisent à la fois des phénomènes supérieurs et inférieurs, comme ceux que donne Donato.

— Quels phénomènes pourra-t-on donc tolérer ?

R. — Dans l'état actuel des sciences naturelles, aucun phénomène ne nous paraît ni permmissible, ni tolérable. Mais nous ne condamnons pas celui qui tolérerait le sommeil hypnotique et quelques autres phénomènes musculaires ou nerveux, suggérés pendant la catalepsie et le somnambulisme simple. Toutefois, à notre avis, on ne devrait jamais se servir de ces phénomènes par pure curiosité ou par jeu, mais uniquement (sous la responsabilité de chacun) comme d'un moyen thérapeutique ; avec toutes les précautions que la science exige dans l'usage de remèdes dangereux, avec l'espoir fondé d'arriver à un bon résultat et seulement à défaut d'autres remèdes également efficaces. Dans ce cas, il est toujours bon (1) de protester d'avance qu'on ne veut nullement entrer en rapport avec l'ennemi de Dieu.

Malgré cela, nous ne pouvons nous empêcher de mettre en garde les médecins et tous les amateurs d'hypnotisme contre l'engouement pour ce remède nouveau et contre la renommée exagérée de quelques rares guérisons qu'il aurait procurées. Qu'on se rappelle que l'opinion commune des auteurs compétents en cette matière, est que l'hypnotisme nuit généralement à la santé et ne nuit pas moins aux bonnes mœurs. Saint Thomas, entre autres docteurs de grande autorité, dit que l'ennemi du genre humain fait parfois quelque bien pour arriver à faire du mal après coup ; et saint Augustin avait déjà dit avant lui, que le démon dit parfois la vérité pour ouvrir le chemin à l'erreur. Nous trouvons que cette pensée s'applique parfaitement à l'hypnotisme.

J. MOR...

(1) S. Liguori. Théol. mor. lib. III.

LA ROME D'AUJOURD'HUI

En 1862, Mgr Dupanloup, prêchant à Saint-André della Valle, prévoyait l'invasion révolutionnaire, réalisée en 1870. Après avoir énuméré les plus célèbres monuments de la Rome papale, l'éloquent évêque s'écriait : « Et il y a des hommes qui veulent habiter là ! Mais ils devraient alors raser Rome et en rebâtir une autre à leur hauteur ! » Ces paroles me revenaient en esprit l'an dernier, en pénétrant, après une longue absence, dans la cité des Papes, profanée aujourd'hui par une intrusion sacrilège.

C'était le soir. La gare m'était apparue, illuminée par la lumière électrique, dont les rayons argentés éclairaient à la fois les locomotives qui circulaient en sifflant, les wagons qui stationnaient, et les vieux restes de l'*ager* de Servius Tullius, découverts par la pioche des ingénieurs modernes. De là, je fus conduit dans des régions qui étaient pour moi entièrement inconnues. Bien souvent, j'avais parcouru autrefois ces endroits si complètement modifiés. Bien des fois, j'étais entré dans la belle église de Sainte-Marie des Anges, et j'avais visité les poétiques sommets du Quirinal, du Viminal et de l'Esquilin. Où étais-je donc maintenant, dans cette grande rue sillonnée d'omnibus et de tramways, garnie de cafés tout étincelants de lumières, de magasins aux brillants étalages ? Étais-je à Rome, et non pas plutôt à Turin, à Paris, à New-York, ou à Chicago, dans une de ces villes créées neuves de toutes pièces comme celles que Potemkin dressait subitement autrefois sur le passage de la Grande Catherine de Russie ! Au bout d'un quart d'heure seulement, je fus rassuré. Mon *legno* fit un détour, descendit une pente assez raide, et après quelques tours de roue, je me trouvai sur une place moins brillante, plus calme, plus solennelle. J'étais bien à Rome. Voici le palais de Venise, le *Gesù* devenu désert bientôt après c'était le Collège Romain... Une cloche sonnait à ce moment ; je la reconnus ; je l'entendais, il y a vingt-cinq ans. Elle s'agitait alors pour annoncer les cours des Franzelin, des Patrizzî, des Tarquini, de ces professeurs illustres, successeurs d'autres Jésuites plus illustres encore, et maintenant qu'annonce-t-elle ? Je ne sais ; mais, pauvre cloche,

ne te décourage point. Un jour tu seras rendue à tes maîtres d'autrefois, et tu vibreras plus joyeuse que jamais.

Le lendemain, j'avais hâte d'aller revoir ces places, ces basiliques, ces églises, où on laisse forcément une partie de son cœur, lorsqu'on y a prié, lorsqu'on les a contemplées à loisir. Saint-Pierre, le grand Saint-Pierre est toujours là avec son immensité resplendissante, avec ses marbres, ses tombeaux de Papes, ses statues de saints fondateurs d'ordres religieux de tous les pays et tous les siècles. Les pèlerins continuent à venir user de leurs lèvres respectueuses le pied de bronze de la statue du pêcheur galiléen. Les petites lampes brillent comme autrefois avec le même éclat tranquille et calme autour du sépulcre glorieux du prince des apôtres. La grande basilique est encore remplie de cette atmosphère si douce, qu'elle paraît être celle de la patrie; et quand on lève les yeux vers la gigantesque coupole, on la voit toujours suspendue en l'air comme le diadème inamovible d'une royauté impérissable.

La basilique de Saint-Paul sur la voie d'Ostie s'achève, éclatante et lumineuse comme une vision de l'Apocalypse. Saint-Jean de Latran, l'église mère et maîtresse, la cathédrale du monde, s'est rajeunie. Par la munificence de Léon XIII, le chœur a été refait et orné des marbres les plus précieux. A Sainte-Marie-Majeure, la statue de Pie IX agenouillé dans la Confession préparée par ses soins, semble glorifier encore par une prière éternelle, la Vierge naguère proclamée Immaculée. Pie IX, où donc n'est-il pas? Son souvenir est partout; son nom se lit à tous les pas; le marbre et le bronze le répètent de toutes parts: et il semble que comme autrefois les voies de la sainte Sion, les rues de Rome pleurent de ne plus le voir: et la place de Saint-Pierre semble désolée de ne plus entendre sa voix incomparable bénissant et la Ville et le Monde. Pie IX, mais il est surtout à Saint-Laurent sur la voie Tiburtine, dans cette basilique, la plus humble de toutes peut-être, où l'immortel Pontife avait choisi sa sépulture, et où son cercueil demeure entouré de gloire, d'honneur et de vénération.

Oui, elle est toujours vivante, la Rome des Papes, la Rome des Apôtres, la Rome du Christ: et son brillant soleil fait toujours resplendir les pavés et les colonnes de marbre, les mosaïques et les plafonds d'or de ses vénérables basiliques. Mais si le cœur se dilate au spectacle de cette beauté immortelle, combien il s'attriste et se resserre lorsqu'il voit tant d'autres choses

qu'un fils ne voudrait pas voir dans la cité, dans le royaume, qui appartiennent à son Père, et quel Père!

Hélas! ils sont venus les hommes qui jettent l'outrage au saint Pontife qui règne au Vatican, et qui se sont proclamés ses ennemis et ses oppresseurs. Ils sont entrés dans cette Rome, que Dieu lui avait donnée. Avec leurs canons, ils ont brisé ses portes et renversé ses murailles, et ils ont dit : Au nom du droit du plus fort, cette terre est à nous. Et il semble en les voyant que le pas de ces soldats s'appesantit lourdement sur cette terre, et qu'ils ont besoin de se rassurer eux-mêmes sur l'issue de leur entreprise. La ville pacifique des Papes, ils l'ont entourée de forteresses : ils y ont accumulé leurs régiments, leur artillerie, leurs armements perfectionnés : et cependant à tout moment, ils se sentent le besoin de crier, comme celui qui dans la nuit, parle fort pour s'encourager soi-même. *Rome est intangible*, disaient-ils naguère. Pourquoi donc ce cri, qui ressemble à celui du remords?

Ils ont pensé, et à leur point de vue ils n'ont peut-être pas tort, qu'il fallait métamorphoser Rome, changer son caractère, lui faire perdre son aspect à la fois solennel, aristocratique et sacerdotal, pour en faire une ville moderne, ayant, comme ils disent, le cachet de la civilisation du siècle. Pour cela, ils ont multiplié les bazars, les théâtres, les casernes, les cafés, les tramways, les omnibus, les becs de gaz, les lampes électriques, etc. Ils ont bâti non seulement cette *via Nazionale*, dont ils sont si fiers, et où je m'égarais en arrivant, mais encore des tas d'autres maisons, disposées en quartiers de la plus complète vulgarité. Auprès de la gare, sont alignées des maisons de six étages, équarries à angle droit : on dirait Turin, moins ses beaux portiques et ses pittoresques perspectives. Là, ils ont bâti leur ministère des finances : l'édifice est grand : il devait l'être pour contenir tout le déficit du budget italien. « Ce sera un beau séminaire pour la Propagande », a dit Pie IX. Puisse cette prophétie se réaliser bientôt! Derrière le Vatican, dans les *Prati di Castello*, dans les champs où laboura Cincinnatus, se construit un faubourg dont le meilleur éloge qu'on puisse jamais en faire s'exprimera peut-être par le vers de Brizeux :

L'utile a pour jamais exilé la beauté.

Pour y avoir accès, il faut traverser un pont tout biscornu,

qui aboutit à un théâtre de dernier ordre, et qui déshonore complètement le pittoresque port de Ripetta.

Les maçons sont encore à l'œuvre en d'autres endroits, mais c'est pour détruire. On démolit au Corso, que l'on veut élargir : au centre de Rome, pour continuer la *Via Nazionale*, sur le parcours que l'on pourrait autrefois de sable jaune sur le passage du cortège pontifical, et que l'on appelait la *Strada Papale*. On démolit au Capitole pour placer, dans un coin de la terrasse d'Ara Coeli, la statue de Victor-Emmanuel, non loin de l'aigle déplumé et de la louve rageuse, encagés là par ceux qui n'ont pas même le droit de s'appeler les descendants de Romulus et de Jules César.

Rendons justice cependant aux fouilles du *Campo Vaccino*, qui ont mis à découvert le pavé du Forum, celui de la basilique Julia, et encore l'atrium des Vestales, avec les intéressantes statues des prêtresses de Vesta. Mais, hélas ! le Colysée, comme on a pris plaisir à lui enlever la majesté et la beauté que la main de la Religion avait seule pu lui donner ! Qu'elle était belle cette austère croix de bois, triomphante et glorieuse au-dessus de ce sol tant de fois rougi par le sang des martyrs ! Il fallait à tout prix l'enlever, ainsi que les humbles stations du Chemin de la Croix, installé sur les murs du *podium*, où prenaient place jadis les Césars, les Consuls, les Pontifes et les Vestales. Aussi, on a creusé, sous prétexte d'archéologie. On a trouvé des murs informes, bâtis au moyen âge avec des débris de l'enceinte colossale. On avait défiguré le grand amphithéâtre ; mais on fut content : la croix n'y était plus et le paganisme avait triomphé. On se trompait cependant. Dans un recoin obscur de ces murailles géantes sous une de ces arcades, *fornices*, dont le nom seul évoque les plus immondes souvenirs, se trouve toujours le modeste oratoire où priaient Benoît Labre. J'y ai entendu un de ces vieux chrétiens, à la physionomie romaine, disant le rosaire, auquel répondaient un autre vieillard et une femme de la campagne. Et, quand la sainte couronne fut égrenée, je répondis avec eux à trois *Ave Maria* récités pour honorer la virginité de Marie, *prima del suo parto, nel suo parto, dopo il suo parto*. Le peuple romain sait sa théologie. Elle est donc immortelle, cette Rome d'autrefois, dont un grand poète a chanté les *Parfums*, avec sa prose harmonieuse.

Quelles pensées, quels sentiments n'éprouve pas le vrai chrétien, en ressentant ainsi ces tristesses et ces joies, en contem-

plant ces splendeurs et ces dévastations, en tressaillant au contact de cette beauté, toujours ancienne et toujours nouvelle, souillée cependant par les œuvres des modernes Vandales? Le politique doit trouver là un sujet de sérieuses méditations. Voilà seize ans que le successeur de saint Pierre est enfermé dans son Vatican, en face de son vainqueur qui trône dans le Quirinal déshonoré. L'épreuve est longue : les Papes, qui en ont tant vu, en comptent peu de semblables dans leur histoire. Satan semble avoir choisi son époque et pris ses précautions. Sous un souffle puissant et soi-disant patriotique, l'Italie s'est constitué en royaume. Sa géographie elle-même a changé, grâce aux chemins de fer qui sillonnent ses plaines et ses montagnes. Le service militaire et la centralisation administrative ont mêlé depuis vingt-cinq ans des populations jusque-là étrangères les unes aux autres. L'Europe, asservie par le libéralisme et la franc-maçonnerie, a envoyé quelques soldats d'élite aux modernes croisades : mais elle a assisté indifférente et muette aux luttes épiques de Castelfidardo et de Mentana. Et cependant, quand elle a besoin d'un médiateur et d'un arbitre impartial, c'est au Pape que vont s'adresser les plus puissants et les plus forts.

Le Vatican de Léon XIII est semblable au tombeau de Gethsémani. Comme autrefois les Pontifes du Sanhédrin, l'Italie moderne a des soldats pour le garder, des magistrats pour en sceller la porte. Mais tout ce qui croit au Christ, au ciel et sur la terre, salue dans ce sépulcre un germe impérissable de vie surnaturelle.

Quand donc sonnera, pour l'Église et pour le monde, l'heure de la liberté? Quand viendra-t-il le moment où triomphera la justice sur les sectateurs de l'iniquité? Dieu seul le sait. Quand Léon XIII jette les yeux sur la coupole de Saint-Pierre, il sait que là sont écrites ces ineffaçables paroles : *Porte inferi non prevalebunt*. Il sait que le grand obélisque du Vatican, illuminé jadis par le reflet des torches humaines allumées par Néron, chante toujours la victoire et la royauté du Christ libérateur. Quand il porte ses regards attristés vers la Ville éternelle, vers cette cité qui est à lui, il contemple, au sommet de sa vieille forteresse, la statue de l'ange saint Michel, le grand victorieux. Aussi, il a ordonné, à tous ses prêtres et à tous ses fidèles, de rappeler chaque jour le nom de celui qui jadis a triomphé du démon. Il compte sur cette intercession : il sait

que rien ne fait plaisir aux vieux soldats comme de rappeler le souvenir de leurs anciennes batailles.

« Oui, il viendra ce jour de la victoire, où le Dieu des armées sera plus fort que tous les bataillons alignés contre lui, et où le Seigneur se rira des efforts de tous les rois, de tous les princes et de tous les diplomates.

« Quel bras emploiera-t-il pour obtenir ce résultat ? Pauvre France ! ce jour-là, où seras-tu et quel sera ton rôle ?

(*Vraie France.*)

A. P.

ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. LÉON SAY. — DISCOURS DE M. ROUSSE

(Suite et fin. — V. les numéros précédents.)

Jules Sandeau n'a jamais eu ni ennemis, ni flatteurs ; et quoique très digne d'avoir beaucoup d'envieux, il n'a guère rencontré dans le monde que des amis.

« Il y a, disait-il un jour, ici même un privilège de nature qui m'a toujours semblé tenir le premier rang au commerce des hommes : c'est le don de plaire. » Que n'a-t-il dit : le don de plaire... et le don d'aimer ? Il aurait ainsi, en deux mots l'histoire de toute sa vie.

Aimer, plaire, c'est le droit de la jeunesse ; et de ces dons charmants, il a connu, dès son entrée dans la vie tous les enchantements et tous les dangers. Il leur a dû le premier essor de son talent, ses premières souffrances et l'éclat précoce d'un nom populaire qui a suffi pendant quelque temps à deux renommées. Mais aimer encore, quand sont passées les années triomphantes de la vie, sans garder rancune aux illusions et aux chimères d'autrefois ; plaire encore, lorsque l'âge nous a découragés de nous-mêmes ; sentir plus vivant et plus pur au fond de son cœur ce foyer de passions généreuses que tant de vaines fumées avaient voilé sans l'éteindre... voilà le « privilège de nature » dont Sandeau a voulu parler sans doute, celui dont il a joui jusqu'à sa dernière heure, qui se retrouve dans toute sa vie comme dans toutes ses œuvres.

Ses œuvres, on ne peut les séparer de lui-même. Il s'y montre

partout, jusque dans les moindres ébauches tombées de sa plume. Ses héros sont les complices de ses fautes, les compagnons de ses douleurs, les prête-noms attendris et rêveurs de ses tendresses et de ses rêves. Vous avez eu raison, Monsieur, de vanter sa sincérité. C'est son âme qui parle dans tous ses récits, et ses romans ne sont que l'histoire de son cœur. J'admire les grands esprits désintéressés et superbes, les artistes souverains qui s'effacent et disparaissent devant les créations jalouses de leur génie. Mais j'aime chez Sandeau ces élans involontaires qui découvrent l'homme tout entier, et les maladresses touchantes d'une âme blessée qui nous livre fraternellement tous ses secrets... Rien n'est plus pénétrant que ces confidences douloureuses qui viennent réveiller tout à coup l'écho lointain de nos douleurs ; et dans *Marianna* comme dans *Madeleine*, dans *Fernande* comme dans *Valcreuse*, il y a plus d'une page sur laquelle sont tombées sans doute bien des larmes muettes, que des mains fiévreuses ont laissée longtemps ouverte devant des yeux qui ne lisaient plus ; maint récit commencé par le poète, que le lecteur pensif et troublé achevait en silence au fond de son cœur.

Il n'est pas jusqu'aux décors de ses drames, jusqu'aux paysages de ses romans, qu'il ne prenne dans ses souvenirs les plus intimes et les plus chers. Ce sont presque toujours les doux pays où s'est écoulée sa jeunesse ; le Limousin, la Marche et le Berri, avec leurs vues un peu étroites et leurs horizons un peu courts, avec leurs vallons qui ne sont pas des vallées, leurs collines qui ne sont pas des montagnes, et leurs eaux limpides qui sont à peine des rivières.

Voyez le docteur Herbeau chevauchant sur sa vieille jument blanche ; coupant fièrement, du bout de sa cravache le haut des grandes herbes et berçant au trot boiteux de Coiette le rêve présomptueux de ses tardives amours. Cette petite rivière dont il suit les détours, c'est la Vienne... — C'est la Creuse que Catherine entrevoit à travers cette haie de fleurs, tandis qu'elle chemine vers le castel sinistre de Bligny. — Et quand Marianna, désespérée s'enfuit loin de Paris, traînant après elle les restes de ses amours avec les débris de son cœur en ruine, c'est dans les genêts et dans les bruyères du Berri qu'elle va porter le fardeau de ses fautes et de son insatiable ennui. « *Le bonheur était là!* » dit-elle ; et c'est là aussi qu'était l'âme tout entière de Sandeau.

Ainsi s'en vont le rêve et la fantaisie de cet esprit charmant côtoyant les rives prochaines de la Vienne à la Creuse et d'Aubusson à Guéret, — avec des échappées furtives du côté de La Châtre et de Nohant...

Quelquefois, cependant, Sandeau s'est hasardé à sortir de sa province. A force de voisiner en Bretagne, dans la Vendée et dans le Bocage, ces rudes contrées lui étaient devenues presque aussi familières que le pays Marchois et le Berri. Chaque fois qu'il a touché cette forte terre, son talent y a pris un plus large essor.

A chaque pas, sous les châtaigneraies du bas Poitou, dans les halliers de Challans, dans les herbages du Marais, sous la herse brisée des châteaux ruinés par la guerre, il voyait venir à lui des hôtes étranges qui l'attiraient par de mystérieux enchantements. C'étaient les derniers survivants des races robustes qui peuplaient ces pauvres bourgades et ces manoirs démantelés.

Partout il rencontrait les traces de la grande guerre qui, en bouleversant cette terre épique, y avait fait germer un peuple de héros, et qui avait heurté contre les vaillants soldats de Kléber, de Hoche et de Marceau, les bandes intrépides des Cathelineau, des Charette et des Laroche-Jacquelein.

C'est là qu'il a trouvé les Penarvan, les Kerouare, les Kernis et les Valcreuse. C'est là qu'il a connu ces fières et fortes femmes qui, dans notre mémoire charmée, ont pris leur place à côté des héroïnes aventureuses de Walter Scott, — à quelque distance des Romains tragiques du grand Corneille.

Des critiques impatientes ont jugé que les inventions de Sandeau ne se renouvelaient pas assez vite; que la même histoire revenait souvent sous sa plume, avec des personnages de rencontre et des épisodes d'emprunt. C'est possible. Peut-être trouve-t-on dans ses romans un peu trop de cavaliers et d'amazones, des abbés et des douairières qui se connaissent depuis bien longtemps. On y voit des rencontres imprévues qui ne surprennent plus personne; des cabanes au fond des bois qui ont abrité bien des amours, et des souterrains innocents où, à force de s'y être égaré, l'on ne risque plus guère de se perdre. Mais quand nous les avons découverts pour la première fois ces châteaux et ces chaumières nous ont laissé des impressions si profondes, qu'on y revient toujours avec le même charme. Ces fiers Bretons, ces Limousins mélancoliques nous ont fait un si bon accueil, qu'on les retrouve toujours avec bonheur comme d'anciens amis de

notre jeunesse. Et nous avons si souvent mêlé leur histoire avec la nôtre, qu'après l'avoir cent fois écoutée, nous ne nous lassons jamais de l'entendre encore.

On dit que les romans de Sandeau ont vieilli. Soit ! Romanciers et conteurs, orateurs et poètes, nous vieillissons tous, Monsieur, — on presque tous !... — Dans tous les arts, dans tous les ouvrages des hommes, il y a une part que le temps nous prête au passage et qu'il est prompt à nous reprendre. Mais les œuvres dans lesquelles un grand artiste a mis tout son esprit vieillissent plus vite encore que celles où il a mis un peu de son cœur. Pardonnez-moi si je blasphème ; en relisant *Candide* l'autre soir, il me semblait que même le rire de Voltaire avait pris, depuis peu, quelques années et quelques rides.

Pour que des drames ou des romans survivent à l'époque qui les a produits, il faut qu'à travers les costumes et les modes qui passent, on sente l'homme lui-même, avec ses folies et ses misères, avec ses immuables souffrances, avec ces éternels tourments du cœur qui sont le prix et comme la rançon de la vie ; ou bien il faut que le style de l'écrivain, la perfection de son art et la forme achevée de son œuvre la défendent seuls, contre le temps et contre l'oubli, — comme ces frêles statuettes de la Grèce, qui, dans leurs élégances exquises, apportent encore à nos yeux ravis le témoignage immortel et fragile des siècles lointains qui les ont vues naître.

S'il en est ainsi, nous n'avons rien à craindre pour les deux écrivains charmants dont vous venez occuper la place. A des titres très différents, ils sont également assurés de vivre.

Tous deux portaient sur leurs traits et dans leur personne la marque de leur talent et comme le signe de leurs œuvres. About a passé dans le monde en faisant du bruit et comme au son d'une fanfare. Il avait l'air d'un jeune conquérant qui s'est assujéti à jamais la fortune.

Sandeau a vécu presque en silence. Ses chagrins seuls l'ont d'abord fait connaître. Ensuite, il a regardé ses succès plus qu'il n'en a joui. Je ne crois pas qu'il ait jamais rien fait pour aider sa renommée et pour forcer la main à la fortune. Sur son visage bienveillant, jusque dans sa gaité résignée, on voyait la trace des passions qui avaient tourmenté sa jeunesse et de la douleur qui, plus tard, a désespéré sa vie. « Je ne l'ai jamais regardé, » disait un de nous, sans voir sur ses lèvres un sourire. Je n'ai

« jamais rencontré ses yeux sans y trouver la trace d'une larme (1). »

Plus heureux que lui jusque dans la mort, Edmond About n'a pas vu s'éteindre sous ses yeux l'enfant bien-aimée qui allait sitôt le suivre. A sa dernière heure, il a pu confier en paix tous ses trésors à la tendresse impuissante d'une mère et au dévouement inutile d'un ami...

Prudens futuri temporis exitum
Caligiosâ nocte premit Deus...

Tout à l'heure, Monsieur, vous disiez qu'en relisant les œuvres de Sandeau, vous vous sentiez transporté dans un temps qui n'est plus le nôtre, et jusqu'où remontent à peine les souvenirs incertains de votre enfance.

Ce temps dont vous parlez sans regret, les hommes de mon âge l'ont mieux connu et en gardent fidèlement la mémoire.

Ces manteaux bourgeois de 1830 dont vous vous êtes un peu moqué, ne sont plus à la mode, il est vrai, ni peut-être à la taille des hommes d'aujourd'hui. Mais sous ces costumes démodés, comme le seront demain les nôtres, il y avait des artistes généreux, qui estimaient leurs œuvres à la renommée, non au profit qu'ils en pouvaient attendre. Il y avait de nobles soldats, de vaillants capitaines qui aimaient les lettres et les arts avec ardeur, la gloire avec passion, et la France jusqu'à la folie...

Il passait dans l'air de grands souffles de poésie, de patriotisme et de liberté. Nos poètes s'appelaient Lamartine, Victor Hugo et Musset. Nos historiens, nos maîtres, nos orateurs, c'étaient Augustin Thierry, Guizot, Thiers, Mignet, Cousin, Villemain, Montalembert, Lacordaire et Berryer! — Alexandre Dumas, Balzac, Mérimée, Jules Sandeau amusaient nos loisirs ou charmaient nos mélancolies. Et Chateaubriand oublié assistait encore au déclin de cette Renaissance glorieuse qu'un demi-siècle auparavant son génie avait fait éclore.

Lorsque dans quelques jours, vous viendrez prendre part à nos travaux, vous verrez parmi nous les survivants respectés de cette grande époque; — et auprès d'eux, un siège vide... « La république des lettres » serait bien ingrate si elle oubliait jamais celui qui naguère occupait cette place avec un incomparable éclat et qui, en nous quittant, nous a fait de si magnifiques adieux.

(1) Discours prononcé sur la tombe de Jules Sandeau.

J'ignore, Monsieur, si, dans les prévisions de la science, l'antique exil, qui n'a pas épargné les plus grands citoyens de Rome et d'Athènes, doit rester la loi immuable de nos modernes démocraties. Dieu veuille qu'un jour cependant, sans « changer de république », les économistes et les politiques parviennent à faire régner dans toutes les âmes, avec le droit de la justice, l'amour sincère de la liberté !

LE BUDGET DES CULTES

Voici le texte du discours que Mgr Freppel a prononcé samedi dernier, 30 janvier, à la Chambre, à l'occasion de la discussion du budget des cultes :

MGR FREPPEL. Je m'étais permis de penser que cette année le budget des cultes ne ferait pas l'objet d'une longue discussion, et cela pour trois motifs.

Le premier, c'est que, la Chambre ayant nommé une commission spéciale de 22 membres avec charge d'examiner les rapports de l'Eglise et de l'Etat, il me semblait tout naturel d'attendre, pour traiter la question à fond, que la commission actuelle ait déposé son rapport.

Vouloir, en effet, supprimer le budget des cultes alors que le Concordat est debout, c'est une idée qui ne saurait venir à l'esprit de personne, — j'entends à l'esprit d'aucun homme pour qui le sens politique soit autre chose qu'un vain mot. (Mouvements divers.)

J'avais une seconde raison de croire que cette année la Chambre ne toucherait au budget des cultes que pour le voter tel qu'il est. Et, en effet, tandis que les autres budgets s'enflaient peut-être démesurément, le budget des cultes était diminué d'un cinquième en quelques années.

Vous l'avez tellement aminci, vous l'avez réduit à un état d'anémie tel, qu'il n'a plus pour ainsi dire que les os et la peau ! J'avais le droit d'espérer que, dans l'état de malheur où il se présente devant vous, vous n'oseriez pas lui porter de nouveaux coups et que vous vous borneriez à l'accueillir avec bienveillance dans le présent et peut-être quelque remords pour le passé. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Enfin, ma troisième raison était celle-ci : je n'avais pas pensé que vous pourriez soulever une question que vous aviez tranchée d'avance par vos engagements électoraux.

J'ai fait le dépouillement consciencieux des professions de foi ; eh

bien, sur 580 que nous sommes ici, il n'y en a pas plus de 100 qui aient déclaré aux électeurs qu'ils voteraient la suppression immédiate du budget des cultes.

Je m'étais dit que l'on conserverait nécessairement la même attitude après le combat, et que si quelques collègues n'étaient plus les mêmes dans l'arène parlementaire que dans le champ de bataille électoral, le déplacement des voix ne pourrait être considérable.

Pourquoi avais-je cette pensée? Parce que cette discussion ne peut être qu'une discussion purement académique. (Bruit à gauche.)

Je ne veux, par cette expression, désobliger en rien mes collègues, et il est heureux que l'Académie n'ait pas seule le privilège de discours aussi bien étudiés et aussi éloquents que celui de M. Pichon. (Applaudissements.)

J'aurais pu ajouter une quatrième raison : Dans les circonstances présentes, alors que nous avons tant besoin d'union, de concorde, de rapprochement, il eût été bon, il eût été sage de ne pas soulever de telles discussions.

Quand l'orage sera passé, nous pourrions recommencer à nous disputer. Mais le moment est mal choisi pour aviver les haines, alors qu'il faudrait tout faire pour les calmer. (Applaudissements à droite et sur divers bancs.)

Mais enfin, je me trouve en présence d'une thèse qu'il me faut bien discuter, et cette thèse, la voici : le budget des cultes n'est pas un engagement de l'Etat français, vous pouvez donc le supprimer sans violer les règles de l'équité.

Je suis obligé, pour combattre cette thèse, de remonter aux origines du budget des cultes.

Vous savez à la suite de quels embarras financiers l'Assemblée constituante mit, par le décret du 2 novembre 1789, les biens de l'Eglise à la disposition de la nation en se servant de ce mot : « biens ecclésiastiques, » reconnaissant par cela même que les biens dont on s'emparait étaient les biens de l'Eglise! (Très bien! très bien! à droite. — Bruit à gauche.)

Et, en effet, que le clergé, alors le premier corps de l'Etat, fût légitime propriétaire de ces biens, c'est ce qu'on ne pourrait pas sérieusement contester.

Depuis quatorze siècles, les corps ecclésiastiques jouissaient de leurs biens; ils vendaient, aliénaient, donnaient des baux, faisaient tous les actes de propriété, en se conformant, bien entendu, aux lois et règlements sur la matière.

Prétendre que la nation était propriétaire de ces biens, c'eût été dissimuler la convoitise sous un sophisme, car jamais charte de donation n'avait porté ces mots : Je donne ou lègue au diocèse, à l'évêché, à la fabrique, à la paroisse, pour les frais du culte, l'entretien des ministres et le soulagement des pauvres.

Les biens de l'Eglise étaient si réellement sa propriété qu'en beaucoup de cas ces biens étaient affranchis de la plupart des impôts, et que, lorsque l'État était en détresse, il s'adressait aux corps ecclésiastiques et au Pape pour leur demander des secours.

Tout cela est indiscutable, et alors même que cela serait sujet à discussion, car on peut tout discuter, même l'évidence, — les Allemands discutent bien la question de savoir si le moi ou le non-moi ont une existence réelle, — mon argumentation ne perdrait rien de sa valeur.

A la place du droit de propriété, mettez le droit d'usage et d'usufruit, mon raisonnement reste aussi fort. Il n'est pas plus permis de dépouiller quelqu'un de son droit d'usage ou d'usufruit d'une propriété que de le dépouiller de sa propriété même. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Or, que l'Eglise ait eu, avant 1789, l'usage ou l'usufruit de ces biens, cela n'est pas contestable. Quoi qu'il en soit, l'Assemblée constituante passa outre, entraînée par deux hommes que l'on vous a nommés : l'un, cet évêque apostat, véritable type d'hypocrisie et de lâcheté, qui allait traîner à travers la première moitié de ce siècle le scandale de ses palinodies et, après avoir trompé tous les hommes pendant sa vie, essayer de tromper Dieu lui-même à son heure dernière. (Très bien ! très bien ! à droite. — Bruit à gauche.)

L'autre, un des mortels les plus chargés de vices qui aient paru en France, traître à la Révolution comme il avait été traître au roi, et qui aura montré, par son exemple, qu'un merveilleux talent est le don le plus funeste quand il est accompagné d'une absence complète de sens moral. (Bruit à gauche.)

Je pratique la maxime si juste de Voltaire : On doit des égards aux vivants, aux morts on ne doit que la vérité. (Très bien ! très bien ! à droite.)

C'est donc à la suite de Mirabeau et de Talleyrand que l'Assemblée constituante incorpora les biens ecclésiastiques aux domaines nationaux.

Fut-ce, au point de vue financier, une heureuse opération ? Tout le monde l'a critiquée, depuis M. Thiers jusqu'à M. Louis Blanc ; en jetant dans le commerce toute cette masse de biens, on les dépréciait, en étant obligé de s'en défaire à vil prix, et on accélérail ainsi la banqueroute.

Au point de vue moral, je n'en dirai rien, pour n'irriter personne ; mais je ne sais pas si le droit de propriété, menacé de toutes parts, résistera toujours aux assauts qu'on lui livre, si au XX^e ou au XXI^e siècle il n'aura pas son éclipse, et si le socialisme n'aura pas son jour de triomphe. (Mouvements divers.)

Mais ce que je crois pouvoir affirmer, c'est que, ce jour-là, il cherchera sa première justification dans l'acte des constituants de 1789 ;

et cela est déjà fait, car c'est sur la confiscation des biens ecclésiastiques que Karl Marx, dans son remarquable ouvrage, s'appuie pour dire que la nation est l'unique propriétaire du sol. (Très bien ! très bien ! à droite.)

L'Assemblée constituante a-t-elle eu le sentiment des conséquences qui résulteraient de son acte ? Je le crois, car elle comptait dans son sein des hommes possédant à un haut degré le sens juridique.

Toujours est-il qu'elle recula devant la confiscation pure et simple, sans indemnité ; elle se dit que les biens ecclésiastiques avaient une triple affectation, les frais du culte, l'entretien des ministres, le soulagement des pauvres.

Et, se tournant vers les corps dépossédés, diocèses, évêchés, fabriques, paroisses : elle leur dit : sous l'empire d'une nécessité d'Etat, je mets vos biens à la disposition de la nation ; mais, en retour, je transfère à la nation les charges que vous aviez à remplir. (Mouvements divers.)

Est-ce que j'invente quelque chose ? Est-ce que je traduis mal la pensée de l'Assemblée constituante ? Écoutez encore une fois le célèbre décret du 2 novembre, jour des Morts.

Ah ! la date était bien choisie pour porter un coup mortel à l'Eglise de France ! (Bruit à gauche). Comment Talleyrand au moins n'a-t-il pas été frappé de cette coïncidence ? (Très bien ! très bien ! à droite.)

L'Assemblée décréta que les biens ecclésiastiques appartiendraient à la nation, à la charge pour elle de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien des ministres et au soulagement des pauvres.

C'est donc une charge qu'elle imposait à la nation ; c'est un contrat onéreux qu'elle faisait avec les corps dépossédés, et ce contrat, subi d'abord, fut ratifié et validé ensuite par le chef supérieur de l'Eglise en 1801. N'est-ce donc pas un engagement strict ? (Très bien ! très bien ! à droite.)

Aussi ce dilemme s'est-il posé rigoureusement devant l'histoire, comme devant l'éternelle morale et l'éternelle justice : ou rendez les biens, ou remplissez les charges. (Applaudissements à droite.)

Et ce n'était pas une charge passagère, c'était un engagement irrévocable. Le 13 août 1790, l'Assemblée constituante disait que les dépenses du culte catholique seraient mises à la première place des dépenses publiques, avant la guerre, la marine, l'instruction publique. (Mouvements divers.)

Il était impossible de prendre un engagement plus solennel, à la face du ciel et de la terre. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Qu'on ne me dise pas qu'en imposant le budget des cultes à l'Etat français comme un engagement irrévocable, l'Assemblée subordonnait

ce contrat à la constitution civile du clergé de France ; on commettrait une erreur de droit, car on ne subordonne pas un contrat à une apostasie, et de fait, car il n'était nullement question alors de la constitution civile du clergé de France, de la néfaste mesure qui a été la cause principale des mécomptes de la Révolution française, de cette aberration d'hommes politiques entraînés par des jansénistes, Camus et autres, de ce que M. Louis Blanc a appelé lui-même une mesure irréfléchie et une inconséquence. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Mais, direz-vous, l'Assemblée constituante de 1789 était monarchique, et nous sommes une Assemblée républicaine. L'Assemblée constituante de 1789, monarchique !

Il y aurait là-dessus beaucoup à dire. En tout cas, c'était une singulière manière de constituer la monarchie que de lui ôter, par avance, tout moyen de vivre et d'exister ; mais, soit ! je veux bien n'y point contredire.

Et même, pour le dire en passant, je n'ai jamais pu comprendre comment vous, républicain, vous songiez à célébrer le centenaire de 1789 ; il ne vous appartient pas, il appartient à la monarchie réformatrice. (Applaudissements à droite. — Rires à gauche.) Votre véritable centenaire, c'est le centenaire du 21 septembre 1792.

M. CAMILLE PELLETAN. On peut les célébrer tous les deux.

MGR FREPPEL. Mais je n'insiste pas. Supposons que l'Assemblée de 1789 a été une assemblée monarchique.

Mais depuis quand un engagement cesse-t-il d'être un engagement parce qu'une assemblée républicaine succède à une assemblée monarchique ?

N'avez-vous pas dans votre budget des dettes qui vous ont été léguées par le passé ? (Mouvements divers à gauche.)

Oui, vous avez dans votre budget quatorze siècles d'histoire. C'est votre fardeau, mais c'est aussi votre gloire. (Très bien ! très bien !) Toutes les nations ne peuvent pas en dire autant.

Vous avez des charges auxquelles personne ne songe à se soustraire, parce que ce serait faillir à l'honneur. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Mais vous ne pouvez même pas invoquer cet argument.

Nous voici en 1792, au lendemain de la proclamation de la République et du massacre des prêtres à l'Abbaye, aux Carmes, à Saint-Firmin. L'Assemblée législative décrète que tous les biens des Français seront à la disposition du pouvoir exécutif.

Voilà bien le moment d'oublier les engagements de 1789. Eh bien, l'Assemblée législative ne les perd pas de vue et elle fait une exception pour le traitement des ministres du culte catholique.

M. CAMILLE PELLETAN. Assermentés.

MGR FREPPEL. Ces ministres devront être payés ; pourquoi ? Parce

que ce traitement est la représentation des biens ecclésiastiques incorporés au domaine national.

Robespierre dirait à M. Pichon et à M. Michelin... (on rit) c'est-à-dire aux adversaires du budget des cultes : « Vous prétendez qu'il ne s'agit pas d'abolir le culte, mais de ne pas le payer ; mais réduire le peuple à l'impuissance de pratiquer la religion ou la proscrire. n'est-ce pas la même chose ? »

La Convention arrive. Si elle a eu ses erreurs et ses crimes, ses misères et ses défaillances, elle a eu aussi ses élans patriotiques, ses institutions utiles, sa fière attitude devant l'étranger coalisé contre la France (Très bien ! très bien ! à gauche.)

On se figure que la Convention n'a eu rien de plus pressé que de supprimer le budget des cultes. Eh bien, c'est le contraire qui a eu lieu, car la Convention a donné à ce budget la consécration la plus éclatante par le décret du 24 août 1793, qui disait : « La République pourvoira aux frais du culte. »

Et on nous demande de biffer d'un trait de plume une dette que la Convention nationale a solennellement reconnue ? (Applaudissements à droite.)

Ah ! je sais bien — je ne veux rien dissimuler, car vous connaissez ces choses aussi bien que moi (rires à gauche), je veux dire qu'il ne servirait à rien de dissimuler un fait quelconque, — je sais bien que la Convention n'est pas restée d'accord avec elle-même. En un jour de vengeance et de colère, elle a brisé son propre décret. Mais depuis quand une dette cesse-t-elle d'être une dette de justice parce que le débiteur refuse de payer ? (Très bien ! très bien ! à droite.)

Est-ce que la violence peut jamais infirmer le droit ? Non, et pour l'honneur de la Convention elle-même, j'aime mieux ne retenir d'elle que le décret établissant que la République pourvoira aux frais du culte.

Mais la Convention, même après avoir foulé aux pieds ses propres engagements, conservait le budget des cultes par son décret sur les pensions civiles. Ne répudiez donc pas l'héritage de la Constituante, de la Législative et de la Convention.

Dénoncez le Concordat si vous le voulez. Je vous avertis à l'avance que vous commettrez une faute énorme ; mais ne touchez pas au budget, car c'est l'héritage de la Révolution elle-même. (Très bien ! très bien ! à droite. — Bruit à gauche.)

En 1801, lorsque des jours plus calmes eurent succédé aux luttes sanglantes, faut-il s'étonner que les pouvoirs publics aient repris à leur compte les charges imposées à la nation en retour des biens ecclésiastiques ?

C'était la confirmation d'une dette. C'est aux engagements de 1789 que se réfère Portalis. Il déclare, en effet, qu'en assurant l'existence

des prêtres catholiques, on ne fera que reconnaître un principe de justice posé par la Révolution.

Le comte Siméon ne s'expliquait pas autrement devant le tribunal : « Chacun, dit-il, vit de son travail, de sa fonction. Je rappelle que de pieuses libéralités avaient créé un riche patrimoine au clergé, et que ce patrimoine ayant été incorporé au domaine national, il est juste d'assurer le traitement des prêtres.

N'allez donc pas confondre la question du Concordat et celle du budget des cultes, comme si ces deux questions étaient identiques. Vous pouvez penser du Concordat tout ce que vous voudrez, mais quant au budget des cultes, quant à l'obligation de pourvoir aux frais du culte sous une forme ou sous une autre : traitement, pension, indemnité, cela n'a jamais fait l'objet d'une contestation pour aucun gouvernement, et cela peut encore moins faire l'objet d'une contestation sous la deuxième République, qui a inscrit le budget des cultes dans la Constitution de l'Etat.

L'honorable M. Pichon disait tout à l'heure qu'il est injuste de contraindre les citoyens à contribuer à un culte auquel ils ne sont pas attachés. Mais le républicain Chapeau a répondu à cette objection, en disant que « l'impôt n'est pas payé par ceux qui le doivent avec telle ou telle destination, parce qu'il y a beaucoup de services salariés dont l'effet immédiat et direct n'est ressenti que par un certain nombre de contribuables. »

M. Pichon a soutenu également que la thèse de la suppression du budget des cultes est une thèse républicaine.

Eh bien ! il me semble que Proudhon était un républicain, et d'un tempérament vigoureux. Que disait-il aux électeurs de la Seine en 1848 ? « Tant que la religion aura vie dans le peuple, je veux qu'elle soit respectée extérieurement et publiquement. Je voterai donc contre l'abolition du salaire des ministres du culte. »

« Et pourquoi, avec ce bel argument que ceux-là qui veulent de la religion n'ont qu'à la payer, ne retrancherait-on pas du budget social toutes les allocations pour les travaux publics ? Pourquoi le paysan bourguignon paierait-il les routes de la Bretagne, et l'amateur marseillais les subventions de l'Opéra ? »

Voilà ce que disait Proudhon, et je vous souhaite de compter dans vos rangs beaucoup de républicains aussi énergiques que lui. Pour moi, je trouve que son argumentation est irréfutable.

Vous dites, et c'est votre principal argument, qu'il n'est pas juste qu'un citoyen contribue aux dépenses d'un culte auquel il n'appartient pas. Mais il en est de même de tous les services auxquels répugnent certaines consciences.

Certaines personnes paient pour les théâtres où elles ne mettent jamais les pieds ; pour les lycées, pour les écoles laïques, athées, où elles n'envoient pas leurs enfants. Quand on fait partie d'un corps

sociale, on n'a pas le droit de se soustraire à certaines obligations sous le prétexte qu'elles ne vous conviennent pas. Ou alors, c'est l'égoïsme, le séparatisme, le particularisme, la dissolution du pacte social. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Ne parlez donc pas ici de la liberté de conscience. Elle n'a rien à voir dans la question. Vous êtes en présence d'un engagement d'Etat, et si vous persistez à mêler à ce débat le nom de la liberté, je vous répéterai le mot de l'abbé Maury : « Il n'y a pas de pire despotisme que celui qui prend le nom de liberté. » (Applaudissements à droite.)

La question du budget des cultes est une question d'ordre intérieur, je le reconnais. Cependant, nous ne pouvons pas empêcher le monde d'avoir les yeux fixés sur nous. Nous ne devons pas au delà de nos frontières réjouir les uns et décourager les autres. Ne perdons pas de vue le parti qu'on tirerait de votre vote, si les Chambres se ralliaient à la solution qui lui est proposée.

Il n'y aurait plus dans le monde un catholique qui ne tournât vers la France un regard attristé. Pour moi, je sais ce qu'il y aurait ce jour-là de douleur à l'ombre d'un drapeau couvert d'un voile de deuil et que je ne veux pas nommer ; je sais que ce jour-là également on illuminerait sur les bords de la Sprée. Et on aurait bien raison. Ce sera mon dernier mot. (Vifs applaudissements à droite.)

TRIBUNAUX

Affaire Annette Harchoux.

Lundi dernier, 31 janvier, comparaisait pour vol et pour faux devant la cour d'assises de la Seine la fille Annette Harchoux, dont le cas, avant même le jour de l'audience, a soulevé déjà tant de polémiques dans la presse.

Voici en quelques mots l'objet de la poursuite :

Le 9 octobre dernier, Annette Harchoux remettait à un commissionnaire un effet, dont elle le chargeait d'aller encaisser le montant à l'établissement de M. l'abbé Roussel, rue Lafontaine, 40, à Auteuil. C'était un billet à ordre de 1,000 fr., causé : valeur reçue comptant, daté de Paris, 9 juin 1886, à échéance du 9 octobre suivant, souscrit au profit de Mme Klein (Annette Harchoux, à cette époque, se faisait appeler ainsi du nom de sa mère), et portant la signature L. Roussel, suivie de l'adresse : 40, rue Lafontaine.

Le commissionnaire se présenta donc à l'établissement. Mais,

au premier examen, le caissier s'aperçut que la valeur était fausse, en refusa le payement et la retint.

En même temps, il avisait pas dépêche M. l'abbé Roussel, alors en province, qui confirma aussitôt les soupçons du caissier, répondit que le billet était faux, et donna l'ordre de ne pas le payer.

Annette Harchoux fut arrêtée, et il faut convenir qu'en sa qualité de femme elle a singulièrement varié depuis cette époque.

Tout d'abord, elle déclara que le corps et l'adresse du billet étaient bien d'elle, mais que la signature était de M. l'abbé Roussel. Elle expliqua que peu de temps après sa sortie de l'orphelinat de Billancourt, maison fondée par ce prêtre; et où ses parents l'avaient placée, elle était devenue la maîtresse de l'abbé, qu'elle l'était restée depuis deux ans, et qu'elle s'était fait souscrire par lui le fameux billet lorsqu'elle avait compris qu'une rupture était imminente.

Puis, aux cours de l'information, Annette Harchoux, se ravissant, a rétracté dans une lettre au juge d'instruction sa déclaration première, et a reconnu que c'était elle seule qui avait écrit en entier le billet.

Enfin, en dernier lieu, elle a soutenu que, en avouant, elle avait compté obtenir sa mise en liberté provisoire, et, revenant à son premier système de défense, elle prétend aujourd'hui que le billet émane bien réellement de M. l'abbé Roussel.

Est-il besoin d'ajouter que ce dernier proteste avec énergie contre toutes les allégations de l'accusée ?

Le billet a été soumis à deux expertises successives. Les experts en écriture le déclarent faux, et pensent qu'Annette Harchoux a dû décalquer la signature de M. l'abbé Roussel sur une lettre qu'elle avait de lui.

Indépendamment de ce faux, il y a un vol que l'instruction de l'affaire a fait découvrir et dont l'accusée a également à répondre.

Quelque temps avant l'histoire du billet, elle aurait dérobé une somme de 260 fr. à des voisins, dans la maison qu'elle habitait, 4, rue Bosio, à Auteuil. Elle reconnaît, d'ailleurs, le fait.

L'accusée est amenée à onze heures et demie. C'est une brune de taille moyenne et à l'air assez décidé.

La salle est comble.

M. Rochefort est au banc de la presse.

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation.

A midi un quart, l'interrogatoire de l'accusée commence. Le président Cartier interroge l'accusée.

D. Vous avez de fort mauvais antécédents. Vous vous êtes fait inscrire dans des hôtels sous le nom de Mme Klein; vous disiez être née à Saragosse. La faute n'est peut-être pas entièrement à vous; vos parents vous ont mal élevée.

De quoi viviez-vous?

R. M. l'abbé Roussel me donnait 500 francs par mois.

D. Vous avez dit déjà une fois qu'il ne vous donnait que 200 francs.

R. Mais il payait aussi mon terme.

D. Ce n'est pas ce qu'on a dit lorsque vous logiez rue du Pont-Neuf, où vous ne payiez pas votre terme régulièrement.

Le 9 octobre, vous a-t-il remis un billet?

M. l'abbé a-t-il lu, oui ou non, le billet que vous prétendez avoir été signé par lui?

R. Oui.

D. Eh bien, il y a dans ce billet une faute d'orthographe : *somme reçu* au lieu de *reçue*. Si M. l'abbé avait souscrit le billet, il n'aurait sans doute pas endossé la faute d'orthographe.

D'après l'expertise et la contre-expertise permise par M. le juge d'instruction, la signature de M. l'abbé Roussel a été reconnue fautive. Vous aviez décalqué la signature d'une des lettres de M. l'abbé Roussel.

Vous avez envoyé un commissionnaire toucher le montant de ce billet à Auteuil. La signature du billet a surpris les employés de l'orphelinat qui ont refusé de payer, trouvant la signature trop bien imitée.

R. S'ils l'ont trouvée si bien imitée, ils n'auraient pas dû la trouver fautive et payer.

D. Les employés ont télégraphié à M. l'abbé Roussel qui était dans la Dordogne et qui a répondu : « Billet faux, payez pas. »

Pourquoi demandiez-vous 300 francs le 6 octobre à M. l'abbé Roussel, quand vous aviez un billet de mille francs signé de lui et échéant au 9 du même mois?

Vous prétendez écrire à un homme avec lequel vous avez eu des relations blâmables; dans vos lettres, vous l'appeliez mon « bien bon père; » cela ne semble pas être la manière d'une lettre intime.

R. M. l'abbé m'avait dit de sauvegarder les apparences, parce

que les lettres pouvaient être décachetées par un secrétaire.

D. Alors pourquoi avez-vous mis *personnelle* sur la lettre où vous demandez des secours à M. l'abbé Roussel et l'avez-vous envoyée par un commissionnaire qui ne devait la remettre qu'en mains propres?

Votre mère alla un jour voir M. l'abbé Roussel, après votre arrestation; M. l'abbé la renvoya à son conseil, M^e Boullay. Votre mère lui dit que vous étiez repentante et pria M^e Boullay de faire en votre nom une lettre d'excuses à l'adresse de l'abbé Roussel.

L'interrogatoire est terminé à une heure.

M. l'abbé Roussel s'avance à la barre.

J'avais placé, dit-il, cette jeune fille, sortie de l'orphelinat de Billancourt, dans une famille espagnole, d'où elle sortit bientôt venant me dire qu'elle avait à soutenir une famille nombreuse. Je cherchai à la placer. Je la confiai pendant quelque temps à un ménage Burgat chez lequel je vais souvent prendre mes repas lorsque je viens à Paris.

D. Cette femme Burgat n'a-t-elle pas été religieuse à la maison de Billancourt.

R. Oui; elle n'avait pas la vocation et, à l'expiration de ses vœux temporaires, elle s'est mariée.

D. Vous est-il arrivé d'aller chez l'accusée?

Deux fois, M. le président.

Annette Harchoux m'avait fait appeler me disant être dans un grand embarras.

D. Vous n'y êtes pas allé plus souvent?

R. Non.

D. Vous ne reconnaissez pas le billet que la fille Harchoux a fait présenter chez vous?

R. Ce serait le premier billet que j'aurais signé en dehors de quelques effets à mes fournisseurs.

D. Vous n'avez jamais eu de relations avec Annette Harchoux?

R. Jamais.

L'accusée. M. l'abbé pourrait-il jurer?

Le président. M. l'abbé est partie civile; il ne peut pas jurer, mais il l'a fait devant M. le juge d'instruction alors qu'il ne s'était pas encore porté partie civile.

L'accusée après s'être plaint de ce que la justice lui refuse de faire certaines preuves concluantes contre M. l'abbé Roussel, fait le récit d'une orgie chez les époux Burgat, où figurait

M. l'abbé Roussel qui à la suite devient pour elle un ami trop assidu.

M. l'abbé Roussel nie la véracité de tous ces faits.

M^e Laguerre. M. l'abbé Roussel a une chambre rue de Grenelle, chez les époux Burgat. Pourrait-il nous dire, pourquoi il a cette chambre.

M. l'abbé Roussel. J'avais cette chambre afin d'y déjeuner et de m'y reposer pendant mes quêtes.

M. l'abbé Roussel répond énergiquement à diverses questions posées par M^e Laguerre.

M. Oscar Falateuf répond qu'il y a certaines insinuations que l'on a faites au sujet de l'abbé Roussel, qu'ainsi l'accusée prétendait pouvoir signaler certains signes caractéristiques.

M^e Oscar Falateuf, représentant M. l'abbé Roussel, consent à ce que toute sorte de constatation que la sagesse de la Cour jugera nécessaire soit faite.

L'audience est suspendue à 1 h. 1/2.

A la reprise de l'audience on appelle le premier témoin. Mme Buirette chez qui l'accusée a travaillé.

Annette Harchoux avait dit à cette femme que M. l'abbé Roussel avait avec elle des relations intimes et qu'elle le ferait « casquer. »

L'accusée nie avoir tenu ce propos.

Le deuxième témoin Mme Soleau, concierge de la maison qu'habitait Annette Harchoux, rue de la Chaise, donne des mauvais renseignements sur cette femme.

M. Burgat dit que M. l'abbé Roussel venait souvent chez lui, et y avait une chambre. L'abbé n'y couchait jamais. Il a déjeuné souvent avec lui, et jamais il ne s'est rien passé de fâcheux. Durant une absence du témoin, sa femme a refusé de recevoir la fille Harchoux parce qu'après la plupart de ses visites il manquait quelque chose.

Il se produit un incident au cours de la déposition de Mme Burgat qui nie toutes les imputations calomnieuses de l'accusée à son endroit. Elle n'a jamais connu l'abbé Roussel que dans d'honnêtes conditions.

A quelques mots un peu vifs échangés entre le témoin et l'accusée, le public rit un peu fort. M. le président Cartier prie alors « les femmes honnêtes qui sont dans l'assistance de ne pas rire ainsi, chose qu'elles ne feraient sans doute pas si elles étaient là, à la place de Mme Burgat. »

On entend ensuite plusieurs témoins dont les dépositions n'apportent pas de nouveaux détails au procès.

Les experts commis par M. le juge d'instruction déclarent d'une façon absolue que la signature apposée sur le billet est fautive.

Le dernier témoin est le sieur Louvet chez lequel Annette Harchoux a volé 200 fr.

L'accusée nie avoir volé cet argent et prétend ne pouvoir entrer dans aucune explication à ce sujet.

Viennent enfin les témoins à décharge qui ne disent rien de fâcheux pour l'abbé Roussel. C'est d'abord un garçon de café, le nommé Berrier.

M^e Laguerre. — Avez-vous vu quelqu'un chez Annette Harchoux ?

Le témoin. — Oui, un homme sans barbe, de quarante à quarante-cinq ans.

M. le président. — Le connaissez-vous ?

Le témoin. — Non, mais j'ai su depuis que c'était l'abbé Roussel.

M. le président. — Comment l'avez-vous su ?

Le témoin. — Mes collègues me l'ont dit.

M. le président. — Comment le savaient-ils ?

Le témoin. — Ils l'avaient appris par les journaux (Rires).

M. le président, priant l'abbé Roussel de se lever. (Au témoin) : — Le reconnaissez-vous ?

R. Je ne puis le dire,

Un avocat de Charolles, M^e Chaussier, a été ensuite entendu. Il a plaidé pour un quêteur de l'abbé Roussel devant le tribunal correctionnel de son pays ; cet individu était poursuivi pour escroquerie, à la requête de son patron. Le témoin est venu rendre compte de ce procès, qui n'a rien à voir avec l'affaire actuelle.

Aussi M^e Falateuf, surpris de cette déposition, se lève-t-il, déclarant fort sagement qu'il considère comme une partie de son devoir professionnel d'élever la voix dans un incident où beaucoup de ses jeunes confrères, assistant peut-être pour la première fois à une audience criminelle, ont devant eux le spectacle d'un avocat qui vient apporter à la barre son témoignage sur des impressions personnelles au sujet d'une affaire où, comme défenseur, il n'avait pas même le droit d'être impartial. (Approbation.)

Ce qui résulte du procès dont on vient de parler, c'est que le client de M^e Chaussier a été condamné à huit jours de prison.

L'incident est clos.

Après une suspension d'audience, la parole est donnée à M^e Falateuf.

L'honorable défenseur de l'abbé Roussel expose brièvement les circonstances et les preuves du faux et rappelle le passé laborieux et utile entre tous de l'abbé Roussel, puis la vie dépravée d'Annette Harchoux.

M^e Falateuf rappelle les accusations qui ont paru contre l'abbé Roussel dans certains journaux et donne lecture d'un article de la *France*.

Que dire, messieurs, d'une pareille publication ? Tout y est faux, depuis le commencement jusqu'à la fin.

Le lendemain paraît une protestation aussi simple et aussi nette que possible : c'est la lettre même de rétractation. Croyez-vous que ce soit fini ? Non ; on se demande comment le désistement a pu être obtenu. Les Sœurs de Saint-Lazare doivent y être pour quelque chose. C'est sous leur pression que la rétractation s'est produite. Le journal ne l'accepte pas.

Annette Harchoux retrouva alors son audace d'autrefois. Son père et sa mère qui ne l'ont pas vue depuis des années, vont redevenir des parents tendres et dévoués et alors nous allons voir se dérouler un drame.

M^e Falateuf énumère toutes les attaques auxquelles on s'est livré contre l'abbé Roussel, et il met en regard l'enquête minutieuse du parquet, les expertises répétées, qui toutes aboutissent à la constatation du faux.

Au cours de la démonstration de l'avocat de la partie civile, l'accusée fond en larmes. M^e Falateuf se tourne de son côté et s'écrie :

Elle pleure enfin, la malheureuse ! C'est la première fois ! Qu'elle pleure ! qu'elle pleure ! Ce sera peut-être un élément de pitié au moment de vos délibérations. Elle sait, la malheureuse, l'œuvre que je viens accomplir ici ! Elle sait que d'un mot elle peut faire taire les protestations de l'homme de bien qui est à mes côtés. Qu'elle sache donc qu'il y a autre chose dans ce monde que les jouissances quand même, que le mensonge quand même ! Qu'elle pleure !...

M^e Falateuf termine enfin en ces termes :

Y a-t-il un malheureux abandonné de tous ? L'abbé Roussel le prendra. Il en fera un chrétien, il en fera ce que dans une langue

nouvelle on appelle un bondieusard. Bondieusard si vous voulez... C'est un titre respectable à voir la façon dont on s'en sert pour flageller tous ceux qui croient à quelque chose. Ce sera lui qui, après avoir fait de ces enfants des enfants croyants, des enfants convenables, des enfants affectueux, ce sera lui qui les répartira de droite et de gauche. Voilà l'homme.

On avait voulu qu'il y eût à cette barre un second accusé. Il n'a pas même à se défendre. C'est l'affaire, ce sont les témoins même de l'accusé qui l'ont disculpé.

Annette Harchoux est faussaire, elle est voleuse, vous la déclarerez telle. Et s'il peut être question ici d'indulgence, qu'il soit bien entendu que je suis le premier à aller au-devant de cette pensée! Cette fille, je la crois, quant à moi, mauvaise. Mais il y a à côté de moi un cœur miséricordieux qui vient lui-même jeter dans le débat une parole d'indulgence.

J'ai foi dans l'honnêteté, j'ai foi dans la vérité et j'ai la confiance que parmi nos adversaires mêmes il en est qui sortiront de cette audience en reconnaissant qu'ils se sont trompés.

Voilà ma tâche, je le crois du moins, accomplie. L'ai-je accomplie selon vos consciences? Je me permets de l'espérer. Les faits sont arrivés à un degré d'évidence telle que la démonstration est devenue superflue.

L'audience suspendue de nouveau est reprise à 8 h. 1/2.

M. l'avocat général Reynaud, dans son réquisitoire, conclut à une condamnation et considère comme impossible à faire certaine preuve demandée par l'accusée.

A 10 h. 1/2, M^e Laguerre commence sa plaidoirie et termine en demandant au jury de se montrer clément.

A une heure 1/2 du matin, le jury a rendu un verdict déclarant l'accusée coupable de vol et non coupable de faux.

Après délibération en chambre du conseil, la cour rend l'arrêt suivant :

La cour,

Considérant que, si le jury a déclaré l'accusée non coupable du chef de faux, sa réponse porte sur la culpabilité et non sur la matérialité du fait;

Considérant qu'il résulte des débats et qu'il est constant pour la cour que le billet de 1.000 francs à l'ordre de Mme Klein, daté du 9 juin 1886 est faux;

Que l'accusée, en réclamant le paiement dudit billet, a causé par son fait à l'abbé Roussel un préjudice dont elle lui doit réparation aux termes de l'article 1383 du code civil;

Que cette réparation doit consister dans l'adjudication des conclusions prises par la partie civile ;

Ordonne que dans les huit jours suivant celui où le présent arrêt sera passé en force de chose jugée, le billet dont s'agit sera lacéré par les soins du greffier en chef de la cour ;

Autorise l'abbé Roussel à se faire délivrer, aux frais de l'accusée, expédition du procès-verbal de lacération ;

Condamne la fille Harchoux au quart des dépens.

Condamne l'abbé Roussel aux trois quarts.

Condamne la fille Harchoux à garantir et indemniser l'abbé Roussel de cette dernière condamnation.

La fille Harchoux est, d'autre part, condamnée à six mois de prison pour le vol commis au préjudice des époux Louvet.

L'audience est levée à deux heures un quart du matin.

NÉCROLOGIE

La Belgique catholique et l'Université de Louvain viennent de faire une grande perte : Mgr Pieraerts, Recteur magnifique de la grande institution d'enseignement supérieur, a succombé dimanche à 4 heures du matin à une maladie de poitrine dont il souffrait depuis quelque temps.

Enlevé dans toute la vigueur de l'âge, dans l'ardeur de son zèle et dans la pleine maturité de son talent, à la haute mission qu'il tenait de la confiance du corps épiscopal, le vénéré défunt aura eu du moins la consolation de voir fructifier pour la plus grande gloire de Dieu, pour le bien de l'Eglise et du pays, ce champ qu'il cultivait avec tant d'amour ; il a vu se développer de plus en plus sous son intelligente direction cette Université catholique au service de laquelle il travailla sans relâche et se dépensâ sans réserve. L'état prospère dans lequel il la laisse, les nouveaux fleurons qu'elle a ajoutés à sa couronne scientifique, l'accroissement continu du nombre de ses élèves, la composition et la réputation si méritée de son corps professoral, les progrès réalisés aussi par les écoles spéciales qui lui ont été adjointes, le perfectionnement de son outillage scientifique et de ses laboratoires, tous ces résultats suffiraient à l'éloge du prêtre éminent qui fut pendant six années l'âme de cette vaste

organisation et ne se trouva pas inférieur à une aussi lourde tâche.

A l'affection et à l'estime qu'il avait su se concilier, on peut mesurer l'étendue des regrets qu'il laisse tant dans le corps professoral que dans la jeunesse studieuse de l'*Alma Mater*.

PIERAERTS, *Constant*, est né à Anvers le 28 mars 1835, d'une famille très honorable de négociants.

Tout jeune encore, il fut placé au collège des Joséphites, à Tirlemont. C'est là qu'il rencontra le vénérable chanoine Van Crombrugge, le fondateur des Joséphites et des Dames de Marie, un de nos constituants de 1830 dont il devait un jour écrire l'histoire.

Constant Pieraerts acheva ses humanités à Malines et commença en 1852, à Louvain, des études universitaires, qu'il ne tarda pas à interrompre pour obéir à l'appel divin : c'est, en effet, dans la ville universitaire que se révéla sa vocation sacerdotale.

Après son ordination, le jeune prêtre, que ses goûts studieux et ses aptitudes portaient vers l'enseignement, fut envoyé au Petit-Séminaire de Basse-Wavre, où il donna d'emblée le cours de rhétorique.

Peu de temps après, nous le retrouvons professeur au collège patronné de Pitzenbourg à Malines, placé sous l'habile direction de M. le chanoine Robert.

Ce collège ayant été repris par la ville et laïcisé, l'autorité diocésaine le remplaça par le Collège Saint-Rombaut, auquel l'abbé Pieraerts fut attaché et dont il prit la direction au départ de M. le chanoine Robert.

En 1872, M. l'abbé Pieraerts, dont la réputation comme professeur et les écrits avaient fixé l'attention de ses supérieurs, fut appelé à l'Université de Louvain, où il donna deux cours : un cours de philologie latine et un cours de religion, où il exposait devant un nombreux auditoire les vérités fondamentales de la foi. En même temps, il poursuivait ses hautes études et conquérait le titre de Docteur en théologie.

Mgr Namèche ayant pris sa retraite en 1881, c'est Mgr Pieraerts que toutes les voix universitaires désignaient d'avance pour son successeur au rectorat : Nosseigneurs les Evêques, en lui confiant ce poste élevé et difficile, ne firent que ratifier un choix qui était dans tous les cœurs et sur toutes les lèvres.

Le Pape Léon XIII, voulant donner à M. l'abbé Pieraerts un

témoignage éclatant de son estime, le nomma prélat de la Maison de Sa Sainteté.

Mgr Pieraerts était chanoine honoraire de l'Eglise métropolitaine de Malines et membre de l'Académie de la religion catholique de Rome.

Mgr Pieraerts a publié de nombreux ouvrages et de nombreuses allocutions. Nous citerons notamment les livres qu'il fit en collaboration avec M. le chanoine Beauvois, d'Anvers, savoir : *Lourdes, la Sainte-Beaume et la Salette. — Annecy, Ars et Paray-le-Monial. — Normandie et Bretagne.*

C'est Mgr Pieraerts qui prononça l'oraison funèbre du cardinal Dechamps, archevêque de Malines, dans l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, à Malines.

On annonce la mort de Mgr MARINELLI, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, évêque titulaire de Porfireone, sacriste de Sa Sainteté, curé des sacrés palais apostoliques.

Mgr Marinelli, né le 22 janvier 1807, fut promu à l'épiscopat en décembre 1856. Il remplit pendant de longues années le ministère de confesseur de Pie IX.

Lorsqu'on apprit au Vatican que le roi Victor-Emmanuel était à la dernière extrémité, Pie IX, toujours plein de mansuétude, envoya auprès de lui Mgr Marinelli. Mais les ministres du roi moribond ne laissèrent pas entrer l'envoyé du Pape. Ils craignirent que sa présence ne réveillât dans l'âme de Victor-Emmanuel les sentiments religieux qu'il avait puisés dans sa première éducation, et qu'il n'allât jusqu'à exprimer à Mgr Marinelli le regret de ses torts envers le Pape et de ses sacrilèges attentats contre les droits de l'Eglise et du Saint-Siège. Ils ne laissèrent approcher du roi qu'un chapelain de la cour, après qu'il eût perdu sa connaissance.

L'église Saint-Germain des Prés, était trop petite, il y a quelques jours, pour contenir l'assistance nombreuse qui s'y pressait aux funérailles d'un éminent chrétien. M. *Raymond-Jules LEMERCIER*, introducteur de la lithographie en France. Né en 1802, il s'était rendu de bonne heure en Allemagne et en Autriche et s'était fixé pour un certain nombre d'années à Vienne ; là, il fit la connaissance de Sennfelder, l'inventeur de la lithographie, dont il fut un des plus actifs collaborateurs. Rentré en France, il fit avec Motte des essais de lavis lithographiques. Associé en

1837 avec l'imprimeur Benard, il donna un grand développement à cette industrie. Les travaux de la maison Lemercier jouissent depuis cette époque d'une réputation universelle. Chez M. Lemercier, le grand industriel, le travailleur infatigable était doublé d'un excellent chrétien, qui s'intéressait à toutes les bonnes œuvres et faisait le plus heureux usage des biens acquis par un labeur incessant.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

A la nouvelle que le Saint-Père avait résolu d'appeler à Rome Mgr Rampolla, le nonce actuel de Madrid, aussitôt après son élévation au cardinalat, pour lui confier la direction des affaires de la secrétairerie d'Etat, la reine-régente a écrit à Sa Sainteté, La priant vivement de laisser encore cette année à Madrid l'éminent prélat dont les hautes qualités de tact et de prudence ont si puissamment contribué à rallier autour du trône les forces conservatrices et catholiques du pays. Le Saint-Père, prenant en considération cette demande, examine s'il y a lieu de laisser Mgr Rampolla à Madrid, où il prendrait, après sa création comme cardinal, le titre de pro-nonce. Dans ce cas, il y aurait une autre combinaison, au moins provisoire, pour la direction des affaires de la secrétairerie d'Etat.

Pour ce qui est des nonces apostoliques de Paris et de Vienne, il est décidé qu'après leur élévation à la pourpre, ils resteront quelque temps encore à leur poste avec le titre de pro-nonces, comme cela s'est fait plusieurs fois déjà.

Le nombre des cardinaux est actuellement de 63. Le doyen, par date de création, est le cardinal Mertel qui a 29 ans de cardinalat. Mais la dignité de doyen revient au cardinal Sacconi, qui est de l'Ordre des évêques, tandis que le premier est de l'Ordre des prêtres. Le cardinal Sacconi a 26 ans de cardinalat. Le doyen d'âge est le cardinal Newman.

Sur les 63 cardinaux actuels, il n'y en a plus que 24 dont la création remonte à Pie IX. Il reste donc sept chapeaux vacants pour obtenir le *plenum* du Sacré-Collège qui est de 70 cardinaux.

Il y a dans le Sacré-Collège cinq octogénaires, vingt-cinq septuagénaires, seize sexagénaires et seize quinquagénaires.

49 cardinaux sont morts sous le pontificat de Léon XIII.

Notre Saint-Père le Pape continue, pendant cette année de son Jubilé sacerdotal, de jouir d'une santé excellente. Sa Sainteté a reçu ces jours derniers en audiences particulières, Mgr Ordognez, archevêque de Quito; Mgr Richard, archevêque de Paris; Mgr Besson, évêque de Nîmes; Mgr Boyer, évêque de Clermont; Mgr Cepetelli, évêque de Ripatransone; Mgr Sannibale, évêque de Gubbio, et Mgr l'évêque de Saint-Christophe de Havane.

Le 23 janvier, le Saint-Père a donné une audience générale aux membres du Cercle de Saint-Pierre. Ce Cercle est composé principalement de jeunes catholiques romains qui se sont faits promoteurs d'une série de bonnes œuvres pour l'instruction de la jeunesse, pour les pauvres, à l'usage desquels ils ont fondé des cuisines économiques et des dortoirs. Le Cercle s'occupe activement de toutes les branches de la charité catholique, et cherche à conserver dans les cœurs de la jeunesse, l'amour et l'attachement envers le Siège apostolique.

Le Saint-Père, après avoir entendu l'adresse du président du Cercle, a exhorté les jeunes catholiques à continuer leurs belles œuvres de charité chrétienne, et a félicité le Cercle de tout le bien accompli dans le courant de l'année.

Ce même Cercle se prépare aussi à célébrer par des fêtes grandioses l'heureux événement du Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté. D'ailleurs de tous les côtés on se prépare avec empressement à cette fête. Les élèves du Séminaire romain se sont adressés à S. Em. le Cardinal-Vicaire pour lui soumettre le projet d'une grande manifestation de tous les jeunes clercs, en l'honneur de Sa Sainteté Léon XIII. Ce projet consiste à élever au Vatican un monument en l'honneur de saint Thomas d'Aquin. Ce monument élevé à l'occasion du Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté rappellerait au monde la restauration des études thomistes par Sa Sainteté Léon XIII, et l'empressement avec lequel le jeune clergé de l'univers catholique entier, s'est mis à l'étude de la doctrine de l'Ange de l'Ecole.

Le projet a été soumis à Léon XIII qui a daigné le bénir. Aussitôt, le Cardinal-Vicaire a formé un Comité promoteur dont il a pris la présidence, et sous peu, les séminaires et établisse-

ments ecclésiastiques du monde entier seront invités à prendre part à cette grandiose manifestation.

Les dons pour la fête du jubilé sacerdotal de notre Saint-Père le Pape commencent à affluer au Vatican. On a déjà reçu des diverses parties de l'Italie une somme de 173,467 fr. sous forme d'offrandes de 5 et de 10 centimes.

Par billets de la Secrétairerie d'État, le Souverain-Pontife a nommé Son Ém. le cardinal Masotti, préfet de la Sacrée-Congrégation des évêques et réguliers, en remplacement du cardinal Ferrieri, défunt.

Sa Sainteté a daigné, en outre, nommer consultants de cette même Congrégation : le R. P. Valérien Cardella, de la Compagnie de Jésus; le R. P. Jean Cammilleri, des Augustins; le R. P. abbé Henri Smeülders, procureur général des Cisterciens, et le R. P. Thomas Lepidi, des Frères Prêcheurs.

Le *Moniteur de Rome* apprend que le prochain Consistoire aura lieu dans la première quinzaine de mars.

Quelques journaux annoncent, d'après le *Figaro*, que Mgr di Pietro, nonce apostolique à Munich, serait désigné pour représenter le Saint-Siège à Paris, après l'élévation au cardinalat de Son Exc. Mgr di Rende. Nous pouvons déclarer que la nouvelle est inexacte. Le choix du successeur de Mgr di Rende n'est pas encore arrêté, et nous croyons savoir que le remplacement du nonce apostolique à Paris n'aura pas lieu avant quelques mois.

France.

Un des correspondants de l'*Univers* a signalé ce fait attristant, qu'au Tonkin des cérémonies païennes avaient été faites à l'occasion de la mort de Paul Bert et que son cadavre y avait servi.

Hélas! les choses ont été plus loin encore que ne l'avait dit tout d'abord ce correspondant. Voici ce qu'écrit du Tonkin une personne bien placée pour être informée *de visu* :

Paul Bert est mort comme il avait vécu. On renvoie son corps en France, et déjà on lui a fait ici, par deux fois, des cérémonies selon les superstitions bouddhistes. Après avoir éloigné avec soin tous les

emblèmes catholiques, on a fait faire toutes les cérémonies païennes. Paul Bert a joué le rôle d'adorateur de Bouddha pendant sa vie. Par un juste châtement de Dieu, toute la suite de cet homme misérable lui a fait rendre, après sa mort, un culte superstitieux. Le même Paul Bert qui, trois semaines avant de mourir, *pontifiait* dans une pagode annamite et *brûlait de ses propres mains*, en présence des siens, de l'encens devant l'*autel des idoles*, et qui, le lendemain, faisait publier dans un journal d'Hanoï que le ciel avait été favorable à ses prières en accordant la pluie désirée, le même Paul Bert, dis-je, est mort en païen convaincu.

On a offert à ses mânes le riz et le vin accoutumés. On a brûlé, près de lui, les maisons, les chevaux et les souliers en papier qui doivent lui servir dans l'autre vie. En un mot, un grand scandale a été produit, et cela par des hommes ineptes asservis à la fortune de P. Bert, et enveloppés avec lui dans la même perdition. Grand Dieu ! où est donc l'honneur de la France, sa dignité ? Jouer la comédie sur un cercueil, substituer aux croyances françaises des croyances d'emprunt, et croire par là rehausser la dignité de la France aux yeux d'un peuple qui ne veut que son malheur et se moque de nos acrobates français, saltimbanques de la politique !...

Nous n'ajouterons aucun commentaire. Il suffit de reproduire ces détails, qui jettent un si triste jour sur la façon dont Paul Bert s'imaginait pouvoir gagner le peuple, au milieu duquel il vivait et où il a trouvé la mort.

CAHORS. — Mgr l'évêque de Cahors adresse au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale annonçant le jubilé pastoral de Léon XIII.

DIJON. — On lit dans la *Semaine religieuse* de Dijon, du 29 janvier :

Le nouveau gouverneur de Dijon, M. le général Répécaud, ayant annoncé à Mgr l'évêque l'intention de faire visite à Sa Grandeur le lendemain de son arrivée, Monseigneur s'est empressé de se rendre chez le général pour lui présenter, avec ses respectueux compliments, l'assurance que tous les dévouements du clergé sont dès maintenant à sa disposition pour les hypothèses menaçantes qui préoccupent aujourd'hui la France.

Le général a paru très sensible à cette déclaration spontanée et y a répondu en termes excellents. C'est une si bonne tradition française que l'union cordiale entre le clergé et l'armée, surtout en vue du champ de bataille !

LYON. — On lit dans la *Revue hebdomadaire* du diocèse de Lyon, du 28 janvier :

Par décret du 20 janvier, ont été agréées par le gouvernement les nominations suivantes :

1° M. Richoud, premier vicaire général, est nommé à la cure de Saint-Pothin à Lyon ;

2° M. Déchelette, chanoine titulaire de la primatiale, est nommé vicaire-général en remplacement de M. Richoud.

Ces deux nominations avaient été faites par Son Éminence le cardinal-archevêque le 25 décembre et soumises immédiatement par lui à l'agrément de M. le président de la République.

Etranger.

ANGLETERRE. — Des 20,000 prêtres de l'Eglise anglicane, 10 ou 12,000 appartiennent au groupe ritualiste. Un très grand nombre ne restent pas à mi-chemin, mais passent complètement à l'Eglise romaine.

La dernière liste des convertis publiée en 1884 cite 7 catholiques membres du conseil secret, 33 de la Chambre haute et 82 de la Chambre basse ; 1, 051 convertis appartiennent à la noblesse et aux grandes familles, 145 à l'armée, parmi lesquels un feld-maréchal et six généraux, 29 à la flotte, dont sept amiraux.

La liste énumère ensuite 48 médecins, 72 magistrats et avocats, 12 fonctionnaires du ministère de la guerre et 337 prêtres. A côté du ritualisme, *le dégoût des éternelles querelles des sectes au sein du protestantisme* jette encore une foule de personnes dans les bras de l'Eglise qui seule peut donner le salut.

LES CHAMBRES

Sénat.

Vendredi 28 janvier. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les nullités du mariage et les modifications au régime de la séparation de corps.

L'ensemble de la loi est adopté.

Le Sénat, après avoir déclaré l'urgence, adopte le projet de loi portant approbation de la convention signée à Berne, le 9 septembre 1886, concernant la création d'une union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

Mardi 1^{er} février. — M. LAFOND DE SAINT-MUR interpelle le ministre des beaux-arts à propos de l'abandon du château de Cham-

bord. L'Etat ne peut, il est vrai, revendiquer la propriété de ce château, mais il pourrait l'acheter.

Le MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE et des beaux-arts répond que le gouvernement ne peut racheter le château. Il n'a même pas le pouvoir d'en empêcher la destruction.

L'incident est clos après un échange d'observations entre MM. LUCIEN BRUN et LAFOND DE SAINT-MUR. Le château de Chambord restera aux héritiers de M. le Comte de Chambord et tous les revenus du domaine seront consacrés à son entretien.

Le Sénat discute ensuite la loi sur la liberté des funérailles. M. CHESNELONG prononce un magnifique discours dans lequel il établit que le vote de ce projet ne s'explique que par un esprit sectaire. La loi que l'on propose encourage la liberté de l'athéisme. Elle décrète que l'on ne doit plus s'occuper de Dieu. C'est un principe qui constitue un danger social : on veut opprimer les sépultures religieuses au profit des autres.

L'ensemble du projet est voté : il y aura une seconde lecture.

Chambre des députés.

Jeudi 27 janvier. — Reprise de la discussion du budget de l'instruction publique sur l'instruction secondaire des filles.

M. TELLIER DE PONCHEVILLE propose de maintenir le crédit au chiffre de l'année dernière, soit avec 320.000 fr. de moins que ne demande la commission.

Il demande cette diminution surtout pour éviter la création de nouveaux lycées de filles où elles reçoivent une éducation déplorable.

M. BURDEAU dit que là n'est pas la question et fait repousser l'amendement par 370 contre 175.

Le baron DE MACKAU demande une réduction de 200.000 fr. au chapitre des bourses. La proposition est repoussée à mains levées.

Au sujet de l'instruction primaire, Mgr FREPPEL attaque les méthodes employées dans les écoles de l'Etat. Il déclare le faire sans parti pris, et non pour les motifs que l'on pourrait supposer.

Il est partisan de l'instruction du peuple, car elle augmentera les forces intellectuelles du pays. Il se place simplement au point de vue hygiénique.

L'orateur reproche aux écoles de fatiguer le corps et l'esprit des élèves par six heures de classe quotidienne.

Il voit dans cet excès une cause d'étiollement à bref délai de la population. Mgr Freppel veut la restriction des programmes et la réduction des heures de travail.

Il s'excuse de s'occuper des détails qui regardent le conseil supérieur de l'instruction publique, mais la Chambre lui ayant fermé les portes de ce conseil, il est obligé de s'adresser à elle.

M. BERTHELOT répond que l'administration, ayant remarqué les

inconvéniens signalés par Mgr Freppel, a réduit déjà les heures de classe.

Vendredi 28 janvier. — On achève le vote du budget de l'instruction publique, et on vote le budget des beaux-arts.

Le citoyen LAGUERRE monte à la tribune pour faire un procès à la censure. Il la trouve odieuse, ridicule et inutile.

Il cite à cet effet quantité d'anecdotes qui ne sont spirituelles que quand il les emprunte à d'autres. Personne n'entend son plat et assommant discours. C'est pour cela que la radicaile l'applaudit.

M. BERTHELOT dit que la censure est utile, étant donné le grand nombre de pièces qui pourraient, si elles étaient livrées au public, corrompre les mœurs et compromettre les relations avec l'étranger.

Il conclut en disant : — Prenez garde qu'en supprimant la censure, vous ne deveniez des types populaires.

Après un vote, la censure est maintenue à une forte majorité.

Samedi 29 janvier. — On aborde le budget des cultes.

M. PICHON monte à la tribune pour en demander la suppression, emporté par sa passion antireligieuse, le jeune rédacteur de la *Justice* n'a reculé devant aucun sophisme, devant aucune calomnie. Il a avancé, avec une assurance dont le *Cri du Peuple* lui saura gré, les opinions les plus fausses, les affirmations les plus erronées.

Il est difficile d'admettre que M. Pichon se soit trompé aussi profondément. « Toutes les mesures entreprises contre le clergé, a-t-il dit, ont été applaudies par le pays. » Eh bien ! cela n'est pas. Le pays a si peu approuvé les mesures de persécution religieuse que c'est pour protester contre elles qu'il a envoyé à la Chambre, il y a un an, deux cents députés conservateurs.

Il est si peu partisan de cette politique et de la suppression du budget des cultes, que sur les cinq cent quatre-vingt-quatre députés qu'il a élus, cent seulement, soit le *sixième* environ, ont osé inscrire dans leur programme l'abrogation du Concordat. Enfin, si M. Pichon avait été moins désireux de recueillir certaines approbations dont la qualité ne remplace pas la quantité, il ne se fût pas attiré une leçon de libéralisme de la part de M. Goblet, ce qui est dur.

MGR FREPPEL répond par le discours que nous reproduisons plus haut.

Pour la première fois, depuis bien longtemps, M. GOBLET monte à la tribune pour autre chose que pour attaquer la liberté de conscience. Cette intervention du tyranneau d'Amiens montre assez l'iniquité de la proposition. Mais on se tromperait en attribuant cette attitude à quelque sentiment de justice ou de libéralisme, et M. ANDRIEUX, sans y voir malice, est venu indiquer ce qui avait poussé le président du conseil à tenir cette conduite. De son discours et de celui de M. Goblet, il ressort que si le gouvernement et

la majorité tout entière hésitent à prendre cette mesure illégale, à pratiquer cette spoliation, ce n'est pas qu'ils n'en aient envie, mais ils savent, et M. Andrieux l'a avoué, que ce serait « perdre à la République de nombreuses adhésions dans les campagnes. »

Le budget des cultes est maintenu par 340 voix contre 180.

Lundi 31 janvier. — On reprend la discussion du budget des cultes.

Le chapitre 7 *bis* a été supprimé par la commission. Il a trait au crédit de 986,000 francs pour l'allocation des chanoines.

M. GOBLET explique que les chanoines anciens seuls touchent l'allocation et demande le maintien du crédit diminuant chaque année par de nombreux décès. Pas de petites persécutions, dit-il. Le crédit est rétabli par 301 voix contre 208.

Sur le chapitre 8, M. DE LANJUNAIS signale l'insuffisance des vicaires dans certains départements.

LE MINISTRE s'oppose à l'augmentation.

M. LIAIS demande 500,000 fr. d'augmentation sur le crédit pour les églises et presbytères.

L'amendement est repoussé.

Le gouvernement et la commission demandent un crédit de 26,500 fr. pour les séminaires protestants. La proposition est adoptée.

Le budget des cultes est voté en son entier.

On passe au budget des postes et télégraphes.

Mardi 1^{er} février. — Vote du budget de l'agriculture.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le procès de la fille Harchoux. — Craintes et désastres financiers. — La campagne électorale en Allemagne. — Les Italiens en Afrique.

3 février 1887.

Il est impossible de considérer avec sang-froid et de ne pas signaler avec indignation le jugement qui vient d'être prononcé dans cette affaire Annette Harchoux dont on a lu plus haut les débats devant la cour d'assises de la Seine.

Certes, voilà qui montre mieux que n'importe quel exemple à quels résultats ont abouti ceux qui poursuivent depuis quelques années avec tant de violence et de si grossières injures la campagne antireligieuse à laquelle nous assistons.

Ils en sont arrivés à fausser le sentiment public, à égarer si bien l'opinion, à manier si cruellement et avec une perfidie si savante l'arme de la calomnie, que la calomnie finit par revêtir l'apparence de la vérité. Leur impudence est prise pour de la

franchise, les basses inventions qu'ils emploient pour déshonorer leurs victimes sont crues sur parole.

Et jusque devant le prétoire de la justice leur influence néfaste pénètre, menaçante, et parvient à égarer la conscience des juges!

Et remarquons combien nos adversaires ont su faire preuve d'audace, d'habileté et, finalement, de puissance, dans ce procès! Comme ils sont parvenus à dénaturer les choses, à renverser les rôles, en faisant de l'accusateur un accusé.

Mais considérons aussi à quels procédés odieux ils ont eu recours; quels personnages ils n'ont pas craint d'opposer à l'abbé Roussel! Leur héroïne, c'est une prostituée, une courtisane; les témoins, des garçons de marchands de vins. Pour que le scandale fût plus complet, ils ont cherché ces contrastes; ils s'en sont délectés!

Ils ont accumulé les témoignages suspects, les faux-bruits, les sous-entendus. La fille Harchoux était accusée d'avoir falsifié la signature de l'abbé Roussel pour lui extorquer la somme de mille francs : eux, ils ont entrepris de faire croire au public que ce n'était point la fille Harchoux qui était la criminelle, mais l'abbé Roussel qui était le *pervertisseur* de la fille Harchoux!

Et les journaux radicaux impriment aujourd'hui en lettres monumentales et font crier par les rues : La condamnation de l'abbé Roussel!

C'est exactement le contre-pied de la vérité, ils le savent. Mais il n'en coûte pas plus à nos ennemis de falsifier un arrêt de justice qu'à Annette Harchoux de falsifier une signature. Ils triomphent de ce que la cour d'assises aurait proclamé la culpabilité de M. l'abbé Roussel en le condamnant aux trois quarts des dépens de l'instance civile engagée par lui. Dans la réalité, — comme on l'a vu en lisant le texte de l'arrêt, — Annette Harchoux doit seule supporter les dépens, M. l'abbé Roussel ne devant en payer une partie qu'à titre d'avance et sous réserve de son droit de répétition contre la coupable.

Quoi d'étonnant ensuite à ce que des feuilles immondes comme l'*Intransigeant* de l'infâme Rochefort, ou la *Lanterne* du juif Meyer, qui dénaturent si impudemment le dispositif, interprètent et commentent les débats avec un égal dédain de la vérité? Les témoins de M. l'abbé Roussel ont fait pleine et complète justice des odieux mensonges de la défense; les témoins d'Annette Harchoux ont, s'il est possible, mieux établi

encore, par l'inanité ou la divergence de leurs dires, l'innocence du prêtre contre lequel une si savante et si atroce conspiration avait été ourdie. Il faut la haine cynique des insulteurs brevetés du clergé pour épiloguer à propos de dépositions à ce point concluantes. On ne discute pas avec de tels contradicteurs : on les laisse dans la fange où ils se complaisent, en compagnie des fillés publiques dont ils se font si complaisamment les défenseurs, parce qu'ils en partagent trop souvent les faveurs.

Ce qui est grave, hélas ! dans cette affaire, ce n'est pas seulement la facilité avec laquelle les républicains sont parvenus à égarer l'opinion publique. Nous ne savons que trop de quel crédit ils jouissent auprès de la foule naïve.

Mais c'est la complaisance que les libre-penseurs ont trouvée auprès d'un jury pour satisfaire leurs ignobles passions.

Le jury avait à choisir entre les affirmations d'un homme tel que M. l'abbé Roussel, qui déclarait que sa signature avait été falsifiée, entre les affirmations d'un expert qui confirmait de son côté, les déclarations de l'abbé Roussel, et les dénégations de la fille Harchoux, une prostituée convaincue de perpétuels mensonges au cours de l'instruction du procès.

Le jury a préféré croire la prostituée, et il a décidé dans sa sagesse qu'elle n'avait pas commis le faux en écriture qu'on lui reprochait.

Puis aussitôt, par une contradiction qui devrait éclairer tout le monde sur le mobile qui a dicté la décision du jury, il a décidé que le fameux billet de mille francs serait lacéré.

Or, ou le billet était valable, ou il ne l'était pas. Ou bien la fille Harchoux avait imité la signature de l'abbé Roussel, et dans ce cas elle devait être condamnée ; ou bien la signature était vraie, et dans ce cas, le billet ne doit pas être lacéré, mais bel et bien payé par l'abbé Roussel.

Il nous semble que le verdict de ce scandaleux procès ne résiste pas à un pareil dilemme. Il a été dicté au jury par les révolutionnaires, et c'est précisément ce qui montre jusqu'où va maintenant l'influence radicale, puisqu'elle dicte aux tribunaux leurs arrêts.

Mais si le radicalisme espère arriver ainsi à détruire la religion, qu'il se détrompe. La religion ne périra pas et ce n'est pas pour elle que nous craignons, mais pour la société qui s'écroule.

Un franc quatre-vingts de baisse sur le trois pour cent : voilà dans quelles proportions la Bourse s'est effondrée mardi dernier d'un bout à l'autre de la cote. Hâtons-nous de dire que, cette fois du moins, les nouvelles étrangères n'ont pas été la cause principale de la débâcle. Elle est due à la situation de la place. Un très gros syndicat était engagé à la hausse; la baisse qui s'est produite depuis que les bruits de guerre ont pris tant de consistance, a eu pour conséquence de lui imposer de lourdes pertes. Fin janvier, il voulait se faire reporter, c'est-à-dire conserver sa position d'acheteur; pour cela il lui fallait payer un certain intérêt. Le taux de cet intérêt s'est élevé de telle façon que ce syndicat n'a pu supporter les exigences des prêteurs. De là, des ventes forcées dont le nombre s'est accru par suite de la panique, et la baisse de deux francs que nous signalions (1).

Il est certain que les articles de la presse étrangère ont contribué à cet avilissement des cours. L'Autriche, cela est incontestable, prend des mesures de précaution en convoquant les Délégations pour approuver les dépenses militaires nécessitées par l'organisation de la landsturm. Mais il est fort probable que l'éventualité d'un conflit franco-allemand n'est qu'un motif pour voiler la véritable cause de la mise en état de défense du pays. Malgré les nouvelles officieuses annonçant l'aplanissement des difficultés entre l'Autriche et la Russie et le rétablissement des rapports cordiaux entre les deux pays, on ne peut oublier que rien n'est réglé et que tout est obscur à l'heure actuelle dans la question des Balkans qui touche si profondément les intérêts de l'Autriche-Hongrie.

D'autre part, la campagne électorale en Allemagne est fort vive, et il ne faut pas s'étonner à voir venir de ce côté des nouvelles qui seraient alarmantes, si on ne savait que la tactique du gouvernement allemand est d'effrayer les électeurs pour obtenir d'eux un vote favorable.

La plus importante de ces nouvelles et celle qui a causé un moment de véritable panique dans le monde des affaires, c'est un article de la *Gazette de Cologne* et des dépêches de Berlin annonçant le prochain appel sous les drapeaux de 71,000 hommes

(1) Aujourd'hui, jeudi, nouvelle panique à la Bourse bien que les dépêches de l'étranger soient favorables à la conservation de la paix. Le 3 0/0 baisse de 3 francs et tombe à 76 francs. Le reste de la cote s'effondre.

de la réserve, c'est-à-dire de 71,000 soldats pris dans les contingents de l'armée de campagne qui, après avoir fait trois années de service actif, restent pendant quatre ans et demi à la disposition du ministère de la guerre avant d'être incorporés dans la landwehr, et prennent part tous les automnes aux grandes manœuvres.

L'appel de ces 71,000 hommes, on l'a compris ensuite, est motivé par la nécessité de les exercer au maniement du nouveau fusil à répétition. L'empereur, en communiquant la nouvelle de cette levée de troupes à quelques officiers supérieurs, a d'ailleurs ajouté que cette mesure n'avait aucun caractère belliqueux, et la *Gazette de Cologne* dit textuellement à ce propos : « Il va de soi que cet appel de réservistes n'a aucun rapport avec les bruits de guerre qui courent actuellement ; on va faire ce qui doit toujours se faire et ce qui s'est toujours fait dès que l'on a introduit dans l'armée un fusil de nouveau système. »

Il ressort des dernières informations que ces soldats vont être astreints à des exercices de tir pendant douze jours, du 7 février au 19 ; que le premier appel concerne les réservistes des sept provinces de l'ouest de l'empire, mais que d'autres fractions de la réserve seront convoquées ensuite ; il en ressort surtout que ces exercices étaient prévus dès l'automne passé, que les crédits étaient prêts, qu'à cette époque déjà la *Gazette nationale* avait annoncé que 115,000 réservistes seraient instruits l'année suivante au maniement du nouveau fusil. Il ne reste donc d'exceptionnel dans cette concentration de troupes que le moment choisi pour l'effectuer.

Voici quelles auraient été les paroles de l'empereur Guillaume auxquelles il a été fait allusion ci-dessus :

Messieurs, les réserves seront appelées pour être exercées au maniement du nouveau fusil. *Ceci va donner lieu à de nouveaux bruits de guerre, mais je vous assure positivement qu'il n'y aura pas de guerre.*

Le projet de loi prussien sur les affaires ecclésiastiques est arrivé à Rome au commencement de la semaine dernière. L'entente entre le Vatican et la Prusse est conclue sur la base des propositions de la Prusse. Le projet stipule :

1° Le retour des ordres religieux, à l'exception des jésuites, dont le rappel dépend du Reichstag ;

2° L'ouverture de deux nouveaux grands séminaires, à Limbourg et à Osnabruck, ce qui en fera six de plus qu'avant le Kulturkampf;

3° L'abolition des lois de mai pour ce qui concerne l'administration des diocèses.

Les négociations continuent sur quelques points secondaires, mais l'accord est certain.

M. de Bismarck et ses suivants s'efforcent d'enrôler avec eux dans la lutte électorale... le pape Léon XIII. Opposer le chef de l'Église au parti catholique, ce serait un coup de maître capable de désarçonner M. Windthorst. A plusieurs reprises déjà, le chancelier a très vivement reproché au chef du centre d'être indocile aux ordres du saint-siège. Jadis, aux grands jours de Kulturkampf, on légitimait les mesures prises contre les catholiques en leur reprochant d'obéir à un souverain étranger. Aujourd'hui, on leur fait un crime de ne pas prendre leur mot d'ordre à Rome!

Dans son dernier discours, M. de Bismarck a de nouveau touché cette corde. Mais il y a mieux : les *Neuesten Nachrichten*, organe des libéraux-nationaux de Bavière, affirment que le chancelier possède par devers lui une déclaration du pape désavouant de la manière la plus catégorique l'attitude adoptée par le centre vis-à-vis du septennat. Le groupe catholique serait obligé, par cette pièce, d'opter entre Léon XIII et M. Windthorst. Et un vote contraire à la loi militaire deviendrait une contravention directe aux ordres de l'infaillible successeur de saint Pierre. Le chancelier, d'après le journal de Munich, se propose de faire éclater ce pétard dans la lutte électorale au moment qu'il jugera opportun.

M. Windthorst s'est efforcé par avance de répondre à ces bruits. Il l'a fait dans son dernier discours au Landtag prussien, à propos d'allusions du Dr Ennecerus, l'un des orateurs du parti national-libéral :

Le saint-père, a-t-il dit, est un ennemi de toute destruction. Il souhaite qu'il en soit de même pour tout bon catholique. Il exige expressément qu'on obéisse aux gouvernements temporels établis. Nous l'avons fait en toute occasion, et avons suivi ses préceptes. Si le saint-père s'exprime de nouveau dans ce sens, ce sera une joie pour nous, car nous sommes d'accord. Mais le pape ne s'immisce pas dans la politique intérieure d'un pays. Il abandonne ces questions à la conscience individuelle, qui, d'après les préceptes de notre Église,

dont le saint-père est le premier interprète, est juge en pareille matière.

Il est superflu de démontrer à des catholiques que le pape n'est pas intervenu et ne songe pas à intervenir dans un pareil différend. Il en est autrement, nous sommes les premiers à le reconnaître, de l'éventualité d'une alliance du centre avec le socialisme. Dans cet ordre d'idées, l'intervention du saint-siège se concevrait d'autant mieux que le socialisme, cent fois frappé déjà des anathèmes de l'Église, menace tout à la fois la société religieuse et la société civile. Mais, sur ce terrain, si l'intervention de la papauté peut être utile, il est permis de dire qu'en Allemagne elle n'apparaît pas comme strictement nécessaire. Dans ce pays, comme ailleurs, les catholiques dignes de ce nom répudient toute alliance directe ou indirecte avec le socialisme. C'est ce que M. le baron de Windthorst vient de déclarer tout récemment encore à la Chambre prussienne, en répondant à un discours injustement agressif du chancelier de l'empire. Ce qui est vrai, c'est que les députés du centre s'intéressent comme ils doivent le faire aux questions sociales et à leur solution pacifique; mais l'esprit même qui préside aux préoccupations qui se fixent sur cet objet exclut toute arrière-pensée de révolution, de coaction et de violence. La politique vraiment conservatrice ne consiste pas à multiplier les conflits, mais à les pacifier et surtout à les prévenir.

La nouvelle de la marche du Raz-Alula sur Massaouah, confirmée par une dépêche du général Gené, commandant des possessions italiennes sur les côtes de la mer Rouge, a causé un vif émoi dans les sphères du Quirinal. L'hostilité du roi Jean d'Abyssinie, que chacun soupçonnait, quoique le ministère cherchât à la mettre en doute, ne peut plus être niée désormais. Mais ce qui préoccupe surtout le gouvernement italien, c'est non seulement le danger qui menace la garnison de Massaouah et les gros sacrifices qu'il faudra peut-être s'imposer pour refouler les hordes du général abyssin, mais c'est surtout l'influence occulte de la puissance qui a poussé le négus à prendre cette initiative.

Nous croyons, dit l'Italie, que la marche de Raz-Alula vers nos possessions est un symptôme à considérer bien plus au point de vue européen qu'au point de vue africain. Elle pourrait être l'indice des

complications qui sont sur le point de se produire en Europe. On a dit, depuis longtemps déjà, que la Russie avait jeté les yeux sur le roi d'Abyssinie pour en faire l'auxiliaire de sa politique. Faut-il supposer qu'on cherche en ce moment à occuper l'Italie en Afrique pour empêcher la liberté de ses mouvements, en prévision des conflits et des coopérations auxquels pourrait donner lieu prochainement la question bulgare?

C'est là une question qu'il est permis de se poser.

PETITE CHRONIQUE

— Un nouveau succès conservateur à enregistrer dans l'Aveyron, M. le Dr Albespre, a été élu conseiller d'arrondissement par 1404 voix contre 1,193 voix à M. le Dr Cabantous, républicain. C'est un siège gagné. On a remarqué que, dimanche, l'officieuse agence Havas en donnant les résultats des autres élections n'a pas communiqué aux journaux celles de l'Aveyron. On n'est pas plus officieux.

— Une grande discussion a eu lieu pendant deux jours à l'Académie de médecine sur la découverte de M. Pasteur. M. Péter a prétendu que les inoculations intensives seraient périlleuses : elles détermineraient une rage canine expérimentale à forme paralytique.

M. Vulpian a répondu que, si la rage est habituellement paralytique chez le lapin, il ne s'ensuit pas que, inoculée à d'autres animaux, elle produise la même forme ; elle donne aux chiens une rage convulsive. Ainsi l'argument de M. Péter est sans valeur. Tout ce qu'il a démontré, c'est que la méthode est quelquefois inefficace. Encore l'est-elle très rarement. Quand M. Péter dit qu'il y a eu, cette année, 30 morts par la rage, comme en temps ordinaire, il avance un fait qui n'est pas prouvé. La vérité est qu'il y a eu 16 morts parmi les individus mordus qui ne sont pas venus au laboratoire Pasteur, et on peut estimer qu'il n'y en a pas 100 dans ce cas. Au contraire, il n'y a eu que 15 morts parmi ceux qui sont venus au laboratoire, et leur nombre s'élève à 1,950. En comparant les chiffres, on peut affirmer que 310 personnes au moins doivent la vie à M. Pasteur.

Au 31 décembre dernier, le nombre des personnes traitées au laboratoire de la rue d'Ulm s'élevait à 2,164. Sur cette quantité de traitements, on ne peut compter que 29 morts, c'est-à-dire moins de 1 pour 100. La mortalité est tombée, depuis le traitement de la rage par la méthode Pasteur, de 10 pour 100 à 1 pour 100.

Les morsures à la tête et à la face donnaient 88 pour 100 de décès avant le traitement antirabique; depuis, il n'y a que 4 pour 100.

Les morsures de loup donnaient 80 pour 100 de décès; maintenant, la moyenne est de 14 pour 100. Quant au traitement intensif, il n'a amené jusqu'ici que des guérisons et pas un seul décès.

— Un épouvantable incendie a éclaté en pleine mer, à bord du vaisseau la *France*, paquebot de la Compagnie transatlantique qui se rendait à la Martinique. Deux prêtres du diocèse d'Annecy étaient parmi les passagers, M. l'abbé Paillon, de Serraval, et M. l'abbé Binvignat, de Thônes, ainsi qu'un jeune homme de Chambéry, magistrat dans les colonies. Voici comment un des témoins oculaires raconte ce lugubre événement :

« Je dois vous dire que nous avons été à deux doigts de la mort, tous les cinq cents passagers. Le feu a pris sur une cabine qui cachait cinq mille kilos de poudre. Si bien que, sans le secours de Dieu, nous devions périr tous, ou brûlés, ou noyés, ou tués par l'explosion de la poudre. Nous avons à pleurer la mort de trois personnes qui sont restées dans les flammes. De ce nombre était un prêtre vendéen, l'abbé Tavernier, allant à la Dominique. Il avait eu une jambe cassée le mardi précédent dans une secousse de roulis; il n'a pu se sauver, le feu ayant éclaté au-dessous de la cabine où il était couché. Les deux autres victimes sont des employés du bord. »

— On estime que le nombre des allumettes brûlées chaque année en Europe est d'environ trois cents milliards. Cette quantité répartie sur chaque tête d'habitant suivant les différents pays, se divise ainsi : Un Anglais brûle environ 450 allumettes par an, un Suédois 525, un Autrichien 650, un Allemand 800 et un Français en use 945 : nous ne pouvons pas dire brûle.

— Les premiers chiffres du recensement français, qui est terminé depuis dix mois, sont les suivants :

Paris	2,344,550 habitants
Lyon	401,930 »
Bordeaux	240,582 »
Rouen	107,163 »

En 1881, le dénombrement avait donné pour :

Paris	2,254,556 habitants
Lyon	352,292 »
Bordeaux	215,140 »
Rouen	105,906 »

D'une manière générale, le dénombrement de 1886 a prouvé qu'il y a eu :

Diminution importante dans la population des petites communes

rurales et des chefs-lieux de cantons ruraux, ce qui est très grave et très fâcheux pour la production agricole.

Diminution ou faible augmentation dans les petites villes.

Accroissement actif dans les villes de 25 à 40,000 âmes. C'est là que sont allés s'agglomérer les gens qui ont quitté les campagnes, où ils auraient été bien plus utiles et probablement plus heureux.

Les mêmes faits avaient été relevés dans le dénombrement de 1881.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

12. — **Nouveau Mois de Marie** tout en histoires, recueil de faits contemporains et historiques où la dévotion de la Sainte Vierge est mise en pratique par des chrétiens dans toutes les positions de la vie, par M. Lalande, 5^e édition, 1 vol. in-12 de 404 pages. — Paris, Sarlit. — Prix : 2 fr. 25.

Le titre seul de ce *Mois de Marie* suffit à en indiquer le plan et le développement. Ce n'est, à bien dire, qu'une compilation; mais l'auteur a eu les ciseaux habiles; il a su choisir très heureusement ses histoires, et tel qui ne lirait pas un *Mois de Marie* contenant seulement des considérations religieuses ou philosophiques sur la vie ou les vertus de la Sainte Vierge, lira ces histoires qui sont toutes à la gloire de Marie, avec empressement et surtout avec profit. Qui ne connaît la puissance de l'exemple?

Les plus sérieux et les plus puissants raisonnements laissent parfois incrédule l'homme qu'un seul fait suffit à convertir. Le *Mois de Marie en histoires* peut donc faire beaucoup de bien.

13. — **Recueil d'instructions pour la première communion**, par Mgr Martin, ancien vicaire général de Troyes et d'Avignon, ouvrage approuvé par Mgr l'Evêque de Belley. — Nouvelle édition. — Un vol. in-12 de IV-422 p. — Paris, Sarlit. — Prix : 3 fr.

Cet excellent recueil contient : 1^o Une retraite préparatoire à la première communion; 2^o Plusieurs instructions pour le jour de la première communion et pour la rénovation des vœux du baptême; 3^o Différentes autres instructions relatives à cette cérémonie. Bien que l'auteur, professeur au Grand-Séminaire de

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les auditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

Belley, ait eu principalement en vue les élèves qu'il a formés par ses leçons à l'éloquence chrétienne le ton de simplicité qui règne dans cet ouvrage, les comparaisons heureusement choisies dont il est rempli, les pensées pieuses et saillantes qui y sont semées, sont si analogues au besoin des enfants, si facilement appropriés à leur intelligence qu'on peut, avec le vénérable évêque de Belley, le recommander à tous les ecclésiastiques. Ils en feront, avec utilité et profit; l'auxiliaire de leurs rudes mais si consolants travaux.

14. — **La science catholique**, revue des questions religieuses, sous la direction de M. J. B. Jaugey. — Revue mensuelle paraissant le 15 de chaque mois. — Paris, Delhomme et Briguët. — Prix : 8 francs par an pour la France. — Union postale; 9 francs.

C'est un devoir aujourd'hui, pour le clergé et pour les catholiques instruits, de se tenir au courant des attaques dirigées contre la foi chrétienne au nom d'une fausse science, et des réponses qui sont données au nom de la science véritable. Le Souverain Pontife a rappelé solennellement, et à plusieurs reprises, cette vérité, et tous les esprits sérieux la reconnaissent.

Autrefois, les objections scientifiques contre la religion ne faisaient guère sentir leur influence délétère en dehors des classes élevées de la société; aujourd'hui grâce à la presse et à une demi-instruction partout répandues, ces difficultés troublent les esprits, en bas comme en haut. Pour plusieurs, elles rendent impossible le retour aux croyances chrétiennes; pour beaucoup de jeunes gens, elles rendent la perte de la foi presque inévitable. Ces objections, d'ailleurs, se tirent de partout : de la philosophie, de l'exégèse, de la géologie, de la préhistoire, de

l'astronomie, de la physiologie, de la médecine, de l'histoire ecclésiastique, de l'histoire des religions, etc., etc.

La Science Catholique a pour but de mettre à la portée de tous les esprits — et de toutes les bourses — l'exposé sincère de ces difficultés et des solutions qui leur sont données. Elle se propose, en outre, de signaler, au jour le jour, les progrès accomplis; au sein des écoles catholiques, dans le domaine des sciences sacrées, et les travaux les plus importants publiés sur ces matières. — Nous lui souhaitons bon et complet succès.

15. — **La connaissance des temps évangéliques**, par M. l'abbé Mémain, chanoine de Sens. — Un beau volume de 560 pages avec tableaux et planches lithographiées. — Paris, librairie de l'Œuvre de Saint-Paul. — Prix, franco : 6 francs.

La connaissance des temps évangéliques contient, avec l'histoire de Notre-Seigneur et des Apôtres, la solution de toutes les difficultés chronologiques et autres qui s'y rattachent.

Si quelque lecteur se sentait peu d'attrait pour ce livre de haute science, qu'il se rassure. Habile écrivain autant que puissant logicien, M. l'abbé Mémain enveloppe ses arguments de tant de clartés et de couleurs si attrayantes, que les hommes les plus étrangers aux recherches de l'érudition liront ce livre avec entraînement. D'ailleurs, il a relégué, à la fin du volume, dans des notes, tout ce qui est susceptible de discussion et tout ce qui est de pure science.

Pour éclairer ceux qui ne connaissent pas encore cet important ouvrage, nous allons en donner un aperçu en indiquant les divisions principales du livre et quelques-unes des questions qui y sont traitées.

L'ouvrage est divisé en sept parties. Dans la première, l'auteur, après avoir rappelé l'utilité et les problèmes de la chronologie évangélique, expose l'état général du monde païen et du peuple juif à l'époque de Jésus-Christ. De là, deux chapitres brillants, dont le second, sur l'état des Juifs, intéresse d'autant plus que ce sujet a été rarement traité, et qu'il est cependant d'une importance capitale pour l'histoire évangélique.

Dans la seconde et dans la troisième partie, sont établies les dates précises de la naissance, de la prédication, de la passion et de la mort de Notre-Seigneur. M. Mémain renforce, par des arguments nouveaux, la chronologie adoptée par l'*Art de vérifier les dates*, mais contestée dans ces derniers temps par un certain nombre d'exégètes.

Cette chronologie que l'on pourrait appeler la chronologie classique de la vie de Notre-Seigneur place sa naissance au moins quatre ans avant l'ère vulgaire et sa mort en l'an 33 de cette ère. Telle est, en effet, la chronologie suivie par les savants les plus célèbres, notamment par Bossuet, Tillemont, Noël Alexandre, les Bénédictins, et dans ces derniers temps par M. Wallon de l'Institut et l'abbé Darras.

M. Mémain confirme de nouveau et précise cette chronologie par ses laborieuses recherches. Il y a là de vraies découvertes historiques : ainsi, le jour de la nomination et le jour de la mort du roi Hérode, le redressement de plusieurs textes importants, mal compris de la plupart des traducteurs et en particulier de M. Renan, lequel avait argué de ces erreurs pour calomnier saint Luc, la confirmation du récit

d'Eusèbe au sujet de la conversion d'Abgar, roi d'Edesse, la date authentique de cette conversion, l'année véritable de la révocation de Pilate, les règles de la Pâque chez les Juifs, etc., etc.

L'ordre chronologique des faits évangéliques et leurs corrélations avec les faits contemporains de l'histoire profane font l'objet de la cinquième partie, laquelle offre au lecteur une histoire raisonnée et complète de la vie de Notre-Seigneur et des Apôtres. Ici encore nous retrouvons des aperçus aussi intéressants par leur justesse que par leur nouveauté.

Mais avant de poursuivre ainsi le but de ses recherches, l'auteur s'est arrêté dans la quatrième partie à reproduire les preuves de l'authenticité des Évangiles, soit en considérant ceux-ci dans leur caractère extrinsèque, soit en les examinant en eux-mêmes. Cette étude, qui a donné lieu à d'immenses travaux chez les Allemands, est circonscrite par M. Mémain à deux ou trois chapitres substantiels, qui résument tout ce qu'une sage critique a découvert sur ces diverses questions.

Une sixième partie très intéressante est consacrée à l'histoire et à la réfutation des erreurs qui se sont produites à l'occasion de la chronologie évangélique.

Enfin la dernière partie, qui est plus spécialement du ressort des savants, contient les recherches historiques et astronomiques, au moyen desquelles l'auteur a pu rétablir l'ancien calendrier des Juifs au temps de Jésus-Christ.

Cet ouvrage nous paraît nécessaire désormais à qui veut s'occuper sérieusement de l'apologétique chrétienne.

Le gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SITUATION DU SOUVERAIN PONTIFE

ET LA CONSCIENCE CATHOLIQUE

Le Souverain Pontife ne peut être sujet d'aucun prince.

Pour que les fidèles puissent obéir à ses ordres et se laisser guider par son autorité avec une parfaite sécurité de conscience, il faut qu'ils aient la certitude de sa liberté d'action souveraine dans le gouvernement de l'Eglise.

Or, cette assurance suppose nécessairement que le Pape soit indépendant de tout pouvoir séculier.

La liberté des âmes tient à ce seul homme, et deviendrait la plus odieuse des servitudes par l'asservissement de celui-ci.

Lorsque le Souverain Pontife est politiquement sujet, les fidèles craignent de l'être avec lui, parce qu'ils se demandent si l'exercice de son autorité spirituelle n'a pas subi l'influence ou la pression du pouvoir humain.

Ainsi, c'est au nom de la liberté de conscience de deux cents millions de catholiques, que nous voulons le Pape libre.

Dans l'ordre de la foi, pour l'accomplissement de leur destinée naturelle, il leur est indispensable de jouir de la liberté de leurs consciences et de posséder pacifiquement les garanties de cette liberté.

Or, cette liberté est impossible sans la liberté et l'indépendance du Vicaire de Jésus-Christ dans le gouvernement des âmes.

Donc les catholiques ont le droit incontestable d'exiger que leur Chef spirituel gouverne sans entraves et sans dépendance.

Ils en ont même le devoir, puisque les membres d'une société ne peuvent pas demeurer indifférents à l'obtention de la fin de leur société, mais sont obligés d'y aider positivement.

Aussi les fidèles ne cessent-ils de réclamer l'indépendance temporelle du chef de l'Eglise comme une condition moralement nécessaire et providentiellement assurée au libre exercice du ministère apostolique et à l'apaisement de leurs consciences.

Mais comme les catholiques sont répandus dans tous les Etats du monde, et que tous les Etats doivent sauvegarder et défendre

les droits de leurs sujets, il s'ensuit nécessairement que tous les États ont le droit et même le devoir de sauvegarder et de défendre l'indépendance temporelle du Chef suprême de l'Église.

Prétendre que dans ce cas il faille proclamer et observer le principe de non-intervention, c'est nier le droit des citoyens et demander que les intérêts les plus vitaux de l'Église universelle soient sacrifiés aux violences d'un parti.

Qu'a-t-on fait en dépouillant le Pape de son domaine temporel? Pour un vain système d'unité territoriale, qui n'a rien de commun avec l'unité nationale et la prospérité de l'Italie, on a lésé dans leurs droits les plus sacrés les catholiques de toutes les nations, qui veulent le Pape libre.

Or, aucun État ne peut méconnaître la conscience et les droits de ses propres citoyens. Il n'y a pas de droit contre le droit de la conscience.

L'homme est un être sociable dans l'ordre naturel. Mais, s'il est persuadé que son but final est de parvenir à la société des « citoyens des saints »; si, par conséquent, il croit devoir être membre du royaume de Dieu sur la terre et citoyen de Rome, tout en croyant ne devoir l'être de l'État que dans l'ordre voulu de Dieu, c'est-à-dire autant que cela lui est utile ou nécessaire pour devenir citoyen de la cité éternelle, l'État a-t-il le droit de ne pas tenir compte de ce besoin de sociabilité qui est dans l'homme et de lui créer des entraves? Non, mille fois non.

Qu'on le sache bien, Rome et l'État pontifical ne sont pas une propriété privée. La Providence les a établis dans l'intérêt de l'Église universelle, pour garantir l'indépendance de Celui qui est pour nous Jésus-Christ sur la terre, et abriter ainsi l'indépendance de la vérité catholique et la liberté des nations.

Le Souverain Pontife, qui administre, au nom de l'Église, cet héritage sacré, a le devoir impérieux d'en garder les droits inaliénables et de ne point permettre que ce patrimoine commun du monde catholique, destiné à l'avantage de l'humanité, soit confisqué pour l'intérêt privé d'un État quelconque.

L'atteinte portée à l'indépendance de notre Chef spirituel est une atteinte portée à la liberté de conscience de tous les catholiques du monde et à la liberté de l'Église entière.

Or, l'Église est trop importante, ne fût-ce que numériquement, elle constitue une puissance trop conservatrice en faveur de toutes les nations, pour qu'il ne soit pas de l'intérêt de tous

les gouvernements de revendiquer les droits de leurs sujets catholiques à la restauration intégrale de l'indépendance temporelle du Saint-Siège.

La question romaine est une question universelle et d'intérêt général, qui prime tous les intérêts locaux. C'est une question de premier ordre, parce que le droit de la conscience est supérieur à tout autre droit.

Avant d'assujettir le Pape et tous les droits les plus sacrés avec lui, on devrait faire en sorte que deux cents millions d'hommes cessassent de le reconnaître comme le roi de leurs âmes ou de trouver la garantie de leur liberté dans son indépendance civile.

Aussi les grands hommes d'Etat les moins favorables à l'Église considèrent-ils le Souverain Pontife comme un puissant facteur politique avec lequel il faut compter.

La justesse de cette appréciation du *Courrier de Bruxelles* est frappante pour qui réfléchit un instant à la puissante organisation hiérarchique du catholicisme, qui ramène à un seul homme l'unité de tous ses membres.

« Comme l'Église est une et un son Chef, ainsi est le gouvernement auquel tous doivent se conformer. » (Léon XIII.) Nous professons avec le concile du Vatican « que l'Église romaine, par une disposition du Seigneur, a la principauté de pouvoir ordinaire sur toutes les autres Églises, et que ce pouvoir de juridiction du Pontife romain, pouvoir vraiment épiscopal, est immédiat; que les pasteurs et les fidèles, chacun et tous, quels que soient leur rite et leur dignité, lui sont assujettis par le devoir de la subordination hiérarchique et d'une vraie obéissance, non seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Église répandue dans tout l'univers; de sorte que, gardant l'unité soit de communion, soit de profession d'une même foi avec le Pontife romain, l'Église du Christ est un seul troupeau sous un seul Pasteur suprême. » (*Constit. Pastor ætern.*, ch. III.)

Conformément à cet enseignement de la vérité catholique, cette immense multitude de fidèles répandus sur toute la surface du globe se soumettent d'esprit et de cœur aux chefs de leurs diocèses, et ceux-ci avec eux au Chef suprême de l'Église universelle.

Aucune église nationale ne dispose d'une semblable force.

Il est évident que le Pape, abstraction faite de sa liberté apostolique, qui l'élève au-dessus de toute crainte comme au-dessus de toute vengeance, pourrait justement paraître un puissant facteur dans les conflits internationaux.

Quelle est donc, en définitive, la limite du droit du gouvernement d'Italie dans la question romaine? Le droit de tous les États qui ont des sujets catholiques et ne les excluent pas du droit commun; par conséquent, le droit de tous les États qui se trouvent engagés envers le Souverain Pontife et qui tiennent à éloigner de leurs affaires politiques toute influence du pouvoir usurpé sur lui par l'Italie.

Nous le répétons : l'Europe officielle n'a pas les mains liées en présence des faits accomplis. Si les envahisseurs des biens du Saint-Siège n'ont rencontré de sa part aucune protestation, ils ne peuvent pas se vanter d'avoir obtenu sa reconnaissance. Etant démasquée devant le monde entier l'hypocrisie de l'engagement qu'ils ont pris en consommant leur œuvre, ils pourront se trouver, tôt ou tard, aux prises avec une puissance qui comprendra son devoir de sauvegarder les droits sacrés de ses meilleurs sujets et de faire cesser un état social où sont compromis non seulement les intérêts suprêmes de l'Eglise, mais les droits les plus précieux des catholiques du monde entier, l'équité et la politique extérieure de tous les États, les principes sacrés de la propriété et la sauvegarde du droit social, la grandeur enfin et la prospérité de l'Europe en général et de l'Italie en particulier.

F. V.

SAINT MARTIN

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Constant avait promis à Martin de se retirer de la milice et d'obéir à sa vocation. Saint Maximin de Trèves l'accueille comme un père, l'initie à la vie religieuse, et lui procure l'insigne honneur de converser avec saint Athanase, qui venait d'être exilé en Occident pour la foi de Nicée. Une autre grâce l'attendait dans la compagnie de ces saints personnages. Il fit avec eux le voyage de Rome et rentra dans les Gaules pour aller saluer à Poitiers un autre héros de la foi, saint Hilaire,

qui était destiné à l'exil comme saint Athanase, et que sa parole entraînant faisait appeler le « Rhône de l'éloquence chrétienne ». C'est là qu'il se forme aux vertus du cloître, c'est de là qu'il sort un moment pour aller visiter sa famille, convertir sa mère et répandre parmi ses compatriotes de la Pannonie la lumière de l'Évangile. Ses voyages sont semés de prodiges. Des voleurs l'arrêtent, et l'un d'eux brandissant sa hache, s'apprête à lui couper la tête. Mais quoi ! ce bras meurtrier demeure en l'air, subitement arrêté par le camarade du brigand. On se ravise, on l'enchaîne, on le confie à la garde d'un troisième. « Je suis chrétien, dit-il à son geôlier. — Mais quoi tu n'as pas peur ? — Je n'ai jamais été si tranquille ; mais c'est pour vous que j'ai peur, car vous vous rendez indigne de miséricorde par le métier que vous faites. » Et là-dessus, il se met à discuter avec le bandit, lui explique l'Évangile et entreprend de le convertir. Le voleur s'étonne, écoute, finit par se rendre, délivre son prisonnier et le met dans son chemin. Ailleurs c'est le démon qu'il rencontre, et le démon disparaît sur un signe de croix du voyageur. Le démon lui déclare qu'il le suivra partout et qu'il contrariera tous ses desseins, Le démon se venge tantôt en le faisant battre de verges dans les villes où il prêche la vraie foi, tantôt en l'obligeant de quitter Milan, où il voulait fonder un monastère. Martin cherche alors quelque terre reculée où il puisse vivre ignoré des hommes ; mais, semblable à la colombe sortie de l'arche, il ne trouve nulle part où poser son pied : Dieu le rappelle dans les Gaules, c'est dans les Gaules, qu'il doit fixer son séjour, c'est là qu'il doit fonder un monastère, c'est là que le moine doit mettre au monde une légion de moines pour prêcher, civiliser et convertir sa patrie d'adoption.

Il revint donc auprès de saint Hilaire, et il bâtit à quelques lieues de Poitiers le premier cloître des Gaules, le cloître de Ligugé. Cependant le premier fondateur de nos monastères n'est pas un ermite. Il n'habite sa cellule que pour y répandre les larmes de son austérité ; mais, quand il s'est fortifié contre le démon par la pénitence, il part, entouré de ses clercs, et se met à évangéliser toute la contrée. Il vient d'être élevé par Hilaire à la dignité de prêtre, et la grâce du sacerdoce se trahi déjà par des miracles. Vous rappellerai-je ces deux résurrections qui ont fait de ce moine un si grand thaumaturge ? C'est d'abord un de ses catéchumènes qu'il retrouve mort, en ren-

trant à Ligugé après trois jours d'absence. Il se jette à genoux devant le cadavre, il prie, il fixe les yeux sur son visage, et, redoublant de ferveur, il attend sans trembler l'effet de la miséricorde céleste. O prodige ! le cadavre se ranime, le mort se lève ; il parle, il raconte qu'il venait de comparaître au tribunal de Dieu et qu'il allait être exilé dans des lieux obscurs, quand deux anges représentèrent au souverain Juge que c'était le catéchumène pour qui Martin priait. Les anges reçoivent l'ordre de le ramener sur la terre et de le rendre à son intercesseur. Jugez avec quelle foi il reçut le baptême, et comme il en garda toute sa vie la précieuse innocence. Après ce miracle opéré sous les yeux de ses moines, Martin en opère un autre sous les yeux de la foule. Des cris de douleur l'appellent dans la demeure d'un riche, où on pleure la mort d'un pauvre serviteur qui vient de s'arracher la vie dans un mouvement de désespoir. Martin s'approche de lui comme Jésus s'était approché de la fille de Jaïre. il se penche sur le mort, le visage reprend sa couleur, les yeux s'ouvrent, les mains font un mouvement ; le serviteur a aperçu son libérateur, il lui tend les bras, il apparaît debout à ses côtés sur le seuil de la maison, et tout le peuple salue ce moine qui passe en faisant le bien, ce moine qui ressuscite les morts. Ainsi le moine est plus admirable encore que le soldat ; ainsi les miracles qui ont commencé sous la tente militaire se continuent dans la cellule. Martin, quelque habit qu'il porte, sera le plus grand thaumaturge de son siècle.

Le temps était venu où il lui fallut quitter son monastère et accepter l'épiscopat. Saint Hilaire était mort, le siège du grand docteur semblait l'attendre, et l'on pourrait s'étonner que le suffrage populaire ne l'y eût pas appelé d'une voix unanime, si l'on ne savait pas comme il excellait à se faire oublier, presque dans l'éclat de ses miracles. Mais la gloire d'Hilaire ne suffit-elle pas au siège de Poitiers ? Laissez le siège de Tours se revêtir de la gloire de Martin. Que ne firent pas vos ancêtres pour l'attirer et le fixer chez eux ! C'est par une pieuse ruse qu'ils le déterminèrent à quitter son monastère, lui persuadant qu'un malade l'attend dans votre ville. C'était votre ville tout entière qui l'attendait pour mettre fin à son veuvage. Martin vient sans défiance ; mais il trouve tout le long de la route des troupes d'hommes, de femmes qui l'abordent, le discernent, l'enveloppent, le portent, étourdi et confus, jusqu'au

trône épiscopal. « Martin sera notre évêque ! » s'écrie toute la foule. Il est élu comme Ambroise le fut à Milan. On ouvre le psautier, et le premier verset qui tombe sous les yeux du lecteur semble confirmer l'élection de Martin : *Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem* : « De la bouche des enfants et de ceux qui sont encore à la mamelle, vous avez, Seigneur, tiré gloire contre vos adversaires. » A ce mot, il ne reste plus dans l'assemblée un seul opposant à la gloire du Seigneur. Le peuple entier renouvelé ses acclamations : « Martin évêque ! Martin évêque ! » Les pontifes, jusque-là incertains, ne doutent plus de la volonté de Dieu, Martin est sacré évêque de Tours.

Le voilà devenu le défenseur de la cité, et il faut qu'il unisse désormais à la charité du soldat et à l'austérité du moine toute la vigilance de l'évêque. L'épiscopat était alors une magistrature à la fois civile et ecclésiastique, dont le sublime exercice pouvait seul assurer le repos de l'empire. La volonté des empereurs, le suffrage du peuple, la malice des temps, le trouble des affaires publiques, tout faisait de Martin l'avocat des pauvres auprès des riches et des faibles auprès des puissants. Il sera désormais, dans sa vigilance, la providence même de son peuple et l'ambassadeur de la paix. Mais il ne quittera pas sa robe de bure, sa table demeurera pauvre, ses meubles plus pauvres encore, et, quand la cellule qu'il s'est bâtie à la porte de son église lui semblera encore trop près du monde, il ira se bâtir à Marmoutiers une cabane plus pauvre que tout le reste, où il vivra avec ses clercs dans toutes les pratiques de la perfection chrétienne. Marmoutiers n'est pas seulement un monastère, c'est une école. Les belles-lettres, les arts, la connaissance de l'antiquité, tout ce qui forme l'esprit, tout ce qui élève le cœur accrédite ce grand nom. Les disciples de Martin fonderont à leur tour des abbayes fameuses, et les peuples viendront chercher parmi eux leurs évêques et leurs conducteurs.

Cependant, du fond de sa cellule, l'évêque de Tours commence à ordonner son vaste diocèse. Il fonde des paroisses rurales et établit pour les desservir un prêtre qui veille, à côté de l'église, sur le troupeau confié à ses soins. Comme on lui doit le premier monastère des Gaules, on lui doit aussi, dans les Gaules, les premières paroisses et les premiers curés. Les tournées pastorales commencent ; s'il n'en donne pas le premier l'exemple dans la catholicité, on ne saurait nier que

l'émulation excitée par ses visites n'ait contribué à les rendre plus fréquentes et plus régulières. Il allait donc, suivi de ses clercs, soit à pied, soit monté sur une ânesse, faire les fonctions sacrées dans les temples fondés par ses soins. Ses vêtements grossiers lui valaient le long de son chemin des injures et des mépris. Mais qu'on y prenne garde ; si on ne reconnaît pas l'évêque, on reconnaîtra bientôt le thaumaturge. Ici ce sont des soldats qui le raillent et qui le maltraitent, sous prétexte qu'il effraye les mules attelées au chariot du fisc ; on le relève tout sanglant, mais les mules refusent de marcher et demeurent immobiles. Quelle est donc la puissance qui les retient ? C'est le grand évêque. On se précipite à ses genoux, on implore son pardon, on l'obtient, et, sur un signe qu'il donne, tout l'équipage se remet en marche. Là, c'est un incendie qui éclate dans l'humble cabane où il prenait son repos. Déjà ses vêtements sont atteints, mais il se jette à genoux, les flammes s'écartent et il sort triomphant de la fournaise. Il évoque les morts, et les morts lui répondent, Ainsi, quand il se met à la recherche du tombeau de saint Gatien, qui fut le premier évêque de Tours, arrivé devant une pierre obscure, il interpelle le défunt, il s'écrie : « Homme de Dieu, donne-moi ta bénédiction ! » Et Gatien lui répond du fond de sa tombe : « Toi aussi, bénis-moi, je te prie, serviteur du Seigneur. »

Que n'avons-nous le temps de le peindre allant à Saint-Maurice d'Againe chercher les reliques de la légion Thébaine, et, à défaut des ossements qu'on lui refuse, faisant jaillir d'une seule prière le sang des martyrs du fond de cette terre qui l'avait bu à grands flots et qui le rendait sans contestation à un saint si digne de le recevoir ? Saint Ambroise ne pouvait rien lui refuser. Il lui fait une large part dans les reliques des saints Gervais et Protais, et l'Eglise de Tours s'enrichit plus qu'aucune autre de ces sacrées dépouilles.

Telle est l'édification que porte avec lui l'évêque de Tours. Ce n'est plus à son diocèse, mais à sa province qu'elle s'étend ; car, de son vivant même, Tours est devenu le siège d'une métropole. Il étend sa suprématie sur l'Anjou et sur le Maine, allant sacrer à Angers saint Maurille, enterrer au Mans saint Liboire et lui donner saint Victor pour successeur. Mais si la juridiction de l'évêque de Tours se borne à une province, son influence ne connaît pas d'autres limites que celles de l'empire. Les grands le redoutent, les empereurs voudraient en faire leur

conseiller, les princesses le servent et recueillent comme des reliques les miettes qui tombent de sa table frugale. L'empereur Valentinien le comble des marques de son affection. L'empereur Maxime, partagé entre les sentiments les plus divers, tantôt le traite comme un ennemi, tantôt l'honore comme un fils. C'est à sa table que Martin, après avoir reçu la coupe du festin, y trempe à peine ses lèvres, et, au lieu de l'offrir à l'empereur comme le voulait l'étiquette, la donne à un prêtre pour attester combien le sacerdoce est au-dessus de toutes les dignités de ce monde.

Je ne raconterai point comment Martin intervint auprès de Maxime dans les affaires des priscillianistes. C'étaient des hérétiques dont la doctrine, empruntée aux manichéens, avait troublé l'Espagne et poussé aux dernières extrémités deux évêques de la péninsule, Ithace et Idace, qui eurent le tort d'en appeler à l'empereur et de réclamer de sa puissance les derniers supplices contre leurs peuples. Bientôt Ithace, dans l'excès de son zèle, devient aussi dangereux que Priscilien dans l'excès de son orgueil. Avec son esprit droit, son noble cœur, son éloquence chaleureuse, Martin est accusé par les deux partis qui se disputent, à force de bassesses, les bonnes grâces de l'empereur. Mais l'évêque de Tours ne connaît que la charité et ne souhaite que la paix. Il vint à Trèves, il conjure Maxime de ne pas noyer dans des flots de sang cette Eglise d'Espagne, à demi égarée par l'hérésie; il cherche à éclairer Ithace, il s'expose à ses reproches, et, pour le satisfaire, il ira jusqu'à communiquer avec lui dans les choses saintes, malgré le désaveu que l'Eglise a fait de sa conduite. La paix, la douceur, la clémence parlent par sa bouche. Eût-il erré un moment, c'est à force de pardonner et d'aimer; c'est pour avoir voulu ramener ceux qui s'égarèrent et conjurer les rigueurs de l'empereur qui s'égare avec eux. Cette communion d'une heure avec Ithace le trouble autant qu'elle l'a surpris; mais si sa vigilance a été une seule fois mise en défaut, qu'il se console : voici que Dieu lui envoie un ange pour essuyer ses larmes. Martin veut désormais s'éloigner des conciles, car il craint que ses paroles y soient mal interprétées et qu'on ne surprenne encore sa bonne foi. Il saura cependant ce qui se passe dans ces grandes assemblées. On l'attend à Nîmes, il refuse de s'y rendre. Mais regardez-le, pensif et recueilli, sur cette barque qui traverse le Rhône!... Ses compagnons n'osent troubler son ravissement. Un ange invisible était auprès de lui

et lui racontait ce qui se disait le jour même au concile de Nîmes. Ainsi le vigilant évêque est consolé et instruit par les anges eux-mêmes, parce que l'esprit de l'Évangile ne cesse pas de l'animer. Martin est le modèle du bon pasteur, et, dans un siècle où l'épiscopat compte tant de saints et de modèles, il y a je ne sais quelle lumière qui le signale parmi tous les autres pour la fermeté de sa conduite devant les empereurs et la persévérance héroïque de sa charité envers tous les chrétiens.

Quelque grand que soit le rôle de l'évêque, celui d'apôtre est plus grand encore. Après la charité du soldat, l'austérité du moine, la vigilance de l'évêque, écoutez jusqu'ou alla le zèle de l'apôtre. L'évêque de Tours fut, par excellence, l'apôtre des Gaules. Chaque Eglise avait le sien : saint Maximien, à Aix; saint Martial, à Limoges; saint Trophime, à Arles; saint Lazare, à Marseille; saint Saturnin, à Toulouse; dans le Nord, saint Epvre, saint Waast et saint Rémi; saint Denis, à Paris; saint Bénigne, à Dijon; les Ferréol et les Feyeux, à Besançon, et, parmi cette troupe apostolique, les Irénée, les Pothin, qui ont élevé si haut la gloire de l'Eglise de Lyon et qui ont fait la primatiale des Gaules; mais le titre d'apôtre des Gaules n'appartient qu'à saint Martin. Voyez comme il passe du couchant à l'aurore et du nord au midi, partant, comme d'un centre, de cette noble Eglise de Tours, d'où il jette ses regards d'un bout à l'autre de cette grande nation qui va devenir la France. Les aigles ne sont pas plus rapides dans leur vol, et l'on se demande qui lui donna des ailes pour aller prêcher presque en même temps à Trèves, à Chartres, à Paris, dans la Bretagne et dans l'Aquitaine au pied des Alpes et au pied des Pyrénées. Quand sept cents ans avant Jésus-Christ, le prophète voyait en extase les conquêtes futures de l'Évangile, n'est-ce pas Martin qu'il a salué d'avance entre tous les apôtres, en s'écriant : « Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui apportent la paix et qui évangélisent le salut ! » Il pénètre chez les Eduens et chez les Séquanais, descend la Loire, remonte la Garonne, évangélise la vieille cité de Vienne, et, tantôt franchissant les hauteurs, tantôt s'arrêtant à l'entrée des villes ou au fond de quelque grotte sauvage, il appelle, il groupe les multitudes, il les attache à ses lèvres par sa parole et les retient sur ses pas par ses miracles. Dix fois il est monté ou descendu le long du Rhin jusqu'à la mer du Nord, le long du Rhône jusqu'à la mer Méditerranée, et ces chemins qui marchent, comme disaient les anciens, étaient le

théâtre de ses exploits. Plus majestueux que le Rhin, plus rapide que le Rhône, il fait tomber le long de leurs rivages tous les faux dieux sur leurs autels, et les peuples qui les adoraient les ont brûlés cent ans avant Clovis et avant saint Rémi, en demandant le baptême; et ces deux grands fleuves, bénis par saint Martin, ont régénéré dans leurs flots l'Allemagne, la Suisse et les Gaules.

Tous les miracles qu'ont opérés les apôtres, Martin les opère, et de plus grands encore, selon la promesse que le Seigneur avait faite : *Et majora horum faciet*. Les possédés sont guéris, les aveugles voient, les sourds entendent, les morts ressuscitent. Il donne aux lépreux le baiser de la charité, et sous ce baiser apostolique la chair malade refleurit dans toute sa beauté. Un peu d'huile qu'il a bénite lui suffit pour rendre la santé aux malades les plus désespérés. Un signe, un mot, un geste, un rien, l'acte seul de sa volonté fait changer de face à toute la nature. Les oiseaux, les poissons, les animaux lui obéissent. Il laisse son nom à l'oiseau qui vole sur les fleuves, en témoignage de la soumission avec laquelle il a reçu ses ordres; il appelle les serpents, et il les renvoie; il étend la main sur une coupe empoisonnée, et la coupe se brise. Les tempêtes s'apaisent sous ses pieds, le ciel s'éclaircit sur sa tête, tous les éléments le reconnaissent pour leur maître : il est devenu le maître du monde. Quel est donc celui à qui les vents, les flots et les cieux obéissent? *Qualis est hic quia venti et mare obediunt ei?*

Devant une telle puissance, ni les hommes ni les démons n'osent résister; aussi les fruits de son apostolat éclatent partout. Il est l'apôtre des villes, et il les arrache aux ariens, qui régnaient par leur subtile corruption sur les esprits curieux et les cœurs ennuyés de la simplicité de l'Évangile; mais il est surtout l'apôtre des campagnes, et il va déracinant, de province en province, les arbres que la superstition vénère et les idoles auxquelles on ne cesse d'offrir un encens sacrilège. Les campagnes des Gaules étaient encore pleines de ces monuments païens. Le culte ancien des druides n'y avait point cessé, et les divinités de la Grèce et de Rome avaient partout des temples et des autels à côté des pins et des chênes où l'on recueillait avec la serpe d'or le gui qui servait de feston aux pierres consacrées. Ce n'était ni une parole savante, ni même une vie pleine de mérites qui pouvait triompher de tant d'ignorance; il y fallait des miracles, des miracles populaires;

décisifs, qui frappent les yeux et ne souffrent pas de réplique. Martin en avait le don, témoin cet arbre fameux que les Éduens entouraient de leur vénération. « Nous croirons en toi, disaient-ils à l'apôtre, si tu veux te mettre à genoux sous cet arbre sacré, pendant que nous l'abattrons sur ta tête. » Martin s'agenouille, et la hache commence son ouvrage. L'arbre penche, il penche plus bas encore, il enveloppe le saint de ses branches, et son tronc énorme va l'écraser ; mais, d'un signe de croix, le péril est conjuré sans retour. Voilà que le pin détaché se redresse et tombe de l'autre côté, menaçant de tout son poids les païens qui s'enfuient de toutes parts. C'en est fait, le paganisme est vaincu, Martin triomphe ; de ces arbres sacrilèges abattus partout sur son passage on fait autant de croix, et la croix devient dans toutes les Gaules le signe du salut.

(A suivre).

Mgr BESSON.

LE CARDINAL DE BONNECHOSE

ARCHEVÊQUE DE ROUEN (1).

Dans la liste glorieuse des prélats qui ont dirigé l'église de Rouen, et qui ont recueilli et développé l'héritage de saint Mellon, Henri-Marie-Gaston de Bonnechose occupe un rang des plus distingués. Son action et son influence ont dépassé les limites d'un diocèse trop étroit pour son zèle ; il a brillé dans les assemblées publiques et ne s'est pas moins employé pour son pays dans la bonne que dans la mauvaise fortune. Ami et conseiller des pontifes de Rome, il a joué, dans ces temps troublés, un rôle tout de conciliation, et il n'a pas tenu à lui que la campagne anticléricale menée par M. Jules Ferry et ses adeptes n'ait été enrayée à son début. Sa haute compétence dans les questions d'éducation, son esprit cultivé à la façon des vieux parlementaires [du dernier siècle, ont fait de lui un des plus brillants défenseurs de l'enseignement libre, qu'il contribue à organiser et à rendre florissant.

Sa mort eut le caractère d'un deuil national ; toutes les ran-

(1) *Vie du cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen*, par Mgr Besson, évêque de Nîmes, Uzès et Alais. 2 vol. g. in-8° Paris, Retaux-Bray, éditeur, 1887.

cunes qui divisent se turent devant son cercueil, et pas une voix ne s'éleva dans la presse qui ne fit l'éloge du *grand Cardinal*. Le champ était vaste, et l'on y moissonna largement.

Il y a trois ans passés que la mort l'a frappé, alors que sa verte vieillesse était encore si féconde, et promettait encore de nouveaux labeurs et de nouveaux dévouements.

Cette carrière de quatre-vingt-trois années, si active et si bien remplie, ne pouvait trouver un historien plus digne et plus compétent que Mgr Besson, archevêque de Nîmes, Uzès et Alais, pour qui le cardinal professait une affection si vive, qu'il l'avait constitué l'héritier de ses papiers, de sa correspondance et du *livre-journal* qu'il tenait avec un soin scrupuleux. Ces précieux documents, l'intimité dans laquelle Mgr Besson avait vécu avec l'éminent prélat, la connaissance qu'il avait de notre Normandie et de la ville de Rouen, où s'est fait entendre tant de fois sa parole éloquente : tout contribue à faire de l'ouvrage qui vient de paraître chez Retaux-Bray le livre le plus intéressant et le plus précieux à consulter.

Nous le parcourons rapidement. nous attachant avec plus de soin à tout ce qui concerne la vie cachée de Mgr de Bonnechose sa jeunesse, sa carrière avant son avènement à l'épiscopat, son travail quotidien, laissant à d'autres le soin de le suivre dans sa carrière politique, si près de nous qu'elle est dans toutes les mémoires, et dans sa mission religieuse, qui doit être appréciée et louée par une plume plus compétente.

*
* *

C'est à une des plus anciennes et des plus illustres familles normandes qu'appartenait Henri-Marie-Gaston de Bonnechose, qui naquit à Paris, le 30 mai 1800, pendant un voyage en France que faisait son père, le chevalier Louis-Gaston de Bonnechose, pour se faire rayer de la liste des émigrés. Louis de Bonnechose, lieutenant-colonel du régiment des dragons de Coigny, avait dû quitter la France en 1792, assez à temps pour échapper à l'échafaud, où monta plus d'un officier de ce régiment. En 1796, il avait épousé Mlle Schas, fille de riches planteurs hollandais, appartenant par sa mère à la famille du Try, originaire du Languedoc et émigrée dans les Pays-Bas à la suite de la révocation de l'édit de Nantes.

Henri, le futur cardinal, l'aîné de la famille eut trois frères : Emile, le littérateur et l'historien distingué qui mourut à Paris en 1875 ; Alfred, qui mourut très jeune en 1816, et Louis, le

héros des guerres de Vendée, tué en 1832, aux côtés de la Rochejaquelein, sous le nom de Boismormand, qui était celui d'une des terres de sa famille, et dont Louis Blanc a loué, dans son *Histoire de Dix ans*, le chevaleresque dévouement et la fidélité monarchique.

Heuri de Bonnechose, frère et délicat, vécut jusqu'à dix ans en Hollande et en Belgique aux côtés de sa mère, une femme véritablement supérieure, au cœur droit, à l'esprit élevé, à la piété éclairée, et qui forma de bonne heure l'homme chez l'enfant. Dans les notes qu'il a laissées, on voit de quelle façon on comprenait alors l'éducation et quel souvenir il a gardé de ces leçons des premières années :

Nos parents ne nous confièrent point à des mains étrangères, mais ils veillaient scrupuleusement sur nous, pour nous préserver du mal et développer dans notre âme les germes du bien, nous avertissant de nos défauts, nous corrigeant avec douceur, mais sans faiblesse, n'employant les maîtres particuliers que comme des auxiliaires, et les choisissant avec le plus grand soin. Il en était de même des domestiques. Chacun d'eux savait qu'au premier mauvais conseil qu'il nous aurait donné il serait renvoyé. Toutes nos leçons se prenaient avec un grand sérieux et un certain charme... Je me rappelle avoir lu à cette époque un livre intitulé les *Annales de la Vertu*. Mme de Genlis y avait recueilli les plus beaux traits de l'antiquité. Cette lecture, que je faisais seul, commença à développer en moi l'admiration pour les vertus romaines et stoïques.

Ces dernières lignes indiquent à merveille comment naquirent et se développèrent ce caractère de grandeur, cette énergie douce et forte, cette austérité de vie alliée à une si grande bienveillance, cette « âme romaine » enfin telle que la comprenait le grand Corneille, et qui fut celle de l'archevêque de Rouen.

Pour charmer ses loisirs, Henri de Bonnechose faisait, avec son frère Emile, de longues promenades aux environs d'Aix-la-Chapelle :

La vue des vieux châteaux, dont les ruines solitaires et majestueuses apparaissaient encore alors au milieu du silence des bois, les souvenirs de Charlemagne, qui avait habité ces contrées et dont le corps reposait dans la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, ces monuments du moyen âge reportaient notre pensée vers un passé qui ne nous était pas encore assez connu, mais dont la grandeur nous pénétrait de respect et de curiosité. Ces trois années ont peut-être été les plus calmes et les plus douces de notre vie...

Que de fois, dans ces pittoresques excursions, sa pensée ne s'est-elle pas reportée vers ce coin riant de la Normandie, berceau de sa famille, dont il ne connaissait que par les récits de son père, le chevalier, la poétique et touchante beauté ! Quelle ne dut pas être sa joie, quand, les jours d'exil terminés, il pu voir de loin pour la première fois, au détour de la route, les arbres séculaires qui abritaient de leur tranquille ombrage le vieux manoir familial de la Boulaye, avec sa tourelle au toit aigu, voilée d'un manteau de lierre, et ses fenêtres à meneaux, d'où l'on domine les vallées d'Orbec et de la Charentonne !

A l'horizon, voici l'église du village, dont la voûte porte encore le vieux blason des Bonnechose, avec la devise : *Fide ac virtute*, que le prélat sut porter d'une façon digne de ses ancêtres, de ces « Bonnescoz » qui tinrent une place si importante dans l'histoire de Normandie jusqu'à Philippe-Auguste ; de ce Jean Bonnechose, arraché par Charles V à la cause de Charles-le-Mauvais ; de ce Louis de Bonnechose, blessé à Rosbach ; de cette longue suite de générations, enfin, soldats ou prêtres, dignes représentants de l'austère et noble simplicité de la vie provinciale avant 1789.

* *

Il nous faut quitter ces touchants souvenirs pour suivre Henri de Bonnechose dans les brillants débuts de sa carrière.

Il vivait paisible à Nimègue, devenue française et dont son père était sous-préfet, lorsque survinrent les funestes événements de 1814, qui amenèrent l'évacuation de la Hollande par nos armées. Après un court séjour à Versailles, il revint à Yvetot, où son père venait d'être nommé sous-préfet, et fut mis en pension à Rouen avec son frère Emile, dans la maison Duval, dont les élèves suivaient les cours du collège Royal. C'est de là que datent ses premières relations d'amitié avec M. le marquis de Blossville, ancien député de l'Eure, dont nous déplorions récemment la mort, et qui était alors élève du collège Royal. Il passait ses vacances, tantôt chez son oncle, à la Boulaye, le manoir familial aujourd'hui habité par son neveu, M. Ch. de Bonnechose, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, tantôt à la Mailleraye, chez la marquise de Nagu.

La mère du jeune Henri de Bonnechose était protestante, et son père, imbu des doctrines de Jean-Jacques, avait remis à sa maturité le choix d'une religion positive. C'est à dix-huit ans

seulement que le futur prélat se prononça et fit sa première communion à Paris, dans l'église de l'Assomption, puis il commença aussitôt ses études de droit, avec le dessein d'embrasser la magistrature, pendant que son frère Emile entrait à Saint-Cyr. Mais sa mauvaise santé le força bientôt à revenir en Normandie.

Là, pour se reposer des leçons de droit que lui donnait M. Delahais, président du tribunal civil d'Yvetot, il prenait des leçons de menuiserie chez un tourneur en bois, sachant de son père que l'étude d'un métier corporel, utile à la santé, peut assurer un gage-pain dans l'exil et dans la pauvreté.

On devine assez que Henri de Bonnechose regagna bien vite le temps que sa santé l'avait obligé de passer en Normandie. Dans son cours de droit, il n'avait obtenu que des boules blanches : son certificat de licence, qu'il reçut le 29 juillet 1822, porte ces mots : « A subi ses examens et sa thèse avec une grande distinction. »

Le 3 août suivant, il prête serment en qualité d'avocat, devant la cour royale de Paris et est nommé substitut aux Andelys par ordonnance du 30 décembre de la même année. Le secrétaire du ministre qui contresigna cette ordonnance n'était autre qu'un ancien condisciple de Henri de Bonnechose, M. Le Tendre de Tourville, qui, après une brillante carrière dans la magistrature, est aujourd'hui président honoraire à la cour d'appel de Rouen.

Les débuts heureux de Henri de Bonnechose lui valurent un avancement rapide, et le 20 août 1823 il était nommé substitut au tribunal de Rouen, où il se fit remarquer par l'élévation de son caractère et son ardeur au travail. Les parquets d'instance du ressort de la cour de Rouen étaient dans un déplorable état; il était urgent de les réorganiser. Par ordonnance royale du 4 mai 1826, Henri de Bonnechose est nommé procureur général à Neufchâtel, pendant que deux de ses collègues et amis, M. Le Tendre de Tourville et M. Lizot, le père du sympathique sénateur de la Seine-Inférieure, sont envoyés à Pont-Audemer et à Yvetot.

Mais il est écrit que le jeune magistrat, avide de calme, ne trouvera pas un instant de stabilité. Le 24 janvier 1827, il est procureur général à Bourges; huit mois après, on le nomme avocat général à Riom, où vient le frapper la mort de son père,

et le 10 juin 1829 il est appelé à Besançon comme premier avocat général.

*
* *

C'est à Besançon, où il fit la connaissance de Mgr de Rohan-Chabot, archevêque de cette ville, et de M. de Montalembert, que s'éveilla chez Henri de Bonnechose le premier souffle de la vocation ecclésiastique, et voici en quels termes il rapporte lui-même le fait mystérieux qui la détermina :

Je tins les assises; j'eus trois condamnations à mort à requérir. Je me rappelle que durant l'audition des témoins et les débats, j'avais de la peine à détacher mes regards du grand crucifix suspendu au-dessus de la tête du président, et je ne sais quelle voix secrète semblait me dire : « Tu as assez servi Dieu dans sa justice, il est temps « de le servir dans sa miséricorde. » J'étais fort combattu. La perspective du monde m'enchantait encore; le prestige attaché aux hautes fonctions publiques et politiques que je touchais pour ainsi dire de la main, la gloire humaine, les douces et tendres affections me retenaient, m'enchaînaient... Mille objections se présentaient, et cependant la motion intérieure devenait de plus en plus forte.

Sa vocation s'accroissait chaque jour, et le 21 juillet 1830, il écrivait sur son journal : « Il me paraît évident que Dieu veut mon sacrifice et qu'il m'appelle à grossir le nombre de ses prêtres. » Quelques jours après éclatait la révolution, et pendant que ses collègues se demandaient s'ils devaient donner leur démission par un dernier témoignage de fidélité à la monarchie tombée, ou s'ils devaient à la bonne administration de la justice de conserver leur charge, Henri de Bonnechose parlait en ces termes à ses amis : « Vous ne savez quel parti prendre; pour moi, j'ai pris le mien. Je quitte la cour, mais c'est pour me faire prêtre. Adieu! priez pour moi! » Après une retraite faite à Molsheim, sous la direction de l'abbé Bautain, il envoyait le 9 septembre sa démission d'avocat général, vendait son mobilier et prenait congé de ses amis.

On sait qu'il fit ses études ecclésiastiques sous la direction de l'abbé Bautain, un israélite converti comme Th. de Ratisbonne, dans cette fameuse école de Strasbourg où il eut comme condisciple le P. Gratry, alors à peine sorti de l'École Polytechnique, et qui professait la rhétorique latine pendant que l'abbé de Bonnechose professait la rhétorique française. Le 2 février 1832, alors simple diacre, il fit son premier sermon dans la cathédrale de Strasbourg. Enfin il fut ordonné prêtre le

21 décembre 1833 et célébra sa première messe six jours plus tard dans l'église Saint-Pierre-le-Vieux.

Dès lors les honneurs que fuyait le jeune magistrat vont venir au-devant du jeune prêtre, mis bien vite en lumière par sa vertu et sa science, son jugement sain et son discernement éclairé des hommes et des choses. Il n'est pas sitôt à Rome, où il a accompagné l'abbé Bautain, que le pape Grégoire XVI le nomme supérieur de la maison de Saint-Louis-des-Français, qu'il vient d'organiser en congrégation et qu'il dirige jusqu'en février 1846. Il est bientôt proposé, pour l'évêché vacant de Carcassonne, par M. Hébert, garde des sceaux, qui l'avait connu et partant apprécié à l'École de droit et au tribunal de Rouen ; sa nomination paraît au *Moniteur* du 25 novembre 1847 ; il est préconisé dans le consistoire du 17 janvier suivant à ce siège, occupé aujourd'hui par un de nos concitoyens, Mgr Billard, et il est sacré le 31 janvier 1848 dans l'église Saint-Louis-des-Français.

Dès lors, Mgr de Bonnechose occupera une place marquante dans l'épiscopat français. A Carcassonne, comme à Evreux, où il est nommé le 1^{er} novembre 1854, comme à Rouen dont il occupe solennellement le siège épiscopal le 1^{er} juin 1858, il sera le grand évêque, soutien du clergé, père des pauvres, appui des faibles ; il reformera la liturgie ; il fondera et développera les écoles, encouragera les efforts des congrégations enseignantes. Se souvenant que son père, le chevalier Louis de Bonnechose, fut à l'âge de douze ans l'élève des disciples du vénérable de la Salle, dans cette maison de Saint-Yon, de Rouen, où reposèrent longtemps les restes du pieux chanoine de Reims, il sera le protecteur des Frères des Écoles chrétiennes, les éducateurs par excellence de la jeunesse, qui ne devraient compter que des amis.

Sa nomination de cardinal, dans le consistoire du 21 décembre 1863, lui ouvre les portes du Sénat, où il se montre le zélé défenseur du pouvoir temporel et de la liberté de l'enseignement. Le rôle politique qu'il a joué depuis lors est dans toutes les mémoires ; ses écrits et ses actes appartiennent à l'histoire de ces vingt dernières années ; tous honorent la loyauté de son caractère, son dévouement aux intérêts de l'Église, à la personne de son chef. Il ne nous sied pas de les apprécier.

* *

Nous aurions voulu suivre le cardinal dans sa vie épiscopale, au cours de ses tournées diocésaines, qui lui ont permis de sau-

vegarder tant de monuments précieux, d'assurer tant de pieuses fondations, de maintenir dans son clergé cette dignité, cette moralité de vie, cette discipline, ces rapports toujours courtois avec l'autorité civile qui distinguent particulièrement les prêtres de ce grand diocèse.

Nous aurions voulu rappeler ces souvenirs de l'année terrible, qui font au cardinal de Bonnechose une si éclatante auréole de patriotisme et de charité; son voyage à Versailles au milieu d'un hiver rigoureux; ses entrevues avec le chancelier de fer, l'empereur d'Allemagne et le prince héritier; ses fréquentes démarches près des autorités prussiennes dans l'intérêt de ses ouailles. Mais que dire sur ce point qui n'ait été dit mieux et plus longuement? Chacun à Rouen le sait aussi bien que nous, et le long cortège de pauvres et de malheureux qui défilèrent près de son cercueil et suivirent ses obsèques parle mieux de sa charité délicate et discrète que les anecdotes qui nous viennent en foule et que nous pourrions citer.

Bientôt un monument digne du prélat dont il recouvrera les cendres, digne de notre antique cathédrale, s'élèvera non loin de ceux des Maurille et des d'Amboise, dont le *Grand Cardinal* a continué sur le siège de Rouen les nobles traditions et les éclatantes vertus. Le livre de Mgr Besson est un monument plus durable que les superbes mausolées qui parent notre métropole; Mgr de Bonnechose revit dans ces pages éloquentes que nous avons à peine eu le temps de feuilleter, et il ne fallait rien moins que le talent d'un tel peintre pour tracer un tel tableau.

(*Nouvelliste de Rouen.*)

UN AVEU

Les républicains eux-mêmes ne comprendraient pas que nous ne relevions pas, comme il le mérite, l'aveu précieux fait à la tribune de la Chambre des députés par M. le ministre de l'instruction publique.

On sait déjà, écrit M. de Cassagnac dans l'*Autorité* que dans la discussion qui vient d'avoir lieu sur la suppression des aumôniers dans les lycées, M. le ministre nous a ouvert son cœur dans des conditions toutes spéciales d'ingénuité cynique.

J'en ris encore, et rarement la droite a eu l'occasion de passer un aussi bon quart d'heure.

A M. Millerand qui voulait chasser les prêtres de nos établissements secondaires, comme on les a déjà chassés de nos établissements d'enseignement primaire, le ministre a répondu textuellement ces paroles, que nous reproduisons d'après le texte authentique du *Journal Officiel*.

« Qu'arriverait-il ? *La chose la plus simple à prévoir, c'est que beaucoup de parents retireraient leurs enfants des lycées.* (Très bien ! très bien ! et applaudissements ironiques à droite. — Mouvements divers.)

« Croyez-vous que je fasse une hypothèse ? Non. *Nous en avons fait l'expérience. Il y a plusieurs collèges qui ont supprimé leurs aumôniers,* — je ne veux pas citer les villes, mais je les connais, — *savez-vous quel a été le résultat ? Ils ont perdu la moitié de leurs élèves...* (Rires et applaudissements ironiques à droite. — Interruptions à gauche. — Bruit.) »

Avouez que cette confession, faite publiquement et dans de pareils termes, dénués absolument d'artifices, par un ministre de la République persécutrice, est tout ce qu'il y a au monde de plus drôle et de plus amusant !

Aussi, la gauche écumait, trouvant que si ces choses-là sont vraies, il est au moins inutile de les raconter.

D'autant que le ministre de l'instruction publique ne saurait être accusé de s'être laissé soudainement emporter par la fougue oratoire, par la fièvre de l'improvisation.

Le malheureux M. Berthelot est hors d'état de dire deux mots de suite, et pour la première fois peut-être depuis que le parlementarisme fonctionne, il nous a donné le lamentable spectacle d'un ministre qui vient lire à la tribune des brochures fabriquées par ses chefs de division.

Ainsi l'aveu que nous recueillons aujourd'hui n'est pas inopinément tombé de ses lèvres.

Il est le résultat d'une constatation par *écrit* faite froidement au ministère de l'instruction publique, de l'esprit religieux de la grande majorité des Français.

Car, si le ministre de la République accorde que les lycées qui chasseraient leurs aumôniers perdraient la moitié de leurs élèves, vous pouvez hardiment, pour vous rapprocher de la vérité, déclarer que cette moitié monterait jusqu'aux trois quarts.

C'est-à-dire qu'il n'y resterait plus que les boursiers, les gratuits, ceux qui ne paient pas.

Les autres, ceux qui paient, s'empresseraient d'aller chercher ailleurs une éducation qui réponde davantage à leurs principes, à leurs croyances et à leurs besoins.

Mais quelle terrible constatation que celle-là !

Quel pavé le bon vieux Berthelot vient de lancer à la tête du jardinier républicain !

Il en pressort, sans qu'aucune discussion, sans qu'aucune argutie puissent modifier la vérité désormais acquise, que la persécution religieuse est tout simplement exercée par une infime minorité contre l'immense majorité du pays.

Cela, nous le savions, nous autres ! Nous n'avons jamais ignoré, en effet, que le chiffre des mariages purement civils et des enfouissements, est infiniment petit en France, comparé au nombre énorme des mariages et des morts que la religion a bénis.

Il y a même des départements où la proportion dépasse toutes les limites du ridicule et montre deux, trois scandales au plus, contre des milliers et des milliers d'actes édifiants !

Mais jamais, jusqu'à présent, nous n'avons eu, ce que nous avons maintenant, l'aveu cynique, l'aveu honteux d'un ministre libre-penseur qui nous concède tranquillement avec la sérénité d'un homme qui n'a jamais connu le sens moral, que s'il n'arborait pas la soutane noire du prêtre comme un drapeau sur les édifices scolaires du gouvernement, la jeunesse française déserterait en masse ses endroits maudits.

Seulement, il se hâte d'ajouter, dans sa simplicité scélérate, que la soutane en question n'est qu'un moyen destiné tout simplement à tromper les pères de famille, à les induire en erreur et à leur faire croire que l'éducation que l'on donne dans les lycées est conforme à leur formelle volonté.

Écoutez plutôt :

« M. le ministre. Nous pratiquons, Messieurs, *la politique expérimentale. Qu'est-ce que nous voulons? Attirer et conserver dans nos établissements le plus grand nombre possible d'enfants afin de leur donner l'instruction scientifique, littéraire et artistique qui nous paraît la plus conforme aux principes de la République.* (Exclamations ironiques à droite.)

« *Eh bien, pour cela il faut observer la règle de la tolé-*

rance et ne pas exclure de nos lycées un très grand nombre d'enfants. »

Il n'est guère possible d'être canaille, avec plus de candeur.

Et le droguiste Berthelot, qui a étudié les *simples* en garde évidemment quelque chose.

Grâce à lui, nous savons que l'aumônier des lycées ne sert qu'à attirer les enfants catholiques et à les conserver, afin qu'ils reçoivent l'instruction la plus conforme aux principes de la République.

Le procédé est simple, et les chasseurs s'en servent avec succès pour s'emparer des animaux sauvages.

L'aumônier est tout bonnement un appeau.

Et ce n'est point pour donner aux enfants l'éducation chrétienne exigée par les familles qu'on le maintient, c'est uniquement afin d'escroquer les enfants chrétiens et d'en faire subrepticement des républicains et des athées.

Que voulez-vous, en effet, que puisse faire un malheureux aumônier toujours en suspicion, contre l'enseignement délétère d'une nuée de maîtres qui n'ont qu'un souci, celui de falsifier l'esprit et le cœur des enfants qu'on a eu l'imprudence de leur confier ?

C'est ainsi qu'on change les enfants, qu'on les modifie, sans que la famille s'en doute, et qu'au bout de l'année scolaire, on leur rend des fils qu'ils ne reconnaissent pas, car seul le corps est le même, l'âme étant celle d'un autre !

Le chimiste Berthelot appelle cela de la *politique expérimentale*.

Il est regrettable que Cartouche et Mandrin n'aient pas connu cette formule ingénieuse, qui, produite devant les juges, leur eût certainement évité la roue.

Et nous sommes convaincus que les saltimbanques éhontés qui ramassent les petits enfants sur les grands chemins, s'en serviront au besoin pour leur défense.

Mais moi, je ne vois pas pourquoi je me contenterais d'un pareil euphémisme, et je dis tranquillement au ministre Berthelot et à ses complices : « Vous vous méprenez étrangement sur ce que vous êtes ; vous n'êtes que des filous vulgaires, des voleurs, et si vous appliquiez aux mouchoirs de poche, aux montres, aux porte-monnaie, le même système d'escroquerie que vous pratiquez dans l'ordre intellectuel, vous seriez tous, depuis longtemps au bagne ! »

Heureusement, pour les républicains, qu'il coûte moins cher en France de voler des milliers d'enfants à leurs familles que de prendre un pain chez le boulanger!

PAUL DE CASSAGNAC.

NOTRE-DAME DES VICTOIRES

A l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires qui vient d'avoir lieu, M. L. de La Brière a publié un intéressant article sur la fondation de cette église et sur les péripéties par lesquelles elle a passé aux jours les plus tristes de nos révolutions.

Un jour, au commencement du dix-septième siècle, deux moines, de chétive apparence, se présentaient à l'audience royale. Henri IV les aperçoit dans un salon d'attente.

— Que veulent ces petits Pères?

Le nom leur resta. Les *Petits Pères* ou Augustins, autorisés par lettres patentes, fondèrent à Paris, un couvent près du Jeu de Paume, c'est-à-dire du Mail.

Une église leur manquait. Ce fut Louis XIII qui la leur donna. Quand il revint de La Rochelle, vainqueur de la révolte, il voulut ériger un monument de sa reconnaissance envers la Vierge Marie, sous le vocable de Notre-Dame des Victoires. Le 9 décembre 1629, il descendit dans la tranchée préparée par les Petits-Pères, accompagné de sa Cour, du prévôt des marchands, de messire François de Gondy, évêque de Paris, pour poser solennellement la première pierre. Son architecte, Galopin, commença les constructions gravant au tympan du fronton les fleurs de lis de France qui l'ornent encore.

Peu après, un des humbles desservants de la nouvelle église vint apprendre au Roi que Dieu lui a révélé la naissance prochaine d'un Dauphin si impatiemment attendu. Anne d'Autriche reconnaissante s'attacha au nouveau sanctuaire.

La reine, Marie Leczinska, vint souvent prier dans les petites tribunes de droite, aujourd'hui murées.

Puis arrivent les mauvais jours. Un curé jureur est nommé dans la paroisse. Les fidèles désertent. Notre-Dame des Victoires reçoit la visite des commissaires de la Convention. Ceux-ci

considèrent les sept grands tableaux de Vanloo qui ornent le chœur : le tableau du milieu, au-dessus de l'autel, choque leurs sentiments révolutionnaires.

En effet, Louis XIII y est représenté à genoux, offrant à la Vierge Marie le plan de l'église, tandis qu'un échevin de La Rochelle lui présente les clefs de la ville sur un plateau d'argent.

Aussitôt les commissaires prennent un arrêté prescrivant au citoyen Martin « de faire disparaître, avec toutes les précautions « que son art lui indiquera, tous les signes de royauté et de « féodalité » sur ce tableau.

La chose fut faite. Voici le piquant mémoire de l'artiste :

J'ai fait disparaître en cinq jours de travail :

« 1° Les marques de royauté, le cordon bleu et le Saint-Esprit; il a fallu repeindre la cuirasse par-dessus ces objets;

« 2° Faire disparaître le cordon du cardinal Richelieu et « peindre, par dessus, un rochet et une robe rouge;

« 3° Faire disparaître une quantité de fleurs de lis qui étaient « sur le drapeau, au premier plan de ce tableau, et repeindre à « chaque place.

« J'ai été obligé de faire ce travail à près de vingt pieds de « hauteur sur une échelle tremblante, pour éviter les frais d'un « échafaud. »

Pour ce travail, soixante-douze livres.

Mais ce badigeonnage grotesque ne suffisait pas à la haine sectaire. Les Vanloo sont exilés; l'église est fermée; puis attribuée comme siège à la Société populaire et patriotique, dite Société de Guillaume Tell.

La Terreur cesse. Guillaume Tell est oublié. Le Directoire installe, dans l'église, la Bourse de Paris.

En 1809, Notre-Dame des Victoires est solennellement réconciliée par Mgr de Rohan-Chabot et restituée au culte; la Bourse est transportée au Palais-Royal, tandis qu'on lui construit son palais d'aujourd'hui.

On replace dans le chœur les toiles de Vanloo, mais l'une d'elles ne se retrouve pas; c'est précisément la principale, le fameux Louis XIII *épuré*.

Le curé fuit par savoir qu'elle s'est échouée dans la cathédrale de Versailles où on a nettoyé le badigeonnage révolutionnaire; il la redemande contre argent, l'évêque de Versailles la refuse; le pauvre curé conte son malheur à Napoléon, et, un beau matin, des ouvriers se présentent à la porte de la

cathédrale de Versailles ; ils exhibent un billet de la main de l'Empereur, prescrivant, sous forme de procès, d'enlever le *Louis XIII*, de le remplacer par un tableau envoyé, et de restituer son bien à Notre-Dame des Victoires, ce qui fut fait !

En 1863, la ville de Paris consacre 40,000 francs à faire réparer le temple si cher à la piété parisienne.

Le 17 mai 1871, vers cinq heures, comme M. Le Rebours descendait de la chaire, deux bataillons de fédérés, suivis des Vengeurs de Flourens, violent l'église, la pillent de fond en comble, profanent les sépultures, découvrent la cachette assez naïve du trésor et brisent ce qu'ils ne peuvent emporter.

L'église a été réconciliée le 3 juin : les ruines ont été réparées et l'affluence quotidienne va s'accroissant tous les jours, au pied de la madone miraculeuse.

L'Association, qui a là son centre, compte vingt-cinq millions d'affiliés : l'église reçoit environ huit mille visiteurs par jour et vingt mille le dimanche ; les pèlerins y font brûler, chaque jour, mille cierges en moyenne. Pour la fête de l'Immaculée-Conception, ce chiffre a été triplé.

La providence a voulu que la statue, entourée par tant d'hommages, cachât son origine, — comme le livre de l'*Imitation*. — L'artiste est demeuré inconnu, malgré de savantes recherches, et l'image de la Vierge, debout, présentant son fils aux adorations, emprunte à ce mystère une sorte de majesté nouvelle : l'homme, l'art même, disparaissent devant la foi des peuples.

La Vierge porte une ample couronne fermée, qui resplendit de pierreries, de diamants, de perles fines, d'émeraudes, de saphirs et d'algues-marines ; celle-ci remplace une couronne qu'avait apportée lady Carrol, femme de Napoléon Patterson, puis du marquis de Wellesley, vicé-roi d'Irlande, et une autre couronne, plus magnifique encore, envoyée par Pie IX et ornée de cinq cents diamants et grosses perles ; toutes deux volées par les hommes de la Commune, en 1871.

Les parois du temple, les piliers, les voûtes, chantent la reconnaissance et la foi.

Partout des cœurs d'or, des bracelets, des bagues, des croix d'honneur, des lampes précieuses, dont l'une en vermeil, a été offerte par l'impératrice Eugénie ; d'autres, par Mgr de Ségur ; des candélabres magnifiques ont été donnés par la Maison royale d'Espagne. La Maison de France est représentée.

Partout des plaques *ex-voto*, qui, serrées les unes contre les autres, revêtent d'un immense manteau continu de marbre blanc toutes les pierres de l'édifice.

Il y en a plus de dix mille ; elle viennent de France, d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, de Suède, d'Amérique : en voici une de Hong-Kong.

Elles attestent des guérisons, des conversions, des protections signalées en mer, à l'ennemi ou dans des embarras commerciaux. Un paralytique, un aveugle, qui signent de leur nom se déclarent soudainement guéris : tous louent et remercient.

Parmi les hommages les plus touchants, celui des Polonais : « A Marie, reine de Pologne. » Leur monument contient un peu de terre de la patrie !

Plus loin, Pie XI célèbre son exil à Gaète et son retour triomphal à Rome.

Ailleurs, le chapitre de Saint-Pierre de Rome remercie Notre-Dame des Victoires de ce que l'armée française a sauvé Rome et le Saint-Siège.

Les vitraux aussi sont des présents : l'un des plus beaux a été donné par le duc de la Rochefoucauld et la duchesse née de Polignac.

Bref, c'est un hymne que ce monument, un hymne universel qui chante les bienfaits de la Madone, sous toutes les formes et dans toutes les langues.

A l'exemple du Christ, Notre-Dame des Victoires ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion, voilà pourquoi l'invocation particulière à la Madone des Petits-Pères est celle-ci : *Refugium peccatorum, ora pro nobis* ; Refuge des pécheurs, priez pour nous !

(Semaine de Cambrai)

LES TRAVAUX DE L'APOSTOLAT

EN 1886.

Retracer, même dans un tableau rapide et nécessairement incomplet, les luttes et les victoires de la vérité, c'est mettre en évidence la présence de Jésus-Christ au milieu de son Eglise ; c'est montrer les ouvriers évangéliques persécutés ou triomphants, mais toujours glorieux ; c'est enfin permettre à nos

lecteurs d'embrasser d'un coup d'œil la grande œuvre civilisatrice à laquelle ils participent par leurs prières et leurs aumônes. Aussi sommes-nous certains d'intéresser nos bienfaiteurs en résumant les travaux des missionnaires; on les verra partout ajoutant des pages d'honneur au Livre d'or de l'apostolat.

En Europe, le fait le plus saillant et qui console l'Eglise sans lui faire oublier ses tristesses, c'est la paix religieuse rendue enfin à l'Allemagne. Les efforts de Léon XIII, sa paternelle persévérance ont été couronnés de succès, et ce Pontife désarmé et captif a montré au monde une fois de plus qu'il ne fallait jamais désespérer de la justice. Même spectacle fortifiant donné par les nations où s'abritent depuis longtemps l'hérésie et le schisme. Bientôt l'Angleterre, grâce surtout à l'influence du vénérable cardinal Manning, répudiant les traditions d'Henri VIII, accueillera avec honneur un nonce apostolique, pendant qu'aux portes de l'Orient, le Monténégro signe un concordat favorable aux catholiques et que la Roumanie donne aux évêques et à leurs fidèles une liberté dont ne jouissent plus hélas ! des peuples autrefois privilégiés.

Là; néanmoins, des défections douloureuses et les efforts de l'impiété ne doivent pas nous faire oublier les miracles de la charité. Ne s'affirme-t-elle pas plus vaillamment que jamais, et, tout en se multipliant avec les œuvres qui la sollicitent, n'écoute-t-elle pas toujours les appels pressants des ouvriers évangéliques?

En Orient, les vieilles églises endormies si longtemps par le schisme, et l'objet des prédilections de Léon XIII, continuent à marcher vers le vrai bercail. Aux clergés fidèles des différentes communions se mêlent, comme des auxiliaires précieux, les fils de Saint-François, de Saint-Dominique, de Saint-Ignace, de Saint-Vincent-de-Paul, les Pères de l'Assomption, de la Résurrection. Partout s'ouvrent des écoles, et l'Université de Beyrouth, œuvre de la France et des Jésuites, couronnée de sa Faculté de médecine, voit décliner sa rivale la Faculté protestante.

N'oublions pas non plus les honneurs rendus par le schah de Perse à l'archevêque lazariste Mgr Thomas. Délégué par Léon XIII pour offrir au monarque et à son fils la grande décoration pontificale, il est reçu avec tout l'apparat usité pour les souverains.

Notons surtout, parmi nos consolations, l'établissement de la hiérarchie ecclésiastique dans les Indes. Désormais les vicariats

apostoliques font place à vingt-sept archevêchés. Cette création n'a pas été sans difficultés et a demandé toute l'habileté de Mgr Agliardi, que ses talents diplomatiques, déployés dans cette circonstance, désignaient récemment pour les affaires plus délicates encore de la Chine. Il s'agissait de soustraire l'Inde tout entière au patronat de la couronne du Portugal, patronat confirmé par le Concordat de 1857. Sans doute aujourd'hui quatre diocèses demeurent encore sous la juridiction de l'archevêque de Goa; sans doute, le Saint-Siège a fait à la paix certaines concessions; mais l'avenir prouvera que le Concordat de 1886 a été un des actes les plus féconds de ce glorieux Pontificat.

Pourquoi faut-il qu'en avançant vers l'Orient, le présent soit si triste et l'avenir si sombre? L'ère du martyre, hélas! ne semble pas devoir se fermer pour ces églises autrefois florissantes! L'Annam a vu plus de quarante mille néophytes tomber sous le fer des persécuteurs. Dix missionnaires sont morts au milieu de leur troupeau; l'évêque de la Cochinchine orientale, Mgr Van Camelbeke, échappé à grand'peine aux bourreaux, est au milieu de ses chrétiens survivants. Toutes les églises ont été brûlées, tous les villages sont détruits, et ces infortunés, sans abri, sans pain, implorent la charité de l'Europe.

Du reste, au Tong-King, en Chine, ce sont partout les mêmes ruines, partout les mêmes alarmes. Les rebelles, malgré les soldats et le drapeau de la France, continuent à massacrer les néophytes.

Cen'est donc plus seulement l'épreuve qui menace aujourd'hui, mais l'anéantissement complet de ces belles chrétientés. Daigne le Tout-Puissant, dans sa miséricorde, préserver les restes de son peuple fidèle!

La Corée, décimée par le choléra, qui a fait périr trente mille victimes, parmi lesquelles un dixième de nos néophytes, ne semble pas encore disposée à s'ouvrir à l'Évangile. Malgré tous les efforts des représentants de la France, le traité franco-coréen est peu favorable aux missionnaires et ne sauvegarde pas la liberté des chrétiens.

Saluons en passant sur la terre où mourut saint Louis le grand cardinal africain, Mgr Lavigerie, président à la résurrection providentielle de l'Église de Carthage et envoyant de nouvelles caravanes au centre de l'Afrique. Espérons que les nouvelles alarmantes qui circulent au sujet de la mission

du Tanganika ne seront pas confirmées; et que de douloureuses épreuves n'attendent pas encore cette congrégation, qui, presque à son berceau, compte déjà tant de martyrs !

Applaudissons en Egypte; à Tantah et à Zagazig, aux œuvres de charité créées, soit dans les dispensaires, soit dans les écoles, par les prêtres et les Sœurs des Missions africaines de Lyon.

Il y a bien encore dans le continent mystérieux des tristesses et des craintes à l'horizon : le Soudan ne peut recevoir la bonne nouvelle; en Abyssinie, l'apostolat n'est permis qu'à force de prudence, et les Capucins des Gallas ont été obligés de fuir, sur les ordres de l'ombrageux Atti-Joannès; mais, en revanche, dans le bassin conventionnel du Congo, les familles religieuses profitent avec ardeur de la liberté accordée par la Conférence de Berlin.

Au Zanguebar, Mgr de Courmont développe avec un zèle infatigable cette florissante mission, si bien dirigée par les Pères du Saint-Esprit. Cependant, au milieu des succès qui consolent les fatigues de ces éminents religieux, quand le Saint-Siège accorde au Congo français un évêque sorti de leurs rangs, Mgr Carrie, la Providence leur envoie une épreuve. Mgr Riehl, sacré à peine depuis trois ans, vicaire apostolique de la Sénégambie, succombe quand tout lui promettait un long apostolat.

A Madagascar, le triomphe mérité par les souffrances des missionnaires et par l'héroïque persévérance des chrétiens a été complet. Mgr Cazet est rentré à Tananarive, au milieu de ses néophytes et entouré du respect des Malgaches dissidents.

Pendant que les églises des Etats-Unis, fières de leurs progrès pacifiques, ont vu deux de leurs évêques décorés de la pourpre romaine, les archevêques de Baltimore et de Québec; pendant que les Pères Oblats du Canada pansent les blessures faites à leurs troupeaux par l'insurrection des métis, en Océanie les Maristes et les Pères des Sacrés-Cœurs ouvrent des écoles et des collèges.

Mais le concile de Sydney restera, pour cette partie du monde le grand événement de l'année.

« Il y a cinquante ans, dit le *Freeman's Journal*, de Sydney, quelques prêtres consolant quelques prisonniers, c'était tout le personnel catholique... Aujourd'hui, vingt évêques, deux archevêques, un cardinal, assistés d'une nombreuse pléiade d'apôtres, formant la hiérarchie sainte, et six cent mille fidèles les entourent de vénération. »

Enfin, quand les Nouvelles-Hébrides attirent l'attention des puissances de l'Europe, voici les Maristes qui portent la bonne nouvelle à ces peuplades si redoutées autrefois et qui ont massacré leurs premiers missionnaires.

On le voit, les ouvriers apostoliques ont été fidèles à leur mission. Le Maître leur a dit d'enseigner et de souffrir, et partout ils ont enseigné et souffert, répétant la parole des premiers apôtres : il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Mais, s'ils se sont réservé les travaux et les sacrifices, accordons-leur du moins une prière et une aumône.

« Vous ne la refuserez pas, cette aumône apostolique, dirons-nous avec un évêque de France. Vous la donnerez, riches de la terre, cette aumône qui devient le viatique de l'apôtre, la rançon du captif, le pain de l'indigent, le vêtement du sauvage, l'ornement du sanctuaire élevé au Seigneur, le prix des âmes rachetées par Jésus-Christ. Vous la donnerez, femmes chrétiennes, cette aumône qui va briser les fers de l'esclavage de votre sexe et rendre vos semblables à la dignité d'épouses. Et vous aussi, pieuses mères, vous enseignerez à vos enfants à s'imposer quelques légères privations pour la faire, cette aumône. Grâce à elle, le missionnaire deviendra le sauveur et le père d'une foule de petits enfants moins favorisés que vos fils.

(Missions catholiques).

NAPOLÉON III ET L'ITALIE

Il est curieux de reprendre, à un quart de siècle d'intervalle, ce titre tapageur d'une brochure, sortie du cerveau, sinon de la plume d'un familier des Tuileries. Il s'agit cette fois non du Pape à dépouiller, mais d'une statue à élever sur une des places d'une grande ville italienne. Pour comprendre comment cette question peut aujourd'hui agiter l'opinion et passionner la presse, il faut connaître l'histoire politique de ce monument.

Lorsque Napoléon III, venant au secours du Piémont, obligea les Autrichiens de se retirer de la Lombardie, l'empereur des Français fut applaudi par le peuple, par les journaux, et par la diplomatie franc-maçonnique. Mais lorsque Cavour signa la cession de Nice et de la Savoie, on reprocha à l'empereur des

Français de n'avoir pas donné une aide désintéressée, et l'enthousiasme ne fut plus ni aussi général, ni aussi bruyant.

La Convention de septembre, qui fit transporter à Florence la capitale du nouveau royaume, et qui parut à la plupart des révolutionnaires et des radicaux une renonciation à Rome-capitale, changea tout à fait les dispositions dont l'Italie révolutionnaire avait été animée jusque-là pour Napoléon III.

Mentana et le fameux *jamais* de Rouher achevèrent de faire pencher le plateau de la balance, et depuis lors la France et son souverain ne furent plus qu'un objet de haine au-delà des Alpes.

Une faible partie cependant des libéraux-modérés restèrent fidèles à l'héritier de l'idée napoléonienne; les autres, ceux qui avaient réussi à voir le dessous des cartes, à comprendre les véritables projets de Napoléon III, à lire les pièces diplomatiques, les correspondances de Cavour, de Mazini, du marquis d'Azeglio, l'avaient abandonné tout doucement; ils ne récriminaient pas contre lui, mais ils ne le défendaient plus.

A sa mort, les modérés, dont faisait et fait partie le syndic actuel de Milan, eurent la fatale idée de vouloir se faire interprètes des sentiments que la capitale de la Lombardie n'avait pas, et ils ouvrirent une souscription, pour élever à Napoléon III un monument de bronze en témoignage de reconnaissance.

Tout aussitôt, le parti opposé se récria, protesta vivement contre cette œuvre « de servilisme », et tous, républicains, francs-maçons, radicaux et garibaldiens, jurèrent que ce monument ne s'élèverait jamais sur une place de Milan. Mais en même temps, ils décidèrent, comme protestation, d'élever un monument aux « Martyrs de Mentana »; ils demandèrent pour eux, ce qu'ils ne voulaient pas accorder aux autres, un emplacement, pour étaler aux yeux de tout le monde leur intolérance et leur anticléricisme. Ainsi, la statue d'une femme échevelée, qu'ils appellent l'Italie, s'élève sur la place Sainte-Marthe à Milan, avec des bas-reliefs en bronze, rappelant les épisodes glorieux (!?) de cette campagne sacrilège.

En même temps, mais plus lentement, avançait le travail du sculpteur qui avait été choisi pour préparer le monument de Napoléon III. Il ne fut terminé qu'en 1881, juste à l'époque où devait s'ouvrir, à Milan, l'exposition nationale. Celle-ci avait été organisée sur l'emplacement des jardins publics, auxquels on avait annexé la villa royale et le palais de l'ancien Sénat.

Ce dernier avait été principalement destiné à recevoir les œuvres d'art des exposants. Le monument de Napoléon III, au lieu d'être inauguré, fut exposé au milieu de la grande cour des beaux-arts du Sénat, et l'empereur des Français, du haut de son cheval, dominait une foule de statues grandes et petites qui l'entouraient. Comme œuvre d'art, tout le monde n'a eu que des éloges pour le sculpteur : M. Barzaghi; les adversaires du monument, sans critiquer la statue de l'empereur, donnaient la préférence au cheval, proclamant la bête bien mieux faite et préférable à l'homme.

L'exposition finie, les acheteurs retirèrent leurs acquisitions, et les artistes moins fortunés, les œuvres destinées à rentrer dans leurs ateliers. Seul, Napoléon III resta immobile sur son cheval, faute de savoir la place qui lui était destinée : et il se consolait peut-être, en pensant que Napoléon 1^{er} se trouve bien, lui, tout nu, exposé sur son piédestal, tenant le globe du monde sur la main, au beau milieu d'une autre cour; celle de l'ancien palais des Jésuites!...

Deux années passent ainsi, puis le gouvernement nomme syndic de Milan M. Negri, un des promoteurs du malheureux monument, dont les paysans relevèrent aussitôt la tête, convaincus que la statue équestre allait enfin paraître sur une place publique. Mais les adversaires renouvelèrent leur serment que l'homme du Deux-Décembre, de Rome, du Mexique, de Mentana et de Sedan, ne sortirait de la cour où il se trouvait que pour être mis en morceaux.

Or voilà justement M. Negri qui demande au conseil communal de vouloir bien recevoir du Comité le cadeau gênant de ce monument et décréter qu'il sera érigé sur une place, qui n'existe pas encore. Pour faire taire les adversaires, il proposa d'accorder, en même temps, 2000 fr. pour le monument qu'on se propose d'élever à la mémoire de Bertani, un des chefs de la franc-maçonnerie, ancien secrétaire et médecin de Garibaldi. Ces propositions furent adoptées par le conseil, mais accueillies par le peuple avec des hurlements et des sifflets épouvantables. Le palais de ville et la maison du syndic ont dû être surveillés par la police. Les radicaux ont refusé les 2000 fr. qu'on leur jetait pour acheter leur silence; ils ont tenu des réunions dans lesquelles ils se sont déclarés prêts à faire leur devoir à l'occasion.

Heureusement que cette occasion ne se présentera pas de si tôt. Si le monument est prêt, il faut encore que la place où l'on

a décidé de le mettre existe, autrement dit, qu'elle soit entourée de maisons, et peut-être une dizaine d'années n'y suffiront pas.

D'ici là, il est bien probable que le monument prendra racines dans la cour où il se trouve, et lorsque la place sera finie, plusieurs autres monuments se la disputeront.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Un service funèbre a été célébré, à la chapelle Sixtine, pour le jour anniversaire de la mort du Pape Pie IX.

S. Em. le cardinal Sacconi, doyen du Sacré-Collège, a chanté la sainte messe. Le Pape a donné l'absoute.

Dans l'assistance, on remarquait vingt-deux cardinaux, de nombreux archevêques, évêques, prélats, camériers, chefs d'ordres religieux ; les membres du corps diplomatique accrédités auprès de Sa Sainteté ; de la noblesse romaine, de l'ordre de Malte et de nombreux fidèles des deux sexes.

La santé du Saint-Père est parfaite. C'est d'une voix très claire que le Souverain-Pontife a chanté les prières liturgiques.

On assure que les trois oblégats choisis pour présenter la barrette rouge aux nouveaux cardinaux, LL. EExc. les nonces apostoliques de Madrid, de Paris et de Vienne, sont les auditeurs des nonciatures respectives, c'est-à-dire : Mgr Averardi pour le nonce de Paris, Mgr Tarnassi pour le nonce de Vienne, et Mgr Segna pour le nonce de Madrid.

Contrairement à une dépêche de Calcutta transmise par les agences, Mgr Agliardi, délégué apostolique dans les Indes, n'a pas reçu mission de se rendre prochainement en Chine.

Par billets de la secrétairerie d'Etat en date du 2 février, le Souverain-Pontife a daigné désigner ceux de ses gardes-nobles qui, aussitôt après le prochain consistoire, porteront la calotte cardinalice aux nonces apostoliques de Paris, de Madrid et de Vienne. Ce sont : M. le comte Henri Soderini, pour S. Exc.

Mgr di Rende ; M. le comte François Giustiniani, pour S. Exc. Mgr Rampolla, et M. le comte César Salimei, pour S. Exc. Mgr Séraphin Vannutelli.

L'*Osservatore romano* publie le décret suivant, daté du 31 décembre 1886, qui met à l'Index des livres déjà condamnés par le Saint-Office et qui publie la soumission de l'auteur :

La Sacrée Congrégation de l'Index a ordonné d'inscrire au nombre des livres défendus, les ouvrages suivants :

Casus moralis. Pise, 1886. Typographie Mariotti. Décret du Saint-Office, du 15 septembre 1886.

Le Syllabus sans parti pris. Paris, 1885, 1 vol. in-12, pag. XIII, 365. Auteur : Abbé L.-A. Bossebœuf.

L'Encyclique IMMORTALE DEI, le Syllabus et la Société moderne. Tours, 1886, 1 vol. in-12, pag. LVI, 364. — Même auteur, lequel s'est soumis et a réapprouvé les deux ouvrages précédents.

France.

PARIS. — Mgr Mermillod, vient d'adresser à M. l'abbé Bonnot, directeur de l'*Œuvre de la Propagande catholique* (1), la lettre suivante, qui, outre l'éloge mérité d'une œuvre excellente, contient à l'égard de certaines tentatives religieuses trop habilement exploitées une condamnation aussi sévère que juste :

Cher Monsieur l'abbé,

Je vous félicite de votre projet de publier à bon marché de petits traités religieux ; j'ai parcouru ceux que vous m'avez envoyés et j'ai admiré en eux, une exposition claire, doctrinale, substantielle et attrayante des principaux dogmes de notre foi.

Évitez toutes les banalités qui, sous prétexte d'être populaires, sont fastidieuses et vulgaires ; fuyez ces pages intempérantes par le sentimentalisme et par des dévotions presque mécaniques ; les âmes ont besoin, dans le peuple comme dans les hautes classes, du pain supersubstantiel de la théologie.

Il me paraît inutile de vous recommander de rester prêtre dans votre entreprise et de n'y pas mêler l'exploitation industrielle qui est devenue souvent la scorie des meilleures tentatives religieuses.

Que Notre Seigneur Jésus vous guide ; c'est le vœu de l'Évêque qui

(1) Cette œuvre importante, qui se recommande au zèle des catholiques (Bibliothèque à 5 centimes), répand à bon marché des Traités religieux illustrés de 64 pages. Déjà ont paru la *Divinité de Jésus-Christ*, *Les Sept Sacrements*, *l'Almanach des Ecoles*. Le traité de *l'Existence de Dieu*, de Fénelon, est sous presse. — S'adresser à M. l'abbé Bonnot, directeur, 77, rue Violet, Paris.

vous encourage à combattre l'ignorance et les préventions par l'apostolat d'excellents petits traités.

Recevez, cher Monsieur l'abbé, l'assurance de mes sentiments dévoués en N.-S.

† GASPARD, évêque de Lausanne et de Genève.

LYON. — Mgr Foulon, archevêque de Besançon, est désigné par le gouvernement pour le siège de Lyon, en remplacement de Mgr Caverot.

Mgr Foulon est né à Paris, le 29 avril 1823.

C'est dans l'enseignement de la littérature latine au petit séminaire de Notre-Dame-des-Champs que débuta l'abbé Foulon; puis il devint supérieur de cet établissement d'éducation; et, c'est là que Mgr Darboy, archevêque de Paris, vint le chercher pour le faire nommer évêque de Nancy.

Il y a quatre ans il fut transféré du siège de Nancy à celui de Besançon.

Mgr Foulon a publié les œuvres de Mgr Darboy et dans le *Correspondant*, quelques essais familiers sur ce prélat, œuvres littéraires fort appréciées des lettrés délicats. Il est de taille assez élevée, d'une physionomie remplie de distinction et déjà rendue vénérable par les cheveux blancs.

SÉEZ. — Mgr de Sééz soutient une noble lutte contre le ministre Goblet à propos de la nomination d'un administrateur à la cure de Vimoutiers.

M. Goblet prétend obliger l'évêque à enlever l'administrateur, ne donnant d'autre motif que *sic volo sic jubeo si pro ratione voluntas*.

Les libéraux applaudissent à cet acte de tyrannie.

Mgr de Sééz nous fait l'honneur de nous communiquer une lettre que S. G. envoie au *XIX^e Siècle* en réponse à M. Sarcey, et qui est une magnifique protestation :

Monsieur le Directeur,

On me communique, un peu tardivement, un article de M. Sarcey, me concernant, publié dans votre journal, le *XIX^e Siècle*. Voulez-vous bien me permettre, Monsieur le Directeur, d'y répondre en deux mots ?

M. Sarcey me dénonce comme un évêque clérical. Je n'y contredirai pas, j'avouerai même simplement que je crains surtout de ne pas l'être assez, car c'est un titre d'honneur dont tout catholique doit être fier. Il ajoute que je suis intransigeant. Peut-être, toujours est-il que lorsque j'ai la conviction de défendre la vérité, la justice, le droit, la liberté, je m'efforce de ne jamais transiger. De plus, d'après

M. Sarcey, je suis un fougueux prélat. Pour ceux qui me connaissent, cela peut paraître exagéré, mais l'expression ne me déplait pas : lorsque l'attaque est sans pitié, il me semble qu'on peut pardonner un peu de fougue à la riposte.

Il est vrai, j'ai nommé un administrateur, doyen du canton de Vimoutiers, mais sans blesser, que je sache, le Concordat. J'en appelle à toute âme honnête et loyale, les deux signataires du Concordat ont-ils voulu, ont-ils pu accorder à l'une des parties contractantes un pouvoir absolu, arbitraire contre l'autre? Evidemment non, ce serait insulter au bon sens que de le croire, et manquer de respect aux deux grands hommes, à des titres différents, qui ont élaboré ensemble cette grande œuvre de conciliation et de paix. Ils ont donc voulu, d'un côté, laisser l'Evêque juge de la doctrine, des vertus sacerdotales, des aptitudes du sujet appelé à remplir un poste inamovible ; de l'autre côté, ils ont reconnu au Gouvernement le droit de s'assurer des opinions, des actes politiques du candidat.

L'Evêque, dans le cas actuel, il n'hésite pas à le proclamer, a rempli son devoir. M. le ministre, en n'opposant qu'un refus arbitraire et nullement motivé, pendant plus de quatre mois, peut-il se rendre le même témoignage? En ce moment encore, qu'il veuille bien articuler un seul fait politique à la charge de M. Bisson, et je prends l'engagement de lui donner une autre destination, de présenter un autre candidat pour Vimoutiers.

M. Goblet s'en gardera bien, par la raison fort simple, qu'il ne le peut pas. Il se venge quand même en expulsant M. Bisson du presbytère. C'est son droit, dit-on, je ne proteste pas ; mais si Son Excellence espère, par de pareils agissements, attirer l'admiration de la postérité, il me semble qu'il n'y a pas lieu d'envier sa gloire. Il est vrai, il lui reste par surcroît, pour immortaliser son nom, d'avoir privé de leur modeste traitement des centaines de vénérables prêtres, qui ont blanchi dans les pénibles travaux du Saint Ministère, dans la charité, dans le dévouement, dans l'amour de Dieu et du prochain, de l'Eglise et de la France. J'en ai encore, en ce moment, sous les yeux, un triste et navrant exemple, qui date d'hier. Malgré les protestations indignées et signées par plus de 280 habitants d'une paroisse qui en compte à peine 400, c'est-à-dire par toutes les personnes pouvant et sachant signer, contre toutes les accusations que M. le ministre faisait peser sur leur vénérable et saint pasteur, Son Excellence n'a pas hésité à lui enlever son traitement. Quarante-huit heures après avoir convié lui-même l'Evêque à faire une contre-enquête, pure dérision, M. le ministre retranchait le traitement de M. le curé d'Avrilly. M. Goblet n'oserait pas condamner un vulgaire coquin sans lui donner des juges, mais un prêtre ! il en fait ses délices. N'est-ce pas un prêtre, en effet, qui l'a baptisé et lui a fait faire sa première communion ???... Pourquoi aussi ces braves gens

d'Avrilly se permettent-ils de voter suivant leur conscience! La justice de M. Goblet exige que le pasteur paie pour le troupeau. Un pareil acte se passe de commentaire, il suffit de le livrer à la conscience publique.

Comptant sur votre impartialité qui m'est connue, je vous serais reconnaissant, Monsieur le Directeur, d'insérer cette lettre dans le prochain numéro de votre journal et de vouloir bien agréer l'hommage de mes sentiments très distingués.

VIVIERS — Sous le titre : *Les prêtres privés de traitement dans l'Ardèche*, nous lisons dans la *Semaine Religieuse* de Viviers, du 4 février :

Dans la séance de la Chambre du 29 janvier, M. Pichon, député de la Seine, ayant fait allusion dans son discours aux décisions ministérielles en vertu desquelles on a rendu leur traitement aux prêtres qui en avaient été privés à l'occasion des élections, M. Goblet a répondu qu'effectivement *la plus grande partie* des traitements avaient été rendus parce que, dans sa pensée, cette peine n'avait pu être que temporaire. Il est certain, en effet, que dans les diocèses qui avaient été l'objet de ces tristes mesures, le traitement a été rendu à la presque totalité des prêtres atteints.

Seul, le diocèse de Viviers fait exception.

Sur *trente-deux* prêtres frappés, *dix-huit* continuent à ne rien recevoir de l'indemnité due par l'Etat. L'un d'eux, nous l'avons rappelé, a succombé aux privations que lui imposait cet état de choses et que, par une extrême délicatesse, il s'était refusé à faire connaître. Les autres souffrent sans se plaindre, mais ils souffrent, nous le savons.

D'autre part, le clergé de l'Ardèche se renferme plus que jamais dans la sphère stricte de ses devoirs et s'applique à éviter toute occasion ou tout prétexte de conflit. D'où vient donc le déni de justice ou l'inconcevable sévérité dont il est l'objet?

Serait-ce encore là un des effets de cette domination protestante qui pèse si durement sur les catholiques ardéchois à l'heure qu'il est et qui paralyse le bon vouloir relatif du pouvoir civil?

Beaucoup le pensent, quelques-uns le disent tout haut; nous nous refusons à le croire. Mais si cela était, on voudra bien convenir que la haine de secte et la vengeance revêtiraient ici un caractère bien odieux et bien bas. Nous ne voulons rien ajouter de plus.

Etranger.

BELGIQUE. — Au cours d'une discussion relative au divorce qui vient d'avoir lieu au Parlement belge, le prince de Chimay

a donné lecture de la lettre suivante, qu'il a reçue de Mgr Ferrata, nonce apostolique à Bruxelles :

Le 14 septembre 1886.

Prince,

Votre Excellence a bien voulu m'entretenir, il y a quelques jours, d'un décret de la Sacrée-Congrégation du Saint-Office, en date du 27 mai de cette année, qui répond à certaines questions posées par des évêques français au sujet de la loi du divorce récemment rétablie en France.

Vous m'avez fait observer, prince, que ce décret, reproduit par les journaux de la Belgique, avait soulevé des discussions dans la presse et fait naître certaines appréhensions qu'il serait utile de voir calmer par une déclaration de l'autorité compétente. Je me suis empressé de porter à la connaissance du Saint-Siège les observations de Votre Excellence, en priant vivement de son côté, Son Eminence le cardinal secrétaire d'Etat de bien vouloir obtenir du Saint-Père une déclaration qui fût de nature à éclairer les esprits sur la question dont il s'agit.

A la suite de ma demande, Son Eminence vient de me faire savoir, d'après les ordres de Sa Sainteté, que la congrégation du Saint Office a déclaré que le décret du 24 mai ne concerne pas la Belgique et que, par conséquent, rien n'est modifié en ce pays en ce qui touche la matière du divorce.

C'est avec un vif plaisir que je fais à Votre Excellence cette communication, et je la prie en même temps d'agréer les nouvelles assurances de ma très haute considération.

† DOMINIQUE,
archevêque de Thessalonique,
nonce apostolique.

A S. E. le prince de Chimay, ministre des affaires étrangères,
Bruxelles.

SUISSE. — Les négociations du Saint-Siège avec le Conseil fédéral suisse pour la nomination du successeur du regretté Mgr Lachat à l'administration apostolique du Tessin sont en bonne voie. Les dernières difficultés sur le mode de nomination du titulaire seront, on l'espère, bientôt aplanies.

— M. l'abbé Brocquet, vicaire général de Mgr Mermillod vient de donner dans l'église du Sacré-Cœur à Genève, deux conférences sur le catholicisme dans la ville et le canton de Genève. Voici d'après le *Courrier de Genève* la quintessence de ces discours :

Dans la première conférence, l'orateur suit la marche du culte catholique dans la ville de Genève depuis la communion donnée à

Jaqueline Coste par saint François de Sales et la première messe célébrée dans la chapelle du résident de France le 30 novembre 1679, jusqu'à la deuxième chapelle ouverte par le résident de la cour de Turin et l'établissement régulier d'une paroisse par M. Vuarin, vers 1803. Dans le cours de cette conférence, M. Brocquet rappelle les faits suivants :

1° La position géographique de Genève, sa langue et son histoire s'opposaient à l'introduction du protestantisme dans son sein ;

2° Les idées nouvelles furent implantées à Genève par des étrangers apostats, qui vinrent prendre la place des habitants obligés de s'enfuir et de s'expatrier pour demeurer fidèles à leur foi ;

3° En dépit de la séduction, de la ruse et de la violence employées pour étouffer les restes du catholicisme, ce dernier subsista encore longtemps après la Réforme et n'a jamais été éteint complètement à Genève.

Dans sa deuxième conférence, M. Brocquet a signalé les progrès successifs et dépeint la situation actuelle du catholicisme dans la ville de Genève. La population catholique, dit-il, n'a pas cessé d'augmenter depuis le commencement de ce siècle. Elle était de 3,000 en 1815, de 11,000 en 1841, de 29,000 en 1880, et aujourd'hui elle forme la majorité dans le canton et les deux cinquièmes de la population de la ville. Toutefois, ces progrès de la population catholique ne sont pas dus aux conversions, toujours assez rares, mais à l'établissement, à Genève, d'étrangers, Français, Savoisiens, Italiens et Allemands, que le commerce et l'industrie attirent dans ses murs.

Si les catholiques ont la majorité du nombre, le protestantisme garde pour lui 1° l'avantage des situations politiques : les catholiques, la plupart étrangers, ne forment que le tiers du corps électoral ; 2° l'avantage de la fortune : la haute banque, le grand commerce et sauf de rares exceptions, la grande industrie, sont entre les mains du protestantisme ; 3° l'avantage des carrières libérales.

Malgré ces avantages, malgré les mariages mixtes, qui multiplient les enfants de la Réforme ; malgré un prosélytisme toujours ardent ; malgré l'appui donné au schisme et à la persécution, le catholicisme à Genève vit, se fortifie, grandit et se développe, comme l'arbre issu du grain de sénevé. Ses triomphes du passé sont le gage des victoires de l'avenir.

Ces deux conférences, fruit de nombreuses observations et d'études approfondies, ont vivement intéressé l'auditoire, qui, les deux fois, a remercié l'orateur par de chaleureux applaudissements.

Missions.

Océanie Centrale. — Mgr Lamaze, Mariste, vicaire aposto-

lique de l'Océanie centrale, écrit de Maofaga, le 12 octobre 1886, à Son Eminence le cardinal Simeoni, préfet de la Propagande :

Par sa lettre du 31 août 1885, Votre Eminence avait daigné me confier le soin de remettre à la reine de Wallis un chapelet précieux, don de Sa Sainteté Léon XIII.

C'est le 5 septembre de cette année 1886, à l'issue de la messe solennelle du dimanche, que j'ai eu le plaisir de m'acquitter de cette honorable mission. J'étais arrivé la veille à bord d'un navire de guerre français, le *Decrès*. M. le Commandant et son état-major m'accompagnèrent chez la reine Amélie, qui était entourée de sa cour indigène.

En recevant de mes mains le riche chapelet, Sa Majesté le baisa avec un religieux respect ; puis, selon l'usage reçu dans nos îles, elle se le plaça autour du cou, témoignant, en termes empreints de délicatesse et d'éloquence indigènes, sa profonde reconnaissance et son dévouement absolu au Souverain-Pontife. Ensuite, elle fit passer cette couronne à tous ceux qui l'entouraient ; chacun voulut voir ce chapelet, le toucher, le vénérer, avant d'en admirer la contexture et les pierres précieuses.

Scène vraiment touchante ! les officiers du *Decrès* louaient hautement l'attention paternelle du Vicaire de Jésus-Christ pour cette humble reine d'Océanie, comme aussi la grâce, la dignité et la dévotion avec lesquelles elle recevait le don royal de Sa Sainteté.

A plusieurs reprises, le Saint-Père a, dans ces derniers temps, invité le monde catholique à la récitation assidue du Rosaire. La faveur dont la reine Amélie vient d'être l'objet est pour elle, comme pour son peuple, une confirmation nouvelle des enseignements pontificaux à ce sujet.

Votre Eminence apprendra avec plaisir que, depuis longtemps, grâce au zèle de mes deux vénérés prédécesseurs, le saint Rosaire est récité tous les jours, en tout ou en partie, dans les églises, chapelles et familles catholiques de mon double vicariat apostolique. Les invitations si pressantes de Sa Sainteté ont donné un nouvel élan de cette dévotion, surtout en ce mois d'octobre, mois du Rosaire.

Dans quelques jours, à l'occasion de la bénédiction d'une belle église en corail dans mon ancienne résidence de Maofaga, nous réunirons tous les néophytes de ce vaste archipel des Amis ; et pour nous conformer aux désirs du Vicaire de Jésus-Christ, nous ferons une splendide procession du Rosaire.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 3 février. — Le PRÉSIDENT annonce la mort de M. Gaudineau, sénateur de la Vendée.

L'ordre du jour appelle la seconde délibération de la proposition de loi sur la nationalité. M. Batbié, rapporteur, dit que la commission a tenu compte dans la limite du possible des critiques et amendements de la première délibération.

M. BATBIÉ compare les dispositions du code civil à celles qui sont contenues dans le projet en discussion. Il s'attache à démontrer que celles-ci constituent une amélioration. La commission n'a pas voulu accepter les modifications qu'on lui demandait au nom du cosmopolitisme. Le patriotisme doit être et sera toujours la vertu des grands esprits et des grands cœurs.

Les articles 1 à 7 sont votés.

M. PARIS demande que les jeunes gens nés en France de parents étrangers soient astreints au service militaire s'il n'est pas prouvé qu'ils ont satisfait à la loi militaire dans leur pays.

Le RAPPORTEUR répond que la question trouvera sa place lors de la discussion de la loi sur le recrutement. L'amendement de M. Paris est pris en considération.

M. DE MARCÈRE sur l'article 9, soutient l'amendement de M. Bérenger qui demande que tout individu né en France de parents étrangers puisse, jusqu'à l'âge de vingt-deux ans accomplis, y réclamer la qualité de Français dans les conditions déterminées par la loi.

M. SARRIEN demande que l'option soit déterminée par un règlement de l'administration civile.

L'amendement de M. Bérenger est adopté.

Vendredi 4 février. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur la naturalisation.

Sur l'article 22, M. ISAAC propose la gratuité de la naturalisation pour les étrangers introduits dans les colonies par les soins ou avec l'assistance du gouvernement et dans un but d'intérêt public.

M. LE GARDE DES Sceaux estime qu'il serait mauvais d'établir la gratuité en faveur d'étrangers qui sont riches. Il s'agit d'ailleurs d'intérêts très minimes.

Lundi 7 février. — M. DAUPHIN dépose le projet de loi portant fixation du budget ordinaire des finances pour l'exercice 1887.

Le Sénat prend en considération le projet de résolution de M. Blavier tendant à modifier l'article 57 du règlement.

L'ordre du jour appelle la première délibération de la proposition

de loi concernant la répression des fraudes commises dans la vente des beurres. — Adopté.

Le Sénat reprend la discussion du projet sur la naturalisation.

Mardi 8 février. — L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion de la loi sur la naturalisation.

Le Sénat adopte le projet relatif à la liberté des funérailles.

Le Sénat adopte en première lecture le projet de loi relatif à l'installation d'un hôtel des postes et télégraphes à Toulouse.

Chambre des députés.

Jeudi 3 février. — La séance débute par un incident. M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE fait observer que, mardi dernier, un amendement de M. Lechevallier, tendant à subventionner les hippodromes, a été repoussé à une voix de majorité, celle de M. Duportal mort au moment du vote. M. Dugué de la Fauconnerie demande l'annulation du vote, bien qu'il soit acquis. M. STEENACKERS pose la question préalable, qui est adoptée par 325 voix contre 208. La proposition de M. Dugué de la Fauconnerie est écartée.

Vote des budgets de l'Agriculture et, commencement de la discussion du budget des Travaux Publics.

Vendredi 4 février. — Vote des budgets des Travaux Publics et du Commerce.

Samedi 5 février. — La Chambre valide l'élection de M. Lafont, dans l'Yonne, puis continue la discussion du budget. On en est arrivé au budget sur ressources spéciales.

Les budgets annexes sont également votés sans discussion.

Vote du budget de la légion d'honneur, vote des budgets relatifs à la maison d'éducation de Saint-Denis, à la maison d'éducation d'Ecouen, à la caisse des Invalides de la marine, à la caisse nationale d'épargne postale, à l'Imprimerie nationale.

Le budget des chemins de fer de l'État est également voté et l'ensemble du budget des dépenses est adopté par 374 voix. La droite s'est abstenue.

Lundi 7 février. — Relativement au budget général des recettes, dont elle commence la discussion, la Chambre entend un discours des plus énergiques et des plus compétents, prononcé par M. KELLER, député conservateur de Belfort. M. Keller fait un tableau exact — et triste, par conséquent — de l'état de l'agriculture et de l'industrie nationales : il montre le capital également épuisé. Depuis dix ans, les dépenses annuelles ont augmenté de 685 millions ; les emprunts de l'exercice courant s'élèvent à 855 millions, et on nous annonce de nouveaux impôts pour l'an prochain. Après avoir exposé le mal, l'honorable député a indiqué le remède, et énuméré les économies qu'il croit possibles pour arriver à équilibrer le budget sans impôts ni emprunts.

Le développement de ce système à la tribune par un membre de la droite suffirait à prouver, si ce n'était déjà fait, combien les républicains ont été coupables en écartant tout député conservateur de la commission du budget. En agissant ainsi, ils ont fermé la porte à de nombreuses bonnes volontés, ils ont éloigné plus d'un homme de valeur, plus d'une intelligence, et, après le discours de M. Keller, il nous est permis de dire que le budget de 1887 serait beaucoup meilleur qu'il ne l'est, si les députés de la droite avaient pu prendre part à la discussion préalable qui a eu lieu dans les bureaux.

Après une réplique de MM. WILSON et DAUPHIN, une discussion assez vive s'est engagée sur l'article 7, qui inscrit au profit du Trésor les bénéfices résultant de la différence entre les intérêts payés aux déposants de la caisse d'épargne, et ceux que produit le placement des fonds versés. Chacun sait que les caisses d'épargne sont à peu près vides. Oubliant cette belle parole de Massillon : « L'homme public n'est point vertueux s'il n'a que les vertus de l'homme privé, » nos gouvernants ont puisé sans scrupules dans ces caisses, gaspillant les dépôts qui lui étaient confiés, et un député *républicain*, M. HUBBARD a pu dire à la Chambre : « Si les populations laborieuses vous demandaient le remboursement de leurs dépôts, vous ne pourriez le faire, *car vous avez dépensé* les fonds des caisses d'épargne. »

Par l'article 7, l'Etat voulait s'emparer encore des bénéfices produits par une partie de ces fonds. L'équilibre du budget est si difficile qu'on fait flèche de tout bois, ne reculant devant aucune audace, et prenant pour précepte l'adage : « Nécessité n'a point de loi. » La Chambre s'est refusée à aller aussi loin que M. Wilson le lui demandait, et l'article 7 a été rejeté par une faible majorité de dix-huit voix.

Mardi 8 février. — La Chambre reprend la discussion du budget des recettes.

Sur l'article 8, M. VACHER présente un amendement tendant à établir un droit sur les eaux minérales. Cet amendement est repoussé par 265 voix contre 203.

M. SARRETTE soutient un second amendement tendant à réduire à 15 francs le prix des permis de chasse. Combattu par M. WILSON, la proposition de l'honorable député du Lot-et-Garonne est rejetée. Après un échange d'observations entre MM. DUPUY, BOULANGER, DUVAL et SALIS, l'article 8 est adopté.

On en arrive enfin aux prévisions des dépenses budgétaires pour la reconstitution de notre matériel militaire. Le total de ces prévisions s'élève à 2,283,833,282 fr. 17 c.

L'article 10 qui y est relatif est adopté sans débat. Il en est de même des articles 11 et 12 qui ouvrent sur le budget des dépenses extraordinaires, au ministre de la guerre un crédit de 86 millions et au ministre de la marine un crédit de 26 millions.

On avait annoncé qu'une discussion des plus vives se produirait à propos des votes de ces deux chapitres. On parlait d'une demande d'ajournement portée à la tribune par M. Jules Roche. Rien de tout cela ne s'est produit. Les crédits ont été votés à la presque unanimité de la Chambre, et personne n'a demandé la parole.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Détente dans les bruits de guerre. — Une note du Cardinal Jacobini. — Le centre allemand. — Embarras financier de la République. — Italie.

10 février 1887.

Les nouvelles politiques sont plus rassurantes depuis quelques jours. Il ne faudrait cependant pas, d'un pessimisme exagéré passer subitement à un optimisme également exagéré.

Quel est le but de M. de Bismarck ? On le connaît, c'est d'obtenir des élections favorables à ses projets militaires en représentant comme imminente la guerre avec la France. Dès le début de la période électorale, le ton des journaux officiels allemands avait été porté à un tel degré qu'il était impossible de le maintenir, et à plus forte raison, d'observer la progression, le *crescendo* nécessaire, sans s'exposer à une catastrophe. Après ce premier coup, M. de Bismarck éprouve sans doute le besoin de laisser se calmer un peu l'opinion publique afin de l'impressionner davantage en la réveillant brusquement de sa tranquillité. Les élections n'ont lieu que le 21 février, il faut donc nous attendre, d'ici là, à quelque nouvelle incartade de la part des journaux d'outre-Rhin et faire provision de sang-froid.

Assurément il ne faut pas se moquer des bruits de guerre, ni les attribuer exclusivement aux spéculateurs éhontés qui s'enrichissent des effondrements de la Bourse ; mais au fond nous ne croyons pas à la guerre.

Cependant, si la guerre ne nous paraît pas probable, elle est du moins dans les choses possibles. Il est certain qu'il y a, en Prusse, un parti belliqueux très influent et qui regrette que l'Allemagne n'ait pas, il y a une dizaine d'années, essayé d'achever l'écrasement de la France. Il n'est pas douteux que ce parti est exaspéré de voir que la France a pu reconstituer une armée capable de la défendre, qu'elle a des fusils perfectionnés et une artillerie puissante.

D'autre part, il est évident que la grande majorité du peuple allemand ne tient pas à une guerre qui tuerait à la fois le commerce et l'industrie des deux nations.

Le refus du septennat par le Reichstag a fortement agacé le parti allemand belliqueux. MM. de Bismarck et de Moltke jouent du spectre de la guerre pour peser sur les électeurs. Et les journaux officieux de Berlin font campagne pour prouver qu'il y a en France un gros parti qui réclame la revanche immédiate.

A la vérité, ce parti n'existe pas, les journalistes allemands le savent parfaitement, mais ils obéissent au mot d'ordre de leurs chefs. L'Allemagne ne craint pas une attaque de la France; les allusions de ses journaux à nos préparatifs sur la frontière sont ridiculement mensongères, surtout en face des préparatifs que l'Allemagne y fait elle-même.

Ce qu'il y a de plus plausible, en somme, c'est que M. de Bismarck manœuvre pour avoir un nouveau Reichstag qui lui obéisse.

Si la guerre devait éclater, ce serait une folie véritable de la part de l'homme si prudent qui dirige la politique allemande.

En 1870, nous n'avions que 350 mille hommes à mettre en ligne contre deux millions d'Allemands munis d'une artillerie foudroyante. Et nous eûmes sur ces 350 mille hommes un déficit de 180,000 causé par la coupable inaction de Bazaine.

Aujourd'hui, nos forces sont égales à celles de l'Allemagne; cela suffit pour que la partie donne à réfléchir à des gens qui ne nous ont vaincus que par le nombre.

La guerre peut être désastreuse pour la France; mais elle peut aussi être désastreuse pour l'Allemagne. Ce serait un duel sérieux où les généraux de M. de Moltke n'auraient plus à poursuivre de misérables soldats improvisés et armés de vieux fusils à piston.

La France, qui ne veut pas attaquer, est capable de se défendre et même de vaincre, — comme l'a fort bien dit à la tribune M. de Bismarck lui-même, — et, c'est ce qui nous fait espérer que la guerre n'aura pas lieu.

Un grave document, dont l'Europe entière s'occupe en ce moment, ne contribuera sans doute pas peu à produire une détente, en jetant dans la balance de la politique intérieure

allemande un poids considérable qui la fera certainement pencher du côté de la politique de M. de Bismarck.

C'est une lettre adressée par le cardinal Jacobini au nonce apostolique à Munich, en réponse à une lettre de M. le baron de Franckenstein, vice-président du Reichstag allemand, chef du parti catholique bavarois et un des *leaders* du Centre, sur la question du septennat.

J'ai reçu votre lettre du..., à laquelle vous avez joint l'écrit du baron de Franckenstein. Je n'ai pas l'intention d'examiner les raisons que le baron met en avant pour justifier l'attitude prise par le centre quand il s'est agi de voter sur le projet de loi relatif au septennat; mais je crois qu'il est très urgent et qu'il importe beaucoup d'appeler l'attention sur l'autre partie de son écrit. Dans cette partie, l'auteur exprime le désir de savoir si le Saint-Siège estime que l'existence du centre au sein du Reichstag n'est plus nécessaire : dans ce cas, le baron et la majorité de ses collègues renonceraient à demander le renouvellement de leur mandat. Il ajoute que, ainsi qu'il l'a déjà dit en 1880, il est impossible au centre de prêter obéissance à des lois qui n'ont pas un caractère ecclésiastique et qui sont en contradiction avec les droits de l'Eglise. Vous, monseigneur, vous commencerez par assurer M. le baron de Franckenstein que le Saint-Siège ne cesse de reconnaître les services que le centre et ses chefs ont rendus en défendant la cause des catholiques. Vous lui soumettrez, par conséquent, au nom du Saint-Père, les observations suivantes : La tâche qui s'est imposée aux catholiques de défendre leurs intérêts religieux ne peut pas encore être considérée comme terminée. Il faut se rendre compte que dans l'accomplissement de cette tâche, il y a à remplir, d'une part, des devoirs absolus et durables et, d'autre part, des devoirs hypothétiques et passagers.

Ce qui doit actuellement dominer et inspirer toute l'action des catholiques au Reichstag, c'est le souci d'arriver à l'abolition complète des lois de combat, de défendre l'interprétation juste des nouvelles lois et d'en surveiller l'exécution. Il faut se dire, en outre, que, dans une nation où plusieurs religions vivent côte à côte, et où le protestantisme est reconnu comme religion d'Etat, il peut se produire des incidents qui donnent naissance à des conflits entre ces diverses religions; dans ces conflits, les catholiques peuvent être appelés à défendre leurs opinions par les moyens que la loi met à leur disposition, ou à mettre leur influence en jeu par des moyens doux et pacifiques, dans le but d'améliorer leur situation.

Vous ne manquerez pas non plus de faire ressortir ce point, qu'un parti parlementaire catholique qui ne reste pas indifférent en présence de la situation intenable faite à l'auguste Chef de l'Eglise peut

saisir des occasions favorables pour exprimer les vœux que forment nos concitoyens en faveur du Pape, et pour réaliser ces vœux.

On a toujours accordé pleine et entière liberté d'action au centre en tant que parti politique. Mais du moment qu'il s'agit des intérêts de l'Eglise, il n'est pas possible de permettre au centre de les défendre par les voies et les moyens qu'il choisirait suivant ses propres inspirations.

Si le Saint-Père a cru devoir exprimer au centre ses vœux relatifs au septennat, il faut l'attribuer à ce fait que la question du septennat est liée à d'autres questions qui ont une importance religieuse et morale. Tout d'abord, il y avait des raisons sérieuses de croire que la question de la revision définitive des lois de Mai aurait été prise en très grande considération par le gouvernement et qu'elle aurait fait un grand pas vers sa solution, si le gouvernement avait été satisfait de l'attitude prise par le centre quand il s'est agi de se prononcer sur le septennat. Le Saint-Siège aurait alors travaillé subsidiairement et par l'intermédiaire du centre au maintien de la paix. Il aurait ainsi obligé le gouvernement de Berlin et l'aurait amené à des sentiments favorables et bienveillants pour les catholiques. Enfin, en donnant ses conseils relatifs à la question du septennat, le Saint-Siège a voulu saisir une nouvelle occasion d'être agréable à l'empereur d'Allemagne et au prince de Bismarck. D'autre part, et en se mettant au point de vue de ses propres intérêts qui sont identiques avec les intérêts des catholiques, le Saint-Siège *ne pouvait laisser échapper l'occasion de se concilier les sentiments bienveillants du puissant empereur d'Allemagne, en vue d'améliorer sa situation future.*

Toutes ces considérations, qui, dans la pensée du Saint-Père, s'appliquent aux questions morales et religieuses se rattachant à la question du septennat, ont déterminé le Saint-Père à faire connaître ses vœux au centre.

Vous voudrez bien communiquer au baron de Franckenstein la présente lettre qui exprime, comme les précédentes, les vœux augustes de Sa Sainteté, et le charger de la porter à la connaissance des membres du centre.

La lettre du cardinal Jacobini exercera, probablement, nous le répétons, une grande influence sur le scrutin du 21 février, et nous n'avons nul motif d'en éprouver du regret. Si nous avions, en présence de cette grande bataille électorale engagée à nos portes, quelque avis à exprimer, nos préférences se rencontreraient avec celles du Pape. Nous n'avons rien à gagner au triomphe des partisans du triennat. Il n'empêcherait pas le gouvernement allemand de prendre toutes les mesures mili-

taires qu'il jugerait utiles, et il prolongerait une agitation qui n'a déjà que trop duré.

C'est sans doute aussi l'avis de la cour de Rome, et il est permis de penser que le souci de la paix européenne a contribué, au moins autant que le désir de se ménager les bonnes grâces de M. de Bismarck, à lui dicter la démarche qu'elle vient de faire.

Un premier résultat de la Note — résultat constaté par la presse tout entière, sans distinction d'opinion — a donc été de produire une détente; la guerre dont nous étions menacés, la guerre qui eût, selon toute vraisemblance, suivi un échec électoral de M. de Bismarck, paraît moins imminente. De telle sorte que Léon XIII, en ayant l'air de se rapprocher de notre ennemi, travaillait réellement pour notre pays. Français, nous devons nous sentir tenus d'une nouvelle dette de gratitude envers l'illustre Pontife.

Il y a un second résultat : M. de Bismarck est devenu le protégé du Vatican. « Qui eût pensé, il y a quelques années, à une « pareille chose ! » Cette exclamation est de la *Paix*.

Qu'on écoute aussi M. Spuller.

Le Pape, dépouillé, comme il s'en plaint, de son domaine temporel, apparaît comme un des principaux et inévitables facteurs de la diplomatie extérieure comme de la conduite interne des gouvernements, et c'est le moment de demander aux étourdis qui déclarent que le catholicisme est dès à présent une puissance déchuë, une quantité négligeable, ce qu'ils pensent du rôle que l'avenir paraît réserver au chef spirituel des catholiques.

Voilà ce qui s'imprime en tête des colonnes de la *République française*, le 8 février 1887; et c'est là encore une chose qui n'eût pas semblé possible il y a quelques années.

Les « étourdis », dont fut M. Spuller, les sectaires, pour les appeler de leur nom, qui, dans la *République française* et dans tous les autres journaux du parti, dans les Chambres, au gouvernement, ont pris à tâche de déchaîner la guerre religieuse croyaient en avoir fini avec l'Eglise catholique; ce n'était plus, disaient-ils, qu'une institution morte, un cadavre. Et voici que l'Eglise se relève dans son éternelle jeunesse. Ils s'imaginaient, misérables pygmées, l'avoir définitivement terrassée, et elle est plus puissante que jamais.

L'ambassadeur de France, M. de Béhaine, a reçu du Vatican,

de S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat, une communication expliquant que cette lettre, en facilitant l'adoption du septennat, ne peut que contribuer puissamment au maintien de la paix.

Toutes les feuilles libérales italiennes sont furieuses de l'allusion qui est faite dans la lettre à ce que les efforts du Centre et la bienveillance de l'Allemagne peuvent faire pour l'amélioration de la situation personnelle du Chef de l'Eglise.

Il est intéressant, à côté de ces observations, de connaître l'opinion de M. Windthorst, l'éminent chef du Centre. L'*Agence Havas* nous communique le compte-rendu suivant de ses déclarations dans une réunion électorale tenue à Cologne :

M. Windthorst, prenant la parole, a expliqué la note Jacobini et fait connaître les vues du Pape Léon XIII au sujet du parti du centre allemand et du septennat militaire. « Le Pape, a-t-il dit, a désiré l'adoption du septennat, mais en basant ce désir sur des motifs d'opportunité de nature politique. S'il avait été possible de réaliser ce désir du Pape, le Centre ne s'y serait point refusé; mais à l'impossible nul n'est tenu. La presse de l'opposition parle de détournements, parce que le bref du Pape n'a point été publié. Ce bref est confidentiel et nullement destiné à la publicité. La *Gazette de Cologne* se gardera bien de publier les dépêches que lui transmet confidentiellement le prince de Bismarck. Le Saint-Père seul serait en droit, avec le cardinal Jacobini, de se plaindre que sa lettre n'ait point été communiquée. Le Centre attendra avec patience que ces plaintes se produisent.

« Avant de rendre publiques les lettres émanant du Pape, il est toujours utile de bien examiner s'il est possible de se rendre aux désirs qu'il y exprime et s'il s'agit de choses politiques ou religieuses. Le Saint-Père ne méconnaît nullement les vertus du peuple catholique allemand. C'est une calomnie que d'insinuer qu'il prend en mal que des Allemands lui parlent en sujets allemands. L'on a fait autrefois des lois pour lui retirer ses droits en Allemagne; aujourd'hui, petits et grands s'inclinent devant son autorité, et plus que cela ne s'est vu depuis le commencement de ce siècle. On invoque même son arbitrage pour des affaires intérieures et pour des affaires extérieures. Nous avons le droit d'être fiers du succès du Pape et nous serions tout disposés à appuyer une proposition qui tendrait à soumettre à son appréciation le projet militaire. Alors il n'entendrait pas seulement la voix de M. de Schœser, mais aussi la nôtre. »

Voici maintenant une dépêche résumant les résolutions prises,

à la suite de ce discours, dans la réunion électorale des catholiques à Cologne :

Cologne, 7 février.

Les membres du parti du centre des provinces rhénanes, réunis hier à Cologne, ont adopté à l'unanimité une résolution par laquelle ils déclarent, d'une part, qu'ils reconnaissent, d'accord avec l'opinion exprimée dans la note du cardinal Jacobini du 21 janvier, les services rendus à la cause catholique par le Centre et par ses chefs, et, d'autre part, qu'ils approuvent l'attitude observée par les représentants du parti dans la dernière session du Parlement et exhortent de la façon la plus énergique les électeurs à réélire ces députés ou d'autres candidats ayant la même opinion.

Il n'en est pas moins certain qu'un grand nombre de députés du Centre voteront maintenant le septennat.

La République continue à se débattre dans les difficultés financières. Il y a dans le budget un déficit considérable à combler, chacun sait cela, et le gouvernement nous a déclaré solennellement, l'autre jour, qu'il ne voyait pour cela d'autre moyen que de recourir à de nouveaux impôts.

Déjà l'administration étudie à quelle source elle puisera pour boucher les trous creusés dans notre trésor national par les gaspillages de la République.

L'honorable M. Keller s'est chargé d'exposer, comme on l'a vu au compte-rendu des Chambres, les moyens auxquels on pourrait recourir pour équilibrer le budget, sans impôts, par des économies.

— Il vous faut 200 millions, s'est écrié le député de la droite, et vous les demandez aux contribuables déjà écrasés d'impôts. Que ne les cherchez-vous dans des économies !

Et là-dessus, M. Keller a indiqué les nombreuses économies possibles qui fourniraient au ministre des finances ce qui lui manque et au-delà.

On pourrait d'abord économiser 30 millions sur le protectorat du Tonkin. Car il faudra tôt ou tard arriver à l'évacuation. Qu'aurions-nous fait, par exemple, si les menaces de guerre s'étaient réalisées ?

La conversion du 4 1/2 0/0 en 3 0/0 procurerait encore environ 40 millions.

Est-il également bien nécessaire d'entretenir à 30 millions par an la caisse des écoles, de soutenir les chemins de fer de

l'Etat uniquement pour faire concurrence à la Compagnie d'Orléans, ce qui, au bas mot, nous coûte 20 millions par an?

Est-il de meilleure politique de multiplier la mise à la retraite de fonctionnaires très valides, pour donner leur emploi aux créatures de MM. les députés? Ce qui grève chaque année de plusieurs millions le service de la caisse des retraites.

Mais la République ne saurait écouter d'aussi sages conseils, par cette raison bien simple qu'elle ne vit que de réclame électorale, laquelle ne s'alimente qu'à ces différentes sources. Que lui importe le déficit et les impôts pourvu qu'elle s'engraisse à nos dépens!

Le cabinet italien vient de donner sa démission. Le désastre de Massouat l'a renversé, comme naguère en France les désastres du Tonkin avaient balayé le cabinet Ferry.

PETITE CHRONIQUE

Le collège électoral du département de l'Aveyron est convoqué pour le dimanche 27 février courant, à l'effet d'élire un député.

— Les électeurs des Basses-Pyrénées sont convoqués pour le dimanche 27 février, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Destandau, décédé.

— De prochains troubles se préparent en Belgique. Les ouvriers de certains centres ne cessent de s'agiter. Avant-hier avait lieu à Jolimont un congrès composé des délégués de divers bassins houillers. Une grève générale a été décidée. Toutefois il n'y a pas eu accord absolu, les délégués du charbonnage du Centre ont voté contre la grève. Ceux du Borinage et de Liège ont voté pour.

— L'empereur d'Allemagne est très faible. Il a dû renoncer à recevoir personnellement les hommages de nombreuses sociétés qui désiraient assurer Sa Majesté de leur fidélité à l'occasion du quatre-vingt-dixième anniversaire de sa naissance, qui tombe le 22 mars. Cette communication est faite par le journal officiel de l'Empire allemand, ce qui lui donne un caractère de particulière gravité.

— Un scrutin de ballottage qui vient d'avoir lieu à Marseille, pour les élections municipales complémentaires, constitue un nouveau succès pour la cause conservatrice.

Le scrutin avait lieu dans quatre sections.

Dans la 4^e section, M. Faisse, conservateur, a été élu avec 515 voix de majorité.

Dans la 7^e, M. Masse, conservateur, l'emporte de 221 voix.

Dans la 13^e, le candidat conservateur n'est battu que de 7 voix.

Ce n'est que dans la 10^e section que le candidat républicain a pu passer, parce qu'il n'avait pas de concurrent conservateur.

En résumé, le conseil municipal de Marseille, qui jusqu'à dimanche dernier comptait sept membres conservateurs, en aura neuf désormais.

Cette victoire est à rapprocher de celle de Neuilly-sur-Seine remportée récemment. Ces deux succès sont d'autant plus significatifs qu'ils se sont produits l'un à Paris et l'autre à Marseille, c'est-à-dire dans deux forteresses radicales.

— Le ministre des postes et télégraphes a enfin fait signer un décret créant des bureaux de poste auxiliaires. Ces bureaux seraient gérés par une personne résidant dans la commune, désignée par le maire et agréée par le gouvernement. Ces bureaux ne feraient que des opérations limitées ; ils seraient de simples intermédiaires entre les habitants de la commune et le bureau de poste le plus voisin. Le facteur se chargerait des relations du bureau auxiliaire avec le bureau de poste correspondant. Cette création n'entraînerait aucune dépense pour l'Etat.

— On vient d'inaugurer le tombeau qui a été enfin élevé, après neuf ans, à Victor-Emmanuel au Panthéon de Rome. Ce tombeau, d'un style lourd et assez peu harmonieux dans ses parties diverses, se compose : 1^o d'une énorme plaque en bronze de 5 m. 15 de largeur et de 2 m. 65 de hauteur, pesant 7,500 kilos, qui a été fondue avec de vieux canons. Sur cette plaque, on lit ces mots : « Victor-Emmanuel II, père de la patrie » ; 2^o d'un aigle monstrueux, également en bronze, surmontant la plaque ; et ayant 3 m. 10 d'envergure ; 3^o d'une urne funéraire en porphyre, placée au-dessous de la plaque et occupant le centre de la chapelle ; 4^o enfin, de deux grands candelabres en bronze, placés entre les colonnes de la chapelle.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

16. — **Vie de la Vénérée** | **Chappuis** de l'ordre de la
mère Marie de Sales | Visitation Sainte-Marie, par le

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les auditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

R. P. J. Deshairs, des Oblats de Saint-François de Sales. — Un beau volume grand in-8° de XXIV-724 pages, orné du portrait de la bonne Mère. — Paris, 1886, chez l'Aumônier de la Visitation, 79, rue de Vaugirard. — Prix franco : 8 francs.

La Vie de la Vénérée Mère Marie de Sales Chappuis a été écrite sur les instances de plusieurs Evêques et hauts personnages dans l'Eglise.

Voici, entre autres, ce qu'écrivait, dans son style original et piquant, Mgr de Ségur, à l'auteur de la Vie :

« Mon bon et cher ami, quel est votre confesseur? car je vais lui écrire qu'il vous refuse l'absolution jusqu'à ce que vous soyez décidé à consacrer deux heures par jour à écrire la vie de la Bonne Mère, car vous privez les âmes qui en recevraient des lumières et de la bonne volonté, et vous faites du tort à l'Eglise, qui ne voit pas de pareilles saintes tous les cent ans. Mais je vous fais excommunier si vous ne dites pas tout, tout absolument, comme vous l'avez vu, comme vous l'avez entendu, sans en retrancher un point, un iota. Sachez que ces choses là ne vous appartiennent pas, et que ce n'est pas à vous de juger ce qu'il faudrait dire et ce qu'il faudrait retrancher. Je me mettrai en travers de la porte du Paradis, pour vous empêcher de passer, si vous ne nous donnez pas une vie détaillée, complète, comme vous pouvez la faire.... »

L'auteur s'est conformé de tous points aux conseils donnés par Mgr de Ségur. Par un sentiment de délicatesse que les esprits judicieux et les âmes pieuses sauront apprécier il ne fait paraître la Vie de la Vénérée Mère Marie de Sales Chappuis, qu'au moment où se termine le procès de cano-

nisation de l'Ordinaire dans les diocèses de Paris, Bâle, Fribourg et Troyes.

Plusieurs archevêques et évêques ont déjà félicité et donné leur approbation à ce consciencieux travail. La lettre de Mgr l'archevêque d'Albi nous paraît résumer très bien les qualités de cet intéressant et édifiant ouvrage en nous montrant en deux mots ce que fut la bonne Mère, une très digne fille de saint François de Sales. « Monsieur l'Abbé, écrit l'Eminent Archevêque, j'ai examiné avec empressement et avec soin la vie de la Mère Marie de Sales Chappuis. — Tout ce qui touche à saint François de Sales, aux Œuvres qu'il a fondées, à celles qui se placent sous son patronage, m'inspire le plus vif intérêt.

« Je crois néanmoins avoir résisté à toute pensée d'admiration a priori, et si je vous dis que je n'ai trouvé nulle part à un plus haut degré l'esprit de saint François de Sales, je suis sûr de ne pas m'écarter de la vérité.

« Ce qui caractérise notre grand et aimable saint, ce n'est pas uniquement sa douceur et sa piété, mais plutôt une doctrine sûre, un zèle sage et ardent.

« Or sa très digne fille, la mère Marie de Sales me paraît animée de ce double esprit. Dans sa sphère bien étroite en apparence, elle exerce un apostolat très étendu et très fécond : Tout d'abord l'apostolat de la vérité. Elle est toujours de la bonne école. — Romaine par le dévouement et la fidélité au Saint-Siège ; Romaine par son goût pour la saine morale ; toujours éloignée du séparatisme gallican et du rigorisme janséniste, elle est bien de la famille du nouveau docteur de l'Eglise, qui fut, au commencement du xvii^e siècle, le précurseur de saint Liguori et du concile du Vatican.

« Comme le saint et ardent

missionnaire du Chablais, comme le grand Evêque de Genève, la Mère Marie de Sales a le vrai zèle de la maison de Dieu. — Non pas ce zèle étroit qui se borne à une fraction de la maison de Dieu qui la rapetisse et la réduit à de mesquines proportions, mais le grand et vrai zèle qui embrasse la maison de Dieu toute entière et remplit l'âme d'un ardent amour. Œuvres anciennes à ressusciter, œuvres nouvelles à créer, familles religieuses à diriger ou à soutenir — tout ce qui porte le cachet divin est assuré de trouver auprès d'elle, conseils, encouragements et secours.

« Mais là ne se borne pas son action. La Mère Marie de Sales avait une grande mission à remplir. — Elle devait compléter l'œuvre de saint François de Sales, reprendre ses anciens projets, retrouver et réaliser des plans que les préjugés de l'époque lui avaient fait abandonner, et ouvrir à la nouvelle famille sortie de ce germe fécond le vaste champ de l'apostolat. — Cette œuvre magnifique est aujourd'hui terminée. — Les nouveaux fils de saint François de Sales portent jusqu'aux extrémités du monde le nom, les vertus, la doctrine de leur Père, tandis que les Oblates exercent à leur suite l'action irrésistible de la charité.

« Je ne m'étonne pas qu'une âme aussi grande et aussi bien remplie de l'esprit de Dieu ait exercé autour d'elle une puissante attraction; je comprends que de grands esprits et de grands évêques aient souvent cherché quelque lumière auprès de celle qui la recevait d'En-Haut — et c'est pour moi une consolation et une grâce de voir au nombre de ses premiers admirateurs un prince de l'Eglise qui, par son origine et les hautes fonctions qu'il y a remplies, appartient au diocèse d'Albi.

« A la suite de Monseigneur des Hons, je dépose sur le tom-

beau de la sainte Mère l'hommage de ma profonde vénération, et je fais des vœux sincères pour que l'héroïcité de ses vertus soit solennellement reconnue. »

Nous recommandons vivement ce livre tout aussi bien aux gens du monde, qui veulent se délasser honnêtement l'esprit, qu'aux chrétiens plus fervents qui voudront s'édifier et satisfaire leur piété.

17. — **Supplément aux Vies des Saints et spécialement aux « Petits Bollandistes »**, d'après les documents hagiographiques les plus authentiques et les plus récents, par le R. P. dom Paul Piolin, Bénédictin de la Congrégation de France. — Trois vol. grand in-8° de 700, 678 et 652 pages. — Paris, chez Bloud et Barral. — Prix franco : 25 francs.

Voici un ouvrage dont le titre est modeste, comme le sont, en général, tous ceux des Bénédictins. Mais, comme eux aussi, il témoigne d'une érudition aussi profonde que variée, et d'un labeur qui ne recule devant aucune fatigue, ni aucune difficulté. Il convient d'ajouter que le nom seul de son auteur suffirait déjà pour indiquer au public catholique l'importance et la valeur de ce livre, véritable monument hagiographique.

Comme le dit fort justement dom Piolin dans son « Avis au lecteur », « il n'est point nécessaire de s'arrêter à expliquer l'utilité de sa lecture et de l'étude de la vie des Saints ». C'est là, pour le chrétien, un enseignement vivant, qui lui montre la réalisation et la mise en pratique des préceptes évangéliques, et, par des exemples saisissants, lui inspire le salutaire désir de marcher à la suite de ces héroïques modèles. C'est pourquoi il a déjà été écrit tant de vies des saints,

et pourquoi il s'en publie tant encore.

Mais il n'y a pas que ceux qui cherchent dans ces vies des sujets d'édification qui les lisent. Les historiens et les artistes ont aussi à y recourir, et, dirons-nous encore avec dom Piolin : « Plut à Dieu que beaucoup d'entre eux comprissent mieux le secours qu'ils peuvent en tirer ! » Quoi qu'il en soit, il n'est pas difficile de comprendre non plus que si les peintres, les sculpteurs, les architectes ont besoin d'être renseignés exactement pour exécuter certains de leurs travaux, il en va de même des historiens, ne fût-ce parfois que pour apprendre l'origine de telle ou telle ville et connaître ou apprécier avec justesse ses développements.

Le prêtre, lui aussi, a besoin de renseignements précis et exacts, non seulement pour lui permettre de fortifier et d'éclairer la foi des âmes qui lui sont confiées, mais encore pour diriger et modifier au besoin la décoration et l'ornementation de la paroisse ou du monastère.

D'ailleurs, avec cette soif de savoir et cette recherche de la vérité qui, malgré tant d'erreurs ou d'abus, resteront comme la caractéristique de notre temps, les travaux hagiographiques ont suivi la même marque que les études historiques et se sont multipliés.

Toutefois, en raison même de cette multiplication, il y a souvent embarras. De plus, certaines vies, quelle que soit d'ailleurs la confiance qu'on puisse avoir dans leurs auteurs, ont cependant besoin d'être contrôlées, ou du moins complétées par des œuvres plus étendues. Il faut consulter les Bollandistes, Mabillon, Ruinart, Rosweide et autres. Mais, à supposer qu'on ait à sa portée une bibliothèque contenant ces grands ouvrages, il y a encore certaines difficultés : comment, si l'on n'a pas de guide, trouver le

renseignement désiré ? dans quel volume, à quelle page ?

Or, c'est précisément pour donner ces indications que dom Piolin publie son *Supplément aux Vies des saints*, et, encore une fois, sous cette apparence modeste se cache une œuvre considérable, telle qu'un religieux pouvait seul trouver le temps de réaliser, et un hagiographe aussi savant que dom Piolin seul exécuter.

Quand on lit les notices contenues dans ces trois volumes, et dont quelques-unes pourtant n'ont que quelques lignes, on demeure effrayé devant la somme de travail qu'elles représentent et ravi de la netteté et de la précision des renseignements qu'elles donnent. Pour les érudits comme pour les artistes, pour le clergé comme pour les simples fidèles, plus de perte de temps. Si les indications fournies par la notice ne leur suffisent pas — et il en est qui sont non seulement très complètes dans leur brièveté, mais qui peuvent être citées comme des modèles de critique sérieuse en même temps que de discussion claire et rapide, — si ces indications ne suffisent pas, disons-nous, ils trouveront une série de notes bibliographiques qui leur feront comprendre tout de suite où ils peuvent aller chercher d'autres détails.

Dans le courant de cet immense travail, dom Piolin rectifie des dates, réfute des erreurs, relève des confusions au sujet de saints portant le même nom, discute les faits dont l'authenticité n'est point reconnue, comble beaucoup de lacunes, et enfin, conduit l'histoire hagiographique jusqu'à nos jours, y faisant même entrer les documents pontificaux qui émanent de Léon XIII.

Ce n'est point, si l'on veut, un livre de lecture — encore qu'il puisse grandement édifier, — mais c'est, en tout cas, un livre indispensable à quiconque a des-

sein d'étudier ou de connaître à fond cette incomparable et magnifique épopée qui s'appelle la Vie des saints. C'est un répertoire dont la place est désormais absolument marquée dans toutes les bibliothèques ecclésiastiques.

Une observation en finissant. On aura remarqué, en lisant le titre de l'œuvre de dom Piolin, que le savant Bénédictin s'était attaché surtout à suivre la collection de Vies de saints connus sous le nom de *Petits Bollandistes* ; on pourrait se demander pourquoi ; dom Piolin va répondre lui-même :

« Il y a pour nous, dit-il, trois motifs de ce choix. Sans vouloir établir la moindre comparaison avec les autres collections, qui toutes ont leur genre de mérite, nous aimons à le reconnaître, il nous sera permis de constater que cette *Vie des Saints* est en ce moment la plus répandue, la plus lue et la plus estimée. Les voix les plus autorisées ont proclamé son mérite.

« Pour beaucoup de travaux historiques, on trouve un secours commode dans la collection des *Petits Bollandistes*. L'intelligent prêtre qui l'a dirigée a eu le soin d'y réunir une foule de notions précises sur l'état présent du culte des saints, de leurs reliques et des monuments qui s'y rattachent. Et ces notions sont d'autant plus précieuses et sûres qu'elles sont fournies par des correspondants qui habitent sur les lieux, le plus souvent par les pasteurs eux-mêmes.

« Le collecteur a choisi ce qu'il a trouvé de mieux dans les différentes vies publiées antérieurement ; il a pris soin d'écartier certains récits qui, au point de vue de la critique, offraient des appa-

rences favorables, mais qui, d'un autre côté, présentaient des tendances naturalistes. Il est certain, d'après les paroles mêmes de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que des miracles doivent se présenter souvent dans les actions des élus, car il a dit : « Celui qui croira en moi opérera les mêmes œuvres que moi, et il en fera même de plus grandes. » Ainsi l'apparition du surnaturel et du merveilleux ne doit pas étonner dans la vie des saints ; c'est le contraire qui surprendrait un esprit vraiment pieux. De là vient l'utilité que nous avons trouvée dans les *Petits Bollandistes* pour l'exercice du saint ministère des âmes.

« Voilà simplement exposés les motifs qui nous ont attaché à la collection des *Petits Bollandistes* plus particulièrement, et pourquoi nous avons travaillé à lui donner plus d'unité, à y introduire quelques données critiques indispensables pour un grand nombre, et enfin surtout à tenir compte des décisions du Saint-Siège postérieures à sa publication et tout à fait récentes. »

Ajoutons, du reste, que si dom Piolin s'est attaché spécialement à suivre les *Petits Bollandistes*, son œuvre peut s'adapter aussi aux autres grandes collections hagiographiques.

Sans avoir dit tout le bien que nous en pensons, nous croyons cependant avoir fait suffisamment connaître le caractère et l'importance d'une œuvre qui est un nouveau service rendu à la cause de l'Eglise, et qui ajoute une perle de plus à la couronne déjà si brillante que les Bénédictins de la Congrégation de France ont si légitimement conquise par leurs travaux.

(Monde.)

Le gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LES MILLIONS DU CARDINAL LAVIGERIE

Nous lisons sous ce titre dans le *Bulletin des missions d'Afrique*, paru au mois de janvier dernier, une lettre fort intéressante que vient d'écrire S. Em. le cardinal Lavigerie pour répondre à une calomnie depuis longtemps répandue avec une sorte d'acharnement dans les journaux ennemis de l'Eglise et des Missions. Cette calomnie, qui se transforme peu à peu en légende, consiste à dire que l'archevêque d'Alger et les œuvres qui dépendent de lui sont riches à millions ; c'est ainsi qu'on s'exprime. Cette manœuvre odieuse a pour but de détourner les catholiques de France de soutenir ces œuvres par leurs aumônes et, par conséquent d'amener leur mort dans un prompt délai.

Rien n'est plus faux que cette assertion de nos adversaires, si on la prend dans ce sens que le cardinal Lavigerie et les œuvres qui dépendent de lui ont de quoi se suffire.

Quant au cardinal lui-même, non seulement il ne possède plus rien en propre, ayant fait depuis plusieurs années donation légale de tout ce qu'il a pu acquérir pour l'établissement de ses œuvres, mais encore il s'est vu retrancher par l'Etat toutes ses ressources.

Il avait autrefois, comme simple évêque, un traitement de trente mille francs. Comme cardinal, on aurait dû en ajouter dix mille autres ; et depuis qu'il est archevêque de Carthage, sur la demande du gouvernement français, celui-ci aurait dû lui donner un nouveau traitement, ne serait-ce que pour payer ses frais de voyage.

C'est tout le contraire qui a eu lieu. On a réduit son ancien traitement de trente mille francs à la somme totale de quinze mille.

Comme cardinal, il est privé, ainsi que ses autres collègues de France, de l'indemnité qu'ils avaient eue jusqu'ici.

Comme archevêque de Carthage, il ne reçoit point de traitement. Et même, à cause de l'obligation qui lui est imposée de s'absenter souvent de son diocèse d'Alger pour diriger de sa personne l'administration ecclésiastique de la Tunisie, ou les

autres œuvres qui dépendent de lui, il a dû prendre un coadjuteur, qui est le vénérable Mgr Dusserre, archevêque de Damas, dont il doit faire lui-même le traitement; en sorte qu'avec toutes les dépenses qui lui incombent, il ne reçoit plus de la France aucun traitement personnel.

En ce qui concerne les œuvres placées sous sa juridiction, il leur a, il est vrai, créé des ressources en biens-fonds; mais ces ressources sont tellement insuffisantes que tous les revenus réunis n'atteignent pas le quart de la dépense totale de ses œuvres, soit en Algérie et en Tunisie, soit dans l'Afrique équatoriale, soit ailleurs.

C'est ce que fait ressortir Son Eminence dans la lettre suivante. Elle a été écrite à l'occasion d'une conférence faite à Hyères par une femme, une libre-penseuse, qui a prétendu que l'archevêque d'Alger était millionnaire et archi-millionnaire.

Il s'est fort heureusement trouvé dans l'auditoire un chrétien courageux qui, séance tenante, a réfuté les assertions haineuses de la conférencière et a fait couvrir d'applaudissements le nom du cardinal. Ce dernier, ayant vu dans un journal le récit de cette scène, a adressé à son défenseur inconnu, comme il l'appelle, la piquante réponse que voici :

Biskra (Sahara), le 12 janvier 1887.

Monsieur,

Dans ce temps de lâcheté presque universelle, on est heureux de trouver encore des exemples de courage. C'est le sentiment que j'éprouve en lisant un journal de France qui m'arrive en plein Sahara. J'y vois que vous avez pris, spontanément, ma défense, et celle de nos Missions, dans une réunion comme il s'en tient maintenant et où tout est traîné impunément dans la boue ou jeté aux huées de la foule.

Permettez-moi donc d'adresser l'expression de ma reconnaissance à mon défenseur inconnu. Dieu le connaît : cela lui suffit sans doute. Cela ne me suffirait pas si le *Journal d'Hyères* ne le connaissait aussi, car c'est par son intermédiaire que cette lettre doit lui parvenir.

Je vous loue, monsieur, de votre courage; mais je regrette cependant que les détails vous aient manqué pour répondre à une légende déjà ancienne et qui tend chaque jour à se répandre, même parmi les honnêtes gens. Or, pour triompher des légendes, il faut des faits précis, et moi seul pouvais vous les fournir.

On m'accusait donc devant vous d'être millionnaire, archi-millionnaire; ce qui, au fond, ne serait pas pour me déplaire; car si j'avais

ces millions-là, à coup sûr j'en trouverais l'emploi. Mais je ne les ai pas, ou je ne les ai plus : ce qui est tout un, car, au fur et à mesure que la charité et la foi des catholiques me les ont confiés, ils ont passé en constructions, en fondations d'œuvres, en pain de chaque jour, surtout en pain, puisque mon ministère apostolique ne s'exerce que parmi des pauvres.

Si j'avais été près de vous à Hyères, je vous aurais expliqué ce qu'il y avait d'erreur ou de malice dans ces attaques. Mais ce que je n'ai pu vous dire alors, je vous l'écris pour quelque autre semblable occasion. Vous vous êtes fait mon chevalier, il est bien juste que je vous envoie des armes.

Je ne serai pas long, mais je serai clair, parce que rien ne convient mieux que la lumière contre les entreprises de ténèbres.

La vérité, monsieur, est que, malgré toutes les apparences, je suis pauvre, et pauvre au point de devoir mendier le pain de nos missions, et en partie de mes diocèses, car j'en ai deux : Carthage et celui d'Alger.

Ce qui permet de tromper les simples, c'est que les propriétés acquises il y a déjà vingt ans en Algérie, plus récemment en Tunisie, pour y établir mes œuvres, se voient aisément et qu'on ne peut voir, en même temps, ni que je m'en suis légalement et complètement dépouillé, ni surtout que leurs revenus sont sans aucune proportion avec les charges auxquelles elles doivent pourvoir.

En Algérie, j'ai acheté trois propriétés agricoles : une à la Maison-Carrée, de six cents hectares ; une à Kouba de cent ; une aux Attafs, de treize cents environ. Elles étaient en friche et m'ont coûté peu dans ce temps-là. Je les ai fait cultiver et mettre en vignes pour une portion.

Mais ce qu'il faut ajouter, c'est qu'à peine ont-elles été mises en valeur, *je les ai légalement données* : celle des Attafs, en la distribuant avec titres de propriété aux orphelins Arabes que nous y avons mariés, dans deux villages construits exclusivement pour eux et à nos frais ; celle de la Maison-Carrée, en la remettant à une Société civile légalement constituée pour les missions de l'intérieur de l'Afrique ; celle de Kouba, en la remettant à la même Société, pour les œuvres de charité, hôpitaux et écoles tenues par les Sœurs en faveur des indigènes.

Mais ce n'est pas tout.

La Société civile à laquelle j'ai tout donné n'en est pas plus riche pour cela. En passant au bureau de l'enregistrement et à notre caisse ; en voyant que ces biens sont hypothéqués pour la plus grande partie de leur valeur et que tous leurs revenus réunis montent à peine au quart des dépenses auxquelles ils devraient pourvoir, on doit reconnaître aussi combien elle est pauvre.

Pour quiconque est de bonne foi, c'est ce qu'il doit dire de *mes*

millions, qui n'ont, comme vous le voyez, que deux torts : c'est de n'être ni millions, ni miens.

Or, sur ces propriétés, il faut pourvoir :

En Algérie,

A l'*Ecole apostolique* de cent vingt enfants qui se préparent aux Missions et dont aucun ne paye aucune pension quelconque ;

Au *Noviciat*, avec un personnel de plus de soixante personnes, Pères ou Frères ;

A l'*établissement de Tagmount-Azouz*, dans la Kabylie ;

A celui des *Menguellat* ;

A celui des *Ouad'hias* ;

A celui des *Beni-Yonni* ;

A celui de *Djemâa-Sahridj* ;

A celui des *Beni-Ismaïl* ;

A celui d'*Iril-Aly* ;

Dans le Mزاب, à celui de *Gardaïa* ;

A Carthage, au *Scolasticat*, avec un personnel égal à celui du *Noviciat* d'Alger ;

A Tunis, au *collège français*, qui a coûté à lui seul aux missionnaires, terrain compris, près d'un million et qui ne leur rapporte jusqu'ici que des dettes ;

A Jérusalem, au *collège pour les Grecs Melchites*, où se forment des instituteurs et des prêtres parlant français ;

A Malte, au *collège pour les jeunes nègres de l'intérieur de l'Afrique* rachetés et amenés à grands frais pour y suivre les cours de médecine et rentrer ensuite dans leur pays, dont ils peuvent seuls être les vrais conquérants ;

Dans l'*Afrique équatoriale*, à onze établissements autour du lac *Nyanza*.

Autour du lac *Tanganika* ;

Aux sources du *Congo* ;

Dans l'*Ounyanyembé*.

A quatre vicariats apostoliques, dont chacun suffirait à tout absorber, car rien que ceux des grands Lacs nous ont, pour une seule année, coûté quatre cent mille francs. Comment s'en étonner quand on sait ce qu'y ont dépensé les autres : le roi des Belges, par exemple, et les missionnaires anglais ?

Enfin, et pour abréger :

A une *procure à Rome*, avec une école française ;

A une *procure à Paris* ;

A une *maison en Belgique*, avec petit noviciat ;

A deux autres maisons du même genre en France.

En Algérie encore :

A un *hôpital pour les indigènes* ;

A cinq autres établissements, tous tenus par les Sœurs de la Mission.

Toutes ces maisons, sauf deux qui reçoivent une faible subvention de l'Etat, n'ont pour vivre, faire vivre, habiller et élever près de deux mille personnes, que les revenus des propriétés et les aumônes de la charité catholique.

Toutes, à ne les considérer que par ce côté, qui devrait toucher du moins le sentiment patriotique, sont destinées à servir la France en répandant sa langue, en honorant son nom : ce qui n'est jamais de trop nulle part, mais ce qui s'apprécie mieux au dehors, où ce contrepois est nécessaire.

Restent la Tunisie et Carthage. J'en suis archevêque, comme vous le savez, mais sans aucun traitement personnel, comme vous ne le saviez sans doute pas et comme je viens de vous le dire.

J'ai déjà donné, dans une lettre publique, le détail de tout ce à quoi il a fallu ou il faut maintenant pourvoir :

Une cathédrale, qui est en construction ;

Un évêché avec son annexe, à Tunis ;

Un séminaire ;

Des églises paroissiales françaises ;

L'entretien du clergé ;

Celui d'un refuge et de plusieurs communautés charitables. Qu'il me suffise de dire que, pour une seule année, du 15 décembre 1885 au 15 décembre 1886, j'ai dû dépenser pour la Tunisie, en constructions ou en entretien du personnel de ces œuvres toutes françaises et chrétiennes : 551,862 fr. 59.

Voilà mes millions, monsieur.

Quand on en parle sans compter, on y croit presque, à force de l'entendre dire.

Quand on compte, vous le voyez, ce sont des millions à rebours.

Je suis bien persuadé qu'un financier se croirait ruiné à fond s'il devait équilibrer un budget dans de telles conditions. J'en penserais autant de moi-même si, à côté de *mes dépenses* comparées à *mes millions*, je n'avais pour m'encourager et m'aider sans cesse la charité des catholiques. C'est ce que comprennent les adversaires de nos œuvres. Aussi, ce qu'ils cherchent, en ce moment, c'est à inventer tout ce qu'ils pensent de nature à leur nuire.

Déjà une fois, dans le passé, j'ai été obligé de démasquer des manœuvres semblables à celles que vous avez combattues. On prétendait alors (c'était un journal de France) que j'avais été enrichi par des concessions gratuites de terres faites par le gouvernement de l'Algérie. Sans autre discussion, je répondis au journal à peu près ce qui suit. Je n'ai pas le texte sous les yeux, mais je réponds du sens :

« Je confondrai d'un seul mot une telle histoire : par la présente

lettre, à laquelle j'entends donner une valeur légale, je déclare faire donation aux rédacteurs de votre journal de toutes les terres qui m'auraient été données, à un titre quelconque, concédées par quelque gouverneur de l'Algérie que ce soit. Si la chose est vraie, vous voilà riche pour longtemps, et je n'ai que des compliments à vous en faire. Mais si elle ne l'est pas, quel compliment méritez-vous? »

Cela suffit pour un temps; mais voici qu'on recommence sur une échelle plus large encore.

Eh bien, monsieur, pour vous aider dans ma défense, je vous autorise à déclarer à ceux qui parleraient encore de mes millions *que je m'engage ici, par écrit, à leur faire donation complète et gratuite de toutes les propriétés qui m'appartiendraient personnellement, soit en Afrique, soit ailleurs.*

Si cette donation, faite en mon nom, ne leur convient pas, je me fais fort d'obtenir de la Société légale qui s'est constituée civilement pour soutenir en Afrique nos œuvres de missions ou de charité, et à laquelle j'ai légalement tout abandonné, *qu'elle remette également en pur don tous les biens qu'elle tient de moi à quiconque s'engagera, sur de valables garanties, à verser chaque année, en retour, le quart de ce qui est nécessaire au maintien des œuvres de charité et d'apostolat dont elle a la charge.*

Encore une fois, voilà mes richesses.

A force de soucis et de peines, j'ai pu, par des moyens légaux, constituer une faible partie de ce qui est nécessaire aux œuvres dont j'ai la direction. A peine constituées, j'ai fait passer légalement ces ressources en des mains étrangères, et chaque année, c'est de subventions bien insuffisantes, et surtout des aumônes de la charité que nos œuvres africaines doivent attendre, au jour le jour, plus des trois quarts de leur budget.

Je ne voulais pas être long, mais, avec tous mes travaux, le temps m'a manqué pour être plus court, et c'est tout juste s'il m'en reste assez avant le départ du courrier pour me dire, monsieur, une fois encore, votre très reconnaissant et très respectueux serviteur:

† Charles, cardinal LAVIGERIE,
Archevêque de Carthage et d'Alger, primate d'Afrique.

LE JEU DE BOURSE

On rencontre rarement dans l'histoire un temps et un pays où la soif des jouissances ait été poussée aussi loin qu'elle l'est actuellement chez nous. Le luxe de l'habitation et du mobilier, le luxe des vêtements, le luxe de la table, le goût des fêtes, des concerts, des théâtres, des voyages, ont pris depuis une trentaine d'années un développement extraordinaire et occasionnent des dépenses considérables.

Pour se procurer beaucoup de jouissances, il faut beaucoup d'or, mais comment se procurer cet or? Les ressources ordinaires ne suffisent pas; prendre sur le capital, c'est courir à une ruine prochaine; travailler, c'est dur : le travail intellectuel est peu rémunéré, et quand on a travaillé tout le jour, il ne reste plus assez de temps pour s'amuser.

Il faut aux jouisseurs un moyen plus prompt et moins pénible de faire entrer l'or dans leur caisse; le jeu de Bourse répond parfaitement à leurs désirs; c'est un jeu dangereux, mais on ne songe pas au danger et l'on compte sur l'efficacité des combinaisons imaginées pour l'atténuer.

Les spéculations de Bourse, d'abord concentrées à Paris, se sont peu à peu répandues en province à la faveur du télégraphe, et aujourd'hui on rencontre dans toutes les villes un peu importantes de nombreux spéculateurs.

Un instant, au lendemain du fameux krach financier, le zèle des joueurs s'était refroidi, mais cette accalmie n'a pas été de longue durée, et la fièvre de la spéculation a repris son intensité.

Au point de vue économique, le jeu de Bourse ne procure aucun avantage à la société, et en revanche il présente de sérieux inconvénients; ce n'est pas autre chose qu'un parti sur la hausse ou la baisse des valeurs, et son effet se borne à faire passer une certaine somme de la caisse d'un joueur dans celle de l'autre, déduction faite du courtage perçu par l'agent de change, le banquier ou le coulissier. On ne trouve là aucune valeur produite, aucune économie réalisée, aucun service rendu.

Le jeu de Bourse éloigne du travail productif et occupe inutilement des intelligences et des capitaux, qui pourraient rendre de réels services s'ils étaient mieux employés.

Il est impossible de nier que le cours du marché à terme réagisse dans une certaine mesure sur le cours du marché au comptant, et souvent il fausse la loi de l'offre et de la demande, de sorte que les prix payés par les acheteurs sérieux ne sont pas ce qu'ils devraient être normalement.

Tout le profit du jeu de Bourse est pour les agents de change, banquiers, coulissiers, auxquels il procure des bénéfices considérables, et pour les politiciens spéculateurs qui, par le moyen de nouvelles publiées ou démenties au moment opportun, font la hausse ou la baisse à leur gré et se procurent ainsi des bénéfices aussi énormes qu'illicites.

Considérons maintenant le jeu de Bourse au point de vue juridique.

En vertu du principe d'équité qui doit être observé dans tous les contrats, chacune des parties doit toujours recevoir l'équivalent de ce qu'elle donne, et celui qui n'a rien donné n'a le droit de rien exiger. Le marchand a le droit de se faire payer parce qu'il a fourni sa marchandise; l'ouvrier parce qu'il a fourni son travail. Si le médecin et l'avocat ont une juste cause pour faire payer leurs consultations, c'est qu'il leur a fallu de longues études, c'est-à-dire beaucoup de travail et de dépenses, pour acquérir les connaissances qui leur permettent de rendre des services.

Le joueur ou le parieur qui gagnent n'ont aucune juste cause d'exiger du perdant un paiement quelconque. Le gagnant n'a rien fourni au perdant, ne lui a rendu aucun service. Qu'il s'agisse d'un jeu à rouge ou noir ou d'un jeu de Bourse, d'un pari sur le succès d'un cheval de course ou d'un pari sur la hausse ou la baisse des fonds publics, la raison de décider est la même.

Un marché à terme peut être une opération sérieuse lorsque le vendeur, s'il n'a pas actuellement à sa disposition la chose vendue, a du moins l'intention et la possibilité de se la procurer pour la livrer à l'époque convenue, et lorsque l'acheteur a de son côté la volonté et la possibilité d'en prendre livraison. Dans ce cas, le vendeur, s'il n'est pas lui-même producteur, rend un service à l'acheteur en lui épargnant les démarches nécessaires pour se procurer la marchandise.

Nous ne voyons rien de semblable dans le jeu de Bourse : le vendeur n'a pas à sa disposition les valeurs vendues et n'a nulle envie de les livrer; il serait même souvent fort embarrassé s'il

fallait le faire; l'acheteur n'a point l'intention de prendre livraison des valeurs achetées, et cela lui serait presque toujours impossible, par la raison que le montant de son achat est très supérieur aux capitaux dont il dispose. L'opération se règle par le paiement d'une différence, et elle n'avait pas d'autre but dans la pensée des contractants.

De semblables opérations ne doivent point être autorisées. Le législateur l'avait bien compris : il leur avait refusé sa protection et il les avait même classées au rang des délits. Cette juste sévérité de la loi ne faisait pas le compte de la juiverie financière, qui encaisse de ce chef de beaux bénéfices, mais qui se trouvait parfois exposée à des pertes sérieuses, lorsqu'elle n'avait pas exigé du joueur une couverture suffisante et qu'il opposait aux réclamations du banquier l'exception de jeu, en vertu de l'article 1965 du code civil. C'est ce qui eut lieu à la suite du fameux krach financier en mars 1882.

Des réclamations énergiques furent présentées aux pouvoirs législatifs, une campagne vigoureuse fut menée dans la presse, et l'on obtint la loi du 28 mars 1885, qui déclare légaux les marchés à terme, défend aux joueurs malheureux de se prévaloir de l'exception de jeu et abroge les dispositions des articles 421 et 422 du Code pénal.

Le législateur peut proclamer la légalité du jeu de Bourse, ordonner à ses magistrats d'y prêter main-forte, mais il ne peut en faire une chose légitime et honnête. Le perdant ne mérite aucune compassion, et le gagnant n'a point droit à l'estime. Une fortune ainsi acquise n'est point honorable. La fortune ne peut être acquise honorablement que par le travail et l'économie (*Univers*).

A. DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

SAINT MARTIN

(Suite. — Voir les numéros des 29 janvier et 12 février 1887).

Allez donc visiter les hauts lieux consacrés par les miracles de saint Martin. A côté de la vieille église qui porte son nom, vous trouverez les dernières assises du temple qu'il a abattu, le dernier souvenir des idoles qui se sont écroulées à sa voix,

la place des chênes druidiques qu'il a fait tomber d'un signe sur les idolâtres acharnés à sa perte. Quand naquit Martin, les Gaules étaient encore un temple d'idoles où tout était dieu, excepté Dieu lui-même. Quand Martin mourut, les Gaules étaient chrétiennes. Choisissez : ou de croire aux miracles qui leur ont ouvert les yeux, ou de supposer que, par un prodige plus grand encore, cette révolution s'est opérée sans miracles.

Martin pouvait donc mourir, puisqu'il avait chassé l'hérésie des villes et la superstition des campagnes. Il pouvait mourir, sa mission était remplie. Il était allé rétablir la concorde, au confluent de la Loire et de la Vienne, parmi les clercs qui desservaient l'église de Candes, quand il sentit ses forces défaillir. La mort approchait et le démon n'était pas loin. Cet esprit superbe, qui l'avait suivi dans tout son apostolat, se trouva à son chevet comme pour l'attendre à la dernière heure et lui ravir, s'il était possible, tout le fruit de ses travaux. L'apôtre, l'aperçoit : « Que fais-tu là, bête cruelle ? Non, tu ne trouveras rien en moi qui t'appartienne. » Mais déjà il s'était tourné vers Dieu et vers ses frères. Il disait à Dieu : « Ils sont rudes les combats de votre milice, et j'ai déjà combattu bien longtemps. Le vétéran qui a blanchi sous les armes soupire après la retraite, mais son courage reste vainqueur des années. Pour moi, je ne refuse pas le travail. Mais si vous avez pitié de mon âge, que votre volonté soit faite ! C'est vous qui garderez alors ceux pour qui je tremble et voudrais vivre encore. »

Ainsi le saint ne redoute pas de vivre, mais il ne craint pas de mourir. Les yeux et les mains tournés vers le ciel, il refuse tout soulagement et semble donner à son âme la direction qu'elle doit prendre pour s'envoler d'un trait dans le sein de Dieu même. C'est un dimanche, au milieu de la nuit, qu'il passa d'un monde à l'autre au bruit des célestes concerts. Les anges viennent en chantant chercher cette âme qui montait vers le Seigneur. La divine musique est entendue par saint Séverin, archevêque de Cologne, et quand, dix jours après, les fidèles de Tours ramenant en triomphe le corps de saint Martin célèbrent dans sa chère cité l'office des obsèques, un autre concert se fait entendre dans les cieux. Saint Ambroise, qui officiait dans sa cathédrale, est ravi en esprit par ces chants harmonieux, et il assiste à la cérémonie funèbre, en mêlant sa voix à la voix des anges ; et les hommes et les anges célèbrent ainsi le soldat, le moine, l'évêque, l'apôtre dont nous venons de retracer la vie.

Cette vie n'a duré qu'un siècle sur la terre ; mais depuis qu'il habite le ciel, voici quinze autres siècles, pleins de bienfaits et de miracles, qui demandent à déposer à leur tour sur le tombeau de saint Martin l'hommage de leur reconnaissance et de leur admiration. Martin vit toujours, il parle encore, il opère encore des prodiges ; et jamais mort n'a vécu, parlé, agi d'une manière plus merveilleuse : *Defunctus adhuc loquitur*.

II

L'Église, en célébrant la mort des saints, donne au jour qui les a vus mourir le titre de *dies natalis* : c'est le jour de leur naissance. Ils naissent, en effet, à la gloire, et ils naissent pour ne plus mourir. Mais pendant que leur âme, retournée en Dieu, jouit du bonheur éternel, leur corps, confié à la terre, y germe pour la résurrection future. Il y habite sa seconde demeure jusqu'à ce qu'il soit réuni à l'âme pour s'établir à tout jamais dans la troisième, qui est le ciel : *Secunda domus donec tertia*. Le tombeau qui les garde se change en autel ; et ce tombeau, chargé d'offrandes, entouré de pèlerins, fréquenté par toutes les générations, devient la fortune et la gloire de la terre qui le possède.

Tel est le tombeau de saint Martin. Ce ne fut pas sans peine que Tours est parvenu à le garder. Poitiers vous le disputait avant même qu'il fût ouvert pour recevoir la dépouille mortelle de l'apôtre. On a vu la chambre mortuaire de Candes assiégée par les deux provinces, qui venaient réclamer le sacré dépôt. Le Poitou fait valoir les droits de Ligugé, la Touraine ceux de Marmoutiers. Les uns disaient : C'est notre moine ; les autres : C'est notre évêque. Dispute touchante qui aurait armé peut-être les deux peuples l'un contre l'autre, si Dieu n'eût envoyé aux Poitevins un sommeil profond pendant qu'ils montaient la garde autour des restes mortels. Leurs rivaux s'en sont à peine aperçus, qu'ils font sortir le corps par une fenêtre et le déposent dans une barque. En quelques secondes la barque a pris le large, en quelques heures elle arrive à Tours, et vos ancêtres, victorieux, vont jouir jusqu'à la fin des siècles de saint Martin et de sa gloire.

Regardez maintenant ce tombeau fameux. Il devient aussitôt dans les Gaules le lieu sacré vers lequel se tournent les yeux, les mains, les pas de tous les peuples. C'est là que viennent prier les saints, là que les rois veulent prendre conseil, là que

se traitent les grandes affaires. Sainte Geneviève n'a délivré Paris des fureurs d'Attila qu'après s'être prosternée au tombeau de saint Martin. Clovis ne s'est décidé à recevoir le baptême qu'après être venu chercher à Tours la lumière et la force dont il avait besoin pour accomplir le vœu de Tolbiac. Il reviendra dix ans après, ce roi franc dont saint Martin a fait le premier roi très chrétien. Il reviendra, suivi d'une nombreuse armée, pour aller conquérir sur les ariens le midi de la France; car sa foi ne peut supporter qu'un si beau pays demeure aux mains des hérétiques. Il punira de mort le soldat qui a dépouillé d'un peu d'herbe le paysan placé sous le patronage de l'apôtre. « Où sera, s'écrie-t-il, l'espoir de la victoire, si nous offensons saint Martin? » Il enverra ses lieutenants dans la basilique pour y offrir ses présents. Quel heureux présage rapportent ses envoyés! Au moment même où ils sont entrés dans le lieu saint, les prêtres chantaient en chœur : « Seigneur, vous m'avez ceint de la force pour le combat, et vous avez tourné le dos à mes ennemis. » Fortifié et enhardi par ces paroles, Clovis va livrer la bataille de Vouillé, étend jusqu'aux Pyrénées les limites de son royaume, et achève l'unité politique des Gaules autour du tombeau de saint Martin. C'est là qu'il prend les insignes du consulat, qu'il orne sa tête du diadème, et que la monarchie française est définitivement fondée. Le tombeau de saint Martin est comme un trône où trois dynasties vont s'asseoir pendant quatorze siècles pour dominer l'univers.

Mais il sera aussi l'asile de la douleur, le refuge de la pénitence, le palais de la charité. Clotilde en fait le lieu de sa retraite, et c'est là qu'elle verse ces larmes dont les yeux des reines et des princesses sont encore plus remplis que ceux des femmes du peuple. C'est là que les rois viennent s'accuser et se repentir de leurs fautes. Clotaire I^{er} y vient en pèlerin, et il s'écrie à son lit de mort : « Quel est donc le roi du ciel qui fait ainsi mourir les rois de la terre? » Les Chilpéric et les Brunehaut suivent la même tradition. Charlemagne l'emprunte à la première race et la transmet à toute sa postérité avec l'exemple de la vénération et de la générosité envers le saint tombeau. Mais, dans les seigneurs qui accompagnent ici ses descendants, on peut déjà voir poindre les héros de la troisième race : c'est Eudes, c'est Robert le Fort, c'est Hugues Capet qui s'assoit sur le trône des Francs après avoir invoqué l'apôtre des Gaules. Louis le Gros salue dans saint Martin le protecteur de son

royaume, et Suger, son ministre, vient lui dire adieu pour le remercier des bonnes inspirations qu'il en a reçues. Citer les héros des croisades, c'est citer les pèlerins de Tours : Philippe-Auguste, Richard Cœur-de-Lion, saint Louis, qui fait bénir ici ses premières armes et qui veut ici laisser ses dernières offrandes avant d'aller mourir devant Tunis. Les Valois les plus fameux, Louis XI, Charles VIII n'ont eu garde d'omettre ce pèlerinage, à la suite de Jeanne d'Arc, qui l'avait fait pour obtenir la grâce de rendre à Charles VII la couronne de France. C'est sous la chape de saint Martin qu'Henri IV inaugure la dynastie des Bourbons, que Louis XIII la continue, et que Louis le Grand l'élève au comble de la gloire. Ils recevaient à Reims le sacre des rois, ils prenaient à Tours le manteau de la valeur et de la piété. Mais ce vieil étendard, plus ancien que l'oriflamme de Saint-Denis, a passé les monts et les mers. Dans la fameuse bataille de Lépante, saint Martin à cheval brillait sur les drapeaux du vainqueur; Sobieski le porta en marchant sur les Turcs; sur terre comme sur mer, Mahomet est battu par saint Martin, et les musulmans reculent devant la sainte image qui a été bénie sur son tombeau.

D'où vient cette popularité et cette confiance, sinon des miracles qu'opère le tombeau de saint Martin et de la vertu qui sort des pierres qui le recouvrent? Cette vie nouvelle, cette puissance miraculeuse a fait le désespoir des méchants, la consolation des bons, l'entretien de toute la chrétienté. Tout ce qui a touché au saint tombeau revêt un caractère surnaturel. L'huile qu'on y dépose guérit les malades, purifie le sol, et se renouvelle d'elle-même, sans décroître jamais dans le vase qui l'a reçue. La cire qu'on y brûle ne se consume pas, et elle opère les mêmes prodiges. Des morceaux d'étoffe prennent au contact des reliques une vertu qui passe les mers, franchit les montagnes, et va guérir les malades jusqu'au fond de la Galicie. Martin apparaît, dans toutes les parties du monde habité, aux indigents, aux voyageurs, aux malheureux qui l'implorent avec foi; et, quand ils ont été assistés miraculeusement dans leur pauvreté, dans leurs périls ou dans leurs afflictions, ils viennent, humbles pèlerins, s'agenouiller au saint tombeau et y déposer leurs offrandes.

Ce n'est pas tout : Martin, qui avait été, pendant qu'il habitait la terre, si secourable aux prisonniers et aux condamnés, continua à les secourir du haut du ciel. Semblable à Jésus, il

écoute les prières d'un voleur que l'on vient de pendre; mais c'est pour lui rendre la vie sur son gibet. Les pieds et les mains du coupable se délient, et il vient lui-même à l'église remercier son bienfaiteur. Un saint qui assistait ainsi les coupables pouvait-il refuser son secours aux innocents? Il délivre du dernier supplice une jeune fille que ses maîtres avaient enchaînée, et l'humble prisonnière vient lui rendre grâce à la basilique. Grégoire de Tours compte à chaque fête les aveugles à qui le saint a rendu la vue, les paralytiques dont il a redressé les membres, les énergumènes et les possédés qu'il a arrachés au démon. Le célèbre historien compare les uns aux autres les miracles que saint Martin a faits pendant sa vie et après sa mort, et conclut en ces termes : « S'il existe encore quelque homme infidèle et jaloux qui refuse de croire aux premiers, qu'il vienne à la basilique, il verra tous les jours des prodiges, et les nouveaux confirment les anciens. »

Mais voici que les barbares descendent des mers du Nord et se répandent, comme un torrent qui entraîne tout, dans les provinces de la Gaule. Paris est assiégé, Amboise est devenu la proie des flammes, Tours se voit investi de toutes parts. Déjà les remparts s'écroulent, et les soldats qui les gardent vont lâcher pied. Cependant les clercs se rassemblent, entourent le tombeau de leur défenseur et l'adjurent de les délivrer. « Saint de Dieu, s'écriaient-ils, montre-nous ta bonté ordinaire. Toi qui as fait tant de miracles pour les étrangers, fais-en du moins un pour les tiens. Nous allons tomber au pouvoir des païens, nous allons être emmenés en captivité, et tu feins d'ignorer nos périls. Délivre-nous de grâce; autrement nous périrons, et ta ville sera réduite en solitude. » Et là-dessus, ils ouvrent le tombeau, ils prennent le saint, et le placent en sentinelle au-dessus d'une porte qui allait tomber sous les coups de l'ennemi. Aussitôt tout change de face. Les Danois sont frappés de stupeur, et les Tourangeaux poursuivent les fuyards, les écrasent et les dispersent. On dirait la poudre et la paille légère que le vent chasse devant lui. Revenez, soldats de saint Martin, ramenez votre chef en triomphe, on bâtera une église au lieu même où s'arrêtera ce corps victorieux, on l'appellera Saint-Martin-de-la-Guerre; on fêtera jusqu'à la fin des siècles dans l'Église de Tours ce secours si opportun que nos ancêtres appellent, dans leur langue à demi latine, la *subvention* de saint Martin.

Après Hastings et ses Danois, Rollon et ses Normands. Le saint a prévenu ces nouveaux ennemis du nom chrétien, en déchaînant la Loire autour de vos murs pour en fermer l'accès aux barbares. Mais les invasions se succèdent, la confusion est partout, et saint Martin n'est plus en sûreté. Il sortira donc de ces murs condamnés au pillage, et pendant que les Normands ruinent cette basilique tout étincelante de marbre, de cristaux et de porphyre, Martin allait reposer d'abord à Chablis, à Orléans, puis à Auxerre, sous la garde des moines qui le transportaient d'une ville à une autre en chantant ses louanges.

(*A suivre*).

Mgr BESSON.

ENTRETIENS DU CARDINAL DE BONNECHOSE

AVEC M. DE BISMARCK, LE ROI GUILLAUME ET M. GRÉVY

Du remarquable ouvrage de Mgr Besson sur le cardinal de Bonnechose, nous extrayons trois passages curieux relatifs à des entrevues de l'archevêque avec M. de Bismarck, l'empereur Guillaume et M. Jules Grévy.

... Le samedi 11 février 1871, le commandant prussien avertit la municipalité de Rouen que l'empereur Guillaume imposait au département de la Seine-Inférieure, ruiné déjà par la guerre et l'occupation; une contribution de 26 millions. La ville de Rouen devait à elle seule payer 6,500,000 francs. Une délégation du Conseil municipal, composée de MM. Nétien, Raoul Duval et H. Barbet, président du Conseil général, se rendit aussitôt à l'archevêché. On demandait au cardinal de s'associer à une démarche que l'on allait tenter auprès du gouvernement de la Défense Nationale pour qu'il obtînt de l'Allemagne une diminution sur la contribution extraordinaire imposée à la ville.

La ville était écrasée et incapable de s'exécuter. Mgr de Bonnechose répondit qu'il était prêt à partir. Mais il fit comprendre à ses interlocuteurs qu'il valait mieux diviser leurs efforts, et que, pendant qu'ils gagneraient Paris, il irait lui-même à Versailles plaider la cause de Rouen auprès du nouvel empereur d'Allemagne.

Le prélat partit le lendemain à 6 heures du matin, dans le train qui n'allait encore que jusqu'à Poissy... Après maints accidents, il arriva enfin à Versailles. Malgré l'heure avancée, Mgr de Bonnechose ne voulut pas prendre son repos avant d'avoir adressé une demande

d'audience à M. de Bismarck. Le prince répondit sans retard. Sa réponse était en français, d'une large et solide écriture : « Je serais moi-même allé trouver Son Eminence, disait-il, si je n'avais pas craint à une heure indue de troubler une communauté. » Le cardinal était logé au séminaire.

L'aide de camp porteur de la lettre était chargé d'ajouter que M. de Bismarck aurait l'honneur de recevoir le prélat le lendemain lundi, à une heure.

La nuit parut longue à l'archevêque de Rouen. A midi, il revêtit son grand costume de cardinal, traversa en fiacre toute la ville, et arriva à l'hôtel habité par le chancelier. Cette maison est située rue de Provence, dans un des quartiers les plus tranquilles de Versailles, et isolée des habitations voisines. Elle a terrasse, grille, balcon, et on y entre par une superbe porte cochère. Sur le perron se tenaient en bel ordre laquais et domestiques. Au milieu d'eux, un homme gros et grand, que le cardinal prit d'abord pour le majordome.

Cette erreur était d'autant plus pardonnable que le personnage, à peine la voiture arrêtée, s'était précipité sur la portière pour l'ouvrir et aider le prélat à mettre le pied à terre. Mais à peine introduit dans le cabinet du chancelier, Mgr de Bonnechose reconnaît son erreur. C'était bien M. de Bismarck qu'il avait devant lui. Sa haute stature, sa barbe rousse, sa figure pleine, ses yeux perçants ne lui laissent plus de doutes. — Sa voix est douce, ses manières sont simples et polies. « Est-ce à M. le comte de Bismarck?... Lui-même, Monseigneur. » Et le chancelier s'empessa de faire asseoir le prélat...

... Après avoir obtenu du comte de Bismarck une espérance, une promesse d'audience immédiate du souverain, l'archevêque se levait pour prendre congé, quand M. de Bismarck le pria de se rasseoir et mit la conversation sur un autre sujet. Il lui annonça qu'il attendait un des membres de la Défense nationale, et là-dessus, faisant la déclaration de ses sentiments, il se dit très haut l'ennemi de la révolution. Il voudrait, disait-il, le rétablissement du principe monarchique avec Henri V ; mais il reproche à ce prince le défaut d'initiative ; il se plaint de l'attitude prise par les princes d'Orléans, et semble pencher vers une restauration napoléonienne. Il croit l'Empereur affaibli, mais amendé ; le prince impérial est trop jeune, l'Impératrice hésite. La Prusse, d'ailleurs, ne saurait se mêler de la politique intérieure de la France.

A ces jugements, les uns sévères, mais justes, les autres exclusifs, le cardinal se bornait à donner la réplique. Il attira ensuite le chancelier sur le terrain religieux...

Le 15 février, le cardinal écrit :

« Hier, à une heure, j'ai été reçu par le roi de Prusse, aujourd'hui empereur d'Allemagne. M. de Bismarck était venu me voir à midi

et m'avait dit que le roi l'avait mandé pour midi et demi, voulant savoir par lui quel était l'objet de ma visite. Il me conseilla, dans l'intérêt de la cause, de Rouen, de faire valoir plutôt les motifs de fait que les motifs de droit. J'ai suivi son conseil, le croyant sincère. Le roi m'accueillit fort bien, et après m'avoir écouté dans mon plaidoyer pour mon diocèse et la ville de Rouen, me promit de prendre ma demande en considération. La conversation se porta ensuite sur la politique et la guerre actuelle.

« Le Roi me dit qu'à son entrée en France il avait été stupéfait, ainsi que son armée, de l'air de prospérité du pays, et qu'il n'avait pu comprendre comment les habitants n'étaient pas satisfaits. Il me raconta ensuite sa conversation avec Napoléon après Sedan. Il lui avait dit : Vous n'avez pas voulu la guerre, elle vous a été imposée ? — Oui ! aurait répondu l'Empereur vaincu. — Mais par qui ? — Par l'opinion publique. — Et qui a fait l'opinion publique, sinon votre ministère ?

« Alors le roi Guillaume s'est étendu sur la folie et l'incapacité des hommes composant ce ministère. Il me parla encore du danger des révolutions et de la difficulté, pour la France, de trouver un gouvernement qui garantisse la sécurité. Il désirerait le retour à la légitimité, mais il paraît considérer le comte de Chambord comme insuffisant.

« Il racontait aussi qu'il avait fait arrêter ses troupes à Varennes, qu'il avait réuni ses officiers autour de lui et leur avait adressé ces paroles : « Vous savez où nous sommes et quel attentat s'est accompli il y a quatre-vingts ans. C'est d'ici que sont partis tous les malheurs qui sont tombés sur la France. Quand une nation traite ainsi son roi, la main de Dieu s'appesantit sur elle... »

En 1881, le cardinal, à la veille de son départ pour Rome, où l'appelait la canonisation de saint Labre, se rendait à l'Elysée pour voir M. Grévy. C'était au lendemain de l'avènement du « Grand Ministère ». Mgr de Bonnechose se proposait de faire au président de la République des représentations plus accentuées encore qu'auparavant. L'arrivée aux affaires des pires ennemis de l'Eglise justifiait cette démarche qu'un autre n'eût peut-être pas risquée.

M. Grévy ne parut pas surpris. Comme le cardinal insistait sur les conséquences politiques et religieuses de ce changement ministériel et qu'il le regardait comme une déclaration de guerre à l'Eglise. M. Grévy voulut lui expliquer comment il s'était trouvé dans la nécessité de confier à Gambetta la direction du cabinet en lui laissant le choix de ses collaborateurs. Les journaux, disait-il, les Chambres, l'opinion publique m'imposent M. Gambetta ; dès lors, il

fallait lui laisser la responsabilité du cabinet tout entier. J'avoue que M. Paul Bert ne convient pas pour les cultes. Il pourra résulter de son intervention des désagréments et des conflits. Des députés pourront faire aussi de mauvaises propositions, mais elles n'aboutiront pas. Veuillez dire au Pape que le Concordat sera respecté et le budget des cultes maintenu. On vous attaquera : défendez-vous, nous vous soutiendrons. Si les entreprises contre l'Eglise ou l'ordre social allaient trop loin, j'interviendrais, j'arrêteraï ces tentatives, ou, si je ne pouvais réussir, je me retirerais. — Mais se retirer, s'écria le cardinal, ce n'est pas un remède, il faut lutter et empêcher !...

F. BESSON,
évêque de Nîmes.

LE NONCE

Le prélat, qu'une décision pontificale investit aujourd'hui de la pourpre et rappelle en Italie, laissera en France d'affectueux et d'édifiants souvenirs.

On sait que le bel immeuble de la place de la Concorde, gracieusement donné à la nonciature apostolique de France en nue-propriété, ne sera disponible qu'après l'extinction d'un usufruit. Mgr di Rende a donc occupé d'abord l'hôtel moderne du pont de l'Alma, situé à l'angle de l'avenue Rapp et qu'il partageait avec la légation de Hollande. Depuis deux ans, il habite rue de Varenne, en face de Mme la duchesse de Galliera, la plus belle partie d'un vieil hôtel, récemment restauré, qui lui est loué par MM. Calmann-Lévy.

L'escalier, de grande allure, conduit à de vastes pièces qui rappellent la disposition des appartements prélatiques de Rome, avec le portrait et le trône du Souverain Pontife sous un dais de velours rouge, avec la très simple chapelle ménagée à côté du vestibule, suffisante pour le nonce et sa suite, bien étroite pour la célébration, d'ailleurs fort rare, de quelques mariages privilégiés.

Mgr di Rende n'était pas un nonce comme tous les autres, un nonce de carrière. Il avait exclusivement rempli le ministère pastoral dans son archevêché de Bénévent, lorsque la confiance toute spontanée de Léon XIII le désigna pour l'un des postes diplomatiques les plus importants : la nonciature apostolique de Paris.

Ces hautes fonctions sont occupées d'ordinaire par des prélats, qui ont étudié, comme secrétaires d'abord, comme auditeurs ensuite, la tradition des rapports internationaux, les usages et les coutumes de la chancellerie ; qui, tout au moins, dans les différents stages de la carrière prélatice, ont pratiqué à Rome les choses et les personnes de la cour pontificale.

L'archevêque de Bénévent, au contraire, n'a jamais fait partie du collège prélatice, il ne s'est pas trouvé en rapport direct et personnel avec les dignitaires du Vatican ; et les Français qui, dans les salons, pensaient lui faire leur cour, en l'entretenant des individualités marquantes de la cour romaine, apprenaient presque toujours que le nonce ne connaissait guère que de nom les personnages ecclésiastiques placés auprès du Pape.

Les qualités qu'a montrées dans l'exercice de sa charge Mgr di Rende, lui sont donc absolument propres ; elles ne résultent pas d'une formation technique, d'une préparation professionnelle.

Deux faits ont spécialement contribué au succès de sa mission parmi nous : il s'est montré Français ; il s'est montré évêque.

En premier lieu, il est incontestable que sa connaissance approfondie, sa longue pratique de notre langue, de notre société, de notre état politique l'ont mieux servi que n'eût pu le faire une étude savante et raisonnée des fonctions diplomatiques. Il n'a pas été accueilli parmi nous comme un étranger, mais comme l'ancien ami de beaucoup de familles. Français d'allure et d'éducation, ancien élève du petit séminaire d'Orléans, il n'avait rien à apprendre, et connaissait aussi bien que l'un de nous notre terrain politique et social. Il a donc vu les choses comme nous les voyons, sans qu'aucun préjugé lointain les ait grossies ou diminuées pour lui. Quand il recevait un Français, il savait, sans enquête, quel degré de considération et de créance méritaient le visiteur et son milieu. Il a donc évité tout naturellement les écoles qui ne sont pas épargnées aux plus circonspects, lorsqu'ils sont jetés au milieu d'un peuple nouveau.

D'autre part, les Français appréciaient chez le représentant du Saint-Siège les formes courtoises, franches et françaises d'un fonctionnaire bienveillant, sans regretter cette enveloppe uniformément caressante, dont la souplesse native colore, chez beaucoup d'Italiens, tous les rapports de la vie. Le président

Dupaty écrivait irrévérencieusement, au dix-huitième siècle, dans ses lettres sur l'Italie, « qu'à Rome tout le monde cajole tout le monde, sans que le diable y perde rien. » Mgr di Rende est mieux que bienveillant et serviable ; il est sincèrement bon, mais, par le fait de son éducation française, il échappe aux abus du miel affecté, et plaît ici précisément par la franchise, par la netteté. Nous sommes toujours flattés de nous retrouver chez autrui ; nous aimions en lui l'un des nôtres. On le voyait, dans les salons où il trouvait avec plaisir bonne musique et bonne compagnie, se présenter comme chez lui, avec sa sainte et aimable mère, la marquise di Rende, saluer, sans qu'il fût besoin de fréquentes présentations, toutes les personnes de la société parisienne, reconnaissant chacune et l'entretenant de ses proches, de ses amis, avec l'aisance et la sûreté d'un Français sur son propre terrain.

Evêque, en second lieu. Le nonce apostolique s'est surtout distingué par ce caractère.

Je n'entends nullement dire que ses prédécesseurs eussent mis en oubli pour leur compte cette qualité. Mais, aux yeux du monde, ils ont apparu davantage comme négociateurs, comme diplomates. La période correspondant au séjour de Mgr di Rende parmi nous a été spécialement marquée par une animosité brutale et sans merci du gouvernement français contre les principes du gouvernement pontifical, contre l'Eglise ; aucun jeu n'eût été laissé aux efforts les mieux combinés du plus consommé tacticien. L'ambassadeur romain ne faillit pas cependant à sa tâche ; c'est notamment à ses soins, à sa vigilance que l'Eglise de France, si durement éprouvée, doit, du moins, certaines désignations épiscopales du présent, à Dijon et ailleurs, trop sages et trop heureuses pour émaner de l'inspiration gouvernementale.

Mais, si son action de négociateur se trouvait limitée par les circonstances dans une sphère trop restreinte, il voulut que s'affirmât hautement, par ses actes multipliés, l'exemple pieux et régulier donné au clergé et aux catholiques par le représentant du Saint-Siège.

Aucun nonce jusqu'à ce jour n'avait participé avec une si publique application à la vie chrétienne de la capitale et des provinces, aucun ne s'était prodigué avec autant d'empressement dans les cérémonies pontificales.

Il est peu de paroisses dans Paris qu'il n'ait édifié de sa pré-

sence, de sa prédication, de sa prière majestueuse et recueillie. Nos pèlerinages l'ont attiré sur tous les points de la France. Un jour on le voyait présider avec dignité les grandes fêtes de la Madone à Boulogne-sur-Mer; un autre jour il s'en allait sans bruit, prendre part aux intimes dévotions d'une famille dans la chapelle de Sainte-Chantal de Bourbilly, et ailleurs. Les fonctions pontificales lui étaient chères; et l'affluence lui montrait combien les catholiques de France goûtaient cette piété simple et assidue.

Evêque, il l'était surtout demeuré dans le sens propre du mot, c'est-à-dire à l'égard de ses lointaines brebis, de son diocèse de Bénévent, qui tant de fois a sollicité ardemment son retour. Ce ne fut jamais pour prendre un repos mérité, mais toujours pour aller visiter ses diocésains, qu'il mit à profit ses congés de quelques semaines. Il aimait à parler de sa ville archiépiscopale, à vanter la foi de ses peuples; et ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher se trouvent largement renseignés sur sa chère cathédrale, sur sa vaste maison épiscopale qui subit il y a peu d'années un écroulement partiel, sur ses routes de montagne, sur ses gros villages où se massent les habitants au lieu de s'isoler dans les campagnes, se dispersant chaque matin pour leurs travaux éloignés, et rentrant chaque soir à la sonnerie de l'*Ave Maria*. Il comparait volontiers ses tournées pastorales aux voyages analogues des évêques de France;

Voyez-vous, disait-il, c'est toute autre chose. Chez nous l'évêque ne ressemble nullement à un personnage officiel; il en impose moins: mais c'est, pour tous, surtout pour les petits, un père qui vient consoler, que le plus humble, le plus ignorant, le plus coupable, approchent et interpellent volontiers, en toute confiance et simplicité.

Le prélat racontait, à ce propos, un curieux souvenir:

— Un jour, comme je visitais une petite ville éloignée de Bénévent, et pendant que je revêtais les ornements chez le curé du lieu pour me rendre processionnellement à l'Eglise, j'entendis dans l'antichambre le bruit d'une très vive altercation. J'envoyai demander une explication. On vint m'avertir que c'était un vieux berger de la montagne, descendu de bien haut pour se confesser à son évêque et qui ne voulait pas attendre. Je le fis venir; il était outré de la résistance qu'on lui avait opposée; il sacrait contre les serviteurs, contre les chanoines, contre mon secrétaire. Je tentai, moi aussi, d'obtenir

qu'il ajournât sa confession, car l'heure de l'office avait sonné, la population m'attendait.

Mais il répondit que, l'office fini, il n'aurait plus le temps de rejoindre ses troupeaux avant la nuit, qu'un fils arrivant près de son père a le droit d'être écouté sans délai. Il était à la fois tendre et fâché, je ne pus lui faire entendre raison; je dus prêter l'oreille comme il le voulait. Alors il s'apaisa tout à fait; et, avec la plus grande sérénité d'âme, il s'accusa d'un meurtre qu'il avait commis. Il trouva que son récit me causait plus d'émotion qu'il n'en valait.

— Oh! conclut-il, je vois bien, père, que vous vous exagérez la chose!

Je me creusais la tête pour trouver quelle circonstance dans le fait pouvait lui sembler si atténuante. Il ne tarda pas à m'en instruire :

— Oui, père, c'est bien vrai que j'ai tué; mais le péché n'est pas si gros que vous le croyez... la police n'en a rien su!

(Gazette de France.)

LE SURMENAGE INTELLECTUEL

Nous avons mentionné le discours prononcé à la Chambre des députés par Mgr Freppel, concernant la surcharge des programmes scolaires qu'on est convenu d'appeler le surmenage intellectuel. Voici un extrait plus étendu de ce discours d'utilité universelle :

Aujourd'hui nous voyons des populations qui vont s'affaiblissant de jour en jour, qui savent moins que par le passé supporter la fatigue et le travail. Vous avez dû abaisser, à plusieurs reprises, la taille réglementaire pour nos jeunes soldats. Croyez-vous qu'avec votre système d'instruction primaire, avec votre régime trop sédentaire, avec vos programmes trop chargés, avec vos six heures de classe par jour, vous arriverez à remédier à cet état de choses? Je ne le crois pas. (Très bien! très bien!)

Ce surmenage produira les résultats les plus fâcheux. En condamnant l'enfant à une immobilité trop prolongée à l'école maternelle, puis à l'école primaire, en l'obligeant à vivre dans une atmosphère nécessairement viciée, malgré la précaution que vous prenez, en lui imposant par la surcharge des matières une tension d'esprit au-

dessus de ses forces, vous surexcitez le système nerveux aux dépens du reste de l'organisme. (Très bien! très bien!) Vous amenez, par voie de conséquence, la langueur et l'inertie des facultés digestives, les troubles de la vue et particulièrement la myopie, les déviations de la taille, la méningite, l'anémie, la phthisie. Vous préparez des populations étiolées, sans force et sans initiative. (Très bien! très bien!) J'ai prononcé le mot de myopie. Ignorez-vous que la myopie est devenue un fléau de la jeunesse française?

L'orateur dit que le surmenage intellectuel est devenu une préoccupation pour les membres les plus autorisés de l'Académie de médecine. Ces observations s'appliquent, du reste, aussi à l'enseignement secondaire. Il ne faut pas fermer les écoles, mais il est nécessaire de simplifier les programmes :

Je sais très bien que vous avez introduit la gymnastique comme correctif des travaux de l'esprit : — je vous en loue ; — je suis tellement partisan de la gymnastique que j'en ai fait le sujet de mon discours de distribution des prix dans mon petit séminaire. Mais cet exercice tous les deux jours, peut-il corriger ce qu'il y a d'excessif dans votre plan d'étude? Prenez ce programme. Vous y verrez figurer l'instruction morale, le français, les exercices de lecture, de grammaire, les dictées, l'analyse, la récitation, les exercices de composition; l'enseignement scientifique, les leçons de choses, la géographie, l'histoire, l'enseignement civique, — total : trente heures de classes par semaine! sans compter le dessin et le chant. Est-ce que vous croyez que le cerveau d'un enfant de huit, neuf et dix ans peut résister à une pareille charge? Quant à moi, je ne le crois pas. (Très bien!)

Je suis convaincu que tous les instituteurs sont de mon avis. Si nous n'étions pas dans une assemblée où toutes les expressions doivent être parlementaires, je dirais que ce programme est un chef d'œuvre de charlatanisme pédagogique.

Je demande la réduction du nombre des heures de classe (Très bien! très bien!); je le demande avec le conseil municipal de Paris, dans le sein duquel MM. Marsoulan et Mesureur ont présenté à ce sujet des observations bien accueillies par tous leurs collègues. Deux heures de classe le matin, et deux heures le soir, séparées chaque fois par une heure de récréation, c'est tout ce qu'on peut exiger d'un enfant. (Très bien! très bien!) A cette réduction, vous ne perdrez rien; car un enfant est incapable de prêter une attention soutenue pendant trois heures.

Fénelon, dans son gracieux langage, comparait le cerveau de l'enfant à une bougie allumée dans un lieu exposé au vent, et dont la lumière vacille sans cesse, et c'est cette lumière que vous prétendez fixer pendant trois heures!

Dans les lycées, les classes ne durent que deux heures. Ne comptez pas sur la troisième heure pour le moindre perfectionnement intellectuel. L'enfant n'y est plus : il bâille, il allonge les jambes, il remue les bras ; son attention est ailleurs, elle est au jeu, à ce jeu dont il ne faut pas le priver si vous voulez réaliser l'adage des anciens : *Mens sana in corpore sano*. (Applaudissements.)

Et encore, si tout se bornait à six heures de classe par jour ! Mais les instituteurs primaires ne connaissent plus de bornes et donnent encore aux enfants des devoirs à faire à la maison.

Et voilà l'enfant, au sortir de la classe, obligé de se remettre à écrire, à calculer, la tête et la poitrine penchées sur une table, à la lueur détestable d'une bougie et même d'une chandelle. Ne vaudrait-il pas cent fois mieux pour lui remuer, jouer, courir, en ayant devant lui la verdure, l'espace, le grand air ? (Vifs applaudissements.) Tout cela est factice, artificiel, contre nature, et de cet excès de tension de l'esprit ne peuvent sortir que des cerveaux atrophiés, un épuisement prématuré des forces et des facultés vitales.

Je ne veux pas insister plus longtemps sur ce sujet, car vous avez hâte de terminer la discussion du budget. On me dira peut-être que ces observations auraient mieux trouvé leur place devant le Conseil supérieur de l'instruction publique. Je n'en disconviens pas, mais je vous ferai observer qu'ayant été exclu par vos gracieuses lois du Conseil supérieur de l'instruction publique, dont j'avais fait partie pendant six ans, je suis bien obligé de porter mes doléances devant les pouvoirs publics. Vous avez à cet égard une responsabilité que vous ne pouvez pas décliner. (Vifs applaudissements.)

M. le docteur Lagneau a présenté, samedi, à l'Académie des sciences morales et politiques de Paris un nouveau mémoire sur le surmenage intellectuel. Il constate d'abord que de nouveaux témoignages sont venus confirmer les conclusions de son précédent travail. Des médecins tels que MM. Pallen et Georges Beard, de New-York ; Whitters Moore, président de la British Medical Association, réunie à Brighton en août dernier ; Dujardin-Beaumetz, attaché à l'École normale d'institutrices de Paris, ont attesté l'influence nuisible de divers modes d'éducation sur le développement des jeunes gens.

ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. HERVÉ. — DISCOURS DE M. HERVÉ

M. Hervé, ayant été élu par l'Académie française à la place vacante par la mort de M. le duc de Noailles, y est venu prendre séance jeudi, 10 février 1887, et a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Vous avez fait à un modeste journaliste, en l'admettant parmi vous, l'honneur le plus envié. Il en est confus ; il le serait bien davantage encore s'il ne pensait que cet honneur est accordé, non pas à sa personne, mais à la presse, et spécialement à un certain genre de presse. L'Académie française, en effet, quoi qu'en disent ses détracteurs, accepte et consacre volontiers les formes nouvelles que revêt à chaque époque l'activité de l'esprit. Sous la Restauration, quand la tribune se relève en même temps que la Monarchie, quand l'éloquence prend le premier rang parmi les forces qui régissent l'opinion, vos portes s'ouvrent aux orateurs politiques. Plus tard, lorsque la presse, cette autre tribune, devient une puissance, vos suffrages vont chercher, dans la personne de ses plus brillants écrivains, le journal des classes qu'on appelait dirigeantes. Aujourd'hui enfin, vous faites entrer ici le journal populaire. C'est que nous vivons dans un temps où tout se transforme, la presse comme le reste. On ne peut plus, pour défendre ses idées, se contenter de les développer au milieu d'un cercle restreint de lecteurs. Il faut descendre sur la place publique, se mêler à la foule et parler à tous un langage que tous puissent entendre.

Vous excuserez ces réflexions. Elles n'auraient pas choqué mon regretté prédécesseur. Le duc de Noailles, qui se rattachait au passé par tant d'honorables liens, avait en même temps un jugement trop sûr et un esprit trop large pour ne pas comprendre toutes les nécessités de notre temps. Il l'a prouvé maintes fois dans le cours de sa longue et belle existence.

Il était né en 1802. Il appartenait à une de ces familles qu'on peut appeler vraiment nobles, parce que leur noblesse ne se fonde pas seulement sur l'ancienneté du nom et sur l'éclat des titres, mais sur la continuité des services rendus à l'Etat :

familles dans lesquelles on voit se succéder, de génération en génération, les maréchaux de France, les ministres et les ambassadeurs; familles qui se font honneur de verser leur sang pour le pays, sous le drapeau de l'ancienne France comme sous les couleurs de la France nouvelle. Un Noailles se faisait tuer au passage de la Bérésina. Trois Noailles étaient à Fontenoy; un d'entre eux servait de premier aide de camp au maréchal de Saxe; les deux autres, à la tête de nos escadrons, se signalèrent dans cette charge fameuse qui décida de la victoire en faisant brèche à la muraille vivante de l'infanterie anglaise. Sous le Consulat, un Noailles, ramenant en France les débris de notre armée de Saint-Domingue, non seulement parvint à déjouer la surveillance de l'escadre anglaise, mais prit à l'abordage, par un coup d'audace, la corvette le *Howard*, et mit en sûreté sa capture avant de succomber aux blessures qu'il avait reçues dans ce combat. Ses grenadiers, dont il était l'idole, réclamèrent son cœur, l'enfermèrent dans une boîte de métal et le suspendirent à la hampe de leur drapeau. Ce même Noailles, député à l'Assemblée constituante, avait attaché son nom à un des grands faits de notre histoire. Dans la nuit du 4 août 1789, aux applaudissements de toute cette jeune noblesse qui partageait ses généreux sentiments, il avait proposé, il avait fait voter l'abolition des privilèges. La Révolution française compte peut-être des dates plus populaires; elle n'en a pas eu de plus pures.

L'illustration des Noailles datait de plusieurs siècles; leur faveur fut grande depuis Louis XIV. Adrien-Maurice de Noailles avait épousé une nièce de Mme de Maintenon; alliance qui lui a valu les attaques passionnées de Saint-Simon. Adrien-Maurice, mort en 1766, doyen des maréchaux de France, a été la tige commune des ducs de Noailles et des ducs de Mouchy. Ses descendants, sous la Terreur, ont payé chèrement leur élévation. La guillotine les a traités en véritables privilégiés. Le maréchal de Mouchy, après la journée du 10 août, s'était retiré dans ses terres. On vint l'y chercher. On jeta sur une charrette ce vieillard de soixante-quinze ans avec sa femme, qui demandait à n'être pas séparée de lui. On ne les sépara pas, en effet; ils furent exécutés en même temps. Après la branche cadette, ce fut le tour de la branche aînée. Quelques jours avant le 9 thermidor, trois femmes de la maison de Noailles montaient ensemble sur l'échafaud: une des trois avait quatre-vingt-

deux ans. La France était alors livrée aux bêtes, et les bêtes de ce temps-là étaient féroces.

Jean-Paul-François, duc de Noailles et d'Ayen, était réfugié en Suisse quand il apprit qu'il avait ainsi perdu dans un jour sa mère, sa femme et l'aînée de ses filles. Le Consulat lui rouvrit les portes de la France. La Restauration lui donna un siège à la Chambre des pairs. Il n'avait pas de fils. Son petit-neveu fut destiné à hériter de sa pairie. C'était votre futur confrère. Suivant l'usage, il fut autorisé à porter le second titre de la famille, celui de duc d'Ayen.

En 1821, le jeune duc d'Ayen entra aux gardes-du-corps. En 1823, il prenait part à l'expédition d'Espagne. Il était marié depuis quelques mois à peine. Il avait épousé une Mortemart, chez qui la douceur du caractère tempérait cette vivacité d'esprit héréditaire dans sa famille. Elle devait lui survivre, après lui avoir donné une fille qui mourut jeune et deux fils entre les mains desquels l'éclat du nom n'a point pâli. En 1824, la mort de son grand oncle le faisait duc de Noailles. S'il n'avait pas encore l'âge voulu pour prendre possession de son siège à la Chambre des pairs, rien ne lui manquait d'ailleurs pour faire grande figure dans le monde. Il venait d'y entrer; il devait y occuper, pendant bien des années, une des premières places.

Les salons, en France, ont toujours joué un rôle considérable. Les mœurs, la langue, le mouvement des idées ont subi leur influence. Jamais elle ne fut plus puissante qu'au XVIII^e siècle. Les salons régnaient sur le goût et les femmes régnaient sur les salons. L'art de la conversation, où elles ont excellé de tout temps, était arrivé à son point de perfection : raffinement suprême d'une société raffinée en toutes choses.

La Révolution dispersa ce monde imprévoyant et charmant qui avait préparé en souriant la plus grande crise des temps modernes. Quand la tourmente fut passée, les survivants se cherchèrent, et, malgré tant de vides, la société polie se reforma. Il y a des tendances auxquelles on n'échappé pas. Toutes les fois que trois Français se trouveront réunis, un salon se créera, pourvu que l'un des trois Français soit une Française. Déjà, sous le Directoire, et plus encore sous le Consulat, on recommençait à se voir, et à mesure que renaissaient les traditions de la bonne compagnie, les femmes distinguées par l'esprit ou par les manières reprenaient leur place et leur influence. C'était Mme de Staël; c'était Mme de Beaumont, l'amie de Chateau-

briand ; c'étaient d'autres encore. Sous la Restauration, ce qu'il y avait de plus choisi s'assemblait chez la princesse de Poix. Le duc de Noailles se trouvait là au milieu de sa famille. Le prince de Poix, fils du maréchal de Mouchy, avait succédé à son père comme chef de cette branche des Noailles. La princesse, née Beauvau, était une des plus gracieuses personnes de son temps. La voici telle que nous la montre un écrit tiré à peu d'exemplaires et qui n'est pas dans les mains du public : « Jamais, disait-elle, je n'ai trouvé personne ennuyeux », et quand on lui demandait sa recette, elle affirmait avec vérité que personne n'est ennuyeux en parlant de soi. Les gens les plus bornés sont imprévus quand ils se racontent de bonne foi ; mais, pour les y amener, il faut savoir attirer la confiance : elle y excellait. Son infatigable bienveillance se faisait sentir dès qu'on l'approchait. Son esprit, aussi aimable que son caractère, lui présentait d'abord le bon côté de tout, et elle approuvait si juste qu'elle flattait sans que sa sincérité en souffrit. Quelle plume a donc tracé ce portrait pris sur le vif ? C'est la plume d'une femme, et la plume d'une Noailles. Le goût et le talent d'écrire étaient dans la famille. Ils y sont encore aujourd'hui : la mort du duc de Noailles n'a pas interrompu la tradition.

L'aimable auteur de ces lignes était, par son père, une petite fille de la princesse de Poix et s'appelait la vicomtesse Alfred de Noailles ; car elle avait épousé un de ses cousins, celui qui partit pour la campagne de Russie et qui n'en revint pas. Sa mère était de Laborde et fille du célèbre banquier de la cour. De ce côté aussi, elle tenait à une lignée de gens d'esprit. Toute la descendance de Joseph de Laborde en a eu, et du plus séduisant.

La princesse de Poix recevait la meilleure et la plus spirituelle compagnie, l'hiver, dans cet hôtel de la place Beauvau qui depuis a changé de destination ; l'été, dans sa propriété du Val, près de Saint-Germain. Là, le roi Louis XVIII venait chaque année lui faire une visite et se plaisait à déployer pour elle toute la coquetterie de son esprit. La vicomtesse Alfred de Noailles fait un tableau piquant de ces entrevues, auxquelles la famille et les amis prenaient part. Elle termine par ce trait : « Le roi Louis XVIII, ainsi qu'on le sait, était aimable comme un seigneur et comme un académicien. »

(A suivre).

NECROLOGIE

S. Em. le cardinal *Jacques CATTANI*, archevêque de Ravenne, vient de mourir.

Mgr Cattani était né à Brisighella, le 13 juillet 1823. Après avoir fait ses études au séminaire de Faenza, il fut ordonné prêtre le 21 septembre 1845 et nommé chanoine de Ravenne. Il quitta bientôt ce poste pour devenir chanoine de Saint-Jean-de-Latran, et, durant son séjour à Rome, remplit plusieurs fonctions importantes dans diverses congrégations.

Au mois de mai 1866, il fut envoyé comme internonce à La Haye, et deux ans plus tard, après avoir été élevé à l'épiscopat avec le titre d'archevêque d'Ancyre, nonce à Bruxelles.

Après être revenu à Rome comme secrétaire de la Congrégation du Concile, il alla comme nonce à Madrid, et enfin en 1879, le 19 septembre, S. S. Léon XIII le créa cardinal, du titre de Sainte-Balbine, et trois jours après lui confia la direction de l'archidiocèse de Ravenne, où l'éminentissime cardinal donna de nouveau le témoignage de ses vertus et où il vient de terminer une vie toute entière consacrée au service de l'Eglise.

Mme la marquise di Rende, mère de S. Exc. le Nonce apostolique, est, suivant les termes mêmes de la dépêche reçue à la Nonciature « entrée saintement dans la paix » dimanche, 13 février, à midi, après avoir reçu des mains de son fils les dernières consolations de l'Eglise.

La marquise DI RENDE, née Carraciolo, était très connue et très justement appréciée en Italie, où son exquise urbanité et son inépuisable charité lui avaient conquis tous les cœurs.

En France, où elle avait accompagné son fils, elle avait vu également toutes les sympathies l'entourer, et de nombreuses œuvres avaient éprouvé l'effet de sa générosité, en même temps que son salon était devenu le rendez-vous obligé des notabilités politiques, artistiques et littéraires.

C'est sur l'avis des médecins que la marquise di Rende avait quitté Paris au mois de septembre dernier; la douleur que lui causait sa séparation d'avec son fils était d'ailleurs adoucie par la pensée de se retrouver à Naples près de sa fille, qui appartient, comme on sait, aux Filles de la Charité. Mais la maladie

dont elle souffrait s'aggrava et se compliqua bientôt d'une fièvre pernicieuse, qui prit un tel caractère de gravité qu'on comprit vite que tout espoir était perdu.

Mgr di Rende partit alors pour Naples. Il arriva assez à temps pour assister aux derniers jours de sa mère qui eut ainsi la joie suprême de saluer en son fils le nouveau prince de l'Eglise.

M. *Raoul* DUVAL est mort presque subitement d'une maladie de cœur à Monte Carlo. Il n'était âgé que de cinquante quatre ans.

Fils du premier président de la Cour de Bordeaux frappé de déchéance par le gouvernement de la Défense nationale comme ayant fait partie des commissions mixtes, plus tard réinstallé sur son siège et élu quelques années après sénateur de la Gironde, il débuta lui-même dans la magistrature sous l'empire et donna sa démission au 4 septembre.

En juillet 1871, il fut nommé député de la Seine-Inférieure; et se fit inscrire dans le groupe, fort peu nombreux d'ailleurs à cette époque, de l'Appel au peuple. On n'a pas oublié sa campagne contre M. Thiers, en 1872 et 1873, sa demande de poursuites contre M. Ranc, ses attaques contre M. Challemel-Lacour, enfin son opposition à la Constitution de 1876, bientôt suivie de son entente avec les républicains et les légitimistes intransigeants pour écarter les orléanistes du Sénat inamovible.

Élu en 1876 par le département de l'Eure en même temps qu'il échouait dans deux arrondissements de la Seine, il rentra dans le groupe de l'Appel au peuple, mais refusa de s'associer au 16 mai, ce qui ne l'empêcha pas d'être battu à Louviers par le ministre actuel de l'agriculture, M. Develle. De nouveau battu par ce dernier en 1881, il réussit en 1884 à remplacer dans le même département M. Janvier de la Motte, décédé. Il est revenu à la Chambre de 1885 le troisième sur la liste conservatrice.

M. Raoul Duval, protestant, libre-échangiste et rallié sur le tard à la chimère d'une République soutenue, par des royalistes, était trois fois dans l'erreur. Cet homme de valeur a mis son amour-propre à affirmer sur le terrain économique sa parenté avec M. Léon Say; conservateur par tempérament, il en était venu à un libéralisme dont ses amis auraient pu s'étonner. En matière religieuse, il ne pouvait ressentir comme les catho-

liques les cruelles blessures faites à l'Église, mais il s'honora parfois en prenant le parti des victimes contre les persécuteurs.

Un des adversaires les plus acharnés de la religion vient de mourir en Belgique : M. LAURENT, professeur à l'Université de Gand.

M. Laurent est auteur de travaux considérables de législation et d'histoire, mais tous inspirés par la haine de l'Église. Ses ouvrages les plus connus sont les *Études sur l'histoire de l'humanité* et son *Cours de droit civil*. Lors du dernier ministère libéral, il avait été chargé d'élaborer un plan de revision du code civil.

Il était dans sa soixante-seizième année.

Le baron BAUDE est mort, le 8 février, frappé d'une attaque d'apoplexie.

Il était âgé de cinquante-sept ans.

Il avait eu une carrière diplomatique tout à fait brillante et avait successivement représenté la France en Belgique, en Grèce et près le Saint-Siège.

Mme la baronne DE BELCASTEL, dont l'état de santé inspirait, depuis quelque temps, de vives inquiétudes à son entourage, a rendu le dernier soupir, dans son hôtel de la rue des Chapeliers, à Toulouse.

Mme de Belcastel laisse dans cette ville le souvenir d'une femme accomplie, dont le cœur fut toujours ouvert aux malheureux.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le prochain consistoire pour la création des nouveaux cardinaux et la préconisation de nombreux évêques aura lieu le lundi 7 mars. Il sera suivi, le jeudi 10, d'un consistoire public dans lequel le Souverain Pontife imposera le chapeau aux nouveaux cardinaux, Mgr Giordani, archevêque de Ferrare, et à Mgr Aloïsi-Masella, l'ancien nonce de Portugal, ainsi qu'aux arche-

vêques de Boston et de Québec, créés cardinaux l'an dernier et attendus incessamment à Rome. Les nonces apostoliques de Paris, de Madrid et de Vienne restant à leur poste avec le titre de pro-nonces, viendront recevoir le chapeau dans un consistoire ultérieur.

La Sacrée Congrégation des Rites a dernièrement publié un décret sur les écrits (de scriptis) du V. P. Honoré de Paris, décret par lequel elle déclare qu'après le plus minutieux examen des écrits de ce Religieux, grand devant le monde et devant Dieu, elle n'y a rien trouvé qui pût empêcher de passer aux autres procédures relatives à la béatification de ce serviteur de Dieu.

Mgr Rampolla, nonce à Madrid, est définitivement choisi comme successeur du cardinal Jacobini.

Une dépêche de Rome nous apprend que le Saint-Père a chargé le cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, de rédiger un projet de convention en vue d'assurer la sécurité et la complète liberté des missionnaires et des catholiques résidant dans l'empire chinois. Le projet de convention, ajoute la dépêche, sera probablement envoyé à Pékin le 22 de ce mois.

France.

La commission chargée d'examiner le projet d'abrogation du Concordat s'est réunie. La question posée était celle-ci : Y a-t-il lieu de séparer les Eglises de l'Etat ?

Mgr Freppel a montré combien cette formule était équivoque et vague.

Ont voté pour : MM. Boysset, Sigismond Lacroix, Pichon, Yves Guyot, Boyer, Philipon, Viger, Cousset et Gustave Rivet.

Ont voté contre : MM. Raynal, Noirot Duché, Chavoix, Versigny, Cordier, Horteur, Fairé et Mgr Freppel.

MM. Hanotaux, de Jouvencel, Simyan et Millerand étaient absents.

La commission se trouvait donc partagée par 9 voix contre 9 ; mais deux absents ont voté par lettre pour cette fois.

La commission s'est ajournée pour discuter sur la seconde formule : « Quelles sont les mesures à prendre en vue de cette séparation ? »

Cette décision de la Commission ne présage absolument rien quant au vote qui sera émis plus tard par la Chambre.

BEAUVAIS. — Le *Gaulois* raconte comme il suit une cérémonie très touchante qui vient d'avoir lieu à l'hôpital de Beauvais.

Le général Renaud, commandant de la 6^e brigade d'Infanterie, a remis, dans la salle de l'hôpital, la croix de la Légion d'honneur à la sœur Bathilde, en présence du colonel Lacapelle et de tous les officiers du 51^e de ligne. Une députation des sous-officiers et soldats du régiment, la commission administrative de l'hospice et de nombreux fonctionnaires de la localité assistaient à cette touchante cérémonie. Le général a prononcé l'allocution suivante :

« Il a suffi que l'on signalât au ministre de la guerre vos vingt-huit années de dévouement admirable pour que la récompense ne se fit pas attendre, et le président de la République vous a nommée chevalier de la Légion d'honneur. Le général Faidherbe, grand-chancelier, m'a délégué pour vous remettre la croix. Comme chef de la famille militaire, je suis heureux d'être appelé à vous remettre cette croix, qui est le plus grand honneur que l'on puisse recevoir et que, je le déclare hautement, vous avez bien méritée. »

Le général tira son épée, prononça la formule d'usage et consacra la sœur Bathilde chevalier de la Légion d'honneur.

« Ma Sœur, il faut que je vous embrasse, » dit en terminant le général. C'est dans l'ordre, en effet. L'émotion était dans tous les cœurs, et les larmes dans quelques yeux. Cette accolade fut saluée de vifs applaudissements.

Mme Renaud attacha ensuite la croix sur la poitrine de la récipiendaire ; puis M. le Dr Gérard, maire, adressa à celle-ci quelques paroles de félicitations et de remerciements pour ses excellents services. Il a chargé le général Renaud de transmettre au ministre de la guerre, l'expression de la gratitude de l'administration et des malades pour la récompense si justement accordée à la Sœur Bathilde.

Nous ne pouvons qu'applaudir la conduite du maire de Beauvais, qui n'a pas craint d'affronter les colères des radicaux, pour rendre à une Sœur de Charité le juste hommage qui lui est dû. »

Hélas ! l'autre jour, à Paris, une Sœur décorée se trouvait parmi les religieuses de l'hôpital Necker. A-t-elle plus que les autres trouvé grâce devant les infâmes laïciseurs ?

CAMBRAI. — Monseigneur l'Archevêque de Cambrai adresse une lettre pastorale au clergé et aux fidèles de son diocèse, pour annoncer la création d'une Œuvre des Écoles chrétiennes.

COUTANCES. — Dans un mandement, magistralement écrit,

Mgr Germain jette à ses diocésains un long cri d'espérance. Reprenant le thème de sa précédente instruction pastorale, consacrée aux triomphes de l'Eglise sur les persécutions sanglantes, l'Evêque poursuit le tableau de ces victoires remportées sur des ennemis qui, cette fois, hélas ! sortiront de son sein.

C'est Arius menaçant, mais terrassé par Athanase et Hilaire ; c'est Julien l'Apostat obligé de reconnaître son impuissance dans toutes ses entreprises contre Dieu.

Plus tard, Mahomet est écrasé par ces grands chrétiens dont l'histoire répète le nom avec orgueil : Charles-Martel, les Croisés, Scanderberg, Ferdinand le catholique, Don Juan d'Autriche et Sobieski.

Aux Albigeois, Dieu oppose Dominique ; aux protestants, une foule de saints illustres. Dans les temps modernes, quand l'Eglise paraît près de succomber aux attaques de l'impiété, du scepticisme et du rationalisme conjurés, quand la Convention a proscrit les prêtres, fermé les églises, arraché violemment de Rome le Vicaire de Jésus-Christ et que tout semble perdu, cette fois, l'Eglise va-t-elle donc sombrer ?

Voici la réponse de l'Evêque :

« Ne craignez rien, N. T. C. F. Le Seigneur vient de regarder, et voilà qu'au signe de sa droite, l'ouragan s'apaise ; les bourreaux sont désarmés ; les grands coupables tombent au grand jour et souvent par la main les uns des autres, sous les coups de la vengeance divine. Les Evêques reviennent de l'exil ; les sanctuaires sont restaurés, la Croix brille à leur sommet ; la Religion retrouve ses autels. De nouveau, le Christ a vaincu, le Christ triomphe, le Christ domine ; et l'Eglise reprend à travers le monde sa marche semblable à celle du Maître : elle passe en faisant le bien, même à ses persécuteurs. »

Aujourd'hui, ajoute l'Evêque, c'est la Maçonnerie qui reprend le travail ingrat et l'horrible tâche de combattre Dieu et son Eglise. Elle s'appelle Légion et dispose de forces immenses.

Mais après Arius et Julien l'Apostat, après Mahomet, Luther et les Conventionnels, les Francs-Maçons passeront « devant l'adorable figure du Christ et devant l'Eglise catholique, redisant, comme leurs prédécesseurs dans la haine et dans la révolte ; O Christ, ô Eglise immortelle, ceux qui vont mourir vous saluent !

LYON. — L'oraison funèbre de S. Em. le cardinal Caverot sera prononcée le 15 mars, dans l'église primatiale, par Mgr Mermillod, évêque de Lausanne et de Genève.

NIMES. — Mgr l'évêque de Nîmes prescrit un service funèbre pour le repos de l'âme de Mgr Caverot, archevêque de Lyon.

On sait que Mgr Besson était à Rome quand il apprit la nouvelle de la mort du cardinal, auquel l'unissaient des liens d'étroite affection. Quand l'évêque de Nîmes dut prendre congé de N. S. P. le Pape, afin d'assister aux obsèques du vénérable cardinal, Léon XIII daigna agréer le motif qui déterminait un si prompt départ et ajouta :

Le cardinal se disait inutile ici-bas. Mais il va nous devenir grandement utile dans une meilleure vie. Il priera pour l'Eglise et pour la France qu'il ne sépare pas dans ses affections. Nous l'aimons et nous le regrettons bien sincèrement, car il nous était très fidèle et il nous a rendu de vrais services. Portez à sa noble famille, à son Eglise, à tous les prélats réunis pour célébrer ses funérailles l'expression de notre vive condoléance, et l'assurance de nos paternelles bénédictions.

Mgr Besson termine ainsi :

Il nous reste à nous associer à ce deuil, nos très chers frères, en offrant le saint sacrifice pour le repos de l'âme de notre cher Cardinal, dans notre église paroissiale de Saint-Baudile, où il a répandu à grands flots l'eau grégorienne et l'huile de la consécration. C'était, il vous en souvient, le 28 octobre 1877. Mgr l'Archevêque de Lyon venait à peine de revêtir la pourpre romaine, et l'un des premiers usages qu'il en daigna faire, ce fut d'en apporter l'éclat et la grandeur dans notre religieuse cité. Nîmes entendit ce jour-là pour la première fois le canon tonner dans ses murs, c'était le canon de la paix. Plaise au Seigneur qu'il n'y retentisse jamais que pour saluer l'Eglise et la France ! Les rues et les places étaient couvertes d'une foule respectueuse, aussi attentive aux mystères que charmée de les voir accomplis par un pontife si illustre. Douze prélats entouraient le nouveau prince de l'Eglise ; les chefs de la magistrature, de l'administration et de l'armée étaient à la tête du peuple, et quand M. Blanchard, ce maire si excellent dont la mémoire demeurera en honneur et en bénédiction dans la cité, nous eut remis les clefs de la nouvelle église, avec quelle joie, avec quels transports d'allégresse nous les présentâmes au Cardinal pour ouvrir cette noble basilique à la multitude qui en assiégeait les portes ! Quelle fête ! Quel concours ! Quelle heureuse impression de foi et de piété ! Le soir toute la ville s'illumina, comme par enchantement, sur le passage du Cardinal ! Toutes les mains cherchaient à baiser les bords de son manteau, si elles ne pouvaient atteindre jusqu'à son bras levé et bénissant. Et lui, dominant avec sa haute taille, sa noble contenance, son air de bonté répandu sur toute sa figure, ses lèvres où éclataient des paroles d'admiration, les cinquante mille spectateurs répandus autour de lui, éclairait comme d'un radieux sourire ce tableau animé et mouvant d'un enthousiasme populaire que la religion peut seule inspirer et

soutenir. Il s'écriait après cette journée pleine de délices et de fatigues : Heureux le peuple qui possède une telle foi ! Il nous félicitait d'en être le pasteur et le père et nous en comprenions mieux nous-même et la joie et l'honneur.

Mgr le cardinal Caverot a daigné revenir à Nîmes pour y chercher dans les jours d'hiver un ciel plus doux à sa santé ébranlée. Il se promettait d'y revenir encore, et toutes les fois qu'il nous demandait de vos chères nouvelles, nous n'avons pas cessé de lui dire que Nîmes était toujours digne de sa bienveillance, fidèle à son passé, heureux de garder sa foi, plus heureux encore le jour où il pourrait, comme en 1877, en étaler dans nos rues et sur nos places les pacifiques triomphes.

Ce jour, nous l'espérons, luira pour nous dans un prochain avenir. Le prélat qui nous a bénis dans une circonstance si mémorable et qui a fait si souvent des vœux pour notre bonheur, se souviendra, dans une vie meilleure, du diocèse de Nîmes et de sa chère et noble filleule, l'église de Saint-Baudile. Hâtons par nos prières son entrée dans la gloire des pontifes. C'est par lui que la pierre d'un grand autel est devenue digne de recevoir le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Versons-y à notre tour ce sang précieux, dont les mérites infinis achèveront, s'il y a lieu, de purifier une si belle âme, et que saint Baudile vienne, avec saint Irénée et saint Pothin, saint Jean et saint Polycarpe, la recevoir, toute rayonnante de clarté, au seuil de la céleste Jérusalem.

TARBES. — Nous relevons dans les *Annales de Lourdes* les chiffres suivants, qui disent assez que l'année 1886 ne l'a pas cédé aux précédentes en témoignages de confiance envers la Reine du ciel.

Prélats venus à la Grotte : deux Cardinaux : le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, le cardinal Noto, patriarche de Lisbonne ; un représentant du Saint-Siège : Mgr Vannutelli, nonce en Portugal ; 57 archevêques, évêques, abbés mitrés et d'autres prélats.

32,510 messes ont été célébrées.

99 grands pèlerinages ont amené 91,548 pèlerins de France, d'Autriche, de Belgique, d'Allemagne, de Suisse, d'Italie, d'Angleterre, de Hollande et du Canada.

Il faut y joindre les pèlerins isolés de toutes les latitudes.

Les communions s'élèvent à 326,500 ; 177,894 intentions, dont 3,295 étaient des actions de grâce, 5,124 ont été admises dans l'Archiconfrérie et 1,945 dans la Confrérie du Rosaire.

Citons 178 couronnes de mariées, 328 cœurs en métal, 19 décorations, 3 épées, des bijoux de prix, 9 bannières, 5 tapis, 270 plaques de marbre, et nombre de vases sacrés et d'ornements d'église.

1,628,254 francs 58 depuis l'ouverture des travaux, et 742,923 fr. 80 dans l'exercice courant pour l'église du Rosaire.

Des guérisons nombreuses et plus indiscutables que jamais ont attesté la puissance de Marie. Enfin, disons que la gare de Lourdes a distribué 114,452 billets.

Etranger.

BELGIQUE. — Nous lisons dans le *Courrier de Bruxelles* du 11 février :

Dans leur réunion de ce jour, NN. SS. les Evêques ont confié les fonctions de Recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain à Mgr Abbeloos, docteur en théologie, prélat de la Maison de Sa Sainteté, vicaire-général de Mgr l'archevêque de Malines.

Mgr Abbeloos, natif de Goyck (canton de Lennick-Saint-Quentin), a débuté dans l'enseignement au grand séminaire de Malines, où il fut chargé, en 1868, des cours d'Ecriture Sainte et de langue hébraïque.

Il était curé de Duffel lorsque la confiance de Mgr l'archevêque l'appela à Malines pour y exercer les importantes fonctions de vicaire général.

Mgr Abbeloos est un savant orientaliste un écrivain d'un rare mérite et un administrateur des plus capables. L'Université catholique ne peut manquer d'acquérir sous un tel chef de nouveaux titres à la reconnaissance du pays, et de voir grandir encore le nom scientifique dont elle jouit à l'étranger. *Ad multos annos!*

Missions.

CANADA. — Les catholiques du Canada qui avaient envoyé au Souverain-Pontife une Adresse d'adhésion à l'Encyclique *Immortale Dei*, ont reçu de Sa Sainteté un Bref dont voici la traduction :

A notre cher fils, Hector Langevin, Commandeur de Saint-Grégoire le Grand, à Québec.

LEON XIII, PAPE

Cher fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

C'est avec joie et reconnaissance que Nous avons reçu l'Adresse que vous Nous avez envoyée, vous et un très grand nombre de catholiques du Canada : elle est, en effet, remplie des plus beaux sentiments d'affection et de respect, et à raison même de la distance qui nous sépare, elle Nous cause, en quelque façon un surcroît de plaisir. Nous connaissons déjà votre attachement et votre fidélité au Siège de Pierre; mais, Nous éprouvons une grande joie de l'empressement vraiment remarquable avec lequel vous recevez et acceptez

les enseignements du Siège Apostolique comme votre Adresse Nous le prouve. Dans les conjonctures présentes, où tout est incertain, c'est, sans aucun doute, une chose excellente en soi et salutaire pour le bonheur des individus comme des Etats, que d'adhérer fermement aux enseignements de l'Eglise et de ne point chercher le secret de bien gouverner ailleurs que dans les conseils et les règles qu'Elle ne cesse de donner pour le salut et la prospérité des nations.

A vous donc, Nos Très Chers Fils, Nous offrons Nos sincères félicitations, non seulement parce que vous avez accueilli avec une grande obéissance et un grand zèle les principes que, l'année dernière, Nous avons publiés sur la Constitution chrétienne des Etats, mais encore parce que vous attachez à ces enseignements autant d'importance que leur en doivent reconnaître tous les Chrétiens qui regardent toujours l'Eglise comme leur mère et lui obéissent avec une piété filiale. Nous souhaitons, et Nous avons la confiance que ce souhait sera exaucé, que ces préceptes non seulement vous soient utiles pour vous-mêmes, mais aussi vous aident à travailler de concert au bien commun de votre patrie.

Dans cet espoir, Nous prions Dieu d'accroître de plus en plus l'ardeur de votre respect pour l'Eglise, et Nous Lui demandons aussi de transformer en gage de ses célestes faveurs, la Bénédiction Apostolique que Nous accordons de tout cœur à tous et à chacun de vous dans le Seigneur.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 31 octobre 1886, en la neuvième année de Notre Pontificat.

LEON XIII, PAPE.

LES CHAMBRES

Sénat.

Vendredi 11 février. — L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la proposition de loi relative à la nationalité.

Lundi 14 février. — Le Sénat aborde la discussion de l'interpellation de M. DE GAVARDIE sur une représentation de *Tartufe* devant les écoles.

M. de Gavardie aurait voulu éviter cette interpellation. Il a écrit au ministre pour lui signaler qu'on allait jouer *Tartufe* devant des enfants et lui demandant ce qu'il comptait faire. Le ministre a répondu : « Je ne sais rien de ce que vous m'écrivez. » Si le ministre avait répondu qu'il empêcherait de telles inconvenances, M. de Gavardie se serait tu.

Il y a des tartufes de toute espèce, tartufes de démocratie, tartufes de morale. Celui qu'on a représenté devant les enfants, au lendemain du procès de l'abbé Roussel, est le type de l'hypocrisie religieuse. On a voulu dire aux enfants : Prenez garde ! vous savez, ces hommes qui veulent s'imposer à vous, ces hommes qui veulent abuser du ministère sacré, je vais vous les faire connaître... Sous Louis XIV tout le monde condamna Molière, tout le monde excepté Boileau son ami. Mais quand un seul homme a loué et que tous les grands hommes de ce temps ont désapprouvé, la cause est gagnée... M. de Gavardie cite Bourdaloue :

Et voilà, chrétiens, ce qui est arrivé, lorsque des esprits profanes et bien éloignés de vouloir entrer dans les intérêts de Dieu ont entrepris de censurer l'hypocrisie, non point pour en réformer l'abus, ce qui n'est pas de leur ressort, mais pour faire une espèce de diversion dont le libertinage pût profiter (Exclamations à gauche) en concevant et faisant concevoir... (Nouvelles interruptions à gauche.) Mais attendez ! « ... d'injustes soupçons de la vraie piété par de malignes représentations de la fausse. Voilà ce qu'ils ont prétendu, exposant sur le théâtre et à la risée publique un hypocrite imaginaire ou même si vous le voulez un hypocrite réel, et tournant dans sa personne les choses les plus saintes en ridicule, la crainte des jugements de Dieu, l'horreur du péché, les pratiques les plus louables en elles-mêmes et les plus chrétiennes. (Exclamations à gauche.)

Napoléon I^{er} disait :

« Certainement, l'ensemble de *Tartufe* est de main de maître, c'est un des chefs-d'œuvre d'un homme inimitable : toutefois cette pièce porte un tel caractère que je ne suis nullement étonné que son apparition ait été l'objet de fortes négociations à Versailles et de beaucoup d'hésitations dans Louis XIV. Si j'ai le droit de m'étonner de quelque chose, c'est qu'il l'ait laissé jouer ; elle présente, à mon avis, la dévotion sous des couleurs si odieuses ; une certaine scène... » — qui a été représentée devant des enfants — « offre une situation si décisive, si complètement indécente, que, pour mon propre compte, je n'hésite pas à dire que, si la pièce eût été faite de mon temps je n'en aurais pas permis la représentation. »

M. de Gavardie ne va pas jusque-là, mais il estime avec raison que si des hommes faits peuvent assister à la représentation de *Tartufe*, c'est un scandale et un danger d'y envoyer les enfants.

LE MINISTRE répond que le Théâtre de Paris est un théâtre municipal, que son cahier des charges l'oblige à donner des représentations gratuites, qu'on n'est pas obligé d'y aller, et qu'en tout cas il n'a rien à y voir. Il s'appuie de l'autorité de M. Rochefort et termine en félicitant le conseil municipal de son zèle éclairé pour la culture littéraire de la jeunesse parisienne.

M. DE GAVARDIE remonte à la tribune. Le désintéressement de M. le ministre en tout ce qui touche à l'enfance, cette chose sacrée entre toutes, lui paraît extraordinaire. Le devoir du ministre est de surveiller les divers modes d'instruction publique :
 « Pourquoi donne-t-on ces représentations ? Il est évident que c'est pour raffiner l'instruction des enfants dans le sens moderne, pour leur donner une certaine instruction qu'on appelle hautement civique, hautement positiviste, pour me servir des expressions chères au conseil municipal.

Eh bien, les enfants ne peuvent pas être livrés, comme on l'a dit, à des expériences *in anima vili* de cette nature.

Jamais, sous aucun régime, pareil scandale ne s'était produit. Et vous avez confiance dans le conseil municipal de Paris !

Il en fait bien d'autres ce conseil municipal de fous. Il distribue aux enfants des livres souvent obscènes, — il y a des passages à faire rougir des sapeurs... (Rires et exclamations à gauche.)

J'avais dit : qui feraient rougir des sapeurs — je retire ce mot, car vraiment, ces pauvres sapeurs, je les ai calomniés (Rires) — mais qui feraient rougir des forçats échappés du bagne. (Bruit.)

Si je pouvais, messieurs — ce n'est pas possible — lire quelques-uns de ces passages (Non ! non ! à gauche), vous vous lèveriez avec un sentiment bien légitime d'indignation. Eh bien, cela est mis entre les mains des enfants !

M. Buffet tire la conclusion des discours de M. de Gavardie et du ministre, *Tartufe* est un chef-d'œuvre, mais il est scandaleux de le représenter devant des enfants. Un journal peu clérical (*le Voltaire*) et tous les hommes de sens partagent cet avis. On n'envoie pas les enfants à une pièce où l'on rencontre une scène de séductions.

Un sénateur à gauche. — Mais non !

M. BUFFET. — Comment ! non ? Alors, vous ne l'avez pas lue — et faisant allusion à cette scène — ce journal disait : « Si les enfants ne l'ont pas comprise — et il faut l'espérer — il était au moins inutile de la représenter devant eux ; mais, s'ils l'ont comprise, cela est déplorable. »

Ce n'est donc pas le mérite littéraire de la pièce de *Tartufe* qui est en cause, c'est la responsabilité assumée par qui ? je voudrais le savoir, d'avoir conduit de jeunes enfants à la représentation de cette pièce.

Le ministre de l'instruction publique ou ses agents n'ont-ils aucune part de cette responsabilité ? L'avertissement qu'il y avait une représentation de *Tartufe* offerte gratuitement aux enfants des écoles a-t-il été envoyé par le conseil municipal ou par le théâtre directement aux parents ? A-t-il été, au contraire, adressé aux instituteurs chargés de distribuer aux enfants les places gratuites ? Sont-

ce les instituteurs qui ont conduit les enfants à cette représentation ?

Si ce sont les instituteurs, je dis que c'est là un acte absolument scandaleux. (Vifs applaudissements à droite) qui commandait une répression sévère. Des instituteurs qui auraient conduit les enfants à la représentation de la scène à laquelle j'ai fait allusion auraient agi comme des corrupteurs de la jeunesse, et, par conséquent, comme de malhonnêtes gens ! (Applaudissements répétés sur les mêmes bancs !)

Le MINISTRE, un peu décontenancé, répète ses explications de tout à l'heure et demande le vote de l'ordre du jour pur et simple. On le lui accorde. Ce n'est pas un certificat de valeur morale !

On reprend la discussion sur les aliénés.

Mardi 15 février. — Suite de la discussion sur les aliénés.

Chambre des députés.

Jeudi 10 février. — M. FLOQUET prononce l'éloge funèbre de M. Achille Adam.

L'élection de M. Riotteau est validée.

Reprise de la discussion du budget. — Sur le chapitre 51, M. PELLETAN critique les conventions avec les compagnies de chemins de fer qui produit un mécompte de 400 millions.

Le chapitre est voté :

M. PÉRIN veut un impôt unique, c'est l'impôt sur le revenu, substitué à tous les impôts existants.

On objecte que l'impôt unique, aurait l'inconvénient d'être trop apparent, mais sous un régime démocratique aucune raison de dissimuler l'impôt.

Il dit qu'il a l'avantage d'être un impôt équitable. Cet impôt est progressif, du moins de l'avis de Jean-Baptiste Say et de Joseph Garnier, sans oublier Adam Smith.

M. Périn ajoute à l'autorité de ces économistes cette considération : que l'impôt sur le revenu s'impose comme inévitable dans un avenir prochain.

M. PASSY trouve que la proposition de M. Périn n'est pas à sa place dans la discussion du budget. Il est indispensable que la question soit débattue avant que la Chambre soit appelée à se prononcer.

M. DREYFUS, qui a défendu l'impôt sur le revenu dans la discussion générale du budget, monte à la tribune pour déclarer que, d'accord avec M. Périn sur la nécessité de l'impôt unique et progressif sur le revenu, il apporte cependant un tempérament à sa proposition, parce qu'il est des richesses qui ne peuvent être imposées que sur le capital.

Avec ce tempérament, il votera l'amendement de M. Périn.

M. DAUPHIN déclare qu'il accepte l'impôt sur le revenu, mais qu'il

est opposé à l'impôt unique et progressif, la perception de l'impôt sur le revenu ne lui paraissant pas assez facile dans la pratique pour garantir suffisamment les ressources de l'Etat. Il pourrait en résulter la banqueroute.

M. PÉRIN attaque vivement le ministre sur cette déclaration, à laquelle il reproche de manquer de netteté.

M. DAUPHIN s'explique d'une manière formelle.

Il déposera aussitôt, après le vote du budget actuel, une proposition d'impôt sur le revenu, mais ce ne sera ni un impôt unique ni un impôt progressif.

M. YVES GUYOT vient, à son tour, déclarer qu'il ne votera pas la proposition Périn, parce qu'elle est trop étroite et trop absolue.

On demande la division sur l'amendement en trois parties. On vote sur la première partie, tendant à inviter le gouvernement à déposer un projet d'impôt sur le revenu.

Après un pointage, cette partie de l'amendement est adoptée par 257 voix contre 228.

L'impôt progressif est repoussé par 221 voix contre 110.

L'impôt unique est repoussé par 449 voix contre 35.

On discute la question de savoir s'il y a lieu de voter sur l'ensemble. La droite réclame, parce que, dit MGR FREPPEL, la disposition votée par la Chambre a l'air de constituer un impôt supplémentaire.

M. FLOQUET invoque un précédent et explique qu'on ne peut pas remettre aux voix ce qui est adopté.

La question est mise aux voix.

La droite et le centre votent ensemble.

Le scrutin d'ensemble est décidé. Il donne pour 286 voix contre 238. (Applaudissements.)

Vendredi 11 février. — M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de M. Raoul Duval, dont il vient d'être informé à l'instant par une lettre de M. Raoul Duval père. M. le président improvise quelques paroles de regret écoutées avec la plus sympathique attention.

Suite de la discussion du budget des recettes.

Samedi 12 février. — L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant approbation d'une convention relative à l'établissement de câbles télégraphiques sous-marins destinés à desservir les colonies des Antilles et de la Guyane française.

M. JULES ROCHE propose le renvoi à la commission.

Le renvoi est adopté.

Lundi 14 février. — Discussion de deux interpellations.

La première, développée par M. CUNÉO D'ORNANO, a porté sur les loteries. Depuis 1878, 100 millions ont été demandés à l'épargne pour cet objet, et, sur cette somme, 60 millions sont restés aux mains des intermédiaires. M. Goblet, qui semble avoir eu l'intention de créer

un nouveau ministère, celui des loteries, en a autorisé pour 27 millions dans le délai de sept mois.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL demande l'indulgence de la Chambre, promettant « qu'il ne le fera plus ». L'ordre du jour pur et simple lui est accordé.

La deuxième interpellation n'a pu se terminer le même jour. Elle était présentée par M. BLANCSUBÉ, dit la Terreur des ministères, et avait pour objet le mauvais aménagement des navires affrétés pour le transport de nos soldats malades, retour d'Extrême-Orient.

Mardi 15 février. — Suite de l'interpellation Blancsubé.

L'amiral AUBE demande l'ordre du jour pur et simple qui est adopté par 292 voix contre 234.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

France et Allemagne. — Les notes du cardinal Jacobini. — Un article de *l'Osservatore romano*. — La crise en Italie et le désastre de Saati. — Académie française. — Le procès de Porquerolles.

17 février 1887.

Les notes du cardinal Jacobini, la lutte électorale, et les bruits de guerre, répandus par les reptiles de M. de Bismarck, continuent, à l'exclusion presque complète de toute autre préoccupation, à tenir l'Allemagne, la France et, on peut le dire, l'Europe entière dans l'agitation, ou du moins dans l'incertitude. On conçoit que l'on ne se retrouve pas aisément dans une situation où il est plus difficile encore de prendre une direction que de voir clair.

Comment le Centre, qui a été la grande force des catholiques, et de l'Eglise, dans la lutte contre le Kulturkampf, c'est-à-dire contre M. de Bismarck, c'est-à-dire contre l'empire protestant des Brandenbourg, sortira-t-il de la crise? Conservera-t-il sa force numérique, conservera-t-il sa force morale, conservera-t-il confiance dans la possibilité d'être encore utile, ou du moins se sentira-t-il encore assez de vitalité propre pour être, dans les luttes de demain, autre chose qu'un facteur impersonnel, et partant jamais sûr de pouvoir continuer une action, ou une résistance commencée? Ce sont là des questions sur lesquelles il serait oiseux de vouloir se prononcer à l'avance, et à distance. Ce qui est bien certain, c'est que rarement document pontifical a causé un émoi aussi vif, un retentissement aussi profond que la note du cardinal Jacobini.

Toute l'Europe a les yeux fixés sur le Vatican d'où descendent

les promesses de paix et les garanties de la sécurité dans le monde. La médiation pontificale dans l'affaire des Carolines, si elle a frappé les esprits au plus haut degré, parce que cet arbitrage du Pape semblait enterré pour toujours, n'a cependant pas ému au même point la presse et le public. C'est que cette initiative du Saint-Siège touche au cœur du premier débat de nos jours; elle va droit à toutes les préoccupations de l'Europe qui, meurtrie, affolée, à l'annonce des mauvaises nouvelles, respire, soulagée, en écoutant le message de paix de Léon XIII. A Paris, à Berlin, à Vienne, à Saint-Petersbourg, partout c'est la même impression. La paix semble assurée, grâce au génie pacifique du Pontife.

Aussi bien, une détente s'accomplit peu à peu. Les incertitudes perdent de leur acuité; l'affolement tombe; la peur s'émousse: c'est la confiance qui renaît avec son cortège de bienfaits pour les peuples et les gouvernements.

Ce grand résultat domine et dissipe toutes les appréhensions que la Lettre aurait fait naître au premier moment.

« C'est d'ailleurs se tromper grossièrement que de voir dans cette Lettre un désaveu du Centre, écrit à ce sujet le *Moniteur de Rome*. Le document est, sous ce rapport, d'une précision, d'une nuance de touches remarquable, d'un tact des plus délicats. Le Centre, doit rester et restera. Le Vatican le déclare, et il reconnaît les services rendus par les représentants du peuple catholique. D'ailleurs, l'opinion éclairée ne s'y est pas trompée: elle a regardé cette déclaration comme un nouveau baptême politique qui fera du Centre une institution durable et permanente. » C'est aussi notre avis.

Nous avons maintenant le texte de la première lettre adressée au nonce de Munich par le Cardinal Jacobini. La voici à titre de document :

Rome, le 3 janvier 1887.

A Monseigneur di Pietro, nonce apostolique à Munich.

Eminence,

Par mon télégramme du 1^{er} de ce mois, vous avez vu qu'un projet de loi pour la revision définitive des lois politico-ecclésiastiques en Prusse va être déposé très prochainement. On vient à ce sujet de recevoir des assurances formelles, qui confirment les nouvelles parvenues antérieurement au Saint-Siège.

Vous pouvez donc, en ce point, rassurer M. Windthorst et com-

battre les doutes qu'il a émis dans la lettre jointe à votre dernier rapport.

En vue de cette revision des lois ecclésiastiques attendue pour une époque très rapprochée, et qui — il y a tout lieu de l'admettre — donnera toute satisfaction, le Saint-Père désire que le Centre favorise le projet de septennat militaire par tous les moyens en son pouvoir.

Il est suffisamment connu que le gouvernement attache la plus grande importance à l'adoption de cette loi.

Si, par ce moyen, on réussissait à conjurer le danger d'une guerre prochaine, le centre se serait acquis les mérites au point de vue de la patrie, de l'humanité et de l'Europe.

Dans le cas contraire, on ne manquerait pas de considérer une attitude hostile du Centre comme anti-patriotique et une dissolution du Parlement n'apporterait pas peu d'embarras et d'incertitudes au Centre.

Le vote du Centre en faveur du projet de septennat rendrait le gouvernement de plus en plus favorable aux catholiques, ainsi qu'au Saint-Siège, et ce dernier n'attache pas une médiocre importance à la continuation des rapports d'amitié et de confiance parfaite et réciproque avec le gouvernement de Berlin.

Vous voudrez donc agir de la façon la plus persuasive auprès des chefs du Centre, afin qu'ils emploient toute leur influence vis-à-vis de leurs collègues et donnent à ceux-ci l'assurance qu'en prêtant leur appui au septennat, ils prépareront une grande joie au Saint-Père, et que cette façon d'agir sera très favorable à la cause des catholiques.

Si ces derniers, à la suite des nouvelles lois militaires, ont en perspective de nouvelles charges et incommodités, d'un autre côté ils ont un dédommagement par la paix religieuse absolue, ce qui est, certes, le plus grand de tous les biens.

En soumettant à votre tact et à votre prudence les considérations qui précèdent, j'espère que vous en ferez un usage en rapport avec les personnes et les circonstances en jeu.

(Signé) L. cardinal JACOBINI.

Voici le très important article dont l'*Osservatore Romano* accompagne la publication de la lettre adressée par S. E. le cardinal Jacobini à S. E. le nonce apostolique à Munich concernant la question du septennat :

La lettre de l'Éme secrétaire d'Etat de Sa Sainteté relative au septennat militaire n'était pas destinée à la publicité. C'est pour cela que, si la substance de la pensée pontificale est la même qui se serait trouvée dans un document destiné à la publicité, la forme est celle dont on use dans toutes les communications confidentielles.

Pour celles-ci, la certitude qu'elles seront comprises conformément à ce qu'on a voulu dire, et non conformément à ce qu'on voudrait

leur faire dire, permet des expressions simples et dispense de protéger chaque phrase contre les chicanes des interprètes intéressés.

La lettre ayant été publiée, nous ne savons par le fait de qui, elle est maintenant tombée dans le domaine des journaux libéraux italiens qui, la trouvant sans défense puisqu'elle ne pouvait prévoir les assauts d'autrui, la tiraillent à leur gré et la brandissent bien haut comme un drapeau conquis sur l'ennemi.

Il est donc bon que nous la reprenions, à notre tour et que nous montrions à nos adversaires qu'ils font grand bruit pour rien.

Le fait que dans la lettre on parle de la situation du Chef de l'Eglise et implicitement, par suite, de l'Italie, a réveillé dans la presse libérale son vice habituel, celui de croire que le Pape ne pense à autre chose qu'à sa situation dans la péninsule, et que, pour lui, les Alpes sont les limites du monde.

Il est naturel qu'une presse dévoyée par cette idée préconçue, lorsqu'elle voit la dernière phrase du cardinal Jacobini (le Saint-Siège ne peut laisser aucune occasion, etc.), s'écrie que c'est là le *seul but* de la politique pontificale envers l'Allemagne; mais voyez quelle logique il y a dans cette exclamation!

Le point de division entre le Saint-Père et la Prusse, ce sont les lois de mai, n'est-ce pas vrai? Le Saint-Père aspire à leur abolition, la Prusse les voudrait conserver. Eh bien! si le Saint-Père avait voulu se rendre cet Etat favorable, dans le *seul but* de s'en servir dans ses rapports avec l'Italie, il aurait commencé certainement par écarter ces réclamations qui, de sa part, de celle du clergé, ou des catholiques locaux, constituent le motif de la nécessaire discorde avec le pouvoir civil.

Au contraire, le Pape insiste toujours sur ces réclamations. A-t-on fait un pas dans l'amélioration de l'état des choses ecclésiastiques, il travaille à en faire d'autres; il excite le Centre du Reichstag à obtenir la complète suppression des lois du kulturkampf, à défendre la légitime interprétation des lois nouvelles et à en surveiller l'exécution. Il exige, il exige, il exige toujours! Système étrange, en vérité, que ce système de demander à l'Allemagne pour *seul* bénéfice son attitude favorable dans la question romaine, et de le demander, non pas en offrant la cession de ses propres droits en Prusse, mais en réclamant qu'il y soit donné satisfaction. Les journaux libéraux devront donc reconnaître eux-mêmes que ce *seul but*, ce sont deux buts, et si celui d'obtenir la faveur de l'Allemagne dans la question romaine existe, il y a aussi celui d'obtenir la paix religieuse en Allemagne.

Il n'est donc pas vrai que toute la politique papale dans l'empire allemand se réfère aux rapports du Saint-Siège avec le gouvernement italien. Il y en a une partie qui s'y rapporte certainement, mais

après l'avoir affirmé *parce que* la lettre le dit, il faut l'affirmer seulement *pour autant* qu'elle le dit.

Cette lettre a deux parties coordonnées : celle où l'on parle de ce qui reste à faire au Centre et celle où on développe les raisons des désirs pontificaux relatifs au vote du septennat. Dans la première partie, on énumère en substance et précisément ce que le Centre *doit* faire pour la paix religieuse en Allemagne, et puis, d'une manière subordonnée, ce qu'il *peut* faire au profit du Chef de l'Église, cette dernière chose consistant à exprimer *et à faire apprécier les vœux* des concitoyens catholiques, comme dit le texte authentique, et non à *les faire valoir*, comme dit la version des feuilles libérales.

Dans la seconde partie, on énumère quatre buts qu'a eus le Saint-Père en désirant le dit vote du Centre ; les trois premiers, qui sont évidemment les principaux, se rapportent à l'amélioration de l'état des choses ecclésiastiques en Prusse, et c'est le quatrième seulement qui, d'une façon succédanée, se rapporte à la faveur que le Souverain-Pontife recherche dans l'empire, pour améliorer l'avenir du Saint-Siège. Ainsi disparaît cette accusation, toujours contenue dans certaines interprétations, à savoir que le Vatican sacrifie sa mission dans le reste du monde pour ne s'occuper que de la lutte avec le gouvernement italien.

Mais l'autre accusation faite au Vatican après cette lettre, accusation de chercher faveur à l'étranger pour améliorer son sort en Italie, cette accusation sera peut-être diminuée par les observations précédentes, car elles démontrent clairement qu'une telle faveur est cherchée par voie accessoire, et non par une voie unique ou simplement principale, mais peut-être qu'il en restera une partie dans la presse adverse, et nous sommes résignés à l'y voir rester, parce qu'avec l'obstination des prétentions libérales on ne peut espérer rien autre chose.

Et pourtant quand vous avez fait la loi des garanties, vous aviez la pensée de rassurer les puissances et les catholiques sur la condition que le 20 septembre avait faite au Pape. Donc, si la question que vous vouliez régler n'avait pas été internationale de sa nature, vous l'avez faite telle en vous préoccupant de contenter ceux qui étaient hors des frontières d'Italie. Mais, de même que, dans vos rapports précédents entre l'État et l'Église, vous aviez cherché à trancher les questions par le mode unilatéral, sans demander le concours de la personne dont vous vouliez régler l'existence, de même pour les garanties pontificales vous avez poussé l'unilatéralité jusqu'au point de n'avoir pas fait la part non seulement au Pape, qui était une des personnes en cause, mais aussi aux puissances que pourtant vous vouliez contenter.

Et ainsi, si vous avez continué à ne pas vous soucier des désirs du Pape, vous avez travaillé à deviner ceux des puissances. Aujourd'hui

donc, faut-il s'étonner si le Vatican, c'est-à-dire la partie à qui fut imposée la loi, appelle en témoignage des dures conditions qui lui sont faites ces mêmes puissances en vue desquelles la loi a été fabriquée ? Faut-il s'étonner si chez ces puissances, auxquelles vous disiez que vous songiez, mais que vous vous êtes bien gardé d'interroger, on suppose qu'il peut naître un jugement plus équitable que le vôtre, quand elles réfléchissent à votre œuvre ?

Seulement il est triste de voir que de cette politique si naturelle du Saint-Siège on tire de nouveaux arguments pour exciter contre lui la haine des Italiens, à un moment où cette même politique, bien qu'elle se meuve au milieu de nations avides de guerre ou prêtes à la guerre, se manifeste par un paternel conseil de paix : paix en tout celle qui assouplit les luttes religieuses et celle qui éteint la mèche des canons.

Le Pape désirait du Centre un acte qui rendit très prochainement plus facile l'extinction de la guerre allumée contre les consciences par les lois de Mai ; et cet acte consistait à rendre d'autant plus facile le maintien de la paix des nations par le moyen de ce septennat militaire qui était invoqué comme le seul empêchement à l'explosion d'une guerre.

Le Pape a travaillé à cela ; et tandis que la France, qui aurait été la nation la moins excusable si elle s'était alarmée du désir pontifical, montre par l'organe de ses journaux qu'elle a compris le dessein pacifique dont s'inspirait la demande du Vatican au Centre, les libéraux italiens n'en veulent pas convenir ; ils ne veulent pas reconnaître que le Pape repousse les spéculations belliqueuses, qu'il tend de toutes ses forces à faire éviter une guerre, laquelle entraînerait sur les champs de bataille non seulement l'Allemagne et la France, mais peut-être aussi l'Italie.

Il nous paraît superflu d'ajouter le moindre commentaire à cet article remarquable et évidemment autorisé, que consacre l'*Osservatore Romano* à la réfutation des interprétations fâcheuses de certaine presse au sujet de la lettre du cardinal Jacobini.

Le ministère italien n'est pas encore reconstitué ; on croit que tout se terminera par un replâtrage.

M. Depretis et le comte de Robilant feraient partie de la nouvelle combinaison, d'où serait exclu le ministre des finances M. Magliani.

Le général Gené a complété ses renseignements sur l'échec de Saati : le combat a duré deux jours ; il y a eu 1 officier et 81 soldats blessés, 23 officiers et 407 soldats tués. Ces chiffres

sont désespérants, mais ils prouvent que les officiers, dans ce désastre, ont largement fait leur devoir. D'après les renseignements italiens, Ras-Alula, après ce succès chèrement acheté, se serait replié vers l'intérieur du pays et aurait même fait des propositions de paix. Si l'on en croit les journaux anglais, les Abyssins, au contraire, se prépareraient à mettre le siège devant Massouah.

L'Académie française a procédé, le 10 février, à la réception de M. Édouard Hervé, élu en remplacement de M. le duc de Noailles. Le discours en réponse à celui de M. Hervé a été prononcé par M. Maxime Du Camp.

Une assistance brillante, où l'on remarquait les représentants les plus autorisés du monde politique, de la Presse et de la société parisienne, a fait à M. Hervé un accueil des plus sympathiques et a vivement applaudi son discours, écrit dans une langue vive, claire, sacrifiant peu à ce que l'on est convenu d'appeler le genre académique, exprimant sous une forme qui rappelle parfois le polémiste de la presse, des opinions et des sentiments témoignant du goût littéraire, du sens critique, du jugement impartial du nouvel académicien.

Ayant à apprécier l'œuvre littéraire et le caractère politique du duc de Noailles, M. Hervé a rendu à la mémoire de ce grand seigneur, qui sut par son goût pour les lettres et par sa fidélité politique rester digne des traditions de sa race, un hommage dont la délicatesse et la justice ont été des plus appréciées.

Le nom de Noailles rappelait le souvenir de Mme de Maintenon. C'est à cette illustre protectrice de sa famille que M. le duc de Noailles avait consacré ses premiers travaux. M. Hervé s'est étendu d'une façon très attachante sur le rôle, le caractère, le talent de cette femme que les haines de secte et les jalousies de Cour avaient si odieusement dénaturés et travestis. M. Hervé n'a pas eu à réhabiliter la mémoire de Mme de Maintenon; de récentes études historiques ont fait justice des calomnies et des outrages dont on avait voulu l'accabler. Il a tracé un tableau aux touches très fines de l'existence de celle qui, après avoir été la compagne du poète Scarron, consola et, selon l'heureuse expression de M. Hervé, occupa la vieillesse de Louis XIV.

Toute cette partie du discours de M. Hervé a été fort goûtée. On n'a pas moins applaudi l'hommage qu'il a rendu à M. de Noailles, royaliste fidèle, ne sacrifiant pas ses convictions et ses croyan-

ces à l'ambition ou à l'intérêt, et demeurant jusqu'à son dernier jour l'homme de bien, le bon citoyen, le lettré délicat, que tous honoraient, respectaient et aimaient.

M. Maxime Du Camp a répondu à M. Hervé et engagé une sorte de polémique historique sur le caractère de Mme de Maintenon. M. Du Camp a encore des préventions et attribue à Mme de Maintenon un rôle que le jugement définitif de l'histoire ne ratifiera pas.

Dans la seconde partie de son discours, M. Maxime Du Camp apprécie le talent et les ouvrages de M. Hervé, et termine, en marquant d'un caillou blanc le jour où l'Académie a souhaité la bienvenue à M. Hervé.

Nous commençons plus haut la publication des deux discours.

Nos lecteurs n'ont peut-être pas oublié « le scandale de Porquerolles, » qui, l'année dernière, fit couler tant d'encre dans la presse parisienne.

Porquerolles est une petite île située dans le petit archipel des îles d'Hyères, et où depuis longtemps existe un établissement pénitentiaire. L'établissement était la propriété des époux Deroussen, qui méritent une courte notice biographique.

Il y a quelques années, nous trouvons M. de Roussen (ou plutôt Deroussen) administrateur de la *République française*. En ce temps-là, M. Gambetta casait bien ceux qui savaient le bien servir. Il cassa M. Quentin, un des rédacteurs de son journal, à l'Assistance publique (60,000 fr. par an aux frais des pauvres). Comment M. Deroussen s'était-il lié avec M. Quentin? On manque de renseignements là-dessus. Ce qu'il y a de sûr, c'est que M. Deroussen était le mari d'un *bas bleu* républicain qui, sous le nom de *Pierre Ninous*, publiait dans la *Petite République* des romans anticléricaux. M^{me} Deroussen, fille d'un pharmacien, épouse d'un administrateur de journal et romancier sans fortune, avait beaucoup d'ambition. La littérature ne promettant pas de la mener très haut, elle songea à se lancer dans quelque brillante affaire. La toute-puissance de M. Quentin à l'Assistance publique lui ouvrait des horizons superbes. M^{me} Deroussen acheta l'île de Porquerolles, et entreprit de se charger de la direction d'un pénitencier. M. Quentin fournirait les détenus, M. Deroussen administrerait l'établissement, ou exploiterait aux plus basses conditions possibles le

travail de la colonie, et on échapperait, grâce à l'amitié de M. Quentin, à toute inspection sérieuse.

Ainsi fut fait. L'établissement de Porquerolles n'avait pas encore d'histoire, quand M. Peyron succéda à M. Quentin. M. Peyron se montrait d'ailleurs aussi aimable que son prédécesseur pour le ménage Deroussen. Un beau jour de l'année dernière, un journal républicain (il faut noter ce point) raconta au public des choses singulières. Il annonça que les jeunes détenus de Porquerolles s'étaient révoltés contre la direction de l'établissement ; que cette direction ne l'avait pas volé ; que les enfants de l'Assistance étaient indignement maltraités et mal nourris ; qu'on les exploitait avec une cruauté sans nom ; bref, qu'il demandait une enquête et défiait toute poursuite judiciaire.

Ces révélations firent un bruit affreux. Les journaux radicaux se mirent immédiatement en campagne, flairant dans ce ménage de Roussen (avec la particule) des réactionnaires logés dans un fromage républicain. Ils se trompaient du tout au tout. M^{me} Deroussen fit intervenir ses amis et tâcha de se faire passer pour une bonne républicaine victime de quelque machination cléricale. Mais la manœuvre rata. Les radicaux surent bientôt les attaches du ménage Deroussen avec le parti opportuniste et M. Quentin, et les radicaux détestent les opportunistes comme de simples réactionnaires. La campagne, au lieu de se calmer, redoubla d'intensité. L'enquête demandée fut obtenue. Elle a abouti au renvoi de M. et de M^{me} Deroussen en Cour d'assises, et c'est cette affaire qui, aujourd'hui, se juge à Toulon. Les nouvelles qui arrivent de Toulon sont fâcheuses pour le ménage Deroussen. De nombreux témoins ont fait des dépositions accablantes. Les jeunes détenus, qu'on faisait beaucoup travailler, étaient nourris à peu près comme des animaux. Ils étaient en outre soumis, en cas d'indiscipline et de rébellion, ou en cas de mauvaise humeur de leurs gardiens, à un système de châtimens corporels qui étaient de véritables tortures. L'histoire de la philanthropie républicaine offre de ces exemples.

Le jugement sera rendu aujourd'hui dans la journée.

PETITE CHRONIQUE

Dans le canton de Pujols (Gironde), M. Dufoussat, conservateur, a été élu dimanche, conseiller général, par 1,248 voix contre 1,185 voix à M. Roudier, républicain. Siègle gagné par les conservateurs.

Dans le canton nord de Toulouse, il y a ballottage entre MM. Canton, républicain, 2,211 voix; Nassans, radical, 1,727 voix; Biedy, conservateur, 1,199 voix.

Dans le canton de Rieux (Haute-Garonne), M. le docteur Mulé, républicain, a été élu par 1,222 voix, contre 631 voix à M. A. Mulé, conservateur. Siègle conservé par les républicains.

Dans le canton de Saint-Dier (Puy-de-Dôme), M. Gardette, républicain, a été élu par 1,942 voix contre 721 à M. Chalier, conservateur. Siègle conservé.

Dans le canton nord de Dijon, M. Marchand, républicain, a été élu par 1,800 voix contre 932 à M. Toussaint, conservateur.

Dans le canton d'Anglès (Tarn), M. André Reille, conservateur, invalidé pour avoir été nommé l'année dernière sans avoir atteint l'âge légal, a été réélu par 400 voix contre 255 à M. Vieu, républicain.

Dans le canton de Merdrignac (Côtes-du-Nord), M. Potier, conservateur, qui n'avait pas de concurrent, a été élu par 1,674 voix.

M. Prévot, maire de Vanves, républicain radical, a été élu conseiller d'arrondissement dans le canton de Sceaux (Seine), par 3,718 sur 3,892 suffrages exprimés et 11,862 inscrits.

Dans le canton nord de Dijon, M. Charles, républicain, a été élu par 1,800 voix contre 987 à M. Barrouin, conservateur.

Dans le canton de la Française (Tarn-et-Garonne), M. Saint-Fély, conservateur, qui n'avait pas de concurrent, a été élu par un millier de voix.

Dans le canton de Saint-Laurent (Gironde), M. Dupré, républicain, a été élu par 669 voix contre 389 à M. Rholler, conservateur.

— Le tableau de la situation définitive de l'exercice 1886 vient d'être inséré au *Journal officiel*. Il justifie les prévisions les plus pessimistes. C'est ainsi que l'on constate une augmentation notable dans les frais de poursuite, qui sont comme une espèce de *criterium* de l'aisance ou de la gêne. D'autre part, les impôts et revenus indirects ont donné, sur les prévisions, une diminution de plus de soixante-dix-neuf millions, qui constitue d'autant le budget en déficit. Enfin, il résulte de la comparaison du produit de ces mêmes impôts et revenus avec celui de l'année précédente, que le Trésor a perçu près de trente-six millions de moins en 1886 qu'en 1885. D'aussi déplorables résultats ne sont-ils pas la condamnation de ce

régime qui, après s'être pompeusement annoncé comme devant inaugurer une ère de prospérité, ne nous apporte que la misère et la ruine ?

— Monsieur le Comte de Paris, débarqué samedi à Vigo venant d'Angleterre, s'est rendu directement à Lisbonne.

LL. MM. le roi et la reine de Portugal et LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Bragance, le duc d'Oporto et le duc de Coïmbre, accompagnés des dignitaires de la cour, sont allés à sa rencontre à la gare.

Monsieur le Comte de Paris, monté dans une des voitures de la cour avec le duc et la duchesse de Bragance, s'est rendu avec eux au palais de Belem.

Le prince a quitté Lisbonne pour aller chercher à Villamanrique sa famille, avec laquelle il reviendra à Lisbonne pour assister à la délivrance de la princesse royale.

— La *République de la Corse* publie un manifeste de M. Leandri, qui a pour titre : « Appel aux armes ! »

Le manifeste dit que devant l'oppression dont les Corses sont l'objet, l'insurrection est le premier des devoirs.

M. Leandri et trois cents de ses amis se sont réfugiés dans les maquis.

— Il n'y a pas qu'à Paris que les laïciseurs font passer les intérêts de leur secte avant ceux des malheureux ; témoin ce qui vient de se passer à Auxerre :

« La commission de l'hospice, dit un journal républicain de la localité, s'est occupée hier du legs que Mme Solhet avait manifesté l'intention de faire à cet établissement sous la condition du rappel des Sœurs.

« La commission, à l'unanimité des membres présents, a refusé le legs. Elle a jugé les conditions faites inacceptables. »

Ainsi voilà une généreuse dame qui voulait faire à l'Hôtel-Dieu d'Auxerre, un legs important, un legs de 100,000 fr. au profit des pauvres. Elle mettait pour seule condition à sa générosité prévoyante que les Sœurs seraient appelées de nouveau à donner leurs soins aux malades de l'hospice.

Et les sectaires de la laïcisation refusent fièrement ce don. Que leur importe l'intérêt des malades, pourvu que leur haine antireligieuse soit satisfaite.

— Les anarchistes de Lyon ont tenté de faire sauter le Palais de Justice avec une bombe semblable à celle qu'ils avaient placée près du bénitier de l'église Saint-Nizier.

Un commissaire de police et deux sergents de ville ont été blessés.

— Les journaux allemands annoncent que les garnisons d'Alsace-Lorraine vont être augmentées de 18 à 19,000 hommes, ce qui portera leur effectif à 90,000 hommes.

Actuellement les garnisons sont de :

10,226 hommes à Strasbourg, 2,406 à Mulhouse, 708 à Neuf-Brisach, 1,314 à Colmar, 549 à Schlestadt, 586 à Saverne, 1,789 à Haguenuau, 688 à Phalsbourg, 745 à Saarebourg, 1,438 à Wissembourg. 687 à Bitche, 456 à Sarreguemines, 585 à Saint-Avold, 146 à Faulquemont, 16,874 à Metz et 2,677 à Thionville. Puis en seconde ligne : 4,302 hommes à Trêves, 2,154 à Saarlouis, 750 à Saarbrück, 722 à Deux-Ponts, 1,617 à Landau, 2,530 à Germersheim, 604 à Bruchsaal, 715 à Dürlach, 3,549 à Carlsruhe, 711 à Ellingen, 4,412 à Rastadt, 521 à Kehl et 1,791 à Fribourg.

Ce qui fait à l'heure qu'il est, 71,000 hommes avec 13,000 chevaux.

VARIÉTÉS

Les lycées de jeunes filles.

Il faut rendre justice à M. Sarcey. Lorsqu'il discute certaines questions, le bon sens prévaut chez lui sur la passion politique. La surabondance des jeunes filles à brevet n'a jamais été de son goût : voici quelques fragments d'un nouvel article qu'il publie à ce sujet :

J'aurai, s'il m'arrive jamais de m'occuper de la question, bien des réserves à faire sur l'instruction secondaire, telle qu'on la donne aux filles dans les nouveaux lycées. Je crains que l'on ne nous jette sur le pavé une foule de déclassées; l'étendue et la variété des programmes m'effraient un peu.

Je reçois une revue très intéressante dont M. Camille Sée est sinon le rédacteur en chef, au moins l'inspirateur, et dont le titre indique assez les tendances et l'objet : *L'enseignement secondaire des jeunes filles*.

La revue donne, à chaque numéro, un certain nombre des textes de devoirs proposés aux jeunes filles pour les examens. Je ne parle pas de ceux de science; il n'est pas étonnant qu'ils passent ma portée. Je n'ai jamais su de mathématiques, de physique et de chimie que ce qui m'en était absolument nécessaire pour comprendre et suivre une conversation mondaine, et c'est fort peu de chose.

Mais en histoire et en littérature, je suis sur mon terrain. Je déclare que, sur dix des questions posées à ces jeunes personnes, et sur lesquelles il leur est enjoint de dissertar au courant de la plume, il y en a huit au moins que je serais fort en peine de traiter ainsi au pied levé, sans étude, sans réflexion préalable... »

Plus loin, M. Sarcey reproduit le texte d'un sujet qui a été donné à des jeunes filles en 1886 :

« Que faut-il penser du vœu d'enrichissement pour la langue que portait Fénelon devant l'Académie en 1714? »

« Quelle est la valeur du moyen qu'il proposait pour y introduire des termes nouveaux? »

« A quoi se réduit en fait pour notre langue la part de la volonté intelligente et du choix dans les néologismes...? »

Avouez qu'il n'était pas commode, le sujet. Et que d'autres le sont moins encore ! L'autre jour, un père de famille, qui m'a l'air d'être un patient collectionneur, m'envoyait une liste de ces textes de composition qui avaient fait, disait-il, le désespoir de sa fille. Il y en avait de bien étonnants dans le nombre.

Il faut regretter que M. Sarcey ne nous fasse pas connaître ces différents sujets de composition proposés par des professeurs de l'Université à des jeunes filles et dont plusieurs lui ont semblé si « étonnants. » Les pauvres filles que la République pousse dans l'abîme des déclassées grâce à ses lois scolaires, se comptent par milliers chaque année. Est-ce que ces mêmes lois auraient aussi pour effet de faire perdre le sens commun à ces messieurs de l'Université?

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

18. — **Rose et Lucie**, ou le bonheur d'une amitié sincère, comédie en cinq actes et deux tableaux, avec chants et musique, par M. J. de la Magdelaine. — 1 vol. in-18 cartonné de 115 pages. — Paris, chez Bricon. — 1 franc.

19. — **Callista**, d'après le roman anglais de R. P. Newmann, drame en quatre actes, et six tableaux, par le même. — 1 vol. in-18, de 48 pages, Pa-

ris, chez Bricon. — Prix : 50 centimes.

20. — **Marguerite Morus**, drame en quatre actes, avec chants et musique, par le même. — 1 vol. in-18, de 60 pages. — Paris, chez Bricon. Prix : 50 centimes.

Ces trois drames de J. de la Magdelaine enrichiront heureusement le répertoire des pensionnats de jeunes filles. Nous les recommandons avec plaisir. On

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les auditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

ne saurait trop mettre sous les yeux de la jeunesse, sous la forme saisissante et vivante du drame, de plus beaux, de plus nobles exemples. L'auteur l'a fait avec un grand bonheur d'expressions et a su y mettre un intérêt qui ne se dément pas un instant.

21 — **La déclaration de guerre**, projet de loi, par M. P. Defourny. — 1 brochure in-8° de 41 pages. — Paris, 1887, chez Retaux-Bray.

M. Defourny, auteur déjà de plusieurs brochures remarquées, nous met sous les yeux, dans cette brochure, un projet de loi et son exposé sur des motifs qu'il déposerait sur le bureau d'une de nos deux Chambres, s'il était député ou sénateur. La nation qui, la première, entrera dans la voie du retour au droit des gens et en insérera les principes et les règles dans ses lois, en instituant, comme les anciens Romains, et comme voudrait le faire le projet de loi de M. Defourny, une cour fécale pour juger des justes causes d'une guerre avant de l'entreprendre, cette nation, pense l'auteur et il a raison, cette nation se sauvera elle-même et sauvera les autres avec elle car les autres la suivront. On lira avec intérêt le développement de cette idée dont les mœurs barbares de notre époque civilisée empêcheront longtemps hélas! la réalisation.

22. — **Récits et souvenirs** recueillis et offerts aux jeunes gens pour les diriger dans le choix d'un état, par L. Desormes. — Nouvelle édition. — Un vol. in-8° de VI-224 pages. — Paris, chez Sarlit.

Quand on songe à l'importance

qu'a pour l'homme et son bonheur en cette vie et en l'autre le choix de son état de vie, on comprend avec quel soin on doit se préparer à cet instant décisif où le jeune homme, entrant définitivement dans la carrière, doit faire concorder ses goûts, ses aptitudes; les besoins du milieu où il vit, les appuis sur lesquels il peut compter, avec la profession à laquelle il se destine.

L'auteur des *récits et souvenirs* a pensé qu'une série de récits empruntés aux meilleurs écrivains catholiques serait plus propre que des dissertations et des conseils à établir combien il importe en cette grave occurrence de recourir aux moyens que la foi religieuse et la prudence humaine mettent au service de chacun pour se sonder et s'éprouver soi-même.

Nous ne doutons pas que ces exemples choisis avec le plus grand soin, aident plusieurs à bien entrer dans le positif de la vie par les portes qui conduisent au bonheur, c'est-à-dire à une vie honnête, laborieuse et utile.

23. — **Rira bien qui rira le dernier**, ou trompeur trompé, comédie-drame en un acte, par G. de Grandmorin. — 1 vol. in-12 de 72 pages. — Paris, chez Bricon. — Prix : 80 centimes.

24. — **Les mésaventures de M. Godichon** ou l'antiquaire désabusé, par le même. — 1 vol. in-12 de 70 pages. — Paris, chez Bricon. — Prix : 80 centimes.

Pleines d'entrain et d'humour, ces deux charmantes petites pièces méritent d'être louées sans réserve. Elles seront accueillies avec faveur dans tous les pensionnats de jeunes gens.

Le gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LES MAUVAISES LECTURES (1)

Parmi les dangers du temps, il en est un qui les résume et qui les renferme tous. C'est le comble de la malice humaine, c'est le danger des mauvaises lectures. Plus elles se multiplient, plus les fruits en sont amers, et plus nous sommes tenu de les signaler et de les combattre. Apprenez jusqu'où va le mal; tremblez en voyant ses affreux effets; mais reprenez courage et préparez-en le salutaire et héroïque remède.

I

Il n'y a rien de meilleur ni de pire que la langue, disaient les anciens, selon l'usage qu'on en fait. On pourrait en dire autant de la plume, puisqu'elle sert d'instrument à la langue pour instruire ceux que la parole ne pourrait atteindre. Mais la presse, qui multiplie presque à l'infini la parole ou la plume, est encore plus que tout le reste ou la meilleure ou la pire des choses. Elle a des ailes pour faire en quelques secondes le tour de l'univers. Elle imprime, elle grave, elle immortalise la vérité ou l'erreur. L'esprit et le cœur de l'homme se remplissent à son gré de lumières ou de ténèbres, de vices ou de vertus. Elle règne sur les familles, elle gouverne la société contemporaine, elle fait et défait les lois, elle dirige l'opinion, elle est devenue la reine du monde.

Mais autant la bonne presse aurait d'influence si elle était plus répandue et mieux écoutée, autant la mauvaise a pris de nos jours d'empire et de crédit dans les affaires publiques. Tout se corrompt, la philosophie, l'histoire, les sciences exactes, le théâtre et les romans, la critique littéraire, les journaux surtout. Depuis les spéculations et les rêves des penseurs jusqu'aux leçons données dans les écoles, rien n'a échappé à la contagion. Les livres en apparence les plus sévères sont comme un arsenal où l'impiété vient fourbir et retremper ses armes; tandis que les plus élémentaires traduisent, à l'usage de l'enfant, les maximes de l'impiété et les conseils de la licence.

(1) Lettre pastorale de Mgr Besson, pour le Carême de l'an de grâce 1887.

S'il faut remonter jusqu'à l'origine du mal, c'est la philosophie nouvelle que nous mettrons en jugement. Elle s'est séparée, par un violent éclat, des anciens et des modernes, et brisant avec les sages de tous les siècles depuis Platon et Aristote jusqu'à Descartes et à Leibnitz, elle ne veut plus reconnaître ni un Dieu distinct du monde, ni une âme distincte de la matière, ni dans l'homme une volonté libre distincte de l'instinct, ni des récompenses ou des peines à mériter ou à craindre dans une autre vie. Que ces erreurs s'enveloppent de certaines ombres et se drapent dans certaines formules inaccessibles au vulgaire, elles n'en deviennent pas pour cela inoffensives. C'est à la jeunesse des écoles qu'elles s'adressent, juste à cet âge où l'âme éprise du plaisir cherche pour se justifier des prétextes spécieux. L'étudiant de quinze ans n'a que trop d'intérêts à ne pas croire, et la leçon du dehors se trouve promptement d'accord avec les désirs du dedans. Quand il rentre, l'esprit troublé, auprès de sa mère qui lui a enseigné le catéchisme, cette mère peut trembler. Il porte en lui deux ennemis, le doute et la corruption. Qu'il ne se vante pas d'avoir appris quelque chose, il n'a fait qu'oublier. Qu'il ne prétende plus demeurer sage, on vient de lui persuader qu'il est inutile de l'être. C'est pour son esprit la fin des dogmes, c'est pour son cœur la fin de la morale. Tout l'édifice élevé par les mains de la raison et de la foi dans l'âme de ce jeune homme s'écroule en un seul jour, et la mauvaise lecture que la philosophie contemporaine lui a fait faire n'est pas encore finie que tous les devoirs religieux sont finis pour lui.

La langue n'a plus assez de mots pour rendre les nouveautés impies avec lesquelles on flatte la jeunesse contemporaine. On la torture, on la déforme, on la peuple de barbarismes. Ce n'est pas assez d'avoir inventé trois ou quatre écoles assez ténébreuses pour obscurcir aux yeux de la génération présente les notions autrefois si claires de Dieu, de l'âme et de la liberté. Après les positivistes qui n'admettent que ce qui se voit et ce qui se touche, sont venus les évolutionnistes qui ne voient dans l'esprit qu'une transformation de la matière. Voici les déterministes qui, en reconnaissant que la volonté est libre, prétendent qu'elle se détermine fatalement et qui ruinent par là toute la responsabilité humaine. Nous avons enfin les décadents, ainsi nommés sans doute de la décadence qu'ils précipitent, et les déliquescents qui se vantent de pécher sans remords contre la vérité, le sens commun et la langue française.

Grâce à eux, sur les mêmes hauteurs que la philosophie, habite une poésie nouvelle qui n'a rien de commun avec l'antique Parnasse. Les dieux d'Homère avaient de la grandeur jusque dans les vices qu'ils persuadaient aux hommes par leurs exemples. Mais ces dieux faciles à servir sont encore trop exigeants pour les modernes. C'est la guerre des Titans qu'ils veulent renouveler. Ils entassent les blasphèmes les uns sur les autres en essayant d'escalader les cieux. Le blasphème est le titre qu'ils donnent à leurs livres, et sous ce titre abominable il n'est rien qu'ils ne raillent, qu'ils ne souillent, qu'ils ne traînent aux gémonies. L'impiété arrache tous les jours à la lyre française ses cordes harmonieuses, elle en fait une lyre aux cordes d'airain qui ne sonne que l'injure, le désespoir, la mort et le néant. Où sont-ils ! où sont-ils ces poètes qui ont bercé, par leurs accents religieux, notre enfance et notre jeunesse ? Où sont-elles ces *Méditations* et ces *Odes* inspirées par le *Génie du Christianisme* ? N'aurons-nous plus de poètes chrétiens ? Le Crucifix n'aura-t-il plus pour eux ni espérance ni souvenir ? Lamartine l'a chanté, Musset l'a regretté, mais Victor Hugo n'a pu l'embrasser à sa dernière heure. On le bannit aujourd'hui du chevet du mourant comme de l'école, du prétoire et de l'hospice, et le grand prélat qui voulait quitter le lit de son agonie pour porter au grand poète l'image de son Dieu, n'a que trop compris que le moribond expiait par la faute de tous les siens, la faute qu'il avait commise en mêlant sa voix à la voix des blasphémateurs. Mon Dieu ! Vous l'avez pesé dans votre balance. Ses premiers chants lui ont-ils obtenu grâce et miséricorde ?

Hélas ! les mauvaises pages qu'il écrivait depuis quinze ans n'étaient que trop capables de faire oublier les œuvres de sa jeunesse. Pour nous, c'est notre devoir de le signaler parmi ceux qui ont précipité la décadence de leur siècle et ajouté de trop longs chapitres au livre de l'impiété contemporaine. L'histoire qu'il a mise à la torture pour servir son orgueil a aussi ses corrupteurs. Ce ne sont plus seulement des livres mêlés de bien et de mal, où les crimes des méchants sont excusés par la fatalité et les actions des gens de bien taxées de faiblesse ou d'imprévoyance. Une école plus hardie s'impose aujourd'hui avec une fureur qu'on ne connaissait pas encore. On réhabilite l'échafaud de Louis XVI, on chante ses bourreaux, et, après avoir pardonné à Danton les impardonnables massacres dont il sonna

le tocsin, avec ce qu'on appelle si imprudemment sa grande voix, on reproche à Robespierre d'avoir tardé à faire tomber ces cent mille têtes qui remplissaient les prisons de la Convention. Joseph de Maistre accusait l'histoire d'être entrée dans la conspiration formée contre la vérité. C'était alors l'histoire écrite pour les savants dans les in-folios de l'Encyclopédie; aujourd'hui, c'est l'histoire écrite pour le peuple, pour les femmes, pour les jeunes gens, pour les enfants. Cette histoire a déclaré à l'Église une haine implacable. Les papes lui sont en horreur, le christianisme ne lui inspire que du dégoût, et son admiration se partage entre les idolâtries dont elle célèbre les faux dieux et le mahométisme dont elle vante la corruption sous le nom de la civilisation et du progrès. Quelles lectures! Quels citoyens on prépare à la France! Quels fidèles on donnera à l'Église avec de telles leçons!

(A suivre.)

Mgr BESSON.

LA CHARTREUSE DE NOTRE-DAME-DES-PRÉS

En face de la petite ville de Montreuil (Pas-de-Calais), jadis située sur le bord de la mer qui a émigré à deux lieues, à quelques kilomètres de Boulogne, si connue des Anglais, s'élève la Chartreuse de Notre-Dame-des-Prés, sur le penchant d'une verte colline qui domine le village de Neuville.

Cette magnifique abbaye d'un gothique très pur abrite environ soixante religieux. Elle a été reconstruite en 1872, par les Révérends Pères Chartreux sur l'emplacement même d'une ancienne Chartreuse, entièrement détruite pendant la révolution française, et fondée au XIV^e siècle par Robert VII, comte de Bologne. Le terrain couvert de ruines, fut racheté par les religieux, et acquis au prix de 500,000 francs. Les travaux, poussés avec la plus grande activité, occupèrent plus de cent ouvriers, et ce fut le 19 octobre 1875 que Sa Grandeur Monseigneur Lequette, évêque d'Arras, consacra la splendide église de l'immense monastère, reconstruit et environné d'un vaste enclos. Cent trente hectares de terre et de prés forment la propriété du couvent, et l'isolent de toute habitation.

La solitude est complète et profonde. Au pied de l'abbaye s'étend une large vallée couverte d'immenses prairies découpées

ça et là par nombre de petits canaux qui entretiennent la verdure.

Si nous voulons pénétrer au monastère, nous avons d'abord à traverser un long sentier bordé de grands ormes : les yeux sont ravis en contemplant au loin la pieuse et calme solitude. La chapelle se présente tout d'abord à la vue avec son clocher élancé et gracieux, ses clochetons légers, élégants et percés à jour. Ces pignons aigus qui se succèdent là-bas, dominent les cellules que l'on aperçoit, habitées par les pieux solitaires.

La grosse tour de l'horloge apparaît majestueuse. Nous entendons d'ici résonner la cloche qui appelle les enfants de Saint-Bruno à la prière, et un écho lointain renvoie jusqu'à nous les chants graves et lents des religieux à la robe blanche et à la figure méditative.

Au bas de cette magnifique avenue ombragée, qui monte doucement au couvent, s'élève une grande croix blanche sur un tertre verdoyant ; c'est l'entrée de la propriété des religieux qui l'ont mise sous son égide puissante. Arrivés au terme de l'avenue, nous apercevons un petit bâtiment près de la porte d'entrée : c'est le parloir pour les parents des religieux.

Les femmes ne franchissent jamais l'entrée du monastère : elles entendent la messe dans une chapelle gothique, dédiée à la Sainte Vierge, qui se trouve de l'autre côté de l'avenue. Au milieu s'élève le pavillon d'entrée de l'Abbaye ; c'est une grande ogive au sommet de laquelle on lit :

Cartusia Sanctæ Mariæ de Pratis.

La statue de la Vierge Marie, tenant l'enfant Jésus, domine cette inscription.

Nous apercevons d'un côté de ce pavillon un petit guichet : c'est par là que les bons Pères Chartreux distribuent leurs aumônes, en argent ou en nature. Les pauvres de la contrée le connaissent bien.

Tirons la chaînette qui pend à la cloche ; la cloche tinte quelques coups ; aussitôt un Frère vêtu de blanc, à la barbe blanche, ouvre lentement la porte, c'est le frère portier. Franchissons le seuil... Vous passez sous une large voûte et vous entrez à droite : nous sommes dans le parloir des hommes.

Le bon religieux qui vous a ouvert, en homme de métier, vous considère des pieds à la tête et vous interroge : — Que venez-vous faire ici ? — Etes-vous un voyageur de passage ? —

Voulez-vous entreprendre une retraite ? — Désirez-vous voir un de nos Pères ?

Ces questions ne sont pas aussi indiscrètes qu'elles en ont l'air : vous serez logé, nourri, traité selon le genre de visite que vous venez faire. Si vous êtes de la catégorie des voyageurs de passage, on vous donnera du vin, et du bon vin, un excellent repas en maigre, bien entendu (le gras est inconnu à l'intérieur de la Chartreuse; on ne sait pas, par ici, ce que c'est qu'un poulet, un mouton, ou du lard). On poussera la charité jusqu'à vous offrir du café, et même de la *Chartreuse*, liqueur fameuse dans le monde entier, et vous aurez le privilège de pouvoir causer tout à votre aise au réfectoire; mais, si vous faites caser dans la catégorie des retraitants, ce sera une autre affaire ! On vous dirigera, à travers les cloîtres, dans une belle et grande cellule blanche, renfermant un petit lit, une table en bois, un prie-Dieu et deux chaises, puis on vous montrera le règlement collé sur un carton, appendu à votre porte. Ce règlement vous apprendra qu'il faudra vous lever à 5 heures du matin, garder un silence complet durant votre séjour et suivre les exercices spirituels en usage dans le couvent.

Au refectoire, on vous servira des œufs, du poisson, du laitage et de la bière à discrétion. Vous pouvez rester dix jours au monastère, si cette vie vous plaît, et vous serez admis au nombre des novices, si la vocation survient en vous durant votre féconde retraite.

En attendant les lumières du Ciel, qui vont vous éclairer, visitons l'Abbaye, et cherchons à connaître la vie des saints religieux qui l'habitent; car on ne se fait pas Chartreux du premier coup, sans réflexion sérieuse. Cependant, il arrive parfois que la vocation entre subitement dans l'âme : ainsi, il y a quelques mois, dans le monastère où nous sommes, les moines avaient logé et bien traité près de trois cents soldats de la réserve qui faisaient les exercices militaires dans la campagne : au jour du départ de ceux-ci ils offrirent un dîner aux quarante officiers qui commandaient la troupe, dîner maigre selon la règle, où l'on causa, où l'on but du vin destiné aux visiteurs, les Frères servaient les officiers. Or, il arriva, que, dans l'après-midi deux jeunes officiers, pleins d'avenir, allèrent déclarer au Révérend Père Prieur, Dom Léonard Gorse, qu'ils ne tarderaient pas à venir postuler l'habit de religieux !

Ainsi, réfléchissez bien avant d'aller visiter une Chartreuse : c'est dangereux ! on peut y rester tout à fait.

Une vaste cour d'honneur, de 47 mètres de largeur, ornée de frais gazon et de superbes corbeilles de fleurs, s'étend du pavillon dont nous avons parlé à la façade du monastère proprement dit. De chaque côté de la cour s'élèvent des bâtiments destinés aux obédiences du couvent : là se trouvent le réfectoire des pauvres, la buanderie, la cordonnerie, la boulangerie, l'atelier de couture, la menuiserie, la serrurerie, la forge. Les Frères se livrent aux différents travaux nécessaires à l'entretien de la maison et à l'exploitation du domaine. Chaque Frère — je ne dis pas chaque Père — doit connaître un métier utile au bien commun. Le Frère jardinier soigne les abeilles logées dans un vrai châlet suisse. Le couvent renferme une imprimerie dans laquelle travaillent des ouvriers typographes choisis et des Frères habiles. Les ouvrages sortant des presses sont d'une exécution merveilleuse : nous en parlerons.

L'église du couvent s'élève au beau milieu de la façade et dresse dans les airs ses hardis clochers : c'est un magnifique vaisseau gothique de 31 mètres de long sur près de 9 mètres de large. Le long des murs en belle pierre de taille blanche (les Chartreux affectionnent le blanc) se trouvent des stalles gothiques en chêne sculpté qui isolent les religieux l'un de l'autre.

Il y en a 38 pour les Pères et 22 pour les Frères. Un énorme pupitre gothique où se chantent l'Épître, les oraisons et les leçons de Matines est établi à peu de distance du Jubé qui sépare les Pères des simples religieux.

Tous les Chartreux se réunissent au chœur trois fois par jour : le matin à la messe conventuelle chantée ; pour vêpres, et vers onze heures et demie dans la nuit, pour chanter les Matines. Ce dernier office dure deux heures et parfois trois heures. Les Pères ne rentrent en cellule que vers deux heures du matin où ils doivent encore réciter Primes de l'office de la sainte Vierge et quelques prières avant de reprendre leur repos.

Rien de plus saisissant que la piété grave des religieux à cet office de la nuit. Chacun arrive avec sa lanterne qui n'éclaire que son livre : ils se prosternent et l'office commence.

Lorsque l'hiver, dit Louis Veuillot dans ses *Pèlerinages de Suisse*, au milieu de la nuit, le chœur de l'église s'illumine soudainement

que les religieux, couverts de longues robes blanches, agenouillés dans leurs stalles, pareils aux statues de marbre qui prient sur les tombes, commencent à chanter les louanges du Très-Haut; lorsque le pieux concert où l'on distingue la voix vibrante de l'homme qui monte encore à la vie et la voix cassée de celui qui descend les marches rapides de la mort, s'élève au-dessus du torrent, au-dessus de la tempête, s'élève jusqu'à Dieu; lorsque l'on reconnaît dans les paroles saintes des explications pour toutes les douleurs de l'humanité; lorsque l'on entend ces solitaires oubliés du monde, se souvenir de lui dans leurs prières et le placer, avec le fruit de pénitences qu'il ignore, sous les miséricordes de Dieu, comment ne point songer à l'homme qui s'est dit : Au milieu des nuits de débauche, j'invoquerai le Seigneur! A l'heure où la débauche allume ses flambeaux, j'allumerai les cierges de l'autel; à l'heure où le méchant médite son crime, où le coupable sent ses remords, où le pauvre souffre sans lumière et sans amis, je prierai pour le pauvre, pour le coupable, pour le méchant; je prierai pour ceux qui sont morts et pour ceux qui vont mourir; je prierai pour les malheureux afin qu'ils espèrent, pour les heureux de crainte qu'ils n'oublient! Et cette prière s'est perpétuée d'année en année, de siècle en siècle : et depuis sept cents ans toutes les nuits elle s'élève toujours la même! La mort a eu beau frapper, elle n'a pu vider les stalles où semble s'asseoir toujours le même corps. Les révolutions sont venues changer les empires et n'ont pu changer une pensée de ces âmes dévouées, un mot dans ces hymnes, un pli dans ces suaires éternels... Et bien d'autres après nous qui venons après tant d'autres, trouveront ici ce que nous y trouvons; ils méditeront sur ces choses si grandes, et, le cœur plein de larmes pieuses, ils uniront leurs voix d'un moment à ces voix qui ne s'éteignent pas (1)?

Le chant des Chartreux, grave et lent, est à notes égales; simple dans son ensemble, doux, sans éclat de voix, monotone, il produit une impression calme mais profonde.

(A suivre).

L'abbé A. BONNOT.

(1) Pèlerinages de Suisse.

SAINT MARTIN

(Suite et fin. — Voir les numéros précédents.)

Cependant partout où passe Saint Martin, les prodiges éclatent sur ses pas, et quand il fixe quelque part son séjour, la cité qu'il adopte devient aussitôt illustre par les guérisons qu'il y opère. Auxerre possédait les reliques de saint Germain. Lequel des deux saints sera désormais le plus puissant en œuvres? Un lépreux en décidera. Mais non, la chose demeurera indécise; car le malade, en s'approchant de Martin, n'est sorti de cette épreuve qu'à moitié guéri: c'est Germain qui rendra la santé à l'autre moitié de son corps. Ainsi les deux saints partagent, en frères, la gloire de ce miracle. Mais quand, après trente-sept ans d'absence, il est enfin donné aux habitants de Tours d'aller chercher leur thaumaturge et de le ramener dans son tombeau, quelle joie, quelles acclamations, quelles merveilles, quels triomphes! Les comtes et les évêques portaient le corps du saint, et les moines se relayaient de ville en ville pour venir à sa rencontre. A droite et à gauche du cortège, tous ceux qui souffraient de quelque maladie sont guéris même sans le demander. Deux paralytiques, à qui il en coûtait moins de vivre de l'aumône que du travail de leurs mains, tremblent de recouvrer, au passage des saintes reliques, l'usage de leurs membres. Ils veulent fuir, ils se traînent, mais la puissance de Martin les poursuit et les dépouille de leur infirmité. La nature elle-même se mit en fête. En dépit de l'hiver les arbres se couvrent de feuilles, et les prés, se parent des fleurs du printemps. Les cloches sonnent, sans que la main de l'homme les mette en branle; les cierges et les lampes s'allument d'eux-mêmes sur les autels. Ainsi parlent les chroniques du temps, ainsi célèbre-t-on ce qu'elles appellent la *reversion* de saint Martin.

Au milieu des fêtes de ce miraculeux retour, Hildrès, évêque de Liège, à demi dévoré par un cancer affreux, arrive à Tours, suivi de clercs et de soldats, pour solliciter la guérison d'une plaie incurable. Il jeûne, il prie, il répand jour et nuit l'abondance de ses larmes, prosterné, la face contre terre, devant le saint tombeau. La septième nuit Martin lui apparaît, la mitre en tête et la crosse à la main. Il touche du bout de son bâton pastoral la plaie du prélat, la plaie se referme, le malade se

lève, et toute la ville, témoin du miracle, retentit des acclamations de la foule : « Non, s'écrie-t-elle, il n'y a pas de saint dont la puissance soit comparable à celle de Martin. » Après les évêques, voici les papes qui viennent le reconnaître et l'implorer. Urbain II en ouvre la liste. Il sortait de Clermont, où il avait prêché la première croisade ; il visita la basilique, y assembla un synode, et s'y fit ceindre la tête d'une couronne de palmes, selon l'ancienne manière des pontifes romains. Ses successeurs sont comme lui des pèlerins du saint tombeau. Pascal, Calixte, Innocent II, y viennent prier la tiare en tête. Alexandre III, à qui un antipape la dispute, vient se faire couronner à Tours, comme pour ajouter à son élection le suffrage de saint Martin, et vous savez s'il la porta avec gloire pour le bonheur de toute la chrétienté. Dans le siècle suivant, c'est votre basilique elle-même qui donne un pape à l'Eglise. Martin IV porte sur le siège de saint Pierre le nom du grand thaumaturge, et comme s'il eut gardé avec lui le secret de faire des miracles, son tombeau rappelle à Rome tous les prodiges qui s'étaient opérés à Tours.

Je ne vous décrirai pas les processions magnifiques qui ont signalé dans cette cité la fête de saint Martin. Les rois de France, d'Angleterre et de Jérusalem s'y disputaient la première place ; les évêques accouraient de toutes les parties du monde ; les prêtres s'y comptaient par milliers ; les peuples, groupés sur les rives de la Loire, remplissaient toute la contrée de leurs chants et de leurs acclamations. Mais que sont les plus belles processions de la terre en comparaison des processions du ciel ! Les saints religieux, les saints évêques à qui il fut donné de les voir, au milieu du silence de la nuit et de l'extase de la prière, pendant qu'ils veillaient auprès du tombeau, ont aperçu Martin à la tête des pontifes et des moines, tout resplendissant de gloire ; ils ont entendu des anges chanter à ses côtés, et lui-même, servant de guide à ce chœur immortel, chantait plus haut que tous les autres ces hymnes divins que Dieu lui-même daignait écouter en inclinant vers lui l'oreille de sa miséricorde et de son amour. Et, comme pour confirmer la sainte apparition, le lendemain les prodiges se multipliaient sur la terre, le saint tombeau rayonnait d'une nouvelle gloire, l'humanité souffrante était soulagée par de nouveaux bienfaits.

Après tant de miracles, qui pourrait s'étonner de la popularité de saint Martin ? On les raconte partout, et tous les beaux es-

prits, tous les historiens des Gaules s'en font les propagateurs et les panégyristes. Paulin de Nole est le premier qui les vante. Il en a fait la douce expérience, puisqu'il a recouvré la vue, grâce au thaumaturge, qui, rien qu'en touchant ses yeux, a dissipé les ténèbres dont ils étaient voilés. Sulpice-Sévère fait de ces prodiges le sujet d'un livre, il rappelle les histoires de Salluste parmi les anciens, les livres d'Esther et de Tobie parmi les livres de l'Écriture, tant il y a de grâce et de piété, tant il y a de force et de précision dans cet admirable ouvrage. Fortunat trouve dans le même sujet la matière d'un poème. Grégoire de Tours recueille toutes les traditions et ajoute au témoignage du passé son propre témoignage, car il a vu autour du saint tombeau les sourds entendre, les muets parler, et les paralytiques recouvrer l'usage de leurs membres. Sulpice-Sévère, Paulin, Fortunat, Grégoire sont les oracles de leur siècle et les témoins des merveilles qu'ils chantent avec tout l'enthousiasme de la poésie ou qu'ils racontent avec toute l'authenticité de l'histoire.

Mais s'il faut citer d'autres preuves, plus décisives et plus abondantes, c'est l'univers entier qui les fournit. Martin en est devenu le patron, tant son patronage est efficace, tant les méchants le redoutent, tant les bons l'implorant, tant il est cher à toute la chrétienté. Comptez, si vous le pouvez, les églises placées sous ce glorieux vocable. La France seule en a plus de trois mille. L'Espagne et l'Italie en ont vu s'élever sous leur brûlant soleil, comme l'Angleterre et la Hollande sous les brumes épaisses qui les couvrent. On les rencontre le long du Rhin et du Danube, dans tout l'Orient comme dans tout l'Occident. Quand les îles du nouveau monde apparaissent aux regards de Christophe Colomb. C'est à saint Martin qu'il rapporte l'honneur de sa découverte, et la Martinique baptisée de son nom, ouvre sous ses auspices le chemin des mers à tous les navigateurs.

Ce nom est une bénédiction. Où ne le trouve-t-on pas ? Toutes les langues se l'approprient, tous les peuples le mêlent à leurs affaires et à leurs entreprises et ils en marquent, comme d'une empreinte sacrée, leurs usages et leurs lois. Les actes de la vie civile, les marchés publics, les grandes réunions du commerce et de l'industrie, l'ouverture des tribunaux et des écoles, l'échéance des billets, les fêtes populaires : tout parle de saint Martin. Si le soleil luit à travers les brouillards de novembre,

c'est saint Martin qui nous ramène pour quelques jours encore les douces chaleurs de l'été. Il a changé l'eau en vin comme Jésus aux noces de Cana, et c'est pourquoi on appelle sur la vigne sa toute-puissante protection. Il a fait couler des fontaines dans des lieux arides, et c'est pourquoi tant de fontaines portent ce nom béni et vénéré. Il est le patron des soldats, des cavaliers, des voyageurs, des hôteliers, des pauvres surtout. Sa charité incomparable lui a valu, d'un bout du monde à l'autre, une innombrable clientèle, qui se renouvelle de génération en génération et qui, selon l'expression pittoresque de Grégoire de Tours, a fait de lui le patron spécial de l'univers entier. Notre-Seigneur Jésus-Christ a donné son nom à l'ère nouvelle, et c'est de sa naissance que tous les peuples modernes ont daté désormais les jours, les mois et les ans. Mais, dans l'année chrétienne, personne n'a servi plus que saint Martin à marquer d'un souvenir pieux les saisons, les mois et les jours, les espérances du laboureur et du vigneron, les souhaits heureux, les souvenirs et les anniversaires de la famille et de la patrie. « Les hommes et les choses, dit l'un de ses plus récents historiens, se le sont disputé comme un honneur ; les trois règnes de la nature se le sont partagé comme une bénédiction (1). » Reconnaissez à tant de signes le grand thaumaturge ; avouez qu'à défaut de l'histoire ces miracles apparaîtraient encore, dans tout leur éclat, dans la mémoire des nations, et que, vivant ou mort, il est toujours le même, l'homme de Dieu et l'homme du peuple, qui ne cesse d'intercéder auprès de Dieu en faveur du peuple et d'obtenir pour nous grâce et miséricorde : *Hic est qui multum orat pro populo et pro universa civitate.*

Que le démon, qui n'avait rien pu sur lui pendant sa vie, ait essayé d'attaquer après sa mort son tombeau et ses reliques, n'en soyons pas surpris. Il a pu, dans les guerres à laquelle la religion servait de prétexte, armer les Français les uns contre les autres, ouvrir la chasse de saint Martin, enlever son corps et le livrer aux flammes ; mais, à côté de la trahison qui abandonne le sacré dépôt, la piété veille, et les saintes reliques échappent en partie au bûcher qu'allume l'hérésie. Il est trop tard pour attaquer saint Martin. A défaut de ses reliques, il resterait son nom, et ce nom seul est toujours vivant, toujours puissant, toujours cher à l'univers entier.

(1) M. Locoy de la Marche.

Il reviendra cet ennemi de Martin et de tout le genre humain, il reviendra à la tête des révolutionnaires, comme il était venu à la tête des hérétiques. Encore une page à déchirer dans les annales de la ville de Tours ! Mais non, conservons-la, car elle honore la fidélité de vos pères. Quand, vers la fin de cette année fatale qui commença par l'échafaud de Louis XVI, la chasse de saint Martin fut dépouillée de ses richesses, c'est un sonneur, gloire à sa foi ! ce sont deux femmes, gloire à leur courage ! qui ont arraché à l'avidité des persécuteurs ces derniers restes du saint échappés à la fureur de la réforme : ce bras, qui avait tant de fois commandé et béni ; cette tête, qui avait médité et accompli la conversion des Gaules. Les saintes reliques sont sauvées, mais on s'acharne sur la basilique. On en fait un bivouac, le bivouac se change en écurie ; mais les chevaux n'en peuvent plus, il faut leur chercher un autre séjour : car une étrange lumière éclate sous ses voûtes. On se demande d'où vient l'inquiétude de ces animaux qui refusent de se reposer ; ont-ils entrevu le cavalier d'Amiens, et la noble monture qui a porté le saint veut-elle le venger des outrages des hommes ? Il faut donc démolir ces murs qui s'indignent et qui protestent. Tout trouble, excepté la tour de Charlemagne et la tour du Trésor. Le démon a fait son œuvre, mais Martin reviendra après le démon ; il reviendra et il recommencera la sienne. J'entends le héros de Marengo, l'auteur du Code civil et du concordat, s'exprimer avec un profond dégoût sur cette destruction. Il refuse de visiter la cité. Il s'écrie : « Que peut-on faire pour une ville qui a laissé détruire l'église de saint Martin ? »

Ce qu'on peut faire, ô conquérant, c'est de se repentir, c'est de rebâtir l'édifice, c'est de recommencer encore, c'est de recommencer toujours. Non, il n'est pas trop tard pour entreprendre ce grand ouvrage, car Dieu vous a donné un signe auquel vous pouvez reconnaître que les jours de miséricorde sont arrivés et qu'il faut reprendre la pelle et la pioche pour relever votre ville d'une grande disgrâce.

C'était beaucoup d'avoir préservé les saintes reliques après tant d'incendies, de pillages et de profanations. Mais on demeurait incertain sur la place même qu'occupait le saint tombeau, et la moitié de notre siècle s'écoula avant qu'on pût la retrouver. Vous savez par quel hasard heureux cette place bénie apparut aux regards en 1860, comme l'érudition la vérifia, quelles

preuves authentiques elle mit sous les regards les plus difficiles, et quelle espérance s'empara de M. Dupont, le saint homme de Tours, quand au-dessus du tombeau retrouvé de cardinal Guibert proposa le rétablissement d'une basilique. M. Dupont était le saint de votre cité; le cardinal avait dans l'Église de France une autorité qui allait grandir encore sur un autre siège. Mais son nom demeurera inséparable de la gloire de saint Martin, car il a quêté dans les deux mondes pour la restaurer. Le désir du saint homme de Tours est exaucé, l'appel du grand prélat est entendu : saint Martin aura sa quatrième basilique. Mais Dieu appelait Mgr Guibert à un ouvrage plus merveilleux encore. Il faut qu'il monte sur le trône de saint Denis, qu'il aille bâtir sur les hauteurs de Montmartre un temple au Sacré-Cœur, et qu'il écrive sur le frontispice la devise qui doit constater, avec la date du XIX^e siècle, la piété de la France pénitente : *Gallia pœnitens et devota*. Ici il avait accumulé les offrandes avant de les employer; là il en fait l'emploi à mesure qu'on les lui présente, et tandis que la basilique de saint Martin attend encore sa première pierre, celle du Sacré-Cœur s'élève d'assise en assise au-dessus de cette capitale fameuse, qu'elle ne dominera que pour l'éclairer, la consoler et la bénir.

A la veille du jour où l'on en fera la bénédiction solennelle, comment ne pas dire ici qu'il est temps de commencer à Tours la basilique de saint Martin? Et si, pour en presser l'exécution, il faut emprunter un témoignage à l'histoire même du grand apôtre, écoutez cette page du XI^e siècle, elle semble dater d'aujourd'hui.

La troisième basilique élevée dans vos murs en l'honneur du saint était tombée en ruines au milieu des invasions des Normands; l'an mille approchait, et l'on hésitait à relever l'édifice. Mais l'an mille passa, et le monde, qui avait été saisi d'une folle terreur en s'imaginant que cette année-là serait celle du dernier jugement, se remit à espérer, à semer, à bâtir avec une nouvelle ardeur. A la tête des nouvelles basiliques figure celle de saint Martin. Ce fut Hervé qui la bâtit, et elle dura huit siècles. Huit ans avaient suffi pour achever ce grand ouvrage, tant la piété animait les ouvriers, tant la munificence publique leur fournissait de matériaux. Le saint avait daigné sourire au restaurateur de sa basilique. Il lui apparut, la veille de la dédicace, dans un nuage resplendissant de lumière, et comme Hervé lui demandait de faire un miracle pour approuver son entreprise : « Sache-le,

mon fils, répondit Martin, tu peux obtenir de Dieu de plus grandes grâces que celle que tu sollicites. Les miracles ne sont point nécessaires dans le siècle où tu vis, et le souvenir des anciens doit suffire à la conversion du peuple. Exhorte-le à la pénitence, et sois sûr que je ne cesse pas d'implorer pour lui la miséricorde de Dieu. Pour toi, mon fils achève ton ouvrage, et sois persuadé qu'il est très agréable à Dieu. »

Ce trait, Monseigneur (1), s'applique à vous-même, et au retour de ce voyage de Rome où le pape a approuvé vos vues, nous pouvons bien vous saluer comme un autre Hervé. Il ne saurait plus rester à personne le moindre doute sur l'opportunité de l'entreprise. Saint Martin demande son église : c'est vous, Monseigneur, qui la lui donnerez. Après tant de beaux ouvrages consacrés à la défense des saintes Écritures, voici un ouvrage plus grand encore qui assurera à votre nom, encore mieux que tous les autres, les honneurs de l'immortalité. Vous n'hésitez plus, et toute la catholicité vous en remercie ; vous n'attendez plus, et je vous en félicite au nom de vos frères dans l'épiscopat. Il y a trente ans bientôt que les offrandes se sont accumulées dans les mains des archevêques de Tours, et les généreux donateurs se demandaient s'ils devaient tous mourir avant d'avoir vu sortir de terre cette basilique promise à l'apôtre des Gaules. Plus les ténèbres descendent autour de nous, plus nous avons le devoir de protester contre les espérances des méchants en bâtissant avec ardeur. A l'ouvrage ! à l'ouvrage ! Forçons le Seigneur à nous bénir et à confondre ses ennemis. Ce n'est pas l'an mille qui nous menace avec ses vaines terreurs, c'est l'impiété avec toutes les ligues qu'elle inspire, toutes les écoles qu'elle élève, tous les discours qu'elle tient en annonçant sa victoire prochaine et définitive sur le christianisme. Eh bien ! que saint Martin nous vienne en aide : que les nouveaux ariens qui peuplent nos villes soient déçus dans leur orgueil ; que le paganisme dont votre patron a délivré nos campagnes renonce à l'espoir de les envahir encore ; le siècle ne s'achèvera pas, j'en ai la confiance, sans que le nouveau sanctuaire ne proclame bien haut, dans les murs de cette cité, la gloire de saint Martin, la foi des Gaules, la générosité de l'univers entier.

Quel merveilleux spectacle offre aujourd'hui la cité de saint Martin ! Douze mille pèlerins ont visité ce matin même le saint tombeau. Ils ont vu creuser tout autour les fondements de la

(1) Mgr Meignan, archevêque de Tours.

nouvelle basilique. Il faut descendre jusque dans les profondeurs d'un sol détrempe par les eaux. Il faut rejeter les terres désormais incapables de consistance et chercher l'endroit solide où l'on posera la première pierre. Mais quelle émulation, quelle piété parmi les ouvriers ! Comme les bénédictions de Léon XIII animent et sanctifient tout l'ouvrage ! Au-dessus des puits et des machines, le tombeau, si heureusement retrouvé, émerge du fond des eaux, parmi la verdure et les fleurs dont vous l'avez paré. C'est l'image de la foi qui refleurit et de la piété qui renaît, c'est le présage d'un culte nouveau, c'est le printemps d'une autre ère, non moins féconde en miracles que les seize siècles dont nous avons retracé l'histoire. J'emporterai comme un saint souvenir une fleur cueillie dans le jardin de saint Martin : c'est la fleur de la charité et de la pénitence, c'est la fleur de la vigilance et du zèle. Le miracle que nous attendons avec Mgr l'Archevêque de Tours, c'est le miracle qui fut promis à Hervé, c'est la conversion de notre peuple. Martin l'a affirmé, nous sommes sûrs que le bras charitable de ce soldat n'est pas raccourci dans le ciel, que la prière de ce moine est encore plus agréable à Dieu, maintenant qu'il la chante dans la langue des anges ; que la vigilance de cet évêque, enflammée par les ardeurs des séraphins, s'exercera avec plus d'amour encore en faveur de nos diocèses, et que l'apôtre des Gaules, regardant avec bienveillance la quatrième basilique élevée en son honneur, obtiendra à force d'intercession, la grâce de l'Église, de la France et de la cité. *Hic est qui multum orat pro populo et pro universa civitate. Sancte Martine, ora pro nobis.* Ainsi soit-il.

MGR BESSON.

ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. HERVÉ. — DISCOURS DE M. HERVÉ

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

La princesse de Poix mourut en 1833. Un autre salon était dans son éclat, celui de Mme Récamier. Le duc de Noailles en faisait partie depuis un an. Déjà, pendant un voyage à Rome, en 1825, il s'était trouvé chez le duc de Laval avec cette femme, d'un esprit et d'un tact supérieurs ; mais il l'avait à peine aper-

qu'e et ne l'avait plus rencontrée. En 1832, il lui fut présenté de nouveau. L'amitié qui s'établit alors entre eux fut étroite et durable. Mme Lenormand, dans ses intéressants Souvenirs, en donne la raison, honorable pour tous deux. Mme Récamier avait deviné, d'un coup d'œil, cette délicatesse de cœur qui, chez le duc de Noailles, se cachait sous des manières réservées et presque froides. Il a été le dernier, elle-même le disait, à qui elle ait donné le titre de véritable ami. Chateaubriand le prit en grande estime. Il appréciait la maturité précoce de son jugement. Il goûtait son esprit. Il aimait à lui communiquer les chapitres de ses *Mémoires d'outre-tombe* ; et, si son jeune ami en donnait lecture à haute voix, c'était une fête pour lui. Le duc de Noailles, en effet, disait à merveille, et, quand il citait les auteurs du grand siècle, qu'il possédait à fond, personne n'aurait pu les faire mieux valoir. On rapporte même un détail que vous me pardonnerez de mentionner. Mlle Rachel était souvent appelée à l'Abbaye-au-Bois. Plus d'une fois, paraît-il, Hermione n'ayant pas amené Oreste ou Pyrrhus, Camille n'ayant pas prévu qu'elle serait priée de dire ses imprécations et qu'elle aurait besoin d'avoir Horace en face d'elle, on eut recours à ce grand seigneur lettré, qui pouvait à l'improviste, et sans embarras, donner la réplique à la plus grande tragédienne du temps.

Le duc de Noailles vivait donc au milieu d'une atmosphère imprégnée de littérature et d'art. Cette société de la Restauration et du gouvernement de Juillet avait le goût délicat des choses de l'esprit. Les hommes de ce monde, les femmes aussi, aimaient à chercher, dans les traditions ou les archives de leur famille, la matière de quelques écrits, généralement courts, qu'on ne livrait point au public, mais que l'on se communiquait dans l'intimité d'un cercle d'amis. De là naissaient parfois des œuvres charmantes. J'en citais tout à l'heure un exemple. La vicomtesse de Noailles avait retracé le portrait de sa grand-mère ; sa propre vie a été racontée par une autre Noailles, Mme Standish, à laquelle on doit aussi la publication des *Mémoires du maréchal de Beauvau*. Le premier écrit du duc de Noailles lui fut inspiré par la mort de sa nièce, la jeune et gracieuse princesse de Chalais-Périgord. C'était en 1835. Son dernier ouvrage, publié vingt-quatre ans plus tard, racontait les vertus d'une autre personne de sa famille, la douce et pieuse Mme de Montagu.

C'est en 1842 qu'il aborda un sujet d'un intérêt plus général, quoique se rattachant encore à l'histoire de sa maison. Il avait formé le projet de raconter la vie de Mme de Maintenon, en groupant autour de cette femme extraordinaire les principaux événements et les personnages les plus marquants du règne de Louis XIV. Craignant que le temps ne lui manquât pour terminer une œuvre d'aussi longue haleine, il en détacha un des chapitres les plus importants, qu'il fit imprimer sous ce titre : *Saint-Cyr, histoire de la maison royale de Saint-Louis*. Le livre ne fut pas mis dans le commerce. Quelques amis en reçurent des exemplaires. Royer-Collard fut du nombre. Je dois au petit-fils de ce penseur l'obligeante communication de la correspondance qui fut échangée à cette occasion. Le duc de Noailles écrivait à Royer-Collard : « Permettez-moi de vous offrir ce volume ; il vous parlera d'un temps que vous aimez. C'est un chapitre de l'ouvrage que j'avais eu la pensée de faire. Si peu de chose ne peut être présenté au public, mais il peut l'être à une amitié aussi bienveillante que la vôtre. » Au bout de quelques jours, Royer-Collard répondait : « Je vous remercie d'abord d'avoir pensé à moi à l'occasion de votre *Saint-Cyr*. Je vous ai lu. Je vous relirai plus d'une fois. C'est pour moi que vous avez écrit ; vous vous êtes adressé à ce qu'il y a aujourd'hui de plus vivant en moi, Louis XIV, son temps, ses contemporains. Vous ferez beaucoup plus, mais vous ne ferez pas mieux : c'est impossible. De toutes les appréciations favorables qui accueillirent ce livre, aucune ne pouvait flatter davantage l'auteur. Aucune, aujourd'hui encore, ne garde plus d'autorité. Que pourrait-on ajouter à une si haute approbation ?

Enfin, le duc de Noailles voulut embrasser dans son ensemble le grand sujet dont il n'avait traité encore qu'un épisode. L'entreprise était séduisante ; elle était en même temps redoutable. Le caractère de Mme de Maintenon est un de ceux qui soulèvent, encore aujourd'hui, les discussions les plus passionnées. Je trouve les lignes suivantes dans une *Histoire de Louvois* dont vous connaissez l'auteur : « Elle sera longtemps encore un sujet de controverses, mais elle aura probablement toujours plus d'ennemis que d'amis. C'est sa faute ; elle a toujours aimé le mystère, et rien n'est irritant comme le mystère, surtout quand il a toutes les apparences d'un calcul (1). »

(1) *Histoire de Louvois*, par M. Camille Rousset, de l'Académie française.

Impossible de mieux dire et en même temps de dire plus juste. Mme de Maintenon a voulu, de propos délibéré, devenir une énigme. Après la mort de Louis XIV, elle a brûlé toute sa correspondance avec le roi. Elle avait ordonné à l'abbé Gobelin, son confesseur, de détruire les nombreuses lettres qu'il avait reçues d'elle. Par bonheur, il lui a désobéi. Il a remis cette correspondance entre les mains des dames de Saint-Cyr, qui déjà possédaient de nombreux écrits de Mme de Maintenon, lettres morales ou édifiantes, dialogues et entretiens sur l'éducation.

Le premier historien de Mme de Maintenon, La Beaumelle, a eu ces documents entre les mains. Il y trouvait des vides, et justement sur les points les plus intéressants. Il a résolument comblé ces lacunes : il a fabriqué trois séries de lettres, que Mme de Maintenon est censée avoir adressées à trois dames de la cour : Mme de Frontenac, Mme de Saint-Géran et Mme de Fontenay. Ces lettres ont fourni bon nombre de mots qu'on prête à Mme de Maintenon et des anecdotes qui courent sur elle. C'est là que nous la voyons ménageant et entretenant le goût qui attirait Louis XIV auprès d'elle, et renvoyant le roi « toujours affligé, jamais désespéré ». C'est là encore que nous trouvons, au moment de la faveur de Mlle de Fontanges, cette curieuse scène entre Mlle de Montespan et Mme de Maintenon : « Les bontés du roi ne me dédommagent point de la perte de ma tranquillité. Mme de Montespan veut absolument que je sois sa maîtresse. Mais, lui ai-je dit, il en a donc trois ? Oui, m'a-t-elle répondu, moi de nom, cette fille de fait et vous de cœur. » Quel esprit ! disent tous ceux qui ont cité cet amusant dialogue. Malheureusement, ou heureusement, ce n'est ni l'esprit de Mme de Montespan, ni l'esprit de Mme de Maintenon : c'est l'esprit de La Beaumelle.

Des recherches toutes récentes ne laissent pas de doute sur la supercherie (1). Aucune découverte ne pouvait être plus avantageuse pour Mme de Maintenon, car les lettres qui lui sont attribuées par La Beaumelle, l'auraient aisément fait prendre pour une coquette, habile et dissimulée. Si le duc de Noailles n'a pas repoussé des documents que tout le monde tenait alors pour vrais, il a évité de laisser son jugement

(1) *Mme de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, par M. Auguste Geffroy, de l'Académie des sciences morales et politiques.

s'égarer à leur suite. Il s'est sauvé du piège par la connaissance et par l'amour de son sujet. Sa manière d'envisager le caractère de Mme de Maintenon paraissait trop bienveillante; elle se trouve aujourd'hui n'être que juste.

Mme de Maintenon n'a pas réussi par le manège de la coquetterie. Elle avait un autre secret. De bonne heure elle disait : « Il n'y a rien de plus habile qu'une conduite irréprochable. » La dignité de son attitude fit impression sur Scarron, qui l'épousa. Elle en fit sur les jeunes fous qui l'entouraient ce premier mari. Cette même dignité enfin, avec l'agrément de sa conversation et l'égalité de son humeur, lui gagna le roi. « Elle lui fait connaître, écrivait Mme de Sévigné, un pays nouveau, qui lui était inconnu, qui est le commerce de l'amitié et de la conversation sans contrainte et sans chicane; il en parait charmé. » Si charmé, en effet, qu'il ne voulut plus quitter ce pays et qu'il y resta jusqu'à sa mort. Il n'était pas habitué à cette douceur patiente, à cette bonne grâce qui ne se lassait jamais : grand charme pour un caractère impérieux et dominateur comme le sien. Le duc de Noailles avait assisté à quelque chose d'analogue. Il avait vu, pendant de longues années, Mme Récamier s'ingéniant à distraire de son éternel ennui un Louis XIV littéraire.

La fortune de Mme de Maintenon a été unique : elle en a joui avec modération. Elle a refusé du roi plus de bienfaits qu'elle n'en a reçu. Sans doute, elle a usé de son crédit en faveur de sa famille et de ses amis, comme c'était l'usage de ce temps; et j'imagine aussi du nôtre. Sans doute, dans les affaires de l'Eglise, on a senti quelquefois sa main; elle a fait des évêques, et n'a pas toujours mal choisi, car l'un d'eux s'appelait Fénelon. Est-elle allée plus loin? Admise dans tous les secrets de l'Etat, en a-t-elle profité pour exercer cette domination toute-puissante dont parle Saint-Simon lorsqu'il nous montre « les ministres, les généraux d'armée, la famille royale la plus proche; tout en un mot, à ses pieds? tout bon et bien par elle, tout réprouvé sans elle; les hommes, les choses, les choix, les justices; les grâces, la religion, tout sans exception en sa main, et le roi et l'Etat ses victimes ». Le duc de Noailles nie absolument la vérité de ce tableau poussé au noir. « Qu'on lise, dit-il, sa correspondance avec la princesse des Ursins, au moyen de laquelle on a cru que ces deux femmes ambitieuses étaient convenues de s'entendre pour gouverner à leur fantaisie la France et

l'Espagne. On peut y voir, au contraire, le peu d'empressement que mettait Mme de Maintenon à se mêler du gouvernement, son application à se tenir en arrière, sa crainte d'avoir un avis, ses refus souvent répétés de faire les commissions dont la chargeait Mme des Ursins. » Elle lui écrivait : « De quelque manière que les choses tournent, je vous conjure, madame, de me regarder comme une personne incapable d'affaires, qui en a entendu parler trop tard pour y être habile, et qui les hait encore plus qu'elle ne les ignore. »

On lui impute la révocation de l'édit de Nantes. On pourrait l'imputer à tous les personnages considérables du temps, car tous l'ont conseillée, ou du moins tous l'ont approuvée, Vauban seul excepté. La noble idée de la liberté religieuse est toute moderne. Henri IV était en avance de deux cents ans sur ses contemporains. Louis XIV pensait comme son siècle. On peut dire aussi, sans le calomnier, qu'il était entraîné par le sentiment de son autorité poussé jusqu'à l'excès, et qu'enfin tout en lui était grand, même les erreurs. Celle-là fut immense. Mais il n'a pas seulement persécuté les protestants, il a traité avec rigueur les jansénistes et les quiétistes. Verra-t-on encore ici l'action toute-puissante de Mme de Maintenon ? Le cardinal de Noailles, disgracié comme suspect de jansénisme ; Fénelon, exilé comme entaché de quiétisme, étaient de ses amis et de ses protégés. Louis XIV ne lui obéissait pas ; il cédait à son goût pour l'unité en toutes choses. Il ne sentait pas se préparer pour la religion des dangers bien autrement menaçants que les rêveries de Mme Guyon ou les subtilités théologiques de Fénelon. Il ne prévoyait pas qu'un jour viendrait où catholiques, protestants et mêmes simples déistes devraient s'unir pour lutter contre l'athéisme, devenu intolérant à son tour.

Faut-il donc croire que l'action de Mme de Maintenon a été nulle ou insignifiante ? Non ; mais il faut la chercher là où elle s'est pleinement exercée. Sous cette influence, un changement s'est fait chez Louis XIV : l'homme a changé, si le roi est resté le même. Elle a voulu que la morale religieuse ne fût plus pour lui une vaine formule, mais une règle de conduite. Elle a voulu non seulement lui faire abandonner sa vie passée, mais qu'il ne la regrettât pas. Elle a essayé de remplacer ce qu'elle avait détruit. Ce roi, qui ne paraissait plus amusable, elle a suffi à l'amuser, ou du moins à l'occuper pendant près de trente ans. Elle l'a gardé, elle l'a défendu contre les égarements de la

vieillesse plus dangereux cent fois que les entraînements des jeunes années. Suivant le mot expressif et vrai de M. Saint-Marc-Girardin, elle a empêché Louis XIV d'être Louis XV.

Enfin, elle a inspiré la fondation de Saint-Cyr. Elle a organisé, surveillé, presque dirigé cette célèbre maison d'éducation. Elle l'a marquée de son empreinte. Elle en a fait son œuvre propre. La renommée de Saint-Cyr a suivi dans ces vicissitudes la réputation de sa fondatrice : tour à tour élevée jusqu'aux nues ou bien systématiquement rabaisée. La vérité n'est pas dans ces jugements passionnés. Saint-Cyr a été une bonne œuvre ; Saint-Cyr n'a pas été une grande œuvre. « Vous l'avouerai-je, disait Royer-Collard dans une lettre que j'ai déjà citée, ce qui m'intéresse presque uniquement dans Saint-Cyr, c'est Mme de Maintenon. Elle s'y est montrée capable et digne de faire beaucoup plus. Son esprit était plus élevé que sa création. » Mme de Maintenon avait d'abord conçu pour Saint-Cyr de grands projets. Elle dépassa le but. Elle s'aperçut qu'elle risquait de faire des précieuses ou des coquettes. C'était au moment des représentations d'*Esther*. Effrayée, elle réforma Saint-Cyr, et la réforme fut trop rigide. Louis XIV n'approuvait pas, mais il laissa faire. Elle écoutait son directeur, l'abbé Godet des Marais, qu'elle fit évêque de Chartres, prêtre vertueux, cœur honnête, esprit médiocre. Il n'est pas resté de Saint-Cyr un mode nouveau d'éducation. Il en est resté *Athalie*, *Esther* ; il en est resté ce que Mme de Maintenon a écrit de meilleur et de plus attachant. Ses lettres aux gens de cour sont sans intérêt, parce qu'elles sont sans abandon. Jamais elle ne se livre : prudente jusqu'à la défiance et secrète jusqu'au mystère. A Saint-Cyr, elle est tout autre. Je ne dirai pas qu'elle se livre, ni même qu'elle se montre. Je dirai qu'elle se laisse entrevoir. Essayons donc de la regarder un instant.

Tout d'abord, si nous prenons Mme de Maintenon pour une prude que le moindre mot un peu vif épouvante, il faut nous défaire de cette idée. Dévote, oui ; prude, non ! Elle aborde certains sujets avec une liberté d'esprit et une franchise d'expressions que Mme de Sévigné n'aurait pas désavouée. Lisez cette lettre, ou plutôt ce fragment de lettre, car je ne cite pas tout : « Une petite demoiselle s'arrêta avec moi, quand je voulus lui faire dire combien il y a de sacrements ; ne voulant pas nommer le mariage, elle se mit à rire et me dit qu'on ne le nommait point dans le couvent d'où elle sortait. Quoi ! un sacrement

institué par Jésus-Christ, qu'il a honoré de sa présence, dont les Apôtres détaillent les obligations, et qu'il faut apprendre à nos filles, ne pourra pas être nommé ! Il y a bien plus d'immodestie à toutes ces façons là qu'il n'y en a à parler de ce qui est innocent et dont tous les livres de piété sont remplis. Quand elles auront passé par le mariage, elles verront qu'il n'y a pas de quoi rire. Il faut les accoutumer à en parler très sérieusement et même tristement ; car je crois que c'est l'état où l'on éprouve le plus de tribulations, même dans les meilleurs. »

C'est fort bien de parler sérieusement du mariage ; mais tristement, n'est-ce pas trop ? Et quelle étrange façon d'y préparer les jeunes filles que de leur dire : il n'y a pas d'état où l'on éprouve plus de tribulations. Si encore c'était une de ces boutades qui échappent parfois à l'entraînement d'une correspondance familière ! Ne le croyez pas. C'est l'opinion arrêtée de Mme de Maintenon. Elle y revient sans cesse ; elle ne se lasse pas d'insister sur l'égoïsme des hommes en général, et des maris en particulier. Elle dit à Mlle d'Aumale : « Les hommes ne sont pas capables d'amitié comme les femmes. Ils sont tyranniques. Il n'y en a pas de meilleur que le roi ; mais il faut souffrir de tous. » Quand elle rédige des instructions morales pour la duchesse de Bourgogne, au moment du mariage de cette jeune princesse, elle exprime la même pensée et presque dans les mêmes termes : « Les hommes sont naturellement tyranniques et veulent des plaisirs et de la liberté, et que les femmes y renoncent. Ils sont les maîtres ; il n'y a qu'à souffrir de bonne grâce. »

Où donc a-t-elle puisé cette philosophie morose et découragée ? Quelle source a fait couler ce torrent d'amertumes ? Est-ce seulement la vieillesse ? ou l'ennui de la cour ? ou le caractère de Louis XIV ? N'y a-t-il pas là autre chose ? Ne sommes-nous pas en présence d'une de ces plaies secrètes dont on souffre d'autant plus cruellement qu'on les cache avec plus de soin ? La vertu de Mme de Maintenon n'est pas ce que je mets ici en doute. Les accusations dirigées contre elle ont été contredites par les témoins les plus dignes de foi. La fameuse lettre de Ninon de l'Enclos sur la chambre jaune, seul texte à l'appui de ces accusations, paraît apocryphe et manquerait d'autorité, si même elle était authentique. Je ne mets en doute qu'une chose : cette froideur que plus d'un historien considère comme le trait caractéristique de Mme de Maintenon. Il me semble, au contraire,

apercevoir chez elle un besoin de tendresse qui n'a pas été satisfait sans doute, mais qui n'en apparaît que davantage au milieu de ces impitoyables observations et de ces désolantes analyses. Ce besoin de tendresse est-il donc inconciliable avec la vertu? Les âmes les plus hautes, les cœurs les plus fermes n'ont-ils jamais connu ces luttes de la volonté contre le sentiment, combats cachés qui n'ont d'autres témoins que la conscience et Dieu? Si la fille de Constant d'Aubigné, si la pupille de Mme de Villette, si la femme de Scarron et plus tard de Louis XIV est née avec une âme tendre, qu'elle a dû souffrir en effet! Car sa vie s'est passée à étouffer, à détruire cette tendresse de cœur dont certaines destinées sont condamnées à se défendre comme d'une faiblesse. Si elle a lutté, si elle a triomphé, la lutte a dû être douloureuse et le triomphe cruel. En tout cas, elle a bien gardé son secret. Elle est restée, comme elle le voulait et comme elle le disait, une énigme pour la postérité. (A suivre.)

LE PAPE ET LE SULTAN

Mardi, 15 février, le Souverain Pontife a reçu en audience solennelle S. B. Mgr Azarian, patriarche des Arméniens catholiques, qui lui a présenté la lettre autographe et l'anneau envoyés à Sa Sainteté par S. M. I. le Sultan. Mgr Azarian s'étant avancé au pied du trône, a donné lecture de l'Adresse suivante (1) :

Très Saint-Père,

J'ai l'insigne honneur de remettre à Votre Sainteté une lettre autographe de Sa Majesté Impériale le Sultan, mon auguste souverain, par laquelle Sa Majesté, à l'exemple de son auguste père d'illustre mémoire, désirant donner un témoignage signalé de sa sincère amitié et de sa haute estime pour le Souverain Pontife, dont les qualités éminentes sont universellement reconnues et admirées, se plaît à offrir à Votre Sainteté un don précieux qui consacre la haute valeur de ses sentiments envers elle.

En même temps et en honneur de Votre illustre Personne, Sa Majesté a daigné conférer les ordres impériaux d'Osmanié et de Medgidî aux EEmes cardinaux et prélats qui approchent Votre Sainteté et L'assistent dans l'accomplissement de sa haute mission.

(1) Nous empruntons la traduction du *Moniteur de Rome*.

En remettant à Votre Sainteté le don impérial, je m'estime heureux, dans une occasion aussi agréable pour moi, de rendre un nouvel hommage à la sollicitude paternelle et aux faveurs signalées par lesquelles Sa Majesté ne cesse pas de protéger tous ses sujets, dont le bien-être forme l'objet suprême de ses pensées et de ses soins. Nous nous réjouissons, Très Saint-Père, d'avoir dans l'exercice de notre religion une liberté telle qu'elle nous est enviée justement par beaucoup de populations chrétiennes d'autres pays.

Aussi ne manquons-nous jamais au devoir sacré d'adresser au Ciel de ferventes prières pour la longue et précieuse conservation de Sa Majesté et pour sa parfaite prospérité, comme aussi pour la réalisation de ses nobles et généreux desseins.

Quant à moi, à qui Sa Majesté a voulu confier une mission si honorable et qui est une preuve éclatante de sa haute satisfaction pour notre fidélité et pour notre inviolable attachement à son trône, je puis assurer Votre Sainteté que, m'inspirant avec tout mon clergé et mon peuple des sentiments magnanimes de notre auguste souverain et bienfaiteur, nous avons eu toujours à cœur, comme c'en est pour nous un impérieux devoir, de nous montrer entièrement dévoués à l'auguste personne du Sultan et à sa légitime et bienfaisante autorité.

Permettez, Très Saint-Père, qu'en cette occasion solennelle, je dépose à Vos pieds l'hommage réitéré du respect filial et de la vénération profonde de Votre humble serviteur et de Vos fils catholiques, sujets fidèles de Sa Majesté Impériale le Sultan, et que, en même temps, j'implore Votre bénédiction apostolique.

Le Souverain-Pontife a répondu par le discours suivant :

Nous recevons de vos mains avec une pleine satisfaction la lettre et le don que Sa Majesté Impériale le Sultan vous a chargé de Nous remettre personnellement. Nous sommes grandement sensible à cet acte, qui est pour Nous la preuve des dispositions amicales dont Sa Majesté est animée envers Nous, et dont Nous avons eu aussi le témoignage dans les hautes distinctions honorifiques conférées à quelques cardinaux et prélats qui Nous assistent de près.

Nous sommes heureux que, dans cette mission extraordinaire confiée à un patriarche catholique, il Nous soit donné de reconnaître la satisfaction de Sa Majesté pour la fidèle soumission que professent envers son autorité les catholiques de son empire. Cette fidélité est pour eux un devoir sacré de conscience, et Nous sommes certain qu'ils

n'y manqueront jamais, que même ils se montreront toujours d'autant plus fidèles qu'ils se verront plus favorisés en ce qu'ils ont de plus cher, la liberté dans l'exercice de leur religion.

Nous apprécions hautement, Nous aussi, la liberté qui vous est accordée présentement, et Nous souhaitons que, toute difficulté et tout obstacle étant écartés, vous puissiez en jouir plus amplement encore. Rien, certes, ne saurait Nous être plus agréable ; mais rien aussi ne pourrait tourner au plus grand avantage du bien public.

Veillez, Monseigneur, être l'interprète de Nos sentiments auprès de Sa Majesté Impériale et l'assurer des vœux que nous formons en retour pour sa prospérité.

Veillez aussi rappeler aux catholiques arméniens l'affection particulière que Nous leur portons, ainsi qu'à tous Nos chers fils de l'Orient, et le désir ardent que Nous avons de voir leur nombre s'accroître par le retour de tous à l'unité.

Daigne le Pasteur éternel des âmes exaucer Nos vœux ! Dans cette douce espérance, Nous accordons de tout cœur la bénédiction apostolique à Vous, à tous les catholiques sujets à votre patriarcat et à cette phalange d'élites de jeunes Arméniens qui forment ici comme une couronne autour de nous.

LA LIGUE ANTI-MAÇONNIQUE

Nous avons annoncé précédemment, à la suite de la *Civiltà cattolica*, la création d'une Ligue anti-maçonnique qui répond aux vœux exprimés par Léon XIII dans son Encyclique sur la Franc-Maçonnerie et qui a reçu la bénédiction et les encouragements du Saint-Père. Le principe de cette Ligue, qui vient à son heure, n'est que le contrepied du but désormais dévoilé de la Maçonnerie.

Cette secte infernale, comme l'a dit le S. Pontife, est 1°) *mauvaise* dans son organisation ténébreuse, laquelle requiert une obéissance aveugle à des chefs inconnus ; — 2°) *impie* dans ses

principes qui attaquent l'ordre naturel et l'Eglise ; — 3°) *immorale* dans son but et dans ses moyens d'action, qui aboutissent à la corruption la plus effrénée du genre humain ; — 4°) *destructive de la famille*, puisqu'elle réduit le mariage à un contrat aussi mobile que les passions humaines et soutient des écoles où les enfants sont élevés sans Dieu ; — 5°) *révolutionnaire*, puisqu'elle veut renverser les bases de toute autorité sociale et justifie le droit à la rébellion ; — 6°) *hypocrite et menteuse*, cachant plus ou moins, suivant sa convenance, ses desseins dissimulés, sous les noms trompeurs de philanthropie, de liberté et de progrès.

Pour résister aux efforts de Satan qui inspire et dirige la Maçonnerie, pour sauver le monde du cataclysme qu'elle nous prépare et dont les prémices effrayantes nous sont offertes par le socialisme contemporain, il faut autre chose que le doux *farniente*, la peur de se *compromettre*, l'habitude d'une *prudence* pusillanime et l'amour d'une *vie tranquille*. Il faut mettre courageusement la main à l'œuvre ; il le faut, n'eût-on au cœur que le respect de soi-même et de la moralité publique ; il le faut surtout quand on est chrétien et catholique.

C'est pour répondre à cette nécessité incontestable qu'a été constituée la ligue anti-maçonnique.

Les associés ont à leur usage un *Manuel* pratique déjà traduit en beaucoup de langues et renfermant la teneur de leurs engagements. Ceux-ci sont au nombre de six.

I. Ne jamais s'affilier à la Franc-maçonnerie ou à aucune autre société secrète semblable ; s'en retirer, si, par malheur, on en faisait partie.

II. Dans les élections publiques, ne jamais voter pour un franc-maçon reconnu ;

III. Ne jamais s'abonner à des journaux soutenus ou rédigés par des francs-maçons ; ou à d'autres qui propageraient plus ou moins leurs doctrines ;

IV. Faire prendre à ses enfants, dès le bas âge, et à ses sujets, les engagements de la ligue ou du moins le premier ;

V. Exiger ce premier engagement des ouvriers qu'on emploie à son service ;

IV. Combattre de toutes ses forces les œuvres maçonniques, surtout l'école neutre ; promouvoir au contraire les associations anti-maçonniques, les écoles chrétiennes, les cercles catholiques, etc.

Suivons maintenant la *Civiltà* dans l'analyse et le commentaire de ces divers engagements. Et d'abord, la ligue est-elle bien nécessaire, puisque beaucoup de bons catholiques pratiquent en réalité ce qu'elle demande ?

Ces catholiques, dit le Manuel, n'en ont peut-être pas absolument besoin, mais ne convient-il pas qu'ils affermissent leur bonne volonté par des engagements formels, qu'ils accroissent la force de leurs œuvres en les unissant à celles de leurs frères, *viribus unitis*, et qu'ils excitent, par leurs exemples, d'autres cœurs honnêtes à combattre les sociétés secrètes pour le bien de l'Humanité et de l'Eglise.

Après avoir rappelé que la secte des francs-maçons a été condamnée formellement par Clément XII, dès 1738, par Benoît XIV, par Pie VII, par Léon XII, par Pie IX et par Léon XIII, la *Civiltà* continue :

Le premier engagement de la Ligue ne renferme rien que de très naturel, car les deux qualités de *catholique* et de *franc-maçon* sont incompatibles entre elles ; le serment maçonnique, en effet, équivaut à une apostasie de la foi en Jésus-Christ. C'est d'ailleurs ce que Conrad, un des chefs des Loges allemandes, avouait dans le Bauhütte de Leipsick : « ... Si nous voulons, en bons maçons, avancer dans l'esprit de notre société, nous devons répéter franchement avec Strauss : « Nous ne sommes plus chrétiens, mais purement francs-maçons, rien de plus, rien de moins. » Le *Monde maçonnique*, journal officiel de la secte, en France, disait déjà en mai 1886 :

Personne ne peut être à la fois *franc-maçon* et *catholique*. Nous pourrions du reste multiplier les aveux de ce genre, échappés dans des moments de brutale sincérité aux chefs les plus marquants de la Maçonnerie cosmopolite.

Mais, diront les timides, le serment qui nous lie à la Franc-Maçonnerie ?

Il est clair qu'un serment ne lie que lorsqu'il porte sur des choses bonnes et honnêtes. Lorsque ce qu'on promet est mauvais de sa nature, non seulement on n'y est pas tenu, mais on est obligé de ne pas l'observer ; l'immoralité de l'objet rend radicalement nulle la promesse. Quelle honte, d'ailleurs, de se rendre, comme dit le Saint-Père, les vils esclaves d'une volonté perverse, dont on ignore jusqu'aux véritables desseins. Qu'on vienne encore parler de liberté, et railler les vœux de la vie religieuse, lesquels ne lient, d'ailleurs, qu'envers des supérieurs bien connus et seulement en ce qui n'est pas contraire à la conscience.

La *Civiltà* ajoute, avec raison, qu'on devrait étendre le premier engagement à d'autres sociétés qui ne sont pas ouvertement maçonniques, dans leurs titres ou leurs programmes, mais qui dépendent cependant de la Franc-Maçonnerie, de loin ou de près. Telles sont, entre autres, la Ligue de l'enseignement, la Ligue de la paix, la Ligue des libres-penseurs, certaines sociétés de chant, de secours mutuels, etc., dont on peut tout de suite constater la nature et le caractère, d'après la manière dont on y traite l'Eglise, le Pape et la Religion.

Voici maintenant une réflexion très juste qui suffit amplement à justifier le *deuxième* engagement :

Les francs-maçons ont la coutume de chercher à s'emparer du pouvoir par tous les moyens : mensonges, intrigues, fraudes, émeutes, révolutions, tout leur est bon. La secte veut le pouvoir pour elle seule et, une fois qu'elle le possède, elle transforme insensiblement en lois les desseins les plus abominables, conçus dans les ténèbres de ses Loges. Telle est l'histoire de tous les Etats modernes tombés dans ses serres.

Dans les Parlements, les soi-disant représentants de la nation sont élus, il est vrai par le suffrage populaire (obtenu Dieu sait comment !) mais leur mandat impératif ne leur vient pas des électeurs trahis et bernés ; il leur arrive en ligne droite des Loges dont ils sont en réalité les délégués. Et ce que nous disons des assemblées législatives s'applique parfaitement aux conseils communaux et provinciaux. Voilà pourquoi si le premier engagement de la Ligue tend à diminuer le nombre des adeptes de la Maçonnerie, le second a pour but de diminuer l'influence politique de cette funeste secte.

Que dire maintenant du *troisième* engagement. Il n'est personne qui n'en voie l'opportunité. Toute la mauvaise presse, remarque justement la *Civiltà*, se caractérise de deux façons ; par l'impiété ou par la pornographie.

Or, le mal que cette presse fait à la société est incalculable. Avec les écoles sans Dieu, elle est la source du torrent de corruption qui envahit aujourd'hui les nations et les ramène à la barbarie. Le Pape et les évêques ont donc souverainement raison de mettre en garde les catholiques contre cette absurdité de payer de ses deniers les empoisonneurs publics des âmes, sauf à se lamenter après coup des tristes suites de cet empoisonnement moral.

Le *quatrième* engagement n'est ni moins important, ni moins efficace. Il regarde surtout les parents et les éducateurs de la jeunesse. Le Saint-Père a indiqué lui-même l'occasion la plus

opportune pour faire prendre aux jeunes gens l'engagement formel de ne jamais s'affilier aux sociétés secrètes. C'est le jour de la confirmation ou de la première communion.

Dans tous les pays chrétiens, dit la revue italienne, les enfants font leur première communion. Si on les instruisait avec zèle et d'une façon proportionnée à leur âge, des dangers, de la perfidie, de la perversité de la secte maçonnique; si on leur en inspirait une sainte horreur, il en résulterait d'heureux fruits dans l'avenir. On n'aurait qu'à imiter en cela l'ardeur des méchants qui s'ingénient à faire entrer dans le cœur des jeunes gens la haine du Pape, de l'Eglise, du Sacerdoce. *Fas est et ab hoste doceri.*

Mais il y a une autre classe d'individus que la Maçonnerie cherche à accaparer à son profit, pour en faire ses instruments aveugles. Ce sont les gens du peuple, qu'on met en avant pour exécuter les secrets desseins des Loges, tandis que les gros bonnets ont soin de se tenir en lieu sûr. Il faudrait à tout prix soustraire les ouvriers, les artisans, les employés, les commerçants à l'influence néfaste de la secte. Ecoutons là-dessus la *Civiltà* :

Chacun est libre de faire travailler qui il lui plaît. On peut donc sans offenser les droits de personne, choisir qui l'on veut et refuser les services de celui qui emploierait son gain au détriment de la société et de la religion... Nul doute que si la plupart des grands propriétaires, des fabricants, des capitalistes prenaient ce parti (ne fût-ce que pour se donner des airs *conservateurs*) l'armée de la révolution socialiste diminuerait beaucoup en nombre et en audace. La soi-disant *classe dirigeante* mettrait ainsi à couvert ses capitaux convoités par les ouvriers, et la tranquillité publique menacée par la basse classe à qui la maçonnerie n'inspire qu'anarchie et pillage.

Quant au *sixième* engagement :

On entend par œuvres maçonniques, dit la *Civiltà*, toutes les institutions ou associations que la maçonnerie crée sous divers titres, en leur donnant des apparences innocentes ou utiles. Elle y fait entrer le plus grand nombre de profanes possible, c'est-à-dire des gens de bien qui ne sont pas inscrits sur les registres des loges et qui se trouvent ainsi, souvent à leur insu sous l'influence des francs-maçons.

A l'appui de cette assertion, voici un témoignage non suspect. Au congrès maçonnique tenu à Nancy, en 1882, le rapporteur d'une commission, après avoir rendu compte des sociétés des fourneaux économiques, des loyers de maisons, des banques

populaires, ajoutait : « Quand, sous l'impulsion d'une Loge, un noyau de maçons, aidés de leurs amis profanes ont donné naissance à une société quelconque, il ne convient pas d'en laisser la direction à des mains profanes. Il faut qu'il y ait là, dans la direction centrale, un groupe de maçons qui en soient comme le pivot et la fassent marcher suivant les plans et les vues maçonniques. Quelle force n'aura pas notre société, quand chaque loge possédera autour d'elle comme une couronne de sociétés auxiliaires dont les membres, dix ou quinze fois plus nombreux que les maçons, recevront d'eux leurs inspirations et leur impulsion et s'uniront à nous pour le grand but que nous poursuivons. »

A ces œuvres maçonniques, Léon XIII l'a dit, il faut opposer les œuvres chrétiennes : La société et les conférences de Saint-Vincent de Paul, les cercles catholiques, les cercles ouvriers, les associations de charité chrétienne, les confréries, les bibliothèques populaires, les cabinets de lecture et toutes les œuvres qui ont pour but le maintien de la foi et des bonnes mœurs.

Du reste les femmes elles-mêmes pourront faire partie de la Ligue, en remplaçant le second engagement qui se rapporte aux élections, par celui de ne jamais prendre pour maris, ou, si elles sont mères, de ne jamais laisser choisir à leurs filles des jeunes hommes qui ne voudraient pas s'engager à renoncer pour toujours à leur entrée dans la secte maçonnique. La femme peut beaucoup dans la famille et dans la société. Que les femmes chrétiennes s'unissent donc pour neutraliser ou détruire l'influence des maçonnes.

Voici maintenant un aperçu général de l'organisation de la Ligue :

Elle se compose de trois sortes de membres et de deux sortes de comités. Il y a d'abord les *simples* membres. Ceux-ci adhèrent à la Ligue en signant seulement le premier engagement, sous la formule suivante : « Moi, NN..., je m'oblige devant Dieu et sur l'honneur, de ne m'affilier jamais à la Franc-Maçonnerie, ni à aucune société secrète semblable (ou à en sortir si j'y étais entré).

Les membres *déclarés*, adhèrent de la même façon à *tous* les engagements de la Ligue. Enfin, les membres *actifs* s'engagent de plus à propager la Ligue.

Dans tout bourg ou toute ville où la Ligue est établie, on constitue un comité de propagande *locale*, qui se compose de cinq ou de dix membres actifs. Le comité *central*, se fixe dans les villes chefs-lieux de province, et se compose de vingt membres actifs. Chaque comité

a ses attributions spéciales; ils s'occupent spécialement de la diffusion des livres et publications anti-maçonniques.

Toutes les associations catholiques, les établissements d'éducation, les collèges, etc., peuvent devenir des centres très utiles pour cette propagande et pour arracher des adeptes aux Loges; car celles-ci sont la plupart du temps dirigées par un petit nombre de citoyens, dont la force réside bien plus dans la faiblesse ou l'indifférence des masses que dans leur propre vertu.

La Ligue fonctionne en Belgique depuis à peine deux ans et déjà elle compte un grand nombre d'associés. Voici comment en parle la *Civiltà* :

L'appel du Saint-Père a été spécialement entendu en Belgique où les catholiques savent combattre et vaincre avec tant de bravoure *pro Deo et pro Patria*. Si le Pape excite les évêques à se servir de nous laïques, donc il nous ordonne aussi de prendre part à la guerre s'était écrié M. Théry, au Congrès des catholiques du Nord en 1884. Cette parole eut son effet. Les Belges comprirent que toutes leurs associations, si nombreuses et si variées, pouvaient très-bien, sans changer de nature se faire agréger à la ligue antimaçonnique. L'*Union nationale* donna la première l'exemple, en s'y associant avec ses 10,000 membres... Aussi le Saint-Père eut-il la joie de dire au comte de Robiano, dans une audience particulière : Dites aux membres de l'*Union nationale* que vous avez vu le Pape, qu'il bénit l'*Union* et qu'il est très consolé des œuvres qu'elle opère. Le Pape a déclaré la Maçonnerie ennemie de la société : en la combattant, vous travaillez efficacement pour l'Eglise.

En Italie, en France et jusque dans la République de l'Equateur, la Ligue est désormais établie et le *Manuel* se répand par milliers.

A Quito, un congrès se tint à cet effet, quelque temps avant celui de Liège. Non seulement la Ligue fut accueillie avec empressement, mais on admit immédiatement tous les engagements du *Manuel*, comme faisant partie des résolutions du Congrès lui-même. Dans la dernière session, l'Archevêque et les Evêques présents, le Président de la République, les Ministres et les divers magistrats agenouillés devant le Saint-Sacrement, firent à haute voix et souscrivirent solennellement les engagements susdits contre la Franc-Maçonnerie et les sociétés secrètes, à la grande édification du peuple qui ne pouvait retenir ses larmes.

Fasse le Ciel que bientôt, dans tous les pays de notre vieille Europe gangrenée par la peste maçonnique, la Ligue s'établisse solidement et réunisse un grand nombre d'associés ! Les loges

ont entendu le cri d'alarme de Léon XIII, qui a répondu au mot de Gambetta : « Le cléricisme voilà l'ennemi, » par cette parole : « Sus à la Maçonnerie ! » Elles redoublent de rage et, en Italie surtout, sous la forme d'agitation anticléricale, elles s'acharnent directement contre la Papauté. La secte impie et immonde joue, espérons-le, sa dernière bataille. Hâtons de nos vœux, de nos prières, et surtout de notre coopération active la destruction de ce fléau des peuples. Que cette association satanique rentre dans les enfers d'où elle n'aurait jamais dû sortir!

J. M.

LA SITUATION A ROME

Le *Monde* publie, une correspondance particulière qu'il fait précéder des lignes suivantes :

La correspondance que l'on va lire nous vient de Rome ; elle contient des renseignements dont nous laissons l'entière responsabilité à son auteur ; elle touche à des points sur lesquels nous ne voulons pas nous prononcer. Nous avons d'abord hésité à la publier ; mais la personne qui nous l'adresse est en situation d'être bien informée, et il nous semble, toutes réflexions faites, qu'il peut être utile et opportun, comme le dit notre correspondant, de saisir l'opinion par la voie de la presse de ces questions dont on commence à s'entretenir tout haut.

Voici la correspondance du *Monde* ; nous ne croyons pas devoir en retrancher une ligne ; il n'est pas besoin de dire que nous faisons sur ce point les plus expresses réserves :

Rome, 16 février.

Le prince de Bismarck, en sollicitant l'appui du Saint-Siège dans une question qui, de prime abord, paraît être exclusivement politique et intérieure, a rendu sans doute un éclatant hommage aussi bien à l'influence de la Papauté qu'à l'importance de cet admirable parti catholique du Centre, seul capable de tenir tête à toute la force du plus puissant gouvernement. Mais Léon XIII ne pouvait se laisser induire à une intervention de ce genre sans les plus graves motifs et sans les plus formelles garanties de résultats d'un ordre supérieur. Ces garanties, M. de Bismarck a dû les lui donner, d'abord quant au rétablissement de la paix religieuse en Allemagne de la manière sérieuse et durable qu'a toujours désirée Léon XIII ; en second lieu, pour ce qui concerne la paix de l'Europe, si grave-

ment menacée au moment de la discussion du septennat; enfin, relativement à la situation du Saint-Siège.

Sur ce dernier point, les engagements pris par l'Allemagne ressortent clairement du texte même des deux lettres de la secrétairerie d'Etat qui ont été publiées. Je puis ajouter, d'après plus d'un indice, voire des informations fondées, que ces engagements fixent aussi l'époque où ils seront réalisés, comme pourrait le permettre, par exemple, l'occasion propice du prochain jubilé pontifical. Parmi les indices dont je parle, je me borne à rappeler l'émoi qu'ont ressenti les organes libéraux d'Italie à la publication des documents de la secrétairerie d'Etat et l'embarras visible où se trouve le Quirinal pour reconstituer un cabinet viable et pouvant faire front aux événements qui s'annoncent.

Au reste, il ne faut pas tomber dans l'exagération contraire et dans un optimisme qui pourrait aboutir à des déceptions. On ne doit pas s'attendre à une intervention matérielle de la part de l'Allemagne contre l'Italie, soit à cause des liens étroits et presque indissolubles qui unissent bon gré mal gré le gouvernement du Quirinal à celui de Berlin, soit aussi, il faut qu'on le sache, parce qu'il eût répugné aux sentiments de Léon XIII — plusieurs fois manifestés — de prendre l'initiative d'un appel aux armes contre l'Italie. Il s'agit donc d'une intervention diplomatique, facilitée par le prestige même de la Papauté, chaque jour grandissant, et dans le but sinon de résoudre immédiatement la question romaine, au moins d'améliorer la situation présente du Saint-Siège.

La solution radicale exigerait, en effet, la rétrocession de Rome au Pape. Or, cela répugne encore tellement à l'Italie officielle, qu'elle se suiciderait plutôt que d'y consentir. D'autre part, il n'est pas moins certain que le Pape ne consentira jamais à consacrer les faits accomplis et que son *Non possumus* restera la plus noble, la plus salutaire expression du droit opprimé par la force. La question ainsi posée reste donc insoluble sur le terrain des principes.

Mais on se demande s'il n'y a pas moyen, en attendant mieux, de rendre moins insupportable la situation du Pape et de l'entourer de garanties plus sérieuses que celles dont le caractère unilatéral a fait quelque chose de si vain et illusoire. Cette question ressemble fort, paraît-il, à celle de la *thèse* et de l'*hypothèse* sur le terrain des principes catholiques opposés au libéralisme. Ainsi, c'est un principe immuable que seule l'Eglise catholique; c'est-à-dire la vraie religion, a le droit d'exister et de se propager. Néanmoins, dans l'application pratique, ce principe n'exclut pas la nécessaire tolérance envers les autres cultes, en vue d'un plus grand bien ou d'un moindre mal; comme l'a enseigné en propres termes N. T. S. P. le Pape dans son Encyclique *Immortale Dei*.

De même, dans la question romaine, le droit du Pape à la pleine

indépendance constitue un principe absolu, et la meilleure garantie de cette indépendance, voire la seule vraiment satisfaisante et stable, est sans contredit le pouvoir temporel. Mais, tout en ne cessant point de le réclamer, le Pape et les catholiques peuvent-ils vouloir et désirer, comme un moindre mal, que la situation du Saint-Siège devienne moins insupportable? Voilà la nouvelle question qui se pose devant l'intervention diplomatique, espèce d'arbitrage que l'Allemagne — à défaut, hélas! de puissances catholiques — exercerait en faveur du Pape, en retour de celui qui a été exercé en sa faveur par l'action pontificale; ce qui, d'ailleurs, n'empêcherait pas les autres puissances de s'y associer à leur tour.

Pratiquement et le principe du droit du Pape au pouvoir temporel restant sauf, il pourrait advenir, par exemple, que sur l'initiative des puissances et avec le concours des catholiques, on fit au Pape le don de la zone libre de territoire allant du Vatican jusqu'à la mer, par Ostie ou par Civita-Vecchia, laquelle zone serait achetée en autant de lots ou propriétés sur lesquelles le Souverain-Pontife, comme sur un patrimoine à lui, jouirait non seulement du droit commun de propriété, mais aussi du droit d'extra-territorialité. Il pourrait se faire aussi que le gouvernement italien fût amené à contribuer à l'achat et à la cession de ce territoire, comme un commencement de réparation, en employant à cet usage les cinquante millions accumulés depuis qu'une dotation (inacceptable sous la forme actuelle) a été assignée au Pape par la loi des garanties. Bien plus, et toujours à titre de commencement d'une réparation due, la dotation dont il s'agit serait versée pour l'avenir, comme capital perpétuel (et non plus comme une rente à mendier), entre les mains de telle puissance qui prierait le Pape de l'accepter et d'en faire l'usage qu'il voudrait. Enfin, toute la partie actuelle de la loi des garanties qui concerne le respect et les honneurs dus à la personne du Souverain-Pontife et la liberté de ses rapports avec le monde catholique serait convertie en loi internationale, par l'engagement formel du gouvernement italien de ne plus en permettre la discussion, encore moins la violation, comme cela a eu lieu jusqu'ici. Ces points fondamentaux seraient sauvegardés à leur tour par la présence à Rome des ambassadeurs accrédités près le Saint-Siège, et qui pourraient même concentrer leurs résidences dans la partie de la Ville-Eternelle que l'on a appelée cité Léonine et qui va de la rive droite du Tibre au Vatican, de telle sorte que ce territoire jouirait, avec celui du Vatican jusqu'à la mer, du droit d'extra-territorialité inhérent à la dignité souveraine du Pape.

Ce premier arrangement provisoire serait destiné de soi à s'améliorer, et par l'influence grandissante de la Papauté, et par le droit absolu qu'elle se réserverait de réclamer, selon les circonstances, ce qui lui resterait dû. Il ne s'ensuivrait donc ni une conciliation hybride avec les spoliateurs, ni un péril de voir la politique pontifi-

cale soumise aux fluctuations ou aux exigences de la politique italienne. D'autre part, les puissances seraient intéressées à améliorer de plus en plus cette position, en raison des services éminents que la Papauté, constituée en suprême tribunal d'arbitrage pour les différends internationaux, serait appelée à rendre à la civilisation. Cet arbitrage, compensation providentielle de ce qui continuerait de manquer sous le rapport du pouvoir temporel, ne serait naturellement imposé à qui que ce soit; mais les puissances, libres d'y recourir, en confirmeraient, par cette liberté même, l'indépendance, le prestige et les bienfaits salutaires. Enfin, pour amener l'Italie officielle à ne pas se contenter d'une amélioration quelconque de la situation du Pape, mais à tendre à une réparation durable et complète, le Souverain Pontife tiendrait en réserve un moyen des plus efficaces : celui d'autoriser un jour les catholiques d'Italie à prendre part à la vie politique de leur pays et à lui infuser ainsi ce qui lui manque en fait de principes vraiment conservateurs.

Telles sont les lignes générales de l'amélioration dont j'ai voulu parler, — trop lente sans doute au gré de nos désirs, mais la seule peut-être qu'il soit possible de réaliser *en ce moment*. Je ne prétends point affirmer que le Saint-Siège en ait déjà accepté le plan; mais alors même qu'il se bornerait à tolérer provisoirement cet expédient comme un moindre mal, et en gardant sur ce point une attitude passive, je puis dire d'ores et déjà qu'on en parle ouvertement dans les cercles les plus sérieux comme d'une éventualité sinon très probable, au moins possible, et dont il peut être utile et opportun de saisir l'opinion publique par le moyen de la bonne presse.

NECROLOGIE

Nos lecteurs apprendront avec une douloureuse émotion la mort de cet excellent chrétien qui fut le comte Robert de Mun. Sa mémoire demeurera chère et douce à tous ceux qui l'ont connu : il avait la piété antique, toute simple, sa bonté était grande, son humilité admirable. Fondateur, avec son frère et avec le marquis de La Tour du Pin-Chambly, de l'*Œuvre des Cercles*, qui réunit les catholiques les plus militants, rien ne le peut mieux caractériser que ce trait si bien marqué dans l'*Univers* par M. Auguste Roussel : « *il a voulu, quoi qu'il fût l'ainé, être le cadet de son illustre frère,* » ne cherchant, en effet, qu'à s'effacer devant lui, jouissant des triomphes que Dieu a daigné accorder à celui-ci, pour le bien de sa cause, comme

s'ils eussent été les siens propres, prenant part de tout son cœur aux épreuves qui n'ont pas manqué d'assaillir ce grand serviteur de l'Église, dans la carrière si laborieuse qu'il poursuit avec tant de générosité.

L'Œuvre des vrais croisés de notre siècle, l'Œuvre des de Mun et des La-Tour du Pin, a fait une perte qui sera longtemps ressentie : il la secondait avec tant de dévouement, avec tant de talent ! C'est à lui que cette Œuvre devait son organisation à Paris. Son intelligence était grande, et ne faisait que mieux éclater, malgré lui, l'humilité dont nous parlions tout à l'heure. Lui aussi, doué d'une éloquence très différente de celle d'Albert de Mun, parlait fort joliment, avec tout l'esprit et tout le charme propre à sa race, paraissant toujours, sans la moindre affectation, s'excuser de parler après son frère. On l'eût cependant écouté longtemps, sans la moindre fatigue, et on le lui témoignait assez par des ovations auxquelles il se dérobaît avec une bonne humeur et une grâce à lui.

Il était jeune encore, d'une haute taille, d'une très belle figure, il avait la noble allure de l'homme d'épée, mais celle du chevalier chrétien, et point celle des fanfarons, si commune de nos jours.

Issu du premier mariage du marquis de Mun avec mademoiselle Eugénie de la Ferronnays, il a servi comme officier en Afrique, et il a servi de nouveau en 1870. Marié, en premières noces, à mademoiselle de Ladoucette, morte au bout d'un an, il était remarié à la princesse Jeanne de Beauvau, qui lui a donné quatre enfants. Il fut, pendant plusieurs années, l'un des gentils-hommes attachés à la personne de Monsieur le comte de Chambord.

Nous apprenons avec regret la mort de M. l'abbé CORDIER, directeur de l'Œuvre de la jeunesse catholique à Dijon. Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de cet homme de bien, qui fut, dès le principe, un ami des *Annales catholiques*.

On annonce la mort de Mgr Nicolas ADAMES, l'ancien évêque de Luxembourg. Ce prélat, comme on sait, avait résigné ses fonctions épiscopales et s'était retiré dans un couvent.

M. DEMOLOMBE, l'éminent jurisconsulte, professeur de Faculté de droit de Caen, vient de succomber à la maladie qui le minait depuis quelque temps déjà.

M. Demolombe était né à la Fère, en 1804 : après avoir fait ses études de droit à Paris, il fut reçu docteur en 1826; dès l'année suivante, M. Demolombe passait, par dispense d'âge, le concours de l'agrégation et était nommé suppléant à la Faculté de Caen. Un nouveau concours, qui eut lieu en 1831, et pour lequel le jeune professeur dut de rechef solliciter la dispense d'âge, lui valut le titre de professeur et la chaire du Code civil à la même Faculté.

C'est là que M. Demolombe a commencé l'ouvrage de jurisprudence qui lui a fait sa réputation.

En 1879, il reçut de l'Académie des sciences morales le prix biennal de 20,000 francs.

M. Demolombe était commandeur de la Légion d'honneur.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

M. Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de France près le Vatican, vient d'offrir à S. S. Léon XIII, de la part de M. le président de la République, un magnifique vase de Sèvres et une plume d'or.

Mgr Moceni, substitut de la secrétairerie d'Etat et secrétaire du Chiffre, et Mgr Galimberti ont reçu le grand cordon de la Légion d'honneur.

Ces prélats avaient été mêlés aux récentes négociations relatives au protectorat des chrétiens en Extrême-Orient, négociations dans lesquelles le Souverain-Pontife a donné des preuves si éclatantes des sentiments de bienveillance dont il est animé envers notre nation qui fut et qui doit redevenir, quelle que soit la conduite de ses maîtres actuels, la « Fille aînée de l'Eglise ».

Dimanche, 20 février, anniversaire de son élection, le Souverain-Pontife a reçu les hommages et les félicitations du Sacré-Collège. Les cardinaux archevêques de Québec et de Baltimoré se trouvaient présents, ainsi que Mgr Azarian, patriarche des Arméniens catholiques, NN. SS. les évêques de Saint-Brieuc et de Clermont et les prélats et personnages de la Cour. Ensuite Sa Sainteté a tenu cercle dans sa bibliothèque privée.

Le Saint-Père a reçu communication du texte définitif du

projet de revision des lois religieuses en Prusse, que le gouvernement va soumettre aux Chambres pour une prompt adoption.

Le patriarche des Arméniens catholiques, Mgr Azarian, à son prochain départ de Rome, se rendra d'abord à Venise pour y visiter la Congrégation des Méchitaristes, et peut-être aussi en France. A son retour à Constantinople, il remettra au Sultan une lettre autographe du Souverain-Pontife.

Le ministre du Chili à Londres s'étant rendu dernièrement à Rome en mission spéciale et ayant été reçu par le Souverain-Pontife, a proposé à S. S. d'ouvrir des négociations pour la reprise des relations diplomatiques brusquement rompues, l'an dernier, par le gouvernement de cette République. Le Saint-Siège a considéré cette démarche comme constituant une réparation pour le renvoi qui avait eu lieu de son délégué au Chili, Mgr Cocchia, et a consenti à ouvrir des négociations qui promettent d'aboutir très prochainement d'une manière satisfaisante.

L'Académie pontificale des *Nuovi Lincei* vient de publier, en brochure spéciale, le compte-rendu d'une séance extraordinaire qu'elle a tenue dimanche 6 février, sous la présidence de S. Em. le cardinal Oreglia di Santo Stefano, camerlingue de la S. E. R. et cardinal protecteur de l'Académie.

Dans cette séance, le cardinal Oreglia a donné communication d'une lettre que N. T. S. P. le Pape a daigné lui adresser au sujet de l'Académie des *Nuovi Lincei*.

Après avoir rappelé les encouragements que, depuis le commencement de son pontificat, il n'a cessé de prodiguer à l'étude des sciences, le Saint-Père dit l'intérêt profond et spécial qu'il a toujours témoigné à l'Académie des *Nuovi Lincei*, dont les travaux ont pour objet les sciences naturelles. Il veut aujourd'hui lui en donner une preuve nouvelle et, dans le but de procurer à cette société savante plus d'extension et une utilité plus grande, Sa Sainteté décide 1° que le nombre des membres ordinaires sera porté de trente à quarante, et 2° que l'étendue des publications de l'Académie sera considérablement accrue.

A la suite de la lecture de cette lettre, le président de l'Académie, M. le comte François Castracane, a exprimé toute la gratitude de la Société pour le Saint-Père. Puis, l'Académie a

immédiatement dressé une liste de candidats pour les sièges nouvellement créés de membres ordinaires.

On a ensuite proposé d'élire, séance tenante, plusieurs nouveaux membres honoraires qui, d'après les statuts de l'Académie, doivent être choisis parmi les savants les plus distingués cultivant d'autres branches du savoir que les sciences naturelles.

Ont été élus :

S. Em. le cardinal PITRA, bibliothécaire de la S. E. R. ;

S. Em. le cardinal SCHIAFFINO ;

Mgr d'HULST, recteur de l'Institut catholique de Paris ;

M. le professeur YVERNAT ;

Le commandeur César CANTU.

Le projet de réorganisation de la propriété ecclésiastique en Italie a été préparé par M. Tajani, qui veut s'en faire comme une réclame aux yeux des anticléricaux, pour le cas, fort probable, où il va être obligé par la solution de la crise ministérielle à quitter le pouvoir. Ce projet, déjà imprimé, ne comprend pas moins de 157 articles. La *Lega Lombarda* en indique les principales dispositions comme il suit :

a) Suppression de la personnalité civile juridique de tous les Corps moraux destinés au culte, existant actuellement sous le nom de bénéfices paroissiaux, canoniaux, menses épiscopales, abbayes, séminaires, fabriques, confréries, etc., et création d'œuvres diocésaines et paroissiales destinées à fournir aux évêques et aux curés leur traitement ; création aussi d'une *Caisse de supplément* pour la répartition des revenus ecclésiastiques ;

b) Représentation élective des œuvres diocésaines et paroissiales, surveillance immédiate de la Procure générale du roi et juridiction de la Cour d'appel pour les réclamations ;

c) Institution d'une Commission centrale pour les biens du culte et pour la suppression conséquente de l'Administration du fonds pour le culte et des économats ;

d) Collation de la jouissance des biens et des rentes par les Congrégations diocésaines et paroissiales ;

e) Conversion de tous les biens ecclésiastiques, sous quelque dénomination qu'ils figurent, en rente sur l'Etat ;

f) Obligation pour l'évêque ou le curé d'attendre, avant de prendre possession du siège épiscopal et de l'église cathédrale ou de la paroisse, que la jouissance des biens et des rentes leur ait été conférée par les Congrégations dont il est parlé plus haut.

g) Abolition du *placet* et de l'*exequatur* et transformation du droit de patronage d'après les exigences modernes ;

h) Enfin assujettissement aux lois et à l'autorité de l'Etat de tout ce qui concerne les biens destinés au culte, leur propriété et leur jouissance.

Nous ignorons si le projet de M. Tajani peut jamais devenir un fait accompli. Dans ce cas, l'Italie aurait le singulier privilège de posséder la législation ecclésiastique la plus injuste, la plus *laïque* et la plus draconienne. Cette loi viendrait jeter un jour nouveau sur la question romaine et le but final de la politique officielle.

Etranger.

TURQUIE. — Nous lisons dans le *Temps* :

L'élection du patriarche œcuménique de Constantinople, chef religieux de l'Eglise grecque orthodoxe, a eu lieu la semaine passée, en remplacement de Joachim IV, forcé de démissionner pour cause de santé. Comme le télégraphe l'a annoncé, c'est le métropolitain d'Andrinople, Dionysios, candidat hostile aux russophiles, qui a été élevé à ces hautes fonctions. Le chef de l'Eglise d'Orient, à l'autorité duquel ne sont soustraites que les communautés autocéphales d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem et de Chypre, est nommé par une assemblée électorale laïque et religieuse, qui se réunit au Phanar, et dont la constitution comme la procédure sont curieuses. L'assemblée se compose de 87 membres siégeants, dont 17 seulement sont des ecclésiastiques, soit les 12 métropolitains formant le synode de l'Eglise de Constantinople et 5 autres métropolitains envoyés à cet effet dans la capitale; les 60 membres laïques sont désignés : 8 par le conseil national, 15 par le synode et le conseil national réunis, parmi les fonctionnaires, les savants et les lettrés grecs de l'empire; 10 par les corporations des métiers de Constantinople, 2 par les paroisses de la ville, 5 par les négociants, 1 par les banquiers, 1 par le prince de Samos et 28 par les diocèses principaux relevant du siège patriarcal. Outre ces 87 membres, qui prennent part en personne aux délibérations de l'assemblée, tous les métropolitains, au nombre d'une quarantaine, soumis à l'autorité de l'Eglise de Constantinople, ont le droit de prendre part au vote par pli cacheté; de cette façon, la majorité, malgré la prédominance apparente de l'élément laïque, appartient à l'élément religieux, qui a voix prépondérante en vertu de la procédure de l'élection.

Dans la première réunion de l'assemblée, la liste des candidats à l'œcuménat est dressée. Chaque membre a le droit de proposer un candidat, pourvu que celui-ci soit métropolitain, qu'il ait géré pendant trois ans un diocèse et qu'il soit sujet ottoman; l'assemblée adopte ou rejette ces candidatures à la majorité simple. Ensuite, la liste de ces patriarches désignés est transmise par le coadjuteur à la

Porte, qui a le droit d'éliminer ceux des candidats qu'elle n'agrée pas, mais qui doit renvoyer le rôle amendé dans les vingt-quatre heures. Alors, dans une seconde réunion de l'assemblée, chaque électeur inscrit sur son bulletin les noms de trois des candidats maintenus; une nouvelle liste réduite est ainsi obtenue à la pluralité des voix et remise aux dix-sept métropolitains qui siègent dans l'assemblée; ceux-ci procèdent alors à l'élection définitive; ils revêtent leurs habits sacerdotaux, se rendent dans l'église patriarcale, s'y enferment dans le sanctuaire, qui, dans les églises grecques, est séparé de la nef par une cloison. Les métropolitains invoquent le Saint-Esprit et déposent leurs votes dans un ciboire; le dépouillement a lieu, et le nom du nouveau patriarche est proclamé.

L'élection de Mgr Dionysios a été, comme nous l'avons dit, pour la Russie un échec d'autant plus sensible que le chef de l'Eglise grecque a toujours joui d'une grande influence politique en Orient, et que le gouvernement de Saint-Petersbourg a, cette fois, comme les précédentes, tenté d'exercer une pression en faveur de son candidat, qui était le patriarche démissionnaire, Joachim IV. M. de Giers est allé jusqu'à faire des représentations au ministère de Grèce, le prince Mavrocordato, au sujet de l'appui que le gouvernement hellène donnait aux partisans de Mgr Dionysios, qui, dans la dernière guerre, avait ouvertement manifesté ses tendances hostiles à la Russie, quand, pendant l'occupation d'Andrinople, s'étant opposé à ce que les Bulgares s'emparassent d'une église orthodoxe, il fut maltraité et traîné dans la boue par les soldats moscovites. La population grecque de Constantinople s'est montrée jalouse de ses droits, et, malgré les tentatives de M. de Nélidof, a choisi le candidat du parti national, imitant ainsi, à l'égard de la Russie, l'indépendance dont les Bulgares ont donné récemment l'exemple.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 17 février. — Il est procédé au tirage au sort pour déterminer le département qui sera appelé à élire un sénateur en remplacement de M. Corne, sénateur inamovible, décédé. Le sort désigne le département du Cher.

L'ordre du jour appelle la suite de la seconde délibération sur le projet de loi portant révision de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés.

Le Sénat adopte les articles 49 à 60, moins les articles 52 et 59 qui sont réservés, et l'article 53 supprimé.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Après un échange d'observations entre MM. BLAVIER, DAUPHIN et BUFFET, le Sénat fixe à samedi la discussion du budget.

Samedi 19 février. — Le Sénat commence la discussion sur le budget de 1887.

Dès l'ouverture de la séance, M. FRESNEAU monte à la tribune, mais de la droite on lui crie : Attendez les ministres ! — Pardon ! s'écrie M. BERTHELOT, ministre de l'instruction publique, je suis là !

M. BUFFET fait justement observer que M. le ministre des finances, dont on discute le budget, devrait être présent.

M. PARIS demande alors que la séance soit suspendue.

Mais M. LE PRÉSIDENT fait remarquer qu'aucun article du règlement n'exige la présence des ministres. Le Sénat consulté décide que la séance sera continuée.

Cet incident clos, M. FRESNEAU prend la parole; il critique vivement le projet de budget tel qu'il est présenté; il trouve que notre situation financière n'est comparable à celle d'aucun pays et estime à six milliards les charges qui écrasent la France.

Après avoir montré le mal, il indique le remède et termine en disant que le budget actuel n'est pas digne de la France et ne serait pas digne du Sénat s'il le votait. (Vive approbation à droite.)

M. LÉON SAX regrette de ne pouvoir discuter à fond le budget; il voudrait le vote d'un nouveau douzième provisoire, pour permettre l'examen de toutes les questions qu'il soulève et dont la plupart ne sont pas à leur place.

Actuellement, ajoute l'orateur, il faudrait trouver une centaine de millions pour équilibrer le budget.

On veut découvrir des ressources dans la transformation des impôts de répartition en impôts de quotité; c'est une illusion; quant à l'impôt sur le revenu, il faut en établir d'abord les principes et il faudra remanier dix ou douze fois la loi qui sera faite; on n'y trouvera donc pas de ressources pour les prochains budgets. Il faut d'abord commencer par soulager le budget de l'Etat des dépenses qui doivent incomber aux particuliers et il ne faut plus faire de ces lois qui se traduisent par des augmentations de dépenses.

Si l'on continue le système actuel, on arrivera à l'anarchie au dedans, à l'isolement au dehors et à la pauvreté dans le Trésor.

L'orateur est vivement applaudi; ses collègues lui serrent les mains. La séance est suspendue. A la reprise, M. BLAVIER montre par des chiffres les résultats de la politique anti-sociale, anti-française poursuivie depuis plusieurs années. Il établit qu'en cinq années les dépenses ont dépassé les recettes de 4 milliards 125 millions, et que l'on n'a remboursé que 852 millions.

Notre situation est déplorable, dit en terminant M. Blavier et l'on court aux abîmes.

Lundi 21 février. — Après le dépôt de plusieurs rapports d'intérêt

local, le Sénat reprend la discussion générale du projet de loi sur le budget.

M. DAUPHIN, ministre des finances, prend la parole et s'attache à démontrer qu'il y a dans le budget de 1887 des points sur lesquels on peut être en pleine sécurité et d'autres sur lesquels, suivant lui, il y a péril.

Ce qui donne toute sécurité, c'est le budget ordinaire des recettes et des dépenses.

Le ministre soutient que jamais budget n'a été aussi parfaitement en équilibre. Il n'a, cependant, pas été facile de l'établir, car il y avait 56 millions de dépenses en plus et 55 millions de recettes en moins. Aussi l'amortissement a-t-il succombé dans l'opération, malgré les nombreuses économies réalisées.

Il a été plus difficile encore d'équilibrer le budget des recettes. Il avait de redoutables ennemis dans les dégrèvements, les majorations et les diminutions. Enfin on a pu revenir à un état normal et on a pris comme base les résultats de la première année. Les recettes de 1887 ont été fixées d'après celles de 1885.

M. Dauphin estime que le nouveau budget des recettes et des dépenses ne peut donner lieu à aucune critique. Il fait toutefois une réserve pour les sucres qui ont produit un écart de 36 millions en 1886, et se prononce pour la révision de la législation sucrière.

Parlant de la dette flottante, le ministre dit que l'exagération des dépôts des caisses d'épargne est une des principales causes des embarras que l'on a traversés.

Le ministre fait, à propos de la perception de l'impôt, les déclarations qu'il a faites à la Chambre, puis il passe à ce qu'il appelle ses inquiétudes, lesquelles reposent sur l'écart qu'il y a entre le budget d'il y a dix ans et le budget actuel. Cet écart est de 400 millions.

Il provient du service de la dette publique, des augmentations dans les postes, de la subvention donnée à la marine marchande, et des dépenses de la guerre, de la marine et de l'instruction publique, des crédits pour les protectorats, enfin de la dette viagère. Le chiffre des pensions civiles et militaires est beaucoup trop considérable. Les retenues faites aux fonctionnaires sont insuffisantes. Il y a là des questions à étudier.

M. Dauphin arrive enfin aux 142 millions de l'augmentation de la dette, ce qui représente 3 milliards et demi d'augmentation créée par la réorganisation militaire, les travaux publics et la construction des écoles. Il constate que la mesure a été dépassée, mais il fallait que la France se relevât. Il y a des réductions importantes à réaliser sur le budget des travaux publics. Il faut agir fermement et retarder les travaux.

« C'est ce que nous n'avons cessé de demander, » s'écrie M. BLAVIER. S'expliquant sur les bons sexennaires qui vont monter à 702 mil-

lions, le ministre déclare qu'il est nécessaire d'y renoncer désormais. Il est regrettable que ces bons ne soient pas payés.

— Dites qu'ils ne sont pas payés, s'écrie encore M. BLAVIER!

M. Dauphin continue. Il voudrait voir rétablir les fonds d'amortissement. Il voudrait aussi que l'on arrêât les emprunts. Dans ce but, il faudrait ramener le budget extraordinaire des travaux publics dans le budget ordinaire et opérer de nouvelles réductions sur les dépenses de ce département; il faudrait également faire disparaître les garanties de chemins de fer.

Le ministre termine en déclarant formellement qu'il n'accepte point la formule « ni impôts, ni emprunts ».

Il faudra l'un ou l'autre. Il faudra peut-être l'un et l'autre. Le gouvernement a eu la pensée de demander une répartition plus égale de la contribution foncière et mobilière. Il s'attend à de grandes résistances.

Ce n'est cependant point l'impôt sur le revenu qu'il propose. Le parti des résistants sera d'ailleurs obligé de s'allier à des hommes qui ne sont pas les amis de la République. Ce parti qui a à sa tête M. Léon Say, aura des adeptes dans la droite, mais il n'en aura pas dans la gauche.

La séance est suspendue à quatre heures dix minutes.

M. CHESNELONG, à la reprise de la séance, prononce un éloquent discours en réponse aux monotones périodes du ministre des finances.

Le vaillant orateur de la droite adopte l'ordre de discussion suivi par M. Dauphin. Il s'occupe donc d'abord du budget ordinaire. Le ministre y a signalé une économie de 40 millions. M. Chesnelong démontre que cette économie n'est pas réelle, provenant d'ajournements et de transferts.

Puis M. Dauphin a omis de parler des crédits extraordinaires pour lesquels il n'existe pas de ressources.

M. Chesnelong prouve que le budget ordinaire est en déficit de 110 millions, provenant des 35 millions de l'impôt sur les sucres et du déficit des 85 millions qui manquent à l'amortissement.

En faisant disparaître cette réserve qui était un gage d'emprunt, de salut national, on n'a pas songé qu'il devenait impossible de payer les 718 millions d'obligations sexennaires qui sont à solder d'ici 1893.

Et, en portant au budget extraordinaire les garanties aux compagnies de chemins de fer, en les faisant ensuite payer par l'emprunt, on a ajouté en réalité 104 millions au déficit.

Le budget extraordinaire des travaux publics aurait dû être inscrit aux dépenses ordinaires. C'est encore un déficit de 55 millions. Quant au budget extraordinaire de la guerre qui se monte à 86 millions, c'est une dépense patriotique que tout le monde votera, dit M. Chesnelong.

Mais il s'agit de savoir sur quelles ressources il faudra les payer. On ne peut rejeter sur l'avenir des dépenses de ce genre. On aurait pu les payer avec des obligations sexennaires.

C'est donc 86 millions pour la guerre et 30 millions pour la marine qu'il faut ajouter au déficit du budget, soit un total de 275 millions pour le budget extraordinaire et de 110 millions pour le budget ordinaire.

Avec ce système, avec les emprunts qui s'accumulent on met en péril la fortune nationale et aussi la sécurité du pays. La cause de tout ce mal est dans cette politique financière qui a voulu faire marcher de front les dégrèvements prématurés, l'augmentation des dépenses et le développement exagéré des travaux publics et répudier, pour l'instruction publique, les services de l'enseignement libre.

M. Chesnelong établit qu'en douze ans on a augmenté de cinq milliards la dette publique. Cette augmentation écrasante est due aux témérités et aux imprudences des républicains. A chacun sa responsabilité. La droite revendique l'honneur de cette politique sage qu'elle a toujours défendue.

C'est en son nom que, pour réparer le mal, l'orateur demande qu'on ne commence pas de nouveaux chemins de fer, qu'on ralentisse les travaux, qu'on réduise de trente millions le montant des constructions scolaires, enfin que l'on fasse rentrer dans le budget ordinaire les dépenses de la guerre, de la marine et des travaux publics. On obtiendra ensuite l'équilibre de ce budget en cherchant de nouvelles économies et en établissant des impôts bien choisis.

M. Chesnelong indique encore, comme moyen d'économie, la suppression du ministère des postes et télégraphes qu'il faudrait rattacher l'un aux finances, l'autre au commerce. Il faudrait aussi reculer la retraite des fonctionnaires, n'admettre que les dépenses indispensables, établir les droits protecteurs et l'impôt sur l'alcool.

Avec l'ensemble de ces mesures on serait en marche vers l'équilibre.

M. BOCHER vient à son tour dévoiler les périls de notre situation financière. Quelles en sont les causes? Les unes sont communes à toutes les nations de l'Europe et résultent d'une crise prolongée, les autres sont spéciales au gouvernement de la France et à ses législateurs.

Le budget de 1886 se solde par un déficit comme tous ceux qui l'ont précédé; ce déficit est de 200 millions. Quant au budget de 1887, il n'a été établi ni avec sincérité ni avec régularité. M. le ministre a porté en recettes 38 millions pour les sucres; il a parlé d'une loi qu'il a présentée à la Chambre, mais sera-t-elle votée, et quand le sera-t-elle?

Quant aux économies, n'y en a-t-il pas qui donneront lieu à des crédits supplémentaires, d'autres qui résultent du passage des dépenses du budget ordinaire au budget extraordinaire?

Le chapitre de l'amortissement nous apparaît probablement pour la dernière fois, car vous voyez à quel chiffre il est aujourd'hui réduit.

M. Bocher termine son discours en disant que le gouvernement doit, à force de sagesse, de résolution et de courage, préserver la sécurité, l'indépendance et l'honneur de la France.

Mardi 22 février. — Le Sénat continue le discussion du budget, après avoir adopté deux projets de loi d'intérêt local. La discussion générale reste ouverte. La parole est à

M. LÉON SAY qui répond aux attaques personnelles dirigées contre lui par le ministre des finances.

L'orateur pense qu'il vaut mieux créer un impôt indirect qu'un impôt direct; il espère que le gouvernement ne reprendra point l'impôt sur le revenu qui a été rejeté par la commission des finances et qui serait en contradiction avec toute notre histoire. M. Léon Say s'opposera énergiquement à l'établissement de cet impôt.

La discussion générale est close.

On vote les premiers chapitres.

Mercredi 23 février. — On vote les budgets des postes, des cultes, etc., presque sans discussion.

Chambre des députés.

Jeudi 17 février. — Tremblez! *gensses* du Nord! Le Midi va se lever. Ceux de la Provence, ceux de Marseille et de Tarascon, ceux de Lyon encore sortiront sous peu de leur sommeil. Et *alorss!* Une armée va descendre vers les pays du *sétentrion*, sous les ordres de Tartarin et de Numa Roumestan. Et autrement? C'est M. LYONNAIS qui annonce cette grave nouvelle à la Chambre, dans le discours qu'il prononce pour combattre la surtaxe des céréales. Le Midi se lèvera si le droit de cinq francs est voté. Les autres arguments présentés par M. Lyonnais ont à peu près la même valeur.

M. Lyonnais s'est ensuite engagé dans la comparaison des prix, au Havre, des blés français et étrangers et il l'a fait avec cette audace des gens qui savent peu et ne doutent de rien. C'est ainsi qu'il a affirmé que le blé américain ne pouvait arriver en France qu'à un prix plus élevé de trois francs vingt-cinq centimes que le blé indigène. Il suffit de signaler de telles assertions aux agriculteurs pour qu'ils comprennent avec quelle compétence leurs intérêts sont défendus. Si M. Lyonnais ne demande pas la suppression du droit de trois francs, ce n'est pas — il l'a formellement déclaré — qu'il ne soit partisan de cette suppression, mais sa réserve est une concession qu'il fait à l'union républicaine. M. DESCHANÈL, qui a pris la parole après M. Lyonnais, n'a pas eu de peine à réduire à néant les « arguments » si bruyamment présentés par ce dernier.

Samedi 19 février. — Suite de la discussion sur les céréales.

La Chambre s'ajourne au 25 février.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les élections allemandes. — Election de l'Aube. — Menaces de crise ministérielle. — Affaire de Porquerolles. — Etranger.

24 février 1887.

M. de Bismarck, en faisant prononcer par l'empereur Guillaume la dissolution du Reichstag allemand, poursuivait un but immédiat : le vote du septennat militaire. Ce but peut dès à présent être considéré comme atteint. Les résultats connus des élections allemandes du 21 février donnent au projet gouvernemental une majorité d'environ deux contre un. Ces résultats, il est vrai, ne sont pas complets.

La proportion des partis se trouvera peut-être modifiée; la majorité gouvernementale va peut-être diminuer; mais il n'est pas probable qu'elle se change en une minorité. L'avance prise sur l'opposition par le parti gouvernemental est trop considérable pour être complètement perdue.

Le succès obtenu par M. de Bismarck n'a rien qui puisse étonner lorsqu'on tient compte des moyens employés par le gouvernement allemand dans la dernière campagne électorale. Tout a été mis en œuvre pour réussir. On a réussi (1).

Le septennat militaire sera donc voté. La Prusse, pendant sept ans, aura 41,000 hommes de plus sous les drapeaux. C'est un point qui paraît acquis. Mais le chancelier, en jouant cette partie, n'avait pas seulement en vue l'augmentation des forces

(1) A l'heure où nous écrivons, 292 résultats sont connus sur 397. Voici comment ils se répartissent :

Conservateurs libéraux.....	16
Conservateurs.....	36
Nationaux libéraux.....	67
Parti de l'Empire.....	17
Centre favorable au septennat.....	2

Soit 138 partisans du septennat.

Centre.....	39
Polonais.....	15
Progressistes.....	5
Socialistes.....	7
Alsaciens-Lorrains.....	15

Soit 82 adversaires du septennat.

Il y a en outre 72 ballottages.

militaires de l'empire : il se proposait en même temps de s'assurer une majorité assez docile pour voter ses deux projets sur le monopole de l'alcool et des tabacs! Jusqu'à présent l'empire d'Allemagne ne vit que des subsides qui lui sont donnés par les différents Etats. Si les deux monopoles étaient votés, l'empire aurait des ressources propres et ce serait lui qui pourrait donner des subsides aux Etats. L'avenir nous dira si la nouvelle majorité est aussi favorable aux monopoles qu'elle paraît l'être au septennat.

Enfin, chose plus grave, M. de Bismarck, craignant, après la mort de l'empereur Guillaume, de ne pas trouver chez son successeur la même confiance et la même bonne volonté, aurait voulu se donner le moyen de lui résister, le cas échéant, en s'appuyant sur une majorité qui lui soit personnellement dévouée. Il pourrait se trouver déçu dans ce calcul; car le nouvel empereur aura, comme celui-ci, le droit de dissolution. Le Reichstag qui vient d'être nommé n'est pas éternel, et ce qu'une élection générale a fait, une autre élection générale peut le défaire.

D'autre part, deux échecs partiels jettent une ombre sur la victoire remportée par le gouvernement allemand. A Berlin, non seulement l'opposition l'emporte dans toutes les circonscriptions, mais le nombre des voix socialistes s'est accru dans une proportion considérable. En Alsace-Lorraine, malgré les efforts inouïs de l'autorité, malgré l'intervention personnelle du prince de Hohenlohe dans la lutte électorale, les candidats de la protestation passent dans toutes les circonscriptions avec de formidables majorités. Nous nous bornons à signaler le fait, sans en tirer la conclusion. Nos lecteurs la tireront d'eux-mêmes.

Le radical Charonnat vient d'être élu député de l'Aube en remplacement de l'opportuniste marquis de Roys.

C'est un grave échec pour la faction opportuniste, qui patronnait la candidature de M. Couturat.

On commence à reparler d'une nouvelle crise ministérielle. On dit que M. Goblet prévoit lui-même sa chute prochaine et s'y montre résigné. Dans la discussion déjà commencée du projet de loi sur les céréales, le ministère aura de rudes moments à passer. Le spectacle tout nouveau d'un gouvernement qui n'a

pas d'opinion, ou plutôt professe toutes les opinions à la fois sur une question aussi importante que l'augmentation des droits d'entrée, peut donner lieu à de très périlleux incidents pour le cabinet. Quoi qu'il en soit, c'est un sentiment fort répandu que le ministère Goblet n'a plus longtemps à vivre, et, parvint-il à franchir le mauvais pas indiqué plus haut, son existence, d'après certains nouvellistes, n'en serait prolongée que de quelques jours. Nous ignorons ce que de telles prédictions peuvent avoir de fondé. On parle beaucoup, il est vrai, de l'insuffisance absolue du cabinet; mais on doit savoir par expérience que la République ne se montre pas exigeante sur ce point, et la chose se comprend aisément. Avec le personnel dont elle dispose, la République n'a pas le droit de se montrer difficile.

D'autre part, M. Flourens comprend qu'il manque d'autorité pour représenter la France et manifeste le désir de résigner un emploi qu'il exerce sans prestige. Si, d'un côté, les frasques de M. Boulanger l'irritent, de l'autre il se sent humilié de ne pouvoir donner une signature sans l'assentiment préalable du président du conseil.

M. Boulanger, de son côté, encourage du mieux qu'il peut M. Flourens à sortir du ministère. L'opposition faite par le ministre des affaires étrangères à l'envoi d'une lettre du général au ministre de la guerre de Russie a cruellement mortifié M. Boulanger.

Les deux ministres ne se parlent plus. Dans ses entretiens particuliers, M. Flourens n'hésite pas à qualifier M. Boulanger de « fou ».

Comme ce touchant accord fait bien les affaires du pays, au moment où la France traverse une passe si périlleuse!

Le Tribunal correctionnel de Toulon vient de rendre, dans l'affaire de Porquerolles, un jugement aux termes duquel sont condamnés : Saunier, à deux mois de prison ; Roch Bianconi, à un mois de prison ; Antoine Bianconi, à 25 fr. d'amende. — Mme de Roussen, dite Pierre Ninous, à 200 fr. d'amende, solidairement avec M. de Roussen, déclaré civilement responsable. — Les enfants Perrier, Lucien Cuvillier, Lourse et Daffin sont condamnés à 1 fr. d'amende et solidairement aux frais pour bris de clôture. Leurs camarades Ricoin, Gabriel Tuillier, Lemoine et Potier, âgés de moins de 16 ans, sont acquittés comme ayant agi sans discernement.

Voici les principaux considérants :

Attendu que le tribunal n'a pas à apprécier si l'Assistance a agi sagement en ajoutant aux premiers enfants envoyés à Porquerolles un nouveau groupe destiné à l'Ecole de réforme, et s'il était plus ou moins prudent de traiter encore avec de Roussen, alors qu'elle n'ignorait pas qu'il avait pour l'aider le concours d'une femme qui lui était intimement et moralement associée, mais sans lien légal, ce qui était à considérer pour le but à atteindre au point de vue moral et matériel ;

Que le tribunal n'a pas à apprécier si les enfants ont été élevés dans les conditions prévues par le règlement, si le contrôle a été sérieux ou effectif ;

Attendu que l'Assistance avait, dans le rapport de Sabouré-Bonville, connu les lacunes de l'administration et les abus et mauvais traitements à faire cesser ;

Attendu que le tribunal ne saurait avoir aucun doute sur les mauvais traitements par le fait de Pascal pour Antoine et Saunier, et des autres pour les mêmes et pour Roch Bianconi ; que ces traitements, souvent barbares, dépassent les limites d'une correction paternelle ; que les violences et punitions ont été subies avec des aggravations que le règlement ne pouvait pas prévoir et que, d'avril à fin juillet, cette aggravation est allée croissant ;

Attendu que de Roussen et Ninous ont refusé de remplacer le délégué de l'Assistance publique pour arriver à un régime autocratiquement disciplinaire ;

En ce qui concerne Ninous, femme de Roussen :

Attendu qu'elle n'avait ni droits ni titres et que, néanmoins, elle était considérée par les enfants et les surveillants comme la patronne, recevant des plaintes et rapports ; qu'elle avait la haute main sur tout et que rien ne se faisait sans son ordre ; puisque, selon son expression, elle était le général, etc.

Les accusés, on le voit, s'en tirent à bon compte. La magistrature épurée eût-elle été si facile pour un pauvre frère accusé d'avoir donné une taloche à un gamin ?

Les Pays-Bas célèbrent le septantenaire du roi, le dernier descendant mâle de la famille des Nassau.

Des journaux avaient proposé, pour fêter dignement ce mémorable anniversaire, de décerner à Guillaume III le titre d'empereur des Indes hollandaises. Cette idée n'a point prévalu, à cause de la modeste situation que la Néerlande occupe en Europe ; mais, par contre, le projet d'ériger au roi, de son

vivant, une statue en bronze sur l'une des places publiques de La Haye, semble réunir tous les suffrages.

On raconte que, consulté par le prince Henri sur le point de savoir s'il devait accepter une dignité qui lui était offerte par les Loges maçonniques, Guillaume III répondit :

« L'esprit d'impartialité et de justice qui doit présider à tous les actes d'un prince ne lui permet pas de s'affilier à une secte ayant un but de ténébreuse domination et de persécution. »

On a fait une collecte à domicile à La Haye. En un jour on a recueilli 15,000 fr. et un nombre si considérable de bons pour pains à corinthes que la classe indigente pourra s'en régaler à satiété pendant plus de quinze jours.

Les riches, en vue d'indemniser les ouvriers de la perte de leur salaire, ont décidé d'entretenir à leurs frais un certain nombre de familles pendant toute la durée des fêtes.

Des renforts, composés de trois compagnies alpines et d'une section d'artillerie de montagne, vont être envoyés à Massouah. Il se confirme que l'effectif des troupes italiennes de la mer Rouge sera porté à 10,000 hommes, pour éviter un nouvel échec dans le cas, fort probable d'après les dernières nouvelles, où le Négus s'avancerait pour rejoindre son général, Ras-Alula.

L'envoi de compagnies alpines, habituées à manœuvrer dans les régions accidentées de l'Italie du Nord, témoigne évidemment des préoccupations que donne au gouvernement du roi Humbert l'éventualité d'une campagne à l'intérieur, dans les massifs montagneux de l'Abyssinie.

Les lenteurs de M. Depretis à dénouer la crise ministérielle, qu'il a cherché à prolonger jusqu'après les élections allemandes, afin de s'orienter en conséquence, achèvent de prouver la sujétion de la politique italienne, vis-à-vis de l'Allemagne.

Si, comme cela paraît certain maintenant, le gouvernement de Berlin peut compter sur l'adoption du septennat, M. de Robilant continuera certainement de diriger les affaires étrangères, à cause des négociations qu'il a déjà entamées pour le renouvellement de l'adhésion de l'Italie à l'alliance austro-allemande.

Les anciens ministres qui, avec MM. Depretis et de Robilant, resteraient au pouvoir seraient : M. Magliani, aux finances ; M. Brin, à la marine ; et M. Grimaldi, qui échangerait le por-

portefeuille du commerce contre celui des travaux publics. Le portefeuille de la guerre serait confié au général Bertole-Viale, en remplacement du général Ricotti, dont les événements d'Afrique ont montré l'imperitie. Le ministre des cultes, M. Tajani, réputé trop anti-clérical pour les exigences du moment, serait également remplacé. Enfin, M. Depretis ne garderait que la présidence du conseil, sans portefeuille.

PETITE CHRONIQUE

— Un tremblement de terre assez grave a éprouvé dans la nuit du 22 au 23 février, la région du Sud-Est. Il y a beaucoup de dégâts matériels et quelques victimes.

— Le ministre de l'instruction publique a fait signer au conseil des ministres tenu hier un décret nommant une commission chargée d'examiner la question de l'érection d'un monument commémoratif de la Révolution française.

M. Goblet, lorsqu'il occupait le ministère de l'instruction publique avait préparé un projet de loi ouvrant un crédit de 30,000 fr. pour organiser un concours d'après les données et sur l'emplacement indiqués par le conseil des bâtiments civils.

M. Berthelot a préféré, avant de soumettre la question aux Chambres, la renvoyer entièrement à l'examen de la commission spéciale qu'il vient d'instituer.

— Le ministre de l'intérieur a fait signer un décret par lequel les électeurs du Pas-de-Calais sont convoqués pour le 27 mars prochain, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Achille Adam, décédé.

— On annonce la formation d'un groupe parlementaire qui s'intitule la *Droite libérale*. L'étiquette n'est pas heureuse.

Ce groupe a désigné un comité d'action qui se compose de MM. de la Martinière (Manche), Piou (Haute-Garonne), Léon Renard (Nord), Albert Duchesne (Oise), Georges Roche (Charente-Inférieure).

Le comité d'action aura pour but d'étudier les revendications à formuler et de soumettre aux groupes de droite les résolutions qu'il croira utiles. Il ne demande aucune part dans le gouvernement, mais il réclamera que dans les commissions parlementaires importantes, celle du budget notamment, la Droite soit équitablement représentée. C'est, on le voit, le programme rectifié de M. Raoul Duval. Est-il susceptible d'applications fructueuses pour les intérêts conservateurs? Nous attendons les résultats.

— Nous apprenons l'élection de M. Léon Gautier à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris. Il a passé au deuxième tour de scrutin avec une belle majorité.

— La presse conservatrice de Bordeaux se transforme : La *Guienne*, organe depuis cinquante-six ans de la droite pure, le *Courrier de la Gironde* fondé depuis 1830 et organe du parti royaliste, libéral et constitutionnel, vont disparaître, entraînant avec eux le *Journal du peuple*, édition populaire à cinq centimes, pour renaître immédiatement avec le *Sud-Ouest* organe conservateur.

— La production générale du blé dans le monde est de 760 millions d'hectolitres, dans lesquels l'Inde, l'Amérique, l'Australie seules figurent pour 273 millions, et peuvent fournir à l'Europe des grains à bas prix, grâce au canal de Suez et peut-être, prochainement, au canal de Panama; grâce surtout à un prix de revient très réduit et à des impôts restreints.

— Il paraît que le schisme ne va pas, à Paris. M. Loyson quitte son local de la rue d'Arras pour louer un autre temple dont le loyer sera moins cher. Tout au rabais!

— D'accord avec son collègue de la marine, le ministre de la guerre a résolu de faire concourir aux grandes manœuvres de 1887 les canonnières dont M. Eugène Farcy, député de la Seine, est l'inventeur.

Ces canonnières auront pour base d'opération la défense des fleuves et cours d'eau aux environs desquels les troupes d'attaques devront évoluer.

L'état-major général attend d'excellents résultats de cette innovation.

— L'*Almanach de Gotha* publie le nombre d'hommes que les différents pays d'Europe pourraient mettre sous les armes en cas de mobilisation.

La Russie pourrait mettre sous les armes 2,400,000 hommes, plus 1,600,000 de troupes provinciales, soit 4,000,000.

L'Allemagne : 1,520,000 hommes, plus 600,000 hommes du *landsturm* et 400,000 de la seconde classe de la réserve, soit 2,520,000.

La France : 1,030,000 hommes, plus 1,400,000 hommes de l'armée territoriale, soit 2,430,000, sans compter les dispensés, s'élevant à plus d'un million d'hommes pour toutes les classes.

L'Autriche : 806,000 hommes, plus 135 mille hommes de la *landwehr* autrichienne, 130,000 de *landwehr* hongroise et 6,000 hommes de troupes spéciales, soit 1,077,000 hommes.

L'Italie : 881,200 hommes de l'armée permanente, plus 362,300 hommes de la milice mobile et 1,156,000 de la milice territoriale, soit 2,400,000.

La Turquie : 1,600,000 hommes de l'armée permanente, plus les réserves du premier et du deuxième ban, environ 800,000 hommes.

Soit un total général de 13,000,000 d'hommes sous les armes.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

25. — **Vie de Mgr de la Bouillierie**, par Mgr Ricard.

— Un beau vol. in-8° de XXIV-438 pages, orné d'une héliogravure — Paris, 1887, chez Palmé. — Prix franco : 7 fr. 50.

Instructive, édifiante, utile et féconde *vie* que celle du brillant et regretté prélat :

« Vous n'avez reculé devant aucune recherche, » écrit Mgr Mermillod à l'auteur, « interrogeant tour à tour la famille, l'amitié, les contemporains. De toutes ces études, il résulte un portrait achevé et une histoire complète de l'apôtre de l'Eucharistie, du promoteur de tant d'œuvres de charité, du Père du concile du Vatican, du docteur thomiste que Léon XIII appréciait, et plaça le premier des évêques français dans son académie romaine. Vous avez su condenser en un volume l'histoire intime et la vie publique de ce Pontife, qui aura une place d'honneur parmi les plus glorieux défenseurs de l'Eglise et du Saint-Siège. »

« Encadrée avec art dans les élégantes ciselures de votre récit, la parole ardente de Mgr de la Bouillierie continuera à faire aimer la Vérité et la Vertu, l'Eglise et Rome, l'Eucharistie et la Papauté. » Ainsi s'exprime à son tour le successeur actuel de Mgr de la Bouillierie sur le siège de Carcassonne, Mgr Billard.

« N'hésitons pas à le reconnaître, dit Mgr Besson, évêque de Nîmes, la mémoire du Coadjuteur de Bordeaux est liée, dans notre siècle, à la gloire des lettres françaises et aux conquêtes de la piété chrétienne. »

26. — **Mesneufans ! souvenirs d'une pensionnaire**. Le voyage

d'un gâteau, par Mlle Marie O'Kennedy, lauréat de l'Académie française et de la Société d'encouragement au bien.

Un vol. in-8° de 200 pages, orné de 25 gravures. — Paris. Sarlit. — Prix franco : 3 francs.

« Je souhaite à Mlle O'Kennedy, pour son nouveau livre, un succès au moins égal à ceux qu'ont obtenus ses ouvrages précédents. Elle le mérite, et je n'hésite pas à le prédire. »

Nous croyons qu'en parlant ainsi, M. Natalis de Wailly, le vénérable et regretté savant qui vient de mourir, ne s'est point trop avancé.

Ce nouveau volume de mademoiselle O'Kennedy est, en effet, charmant. Beaucoup de petites filles se reconnaîtront dans Madeleine F..., si fière de ses neuf ans accomplis, et il en sera de même des petits garçons, dont beaucoup ressemblent à Gaston, le héros du *Voyage d'un gâteau*. Fait pour des enfants, ce volume est écrit dans le style qui leur convient, c'est-à-dire simple et

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les auditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

enjoué. Il renferme, de plus, quelques poésies, où se retrouvent la fraîcheur et l'élévation que nous avons déjà signalées dans d'autres œuvres du même auteur, et qui pourront heureusement orner la mémoire des lecteurs à qui Mlle O'Kennedy a destiné ces deux histoires absolument irréprouchables, et qui contiennent sous une forme amusante de si justes leçons.

27. — **Inventaire de ma chambre**, par Mlle Marie O'Kennedy. — Un vol. in-8° de 336 pages, illustré de 25 gravures. — Paris, Sarlit. — Prix : 3 francs.

On ne saurait dire trop de bien de cet excellent ouvrage, rempli d'une science aimable et animé d'une piété délicate et élevée, et qui a valu à l'auteur les félicitations du cardinal Caverot, du cardinal Langénieux, de Mgr d'Hulst, du R. P. Monsabré.

Le public catholique partagera notre sentiment. Deux éditions ont été successivement enlevées, et il n'est pas douteux que le même accueil ne soit fait à la troisième que la maison Sarlit met en vente aujourd'hui.

28. — **Histoire populaire du Canada**, d'après les documents français et américains, par J. M. de Baudoucourt. — 1 vol. in-8° de IV-510 pages. — Paris, Bloud et Barral. — Prix franco : 5 fr. 50.

Voilà donc enfin une histoire complète du Canada ! Oui, si étrange que cela puisse paraître, jusqu'à présent il n'y en avait pas. Les écrits sur cette noble terre,

où l'amour de la France est resté si profond, ne manquent pourtant pas ; mais, ou ce sont des travaux spéciaux, ou des « histoires » qui ne vont point jusqu'à l'époque actuelle. Et cependant, au point de vue des entreprises coloniales, dont on se préoccupe tant aujourd'hui, quoi de plus intéressant que les transformations et les progrès dont le Canada a été témoin depuis un quart de siècle ! Les adversaires des catholiques qui se prétendent impartiaux disent : Si nous poursuivons l'Eglise, ce n'est pas par haine ; nous reconnaissons au contraire le bien qu'elle a fait. Mais son temps est passé, et ses doctrines comme son esprit ne peuvent s'accommoder avec les institutions, ni avec la science modernes. Eh bien, qu'ils aillent au Canada ; ils verront si la religion, hautement pratiquée, empêche la civilisation et ces progrès matériels dont nous sommes si fiers, encore que nous soyons bien loin d'avoir réalisé chez nous ceux dont jouissent les Canadiens ; ils verront comment grandit un peuple qui s'appuie sur la foi et qui ne renie pas ses traditions ! Et s'ils n'y peuvent pas aller, qu'ils lisent du moins le livre si complet dans sa brièveté de M. de Baudoucourt. Qu'ils le lisent aussi ceux qui s'en vont répétant que la France est impuissante à coloniser, et ils verront ce qu'il faut penser de cette audacieuse affirmation. Qu'ils le lisent enfin ceux qui ont conservé au cœur l'amour de la patrie, de son action et de son influence, et ils seront réjouis de voir comment, au milieu de leurs prodigieux développements, les Canadiens sont restés à la fois si chrétiens et si français.

Le gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LES MAUVAISES LECTURES

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

Pendant que la philosophie, l'histoire, la poésie s'égarent d'un commun accord, préparant ainsi des pièges aux générations encore assises sur les bancs des écoles publiques, les lectures dites scientifiques ne sont pas meilleures. On fait mentir la science sous prétexte d'en vanter les conquêtes. C'est mentir que de faire croire au monde qu'elle est la clef universelle et qu'elle a pouvoir pour tout fonder et pour tout détruire. Ni les mathématiques, ni la physique, ni la chimie ne sauraient révéler à l'homme ni son origine, ni sa nature, ni ses devoirs, ni ses destinées. C'est mentir que d'avancer qu'avec la critique moderne les Saintes Ecritures perdent toute autorité et les miracles leurs prestiges. C'est mentir que d'affirmer qu'avec le temps et le progrès tout le surnaturel s'évanouira, et pour répéter le blasphème du jour que « toutes les idoles religieuses », c'est-à-dire tous les cultes, disparaîtront de la surface de la terre, chassées par la lumière de la science et de la raison. Oh ! lumière de la science que tu es faible ! ô raison humaine que tu es courte ! Et quel affreux mensonge que de proclamer le progrès quand nous reculons dans la famille jusqu'au divorce, dans la société jusqu'à la révolte, dans la religion jusqu'à l'athéisme, dans l'ordre social jusqu'à ne pouvoir supporter désormais ni Dieu, ni juge, ni maître, ni loi.

Pour accréditer tous ces blasphèmes, on leur donne un corps et un visage, on les incarne dans les personnages d'un roman, et on les persuade à ceux que l'appareil scientifique aurait rebutés. Voici le grand attrait, le principal succès des mauvaises lectures ! Les romans varient à l'infini leurs intrigues et leurs tableaux pour attirer la curiosité, fixer l'attention, s'emparer des âmes par la surprise et régner sur elles en excitant tout à la fois l'orgueil, la cupidité et surtout l'amour du plaisir. On crée un monde imaginaire et fabuleux qui n'existera jamais. Ce sont des milliards à gagner, des diamants à recueillir à pleines mains, des fantômes de volupté, capables de faire tourner toutes les têtes. Les aventures les plus invraisem-

blables s'entassent les unes sur les autres, mêlées de grands coups d'épée, d'exploits ridicules, de voyages entrepris dans les solitudes et jusqu'au fond des mers pour leur arracher leurs trésors. L'impossible et l'absurde sont toujours crus quand ils flattent les passions ; mais quand au sortir d'une pareille lecture, on se retrouve en face des réalités de la vie et des devoirs à remplir, quelle déception, que la vie semble triste et que le devoir devient difficile !

Encore ce mirage trompeur a-t-il je ne sais quelle fausse grandeur qui pourrait laisser à l'homme les illusions de la bonne foi. Mais le roman le plus à la mode a d'autres procédés. On a cherché au fond des convoitises de l'homme ce je ne sais quoi de vil et de grossier que l'on n'osait pas s'avouer et qui n'avait pas été satisfait jusqu'à nos jours. Une école nouvelle s'est formée pour répondre à ce besoin de la bassesse humaine. La peinture, au lieu d'idéaliser les traits, les ravale jusqu'au ridicule ; la sculpture, au lieu de pétrir l'ivoire, le marbre et l'airain d'une main délicate, les a rendus odieux à l'œil et rudes au toucher. La prose lutte avec la poésie pour se hérissier d'images grotesques, de mots crus, de tours abruptes. Tout autre qu'un homme corrompu ne supporterait pas une telle lecture et jetterait le livre au feu. C'est le langage du baigneur mêlé à celui de la taverne. C'est l'argot des joueurs, des ivrognes et des courtisanes. C'est le dernier degré de la bassesse et de l'avilissement.

Mais de toutes les lectures, la plus commune, la plus dangereuse, la plus perfide, c'est celle du mauvais journal. C'est par la curiosité que le journal s'impose, il s'impose à tout le monde, tout le monde veut le lire, et c'est pourquoi il n'est presque personne que le mauvais journal ne séduise et ne perde.

Celui-ci de la première ligne à la dernière n'est qu'un long tissu de blasphèmes et de scandales. Il commence sous la rubrique du calendrier révolutionnaire, et il se termine par des offres de débauche. Là, tout est mensonge et calomnie : l'article sorti de la plume de la rédaction, dans lequel l'Eglise est déchirée et mise en pièces, les nouvelles, entre lesquelles on donne une place distinguée à tous les faux bruits répandus contre le clergé, les couvents, les écoles chrétiennes ; le feuilleton, roman honteux, dont on ne saurait lire une page sans souiller son âme des plus sales images ; les faits divers où il n'y a plus de diversité que celle du vice ; la chronique des tri-

bunaux et des cours d'assises, qui donne au crime le relief séduisant de la célébrité. Tout, jusqu'aux annonces, est d'une grossièreté, d'une audace, d'un cynisme qui auraient révolté, en d'autres temps, le goût le moins délicat. Mais on s'est accoutumé au poison, on le boit à longs traits, et on ne sent pas les atteintes mortelles qu'il donne à la conscience jusque dans les profondeurs de l'âme.

A côté des petits journaux qui se vendent par millions, voici les grands qui distillent d'une plume plus savante l'immoralité et l'irréligion. Les lecteurs choisis qui forment leur clientèle veulent bien être pervertis, mais avec plus d'art et de mesure. Souvent ils plaignent l'Eglise, quelquefois même ils la vantent; mais si son passé est glorieux, elle est sans crédit dans le présent, et l'avenir ne lui appartient pas. La science l'a tuée; l'humanité affranchie ne la supporte plus; il faut cependant la laisser mourir tranquillement et lui faire de belles obsèques. Quant à la morale, une fois sortie des mains de l'Eglise, elle n'aura plus de règle certaine. Qui sait si tel vice n'est déjà pas une vertu; si telle vertu n'est déjà pas un commencement de vice. Le jeu, le duel, le suicide, le divorce, l'adultère sont tantôt excusés avec habileté, tantôt glorifiés avec audace. Le vol excite encore quelque aversion, et l'assassinat quelque horreur, mais déjà cette aversion diminue, cette horreur s'affaiblit. On veut bien se défendre contre les voleurs et les assassins, le jour où ils menaceront nos biens ou notre vie, mais le récit de leurs prouesses a de l'intérêt, on leur reconnaît une certaine habileté, même une certaine grandeur, et tant qu'ils ne s'en prennent qu'à notre prochain, nous faisons de leurs exploits nos plus chères délices.

Voilà pourquoi les chroniques des cours d'assises sont des pages recherchées, et quand les médecins se contredisent sur la responsabilité des criminels, quand les avocats s'enflamment pour les défendre jusqu'à nier leur liberté morale, les assassins se drapent en victimes, la mauvaise presse les rend intéressants en décrivant leur costume, leurs allures, leur air qui semble un ironique défi à l'honnêteté publique. On les plaint plutôt qu'on ne les blâme, en dépit de leur culpabilité bien démontrée, et dans cette foule immense de lecteurs qui va repaître ses yeux du spectacle de cette cour d'assises, il y a des jeunes gens qui s'exaltent au point de se persuader qu'il vaut mieux se faire un nom par le crime que de vivre ignoré dans la

pratique de la vertu ; il y a des femmes que ce spectacle enivre jusqu'à la folie ; il y a des scélérats précoces qui viennent écouter les débats pour préparer avec habileté leurs desseins criminels et s'assurer d'avance comment ils pourront échapper à la justice. Ce qu'on a vu en cour d'assises, ce qu'on a lu dans les journaux, on le reproduira sans honte et sans remords. Mauvaise lecture ! mauvaise école ! Nous ne sommes plus ce peuple que le spectacle d'un homme ivre dégoûtait de l'intempérance, et qu'on amenait au pied de l'échafaud pour former sa conscience en contemplant le châtimement du criminel. Le crime n'inspire plus d'horreur ; plus on l'étale, plus on lui donne d'imitateurs et de complices.

Tel est l'attrait des mauvaises lectures. Regardez maintenant quelles sont les mains qui se disputent cette indigne pâture. Enfants, jeunes gens, femmes, vieillards, maîtres et domestiques, ouvriers et patrons, hommes des villes et hommes des champs, chacun a son journal. Le cocher qui attend, du haut de son fiacre, qu'on vienne le louer à l'heure ou à la course, ne sommeille plus, il lit et il lit un mauvais journal. La ménagère qui va faire au marché les provisions du jour, emporte, avec les aliments destinés à nourrir le corps, les mauvais journaux destinés à empoisonner l'âme.

C'est un mauvais journal que la femme du mineur ou du forgeron porte à son mari vers le milieu du jour avec le dîner qui doit réparer ses forces. C'est un mauvais journal qui se vend à la porte de toutes les écoles et qui passe des mains de l'externe aux mains du pensionnaire, sous la couverture d'un livre classique. C'est un mauvais journal que le voyageur trouve à l'entrée ou à la sortie d'une gare, sur la table d'un cabaret ou d'un restaurant, dans l'auberge du village comme dans l'élégant salon des hôtels les plus renommés. En quelque lieu que vous vous arrêtiez, parmi les journaux offerts à la curiosité publique, à peine en trouvez-vous un sur dix qui soit honnête, un sur vingt qui soit chrétien. C'est par millions que les mauvais journaux comptent leurs lecteurs ; c'est par milliers seulement qu'on peut compter ceux des bons journaux.

C'est ainsi que le déluge des scandales et des blasphèmes envahit nos villes et nos campagnes, plus rapide et plus entraînant que les grandes eaux qui viennent de se répandre dans notre Provence. Ces flots tumultueux dont nos inondations ne sont qu'une pâle image, déposent au fond des esprits et des

cœurs un limon pestilentiel et des germes de mort. Ce limon, bien loin de se retirer, ne fera que s'accroître ; la lecture du lendemain s'ajoutera à celle de la veille ; et tout s'éteindra, tout se corrompra dans ces âmes qui ont perdu la lumière de la vérité et le sentiment de la vertu. Quand Dieu eut ouvert les cataractes du ciel, il n'a fallu que quarante jours et quarante nuits pour ensevelir l'univers prévaricateur. Que sera-ce d'une génération tout entière ensevelie sous l'inondation des mauvaises lectures ? Il y a quarante ans que ce déluge augmente. Il monte encore, il monte toujours. O vous, qui avez encore des yeux pour voir et des oreilles pour entendre, apprenez ce que devient aujourd'hui la société chrétienne aux prises avec un pareil fléau.

II

Je vous ai peint dans toute son étendue et dans toute sa profondeur, la plaie des mauvaises lectures. Il serait presque superflu de vous dire combien elle est dangereuse et mortelle, si la lâcheté de nos mœurs ne s'était aveuglée, sinon jusqu'à ne pas la voir, du moins jusqu'à se faire là-dessus une sorte de tolérance et de parti-pris. Regardons-la en face, et ayons le courage de nous demander où va, où se précipite cette génération à laquelle nous appartenons et qui se laisse enseigner par les maîtres du mal.

C'est de la tête aux pieds que la société se gâte. C'est par les plaies de la tête qu'il faut commencer à compter nos blessures. Faisons-le avec la liberté sainte que nous impose notre sacré ministère. Faisons-le au risque de déplaire, heureux si à force de vous déplaire, nous pouvions vous sauver.

On s'étonne que le grand monde se lie par un commerce intime avec ce qu'on est convenu d'appeler le demi-monde. C'est le fruit des mauvaises lectures. A force de vivre, grâce aux drames et aux romans, dans la compagnie des comédiens, des courtisanes, des danseuses, on s'est pris d'une sorte d'estime pour celles qui savent cacher leurs vices noirs sous le masque de l'élégance. On a voulu voir de près cette société nouvelle qui se rapproche de l'ancienne par le luxe, par la renommée, par l'esprit peut-être, et l'on se mêle avec elle dans des fêtes qui sont devenues le scandale même de notre décadence sociale. On ne recevrait peut-être ni la vertu, ni le talent, s'ils n'étaient pas relevés par la fortune et ceux qui ne vou-

draient pas traiter d'égal à égal avec les princes de la science, de l'éloquence et de la poésie, offrent publiquement la main aux princesses de la corruption.

L'aristocratie de la naissance était descendue jusqu'à l'aristocratie de la richesse, en dépit de ses préjugés ; voilà qu'elle descend aujourd'hui jusqu'à l'aristocratie du vice, en dépit de la vertu, des convenances et de l'honneur. Les romanciers et les journalistes en triomphent, et leur plume qui a opéré ce rapprochement coupable en décrit aujourd'hui les merveilleux résultats. Ils ont dompté toutes les résistances, ils ont abaissé les grands noms, ils ont étendu sur toutes les têtes et sur tous les rangs le niveau de la plus affreuse égalité qui soit au monde, l'honneur descend, le vice monte, et tous les fronts se courbent sous le joug forgé par les mauvaises lectures.

Parcourez maintenant l'échelle sociale, quittez ces hauteurs, et la plaie des mauvaises lectures, à quelque degré que vous vous arrétiez, vous apparaîtra sinon avec la même effronterie du moins avec la même profondeur. A peine a-t-on goûté à Paris la primeur du théâtre et du roman, que la province rivalise avec Paris de curiosité et d'enthousiasme. C'est le fruit défendu, et c'est pourquoi chacun veut y porter la main, chacun s'en nourrit, chacun y trouve la mort. Le mari se dégoûte du domicile conjugal, la femme sent, comme une chaîne, la pesanteur de ses devoirs et cherche à s'en affranchir en secret. Hier on rêvait le divorce, un mauvais livre à la main, aujourd'hui on bénit la loi qui l'autorise et on l'invoque pour obtenir la délivrance qu'on avait rêvée. Plus d'autorité dans les parents, les mauvais livres l'ont bafouée, et qui peut l'invoquer après qu'on a vanté l'écrivain qui la raille ? Les livres et les journaux ravissent aux hommes du siècle l'affection de leurs enfants, l'estime même de leurs serviteurs, car ils ne sauraient ni cacher le poison dont ils se repaissent, ni en interdire l'usage autour d'eux. On les vole, parce que les lectures qu'ils ont autorisées par leurs exemples excusent le vol. On s'abandonne au jeu et à la débauche sous leur toit, parce que les héros du jeu et de la débauche se sont assis au foyer domestique sous la forme d'un mauvais livre. La bourgeoisie pêche comme l'aristocratie, parce qu'elle se délasse comme elle dans les mauvaises lectures. Plus de classes dirigeantes, c'est aux mauvais livres et aux mauvais journaux qu'on a abandonné la direction de la maison, de la cité,

de la société tout entière. La tête est perdue, le cœur est malade, que sera-ce du reste du corps ?

Mélonons-nous maintenant à la multitude et écoutons. Pourquoi ces revendications contre la propriété ? Parce que la mauvaise presse les suggère, les persuade et les impose. Pourquoi cette haine contre toutes les supériorités sociales ? Parce que la mauvaise presse l'excite et l'alimente. C'est elle qui médit du noble métier des armes, et le soldat qui nous garde sent qu'on brise dans ses mains les instruments de la défense nationale ; le magistrat est insulté sur son siège et presque dans l'inviolable majesté de sa robe ; le négociant heureux dans ses affaires est signalé pour s'être enrichi des sueurs du peuple, et l'industriel a beau exploiter, dans l'intérêt de ses ouvriers, les mines, les forges, les inventions de tout genre, les merveilleuses découvertes de la chimie, on s'insurge contre ses bienfaits, on le traite comme un malfaiteur public, on le dénonce, on le poursuit, on le traque avec fureur comme un voleur du bien d'autrui. Que dirai-je du prêtre ? Ah ! on lui fait boire jusqu'à la lie le calice de l'injure et de la calomnie. Jamais il n'a été si semblable au Christ : *Tolle ! Tolle ! crucifige eum*, enlevez-le, crucifiez-le, voilà le cri qui éclate à sa vue et qui retentit sur son passage. Cette foule qui insulte le soldat, le magistrat, le négociant, l'industriel, le prêtre, est une victime de la mauvaise presse. On prodigue au prêtre plus d'injures parce que son caractère sacré le rend plus odieux. Le prêtre est cloué au pilori du journal impie, comme le Christ à la croix. Mais la passion du Christ n'a duré que trois heures ; celle du prêtre dure depuis trois siècles.

Le siècle qui s'achève a tellement épuisé la plume des sophistes, des auteurs dramatiques, des romanciers, des journalistes, que l'encre des pamphlétaires se trouble, s'épaissit, se change en une boue immonde où la langue française, s'ensevelit sous les ruines de la religion, de la morale.

La langue française ! Ah ! qu'est-elle devenue au milieu de cette Babel ? Je ne sais s'il faut se plaindre ou de ceux qui la raffinent jusqu'à donner à l'éloge la forme répugnante du blasphème, ou de ceux qui l'altèrent et la profanent jusqu'à la rendre inintelligible. Mais si on ne comprend plus la langue, on ne comprend que trop le vice dont elle est l'instrument. En s'abaissant, elle se met à la portée des instincts grossiers que le jeune homme, que la jeune fille portent au fond de leur âme,

et les belles pages de nos grands maîtres n'auront plus désormais de charmes pour eux. Nous avons essayé de les élever au-dessus d'eux-mêmes, de corriger, d'anoblir leur nature qui a tant de penchants pour le mal. Mais quand nous voulons leur donner les ailes de l'éloquence et de la poésie, quel concours nous prêtez-vous, parents chrétiens? Bien loin de nous aider, vous vous mettez par votre conduite, en contradiction avec vous-mêmes. Je surprends sur votre table un feuillet, une revue, un livre que vous cachez peut-être, mais qui ne fait qu'exciter davantage les convoitises de vos enfants. Demain, vous les surprendrez dévorant du regard ce livre défendu.

Que leur direz-vous? — Que ces lectures ne sont pas de leur âge? — Mais quoi! Y a-t-il un âge pour se sauver et un âge pour se perdre? Un âge où la vertu rougit et un âge où elle capitule? Un âge où le blasphème répugne et un âge où l'on peut l'entendre impunément. Non, non, ne vous prévalez pas de votre âge pour autoriser vos mauvaises lectures. L'enfant peut être excusé, s'il a été surpris et entraîné. L'homme mûr ne l'est jamais, parce qu'il jouit de la plénitude de sa raison et qu'il a pour lui l'expérience de la vie. — Mais il faut tout lire, parce qu'il faut tout savoir. — Autant vaudrait dire qu'il faut tout manger, même les poisons; jouer avec tous les animaux, même avec les lions et les serpents; braver la décharge d'une arme à feu, et rester sans défense au milieu des embuscades d'un ennemi. — Mais je ne fais point de mal? — Comme si ce n'était pas un mal d'encourager les mauvais journaux et les mauvais livres et de contribuer à leur propagande. — Mais je ne cherche que les agréments du style. — Pitoyable excuse qui ajoute à toutes vos illusions une illusion nouvelle, à toutes vos fautes une nouvelle faute. Est-ce que la coupe dans laquelle on vous offre la mort perd son venin parce qu'elle est finement ciselée! — Mais je suis du monde et il faut bien que je sache ce qui se passe dans le monde. — Prenez garde, votre fils a entendu la réponse, et si vous voulez lui interdire la lecture que vous faites vous-même, il vous dira que si vous êtes du monde il en sera un jour et qu'il n'est jamais trop tôt de le connaître. Erreur chez les parents! Erreur chez les enfants! Ce monde n'est ni à fréquenter, ni à connaître, mais à redouter et à fuir. Ni le jeune homme, ni l'homme mûr, ni même le vieillard ne sauraient s'y égarer ne fût-ce que par l'imagination. C'est la curiosité qui vous l'ouvre, mais bientôt ce sera le goût qui vous

y fera retourner. Le goût deviendra la passion, la passion se changera en fureur. Non, il n'est pas bon de tout connaître, non il n'est pas bon de mettre le pied dans une certaine société, ne fût-ce que par l'imagination et la lecture. L'ignorance vertueuse de certaines choses est un grand bienfait, et la science profonde du vice un grand malheur.

(*A suivre.*)

Mgr BESSON.

CHARLEMAGNE

Il y a des gens qui professent que les événements, comme les jours, se suivent et ne se ressemblent pas, et d'autres qui croient que l'histoire se recommence, sans cesse.

J'ai remarqué, écrit M. Cornély, dans le *Gaulois*, que les premiers sont généralement des ignorants. Comme ils ne savent rien, tout ce qui arrive leur semble nouveau, inouï, sans précédent. Ils sont en extase devant toute chose comme M. Makoko fils devant un tramway.

Ils ont trouvé tout à fait invraisemblable et essentiellement moderne, il y a deux ans, la démarche du prince de Bismarck priant Léon XIII de s'ériger en arbitre entre l'Espagne et l'Allemagne, au sujet d'un îlot contesté.

Ils sont tombés de leur haut lorsqu'ils ont lu, l'autre jour, dans les feuilles que le Saint-Père exhortait les catholiques allemands à voter suivant les idées de leur Empereur.

Et on les aurait certainement bien étonnés en leur révélant que l'Empereur, le prince de Bismarck et le Pape recommencent une histoire vieille de plus de mille ans, que Léon XIII se comporte d'après les plus anciennes traditions du Saint-Siège, que ce Pape si moderne, si bien de son temps, est extraordinairement vieux jeu, et qu'il agit envers l'empereur Guillaume comme son prédécesseur Grégoire III agissait envers Pépin le Bref, qui lui donna l'exarchat de Ravenne, l'embryon du pouvoir temporel ; comme son prédécesseur Léon III agissait envers Charlemagne, qui lui rendit Rome.

Il y a toujours eu et il y aura toujours, entre ces deux êtres que Victor Hugo appelait :

Ces deux moitiés de Dieu : le Pape et l'Empereur,

un aimant magnétique qui les porte l'un vers l'autre, qui les laisse libres de s'unir ou de se combattre, mais qui les met face à face ; car la terre et l'humanité ne sont pas assez grandes pour qu'ils puissent y vivre ensemble sans contact.

Toujours, depuis qu'il y a eu des empereurs ici-bas — et par ce mot « empereur » il faut désigner le souverain prépondérant en Europe — toujours, ils ont eu le Pape pour adversaire ou pour allié, et jamais ces deux moitiés de Dieu ne sont restées indifférentes l'une à l'autre, car chacune représente une force différente. L'un a la force morale, l'autre la force matérielle, et il n'y a de pouvoir réel, d'Empire véritable, que le pouvoir et l'empire, nés de l'accouplement de ces deux forces.

Qu'il s'agisse d'un Constantin, d'un Charlemagne, d'un Othon, d'un Henri IV d'Allemagne et plus tard, d'un Charles-Quint, et plus tard encore, d'un Napoléon I^{er}, c'est toujours le même spectacle qui est donné au monde.

L'homme qui porte l'épée et l'homme qui porte la croix se cherchent instinctivement pour se compléter, comme l'âme cherche un corps, et un corps son âme.

S'ils luttent, chacun combat avec ses armes : l'un avec son gantelet de fer ; l'autre, avec ses deux doigts tendus pour la bénédiction ou la malédiction. Et, s'ils s'unissent, chacun apporte à l'autre ce qu'il possède.

Le Pape donne à l'empereur la souveraineté morale dont il est investi, et l'Empereur rend au Pape la souveraineté temporelle dont il dispose.

Nos pères ont vu cela. Leurs pères l'avaient vu avant eux, et les arrière-grands-pères de nos arrière-grands-pères n'avaient pas vu autre chose.

Ces « machines-là » se trouvent dans les gros, les gros livres. On peut encore les découvrir dans quelques cervelles humaines qui les ont apprises jadis et retenues, et qui résistent encore à l'abêtissement général, obligatoire et laïque propagé depuis quelques années en France sous le nom d'enseignement.

Ces cervelles-là n'ont point été plongées dans la stupéfaction en voyant M. de Bismarck se conduire comme se conduisaient ses ancêtres sous les Othon ou les Henri IV.

Seulement, les gens qui les possèdent et qui sont habitués à chercher dans le passé un flambeau pour éclairer les mystères de l'avenir, se sont dit, le lendemain du jour où le chancelier a réclamé l'arbitrage pontifical :

— Voilà l'Empereur qui fait des avances au Pape. C'est que l'Empereur a besoin du Pape.

Et ils ont attendu.

Lorsqu'ils ont lu la note du cardinal Jacobini et constaté l'appui électoral que prête le Pape à l'Empereur, ils se sont dit :

— Voilà ce que nous attendions !

Et maintenant, ils attendent la suite logique de cette collaboration grandiose. Quoi ? Le rétablissement sous une forme quelconque du pouvoir temporel.

L'autre jour, on a distribué à tous les hommes politiques de Rome une brochure dans laquelle on annonce que des négociations vont s'ouvrir entre le gouvernement allemand et le gouvernement italien sur les bases de discussion suivantes :

On couperait Rome en deux. On laisserait au Pape la rive droite du Tibre, depuis Saint-Paul-hors-les-Murs jusqu'à Ponte-Molle, c'est-à-dire les quartiers du Transtévère, de Borgo-Nuovo et du Château Saint-Ange, plus la campagne romaine jusqu'à Civitta-Vecchia, c'est-à-dire la porte de sortie libre sur la Méditerranée.

Moyennant quoi : réconciliation entre la royauté et le Saint-Siège. Moyennant quoi, le Pape, aussitôt, appliquerait les idées qu'on lui prête dans une autre brochure intitulée : *Il Pensiero intimo di S. S. L. XIII. Confidato ad presunto suo successore*.

C'est un dialogue entre le Pape et le cardinal X..., dans lequel le Pape regrette ce qu'a fait son prédécesseur Pie IX, ce qu'il est obligé de faire lui-même, et recommande à son successeur de se rapprocher de l'Italie, de l'aimer autant que l'Église, de travailler à sa grandeur, de l'aider à dominer le monde, d'accepter la loi des garanties, de sortir souvent, de bénir le grand peuple italien, etc., etc.

Or, là-bas, où il y a, comme partout ailleurs, des hommes avisés qui connaissent leur histoire, on commence à dresser l'oreille et à se demander comment va finir cette conversation magnifique, à travers le temps et l'espace, entre le Pape et l'Empereur, entre le successeur de Léon III et le successeur de Charlemagne. On continue à espérer autour du Vatican, et on commence à appréhender autour du Quirinal. On a raison des deux côtés : onze siècles d'histoire sont là pour l'attester et pour dire que toujours, lorsque l'Empire a demandé à la Papauté un service du genre de celui qu'elle vient de lui rendre, il l'en a

récompensée par un accroissement de puissance matérielle.

Onze siècles d'histoire sont là pour raconter que ce rôle de défenseur et de protecteur du Saint-Siège a toujours tenté le souverain prépondérant en Europe, et que cette tutelle s'attachait d'elle-même à la première couronne du vieux monde. Hélas ! nous avons possédé cette couronne et revendiqué cette mission jusqu'en 1870, et les portes de la Rome papale sont tombées en même temps que celles de la France. Aussi un peu de désespoir est-il permis aux vrais patriotes, quand ils voient que l'Allemagne nous prend nos charges glorieuses et nos devoirs traditionnels, comme elle nous a pris nos provinces et notre prestige.

Tout s'enchaîne, tout s'entraîne ici-bas, par des liens mystérieux et invisibles pour les ignorants, mais visibles et presque tangibles pour les initiés à la vie passée de l'humanité. Ceux-là peuvent prédire dès à présent que le Pape, allié de l'Empereur, retrouvera auprès de lui les avantages temporels que défendit si longtemps la France.

Et, je le répète, tout cela n'a rien d'extraordinaire ; c'est vieux, c'est horriblement vieux, comme toutes les choses humaines, en leur perpétuel recommencement.

L'humanité a l'air de marcher, et jamais elle ne change de place. Sous ses pieds, qui s'agitent, la Terre tourne, comme tourne le cylindre de laiton sous les pieds rapides de l'écureuil, immobile en son agitation.

J. CORNÉLY.

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

Mgr l'évêque de Grenoble a adressé au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre circulaire *sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat*, que nous nous faisons un devoir de citer largement. Sa Grandeur débute ainsi :

Nos très chers Frères,

A Rome, nos regards attristés rencontrent le Père de la chrétienté plongé dans la douleur. Vous en savez les causes multiples ; elles viennent de tous les horizons blesser son cœur paternel.

La France, la fille aînée de l'Église, peut dire à sa Mère ses

rudés épreuves du passé, lui montrer les traits qui viennent de la frapper et ceux qui la menacent à l'heure présente.

Nous avons nommé, parmi ceux-ci, *la séparation de l'Église et de l'État*, présentée à la Chambre des députés et remise à une commission qui l'étudie. Elle est trop grave de sa nature, trop importante dans ses conséquences, nos très chers frères, pour que nous gardions le silence à son sujet, et n'attirions pas sur elle votre pieuse attention ; comment pourrions-nous laisser se consommer une pareille apostasie sans jeter à travers notre diocèse un cri d'alarme ?

Nous savons que l'Église de Jésus-Christ est immortelle, invincible, et que Dieu sait tirer le bien du mal : toutefois il est commandé à chacun de nous de l'empêcher s'il le peut ; et à tous, de l'avoir en horreur.

Nous parlerons donc, et avec vous nous prierons l'Esprit-Saint de guider nos législateurs et d'éclairer notre pays lui-même afin que la vérité, et non la passion antireligieuse, triomphe dans leurs conseils.

Entrant en matière, Sa Grandeur dépeint d'abord l'Église, « société des pasteurs et des fidèles, dont Jésus-Christ son fondateur, » est le chef invisible, et le Pape le chef visible ; elle rappelle le glorieux passé par lequel la France, née d'un acte de foi sur le champ de bataille de Tolbiac, mérita le titre de *nation très chrétienne*. Mais « un temps vint où des jours moins beaux se levèrent sur l'Église de France », quoique l'hérésie n'ait jamais pu s'y implanter en maîtresse, et alors commença le régime des concordats. Le premier fut signé entre le Pape Léon X et le roi François I^{er} ; il dura jusqu'à la Révolution de 1789.

La République, non contente de déchirer le dit Concordat, emprisonna les Papes, guillotina les évêques, les prêtres, les religieux, les suspects ; renversa les autels, détruisit les cathédrales et les églises, confisqua les biens du clergé, commit des excès de tous genres et finit par déclarer ne vouloir plus d'autre Dieu que la déesse Raison, c'est-à-dire l'homme, dont les droits remplacèrent les droits de Dieu. Malheur à ceux qui ôtent Dieu et la Religion aux peuples !

Or, ce régime néfaste ne menacerait-il pas de nouveau et la France et l'Église, si le Concordat était abrogé et la séparation votée ? Mgr Fava en est convaincu, et les arguments mêmes, apportés à l'appui de la séparation par les orateurs des loges maçonniques où a d'abord été agitée la question, augmentent encore sa conviction à

cet égard. Il l'expose dans une dernière partie, qui est intitulée : *Quelles seraient les conséquences de la séparation, et que nous reproduisons intégralement :*

L'ÉGLISE. — L'Église pourrait encore vivre, agir et remplir sa mission en France, malgré la séparation demandée par les loges maçonniques, s'il était permis au Souverain-Pontife d'exercer parmi nous son autorité souveraine sur les choses religieuses ; si la liberté et les droits des évêques y étaient respectés ; si le clergé et les congrégations pouvaient y exercer leur ministère sacré et les diverses fonctions qu'ils sont appelés à remplir, par la prédication et l'enseignement principalement ; si les biens confisqués par la Révolution de 1793, ou un équivalent, lui étaient assurés ; si les catholiques, au lieu d'être mis hors la loi, étaient traités avec justice ; en un mot, si l'Église en France se trouvait dans une position analogue à celle où elle en est en Amérique. Mais il n'en sera pas ainsi.

Si l'État se sépare de l'Église, si le Concordat est déchiré, et qu'un *modus vivendi*, équivalant à un concordat, ne soit pas établi sérieusement entre le gouvernement français et le Saint-Siège, bien vite viendra la division, avec toutes ses conséquences, telles qu'on les a vues dans le passé. Ce n'est pas la liberté que les loges demandent pour l'Église, mais son éloignement, sa disparition, parce qu'elle est une voisine désagréable aux francs-maçons. Écoutez plutôt l'orateur applaudi du convent maçonnique de cette année (1) :

J'affirme, au nom des traditions maçonniques, que le jour où, par la séparation des églises et de l'État, nous aurons fait triompher le principe de la liberté et de la légalité des consciences, j'affirme que ce jour-là nous aurons fait un grand pas dans le sens de la prospérité et de l'unité morale de la France. Ce jour-là, délivrés des querelles ecclésiastiques, nous serons préoccupés exclusivement des améliorations nationales et sociales, dont la réalisation rendra à la France républicaine, à la France qui porte la couronne des idées de la Révolution, son hégémonie dans le monde.

Évidemment, on demande que nous disparaissions.

Ainsi faisait la France républicaine de 93, qui se vantait aussi de « porter la couronne des idées de la Révolution. »

LE GOUVERNEMENT. — Ne peut-on pas se demander, encore

(1) Le citoyen Dide, ex-pasteur protestant, maintenant sénateur radical.

comment le gouvernement français s'accommodera du nouvel état de choses créé par la séparation de l'Église et de l'État ? De quel œil il verra le Pape diriger l'Église de France en vertu de son autorité souveraine, comme Sa Sainteté en agit toujours avec les pays où il n'y a point de Concordat ? Que dirait-il, par exemple, si le Souverain-Pontife prenait une mesure comme celle-ci, qui date de 1801 ? « En vertu de sa suprême autorité, le Chef de l'Église universelle détruit tous les évêchés en France, il en établit de nouveaux, et ceux des anciens qu'il fit revivre, reçurent, pour la plupart, une nouvelle circonscription. Quoique plusieurs des anciens titulaires, qui avaient préféré l'exil au serment qu'on leur demandait, vécussent encore, ils furent priés de donner leur démission, et ceux qui refusèrent n'en virent pas moins, à quelques exceptions près, leurs sièges occupés par d'autres. » *L'abbé André. — Cours de Droit Canon, art. Concordat.*

Habitué à jouir des faveurs que l'Église accorde par le Concordat, que ferait le gouvernement s'il n'avait plus rien à prétendre, par exemple, dans la nomination des cardinaux, des archevêques, des évêques, des curés de canton, de certains aumôniers, et autres ecclésiastiques, qu'il a le droit maintenant de présenter, ou dont il agréé les nominations ?

Aujourd'hui, il met la main un peu partout dans les affaires des églises, des évêchés, des fabriques, des curés, des congrégations religieuses, dans les dotations et les testaments qui concernent les établissements ecclésiastiques reconnus par l'État, et partout placés à ce titre sous sa tutelle, en qualité de mineurs, etc., etc. Eh bien ! la séparation de l'Église et de l'État, emportant l'abrogation du Concordat, mettrait à néant tous ces réglemens, et, de droit, l'Église, en France, reprendrait sa liberté.

Est-ce qu'en fait le gouvernement s'y résignerait ? Et s'il lui plaisait d'imposer aux évêques et au clergé des obligations en dehors du droit commun et arbitraires, ne serait-ce pas là une source intarissable de conflits et de procès, peut-être de persécutions locales ?

Nous laissons, nos très chers frères, à votre perspicacité le soin de terminer ce chapitre.

LE PEUPLE. — Parlons maintenant des populations catholiques de France, c'est-à-dire de la France entière, puisque les statistiques nous permettent cette affirmation : quelles seraient,

pour elle, les conséquences de la séparation en question? Ici, écoutez encore le sénateur maçon précité, combattant en faveur de ce projet :

« La deuxième raison qu'on nous oppose, dit-il, celle qui consiste à dire que nous aurions un accroissement d'influence cléricalle et une insurrection des paysans et des paysannes, si nous supprimions le budget des cultes, n'est qu'une affirmation sans apparence de réalité et de raison. Remarquons, en premier lieu, — continue l'orateur, — qu'il ne s'agit pas de proscrire les prêtres, ni d'interdire le culte, il s'agit simplement de laisser à ceux qui en éprouvent le besoin le soin de le payer. Comment ! abandonner l'Eglise à ses propres et légitimes ressources, lui retrancher la rente annuelle, supérieure à soixante millions, que l'Etat lui donne, ce serait fortifier cette Eglise !

Comment ! priver l'homme de Dieu du traitement que l'Etat lui octroie, ce serait grandir cet homme aux yeux du paysan ! Singulière arithmétique, bizarre conception de ce qu'est le paysan ! mais, pour le grand nombre des campagnards, le curé n'est le représentant du ciel que parce qu'il est le fonctionnaire de l'Etat ! A partir du jour où les évêques ne seront plus logés dans des palais, où le budget des cultes ne viendra plus redorer le blason de leurs armoiries, où la mise en application du principe de l'égalité des consciences les réduira à cette crosse de bois dont parlait si éloquemment Montlosier, vous imaginez-vous que le paysan, qui n'aime pas beaucoup la métaphysique, qui regarde au positif ces choses, s'inclinera plus encore qu'aujourd'hui devant les prêtres sans autres attraits que leur dogme, devant une Eglise dépouillée du prestige officiel et privée des millions du budget des cultes ? Je n'en crois rien. »

A toutes ces affirmations sans preuves, à toutes ces injures gratuites, nous dirons simplement, nos très chers frères, que les paysans et les paysannes, au milieu desquels nous avons l'honneur d'avoir été élevés, et que nous connaissons bien, ne manquent, dans aucune partie de la France, ni d'intelligence, ni de cœur, ni de foi catholique. Ils tiennent, et s'il le fallait jusqu'à mourir pour lui, au Dieu de leur baptême et de leur première communion ; au Christ qui est mort sur la croix pour sauver le monde, ennoblir le faible, le pauvre, la femme, les malheureux que le paganisme méprisait, et que méprisent encore les païens modernes.

Les paysans et les paysannes de France aiment la religion, qui a béni leur union, baptisé et instruit leurs enfants, consolé leurs malades, encouragé leurs vieux parents à l'heure dernière, béni leurs tombes, prié et souffert avec eux. Vraiment, ce sénateur maçon fait sourire, quand il ose dire que nous sommes respectés, ainsi que les prêtres, parce que le peuple voit en nous des fonctionnaires de l'Etat; parce que les évêques sont logés dans des palais et qu'ils portent en main des crosses dorées. En quel état était donc Pie VII lorsque le 21 juillet 1809 il partait de Saint-Jean-de-Maurienne pour Grenoble, prisonnier et gardé à vue ?

« La route, dit le cardinal Pacca, était couverte de monde accouru des petits villages voisins, et la foule allait croissant à mesure que nous approchions de Grenoble. C'était un spectacle touchant que de voir ce bon peuple se mettre à genoux d'aussi loin qu'il apercevait la voiture, et attendre ainsi le passage du Pape pour recevoir sa bénédiction. Plusieurs nous accompagnaient en courant et des jeunes personnes jetaient des fleurs dans la voiture pour que le Saint-Père daignât les bénir. Elles lui témoignaient hautement leurs sentiments de respect et de vénération; et je me souviens qu'une d'elles criait en pleurant : « Que vous avez l'air maigri, Saint-Père ! Ah ! ce sont les grandes afflictions que l'on vous donne... » Et lorsque le Pape étendait la main pour les bénir, elles s'élançaient pour le baiser, quoique la voiture courût très vite, au risque d'être écrasées par les roues ou foulées aux pieds par les chevaux des gendarmes. »

Pie VI, passant à Grenoble, avait été accueilli de même par toute la population. Telles furent les mères, telles sont les filles. Elles recevraient avec le même amour Léon XIII, si la Providence conduisait ses pas parmi nous, puisqu'elles savent encore entourer de leur affection leurs évêques et leurs prêtres.

L'orateur maçon nous querelle à l'occasion de l'indemnité que le gouvernement sert au clergé français, en retour des biens confisqués à l'Eglise, en 1793, dette reconnue et acceptée par l'Etat : s'il lui plaît de prêcher le socialisme, c'est affaire à lui; mais sûrement ce n'est pas à cette fin que le gouvernement lui paye son traitement de sénateur.

En résumé, ce monsieur est presque toujours à côté du vrai et du juste, dans son discours. Nous n'y reviendrons plus.

Croyez-le bien, nos très chers frères, s'il fallait nous dévouer pour vous servir, jusqu'à la pauvreté, jusqu'à ne plus habiter qu'une hutte, jusqu'à gravir vos montagnes à pied, et ne manger qu'un morceau de pain, nous connaissons ces choses, et nous savons les joies attachées au sacrifice. Si Dieu dans sa sagesse réserve au clergé de France cette nouvelle épreuve pour que le règne de Jésus-Christ soit plus glorieux encore sur la terre, nos prêtres seront à la hauteur de leur position, comme tout le clergé français, et vous, nos très chers frères, dans nos villes et nos campagnes, vous vous montrerez dignes de vos pères, dignes enfants de l'Eglise notre Mère.

Seulement, à l'exemple de Jésus-Christ pleurant sur Jérusalem qui allait être punie du déicide qu'elle méditait, nous aussi nous pleurerons sur l'apostasie de notre pays, sur les malheurs qui en seront la suite. Dès maintenant, nous voyons la gloire de la France s'éclipser en Orient, avec la chute du *protectorat français*, conséquence naturelle de la séparation de l'Eglise et de l'Etat; nous voyons le mépris que les autres nations déverseront sur nous, et la joie de nos ennemis à la vue de notre suicide moral; nous apercevons surtout la discorde, les luttes, les guerres de religion déchirer le sein de notre malheureuse nation, jusqu'au jour où le pays, lassé une fois encore de ces impiétés et de ces malheurs, redemandera le Dieu de ses pères, et de ses mains relèvera les autels de Jésus-Christ: *Oportet illum regnare*; car il faut qu'Il règne, a dit saint Paul.

Suit le dispositif, dont nous citerons encore les deux articles suivants :

Art. 2. Considérant que la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en France, est une apostasie gouvernementale, vu que la nation très chrétienne est toujours restée unie au Saint-Siège, depuis trois siècles et au delà, par un Concordat

Considérant que cette rupture est demandée par les ennemis déclarés de l'Eglise, dans un but qu'ils ne cachent pas, lequel est de faire triompher la Révolution, avec ses idées rationalistes, dans la France entière;

Considérant que cette mesure est de nature à attirer sur notre pays des malheurs sans nombre, et, dans son sein, la discorde et ses suites cruelles.

Considérant qu'il ne s'agit pas, dans cette question, de politique, mais de religion, nous voulons que tous les prêtres et toutes les communautés religieuses de notre diocèse en se livrant

à une prière constante pour le chef de l'Eglise et pour la France menacée dans sa foi, excitent, dans le même but, les âmes dont ils ont charge, à ne rien négliger pour conjurer le péril qui nous menace tous. A cette fin, ils recourront à la prière, à l'aumône, aux exercices du chemin de la croix, à la pénitence en s'abstenant de plaisirs permis, au jeûne et en général à la mortification chrétienne, en se souvenant de ces paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ : « *Il y a des démons qu'on ne peut chasser que par la prière et le jeûne.* » (Marc, IX, 28.)

Art. 3. Nous demandons aux personnes pieuses de faire la sainte communion, quand elles le pourront, aux intentions du Saint-Père, et dans le but que nous avons dit : « le règne de Jésus-Christ » et le « triomphe de son église, » qui sont inséparables. Nous les invitons à visiter le très Saint-Sacrement de l'autel et à faire amende honorable au Cœur-Sacré de Jésus pour tous les oublis et tous les outrages dont il est l'objet, dans sa personne adorable, dans la sainte eucharistie, ainsi que dans sa croix, sur laquelle, il est mort pour sauver le monde.

SAINT HILAIRE

Nous trouvons dans la Semaine de Poitiers le texte de l'éloquent panégyrique de saint Hilaire, prononcé dernièrement à Poitiers par Mgr Freppel. C'est pour la seconde fois qu'à quatorze ans d'intervalle l'illustre évêque d'Angers parlait de ce grand docteur, et il a su puissamment rajeunir un sujet si souvent traité.

Pour cette fois, observant que les trois grandes vérités qui ont triomphé au siècle de saint Hilaire sont : la divinité de Jésus-Christ, l'union de l'Eglise et de l'Etat, l'accord de la science et de la foi, Mgr Freppel a recherché quelle a été la part de saint Hilaire dans ces trois ordres de questions agitées au quatrième siècle de l'ère chrétienne. Nous citerons, comme se rapportant d'une façon plus pressante à l'état actuel de la société, la partie du discours qui concerne l'union de l'Eglise et de l'Etat.

Après la divinité de Jésus-Christ, la grande question qui a rempli le siècle de saint Hilaire, est celle des rapports de l'Eglise avec l'Etat.

Il entrait dans le plan divin que l'humanité chrétienne, corps social du Verbe fait chair, fût soumise à deux pouvoirs : l'un, spirituel, ayant pour but essentiel le salut des âmes : l'autre, temporel, destiné par sa nature à se mouvoir dans l'ordre civil et politique. A l'Eglise le soin et la direction des choses religieuses et morales ; à l'Etat le maniement et la gestion des affaires et des intérêts de ce monde. Celui-ci maintient l'ordre et la sécurité, afin que nous puissions mener ici-bas une vie paisible et tranquille : *ut quietam et tranquillam vitam agamus* (1) ; celle-là nous apprend à traverser les biens du temps de manière à ne pas perdre ceux de l'éternité, auxquels tout le reste est subordonné : *sic transeamus per bona temporalia ut non amittamus, eterna* (2). Or, mes frères, à moins de rompre l'unité du plan divin et d'y introduire, avec une sorte de manichéisme, deux principes étrangers ou contraires l'un à l'autre, il ne se pouvait pas que la puissance ecclésiastique et la puissance civile ne dussent concourir finalement au même but, qui est le développement du règne de Dieu sur la terre comme préparation du règne de Dieu dans le ciel. Sans doute, le salut des âmes est la fin directe et immédiate de la mission de l'Eglise ; mais, par les vertus qu'elle prêche et les dévouements qu'elle inspire, l'Eglise coopère avec l'Etat à la prospérité temporelle des individus et des peuples. Cette prospérité temporelle est la fin directe et immédiate de l'Etat ; mais par la liberté qu'il assure aux intérêts religieux et par la protection dont il les couvre, l'Etat coopère avec l'Eglise au salut des âmes. Ni confusion, ni séparation, mais union dans la distinction, telle est la vraie formule des rapports de l'Eglise avec l'Etat.

C'est la gloire du quatrième siècle d'avoir réalisé cette union si profitable au bien des sociétés humaines ; et, pour la faire triompher, il n'avait fallu rien moins que trois cents années de persécution pendant lesquelles l'héroïsme des martyrs préparait ce grand résultat. Et voyez quelle transformation s'opère à l'instant même dans l'empire romain par cet accord des deux puissances ! Depuis le jour où Constantin appelle la religion au secours d'une société défaillante, l'Evangile pénètre de son influence jusqu'à l'ordre civil et politique.

A des lois iniques et barbares succède une législation plus conforme aux règles de la justice et de l'équité ; un souffle de charité tempère la rudesse d'une répression pénale poussée jusqu'à la férocité ; les chaînes de l'esclavage antique tombent une à une sous l'idée triomphante de la fraternité et de la liberté chrétiennes ; la puissance paternelle, avec son droit de vie et de mort sur les enfants, est ramenée à ses vraies limites ; l'époux et la mère reprennent au foyer domestique la place d'où les avaient fait déchoir l'intérêt et la passion ; les lieux consacrés deviennent pour les faibles et les opprimés

(1) 1^{re} à Timothée, II, 2.

(2) Office de l'Ascension, *oraison de la messe*.

des terres franches, d'inviolables asiles. Tout change d'aspect avec l'union des deux pouvoirs ; et l'Eglise rend à l'Etat en lumière et en force ce qu'elle reçoit de protection et de garantie pour le libre exercice de son propre ministère. Tant il y a de fécondité dans cette grande maxime bien comprise et appliquée avec mesure : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu (1). »

Mais il est dans la destinée des meilleures institutions d'avoir à compter avec l'orgueil et les passions humaines : *Vitia donec homines*, disait l'historien latin. A peine le sceptre impérial eut-il passé aux mains de Constance, que l'Etat s'arma de son pouvoir pour favoriser l'hérésie arienne aux dépens de la foi catholique. Devant cette nouvelle persécution, plus dangereuse à son avis que celle des Néron et des Décius, quelle va être l'attitude de saint Hilaire ? Celle dont l'épiscopat ne s'est départi à aucune époque. « Quelques défiances que l'on cherche à vous inspirer contre nous, disait l'évêque de Poitiers à l'empereur, vous n'avez à craindre des catholiques ni sédition, ni révolte : *nulla suspicio est non modo seditionis, sed nec aspræ obmurmurationis*. Tous s'imposent le calme et la réserve : *quieta sunt omnia et verecunda* (2). Nous savons quel respect mérite un pouvoir qui, lui aussi, vient de Dieu : *Potissima regi est referenda reverentia, quia enim a Deo regnum est* (3). Mais ce que nous sommes en droit de réclamer pour tous ceux auxquels vous commandez, c'est la justice, *ut omnes quibus imperatis dulcimata libertate potiantur* (4).

Or, vous contraignez vos sujets, non pas à être chrétiens, mais à devenir ariens : *Non ut christiani sint, sed ut ariani* (5). Les formes de la justice ne sont plus respectées ; les causes ecclésiastiques sont livrées à des juges séculiers, sans compétence et sans autorité ; on expulse de leurs sièges, pour les envoyer en exil, les Athanase et les Eusèbe de Verceil sur le simple témoignage de vils délateurs (6). Par de tels actes, vous combattez Dieu, vous sévissez contre l'Eglise, vous persécutez les saints : *contra Deum pugnas, contra Ecclesiam sævis, sanctos persequeris* (7). On nous accuse de troubler la paix : c'est un beau mot sans doute que ce mot de paix, *speciosum quidem nomen est pacis* ; mais peut-il y avoir pour l'Eglise une véritable paix en dehors de celle que le Christ est venu apporter au monde (8) ? Et si je vous conjure les larmes aux yeux, *verbis et lacrymis*, de

(1) S. Matth. XXII, 21.

(2) *Ad Constantium*, lib. 1, 3.

(3) *Fragmentum*, 1, 5.

(4) *Ad Const.*, lib. 1, 2.

(5) *Ad Const.*, lib. 1, 6.

(6) *Ibid.*, 7, 8.

(7) *Contra Constantium*, VII.

(8) *Contre Auxentium*, 1.

mettre fin à nos maux, c'est par crainte des jugements de Dieu, qui punirait un silence coupable, *quia mihi metus est de silentii mei reatu, de judicio, de jadicio Dei*; c'est moins encore dans mon intérêt que dans le vôtre et dans l'intérêt général : *de immortalitate non tam mea quam tua universorumque* (1). »

Tel est, mes frères, le langage que saint Hilaire tenait aux pouvoirs de son temps, langage tour à tour calme et véhément, triste et indigné, suivant que l'on pouvait croire à un retour de bienveillance et de justice, ou bien que, tout espoir de conciliation une fois perdu, il ne restait plus de place que pour le reproche et la protestation. Mais, écouté ou non, impuissant à défendre ses frères ou exilé lui-même, l'évêque de Poitiers pouvait toujours se rendre le témoignage qu'il restait dans les limites de la liberté apostolique : *non sumus extra apostolicam libertatem*; ministre de la vérité, c'est elle que nous ne devons cesser de défendre, *Veritatis enim ministros decet vera proferre*.

Le monde entier a recueilli ces hautes leçons, et, depuis lors, malgré des luttes inévitables, le principe de l'union des deux pouvoirs n'a cessé d'être la base de la civilisation chrétienne. C'est en se laissant pénétrer par l'action réformatrice de l'Église, de son enseignement, de ses lois, de sa hiérarchie, que les tribus barbares des Gaules et de la Germanie se sont élevées à un état social de beaucoup supérieur à celui des nations païennes. On a pu dire du royaume de France que les évêques l'avaient fait comme les abeilles font leur ruche : la maxime de Gibbon s'applique plus ou moins à tous les États européens. L'Église était l'âme qui informait le corps social, en lui communiquant la lumière, la force et la vie. Depuis Charlemagne jusqu'aux croisades et des croisades à la conquête du Nouveau-Monde, tous les grands mouvements de l'histoire se sont opérés sous l'empire de l'idée religieuse inspirant et fécondant l'activité des peuples.

C'est l'union de l'Église et de l'État qui a permis de réaliser cette merveille d'organisation sociale qui s'est appelée si longtemps la république chrétienne. Ah! je sais bien que la réforme et la Révolution ont relâché, sinon entièrement brisé, des liens tant de fois séculaires; je n'ignore pas que, de nos jours surtout, on parle plus que jamais de rupture et de séparation; mais si, au lieu de se payer de mots, on consent à aller au fond des choses; si l'on veut sauver la civilisation chrétienne des assauts que l'athéisme et le matérialisme, précurseurs de l'anarchie, ne cessent de lui livrer, si l'on prétend mettre à l'abri d'une nouvelle invasion de barbares le droit, la justice, la propriété individuelle, la constitution de la famille, et jusqu'au pouvoir civil lui-même, tout ce que le nombre et la force

(1) *Ad Cons.*, lib. II, 3.

au service des théories les plus sauvages menacent en attendant l'heure d'une destruction complète, il faudra pourtant bien, sous peine d'aboutir aux suprêmes catastrophes, rappeler la Religion au secours de la société défailante, et proclamer de nouveau que l'union de l'Eglise et de l'État pour le bien des peuples demeure ce qu'elle était au siècle de saint Hilaire, un bienfait et une nécessité sociale.

Au début de son éloquent discours, Mgr Freppel avait rendu ce délicat hommage à la grande mémoire du cardinal Pie :

En revenant au milieu de vous, à quatorze années de distance, pour célébrer la solennité de ce jour, je ne retrouve plus sur le siège de saint Hilaire l'illustre évêque qui m'avait invité à louer une première fois son glorieux prédécesseur. Le cardinal Pie a laissé parmi vous des traces trop profondes pour que, de longtemps, on puisse parler de Poitiers sans penser à lui; et, pour ma part, je croirais manquer au devoir de l'amitié, si ma première parole n'avait pour but de réveiller le souvenir d'un passé durant lequel son nom s'est confondu avec le vôtre dans l'éclat d'une commune renommée.

Pour finir, après avoir montré que le siècle de Saint-Hilaire, a eu le privilège de réaliser pour la première fois cet idéal, entrevu dans le lointain par les philosophes de l'antiquité, qui est « de voir se réunir en un faisceau harmonique toutes les connaissances divines et humaines, de contempler les sciences, ces filles de la terre, rangées autour de la foi, cette reine du ciel, pour lui rendre en éclat ce qu'elle leur prête de lumière et de force, de vie et d'inspiration, » Mgr Freppel a dit au sujet des universités catholiques créées en ces derniers temps :

C'est encore sur cette base, la seule solide, sur la base d'une foi immuable servant de soutien et de règle à une science progressive, que nous, chrétiens du dix-neuvième siècle, nous voulons bâtir à notre tour. Oui, refaire, sous l'inspiration de la foi, l'unité dans l'université des connaissances humaines; reprendre, en tenant compte des besoins et des progrès de notre époque, l'œuvre du quatrième, du treizième et du dix-septième siècles, pour l'élargir et la compléter s'il est possible, tel est, comme l'indique leur nom même le but des établissements que nous fondions, il y a dix ans, sur quelques points de la France.

Faute d'adhérer à une doctrine assez puissante et assez sûre d'elle-même, pour asseoir toutes les connaissances sur une base commune et les relier à leur sommet dans une même clef de voûte, ce ne sont partout, dans l'enseignement moderne, que des vues partielles, des fragments épars, des rayons dispersés, des membres séparés les uns

des autres, des branches qui ne viennent pas se rattacher à un tronc unique. Il s'agit donc, pour notre siècle, de comprendre à nouveau que la foi peut devenir savante sans que la science cesse de rester fidèle.

A des hypothèses purement gratuites, à des observations incomplètes, à des conclusions trop hâtives, il s'agit de faire succéder une étude plus patiente des faits, une intuition plus haute de l'histoire, une compréhension plus vaste de la nature, de l'esprit et de la société. Il s'agit enfin de recueillir les vérités qui, depuis cent ans, sont venues enrichir le domaine des sciences, pour rassembler toutes les connaissances divines et humaines comme autant de rayons convergeant vers un centre unique : c'est la tâche de nos Universités.

En associant votre diocèse à cette grande et belle œuvre, monseigneur, après l'éminent évêque d'Angoulême, qui en avait compris l'importance dès le premier moment, vous vous êtes inspiré de l'esprit de saint Hilaire, et je dois remercier également le clergé et les fidèles de Poitiers de leur empressement à répondre à votre généreux appel. Sans doute, ces institutions si fécondes pour l'avenir, n'existent encore pour ainsi dire qu'à l'état d'ébauche. Vous savez tout ce qu'une législation étroite et méfiante a mis d'entraves à nos efforts. Nous ne combattons plus qu'avec les tronçons d'une épée qu'on a brisée entre nos mains. N'importe ! nous répétons avec l'apôtre : Pas de défaillance, *Non deficiamus* (12).

C'est le propre des œuvres bénies de Dieu d'avoir des commencements difficiles, semblables à ces chênes de la forêt qui ne montent si haut et ne plongent si avant leurs racines, que parce que les secousses de l'orage ont éprouvé leur force. Malgré tous les obstacles, et à travers toutes les résistances que nous rencontrons sur notre chemin, nous continuons à servir les trois grandes causes pour lesquelles saint Hilaire a travaillé, combattu et souffert : le triomphe de Jésus-Christ dans les âmes, l'harmonie entre la société religieuse et la société civile, l'accord de la science avec la foi.

LA CHARTREUSE DE NOTRE-DAME-DES-PRÉS.

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

La liturgie scrupuleusement observée par les religieux, date du XI^e siècle : ils se font gloire de ne l'avoir pas modifiée d'un *iota*.

Le culte des saintes reliques est en grand honneur à la Chartreuse de Notre-Dame-des-Prés. Une assez vaste chapelle, dis-

tante des chapelles attenantes à l'église, dans lesquelles les prêtres étrangers célèbrent le saint Sacrifice, a été érigée dans l'intérieur du couvent pour abriter les nombreuses reliques qu'il a le bonheur de posséder. On l'appelle : *la Chapelle des reliques*. Au-dessus de la porte on lit ces mots ; « *Custodit Dominus ossa eorum.* » L'intérieur, formé de deux travées soutenues par des colonnes massives qui supportent la voûte, produit l'effet le plus gracieux. Deux vitraux brillent au fond. Sur l'autel en chêne sculpté reposent des reliques insignes, et, dans les côtés, placées au milieu de grands reliquaires gothiques magnifiquement ornés et enfermés dans d'immenses vitrines, sont déposées, en grand nombre, de très précieuses reliques.

Non loin de cette Chapelle se trouve la salle du Chapitre qui est une vaste chambre divisée en quatre travées, mesurant plus de 13 mètres de long et près de 6 mètres de hauteur. Elle est ornée d'un bel autel en marbre blanc, surmonté de la statue de saint Joseph. Une belle copie du fameux tableau de Lesueur représente la mort de saint Bruno. C'est dans cette salle que les Novices entendent la messe et que le R. Père Prieur adresse ses exhortations aux religieux réunis. C'est là que se font les coulpes.

Si, de la salle du Chapitre, nous nous rendons au Réfectoire, nous serons ravis par l'aspect artistique et par la voûte élevée de cette nouvelle salle qui mesure 17 mètres et demi de long sur 7 mètres de large. La boiserie attenante aux murs est en chêne ; la table du fond, réservée au Prieur, est dominée par un grand Christ.

Couverts, fourchettes, cuillères, coquetiers, toute la vaisselle est en bois. Vous remarquerez que les tasses sont à anses : les religieux doivent mettre les deux mains au gobelet pour boire. La pitance de chaque religieux est servie séparément. Le silence aux repas est absolu, et tous les Chartreux présents sont attentifs à la lecture tirée de l'Écriture Sainte, d'un Père ou d'un livre ascétique. Les repas ne sont pris là, en commun, que les dimanches et les fêtes ; les autres jours les repas sont pris dans les cellules. Le dimanche soir, après souper, chacun reçoit, en sortant du Réfectoire, un pain qu'il emporte dans sa cellule ; cela, pour signifier que les religieux ne possèdent rien sinon à titre d'aumône.

La Bibliothèque de cette Chartreuse est splendide. Occupant le 1^{er} étage au-dessus de la salle du Chapitre et toute la largeur

de la partie suest du grand cloître, elle mesure 16 mètres 50 de long sur 11 mètres de large. Là, sont entassés les volumes des saints Pères, des théologiens, des philosophes, des canonistes, des liturgistes, des ascètes, des commentateurs, des hagiographes et des littérateurs. Chaque religieux a une bibliothèque particulière dans sa cellule.

Les Pères de la Chartreuse de Notre-Dame des Prés ne se contentent pas de posséder une magnifique Bibliothèque, ils ont l'art de l'enrichir d'ouvrages de tous genre : une imprimerie, parfaitement installée, dans laquelle travaillent des Frères et des ouvriers typographes de choix, leur procure des éditions splendides, du goût le plus parfait. On ne saurait trop admirer les ouvrages sortis de leurs presses. Les religieux ont composé, pour leur usage, les livres suivants, d'un travail achevé : *Psalterium Nocturnum*. — *Hymni*. — *Officium Defunctorum*, *Liber ad usum Sacerdotis*. — *Antiphonarium nocturnum*. — *Lectiones defunctorum*. — *Liber Evangeliorum*. — *Graduale*. — *Manuale*. — *Directorium*. — *Diurnale*. — *Breviarium* etc. etc. Plusieurs ouvrages splendides ont été mis dans le commerce ; citons seulement les suivantes : *La Grande Chartreuse par un Chartreux*. — *Saint Bruno de l'Ordre des Chartreux*. — *La Chartreuse de Notre-Dame-des-Prés*. — *La Chartreuse de Saint-Honoré*. — *Chartreuse du Val Saint-Martin de Sélignac*. — *La Chartreuse de Glandier*. — *L'âme sainte*. — *Newaine en l'honneur de la très Sainte Vierge*. — *Semaine du Sacré Cœur*. — *Madone de saint Luc*. — *Vie de saint Bruno*, etc. (1).

Durant mon séjour de quatre jours en cette Chartreuse, un religieux vint à mourir. Il était âgé de 64 ans et avait 44 ans de profession. Je fus invité à la cérémonie des obsèques du saint cénobite. Le soir même de sa mort, le religieux défunt, placé sur une simple planche, revêtu de la robe blanche témoin de la pureté de sa vie, et la tête recouverte de son capuchon, fut conduit processionnellement de son humble cellule à l'église du monastère où l'on chanta Matines et Laudes des morts. Le lendemain matin, après la messe chantée des morts célébrée par le R. Père Prieur, à la fin de l'Absoute, tous les religieux

(1) C'est à la Chartreuse de Montreuil que s'impriment les opuscules de la *Propagande Catholique*. Nous les avons déjà recommandés à nos lecteurs et sommes heureux de l'occasion qui nous est offerte de les recommander à nouveau. (Not. de la Réd.)

du couvent se mirent en procession, marchant un à un, à pas lent, la tête couverte d'un capuchon et psalmodiant d'une voix grave. Le chantre entonna l'*In exitu Israël de Ægypto* qui célèbre le triomphe du peuple de Dieu : C'est donc une marche triomphale que la procession conduisant l'humble Chartreux à la tombe ! De fait, il triomphe de la mort, puisqu'il vit de la véritable vie... Après ce psaume, les religieux disent le *Miserere* en implorant le pardon pour les fautes commises par l'humaine fragilité ; puis ils célèbrent la miséricorde divine, en psalmodiant le *Confitemini Domino quoniam bonus*.

Parvenus au cimetière, tous s'arrêtèrent et tout en psalmodiant se rangèrent en demi-cercle autour de la fosse béante.

Creusée depuis la veille dans un roc blanc comme la neige elle attendait son dépôt. La dernière prière murmurée devant elle fut le glorieux *Magnificat* !

Pendant sa vie chaque religieux commence sa journée par l'office de la sainte Vierge, il est bon qu'il finisse son dernier jour par une prière à Marie.

On enleva le drap mortuaire qui couvrait le défunt et il apparut une dernière fois au milieu de ses frères émus priant pour son âme. Le Père Prieur bénit la fosse. Le moment de la séparation dernière étant arrivé, le mort soulevé sur sa planche de sapin descendit lentement et fut déposé au fond de sa cellule creusée dans les entrailles de la terre où le pieux solitaire attendra dans l'espérance la résurrection bienheureuse. *Beati qui in domino moriuntur*.

Armés de pioches et de bèches quelques Frères firent tomber les déblais pierreux resplendissants de blancheur accumulés à l'un des côtés de la fosse et la terre recouvrit peu à peu le corps enseveli.

Une croix de bois fut plantée, et tous les religieux précédant les assistants défilèrent devant le tertre formé sur lequel l'herbe pousse aujourd'hui. Après s'être éloignés, les Chartreux se rendirent à la salle du Chapitre pour entendre l'éloge funèbre de leur frère défunt et rentrèrent dans leurs cellules où ils continuèrent à méditer sur la mort.

Le cimetière forme un carré au milieu des bâtiments où se trouvent placées plusieurs cellules dont les fenêtres s'ouvrent sur les tombes : c'est comme un préau verdoyant où s'élèvent plusieurs monticules qui recouvrent les restes des moines défunts. Une simple croix de bois, sans aucune inscription

(le Chartreux ne laisse que son nom écrit au Ciel), protège l'humble tombe des morts. Ces tumulus sont en petit nombre : c'est que la vie du Chartreux arrive à une limite qui dépasse fort celle du commun des hommes. Les victimes des plaisirs sont mille fois plus nombreuses que celles de la pénitence : une règle austère ne détruit pas la santé.

En effet, un des Papes d'Avignon ayant eu l'idée d'obliger les Chartreux à faire gras en cas de maladie, les religieux alarmés, envoyèrent une députation pour supplier le trop bienveillant Pontife de ne point mitiger la rigueur de la discipline ; or la députation était composée de vingt-sept religieux dont le plus jeune avait 88 ans et le plus âgé 95 ans. Le Pape n'insista plus après cette preuve vivante.

On peut dire que la méditation est la vie du Chartreux. La solitude la favorise. Retiré dans son humble cellule le religieux ouvre de temps en temps sa fenêtre et contemple la place qui l'attend : il pense à l'éternité sans effort...

Les cellules entourent le cloître d'un côté. Chacune d'elles est marquée d'une lettre de l'alphabet, et sur chaque porte est inscrite une sentence de la sainte Ecriture, des Pères, de l'Imitation. Un petit guichet, établi près de la porte, fait passer la nourriture, les billets, les avis donnés. Une galerie ou promenoir permet au Chartreux de prendre quelque exercice durant la pluie ou la neige ; cette galerie donne sur un petit jardin cultivé par le cénobite. Près de la galerie se trouve un laboratoire avec un tour et un établi de menuisier : le Chartreux choisit le travail qu'il préfère.

Deux pièces au-dessus du rez-de-chaussée composent l'habitation du Chartreux ; la deuxième, habitée de préférence, sert de chambre à coucher. Le lit est en forme d'armoire : Toute la literie se compose d'une paillasse en toile grossière, d'un traversin et de quelques couvertures de laine. A côté du lit se trouve le petit oratoire du Chartreux devant lequel il y a une stalle et un prie-Dieu.

Au son de la cloche tous les religieux du couvent se mettent à leurs stalles particulières, et le monastère devient alors une immense église d'où s'élève la prière.

Entre les deux chambres, qui sont au-dessus du rez-de-chaussée, on a ménagé un modeste cabinet dans lequel se trouvent une table, un pupitre et une petite bibliothèque.

Chez les Chartreux l'abstinence de gras est complète et dure

toute la vie, même en cas de maladie. C'est une marque distinctive de l'Ordre.

Le jeûne monastique commence le 14 septembre et dure jusqu'à Pâques, à l'exception des dimanches et de certaines fêtes.

Les Chartreux ne font qu'un seul repas par jour, vers 11 heures du matin. Le soir, celui qui le désire peut prendre, avec un peu de vin, trois à quatre onces de pain.

Terminons en disant que l'ancienne Chartreuse de Notre-Dame-des-Près a eu le bonheur d'abriter quelque temps saint Benoît Labre qui prit l'habit de Chartreux et renonça à la vie solitaire pour se faire mendiant. Telle était sa vocation. Une chapelle a été érigée en son honneur, tout près de la chapelle des morts.

L'abbé. A. BONNOT.

ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. HERVÉ. — DISCOURS DE M. HERVÉ

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

L'Histoire de Mme de Maintenon et les principaux événements du règne de Louis XIV a occupé le duc de Noailles pendant de longues années, sans qu'il ait pu la conduire tout à fait jusqu'à son terme. Quatre volumes ont été publiés. Les deux premiers parurent en 1849. Chateaubriand venait de mourir. Le duc de Noailles, jusqu'alors, avait pensé souvent à l'Académie pour d'autres, jamais pour lui-même. Dix ans auparavant, il avait fait des démarches en faveur de Berryer, qui était destiné à n'entrer ici qu'après lui. La mort de Chateaubriand fut l'occasion qui fit violence à sa modestie. Son illustre ami n'aurait pas souhaité d'autre successeur. L'Académie, en acceptant un nom d'ailleurs entouré de tant de sympathies et d'un si universel respect, semblait faire honneur à une présentation d'outre-tombe. Elle n'a jamais eu qu'à se féliciter de son choix. Vous avez possédé le duc de Noailles pendant près de quarante ans : vous auriez aimé à le conserver longtemps encore. Non seulement vous trouviez en lui un confrère honorable et sûr, affable en même temps que réservé, mais il occupait ici une place à part. Il répondait à une de vos plus anciennes et de vos plus respectables tra-

ditions, à une tradition qui remonte presque à la naissance de votre compagnie.

Richelieu, en fondant l'Académie française, avait une grande pensée : il voulait relever les lettres et ceux qui les cultivaient. La condition des écrivains n'était pas alors ce qu'elle est aujourd'hui. Les plus illustres d'entre eux devaient se faire les clients des grands seigneurs. Par la création de l'Académie, par l'autorité qu'a prise votre compagnie, tout est changé. Les grands seigneurs recherchent vos suffrages et veulent les mériter. Même les princes de sang royal tiennent à grand honneur de s'asseoir parmi vous. L'un d'eux, dont l'épée avait terminé la conquête de l'Algérie, a pris la plume et ne s'en est pas servi moins heureusement. Il faisait l'histoire ; il l'écrit maintenant. Tous les gens de supériorité se sentent attirés vers vous, et vous n'en écarterez aucun. J'aperçois ici, à côté des poètes, les romanciers ; auprès des maîtres de la philosophie, les maîtres du théâtre, et parmi eux celui qu'on a pu appeler un petit-fils de Molière. J'y vois des hommes dont la vie, partagée entre les lettres et l'enseignement, s'est passée à surprendre les secrets de notre langue et à les propager ; j'en vois un qui fait le jour sur les points les plus intéressants de notre histoire militaire ; j'en vois un, historien en même temps que politique, dont les écrits font revivre les négociations et les guerres du XVIII^e siècle. D'autres ont étudié, dans ses organes et dans sa vie, cette grande ville qui est presque une nation au milieu de notre nation ; d'autres ont ouvert à la civilisation des routes nouvelles, on reculé les frontières de la science. Enfin, vous prenez votre bien partout où vous le trouvez. Un jour, c'est au barreau ; un autre jour, c'est dans la chaire chrétienne ; un autre jour encore, c'est à la tête de nos assemblées délibérantes que vous reconnaissez un orateur de race et que vous le revendiquez comme vous appartenant de plein droit.

La part prise par le duc de Noailles aux débats de la Chambre des pairs aurait suffi, à défaut de ses écrits, pour le désigner à vos suffrages. Les événements ont voulu que sa vie politique ait commencé le lendemain du jour où s'était écroulé le gouvernement de ses préférences et de son cœur. Son âge ne lui avait pas encore permis de faire ses débuts à la tribune du Luxembourg. Il fallait quelque courage, après la Révolution de 1830, pour lutter contre le courant de l'opinion. La France presque entière, on peut le dire, s'était ralliée au gouvernement

nouveau, dans lequel les uns voyaient le triomphe des idées de 89, et les autres, la dernière garantie contre une révolution nouvelle. Le parti légitimiste, dans cette crise, fut sauvé par un sentiment supérieur à tous les intérêts, supérieur même à la foi politique ; par ce sentiment, qui défend aux âmes généreuses d'abandonner à l'heure des épreuves ce qu'elles ont aimé, ce qu'elles ont servi dans les jours heureux ; par ce sentiment qui inspire les dévouements chevaleresques et qui soutient les fidélités sans espoir. Le duc de Noailles venait d'assister à une scène émouvante : Dans ce château de Maintenon, tout plein des souvenirs de Louis XIV, il avait vu, le 3 août 1830, Charles X se présenter et demander l'hospitalité. Il avait vu le vieux roi recevoir pour la dernière fois les honneurs militaires ; il l'avait vu licencier sa garde. De quelques faveurs que l'ancienne Monarchie eût comblé la maison de Noailles, cette dernière, pour un homme de cœur, était la plus précieuse de toutes. Le duc ne l'oublia pas.

Il ne crut pas cependant devoir se retirer de la Chambre des Pairs. En cela il montrait cette sûreté de jugement et cette sagesse de conduite qui étaient les qualités caractéristiques de sa nature. Tout parti en effet qui renonce à l'action légale est obligé de choisir entre l'impuissance et la conspiration. C'est ce que n'avait pas vu Chateaubriand. Entraîné par son tempérament de poète, il avait refusé le serment avec éclat. Plus tard, il n'hésitait pas à reconnaître que son jeune ami avait eu raison contre lui. « Le duc de Noailles, disait-il, a prêté serment au malheur d'une manière plus utile que moi. »

Le duc de Noailles occupa jusqu'en 1848 son siège au palais du Luxembourg. Sa parole grave et mesurée ne se faisait jamais entendre sans produire une impression favorable sur ses collègues. De bonne heure, il avait eu ce don si rare et si apprécié dans les assemblées : l'autorité. Les questions de politique étrangère l'attiraient plus que les autres. Plusieurs fois il fut assez heureux pour indiquer avec une prescience remarquable des changements que nous avons vus se produire de nos jours dans l'équilibre de l'Europe et dans le système des alliances. Toutefois, il ne resta pas étranger aux discussions d'un autre ordre. Son intervention fut remarquée dans un débat qui passionna l'opinion. C'était en 1841. Il s'agissait de savoir si l'on devait fortifier Paris et, cette première question une fois tranchée, quel système de fortifications on adopterait. Les orateurs de l'oppo-

sition combattaient avec vivacité le projet du gouvernement. Quelques-uns d'entre eux, à la rigueur, auraient peut-être accepté ce qu'on appelait l'enceinte continuée, c'est-à-dire les remparts. Aucun ne voulait entendre parler des forts détachés. Les objections qu'ils faisaient valoir étaient de nature très diverse. Les uns prétendaient que les forts étaient destinés à réprimer les insurrections futures et non pas à repousser les ennemis du dehors. Ils protestaient contre ce qu'ils appelaient le projet d'embastiller Paris. D'autres niaient la possibilité d'une nouvelle invasion. D'autres refusaient à la population parisienne l'énergie nécessaire pour supporter un siège. Paris est riche, disait-on ; les riches se défendent mal. Un des hommes les plus considérables de la haute assemblée, qui a fait partie aussi de votre compagnie, le feu duc de Broglie, repoussait cette insinuation avec énergie : « Ce que le législateur est chargé de faire, répondait-il, c'est de donner à Paris les moyens de résister, s'il le veut, et dans mon opinion il le voudrait, puisqu'il le pourrait... Gardons-nous, pour être justes envers la population de Paris, de lui appliquer les paroles dont le général Rogniat a flétri la population des capitales. Paris n'a rien fait pour les mériter ; je suis pleinement convaincu que si le peuple de Paris était soumis à cette épreuve, on verrait que c'est un peuple en état, en volonté, en puissance de se défendre. »

Le duc de Noailles présenta une objection inattendue, et il la présenta en termes saisissants. Tandis que certains orateurs craignaient de voir le gouvernement tourner les canons des forts contre la ville de Paris, il prévoyait, lui, qu'une insurrection victorieuse pourrait un jour employer contre le pouvoir régulier les remparts aussi bien que les forts. « Messieurs, disait-il, les factions peuvent s'emparer du gouvernement de plusieurs manières. Se figure-t-on ce que seraient dans leurs mains ces moyens nouveaux d'organiser la terreur et de se défendre contre le gouvernement qui, du dehors, voudrait les soumettre ? Maîtres de la ville par les murailles et peut-être des environs par les forts, ayant à leur disposition et livrant aux mains d'un peuple exalté tant d'armes et de munitions, tournant à la fois ces 2,000 canons contre la ville et contre la campagne, défiant le dehors et terrifiant le dedans ? Ce qu'un souverain, quel qu'il fût, n'oserait jamais faire, les factions révolutionnaires en délire le feraient, ou du moins on les en

croirait capables; et elles domineraient par la terreur plus encore peut-être que par le crime. »

C'était une prédiction. C'était quelque chose de plus : l'histoire écrite par avance. Et cependant, malgré la Commune, a-t-on le droit de regretter que les adversaires des fortifications aient échoué dans leur résistance, si sincère que fût leur conviction, si sérieuses même que fussent quelques-unes de leurs raisons? Détournons les yeux du second siège de Paris pour les reporter sur le premier. Derrière ces remparts, derrière ces forts qu'on avait eu tant de peine à faire accepter, Paris a tenu pendant quatre mois, et la résistance de Paris a permis celle de la France : dernier honneur et dernière consolation de notre deuil. Ils ont donc rendu au pays non seulement un service, mais le plus grand de tous les services, ceux qui ont élevé contre l'invasion cette suprême barrière : le roi Louis Philippe, d'abord, qui a voulu les fortifications ; M. Thiers et M. Guizot, qui se sont unis pour les faire voter ; le général de Chabaud La Tour, qui en a dressé les plans et dirigé la construction.

Après les douloureux événements de 1870 et de 1871, le duc de Noailles, par patriotisme et malgré son grand âge, avait accepté l'ambassade de Saint-Petersbourg. Personne n'était mieux qualifié que lui pour nous représenter auprès d'une nation généreuse qu'il avait toujours considérée comme l'alliée naturelle de la France. Il déclina cette mission dès qu'il aperçut le but auquel tendait la politique intérieure de M. Thiers. Toutes les ressources de ce merveilleux esprit ne parvenaient pas à lui faire voir dans la République conservatrice autre chose qu'une ingénieuse théorie. Pour lui, son parti était pris et sa route fixée. Depuis la Révolution de 1848, il n'espérait plus pour le pays que dans une réconciliation entre les deux branches de la maison des Bourbons, gage d'une autre réconciliation : celle de la France avec elle-même. Il a vécu assez pour voir se réaliser la première moitié de ses vœux.

Le moment approchait où l'existence, dont il avait toujours noblement usé, allait se terminer ici-bas pour lui. Les croyants attendent la mort sans trouble. Ils envisagent avec confiance cette mystérieuse transformation. Elle peut arriver inopinément : elle ne les surprend pas. Le duc de Noailles s'y était dès longtemps préparé. Vous avez assisté à ses funérailles : elles ont eu un grand caractère. Il s'est acheminé vers sa dernière demeure escorté de tout ce qu'il avait aimé dans ce monde : sa

famille d'abord, cette famille qui semblait accompagner le cercueil d'un patriarche ; l'Académie, qui avait tenu tant de place dans ses pensées ; la noblesse française, qui était là tout entière ; la Monarchie, qui était représentée ; les pauvres, qui connaissaient son infatigable charité, avec les enfants du peuple auxquels il faisait donner l'instruction ; et, à côté d'un chef glorieux de notre armée, un Frère des écoles chrétiennes. C'était bien là le cortège qui convenait à ce galant homme, dont la vie entière a été dominée par des sentiments élevés : l'amour, et je dirai le culte de sa maison, le goût des lettres, la foi religieuse et la fidélité catholique.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME (1)

PREMIÈRE CONFÉRENCE. — *La sainteté du mariage.*

Dans l'intéressante étude de la grâce de Jésus-Christ, qui nous occupe depuis cinq ans, il ne nous reste plus à examiner qu'un sacrement, c'est le second des sacrements sociaux, ordonné à la réparation des pertes que fait la société chrétienne sous les coups de la mort et à la préparation de la sainte lignée des enfants de Dieu : le mariage.

Comme la famille naturelle est le fondement de toutes les sociétés civiles, la famille chrétienne est le fondement de la grande société spirituelle, agrégée, gouvernée, perfectionnée par le sacerdoce.

Voilà un fait considérable. Il va nous servir de principe pour bien déterminer l'état de ceux qui s'unissent sous la loi de grâce, et pour confondre les erreurs de ceux qui prétendent réduire le mariage à la condition d'une chose profane et le livrer aux caprices sacrilèges des législations humaines.

Voici les sujets que nous traiterons pendant le cours de cette station : la sainteté du mariage, le lien du mariage, le divorce,

(1) L'analyse des conférences du R. P. Monsabré à Notre-Dame de Paris est faite *exclusivement* pour les *Annales catholiques*. La reproduction en est interdite sans l'autorisation de l'auteur.

Nous rappelons que les conférences du R. P. Monsabré sont publiées *in extenso* dans l'*Année dominicaine*, en suppléments qui se vendent séparément, 25 centimes chaque, ou 1 fr. 50 les neuf suppléments (par abonnement).

la législation du mariage, les profanations du mariage, et enfin le célibat et la virginité, très délicats, très purs et très glorieux ornements de la société dont le mariage prépare les éléments.

Aujourd'hui, nous considérerons la sainteté du mariage dans son institution primitive par Dieu, créateur de l'humanité, et dans son exaltation par le Christ, auteur des sacrements.

I

Après avoir affermi les fondements de la terre et ordonné ses éléments, Dieu, pour l'orner, y créa les forces vivantes auxquelles il donna l'ordre de croître et de se multiplier : *crecite et multiplicamini*. Ce court épithalame inaugura, dans les plaines et dans les airs, sur les montagnes et au fond des eaux, les noces universelles. Elles précédèrent pendant de longues époques l'apparition de l'humanité.

Enfin l'homme paraît.

Celui-ci a tout ce qu'il faut pour commander, et cependant Dieu prononce qu'il n'est pas bon pour lui de rester seul et qu'il faut lui donner un aide semblable à lui : « *Non est bonum hominem esse solum, faciamus ei adjutorium simile sibi.* »

D'où viendra cet aide ? — Du limon dont l'homme est sorti ? — Non, l'homme ne serait plus comme Dieu l'unique et premier principe de la vie dans sa race, si l'être humain qui doit lui être associé n'était pris dans ses flancs. « Dors, mon fils, dit le Seigneur, dors. » Et sous l'influence d'un magnétisme divin, Adam, couché sur les fleurs du paradis, est envahi par un mystérieux sommeil pendant lequel Dieu retire une de ses côtes, la revêt de chair et fait de cette partie de l'homme, animée d'une autre âme, la femme, charmante et pudique fiancée de l'endormi. Toute étonnée de la vie qu'elle vient de recevoir elle attend.... Aux noces ! aux noces ! roi du monde, réveille-toi ! Et Adam se réveille. Il contemple des yeux celle qu'il a entrevue dans un rêve prophétique, et comprend qu'en elle sa perfection sera achevée. Il est l'intelligence, elle est le cœur ; il est la pensée, elle est le sentiment ; il est la majesté, elle est la grâce ; il est la force, elle est la douceur ; il est le commandement, elle est l'insinuation ; il est le semeur de la vie, elle est la terre fertile où la vie doit germer. Il l'admire, il s'attendrit, il s'exalte, et de son cœur rempli d'un nouvel amour s'échappe le célèbre épithalame qui révèle au monde futur l'essence et les saintes lois du mariage. « Voici l'os de mes os, et la chair de ma chair. On lui

donnera un nom pris du nom de l'homme parce qu'elle a été tirée de lui : c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à son épouse et ils seront deux dans une seule chair. » A ce cri d'amour, Dieu répond par une bénédiction d'où jaillit l'humanité et qui soumet à son empire les êtres qu'il a déjà bénis et fécondés.

Tel est, le premier mariage, le mariage typique.

D'après l'opinion courante, l'essence du mariage est l'échange des deux actes libres par lesquels l'homme et la femme se donnent l'un à l'autre pour reproduire leur propre vie, créer une famille et se compléter mutuellement dans une vie commune.

Eh bien, il y a là une erreur.

Assurément le mariage est un contrat, un contrat qui ne ressemble point aux autres conventions humaines, le plus élevé, le plus vénérable, je dirai presque le plus singulier des contrats.

L'homme s'y donne lui-même, sa propre personne, sa personne vivante, et avec sa personne, les biens qui en dépendent et qui s'y rattachent, et sur sa personne les droits les plus délicats et les plus intimes. Deux êtres seulement peuvent se dire l'un à l'autre : — Tu es à moi ! — parce qu'ils se donnent librement et tout entiers. — Tu es à moi ! je suis à toi ! c'est le cri qui fit tressaillir l'Eden lorsque le père et la mère du genre humain se marièrent sous l'œil de Dieu.

L'homme et la femme se donnent l'un à l'autre par l'échange de leurs volontés et consentements. Pourquoi ? La multiplication de l'espèce est un bien qui honore le mariage ; mais il est un bien plus relevé, plus délicat, plus intime auquel tend l'union conjugale. Ce bien, c'est la pénétration de deux vies pour n'en faire qu'une, c'est le mutuel perfectionnement de ces deux vies l'une par l'autre ; c'est une intelligence se fondant dans une autre intelligence, un cœur dans un autre cœur : *Cor unum et anima una...* C'est le caractère donnant ou empruntant à un autre caractère ce qui lui manque, ce sont les qualités se tempérant et s'équilibrant l'une par l'autre, les vertus se communiquant de l'une à l'autre des nuances harmonieuses, tous ces perfectionnements au profit des conjoints qui les acquièrent, et plus encore au profit des enfants qu'ils doivent élever après leur avoir donné la vie. Car à l'enfantement matériel succède un enfantement plus noble et aussi plus laborieux, l'enfantement à la vie intellectuelle, morale et religieuse.

C'est à cette œuvre que les deux vies perfectionnées de l'homme et de la femme appliquent toute leur vertu, et cette œuvre est la sublime fin de leur contrat.

Entre l'homme, la femme et l'enfant, il y a société d'amour, l'amour seul a pu la fonder. Non pas l'amour qui n'est que dans le sens, passion aveugle et fragile qui s'évanouit dès qu'elle est satisfaite, mais l'amour du cœur, d'un cœur clairvoyant que la raison illumine, d'un cœur qui ne s'éprend pas follement des charmes éphémères dont les yeux seuls peuvent jouir, mais qui cherche dans le respect et dans l'estime les assises d'un fidèle et durable attachement.

Voilà le contrat matrimonial dans son objet, sa fin, son motif. C'était la digne consécration du vénérable et singulier contrat dont l'objet est si précieux, la fin si noble, le motif si pur et si doux.

Toutefois, ce contrat n'est pas l'essence même du mariage. Si les théologiens ont appelé le mariage un contrat, c'est pour en déclarer la cause et non pour en déterminer l'essence. Mais enfin, quelle est donc cette essence? L'essence du mariage, c'est la conjonction, l'obligation, le lien résultant de l'accord consensuel. Aussi le mariage a-t-il été défini par le droit : « La conjonction maritale de l'homme et de la femme entre personnes légitimes, les tenant enchaînées en une vie commune. *Viri et mulieris conjunctio maritalis, inter legitimas personas individuam vitæ consuetudinem retinens.*

Dans les conventions humaines, l'obligation se confond en quelque sorte avec les consentements parce qu'elle en dépend d'une manière absolue. Tous les contrats en usage dans la vie sociale : ventes, échanges, locations, servitudes, donations et le reste sont résiliables au gré de ceux qui les ont faits. Il suffit que les volontés qui se sont accordées dans un sens, s'accordent en sens inverse pour que le contrat soit rompu et que l'obligation cesse. Il n'en va pas ainsi, dans le contrat matrimonial. L'homme et la femme qui s'épousent se donnent l'un à l'autre, mais cette donation, une fois faite, ne dépend plus de l'accord consensuel. Ils ne peuvent plus se retirer, car ils sont liés, non par l'unique force de leurs volontés, mais par une puissance mystérieuse qui les a saisis, enchaînés dans une commune vie et de laquelle ils dépendent désormais. Cette mystérieuse puissance, c'est la main même de Dieu, auteur de notre nature, donnant à l'union conjugale un caractère religieux et sacré auquel

les hommes ne peuvent rien changer. Ce caractère est la note spécifique qui distingue le mariage de toutes les autres conventions humaines : « *Matrimonium est suavi, sua natura, sua sponte sacrum.* »

L'antiquité témoigne de cette sainteté. Consultez ses monuments, étudiez les mœurs et les institutions des peuples les plus policés et les plus versés dans la connaissance du droit et de la justice, vous y verrez, comme par une sorte d'anticipation sur les mystères de l'avenir, le mariage apparaître sous la forme d'un acte pénétré de religion et de sainteté, et les noces consacrées par les cérémonies du culte, l'autorité des pontifes et le ministère des prêtres; tant la voix de la nature, le souvenir de nos origines et la conscience du genre humain ont eu de puissance même sur les âmes que la révélation n'a pas éclairées.

II

Le mariage, institution divine, avait pour but, non seulement de reproduire la nature humaine dans l'espèce, mais de perpétuer une race sainte comme le couple qui devait l'engendrer. Ce qu'il aurait été dans l'état d'innocence, nous pouvons le conjecturer si nous nous rappelons la perfection originelle de nos premiers parents. Qui pourrait dire les joies et les gloires de cette union !...

Hélas ! ces joies et ces gloires ont passé comme un rêve. L'union de nos premiers parents ne fut pas longtemps ce que Dieu l'avait faite. L'homme, en désobéissant, renversa les desseins de son Créateur. Aucune plume honnête n'oserait raconter tous les déshonneurs de l'union conjugale parmi les gentils.

Un peuple avait été séparé de la gentilité pour donner son sang au libérateur que le monde attendait; gardien des saintes traditions de l'humanité, il honora le mariage plus que les autres peuples; et cependant, à cause de la dureté de son cœur qui l'exposait à des violences capables d'ensanglanter le foyer domestique, Dieu, son maître et seigneur, dut relâcher les liens de l'institution primitive et lui, abusant de cette indulgence, se donnait des libertés que ne pouvait contenir les rigoureuses formalités de la loi et qui tendaient à confondre ses mœurs avec celles des gentils.

L'institution divine était donc partout battue en brèche et menaçait de s'écrouler. Il était temps qu'un Dieu vint la restaurer. Le voici ! A son commandement, le mariage naturel déjà

saint deviendra un signe sacré entre toutes les choses divines, une source de grâces, un sacrement. Interrogé par les pharisiens sur la délicate question du divorce, il échappe à leurs embûches en les ramenant à l'institution primitive du mariage. « N'avez-vous point lu, dit-il, que celui qui créa l'homme au commencement, créa un seul homme et une seule femme et qu'il dit : l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à son épouse et ils seront deux dans une seule chair. Et moi je dis : Ils ne sont pas deux, mais une seule chair : *Itaque jam non sunt duo, sed una caro.* » Et il les renvoie sur cette grave et profonde parole : « L'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni : *Quod Deus conjunxit homo non separet.* »

Pour qui sait méditer et comprendre, cette parole est grosse de conséquences. C'est plus qu'une protestation contre les désordres qui déshonorent l'union conjugale; on y entrevoit la promesse d'une grâce qui doit exalter l'institution divine en la faisant entrer dans la sainte hiérarchie des causes surnaturelles. Les apôtres, confidents du Christ, l'ont ainsi compris. La doctrine matrimoniale qu'ils ont enseignée de bouche, saint Paul l'a consignée pour l'instruction de toutes les générations chrétiennes dans une de ses immortelles épîtres.

Que l'hérésie subtilise tant qu'elle voudra sur ces paroles de saint Paul. Elle n'effacera pas de l'histoire l'interprétation qu'en ont donnée les saints Pères. Elle n'empêchera pas le bon sens de croire à la transformation et à l'exaltation du mariage en le voyant rapproché, dans l'enseignement apostolique, de l'union mystérieuse et typique du Christ et de son Eglise. Le Christ, en se donnant à son Eglise, la sanctifie; l'homme et la femme, en se donnant l'un à l'autre, doivent se sanctifier mutuellement. Et voilà pourquoi le mariage est un grand sacrement : *sacramentum hoc magnum est.*

Du reste, quand bien même l'autorité de l'apôtre nous serait contestée en cet endroit, il faut bien l'admettre dans la tradition universelle et constante de l'Eglise, qui est et ne peut être qu'un écho des doctrines apostoliques. C'est un sacrement; et dans les noces chrétiennes, plus vaut la sainteté du sacrement que la fécondité du sein. *In christianis nuptiis plus valet sanctitas sacramenti quam fœcunditas uteri.* »

Un sacrement! nous voyons ce mot écrit dans tous les conciles, toutes les liturgies et tous les sacramentaires. Les hérésies orientales et le grand schisme grec ne l'ont point effacé. Il

retentit dans toutes les écoles théologiques du moyen âge ; c'est à peine si l'on rencontre dans la foule des maîtres ès-science sacrée un scolastique original qui équivoque sur sa signification.

Après cela, que Luther nie la transformation opérée par le Christ dans le mariage ; que Calvin prétende que se marier, labourer et faire des souliers ne sont pas choses plus sacrées l'une que l'autre ; que les légistes s'efforcent de réduire le mariage à la condition d'un contrat purement profane, il est bien temps, après quinze siècles d'un enseignement qui n'a pas varié et qui fait remonter au Christ lui-même la sanctification des noces chrétiennes ! Le concile de Trente a eu raison de dire : « L'impiété délire lorsqu'elle s'attaque à ce vénérable sacrement, et veut introduire, sous le couvert de l'Évangile, la liberté de la chair. Il faut exterminer son erreur. » Et il l'extermine par cette sentence : « Si quelqu'un dit que le mariage n'est pas vraiment et proprement un des sept sacrements de la loi évangélique, institué par le Christ, Notre-Seigneur, mais qu'il a été inventé dans l'Église par les hommes et qu'il ne confère pas la grâce, qu'il soit anathème. »

Remarquons que le concile ne dit pas qu'il y a dans le mariage un sacrement, mais que le mariage lui-même est un sacrement. Ces paroles sont d'une souveraine importance. On ne peut donc pas dire : ici le mariage, là le sacrement ; le mariage contracté par l'échange des consentements ; le sacrement répandu comme une huile bienfaisante sur l'union qui se contracte. — Non. — C'est dans l'échange même des consentements que se trouvent les éléments sacramentels dont résulte, non plus seulement un lien purement naturel comme dans le mariage primitif, mais un lien surnaturel imprégné et pénétré de la grâce de Dieu.

Lorsque debout, en face de l'autel et sous les yeux de l'Église, les jeunes gens qui vont s'unir se donnent la main, ils sont prêtres, prêtres à la manière de l'homme sublime dont nous célébrions naguère les grandeurs, car, comme lui, ils font et donnent une chose sacrée. Ils disent : « Voulez-vous me prendre, je me donne. » C'est la matière du sacrement. Ils répondent : « Je vous reçois pour mien ou mienne. » C'est la forme du sacrement. Et, lorsque la donation et l'acceptation se sont jointes de part et d'autre, le lien surnaturel est fait, la grâce jaillit, le sacrement est consommé.

Ce sacrement ne passe pas, dit un savant théologien, il demeure comme l'ineffable mystère que nous adorons sur nos autels et dans nos tabernacles. De même que les espèces eucharistiques restent après l'acte qui les consacre comme le symbole de l'aliment spirituel qu'elles contiennent; de même, la vie commune des époux chrétiens, manifestation sensible du lien qui les enchaîne, reste comme le symbole de l'union indissoluble du Christ et de l'Église qu'elle copie.

Il y a plus, ce sacrement persévère dans le lien conjugal avec toute la virtualité que lui a donnée l'échange des serments. L'amour naturel, si bien fondé qu'il soit sur le respect et l'estime, ne résiste pas toujours aux soudaines révélations qui nous mettent sous les yeux des imperfections, des défauts et des vices auxquels nous n'avions pas songé. L'amour naturel, dans un être déchu et peu maître de ses passions, se lasse d'être attaché au même objet. L'inconstance et le caprice le retournent trop facilement, hélas! vers un autre objet près duquel il oublie son devoir et ses serments.

Lamentable faiblesse dont le mariage a souffert en tous les temps. Mais depuis que le Christ l'a sanctifié, la grâce perfectionne l'amour. Elle le rend sage. Elle purifie les yeux de la nature, rend supportables les disgrâces, touchantes les infirmités, aimables la vieillesse et les cheveux blancs. La grâce rend l'amour patient. Elle l'affermi contre le choc des défauts qu'il a pu connaître, et contre la révélation trop brusque de ceux qui ont échappé à sa pénétration. La grâce rend l'amour juste et miséricordieux. Enfin la grâce rend l'amour fidèle au devoir; elle le lui fait voir dans un jour éclatant que ne peuvent obscurcir les nuages de la fantaisie, du caprice, de l'illusion et du mensonge, et lui fait trouver dans la constance un honneur et des joies dont il remercie Dieu, si fidèle, lui, même envers ceux qui l'outragent.

Certes, ce perfectionnement de l'amour naturel par la grâce est déjà une forte garantie de solidité pour le lien conjugal, mais l'action sacramentelle concourt de plus près à son affermissement.

En le rendant plus sacré par la pénétration de sa vertu infinie, Dieu s'engage à n'avoir plus pour la faiblesse humaine l'indulgence qui lui arrachait jadis des permissions et des dispenses dont notre nature perverse a tant abusé.

Enfin, la grâce sanctifie ceux qui s'épousent, elle descend en

eux jusqu'aux sources de la vie. Elle rend bon, chaste, respectable même, ce qui pourrait épouvanter la vertu et l'abreuver de dégoûts. Elle fait chercher dans l'apaisement des sens, le grand honneur de participer à l'action créatrice de Dieu et de donner la vie; le grand devoir de peupler la terre de chrétiens et le ciel d'élus.

Voilà le mariage: deux fois honoré de l'intervention de Dieu, aux époques solennelles de la création et de la rédemption, il s'impose à nos respects et nous avons le droit de dire aux hommes: N'y touchez pas, c'est une chose sainte.

NÉCROLOGIE

S. Ém. le cardinal JACOBINI est mort le 28 février à midi.

Cette mort, que l'on craignait depuis quelques jours, est une grande perte pour l'Église et pour S. S. le Pape particulièrement, à qui le défunt cardinal a rendu de très grands services comme secrétaire d'État.

Le cardinal succombe, à un âge peu avancé, des suites d'une maladie qui avait nécessité une opération redoutable.

Le cardinal Jacobini était né à Genzano, le 6 janvier 1832. Il n'avait donc que cinquante-cinq ans. Avant d'être élevé au cardinalat par Léon XIII, en 1879, il était nonce apostolique à Vienne. C'est en 1881 qu'il remplaça, comme secrétaire d'État, le cardinal Simeoni.

Comme secrétaire d'État, le cardinal montra un grand tact et, par ses qualités diplomatiques, il a su aplanir bien des difficultés. Il a établi des rapports d'amitié entre le Saint-Siège et des gouvernements autrefois hostiles, tout en se montrant toujours zélé défenseur des droits de l'Église.

Le cardinal Jacobini était protecteur de l'ordre militaire de Jérusalem, de l'ordre des Carmes-Déchaussés, de l'Institut national allemand de l'*Anima* et de l'Académie théologique. Il était membre de la Congrégation ecclésiastique de l'Inquisition romaine, de la Congrégation des évêques et réguliers, de celle de la Propagande pour les affaires du rite oriental, de celles du cérémonial, des affaires ecclésiastiques extraordinaires et des études.

Le défunt était très robuste et de tempérament puissant. Sa

physionomie respirait la bonté, l'intelligence, la fermeté et la finesse.

Avec le citoyen CANTAGREL, emporté par un cancer des reins, disparaît une des vieilles barbes de la démocratie parisienne. Rentré en France à l'amnistie de 1859, M. Cantagrel n'avait reparu dans la vie publique qu'en 1871, comme conseiller municipal de Paris. Le vieux tenant de 1848 se montra tout de suite grand partisan de laïcisation ; mais la République était encore conservatrice par l'étiquette, et notre conseil municipal fut obligé d'ajourner nombre des grandes réformes dont nous jouissons aujourd'hui. En 1876, M. Cantagrel fut élu député, et il l'est toujours resté depuis ; mais c'est un député muet qui ne savait qu'interrompre d'une façon bizarre, et voter selon le cœur des radicaux.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

N. T. S. P. le Pape Léon XIII a reçu, le 2 mars, à midi, le Sacré-Collège qui lui apportait ses hommages et ses vœux, en cette vigile du neuvième anniversaire de son couronnement.

Dans le discours qu'il a prononcé, le Saint-Père a déploré la perte qu'il vient de faire du cardinal Jacobini, dont il a loué les qualités et glorifié les services.

Le Saint-Père a parlé ensuite de la situation grave et chaque jour plus difficile où il est placé ; il a déclaré qu'il était soutenu par sa confiance dans la vertu surnaturelle de l'Église, vertu qu'elle manifeste, en particulier, par la propagation de la foi et de la civilisation dans les pays de mission.

Il a exprimé le désir que les chefs de gouvernement reconnaissent cette divine et bienfaisante vertu, afin d'épargner par là les bouleversements dont leurs peuples sont menacés.

Il a protesté qu'il consacrerait le reste de sa vie à les persuader de cette nécessité.

Sa Sainteté a revendiqué ensuite la sécurité et l'indépendance nécessaires à l'action pacifique de l'Église et de son Chef, dont l'Italie serait la première à profiter.

Faisant allusion à la célébration de son jubilé sacerdotal, le

Saint-Père a dit qu'il y voyait la glorification de l'Église et de la Papauté.

A l'occasion de l'anniversaire du couronnement de Léon XIII, les représentants des puissances se sont rendus au Vatican. Le Pape s'est montré particulièrement sensible aux félicitations de M. Lefèvre de Béhaine, ambassadeur de France, et lui a déclaré incidemment qu'il considérait le vote du septennat militaire en Allemagne comme devant assurer la paix.

Le successeur désigné du cardinal Jacobini est, comme on sait, Mgr Rampolla del Tindaro, nonce à Madrid.

France.

ANNECY. — Mgr Isoard vient d'adresser au clergé de son diocèse une Lettre renouvelant et complétant ses précédentes ordonnances concernant le catéchisme et la première communion. Il résume d'un mot le principal motif de ses sollicitudes épiscopales à cet égard, en disant :

La première communion n'est pas seulement, aujourd'hui, la première réception du sacrement de l'Eucharistie; elle est, en même temps et par la force des choses, la préparation à toute la vie chrétienne. C'est une occasion qui ne se représentera plus; que si cette préparation vient à être écourtée, si elle est insuffisante par un motif ou par un autre, quelle source de chagrins pour nous! Et si ce malheur est arrivé, en partie du moins, par notre fait, quelle source de regrets, quels motifs de remords.

NICE. — On lit dans la *Semaine religieuse* de Nice, du 27 février :

Avis de l'évêché. — A la suite des désastres causés par le tremblement de terre du 23 courant, S. G. Mgr l'évêque autorise MM. les curés du diocèse dont l'église menace ruine à organiser le service divin dans l'endroit qui leur paraîtra le plus convenable.

MM. les curés voudront bien adresser, sans retard, à l'évêché l'exposé des dégâts dont l'église ou presbytère, ont été victimes, en même temps ils prieront l'autorité municipale de hâter l'envoi d'un exposé semblable à M. le préfet des Alpes-Maritimes.

— S. G. Mgr l'évêque a consacré la matinée du jeudi 24 à visiter le plus grand nombre de communautés de la ville de Nice qu'il lui a été possible, pour se rendre compte des suites du désastre qui vient de nous plonger dans la consternation, voulant ainsi témoigner de ses paternelles sympathies et reconforter les courages abattus.

Missions.

TONKIN. — Les *Missions catholiques* du 25 février publient le fragment que voici d'une lettre de M. Chalmeton, missionnaire ;

Tong-King méridional, 20 décembre 1886.

Le pays est loin d'être tranquille, et dans bien des endroits, tout carétien qui circulerait serait pris et décapité. C'est ainsi que nous avons cinq ou six paroisses qui ont dû chercher un refuge auprès de nous. Et nous ne voyons pas encore quand viendra le moment où nous pourrions les rapatrier. En attendant, tous ces chrétiens ne vivent que de l'aumône que nous leur distribuons.

Les rapports de l'année vous ont fait connaître le nombre approximatif de nos pertes (plus de six mille chrétiens massacrés ou morts par suite de la persécution !); mais l'avenir est bien sombre. La moisson du dixième mois a été complètement nulle : le riz est déjà chez nous à 15 fr, le picul, et certainement dans deux ou trois mois il aura encore beaucoup augmenté. Aussi nous devons nous attendre à une grande famine. Les païens en souffriront autant que nous. Si la paix se faisait sous peu et que nous eussions des ressources suffisantes, nous pourrions espérer de nombreuses conversions. Déjà, dans le district du P. Belleville qui a eu le plus de personnes massacrées, plus de trois cents païens, c'est-à-dire tout un village, demandent des catéchistes. Travaillez donc à nous procurer quelques aumônes...

De son côté, Mgr Pineau, vicaire apostolique de la même mission, écrit :

Nous avons plus de trente mille chrétiens sans feu ni lieu, mourant peu à peu de faim et de misère. Ils sont complètement à la charge de la mission depuis déjà bien des mois. Le P. provicaire a été obligé de faire un emprunt considérable pour subvenir aux besoins les plus pressants. Bientôt il faudra rendre, et je ne sais pas où nous pourrions trouver de quoi faire honneur à notre signature.

LES CHAMBRES
Sénat.

Judi 24 février. — Suite de la discussion du budget. Vote du budget de la marine et des colonies.

Vendredi 25 février. — PREMIÈRE SÉANCE. — Vote du budget de l'Instruction publique.

Le crédit de 50,000 francs pour encouragement aux sociétés de tir, rejeté par la Chambre, est adopté par le Sénat.

Vote du budget des beaux-arts.

SECONDE SÉANCE. — Vote du budget de l'agriculture. L'ensemble du budget des dépenses est adopté.

SÉANCE DE NUIT. — On discute le budget des recettes. M. DAUPHIN, ministre des finances, demande le rétablissement de l'article voté par la Chambre et réduisant l'intérêt des caisses d'épargne. — L'article est rejeté.

L'ensemble du budget est voté par 230 voix.

Samedi 26 février. — Discussion de la loi sur les aliénés.

Dimanche 27 février. — Le budget revient de la Chambre. Celle-ci a refusé d'accepter quatre des modifications apportées par le Sénat. C'est sur celles-ci que ce dernier délibère. Voici sur quoi elles portent : 1° administration centrale du ministère des finances ; 2° matériel et personnel ; 3° disjonction du traitement et des frais de représentation pour les ambassadeurs ; 4° relèvement d'un crédit concernant l'enseignement commercial.

M. LÉON SAY propose de rétablir le crédit amoindri par la Chambre sur l'administration centrale du ministère des finances.

Son amendement est repoussé.

Tous les chapitres sont adoptés tels qu'ils reviennent de la Chambre et l'ensemble du budget par 208 voix contre 9.

Le Sénat s'ajourne au 7 mars.

Chambre des députés.

Vendredi 25 février. — Suite de la discussion de la loi sur les céréales.

Samedi 26 février. — La Chambre examine le budget retour du Sénat, et refuse d'adopter les quatre modifications dont nous parlons plus haut.

Lundi 28 février. — Discussion sur les céréales.

Mardi 1^{er} mars. — Discussion sur les céréales.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Election du 27 février. — L'impôt sur le revenu. — Les tremblements de terre. — L'abdication du Sénat. — Allemagne : l'abrogation des lois de mai. — Bulgarie.

3 mars 1887.

Deux élections législatives ont eu lieu dimanche. Dans les Basses-Pyrénées, le candidat républicain a triomphé de son concurrent conservateur. Dans l'Aveyron, le parti conservateur n'avait pas porté de candidat, et le candidat républicain a par conséquent triomphé sans difficulté.

Les journaux républicains profitent de cette nouvelle occasion pour déclarer que la réaction est morte et que le parti républicain n'a plus qu'à se montrer pour triompher. Cette conclusion est fort exagérée. Les deux départements des Basses-Pyrénées et de l'Aveyron sont représentés au Palais-Bourbon par une députation conservatrice. Par conséquent, aux dernières élections générales, le parti conservateur était si peu mort qu'il a pu infliger une défaite en règle aux républicains. Seulement, un département ne peut raisonnablement répéter pour des élections partielles l'effort qu'il doit donner pour des élections générales. Une élection partielle n'émeut pas tout le monde, n'occupe pas tout le monde et ne passionne que les chefs du parti et les amis du candidat. Cela ne suffit pas pour remuer tout le département. On se dit d'ailleurs et avec raison : « A quoi bon nous battre, quand il n'y a pas de victoire à espérer ? Un député de plus ou de moins ne changera rien à l'ordre de choses actuel, et nous n'allons pas, pour ce député inutile, déclarer la guerre aux autorités de notre canton, depuis le sous-préfet jusqu'au garde-champêtre. »

Le raisonnement est terre à terre, si on veut, mais il est pratique. Ajoutons qu'une élection coûte toujours de l'argent, et qu'un seul candidat — à moins d'être riche comme Crésus — ne peut songer à faire les choses aussi grandement que six ou huit candidats choisis parmi les hommes les plus riches et les plus influents du parti.

Au contraire, pour le candidat républicain, une élection partielle est ce qu'il y a de plus désirable. Il n'a pour ainsi dire qu'à rédiger sa profession de foi et à se promener dans le département. L'administration travaille pour lui, le recommande aux fonctionnaires, aux électeurs des villes comme à ceux des campagnes. Son triomphe sera celui de l'administration et du gouvernement, aussi n'épargnera-t-on rien pour obtenir ce résultat. Si tout le département était soulevé par une grosse agitation électorale, la victoire serait disputée, perdue peut-être ; en temps de calme et pour une élection partielle, elle est assurée. Et voilà pourquoi, depuis quelques mois, nous voyons des candidats républicains élus dans des départements qui, aux dernières élections générales, ont nommé des conservateurs. Voilà pourquoi, sans doute, les conservateurs de l'Aveyron n'ont même pas essayé une lutte inégale. Cela ne veut point dire, qu'aux prochaines élections générales les républicains

garderont les départements qu'ils proclament reconquis par la République, parce qu'ils y ont triomphé à des élections partielles.

Le ministre des finances a déposé sur le bureau de la Chambre le projet correspondant à l'impôt sur le revenu, qu'il s'était engagé à présenter, en vertu d'une injonction des députés républicains. On dit tout haut que ce projet est une mystification. Nous ne le répéterons pas, mais nous avouons que c'est un trompe-l'œil. Il ne satisfait ni les radicaux, qui de l'impôt sur le revenu veulent faire une taille au détriment des riches et des citoyens mal pensants, — ni les gens sérieux qui auraient voulu que le ministre démontrât graphiquement l'utopie d'un système déjà condamné dans les *Grenouilles*, par un poète que le ministre de l'instruction publique a remis à la mode, — le satirique Aristophane.

M. Dauphin sépare la contribution personnelle de la contribution mobilière; ces deux impôts avaient été réunis en une seule cote par la loi de 1831. La réunion ne portait que sur la cote, car les taxes sont perçues parallèlement; la disjonction ne porte également que sur la cote. La contribution personnelle reste la même. Quant à la contribution mobilière, elle reste également la même, sauf les coefficients d'application, qui varient. Elle sera, dit le projet, établie sur la valeur locative, considérée comme un indice du revenu. Il en est ainsi aujourd'hui dans la pratique, et, sauf à Paris, où le loyer est pris pour base, elle est raisonnée sur les facultés présumées du contribuable, bien que le conseil d'Etat ait constamment invalidé ce mode de répartition.

La loi actuelle indique comme règle de perception la valeur locative : mais en dehors des grandes villes où la valeur locative est cotée, quel est le sens exact de ce terme? Ce n'est, suivant le conseil d'Etat, ni le prix déclaré du loyer, ni la valeur locative cadastrale, ni le revenu consigné dans la matrice foncière, ni le revenu net des propriétés foncières, ni la valeur nue des bâtiments? Qu'est-ce donc? La valeur locative réelle, répondent ironiquement les théoriciens du fisc. L'appréciation des facultés présumées, reprennent les répartiteurs. Une cote mal et bien mal taillée, dirons-nous.

M. Dauphin ne la perfectionne pas. Il se propose de trouver là une ressource de 72 millions : or, la contribution person-

nelle et mobilière produit dès aujourd'hui 71,136,000 francs, dont 62 environ procèdent de la partie mobilière. Tout ce remaniement aboutirait à une rentrée supplémentaire de 10 millions que l'on peut dès aujourd'hui porter à 20 ou 25, en revisant simplement les rôles actuels de répartition dont pas un n'est rigoureusement établi conformément à la loi.

Les nouvelles relatives aux tremblements de terre du Midi, sont terrifiantes. Non qu'il y ait eu beaucoup de morts — on signale quelques rares victimes à Nice, à Menton, à Cannes, à Grasse — mais la panique a été effroyable; tout le monde s'est cru à la veille d'une catastrophe comme celle d'Ischia.

Quel réveil de carnaval, pour la population qui a fait de Nice la station à la mode de la Méditerranée? La veille, c'était la gaieté, l'insouciance et toutes les fêtes permises ou non du Mardi-gras; le matin, c'était la terre qui tremblait, les maisons qui chancelaient, les rues pleines de passants à moitié vêtus, terrifiés ou affolés. Deux mille Russes, Anglais et autres étrangers ont campé sur une colline en dehors de la ville; les environs, les bords de la mer étaient remplis de fuyards réfugiés sous des tentes érigées à la hâte, ou dans des voitures. La gare ne désemplissait pas de nombreux voyageurs en quête d'un train qui puisse les emporter.

Les oscillations se sont fait sentir dans presque tout le Midi depuis Nice, Toulon, Marseille, jusqu'à Lyon, en passant par Aix, Avignon, Valence, Nîmes. Et malgré les accidents signalés pour Nice, Cannes, Menton, Grasse, notre Midi se tire à bon compte de ce bouleversement géologique, en comparaison de l'Italie dont nous sont venues les plus tristes nouvelles. A Turin, à Milan, à Mondovi, à Savone, à Pavie, les secousses ont été terribles. Il y a beaucoup de maisons écroulées, d'édifices tombés ou lézardés, des victimes qu'on évalue à plus de 1,500 ou 1,800.

On peut dire que depuis plusieurs années, les désastres dus aux tremblements de terre se multiplient dans des proportions effrayantes. Jadis ces commotions se présentaient de siècle en siècle. Qui de nous a oublié la catastrophe du Krakatoa, l'effondrement d'Ischia? Et voici que la France, qui se croyait à l'abri des convulsions géologiques, se demande si elle ne va pas voir se rouvrir les cratères de ses anciens volcans. La Révolution triomphe dans le monde, la science antireligieuse

multiplie ses audacieuses théories. Et le premier tremblement de terre venu nous démontre que notre planète n'appartient ni à l'homme ni à sa science « toujours courte par quelque endroit, » mais à Celui à qui « les vents et la mer obéissent. »

Le Sénat a renoncé à tous ses droits, abdiqué toutes ses prérogatives en s'inclinant, comme il l'a fait, devant les décisions de la Chambre. Si les opportunistes comptent sur ce Sénat, comme on l'affirme, pour résister aux entreprises de l'extrême gauche, ils se préparent quelques déceptions; lorsqu'on veut se servir d'une arme, on ne commence pas par la fausser. Quant au budget de 1887, il est voté sans l'être; M. Dauphin va demander au Parlement, sous forme de crédits supplémentaires, les 701,000 fr. dont il a besoin pour payer les appointements de ses employés. Si la Chambre, comme il est probable, refuse de les voter, M. Dauphin se retirera, et son successeur se trouvera en face des deux termes menaçants de ce dilemme : ou se faire renverser immédiatement, en reprenant pour son compte cette demande de crédits, ou désorganiser ses services. On peut parier qu'il se résignera à la désorganisation.

Voici le tableau général comparatif des résultats des élections du Parlement allemand :

(337 résultats définitifs, 60 ballottages.)

Partis.	Parlement dissous.	Nouveau Parlement.	Septenna- listes.	Anti septen
Conservateurs, Parti de l'empire (cons.-lib.),	75	73	73	00
Libéraux - natio- naux,	28	31	31	00
Prog. (lib. al.),	51	89	89	00
Centre,	64	13	2	11
Polonais,	99	92	3	89
Guelfes (Hanov.),	15	15	00	15
Danois,	11	2	00	2
Démocrates,	1	1	00	1
Socialistes,	4	0	0	0
Alsaciens - Lor- rains, tous pro- testataires,	25	6	0	6
Total,	15	15	0	15
	<u>388</u>	<u>337</u>	<u>198</u>	<u>139</u>

Voici le texte du projet de loi politico-ecclésiastique dont vient d'être saisie la Chambre des seigneurs prussiens. Ce projet abroge à peu près tout ce qui est resté des fameuses lois de combat avec lesquelles on comptait soumettre l'Eglise :

Nous Guillaume, par la grâce de Dieu roi de Prusse, ordonnons ce qui suit, du consentement des deux Chambres du Landtag de notre monarchie :

Art. 1^{er}. — L'article 2 de la loi du 21 mai 1886 est modifié et complété ainsi qu'il suit :

§ 1. Les évêques d'Osnabrück et de Limbourg sont autorisés à créer et à entretenir dans leurs diocèses des séminaires pour l'éducation scientifique préparatoire des ecclésiastiques. A ces séminaires seront appliquées les dispositions de l'article 2 de la loi du 21 mai 1886.

§ 2. La disposition restrictive contenue dans l'alinéa quatrième de l'article 2 de la loi du 21 mai 1886, et qui se rapporte à la fréquentation des séminaires ecclésiastiques, est supprimée.

Art. II. — La loi du 11 mai 1873 est modifiée ainsi qu'il suit :

§ 1. Les prescriptions contenues dans les numéros 2 et 3 du § 16 de la loi du 11 mai 1873 sont remplacées par les dispositions suivantes :

Le droit de veto peut s'exercer lorsqu'on estime que l'ecclésiastique qui doit être nommé n'est pas apte à remplir le poste en question pour des raisons tirées de l'ordre civil ou de l'ordre national.

§ 2. L'Etat se dispensera à l'avenir d'exiger que les places de curé soient constamment occupées. Le § 18 de la loi du 11 mai 1873 n'entraînera plus forcément la vacance légale du poste. La disposition contraire est abrogée.

Art. III. — L'obligation imposée aux dignitaires ecclésiastiques par l'alinéa 2 de l'article 8 de la loi du 21 mai 1886, de faire connaître aux présidents supérieurs les décisions disciplinaires, est abrogée.

Art. IV. — La loi du 13 mai 1873, relative aux limites du droit d'édicter des peines et des corrections ecclésiastiques, est abrogée. Le § 1 de cette loi reste seul en vigueur. Ce paragraphe dispose que des peines ne peuvent être édictées que sur le terrain purement religieux et que ces peines ne peuvent frapper le corps, la fortune, la liberté et l'honneur du citoyen.

Art. V. — § 1^{er}. En ce qui concerne la loi du 31 mai 1875, sur les ordres et les congrégations religieuses, le ministère d'Etat pourra prendre des décisions qui permettent de rentrer en Prusse à ceux d'entre ces ordres et congrégations qui se consacrent au soin des âmes ou à l'exercice de la charité chrétienne ou dont les membres mènent la vie contemplative.

§ 2. Les dispositions qui régissent les ordres et congrégations existants s'appliquent également aux établissements qui seront fondés

par les ordres et les congrégations auxquels il sera permis de rentrer.

§ 3. Les ministres de l'intérieur et des cultes sont autorisés à permettre aux ordres et congrégations déjà existants et à ceux qui vont rentrer de fonder des établissements spéciaux de missionnaires destinés aux missions étrangères.

Voici maintenant l'exposé des motifs du projet de loi.

Motifs de la présente loi. — Par dépêche du ministre des cultes, en date du 18 avril 1886, la représentation nationale a été avisée d'une note de S. Em. le cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat, datée du 4 avril 1886. Cette note a concédé, au nom du Saint-Siège, le droit du veto, pour le cas où la révision partielle, alors en discussion, serait votée et où l'on passerait encore à une révision ultérieure.

Par une autre dépêche du même ministère, en date du 1^{er} mai 1886, cette assurance a été donnée à la représentation nationale ; il en a été de même pour le Saint-Siège, par une dépêche en date du 23 avril 1886.

La révision a été votée en date du 21 mai 1886, et la cour de Rome a rempli de son côté ses engagements. Aussi le gouvernement n'a pas hésité à entrer en négociations préliminaires avec le Saint-Siège. On a cherché une base d'arrangement, en s'appuyant d'un côté sur la sollicitude de Sa Majesté le roi pour ses sujets catholiques, et d'un autre côté sur les relations amicales et pleines de confiance avec la cour de Rome. Et c'est sur cette base que devront reposer, au grand contentement des deux parties, les relations entre l'Etat et l'Eglise catholique. Le gouvernement ne s'est pas borné au cadre dessiné par les notes des 4 et 23 avril 1886, cadre qui comportait seulement les prescriptions politico ecclésiastiques non touchées par la révision de 1886 ; mais, déférant très volontiers au désir du Saint-Siège, il remet dans le cadre de la présente révision des questions qui ont été déjà réglées par la révision du 21 mai 1886. Le gouvernement pense ainsi obtenir le but dont la réalisation lui a inspiré le présent exposé.

La discussion du projet de loi à la Chambre des seigneurs, à laquelle doit prendre part Mgr Kopp, évêque de Fulda, en sa qualité de membre de ladite Chambre, nous apprendra si le gouvernement, avec les deux paragraphes de l'article 1^{er} du présent projet de loi, a réellement entendu accorder la concession de la liberté absolue de l'instruction et de l'éducation du clergé, réclamée par l'épiscopat prussien dans sa réponse de février 1886 à la lettre du Souverain-Pontife du 6 janvier 1886.

La lettre collective de l'épiscopat prussien disait alors :

Nous acceptons avec pleine soumission et joie tout ce que vous avez, dans votre sagesse apostolique, inculqué en ce qui concerne

l'instruction, l'éducation, le choix et la direction des ministres de Dieu, vu que vos efforts tendent surtout à ce que les évêques aient entièrement et librement le droit et le pouvoir de donner leurs soins à la formation, dans les séminaires, de la pacifique milice du Christ ; il faut qu'ils aient entièrement le droit et le pouvoir de choisir les prêtres à leur jugement pour les mettre à la tête des diverses fonctions ; il faut qu'ils puissent s'acquitter tranquillement de leur charge pastorale, sans être soumis à aucun obstacle.

Le § 1^{er} de l'article II constitue une concession assez importante en ce qui concerne la restriction du droit de veto, auquel le Saint-Siège a consenti conditionnellement.

Les articles III et IV mettent un dernier terme à l'ingérence de l'Etat dans la discipline ecclésiastique.

L'article V, dans ses deux premiers paragraphes, rend la liberté complète aux congrégations et ordres religieux, mais il est muet sur la question de l'enseignement. Un proverbe prétend que « qui ne dit rien consent » ; nous verrons, lors de la discussion du projet, si ce proverbe a cours en Allemagne.

Ce mutisme s'explique peut-être par le fait que l'instruction secondaire congréganiste en Prusse était surtout donnée par les Pères de la Compagnie de Jésus ; nos lecteurs savent que la question du retour des Pères dépend, non du gouvernement et du Landtag prussiens, mais bien du conseil fédéral et du Reichstag allemands, les Pères ayant été frappés par une loi d'empire.

Le paragraphe 3 de l'article V est une concession qui portera de très beaux fruits. Seule la Bavière avait jusqu'à présent un très modeste établissement pour la formation des missionnaires ; grâce à ce paragraphe, des établissements florissants de missionnaires surgiront sous peu sur les divers points de la monarchie prussienne.

L'entente finale entre Berlin et Rome était prévue. Dès l'année dernière, la *Gazette de Francfort* prétendait que le jour où cette entente serait une vérité, elle constituerait « le prélude de graves événements. » Fasse Dieu qu'elle soit le prélude de la paix politique générale, comme elle paraît être le gage de la paix religieuse !

La situation en Bulgarie continue à être diversement représentée et donne même aujourd'hui quelques inquiétudes. D'après la presse anglaise, il est vrai, le pouvoir de la régence est soli-

dement assis, le calme le plus complet règne dans la principauté, et nul doute que ce petit pays ne pût se tirer seul d'affaire si les grandes puissances consentaient à ne pas s'en occuper. Mais, d'après des dépêches de Vienne, au contraire, la discorde se serait mise entre le colonel Moutkourof, partisan d'une entente avec les russophiles et ses deux corégents. Ces dissensions auraient achevé d'ébranler le crédit du gouvernement, qui ne se maintient qu'en recourant au terrorisme et à l'illégalité. Riza-Bey aura à rechercher dans l'accomplissement de sa mission quel est le véritable état de choses ; sa présence même, en autorisant l'expression de tous les vœux, contribuera à éclaircir la situation et, si des troubles éclatent, à maintenir intacte la suzeraineté de la Porte.

PETITE CHRONIQUE

Les conservateurs de la Haute-Garonne viennent de faire choix pour la prochaine élection législative, qui aura lieu dans ce département, où il s'agit de remplacer M. Duportal, député décédé, de M. Duboul.

M. Duboul n'est pas un candidat inconnu pour les électeurs qui, aux élections générales du 4 octobre 1885, l'avaient élu député. On sait à la suite de quels agissements M. Duboul ne fut pas proclamé élu. Les opportunistes portent pour candidat M. Mabiseau, le candidat des radicaux est M. Calvinhac.

— Par suite de la mort de M. le général Guillemaut, sénateur, les électeurs sénatoriaux de Saône-et-Loire auront prochainement à élire un nouveau sénateur.

Les candidatures républicaines affluent déjà.

— Plusieurs élections aux conseils généraux ont eu lieu dimanche. Dans le canton de Clerguérec (Morbihan), notamment, M. Le Berre, conservateur, a été élu contre M. Le Marguet, son concurrent républicain ; dans le canton de Cuiseaux (Saône-et-Loire), on a élu le célèbre peintre M. Puvis de Chavannes, conservateur.

— Le *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement* publie le détail des sommes versées, en 1886, par les loges et diverses sociétés, à titre de cotisations et d'abonnements, ce qui nous permet de constater que sur 1,236 sociétés, villes, écoles, loges maçonniques, etc., affiliées à la ligue du F. . Macé, 827, c'est-à-dire les deux tiers seulement, se sont mises en règle avec la caisse l'an dernier.

En 1885, elles avaient versé 11,624 fr. 78 ; en 1886, la recette a baissé, elle n'a donné que 9,073 fr. 87, et encore grâce à « la bonne volonté » d'une quarantaine de sociétés qui ont payé en 1886 l'ar-

riéré de 1885, et d'une soixantaine d'autres qui ont acquitté par avance les cotisations de 1887.

Les affaires de la Ligue ne sont pas brillantes, et nous nous demandons où va descendre son budget, qui de 41,531 francs en 1884 était déjà tombé à 28,687 francs en 1885?

— Le cardinal Newman est entré lundi dernier dans sa 87^e année. A cette occasion, Son Eminence a assisté à la grand'messe qui a été chantée dans l'église de l'Oratoire, à Birmingham, laquelle regorgeait de monde; toute la journée, l'illustre et vénérable cardinal a reçu des lettres et des télégrammes de félicitations.

— M. Léo Taxil, appelé à Marseille par la mort presque subite de sa mère, adresse la dépêche suivante à l'*Univers* :

« Marseille, 23 février, midi 40 min.

« Mon pauvre père, brisé par le coup qui vient de nous frapper, est mort saintement dans la matinée de ce jour, après une horrible agonie.

« Hier, nous avons enterré ma bonne et sainte mère.

« Je supplie les catholiques de m'aider de leurs prières.

« LÉO TAXIL. »

Les prières des catholiques ne manqueront pas à M. Léo Taxil, qui, au milieu de sa douleur, doit goûter la consolation d'avoir donné à son père et à sa mère avant leur mort la joie de sa conversion.

— M. Jabouille, préfet du Doubs, est mort au cours d'une opération nécessitée par une tumeur à la gorge.

Il a été successivement préfet du Jura, de Maine-et-Loire et enfin du Doubs.

— Enfin ! le voilà promulgué cet infortuné budget de 1887 ! Après de longs mois de débats plus ou moins agités, agrémentés de crise ministérielle, etc., etc., la loi de finances a enfin paru à l'*Officiel*. Nos lecteurs savent trop ce qu'elle contient pour que nous y insistions. Relevons seulement, pour l'édification particulière de tout un chacun, les lignes suivantes que nous lisons au Titre 1^{er}, Etat A, 2^e partie (*pouvoirs publics*) :

Dotation du président de la république..... 600.000 fr.

Frais de maison du président de la république (avec affectation du palais de l'Elysée aux réceptions du président à Paris)..... 300.000 fr.

Frais de voyage, de déplacement et de représentation du président de la république..... 300.000 fr.

Avec cela on pourrait peut-être se permettre une petite visite aux victimes des tremblements de terre et même quelques largesses à leur profit.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

29. — **Le Mois eucharistique**, manuel pieux des âmes qui pratiquent la fréquente communion, par Mme Bourdon. — Nouvelle édition revue par Mgr Ozanam. Un vol. in-18. — Paris et Lyon, Delhomme et Brigueot. — Prix : 1 fr. 50.

Il convient de recommander cet excellent petit volume, où la vie cachée, la vie évangélique, la vie souffrante et la vie glorieuse de Notre-Seigneur Jésus-Christ sont successivement méditées avec un sentiment de foi aussi profond qu'élevé. Il sera certainement lu avec fruit par tous les chrétiens résolus à recourir souvent à l'adorable sacrement de l'autel.

30. — **Sainte Geneviève, patronne de Paris et de la France; sa vie, son culte.** Neuvaine et prières, par l'abbé C. Geispitz, maître de chapelle à Notre-Dame de Paris. — Un vol. in-18 de 136 p. — Paris, Sarlit.

Voici une nouvelle vie de l'illustre patronne de Paris qui arrive à son heure : au moment où la France est environnée

d'ennemis, où un si grand nombre de ses enfants, aveuglés par l'esprit du mal, ne voient pas où peut les conduire leur criminelle apostasie, il est bon d'honorer la Vierge de Nanterre, d'offrir cet hommage à celle qui délivra jadis Paris des barbares, et nous délivrera encore, nous en avons l'assurance, non seulement des ennemis du dehors mais aussi de ceux du dedans. Quand? C'est le secret de Dieu, et il ne faut pas oublier que, suivant les invocations que récitait les Génoméfains dans la basilique de la patronne de Paris, sainte Geneviève est un « modèle de patience dans les injures. »

Tout en la résumant brièvement en cent pages, M. l'abbé Geispitz a fidèlement donné la longue vie de sainte Geneviève, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, en y joignant le récit des miracles qui suivirent, y compris celui de la guérison du mal des ardents, et il y a ajouté des prières pour la neuvaine. C'est donc un tout complet, très facile à porter avec soi et qui contribuera à répandre et à augmenter la dévotion des fidèles pour cette grande sainte.

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les auditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

Le gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

DISCOURS DE N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII

AU SACRÉ-COLLÈGE

Dans l'audience du 2 Mars (1).

Quoique profondément contristé par la perte toute récente d'un des membres les plus distingués du Sacré-Colège, qui, dans sa vie peu longue, mais active, a su rendre au Saint-Siège de nombreux et insignes services, et qui, d'un cœur sincèrement dévoué, Nous a toujours prêté une assistance intelligente et fidèle, — cependant, Nous ne pouvons faire moins que d'accueillir avec la plus vive satisfaction les félicitations et les vœux que vous, Monsieur le Cardinal, vous Nous exprimez au nom de tout le Sacré-Collège, au commencement de la dixième année de Notre Pontificat. Nous les acceptons d'autant plus volontiers que vous Nous les offrez avec les assurances de dévouement à toute épreuve et de la meilleure volonté de la part de tous de continuer à Nous prêter sans cesse le concours le plus assidu dans le gouvernement qui Nous est confié de l'Eglise universelle. Si, dès le premier jour, ce gouvernement a paru à Notre faiblesse un poids formidable auquel Nous eussions voulu Nous soustraire, il ne l'est pas moins maintenant, par suite de la perversité croissante des temps, par la condition toujours très difficile qui est à Rome au Saint-Siège et par les craintes d'un plus redoutable avenir, non seulement pour l'Eglise, mais aussi pour la société civile.

D'autre part, cependant, Nous sommes réconforté par la pensée que la divine assistance, qui est constamment invoquée pour Nous par l'Eglise tout entière, ne Nous manquera jamais; et Nous sommes ranimé aussi par la confiance que Nous avons dans la puissante et surhumaine vertu dont l'Eglise et la Papauté sont douées par disposition divine et

(1) Nous empruntons la traduction de ce discours au *Moniteur de Rome*.

pour le salut du monde. Les luttes soutenues dans le cours de longs siècles n'ont pu non seulement étouffer cette vertu, mais pas même empêcher qu'elle ne répandît toujours parmi les hommes sa bienfaisante influence. C'est ce qui s'est renouvelé jusqu'à présent, au milieu de perpétuelles vicissitudes ; car, bien que haïe, combattue, persécutée, l'Eglise a toujours continué sa mission pacifique, et aujourd'hui même elle s'apprête avec non moins de charité à porter en tous lieux les bienfaits inestimables de la vraie religion et de la vraie civilisation.

Profondément persuadé de cette divine vertu, Nous sommes proposé tout d'abord de la faire connaître de mieux en mieux et de la répandre partout plus abondamment, à une époque qui l'ignore ou la méprise. Et Nous avons eu la consolation de voir Nos paroles bien accueillies, et celle plus douce encore de voir la foi se propager dans les plus lointaines contrées, prendre chaque année un développement remarquable, s'établir en plusieurs lieux et se consolider moyennant l'érection de la hiérarchie ecclésiastique.

Ah ! si les peuples et les princes, s'affranchissant des préjugés, des défiances et des haines accumulés contre l'Eglise et la Papauté par de faux politiques et par des corrupteurs de l'histoire au service des sectaires, en revenaient au contraire à reconnaître en elles le plus sûr appui de l'ordre public, le principe le plus fécond de la prospérité commune, oh ! alors, la société n'aurait certainement pas à déplorer tant de bouleversements, ni à trembler à tout moment dans la crainte de catastrophes plus effroyables encore.

Que si, par un juste châtement, on devait encourir de plus graves épreuves, on ne saurait espérer de salut, comme cela s'est vu déjà à d'autres époques, que de l'Eglise et de la Papauté ; seule l'efficacité de leur vertu pourrait réparer l'immensité des ruines.

C'est pourquoi, dans une situation si incertaine et grosse de périls, Nous avons cru ne pouvoir faire d'œuvre plus opportune, ni mieux en rapport avec les fonctions dont

Nous sommes revêtu, que de signaler aux princes et aux peuples le port le plus sûr de tranquillité et de salut et de les aider par tous les moyens à y entrer. C'est à cette œuvre que Nous avons consacré aussi le reste de Notre vie, certain de pourvoir de la sorte aux très graves intérêts de la religion, auxquels se rattachent ceux de la société civile. En vain voudrait-on voir dans Nos actes des desseins étrangers à ce très noble but. Que si, en vertu de Notre autorité, Nous réclamons la vraie liberté, la vraie sécurité d'indépendance, cela aussi tend directement au même but, car la liberté et l'indépendance du pouvoir pontifical est destinée à en faciliter l'action bienfaisante et la mission essentiellement pacifique.

Or, si l'on voulait et l'on savait enfin faire droit à Nos justes revendications, la première à en éprouver les plus grands avantages serait la nation qui a eu le sort d'être choisie pour siège de la Papauté et qui est redevable à la Papauté d'une si grande partie de ses gloires et de sa grandeur.

Telles sont les entreprises vers lesquelles, de par Notre ministère apostolique, Nous sentons le devoir de diriger Nos pensées. Plaise à Dieu de réaliser les vœux que vous venez de Nous adresser, Monsieur le Cardinal, pour l'heureuse issue de ces entreprises !

Plaise aussi à la divine bonté de faire en sorte que l'occasion prochaine de Notre jubilé sacerdotal, que l'amour de Nos fils s'apprête à célébrer, tourne au plus grand bien de l'Eglise, à l'accroissement de la religion, à la glorification du Pontificat romain !

Dans ces sentiments et comme gage de Notre affection toute spéciale, Nous sommes heureux d'accorder la bénédiction apostolique à vous, Monsieur le Cardinal, à tous les membres du Sacré-Collège, ainsi qu'aux évêques et aux prélats et à tous ceux qui sont ici présents.

LE CLERGÉ HORS LA LOI

PROTESTATION JURIDIQUE.

Le clergé peut-il réclamer en justice les indemnités qui lui sont allouées de par le Concordat et les lois de finances ?

Telle est la question qui se présente fréquemment devant les tribunaux depuis quelque temps.

En droit pur et en raison, pareille question semble étrange pour le moins.

Pourquoi l'État, qui a mission de sauvegarder les biens privés ; de poursuivre ceux qui y portent atteinte, pourrait-il, lui, se dispenser de payer ses dettes ? Pourquoi le créancier de l'État ne pourrait-il même pas être admis à discuter ses droits devant les tribunaux ?

On se le demande....

Cependant la jurisprudence prononce purement et simplement son incompétence sans faire aucune distinction ; elle s'abrite derrière le *fait du prince*, autrement dit le *bon plaisir* ; elle reconnaît en un mot que, *légalement*, *l'État n'est pas lié par ses contrats*, alors que les citoyens, eux, sont liés par leur promesse !!

Est-ce vrai ?

C'est ce que nous allons établir.

*
* *

Tous les jugements d'incompétence, en matière de suppression de traitements ecclésiastiques, sont tout entiers fondés sur les arguments suivants :

« Le Concordat, acte diplomatique, ne peut équivaloir à un « contrat de droit civil entre l'État et le clergé : le gouvernement n'a pas traité en tant que simple particulier, mais en sa « qualité de puissance souveraine. »

Que les juges me permettent ici quelques observations respectueuses.

Une convention diplomatique ne peut-elle contenir accessoirement des obligations d'ordre civil au profit de tiers formellement désignés dans l'acte ?

L'histoire du droit public n'en fournit-elle pas des exemples ? Je m'explique.

Un traité intervient entre deux puissances relativement à une délimitation territoriale,... à la cession d'une voie ferrée, d'une compagnie industrielle.... Les contractants, après avoir tranché les questions internationales prévoient, dans un pacte additionnel et distinct, une indemnité en faveur de tels ou tels intéressés lésés.

Est-il sûr que les tiers indiqués au contrat ne pourront pas venir dire à la justice : « Il y a là une somme qui m'a été attribuée formellement : je la réclame ; l'État me la doit comme il me devrait le prix d'une expropriation.

« De ce chef et dans cette mesure restreinte, il y a intérêt « privé en jeu et droit acquis. »

Assurément les tribunaux ne sauraient être compétents en ce qui concerne les matières diplomatiques.

Ainsi ils ne peuvent, dans l'espèce, sans entreprendre sur les fonctions administratives, connaître par exemple de la nomination aux évêchés, de la publicité du culte, des circonscriptions diocésaines, du choix des curés ; en un mot, de tout ce qui fait l'objet des conventions internationales.

Mais à côté de l'acte diplomatique de 1801, le Concordat passé entre Rome et Paris, il y a concurremment *promesse de rente au clergé français, relativement à des biens français, promesse faite au nom de la France à des nationaux, en échange de l'abandon définitif de ces biens et comme condition même de cet abandon.*

En cela le pacte n'est assurément pas international.

De telle sorte qu'on doit reconnaître que Pie VII a stipulé tout ensemble, et *comme Pontife souverain* quant aux intérêts généraux de l'Eglise, et *comme mandataire du clergé de France* quant à cette question d'ordre privé des biens ecclésiastiques.

Et j'ajouterai qu'il était le mandataire naturel du clergé ; le seul même pouvant traiter *ès-qualité*, puisque le clergé avait cessé d'être un *Ordre* dans l'Etat.

*
* *

— Le clergé n'est donc plus ici seulement un tiers bénéficiaire désigné : c'est un *co-contractant*.

En effet, c'est bien vis-à-vis de lui, clergé, que l'engagement est pris : « évêques et curés », dit l'article 14 ; et d'autre part, c'est bien aussi au nom du clergé, que dans l'article 13 le Pape

promet qu'on n'élèvera désormais aucune réclamation à raison de la dépossession consommée des biens ecclésiastiques de France.

D'ailleurs, est-il acceptable que le clergé soit partie au contrat par son mandataire *quant à ses obligations* (et comme tel, obligé de ne troubler en rien les acquéreurs de biens nationaux), et, que, d'autre part, on l'estime étranger au dit contrat *quant à ses droits* ?

Sans doute le traité pouvait n'être qu'international, comme les Concordats de 1827 avec les Pays-Bas, de 1851 avec l'Espagne, de 1855 avec l'Autriche, de 1857 avec le Portugal...

Mais en réalité, l'acte de 1801 est *double*, car les questions pécuniaires prévues aux articles 13 et 14 ne sont nullement de l'essence des Concordats; elles n'y sont qu'à titre particulier, comme transaction d'ordre civil à raison de la situation exceptionnelle faite aux biens du clergé par la main-mise du 2 novembre 1789.

Qu'il s'agisse des biens d'une collectivité, peu importe.

L'Etat qui exproprie un quartier tout entier ou traite avec une société, ne contracte pas moins en matière de propriété.

« Le clergé renoncera à toute réclamation quant à ses biens, et moi Etat, en échange, je lui assurerai une rente. »

Tel est le pacte civil *adjoin*t à l'acte diplomatique. Il a cette portée, ou il est dépourvu de sens.

*
* *

— Au point de vue de la *bonne foi* la question ne se pose même pas : la disposition a été manifestement déterminante, et personne ne soutiendra que sans la promesse d'indemnité le Concordat eût été agréé par Rome.

On remarquera en outre que les articles organiques, publiés non seulement en dehors, mais à l'*encontre* de la volonté de Rome, ne sont assurément pas un acte international.

Que signifient dès lors les dispositions de la section troisième, qui précisent le chiffre du traitement des ministres du culte ? Ici encore faut-il admettre que l'Etat n'est pas plus lié par une promesse que par une autre, et que sa parole et rien sont même chose devant le droit ?

Qui donc autorise un Etat plutôt qu'un particulier à manquer à la foi des engagements ? Remarquez que la question n'est pas de savoir si, le droit étant reconnu, affirmé, le clergé aurait

moyen *pratiquement* de le faire triompher : on sait à n'en pas douter que le droit peut être méconnu et opprimé.

Ah! j'entends bien que l'Etat ne délivrera pas volontiers contre lui-même un titre exécutoire. Mais de ce que le plus fort résiste, faut-il conclure qu'il ait raison ?

Non, les *principes* seraient saufs et la conscience publique soulagée *si les jugements donnaient au moins à entendre* qu'une promesse formelle, d'où qu'elle vienne, contient le germe d'une obligation ; et que les Etats, eux aussi, peuvent avoir des devoirs. La souveraineté les rend d'autant plus sacrés... L'ETAT DOIT ÊTRE HONNÊTE HOMME.

Au contraire, on semble admettre que légalement, le gouvernement n'est pas tenu « parce qu'il n'a pas traité comme particulier, mais comme puissance souveraine, » disent les juges.

*
* *

— Assurément, il est de toute évidence que le Concordat est un contrat *sui generis*.

Cependant, théoriquement, en quoi un contrat spécial est-il moins obligatoire qu'un autre ?

Y aurait-il des catégories de traités qui ne lient pas les signataires ?

« Il n'existe point d'obligation civile parce que le pouvoir n'a « pas traité comme particulier, » dit-on.

Eh quoi! un gouvernement qui stipule, peut-il être jamais dans la condition d'un citoyen? En faut-il conclure à la doctrine de l'arbitraire pur et du bon plaisir !

L'Etat qui émet un *emprunt* national, qui *exproprie* pour cause d'utilité publique, ne se comporte pas à la manière d'un simple contribuable.

Est-il donc autorisé à retenir les intérêts des rentes, ou l'indemnité du prix, si telle est sa fantaisie, *parce que*, dans ces cas divers, il a agi autrement qu'un citoyen quelconque !

Est-il délié de toute obligation légale vis-à-vis de ses créanciers et de ses *credi-rentiers* parce qu'il a traité avec eux en tant que puissance !

On ne voit véritablement pas pourquoi un contrat serait moins respectable par le motif qu'il est plus solennel ; pourquoi il présenterait moins de garanties, par la raison qu'il émane du pouvoir.

Certes, l'Etat doit être bien tenté d'invoquer sa « souveraineté » afin de se dégager quand une convention le gêne...

Mais c'est justement pour cela que les faibles ont besoin d'être jalousement défendus contre la « souveraineté » comminatoire.

C'est précisément parce qu'en fait l'impunité est à craindre qu'en droit on aimerait voir formuler le *principe de l'obligation*, dût le débiteur omnipotent, l'État, la méconnaître; dût la procédure aboutir à une forclusion.

Au moins « ON AURAIT DIT LE BON DROIT », selon le mot de nos pères, et l'Opinion, s'éclairant d'une autorité auguste et respectée, comprendrait *qui est en faute et qui elle doit blâmer* au nom de la morale, l'Eglise ou l'État.

C'eût été une précieuse compensation au préjudice subi. En effet, contraindre un adversaire à invoquer devant le juge, par exemple, une prescription déloyale pour échapper à une dette équitable, c'est sans doute perdre son procès; cependant, c'est OBTENIR JUSTICE.

Et souvent cela suffit.

*
* *

— En résumé, non seulement la Justice se déclare impuissante à protéger les citoyens contre la « souveraineté »: ce qui n'est que trop vrai.

Mais chose qui nous touche davantage, elle n'établit même pas en principe la moindre différence, ni la moindre distinction entre le cas où l'Etat s'est engagé formellement et celui où il n'aurait absolument rien promis.

A la veille de nouveaux emprunts, contrats de bonne foi passés avec cette « souveraineté » jugée irresponsable; on se prend à réfléchir.

Fernand NICOLAY,
Avocat à la Cour de Paris.

LES MAUVAISES LECTURES

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Peut-être vous rassurez-vous en pensant qu'après quelques troubles passagers, quelques erreurs de jeunesse, quelques folies peut-être, vos enfants, victimes des mauvaises lectures, renonceront à ce monde corrompu et reprendront le joug du devoir. Cette espérance sera une illusion, tant que vous n'aurez

pas renoncé vous-mêmes aux mauvaises lectures. Et quand vous y renoncerez ne sera-t-il pas déjà trop tard pour le salut de vos enfants ? Prenez garde, ni la naissance, ni l'éducation mondaine, ni les considérations tirées de l'estime publique ou de l'honneur du nom n'empêchent les mauvaises lectures de porter leur fruit. Ce fruit de malédiction s'étale partout. Vous pourrez peut-être, à force de discrétion, réussir à cacher vos larmes dans le foyer domestique et à les dérober à la malignité publique en gémissant en secret sur la corruption de vos enfants. Mais un jour arrive où tout se découvre, où tout se devine. Ces dettes contractées à votre insu par un fils dépravé, qui lui en a donné la première pensée ? Un mauvais livre. Cette fuite honteuse de domicile paternel, qui l'a conseillée à votre fille ? Un mauvais livre. Ce mariage précédé de sommations légales qui déconcerte tous vos desseins, comment a-t-il été conçu et accompli ? Sous l'influence d'un mauvais livre. On ira plus loin ; on attentera à ses jours à l'exemple de tant de héros dont les romans préconisent le triste courage. Ce réchaud qui donne la mort, avec quoi l'a-t-on allumé ? Avec la feuille détachée d'un mauvais livre. Ce poignard, taché du sang de deux victimes, où le trouve-t-on ? Près d'un livre qui a conseillé un double assassinat. Ecoutez dans le cours d'une instruction judiciaire les enfants et les jeunes gens, auteurs ou instruments, complices ou victimes de quelque grande débauche : jusqu'où remonte l'histoire de leur perversité ? Jusqu'au journal ou au livre qui leur a fait respirer la première fleur du mal. Le séducteur qui a entrepris de perdre une âme innocente débute par lui offrir un mauvais livre. « La femme qui lira ce livre, disait Rousseau dans la préface de la *nouvelle Héloïse*, est une femme perdue. » Il a dit encore, « jamais fille chaste n'a lu ce roman. » « Ne lisez pas mon dernier ouvrage, écrivait un poète moderne à une femme chrétienne, c'est un mauvais livre. »

Hommes inconséquents, qui ont écrit pour satisfaire leur cupidité, ou qui, par un jeu plus cruel encore, ont voulu exciter la curiosité en avouant leur criminel dessein et en faisant deviner dans leur nouvel écrit quelque nouveau degré de corruption.

Mais ces aveux fussent-ils sincères, ces remords, ces condamnations portées contre le mal par ceux mêmes qui le commettent, et qui le répandent, n'ont jamais arrêté ni converti personne. On lira quand même, on lira jusqu'au délire, jusqu'à

la folie. La paysanne se pervertira comme la femme du monde, avec cette différence que la paysanne aux mœurs grossières s'emportera jusqu'à l'assassinat avec la hache et la barre de fer, tandis que la femme du monde préparera le poison qui tue lentement ou le stylet qui se cache sous une main parée de diamants et de dentelles. Mon Dieu ! Se peut-il imaginer quelque chose de plus affreux encore ? Il faut bien le dire, puisqu'on vient de le voir. C'est le spectacle de deux adolescents qui se sont perdus l'un l'autre par de mauvaises lectures, et qui n'ayant plus à quinze ans ni mœurs, ni espérance, ni pitié pour leurs parents et pour eux-mêmes, sont allés chercher un refuge dans le néant en se précipitant, la main dans la main, sous les roues d'un wagon dont ils ont guetté le passage. Voilà le dernier fruit des mauvaises lectures.

Quelle vie et quelle mort ! Ainsi le suicide, conseillé par ces mauvais livres, commence à devenir la manie de l'enfance. Ce dégoût prématuré de la vie réelle qu'on ne connaît pas encore, est inspiré par la pratique de la vie imaginaire dont les romans fournissent le tableau. Les enfants à qui on a dit que Dieu n'est qu'un mot, l'enfer une fable, la mort un saut dans l'ombre, ont voulu faire ce saut, railler cette fable, braver ce vain mot. Le catéchisme leur eût appris à trembler devant l'avenir éternel. Mais où est le catéchisme ? La postérité croira à peine que ce livre est devenu suspect dans un siècle où tous les livres sont réputés inoffensifs ; qu'on le poursuit, tandis qu'on tolère tous les autres ; qu'il est banni des lieux où tant de lectures dangereuses entrent avec tant de facilité ; et que Diderot lui-même, s'il revenait au monde, ne pourrait pas enseigner dans une école publique le catéchisme qu'il enseignait à sa fille dans le foyer domestique. Où sommes-nous, grand Dieu ! et où allons-nous encore ?

Ecoutez la réponse : elle est d'un homme qui se connaît en mauvaises lectures, puisqu'il a écrit lui-même les plus mauvais livres qui soient au monde :

« L'Europe en proie à de tels maîtres et réduite à n'avoir d'autres guides que leurs intérêts ni d'autres dieux que leurs passions, tantôt sourdement affamée, tantôt ouvertement dévastée, partout inondée de soldats, de comédiens, de livres corrupteurs et destructeurs, voyant naître et périr dans son sein des races indignes de vivre, sentira tôt ou tard dans ces calamités le fruit des nouvelles doctrines, et jugeant d'elles par

les funestes effets, prendra dans la même horreur les professeurs et les disciples, et toutes ces doctrines cruelles qui laissant l'empire absolu de l'homme à ses sens et bornant tout à la jouissance de cette courte vie, rendent le siècle où elles règnent aussi méprisable que malheureux.

C'est Rousseau qui a dépeint ainsi, il y a plus d'un siècle, la société ravagée par les mauvaises lectures, et ce siècle qu'il avait perverti s'est achevé sous les ruines du trône et de l'autel entre l'échafaud où l'on faisait monter toutes les vertus et le char de la déesse Raison où l'on faisait trôner tous les vices. Jamais prophétie n'a été mieux vérifiée. L'expérience recommence aujourd'hui. Après être remonté de l'impiété à la religion et de la licence à la morale, le XIX^e siècle s'est retourné comme dégoûté de cinquante ans de gloire, vers les doctrines et les lectures qui avaient fait le malheur de nos ancêtres. Tout le terrain qu'on avait gagné est perdu. On ne croit plus en Dieu ; l'existence de l'âme est niée ; la notion du devoir s'est évanouie ; la morale cesse de paraître obligatoire ; et ceux qui veulent marcher avec le siècle, descendant, de précipices en précipices, une pente plus rapide encore que celle où furent entraînés leurs ancêtres, sentent au tournoisement qui les emporte et aux idées qui se brouillent dans leur cerveau affaibli, qu'ils approchent d'un gouffre plus affreux que celui de Quatre-vingt-treize, et que ce gouffre va tout engloutir. Dans le siècle passé, ce n'était que les beaux esprits qui appelaient l'abîme et qui proclamaient le néant. Au déclin du nôtre, c'est le pauvre, c'est l'ouvrier, c'est l'enfant, c'est la femme, c'est tout le peuple qui se dépouille de ses croyances comme d'un manteau ridicule et passé de mode. Les mauvaises lectures ont tout perverti, et les destinées que Rousseau prédisait à son siècle vont se réaliser, plus affreuses et plus complètes à la fin de notre âge, en enveloppant dans une commune ruine, et les corrompus et les corrupteurs. Faut-il donc désespérer de la société contemporaine ? Non, les nations ne sont pas inguérissables, le mal n'est pas sans remède. Ce que nous avons fait après la Terreur qui a signalé la fin du dernier siècle, faisons-le avant celle qui menace la fin du nôtre. Il n'y a pas deux partis à prendre. Il faut revenir en arrière, il faut remonter ou périr.

III

Quel secours faut-il attendre du dehors pour remonter le

chemin de l'abîme et n'être pas condamné sans retour à l'irrégion, à la licence, à la décadence des mœurs publiques, à la ruine et à la mort, fruit des mauvaises lectures? Nous nous ferions une cruelle illusion si nous comptions sur les lois politiques et civiles pour combattre un tel fléau. La société se désarme tous les jours. S'il y a encore des lois qui répriment les excès on ne les invoque plus; chaque citoyen passe pour avoir droit à une liberté illimitée de jouissances et d'allures; non seulement nous ne savons plus si nous avons, en tant que société, le devoir de nous défendre, mais nous doutons si nous avons même le droit d'exister. Ainsi l'entend la politique contemporaine, ainsi le persuade la philosophie.

Mais plus les gouvernements de ce monde ont abjuré ou méconnu leurs devoirs, plus nous sommes obligés, chacun en notre particulier, de faire le nôtre. Quand votre maison brûle, vous n'attendez pas, pour éteindre l'incendie, que la pompe soit sortie de la maison commune, escortée du maire et des agents de police. Quand les grandes eaux vous envahissent, vous n'attendez pas la permission de l'autorité civile pour mettre en sûreté votre personne, votre famille et vos biens. Il en est de même dans l'ordre moral et religieux. A l'autorité publique la responsabilité de sa négligence ou de sa complicité. Si les lois sombrent avec les mœurs sous les flots amoncelés des mauvaises lectures, à défaut de l'autorité de l'État, il reste dans la famille l'autorité du père et de la mère. C'est à eux que je m'adresse, à eux que je demande les deux remèdes qui peuvent nous sauver encore. Noé et ses enfants repeuplèrent le monde après le déluge. Que chaque famille soit une arche flottante sur les vagues débordées. Elle se sauvera et contribuera à former, avec un monde nouveau, des croyances et des mœurs.

Or, que demandons-nous pour opérer ce sauvetage? Deux choses seulement, mais deux choses nécessaires et inséparables l'une de l'autre. Bannissez du foyer domestique les mauvaises lectures. C'est le poison à rejeter. Introduisez sous ce toit sacré les bons journaux et les bons livres, c'est l'antidote de l'esprit et du cœur.

Des parents soucieux de leurs devoirs, préoccupés des intérêts de leur famille et de l'avenir de leurs enfants ne les verront pas grandir sans se demander à quelles conditions ils peuvent leur assurer le bonheur. Que ne faites-vous pas pour écarter de leur corps la maladie et la souffrance : mais quand il s'agit

de leur âme, où est votre zèle? Pénétrez dans cette intelligence qui raisonne, écoutez ces questions curieuses, remarquez dans ces yeux inquiets le premier éveil des passions. Ce regard, ces allures, ces mouvements, ces demi-mots ne disent-ils rien à votre vigilance? Que faites-vous pour écarter des mains encore innocentes le livre ou le journal en qui vous mettez toutes vos complaisances. Ce n'est pas assez de le déchirer en mille morceaux, il faut y renoncer pour toujours. Allons! point de demi-mesures! C'est le courage qui vous manque et non la clairvoyance. Songez à vos enfants, et vous romprez à tout jamais avec les mauvaises lectures.

Le père ira plus loin dans sa prévoyance. Il fera une revue sévère de sa bibliothèque, pour s'assurer si, parmi les livres qui la forment, il n'y a pas quelque coupable écrit, composé dans un autre siècle, et oublié dans la poussière d'une armoire mal fermée. Peut-être est-il déjà bien tard. Regardez, il y a un vide sur ces rayons poudreux, un volume a disparu. Cherchez, vous le trouverez dans les habits de votre fils, peut-être sous son oreiller. L'enfant a deviné le mauvais livre, il l'a lu, il l'a dévoré en secret, peut-être l'a-t-il emporté pour en faire, loin de tous les yeux, la pâture de son imagination. Vous retrouvez ces mauvais livres, qu'allez-vous en faire? Vous hésitez sans doute, c'est un livre rare, une édition recherchée, il y a des gravures de prix. On finit par le garder par amour de l'art, mais on l'enfermera mieux, on le mettra sous clé, on l'oubliera encore une fois, et dans cinquante ans, quand vous ne serez plus, ces pages jaunies, achetées par quelque curieux, deviendront un piège pour une autre génération. Alors vous aurez comparu au tribunal de Dieu, et Dieu vous aura jugé. Mais quel jugement, si c'est par votre faute que les mauvais livres se conservent, que le poison circule, que l'incendie se propage et qu'un siècle où votre nom ne sera ni prononcé, ni connu, deviendra la victime de vos scrupules littéraires. Brûlez donc ces livres par qui tant d'âmes ont brûlé en ce monde du feu des passions, et dans l'autre, peut-être, du feu de l'enfer. Vous êtes chrétiens, c'est-à-dire enfant de Dieu et de l'Église. Vengez Dieu outragé et l'Église méconnue. Vous êtes père, vous êtes mère, chassez impitoyablement ces idoles de papier qui viennent usurper votre place dans le cœur de vos enfants et vous détrôner sur les autels domestiques. Le soin de votre repos, l'avenir de vos enfants, l'honneur de votre nom, le salut de votre âme, tout vous le commande.

Il fut un temps où l'on disait : *Honneur aux livres brûlés !* en revendiquant pour eux le droit de nous corrompre et en affirmant qu'il suffisait de les brûler pour faire leur fortune. Eh bien ! c'est depuis qu'on n'exécute plus les livres corrupteurs que les peuples corrompus s'exécutent eux-mêmes par le suicide. La société qui condamnait les mauvais livres par arrêt du Parlement, et qui les faisait brûler par la main du bourreau, était une société soucieuse de sa conservation, logique dans ses lois et conséquente dans ses mœurs. Si elle déplaisait aux philosophes et aux grands, elle sauvait les petits et les pauvres. Qu'on l'appelle arriérée et rétrograde, il vaut mieux mériter ce reproche que de briser toutes les barrières, de rompre tous les freins, et de se précipiter, tête baissée, au milieu de l'incendie allumé par les mauvaises lectures. Mais vous, pères et mères, rien ne vous exonère de votre devoir. Vous êtes des magistrats dans l'intérieur de votre famille et vous jugez en dernier ressort. Jugez donc sans pitié les livres et les journaux ennemis de votre bonheur ; jetez-les au feu sans scrupule ; la tolérance envers ces étrangers qui viennent désoler votre maison, serait le comble de la cruauté envers vos enfants.

Mais en bannissant du foyer domestique les mauvaises lectures, nous n'entendons pas vous réduire à n'en faire aucune. Ce n'est pas l'ignorance que nous voulons introduire sous votre toit pour être la gardienne de votre foi et de vos mœurs. L'Église la redoute, bien loin de l'appeler à son aide, l'Église l'a chassée partout devant elle, et depuis dix-huit siècles qu'elle éclaire le monde, chaque siècle, en lui faisant cortège, amène avec lui l'élite des poètes et des orateurs, des historiens et des philosophes qui se sont faits les défenseurs de ses dogmes et les propagateurs de sa loi. Leurs livres sont les plus beaux qui soient sortis de la main de l'homme, car l'Évangile est de celle de Dieu. Quels livres et quelles lectures ! Quelles vies et quels ouvrages ! Depuis l'apologétique de Tertullien jusqu'aux Homélie de saint Chrysostôme et de saint Bernard ; depuis les actes des martyrs jusqu'aux exploits de Charlemagne, de saint Louis, et de Jeanne d'Arc, avec la Somme de saint Thomas pour l'élite des penseurs, la Vie des Saints pour les pauvres, les petits, et le catéchisme pour tout le monde, quel inépuisable sujet de lecture, d'entretien et d'étude ! Il n'en est pas de nos livres comme de ceux que le goût du siècle inspire, que la mode préconise et qui passent du matin au soir. Les livres qui ne

passent pas sont des livres religieux. C'est Homère, c'est Platon, c'est Démosthène chez les Grecs; c'est Virgile, Cicéron, Tacite, chez les Latins. Les païens nous donnent des leçons de pudeur et de respect de soi-même qu'on ne trouve plus chez les chrétiens pervers. C'est par là que leurs génies vivent, qu'ils durent, qu'ils sont immortels, tandis qu'on verra périr, malgré le talent de leurs auteurs, les livres qui n'ont servi qu'à tromper les peuples et à faire prévaloir dans leurs mœurs la licence et l'impiété.

S'il vous faut à tout prix des livres contemporains, les bons livres manquent-ils à la France? Sans parler des Chateaubriand et des Lacordaire, des Montalembert et des Ozanam, des Gerbet, des Pie et des Dupanloup, ces oracles de la tribune, de la chaire et de l'Académie, ces modèles d'éloquence, si dignes d'être comparés aux anciens,

Et qui toujours plus beaux plus ils sont regardés,
Sont, au bout de vingt ans, encor redemandés,

la France a elle-même, au second rang, des romanciers qui charment sans danger; des critiques à qui l'Eglise est chère et qui n'en sont pas moins spirituels; des historiens pour qui la vérité est une loi, et qui la racontent avec un vif intérêt; des voyageurs qui rapportent de leurs lointaines expéditions tout l'attrait et toute la nouveauté des découvertes, des poètes, comme Laprade, Brizeux, Reboul, dont le talent et non le scandale a fait la juste renommée; des savants qui terminent leur leçon par le nom de Dieu et qui le proclament, avec la voix des fleurs ou des astres, dans le style des Ampère, des Linné et des Cuvier. Leurs livres bien choisis feraient une bibliothèque complète, qui vous tiendrait au courant de la littérature et de la science et vous ferait goûter toutes les délicatesses de l'art. Non, non, ne faites pas à la littérature et à la science l'injure de croire qu'elles ne sauraient plaire sans être impies. Dumas, Leverrier, Quatrefages, Pasteur, pour s'être agenouillés devant Dieu, n'en sont pas moins restés à la tête de leur siècle.

« Je ne lis plus, Monsieur, je relis, » disait un membre de l'Académie française à un candidat qui venait lui présenter ses livres en sollicitant son suffrage. Eh bien! soit, ne lisez pas ces livres mêlés de bien et de mal où se trahit l'esprit incertain de notre siècle, ne lisez pas surtout les nouveautés blasphématoires

par lesquelles se signale son déclin, ne lisez plus, mais relisez et vous échapperez à cette atmosphère empoisonnée qui vous enveloppe. Si vous voulez conserver des idées justes, saines, lumineuses sur Dieu, sur l'âme, sur la liberté, sur la vie future, sur le christianisme, ne lisez plus, mais relisez. Relisez les fortes Pensées de Pascal, apprenez avec Descartes à remonter du doute à l'affirmation; croyez-en Leibnitz qui, jusque dans les illusions de la réforme, est resté un chrétien si ferme et si résolu; demandez à Malebranche des ailes qui vous transportent dans les domaines de l'idéal. Le chapitre de la Bruyère sur les esprits forts est plus applicable encore à notre siècle qu'il ne le fut à ses contemporains. Bourdaloue vous enseignera la vraie sagesse aussi bien que le bon français. Les grâces de Fénelon sont toujours vivantes. Où trouverez-vous plus de sublime que dans Corneille et plus de sensibilité que dans Racine? Les lettres de Mme de Sévigné ne valent-elles pas mieux que toutes celles de nos contemporains? Bossuet n'est-il pas supérieur même à ce grand siècle qui l'emporte sur tous les autres siècles. La philosophie, la théologie, l'histoire, l'éloquence, l'ascétisme, il a tout marqué de l'empreinte de son génie, et notre langue n'a rien qui soit à la fois, plus tendre, plus exquis et plus fier.

Quel refuge nous trouvons auprès de ces grands hommes pour nous consoler des misères présentes! Quel vif agrément, quelles salutaires pensées, quels sentiments généreux, quelles leçons, quels modèles de style offrent leurs écrits. Mais, il nous faut sortir, j'en conviens, de cette noble compagnie pour nous instruire des nouvelles du jour. Hélas! Ce ne sont guère que de mauvaises nouvelles, et on se sent pris d'une sorte de dégoût en ouvrant les journaux, parce qu'on est sûr d'avance qu'on n'y lira que les persécutions de l'Eglise et les disgrâces des gens de bien. Du moins, s'il faut en être informé, épargnons-nous l'ennui de l'apprendre par la mauvaise presse, et ne lisons que de bons journaux.

Les bons journaux ne manquent pas, mais ce qui manque aux bons journaux c'est la clientèle des honnêtes gens. On leur reproche d'être ennuyeux, au fond c'est la vertu qui nous ennue, et il n'y a que le vice qui nous attire et qui nous flatte. Si c'est la nouvelle du jour que nous voulons connaître, les bons journaux ne nous la donnent-elles pas aussi bien que les mauvais? Est-il donc nécessaire qu'elle soit encadrée entre un

roman et un blasphème? Ou bien pour apprécier cette nouvelle, avez-vous besoin du commentaire de l'impiété ou de la licence? Non, il n'y a point d'excuse pour abandonner la bonne presse et payer la mauvaise. Si la bonne presse languit, c'est notre faute. Si la mauvaise presse est florissante, n'en accusons que nous-mêmes. Nous sommes ses tributaires, c'est nous qui lui donnons des lecteurs, c'est nous qui l'enrichissons, c'est nous qui étendons son influence et qui consolidons son autorité.

Tardiores boni! disait un ancien. Les gens de bien sont toujours en retard. Ah! plût à Dieu qu'ils ne fussent qu'en retard dans le service de la religion et de la vertu! Mais les voilà qui s'enrôlent aujourd'hui dans la troupe des méchants. Ils lisent leurs livres, ils propagent leurs journaux, ils leur prêtent leurs yeux et leurs oreilles, ils leur donnent leurs cœurs, ils tendent d'eux-mêmes leurs mains et leurs bras pour activer partout l'incendie, et quand l'univers entier en est dévoré, ils ne s'aperçoivent pas qu'ils en ont attisé la flamme et encouragé les auteurs. O chrétiens, un peu moins de paroles, de plaintes et de protestations inutiles. Mais traduisez plutôt en actes ces discours bruyants dans lesquels vous affirmez votre foi. Un peu de courage pour chasser de votre foyer ces mauvais livres qui le souillent. Un peu de courage pour arracher des mains de votre femme, de vos enfants et de vos domestiques, ces mauvais journaux qui les corrompent! Un peu de courage surtout pour vous les interdire à vous-même.

Regardez ce qui se passe autour de vous. Est-ce que les ennemis de l'Eglise achètent et répandent les journaux qui la défendent? Ils ont pour eux une invincible horreur, ils redoutent d'être éclairés, ils veulent garder à tout prix leurs préjugés et leurs sentiments de haine. Et vous, enfants de lumière, vous ne redouteriez pas d'être corrompus? Vous n'auriez pas pour la mauvaise presse l'invincible aversion que les impies témoignent à la bonne! Quelle contradiction dans votre conduite! Quelle humiliation pour la cause que vous prétendez servir!

Prenez donc, et ce sera le comble du courage, prenez donc la résolution de consacrer à la propagation des bons journaux l'argent que vous dépensez sans y prendre garde, pour soudoyer les mauvais. Que de feuilles légères, trop chères aux mondains, seraient forcées de changer d'allure et de renoncer à leurs feuilletons corrupteurs si leur clientèle soi-disant chrétienne les y forçait en se désabonnant! Quelle force, quelles ressources,

quelle popularité acquerrait la bonne presse, si les bons chrétiens osaient la soutenir. Cette audace, je la leur souhaite et je conjure le Seigneur de la leur inspirer pour la gloire de l'Eglise et le salut de la France.

Laissez-moi, en finissant, reposer mes yeux sur un spectacle qui nous console au milieu de tant de tristesses. Il y a dans notre bonne ville de Nîmes des quartiers où le fléau des mauvaises lectures n'a pas encore passé. On reconnaît ces maisons bénies au premier coup d'œil. Le prêtre y est accueilli avec la vénération due à son caractère, car on n'y a point appris à le maudire ou à s'en défier. L'évêque, dès qu'on l'aperçoit, trouve sur le seuil les petits enfants agenouillés, leur mère est au milieu d'eux, elle demande la bénédiction pour sa famille, et si ce n'est pas l'heure du travail, voici le père, respectueux et ému, qui tend lui-même ses mains à l'évêque, ses mains rugueuses et noircies où nous baisierions volontiers, comme dans celles de nos paysans, les marques du travail sanctifié par la religion. Nous pouvons entrer dans ces humbles demeures. Nous n'y trouverons ni mauvais livre, ni mauvais journaux, mais une image de la Vierge, un crucifix, un buis trempé dans l'eau bénite, et çà et là quelque portrait des princes qui étaient chers à ces braves gens et dont ils ont longtemps attendu le retour. Les princes ne sont pas revenus, mais Dieu leur reste, mais ils tiennent à l'Eglise du fond de leurs entrailles, mais ils ne permettront ni à l'hérésie, ni à l'impiété, de s'asseoir dans leurs foyers. O chers habitants de ces fidèles quartiers, ne permettez pas non plus aux mauvais livres ou au mauvais journal de prendre sur votre table la place du Catéchisme ou de la Vie des Saints. Prenez garde, veillez, soyez sévères pour vous-mêmes et pour vos enfants et Dieu vous bénira!

Nous irons aussi reposer nos regards attristés dans ces montagnes que le déluge des mauvais livres n'a pu atteindre encore. Quelle heureuse ignorance du siècle et du vice! Mais quelle parfaite intelligence des vrais intérêts de la famille et de la commune! La langue que l'on parle dans ces chrétientés fidèles est naïve, ferme, imagée et concise; ceux qui ne comprennent pas le patois populaire en sentent la valeur rien qu'à l'entendre; on devine, rien qu'à le voir, que ce peuple est heureux, parce que les mauvaises lectures ne l'ont point perverti. Nos montagnards aiment leur prêtre et ils en font leur conseil. Ils veulent pour leurs filles la chasteté qui prépare un heureux mariage,

pour leur fils l'habitude du travail qui soutiendra l'honneur de leur nom. Ils payent l'impôt à César, mais ils rendent à Dieu ce qui est à Dieu. Leur maison, asile de la vertu, est quelquefois le berceau des saintes vocations. C'est de là que sort le vertueux écolier qui, en servant la messe de son pasteur, a ambitionné la gloire de la célébrer un jour. Après de fortes études il retournera dans ses montagnes pour y exercer un ministère béni de Dieu et des hommes. C'est là qu'on sait encore concevoir, entreprendre, achever de belles églises. C'est là que le plus modeste ménage verse pour orner la maison de Dieu, des économies longuement amassées et cachées à tous les regards. C'est là qu'on paie, avec la plus jalouse fidélité, le denier de saint Pierre et le sou des écoles libres; là qu'on trouvera, s'il le faut, le traitement nécessaire à l'entretien du curé; là que le prêtre aura au besoin son secret asile. Les mauvais livres n'y ont ni aveuglé l'esprit, ni fermé le cœur, et la porte de ces foyers bénis qui a été impitoyablement interdite aux mauvaises lectures s'ouvrira, quoi qu'il arrive, au sacerdoce chassé, appauvri, persécuté par ceux qu'elles auront perdus.

Que Dieu nous épargne ces cruelles extrémités! Nous le lui demanderons en allant consacrer, cette année, les églises nouvelles de Robiac, de Saint-André de Majencoules et de Dourbies, parmi des peuples étrangers jusqu'à présent à la corruption publique. C'est là qu'entouré de nos ouvriers chrétiens et de nos fidèles paysans des montagnes, nous solliciterons pour tout le diocèse la miséricorde divine. Que le bon sens et la raison publique, d'accord avec la foi, finissent par prévaloir. Multiplions les bons livres, opposons-les aux mauvais, rendons la lumière aux esprits malades, guérissons les cœurs corrompus, et faisons triompher, avec la vraie science, l'honneur de la patrie, la cause de l'Eglise et des bonnes mœurs, les droits imprescriptibles de la vérité.

MGR BESSON.

ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. HERVÉ. — RÉPONSE DE M. MAXIME DU CAMP.

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

Vous avez eu raison, monsieur, de dire que notre compagnie n'écarte aucun genre de supériorité; loin de là, elle en est avide, et vous êtes ici pour en témoigner; si vous n'étiez supérieur en votre art, les portes de l'Académie française ne se seraient point ouvertes à deux battants devant vous, dès que vous avez jugé que l'heure était venue d'y frapper. Ce n'est pas seulement votre talent, c'est aussi l'unité morale de votre existence qu'elle a su apprécier et qui a forcé, en quelque sorte, le suffrage de ceux d'entre nous dont les opinions peuvent ne point concorder avec les vôtres. La rectitude du jugement, jointe au désintéressement, trace pour l'honnête homme une ligne droite sur laquelle se meuvent sans effort la fermeté de la pensée et la correction de la vie. Dès votre jeunesse, vous avez adopté un parti moyen, également éloigné des extrêmes où sont les excès, et vous n'en avez pas dévié. Deux hommes, dont l'histoire a gardé les noms, qui avaient peu d'idées communes et qui, dans les assemblées délibérantes de la fin du siècle dernier, se seraient combattus sans doute jusqu'à la mort, semblent avoir formulé la maxime où vous avez trouvé le point d'appui de vos croyances politiques. Joseph de Maistre a dit: « Il faut sans cesse prêcher aux peuples les bienfaits de l'autorité, et aux rois les bienfaits de la liberté. » En 1814, Carnot écrivait: « Pour obtenir la prospérité nationale, il faut, d'une part, que la liberté soit renfermée dans certaines bornes et que, de l'autre, le pouvoir soit limité. » Pour venir des points opposés de la philosophie gouvernementale, ces deux opinions n'en sont pas moins identiques. C'est la théorie du juste-milieu, que l'on essaya de mettre en pratique au temps de votre enfance; elle a disparu; ne l'a-t-on point regrettée? Je le croirais, en voyant que vous avez voulu la faire revivre. Les déceptions ne vous ont point été épargnées; mais rien n'a pu vous attiédir et vous vous êtes resté fidèle.

Cette fidélité, cette forte conviction que nul intérêt secondaire n'a jamais détournée de sa voie; cette persistance, à travers tant de modifications extérieures, dans une opinion que l'on croit vraie parce qu'elle est équitable, cette droiture de l'âme, en un

mot, vous désignait pour succéder au duc de Noailles qui, lui aussi, fut inébranlable en sa foi politique et s'attacha d'autant plus à la famille qu'il avait servie, que cette famille était plus malheureuse et qu'elle était repoussée loin du sol natal, loin du sol sacré, dont tant d'efforts accumulés par une longue lignée de rois et tant de gloire héréditaire avaient fait la plus enviable des patries. A cet égard, vous reconnaîtrez, monsieur, qu'entre le duc de Noailles et vous, les points de ressemblance ne font pas défaut.

Vous vous rappelez qu'il eut le douloureux honneur d'offrir l'hospitalité, j'allais dire de donner asile, à son souverain fugitif, qui s'arrêta à Maintenon après s'être vu contraint d'abandonner Rambouillet. Par une de ces étranges coïncidences dont l'histoire est prodigue, Rambouillet est le dernier château royal où Charles X ait dormi avant de prendre sa route pour Holy-Rood, et c'est le dernier château impérial où, dans la nuit du 29 juin 1815, Napoléon ait couché avant de partir pour Sainte-Hélène. Ainsi, à quinze ans de distance, les deux représentants de la souveraineté nationale et du droit divin, tous deux descendus de leur trône, se sont reposés à la même étape sur le chemin de l'exil.

Vous avez dit, en termes excellents, comment le duc de Noailles devint chef du nom et des armes de sa maison et quel nouvel éclat il répandit sur elle. Il sembla vouloir lui rendre la gloire qu'il en avait reçue. La pairie, qu'il conserva après et malgré les événements de 1830, lui servit à prouver qu'il n'avait rien répudié des traditions de sa race. Là où l'on pouvait combattre encore pour défendre ses principes, il resta comme un bon soldat qui s'obstine à ne pas quitter le rempart, même lorsque la muraille est écroulée. Chateaubriand ne l'imita point et se retira en voyant tomber cette Monarchie « qu'inutile Cassandre, il avait fatiguée de ses avertissements dédaignés ». Je ne l'en puis blâmer ; car, lui aussi, il fit son devoir simplement, comme il le comprenait, ne voulant pas se démentir et renouvelant ainsi l'acte célèbre par lequel il s'était éloigné des affaires publiques au moment où toute fortune lui était promise, lorsque Bonaparte allait devenir Napoléon. Cependant, l'on peut reconnaître que Chateaubriand, s'il n'eût rejeté son manteau de pair de France, eût rendu bien des services à son parti ; il eût même été utile au nouveau gouvernement, en lui épargnant la peine, pour ne dire plus, de faire

arrêter et incarcérer l'auteur du *Génie du Christianisme*. Vous vous souvenez de la scène; il était de belle humeur lorsqu'il l'a contée. On le conduit au Dépôt, près la préfecture de police; on le traite en ancien ambassadeur, en chevalier de la Toison d'Or, et on lui fait la grâce, sinon les honneurs, d'une chambre séparée. Il s'ennuie et, pour occuper sa captivité, il se met à composer des vers latins. La quantité d'un mot lui échappe; il heurte des pieds et des mains à la porte; un gardien accourt : « Vite un *Gradus* ! — Un *Gradus* ? — Oui, un *Gradus ad Parnassum* ! » Le geôlier s'enfuit épouvanté : que va-t-on dire? mon détenu est fou! — On n'apporta point le *Gradus*, qui est un livre dont l'usage est peu commun dans les bureaux de la Police. Chateaubriand en prit son parti; au lieu de faire des vers latins, il fit des vers français, et c'est peut-être à la rigueur d'un gouvernement trop prompt à agir que nous devons cette poésie un peu précieuse, mais charmante, qu'il a intitulée : *Jeune fille et jeune fleur*.

Pendant que Chateaubriand pouvait se croire prisonnier d'Etat, ce qui ne dura pas longtemps; pendant qu'il continuait sa vie morose, mécontent de lui-même et des autres, essayant de sauver la duchesse de Berry compromise dans une équipée que l'on dirait empruntée à l'Arioste, tentant un rapprochement entre le vieux roi Charles X et la princesse indisciplinée, travaillant à ses *Mémoires*, faisant figure d'idole dans la petite chapelle de l'Abbaye-au-Bois, dont Mme Récamier était la prêtresse, le duc de Noailles siégeait à la Chambre des pairs, éclairait les discussions à la lumière de son intelligence et captivait l'attention de ses collègues par la netteté de son bon sens. Il fut prophète, vous l'avez heureusement rappelé, lorsque la question des fortifications de Paris passionna les esprits et produisit un choc d'opinions dont mon âge me permet de n'avoir pas perdu le souvenir. Le duc de Noailles et ses partisans furent battus. M. Thiers fut le triomphateur du jour; il disait, il répétait, il écrivit : « Désormais, Paris est imprenable ! » Il le croyait; mais le hasard est ironique. Ce Paris imprenable, M. Thiers fut obligé de le prendre et le prit, lors de cette insurrection que le duc de Noailles avait annoncée, mais dont l'impiété dépassa toutes les prévisions.

C'est au château de Maintenon que le duc de Noailles se délassait de ses travaux parlementaires. Dans ce domaine que lui avaient légué ses ancêtres, il aimait à retrouver les allées à

l'ombre desquelles celle qui s'appelaît volontiers une mère de l'Eglise s'était promenée en causant avec l'auteur d'*Esther*, de cette tragédie où les incidents de l'histoire intime de Versailles se laissent apercevoir derrière les fictions empruntées à l'Écriture sainte. Esther elle-même, moins touchante dans la réalité qu'au théâtre, débarrassée de l'altière Vasthi, était devenue toute-puissante. Louis XIV, le plus courtois des hommes envers les femmes, consultait, écoutait celle qu'il nommait : « Votre Solidité. » Dans son livre, remarquable à tant de titres, le duc de Noailles n'a que des éloges pour Mme de Maintenon ; vous-même, monsieur, vous la jugez avec une extrême bienveillance ; je crois qu'il sied d'être moins indulgent.

Sans s'arrêter aux commérages de la Palatine, sans tenir un compte rigoureux des médisances de Saint-Simon, on est en droit d'apprécier, et parfois avec sévérité, l'influence que la gouvernante des enfants naturels de Mme de Montespan a exercée sur l'esprit ennuyé de Louis XIV. Elle eut voix délibérative et peut-être prépondérante dans deux déterminations qui furent de conséquences graves pour la monarchie. Lors de la révocation de l'Édit de Nantes, elle ne resta pas oisive ; le souvenir de son père d'Agrippa d'Aubigné, de ce huguenot de plume et d'épée dont les livres sont datés du désert, ne fut point assez puissant pour s'interposer entre elle et une mesure qui suivit de près son mariage secret. Plus tard, dans son ardeur à flatter des passions démesurées, fermant les yeux devant les orages qui s'amassaient de toutes parts, elle surexcita des ambitions qu'il eût été sage de calmer. Lorsque le duc d'Anjou partit pour l'Espagne, afin de ceindre une couronne que sa naissance ne lui avait pas promise, peu s'en fallut qu'il n'emportât avec lui la fortune de la France, que Villars devait sauver à Denain. Le prince Albert, dans une lettre que vous citez, a prononcé une parole qu'il faut retenir ; il a dit : « Il n'y a pas de grand monarque sans un grand ministre. » Dans les deux circonstances que je viens de rappeler, le grand ministre n'était plus, et, à distance historique, on peut reconnaître que la marquise de Maintenon ne l'a pas remplacé.

Je regrette, monsieur, de n'être point d'accord avec vous à cet égard ; mais j'estime, en thèse générale, que tout ce qui tend à accroître une puissance au détriment des autres, que tout ce qui porte préjudice à la liberté de conscience mérite d'être condamné.

« La politique est comme l'enfer, elle est pavée de bonnes intentions ; c'est par les résultats seuls que nous devons juger des actes que les contemporains ont souvent applaudis, parce qu'ils n'en avaient aperçu ni deviné les conséquences. Ces conséquences, nous les avons appréciées, nous en avons parfois souffert, et c'est pourquoi il n'est que juste de blâmer les causes qui les ont produites. Si j'avais besoin d'arguments pour donner du poids à cette opinion, c'est à vous, monsieur, que je les emprunterais ; n'avez-vous pas dit : « On ne doit pas à tous les peuples la même somme de droits politiques ; on leur doit à tous, au même titre, au même degré, avec le même caractère d'impérieuse obligation, ce bien suprême, aujourd'hui universellement réclamé par la conscience du genre humain : la paix religieuse. » C'est à l'Angleterre que vous parliez ainsi ; excusez mon étourderie, monsieur ; j'avais cru que vos paroles s'adressaient ailleurs.

Cette paix religieuse, cette liberté de la foi qui ne relève que des intimités les plus profondes de l'âme, le duc de Noailles les voulait comme vous ; quelque fermes que fussent ses croyances, il respectait celles d'autrui et ne trouvait dans la religion, qu'il pratiquait avec ferveur, qu'une impulsion plus vive vers les actes de bienfaisance, auxquels il excellait. Il recherchait les infortunes pour les secourir ; il faisait donner de l'instruction aux enfants pauvres qui, sans lui, eussent peut-être échappé à toute culture, et souvent, le matin, il allait faire ce qu'il appelait en souriant une visite de voisinage. Dans une maison située non loin de son hôtel, il trouvait facilement à exercer cette bonté adjuvante qui a été une des règles de sa vie. Là, en effet, il rencontrait des vieillards reçus en hospitalité, des orphelines recueillies, des petites filles que l'on instruit, des enfants de premier âge, des nourrissons déposés dans une crèche. A la tête de cette admirable officine de charité, il saluait, sous la blanche cornette des filles de Saint-Vincent-de-Paul, une femme dont le nom patronymique a sonné haut dans les fastes de l'histoire de France, et parmi les Sœurs, il en voyait une à laquelle il pouvait dire : « Bonjour, ma cousine, » car le sang de la famille de l'humble religieuse s'est mêlé à celui des Noailles. Le souvenir du confrère que nous regrettons est resté vivant dans cette maison bénie. Puisse-t-il en écarter toute adversité !

Dans la longue vieillesse du duc de Noailles, rien ne démentit son existence, rien n'affaiblit la sécurité de ses relations, rien

ne diminua l'aménité de son caractère, auquel le culte des lettres ajoutait un charme de plus. La mort ne le surprit pas, il l'attendait; il l'accepta avec la foi d'un croyant qui, à travers les ténèbres de la terre, a vu briller l'aurore des splendeurs éternelles. Il pensait que les espérances d'ici-bas sont des promesses dont la réalisation nous attend dans le monde invisible qui s'ouvre au delà du tombeau. Sans défaillance, sans fausse humilité, continuant la tradition des aïeux, il est mort fidèle à son Dieu et fidèle à son roi. Sa mort, comme sa vie, a été un exemple.

Le jour même de ses obsèques qui furent imposantes, votre nom fut prononcé, monsieur; il parut que, pour remplacer ce grand seigneur de lettres, on ne pouvait mieux faire que de choisir un combattant de la plume, dont le talent et la persistance morale sont d'un aloi supérieur. Quoiqu'elle se soit écoulée dans des milieux différents, votre existence n'est point sans analogie avec celle de votre prédécesseur, car, ainsi que lui, vous n'avez jamais rien sacrifié du respect que tout galant homme se doit à soi-même. Vous êtes de cette forte race lorraine qui a si énergiquement uni ses destinées à celles de la France, et c'est par suite des événements dont notre pays eut à souffrir, que vous êtes né à l'île Bourbon; c'est ainsi du moins que s'appelait encore l'île de la Réunion lorsque vous y vintes au jour. Notre vieille et chère colonie doit être contente de l'accueil que l'Académie française s'est empressée de faire à ses enfants, et j'imagine que le Gros-Morne et le Piton de la Fournaise ont illuminé en témoignage de satisfaction. Dans votre île natale, vous n'avez qu'ébauché vos études, qui s'achevèrent au collège Henri IV, où vous eûtes la bonne fortune d'écouter les leçons d'un maître éminent que ses travaux d'histoire militaire ont rendu célèbre; vous avez pu apprécier alors une intelligence, une sûreté de méthode que vous allez retrouver plus actives que jamais. Le professeur a gardé bon souvenir de l'élève, car il a délaissé le poste officiel qu'il devait occuper aujourd'hui pour se donner la joie et l'honneur de vous assister pendant votre baptême académique, en compagnie d'une de nos gloires, de ce vigoureux poète dramatique qui, lui aussi, a illustré votre ancien collègue.

Votre apprentissage scolaire se terminera par un éclat peu commun et votre dernier concours général fut un triomphe; vous vous couvrez de gloire : prix d'honneur de philosophie,

prix de mathématiques, prix de chimie, que sais-je encore! toutes les couronnes vous appartiennent; la science et les lettres se disputent vos faveurs. L'École polytechnique vous réclame, l'École normale vous sollicite. C'est vers celle-ci que vous inclinez. Avez-vous eu l'intention sérieuse de consacrer votre vie à l'enseignement? je ne le crois pas; sans doute vous aviez déjà médité la phrase si cruellement vraie de Montesquieu : « Nous recevons trois éducations différentes : celle de nos pères, celle de nos maîtres, celle du monde. Ce qu'on nous dit dans la dernière renverse toutes les idées des premières. »

Vous avez hâte d'acquérir cette douloureuse éducation qui coûte bien des illusions et déracine bien des croyances. Aussi l'École normale ne vous retient pas : au bout de quelques mois vous secouez un joug qui n'avait rien de trop pesant et vous reprenez votre liberté.

(A suivre.)

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME (1)

DEUXIÈME CONFÉRENCE. — LE LIEN CONJUGAL.

Le lien conjugal, formé et noué par le concours de deux puissances, la volonté humaine et la volonté divine, voilà l'essence même du mariage. Ce lien, sacré par lui-même, et devenu plus sacré par l'institution du sacrement, est un lien qu'on ne divise pas, un lien qu'on ne rompt pas : voilà ses propriétés qu'il nous faut étudier présentement.

Nous les étudierons dans les deux divisions de cette conférence : L'indissoluble unité du lien conjugal est une loi divine. — Cette loi est dans la nature une loi de progrès et de perfection.

I

Quand Dieu eut séparé de tous les vivants les deux êtres pri-

(1) L'analyse des conférences du R. P. Monsabré à Notre-Dame de Paris est faite *exclusivement* pour les *Annales catholiques*. La reproduction en est interdite sans l'autorisation de l'auteur.

Nous rappelons que les conférences du R. P. Monsabré sont publiées *in extenso* dans l'*Année dominicaine*, en suppléments qui se vendent séparément, 25 centimes chaque, ou 1 fr. 50 les neuf suppléments (par abonnement).

vilégiés auxquels il donnait l'empire du monde et qui devaient être la souche d'une race marquée du sceau de la ressemblance divine, il voulut qu'ils fussent indissolublement unis l'un à l'autre. S'il n'exprima pas verbalement sa volonté, comme il le fit à propos de l'arbre de la science du bien et du mal, il parla secrètement de son dessein au cœur du premier homme, et c'est par un instinct divin que le père de l'humanité prononce ces paroles célèbres : « Voici l'os de mes os et la chair de ma chair. On lui donnera un nom pris du nom de l'homme, parce qu'elle a été tirée de lui. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à son épouse, et ils seront deux dans une seule chair. »

Entendons bien : deux et pas davantage, deux doivent adhérer l'un à l'autre, comme l'os et la chair d'Adam dont la femme est formée adhérent à son corps. La loi n'est point encore expresse et impérieuse comme elle le deviendra, mais les générations issues du couple primitif reconnaissent son autorité implicite, et longtemps l'indissoluble unité du lien conjugal est la règle de ceux qui fondent les familles et multiplient la race humaine.

Que dans l'humanité reconstituée, après l'universelle catastrophe qui noya le monde, la polygamie se soit établie ; que le législateur du peuple juif ait permis, dans certain cas, la rupture du lien conjugal ; que Dieu ait toléré ces pratiques, qui contrariaient son dessein, il n'importe. L'institution primitive subsiste ; elle attend des jours meilleurs. Et quelque raison que Dieu ait eue de relâcher les liens d'une loi qui n'avait pas sa forme définitive, sa tolérance n'excuse pas les licences que prend la passion contre la volonté des épouses légitimes et pour des fins déshonnêtes ; et il n'y a que l'arrogance propre à l'hérésie qui puisse accuser de crime ceux qu'il n'a pas condamnés.

Toutefois, la tolérance de Dieu à l'endroit des générations antiques ne lui fait pas oublier son premier dessein dans l'institution du mariage, dans l'universelle déchéance du mariage, l'unité et l'indissolubilité s'affirment et protestent par des faits et des enseignements qui soudront la restauration chrétienne à l'institution primitive. Les livres historiques, lyriques, sapientiaux et prophétiques sont pleins, à cet égard, d'indications précieuses.

C'est la femme unique et l'épouse fidèle que loue la sagesse.

C'est le mariage mystique qui deviendra le type des noces chrétiennes que célèbre le Cantique des Cantiques. Moïse a accordé l'acte de répudiation, mais cet acte est entouré d'une foule de précautions légales qu'on peut considérer comme autant de protestations des désirs de Dieu contre son indulgencé. Parmi les peuples chez lesquels ne se fait point entendre la parole de Dieu, il en est qui restent obstinément monogames. Enfin, à l'heure où le peuple roi se déshonore par des divorces capricieux et infâmes qui troublent toute la société romaine, il n'a point encore effacé de son droit cette belle définition du mariage : « *Divini humanique juris communicatio, consortium omnis vitæ, individua vitæ consuetudo.* »

Malgré ces protestations, le relâchement a triomphé jusqu'à la corruption. Il aurait eu raison à la longue de l'indissoluble unité du lien conjugal si Dieu, à bout de tolérance, ne l'eût solennellement restaurée. Il parle, non plus par la bouche d'un homme inspiré, mais par la bouche de son fils, c'est sa parole qui fait loi.

« Les Pharisiens s'étant approchés de Jésus pour le tenter lui dirent : Est-il permis à un homme de renvoyer sa femme pour quelque cause que ce soit ? Et lui leur répondit : N'avez-vous pas lu que celui qui créa l'homme au commencement le créa un seul homme et une seule femme. A cause de cela l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair. Vous entendez, ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Donc ce que Dieu a uni que l'homme ne le sépare pas. Mais les pharisiens répliquèrent : Pourquoi donc Moïse a-t-il commandé de donner à la femme un libelle de répudiation et de la renvoyer. Et Jésus leur dit : Moïse n'a rien commandé, mais seulement, à cause de la dureté de votre cœur, il vous a permis de renvoyer vos femmes. Au commencement, il n'en fut pas ainsi. Or, moi je vous dis que quiconque renvoie sa femme, si ce n'est à cause de sa fornication, et en épouse une autre commet un adultère ; pareillement celui qui épouse la femme renvoyée. Ses disciples lui dirent : Si telle est la condition de l'homme à l'égard d'une épouse, il est avantageux de ne pas se marier. Jésus leur dit : Tous ne comprennent pas cette parole, mais ceux à qui cela a été donné. »

Done plus d'exceptions, plus de tolérance, plus de dispenses. Rien ne peut plus rompre le lien conjugal.

C'est la loi et saint Paul la promulgue dans les églises de Rome et de Corinthe pour l'univers entier.

Les successeurs des apôtres, les Pères des églises, les docteurs des peuples refoulent devant eux les dernières résistances du judaïsme et du paganisme, les édits et les licences des princes de la terre au nom de l'indissoluble unité rétablie par le Christ.

Les Souverains Pontifes la rappellent, avec une souveraine autorité, aux rois et aux peuples trop osés qui tentent de s'y soustraire.

Toutes les écoles théologiques la proclament et la commentent. Malgré les résistances de la nature et des pouvoirs humains, elle s'établit partout où se fondent des églises. Vieille de quinze siècles, elle règne sans conteste à l'époque où Luther inaugure l'âge de décadence morale qui tend à ramener le monde régénéré par le Christ aux mœurs relâchées et corrompues de l'antiquité.

Il est temps alors de déterminer la formule dogmatique de la loi et de la mettre sous la protection de l'anathème. « Anathème donc, dit le concile de Trente, à ceux qui permettent aux chrétiens d'avoir plusieurs femmes, comme si cela n'était défendu par aucune loi divine. Anathème à ceux qui prétendent que le lien conjugal peut être rompu. Anathème à ceux qui accusent d'erreur l'infaillible autorité de l'Église lorsqu'elle affirme que l'adultère même n'a pas le pouvoir de dissoudre l'union que Dieu a faite.

Voilà la loi. Son origine n'est pas douteuse. C'est Dieu lui-même qui l'a édictée, implicitement et prophétiquement à l'origine des temps, explicitement et définitivement à l'époque solennelle où le monde a été racheté et restauré. Jésus-Christ, créateur d'un monde moral et religieux, auquel il communiquait une vie nouvelle, par l'inoculation de ses mérites et de son sang, avait bien le droit de régler les propriétés des unions dont devait naître une race sainte. Il détermine, il précise, il fixe, par une loi absolue, le dessein divin qui devait originairement se poursuivre sans heurt et sans contradiction, dans le genre humain, s'il eût conservé sa primitive innocence. C'était son droit de créateur.

C'était aussi son droit de rédempteur. N'était-il pas juste qu'il fit payer aux familles humaines, par le joug austère de

l'unité et de l'indissolubilité, les abaissements féconds de son incarnation.

C'était encore son droit de bienfaiteur. En rachetant l'homme, le Christ le transforme. A toutes les phases de sa vie spirituelle, il met la grâce. C'est la grâce qui unit l'homme à celle qu'il a choisie pour compagne de sa vie. En sanctifiant cette union, le Christ n'a-t-il pas le droit de se montrer exigeant, et si l'indissoluble unité du lien conjugal demande aux époux des efforts et des sacrifices, peuvent-ils s'en plaindre sans être ingrats, puisque la vertu divine, qui anoblit leur joug, leur donne le courage et la force d'en porter jusqu'à la mort le fardeau sacré, s'ils la reçoivent dans un cœur pur.

Enfin, la législation du lien conjugal était le droit du Christ en sa qualité d'exemplaire. Le chrétien est l'image et la ressemblance du Christ. Il doit l'être en toutes choses. Or, comme le mariage du Christ avec son Eglise a pour propriété l'unité indissoluble dans la parfaite dilection, ainsi le mariage du chrétien avec la femme qu'il épouse.

La nature donne à la loi de l'indissoluble unité son plein acquiescement, car c'est une loi de progrès et de perfection.

II

Pour l'immense majorité de ceux que révolte l'indissoluble unité du lien conjugal, *la nature* ne dépasse pas la région ténébreuse et agitée des appétits, et, en définitive, c'est de la bête humaine, plus que de tout le reste qu'ils se préoccupent dans la question du mariage. Contrarier la bête, c'est contrarier la nature.

Nous ne l'entendons pas ainsi. Pour nous, la nature c'est tout l'homme : l'homme charnel, avec ses appétits et sa force génératrice ; l'homme spirituel avec sa raison, son cœur, son activité libre, son intelligence du devoir, ses aptitudes à la vertu.

Cet homme, Dieu l'avait créé parfait et maître du monde. Il convenait, n'est-ce pas, que pour obéir au commandement divin qui voulait sa reproduction, il se distinguât dans l'acte générateur de tous les autres êtres par la plus parfaite des unions. Or, cette union, quelle est-elle ? Cherchons-la dans la création. Au plus bas degré de l'échelle des êtres vivants, l'union qui prédomine est l'union de tous avec tous, la promiscuité. Un peu plus haut, c'est l'union d'un seul avec plusieurs, la polygamie simultanée. Un peu plus haut, c'est l'union d'un

seul avec une seule, mais passagèrement : autre genre de polygamie dans lequel les unions se succèdent à côté et du vivant de ceux qui déjà se sont unis. Enfin, au-delà des confins de la pure animalité, au sommet de toutes les unions, c'est l'union d'un seul avec une seule et pour toujours, la monogamie, le vrai mariage, état parfait dans lequel se trouvent réalisées les conditions d'intimité et de stabilité qu'indique le mot d'union entendu au sens le plus élevé et le plus absolu.

Mais, ne nous contentons pas de la rapide ascension que nous venons de faire sur l'échelle de la vie. Entrons dans la vie humaine elle-même ; appliquons-y la loi. Vous verrez que j'ai bien dit en l'appelant une loi de progrès et de perfection. C'est en effet, la loi qui convient au véritable amour, c'est une école de vertus, c'est le ciment de la famille et l'honneur des sociétés humaines.

On ne peut s'expliquer honnêtement la donation totale que se font l'un à l'autre de leur personne deux êtres humains, sans en chercher la cause dans ce profond et puissant sentiment qui fait battre le cœur et que nous appelons l'amour. Si les hommes l'ont souillé, Dieu l'a purifié. Il était noble et grand dans le cœur tout jeune de notre premier père, lorsqu'il appelait dans ses bras l'os de ses os, la chair de sa chair ; il peut être noble et grand dans le cœur de ceux qui, comme nos premiers parents s'épousent sous l'œil de Dieu. Ne le cherchez pas dans cette fiévreuse passion dont la beauté charnelle provoque les élans, passion forte comme une tempête et passagère comme elle, trop tendue pour ne pas fatiguer l'âme, trop attachée à de périssables attraits pour ne pas disparaître avec eux. Le véritable amour sait se dégager des sens et s'éprendre des immatérielles beautés sur lesquelles le temps et les forces de la nature n'ont pas de prise. Il ne se laisse pas surprendre, mais il choisit son objet, et quand il l'a choisi, il se dit à lui-même : « Voilà mon repos pour toujours : *Hæc requies in sæculum sæculi.* » C'est l'union qu'il désire, c'est l'union qu'il cherche, c'est l'union qu'il veut : l'union intime, profonde, totale, si énergiquement exprimée par cette parole de nos livres, l'amour véritable croirait s'amoinrir en se partageant, il s'accuserait de mensonge s'il avait la pensée de se reprendre après s'être donné, et il ne s'exprime bien à son gré que s'il peut dire : « Je suis à vous comme vous êtes à moi, à vous tout entier et pour toujours. Nos deux vies ne font plus qu'une seule vie, en voilà pour jusqu'à la mort. »

N'est-ce pas ainsi, que nous comprenons et sentons le véritable amour ? N'est-ce pas ainsi que le comprennent et le sentent les nobles cœurs ? Inutile, ensuite, de chercher longtemps la loi qui lui convient dans l'union conjugale. Il va spontanément au devant d'elle : c'est la loi de l'union indissoluble.

L'indissoluble unité du lien conjugal est aussi une école de vertus. Si pur et si fort que soit le véritable amour, il a besoin d'être protégé par la loi du devoir et de s'affermir par la pratique des vertus qui sont le plus bel apanage de la dignité humaine.

Il en est une que lui impose, de prime abord, la perspective de l'union indissoluble : c'est la prudence. On ne s'engage pas pour toujours sans peser les chaînes que l'on veut porter ; on ne se donne pas tout entier et pour toujours sans sonder l'abîme où l'on va se jeter.

Ecole de prudence, l'indissoluble unité du mariage est encore une école de justice. Partout où le lien conjugal se divise et se rompt, cette vertu est plus ou moins outragée, et c'est la femme surtout qui souffre de cet outrage. La concurrence d'autres amours diminue sa part, et, sous un maître qui n'accorde que tour à tour ses caresses et ses faveurs, elle s'avilit jusqu'à n'être plus que la servante humiliée d'une passion capricieuse.

Dans le dessein de Dieu, la femme est le complément de l'homme, et le lien qui les unit doit être noué par la justice.

C'est l'indissoluble unité qui fait entrer dans le mariage cette sainte justice, en supprimant toute concurrence d'amour et en assurant l'égalité des donations, ainsi que leur perpétuité dans la vie à deux ; l'époux devant être uniquement, tout entier et pour toujours à son épouse, et l'épouse uniquement, tout entière et pour toujours à son époux.

L'indissolubilité est aussi une école de force : force qui lutte courageusement contre les défauts et les vices dont peut souffrir l'intimité conjugale, et s'applique à les atténuer, si elle ne peut les détruire ; la force qui supporte avec patience les chocs douloureux qu'il est impossible d'éviter et résiste aux poussées qui éprouvent la solidité d'un lien indestructible ; la force qui sait humilier la fierté et demander des pardons, la force pénétrée de l'onction de la charité féconde en prévenances, en miséricordes et en amoureux échanges de sacrifices.

Est-ce tout. — Non. L'antique philosophie conviait l'homme

au progrès moral et à la perfection par cette noble maxime : Supporte et abstiens-toi : *Sustine, abstine*. La loi d'unité et d'indissolubilité applique cette maxime, avec une souveraine autorité, à la vie conjugale. La force qui supporte y doit être complétée par la tempérance qui s'abstient. Bien que le mariage ait pour but de calmer l'effervescence de la chair, il est pourtant des circonstances dans lesquelles la chair ne peut être satisfaite.

- On entend dire souvent qu'il faut faire de nécessité vertu. Nulle part ce vieux proverbe ne s'applique mieux que dans l'indissoluble unité du lien conjugal. Si la loi divine fait violence à nos instincts, elle est d'accord, en cela, avec la raison qui veut le progrès et la perfection de notre vie morale.

Mais ce n'est pas seulement pour répondre aux vœux du véritable amour et pour ouvrir aux époux l'école des grandes vertus que Dieu a forgé la chaîne indestructible qui les tient unis. Il a eu égard aux droits d'un être faible et charmant qui longtemps a besoin de la double protection de la force et de la tendresse. L'enfant appelle, pendant de longues années, la sollicitude et les soins de ses parents au secours de son impuissance. Entre eux et le petit être qu'ils ont engendré, quels liens puissants et tenaces ! Père, mère, dussiez-vous fermer l'oreille à la voix de Dieu, vous ne pourriez jamais étouffer la voix de la nature qui vous dit : restez unis ! Restez unis seul à seule ; car un autre amour pourrait vous détourner de votre devoir et éveiller des passions jalouses et querelleuses qui troubleraient la paix de votre foyer. Restez unis ! Père, pour protéger la femme qui se dévoue, jour et nuit, au petit être à qui tu as donné la vie ; mère, pour accomplir, sans inquiétude et sans crainte, ta noble tâche de dévouement. Restez unis ! pour faire pénétrer dans l'âme de l'enfant les lumières de votre raison et les tendresses de votre cœur. Restez unis ! pour jeter dans cette terre vierge la semence des vertus sans lesquelles l'homme n'a pas le droit de vivre. Restez unis ! pour cultiver ensemble les germes sacrés que vous avez semés. Restez unis ! pour multiplier la vie autour de vous et vous entourer d'une couronne de vivants qui seront votre gloire, parce qu'ils reproduiront vos vertus. Restez unis ! pour que vos enfants vous rendent en tendres respects et en pieuse assistance tout le bien que vous leur aurez fait. Restez unis ! pour vous voir revivre encore dans les rejetons de ceux qui sont issus de votre généreuse sève.

Restez unis ! pour servir de modèle à ceux qui s'uniront après vous et pour cimenter, par votre inaltérable fidélité, la sainte unité de la famille.

Glorieuses familles que celles où l'indissoluble unité du lien conjugal relie le passé à l'avenir et crée des traditions pacifiques à travers lesquelles chaque génération va chercher ses aïeux. On n'y entend point les gémissements de l'amour trahi ni les plaintes de l'abandon. On n'y voit point les enfants odieusement mélangés se transmettre le triste héritage des colères paternelles ou des rancunes maternelles. On n'y souffre point des sombres jalousies ni des profonds antagonismes qu'engendrent le partage de l'amour et l'injustice des répudiations capricieuses. Glorieuses familles ! on les respecte, on cherche leur alliance, et, en s'alliant, elles font rayonner autour d'elles l'honnêteté, la paix et la prospérité dont elles sont les foyers. Glorieuses familles ! perpétuel honneur des sociétés où elles sont les éléments de l'unité indispensable à tout peuple qui veut vivre !...

Oui, la nature donne son plein acquiescement à la loi divine de l'indissoluble unité du lien conjugal. Cette loi grandit l'amour, grandit la vie morale, grandit la famille, grandit la société, donc, c'est une loi de progrès et de perfection.

NÉCROLOGIE

Le R. P. Beckx, général de l'Ordre des Jésuites est mort à Rome le 5 mars. Il était depuis un mois dans sa quatre-vingt-treizième année.

Pierre BECKX était né le 8 février 1795, à Sichem, dans le Brabant, près de la frontière hollandaise. Son père, qui était bourgmestre de la localité, mourut jeune et laissa cet enfant orphelin dès le berceau. Mais celui-ci donna de bonne heure des signes de vocation ecclésiastique ; il fit ses premières études classiques dans une modeste école à Testelt. En 1815, il entra au Séminaire de Malines, où son professeur, l'abbé Sterkx, devenu depuis archevêque et cardinal, fut frappé de ses talents et de ses vertus. Ordonné prêtre le 6 mars 1819, l'abbé Beckx entra presque aussitôt après dans le noviciat de la Compagnie de Jésus à Hildesheim.

Ses supérieurs l'envoyèrent comme aumônier auprès du duc

d'Anhalt-Koethen, qui s'était converti au catholicisme; il fut en même temps supérieur d'une mission établie par les Jésuites dans les Etats de ce prince.

Après la mort du duc, il resta comme aumônier auprès de la duchesse et la suivit jusqu'à sa mort en Allemagne, à Vienne, à Rome et dans ses autres résidences. Dans cette position il put rendre de nombreux services à l'Église et à son Ordre en menant des négociations très délicates.

En 1848, il fut nommé recteur du scolasticat de Louvain, puis recteur du collège de Malines, et enfin provincial en Autriche. Après la mort du supérieur général Roothan, la Congrégation générale de l'Ordre élut à sa place le P. Beckx, le 2 juillet 1853. En 1870, Rome fut prise par les Italiens, et le gouvernement du roi Victor-Emmanuel s'empara de la maison-mère de la Compagnie de Jésus. Alors le Père général dut se retirer dans une petite villa près de Fiesole. De là, il continua de gouverner encore son Ordre pendant treize ans. Mais se sentant fatigué et ayant déjà atteint l'âge de quatre-vingt-huit ans, il demanda, en 1883, un vicaire général avec future succession. L'élection eut lieu le 24 septembre à Rome, et c'est un religieux, originaire du Valais, le révérend Père Anderledy, qui fut désigné pour prendre en mains l'administration de la Compagnie de Jésus. Le P. Beckx se retira à Rome, au Collège américain, qui avait été autrefois le noviciat de l'Ordre. Là, il a vécu trois ans encore, uniquement occupé de piété et de charité, entouré de l'amour et de la vénération de tous.

Son généralat, plus long que ceux de tous ses prédécesseurs, un seul excepté, dit l'*Univers*, fut aussi tout à la fois l'un des plus prospères et l'un des plus éprouvés. Le nombre des religieux de son Ordre plus que doublé; plusieurs de ses anciennes provinces rétablies en Irlande, en France, en Portugal, en Espagne, en Amérique; la création de nouvelles missions ou une extension toute nouvelle de missions déjà existantes aux Montagnes-Rocheuses, dans la Guyane, à Calcutta, à Constantinople, en Australie, au Brésil, au Nouveau-Mexique, à Madagascar, en Arménie, au Zambèze, etc.; l'éducation de la jeunesse, œuvre si chère à sa Compagnie, se développant dans tant de collèges et avec tant de succès que bientôt la liberté à moitié rendue lui est tout à fait retirée; l'esprit du fondateur maintenu au sein de son Ordre avec un zèle toujours en éveil et une prudence toujours supérieure aux difficultés des temps; des instructions admirables données dans de nombreuses lettres ency-

cliques qui resteront comme un monument de sa sagesse et de sa piété; enfin, toute une légion de nouveaux modèles et protecteurs obtenus à sept reprises pour ses religieux par la canonisation ou la béatification de plus de quatre-vingts Jésuites, tous, à l'exception de trois, missionnaires et martyrs : tels sont à grands traits les fruits de ce fécond gouvernement.

Mais il dut les recueillir à travers des difficultés de toute sorte et au prix des souffrances les plus sensibles à son cœur de père. Dès les débuts de son généralat, une première persécution excitée contre les Jésuites d'Espagne, des accusations d'intrigues politiques lancées contre ceux de Naples qu'il défendait victorieusement, la spoliation de ceux de Fribourg dont il revendiquait les droits, le préparaient à de plus douloureuses épreuves. Il vit, en effet, en 1859 et 1860, ses religieux expulsés de presque toute la péninsule italique, en 1866 bannis de la province de Venise, en 1868 chassés de toute l'Espagne, en 1871 massacrés à Paris, comme en 1860 ils l'avaient été en Syrie, en 1873 proscrits de l'Allemagne pour l'inauguration du Kulturkampf, enfin, en 1880, dans toute la France et ses colonies, jetés de force hors de leurs maisons et de leurs collègues.

Plus près de lui, après l'envahissement sacrilège de Rome par les Piémontais, il a vu les établissements les plus anciens de son Ordre, les églises où reposent les corps de ses saints, les bibliothèques, les musées, les observatoires créés par ses savants, changés tout à coup en propriétés nationales et affectés à des services publics. Alors, comme il l'avait fait d'autres fois, il adressa au roi du Piémont des protestations dont la religieuse éloquence et la noble fermeté furent admirées même de ses spoliateurs.

Nous trouvons dans le *Figaro* les lignes suivantes sur le R. P. Beckx ; on les lira avec intérêt :

On les avait chassés (les Jésuites) de Rome, et par une ironie du sort à l'adresse des persécuteurs, la famille du baron Ricasoli leur avait donné leur villa. Les Jésuites étaient bien là, sur les hauteurs de Fiesole, pour méditer sur le néant de tout ce qui s'accomplit en dehors de Dieu.

C'est là que j'ai eu l'heureuse fortune de visiter plusieurs fois le père Beckx. La première fois que je le vis, je me sentis ému. Cette émotion s'adressait-elle au prêtre illustre qui vient de mourir, ou bien était-elle purement et simplement un acte de dévotion à l'une des croyances qui ont gouverné ma vie ? Je l'ignore. Tout ce que je sais, c'est que le vieillard qui commandait alors à la Compagnie de Jésus était bien le jésuite de mes rêves.

Il avait plus de quatre-vingts ans, il était de taille moyenne. Sa figure était fine et régulière. A un âge où la nature, à défaut de la règle, proteste contre les austérités de la vie religieuse, on sentait,

on voyait que ce vieillard illustre ne s'épargnait ni les privations ni les macérations. Son front était large et haut, ses yeux petits mais fins et perçants, son nez aquilin et un peu long, les pommettes saillantes, une bouche mince. Sa physionomie respirait à la fois une grande douceur et une énergie souveraine.

J'eus l'honneur d'avoir avec lui une conversation qui a été publiée alors. Je n'en reproduirai aujourd'hui qu'une déclaration de patriotisme qui fit sensation. Je lui faisais observer que l'on représentait les Jésuites comme les adversaires nés de tout gouvernement qui n'était pas une royauté théocratique, etc... comme n'étant pas des citoyens; le père Beckx prit la parole en ces termes :

« — Nous n'appartenons à aucune nationalité, nous appartenons à Jésus-Christ. Ce qui n'empêche pas que, quand il a fallu verser son sang pour le pays qui nous donnait l'hospitalité, nous n'avons pas été les derniers à accourir. On accuse le patriotisme des Jésuites français parce qu'ils ont fait serment d'obéissance au Souverain Pontife; mais ce serment, c'est au vicaire de Jésus-Christ qu'ils l'ont prêté; ce n'est pas au Pape-Roi.

« Le Pape peut disposer de nous pour toutes les œuvres spirituelles; il peut nous envoyer au bout du monde, disposer de nos forces, de nos biens, de nos vies pour le service de Dieu, de l'Eglise et des âmes; là s'arrête sa puissance sur nous. Elle a pour limite notre conscience, et trahir sa patrie est le péché par excellence que le Pape n'aurait pas le pouvoir de nous imposer. Si les Pères de la Compagnie m'obéissent les yeux fermés, c'est qu'ils savent que, moi, j'obéis au Pape, général de droit de tous les ordres.

« En matière politique, nous professons la doctrine constante de l'Eglise qui est d'obéir aux puissances, de respecter l'autorité sous quelque forme qu'elle soit établie. »

Le général de la Compagnie de Jésus est mort, un autre lui a succédé. Rien n'est changé : les mêmes vertus, les mêmes doctrines, les mêmes règles. Cette admirable constitution qui a emprunté aux statuts du peuple vénitien et aux fueros de Navarre son mécanisme merveilleux demeure. Le Jésuite continuera à prier, à enseigner, à évangéliser, à obéir et à souffrir. Les faiseurs de nouvelles diront même que Léon XIII ne les aime pas. Pourquoi ne pas dire qu'un roi hait ses gardes-du-corps, un navigateur ses matelots, un ingénieur ses pionniers? Le libéralisme moderne a rêvé un Pape et un général des Jésuites de fantaisie. Le Pape n'a pas changé depuis saint Pierre, le général des Jésuites depuis saint Ignace. Avec des souplesses infinies, le génie de l'Eglise romaine est ce roseau pensant de Pascal, immense dans sa faiblesse. Il plie et ne rompt pas.

Prince DE VALORI.

M. Paul Féval, le romancier bien connu, est mort mardi

matin, 8 mars, à quatre heures, dans la maison des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, rue Oudinot.

M. Paul FÉVAL est né à Rennes en 1818. Reçu avocat à dix-neuf ans, il quitta le barreau deux ans après, pour entrer commis dans une maison de banque; mais son goût pour la littérature l'entraînait dans des rédactions de journaux; il obtint un petit emploi de correcteur au *Nouvelliste*, où il réussit à faire paraître quelques articles, et se fit connaître de plusieurs vaudevillistes auxquels il fournit une collaboration anonyme qui le tira de la misère, sinon de l'obscurité.

Enfin un récit original, le *Club des Phoques*, inséré dans la *Revue de Paris* en 1841, et le roman des *Chevaliers du Firmament* lui donnèrent accès dans les journaux de l'époque: le *Commerce*, la *Quotidienne*, la *Chronique* et l'*Époque*.

Le succès du *Loup blanc* dans le *Courrier Français*, en 1843, attira sur Paul Féval l'attention d'Anténor Joly, qui lui confia la rédaction des *Mystères de Londres*, à condition de les signer du nom anglais de Francis Trollope. Ce roman improvisé, plein de passions et d'événements, eut un grand succès; publié en 11 volumes pour la première fois en 1844, il fut traduit en plusieurs langues et compta plus de vingt éditions: Le *Fils du Diable*, paru en 1847 dans l'*Époque*, et les *Amours de Paris*, dans les *Débats* eurent un succès retentissant.

Après la révolution de 1848, Paul Féval essaya de fonder des journaux, mais revint bien vite au roman.

En 1876, un événement important se produisit dans la vie du romancier. M. Paul Féval, dont les idées avaient été indifférentes en matière religieuse, revint à ses convictions des premières années et pratiqua la religion avec une ardente conviction.

Il écrivit les *Étapes d'une conversion*, les *Merveilles du Mont-Saint-Michel* et publia des éditions corrigées de ses anciennes œuvres. Il avait projeté une *Vie de sainte Radegonde* quand il fut surpris par la maladie dont il ne s'est pas relevé.

M. Paul Féval était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1869.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Dans son mandement de Carême, le cardinal-vicaire de Sa Sainteté annonce aux Romains les prochaines fêtes jubilaires de Léon XIII. A cette occasion, il dit ces belles paroles :

La tristesse du Carême trouve cette année un sujet de consolation dans l'attente du Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté. Dans toutes les parties du monde, les catholiques ont montré une noble émulation pour donner au chef de l'Eglise un hommage de piété et de reconnaissance filiale. Plus les ennemis de l'Eglise cherchent à briser les liens de son unité, plus cette union se montre forte et plus on se groupe autour de la chaire de Pierre. On célèbre les anniversaires des prêtres et des évêques par des réjouissances publiques. Pourquoi ne célébrerait-on pas l'anniversaire du prêtre des prêtres, de l'évêque des évêques? En outre, pour Léon XIII, s'ajoute aux raisons générales une raison particulière. La grandeur de ses actes brille dans cette Rome pourtant habituée, depuis des siècles, à toutes les gloires.

Ici le cardinal fait un magnifique tableau des actes du Pontife. Il montre ce qu'il a fait pour les études, les sciences et les arts.

Cependant, ajoute-t-il, la plus grande sollicitude de Léon XIII est pour l'Eglise universelle. Comme un présage de l'avenir, on inaugurerait la hiérarchie régulière en Ecosse avant qu'il n'eût même ceint la tiare, et il y a peu de mois qu'il l'a proclamée dans les Indes. Les sièges épiscopaux se sont multipliés ainsi que les vicariats apostoliques, les jeunes espérances des Eglises d'Amérique et d'Australie sont encouragées, il jette aussi son regard sur l'Orient, objet de tant de vœux politiques, et qu'il embrasse, lui, de ce grand esprit qui anime l'Eglise. A l'Europe, menacée de succomber sous le poids de sa civilisation tant vantée, il adresse le langage de ses plus nobles prédécesseurs et proclame hautement la vérité en condamnant les sectes et les erreurs. Arbitre entre deux nations, il dicte des sentences de paix. Il anime les déserts silencieux de l'Afrique, il rend la liberté aux Eglises affligées de l'Allemagne et, par sa longanimité, il maintient en faveur de la fille aînée de l'Eglise, les chartes de ses droits. Il conserve aux Espagnols leur concorde, il anime la foi des Portugais et, par la sagesse de ses conseils comme par son apostolat infatigable, il appelle les Anglo-Saxons au retour dans le sein de

l'Eglise. Combien il est donc juste de montrer à l'auguste vieillard la plus grande reconnaissance!

Le consistoire secret aura lieu le 14 de ce mois, et le consistoire public le 17.

La nomination du nouveau secrétaire d'Etat va être ajournée jusqu'à ce que de graves affaires actuellement pendantes soient réglées.

Il est d'usage que, chaque année, le pape fasse frapper une médaille à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement. Cette médaille doit rappeler l'évènement le plus saillant qui s'est produit, l'année précédente, en faveur de l'Eglise ou de la papauté.

Celle de cette année reproduit la fresque qui orne l'abside de Saint-Jean-de-Latran, représentant Léon XIII ordonnant à la commission des architectes et ingénieurs de procéder à l'exécution des travaux de l'abside.

La question du Tessin, rouverte par la mort de Mgr Lachat, est résolue en ce sens que le Conseil fédéral suisse consent, à la demande du Saint-Siège, à maintenir l'autonomie religieuse de ce canton. Il ne reste plus, par conséquent, qu'à procéder à la nomination du titulaire.

La Sacrée-Congrégation des Rites tiendra le 22 mars une séance dite préparatoire concernant la cause de canonisation du Bienheureux Berchmans.

L'un des cardinaux espagnols, qui n'avait pu encore recevoir le chapeau, Mgr Zéphyrin Gonzalès y Diaz Tunon, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, archevêque de Séville, vient d'arriver à Rome pour la cérémonie solennelle de l'imposition du chapeau, qui aura lieu dans le consistoire public du 17 courant.

A cet effet, les EEmes archevêques de Reims, de Rennes et de Sens ont dû arriver à Rome mercredi. Aussitôt après le consistoire public, ils recevront les visites dites *di calore* : S. Em. le cardinal Langénieux, au séminaire français; S. Em. le cardinal Place, à la maison de Saint-Louis-des-Français, et S. Em. le cardinal Bernadou, chez le prince Lancellotti.

Les cardinaux américains, Mgr Taschereau, archevêque de Québec, et Mgr Gibbons, archevêque de Baltimore, venus également à Rome pour l'imposition du chapeau, recevront les visites *di calore*, le premier au séminaire français, et le second, au collège américain du Nord.

Quant aux cinq nouveaux cardinaux, il n'y aura de présents à Rome pour recevoir le chapeau que Mgr Giordani, archevêque de Ferrare, et Mgr Aloisi-Masella, ancien nonce en Portugal.

S. Em. le cardinal Langénieux va profiter de son séjour à Rome pour traiter avec la Sacrée-Congrégation des études, en qualité d'arbitre et de conciliateur choisi par les parties intéressées, plusieurs questions relatives à l'Université catholique de Lille.

France.

PARIS. — On lit dans la *Semaine religieuse* :

Tout récemment vient d'arriver de Rome un décret qui sera accueilli avec joie dans le diocèse : c'est l'approbation des écrits du Vénérable Libermann.

Nos lecteurs connaissent la vie de ce grand serviteur de Dieu, dont le cardinal Pitra s'est fait l'historien. Ils savent comment, après avoir passé par les plus grandes épreuves, il devint premier Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie.

Sa vie s'écoula toute entière dans la pratique des plus héroïques vertus. Aussi, mort en odeur de sainteté, en 1852, sa cause de béatification fut-elle, peu de temps après, introduite à Rome. Il fut déclaré Vénérable, en 1876, sous le pontificat de Pie IX ; Mgr Freppel prononça, en l'église Sainte-Geneviève, un éloquent panégyrique, à cette occasion.

Le nouvel acte du Saint-Siège, bien que daté de plus de six mois, n'est parvenu à l'Archevêché que tout récemment. C'est que, par suite de l'énumération détaillée des écrits du Vénérable serviteur de Dieu, il forme tout un volume de quatre-vingt-cinq pages.

Après cet exposé, vient enfin le décret proprement dit, qui est conçu en ces termes :

« Au doute proposé sur la révision de ces écrits, par l'Eminentissime et Révérendissime Seigneur Cardinal Aloïs Oreglia de San Stephano, Ponent de cette cause, dans l'assemblée ordinaire de la Congrégation des Rites sacrés, tenue au Vatican au jour indiqué ci-dessous, les EE. et RR. Cardinaux proposés au maintien des Rites

sacrés, après avoir mûrement examiné et pesé toutes choses et entendu le R. P. D. Augustin Caprara, promoteur de la sainte Foi, ont résolu de répondre ainsi : *Rien ne s'oppose à ce que l'on passe outre, en réservant toutefois au promoteur de la Foi le droit de faire opposition, s'il y avait lieu, et conformément au droit.*

« Le 15^e jour du mois de mai 1886.

« Le secrétaire soussigné, ayant fait ensuite un rapport fidèle de tout cela à notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII, Sa Sainteté a bien voulu ratifier et confirmer le rescrit de la Sacrée Congrégation, le 27 du même mois et de la même année. »

Ce décret est le résultat de plus de dix années de travaux consécutifs. Ce fut, en effet, le 21 juillet 1876, que le cardinal Patrizzi écrivit au Cardinal-Archevêque de Paris pour l'inviter à procéder à la recherche de tous les écrits du vénérable Libermann. En conséquence, le 21 février 1877, Son Eminence le Cardinal Guibert rendit une ordonnance, enjoignant à tous ceux qui pourraient en avoir entre leurs mains, de les déposer à l'Archevêché.

Le 12 octobre 1883, Mgr Richard procéda à la reconnaissance juridique de tous ses écrits, comprenant quinze volumes, dont cinq imprimés, un lithographié et neuf manuscrits. A la séance, qui eut lieu au séminaire du Saint-Esprit, prirent part : M. l'abbé Eugène Bernard et M. l'abbé Benoist, le premier comme promoteur et le second comme notaire ; le T. R. P. Emonet, supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, et le R. P. Delaplace, conseiller général de la même Société, tous deux appelés comme témoins.

Quelques jours après, tous ces volumes, revêtus du sceau de Mgr Richard, étaient envoyés au secrétariat de la Congrégation des Rites, à Rome, pour y être examinés. On sait que cet examen est à la fois minutieux et sévère : tout est pesé et scrupuleusement examiné, tant au point de vue ascétique que dogmatique. Or, le résultat final a été qu'il ne s'y trouvait rien qui pût entraver la marche du procès. Le rapport des examinateurs a même été très élogieux ; et il est rare, paraît-il, que l'examen des réviseurs aboutisse à un résultat aussi favorable. Souvent même c'est là un obstacle difficile à franchir et qui fait échouer nombre de causes.

Le décret ci-dessus doit donc donner une grande joie à tous les fils du Vénérable Libermann et à tous ses anciens amis et disciples. Désormais ils peuvent avec une entière sécurité, se nourrir de sa doctrine et la propager : le jugement du Saint-Siège leur est un sûr garant qu'il ne s'y trouve aucune erreur.

CAMBRAI. — Nous trouvons dans le *Bulletin des Facultés catholiques de Lille* des renseignements très intéressants et très encourageants sur la situation prospère de cette Université :

L'année scolaire 1886-1887 a vu s'augmenter le nombre des étu-

dians pour les Facultés de droit et de médecine. Il est de 117 pour la Faculté de droit, c'est-à-dire de 2 en plus qu'il n'y en avait à la fin de l'année scolaire dernière, et de 173, en y comprenant 13 élèves sages-femmes, pour la faculté de médecine, c'est-à-dire de 3 en plus qu'il n'y en avait au mois de juillet 1886.

Dans les circonstances présentes et lorsque plusieurs des Facultés de l'État voient diminuer le nombre de leurs élèves, une augmentation, même légère, peut être considérée comme un succès, comme un témoignage de l'opinion publique.

Au collège théologique, le nombre des étudiants est de 17 ; à la faculté des lettres de 23, et à la faculté des sciences de 24. Dans ces trois facultés, le nombre des élèves laïques a augmenté. S'il y a une diminution pour le total, cela provient de ce que les séminaires des diocèses de Cambrai et d'Arras ont fourni, depuis deux ans, moins d'élèves ecclésiastiques pour les hautes études théologiques et pour les cours préparatoires à la licence ès lettres et à la licence ès sciences.

Les écoles de hautes études industrielles et agricoles, qui ne font que débiter, ont 17 étudiants.

Cela fait un total de 371 élèves suivant les cours.

Les Facultés catholiques de Lille progressent, et, comme la Faculté catholique de Louvain, progresseront de plus en plus. L'enseignement y est aussi large, aussi complet que possible. On tient à n'y conserver aucun de ces étudiants qui ne suivent pas assidûment les cours et qu'une conduite peu régulière empêche de s'appliquer à l'étude.

Les succès dans les examens ont répondu, durant l'année scolaire dernière, au mérite des professeurs et au travail des élèves. La proportion des examens heureux est toujours très élevée, si on la compare à ce qui se produit dans l'ensemble des Facultés de la France.

NICE. — Mgr Balaïn, évêque de Nice, vient d'adresser à ses diocésains une Lettre pastorale sur les tremblements de terre du 23 février.

Mgr l'évêque de Nice prescrit un *triduum* de prières et annonce qu'il recevra avec reconnaissance et qu'il transmettra avec empressement les dons et les offrandes que l'on voudra bien lui envoyer pour ceux de ses diocésains qui ont été le plus profondément éprouvés et ruinés par le terrible désastre du 23 février.

LES CHAMBRES

Sénat.

Lundi 7 mars. — Le Sénat adopte, après urgence déclarée, la réforme du régime en vigueur pour les lettres expédiées après les levées générales.

Le Sénat adopte la proposition de M. Lalanne relative à des nominations et des promotions dans la Légion-d'Honneur.

Le Sénat adopte en seconde lecture le projet de loi relatif à la répression des fraudes dans le commerce des engrais.

M. SCHEURER-KESTNER demande la création de stations agronomiques destinées à renseigner le cultivateur et à suppléer à son ignorance en chimie.

M. LE GÉNÉRAL ARNAUDEAU demande le renvoi de la loi à la commission.

Le Sénat décide que le projet tout entier sera renvoyé à la commission.

Le Sénat discute quelques articles de la loi sur les aliénés et s'ajourne au 11 mars.

Chambre des députés.

Jeudi 3 mars. — L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant approbation d'une convention de commerce et de navigation entre la France et la Grèce. La Chambre décide qu'elle passera à la deuxième délibération.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi portant modification du tarif général des douanes (céréales).

Samedi 5 mars. — L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi portant approbation du traité de commerce entre la France et la République Sud-Africaine.

Après un discours de M. BOTTIEU, qui combat le projet et une réplique de M. FÉLIX FAURE qui le défend, l'ajournement est prononcé.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des propositions de loi portant modification du tarif général des douanes en ce qui concerne les céréales.

M. DEVELLE explique qu'il avait voté le droit de 5 francs en 1884, mais il n'a pas voté le droit de 3 francs parce qu'il le considérait comme insuffisant; tout le mal vient de la concurrence étrangère de plus en plus menaçante.

Le ministre estime que les importateurs sont les maîtres du marché français et déclare que le prix du blé ne peut être rémunérateur au-dessous de 25 francs le quintal.

Sur la demande de M. Yves Guyot, M. GOBLET monte à la tribune.

L'orateur déclare que le gouvernement ne prend pas partie dans la question. Il ajoute que M. Develle a parlé en son nom personnel ; d'ailleurs, l'opinion du gouvernement n'aurait qu'un effet illusoire sur la Chambre. Le débat n'implique pas la question de confiance.

Lundi 7 mars. — L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Cunéo d'Ornano sur le rôle de la magistrature en Corse et sur la situation actuelle de ce département.

M. CUNÉO D'ORNANO : Il s'agit des intérêts d'un département français dans l'âme où tous les partis sont d'accord pour réclamer la justice. Même des journaux républicains souhaitent un renouvellement intégral de la magistrature en Corse, pour que ce département échappe enfin à l'influence de la coterie dont l'honorable sénateur, M. de Casabianca, est le chef avéré (Interruptions).

Aux dernières élections municipales, M. Peraldi était maire d'Ajaccio. Les amis de M. Ceccaldi se sont alliés aux bonapartistes pour renverser les amis de M. Peraldi.

Ce détail montre qu'il y a en Corse autant de partis républicains que d'individualités. Aussi dans cette affaire la Chambre peut s'inspirer des vrais intérêts du pays sans s'occuper des individualités en cause.

M. CUNÉO D'ORNANO ajoute qu'il aime mieux un républicain de la veille qu'un bonapartiste repentant. Aujourd'hui, pour les partis vaincus en Corse, il n'y a plus ni administration ni justice.

L'orateur estime que le maintien de M. de Casabianca est un scandale (Applaudissements à gauche). Il montre ensuite le désaccord qui existe entre les républicains mêmes.

Rappelant l'interpellation de 1884, l'orateur conclut que la situation n'a pas changé. Ce n'est pas que les personnages qui se plaignaient alors sont satisfaits aujourd'hui qu'il faut croire qu'il n'y a rien à faire.

L'orateur refait l'exposé des fonctions en Corse occupées par la famille de M. de Casabianca (Rires sur tous les bancs).

M. ANDRIEUX : C'est une réunion de conseil de famille !

M. EMMANUEL ARÈNE : Il y a parmi ces membres d'excellents républicains.

M. CUNÉO D'ORNANO donne la liste des fonctionnaires alliés aux Casabianca. La longueur de cette liste provoque l'hilarité générale.

L'orateur critique les nominations judiciaires et apporte de nombreux dossiers.

« Ma conclusion, ajoute-t-il, est celle que M. Goblet et ses amis demandaient en 1884 : une enquête parlementaire. »

M. GOBLET trouve le tableau exagéré. Répondant à une interpellation de M. de Cassagnac, qui fait allusion à sa petite taille, l'orateur

dit qu'il est indifférent aux railleries des hommes de grande dimension. Il s'attache ensuite à combattre les arguments de M. Cunéo d'Ornano.

Il fait le procès de M. Léandri; ce dernier a fait un acte de rébellion qui sera déféré au jury. M. GOBLET conclut en repoussant l'enquête.

M. EMMANUEL ARÈNE parle dans le même sens.

M. CUNÉO D'ORNANO, en présence de la déclaration de M. Goblet, retire son interpellation.

M. ANDRIEUX exprime sa confiance dans la fermeté du président du conseil.

Après quelques observations de MM. CECCALDI et LAISANT, le débat est clos, M. Cunéo d'Ornano ayant retiré sa demande d'enquête.

Mardi 8 mars. — La Chambre adopte à l'unanimité le projet de loi portant ouverture au ministre de l'intérieur d'un crédit de 1,350,000 francs pour venir en aide aux populations éprouvées par les tremblements de terre.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministère des finances d'un crédit de 2 millions pour le recensement des propriétés bâties et l'évaluation de leur valeur locative.

Le renvoi est ordonné.

Suite de la discussion sur les céréales.

M. ACHARD développe longuement un amendement tendant à la suppression de tous les droits sur les céréales à partir du 1^{er} juillet 1887. Un de ses arguments est que « Louis XV est mort chargé de l'exécration publique parce qu'il avait touché au droit sur les blés avec le Pacte de famine. »

L'amendement de M. Achard est rejeté par 374 voix contre 151.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le Vatican et le Quirinal. — Le nouveau Reichstag. — Santé de l'Empereur Guillaume. — Insurrection en Bulgarie. — Nouvelles de l'intérieur.

10 mars 1887.

Les bruits qui ont eu cours, ces jours derniers, au sujet de la définition diplomatique et internationale d'un *modus vivendi* entre le Vatican et le Quirinal, sont décidément et absolument démentis.

Toutefois, comme le dit le proverbe, « il n'y a pas de fumée sans feu. »

Plus la Papauté exerce une influence considérable dans les affaires européennes, plus son prestige grandit, plus son action

politique et sociale paraît précieuse, même à des puissances hétérodoxes comme l'Allemagne et l'Angleterre, et plus aussi il semble opportun et même nécessaire de replacer le Chef auguste de la chrétienté dans les conditions normales et traditionnelles de son indépendance.

Aussi devons-nous faire remarquer que, tout en infligeant un démenti catégorique au projet d'accommodement imaginé par quelques novellistes sans autorité, le *Moniteur de Rome* n'a pas du tout nié que la situation faite au Saint-Siège ne préoccupât sérieusement la diplomatie.

La solution officielle de la question romaine n'est pas encore formulée, mais on reconnaît qu'elle est urgente et que la continuation de l'état de choses actuel a les conséquences les plus désastreuses pour les intérêts moraux et religieux, soit à Rome même, soit dans les diverses contrées de l'univers chrétien.

Nous en sommes toujours au même point qu'au lendemain du bombardement de 1870 et après le brutal triomphe de la conspiration ourdie contre le pouvoir pontifical.

Tout le monde comprend que cette situation doit avoir un terme. De là les rumeurs qui ont eu cours; de là les expédients suggérés en vue d'un compromis provisoire; de là enfin l'espèce d'incertitude et d'hésitation qui se manifeste parfois jusque dans les rangs catholiques eux-mêmes.

Nous pouvons tenir pour certain, d'après les nouvelles de Rome, que le Saint-Siège n'acquiescera jamais à un amoindrissement même apparent de son pouvoir suprême; mais nous pouvons être également persuadés que des efforts vont se faire en vue d'amener une certaine détente.

La question romaine demeure toujours ouverte depuis la sacrilège invasion de 1870.

Cette invasion constitue un crime contre la religion, contre la liberté, contre le droit des gens, et ses résultats demeurent tous marqués de cette triple flétrissure.

Il n'y a ni notes diplomatiques, ni prescription, ni expédients politiques d'aucune sorte qui puissent effacer ou seulement atténuer cette tache originelle. Une seule solution est possible: c'est la réparation complète, la restauration de la justice.

Le mouvement actuel nous y pousse; il se retrempe dans les consciences chrétiennes et dans les multiples manifestations du dévouement des catholiques envers le Saint-Siège; il ne s'arrêtera que lorsqu'il aura atteint son but.

Aux yeux d'une politique purement humaine, ce but peut sans doute paraître chimérique, irréalisable et, dans tous les cas, bien éloigné.

Mais qui donc, à l'heure où nous sommes et en face des événements auxquels nous assistons, peut encore compter sur les prévisions de la politique? Est-ce qu'il y a deux ans à peine, la cessation du *Kulturkampf* et la pacification religieuse en Allemagne ne paraissaient pas plus impossibles que la restauration de la souveraineté temporelle du Pape?...

Dans tous les cas, dirons-nous avec le *Bien Public* de Gand, l'attitude et le langage du Chef de l'Eglise doivent guider notre propre conduite et nous engager à persévérer dans nos protestations. Ces jours derniers encore, en recevant à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement, les félicitations et les vœux du collège des cardinaux, S. S. Léon XIII revendiquait plus fièrement que jamais les droits de la souveraineté pontificale. Cette affirmation, appuyée sur la justice, n'est-elle pas plus considérable après tout que l'autorité précaire du fait accompli? Aujourd'hui même, aux yeux du monde entier, qui tient la première place à Rome, qui exerce la plus grande influence, qui est le plus mêlé aux grandes affaires, qui est le plus vraiment Roi, de Humbert de Savoie ou de Léon XIII?... Nous laissons à l'évidence des faits, au bon sens de nos lecteurs, à la bonne foi de nos adversaires eux-mêmes, le soin de répondre à cette question.

Ajoutons que le caractère, chaque jour plus aigu de la question sociale, est bien fait pour ouvrir enfin les yeux aux pouvoirs conservateurs de la société. Si les gouvernements veulent efficacement protéger la justice dans leurs pays respectifs, ils doivent commencer par prêcher d'exemple et par se laver de la complicité qui pèse sur eux depuis l'attentat sacrilège de 1870.

L'Italie elle-même, en y regardant bien, est la première intéressée à cette œuvre de réparation. Elle n'échappera à la Révolution que par le repentir et par la restitution, sinon le socialisme d'en bas châtierra le socialisme d'en haut. — On commence à le voir un peu partout; on finira bien par le voir à Rome.

Le Reichstag allemand a commencé en première lecture, la discussion de la loi militaire. On sait par avance que le septennat sera voté; la majorité nouvelle du Parlement est favorable à cette réforme. D'après une statistique récente, les septenna-

listes sont au nombre de 223, les antiseptennalistes ne sont que 174; c'est une majorité de 50 voix acquise au projet du gouvernement de l'empire (1).

Voici, d'ailleurs comment est définitivement composée la Chambre allemande :

Les conservateurs y sont au nombre de 82; ils étaient 76 dans l'ancien.

Les conservateurs libres (*Reichspartei*) seront au nombre de 35 dans le nouveau Reichstag; ils étaient 31 dans l'ancien.

Les nationaux-libéraux seront 102 dans le nouveau Reichstag; ils étaient 50 dans l'ancien.

Les progressistes seront 34 dans le nouveau Reichstag; ils étaient 67 dans l'ancien.

Les démocrates ne seront pas représentés dans le nouveau Reichstag; ils étaient au nombre de 6 dans l'ancien.

Le Centre aura 102 membres dans le nouveau Reichstag; il en avait 110 dans l'ancien.

Les Polonais seront au nombre de 15 dans le nouveau Reichstag, comme dans l'ancien.

Les socialistes seront au nombre de 11 dans le nouveau Reichstag; ils étaient au nombre de 25 dans l'ancien.

Le parti de la protestation alsacienne-lorraine sera représenté par 15 membres dans le nouveau Reichstag; il était représenté par 14 membres dans l'ancien.

Il y aura 1 Danois dans le nouveau Reichstag, comme dans l'ancien.

Les partis gouvernementaux (nationaux-libéraux, conservateurs et conservateurs-libres), comptent donc 219 membres, et les partis d'opposition (Centre, progressistes, Alsaciens-Lorrains, Polonais, socialistes, Danois), 178.

La commission parlementaire de la Chambre des seigneurs de Prusse, chargée de la discussion du nouveau projet de loi politico-ecclésiastique, a tenu sa première séance le 2 mars.

C'est M. le duc de Ratibor, frère aîné de S. Em. le cardinal de Hohenlohe, qui a présidé. Le ministre des cultes, M. de Gossler, le sous-secrétaire d'Etat Lucanus (catholique) et le

(1) Une dépêche de Berlin, 9 mars, annonce le vote du Septennat par 247 voix contre 20 et 83 abstentions.

conseiller aulique Bartsch y ont assisté au nom du gouvernement.

Nos lecteurs savent que plusieurs catholiques font partie de cette commission, présidée par le frère d'un cardinal et comptant un évêque dans son sein.

Quoique la *Germânia* prétende que les membres de la commission se sont engagés à garder le plus grand secret et que l'on n'a pu rien savoir sur la discussion, le *Temps* assure que Mgr Kopp, évêque Fulda, aurait présenté une motion tendant à accorder à l'Eglise le droit absolu de fonder des séminaires où bon lui semblerait. Le *Temps* assure en plus que cette motion aurait été rejetée. En ce qui concerne le droit de veto de l'Etat, Mgr Kopp aurait, d'après le même journal, présenté la motion suivante :

§ 1^{er}. Les autorités ecclésiastiques, quand elles chargent un ecclésiastique des fonctions de curé de telle église, sont tenues de faire connaître le nom de cet ecclésiastique au président de la province avant de donner l'ordre au curé d'aller occuper son poste.

§ 2. Le président supérieur de la province est autorisé à opposer dans le délai de trente jours, son veto à l'installation du curé en question, en se basant sur des motifs importants tirés de faits d'ordre politique ou civil, parmi ces motifs, on ne saurait invoquer le fait que le curé en question a exercé régulièrement ses droits civils ou politiques ou rempli un devoir ecclésiastique. Les faits invoqués contre le curé devront être prouvés. Si, dans le délai de trente jours, aucun fait n'a été invoqué contre l'installation du curé, on devra admettre qu'il n'existe aucun fait qui puisse être invoqué contre lui.

§ 3. Dans le cas où une entente ne pourra s'établir entre le président supérieur et l'autorité ecclésiastique au sujet de l'installation canonique ou des motifs invoqués contre l'installation canonique du curé, l'Etat ne pourra s'opposer à cette installation.

§ 4. Les ordres religieux expulsés en vertu de la loi de 1875 seront tous réintégrés dans leurs anciens droits et dans leurs anciennes possessions. Les supérieurs de ces ordres seront tenus simplement de remettre au gouvernement la liste complète des membres de ces ordres.

Une autre motion de Mgr Kopp demanderait l'abolition de la loi concernant la vacance d'un siège épiscopal et l'administration du temporel.

En ce qui concerne le rejet de la motion relative aux séminaires, rappelons que la législation actuelle révisée accorde un séminaire pour chaque diocèse. Mais on conçoit facilement que

dans plusieurs diocèses cela soit tout à fait insuffisant. D'ailleurs, l'appréciation des évêques sur ce point ne saurait être limitée par le gouvernement ou être remise à son bon plaisir, sans porter atteinte aux droits de la religion catholique.

Des dépêches authentiques de Berlin démentent les bruits que l'on avait fait courir sur l'état de l'empereur Guillaume, bruits que certains journaux avaient cru pouvoir transformer en affirmations circonstanciées de la mort de ce souverain. Cet événement, qui rentre dans l'ordre des faits prévus, n'aura pas, du reste, les conséquences que quelques hommes redoutent ou espèrent. Bien que la vie de l'empereur allemand soit évidemment la clef de voûte de la gérontocratie qui gouverne aujourd'hui l'Allemagne, sa fin ne changera probablement rien, pour le moment, à l'orientation de la politique de l'empire. Il manquera au nouveau gouvernement le prestige de l'homme qui a joué dans l'histoire de l'Europe un rôle si important, mais la machine est montée et elle continuera à marcher.

Les Allemands n'ont pas, comme nous, l'habitude de casser leurs idoles : ils les conservent et quand l'homme n'est plus, ils en gardent pieusement le souvenir. On ne connaît pas dans ce pays les beautés du *déboulonnage*.

Les nouvelles de Bulgarie sont mauvaises depuis quelques jours. La guerre civile y a éclaté et, malgré les dépêches officielles, on peut craindre qu'elle ne s'apaise pas très facilement. Voici dans quelles circonstances les troubles ont éclaté :

Le commandant de la place forte de Silistrie avait été menacé de révocation par la régence. C'est alors qu'il se décida à la révolte et y entraîna la garnison, forte de 3.000 hommes, et prit position avec elle dans un défilé des montagnes voisines. Les garnisons de Schoumla, de Roustchouk, de Varna, ont reçu l'ordre de l'en débusquer. Il paraîtrait que les troupes du gouvernement auraient réussi à rétablir le calme à Silistrie, mais les villes de Schoumla et de Roustchouk ont profité de l'absence d'une partie de leurs garnisons pour se soulever à leur tour. Il est à craindre que le mouvement ne se propage.

À moins qu'on n'étouffe promptement le mouvement insurrectionnel de Silistrie, disait hier le *Standard*, les craintes éprouvées ces derniers temps à l'égard de la paix vont se faire sentir dans toute leur force. Des troubles en Bulgarie signifient turbulence en Serbie, turbulence

dans le Montenegro, turbulence en Macédoine. Que la péninsule des Balkans devienne le théâtre d'une conflagration militaire, et il sera impossible de localiser l'incendie.

L'affaire de Silistrie a causé une vive émotion à Constantinople; on craint qu'il n'y ait là un prétexte honorable pour la Russie à intervenir au nom même des principes d'humanité. Or, quoique la Porte soit préparée à cette pénible hypothèse, ce n'est pas sans terreur qu'elle la voit se réaliser. On attribue la recrudescence du désordre en Bulgarie à des excitations étrangères. Le fait est que certaines puissances pourraient avoir quelque intérêt à faire éclater dans les Balkans un conflit susceptible d'avoir du retentissement en Occident et de mettre aux prises des puissances dont l'influence serait momentanément neutralisée dans l'Ouest de l'Europe. Pour parler plus nettement, il est à redouter que les troubles aient été provoqués par l'Allemagne dans le but d'occuper la Russie en Orient, de se débarrasser ainsi d'une surveillance incommode en ce moment et de diminuer les forces d'un ennemi éventuel. Cela est d'autant plus plausible que l'on ignore absolument en faveur de quel principe ou de quel personnage l'insurrection a éclaté.

La résurrection du cabinet Depretis en Italie est aujourd'hui officielle, mais il convient de constater qu'elle n'a pas été aussi facile qu'on l'avait imaginé d'abord. M. Depretis voulait élargir la base parlementaire dont il disposait avant sa retraite; mais il s'est heurté à une opposition telle, qu'il a été obligé de revenir à sa première combinaison. Il est certain que, s'il avait pu s'adjoindre quelques-uns des éléments dont disposent MM. Carli et Crispi, il aurait pu réussir; mais la mission qu'il avait reçue du roi excluait formellement les progressistes de toute participation au gouvernement. Il faudra qu'il se contente de la même majorité qu'il déclarait, il n'y a pas trois semaines, être insuffisante et précaire. Et par suite, une nouvelle crise ministérielle est en perspective à brève échéance.

Peu de nouvelles à l'intérieur cette semaine: la discussion sur les céréales se poursuit sans incidents et traîne en longueur; le cabinet continue à s'effacer, dans la crainte de se voir renverser s'il faisait mine d'avoir un sentiment à lui. C'est la continuation de l'anarchie gouvernementale.

L'an dernier, un nommé Severdy, couvreur à Mareau (Loiret), s'était laissé affilier à une bande anticléricale d'une commune voisine de la sienne, Saint-Hilaire. Complètement illettré, Severdy avait signé un engagement dans lequel il était stipulé que, la société ayant pour but le mépris le plus absolu de la religion, chaque membre promettait de se faire enterrer civilement.

Quelque temps après, Severdy tomba malade et demanda des secours au groupe « La libre-pensée de Saint-Hilaire. » On lui fit comprendre qu'il n'était pas entré dans une société de secours mutuels, et il donna sa démission. Le 10 novembre, le couvreur mourut, après avoir reçu les derniers sacrements en pleine connaissance et demandé qu'on l'enterrât religieusement. Le corps était à l'église et l'office allait commencer, quand un ramassis de brigands fit irruption dans l'église.

C'étaient Durand, le maire de Saint-Hilaire; un maçon nommé Laisné; un cantonnier nommé Marois; les vigneron Montigny, Bruneau, Simon, Goujon; tous chefs de la Libre-Pensée de Saint-Hilaire. Une foule d'individus plus ignobles qu'eux les suivait, insultant les prêtres et les parents du défunt.

Laisné renversa tous les attributs religieux qui entouraient le corps, puis le maire Durand commanda d'enlever le cercueil, et toute la bande escorta en hurlant la bière, que ces canailles portèrent au cimetière pendant que le prêtre terminait sa messe en présence de la famille atterrée.

Cette affaire est venue samedi dernier devant le tribunal correctionnel d'Orléans.

Le maire Durand a été condamné à dix jours de prison, Laisné à quinze jours, Marois à six jours, Montigny à trois jours, Firmin Simon à 50 francs d'amende.

Mme veuve Severdy a obtenu 150 francs de dommages-intérêts. M. le curé de Mareau réclamait seulement un franc de dommages-intérêts que naturellement il a obtenu.

On connaissait déjà le baptême laïque, et M. Rochefort a été le premier officiant de cette nouvelle religion. Voici qu'aujourd'hui on a trouvé un moyen de donner une certaine pompe aux enterrements civils. C'est au conseil municipal d'Heyrieux (Isère) que revient l'honneur de l'invention. Un notaire, qui est à la fois conseiller municipal et franc-maçon, a remarqué que les cérémonies funèbres de ses amis manquaient de solennité.

Il a donc proposé et fait voter la proposition suivante : « Article premier. — A l'avenir, les enterrements civils, qui ne peuvent être annoncés par les cloches de l'église, seront annoncés par un tir de boîtes (à la façon des fêtes baladoires). — Art. 2. Trois coups seront tirés pour les hommes, deux coups pour les femmes, et un coup pour les enfants. » De cette façon, Ruggieri passe ordonnateur principal des pompes funèbres; les pétards, soleils, chandelles romaines et feux de Bengale (rouges, bien entendu), deviennent des accessoires respectables, et le plus bel enterrement sera celui qui coïncidera avec la fête du 14 juillet. C'est beau, la laïcisation !

PETITE CHRONIQUE

Il y a quelques jours, le récit d'un meurtre épouvantable remplissait les colonnes des journaux de Paris : on apprenait que M. Stilman, directeur des Aciéries de France, avait été lâchement assassiné, sur un des quais de la Seine, par un ouvrier mécontent de nationalité belge, qui s'était tué lui-même après avoir satisfait sa vengeance.

C'était, moins les détails de sauvagerie qui ont accompagné le meurtre de M. Watrin, la répétition du drame de Decazeville. Mais là ne s'est point borné le meurtre; il y a eu un épilogue peut-être plus épouvantable encore. On a fait au meurtrier des funérailles scandaleuses.

Sur la tombe, un anarchiste a pu dire impunément : « Deruyter, cœur généreux, tu n'as pas voulu attendre le grand jour de la révolution ! Semblable au Spartacus antique, tu t'es immolé toi-même, après avoir vengé tes frères ouvriers. Compagnons, je ne sais pas à quelle école appartenait Deruyter, mais je crie : Vive ce soldat anonyme dont l'exemple devrait être suivi par tous ! vive l'anarchie ! »

« Vive l'anarchie ! vive la révolution sociale ! répondent les révolutionnaires ! »

Ces apologies sauvages et impunies du meurtre transformé en un acte héroïque pendant que le meurtrier est lui-même qualifié de victime, ont une signification qu'on chercherait vainement à dissimuler. C'est un symptôme de guerre sociale imminente, qu'on aurait grand tort de traiter avec indifférence ou dédain.

— Un coup de grisou vient de faire 93 victimes dans le bassin de la Loire.

— Un autre coup de grisou, en Belgique, à Quaregnon, près Mons, a causé la mort de 140 mineurs.

— M. Grévy, sur la proposition du ministre de la guerre et du général Munier, commandant la division du Tonkin, vient de décerner une médaille d'argent, médaille de sauvetage de première classe, au R. P. Bruyer, missionnaire apostolique.

Le R. P. Bruyer a sauvé, au péril de ses jours, deux soldats qui se noyaient dans un torrent au Tonkin.

— L'empereur d'Allemagne, dont la santé s'est beaucoup améliorée depuis deux jours, a reçu, avant-hier, le bureau du nouveau Reichstag.

Il a exprimé le regret d'avoir été obligé de dissoudre cette Assemblée, alors qu'il espérait voir accepter le projet de septennat sans discussion et à l'unanimité, de la même façon que les crédits militaires ont été votés en France. Il a ajouté que le résultat des élections avait envoyé une grande majorité assurée.

L'empereur a ensuite fait l'éloge du Pape, dont il a reconnu les sentiments pacifiques depuis que le Souverain Pontife a pris la tiare. C'est pour cette raison, d'ailleurs, que Léon XIII a été choisi pour arbitre dans l'affaire des Carolines. L'empereur a exprimé, en terminant, la confiance qu'une solution pacifique serait donnée au conflit ecclésiastique.

— Les électeurs sénatoriaux de la Vendée sont convoqués pour le 1^{er} mai, à l'effet de procéder au remplacement de M. Gaudineau, décédé.

— Parmi les vingt et un orateurs qui prêchent à Rome pendant le carême est le P. Gambetta, Dominicain, parent de Léon Gambetta.

La famille du prédicateur est du même pays de la Ligurie où naquit le père de l'ancien ministre. On trouverait donc dans cette famille l'éloquence sacrée du prédicateur après l'éloquence du tribun.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

32. — **Traité de la Communion fréquente**, d'après la doctrine et la pratique | de l'Eglise catholique, par l'abbé J.-L.-A. Maurel, prêtre du diocèse de Rodez. — Un

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les auditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

vol. in-8 de 600 p. — Lyon et Paris, Delhomme et Briguët. — Prix : 7 fr. 50.

Les premiers chrétiens, on le sait, avaient la pieuse et salutaire habitude de la communion quotidienne. Ils ne faisaient d'ailleurs, en agissant ainsi, que mettre en pratique la demande que Notre-Seigneur a placée lui-même sur les lèvres de chaque fidèle : Donnez-nous le pain de chaque jour. C'est dans le même esprit que les Pères de l'Eglise, le saint Concile de Trente, les docteurs et les auteurs ascétiques, ont fait de la communion quotidienne un précepte constant. Cela se comprend, car est-il un acte de foi plus parfait que la réception du corps de Jésus-Christ? Et, d'autre part, si les autres sacrements nous rapprochent de Dieu, l'Eucharistie, l'acte le plus parfait aussi de l'amour de Jésus pour les hommes; réalise l'union la plus complète entre la divinité et l'humanité, une union telle qu'il n'en est point qui puisse lui être comparée.

Et pourtant, de nos jours, non seulement la communion quotidienne, mais même la communion fréquente n'est plus pratiquée que par le petit nombre. Subissant, d'une façon inconsciente d'ailleurs le plus souvent, les désastreuses conséquences des doctrines jansénistes, les chrétiens actuels oublient que, suivant la juste expression de Mgr de Ségur, « la communion n'est pas la récompense de la sainteté acquise, mais un moyen de conserver la grâce, de l'ac-

croître et d'arriver à la sainteté ». « La nourriture corporelle, dit-il encore excellemment, a ce même caractère. On ne mange jamais parce qu'on est fort, mais pour rester fort ou le devenir. »

C'est cet abandon, ou du moins cette diminution d'une pratique si nécessaire qui a amené M. l'abbé Maurel à écrire le grand et important traité que nous signalons aujourd'hui. Tout ce qui a trait à ce grave sujet est exposé de main de maître. La première partie comprend tout ce qui se rapporte aux paroles de Notre-Seigneur et aux interprétations données à ces paroles par les Apôtres, les Pères, les Conciles, les Docteurs.

La seconde partie s'occupe des dispositions nécessaires pour la communion; de l'obligation pour le chrétien de la recevoir fréquemment; des règles données à ce sujet par les maîtres de la vie spirituelle; des objections qu'on oppose à cette pieuse pratique; de la réfutation victorieuse qu'on peut et qu'on doit faire à ces objections, comme aussi des moyens que doivent employer les chrétiens pour revenir à la fréquentation habituelle du banquet eucharistique.

On voit donc, sans qu'il soit nécessaire d'insister autrement, l'importance de l'ouvrage de M. l'abbé Maurel. Ajoutons seulement qu'à côté d'une science théologique approfondie et dont l'imprimatur de Mgr l'évêque de Rodez est un sûr garant, le *Traité de la communion fréquente* est comme embaumé par les parfums de la plus douce et à la fois de la plus ardente piété.

Le gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

ACTES DU CONSISTOIRE SECRET

DU 14 MARS 1887

N. T. S. P. le Pape Léon XIII a tenu, le 14 mars, au palais apostolique du Vatican, un consistoire secret dans lequel l'Eme et Rme cardinal Bartolini, arrivé au terme de ses fonctions de camerlingue du Sacré-Collège, a présenté la bourse d'usage à Sa Sainteté, qui a daigné la passer à S. Em. le cardinal Serafini.

Ensuite Sa Sainteté a daigné créer et publier cardinaux de la sainte Eglise romaine et de l'ordre des *prêtres* (1) :

Mgr *Séraphin* VANNUTELLI, archevêque de Nicée, nonce apostolique à Vienne, né à Genazzano, dans le diocèse de Palestrina, le 25 novembre 1834 ;

Mgr *Gaëtan* ALOISI-MASELLA, archevêque de Néocésarée, ancien nonce apostolique à Lisbonne, né à Pontecorvo, le 30 septembre 1826.

Mgr *Louis* GIORDANI, archevêque de Ferrare, né à Godifume, dans ce même archidiocèse, le 13 octobre 1822 ;

Mgr *Camille* SICILIANO DI RENDE, archevêque de Bénévent, nonce apostolique à Paris, né à Naples, le 9 juin 1847 ;

Mgr *Marien* RAMPOLLA DEL TINDARO, archevêque d'Héraclée, nonce apostolique à Madrid, né à Polizzi, dans le diocèse de Cefalée, le 17 août 1843.

Ensuite Sa Sainteté a proposé et pourvu les Eglises suivantes :

L'Eglise titulaire archiépiscopale de Damiette, pour Mgr *Ignace* PERSICO, des Mineurs-Capucins, évêque démissionnaire d'Aquino, Pontecorvo et Sora, dont il garde l'administration provisoire ;

L'Eglise titulaire archiépiscopale de Larisse, pour Mgr *Jean* REBELLO CARDOSO DE MENEZES, transféré de l'Eglise titulaire de Mytylène et député coadjuteur avec future succession de Mgr Antoine da Trinitade de Vasconcellos Pereira de Mello, évêque de Lamego ;

(1) Nous donnons plus loin le texte du discours prononcé au Conservatoire par S. S. Léon XIII.

L'Église métropolitaine de Bari, pour le R. D. *Ernest MAZZELLA*, de l'archidiocèse de Bénévent, chanoine de la Collégiale de Vitulano, sa patrie, examinateur synodal dans son archidiocèse et pro-synodal dans le diocèse de Lacedonia, conseiller archiépiscopal, recteur du séminaire de Bénévent, docteur en théologie ;

L'Église titulaire archiépiscopale de Mytilène, pour le R. D. *Gaudence-Joseph PEREIRA*, du diocèse de Viseu, où il est examinateur synodal et chanoine de la cathédrale, vicaire général du patriarcats de Lisbonne, bachelier en droit, député comme suffragant de Lisbonne :

L'Église titulaire épiscopale de Flaviopolis, pour Mgr *Jean-Baptiste BONGIORNO*, évêque démissionnaire de Caltagirone ;

L'Église cathédrale de Caltagirone, pour Mgr *Xavier GERBINO*, transféré du siège de Piazza, dont il garde l'administration provisoire ;

L'Église cathédrale de Piazza, pour Mgr *Marien PALERMO*, transféré du siège de Lipari, dont il garde l'administration provisoire ;

L'Église cathédrale de Trivento, pour Mgr *Daniel TEMPESTA*, des Mineurs-Réformés de Saint-François, transféré de l'Église titulaire épiscopale de Sura ;

L'Église cathédrale de Saint-Thomas de Méliapour, aux Indes Orientales, pour Mgr *Henri-Joseph REED DA SILVA*, transféré de l'Église titulaire épiscopale de Philadelphie ;

Les Églises cathédrales unies d'Aquino, Sora et Pontecorvo, pour le R. D. *Raphaël SIROLLI*, Romain, censeur à Rome de l'Académie théologique, député de l'Œuvre Pie de Ponte-Rotto et de Sainte-Marie-de-la Pace, directeur spirituel des Filles de la Divine Providence et de Saint-Joseph, missionnaire de la maison Pie Imperiali à l'Esquilin, curé de Saint-Sauveur *in Lauro* et docteur en théologie ;

L'Église cathédrale de Casale, pour le R. D. *Edouard PULCIANO*, de Turin, où il fait partie de la congrégation du très saint Corps de Notre-Seigneur et du collège théologique, ancien chanoine de la Très Sainte Trinité, inscrit parmi les prêtres dits *Serviteurs des Pauvres* dans la Petite Maison de la Divine Providence, pro-vicaire général de Turin et docteur en théologie ;

L'Église cathédrale de Coccino ou Cochin, aux Indes-Orientales, pour le R. D. *Jean GOMES FERREIRA*, du diocèse de

Porto, supérieur et Vicaire général de la mission dite *Timar* ;
L'Eglise cathédrale de Damao, récemment érigée par Sa Sainteté, avec le titre uni de Crangaonor, aux Indes-Orientales, pour le R. D. Antoine-Pierre DA COSTA, du patriarcat de Lisbonne, curé de Santarem, sa patrie ;

L'Eglise titulaire épiscopale de Porfireone, pour le R. P. Guillaume PIFFERI, d'Acquapendente, profès et assistant général [de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, sacriste de Sa Sainteté et docteur en théologie ;

L'Eglise titulaire épiscopale de Thermopile, pour Mgr Antoine DIAS FERREIRA, du diocèse de Coïmbre, prélat domestique de Sa Sainteté, curé de Saint-Engracia, à Lisbonne, bachelier en théologie, élu prélat de Mozambique.

LES NOUVEAUX CARDINAUX

Mgr Serafino Vannutelli. — Né le 25 novembre 1834, à Gennazzano, il a fait ses études au collège Capranica.

Il a commencé sa carrière diplomatique avec Mgr Meglia, dont il fut auditeur aux nonciatures de Mexico et ensuite de Munich.

En 1869, préconisé archevêque de Nicée, il fut envoyé, en qualité de délégué apostolique auprès des gouvernements de l'Equateur et du Pérou, d'où il revint nonce apostolique à Bruxelles.

Après la rupture des relations diplomatiques avec la Belgique à la suite de la loi scolaire, le Pape Léon XIII l'envoya à la nonciature de Vienne.

Mgr Vannutelli, qui est un lettré et un érudit des plus fins, jouit d'une grande réputation dans le corps diplomatique.

Mgr Gaetano-Aloïsi Masella. — L'ancien nonce de Lisbonne est né à Pontecorvo, le 30 septembre 1826. Après de brillantes études au séminaire romain, il fut nommé secrétaire auprès de Mgr Ferrieri, nonce à Naples. De là, il fut envoyé comme auditeur à la nonciature de Munich, avec Mgr Chigi, avec lequel il passa dans les mêmes fonctions à la nonciature de Paris.

Rappelé à Rome en 1867, Pie IX le nomma juge auprès du

tribunal de la Consulta. Peu de temps après, il fit partie de l'ambassade extraordinaire de Mgr Franchi à Constantinople.

Secrétaire, en 1871, de la Congrégation de *Propaganda fide*, pour les affaires orientales, Pie IX le préconisa archevêque de Neo-Césarée, le 22 mai 1877, en l'envoyant comme nonce à Munich, d'où il passa, en 1879, à la nonciature de Lisbonne; qu'il quitta en 1883.

Mgr Aloïsi Masella jouit de la plus grande considération dans le Sacré-Collège, pour ses grandes qualités d'esprit et de cœur et une longue expérience des hommes et des choses de son temps.

Mgr Giordani. Mgr Luigi Giordani, archevêque de Ferrare, est né à Santa-Maria Godifiume, diocèse de Ferrare, le 13 octobre 1822. Il fit ses études à Ferrare et ensuite à l'Université de Bologne, où il se distingua par ses succès. Le 19 septembre 1848, il fut ordonné prêtre à Ferrare et vint ensuite à Rome, où il prit le grade de docteur en droit. Après avoir complété ses études à l'Académie des Nobles ecclésiastiques, Mgr Giordani entra dans la prélature en 1852. Il fut nommé successivement délégué apostolique à Ascoli, à Velletri et à Pérouse. Le 29 mars 1871, Pie IX le nomma coadjuteur du cardinal Vannicelli Casoni, archevêque de Ferrare, auquel il succéda le 22 juin 1877.

Mgr Camille de Rende. — Né en 1847, d'une famille napolitaine, émigrée en France lors de la Révolution qui renversa le trône des Bourbons de Naples, il entra à quatorze ans au Petit-Séminaire de Mgr Dupanloup, à Orléans, d'où, en 1866, il passa au collège Capranica, à Rome. En 1871, il fut ordonné prêtre.

Pie IX, pour lui témoigner sa bienveillance, le nomma, en 1877, évêque de Tricarico, d'où il fut transféré par Léon XIII, en 1879, sur le siège archiépiscopal de Bénévent.

En 1882, il fut nommé nonce apostolique à Paris en remplacement de Mgr Czacki. Cette nomination fit un grand bruit, car Mgr de Rende n'avait jamais suivi la carrière diplomatique.

Le succès obtenu dans ses hautes fonctions prouve que les longues carrières ne sont pas toujours celles qui obtiennent les meilleurs résultats.

Le futur cardinal disait récemment à un de ses amis, qui était allé lui présenter ses félicitations : « Soyez content, non parce que je monte le dernier échelon des dignités ecclésiastiques, mais parce que je rentre dans mon diocèse qui est ma famille,

parce que je pourrai de nouveau être le père de mes enfants. »

Mgr Mariano Rampolla del Tindaro. — Les marquis del Tindaro appartiennent à la noblesse sicilienne.

Le futur cardinal, né à Pollizzi, dans le diocèse de Cefalu, a été élevé à Rome dans le collège Capranica, où ses études furent toujours couronnées des plus brillants succès.

Après avoir complété son instruction dans l'académie ecclésiastique, le Pape Pie IX, qui l'aimait beaucoup, l'envoya en qualité de conseiller de nonciature à Madrid, lorsque Mgr Simeoni, représentant du Saint-Père, se rendit, en 1875, dans la capitale espagnole, à la suite du renouvellement des relations diplomatiques avec l'Espagne.

Lorsque Mgr Simeoni, créé cardinal, fut appelé à Rome, en 1876, pour remplacer le cardinal Antonelli, défunt, à la secrétairerie d'Etat, Mgr Rampolla resta à Madrid, en qualité de chargé d'affaires.

En 1877, il fut nommé secrétaire de la Propagande pour les affaires orientales et ensuite secrétaire de la congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

Préconisé en 1882, par Léon XIII, archevêque d'Héraclée, il fut envoyé en qualité de nonce apostolique auprès du Roi catholique.

Ce prélat, qui est des plus éminents par sa science et sa piété, a joui de la plus grande estime et affection auprès de Pie IX et de Léon XIII.

L'ŒUVRE DE LÉON XIII

A l'occasion de l'anniversaire du couronnement de S. S. Léon XIII, le *Moniteur de Rome* a tracé, dans son numéro du 3 mars, un tableau magistral des œuvres entreprises ou inspirées par l'auguste Pontife. Nous croyons devoir reproduire en entier cette belle page :

L'œuvre de Léon XIII a, pendant la neuvième année de son Pontificat, pris un développement remarquable. Dans les rapports avec les gouvernements et le monde extérieur, le régime actuel a gagné en relief et en étendue. L'Europe, l'Asie, l'Afrique, le Nouveau-Monde, les petites comme les grandes puissances ont tenu à honneur de faire la paix ou de renouer des

relations avec le Saint-Siège. Nous n'insisterons cependant pas sur ces côtés lumineux de la Papauté, car ce n'est que plus tard que l'on verra tout à fait l'épanouissement fécond et radiéux des actes providentiels du Pontificat romain.

Notre tâche sera plus humble, plus obscure. Nous voudrions dresser comme une sorte de bilan des œuvres catholiques opérées dans le monde, sous le rayonnement des idées maîtresses du Pontificat actuel. Il sera utile, pensons-nous, de noter les sillons, les moissons verdissantes que les Encycliques et les doctrines de Léon XIII ont élargis ou fait lever dans le champ de l'Eglise. C'est là, à notre avis, la beauté surnaturelle, intérieure du Pontificat, c'est ce renouvellement, cette croissance des forces chrétiennes, sous l'action d'une pensée inspiratrice. Ces œuvres purement intellectuelles ou morales sont lentes, mais elles ont une portée plus lointaine, elles sont comme l'agent de ces transformations internes dont les résultats s'inscrivent parfois dans les annales à travers de longues périodes. Les politiques agissent immédiatement, sur la matière du jour. Les philosophes et les docteurs atteignent, par le rayonnement de leurs idées et de leurs réformes, jusqu'aux générations de l'avenir.

Prenons les progrès de la première cause de la Papauté et de l'Eglise, pendant cette dernière année. Au point de vue intérieur comme au point de vue général, l'année a été comme la saison climatérique de la question romaine. Le programme Fazzari a fait éclater les aspirations de l'Italie vers la paix avec la plus belle gloire de la Péninsule. L'anti-cléricalisme a été comme une apparition de l'impuissance des sphères officielles, pour galvaniser ce cadavre. Dans l'opinion publique, comme devant le tribunal des puissances, cette cause a jeté un éclat plus vif, a pris un caractère plus précis et plus tangible. Moralement, le débat a été gagné dans la IX^e année du pontificat. Puisse, dans la X^e, le Ciel mûrir entièrement cette question où sont engagés les âmes et les intérêts du monde entier !

L'infiltration des idées de Léon XIII sur l'union et la concentration catholique est presque accomplie. L'œuvre se dessine dans sa majestueuse simplicité. Au début du Pontificat, catholicisme était presque synonyme, dans plusieurs pays, de tel parti dynastique ou politique. Des promiscuités dangereuses s'imposaient par l'intérêt, l'habitude et les longues solidarités.

Dissensions, querelles, acrimonies, déchirements, de grands malheurs ont accompagné ce fait comme un cortège funèbre. Léon XIII engagea le combat avec cette sérénité d'âme, cette majesté qui se gagne au contact des idées, cette tenacité imperturbable qui poursuit sans relâche un grand but. Il y eut des hésitations avec des recrudescences de passions. Mais l'Encyclique aux évêques portugais a porté le dernier coup à ce que nous appellerions le plus grand malheur de l'Eglise pendant le xix^e siècle. Dans les pays latins, le catholicisme est devenu, comme ailleurs, la vaste famille religieuse embrassant tous les hommes de bonne foi, à quelque parti qu'ils appartiennent. L'Eglise, c'est l'Eglise; rien de plus, rien de moins.

Si, du domaine politique, nous descendons sur le terrain des œuvres et des doctrines sociales, le progrès a plus de relief et plus grand air. Les évêques commencent, dans tous les pays, à entrer dans le large sillage ouvert par la main sûre de Léon XIII. Mgr Hugonin et d'autres en France, Mgr Doutreloux en Belgique, Mgr Korum, Mgr Krementz et les successeurs de Mgr Ketteler en Allemagne; Mgr Schlauch et le cardinal Simor en Hongrie; Mgr de Poelten, Mgr de Linz et Mgr de Salzbourg en Autriche, Mgr Bonomelli en Italie; les évêques américains dans leur dernière réunion, tous les représentants de la hiérarchie traitent ce débat dans leurs mandements. L'Espagne, le Portugal et l'Italie s'en préoccupent moins, parce que la haine des classes n'y a pas éclaté avec autant de puissance qu'en France et dans les races slaves, germaniques et saxonnes. Cette coopération plus large de l'épiscopat au problème vital de la société est un des faits les plus consolants de cette année. Le congrès de Liège, où plusieurs pays se sont donné rendez-vous, a été comme la manifestation la plus brillante et fructueuse de cette initiative. Ce congrès marque une date dans l'histoire des œuvres catholiques. Il a été en même temps comme la première ébauche, l'incarnation partielle d'une des idées favorites du Pontife : *l'association catholique universelle*. Il est curieux de constater que cette rénovation a eu lieu sur le terrain le plus fécond. On a pu voir, aussi, que ce contact des hommes, cette lutte des idées font mûrir les solutions. Les doctrines françaises et les doctrines allemandes se sont coudoyées à Liège et cette compénétration élargit et agrandit l'horizon intellectuel.

Dans ce congrès, deux autres idées généreuses et utiles de

Léon XIII ont trouvé des interprètes éloquents; le rôle du prêtre et le caractère hiérarchique et ecclésiastique des œuvres sociales, des corporations, des cercles, des associations ouvrières. L'œuvre des cercles a surtout été mise en saillie. Aux congrès régionaux de France et d'Allemagne, cette cause a été applaudie. M. l'abbé Hitse vient de publier à Cologne une brochure substantielle et pratique sur les *Cercles ouvriers*. C'est l'application même des désirs de Léon XIII. Placer ces sociétés sous la *direction morale* de l'évêque; mettre à leur tête des prêtres *nommés et délégués* par l'évêque; subordonner cette organisation particulière à l'organisme hiérarchique de la paroisse; concentrer ainsi toutes les forces vives des grands centres dans un seul courant religieux; bannir la politique de ces œuvres: tel est le code tracé par ce créateur de cercles et cet expert en matières économiques. En Allemagne, en Autriche et en Hongrie, ces cercles se sont multipliés; nous n'avons pas de données sur leur croissance en France et en Belgique, pendant cette dernière période; mais il est certain que leur nombre a augmenté. Sous ce rapport soit que l'on envisage le côté doctrinal, soit que l'on considère l'application concrète des idées, l'année neuvième du Pontificat de Léon XIII sera comptée parmi les plus pleines et les plus belles. C'est, peut-être, la plus bénie de toutes dans cette perspective, car ce problème social domine le monde des intelligences comme la région des réalités. Dans la première moitié du siècle, l'Eglise n'a pas osé de fait résoudre le débat politique des libertés publiques; mais l'Eglise ne saurait garder la même réserve pour la question sociale. C'est elle qui a le dépôt des idées de justice et de charité. Le *mutualisme* moderne, comme des philanthropes appellent la charité sociale, n'est-elle pas une des émanations du sermon de la montagne? L'Eglise n'a-t-elle pas la mission d'appliquer aux formes historiques et changeantes de ce problème les idées et les sentiments déposés dans son sein? Elle a aboli l'esclavage ancien; elle vaincra l'esclavage moderne, par la transformation morale et la coopération pratique de tous les jours. Léon XIII a le bonheur de voir ses semences lever en riches et belles moissons.

Dans les sciences, l'impulsion de Léon XIII s'est étendue en nouveaux cercles concentriques. Les *Regesta* de Son Em. le cardinal Hergenroether et du P. Tosti, les *Monumenta vaticana Hungariae*, pour ne nommer que les publications les plus

compétentes; les livres d'histoire détachée, éclos aux Archives du Vatican, et parus dans tous les pays; le réveil des sympathies pour l'histoire de la Papauté et de l'Eglise, tout cela est de bon augure. En Allemagne, l'*Histoire des Papes* par M. Pastor a été comparée, au point de vue du Saint-Siège, à l'*Histoire du peuple allemand* de Mgr Janssen. Ce que celui-ci a fait pour la Réforme, celui-là l'a fait pour la Renaissance et les Papes : une œuvre de vérité, de justice et par le fait même d'apologie. De jeunes écoles ont surgi un peu partout. La France, l'Irlande, l'Angleterre, la Hongrie, l'Allemagne, tous les pays envoient leurs savants ou les débutants à Rome, pour élargir les horizons de la grande histoire, cette maîtresse de la vie. Et il y avait des jaloux qui, à l'ouverture des Archives Vaticanes, prédisaient au Mécène intellectuel, un *fasco* retentissant.

Les études plus sévères sur la philosophie et la théologie de saint Thomas ont pris une étendue plus vaste. Il est difficile de saisir les nuances de ces mouvements intellectuels. Mais nous avons constaté un fait qui domine tous les autres : à savoir le grand nombre de publications popularisant, appliquant à toutes les branches de la haute culture les savantes doctrines de l'Ange de l'Ecole. C'est ainsi que nous avons reçu, cette année, des ouvrages analysant les œuvres de saint Thomas, pour l'esthétique, la morale, la philosophie, tel traité de philosophie et cela, en France, en Allemagne, en Italie, etc. Il y a là une littérature de bon aloi et à longue portée.

Dans le même ordre d'idées et d'applications, l'*Encyclique Immortale Dei* a suscité une foule de brochures et d'études. Cette année peut être appelée l'année de l'Encyclique *De Constitutione reipublicae christianae*. Pas une revue qui n'ait offert aux lecteurs de longues études. Chaque pays a eu ses brochures. Des livres ont paru, étudiant le droit à la lumière de ce vaste et synthétique document qui suffirait pour la gloire d'un philosophe.

Il n'est possible, hélas ! que de signaler les sommets des choses. Que ne pouvons-nous étudier les progrès des missions catholiques ! Les créations nouvelles à Steyl, en Hollande, à Münster, en Westphalie, à Reichembach, en Bavière, à Vienne, en Autriche ! les fondations à Rome, en Amérique, en Australie, dans les Indes, en Chine, au Japon ! Léon XIII a multiplié à la fois les missionnaires et les terres des missions. Il a semé la hiérar-

chie partout. Le Canada, l'Amérique, l'Australie ont reçu des cardinaux. Aussi bien, qu'est-il arrivé cette année ? C'est que, de tous ces points du globe, cette recrudescence d'activité apostolique a fait envoyer du Japon, de la Chine, des Indes, les propositions les plus affectueuses au Pouvoir apostolique du monde ! Magnifique efflorescence d'un travail de génie !

Eh bien ! cette incarnation successive et féconde des idées maîtresses de Léon XIII sur tous les terrains de la vie humaine sera aujourd'hui le grand sujet de consolation de Léon XIII. Ces œuvres, cet écho puissant qu'elles trouvent dans le monde, sont la plus belle gloire et la louange la plus flatteuse. Vauvenargues, ce fin moraliste, disait avec beaucoup de sens. « C'est une maxime inventée par l'envie et trop légèrement adoptée par les philosophes qu'il ne faut point louer les hommes avant leur mort. Je dis au contraire qu'il faut les louer, quand ils ont mérité de l'être. C'est pendant que la jalousie et la calomnie, animées contre leur vertu ou leurs talents, s'efforcent de les dégrader, qu'il faut oser leur rendre témoignage. Ce sont les critiques injustes qu'il faut craindre de hasarder, et non les louanges sincères. »

LA LIBRE-PENSÉE (1)

L'erreur principale, en matière religieuse, est toujours la même au fond, tout en changeant selon les âges de nom et de forme. Refuser de croire à la parole de Dieu, enseignant une vérité et donnant un précepte, telle a été la faute capitale du premier homme, et cette orgueilleuse révolte, source de tous les malheurs de l'humanité, a traversé les siècles, trouvant un écho trop facile dans les âmes éprises d'elles-mêmes et rebelles à l'enseignement divin. L'ancienne loi a eu ses incrédules, pour qui la doctrine révélée était devenue un objet de doute et de négation. Il n'en pouvait être autrement de l'Évangile, du moment que l'homme possède la faculté d'abuser de son libre arbitre pour repousser la vérité au lieu de l'accueillir comme il

(1) Le mandement de Carême de Mgr Freppel s'attaque à la grande hérésie moderne : la libre-pensée. Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire cette magistrale étude qui restera comme une des plus belles pages de l'apologétique contemporaine,

le devrait. Même aux époques où la foi obtenait une adhésion générale, il ne manquait pas d'esprits impatientes d'une soumission qui leur paraissait une faiblesse. On sait avec quelle véhémence Bossuet s'élevait contre ceux qu'il appelait, dans le langage si expressif du dix-septième siècle, « les libertins. » La Bruyère leur consacrait, sous le nom « d'esprits forts, » quelques-unes des meilleures pages de la littérature française. Au siècle dernier, ils usurpaient le titre de « philosophes, » comme si la philosophie, qui est l'amour de la sagesse, pouvait avoir rien de commun avec la haine ou le mépris de la religion. Enfin, de nos jours, ils ont cru devoir rajeunir leurs prétentions et flatter l'esprit d'indépendance plus répandu que jamais, en s'appelant « libres-penseurs. »

C'est, en effet, sous cette dénomination nouvelle que les incrédules modernes affectent de se ranger. Elle leur offre l'avantage de contenir une équivoque et de pouvoir tromper les simples à l'aide d'une confusion de mots plus habile que sincère. En se disant libres par opposition aux fidèles, ils laissent à entendre ou veulent faire accroire que la foi est le résultat d'une contrainte. Or, vous le savez, N. T. C. F., la foi est essentiellement un acte libre de la volonté, sinon elle n'aurait aucun mérite et ne serait plus une vertu. C'est librement et par des motifs dont il apprécie la valeur que le chrétien adhère à la vérité révélée : *non leviter credit*, comme le dit saint Thomas, de telle sorte que, bien loin d'être contraint et forcé, notre acquiescement à la révélation divine est le plus noble et le plus légitime usage que nous puissions faire de notre liberté. Et d'ailleurs, tout se réduit en définitive à savoir où est la lumière, où se trouve la certitude ; car la vraie liberté est celle qui affranchit l'homme du joug de l'erreur pour lui assurer le bienfait de la vérité : *veritas liberabit vos*.

Les libres-penseurs n'entendent pas de la sorte l'exercice du libre arbitre. Placés avec le genre humain tout entier, en face d'un fait éclatant, immense, universel, comme celui de la révélation divine, appuyé sur le témoignage constant et perpétuel de l'Eglise, ils commencent tout d'abord par l'écarter comme impossible ou inutile ; ils se retranchent obstinément dans leur raison particulière, pour refuser d'admettre tout ce qui en dépasse la portée naturelle ; ils s'arrogent le droit de ne croire que ce que bon leur semble, sous prétexte que l'intelligence humaine est le juge souverain et la mesure absolue de la vérité.

Or, c'est là tout ensemble la plus grave des erreurs et la plus grande des fautes, sans compter qu'il en résulte des conséquences funestes pour tout l'ordre moral et social. Nous avons dessein de vous le montrer, N. T. C. F., parce qu'il n'est pas rare de rencontrer dans les villes et jusqu'au fond de nos campagnes certains esprits, qui, prenant la témérité pour la force, se posent en libres-penseurs, traitent de superstitions les croyances du monde catholique et font à Dieu la suprême injure de repousser son autorité.

I

La libre-pensée, qui prétend se réclamer des droits de la raison, est tout ce qu'il y a de plus contraire à la raison elle-même. Car c'est le simple bon sens qui nous avertit de l'infirmité de notre esprit trop limité pour pouvoir être envisagé raisonnablement comme la mesure adéquate de la vérité. Supposez l'intelligence humaine la plus vaste qu'il soit possible d'imaginer : à moins d'être infinie, elle ne saurait comprendre tout ce qui a été, tout ce qui est, tout ce qui sera. Il y a nécessairement tout un monde de réalités qui nous échappent, et dont nous sommes incapables d'embrasser l'étendue ou de sonder la profondeur ; ce qui est vrai d'un seul homme, l'est également de l'humanité tout entière et de l'ensemble des êtres finis, quels qu'en soient le nombre et la force intellectuelle. Reculez les bornes du savoir humain tant qu'il vous plaira, il y a toujours au delà tel ou tel ordre de vérités auxquelles nul homme ne saurait atteindre par ses seules forces, autrement cet homme-là serait l'infini lui-même, il serait Dieu.

La libre-pensée est donc en contradiction absolue avec les principes mêmes de la raison. Qu'elle demande, avant d'admettre une vérité, des motifs suffisants pour y croire, à la bonne heure : c'est le droit comme le devoir de tout être intelligent et libre. Une soumission aveugle n'aurait pas plus de mérite qu'elle n'a de fondement : *rationabile obsequium vestrum*. Mais, ne vouloir admettre dans les choses de Dieu et de la Religion que ce que l'on peut comprendre, cela revient à dire : Mon intelligence est absolue et sans limites ; elle est la mesure unique du vrai et du faux ; hors d'elle il n'y a ni principe de certitude ni source de connaissances. Or, un tel langage, dans la bouche d'un être qui, vous le savez pas expérience, est obligé de faire les plus pénibles efforts pour s'appropriier la

moindre parcelle de vérité, un tel langage, disons-nous, serait le comble de la déraison.

Et que les adeptes de la libre-pensée ne disent pas : Nous ne nions point qu'il puisse exister tout un ordre de vérités auxquelles notre raison ne saurait s'élever par ses seules forces ; mais nous n'avons pas à nous en inquiéter ; il suffit à l'homme de s'en tenir à ce qu'il est capable de savoir et de comprendre par lui-même. Ce serait là un vain subterfuge. Car, s'il a plu à Dieu de communiquer à ses créatures une doctrine devant éclairer leur intelligence, et une loi positive pour régler leurs actes, il serait déraisonnable de prétendre qu'elles ont le droit de se retrancher à cet égard dans l'indifférence et dans l'abstention. Cette doctrine, marquée du sceau divin, commande l'adhésion ; cette loi a nécessairement un caractère impératif et obligatoire. N'en tenir aucun compte, en alléguant que la raison se suffit à elle-même, c'est dire en propres termes que les œuvres de Dieu sont inutiles et superflues, qu'elles ne répondent à aucun besoin réel et sérieux, qu'on peut les tenir pour non avenues et les traiter comme si elles n'existaient pas. Or, qu'y a-t-il au fond d'un tel langage, sinon le renversement du bon sens ? Niez le fait de la révélation divine, si vous vous croyez assez forts pour le détruire ; mais ne l'écartez pas au préalable comme ne pouvant être que d'un médiocre intérêt pour vous ; car, une fois démontré comme tous les autres faits, il s'impose avec une force inéluctable à l'intelligence et à la volonté humaines.

La libre-pensée ne heurte pas moins les principes mêmes de la raison, quand elle cherche un prétexte à ses révoltes dans les mystères que renferme la religion révélée. Car c'est précisément le propre de la révélation divine de contenir des mystères, c'est-à-dire des vérités supérieures à la portée naturelle de l'esprit humain. A quoi bon, une manifestation extérieure et positive de la Divinité, et quel en serait le but, si par elle nous n'en savions pas plus que ce que nous apprenons ou pouvons apprendre par nous-mêmes ! L'essence divine est infinie, incompréhensible, insondable pour tout esprit créé : c'est la raison même qui nous l'enseigne. Si donc il entre dans le plan de Dieu d'éclairer l'homme sur sa nature et sa vie intime, de l'initier à ses éternels conseils, de l'élever à un état de connaissance et de béatitude surnaturelles, il faut de toute nécessité que cette communication ait un côté lumineux et un côté obscur.

Bien loin de former un préjugé défavorable à la religion révélée, le mystère en est la propre marque et l'objet principal. Penser autrement, ne vouloir admettre que ce que l'on comprend, c'est rabaisser et amoindrir l'idée de Dieu.

Un autre prétexte de la libre-pensée pour se soustraire à l'examen et à l'autorité de la révélation divine n'est pas mieux fondé que les précédents. Lors même que Dieu aurait parlé; nous disent les incrédules, il n'en serait pas moins impossible de discerner la vérité au milieu de toutes les contradictions humaines; mieux vaut donc s'en tenir aux seules lumières de la raison. Une pareille supposition est encore tout ce qu'il y a de plus contraire au sens commun. Il est clair, en effet, que si Dieu s'est plu à faire au genre humain une révélation surnaturelle, il a dû nécessairement lui imprimer le caractère de la certitude, et la marquer de signes auxquels nul homme de bonne foi et de bonne volonté ne pût se méprendre. Il n'est pas permis de passer à côté de ces signes caractéristiques de l'intervention divine sans examiner quelle en est la réalité ou la valeur démonstrative.

Cela serait d'autant plus déraisonnable, en droit, qu'il s'agit, par le fait, d'une religion révélée qui remonte jusqu'à l'origine du genre humain par une succession non interrompue de témoins et qui a subi toutes les épreuves du temps, de la critique, des persécutions, sans y avoir rien perdu de sa force ni de sa clarté, grandissant, au contraire, de siècle en siècle dans le respect des hommes à mesure que se répandaient davantage les lumières de la science, attirant à elle, outre les multitudes si indociles au joug d'une morale sévère, l'élite des savants et des penseurs, par l'excellence et la sublimité de sa doctrine, par l'invincible constance de ses martyrs, par les merveilles de sainteté accomplies dans un monde renouvelé et transformé sous l'action de sa parole, de ses lois et de ses institutions. Opposer une fin de non-recevoir à un fait pareil, mêlé dès le commencement à la trame de l'histoire, ou, pour mieux dire, qui est l'histoire même au fond et dans sa substance, ce n'est pas penser librement, c'est ne penser en aucune façon.

Donc, de quelque côté qu'elle se tourne pour échapper à l'examen des preuves de la révélation divine, soit qu'elle fasse de l'intelligence humaine la mesure complète de la vérité, soit qu'elle écarte comme étrangère ou inutile toute connaissance qui ne proviendrait pas de son propre fond, soit qu'elle cherche

dans le mystère un prétexte pour repousser tout ce qu'elle ne saurait comprendre, soit enfin qu'elle prétende que la parole divine ne peut pas se reconnaître à des signes certains, la libre-pensée est en contradiction formelle avec les principes de la raison. Mais ce n'est pas seulement une erreur que nous venons vous signaler, il y a dans cette erreur fondamentale une faute, et la plus grave de toutes.

II

La libre-pensée est, en effet, une révolte contre Dieu, et la plus audacieuse que l'on puisse concevoir. Assurément, tout péché est une transgression de la loi divine, une offense à la majesté de Celui qui, étant la sainteté même, défend le mal et ordonne le bien. Se détourner du Créateur pour se tourner vers la créature, c'est renverser l'ordre essentiel et porter un trouble plus ou moins grave dans le monde moral. On peut même dire avec saint Thomas que, dans une certaine mesure, le péché tend par sa nature à détruire Dieu qui est le souverain bien : *peccatum est quædam annihilatio Dei*. Mais dans ces désordres du cœur et de la volonté, il faut faire la part des illusions de l'esprit et de l'entraînement des sens. Sous l'empire des passions qui le dominent, l'homme agit moins de propos délibéré et par principe, qu'il ne cède à l'attrait du plaisir et aux séductions des faux biens dont il recherche la possession à des heures d'égarement et d'oubli de soi-même. Il est rare que ces faiblesses, quelque coupables qu'elles puissent être, arrivent jusqu'à la négation expresse et formelle de la souveraineté de Dieu.

Cette négation est, au contraire, le fond même de la libre-pensée, dont c'est le propre principe de proclamer, en face de Dieu, l'indépendance absolue de la raison humaine. Or, qu'est-ce qu'une telle prétention, sinon la révolte contre l'autorité divine? Eh quoi! la raison de l'homme, essentiellement faillible et bornée, serait souveraine et libre vis-à-vis de la vérité éternelle et infinie! Libre de rejeter un dogme révélé de Dieu, alors même que le fait de cette révélation s'appuierait sur des preuves certaines! Libre d'enfreindre un précepte établi par le législateur suprême, l'existence de ce précepte fût-elle clairement démontrée! Libre de fermer les yeux à la lumière, libre de s'aveugler volontairement, libre de se faire telle loi qu'il lui plaît! Si, pour éprouver la soumission de l'homme. Dieu lui

demande la foi à sa parole, l'homme serait en droit d'opposer à Dieu la souveraineté de sa raison, en se disant libre de penser ce qu'il veut et comme il veut! Mais n'est-ce pas une rébellion ouverte contre la souveraineté divine, un outrage tel qu'on n'en saurait imaginer de plus manifeste ni de plus criminel?

Oui, c'est bien là, le propre crime de l'ange rebelle qui, voulant aspirer à l'indépendance absolue et placer en lui-même la source de son existence et la règle de sa vie, substituait sa souveraineté à celle de Dieu : *similis ero Altissimo*. S'il en est résulté une séparation irrémédiable, suivie d'éternels déchirements et d'indicibles souffrances, comment ne pas comprendre que la répétition d'une faute aussi énorme, non réparée, non expiée, puisse et doive entraîner des conséquences non moins lamentables?

Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit une parole dont il importe extrêmement de bien mesurer la portée : « Celui qui aura blasphémé contre le Saint-Esprit ne trouvera pas de rémission : » *Qui in spiritum sanctum blasphemaverit, non remittetur*. Or, est-il un péché plus directement contraire à l'Esprit-Saint que de mettre l'esprit de l'homme à la place de l'Esprit de Dieu, en proclamant l'indépendance absolue de la raison humaine et son affranchissement de toute loi qui n'émane pas d'elle? Impossible de faire une plus grave injure à Celui qui, étant la plénitude de la vérité, la communique à ses créatures dans la mesure qu'il lui plaît. Tout autre péché est une infraction à quelque point de la loi divine; celui-là s'attaque au législateur divin lui-même en lui refusant le droit de faire accepter à la raison humaine, par voie d'autorité, une vérité qu'elle ne tirerait pas de son propre fond. Voilà pourquoi, dans cet ordre de choses dont dépend la destinée de l'homme, la plus grave des erreurs devient également la plus grande des fautes.

(A suivre)

MGR FREPPEL.

HORS LA LOI.

On a déjà dit que les catholiques sont hors la loi en France ; cette parole traduit fidèlement la pensée du gouvernement républicain et de la majorité parlementaire depuis déjà de trop longues années.

En toute occasion nos maîtres s'inspirent, dans leur conduite vis-à-vis de la religion, d'une sorte de raison d'État dont la formule et le mot d'ordre ont été donnés par Gambetta lorsque, désignant les catholiques comme des ennemis, il a divisé la France en deux parties, dont l'une croit avoir pour mission d'opprimer l'autre.

L'exemple parti d'en haut a été suivi à tous les degrés de la hiérarchie, et l'on voit à chaque instant des municipalités employer envers les ecclésiastiques, envers les fidèles, toutes les vexations imaginables.

Le zèle des athées militants s'applique principalement à entraver, autant que le leur permet la loi, travestie et torturée suivant les circonstances, l'exercice du culte et ses manifestations.

Nos lecteurs se souviennent avoir vu le procès de ces maires qui, dans plusieurs villes, et notamment à Toulouse, ayant interdit les processions, avaient voulu, sous le couvert des arrêtés pris par eux, empêcher les prêtres de porter le viatique aux catholiques mourants.

Un ecclésiastique suivi d'un humble enfant avaient été considérés par ces maires, plus occupés de leurs passions que de la légalité, comme formant une procession interdite.

Aujourd'hui, voici autre chose.

Un maire, — il est vrai que c'est celui de Charenton, — prend un arrêté interdisant les processions et les manifestations extérieures du culte, à l'exception des enterrements, — il a bien fallu permettre les enterrements, la loi étant formelle sur ce point.

Grand émoi dans la population du pays, habituée à célébrer les fêtes avec pompe ; l'église est petite ; comment faire pour donner à la population la bénédiction accoutumée ?

Le curé, M. l'abbé George, croit avoir trouvé la solution : il installe sous le porche de l'église un reposoir, où sera placé

l'ostensoir contenant l'hostie consacrée; de là il donnera la bénédiction à la foule sans enfreindre l'arrêté; en effet, le reposoir est dans la porte; aucune draperie, aucune guirlande ne dépasse sur la voie publique; tout se passe sur le terrain faisant partie du sol même de l'église.

La bénédiction a lieu; la foule est immense, respectueuse, recueillie; et le maire, en contemplant ce peuple tout entier agenouillé devant l'autel, se voit vaincu par la puissance des sentiments qu'il a vainement voulu renfermer dans les bornes étroites d'un édifice.

Il s'en vient avec des agents de police; il fait dresser un procès-verbal des faits et poursuit M. le curé George pour avoir contrevenu à l'arrêté interdisant les manifestations extérieures du culte.

Vainement le digne prêtre représente-t-il que le porche de l'église est une partie intégrante de l'édifice consacré au culte, et que par conséquent il est bien là chez lui, qu'il a bien là tout pouvoir; le juge de paix condamne le curé à une amende, et la Cour de cassation, saisie du litige, approuve la décision du juge.

Et quel motif invoque-t-on pour justifier une interdiction aussi tyrannique? On dit que le reposoir était accessible aux regards du public; que la porte de l'église était ouverte à deux battants; que le porche lui-même, étant un lieu également accessible aux regards du dehors, aucune cérémonie religieuse ne pouvait y avoir lieu.

Tous les motifs donnés par l'arrêt peuvent se résumer en ce seul mot:

On a vu du dehors.

C'est là ce que critique la Cour de cassation.

Eh quoi! en serions-nous arrivés à ce point d'esclavage que les catholiques fussent obligés, comme à Rome sous les empereurs, comme en 1793, de se cacher pour assister aux cérémonies du culte, et qu'il leur fût imputé à crime de laisser apercevoir un coin de l'autel, un ornement du prêtre, une page du livre sacré?

Mais, en vérité, si cela était admissible, il ne suffirait plus de fermer, par un triple verrou, les portes de l'église, c'est l'édifice lui-même qu'il faudrait détruire pour ne plus offusquer le regard tyrannique des athées.

Toutes nos églises, en effet, depuis Notre-Dame-de-Paris jus-

qu'à la plus humble chapelle de campagne, nos églises bâties en forme de croix, avec leur clocher élevé, leur forme si particulière et si distinctive, ne sont-elles pas les manifestations extérieures les plus visibles, les plus permanentes du culte et des croyances chrétiennes ?

Faudra-t-il, pour satisfaire l'athéisme officiel, remplacer ces monuments d'une foi antique par des bâtiments sans caractère, pouvant indifféremment servir de temple, de caserne ou de grenier à fourrages ?

Faudra-t-il faire taire les cloches que tout le monde entend et qui, elles aussi, manifestent bruyamment en appelant les fidèles à se réunir pour adorer Dieu ?

C'est cependant là qu'il faut arriver, s'il est vrai qu'il suffise, pour s'exposer à une peine, de laisser apercevoir à l'extérieur une manifestation du culte. Voilà jusqu'où vont les théories adoptées par la Cour de cassation.

Cet arrêt est profondément regrettable, parce qu'il prouve une chose douloureuse, c'est que les catholiques n'ont plus aujourd'hui de secours ni de justice à attendre d'aucun pouvoir, d'aucune juridiction ; le mot d'ordre est donné et obéi d'un bout à l'autre de la France officielle asservie à la République : les catholiques sont hors la loi. — P. DE CASSAGNAC.
(*Autorité.*)

LES AUMONIERES MILITAIRES

Le *Figaro* publie à l'adresse des aumôniers militaires les éloges suivants que nous soumettons à l'appréciation de nos hommes d'Etat :

Il est heureux que l'esprit d'intolérance n'ait pas osé faire disparaître cette noble figure du prêtre.

Que ceux — quelque sceptiques qu'ils puissent être, qui ont payé leur tribut à la guerre, assisté aux hécatombes des journées terribles et vu, au plus fort de la lutte, le brave aumônier courir d'un mourant à un autre, le crucifix à la main, et donner au soldat le fraternel baiser d'adieu et de paix — que ceux-là osent dire qu'ils n'ont pas été profondément remués par ce spectacle émouvant, grandiose, et qu'à cet instant, ils n'ont pas eu comme une vision de cet au-delà qu'ils nient !

Ils sont très aimés, très choyés dans l'armée, les aumôniers. Et comme ils aiment leurs ouailles ! A la fréquentation du soldat ils s'assimilent sa franchise, sa rondeur ; ils adoucissent les formes austères qui tiendraient les hommes à distance, se font bons vivants et laissent le champ ouvert à une familiarité dont ils savent que le troupiier ne dépassera jamais les bornes. Ils partagent ses fatigues, ses dangers, ses privations, donnent l'exemple du courage, de la résignation, des grands sacrifices à la patrie, montrent au feu la sérénité de ceux qui possèdent la foi en une vie éternelle, prêchent une religion d'indulgence et d'espoir et sont bons, charitables et tendres ; comment le soldat ne les aimeraient-ils pas ?

Il y a des noms légendaires d'aumôniers ; ainsi l'abbé Ferrari, un jeune prêtre du diocèse de Paris, mort à la peine, pendant la guerre de Crimée, au milieu des blessés qu'il soignait avec un zèle évangélique ; ainsi l'abbé Parabère, l'idole des zouaves qui l'appelaient le kalife du bon Dieu.

Ainsi encore le bon abbé Faivre, aumônier du camp de Sathonay, qui avait créé un asile pour les filles des sous-officiers et soldats mariés, afin de les soustraire aux grossièretés et aux mauvais exemples de la caserne. Il habitait, dans un frais et très étroit petit vallon, au fond duquel murmurait un ruisseau descendant de la Saône, une maisonnette de paysan tout enveloppée de verdure. Il y avait là un jardinet, toujours soigné, garni de fleurs renouvelées selon les saisons ; cela se faisait comme une fêerie ; l'abbé, s'il soupçonna la vérité, ne sut du moins jamais au juste quel génie bienfaisant lui entretenait son jardin avec tant de sollicitude ; les troupiers, qui l'adoraient, profitaient du moment où il disait sa messe au camp pour venir, en tapinois, lui préparer cette aimable surprise.

Pendant la néfaste guerre franco-allemande, entre tant d'autres qui ont lutté de vertu et de vaillance, il y en a un qui avait conquis une popularité vraiment touchante, parmi les soldats de l'armée de la Loire. Aujourd'hui encore, son souvenir est vivant. Après une vie de sacrifice, de dévouement et de sublime héroïsme chrétien, ce saint, qui n'eut d'autre ambition que d'exercer un ministère de charité, est venu mourir modestement curé d'une pauvre commune de quelques centaines d'âmes, à Rouillon, près du Mans, lui qui, s'il l'eût voulu, serait arrivé facilement à l'épiscopat.

Eh bien ! sa tombe est l'objet de pieux pèlerinages de la part

des anciens mobiles de la Sarthe, dont il était l'aumônier vénéré.

Ce prêtre modèle se nommait l'abbé Charles Morancé.

Il a laissé deux volumes de notes et de souvenirs des plus intéressants. Il y a là des récits bien impressionnants, dits avec un accent de vérité, de sincérité qui en double l'intensité douloureuse.

Vous êtes de ceux qu'on n'oublie pas ! lui disait le brave amiral Jauréguiberry. A l'inauguration de la statue du général Chanzy, au Mans, l'amiral l'aperçut dans la foule, alors que toutes les autorités civiles et militaires étaient groupées sur l'estrade. Il s'empressa d'aller à lui :

— Vous avez été à la peine, lui dit-il, il est juste que vous soyez à l'honneur.

Et lui prenant le bras, il amena le bon aumônier sur l'estrade où tout le monde l'accueillit avec les marques d'un profond respect.

Jeunes soldats qui, dans les instants terribles où la mort plane sur vos têtes, reportez votre pensée vers le foyer paternel et l'église du village, soyez rassurés ; ce dernier ami des humbles, ce médecin des âmes ne vous fera pas défaut.

Celui que les aimables *Panthères des Batignolles* insultent, et appellent dans leur argot ignoble « *le Ratichon*, » est pour vous une figure auguste et sacrée parce que, après avoir été le compagnon de vos dangers, il est le consolateur de la dernière heure.

Vous le trouverez encore sur les futurs champs de bataille.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

LES TREMBLEMENTS DE TERRE.

M. Francis Laur, ingénieur civil des mines, a communiqué à la *République française*, une Note très intéressante sur les terribles phénomènes qui viennent d'éprouver si cruellement le midi de la France et l'Italie. Il y développe une idée qu'il a exposée devant l'Académie des sciences à diverses reprises. depuis deux ans. D'après cette nouvelle théorie, c'est à l'influence des baisses barométriques brusques qu'il faudrait attribuer les tremblements de terre et les phénomènes éruptifs.

Nous reproduisons la première partie de cette Note fort curieuse :

L'idée qu'une baisse de quelques millimètres de mercure peut exercer une influence sur des phénomènes dont les effets sont quelquefois formidables, provoquer, par exemple, des éruptions volcaniques et des secousses terrestres, paraît au premier abord tout à fait invraisemblable. Aussi n'ai-je été conduit à ces conclusions que d'une façon progressive et indirecte.

En premier lieu, depuis de longues années, j'ai constaté avec M. Gakoway, le savant inspecteur général des mines de la Grande-Bretagne, l'influence des baisses barométriques brusques sur les dégagements de grisou et les malheureux accidents qui en résultent.

J'ai même proposé l'extraction du grisou au moyen d'aspirations périodiques dans la mine.

Or, dans ce premier cas, les trois éléments essentiels de la question qui nous occupe sont en présence : 1° L'atmosphère ; 2° le gaz interne (le grisou) ; 3° le vide terrestre (la mine).

Eh bien ! vienne une baisse brusque du baromètre, et les galeries, d'immenses vides dépouillés, peuvent être envahies en quelques heures par le gaz interne, le grisou, qui chasse tous les autres en suintant pour ainsi dire à travers la roche. Cette véritable éruption gazeuse se fait même parfois avec une violence telle qu'on a vu (récent accident en Belgique) des vides énormes se créer d'eux-mêmes, le fond d'une galerie partir comme un canon chargé et plusieurs centaines de mètres cubes de roches broyées lancées en avant avec bruit et secousse. C'est ce qu'on a appelé des soufflards ou dégagements instantanés de grisou, on a même calculé que dans le rocher le grisou était à l'état de liquide.

Quoi qu'il en soit, voici donc un phénomène pour ainsi dire artificiel d'éruption gazeuse avec projection de rocher, bruit et secousses légères, le tout en relation avec les dépressions atmosphériques. C'est déjà un phénomène volcanique en petit et très près de la surface.

Une source thermale très gazeuse, trouvée à 502 mètres de profondeur au sondage de Montrond, devait nous fournir de nouveaux éléments d'étude.

En effet, il était difficile de comprendre, dans l'exemple précédent de la mine, pourquoi la pression des gaz atmosphériques externes, baissant, par exemple, de dix millimètres de mercure, les gaz internes ne se dilataient pas d'une quantité exactement proportionnelle à cette dépression pour rester en repos et en équilibre de pression immédiatement après la dilatation, c'est-à-dire pourquoi il ne se produisait pas un léger effet d'oscillation comme dans un piston inégalement pressé sur ses deux faces, tandis qu'au contraire, dans

tous les phénomènes éruptifs, on observe comme un crescendo de violence jusqu'à un maximum.

La source thermale précitée nous a donné l'explication de ce dernier phénomène.

Dans ce second cas, nous avons encore en présence les trois éléments de la question : 1° l'atmosphère; 2° le gaz interne (l'acide carbonique), mais dissous dans l'eau à la pression de 500 mètres d'eau, soit 50 atmosphères; 3° enfin la terre et les vides où cheminent les sources.

Eh bien ! étudions les effets d'une baisse barométrique brusque. Bien avant que cette baisse n'ait acquis toute son amplitude, la source se met à bouillonner, et peu à peu la production du gaz devient si considérable, que sa pression intérieure augmente au point de projeter en l'air une colonne d'eau de 21 centimètres de diamètre à 35 et 40 mètres de hauteur, ce qui correspond à une pression minima de quatre atmosphères.

On sait qu'il suffit d'abaisser de quelques centimètres le niveau d'écoulement de la colonne d'eau gazeuse, c'est-à-dire de produire une dépression de quelques centimètres d'eau, pour provoquer un écoulement plus vif et une éruption violente à 35 mètres de hauteur. Le phénomène s'est quelquefois reproduit jusqu'à vingt fois dans une journée.

C'est ici le point capital, le nœud de cette nouvelle théorie. D'où vient donc qu'une pression considérable de 4 atmosphères est provoquée par une petite baisse de 10 millimètres du baromètre ou de quelques centimètres d'eau ? D'où vient que ce que l'on a appelé une chiquenaude atmosphérique a des effets tels, que les assistants en étaient parfois terrifiés ?

C'est là un phénomène de dissociation brusque des mélanges d'eau et de gaz ou de vapeurs produit par un commencement d'agitation en un point quelconque et se transmettant rapidement à toute la masse. Ce que nous avons constaté expérimentalement, c'est que ce phénomène de dissociation une fois commencé à la source pour la cause souvent la plus petite et la plus fortuite même (un robinet intérieur ouvert par mégarde), *il ne dépendait plus d'aucune force humaine d'arrêter l'énorme jaillissement.*

Le même phénomène ne se produit-il pas, du reste, dans une bouteille de champagne ? On la débouche très doucement, de façon à ne pas provoquer d'agitation et dissociation, quelques bulles de gaz seulement se dégagent, le liquide est à la pression atmosphérique; qu'on débouche la bouteille et qu'on agite un peu, la dissociation brusque a lieu, et le liquide, tout-à-l'heure à la pression atmosphérique, est bientôt porté à 4 atmosphères; le bouchon saute, et le liquide est expulsé à l'état d'émulsion.

Ce n'est pas un phénomène de chaleur qui a provoqué cette érup-

tion en petit, c'est tout simplement une agitation d'un instant qui a porté le liquide de la pression d'une atmosphère à quatre. Une rupture brusque d'équilibre, voilà donc ce qu'il faut éviter dans les mélanges gazeux terrestres. Or, nous marchons sur des mélanges intimes de gaz et d'eau; bien plus, *sur de véritables mélanges détonnants*. Nous démontrerons peut-être un jour que la mer elle-même est susceptible de s'émulsionner et de se soulever par les dégagements gazeux dans certaines circonstances.

Toute la théorie des tremblements de terre et des éruptions est dans ce mécanisme que nous avons surpris; car si maintenant nous n'envisageons plus une mine ou une source, mais bien la terre, l'échelle du phénomène va considérablement grandir. En effet, intérieurement, plus bas, nous le répétons, ce n'est plus du gaz et de l'eau qui existent, mais de la vapeur d'eau imprégnant les roches, comblant les vides et les cavités, et cela à la pression minima des mers (4 à 8,000 mètres d'eau, par exemple), soit 400 à 800 atmosphères; c'est-à-dire que si un morceau de ces roches imbibées chaudes et préalablement molles, pouvait être apporté subitement du fond à la surface de la terre, il éclaterait en miettes dans la main, comme de la dynamite.

On comprend bien maintenant que si de proche en proche, dans les roches ou dans les vides terrestres, ou mieux encore par l'intermédiaire des mers (qui transmettent intégralement à l'écorce, jusque dans ses profondeurs les pressions et les dépressions de la surface); si, disons-nous, une baisse barométrique brusque, quoique légère, se fait sentir dans ces milieux profonds; si un bouillonnement, une dissociation gazeuse vient à commencer, alors ce ne seront plus des pressions de quelques atmosphères, mais une accumulation progressive et formidable.

Cette force progressive passant par un maximum de violence serait capable, par suite du dégagement gazeux irrésistible de soulever des continents (et surtout la mer), phénomène jusqu'alors inexplicable, de faire trembler le sol et même de le perforer. Dans ce cas, alors, si la contrée est volcanique, on verra une éruption se produire avec l'émission traditionnelle d'immenses volumes de vapeur d'eau.

Chose remarquable et nouvelle, croyons-nous, l'explosion des laves ne serait due, comme dans la source de Montrond, comme dans la modeste bouteille de champagne, qu'à l'augmentation énorme du volume des gaz et à leur expansion. C'est la vapeur d'eau qui pomperait pour ainsi dire les matières fluides en leur faisant occuper un bien plus grand volume. De là, l'aspect bulleux, caverneux, scorifié des laves.

Voilà les phénomènes éruptifs réputés phénomènes dus aux pressions du noyau central, dus au contraire à une action comme celle

de l'injecteur Gittard ou Kœrting. Les volcans ne seraient que des giffards gigantesques fonctionnant très près de la surface, puisque c'est au contact de l'atmosphère seulement que le vide relatif existe, ainsi que l'espace libre nécessaire à l'expansion : c'est donc là que doivent se produire les phénomènes les plus violents de la dilatation gazeuse, les projections, etc. C'est ce qui arrive en réalité.

En somme, on n'a jamais expliqué pourquoi les volcans étaient intermittents et pourquoi, s'ils avaient une cause permanente, comme le feu central, ils n'étaient pas toujours en activité ? La seule manière de réfuter cet argument est d'admettre qu'il y a équilibre des pressions internes et externes en temps normal, et ce n'est que lorsque cet équilibre est rompu, même légèrement, par une dépression brusque qu'il y a tremblement de terre ou éruption. Les choses se passent exactement comme dans le corps humain, la peau terrestre est également pressée intérieurement et extérieurement par les gaz. Mais comme seule la pression externe varie avec les phénomènes météorologiques, seule elle doit avoir une influence prépondérante sur les gaz internes.

C'est ce que nous avons vérifié en Espagne, où les mouvements du sol ont été précédés de la baisse barométrique brusque que nous avons signalée à l'avance à l'Académie, baisse qui a été constatée encore sur les lieux mêmes par M. Nogués, ingénieur.

En résumé, les phénomènes volcaniques ne seraient, d'après le mécanisme que nous avons surpris dans la nature même, et contrairement à l'idée reçue, que des phénomènes relativement superficiels dus à l'expansion des gaz internes lorsqu'une hausse barométrique brusque ou une rupture d'équilibre a lieu ; ces phénomènes sont d'autant plus violents, qu'ils sont près de la surface libre et en relation avec des vides terrestres, préexistants (rivages maritimes ou régions déjà volcaniques).

M. Camille Flammarion, de son côté, donne quelques détails sur ces phénomènes terribles. Ces explications, les voici à peu près résumées :

Et tout d'abord, vous me demandez, dit-il, l'origine de ces tremblements de terre. D'après les dépêches que j'ai reçues et d'après les informations tout à fait précises que les journaux ont publiées hier, je crois que le foyer de la commotion se trouve entre Savone et Port-Maurice, très probablement sous la mer, et non loin d'Oneglia.

En Italie, par conséquent. Les plus grands désastres, en effet, se sont produits dans cette région, les secousses ont été très violentes, et à Oneglia, à Dianomarina, à Noli, à Port-Maurice, à Savone, la plupart des maisons ont été lézardées, sinon détruites en entier.

Au contraire, en France et dans le reste de la péninsule italienne,

la commotion a été beaucoup plus faible : elle n'en a pas moins été fort étendue, et elle a été très sensible depuis Montpellier jusqu'à Lucques et Pavie, à l'est, et jusqu'au delà de la Corse, au midi. Je pourrais même ajouter qu'elle a de beaucoup dépassé ce périmètre, c'est ma conviction, mais cette conviction n'est pas encore confirmée par les télégrammes que j'attends.

La cause de ces phénomènes ?

A cette seconde question il est plus difficile de répondre : Nous touchons à ces mystères devant lesquels la science est encore arrêtée !

Ce que je puis affirmer, c'est que ces tremblements de terre n'ont pas une origine volcanique : ils ne sont pas en correspondance avec le Vésuve et l'Etna. Certes non ! et vous n'avez pas à craindre ces bouleversements énormes qui engloutissent des contrées entières dans des crevasses subites ou dans les flots. Non.

Cette commotion est due sans doute à une explosion de vapeur produite par l'eau de la Méditerranée se jetant sur des roches profondes, très profondes et par conséquent très chaudes.

Vous savez, n'est-ce pas, que le sol sur lequel nous vivons ne possède pas toutes les conditions de sécurité et de stabilité que nous sommes généralement portés à lui attribuer d'après l'expérience quotidienne de notre vie très éphémère. Il ne se passe pas de jour, pas d'heure, que ce sol ne soit plus ou moins agité sur un point ou sur un autre. La configuration des côtes et le relief des montagnes se modifient continuellement, soit avec une lenteur visible, soit à la suite de réveils brusques.

En outre, les mesures de température faites dans l'intérieur des mines montrent que plus la chaleur augmente plus on descend, que la pression augmente avec la profondeur, et que cette pression ne tarde pas à devenir considérable. La température interne doit être de plusieurs milliers de degrés.

L'écorce elle-même sur laquelle nous vivons ne s'est refroidie que parce que le globe flotte dans l'espace au milieu d'un froid de 270° au-dessous de zéro. Mon Dieu oui, nous aurions 270° au-dessous si le soleil ne venait pas nous réchauffer quelque peu ! Eh bien ! ce refroidissement amène une condensation, un rapetissement. Cette écorce se restreint. De là des plissements, des dislocations sans nombre que nous n'apercevons pas, des vides qui se produisent, des affaissements de voûtes, des inclinaisons de bancs de rochers, des variations d'équilibre, etc., etc.

Les eaux de la mer ou les eaux des pluies traversent les terrains perméables, glissent sur les couches d'argile qu'elles rencontrent, pénètrent les terrains, imbibent les roches les plus dures, continuent de descendre, forment des courants souterrains, arrivent jusqu'à des régions très chaudes, donnent naissance à des vapeurs, se combinent

avec les minéraux, désagrègent certaines bases, emplissent des cavernes, cherchent des issues, descendent encore, et forment ainsi finalement sous nos pieds une sorte de monde « élastique » en pleine activité, en pleine force; un réservoir de vapeur et de gaz dans lequel la tension devient chaque jour de plus en plus forte, de plus en plus dangereuse. Une étincelle suffit et tout saute!

Une cause quelconque, la cause la plus minime et la plus insignifiante peut amener cette explosion. L'influence de la chaleur solaire ou du froid, l'effondrement d'un rocher, un éboulement interne, un rien.

Et le prétexte même de cette explosion, nous le trouvons dans la statistique que je donne chaque année dans la revue publiée à Paris « l'Astronomie. » Cette statistique établit que *pas un seul jour* de l'année ne se passe sans qu'une secousse du sol soit signalée en un point ou un autre de la planète.

Il y en a eu près de 400 l'an dernier, et quatre colonnes de journal ne suffiraient pas à vous en donner la liste officielle et certaine.

Quant à cette influence de la chaleur solaire, dont je vous parlais tout à l'heure, elle est si manifeste que le plus grand nombre des secousses arrive vers 2 et 3 heures ou 5 heures du matin, pendant le froid de la nuit, et le plus petit nombre vers 1 et 2 heures de l'après-midi, au moment du maximum de la chaleur.

Elle est également confirmée par ce fait que le plus grand nombre des secousses arrive en hiver et le plus petit nombre en été.

En outre, l'influence de l'attraction de la lune et du soleil est démontrée par cet autre fait qu'il y a un peu plus de tremblements de terre aux époques de nouvelle et de pleine lune qu'aux époques de premier et de dernier quartier. De même ce nombre est plus grand quand la lune est périgée que lorsqu'elle est apogée, et lorsqu'elle est au méridien que lorsqu'elle est à l'horizon.

Or, la catastrophe de mercredi matin 23 février s'est produite précisément le jour d'une nouvelle lune, mais encore éclipse centrale du soleil; c'est-à-dire que les trois astres, le soleil, la lune et la terre étaient sur une même ligne. L'attraction se trouvait donc à son maximum. C'est plus qu'il n'en faut pour expliquer ce bouleversement.

Ce bouleversement peut-il se produire à bref délai dans les mêmes régions? Oui, il est possible qu'il se reproduise.

Je trouve, en effet, dans les commotions et dans les secousses que nous signalent les dépêches, une analogie triste et flagrante avec les bouleversements qui se produisirent en Espagne en décembre 1884. C'est la même conflagration du sol, le même voisinage des montagnes, la même proximité de la mer.

Toute cette surface de la Méditerranée, depuis Gibraltar jusqu'à Palerme, repose sur des roches mal équilibrées, sur des couches plis-

sées, disjointes, disloquées, parsemées de fractures, de voûtes et de ponts. Que l'un des points d'appui, que l'un des piliers cède sous l'influence de la désagrégation des eaux, qu'une voûte s'effondre, et toute la région subira une légère modification dans son relief.

En outre, ces sortes de secousses ne se sont presque jamais terminées en deux journées, elles ont été trop violentes; elles vont peut-être continuer, en Italie surtout, mais elles se continueront affaiblies; un tassement va nécessairement s'opérer petit à petit. Quant aux grands désastres, ils sont évités et nous en serons quittes pour la peur.

—

Nous trouvons encore dans le *Matin* l'opinion d'un ingénieur arrivant de Naples et qui attribue le bouleversement souterrain à l'obstruction du Vésuve, soupape de sûreté, exutoire servant, comme les autres volcans en activité disséminés à la surface du globe, à soulager la trop haute pression de la fournaise centrale. On sait que l'intérieur de la terre, sauf une croûte dont on peut évaluer l'épaisseur actuelle à une vingtaine de kilomètres, est un immense foyer en incandescence. Or, le Vésuve est bouché depuis 1876; son canal de communication avec le foyer central est obstrué. Conclusion: Il faut, pour prévenir le retour de pareilles catastrophes, commencer par déboucher le Vésuve.

—

Quoi qu'il en soit de ces diverses explications, il en résulte seulement que la science moderne, qui se croit si avancée, en est souvent réduite aux suppositions. Les tremblements de terre, d'ailleurs, n'échappent pas seuls à son ignorance, et Dieu reste encore le maître de bien des secrets.

ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. HERVÉ. — RÉPONSE DE M. MAXIME DU CAMP.

(*Suite. — Voir les numéros précédents.*)

Les temps étaient mauvais alors, je ne l'ai point oublié. Après le coup de force de Décembre et surtout après le plébiscite de 1852, qui restaura l'Empire, l'Université fut en péril. Tout un parti s'était soulevé et criait haro contre elle. On était injuste, comme toutes les fois que la passion gonfle les cœurs et en chasse l'esprit de clairvoyance. On la rendait responsable

des excès dont on avait été menacé et des billevesées qui hantent les cervelles sans pondération. Elle était devenue la mère des iniquités et l'on rêvait de la détruire. Par fortune le ministère de l'instruction publique était dirigé par un fin lettré qui était un homme habile et convaincu. Si l'Université n'a pas sombré dans cette tempête, qui fut plus violente que l'on ne peut croire, c'est à Hippolyte Fortoul qu'elle le doit, et jamais elle n'aura assez de gratitude pour sa mémoire, car c'est lui, c'est lui seul qui l'a sauvée. Il fallait se modifier ou disparaître ; le mot a été dit. Sous prétexte de donner une impulsion plus vive aux études, on inaugura une sorte de système mixte entre les humanités et les sciences : c'est ce que l'on nomma la bifurcation. Vous vous souvenez encore du tumulte qui s'éleva autour de cette nouveauté ; ce fut à qui la combattrait par des arguments plus ou moins sincères ; la lutte fut très ardente, elle fut longue et durait encore lorsque la mort, qui toujours trop se hâte, frappa Hippolyte Fortoul, dont le souvenir est resté cher à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il a fait souche de gens qui ont souci des gloires de la France : les bulletins de la guerre du Tonkin nous ont dit et répété que son fils se conduisait comme un héros.

La bataille qui avait ébranlé l'Université eut son contre-coup à l'École normale, où le régime était devenu un peu plus tracassier qu'il ne convenait à l'indépendance de votre esprit. Seul et libre sur le pavé de Paris, vous n'avez pas longtemps cherché votre orientation : les lettres que vous aimiez et qui vous avaient saisi tout entier, vous conduisirent dans la maison hospitalière que Louis Hachette avait ouverte aux écrivains, après avoir aussi traversé rapidement l'École normale. Là, sans stage prolongé, il vous fut facile d'appartenir à la rédaction de la *Revue de l'Instruction publique* ; vous y étiez en bonne compagnie, car on y était perspicace et l'on s'y connaissait en talent ; je n'en veux pour preuve que les noms de vos collaborateurs, dont plusieurs sont devenus et sont restés l'honneur de notre compagnie.

Vous débutez par une étude sur une nouvelle traduction de Salluste. L'article est daté de 1855 ; vous veniez d'avoir vingt ans. J'admire votre sagesse, monsieur, et votre rare maturité. C'est du plus loin qu'il me souvienne ; néanmoins il me souvient qu'à cet âge nous avions des préoccupations moins austères et que nous cherchions dans les prairies plus ou moins voisines du

Parnasse les plantes baroques qui n'appartenaient guère à la flore poétique. Nous admirions *Sans titre, par un homme noir blanc de visage*, et nous sentions s'agiter nos émulations en lisant *Séramis la Grande, Journée de Dieu, en cinq coupes d'amertume*, précédée d'une *porte cyclopéenne* en forme d'introduction.

Vous souriez, monsieur, et moi aussi; nous ne savions diriger notre besoin d'enthousiasme; il nous entraînait; nous avions lâché la proie pour l'ombre; nous confondions l'effort dans l'étrangeté avec l'originalité native, et nous nous éprenions de fadaïses qui dorment à jamais sous le linceul d'un oubli mérité. Nous avons fait un grand circuit et perdu bien des heures, avant de revenir à ces nobles traditions littéraires que la sûreté de votre esprit vous avait fait apercevoir du premier coup d'œil.

Dans cette étude sur Salluste, vous donnez déjà preuve de la rectitude de votre jugement, car, malgré votre extrême jeunesse, vous échappez à l'influence des choses éphémères. Votre sujet vous possède; il vous suffit; dans Salluste, vous savez ne voir que Salluste. Bien plus, vous n'approuvez point Brutus; c'était presque du courage en ce temps-là, car l'histoire romaine était devenue un arsenal où l'on cherchait des armes pour blesser le second Empire. On interrogeait les textes, on modifiait les traditions, on interprétait les légendes dans le dessein d'être désagréable au pouvoir. Le gouvernement était en alerte, il s'était remis à étudier le latin pour mieux saisir les allusions dont on le harcelait; quiconque s'occupait d'histoire romaine passait pour un perturbateur; Tacite était suspect et Suétone était subversif. Cela n'arrêtait guère les faiseurs de commentaires, car l'homme sait toujours ressaisir, même au détriment de la logique et de la vérité, la part de liberté qu'on lui refuse et qui lui est due.

Les travaux que vous avez publiés dans la *Revue de l'Instruction publique* sont nombreux; on croirait que vous y préledez à vos destinées et que vous vous préparez à l'honneur qu'aujourd'hui nous partageons avec vous. L'Académie française vous attire; quand elle tient ses assises solennelles pour recevoir un nouvel élu, vous faites part au public des impressions que vous avez recueillies, et, lors de la réception de M. Ponsard, en décembre 1856, vous dites: « Je ne sais rien au monde de plus embarrassant et de plus délicat que de parler d'un homme à cet homme lui-même... » Détrompez-vous, rien n'est

plus facile que de souhaiter la bienvenue à un confrère de talent, rien n'est plus doux que de pouvoir le louer sans réserve. Je vous assure, monsieur, que je n'éprouve aucun embarras, en vous parlant, à vous parler de vous-même.

Vous ne deviez pas rester longtemps dans le domaine exclusif des lettres; l'imagination ne vous emportait point dans le monde des fictions; vous étiez guidé par un esprit positif et clairvoyant, qui aime à s'en prendre à la réalité des faits; déjà l'on pouvait reconnaître en vous un polémiste qui cherchait l'arène du champ clos et se sentait de force pour la lutte. La politique vous appelait, vous l'avez écoutée. Vous avouerai-je que je le regrette? ne vous a-t-elle pas trop occupé à des escarmouches quotidiennes, suscitées par des questions qui, le plus souvent, n'ont point de lendemain; l'action est d'autant plus vive qu'elle s'apaise plus rapidement, et l'on ne tarde pas à être surpris de s'être passionné pour des sujets si promptement oubliés. La somme de talent qui se dépense dans les journaux est prodigieuse et plus d'une fois je me suis attristé en pensant qu'il n'en fallait pas tant pour produire une de ces œuvres dont le rayonnement éclaire les contemporains et se projette jusque sur la postérité. Ce sont les mœurs nouvelles qui exigent cela; aujourd'hui, les encyclopédistes du dix-huitième siècle ne publieraient pas leurs in-folio, ils fonderaient un journal et appliqueraient leurs doctrines à commenter les faits du jour. De loin, la politique est une charmeresse, elle attire. Sa voix est douce et pleine de sollicitations; c'est une sirène, rien de plus; elle se plaît à dévorer ceux qui se sont donnés à elle. Ses caprices sont inexplicables et restent un sujet de stupeur: « Fragilité, ton nom est femme, » a dit Shakespeare; à ce titre, la politique est la femme élevée à la plus haute puissance: que de fois ne l'avons-nous pas vue, sous tous les régimes, se plaire au contact des médiocrités et repousser les esprits supérieurs. Bien des nations, dans ce siècle comme dans les siècles écoulés, ont dû leurs infortunes au dénuement intellectuel des hommes dont elle s'était engouée.

Dans le journalisme politique, où vous êtes passé maître, vous avez apporté des habitudes de modération et une élévation de langage qui témoignent des solides études dont vous avez fortifié votre âme aux jours de votre jeunesse. Dans vos luttes les plus vives, vous ne vous êtes jamais départi de ce que les humanités vous avaient enseigné. Votre urbanité reste parfaite

et votre courtoisie est irréprochable. Quelque violent que soit le combat que vous livrez, vous ne faites que de l'escrime et jamais du pugilat. Ceci n'est point un mince mérite, monsieur, et j'aime à vous en louer, car il est rare. Nous savons tous où peuvent conduire les emportements de la polémique et à quels excès on se laisse parfois entraîner. Cette outrance de l'expression semble être inhérente à la fonction même ; mais il faut être indulgent et comprendre combien le travail fiévreux du journalisme est propice aux exagérations. Il suffit d'évoquer le souvenir de Voltaire pour se convaincre que l'on peut être un maître de la langue, avoir le loisir de chercher ses mots et cependant user de l'injure envers ses adversaires avec une largesse qui touche de près à la prodigalité.

(*La fin au prochain numéro.*)

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME (1)

TROISIÈME CONFÉRENCE. — LE DIVORCE.

Les propriétés du lien conjugal sont l'unité et l'indissolubilité. Ces propriétés, affirmées par une loi divine et par la grâce du sacrement, répondent à un vœu de la nature qui demande, pour le plus parfait des générateurs, la plus parfaite des unions, et qui aspire, dans l'individu, dans la famille et dans la société, au progrès et à la perfection.

Disons-le, à l'honneur des adversaires de la loi divine, ils n'ont point l'intention de ressusciter les mœurs anciennes, et ils sont d'accord avec nous sur le caractère éminemment progressif de la monogamie comme sur les désavantages et les inconvénients de la polygamie.

Mais il n'en va pas ainsi quand il s'agit de l'indissolubilité du lien conjugal.

Dans l'opinion d'une foule de gens qui, depuis les déclarations

(1) L'analyse des conférences du R. P. Monsabré à Notre-Dame de Paris est faite *exclusivement* pour les *Annales catholiques*. La reproduction en est interdite sans l'autorisation de l'auteur.

Nous rappelons que les conférences du R. P. Monsabré sont publiées *in extenso* dans l'*Année dominicaine*, en suppléments qui se vendent séparément, 25 centimes chaque, ou 1 fr. 50 les neuf suppléments (par abonnement).

impies de la Réforme, se mêlent de philosopher et de légiférer, l'indissolubilité du lien conjugal est une loi tyrannique, qu'il importe de remplacer pour le soulagement des sociétés modernes, par la faculté de rompre un joug que la nature humaine est incapable de porter.

Examinons d'abord les raisons qu'on invoque contre la loi divine ; nous prouverons qu'elle n'en est pas ébranlée. Nous montrerons ensuite que le divorce qu'on propose pour la remplacer est pire que tous les maux dont on veut rendre l'indissolubilité responsable, et qu'il est, pour les sociétés humaines, un principe de décadence.

I

Les lois visent un bien général et sont faites pour les multitudes. Que dans leur application à l'individu elles aient des inconvénients et imposent, çà et là, une plus grande gêne, une plus grande contrainte, ce n'est pas une raison pour les abroger, du moment qu'elles font marcher les sociétés humaines dans une voie de progrès et de perfection.

Telle est la loi d'indissolubilité ! Que l'individu en souffre quelquefois, cela n'est pas étonnant ; qu'on prétexte cette souffrance pour s'affranchir de la loi, c'est absurde.

C'est un peu comme cela, cependant, que procèdent les adversaires de l'indissolubilité. Ils relèvent avec âpreté les inconvénients de la loi divine ; ils en inventent, même, pour grossir à somme de leurs griefs.

Premièrement, disent-ils, la loi d'indissolubilité outrage la liberté humaine qu'elle enchaîne jusqu'à l'esclavage.

Secondement, la loi d'indissolubilité tend à frustrer le mariage de sa fin principale.

Troisièmement, la loi d'indissolubilité expose ceux qu'elle unit irrévocablement à être privés, injustement et sans espoir, du bonheur auquel ils ont droit en entrant dans la société conjugale, elle les exaspère et les pousse au crime.

I. La liberté est un si grand bien qu'il faut ne s'en dessaisir qu'à bon escient, et ne jamais abdiquer le droit de la reprendre. Est-ce qu'on est sûr de son propre cœur ? Est-ce qu'on peut prévoir les défaillances de la faiblesse et les trahisons de l'inconstance ? Unissez-vous si vous vous aimez, mais gardez votre liberté, comme une garantie contre les surprises de l'avenir.

Nous sommes d'accord avec les apologistes de la liberté sur

ce point : que la liberté est un grand bien et que c'est une criminelle folie de s'en dessaisir pour toujours, sans prévoir l'avenir et sans pourvoir aux conséquences de ce délicat et redoutable sacrifice. Mais si la liberté est un bien, c'est mon bien à moi. J'en suis le maître. Je puis en disposer comme je veux, pour aujourd'hui, pour demain, à perpétuité, pourvu que j'en dispose sagement et utilement.

C'est le bien qu'on doit voir dans une œuvre et quand ce bien mérite un grand sacrifice, il faut le faire. Or, nous connaissons les biens de l'union conjugale affermie par l'indissolubilité : elle grandit l'amour, elle grandit la vie morale, elle grandit la famille, elle grandit la société. Cela vaut bien la peine qu'on s'y engage pour toujours. Moi, je prétends que c'est un des plus beaux et des plus louables actes de la liberté, de s'enchaîner perpétuellement à un bien dont tout le monde profite. Être enchaîné de cette manière, ce n'est point être esclave. L'indissolubilité n'est pas faite pour peser comme un joug déshonorant, mais pour diriger et conduire sur le chemin du progrès moral la liberté qu'elle étroit. En se faisant respecter elle impose à l'homme de généreux efforts qui contiennent ses passions, corrigent ses vices, atténuent ses défauts, perfectionnent ses qualités, affermissent ses vertus et multiplient ses bonnes actions. Ce n'est pas en se soumettant et en obéissant à cette règle divine, mais bien en se révoltant contre elle que l'homme se diminue, s'abaisse, s'avilit.

Du reste, les adversaires de l'indissolubilité n'ont pas tous le droit de se montrer si délicats et si prudes à l'endroit de prétendus outrages que reçoit la liberté de l'engagement perpétuel qui enchaîne l'une à l'autre les deux vies qui s'épousent. Il en est parmi eux un grand nombre auxquels on pourrait renvoyer le reproche de criminelle folie qu'ils nous adressent. Ils sont liés, eux par de sinistres promesses qui les ont engagés dans la ténébreuse conspiration du mal. Et sont-ils libres de briser leurs liens ? Et ce sont eux, ces esclaves d'iniquité, qui reprochent le plus âprement aux âmes honnêtes et chrétiennes les éternels serments par lesquels elles s'engagent à obtenir les grands biens de la société conjugale au risque d'en souffrir ! Qu'ils lavent donc l'opprobre de leur liberté, avant de s'occuper de la nôtre.

II. Soit, dira-t-on ; que la liberté s'engage. Mais encore faut-il qu'elle soit sûre d'atteindre le but qu'elle vise en s'engageant.

Parmi les biens qui honorent le mariage, la théologie, d'accord avec les instincts de la nature, met au premier rang les enfants : *Primum bonum matrimonii est proles*. Or il y a des foyers déserts où l'impuissance et les infirmités conspirent contre la vie, où les époux attendent en vain, dans un triste tête à tête, les enfants qu'ils ont désirés et qui devaient réjouir leur existence. S'ils pouvaient se quitter et chercher ailleurs une union féconde!... mais non; l'indissolubilité les rive à la stérilité perpétuelle. N'avons-nous pas raison de nous révolter contre une pareille loi ?

Oui, les adversaires de l'indissolubilité auraient raison de se révolter si la stérilité dans le mariage était la règle et la fécondité l'exception. Nous devons donc ramener ici le principe qui nous a servi de point de départ; à savoir que, dans les applications d'une loi générale, il peut y avoir des individus en souffrance; mais que ce n'est point une raison pour abroger la loi. Ceux qui croient à la Providence doivent adorer ses décrets et laisser marcher ses lois. Quant à celle qui nous occupe présentement, personne ne peut assurer que la rupture du lien conjugal remédiera toujours aux unions infécondes; tout le monde sait que si on le laissait faire, l'homme est capable de fraudes criminelles pour s'affranchir d'un joug salutaire et bienfaisant, dès qu'il le trouvera trop lourd à porter.

Du reste, pour les époux qui savent se soumettre à la sainte volonté de Dieu, la vie à deux n'est pas sans compensations. Ils n'ont point à redouter les catastrophes domestiques qui dépeuplent le foyer. N'ayant point à se répandre sur d'autres vies, ils s'attachent davantage à celle qui leur est unie; ils s'aiment d'autant mieux qu'ils se sentent plus nécessaires l'un à l'autre. Si leur amour a besoin d'effusion ailleurs que dans l'intimité, ils savent se faire une famille de tous ceux qui profitent des bienfaits de leur charité.

III. D'accord, poursuivent nos adversaires, mais encore faut-il que les âmes s'entendent, que les vies se fondent et que tous les biens résumés par vos théologiens dans ce seul mot : *fides*; c'est-à-dire l'harmonie des caractères, les douces prévenances, le charitable support, la confiance mutuelle, la fidélité inviolable soient le prix d'un éternel engagement. Mais pour quelques couples bien assortis, combien de couples disparates chez lesquels le bonheur conjugal n'a duré que le temps d'une lune. Est-ce que la raison ne dit pas : rendez à ces misérables

la liberté au lieu de prolonger leur supplice? Brisez le lien barbare d'indissolubilité qui les condamne à la perpétuelle privation du bonheur qu'ils avaient rêvé, et auquel ils avaient droit en entrant dans la société conjugale. Si vous les tenez enchaînés, vous êtes responsable des colères qui grondent au fond de leur âme exaspérée et poussent ce cri féroce : tue-le ! ou tue-la !

Voilà le plus fort coup des adversaires de la loi divine. Nos contradicteurs abusent un peu des teintes sombres : il est plus habile que loyal de généraliser et d'exagérer le mal pour s'en faire un argument. Le mariage mal assorti ne va pas régulièrement jusqu'à la catastrophe, ni même jusqu'au malheur. La plupart des mariages ressemblent à ces régions tempérées où le baromètre oscille entre la tempête et le beau fixe. Ces oscillations peuvent être désagréables, mais non pas jusqu'à nous donner l'envie de quitter nos heureux climats pour nous réfugier aux pôles, aux tropiques ou à l'équateur.

Les situations tendues et violentes sont l'exception. Ce n'est point sur la loi qu'il faut en faire peser la responsabilité, mais bien sur ceux qui les ont criminellement ou impudemment créées.

On comprendra mieux la part de responsabilité qui revient aux époux malheureux, lorsque nous aurons parlé des profanations du mariage. Ces profanations sont cause de la plupart des maux dont on se plaint et qui rendent insupportable le joug de l'indissolubilité.

Remarquez qu'il n'est pas nécessaire pour braver la loi, d'entrer dans le mariage avec des intentions formellement criminelles. Il suffit qu'aveuglé par le plaisir ou l'intérêt, on oublie qu'il y a de graves devoirs à remplir et qu'il faut s'y préparer par de généreuses et saintes résolutions. A ce compte vous trouverez peu d'innocents parmi les époux malheureux.

S'il y en a, pourtant, la loi n'est pas obligée de fléchir devant leur malheur, parce qu'elle est une loi générale, une loi de haute prévoyance, une loi d'intérêt supérieur, une loi de perfection individuelle, domestique et sociale. Elle demande aux innocents le sacrifice du bonheur qu'ils avaient espéré. C'est l'heure pour eux d'accomplir un grand acte d'abnégation et de dévouement, comme c'est l'heure pour le soldat de mourir sous les balles de l'ennemi, quand il y va du salut de son pays.

Le chrétien peut souffrir du joug de l'indissolubilité ; il n'en est pas écrasé, car la grâce devient d'autant plus vivante et

plus forte qu'il est plus malheureux. Elle le soutient, elle l'affermir, elle le console, elle lui apprend l'art divin de rendre ses souffrances bienfaisantes, même à ceux qui le font souffrir, et sur les ruines de tous les bonheurs que le pauvre cœur avait espérés, elle lui fait goûter les austères et nobles jouissances d'une immolation glorieuse à Dieu et plus utile à la société que les sacrifices sanglants.

Quant à ceux qui ne veulent tenir aucun compte de la grâce, nous allons voir s'il est convenable d'accepter pour eux le remède que nous proposent les adversaires de la loi divine.

II

Le divorce, avons-nous dit, est pire que tous les maux dont on veut rendre l'indissolubilité responsable, et, par suite, un principe de décadence. — Personne n'a rendu cette vérité plus saisissante que le docteur infailible qui gouverne aujourd'hui l'Eglise, le Souverain-Pontife Léon XIII, dans son encyclique sur le mariage chrétien.

D'après l'auguste parole du Saint-Père tout souffre du divorce : le mariage lui-même, ceux qui se marient, les enfants, les familles, la société tout entière.

Devenu un contrat résiliable, le mariage n'est plus entouré des salutaires précautions qui doivent en assurer la paix et la durée. Dans le fait, il ne s'agit pas de fonder quelque chose, mais de tenter une aventure. En cela, toutes les témérités et toutes les audaces peuvent se donner carrière. Le mariage n'est plus qu'une sorte de prostitution légale à laquelle l'homme et la femme ne se livrent plus que pour s'amoindrir et se dégrader.

En effet, au lieu que l'indissolubilité grandit la vie morale, en obligeant l'homme à de généreux efforts, pour corriger sa nature et supporter vaillamment les accidents de la vie commune, le divorce l'abaisse parce qu'il n'oblige à rien, et qu'il laisse à l'égoïsme et au caprice toutes leurs franchises. On se choque, on se meurtrit, on se déchire, jusqu'à ce qu'on puisse dire : la vie devient insupportable ; allons-nous-en. Dans un dessein perfide on exagérera, même, les contradictions et les sévices, afin de lasser celui ou celle dont on ne veut plus. Que devient la sainte fidélité conjugale, en ce milieu troublé par le constant désir d'une rupture ? L'indissolubilité la protège contre les tentations qui attirent l'amour vers un autre objet.

Le divorce, au contraire, encourage le cœur infidèle et lui dit : Va où l'amour t'appelle, tu peux te reprendre. Et voilà comment l'homme et la femme qui pouvaient être si grands et si nobles, sous la loi d'indissolubilité s'amointrissent et se dégradent sous la loi du divorce.

La femme est, plus que l'homme, victime des abaissements qu'entraîne après soi le divorce. L'homme peut sortir de la société conjugale avec tous les avantages de sa force et de son autorité, pour s'engager dans de nouveaux liens, la femme n'en peut sortir avec toute sa dignité. Elle y laisse ses meilleurs biens. Plante flétrie, dont une bête impure a épuisé la sève, et mise hors de la famille qu'elle a enfantée quand elle ne peut plus espérer d'en fonder une autre, qui voudra d'elle ? Et si, jeune et vivante encore, elle a elle-même provoqué sous l'empire de la passion, la rupture du lien qui l'enchaînait à un unique amour, peut-elle être, aux yeux du monde qui la méprise, autre chose qu'une femelle intempérante, dont chaque nouvelle union accroît la honte et l'opprobre ?

Encore, si les époux étaient seuls à souffrir du déshonneur et des injustices de leur séparation ! — Mais, non. — Le divorce est un mal qui retentit douloureusement dans les familles et dans la société. Il outrage le lien du sang qui unit l'enfant à ses générateurs ; et, ne pouvant le briser parce que la nature l'a fait indissoluble, il en répudie les saintes obligations. Il arme les unes contre les autres des familles entières qui épousent la cause de leur sang : les unes exagérant les torts du coupable ; les autres, cherchant des torts à l'innocent. Il provoque les plaintes, les récriminations et les reproches ; il multiplie les discordes, les querelles et les procès. Il trouble l'ordre public, il corrompt la société.

Il corrompt la société, parce qu'il y ruine le principe conservateur et régulateur de toutes les énergies sociales ; le principe d'autorité. En livrant au jugement des enfants la conduite de leur père et de leur mère, il déconsidère ce pouvoir primordial de la famille dont le pouvoir public n'est qu'une imitation, une participation, une application en grand. Il corrompt la société, parce qu'il est le triomphe pratique de cette exécration maxime : que dans le mariage on peut tenir moins de compte de la stabilité des familles que de la liberté du plaisir, des promesses de l'amour que des calculs de l'intérêt, du devoir que de la passion.

La conclusion de tout ceci se présente d'elle-même.

Le divorce enlève au mariage ses garanties de délicatesse, de prudence et d'amour ; le divorce supprime l'effort et le progrès dans la vie commune ; le divorce fait déchoir la femme de la dignité que lui avaient assuré dix-huit siècles de christianisme ; le divorce outrage le lien du sang et viole les droits sacrés des enfants ; le divorce désorganise et divise les familles ; le divorce trouble l'ordre public et corrompt la société ; donc, c'est un principe de décadence.

Prenez l'histoire, vous y lirez cette conclusion écrite en caractères sinistres dans la vie et dans la mort de tous les peuples qui ont violé la sainte loi d'indissolubilité.

Les barbares ont vaincu le monde que le divorce a corrompu. Un nouveau monde se forme. La loi divine d'indissolubilité le pénètre, le façonne et crée les sociétés européennes, aujourd'hui si pleines de vie et de puissance. Mais, le protestantisme a rouvert la terrible fissure par où doit se précipiter la décadence. Un demi-siècle à peine après son avènement l'Allemagne se plaint du divorce « comme d'une prime d'encouragement donnée aux dissensions conjugales. » Jamais, dit un auteur protestant, on n'a tant vu d'époux séparés que dans ce siècle extravagant, caduc et voisin de la fin du monde... dans lequel des insensés enseignent publiquement la légitimité et la nécessité de la pluralité des femmes. L'Angleterre, convertie à la réforme par un roi paillard, n'est pas plus heureuse. Le divorce y multiplie les crimes domestiques, l'adultère y devient une sorte d'industrie qu'on exploite au profit des maris mécontents et des séducteurs.

Sans doute, la décadence va moins vite dans nos sociétés chrétiennes que dans les sociétés païennes.

Cependant nous ne sommes pas à l'abri des catastrophes qu'amène infailliblement la corruption des mœurs. Ecoutez la parole du père des fidèles :

On comprendra mieux la grandeur des maux qu'engendre le divorce, si l'on considère que la faculté de divorcer, une fois accordée, aucun frein, si fort qu'il soit, ne pourra la contenir dans de justes limites, pas même dans celles qu'on lui avait fixées d'avance. La force des exemples est grande, plus grande encore la force des passions. Il arrivera donc, que pareille à une maladie que la contagion propage, ou à une masse d'eau qui a surmonté ses digues et qui se répand partout, cette fureur du divorce croîtra chaque jour et gagnera l'esprit du plus grand nombre.

Voilà le péril si les enfants de Dieu, lassés de porter le joug des unions indissolubles, se laissent tenter par les trop nombreux exemples de répudiation dans lesquels la passion cherche ses franchises ; si les lois humaines triomphent de la loi divine ; si le divorce devient la coutume de nos sociétés : c'est fait, notre décadence est assurée, plus profonde et plus honteuse que toutes les décadences historiques, parce que nous serons tombés de plus haut. Le divorce licencie la bête humaine, et la bête humaine est insatiable.

Après la liberté restreinte, elle voudra la liberté illimitée, après l'union légale, l'union à volonté, dans l'union à volonté, la polygamie, après la polygamie, la promiscuité. Les foyers domestiques ne seront plus que des basses-cours et des chenils, et dans la race bestiale qu'aura faite la décadence, inaugurée par le divorce, on ne pourra plus définir le mariage que : la rencontre sexuelle d'un mâle et d'une femelle, pour la propagation de cette espèce animale qu'on appelait jadis l'espèce humaine.

DISCOURS DU PAPE

Voici le texte de l'allocution prononcée par N. T. S. P. le Pape Léon XIII dans le consistoire secret du 14 mars :

Venerabiles Fratres,

Grata, ut assolet, atque optata Nobis præsentia vestra habet hodierna die nonnullam caussam mœroris adjunctam. Vos enim cum intuemur, requirunt oculi Nostri in hoc amplissimo consensu vestro non paucos, qui novissimo tempore, brevi intervallo extincti, virtutis ac prudentiæ suæ triste Nobis desiderium reliquerunt. Eos igitur memori caritate prosecuturi, ad vos maxime, Venerabiles Fratres, animum fidentes, convertimus, rationemque solatii non exiguam in voluntate nanciscimur sapientiâque vestra, quæ quanto Nobis adjumento atque usui semper fuerit, quantoque in reliquum tempus futura sit, diu experti cognoscimus. Faciendum vero decrevimus ut auctoritate Nostra alii cooptentur, quos et utilium laborum habeatis socios, et consortes dignitatis : eo vel magis, quod ad varias temporum difficultates eluctandas expedit communibus consiliis et concordii multorum opera incumbere. Dignos honore ordinis vestri

itemque expectatione Nostra judicavimus Nuntios Apostolicos, qui in Austria Hungaria, in Gallia, Hispania, Lusitania legationibus gestis, suam Nobis integritatem, fidem, prudentiam vel difficilioribus rebus probavere : item virum egregium, qui a muneribus urbanis ad episcopalem translatus dignitatem, plures annos de re sua diœcesana præclare meruit. — li autem sunt :

(Suivent les noms des cinq cardinaux créés.)

Quid vobis videtur ?

Itaque auctoritate omnipotentis Dei, Sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, ac Nostra creamus et publicamus S. R. E. Presbyteros Cardinales :

(Suivent encore les noms.)

Cum dispensationibus, deregationibus et clausulis necessariis et opportunis. In Nomine Patris ✠ et Filii ✠ et Spiritus ✠ Sancti. Amen.

Voici la traduction de cette allocution :

Vénérables Frères,

Votre présence, qui Nous est chère, comme toujours, et qui était l'objet de Nos désirs, n'est pas cependant sans Nous apporter en même temps aujourd'hui une grande tristesse. En vous voyant, en effet, Nos yeux cherchent dans votre illustre Collège plusieurs de ses membres qui, décédés dans ces derniers temps, à intervalles rapprochés, Nous laissent le souvenir de vertus et de qualités qui Nous inspirent de profonds regrets. Nous resterons attaché de cœur à leur mémoire ; mais Nous Nous tournons vers vous, Vénérables Frères, avec une entière confiance ; Nous trouvons Notre meilleure consolation dans votre zèle et dans votre sagesse, sachant depuis longtemps par expérience et combien ils nous furent jusqu'ici utiles et précieux et combien ils le seront encore désormais.

Nous avons décrété que, par Notre autorité, de nouveaux collègues vous seront adjoints, qui s'associeront à vos utiles travaux et participeront à votre dignité ; adjonction d'autant plus nécessaire que les nombreuses difficultés qui Nous assaillent en ce temps-ci réclament, pour être sur-

montées, le concours des lumières et de l'union d'un plus grand nombre de coopérateurs.

Nous avons jugé dignes d'appartenir à votre ordre et d'être choisis par Nous les Nonces Apostoliques qui, dans l'Accomplissement de leur mission en Autriche-Hongrie, en France, en Espagne et en Portugal, Nous ont toujours donné la preuve de leur intégrité, de leur fidélité, de leur sagesse, même dans les circonstances les plus difficiles. Nous en avons jugé digne, également, l'homme éminent qui, promu des fonctions de la prélature à la dignité épiscopale, s'est acquitté avec la plus haute distinction, pendant plusieurs années, des devoirs de sa charge. Ce sont :

(Suivent les noms.)

Que vous en semble?

C'est pourquoi, par l'autorité de Dieu tout-puissant, des saints Apôtres Pierre et Paul, et par la Nôtre, Nous créons et publions cardinaux prêtres de la sainte Eglise Romaine :

(Suivent les noms.)

Avec les dispenses, dérogations, et clauses nécessaires et opportunes.

Au nom du Père ✠, et du Fils ✠ et du Saint ✠ Esprit.
— Ainsi soit-il.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La Sacrée Congrégation de l'Index vient de condamner une brochure intitulée : *Le Pape et l'Allemagne*. Ce libelle calomnieux tend à dénaturer, dans un langage tantôt violent, tantôt hypocrite, les actes récents du Souverain Pontife. Sa Sainteté Léon XIII y est représentée comme mettant la force morale de l'Eglise catholique au service de Bismarck, persécuteur de la foi, ennemi juré et bourreau de la France. La sottise de pareilles inventions diminue leur danger.

Mgr Foulon, archevêque de Besançon, est arrivé à Rome, accompagné de M. le chanoine Jeannerot, secrétaire géné-

ral de l'archevêché. Il est descendu à Saint-Louis-des-Français.

Le Souverain Pontife a adressé une lettre autographe à l'empereur Guillaume, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance.

Les dernières nouvelles de Berlin reçues au Vatican permettent d'espérer que plusieurs des amendements proposés par Mgr Kopp relativement à la nouvelle loi religieuse seront enfin acceptés, grâce aux nouveaux engagements pris à ce sujet par M. de Bismarck.

A l'occasion de l'anniversaire de son couronnement, le Souverain Pontife a fait distribuer aux pauvres de Rome une somme de dix mille francs par l'intermédiaire de son aumônier secret, Mgr Sanminiatielli.

Toujours prêt à soulager les malheurs publics, le Saint-Père a assigné une somme de vingt mille francs pour venir en aide aux victimes des tremblements de terre en Ligurie. Cette somme a été envoyée à Mgr l'archevêque de Gênes pour être distribuée, par son entremise, aux familles les plus éprouvées par le fléau.

Le jour anniversaire de son couronnement, S. S. Léon XIII a daigné conférer le titre de baron au général Kanzler, ministre des armes du pape Pie IX.

Kanzler fut distingué par le juge le plus illustre en fait de valeur militaire — comme aussi le meilleur et le plus indiscuté — le général de Lamoricière. Devenu ministre des armes, après Mgr de Mérode, il dirigea en cette qualité la campagne de 1867. Il commandait en chef à Mentana.

France.

CLERMONT. — Grand émoi dans le monde républicain et libre-penseur : un curé a refusé de procéder à un enterrement religieux alors qu'il en était requis !

Qu'un malheureux libre-penseur se rétracte à l'heure de la mort et que la porte de l'église s'ouvre devant sa dépouille, nos ennemis de crier aussitôt à l'accaparement des cadavres. Que les honneurs de la sépulture religieuse soient déniés, et les mêmes partisans de la liberté limitée, aux seuls tenants des sectes de

crier à l'intolérance. Pour ces honnêtes argumentateurs, le prêtre a toujours tort.

Voici le fait qui donne lieu, à un nouveau débordement d'attaques et d'injures contre l'Eglise catholique.

Un médecin du Mont-Dore, M. le docteur Chaborý, décédait récemment. Il n'avait, paraît-il, jamais pratiqué; cependant, lisons-nous dans le *Siècle*, « il demanda à être enterré avec les « cérémonies cultuelles dont, jusque-là, il n'avait pas éprouvé le « besoin. » Etait-il possible de faire droit à ce désir? Le défunt avait divorcé, il s'était remarié. M. le curé du Mont-Dore partit immédiatement pour Clermont, d'où il télégraphia le lendemain à son vicaire :

Clermont, 7 mars, 9 h. matin.

Autorisation impossible. Lettre épiscopale a été envoyée. Communiquez-la à la famille.

Or, voici ce que disait la lettre de l'évêché à laquelle il était fait allusion :

ÉVÊCHÉ
de
CLERMONT

Clermont-Ferrand, le 7 mars.

—
Monsieur le curé,

... Le malade étant mort uni publiquement à une femme du vivant de sa femme légitime, et n'ayant fait sur ce point aucune espèce de rétractation connue, ne peut recevoir les honneurs de la sépulture ecclésiastique. Si on la demandait, il y aurait lieu de la refuser simplement, en alléguant la situation irrégulière dans laquelle il est mort.

Votre tout dévoué,

CHARDON.
Vicaire général.

Telle est la décision qui suggère à nos adversaires des réflexions aussi parfaitement ridicules dans le fond qu'impertinentes dans la forme.

Que les sectes irréligieuses s'y résignent, Mgr l'évêque de Clermont, en appliquant la doctrine qu'une des dernières encycliques de notre grand Pape Léon XIII exposait si magistralement, a fait ce que tout autre évêque, ce que tout autre prêtre eût fait à sa place, ce que le clergé tout entier continuera à faire avec une résolution que les outrages ni la persécution ne pourront lasser. Si les législateurs républicains ont trouvé bon de

déshonorer notre Code par le rétablissement du divorce, leur mauvaise et coupable action ne change rien à notre conviction, à notre foi : le second mariage d'un divorcé est un concubinage.

LYON. — Le service de quarantaine pour le repos de l'âme de S. Em. le cardinal Caverot a eu lieu, le 15 mars, à l'église primatiale de Saint-Jean, au milieu d'un immense concours de population venue de tous les points du diocèse pour apporter les derniers hommages au vénéré prélat.

A dix heures précises, la cérémonie a commencé, sous la présidence de Mgr Bonnet, évêque de Viviers, qui a célébré la messe pontificalement.

Le clergé a pris place de chaque côté du bas chœur, tandis que, dans le chœur même, se plaçaient Mgr Cotton, évêque de Valence ; le R. P. abbé de la Trappe des Dombes, ainsi que les vicaires capitulaires et le chapitre de la cathédrale.

Des sièges avaient été réservés dans le bas chœur, aux autorités civiles et militaires, parmi lesquelles nous avons remarqué M. le général Davout, gouverneur militaire de Lyon ; les généraux de Kerrué, d'Ussel, etc., etc., entourés de leurs officiers d'ordonnance ; MM. Rain et Martin, conseillers de préfecture ; les professeurs de la Faculté catholique, à la tête desquels se trouvait le recteur, Mgr Carra.

Après la cérémonie, Mgr Mermillod est monté en chaire et a prononcé l'éloge funèbre de Mgr Caverot.

Mgr Mermillod est toujours le grand orateur sacré dont l'éloquence a retenti dans toutes les cathédrales du monde catholique. Il a toujours la même abondance et la même élévation dans la pensée, servie par une facilité d'élocution et une ampleur de gestes admirables.

Après l'oraison funèbre, Mgr Cotton, évêque de Valence, entouré de tout le clergé, a donné l'absoute, tandis que la maîtrise chantait le *Dies iræ* et le *De Profundis* en faux bourdon.

Etranger.

ESPAGNE. — Une dépêche de Rome publiée par l'Agence *Havas* annonce qu'à la suite d'un entretien de M. Groizard avec Sa Sainteté, le gouvernement espagnol aurait accepté la solution proposée par le Vatican, par rapport à la question du mariage.

Au sujet de cette solution, le correspondant madrilène de l'*Univers* entre dans les détails suivants :

Si je suis bien informé, et je crois l'être, le désir du Saint-Siège en cette affaire était d'obtenir le maintien du *statu quo*, c'est-à-dire la codification du décret de M. Cardenas qui, depuis dix ans, régit la matière, et aux termes duquel le mariage religieux est obligatoire pour les catholiques, en vue des effets civils, les non-catholiques étant soustraits à cette obligation. Le ministère Sagasta espérait obtenir que l'assistance d'un employé civil au mariage religieux fût reconnue obligatoire, ce qui dénaturait le caractère du mariage religieux. Il n'est pas surprenant que Rome n'ait pas voulu se prêter à cette concession.

Ainsi se trouve définitivement réglée cette affaire après de longues et épineuses négociations et à la satisfaction commune.

L'heureuse circonstance du baptême d'Alphonse XIII qui a eu l'insigne honneur d'avoir Léon XIII pour parrain, a fourni à S. M. la Reine-Régente l'occasion de témoigner une fois de plus au Souverain-Pontife ses sentiments de reconnaissance et d'affectueuse vénération. L'attention délicate dont a usé la Reine-Régente est comme la marque visible des sentiments que professe la nation espagnole toute entière pour la personne auguste du Saint-Père, et elle aura pour effet de resserrer encore les liens d'amitié entre le Vatican et la Régence.

Cette union étroite du Saint-Siège et de l'Espagne constitue un gage précieux de sécurité pour la monarchie. Tout ce qui, en Espagne, tendrait à rompre l'antique et traditionnelle harmonie avec l'Eglise, à blesser le sentiment religieux de ses catholiques populations, ne pourrait qu'ébranler les institutions actuelles, et favoriser l'action des partis anti-dynastiques. Nous souhaitons que le Cabinet actuel, exposé quelquefois par ses attaches et ses origines à des compromissions dangereuses, s'inspire, dans tous ses actes, de la même sagesse et de la même prudence qui a présidé à son attitude dans la question du mariage civil.

LES CHAMBRES

Sénat.

Vendredi 11 mars. — L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la proposition de loi concernant la répression des fraudes dans le commerce des engrais.

L'ensemble de la loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la seconde délibération sur le projet de loi portant révision de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés.

L'ensemble de la loi est adopté.

Le Sénat adopte à l'unanimité de 280 votants, le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 1,050,000 fr. pour venir en aide aux populations éprouvées par les tremblements de terre et aux victimes de la catastrophe du puits Chatelus.

Mardi 15 mars. — Au début de la séance, M. LE ROYER donne lecture d'une lettre du président de la Chambre lui donnant avis du vote de la loi sur les céréales.

Le Sénat décide qu'il se réunira dans ses bureaux jeudi pour nommer la commission chargée d'examiner la nouvelle loi.

L'urgence est adoptée.

Chambre des députés.

Jeudi 10 mars. — La Chambre adopte, par 328 contre 238, l'article premier du projet de loi de surtaxe sur les céréales.

Cet article établit, on le sait, un droit de 5 fr. sur les blés étrangers.

Samedi 12 mars. — La Chambre fixe à 8 fr. le droit sur les farines, à 3 fr. le droit sur les avoines, à 8 fr. le droit sur les biscuits de mer, gruaux, etc.

M. BERNARD LAVERGNE propose un amendement donnant le droit au gouvernement de suspendre l'effet de la loi sur les céréales « quand le prix du pain s'élèvera à un taux menaçant pour l'alimentation publique. » C'est donner au gouvernement un pouvoir dictatorial, placer le commerce et l'agriculture dans une incertitude perpétuelle, et on ne comprend pas, dès lors, à quoi sert le régime parlementaire.

La proposition de M. Bernard-Lavergne est adoptée, après pointage, par 262 voix contre 254.

Lundi 14 mars. — Suite de la discussion sur les céréales. L'ensemble de la loi est voté par 318 voix contre 248.

Mardi 15 mars. — M. GOBLET dépose un projet de loi sur l'organisation municipale de Paris.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Saint-Etienne à contracter un emprunt de 1,641,273 francs. — Adopté.

Sur la proposition de M. VIGER, la Chambre décide l'urgence en faveur des lois portant modification du tarif des douanes concernant le maïs, le riz, les daris et les alcools de provenance étrangère.

La suite de la discussion est renvoyée au 19 mars.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La loi militaire. — Elections du 13 mars. — La commission du Concordat. — Magistrature républicaine. — Allemagne. — Italie.

17 mars 1887.

Comment la Chambre va-t-elle employer son temps, maintenant qu'elle a statué sur les surtaxes relatives aux céréales ? La loi militaire est prête, répond-on, au moins sur quelques-uns de ses chapitres adoptés par la commission, et rien n'empêchera la Chambre de délibérer sur ces chapitres.

On se trompe cependant, car il existe nombre de députés, aussi bien à droite que sur les bancs du centre, qui soutiennent que la loi militaire forme un ensemble qui exclut toute discussion partielle. En d'autres termes, il convient, d'après eux, d'en connaître tous les détails, avant d'aborder le débat, sous peine de ne pouvoir se livrer à une discussion générale, ce qui ne se serait jamais vu dans une affaire de cette importance.

La gauche radicale et l'extrême gauche seraient assez de cet avis, mais ce qui doit contribuer à les rendre intraitables, c'est le besoin qu'elles éprouvent de faire trancher au plus vite par la majorité, et avant la session d'avril des conseils généraux, la question d'égalité du service militaire. C'est là un bon tour joué aux séminaristes, que les membres des deux groupes entendent offrir comme œufs de Pâques à leurs électeurs.

C'est pitié, du reste, de voir avec quelle désinvolture la commission de l'armée tranche les questions les plus ardues de notre organisation militaire. Il n'est pas jusqu'à l'Ecole Polytechnique, cette institution qui fonctionne avec tant d'éclat depuis le commencement du siècle, que le général Boulanger n'ait tenu, sinon à détruire, du moins à transformer de fond en comble, de façon à la rendre méconnaissable. Et si la commission n'a pas encore dit *amen* aux propositions du ministre de la guerre, il s'en faut de bien peu.

C'était dimanche journée d'élections sénatoriales. Il s'agissait de donner des successeurs dans Saône-et-Loire au général Guillemaut, dans la Haute-Marne à M. Donnot. Le résultat a été le remplacement des républicains par des républicains. En Saône-et-Loire l'élu est M. Félix Martin, un ancien député opportuniste. Le candidat conservateur a réuni 374 voix ; le

radical et le socialiste ont obtenu 20 et 17 voix respectivement. Dans la Haute-Marne, un député opportuniste en fonctions, M. Danelle-Bernardin, a triomphé à 69 voix du candidat conservateur dont la candidature avait été pour ainsi dire improvisée. Dans cette dernière élection, les radicaux n'ont point paru du tout, de peur de causer au parti un échec sérieux.

Si de pareils résultats n'ont rien de brillant pour la cause conservatrice, il n'en faut pas moins constater que le parti conservateur, même dans les départements gagnés à la République maintient ses positions. Ajoutons d'ailleurs que c'est en matière d'élections sénatoriales que les conservateurs peuvent le moins espérer un revirement sérieux d'opinion. Les corps élus dans les départements républicains sont en retard sur la masse des électeurs. Alors que beaucoup d'électeurs commencent à se lasser et à s'inquiéter de la politique du jour, les maires, les conseillers généraux, les conseillers municipaux qui nomment ces sénateurs, sont enchantés du régime actuel qui fait d'eux des hommes influents.

On dira peut-être : « Vous nous dites que la République est en baisse parmi les électeurs, et pourtant, depuis quelque temps, toutes les élections législatives partielles, même dans les départements récemment gagnés par les conservateurs, se terminent au profit des candidats républicains. »

Sans doute, et selon nous il n'y a pas contradiction absolue entre les deux choses. Le suffrage restreint, dans les départements républicains, vote dans le sens républicain parce qu'il est républicain. Le suffrage universel, même dans les départements où les conservateurs sont en majorité, vote ou laisse voter pour des républicains pour plusieurs raisons. Il sait qu'un conservateur de plus ou de moins à la Chambre ne peut en rien modifier la situation. Ce n'est donc pas pour un aussi mince résultat qu'il ira se mettre en brouille avec les autorités du pays. Finalement, les conservateurs actuellement n'engagent point pour une élection partielle une bataille sérieuse, parce que ces batailles-là coûtent cher, même quand on les gagne, et qu'avec le scrutin de liste il faut pouvoir remuer tout un département contre l'administration qui, elle, sans effort et sans regarder à la dépense, fait marcher tout son monde. C'est pourquoi nous verrons dimanche prochain, M. Ribot, l'ex-député centre-gauche, élu député du Pas-de-Calais. Il n'a pas de concurrent. Le comité conservateur ne veut pas faire les frais d'une cam-

pagne électorale, Et M. Ribot qui, aux dernières élections, a été battu avec toute la liste à une écrasante majorité, triomphera cette fois sans lutte.

Dans sa séance de la semaine dernière, la « Commission du Concordat » réunie sous la présidence de M. Boyssset, a discuté la proposition relative à la séparation de l'Eglise et de l'Etat élaborée par M. Yves Guyot. Seize membres étaient présents.

De nouveau, M. Yves Guyot a exposé le caractère dominant de sa proposition, rendant aux communes, avec la faculté d'en user à leur gré, la portion des crédits qui constitue leur part dans le service des cultes. Chaque contribuable pourrait, au moment où il acquitterait l'impôt chez le percepteur, refuser sa part du budget des cultes; de sorte que la séparation de l'Eglise et de l'Etat deviendrait facultative dans chaque commune.

M. de Jouvencel a fait observer que la question religieuse serait discutée tous les ans dans chaque commune, ce qui apporterait un grave ferment de division de plus. Il ne demanderait pas la séparation, si le clergé était républicain.

Mgr Freppel a réfuté l'affirmation d'après laquelle les prêtres seraient des fonctionnaires de l'Etat. Ils ne détiennent aucune parcelle de la puissance civile. La jurisprudence s'est prononcée en ce sens. Ils ne reçoivent même pas l'investiture de l'Etat. Ils sont fonctionnaires de l'Eglise. La nomination de l'Etat n'est qu'une entrave que l'Eglise accepte dans l'intérêt de la paix publique.

M. Sigismond Lacroix ayant dit qu'il y a, à ces entraves, des compensations sérieuses, Mgr l'évêque d'Angers a nié l'existence de ces compensations. Le budget des cultes, l'exemption du service militaire sont indépendants du Concordat. Ils dérivent de ce fait qu'il y a en France, d'après le recensement officiel, 34 millions de catholiques.

Plusieurs autres membres de la commission sont intervenus dans la discussion, entre autres le farouche M. Duché. M. Simeyan a objecté que le vote à bulletins ouverts sur la question religieuse ne serait pas libre, en présence des influences locales.

M. Yves Guyot a défendu son projet, soutenant que l'Etat ne doit rien faire pour « protéger ou propager les besoins culturels » d'une partie de la population. Quel étrange langage que ce baragouin de franc-maçon!

La proposition de M. Yves Guyot a été repoussée par 11 voix contre 2, puis la commission s'est ajournée *sine die* ; elle se réunira lorsqu'elle aura été saisie d'un projet qui lui a été annoncé et qui aurait pour objet de régler la situation de l'Eglise et des congrégations religieuses sur la base du « droit commun. »

Celui qui croirait voir dans ce « droit commun » une garantie pour la liberté de l'Eglise et des congrégations se ferait entièrement illusion. Il faut compter, en ces matières, avec l'interprétation maçonnique.

Un procès, qui vient de se terminer à Tarbes par la condamnation aux travaux forcés à perpétuité de la femme Mounic, nous fournit des renseignements bien intéressants sur la magistrature républicaine, telle que les *épurations* successives l'ont faite. Les parquets de Tarbes et de Pau signalent télégraphiquement, à M. le procureur de Lourdes, l'arrivée de l'horrible mégère qui, après avoir tué un enfant, s'apprêtait à en assassiner un autre.

Si la dépêche avait été ouverte à temps par M. le procureur, le second crime eût été évité ; le père et la mère de la petite Hortense Adam ne seraient pas aujourd'hui dans les larmes. Comment M. le procureur a-t-il été empêché de prendre communication du télégramme ? Suivait-il quelque ténébreuse affaire ? Non. Etait-il malade ? Pas du tout. Occupé à des travaux importants ? Pas davantage. M. le procureur était absent de son parquet. Il ne faut pas croire qu'un voyage l'en avait éloigné. M. le procureur buvait tranquillement son absinthe au *Café français*.

C'est là que la justice de nos républicains avait son siège. Ainsi qu'il résulte de la déposition d'un agent de police, c'est là qu'on allait chercher M. le procureur. Entre deux carambolages, il donnait ses ordres. Le malheur est que les parquets voisins ignoraient ces habitudes et qu'au lieu d'expédier la dépêche à cette adresse : « Monsieur le procureur, au *Café français*, » ils l'envoyèrent chez lui. Les magistrats de Tarbes et de Pau sont bien en retard et ignorants des mœurs de leur confrère. On ne crut pas, à Lourdes, devoir interrompre la partie de M. le procureur et la dépêche resta sur le bureau, attendant son retour. Pendant que M. le procureur fumait sa bonne pipe, la femme Mounic étranglait la petite fille. Ce procureur nous plaît. C'est plus qu'un procureur, « c'est un symbole. » Il est, en effet, le digne serviteur de ce gouvernement dont les fondateurs ont été

des orateurs d'estaminet avant de devenir des tribuns. Le procureur du *Café français* est la conséquence logique des hommes politiques du *Café Procope*, et le secrétaire de Gambetta lui eût offert le bock célèbre qu'un homme d'Etat anglais eut la pédanterie de refuser. A Paris, on n'arrête plus les criminels que lorsqu'ils viennent se mettre eux-mêmes à la disposition de la justice; à Lourdes, le procureur de la République se rend responsable d'un crime par sa négligence et son amour du petit verre. La justice n'est plus que boiteuse : elle titube.

Par suite de l'adoption définitive en troisième lecture de la loi sur le septennat, l'armée allemande, à dater du 1^{er} avril prochain comptera désormais, sur le pied de paix, 468,000 hommes au lieu des 427,000 qu'elle avait jusqu'ici. Elle aura ainsi une force numérique à peu près égale à celle de l'armée française, mais elle restera considérablement inférieure à la force nominale.

Il ne faut pas cependant s'exagérer l'importance de la victoire finale du prince de Bismarck. La majorité qui s'est prononcée pour le septennat n'est pas considérable et elle est composée d'éléments qui peuvent à tout propos se désagréger. Il est douteux que cette majorité se retrouve invariablement pareille sur les projets économiques du chancelier.

Après une crise ministérielle qui a duré un mois sans amener de solution, M. Depretis et ses collègues se sont présentés de nouveau devant la Chambre italienne, sans que le président du conseil ait donné d'autre explication de sa démission que son désir de rassembler autour de lui, en présence de la situation internationale, une majorité plus compacte.

La Chambre ne pouvant donner une majorité suffisante ni au ministère Depretis ni à un autre cabinet mixte ou de gauche, a été prorogée par décret royal. Selon l'*Italie*, la prorogation de la Chambre ne saurait être que le prélude de sa dissolution. S'il en est ainsi, l'année fiscale italienne expirant le 30 juin, les élections devront avoir lieu à la fin du mois prochain au plus tard, afin de permettre au nouveau Parlement de voter le budget en temps utile.

PETITE CHRONIQUE

Aucune nouvelle ne nous est encore parvenue de Lisbonne relativement à la délivrance de S. A. R. la duchesse de Bragançe. L'heureux évènement est impatiemment attendu par les habitants de la capitale portugaise.

Si la jeune princesse royale met au monde un fils, l'annonce en sera faite aux habitants de la ville par une salve de cent un coups de canon. La salve ne sera que de vingt et un coups si l'enfant est une fille. Le baptême sera célébré quinze jours après la naissance, en l'église de Santa-Maria de Belem. Le petit prince ou la petite princesse de Beira aura pour parrain S. M. le roi dom Luiz, et pour marraine Madame la comtesse de Paris.

— Le *Corriere di Torino* nous apporte la nouvelle de la mort du Père Passaglia, ancien Jésuite, qui avait longtemps affligé ses anciens confrères et toute l'Église par le scandale d'une attitude schismatique. Il a fait les rétractations et les réparations nécessaires entre les mains du curé de la paroisse San-Carlo, qui l'a assisté pendant sa maladie. Il a pu ainsi recevoir le sacrement de Pénitence et le Saint-Viatique, ce qu'il a fait avec une piété édifiante.

Le cardinal Alimonda lui a fait une visite et le malade, en le voyant, a renouvelé à haute voix les déclarations qu'il avait signées, en répétant qu'il voulait être dans l'unité de l'Église et mourir dans la religion dans laquelle il était né.

Il a voulu que ses manuscrits fussent remis au cardinal Alimonda. Il a légué tout ce qu'il possédait pour des œuvres pies.

— On écrit de Berlin, le 12 mars :

« Aujourd'hui a eu lieu à Postdam le baptême du quatrième arrière-petit-fils de l'empereur Guillaume, qui est né le 29 janvier.

— Le rendement des impôts et revenus indirects, pour le mois de février dernier, est inférieur de 5,595,400 francs aux prévisions budgétaires, et inférieur de 633,800 francs au produit de février 1886.

Par suite, le produit des deux premiers mois de la présente année est inférieur de 11,923,400 francs aux prévisions budgétaires, mais il est supérieur de 4,601,900 francs au produit de la période correspondante de 1886.

— M. de Bismarck est sur le point de proposer au Parlement allemand un impôt sur la bière.

Pour chaque litre vendu, l'aubergiste payera un impôt de 1 pfennig ! Ce n'est pas beaucoup, mais l'impôt n'en rapportera pas moins 40 millions de marks ou 50 millions de francs.

La consommation de la bière, en Allemagne, ne s'élève pas à moins de quatre milliards de litres par an !

— La commission relative à l'organisation municipale de Paris entendra demain le rapport de M. Cordier.

Deux questions sont pendantes : l'organisation municipale et la disjonction des deux conseils général et municipal.

Sur cette seconde question, la commission a chargé M. Folliet de rédiger un rapport favorable à la disjonction.

Sur la première, la commission a repoussé l'autonomie communale ; mais au sujet des élections, elle a décidé qu'elles auraient lieu au scrutin de liste par arrondissement. Cette disposition donnerait 96 conseillers municipaux au lieu de 80.

Cette question de l'électorat sera soumise à la Chambre dès à présent, malgré l'annonce d'un projet du gouvernement sur l'ensemble de la question municipale, le renouvellement du conseil devant avoir lieu dans deux mois seulement.

— Le *Times* prévoit que la situation de l'Irlande va encore s'aggraver et que l'Angleterre et l'Irlande seront bientôt véritablement en présence l'une de l'autre.

— Mgr l'évêque de Munster vient de recommander, dans une lettre pastorale, de former, partout où cela sera possible dans le diocèse, des associations ouvrières qui seront placées sous la direction des ecclésiastiques.

— Le chapitre des chevaliers de l'ordre de Malte a choisi comme grand-prieur, en remplacement du feu comte Lichnowski, le comte de Thun, jusqu'à ce jour bailli de l'ordre. Le comte Thun et Hohensstein est âgé de 63 ans. Il est conseiller aulique et membre de la Chambre des seigneurs d'Autriche.

— La guerre de Jules-César et de Vercingétorix n'est pas terminée. Les archéologues modernes continuent la querelle dans les livres sur le lieu de la lutte. Il vient de paraître un nouveau travail, intitulé : « Notes d'un chercheur sur l'Alesia de Vercingétorix décrite par César. » L'auteur, M. Lachanal, repousse toutes les versions admises jusqu'à présent par les écrivains qui ont traité le sujet. Ce n'est ni à Alise en Côte-d'Or, ni à Alaise dans le Doubs, ni à Novalaise en Savoie, ni à Izernore dans l'Ain, que Vercingétorix a succombé. D'après lui, les défenseurs de la Gaule ont livré leurs derniers combats sur les bords du Rhône. Le camp averne aurait été établi sur la colline des Avenières, à peu de distance de Saint-Genix-d'Aoste. Dans la contrée, qui répond parfaitement à la description faite par les Commentaires, on trouve, paraît-il, de nombreux vestiges des travaux d'attaque et de défense élevés par les deux armées belligérantes. L'auteur adjure les archéologues de poursuivre les recherches commencées par lui et d'élucider la question. Nous ne pouvons que nous associer à ses vœux.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

33. — **Vie de Mgr de Belsunce**, par le R. P. Dom Théophile Bérengier. — 2 vol. in-8° de x-455 et 407 pages, avec portraits, arme et fac-simile. — Paris et Lyon, 1887, chez Delhomme et Briguët. — Prix : 12 francs.

S'il est une figure vénérée, s'il est un nom popularisé par le dévouement sans mesure, c'est bien le nom, c'est bien la figure de Mgr de Belsunce.

Ecrire la vie de ce héros sublime, de la charité et du devoir pastoral, était une œuvre ardue et difficile : en effet, les traits saillants de son histoire, conservés dans des relations nombreuses, sont gravés dans la mémoire de tous. De plus, les caractères distinctifs de cette grande figure d'évêque sont multiples : c'est le rejeton d'une race illustre, et le modèle de ces prélats gentils-hommes qui, dans notre ancienne France, savaient être à la fois le charme d'une société polie et distinguée, et l'honneur de l'Eglise ; — c'est l'émule de saint Charles Borromée, le bon pasteur offrant sa vie pour son troupeau, et attirant sur lui la miséricorde divine ; — c'est enfin le champion ardent et ferme de la vérité contre l'erreur janséniste.

Qui donc eût pu mieux que Dom Bérengier, vaincre les difficultés que présentait cette œuvre ? et n'était-il pas naturel que l'écrivain qui a consacré de si intéressantes biographies aux évêques provençaux du XVIII^e siècle, retraçât l'histoire du Pontife qui

brille d'un éclat sans pareil parmi ses frères en sacerdoce ?

La plume élégante du savant religieux met en haut relief le grand prélat marseillais ; son style coloré et entraînant donne un charme nouveau aux faits déjà connus de la vie de Belsunce. Dom Bérengier ne pouvait se contenter de recueillir chez les auteurs qui ont écrit sur ce sujet, les éléments nécessaires à son travail. Sans doute, il a mis à profit les ouvrages de ses devanciers ; mais son érudition de bénédictin n'eût pas été satisfaite, s'il s'était borné à puiser à ces sources.

Il ne voulait pas faire une biographie froide et simplement académique. Il prétendait interroger l'âme même de Belsunce dans ce qui reste de ses écrits, et surprendre, jusque dans son pays d'origine et dans les lieux qu'il a habités, les traditions qui pouvaient rendre son récit à la fois plus vivant et plus vrai.

C'est ainsi qu'il a réuni patiemment 200 lettres autographes, fouillé dans les dépôts publics et les archives privées, et parcouru pour ainsi dire en pèlerin, les châteaux de l'Agenais, du Périgord et du pays Basque autrefois possédés par cette famille chevaleresque, dont l'origine se confond avec celle des comtes de Béarn, et qui s'est alliée aux plus grandes maisons de France, Caumont-Lauzun, Gontaut-Biron, etc.

Que ne va pas trouver dans ses instigations le sagace chercheur ? C'est dans les archives d'une église protestante qu'il découvre l'acte de baptême de notre évêque !

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les auditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

Etrange destinée que celle d'un homme né dans l'hérésie, et qui doit, touché par la grâce divine s'élever plus tard au plus haut degré de la hiérarchie sacerdotale et lutter contre les ennemis de la foi.

Dom Bérengier a mis à profit un document précieux : le journal manuscrit de Goujon, intendant de Mgr de Belsunce. Il y a puisé d'utiles renseignements qui lui permettent de nous initier à mille détails intéressants et absolument nouveaux de la vie intime du prélat ; de nous faire connaître sa famille, ses hôtes, l'emploi de son temps, ses goûts de bibliophile, et même le charme qu'il trouvait dans son château d'Aubagne. L'historien fait justice de la fable accréditée par le romancier Méry sur l'absence de Belsunce au moment où la peste éclata à Marseille. A l'aide des livres de raison de la famille et de divers documents contemporains, il établit sa présence en cette ville aux mois d'avril, mai, juin et juillet 1720. Il donne aussi la preuve de l'amitié qui unissait au grand évêque le chevalier Roze, autre héros du dévouement et de la charité, dont on a voulu, bien à tort, faire son rival.

Il n'y a pas à insister sur le chapitre concernant la peste ; on comprend l'intérêt capital qui s'attache à cette partie du volume où sont révélés tant d'actes de généreuse abnégation du prélat, et enfin son intervention dans le vœu des échevins marseillais au Sacré-Cœur.

Nous devons noter les passages où Dom Bérengier nous montre Belsunce, ardent polémiste, lut-

tant avec force contre le jansénisme et contre le gallicanisme parlementaire, et employant dans ce combat, outre les ressources de la dialectique et de la théologie, les armes que lui fournissait un esprit naturellement vif dont les traits blessèrent souvent ses irréconciliables adversaires, qui frémissaient sous l'aiguillon en voyant démasquer leur faux zèle.

Nous aimons voir le grand prélat se délassant des fatigues d'un laborieux ministère en se livrant aux travaux d'érudition et donnant, comme fruit de ses recherches l'*Antiquité de l'Eglise de Marseille*, qui fait si bien revivre la gloire du siège de saint Lazare.

Tout le monde voudra lire le beau livre de Dom Bérengier. Il aura pour les Marseillais un attrait spécial, car, fidèles à une impérissable reconnaissance, ils aiment tout ce qui touche à Belsunce ; les érudits trouveront dans les pièces inédites, recueillies par l'auteur, une ample matière à satisfaire leur curiosité ; ceux-là même qui croient connaître Belsunce à fond, verront, après leur lecture, qu'ils le connaissaient mal ou imparfaitement. Toutes les personnes enfin qui, sans négliger les exigences de la critique historique, attachent du prix au mérite incontestable de la forme, retrouveront dans le nouvel ouvrage de Dom Bérengier, les qualités de style qui distinguent ses précédentes publications et donnent un charme particulier à un sujet si attrayant par lui-même.

(*Gazette du Midi.*)

F. DE MARIN DE CARRANBAIS.

Le gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

CONSISTOIRE SECRET DU 17 MARS

N. T. S. P. le Pape Léon XIII a tenu, le 17 mars au matin, un consistoire public, dans le palais apostolique du Vatican, pour donner le chapeau cardinalice aux EEmes et RRmes cardinaux : Zéphirin Gonzalès y Diaz Tunon, créé et publié dans le consistoire secret du 10 novembre 1884 ; Victor-Félix Bernadou, Elzéar-Alexandre Taschereau, Benoît-Marie Langénieux, Jacques Gibbons, Charles-Philippe Place, créés et publiés dans le consistoire secret du 7 juin 1886 ; Gaétan Aloisi-Mazella et Louis Giordani, créés et publiés dans le consistoire secret de lundi dernier.

Ces EEmes cardinaux se sont rendus à cet effet, à 9 h. 1/2 du matin, à la chapelle Sixtine ; et là, pendant que les chapelains-chantres pontificaux exécutaient des motets de circonstance, ils ont prêté serment, d'après les Constitutions apostoliques, en présence des EEmes et RRmes cardinaux chefs d'ordre, du camerlingue et du vice-chancelier de la sainte Eglise romaine ; ainsi que du camerlingue du Sacré-Collège.

Pendant ce temps, Sa Sainteté est descendue avec sa noble cour dans la salle des *Paramenti* où l'attendaient les EEmes et RRmes cardinaux S. Exc. Rme Mgr le vice-camerlingue de la sainte Eglise romaine, S. Exc. D. Philippe Orsini, prince-assistant au trône ; S. Exc. Rme Mgr l'auditeur de la Rév. Chambre apostolique, les archevêques et évêques et les divers collèges de la prélature romaine, les officiers et les *cubiculares*, ainsi que le secrétaire de la Sacré-Congrégation des Rites, le promoteur de la Foi, les avocats consistoriaux et les autres personnages admis à prendre part aux cérémonies pontificales solennelles.

Là, le Souverain-Pontife a revêtu les ornements sacrés ; puis, s'avancant dans la salle Ducale, il a pris place sur la *sedia gestatoria*, au milieu des *flabelli*, et, escorté des personnages susdits, il a fait son entrée dans la salle Royale, où, étant monté sur le trône, il a commencé la cérémonie solennelle du consistoire.

Les EEmes et RRmes cardinaux ont prêté d'abord au Saint-

Père l'acte d'obédience, pendant que les chapelains-chantres pontificaux exécutaient des motets de circonstance. Alors les nouveaux princes de l'Eglise, introduits dans la salle Royale par les cardinaux de l'ordre des diacres, se sont avancés jusqu'au trône du Souverain-Pontife, auquel ils ont baisé le pied et la main et dont ils ont reçu le baiser de paix. Ils ont reçu de même l'accolade de leurs EEmes collégues, et ensuite ils ont occupé au milieu d'eux la place respective qui leur est assignée. Cela fait, les nouveaux cardinaux sont revenus devant le trône, où ils ont reçu le chapeau cardinalice des mains du Saint-Père avec le cérémonial d'usage. Pendant les intervalles de cette cérémonie, l'avocat consistorial, M. le chevalier Hilaire Alibrandi, a plaidé en faveur de l'une des causes de béatification introduites en cour de Rome.

Sa Sainteté s'étant alors levée devant le trône, a béni tous les assistants, et, ayant de nouveau pris place sur la *sedia gestatoria* elle est retournée, avec le même cérémonial qu'auparavant et escortée du Sacré-Collège et de toute la cour, à la salle Ducale et à celle des *Paramenti*, où Elle a déposé les ornements sacrés pour rentrer avec sa noble cour dans ses appartements particuliers.

Ensuite les EEmes et RRmes cardinaux se sont rendus processionnellement à la chapelle Sixtine, précédés des chapelains-chantres pontificaux, qui chantaient le *Te Deum*. L'hymne d'actions de grâces étant achevée, S. Em. le cardinal-doyen a récité l'oraison *Super creatos cardinales*, et au sortir de la chapelle Sixtine, les nouveaux princes de l'Eglise ont reçu pour la seconde fois le baiser de paix de leurs EEmes collégues.

Le consistoire public étant ainsi terminé, le consistoire secret a eu lieu dans la salle habituelle. Le Saint-Père, après avoir, selon l'usage, fermé la bouche aux EEmes et RRmes cardinaux Gonzalès y Diaz Tunon, Bernadou, Taschereau, Langénieux, Gibbons, Place, Aloisi-Mazella et Giordani, a daigné proposer et pourvoir les Eglises suivantes :

L'Eglise cathédrale de Vaccia, pour Mgr Constantin SCHUSTER, transféré du siège de Cassovia.

L'Eglise cathédrale de Monaco, dans la principauté du même nom, récemment érigée par Sa Sainteté, pour Mgr Charles-

François-Bonaventure THEURET, transféré de l'Eglise titulaire épiscopale d'Hermopolis-majeur ;

L'Eglise cathédrale d'Avila, pour Mgr *Raymond Fernandez PIEROLA Y LOPEZ* de Luzariaca, transféré du siège de Saint-Christophe de la Havane ;

L'Eglise cathédrale de Néosolie, pour le R. D. *Henri BENDE*, de l'archidiocèse de Colocza, professeur de droit canonique et de théologie pastorale au séminaire de cette ville, où il est aussi chanoine de l'église métropolitaine.

L'Eglise cathédrale d'Almería, pour le R. D. *Santos ZARATE Y MARTINEZ*, de l'archidiocèse de Burgos, chanoine-lecteur de la cathédrale de Santander, où il est sous-délégué de l'aumônerie militaire, licencié en théologie ;

L'Eglise cathédrale de Saint-Christophe de la Havane, dans l'île de Cuba, pour le R. D. *Emmanuel SANTANDER FRUTOS*, de l'archidiocèse de Valladolid, où il est recteur du séminaire et archidiaque de la métropole, docteur en théologie ;

L'Eglise cathédrale de Vera-Cruz ou Jalapa, au Mexique, pour le R. D. *Joseph-Ignace SUAREZ DE PEREDO*, du même diocèse, où il est ainsi que dans le diocèse de Tlascalala, promoteur fiscal, examinateur synodal, chanoine magistral de la cathédrale de Vera-Cruz, vicaire capitulaire du diocèse, licencié en droit canonique ;

L'Eglise cathédrale de Tunja, aux Etats-Unis de Colombie, pour le R. D. *Joseph-Bénigne PÉRILLA*, du même diocèse, chanoine de l'église métropolitaine de Santa-Fé de Bogota.

L'Eglise titulaire épiscopale d'Auréliopolis, pour Mgr *Edouard LIKOWSKI*, de l'archidiocèse de Gnesen, chanoine à Posen, prélat domestique de Sa Sainteté, examinateur pro-synodal et vicaire général à Gnesen, docteur en théologie, délégué comme suffragant de Posen.

Sa Sainteté a notifié ensuite les Eglises suivantes, pourvues précédemment par Bref :

L'Eglise métropolitaine de Verapoly, aux Indes Orientales, récemment érigée par Sa Sainteté, pour Mgr *Léonard MELLANO*, des Carmes Déchaussés, transféré de l'Eglise titulaire archiepiscopale de Nicomédie ;

L'Eglise métropolitaine de Calcutta, aux Indes Orientales, récemment érigée par Sa Sainteté, pour Mgr *Paul GOETHALS*, de la Compagnie de Jésus, transféré de l'Eglise titulaire archiepiscopale de Gerapolis ;

L'Eglise métropolitaine d'Agra aux Indes Orientales, récemment érigée par Sa Sainteté, pour Mgr Michel-Ange JACOPI, des Mineurs-Capucins, transféré de l'Eglise titulaire épiscopale de Pentacomia ;

L'Eglise métropolitaine de Pondichéry, aux Indes Orientales, récemment érigée par Sa Sainteté, pour Mgr François-Jean-Marie LAOUÉNAN, de la Société des Missions-Etrangères de Paris, transféré de l'Eglise titulaire épiscopale de Flaviopolis ;

L'Eglise métropolitaine de Colombo, aux Indes Orientales, récemment érigée par Sa Sainteté, pour Mgr Christophe-Ernest BONJEAN, des Oblats de Marie-Immaculée, transféré de l'Eglise titulaire épiscopale de Médéa ;

L'Eglise titulaire archiépiscopale de Marianopolis, pour Mgr Ildephonse-Jean-Baptiste BORONA, des Carmes Déchaussés, transféré de l'Eglise titulaire épiscopale de Mezo ;

L'Eglise métropolitaine de Scutari, pour Mgr Paul GUERRINI, transféré de l'Eglise titulaire épiscopale de Paphos.

L'Eglise métropolitaine de Madras, aux Indes Orientales, récemment érigée par Sa Sainteté, pour Mgr Joseph COLGAN, transféré de l'Eglise titulaire épiscopale d'Auréliopolis ;

L'Eglise métropolitaine de Melbourne, pour Mgr Thomas KARR, transféré des sièges unis de Galway et Kilmadnagh ;

L'Eglise métropolitaine de Fribourg, pour Mgr Jean-Christian Roos, transféré de l'église cathédrale de Limbourg ;

L'Eglise métropolitaine de Santiago du Chili, pour le R. D. Marion-Jacques CASANOVA, de la même ville, représentant théologique des Universités de Santiago et de Lima, curé du Très-Saint-Sauveur à Valparaiso, examinateur pro-synodal, vicaire forain à Santiago, docteur en théologie ;

L'Eglise métropolitaine d'Antivari, pour le R. P. Simon MILINOVIC, des Mineurs de l'Observance ;

L'Eglise métropolitaine de Bombay, aux Indes Orientales, récemment érigée par Sa Sainteté, pour le R. P. Georges PORTER, de la Compagnie de Jésus.

L'Eglise titulaire archiépiscopale de Salamine, pour le R. P. Arsène AIDYN, abbé général des moines Méchitaristes viennois, de rite arménien ;

L'Eglise cathédrale de Maduré, aux Indes Orientales, récemment érigée par Sa Sainteté, pour Mgr Alexis CANOZ, de la Compagnie de Jésus, transféré de l'Eglise titulaire épiscopale de Tamassa ;

L'Eglise cathédrale de Vizagapatam, aux Indes Orientales, récemment érigée par Sa Sainteté, pour Mgr Jean-Marie TISSOT, de la congrégation de Saint-François-de-Sales d'Annecy, transféré de l'Eglise titulaire épiscopale de Mileve ;

L'Eglise cathédrale de Coïmbator, aux Indes Orientales, récemment érigée par Sa Sainteté, pour Mgr Joseph-Ludovic BARDOU, de la Société des Missions-Etrangères de Paris, transféré de l'Eglise titulaire épiscopale de Telmesso ;

L'Eglise cathédrale de Jafuapatam, aux Indes Orientales, récemment érigée par Sa Sainteté, pour Mgr André-Théophile MÉLIZAN, des Oblats de Marie-Immaculée, transféré de l'Eglise titulaire épiscopale d'Adrana ;

L'Eglise cathédrale de Kandy, aux Indes Orientales, récemment érigée par Sa Sainteté, pour Mgr Clément PAGNANI, de la congrégation des Bénédictins-Sylvestrins, transféré de l'Eglise titulaire épiscopale d'Ephèse ;

L'Eglise cathédrale de Mysore, aux Indes Orientales, récemment érigée par Sa Sainteté, pour Mgr Joseph COADON, de la Société des Missions-Etrangères de Paris, transféré de l'Eglise titulaire épiscopale de Crisopolis ;

L'Eglise cathédrale de Patna, aux Indes Orientales, récemment érigée par Sa Sainteté, pour Mgr François PESCI, des Mineurs Capucins, transféré de l'Eglise titulaire épiscopale de Marciana.

L'Eglise cathédrale de Hyderabad aux Indes Orientales, récemment érigée par Sa Sainteté, pour Mgr Pierre CAPROTTI, du séminaire des Missions-Etrangères de Milan, transféré de l'Eglise titulaire épiscopale d'Abidos ;

L'Eglise cathédrale de Quilon, aux Indes Orientales, récemment érigée par Sa Sainteté, pour Mgr Ferdinand OSSI, des Carmes-Déchaussés, transféré de l'Eglise titulaire épiscopale de Maximianopolis ;

L'Eglise cathédrale du cap Haïtien, pour Mgr François-Marie KERSUZAN, transféré de l'Eglise titulaire d'Ippo ;

L'Eglise cathédrale de Mangalore aux Indes Orientales, récemment érigée par Sa Sainteté, pour Mgr Nicolas PAGANI, de la Compagnie de Jésus, transféré de l'Eglise titulaire épiscopale de Tricomie ;

L'Eglise cathédrale de Perth, en Australie, pour Mgr Mathieu GIBNEY, transféré de l'Eglise titulaire épiscopale d'Hippos ;

L'Eglise cathédrale de Limbourg, pour Mgr Charles KLEIN,

du même diocèse, prélat domestique de Sa Sainteté et notaire apostolique *ad instar participantium*, examinateur synodal de son diocèse, doyen du chapitre de la cathédrale et vicaire général, docteur en théologie;

L'Église cathédrale de Culm, pour le R. D. Léon REDNER, du même diocèse, où il est examinateur pro-synodal, conseiller du consistoire épiscopal, chanoine de la cathédrale, vicaire capitulaire et administrateur général du même diocèse, docteur en théologie;

L'Église cathédrale du Bengale central, aux Indes Orientales, récemment érigée par Sa Sainteté, pour le R. D. François POZZI, du séminaire des Missions-Étrangères de Milan;

L'Église cathédrale de Saint-Charles d'Ancud, au Chili, pour le R. P. Jean-Augustin LUCÉRO, de l'archidiocèse de Santiago, profès de l'ordre des Frères-Prêcheurs, dont il est prieur provincial et président, ainsi que professeur en théologie;

L'Église cathédrale de la Très Sainte-Conception, au Chili, pour le R. D. Ferdinand BLAITT, de l'archidiocèse de Santiago, professeur au Lycée et au Collège principal de la Très Sainte-Conception, professeur également au séminaire et inspecteur, vicaire capitulaire de ce même diocèse;

L'Église cathédrale de Poona, aux Indes Orientales, récemment érigée par Sa Sainteté, pour le R. P. Bernard BEIDERLINDEN, de la Compagnie de Jésus;

L'Église cathédrale de Péterborough, au Canada, pour le R. D. Joseph-Thomas DOWLING;

L'Église cathédrale de Wilmington, aux États-Unis d'Amérique, pour le R. D. Alfred CURTIS;

L'Église titulaire épiscopale d'Assura, pour le R. P. Cestas REYNEN, des Frères-Prêcheurs, délégué comme vicaire apostolique de Curaçao;

L'Église titulaire épiscopale d'Utique, pour le R. P. Jean-Baptiste CHARBONNIER, de la congrégation des missionnaires d'Alger, délégué vicaire apostolique du Tanganika, dans l'Afrique équatoriale;

L'Église titulaire épiscopale de Chersonèse, pour le R. D. Marc CHATAGUAN, de la Société des Missions-Étrangères de Paris, délégué vicaire apostolique du Su-tchuen méridional;

L'Église titulaire épiscopale de Laranda, pour le R. D. Laurent SCANLAN, délégué vicaire apostolique dans le territoire d'Utah, aux États-Unis d'Amérique;

L'Église titulaire épiscopale d'Enos, pour le R. D. Guillaume REISER, du diocèse de Rottembourg, directeur du séminaire théologique de Taubingue, chanoine de la cathédrale de Rottembourg et docteur en théologie, délégué coadjuteur avec droit de future succession de l'évêque de ce diocèse, Mgr Charles-Joseph de Hefele;

L'Église titulaire épiscopale de Lari, pour le R. D. François-Philippe, de la congrégation Salésienne d'Annecy, délégué coadjuteur avec droit de future succession de Mgr Jean-Marie Tissot, évêque de Vizagapatam;

L'Église titulaire épiscopale d'Ippos, pour le R. D. Thomas Mac Givern, délégué coadjuteur avec future succession de Mgr Jean-Pie Leahey, évêque de Dromore;

L'Église titulaire épiscopale de Castro, pour le R. P. Pie Vidi, des Mineurs de l'Observance, délégué coadjuteur avec future succession de Mgr Amat Pagnucci, vicaire apostolique du Cuen-Si, en Chine;

L'Église titulaire épiscopale de Juliopolis, pour Mgr André Logorezzi, camérier secret de Sa Sainteté, official et examinateur de la Curie archiépiscopale de Scutari, délégué comme auxiliaire de l'archevêque de Scutari Mgr Pascal Guerrini.

Le Saint-Père a ensuite ouvert la bouche, selon le rite d'usage, aux EEmes et RRmes cardinaux Gonzalès y Diaz Tunon, Bernadou, Taschereau, Langénieux, Gibbons, Place, Aloisi-Mazella et Giordani.

Puis, l'instance du sacré-pallium a été faite à Sa Sainteté pour les églises métropolitaines de Melbourne, Bari, Verapoly, Paris (en faveur de Mgr François-Marie-Benjamin Richard, ayant succédé à titre de coadjuteur au défunt Eme cardinal Guibert), Calcutta, Agra, Pondichéry, Colombo, Scutari, Madras, Fribourg, Saint-Jacques du Chili, Antivari et Bombay.

Enfin Sa Sainteté a remis l'anneau cardinalice aux nouveaux princes de l'Église, en leur assignant les titres presbytéraux suivants : Sainte-Marie-de-la-Minerve à S. Em. Gonzalès y Diaz Tunon; la Très Sainte Trinité-du-Mont, à l'Eme Bernadou; Sainte-Marie-de-la-Victoire, à l'Eme Taschereau; Saint-Jean-Porte-Latine, à l'Eme Langénieux; Sainte-Marie-au-Transtévère, à l'Eme Gibbons; Sainte-Marie-Nuova ou Sainte-Françoise-au-Forum-Romain, à l'Eme Place, Saint-Thomas-in-Parione, à l'Eme Aloisi-Mazella, et Saint-Martin-aux-Monts, à l'Eme Giordani.

Après être rentré dans ses appartements privés, le Saint-Père a reçu en audience particulière les nouveaux cardinaux.

ALLOCUTION DE N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII

AUX NOUVEAUX CARDINAUX

Recevant le mercredi 16 mars, les nouveaux cardinaux, pour l'imposition de la mozette et de la barrette, le Souverain-Pontife a répondu par le discours suivant aux sentiments de reconnaissance et de vénération que le cardinal Aloisi-Mazella avait exprimé au nom de ses Emses collègues :

Nous voulons répondre par quelques paroles à la noble et affectueuse Adresse que vous Nous avez présentée, cher Fils, en votre nom et au nom de ceux de vos collègues que, dans le dernier consistoire, Nous avons élevés à l'honneur de la pourpre.

La création de nouveaux cardinaux est sans doute un des actes solennels et des plus importants qui soient accomplis par le Siège Apostolique. En effet, les cardinaux de la sainte Eglise, élevés au rang le plus haut et le plus éminent de la hiérarchie ecclésiastique, forment cette assemblée auguste et autorisée à laquelle est confiée le soin de traiter les affaires les plus graves de l'Eglise catholique. Ils sont appelés, quoique chacun de diverse manière, selon ses attributions, comme les divers membres d'un même corps, à remplir cette tâche très noble et très importante ; et, par conséquent, ils doivent utiliser au profit commun : les uns, les lumières de leur talent et de leur doctrine ; les autres, les fruits de la longue expérience acquise dans le maniement des affaires publiques et des choses privées, tant ecclésiastiques que civiles ; tous enfin, comme de fidèles auxiliaires et d'habiles conseillers du Souverain-Pontife, concourent, avec unanimité et concorde, à l'aider dans le gouvernement de l'Eglise universelle.

Profondément affligé par la perte récente de plusieurs et illustres membres du Sacré-Collège et sentant vivement le

besoin de suppléer au plus tôt à ces pertes, Nous avons porté Nos regards sur vos personnes et sur les autres prélats qui viennent d'être agrégés avec vous à Notre sénat. Nous avons la confiance que tous, d'un cœur sincèrement dévoué et avec un zèle à la hauteur de votre nouvelle dignité, vous allez répondre aux engagements que vous avez pris et à Nos désirs. Cette confiance est pleinement justifiée par la connaissance que Nous avons des qualités éminentes qui vous distinguent et des longs et signalés services que vous avez rendus à l'Eglise. Nous en avons aussi un gage certain dans les fermes et généreux propos que vous avez manifestés tout à l'heure, cher Fils.

Aussi est-ce avec la plus vive satisfaction que Nous venons de placer sur votre tête la barrette, un des insignes de la dignité cardinalice. Que cet insigne, par sa couleur rouge, de même que le chapeau que Nous vous imposerons dans la cérémonie de demain, vous rappellent toujours, cher Fils, les belles paroles rituelles que Nous dirons à chacun de vous : ... *Quod usque ad sanguinis effusionem... pro exaltatione sanctæ fidei... te intrepidum exhibere debeas.*

En implorant sur vous à cette fin la plénitude des grâces célestes, Nous ajoutons comme une force la bénédiction apostolique que Nous accordons avec effusion de cœur à vous, cher Fils, à vos collègues et à tous ceux qui sont ici présents.

LA LIBRE-PENSÉE

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

III

La libre-pensée mérite-t-elle au moins le nom qu'elle affecte de se donner? Peut-elle assurer à ses adeptes la liberté dans le véritable sens du mot? Non, N. T. C. F., car, en fait de vérité, la liberté consiste à être affranchi le plus possible de la servitude de l'erreur. Celui-là est le plus libre, qui court le moins de risques de se tromper, et qui se trouve dans les meilleures

conditions pour arriver à la certitude. Or, il est des questions fondamentales sur lesquelles, à moins de ne pas vouloir nous distinguer de l'animal sans raison, nous avons tous besoin d'être fixés pour régler en conséquence le cours de notre vie.

D'où vient l'homme? où va-t-il? Quelle voie doit-il suivre pour atteindre sa fin dernière? Auprès de qui le libre-penseur trouvera-t-il la solution de ces problèmes qui l'intéressent au plus haut degré? La cherchera-t-il en lui-même et dans sa raison individuelle? Mais, quelle que soit la force de son intelligence, comment peut-il se flatter de réussir là où tant d'autres ont échoué, et de trouver à lui seul la vérité sans mélange d'erreur et sans crainte de se tromper? Se tournera-t-il vers le reste des libre-penseurs pour leur demander une lumière qui lui échappe? Mais qui ne sait qu'il n'est pas un seul point de doctrine sur lequel ils soient d'accord, depuis l'existence de Dieu jusqu'à l'immortalité de l'âme? Qui ne sait qu'eux aussi, suivant l'expression de l'Apôtre, en sont réduits à toujours chercher et à ne jamais trouver : *Semper discentes, et nunquam ad scientiam veritatis pervenientes?* Il ne peut y avoir au bout de ces démarches infructueuses que le doute et l'incertitude sur les vérités qu'il importe davantage à l'homme de connaître sûrement pour en faire le fondement et la règle de sa vie.

Or, le doute en matière religieuse est, comme l'erreur, un esclavage de l'esprit qui, loin de rester en possession de lui-même, finit par devenir le jouet des opinions les plus contradictoires. On veut s'émanciper de l'autorité de Dieu, et l'on tombe sous le joug de l'écrivain qui aura su s'emparer le plus habilement de l'imagination de ses lecteurs. C'est la condition ordinaire de ceux qui se prétendent libres-penseurs, et dont l'indépendance consiste à répéter servilement les théories d'un chef de secte ou de parti. Autre est la vraie liberté, la liberté de ceux qui, affranchis de toute fausse domination, ne s'inclinent que devant la souveraineté de Dieu, se reposant avec confiance dans l'infailibilité de sa parole, transmise et répétée par l'Eglise, son interprète et son organe, et se sentent d'autant plus maîtres d'eux-mêmes, que leur soumission remonte à un principe plus élevé. « Où est l'esprit du Seigneur, là est la liberté, disait l'Apôtre, *Ubi spiritus Domini, ibi libertas.* » Car le risque de tomber dans l'erreur est un défaut de la liberté, tandis que la certitude de posséder la vérité en est la perfection.

Encore si la libre-pensée laissait du moins à ses adeptes le choix d'un retour à d'autres sentiments, au lieu de les enchaîner pour toujours à une opinion une fois admise ou formée. Mais ne voyons-nous pas ce qui se passe trop souvent, hélas ! pour ceux qui ont eu le malheur de tomber entre les mains de la secte ? Ils lui appartiennent désormais corps et âme, et elle n'entend pas leur permettre de revenir à la foi qu'ils avaient abandonnée dans un moment d'oubli. A cette heure-là même où en face de la mort, il semble que les premières lueurs de l'éternité viennent éclairer une âme désabusée des vanités de ce monde, il leur est interdit de se ressouvenir de la foi de leurs pères, de ces croyances qui avaient fait le bonheur et la joie de leur jeune âge. S'ils manifestent le moindre désir de mettre ordre à leur conscience, aussitôt l'on voit accourir quelques émissaires de la libre-pensée pour entourer le lit du malade et empêcher le prêtre d'arriver jusqu'à lui.

La famille elle-même doit disparaître et céder le pas à ces étrangers munis d'une signature obtenue on ne sait comment, quinze ou vingt ans auparavant. Dès lors qu'à une heure quelconque de sa vie, il a fait adhésion à une société qui ose s'intituler « la libre-pensée, » le malade n'est plus maître de lui-même ni libre de ses actes : il est captif, il est prisonnier de ceux qui lui avaient promis l'émancipation ; eût-il reçu les derniers sacrements en pleine connaissance de cause, qu'après avoir essayé en vain de réduire son âme en servitude, ses anciens compagnons d'incrédulité n'en chercheront pas moins à s'emparer de son corps, pour en écarter les prières et les bénédictions de l'Église ! Voilà ce qu'ils appellent la liberté, et ce qui nous apparaît, à nous, comme la pire des tyrannies et le plus ignominieux des esclavages.

IV

La libre-pensée a pour conséquence logique la libre-morale, car la pratique suit la théorie, et l'action, la doctrine. On se conduit d'après ce que l'on juge être la vérité, et, comme l'a dit Bossuet, le bien croire est le fondement du bien faire. Il n'y a pas de certitude plus grande pour les vérités morales que pour les vérités dogmatiques ; et du moment que l'homme est libre de penser ce qu'il veut et comme il veut, il doit être libre également de faire ce que bon lui semble. Où serait la différence ? Dans la raison qui lui commande de faire le bien ? Mais la

raison lui ordonne au même titre de s'incliner devant l'autorité de Dieu, sous quelque forme et par quelque voie qu'il plaise à Dieu de lui faire arriver la vérité. Obéir à la raison, d'un côté, et ne pas l'écouter, de l'autre, c'est une pure contradiction qui ne tient pas devant l'intérêt, la passion.

Ah! ne croyez pas que, les droits de Dieu une fois méconnus et foulés aux pieds, il soit encore possible de conserver à la loi morale son autorité et sa force. En appellerez-vous à la conscience individuelle? Mais c'est précisément de sa conscience à lui que se réclame le libre-penseur pour agir au gré de sa volonté. Ferez-vous intervenir la conscience générale comme seul et unique fondement du devoir? Mais, en dehors de la conscience chrétienne, il n'est pas un point de morale qui n'ait été et qui ne soit encore contesté de nos jours, depuis les liens du mariage jusqu'au droit de propriété. Que dire, au nom de la libre-pensée, à l'anarchiste qui tient ce langage : Je ne suis pas un voleur, mais un réformateur de la société, qui use de son droit de penser librement pour juger que les propriétés ne sont pas réparties conformément aux lois de la justice et de l'équité, et qui agit en conséquence?

La doctrine chrétienne peut lui répondre et lui répond victorieusement que la terre est un lieu d'épreuve et de préparation, où chacun doit se contenter du lot que la Providence lui a départi, en attendant une vie future où la pauvreté, rendue méritoire par la vertu, trouvera ses justes et éternelles compensations. Mais la libre-pensée qui écarte ces sublimes perspectives et qui, à tout le moins, ne saurait en garantir la réalité, est-elle bien en mesure de fournir une réponse satisfaisante à ceux qui appliquent son principe, pour revendiquer une plus large part dans les biens et dans les jouissances de ce monde? Il y a, sans doute, une réponse qui peut sembler suffisante à plusieurs pour trancher momentanément la question, la réponse de la force matérielle; mais la force matérielle peut se déplacer au gré du nombre, et de progrès en progrès, arriver, par suite de l'affaiblissement de la foi, à mettre un jour la libre-morale au niveau de la libre-pensée.

Fort heureusement, il est dans le monde un obstacle invincible aux conséquences funestes de la libre-pensée : la doctrine chrétienne conservée intacte au sein de l'Église. C'est elle qui empêche les incrédules d'aller jusqu'au bout de leurs théories. Car ils en tiennent, quoi qu'ils fassent;

et ce, qui leur reste de bons principes et de maximes saines, n'est pas autre chose que le fruit de leur éducation religieuse. L'Évangile a créé et répandu dans le monde entier une atmosphère de pureté, de moralité, de sainteté, que respirent ceux-là mêmes qui passent leur vie à méconnaître ses bienfaits. Il leur est impossible de se soustraire complètement à ce milieu salutaire dont l'influence pénètre les esprits les plus rebelles à la révélation divine.

On trouve sur leurs lèvres des mots empruntés à la langue chrétienne, et dans leur vie des habitudes qui contrastent singulièrement avec leur manière de voir. C'est le triomphe du christianisme d'obliger ses adversaires à s'inspirer de sa doctrine, quand ils veulent bien agir. Mais si l'autorité de la foi ne contenait pas tous ces dérèglements de l'esprit; si la libre-pensée, abandonnée à elle-même, ne rencontrait aucune résistance sur la pente où l'entraîne une logique impitoyable; si, en l'absence de toute règle souveraine, chacun était maître de se faire sa loi au gré de ses penchants, ce serait la ruine de la morale comme du dogme, et les nations modernes, livrées à ce dissolvant le plus actif de tous, descendraient au-dessous des turpitudes du paganisme.

V

La libre-pensée est, en effet, un principe d'anarchie et de dissolution sociale. Ce qui fait l'unité et la force de cohésion d'un peuple, c'est l'accord plus ou moins complet des esprits sur une seule et même foi, âme et vie de la nation. La religion n'est pas seulement le lien qui rattache les hommes à Dieu; elle est encore le lien le plus fort et le plus étroit qui puisse unir les hommes entre eux. Appuyé sur un symbole unique dans lequel il puisait avec son énergie les espérances communes à ses douze tribus, le peuple d'Israël, malgré ses faibles ressources, a pu lutter pendant de longs siècles contre les monarchies les plus formidables de l'Orient. Quelle force la France catholique ne trouvait-elle pas dans l'attachement de tous ses fils à une doctrine qui cimentait avec la paix l'union des volontés? Jamais un pays livré à la division des esprits sur les questions les plus vitales n'aura la consistance d'une nation où l'autorité de Dieu, universellement respectée, sert de base et de soutien aux lois et aux institutions humaines.

Or, que la libre-pensée trouble les intelligences, enfante les

sectes et favorise l'esprit de parti, c'est ce qui ressort de sa notion même. Là où chacun s'arroge le droit de penser ce qu'il veut et comme il veut, il y aura tôt ou tard autant d'opinions que de têtes. Nul ne se croira obligé de s'en tenir au sentiment d'autrui; et, comme la religion est au fond de toutes choses, ainsi que l'expérience le démontre à chaque instant, les divergences relativement à ce point fondamental éclateront sur tout le reste. C'est l'anarchie intellectuelle substituée à l'ordre et à l'unité; et l'anarchie intellectuelle a pour conséquence nécessaire l'anarchie sociale. Contre un tel principe de division, les lois civiles et politiques, à elles seules, sont une frêle barrière; car où trouver le moyen de rallier tout un peuple autour d'une institution humaine, quand on lui a répété sur tous les tons qu'il a le droit de s'émanciper de l'autorité divine?

Armé de ce prétendu droit, c'est à qui l'appliquera dans l'ordre social au gré de ses intérêts et de ses passions. Est-ce que nous exagérons à plaisir les dangers auxquels la libre-pensée expose le monde moderne? Il suffit de regarder autour de soi pour voir à l'œuvre toutes ces théories anarchiques qui, sous le nom de socialisme, de communisme, de nihilisme, s'affirment et se propagent d'un bout de l'Europe à l'autre comme une menace pour tout ce que les hommes ont appris à respecter jusqu'ici. Or, c'est bien là, sans contredit, le fruit de la libre-pensée, qui, déniaut à Dieu le droit de lui poser une loi, refuse toute soumission aux puissances humaines, et n'entend pas traiter la famille, la propriété et le pouvoir civil avec plus de déférence que la religion elle-même.

Ici encore, sans doute, la libre-pensée trouve une résistance qui l'empêche de produire tous ses désastreux effets. Le christianisme a tellement imprégné l'ordre social de ses principes et de son esprit, que l'incrédulité est impuissante à déraciner la foi de l'âme des nations. A ces éléments d'anarchie et de dissolution, l'Église oppose une force de cohésion qui les neutralise et les domine; et même chez les peuples séparés de sa communion, elle agit dans ce sens par ce qu'ils ont conservé d'elle de vie et de sève évangéliques. Mais écarter par la pensée l'Église, l'Évangile, la révélation divine, et dites-nous ce qui resterait debout, en fait de doctrine et de vérité, dans cette effroyable mêlée où les systèmes les plus contradictoires de la libre-pensée viendraient à se heurter, sans trouver en face d'eux une autorité émanant de plus haut et capable d'assurer à tout homme

de bonne foi et de bonne volonté le repos dans la certitude et dans la vraie liberté ?

Voilà pourquoi, en cherchant à vous prémunir contre les sophismes et les menées des incrédules, dans l'intérêt du salut de votre âme, nous travaillons en même temps à maintenir et à fortifier l'unité de la France, son unité intellectuelle, morale et sociale. Car, tandis qu'en matière de doctrine les libres-penseurs ne peuvent se rencontrer que sur de pures négations, les catholiques se rattachent les uns aux autres par des croyances positives qui forment entre eux un lien indissoluble. Loin de vous donc l'illusion d'une fausse indépendance, aussi contraire aux principes de la raison qu'elle est injurieuse pour Dieu, arbitre suprême de nos destinées. N'échangez pas la liberté chrétienne contre l'esclavage du doute et de l'incrédulité. Laissez au contempteur de la foi ses incertitudes et ses obscurités, ses horizons étroits, ses aspirations limitées à la terre, son esprit qui s'emprisonne dans le temps, son cœur vide de Dieu, son âme fermée à l'espérance, sa vie sombre et désolée, qui s'éteindra malgré lui dans d'inutiles regrets.

Pour vous qui, dociles à la parole infallible de Dieu, avez fait de sa loi la règle de vos actes, vous pouvez marcher d'un pas sûr au milieu des ombres de la vie présente et envisager avec confiance l'avenir qui vous attend. Au lieu d'errer à l'aventure et d'être entraînés en tout sens au souffle des opinions humaines, vous avez, pour vous guider dans votre voie, les enseignements immuables de l'éternelle sagesse. Votre liberté est d'autant plus parfaite qu'elle a moins à craindre de tomber sous le joug de l'erreur, et votre pensée est supérieure à toute autre qui émanerait de l'homme seulement, parce qu'elle est conforme à la pensée divine. Heureuse condition du chrétien, que la foi prépare à la vision béatifique, en lui procurant ici-bas la paix dans la certitude, *pacem in credendo*, et qui, après avoir été affranchi par elle du doute et de l'ignorance, méritera d'entrer un jour dans la liberté glorieuse des enfants de Dieu, *in libertatem gloriæ filiorum Dei* !

MGR FREPPEL.

LA LOI SUR LES SYNDICATS

APPLICABLE AUX ŒUVRES CATHOLIQUES.

M^e Fernand Nicolay, avocat d'un grand nombre de syndicats, va publier un travail spécial dont nous pouvons, dès maintenant, donner les premières pages :

Les lois promulguées depuis quelques années sont toutes conçues dans un esprit d'hostilité religieuse.

Chacun le sait.

Ce qui nous sauve, dans cette lutte acharnée, c'est peut-être la difficulté, pour le législateur, d'être despote sans se montrer tel; d'être systématique et exclusif, sans employer nécessairement des mots qui dénoncent avec éclat la tyrannie et l'arbitraire (chose assurément gênante pour de soi-disant libéraux!)

L'esprit de la nouvelle loi sur les syndicats peut se résumer dans la pensée suivante :

Tous les citoyens ont le droit de se syndiquer dans un intérêt matériel, mais jamais pour des intérêts moraux ou religieux... tout le monde peut s'associer, excepté les croyants.

Et, comme on n'osait pas dire ce qu'on voulait, force a été d'employer des termes alambiqués, des formules bizarres, insolites, pour libeller la loi étroite dont s'agit.

Eh bien! le législateur doit en prendre son parti! le texte même de cette loi antilibérale peut permettre aux catholiques de l'utiliser à leur profit.

Il n'y a, en effet, dans une loi, que ce qui y est écrit en toutes lettres, n'est-il pas vrai?

Or, c'est le moyen de s'abriter derrière cette loi que je veux signaler ici et préciser en quelques lignes.

Résumons les principales dispositions de la loi :

1^o Tous les individus exerçant une profession, un métier ou une industrie identique ou similaire peuvent se constituer en syndicat.

Cela revient à dire qu'il faut être du métier pour pouvoir s'affilier à un syndicat, et que les personnes étrangères ne peuvent en faire partie.

Il a même été jugé, par suite de ces principes, « que des membres honoraires ne peuvent être adjoints à un syndicat » (articles 2 et 3).

En effet, le but de la loi, dénoncé par les débats parlementaires, a été précisément d'empêcher les membres du clergé, les religieux, les Frères, les bienfaiteurs des œuvres... d'exercer aucune direction ni administration dans ces divers groupements.

Toutefois la discussion de la loi établit que ces différentes personnes peuvent avoir accès dans les syndicats, sans néanmoins en être membres. Même solution pour les femmes et les mineurs.

En second lieu, les syndicats entre patrons d'industries similaires étant autorisés aussi bien que les syndicats mixtes (je veux dire ceux composés de patrons et d'ouvriers), il devient possible à certains membres des œuvres de s'intéresser à ces associations d'une manière efficace et absolument légale, s'ils sont eux-mêmes industriels ou commerçants. On pourrait même prendre, je crois, comme comptable salarié, un non-commerçant.

Puis, comme l'article 5 permet de grouper en unions différents syndicats, on a le moyen d'imposer de la façon la plus correcte une direction aux syndicats, en mettant à la tête du bureau de l'union des commerçants sûrs et éprouvés qu'on armera statutairement de pouvoirs aussi généraux que possible.

L'union est la parenthèse qui rattache les divers groupes syndiqués; elle peut donc jouir d'un pouvoir disciplinaire sur les membres des syndicats.

2° Aucune autorisation n'est nécessaire pour constituer un syndicat; il suffit de déposer ses statuts et les noms des directeurs.

3° En fait, on le voit, il est possible de constituer des groupes composés exclusivement d'industriels ou d'employés chrétiens, en chargeant les administrateurs, le bureau du syndicat ou de l'union de n'admettre rigoureusement que les membres sympathiques, et en armant ce bureau du droit d'exclusion des sociétaires reconnus indignes.

Il sera prudent, en pareil cas, de restituer les cotisations versées (Art. 7).

4° Ces syndicats ont qualité pour créer au bénéfice de leurs membres des sociétés de secours mutuels; des offices de renseignements; des comités d'arbitrage...

Ils peuvent posséder, non seulement des valeurs mobilières,

mais encore les immeubles nécessaires à leurs réunions, à leurs conférences, à leur bibliothèque ou à des cours spéciaux.

En réalité, tout en se soumettant aux dispositions vexatoires de la loi, on peut l'approprier à nombre d'œuvres qui, actuellement, n'ont qu'une existence toute précaire, et doivent redouter continuellement l'arbitraire administratif.

Je dis vexatoire, et j'explique le mot. Il est incroyable, en effet, que l'adjonction de membres honoraires, c'est-à-dire de bienfaiteurs, de patrons charitables, puisse être un cas de nullité s'ils font partie du syndicat.

Et cependant cette loi, en dépit de son esprit étroit, vaut assurément mieux, à notre avis, pour les œuvres, que la forme de sociétés de secours mutuels qui, elles, sont soumises à l'autorisation et n'ont point cette espèce de personnalité édictée en faveur des syndicats par la loi nouvelle.

J'ajoute que nombre de groupes, vus avec faveur par l'administration, sont constitués dans les termes de la loi précitée.

Il y a donc là une sauvegarde et une garantie sérieuse d'existence pour les œuvres qui s'appliqueront cette loi, à condition qu'on en respecte rigoureusement le texte, sans chercher à le contourner ou à le fausser en rien.

Nous ne saurions trop le recommander aux intéressés.

En résumé, la forme des syndicats selon la loi de 1884 est, à notre avis, la seule manière d'organiser correctement beaucoup d'œuvres qui ne sauraient vivre en sécurité en dehors de la légalité, ou à la merci d'un pouvoir intolérant.

FERNAND NICOLAY,
Avocat à la cour de Paris.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME (1)

QUATRIÈME CONFÉRENCE. — LA LÉGISLATION DU MARIAGE.

S'il n'y avait que les malheureux à se plaindre des rigueurs de la loi divine, relativement à la propriété d'indissolubilité

(1) L'analyse des conférences du R. P. Monsabré à Notre-Dame de Paris est faite *exclusivement* pour les *Annales catholiques*. La reproduction en est interdite sans l'autorisation de l'auteur.

Nous rappelons que les conférences du R. P. Monsabré sont publiées *in extenso* dans l'*Année dominicaine*, en suppléments qui se vendent séparément, 25 centimes chaque, ou 1 fr. 50 les neuf suppléments (par abonnement).

qu'elle assure au lien conjugal, on pourrait peut-être leur faire entendre raison. Mais les libertins sont plus nombreux que les malheureux. Ils ne se contentent pas de se plaindre ; ils font appel à la puissance séculière.

Dans la question qui nous occupe, rien n'est plus facile que de faire droit aux réclamations des libertins. Il n'y a qu'à légiférer. Est-ce que le mariage est autre chose « qu'un engagement stipulé au profit de l'État et de la société générale du genre humain ? » Libre à ceux qui se marient de faire bénir et sanctifier par un rite « ce que l'État règle et opère. » Mais ils doivent attendre son intervention ; et, même après que la consécration a passé sur leur union, ils peuvent toujours recourir à cette intervention et faire fléchir les lois et règlements de la société religieuse à laquelle ils appartiennent devant les lois et règlements de l'État.

Voilà la prétention de la puissance séculière. Contre cette prétention nous prétendons que la législation du mariage, quant à son essence même et à ses propriétés essentielles, appartient à Dieu seul et à son Église.

Cette vérité prouvée, nous montrerons avec quelle sagesse et quelle force l'Église procède dans sa législation matrimoniale.

I

Mettons-nous en présence du principe que nous avons énoncé dans nos précédentes conférences : à savoir que toute la force, toute la raison du mariage, est dans le lien qui se forme entre l'homme et la femme, par la donation et l'acceptation mutuelle de leurs personnes. Ce lien, dit saint Thomas, est le mariage lui-même, et c'est toujours Dieu qui le fait. Je me demande comment une puissance humaine peut avoir la prétention de saisir et de régler cette chose tout intérieure, spirituelle et divine. Qu'elle l'oublie, c'est possible ; mais cet oubli ne lui donne aucunement le droit de s'ingérer dans une action sacrée où Dieu figure comme maître suprême des personnes et des vies qu'il enchaîne l'une à l'autre.

Je sais bien qu'on ne veut voir dans le mariage qu'un simple contrat semblable à ceux par lesquels les hommes échangent, transmettent, engagent leurs biens, leurs services, les fruits de leur travail et de leur industrie. Toutes choses sur lesquelles la puissance séculière peut avoir un droit de surveillance et de

réglementation, dans l'intérêt de l'ordre et du bien publics ; mais c'est là une notion radicalement fautive qui vicie toutes les conséquences qu'on en peut tirer, dans la pratique, pour l'exercice du pouvoir législatif.

En effet, la puissance séculière n'a aucun droit sur ce qui se donne dans le mariage. Quand l'homme et la femme, en se prenant la main, se disent l'un à l'autre : « Je suis à toi, tu es à moi » ; c'est leur personne, leur vie, leur liberté, leur cœur qu'ils se donnent mutuellement : biens sacrés, liés ensemble et ne sortant pas de la douce et sainte intimité en laquelle ils sont enchaînés. En vertu de quel droit une puissance humaine viendrait-elle leur dire : « Vous ne vous donnerez pas ou bien vous vous donnerez de telle ou telle manière ? » — Mes biens sacrés, je ne les mets pas en circulation dans la vie sociale où le pouvoir public légifère et gouverne. Je les garde pour moi ; car en les donnant à celui ou à celle que j'aime, ils ne sortent pas de moi, puisque Dieu l'a dit : nous sommes deux dans une seule chair.

La puissance séculière n'a donc rien à voir à ce que l'homme donne en se mariant, elle n'a rien à voir non plus à ce que l'homme fait en se donnant. Que fait-il ? — un lien qui enchaîne sa personne, sa vie, sa liberté, son cœur à une autre personne, une autre vie, une autre liberté, un autre cœur. Or, ce lien est chose tout intérieure et toute spirituelle qui ne regarde que la conscience ; et la conscience est un sanctuaire sur les portes duquel on lit : Loin d'ici les profanes. Au pouvoir public appartient le seul for extérieur.

Et ce lieu est d'autant mieux à l'abri de toute saisie humaine que les volontés conjointes de l'homme et de la femme ne sont pas seules à le former et que, après avoir concouru à sa formation, elles ne peuvent pas le rompre.

Où étiez-vous, pouvoirs publics, lorsque Dieu instituait le mariage et lui donnait le sceau de sa souveraine puissance ? La famille vous précède, constituée, unifiée, affermie par Dieu, avant que les hommes aient songé à vous délivrer le mandat de gouverner la chose publique, afin de vous apprendre que le mariage, en tant qu'il est union, n'a pas besoin de votre concours ; que son essence est impénétrable et inviolable ; qu'aucune puissance humaine ne peut empêcher les volontés de l'homme et de la femme de se joindre à la puissance divine, pour former le lien conjugal ; et que, ce lien une fois fait, aucune puissance humaine ne peut le saisir dans les griffes de sa législation.

Il suit de là, que le mariage, en dehors de l'ordre chrétien, soumis à la loi de la nature et à la loi de Dieu est indépendant de toute loi civile.

L'incompétence du pouvoir séculier est plus manifeste encore, si nous entrons dans l'ordre chrétien. Le mariage est un sacrement, ce sacrement est depuis longtemps le tourment des juristes dont l'ambition jalouse ne peut souffrir auprès du pouvoir public aucun pouvoir indépendant, même quand c'est Dieu qui l'a constitué. Leur tendance à la sécularisation des choses religieuses, dans la question qui nous occupe présentement, a été encouragée par certains théologiens de mauvais aloi, pour lesquels le contrat et le sacrement sont dans le mariage deux choses distinctes : le sacrement, condition surnaturelle, s'ajoutant au contrat comme à une chose achevée et parfaite dans son genre.

Nous n'avons pas de concessions à faire sur ce point. La séparabilité du contrat et du sacrement est une grave erreur contre laquelle protestent la nature même du mariage, l'institution divine et la constante doctrine de l'Eglise.

Impossible, de séparer dans la pratique deux choses qui sortent d'une seule et même cause comme un seul et même effet. Or, tels sont dans le mariage le contrat et le sacrement. Les chrétiens qui s'unissent sont investis par le baptême du pouvoir de faire et de donner une chose sacrée. Leur mutuelle acceptation se joignent et se perfectionnent comme la matière et la forme dans les autres sacrements, et à l'instant même où le lien conjugal est formé, la grâce jaillit, le sacrement est consommé. On ne peut pas plus séparer le contrat du sacrement qu'on ne peut séparer les contrats civils des formalités légales dont dépend leur validité. Il ne peut être par lui-même que l'élément incomplet d'une action indivisible et il s'identifie avec le sacrement dans cette seule et unique chose qu'on appelle le mariage chrétien.

C'est ce qu'a voulu le Christ, lorsqu'il a sanctifié par la grâce ce que Dieu avait béni à l'origine des temps. « *Quod Deus conjunxit homo non separet.* » Aussi l'apôtre saint Paul expliquant ce mystère ne dit-il pas : « L'homme et la femme s'uniront par l'échange de leurs consentements et après cela, ils seront sanctifiés par un grand sacrement, » mais bien : « l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à son

épouse et ils seront deux dans une seule chair : voilà qui est un grand sacrement : *sacramentum hoc magnum est.* »

Dépositaire d'un enseignement qui n'a jamais varié, l'Eglise l'a condensé en ces quelques mots : *matrimonium est sacramentum* : le mariage est un sacrement.

Du reste, l'Eglise s'est expliquée clairement par la bouche des Souverains-Pontifes chaque fois qu'elle a eu à se prononcer sur la doctrine de la séparation : « elle est donc fausse, dit-elle notamment, et condamnable la doctrine qui prétend que le sacrement de mariage n'est qu'un accessoire du contrat, qu'on peut l'en séparer et qu'il consiste simplement dans la bénédiction nuptiale. »

Les juristes ont donc beau tirer ou peser sur le mariage chrétien, ils n'en arracheront pas le contrat pour en faire la chose de la puissance séculière.

Et maintenant, voici les conclusions de cette doctrine d'inséparabilité et d'identité.

Le mariage chrétien est une chose sacrée, donc, son essence et ses propriétés fondamentales ne peuvent être soumises au pouvoir législatif d'une autorité purement humaine ; donc, la puissance séculière ferait de vains efforts pour empêcher des chrétiens de s'unir, elle n'empêcherait rien ; donc, elle aurait beau leur dire : je vous unis, au fond de leur conscience, elle n'unirait rien ; donc elle essaierait en vain de briser le lien sacré qui les enchaîne après qu'ils se sont unis, elle ne briserait rien ; donc, les sentences qu'elle prononcerait dans les causes intéressant l'essence et les propriétés du mariage ne décideraient rien ; donc, s'il se rencontrait des fidèles assez oublieux de leur baptême pour se contenter des interdictions de l'agrément et des jugements de la puissance séculière, dans la sainte cause du mariage, de quelque considération qu'ils jouissent auprès des hommes, ils n'échapperaient pas à l'opprobre de s'entendre appeler au tribunal de Dieu : fornicateurs et adultères.

Mais n'exagérons pas ces conclusions, nous sommes loin de vouloir évincer le pouvoir public et de lui interdire tout acte d'autorité relatif au mariage. Il a des devoirs à remplir et des droits à exercer à l'égard de cette vénérable institution.

Un pouvoir public, qui comprend sa haute mission, ne doit jamais perdre de vue le droit naturel et le droit divin, afin d'y accorder sa législation. Toutes les institutions respectables, le mariage, entre autres, ne peuvent que gagner à cet accord.

La communauté conjugale entrant dans la société civile, où elle peut être un élément de trouble ou de prospérité, il est impossible de la soustraire à l'autorité de ceux qui ont la mission de pourvoir à l'ordre public, au bien public.

De là, des questions d'authenticité légale, de dot, d'hérédité, de successions, de tutelle, d'admission aux fonctions publiques, de légitimité ou d'illégitimité civile, qui peuvent être l'objet d'une législation raisonnable et salutaire. Or, à cette législation raisonnable et salutaire le chrétien doit se soumettre en conscience.

Toutefois, on remarquera que, dans la sphère où s'exercera l'autorité législative de la puissance séculière, il ne peut être question que de la condition civile et des effets civils du mariage. Le pouvoir civil légifère non pas sur le mariage lui-même, mais autour du mariage; non pas sur l'essentiel et le principal du mariage, mais sur ses accessoires.

Nous restons, pour le reste, en présence d'une chose sacrée, par conséquent, en présence de l'unique pouvoir de l'Eglise. C'est-Jésus-Christ lui-même qui l'a investie de ce pouvoir, car il n'a point séparé le mariage des autres sacrements dont il lui a confié la dispensation. Elle lie, elle délie, les volontés contractantes. Leurs consentements ne peuvent s'unir, si elle les en empêche; il n'y a plus d'entraves dès qu'elle a dit : Parlez. Là, où le lien est douteux, elle seule a le droit de prononcer sur sa valeur. Si elle décide que tout est bien fait, il faut rester unis. On est libre, quand elle a dit : C'est mal fait. Au lieu que les législations purement humaines ne peuvent que s'agiter autour du mariage, la législation de l'Eglise pénètre jusqu'à son essence même; parce que le mariage est une chose sacrée, et qu'elle seule au monde possède un pouvoir sacré.

Ce pouvoir, elle l'a exercé, avec une suprême indépendance, dans les sociétés chrétiennes qui se formaient sous l'œil jaloux des puissances païennes; elle l'a maintenu à l'encontre de toutes les contradictions; elle l'a défini dans des actes solennels. La législation intime du mariage appartient donc bien à l'Eglise et à l'Eglise seule. Nous allons voir maintenant avec quelle sagesse et quelle force l'Eglise procède dans sa législation matrimoniale.

II

A la manière des législateurs vraiment dignes de ce nom,

l'Eglise sait unir la sagesse et la force dans les mesures préventives, miséricordieuses et vindicatives qu'elle prend pour protéger et affermir la vénérable institution du mariage.

On y peut fixer sa vie, mais on n'y entre pas comme on veut. Il y a sur le chemin toute une suite de barrières qu'on ne peut franchir sans examen et sans congé. On les appelle les empêchements.

Les esprits superficiels ou malveillants ne voient dans ces empêchements qu'une sorte d'octroi dont l'Eglise profite pour remonter ses finances. Nous ne nous arrêterons pas à ces sottises et nous chercherons seulement dans les mesures que prend la plus respectable des autorités, les hautes raisons qui la déterminent à user de son pouvoir législatif.

L'Eglise n'a multiplié les mesures préventives de sa législation matrimoniale que dans l'intérêt de ceux qui s'épousent, de la famille et de la société. Aux empêchements qui s'imposent par la force du droit naturel, elle a ajouté ceux qu'elle croyait nécessaires pour assurer la paix et la sainteté de l'union conjugale, en même temps que sa liberté et ses fins.

Le mariage étant, de tous les engagements que l'homme contracte avec son semblable le plus relevé, le plus délicat, le plus intime, le plus irrévocable, la nature veut que la volonté y soit complètement libre. Tout ce qui empêchera cette volonté d'être libre sera regardé par l'Eglise comme un empêchement absolu au mariage.

La liberté du mariage assurée, il faut qu'il puisse atteindre sa fin humanitaire et sociale : la propagation de l'espèce humaine et la fusion des familles dans cette grande société qu'on appelle un peuple. De là, tous les empêchements physiques et de consanguinité.

Bien plus, la prévoyante sagesse de l'Eglise, selon la belle pensée de saint Thomas, veut que le mariage, poursuivant ses fins à l'extrême, puisse atteindre ces deux grands biens sociaux : la confédération des hommes et la multiplication des amitiés. C'est dans ce dessein qu'elle étend ses interdictions de la consanguinité à l'affinité, afin que l'unité sociale résulte de la double diffusion de la vie et de l'amour.

A ces garanties du dehors s'ajoutent les garanties de sécurité et de paix domestique qui permettent aux époux de vivre l'un auprès de l'autre sans crainte et sans trouble. L'Eglise ne veut

pas que l'homme et la femme puissent profiter d'un crime pour s'unir au complice de leur passion.

Mais son plus grand souci, c'est la paix des âmes. Arrière celles qui, rapprochées par un même amour, ne s'unissent pas dans une même foi.

Le foyer chrétien est un sanctuaire où doit régner avant tout la paix religieuse, pour cela, il faut qu'il n'y ait qu'une seule foi, un seul Dieu, un seul autel, un seul culte, comme il n'y a qu'un seul baptême.

Le mariage est saint, et déjà, l'Eglise veille à sa sainteté, en même temps qu'à sa paix, en proscrivant la disparité de culte. Mais plus sévères et plus pures sont ses exigences à l'endroit de cette propriété caractéristique du mariage chrétien. Il cesserait d'être saint et deviendrait sacrilège s'il pouvait se faire au détriment d'un droit acquis par Dieu. Aussi l'Eglise estime-t-elle que le caractère sacerdotal et les vœux solennels de religion sont de la part de l'homme des donations, de la part de Dieu des prises de possession qui ne permettent pas d'autres engagements.

Plus que cela l'Eglise ne souffre pas que les droits acquis de l'homme soient violés. Et jalouse avant tout d'assurer la sainteté du mariage, elle ne veut pas que l'union de ses enfants puisse être soupçonnée de quelque infamie, ni qu'on puisse abuser du secret pour surprendre leur bonne foi et leur arracher des consentements dont ils auraient à rougir. Pour cela, elle les oblige, sous peine de ne produire que des consentements impuissants, à sortir des ombres de la clandestinité et à venir au grand jour, pour prononcer devant elle leurs serments et recevoir ses bénédictions.

Qu'on accuse tant qu'on voudra l'Eglise de gêner ceux qui se marient, par ses empêchements, il n'en est pas moins vrai, vous venez de le voir, que toute sa législation est faite dans l'intérêt de la liberté, de la multiplication et de la santé des générations humaines, de l'unité sociale, de la sécurité et de la paix du foyer domestique, de la pureté de la foi, des droits de Dieu, des droits de l'homme, de l'honneur et de la bonne renommée du mariage lui-même. S'il plaît à l'Eglise de tempérer, autant qu'elle le peut, les rigueurs de sa législation, elle a bien le droit d'exiger des compensations.

La sagesse de l'Eglise, avec toutes ses mesures préventives, n'aurait pourtant pas sauvé le mariage des attentats de la

passion, depuis dix-huit siècles appliquée à le dépraver, si elle n'eût mis toute sa force au service de sa législation. Sa courageuse résistance a fait fléchir autour d'elle les codes et les coutumes qui contrariaient ses saintes lois, et elle est parvenue à fondre dans son droit le droit matrimonial des peuples qui recevaient son baptême.

Mais, après avoir triomphé de l'opposition des lois, il a fallu lutter contre la licence des grands. Pour eux, la parenté et les engagements pris ne comptaient plus dès qu'il s'agissait de servir un intérêt ou de satisfaire une passion. Publiquement incestueux et adultères, ils eussent promptement ramené le monde chrétien aux mœurs licencieuses qui déshonoraient avant eux le mariage, si l'Église ne leur eût crié comme Jean-Baptiste à Hérode : *non licet*, et si elle n'eût écrasé sous la foudre de ses censures leur orgueilleuse prétention de se mettre au-dessus de ses lois.

Sans le courage et la force que l'Église a déployés pour maintenir sa législation matrimoniale, la licence des monarques eût été bientôt imitée par leur cour, de la cour elle eût passé au peuple, et les mœurs publiques des nations chrétiennes semblables à celles de l'antiquité, n'offriraient plus aujourd'hui à nos regards que le répugnant spectacle d'une universelle putréfaction. Dieu sait quels châtiments nous seraient réservés après une pareille apostasie.

ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. HERVÉ. — RÉPONSE DE M. MAXIME DU CAMP.

(*Suite et fin. — Voir les numéros précédents.*)

Je sais qu'il n'est pas indispensable d'être Voltaire pour avoir dans la discussion plus d'intempérance qu'il ne convient, et je regrette que l'exemple que vous avez donné n'ait pas fait loi : la vérité y eût gagné, car l'insulte ne la retient pas et le dénigrement systématique l'a parfois mise en fuite. En toute chose où la morale a ses droits, en art, en politique, en littérature, la violence est une preuve de décadence et la brutalité un signe de faiblesse. — Tu te fâches, donc tu as tort. — Je constate, monsieur, que vous ne vous fâchez jamais. Dans certaines questions qu'il n'est pas opportun de rappeler, votre perspicacité a été grande : vous avez signalé le mal, dévoilé le péril, indiqué

le remède, et vous n'avez point été écouté, ce qui était naturel et n'a point dû vous surprendre, car il n'y a pas que les Saints qui soient réduits à prêcher dans le désert. Votre haute raison, vos connaissances en histoire et en économie politique vous destinaient à siéger dans les conseils de la nation ; vous y eussiez apporté vos lumières, l'esprit conciliant qui les fait valoir, et vous auriez pu exercer sur les destinées de notre pays une influence féconde. Le suffrage universel ne l'a pas voulu, car il dort de temps en temps, comme le bon Homère. J'imagine que la déconvenue a été sensible et qu'il vous est arrivé de regretter de ne pouvoir vous consacrer sans réserve à la direction des affaires politiques, auxquelles vous excelleriez. Résignez-vous, monsieur, vous n'êtes pas seul à avoir souffert de l'injustice des scrutins. Jetez les yeux autour de vous, dans cette enceinte même ; vous verrez des hommes d'une valeur incontestée, qui ont régi la chose publique, avec intelligence et dévouement ; par ce qu'ils avaient déjà fait, ils démontreraient ce qu'ils pourraient faire encore, et, malgré leur vigueur, leur talent et leur éloquence, ils ont été rejetés loin de la lutte, comme des champions inutiles. Condamnés comme vous au rôle de spectateurs, ils ont trouvé dans les lettres, qu'ils cultivaient depuis longtemps, la compensation qu'elles ne refusent jamais à ceux qui les aiment.

La politique est ingrate, elle vous l'a prouvé ; les lettres ne le sont pas, elles vous le prouvent aujourd'hui. Ce sont les grandes consolatrices ; elles endorment les chagrins et guérissent du mal des déceptions ; vous le savez, monsieur, vous qui toujours leur êtes resté fidèle et ne semblez point près de les abandonner. Vous leur devez peut-être vos heures les meilleures, vous leur devez votre renom et nous leur devons de vous posséder. Elles vous ont bien inspiré le jour où elles vous ont conseillé d'écrire le livre qu'avec trop de modestie vous avez intitulé : *la Crise irlandaise*, et qui est, en réalité, l'histoire de l'Irlande depuis un siècle. L'Angleterre a été mécontente de ce volume ; elle vous regarde volontiers comme un révolutionnaire, ce qui doit étonner ceux de nos compatriotes qui lestement vous traitent de réactionnaire. N'ayez souci : l'exagération de ces deux opinions démontre simplement que vous êtes dans la vérité ; elle affirme aussi que là où vous regardez, vous cherchez la justice, et que vous vous affligez quand vous ne l'apercevez pas.

Une femme d'un large esprit, dont le nom, que nous revendiquons, est doublement célèbre dans les lettres, Mme la comtesse d'Haussonville, a raconté l'épisode de Robert Emmet, et un de nos confrères a parlé de la pauvre île catholique avec cette charité éloquente et profonde qui est moins une obligation de sa dignité épiscopale qu'un besoin de son grand cœur. Pourquoi n'avez-vous pas cité les dernières paroles de Robert Emmet ? Ne pensez-vous pas qu'elles auraient pu servir d'épigraphe à votre livre ? Lorsque l'insurgé de 1803 fut condamné à mort, il dit : « Qu'aucun homme n'écrive mon épitaphe. Que ma tombe reste sans inscription. Quand mon pays aura repris son rang parmi les nations de la terre, alors, mais seulement alors, que mon épitaphe soit écrite... » A l'heure qu'il est, la tombe de Robert Emmet est toujours anonyme, car l'Irlande n'a pas encore reçu la satisfaction que l'Angleterre persiste à lui refuser. Avec une sobriété qui ne rend votre récit que plus poignant, vous racontez cette lutte funeste et vous en marquez les phases : la guerre religieuse, la guerre politique, la guerre sociale. Au cours de votre narration, rapide et vivante comme le plaidoyer d'un avocat vaincu, vous jetez d'étranges lumières sur l'histoire et vous prouvez que l'iniquité retombe souvent sur celui qui l'a commise. L'Angleterre a traité l'Irlande en pays conquis ; elle se l'est partagée comme elle se partagerait le territoire des Zoulous ou des grands Namaquas. A la propriété collective de la tribu, où chaque famille trouvait à vivre elle substitua par la violence la propriété féodale : les anciens propriétaires ne furent plus que les fermiers du landlord. Sous Charles I^{er}, le vice-roi d'Irlande, lord Strafford, fit attribuer au souverain une énorme étendue de terrain que l'on enleva sans plus de façon aux maîtres légitimes. « Triste cadeau, dites-vous, qui devait porter malheur au ministre, au monarque et à la monarchie. Un soulèvement général éclate dans l'île : cinquante mille colons anglais sont massacrés. Pour réprimer la rébellion, il faut une armée ; pour équiper l'armée, des subsides ; pour voter ces subsides, un parlement ; c'est ce parlement qui fait la révolution d'Angleterre » et décapite le roi Charles.

Il ne s'agit que de vous suivre pas à pas pour retrouver les événements contemporains de cette lamentable histoire. La lutte religieuse fut longue, si longue qu'aujourd'hui nous sommes surpris de sa durée. L'Angleterre protestante semblait toujours près de reprendre la bataille des Têtes rondes contre

les Cavaliers ; avec une obstination que rien ne semblait fléchir, que le respect de la liberté individuelle ne parvenait pas à modifier, elle rejetait hors d'elle ce qu'elle nommait le Papisme ; elle le traitait en pestiféré et le tenait en quarantaine, ferlos des emplois et des législatures. Il fallut attendre jusqu'en 1829 pour obtenir l'émancipation des catholiques. L'ébranlement que la forte main d'O'Connell imprima à la machine anglaise fit comprendre à Robert Peel qu'il était temps de mettre fin à un conflit qui durait depuis quarante ans. La guerre religieuse était à peine terminée que la guerre politique éclatait. L'Irlande ne se contente pas des concessions arrachées à la lassitude des Parlements. Loin de là, elle en profite pour réclamer pour exiger ses droits ; elle se demande pourquoi, elle aussi, elle n'aurait point sa représentation législative et autonome, comme le Canada, comme l'Australie ; elle s'étonne d'être moins bien traitée qu'une colonie d'outre-mer ; elle se souvient qu'elle a eu son parlement, qui siégeait à Dublin dans un palais où l'on peut voir, aujourd'hui, les bureaux de la Banque. Vous nous la montrez mise en tutelle, administrée comme un mineur n'acceptant point son sort avec résignation et devenant de jour en jour un obstacle à la prospérité de l'Angleterre. Elle ne peut l'attaquer de vive force, mais elle la paralyse, et dans toutes les crises ministérielles on peut reconnaître la poussée irlandaise. Le groupe qui la représente au Parlement n'est point la majorité, mais il l'a complète ou la détruit ; il lui suffit de se déplacer pour retarder ou précipiter la chute des ministres. Il en résulte que, conservateur ou libéral, tout ministère est forcé d'entrer en lutte ou en composition avec l'Irlande, et qu'en bien des occurrences, les deux sœurs ennemies sont prisonnières l'une de l'autre.

Cette rivalité séculaire, dont les incidents sont les émeutes, des combats, des intrigues politiques, des manœuvres parlementaires, des coups de couteau et même des explosions de dynamite, vous l'avez racontée avec un vif sentiment de commisération pour ceux qui souffrent. Vous terminez par une conclusion que je dois citer et à laquelle les gens de bien s'associeront : « L'Irlande pourrait avoir son Parlement séparé, tout en étant représentée dans le Parlement d'Angleterre. Il ne faut point désespérer de voir finir un jour par une transaction ce long conflit entre deux pays que la nature a faits pour vivre unis et que les différences de races, de religions et de mœurs

ont mis depuis des siècles en hostilité. » Puisse votre vœu être exaucé, monsieur, et puissions-nous ne plus voir encore, au Royaume-Uni ou ailleurs, éclater une de ces guerres qui outragent l'humanité, la stérilisent et la désespèrent !

Nous voilà bien loin, monsieur, des traductions de Salluste et de vos débuts ; vous avez le droit d'être fier du chemin que vous avez parcouru, d'un pas vaillant, dans la route droite, sans défaillance et même sans hésitation. Depuis plus de vingt ans, il n'est pas une question sur laquelle vous n'ayez donné votre avis. Si considérables qu'aient été votre talent et votre labeur, ils n'ont lassé ni votre force, ni votre conscience ; toutes deux ont marché d'accord et vous ont permis de toujours approuver les œuvres libérales et de toujours combattre les mesures d'exception qui, par cela même qu'elles sont exceptionnelles, ne devraient être que transitoires. Vous savez que l'exercice de la liberté consiste moins à faire triompher ses idées qu'à respecter les idées d'autrui ; c'est là le grand principe dont il ne faut jamais s'écarter, sous peine de péril pour la liberté même. Sur ce point, on doit demeurer inébranlable ; sans quoi les conquêtes morales de la Révolution française resteraient vaines et feraient douter de leur vitalité ; ce qui serait un désastre pour la civilisation.

Ces hautes questions, qui touchent à la politique et à la bonne tenue des nations, vous continuerez à les traiter, au bénéfice de ceux que leur passion ou leur ambition ne détourne pas de la vérité. Vous n'êtes point de ces hommes qui désertent la lutte, et j'imagine que vous aurez encore bien des passes d'armes à soutenir. Je vous crierai le mot que Théroulde a souvent répété dans la chanson de Roland : *Aoi!* que Dieu vous aide ! Nous aurons de vous une part plus intime ; dans nos paisibles débats, vous nous apporterez la sagacité de votre esprit et votre connaissance de la langue française, dont vous essaieriez, comme nous, de sauvegarder la pureté, la sobriété, la vigueur qui en font un des plus beaux instruments de propagande intellectuelle qui ait jamais existé. Dans nos commissions vous étudierez la quantité considérable d'œuvres qui sont soumises à notre jugement et, en appréciant l'effort de la jeunesse littéraire vous verrez que nous pouvons envisager l'avenir avec confiance ; les dossiers si nombreux relatifs aux faits de dévouement que nous avons mission de signaler en les récompensant, vous démontreront que notre pays est fertile en bonnes actions,

autant, sinon plus qu'à aucune époque de son histoire : de tous les points de la France, l'héroïsme de la vertu chante son *sursum corda* et ne permet de douter ni de la beauté morale de notre patrie, ni de son amour du bien, ni de la grandeur de son âme. Ces pensées sont les vôtres et les travaux qui vous attendent à l'Académie ne pourront que les affermir.

Notre compagnie, monsieur, marquera ce jour d'un caillou blanc, car elle a été heureuse de vous souhaiter la bienvenue.

S. EM. LE CARDINAL DE RENDE

A L'ÉLYSÉE.

Le président de la République a reçu le 19 mars à trois heures, en audience publique, Mgr Averardi, auditeur de la Nonciature, qui lui a remis les lettres pontificales l'accréditant en qualité d'ablégat apostolique pour la remise de la barrette destinée à S. Em. le cardinal de Rende, archevêque de Bénévent, pro-nonce du Saint-Siège à Paris, promu à la pourpre romaine dans le consistoire du 14 mars.

Mgr Averardi a, suivant l'usage, prononcé une harangue en langue latine. En voici le texte :

Excellentissime Præses,

Supremus Ecclesiæ Pastor, de christianæ reipublicæ bono summo-pere sollicitus, cum perillustrem archiepiscopum Beneventanum, Sanctitatis Suae et Apostolicæ Sedis Nuntium, ob præclara ejus in Ecclesiam et civilem societatem merita, in sacrum purpuratorum Patrum Collegium nuper cooptaverit, honorificum mihi munus purpureum birretum, cardinalitiæ dignitatis insigne, ad eum deferendi benigne commisit.

Plane non dubito, Excellentissime Præses, quin velis, propter eximiam, qua tantopere præstas, humanitatem, benevolo animo me excipere, atque Leonis XIII, optimi et amantissimi Christianorum Patris, optatis, propter intimam ac singularem prorsus, qua Ipse primogenitam hanc Ecclesiæ filiam prosequitur, benevolentiam, perlibenter obsecundare, tuis manibus purpureo birreto virum eminentissimum condecorans, qui mira, qua præditus est, virtute et populi et sacrorum antistitum voluntatem sibi jure meritoque conciliavit.

Hic enim probatissimus vir, nobili genere natus, postquam in Galliis ab ineunte adolescentia ad litteras, et Romæ ad graviores ecclesiasticas disciplinas fuerit institutus, animarum zelo succensus, se divinis ministeriis mancipavit.

In Londinensi civitate dum parochi munere perfungebatur, singulari prudentia, catholice fidei integritate, pietate, doctrina et charitate ita spectatus est et cognitus, ut ad patriam reversus vix trigesimum primum ætatis annum attingens, Tricariensis Ecclesie Episcopus fuerit renunciatus. Cujus in regimine maximo quidem zelo ac vere apostolica enituit sollicitudine : unde non immerito, paucos post menses, ad illustrem Beneventanam Ecclesiam fuit eVectus; quæ octo abhinc annis hac honestata Præsule, luculenta, quæ passim is præbuit, virtutum omnium admiratur exempla. Ecquis enim ignorat et ejus in pauperes liberalitatem et ardens quo in seminarium, aere proprio reffectum, flagrat studium, ut qui in sortem Domini vocantur, non modo pietate florentes in spem Ecclesie succrescant, sed bonis etiam artibus et philosophicis sacrisque disciplinis rite imbuantur?

Superfluum mihi fore videtur heic omnia referre gesta, quibus ipse suam illustravit Ecclesiam, ac magis superfluum singularem ejus commendare prudentiam, cum eum, nondum septem lustris expletis, sapientissimus Pontifex elegerit, ut apud hanc præclarissimam nationem Nuntii Apostolici munus obiret. Parciores me in laudando facit, quod pro certo habeo, tibi, Excellentissime Præsides et præcipuam ejus erga Romanum Pontificem observantiam, et immotam fidem ac devotionem erga Apostolicam Sedem, et præstantiam ejus zeli, consilii et solertiae, sedulamque, quam in gravissimis negotiis gessit, sollicitudinem, ac cœteras egregias ejus virtutes et merita esse notissima.

Nil mirum proinde, quod et Gallia et Beneventana Ecclesia ingenti lætitia suavique jucunditate parfusa, plausis undique ingeminatis, gratulantur, quod hic eximius vir et vigilantissimus Pastor inter primos Romane Ecclesie Patres fuerit adscitus.

Interim sine me, quæso, Excellentissime Præsides, hanc solemnem occasionem nancisci huic nobilissimæ nationi, cui arctissimo amoris vinculo sum conjunctus, gratissimi studiosique animi mei sensus patefaciendi, ac debitum obsequiosæ voluntatis meæ testimonium huic præstantissimo viro publice exhibendi, qui amplissima in me habuit studia, quæ summa observantia et gratitudine me illi in perpetuum devinxerunt. Deum immortalem precor, ut ad Ecclesie bonum fausta quæque ei concedat, et te, Excellentissime Præsides, incolumem et sospitem servet, atque consilia tua ad communem christianæ et civilis reipublicæ utilitatem suscepta fortunet et successu coronet. Faxit Deus, ut inclyta Gallorum gens, de catholica Religione et civili societate præclare merita, virtutis suæ gloriam, quæ nunquam consenesceat, aliis super alia operibus augeat.

Voici la traduction de ce discours :

Monsieur le Président,

Le Souverain-Pontife, soucieux par dessus tout du bien de la religion, vient de récompenser les éclatants services que l'illustre archevêque de Bénévent, Nonce de Sa Sainteté et du Siège Apostolique, a rendus à l'Eglise et à la société, en l'appelant dans le Sacré-Collège des cardinaux, et il a daigné me confier la mission et l'honneur de lui apporter la barrette rouge, insigne de la dignité cardinalice.

L'exquise courtoisie qui vous distingue, monsieur le Président, me donne la certitude que vous m'accueillerez avec bienveillance et que vous voudrez bien répondre aux vœux de Léon XIII, le tendre et bien-aimé Père de la chrétienté, qui porte une si profonde et si particulière affection à la nation Fille aînée de l'Eglise, en décorant vous-même de la barrette de pourpre l'éminentissime prélat qui a su justement et hautement se concilier, par sa rare vertu, le suffrage du peuple et des évêques.

Cet homme d'élite, issu d'une noble famille, après avoir étudié en France les lettres et, à Rome, les hautes sciences ecclésiastiques, se sentant brûler du zèle pour le salut des âmes, se consacra aux saints ministères.

Il remplit d'abord les fonctions de curé dans la ville de Londres, et sa rare sagesse, l'intégrité de sa foi, sa piété, sa science et sa charité lui acquirent un tel renom que, de retour dans son pays natal, il fut, à peine âgé de trente-un ans, nommé évêque de Tricarico. Dans le gouvernement de cette Eglise, il se distingua par l'ardeur de son zèle et il déploya une sollicitude vraiment apostolique. Aussi, peu de temps après, il fut à juste titre élevé sur le siège illustre de Bénévent, et depuis huit années cette Eglise admire l'exemple de toutes les vertus en l'évêque dont elle est honorée. Qui, en effet, pourrait ignorer et sa libéralité envers les pauvres et le soin jaloux avec lequel il veille à ce que, dans le séminaire qu'il a réparé à ses frais, les jeunes gens appelés de Dieu et qui sont l'espérance de l'Eglise, non seulement brillent par la piété, mais soient instruits comme il convient dans les arts et dans les sciences profanes et sacrées ?

Il serait superflu de rappeler ici tout ce qu'il a accompli pour le bien de son Eglise ; plus superflu encore de louer son esprit de sagesse, puisque le plus sage des Pontifes l'a choisi, avant qu'il eût atteint l'âge de trente-cinq ans, pour lui confier la charge de Nonce Apostolique auprès de cette illustre nation française. Je serai sobre dans la louange, parce que je sais, monsieur le Président, que sa vénération profonde pour le Pontife Romain, sa foi inébranlable et son dévouement envers le Siège Apostolique, la grandeur de son

zèle, son habileté, sa sagesse, le soin exemplaire qu'il sut apporter dans les affaires les plus graves, toutes les autres vertus et tous les autres mérites qui le distinguent vous sont parfaitement connus.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que la France et l'Eglise de Bénévent aient manifesté leur joie et leur bonheur, et qu'elles aient multiplié leurs félicitations et leurs applaudissements en apprenant que cet homme d'élite, que ce pasteur si plein de vigilance, prenait rang parmi les Princes de l'Eglise romaine.

Et maintenant, permettez-moi, monsieur le Président, de mettre à profit cette occasion solennelle pour exprimer mes sentiments dévoués et reconnaissants à l'égard de cette nation illustre, à laquelle je suis attaché par les liens de la plus étroite affection, et pour payer publiquement le tribut de mon entier dévouement à cet homme éminent qui a bien voulu me montrer une bienveillance si grande qu'elle m'a, pour jamais, enchaîné à lui par la plus respectueuse et la plus profonde gratitude. Je prie Dieu de le combler de tous les biens pour le bonheur de l'Eglise, et je le prie aussi de vous conserver, monsieur le Président, en santé et en prospérité, de favoriser et de couronner de succès vos entreprises pour l'utilité commune de l'Eglise et de l'Etat. Plaise à Dieu que l'illustre nation française, qui a si bien mérité de la religion catholique et de la civilisation, ne cesse d'accroître, par de nouveaux actes, un mérite et une gloire qui ne se flétriront jamais !

Le président a répondu à Mgr Averardi ; puis, Mgr Averardi a revêtu les habits d'ablégat et a présenté la barette au président de la République, qui l'a remise au cardinal de Rende. Le président de la République était assisté du président du conseil, ministre des cultes, et du ministre des affaires étrangères. Etaient présents plusieurs autres personnages officiels et divers invités. Etaient présents aussi : M. l'abbé Gaspari, secrétaire de Mgr l'ablégat ; M. le comte Henri Soderini, gardien noble de Sa Sainteté ; Mgr Vico, secrétaire de la Nonciature ; M. le comte Jean Siciliano de Rende, neveu de Son Eminence, et plusieurs ecclésiastiques.

Après avoir reçu les insignes de sa dignité, S. Em. le cardinal de Rende a remercié le président en ces termes :

Monsieur le Président,

Je suis profondément ému, en recevant les insignes de la haute dignité de cardinal que vous avez bien voulu me remettre ; de la paternelle bienveillance de Notre Saint-Père le Pape envers moi. Sa Sainteté n'a consulté que sa clémence en m'élevant à un poste aussi éminent, qui exige de ceux qui l'occupent des lumières étendues et

des vertus auxquelles je me sens bien inférieur. Si Elle a voulu me conférer une dignité au-dessus de mes mérites, Elle a droit à une plus grande reconnaissance de ma part. Aussi mon premier devoir est celui de témoigner à Sa Sainteté ma profonde et filiale gratitude; et je prie Dieu de confirmer par sa grâce ma sincère volonté de me dévouer avec zèle à la connaissance de la vérité, à la cause de l'Eglise et au service du Souverain-Pontife.

Si, d'un côté, les grands devoirs et les graves responsabilités de ma nouvelle dignité sont de nature à remplir mon esprit d'une crainte légitime, je ne puis, Monsieur le Président, cacher la joie que j'éprouve en voyant ma carrière couronnée dans le même pays où elle a commencé. Car (et j'ai eu l'honneur de vous le dire, Monsieur le Président, la première fois que je fus admis en votre présence), c'est ici, dans une maison célèbre, sous l'inspiration d'un Prélat ardent dans son zèle et défenseur éloquent de la souveraineté pontificale, que j'ai appris à connaître et à aimer cette sainte Religion dont je suis devenu le ministre; c'est ici qu'en étudiant l'histoire et les lettres françaises, j'ai admiré les grandes choses que la foi, unie aux qualités propres du caractère français, a opérées dans le monde entier depuis seize siècles; c'est ici enfin que je me suis rendu compte par un examen quotidien de la générosité, du dévouement et de l'abnégation qui conserveront toujours aux Français le grand honneur d'être les instruments efficaces de la Providence, pour répandre le bien dans le monde. Tout cela, en faisant germer dans mon âme l'amour de l'Eglise, l'a uni à celui que je professe pour sa Fille aînée. Ce sentiment, je m'en flatte, ne s'est point démenti jusqu'à présent et j'espère qu'il ne se démentira jamais. Aussi, j'attache un prix tout particulier à recevoir ces insignes des mains de celui qui est à la tête de la nation à laquelle je suis lié par une reconnaissance et une affection toute spéciale. Je vous prie donc, Monsieur le Président, d'agréer mes remerciements d'avoir bien voulu accomplir cet acte, qui marquera toujours dans ma vie et qui met le comble à la bienveillance dont je n'ai cessé d'être l'objet de votre part en toutes les occasions. Je ne puis mieux remplir les devoirs de reconnaissance auxquels vous avez acquis un droit aussi légitime qu'en priant Dieu de vous combler de ses bienfaits, et en me dévouant, de près ou de loin, dans la mesure de mes moyens, à la paix et au bonheur de votre patrie.

Le président de la République a répondu en ces termes à Son Eminence :

Monsieur le cardinal,

Je suis heureux d'avoir à vous remettre les insignes de votre haute dignité, dans ce pays qui a vu vos premiers pas dans la carrière que vous avez parcourue si glorieusement, dans ce pays auquel vous

témoignez tant d'affection et dont vous parlez en termes qui vous assurent sa gratitude et son souvenir.

Pour moi, monsieur le cardinal, je vous complimente cordialement de votre élévation si bien justifiée, quoi qu'en pense votre humilité, et je vous exprime le regret qu'elle vous éloigne si tôt de nous.

Après la cérémonie, M. Mollard, introducteur des ambassadeurs a reconduit S. Em. le cardinal, Mgr l'ambassadeur, le garde-noble de Sa Sainteté et les personnes qui les accompagnaient, à l'hôtel de la Nonciature, dans les voitures de la présidence, avec une escorte de cavalerie.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

C'est Mgr Galimberti qui a été chargé de remettre à l'empereur Guillaume, à l'occasion du 90^e anniversaire de sa naissance, une lettre de félicitations de Sa Sainteté.

Mgr Galimberti est accompagné de MM. F. Carry, rédacteur en chef du *Moniteur de Rome*, et Antonini, attaché à la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, dont Mgr Galimberti est pro-secrétaire.

Le *Figaro* donne au voyage de Mgr Galimberti un autre but que celui que nous venons d'indiquer. Nous reproduisons ce qu'il dit, mais avec toutes les réserves voulues à plus d'un titre :

Mgr Galimberti ne reçoit aucun titre officiel : il est qualifié « délégué » ou « envoyé. » C'est en effet la personne même de Léon XIII qu'il va représenter.

Mgr Galimberti n'a accepté ce poste difficile que sur l'insistance du Saint-Père ; on sait, en effet, que la loi religieuse sera discutée ces jours-ci à Berlin. Le Pape espère que la présence du secrétaire d'Etat intérimaire et sa connaissance des questions litigieuses pourra faciliter le vote de la loi et déterminer de nouvelles concessions de la part du chancelier.

Avant de prendre cette décision, le Vatican en a informé, à titre gracieux, l'ambassadeur de France.

N. T. S. P. le Pape a daigné assigner, par billet de la Secrétairerie d'Etat, en date du 17 mars, les Congrégations suivantes

aux cardinaux qui ont reçu le chapeau dans le consistoire de Jeudi :

A. S. Em. le cardinal Bernadou : — les Congrégations du Consistoire, des Evêques et Réguliers, de l'Immunité ecclésiastique et de l'Index.

A. S. Em. le cardinal Langénieux : — des Evêques et Réguliers, du Concile, de Lorette et des Etudes.

A. S. Em. le cardinal Place : — des Rites, de la discipline des Réguliers, des Indulgences et saintes Reliques et des Etudes.

A. S. Em. le cardinal Taschereau : — du Consistoire, des Evêques et Réguliers, de l'Immunité ecclésiastique et de la Propagande.

A. S. Em. le cardinal Aloisi-Mazella : — de la Visite Apostolique, du Concile, de l'Index et des Rites.

A. S. Em. le cardinal Giordani : — des Evêques et Réguliers, de l'Index, du Cérémonial et de Lorette.

A. S. Em. le cardinal Gibbons : — de la Propagande, de la discipline des Réguliers, des Indulgences et Saintes Reliques et des Etudes.

A. S. Em. le cardinal Gonzalez y Diaz Tunon : — de l'Index, des Rites, des Indulgences et saintes Reliques et des Etudes.

France.

Le *Journal officiel* publie la liste suivante :

Par arrêté préfectoral du 31 janvier 1887, l'école publique de Lent (Ain) a été laïcisée.

Le 7 février, l'école de garçons de Viuz-en-Sallaz (Haute-Savoie).

Le 17, l'école publique de filles de Varredes (Seine-et-Marne).

Le 27, l'école publique des garçons de Coligny (Ain).

Le 28, l'école des Frères de Tinténac (Ille-et-Vilaine). Il est à remarquer que dans ce canton, sur 10 écoles que dirigeaient les Frères il ne resté plus que celle de Pleuguénec.

Le 7 mars, l'école de Fresnes (Loir-et-Cher) et celle de Hous-say, même département.

Enfin, dans la Manche, les écoles de Beslon, de la Chaise-Baudoin et de Saint-Brice-sous-Avranches ayant été laïcisées par le préfet malgré le *vote unanime* du conseil municipal, ne réunissent l'une et l'autre, dit la *Semaine religieuse* de Coutances, qu'une seule élève.

PARIS. — Dernières nouvelles de la politique de pacification et d'apaisement religieux : sur la proposition de M. Peyron, directeur de l'Assistance publique, le conseil de surveillance, dans sa séance du 19 mars, a émis un vœu favorable à la laïcisation de l'ancien hôpital Sainte-Eugénie, connu aujourd'hui sous le nom d'hôpital Trousseau.

Il ne reste plus que cinq établissements à laïciser ; les radicaux exigent que la « réforme » soit terminée avant la fin de l'année courante. On leur a obéi jusqu'à présent : ils savent qu'ils n'ont qu'à commander, et ils commandent.

TOULOUSE. — Son Em. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, a adressé au *Messenger de Toulouse* la lettre suivante, qui est une nouvelle protestation autorisée contre les fêtes mondaines dites de charité :

Toulouse, 13 mars 1887.

Monsieur le rédacteur,

Vous publiez dans le journal de ce matin, sous le titre : *Bal des officiers*, un article où vous dites que l'archevêque de Toulouse et plusieurs curés de sa ville métropolitaine ont envoyé aux initiateurs de cette fête leurs offrandes et leurs encouragements. Cette phrase inspirera à plusieurs de vos abonnés des préoccupations que je tiens à dissiper, afin que personne ne se méprenne sur la portée de l'acte charitable auquel vous voulez bien faire allusion.

En remettant notre aumône à l'un des membres du comité d'initiative, nous ne nous sommes préoccupés que de l'œuvre éminemment patriotique pour laquelle on sollicitait notre concours. Si nous tenons à venir en aide aux familles nécessiteuses des réservistes et des territoriaux, nous ne pouvons approuver les réjouissances que l'on organise dans ce but. Les fêtes que l'on célèbre pour soulager les infortunes, ne sont pas gratuites, et, en diminuant les ressources destinées aux pauvres, elles exposent les riches à ne faire des aumônes que pour se ménager des distractions. Sous prétexte de rendre la charité plus généreuse, on lui ôte ce qui constitue son mérite et sa grandeur.

Je vous serai obligé d'insérer dans le prochain numéro de votre journal ce mot de rectification.

Veuillez, monsieur le rédacteur, agréer l'assurance de mes sentiments très distingués.

† FLORIAN, cardinal DESPREZ,
archevêque de Toulouse.

Etranger.

ALLEMAGNE. — La commission de la Chambre haute de

Prusse chargée de l'examen du projet politico-ecclésiastique a adopté, à l'unanimité, les améliorations suivantes au projet :

L'anzegepflicht et le *veto* de l'État sont abolis aussi pour les fonctions d'administrateurs de paroisses.

La célébration des messes et la distribution des sacrements est désormais libre à tous les prêtres ; seul les religieux appartenant aux ordres prohibés en Prusse ne peuvent dire que des messes basses.

Les ordres de religieuses qui s'occupent de l'enseignement peuvent reprendre, avec la permission du ministère, l'enseignement dans les écoles moyennes et supérieures de filles.

SUISSE. — C'était lundi 21 mars la grande fête du Bienheureux Nicolas de Flüe, à la fois le jour anniversaire de sa naissance et de sa mort. Tous les gouvernements des cantons de la Suisse primitive y étaient représentés, ainsi que le Conseil fédéral, qui y avait délégué trois de ses membres.

Les associations catholiques de la ville de Saint-Gall, réunies dimanche soir, au nombre de 700 hommes, sous la présidence de M. le landammann Keel, ont voté une adresse chaleureuse au comité de fête, annonçant qu'on s'apprêtait aussi, au pays de Saint-Gall, à célébrer le souvenir du saint ermite.

Le président du comité d'organisation des fêtes du centenaire, à Sarnen, a envoyé à notre Saint-Père le Pape le télégramme suivant :

A l'approche du quatrième centenaire de la mort du B. Nicolas de Flüe, nous regardons comme un devoir d'exprimer les sentiments de profonde vénération et d'amour filial qui nous animent envers le père de la chrétienté catholique.

Au nom du peuple d'Obwald, nous implorons votre bénédiction apostolique pour le succès de cette fête, qui réunira autour du tombeau du Bienheureux Nicolas plusieurs évêques, un grand nombre d'ecclésiastiques et laïques éminents, ainsi que les premiers dignitaires de la Confédération et les représentants des gouvernements de la Suisse centrale.

Le gouvernement, le clergé et le peuple d'Obwald désirent, ardemment et loyalement, que cette solennité commémorative en l'honneur du grand pacificateur de la Confédération contribue au maintien de la paix religieuse et à la prospérité de tous dans notre patrie suisse bien-aimée.

Le souverain pontife a fait répondre aussitôt par le télégramme suivant :

Le saint-père a lu avec grande joie votre télégramme. Il remercie le peuple d'Obwald pour sa fidélité et son attachement. Il est heureux d'apprendre avec quel enthousiasme la fête du quatrième centenaire du grand Bienheureux va être célébrée. Sa Sainteté demande dans ses prières que la puissante intercession du grand pacificateur de la Confédération affermissent et maintienne la paix religieuse. Elle bénit du fond de son cœur tous ceux qui prendront part à cette pieuse et haute solennité.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 17 mars. — M. LE COLONEL MEINADIER donne lecture d'un rapport sur le projet de MM. Marcel Barthe et Blavier tendant à modifier les articles du règlement relatifs aux conditions du scrutin public à la tribune.

Le Sénat fixe à mardi la discussion de cette proposition.

Sur la proposition de M. BUFFET, le Sénat fixe à lundi deux heures sa prochaine séance, pour recevoir le rapport sur la loi des céréales.

Lundi 21 mars. — Le Sénat s'occupe de modifier son règlement et d'y ajouter des pénalités sévères. Entre autres châtimens, la censure avec exclusion temporaire a été établie; mais on repousse, grâce à l'intervention énergique de MM. BUFFET et de GAVARDIE, la disposition qui tendait à décider que la censure avec exclusion temporaire entraînerait privation de la moitié de l'indemnité pendant un mois.

Mardi 22 mars. — L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés, portant modification du tarif général des douanes en ce qui concerne les céréales, blés, avoines et farines.

Chambre des députés.

Samedi 19 mars. — La Chambre reprend la discussion du projet de loi tendant à protéger le maïs, le riz et le dari.

Lundi 21 mars. — Suite de la même discussion.

Mardi 22 mars. — La Chambre repousse, par 267 voix contre 262, le projet de surtaxe sur les maïs. Elle aborde ensuite l'examen de la proposition de surtaxe sur les bestiaux.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'élection du Pas-de-Calais. — Au Conseil municipal de Marseille. — Dissolution du Conseil. — Le budget de 1888. — Délivrance de la duchesse de Bragance. — Attentat contre le Czar. — Le 90^e anniversaire de l'Empereur Guillaume. — Allemagne. — Italie. — Irlande.

24 mars 1887.

M. Ribot est élu dans le Pas-de-Calais, tout le monde s'y attendait, puisqu'il n'avait pas de concurrent. Nous ne parlons que pour mémoire de la candidature de M. Cazin, qui a à peine rallié 4.000 voix.

M. Ribot se bornera à faire, dans la Chambre actuelle, ce qu'il fit dans les précédentes : des discours auxquels les actes ne correspondront pas. Son réel talent ne rendra que plus regrettable son absence de caractère.

Il est toujours, il est de plus en plus l'homme qui disait en 1885 : « Ceux qui ont mis leur honneur à faire la République n'ont rien à regretter de ce qu'ils ont fait, quels qu'aient pu être les écarts de la politique. »

Impuissant pour le bien quand il était l'élu des républicains dits modérés, il le sera bien davantage à présent qu'il est le prisonnier des radicaux de toutes catégories, et de tous étages. Les amis de M. Clémenceau ont voté pour lui; la *République française* se fait gloire de sa nomination.

Le conseil municipal de Marseille va trop vite dans la voie où s'est engagé le gouvernement. Il a levé une de ses séances en « l'honneur » du 18 Mars, et l'on s'est séparé, non sans tapage, — car il y avait une galerie — et en criant à pleins poumons : *Vive la Commune!*

Malgré son regret d'avoir à user de fermeté, le scandale était trop grand et, sur les sommations de la presse républico-bourgeoise, M. Goblet a dû dissoudre le conseil. Les conservateurs de Marseille n'en sauraient être fâchés. Le scandale judiciaire, auquel des membres de la majorité de leur conseil municipal, avaient été, étroitement mêlés leur a valu le gain de plusieurs sièges. Cette manifestation publique en l'honneur des incendiaires et des assassins de Paris en 1871 ne peut que contribuer à augmenter l'aversion naissante des marseillais pour le triste parti qu'elle a eu l'aveuglement de mettre à sa tête.

Le ministre des finances a fait au conseil des ministres l'exposé de son projet de budget pour 1888, qui a été définitivement approuvé et dont le dépôt sur le bureau de la Chambre a été autorisé. Ce dépôt aura lieu probablement aujourd'hui.

Voici l'analyse de ce projet :

Le budget ordinaire ayant à faire face à des dépenses nouvelles résultant de l'application de lois votées, ayant en outre à couvrir les dépenses des grands travaux publics qui cessent de figurer au budget extraordinaire, le ministre a dû créer de nouvelles recettes pour établir son budget en équilibre sans recourir à l'emprunt.

Son projet comporte 136 millions de recettes nouvelles, à savoir :

1^o 30 millions représentant le supplément de ressources fourni par la contribution mobilière transformée ;

2^o 70 millions provenant de l'élévation du droit sur l'alcool de 156 fr. 25 à 206 fr. 25 par hectolitre ;

3^o 36 millions représentant jusqu'à concurrence de 22 millions la plus-value de l'impôt des sucres résultant de l'application du projet de loi soumis à la Chambre et portant relèvement de la prise en charge à 7 0/0, et pour l'autre part jusqu'à concurrence de 14 millions la plus-value des droits de douane résultant de l'application des surtaxes sur les céréales.

A l'aide de ces 136 millions de ressources nouvelles, le ministre des finances fait rentrer, comme nous l'avons dit plus haut, le budget extraordinaire des travaux publics au budget ordinaire ; en outre, il peut inscrire au chapitre 5 du ministère des finances une annuité de 50 millions pour rétablir le service de l'amortissement suspendu, comme on le sait, durant l'exercice 1887.

Madame la duchesse de Bragance est heureusement accouchée d'un prince, le 21 mars, à neuf heures du soir.

Lundi dans la journée, la jeune princesse ayant ressenti les symptômes précurseurs de sa délivrance prochaine, des avis furent envoyés en toute hâte aux personnages de la cour, aux ministres, aux conseillers d'Etat et aux fonctionnaires de tous les corps de l'Etat, qui devaient attendre, au palais de Belem, la délivrance de la princesse royale et assister à la présentation de l'enfant nouveau-né.

Un des personnages de la maison du duc de Bragance se rendit aussitôt au palais d'Ajuda pour prévenir Leurs Majestés.

La nouvelle se répandit rapidement en ville et, quelques heures plus tard, la grande terrasse du palais de Belem, le salon de réception, la salle de billard étaient envahis par la foule des dignitaires et des fonctionnaires de l'Etat.

Quelques instants après la naissance, S. A. R. le duc de Bragance, ouvrant la porte de la chambre qui communique avec le salon de la duchesse, montra, radieux, à Leurs Majestés, à Monseigneur le Comte de Paris, aux ministres et aux dignitaires de la cour, l'enfant, que tenait dans ses bras la *camareira mayor*, marquise de Funchal, et, passant dans les salons voisins, il disait aux assistants : « C'est un fils, messieurs. »

Le patriarche de Lisbonne a ondoyé le nouveau-né, auquel on a donné les noms de Louis-Philippe, prénoms de Monseigneur le Comte de Paris et du roi de Portugal.

Mme la marquise de Funchal a rédigé aussitôt la déclaration provisoire de la naissance, mentionnant le sexe du nouveau-né, l'année, le mois, le jour, l'heure et le lieu de la naissance, les noms et les titres des parents et de leurs proches.

La naissance a été annoncée aux habitants de Lisbonne par une salve de cent un coups de canon, par de nombreux feux d'artifice et par des sonneries de cloches.

Un *Te-Deum* solennel a été chanté à trois heures de l'après-midi, à l'église de la Santa Sé-Patriarchal, par le cardinal patriarche de Lisbonne, Mgr Netto.

Le baptême officiel du prince de Beira, duc de Barcellos, aura lieu décidément dans quinze jours, en la chapelle du palais d'Ajuda. Le fils de LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Bragance sera tenu sur les fonts baptismaux par le roi de Portugal et par Madame la Comtesse de Paris.

L'empereur Alexandre III vient d'échapper à une tentative criminelle qui menaçait ses jours et ceux de toute la famille impériale de Russie.

La première nouvelle d'un complot qui nous était parvenue avait été presque aussitôt démentie; aujourd'hui elle est reconnue entièrement exacte.

L'organe officiel russe, le *Messager du gouvernement*, annonce l'arrestation d'étudiants qui ont été trouvés munis de

matières explosibles, sur le parcours que devait suivre le Czar pour aller assister au service funèbre célébré en commémoration de la mort d'Alexandre II.

Le fait que les individus arrêtés sont des étudiants suffit à écarter la version du correspondant viennois du *Times* qui voulait rattacher le complot à une vaste conspiration ayant pour objet de contraindre le Czar à donner une constitution à la Russie ou à abdiquer.

L'empereur Guillaume a eu quatre-vingt-dix ans, le 21 février. La vieille Allemagne a fêté, avec un véritable enthousiasme, l'anniversaire de celui qu'elle s'est donné pour maître. S'il regarde derrière lui, l'illustre vieillard a lieu d'être fier de son œuvre, et les souvenirs d'orgueil ne manquent pas à celui qui prit part à la bataille de Waterloo et fut couronné empereur à Versailles. S'il regarde autour de lui, les sujets de tristesse, au contraire, ne font pas défaut. Il sent que l'édifice, si péniblement élevé, n'a qu'une apparente solidité, et qu'il n'est maintenu que par une triple puissance : Bismarck, de Moltke et lui-même.

La France, l'ennemie séculaire, s'est relevée plus vite qu'on ne l'aurait cru des défaites non oubliées, et, malgré la perte considérable de forces que lui a infligée un gouvernement coupable et inhabile, elle est devenue pour l'empereur une suprême inquiétude. Sans doute, l'Allemagne peut encore conserver l'espoir d'être victorieuse, mais cet espoir n'est pas absolu, et les moyens immenses mis en œuvre pour obtenir le vote du septennat, c'est-à-dire l'augmentation de l'effectif militaire, en sont une preuve évidente. Un second péril est de nature à attrister l'empereur Guillaume, c'est le dissentiment qui sépare le prince de Bismarck du prince héritier. Quelle sera la politique suivie par le nouveau souverain? Quelle main, si ce n'est celle du chancelier, sera assez forte pour réunir les éléments hétérogènes dont se compose le Reichstag, et qui se désagrègent avec tant de facilité? Les progrès incessants des anarchistes ne sont pas non plus pour réjouir le « Kaiser ». Le socialisme est revenu, après les dernières élections, plus puissant qu'il n'avait jamais été, et, à chaque instant, des incidents, qu'on cache avec le plus grand soin, indiquent la force de ce pouvoir occulte.

Pour le moment, la politique du chancelier est toute aux alliances, et les feuilles allemandes signalent l'imminence d'un rapprochement entre l'Allemagne et la Russie, et elles en

donnent comme preuve ce fait que presque toutes les troupes allemandes, nouvellement formées en vertu de la dernière loi militaire, vont être portées en Alsace-Lorraine, tandis que, d'après les déclarations primitives du gouvernement allemand, une bonne partie de ces troupes devait servir à renforcer les garnisons de la frontière russo-allemande. Dans un article déjà signalé par le télégraphe, la *Gazette nationale* va jusqu'à laisser entendre qu'un prochain rétablissement de l'entente des trois empereurs est devenu possible; ce même journal fait valoir dans ce sens que le centre du mouvement nihiliste se trouverait aujourd'hui à Paris et que, d'autre part, c'est la police berlinoise qui aurait averti le gouvernement russe du complot tramé contre la vie du czar.

Le gouvernement allemand se prépare à soumettre l'Alsace et la Lorraine à un régime plus rigoureux. Il a été frappé du peu de succès que la germanisation a obtenu depuis dix-sept ans dans ces provinces. On se rappelle qu'aux dernières élections ce sont les protestataires qui l'ont emporté sur toute la ligne. Le cœur de l'Alsace-Lorraine est tout entier resté à la France. Dans la dernière séance de la diète de Strasbourg, l'organe du gouvernement, M. de Puttkamer, a déclaré que les nouvelles mesures, qui tendent à assimiler plus étroitement le pays conquis à l'Allemagne, seront appliquées, qu'elles plaisent ou qu'elles ne plaisent pas. Ce langage est net, mais on peut douter de la valeur d'une assimilation uniquement basée sur la contrainte.

En Italie, la situation ministérielle se réduit à un dilemme : ou le cabinet Depretis restera au pouvoir en se contentant d'une majorité inférieure à celle qui lui avait fait donner sa démission; chose au moins singulière, ou bien il fera la dissolution pour tâcher de se refaire une virginité. Une chose semble claire, c'est que la politique extérieure a joué un grand rôle dans la crise. Ainsi il paraît qu'on préfère, à Berlin et à Vienne, un cabinet italien de droite.

Du moment où les ministères se défont et se refont à Rome sur des problèmes de politique extérieure, la vraie question de confiance ne se pose pas à l'intérieur, dans le Parlement; elle se pose au dehors, dans les chancelleries. Il est bien évident que M. le comte de Robilant, ministre des affaires étrangères, est mieux vu de M. de Bismarck, et surtout de M. le comte

Kalnoky, que ne le serait M. Cairoli. On sait pouvoir compter sur le premier; on serait moins sûr du second. Toutefois il est difficile de dire jusqu'à quel point les préférences et les vœux des deux empires influent sur les résolutions du roi Humbert. Mais on peut admettre qu'il en tient quelque compte.

Le gouvernement italien a décidé de rappeler le général Gené, qui commande le corps expéditionnaire de Massaouah, et de le remplacer immédiatement. Cette disgrâce aurait été motivée par ce fait que le général Gené, dans le but d'obtenir la délivrance de l'expédition de l'ingénieur Salimbeni, aurait levé le séquestre mis sur les fusils acquis par Rasaloula, et qu'il aurait laissé remettre à Rasaloula ces armes déposées à Massaouah.

Une dépêche de Dublin nous fait connaître l'arrestation en Irlande d'un vénérable prêtre, nommé Keller, qui avait encouragé les tenanciers à la résistance. Ce prêtre a été l'objet d'ovations populaires dans toutes les villes où le train s'est arrêté; à Thurles, il a été reçu par l'archevêque de Cashel accompagné de son clergé et de plusieurs milliers de personnes. L'archevêque a prononcé une allocution exprimant au prêtre arrêté ses sympathies, celles de son clergé et du peuple irlandais. Nous savons également que M. Dillon a appelé l'attention de la Chambre des Communes sur l'arrestation de l'abbé Keller; mais tous ces faits ne sont que des détails secondaires dans la lutte entre le gouvernement et tout un peuple. Cette lutte entre dans une phase toute nouvelle avec la nomination de M. Balfour, comme secrétaire pour l'Irlande, en remplacement de sir Michael Hicks Beach, qui, frappé de cécité, a donné sa démission. Les moyens d'action dont M. Balfour se propose d'user en Irlande méritent d'être signalés, d'autant plus que le secrétaire pour l'Irlande n'a pas nié à la Chambre des Communes les ordres donnés par lui. M. Balfour avoue avoir envoyé au chef de la police de Youghal un télégramme dans lequel il invitait son subordonné à traiter sévèrement ceux qui n'obéissent pas à la loi et qui se terminait par ces mots: « N'hésitons pas à les fusiller. »

Le télégraphe ne nous a pas transmis cet incident, qui a provoqué à la Chambre des Communes une scène violente et les protestations indignées des parnellistes. Cependant, si M. Bal-

four est disposé à avoir recours aux fusillades, il devrait proclamer tout d'abord la loi martiale en Irlande. Il semble que le parti conservateur est pris de vertige quand il s'agit de l'Irlande : l'un des députés en vue de ce parti, M. Henry Chaplin, est allé jusqu'à conseiller et recommander d'avoir recours au fouet (*lash*) contre tout Irlandais des classes élevées qui encourage le peuple à la résistance. Les fusillades et le fouet, voilà d'excellents moyens de coercition.

PETITE CHRONIQUE

Une élection au conseil général a eu lieu dimanche à Pont-de-l'Arche (Eure). Il s'agissait de pourvoir au remplacement de M. Raoul Duval, décédé.

M. Paul Petit, candidat conservateur, a été élu par 1,373 voix contre 1,368 données à M. Lequeux, républicain.

— On annonce la mort de M. le comte Stanislas de Blacas, ancien chambellan de M. le comte de Chambord. Il avait été élevé en exil, où sa famille avait suivi, après 1830, les Bourbons de la branche aînée. Il avait acheté aux héritiers du roi Murat le château de Frohsdorf, qu'il céda plus tard au comte de Chambord contre le château de Kichberg.

— M. Cartier, conseiller à la cour d'appel de Paris, a succombé hier aux suites d'un érysipèle. Il devait présider la session actuelle des assises.

M. Cartier était un ancien avoué dont la révolution du 4 septembre avait fait un magistrat. Secrétaire de Crémieux pendant la Défense nationale, il fut nommé, après la guerre, juge, puis vice-président au tribunal de la Seine.

Nommé conseiller à la cour de Paris, M. Cartier avait présidé plusieurs fois les assises et ses façons de faire avaient eu un certain retentissement. Le dernier procès dont il ait dirigé les débats est l'affaire Annette Harchoux.

M. Cartier était conseiller général de Montmorency et avait vainement essayé de devenir sénateur.

— Vient de mourir à Paris, M. Eugène Beluze, président du Cercle catholique du Luxembourg, membre de la plupart des œuvres catholiques.

— La commission relative aux dispositions applicables à toutes les élections a décidé que recouvreraient leurs droits électoraux au bout de cinq ans :

- 1^o Les faillis;
- 2^o Les condamnés pour vagabondage ou mendicité;
- 3^o Les condamnés pour fraude ou tromperie dans leur commerce.

La commission a également décidé que les commerçants qui auraient encouru deux condamnations, dont l'une à trois mois de prison au moins, seraient à perpétuité privés de leurs droits électoraux.

L'espèce de réhabilitation qu'il s'agit de donner aux faillis et aux condamnés pour délit de mendicité s'explique. Le régime actuel a semé tant de ruines autour de nous qu'on comprend qu'il ait à cœur de faire quelque chose en faveur de ses victimes. Mais ce qu'on comprendra moins, ce qu'on ne comprendra pas du tout, c'est la faveur qu'elle entend témoigner aux marchands de vin frelaté et punis pour fraude ou tromperie dans leur commerce.

— Sir George Owens, membre du Conseil municipal de Dublin, a proposé que le Conseil présentât une adresse des félicitations à la reine, à l'occasion de son prochain jubilé. Le lord maire, M. Sullivan, a combattu la proposition, en faisant observer que, à l'époque du jubilé de la reine, nombre de députés irlandais seraient probablement en prison en vertu d'une nouvelle loi de répression sanctionnée par Sa Majesté. Après ce discours, la proposition de sir George Owens a été repoussée par 23 voix contre 8. Le public des tribunes a applaudi le résultat du vote.

— Voici les principales personnalités princières qui se trouvent à Berlin, à l'occasion du quatre-vingt-dixième anniversaire de naissance de l'empereur Guillaume :

Le roi et la reine de Saxe, le roi et la reine de Roumanie, le prince héritier Rodolphe d'Autriche, le prince de Galles, le prince royal de Suède et la princesse sa femme, petite-fille de l'empereur, le comte de Flandre, au nom du roi des Belges, le prince royal de Danemark, le grand-duc Michel, oncle du czar, le grand-duc Vladimir, frère du czar, le duc d'Aoste, au nom du roi d'Italie, le prince Louis de Bavière, fils du régent, le grand-duc et la grande-duchesse de Bade, gendre et fille de l'empereur, et la plupart des princes allemands.

— Tout le monde a entendu parler du phénomène extraordinaire des feux perpétuels de Bakou, dont plusieurs milliers d'années n'ont pas éclairci le mystère. Le 16 janvier dernier, au lieu, à 16 kilomètres de cette ville, une éruption de pétrole, accompagnée d'un bruit ressemblant à un coup de tonnerre. La colonne de feu avait une hauteur de plus de 100 mètres, et a éclairé tout le pays et répandu sa chaleur à un kilomètre à la ronde. On estime la masse de liquide à 250,000 mètres cubes.

TABLE DES MATIÈRES (1)

Numéro 785. — (1^{er} janvier 1887). — Discours de Léon XIII, au Sacré-Collège des Cardinaux. — La Ligue anti-maçonnique, 8. — Les Noces d'Or de Léon XIII, 15. — Les combats de l'Eglise (fin), 22. — Livres à l'index, 25. — Oraison funèbre de Mgr Lachat, 26. — Académie française : discours de Léon Say, 29. — La mort de P. Bert, 36. — Nouvelles religieuses, 37. — Chronique de la semaine, 45. — Petite chronique, 53. — Bulletin bibliographique, 55.

Numéro 786 (8 janvier 1887). — Le Jubilé sacerdotal de Léon XIII, 57. — La France en 1886, 63. — Minghetti, 68. — Autour du Concile, 73. — M. Léon Pagès, 77. — Protestation de l'épiscopat espagnol, 81. — Académie française (suite), 84. — Nouvelles religieuses, 91. — Chronique de la semaine, 98. — Petite chronique, 105. — Une lettre d'un missionnaire belge au Congo, 108. — Bulletin bibliographique, 110.

Numéro 787 (15 janvier 1887) — Revue politique de 1886, 113. — La France en 1886 (suite), 120. — Trop de pédagogues, 128. — Rome intangible, 132. — Hypocrisie scolaire, 134. — Que faut-il penser de l'hypnotisme, 136. — Académie française (suite), 142. — Tribunaux : le mariage des prêtres, 149. — Nouvelles religieuses, 150. — Les Chambres, 154. — Chronique de la semaine, 157. — Variétés : deux vertus ; M. le comte de Paris et les Jésuites, 162. — Petite chronique, 163. — Bulletin bibliographique, 165.

Numéro 788 (22 janvier 1887) — La guerre contre le Pape, 169. — Le trafic des âmes en Angleterre, 171. — Les saints martyrs anglais, 174. — Le bilan géographique de l'année 1886, 178. — Que faut-il penser de l'hypnotisme (suite), 184. — La France en 1886 (suite), 188. — Académie française (suite), 193. — Les zôuaves pontificaux et Charrette, 200. — Nécrologie, 202. — Nouvelles religieuses, 203. — Les Chambres, 207. — Chronique de la semaine, 212. — Petite chronique, 221. — Bulletin bibliographique, 223.

Numéro 789 (29 janvier 1887) — Laïcisation maçonnique, 225. — La France en 1886 (fin), 230. — Saint-Martin, 235. — Le bilan géographique de l'année 1886, 240. — Que faut-il penser de l'hypnotisme (suite), 245. — Académie française (suite), 250. — Nécrologie, 258. — Les premiers martyrs nègres, 259. — Nouvelles religieuses, 261. — Les Chambres, 266. — Chronique de la semaine, 274. — Petite chronique, 279.

Numéro 790 (5 février 1887). — Que faut-il penser de l'hypnotisme (fin), 281. — La Rome d'aujourd'hui, 290. — Académie française (fin), 295. — Le budget des cultes, 300. — Tribunaux, 307. — Nécrologie, 315. — Nouvelles religieuses, 318. — Les Chambres, 322. — Chronique de la semaine, 325. — Petite chronique, 332. — Bulletin bibliographique, 334.

Numéro 791 (12 février 1887) — La situation du Souverain Pontife et la conscience catholique, 337. — Saint-Martin

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

(suite), 340. — Le cardinal de Bonnechose, 348. — Un aveu, 355. — Notre-Dame des Victoires, 359. — Les travaux de l'apostolat en 1886, 362. — Napoléon III et l'Italie, 366. — Nouvelles religieuses, 369. — Les Chambres, 377. — Chronique de la semaine, 380. — Petite chronique, 387. — Bulletin bibliographique, 388.

Numéro 792 (19 février 1887)
— Les millions du cardinal Lavigerie, 395. — Le jeu de bourse, 399. — Saint-Martin (suite) 401. — Entretien du cardinal de Bonnechose, 407. — Le Nonce, 410. — Le surmenage intellectuel, 414. — Académie française : Discours de M. Hervé, 417. — Nécrologie, 421. — Nouvelles religieuses, 423. — Les Chambres, 430. — Chronique de la semaine, 435. — Petite chronique, 444. — Variétés, 446. — Bulletin bibliographique, 447.

Numéro 793 (24 février 1887)
— Les mauvaises lectures, 449. — La Chartreuse de Notre-Dame-des-Prés, 452. — Saint-Martin (fin), 457. — Académie française : Discours de M. Hervé (suite), 464. — Le Pape et le Sultan, 472. — La ligue anti-maçonnique, 474. — La situation à Rome, 481. — Nécrologie, 484. — Nouvelles religieuses, 486. — Les Chambres, 490. — Chronique de la semaine, 496. — Petite chronique, 501. — Bulletin bibliographique, 503.

Numéro 794 (5 mars 1887).
— Les mauvaises lectures (suite), 505. — Charlemagne, 513. — La séparation de l'Eglise et de l'Etat, 516. — Saint-Hilaire, 523. — La Chartreuse de Notre-Dame-des-Prés, (fin), 528. — Académie française : discours de M. Hervé (suite), 533. — Conférences de Notre-Dame, 538. — Nécrologie, 546. — Nouvelles reli-

gieuses, 547. — Les Chambres, 549. — Chronique de la semaine, 550. — Petite Chronique, 558. — Bulletin bibliographique, 560.

Numéro 795 (12 mars 1887).
— Discours de Léon XIII au Sacré-Collège, 561. — Le clergé hors la loi, 564. — Les mauvaises lectures (fin), 568. — Académie française : Réponse de M. Maxime du Camp, 580. — Conférences de Notre-Dame, 586. — Nécrologie, 594. — Nouvelles religieuses, 599. — Les Chambres, 601. — Chronique de la semaine, 606. — Petite chronique, 614. — Bulletin bibliographique, 615.

Numéro 796 (19 mars 1887).
— Actes du Consistoire secret du 14 mars 1887, 617. — Les nouveaux cardinaux, 619. — L'œuvre de Léon XIII, 621. — La libre-pensée, 626. — Hors la loi, 638. — Les aumôniers militaires, 635. — Causerie scientifique, 637. — Académie française : Réponse de M. Maxime du Camp (suite), 644. — Conférences de Notre-Dame, 648. — Discours du Pape, 656. — Nouvelles religieuses, 658. — Les Chambres, 662. — Chronique de la semaine, 664. — Petite chronique, 669. — Bulletin bibliographique, 671.

Numéro 797 (26 mars 1887).
— Consistoire secret du 17 mars, 673. — Allocution du pape aux nouveaux cardinaux, 680. — La libre-pensée (suite et fin), 681. — La loi sur les syndicats professionnels et les associations catholiques, 688. — Conférences de Notre-Dame, 690. — Académie française, 698. — Le cardinal di Rende, à l'Elysée, 703. — Nouvelles religieuses, 708. — Les Chambres, 712. — Chronique de la semaine, 713. — Petite chronique, 719. — Table des matières, 721. — Table alphabétique, 723.

TABLE ALPHABÉTIQUE (1)

- A**
- Académie française. — Réception de M. Léon Say : discours de M. SAY, 29, 84, 142. — Réponse de M. ROUSSE, 193, 250, 295. — Réception de M. Hervé, 441. — Discours de M. HERVÉ, 417, 464, 523. — Réponse de M. Maximé DU CAMP, 580, 644, 698.
- Algérie. — Lettre des évêques, refusant le crédit habituellement accordé au clergé Algérien, 265.
- Allemagne. — Election de Mgr Gleick, 154. — Bruits de guerre, V. France. — Le septennat militaire, 161, 212, 668. — Article de l'*Ossevatore romano*, 437. — Dissolution du Reichstag, 212. — Elections, 278, 328, 381, 496, 554, 608. — La révision des lois de mai, 203, 329, 486, 555, 609, 659, 708, 710. — Lettres du cardinal Jacobini, 381, 435. — Santé de l'empereur, 387, 611, 615. — Son 90^e anniversaire, 716. — Mesures de rigueur en Alsace-Lorraine, 717.
- Allocution du Pape aux nouveaux cardinaux, 656, 680.
- Almanach. — *Grand Almanach de N.-D. de Lourdes*, 56.
- Angleterre. — Le trafic des âmes, 171. — Mort de lord Iddesleigh, 219. — La crise en Irlande, 219, 670, 718. — Le nombre des prêtres anglicans convertis, 322.
- Apostolat (Travaux de l') en 1886, 362.
- Aumôniers (les) militaires, 535.
- Aveu (un), par M. DE CASSAGNAC, 355.**
- B**
- Baudoucourt (M. J. de). — *Histoire populaire du Canada*, 504.
- Belgique. — Le nouveau recteur de l'Université Catholique de Louvain, 429.
- Bérangier (Dom). — *Vie de Mgr de Belzunce*, 670.
- Bert (Paul). — Sa mort chrétienne démentie, 36, 105. — Ses obsèques, 106, 213. — Sa mort païenne, 320.
- BERTHELOT (ministre de l'Instruction publique). — Circulaires sur la loi du 30 octobre, 48. — Discours au Conseil supérieur, 49.
- Berthier (R. P.). — *Sententiæ et exempla biblica*, 110.
- Besson (Mgr) évêque de Nîmes. — Saint Martin, 235, 340, 401, 457. — *Vie du cardinal de Bonnechose*, 348. — Lettre sur la mort du cardinal Cavegot, 427. — Les mauvaises lectures, 449, 505, 568. — *Bibliothèque à cinq centimes*, 111.
- Bilan (le) géographique de 1886, 178, 240.
- Bonnechose (cardinal de). — Sa vie, par Mgr BESSON, 348. — Entretiens avec l'Empereur Guillaume et M. de Bismarck, 407.
- BONNOT (abbé). — *La Chartreuse de N.-D. des Prés*, 452, 528.
- Bossebœuf (abbé). — Son travail sur le syllabus mis à l'index, 25. — Sa soumission, 43.
- Bourdon (M^{me}). — *Le mois Eucharistique*, 560.

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

- Budget (le) de 1888, 714.
 Budget (le) des cultes. — Discussion à la Chambre, 300. — V. Chambres.
 Bulgarie, 161, 279, 557, 611.
 Bulletin bibliographique, 55, 110, 165, 223, 279, 334, 388, 447, 503, 560, 615, 671.
- C**
- Callista*, 447.
 CAMP (Maxime du) académicien. — Réponse à M. Hervé, 580, 644.
 Cardinaux. — Les nouveaux cardinaux, 203, 708. — Mgr Vannutelli, 619. — Mgr Mazella, 619. — Mgr Giordani, 620. — Mgr di Rende, 620. — Mgr Rampolla, 626.
 CASSAGNAC (P. de), député. — V. Chambres. — Un aveu, 355.
 Causerie scientifique. — Les tremblements de terre, 637.
 Causes de béatification et canonisation, 37, 150, 600, 601.
 CAVEROT (cardinal). — Sa mort, 258. — Lettre de Mgr Besson, 427. — Service de quarantaine, 661.
 Chambres (les), 154, 207, 266, 322, 377, 430, 490, 549, 601, 662, 712.
 Chantilly (donation de). — Décret autorisant l'acceptation par l'Institut, 49. — Lettre du duc d'Aumale, 222.
 Charlemagne, par M. CORNELY, 513.
 Chartreuse (la) de N.-D.-des-Prés, par l'abbé BONNOT, 452, 528.
 CHESNELONG (C.), sénateur. — La France en 1886, 63, 120, 188, 230. — V. Chambres.
 Chronique de la semaine, 45, 98, 157, 212, 274, 325, 380, 435, 496, 550, 606, 664, 713.
 Chronique (Petite), 53, 105, 163, 221, 279, 332, 387, 444, 501, 558, 614, 669, 719.
 Clergé (le) hors la loi, par F. NICOLAY, 564.
 Combats (les) de l'Eglise, 22. (V. le tome précédent).
 Communiant (la première) à l'école du divin Maître, par l'abbé Paulin Moniquet, 168.
 Concile (autour du) par Ch. YRIARTE, 73.
 Concordat (commission du). — Discussions et décisions, 275, 424, 666.
 Conférences de Notre-Dame, par le R. P. MONSABRÉ, 538, 586, 648, 690.
 Confessions d'un ex-libre penseur, par Léo Taxil, 223.
 Consistoire secret des 14 et 17 mars — 1887, 617, 673. — Allocution du Pape, 656, 680.
 Connaissance des temps évangéliques, par l'abbé Mémain, 335.
 CORNELY (M.). — Charlemagne, 513.
 Corse. — V. Chambres. — Insurrection de M. Léandri, 445.
 Cours de Maçonnerie pratique, 167.
- D**
- Déclaration (la) de guerre, par l'abbé Defourny, 448.
 Defourny (abbé). — La déclaration de guerre, 448.
 Deshairs (R. P.). — Vie de la Vénérée Mère Marie de Sales Chappuis, 388.
 Désormes (M.). — Récits et souvenirs, 448.
 Divorce. — Nombre des divorces, 54. — Lettre du nonce à Bruxelles à S. E. le prince de Chimay, 374. — L'enterrement des divorcés, 659.
- E**
- Ecoles (les) libres dans le diocèse de Rodez, 95.
 Enseignement primaire. — Circulaires de M. Berthelot, 48.
 Espagne. — Le mariage civil, 92, 661.
- F**
- FAVA (Mgr), évêque de Grenoble. — La séparation de l'Eglise et de l'Etat, 516.
 Fontfroide (couvent de). — Il est attaqué, 266.

France. — V. Nouvelles religieuses, Chronique, Petite Chronique, etc. — Bruits de guerre, 45, 98, 328, 380, 435. — Discours pacifique du général Boulanger, 46. — Etat des finances de la France, 51, 53, 386, 444. — Budget de 1887, V. Chambres. — Budget de 1888, 714. — Les loteries, 103. — Réorganisation du commandement des places fortes, 103. — Elections législatives, 163, 215, 277, 497, 550. — Elections sénatoriales, 101. — Elections départementales, 159, 216, 221, 332, 444, 558, 719. — Incident et dissolution du Conseil municipal de Marseille, 713.

France (la) en 1886, par M. C. CHESNELONG, 63, 120, 188, 230.

Franc-Maçonnerie (la) dévoilée et expliquée, par Léo Taxil, 112.

Franc-Maçonnerie (la) sous la 3^e République, par Adrien Leroux, 166.

FREPPEL (Mgr), évêque d'Angers. — Allocution à son clergé le jour de l'an, 93. — Discours sur le budget des cultes, 300. — V. Chambres. — Le surmenage intellectuel, 414. — Saint-Hilaire, 523. — La libre-pensée, 626, 681.

G

Geispitz (abbé). — *Sainte Geneviève, sa vie, son culte*, 560.

Geneviève (sainte) sa vie, son culte par l'abbé Geispitz, 560.

Grenoble. — Attentat à la cathédrale, 217.

Guerre (la) contre le Pape, 169.

H

Harchoux (Annette). — Son procès, 307, 325.

HERVÉ, directeur du *Soleil*. — Discours de réception à l'Académie, 417, 464, 523.

Hilaire (saint), par Mgr FREPPEL, 523.

Histoire de l'Eglise de Daras. — Soumission de Mgr Fèvre, 263.

Histoire populaire du Canada, par M. de Baudoucourt, 504.

Hôpitaux. — Infamie à l'hôpital Necker, 152.

Hors-la-loi, 633.

Hypnotisme. — Que faut-il penser de l'hypnotisme, 136, 184, 245, 281.

Hypocrisie scolaire, 134.

I

Impôt (l') sur le revenu, 552. — V. Chambres.

Index. — Livres à l'index, 25, 370, 658.

Inventaire de ma chambre, par Mlle O'Kennedy, 504.

Irlande. — V. Angleterre.

Italie. — Le désastre de Massouah, 331, 440, 500, 718. — La situation à Rome, 481. — Projet de réorganisation de la propriété ecclésiastique, 488. — Crise ministérielle, 500, 612, 668, 717. — Le Vatican et le Quirinal, 606.

J

JACOBINI (cardinal). — Sa maladie, 91, 203. — Sa mort, 546.

— Lettres au nonce apostolique de Munich, 382, 436. — Article de l'*Osservatore*, 437.

Jeu (le) de Bourse, par A. DE VILLIERS DE L'ISLE ADAM, 399.

Jubilé sacerdotal de Léon XIII. — V. Noces d'or.

L

Lachat (Mgr). — Son oraison funèbre, par Mgr MERMILLOD, 26.

Laïcisation maçonnique, 225.

Lalande. — *Nouveau Mois de Marie*, 334.

LAVIGERIE (cardinal). — Lettre relative à la légende des millions, 393.

Lectures (les mauvaises), par Mgr BESSON, 449, 505, 568.

LÉON XIII. — V. Nouvelles religieuses, Italie, etc. — Discours au Sacré-Collège l'avant-veille de Noël, 5. — Il reçoit les membres du Cercle Saint-Pierre, 319. — Léon XIII et le

- sultan, 472. — Discours du Pape, 473. — Il reçoit le Sacré-Colège le 2 mars, 547, 561. — Ses Noces d'or, 15, 57. — Lettre à l'archevêque de Rouen à propos de l'*Union catholique* de cette ville, 42; — A Mgr Mermillod, 206; — Au général de Courten, 262; — Aux catholiques canadiens, 429. — Bref à M. Cazenove de Pradines, 99. — Léon XIII et l'Allemagne, V. Jacobini et Allemagne. — Consistoires des 14 et 17 mars, 617, 673. — Allocation aux nouveaux cardinaux, 656, 680.
- Leroux (Adrien). — *La Franc-Maçonnerie sous la 3^e République*, 166.
- Lettre (une) d'un missionnaire belge au Congo, 108.
- Liebermann. (le Vén.). — Sa cause, 37, 601.
- Ligue (la) anti-maçonnique, 8, 474.
- Livres. — V. Bulletin bibliographique.
- Lourdes (N.-D.). — Le pèlerinage en 1886, 428.
- Lycées (les) de jeunes filles, 446.
- M**
- Mariage (le) des prêtres. — Jugement de la 1^{re} chambre du tribunal civil de la Seine, 105, 149.
- Martin (Mgr). — *Recueil d'instructions pour la première communion*, 334.
- Martin (saint), par Mgr Besson, 235, 340, 401, 457.
- Martyrs (les saints) anglais. — Décret, 174.
- Martyrs (les premiers) nègres. — Lettre de Mgr Livinhac, 259.
- Maurel (abbé). — *Traité de la communion fréquente*, 615.
- Mémain (abbé). — *La connaissance des temps évangéliques*, 335.
- MERMILLOD (Mgr), évêque de Lausanne. — Oraison funèbre de Mgr Lachat, 26. — Lettre à l'abbé Bonnot, 370.
- Mésaventures de M. Godichon, 448.
- Millions (les) du cardinal Lavignerie. — Lettre du cardinal, 393.
- Minghetti, 68.
- Missions, 375, 549. — V. Nouvelles religieuses.
- Mois de Marie* (nouveau), par M. Lalande, 334.
- Mois (le) eucharistique*, par Mme Bourdon, 560.
- Monquet (abbé Paulin). — *La première communiant à l'École du divin Maître*, 168.
- MONSABRE (R. P.) — Conférences de Notre-Dame, 538, 586, 648, 690.
- Morus (Marguerite), 447.
- N**
- Napoléon III et l'Italie, 366.
- Nécrologie. — Mgr Herzog, 44. — M. Destandean, 107. — Le marquis de Roys, 107. — Duportal, 163. — M. de Montholon, 164. — Le cardinal Ferrieri, 202. — Mgr Coldefy, 202. — Le cardinal Caverot, 258. — Mgr Pieraerts, 315. — Mgr Marinelli, 317. — M. Lemerciér, 317. — Le cardinal Cattani, 421. — La marquise di Rende, 421. — M. Raoul Duval, 422. — M. Laurent, 423. — Le Baron, Baude, 423. — La baronne de Belcastel, 423. — M. Achille Adam, 433. — M. Robert de Mun, 484. — L'abbé Cordier, 485. — Mgr Nicolas Adames, 485. — M. Demolombe, 485. — Le cardinal Jacobini, 546. — Cantagrel, 547. — M. et Mme Jogand, 559. — Le P. Passaglia, 669. — M. de Blacas, 719. — Le président Cartier, 719. — M. Beluze, 719.
- Neuf (mes) ans*, par Mlle O'Kennedy, 503.
- NICOLAY (Fernand), avocat. — Le clergé hors la loi, 564. — La loi sur les syndicats professionnels et les associations catholiques, 688.
- Noces d'or de Léon XIII. — lettres de l'archevêque de Paris, 15; — de l'Evêque de Belgique, 57.
- Nonce (le), 410.
- Nouvelles religieuses, 37, 91,

150, 203, 261, 318, 369, 423, 486, 547, 599, 658, 708.

O

O'Kennedy (Mlle). — *Mes neuf ans*, 503. — *Inventaire de ma chambre*, 504.
Oraison (l') mentale, 55.
Œuvre (l') de Léon XIII, 626.

P

Pagès (Léon), 77.
Pape (le) et le sultan, 472.
Papin (Denis). — Erection d'une statue à Papin, 217.
Pasteur (la méthode) à l'Académie de médecine, 332.
Pédagogues (trop de), 128.
Peyrat (Mme Napoléon). — *La terre des vivants*, 55.
PHILIPPE VII, comte de Paris. — Il met 20.000 fr. à la disposition du curé du Tréport, 96. — Le comte de Paris et les Jésuites, 162.
Piolin (Dom). — *Supplément aux Vies des Saints*, 390.
Porquerolles. — V. Tribunaux.
Portugal. — Délivrance de la duchesse de Bragança, 669, 714.
Protestation de l'Épiscopat espagnol contre les injustices dont le Pape est l'objet, 81.

R

Recensement (le), 160, 333.
Récits et souvenirs, par L. Désormes, 448.
Recueil d'instructions pour la première communion, par Mgr Martin, 334.
Rende (Mgr di), nonce à Paris. — Le nonce, 410. — Il est nommé cardinal, 673. — Remise de la barrette, 703.
Revue politique de 1886, 113.
Ricard (Mgr). — *Vie de Mgr de la Bouillerie*, 503.
Richou (abbé). — *Tableaux synoptiques et chronologiques*, 165.
Rira bien qui rira le dernier, 448.
Rome. — La situation, 481.
Rome (la) d'aujourd'hui, 290.
Rome intangible, 132.

Rose et Lucie, 447.
ROUSSE, académicien. — Réponse à M. Léon Say, 193, 250, 295.
Roussel (abbé), fondateur de l'œuvre d'Auteuil. — Le procès Harchoux, 307, 325.
Russie. — Attentat contre le Czar, 715.

S

Sacré-Collège (le), 318.
SAY (Léon). — Discours de réception à l'Académie, 29, 84, 142.
Science (la) catholique, 335.
Sententia et exempla biblica, par le P. J. Berthier, 110.
Séparation (la) de l'Église et de l'État, par Mgr FAVA, 516.
Situation (la) à Rome, 481.
Situation (la) du Souverain Pontife et la conscience catholique, 337.
Sous-préfectures. — Projet de suppression, 222.
Suisse. — La question Tessinoise, 220, 374. — Fête du B. Nicolas de Flüe, 711.
Supplément aux Vies des Saints et spécialement aux Petits Bollandistes, par Dom Piolin, 390.
Surmenage (le) intellectuel, par Mgr FREPPEL, 414.
Syndicats (la loi sur les) professionnels et les associations catholiques, par F. NICOLAY, 688.

T

Tableaux synoptiques et chronologiques d'histoire de l'Église, par l'abbé Richou, 165.
Taxil (Léo). — *La Franc-Maçonnerie dévoilée et expliquée*, 112. — *Confessions d'un ex-libre penseur*, 223.
Terre (la) des vivants, par Mme Nap. Peyrat, 55.
Tonkin, 157.
Trafic (le) des âmes en Angleterre, 171.
Traité de la communion fréquente, par l'abbé Maurel, 615.
Tremblements de terre du midi, 501, 553. — Lettre de l'Évêque de Nice, 548.
Tremblements (les) de terre, 637.

Tribunaux. — Le mariage des prêtres, 105, 149. — Condamnation de l'anarchiste Duval, 223. — Le procès Annette Harchoux, 307, 325. — Affaire de Porquerolles, 442, 498. — Enlèvement d'un cadavre par les libres-penseurs de Mareau, 613. — Procès de la femme Mounic à Tarbes, 667.

Turquie. — Entraves apportées à l'enseignement des Jésuites, 45. — Élection du patriarche œcuménique de Constantinople, 489.

U

Université catholique de Lille. — Situation, 602.

V

Variétés. — Deux vertus, 162. — Le Comte de Paris et les Jésuites, 162. — Les lycées de jeunes filles, 446.

Vertus (deux), 162.

Victoires (N.-D. des). — Cinquantième anniversaire de l'archiconfrérie, 359.

Vie de la vénérée mère Marie de Sales Chappuis, par le R. P. Deshairs, 388.

Vie de Mgr de Belzunce, par Dom Bérengier, 671.

Vie de Mgr de la Bouillerie, par Mgr Ricard, 503.

VILLIERS (A. de) DE L'ISLE ADAM. — Le jeu de Bourse, 399.

Vœu national (œuvre du) au Sacré-Cœur. — Les travaux, 152.

Y

YRIARTE. — Autour du Concile, 73.

Z

Zouaves (les) pontificaux et Charette, 200.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

ÉDITION ORDINAIRE

France. — Algérie. — Corse.

Un an	15 fr. »
Six mois	8 »
Trois mois	4 50

Alsace-Lorraine. — Suisse.
Belgique.

Un an	16 fr. »
Six mois	9 »

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Un numéro : 0 fr. 35, franco : 0 fr. 40.

Union postale universelle.

Un an	18 fr. »
Six mois	10 »

Pays en dehors de l'Union postale.

Un an	24 fr. »
-----------------	----------

ÉDITION SUR BEAU PAPIER

Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 mars de ne pas attendre plus longtemps pour le renouveler. Cette exactitude aura un double avantage ; elle diminuera les chances d'erreur et facilitera le travail de notre administration.

Il est très utile de joindre à toute lettre, quel qu'en soit l'objet, une des dernières bandes d'adresse imprimée, rectifiée s'il y a lieu.

Le gérant : P. CHANTREL,







